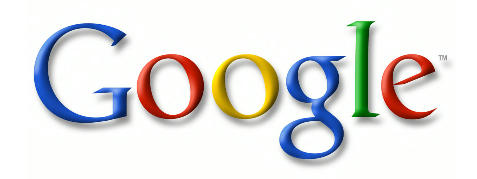




DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

NIORT. — TYPOGRAPHIE DE L. FAVRE.

DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

OU

GLOSSAIRE DE LA LANGUE FRANÇOISE

DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'AU SIÈCLE DE LOUIS XIV

Par LA CURNE DE SAINTE-PALAYE

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇOISE

Publié par les soins de L. FAVRE, associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, auteur du *Glossaire du Poitou, de la Saintonge et de l'Aunis*, etc., etc.,

avec le concours de M. PAJOT, Archiviste-paléographe.

CONTENANT :

SIGNIFICATION PRIMITIVE ET SECONDAIRE DES VIEUX MOTS.

Vieux mots employés dans les chants des Trouvères.

Acceptions métaphoriques ou figurées des vieux mots français. — Mots dont la signification est inconnue.

ETYMOLOGIE DES VIEUX MOTS.

Orthographe des vieux mots. — Constructions irrégulières de tours de phrases de l'ancienne langue.

Abréviations ; études sur les équivoques qu'elles présentent dans les anciens auteurs.

Ponctuation ; difficultés qu'elle présente.

Proverbes qui se trouvent dans nos poètes des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Noms propres et noms de lieux corrompus et défigurés par les anciens auteurs.

Mots empruntés aux langues étrangères

Usages anciens.

TOME SEPTIÈME

H — MYT

NIORT

L. FAVRE, éditeur

RUE SAINT-JEAN, 6.

PARIS

H. CHAMPION, libraire

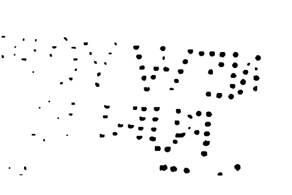
QUAI MALAQUAIS, 15.

1880

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS

Employées dans le Dictionnaire de LA CURNE DE SAINTE-PALAYE.

A. L. Bocus, pour Adans Li Bocus.
Artel. pour Arteloque.
A. p. Hérod. pour Apologie pour Hérodote.
A. C. d'Orl. pour Anciennes Coutumes d'Orléans.
A. P. pour Ancien Poëte.
Beau. Cout. du B. pour Beaumanoir, Coutumes du Beauvoisis.
Berthe aux G. P. pour Berthe aux Grands Pieds.
B. N. pour Bibliothèque Nationale.
B. R. pour Bibliothèque du roi.
Blanch. pour Blanchardin, Blancardin.
Bl. de Faul. am. pour Blason des Faulces amours.
Bor. D. pour Borel, dictionnaire.
Bout. Som. R. pour Bouteiller, Somme rurale.
Brant. pour Brantôme.
Brant. Dam. ill. pour Brantôme, Dames illustres.
Britt. pour Britton.
Celthél. de L. Trippault pour Celt-héllenisme.
C. de G. de T. M. pour Continuation de G. de Tyr, Martène.
Ch. de St D. pour Chronique de Saint-Denis.
Ch. Fr. pour Chanson française.
Chasse et dép. d'am. pour Chasse et départie d'amour.
Chev. de la Tour, I. à s. f. pour Chevalier de la Tour, Instruction à ses filles.
Com. pour Commines.
Conf. du Renart pour Confession du Renart.
Contes de Chol. pour Contes de Cholières.
Cont. d'Eutr. pour Contes d'Eutrapel.
Coquill. pour Coquillart.
Corn. pour Corneille.
C. pour Corruption.
Cor. pour Corruption.
Cotg. pour Cotgrave, dictionnaire.
D. pour Dictionnaire.
D. de Mallepaye pour Dialogue de Mallepaye.
D. C. pour Du Cange.
D. de Tahureau, pour Dialogues de Tahureau.
Des A. Big. pour Des Accords, Bigarures.
Dial. de St G. pour Dialogues de Saint-Grégoire.
Fabri, A. R. pour Fabri, Art de rhétorique.
Ess. de Mont. pour Essais de Montaigne.
Est. pour Estrubert.
Eust. Desch. pour Eustache Deschamps.
F. pour féminin.
Fabl. MS. de St G. pour Fables, manuscrits de St Germain.
F. M. du R. pour Fables, manuscrits de la Bibliothèque du Roi.
Falc. pour Falconnet.
Farc. P. pour Farce de Pathelin.
Fl. et Bl. pour Flore et Blancheflor.
F. M. R. pour Fables, manuscrits du Roi.
F. R. pour Fables, manuscrits du Roi.
Frois. poës. pour Froissart poësies.
G. de la Big. pour Gace de la Bigne.
Garasse, pour Garasse, Recherche des Recherches.
G. Durand, pour G. Durand à la suite de Bonnefons.
G. R pour Gérard de Roussillon.
Gér. de N. pour Gérard de Nevers.
G. l. de D. C. pour Glossaire latin de Du Cange.
Goujet, pour Goujet, Bibliothèque française.
Gloss. du R. de la R. pour Glossaire du Roman de la Rose.
Gr. Cout. de Fr. pour Grand Coutumier de France.
Hist. de Bret. pour Histoire de Bretagne.
Hist. de Fr. en v. à la suite du R. de F. pour Histoire de France en vers à la suite du Roman de Fauvel.
H. M. de G. pour Histoire de la maison de Guines.
Illustr. des G. pour Illustration des Gaules.
Jamin pour Amadis Jamin.
J. de P. pour Journal de Paris.
J. de P. sous Ch. VI et Ch. VII, pour Journal de Paris sous Charles VI et Charles VII.
Join. pour Joinville,
Journal de P. pour Journal de Paris.
J. d'Aut. An. de L. XII, pour Jean d'Auton, Annales de Louis XII.
La Col. Th. d'hon. pour La Colombière, Théâtre d'honneur.
Lanc. du Lac, pour Lancelot du Lac.
Laur. pour Laurière, Glossaire du Droit français.
Le C. de D. pour Le Clerc de Douy, Gloss. du duché d'Orléans.
L. Le Caron pour Loyse Le Caron.
L. des Machabées pour Livre des Machabées.
L. des Rois pour Livre des Rois.
Loyer des F. A. pour Loyer des Folles Amours.
Malh. pour Malherbe
MSS. de B. pour Manuscrit de Bouhier ou de Beauvais.
MS. de Ber. pour Manuscrit de Berne.
MS. des C. pour Manuscrit des Cordeliers.
MS. de G. pour Manuscrit de Gagnet.
MS. de St-G. pour Manuscrit de Saint-Germain.
M. de St G. pour Mélin de Saint-Gelais.
MS. du V. pour Manuscrit du Vatican.
Marb. pour Marbodus.
Marg. de la M. pour Marguerite de la Marguerite.
Men. de P. pour Menagier de Paris.
Men. de R. pour Menestrel de Reims.
Mon. pour Monet, dictionnaire.
Mon. de Paris, pour Monios de Paris.
Monst. pour Monstrelet.
Musart pour Chastie Musart.
N. C. G. pour Nouveau coutumier général.
Ol. de la M. pour Olivier de la Marche.
Ord. pour Ordonnance des Rois de France.
Ord. des R. de F. pour Ordonnances des Rois de France.
O. S. pour Orthographe subsistante.
Oud. pour Oudin, dictionnaire.
Ort. Sub. pour Orthographe subsistante.
Pasq. pour Pasquier.
Path. pour Pathelin.
P. pour pluriel.
P. av. 1300 pour Poëtes avant 1300.
P. B. pour Partonopex de Blois.
P. MSS. pour Poësies manuscrites.
Per. Hist. de B. pour Perard, Histoire de Bourgogne.
Percef. pour Perceforest.
Poës. de R. Bell. pour Poësies de Remi Belleau.
P. du V. pour Poësies du Vatican.
Print. d'Yv. pour Printemps d'Yver.
R. Alex. pour Roman d'Alexandre.
R. pour Roman.
R. Est. pour Robert Estienne.
R. B. pour Roman de Brut.
R. Bell. pour Remi Belleau.
Rab. pour Rabelais.
Recl. de M. pour Reclus de Moliens.
Reg. JJ. 115, p. 287, pour Archives nationales (section historique), registre du trésor des Chartes, coté JJ 115, pièce 287. Le J simple est réservé aux cartons contenant des pièces séparées (Trésor des Chartes).
R. de Coller. pour Roger de Collerye.
Regn. pour Régnier, poëte satyrique.
Ren. pour Renart.
Rou pour Roman de Rou.
St B. s. L. pour Saint-Benoît-sur-Loire.
S. B. pour Saint-Bernard.
S. F. pour Sermons français.
S. F. pour substantif féminin.
S. G. pour Saint-Germain.
Ste Léoc. pour Histoire de Ste-Léocadie, manuscrit de St-Germain.
Sag. de Ch. pour Sagesse de Charron.
Tenur. de Littl. pour Tenures de Littleton.
Test. de P. pour Testament de Patelin.
Trés. des Ch. pour Trésor des Chartes.
Val. pour Valois, Notice.
Vat. pour Vatican.
Vies des SS. pour Vies des Saints, manuscrit de Sorbonne.
Vig. de Ch. VI, pour Vigiles de Charles VI.
Vil. Rep. fr. pour Villon, Repues franches.
Vill li Vin. pour Vill li Viniers, poët. MSS. avant 1300.
Les passages entre deux crochets [] sont intercalés par l'éditeur.



DICTIONNAIRE HISTORIQUE

DE

L'ANCIEN LANGAGE FRANÇOIS

H

H. Cette lettre, dont l'origine est phénicienne, faisoit partie de l'alphabet que les Grecs reçurent de Cadmus. Ils l'employèrent d'abord comme pure aspirée; changée depuis en E long, elle remplaça l'*Eta* ou les deux E E qu'on remarque sur d'anciennes inscriptions grecques; mais les Latins et les Etrusques, qui se l'approprièrent dans la suite, lui conservèrent toujours sa qualité de pure aspirée, ce qui l'a fait rejeter par quelques grammairiens comme inutile. C'est peut être par allusion à cette prétendue inutilité qu'on a dit : « Telles gens.... au « reste comptez pour *h* qu'est moins qu'un zero. » (S. Jul. Mesl. hist. p. 551.) — Si l'on en croit Eust. Deschamps, « N'est pas *h* proprement lettre, mais « n'est que une aspiration sonant selon la maniere « des noms. » (Poës. mss. fol. 396, col. 1.) — Nous appelons « lettres » les divers sons dont on se sert pour parler. Si l'*h* est un « son » comme cet auteur en convient lui-même, c'est donc aussi une lettre propre à exprimer, en françois, un son âpre comme chez les Romains. Exemple : « Hauteur, honte. » Lorsqu'elle n'est point aspirée comme dans « hon« neur, homme, » c'est un caractère et non pas un son. Anciennement ce caractère précédoit quelquefois les noms propres de personnes ou de lieux commençant par les lettres B, C, L, N, R, T. (Voyez Le Blanc, pages 16, 127.) — L'Italie surtout, depuis qu'elle fut assujettie aux Lombards et aux François, fournit divers exemples d'*h* ajoutées devant les *c* comme *Hcarolus*, *Hcalende*. Nous observerons que ces mots, commençant d'ailleurs souvent par le *k*, ont pu faire juger à quelques auteurs que le *hc* en étoit la décomposition. L'usage que les François en particulier ont fait de l'*h*, devant certains mots pour en fortifier la prononciation, étoit conforme au goût teutonique. Quelquefois même cette lettre étoit précédée d'un *c*, ce qui devoit en rendre le son encore plus rude. On retrouve un exemple de l'aspiration produite par la réunion de ces deux lettres dans l'emploi que font de l'*h* au lieu du *c* les paysans de quelques cantons du diocèse de S. Malo. Ils disent *hlef*, *hloche*, *hloitre* pour *clef*, *cloche*, *cloitre*. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne.) — La prononciation devoit naturellement s'adoucir en se perfectionnant. De là le retranchement de l'*h* au commencement d'un grand nombre de mots où cette lettre étoit inutile. On l'exclut même de ceux où l'on auroit dû la conserver en faveur de l'étymologie, et l'usage en devint presque incertain, comme il est aisé de voir en jetant un coup d'œil sur les articles des lettres *H* et *A*. — [*H* est le *cheth* de la stèle moabite; cette lettre phénicienne a pour origine un hiéroglyphe égyptien représentant une haie. Cette aspirée est devenue voyelle en grec, bien qu'elle conserve son caractère d'aspirée dans les plus anciennes inscriptions grecques. (Voir Diction. des Antiquités de Daremberg et Saglio, art. alphabet.) — Dans la langue d'oïl, ainsi que l'a montré M. Schuchardt, cette lettre n'est qu'une notation orthographique ; ainsi le mot latin *olea* donne *huile* et *œillette ; homo* mène à *on*, et *hominem* à *homme :* « Après vous conterai de l'*ache* Qui par dessous « d'un pié se lace; Li uns dit *ache*, l'autre *ha;* « Sans mouvoir langue dit-on : *ha.* » (Senefiance de l'A, B, C, dans Jubinal, II, 278, XIIIe s.)]

Ha. [Exclamation : « *Ha*, sire, firent-ils, nous « ne nous oseriens asseoir si près de vous. » (Joinville, § 37.)]

Habandonnéement. [Hardiment : « Et pour « ce firent nagier *habandonnéement :* dont il avint « ainsi, que nostre neis hurta à une queue de « sablon qui estoit en la mer. » (Joinv. § 618.)]

Habereau. [« Le suppliant a prins et emblé un « *habereau* avecques une paire de chausses de « bureau. » (JJ. 195, p. 1317, an. 1474.)]

Habergaige. [1° Habitation : « La tierce chose « qui me muet, A visiter ton *habergaige.* » (Consol.

de Boèce, dans Du Cange, III, 607 ᵃ.) — 2° Etable : « Colinet de Baailli... eust amené et conduit des « champs... une grant quantité de porceaux et « truies, grans et petiz, et mis yceulx en l'estable « ou *habergaige*, ouquel yceulx avoient et ont « accoustumé d'estre mis et habergiez. » (JJ. 108, p. 348, an. 1376.)]

Haberge. [Place : « Lequel fossé lidiz religieus « pouront encores ralingnier, retaillier, widier et « rejettier à un lés et à l'autre sur mon heritage... « Et lesdiz rejés espardre et ades rejettier... Par « quoy le darrain reject peussent adès avoir leur « lieu à leur *haberge.* » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Habergement. [Maison : « Actores dicebant « quod inter possessiones ipsos spectantes duo ma- « neria, vulgariter *habergemens* dicta, in villagio « de Bergeriis. » (Pancarte de l'év. de Chartres, an. 1479.)]

Habergier. [Voir sous HABERGAIGE.]

Habet. [Raillerie : « Et pour çou dit-on ces « *habés :* Mouton *ex re nomen habes.* » (Ren. IV, v. 2302.) — « N'estoient mie encor retornés D'iaus « à soumonre par *habet.* » (Id. v. 1444.) On trouve aussi *abet* et *abéter.*]

Habeter. [« Il avoit la langue si morte et le « palais si clos qu'il ne faisoit que *habeter.* » (Froiss. XIV, 390.)]

Habez. [Pris par ruse (?) : « Furent tout mors « ou pris et les chasteaux *habez.* » (Cuvelier.)]

. **Habier.** [Hallier : « Le suppliant a prins à « defricher et essamblir pluseurs terres et heritai- « ges qui estoient en grans buissons et *habiers.* » (JJ. 192, p. 3, an. 1460.)]

Habile. [Voir HABLE. 1° Propre, suffisant : « Fournil suffisant et *habille* pour cuyre suffisam- « ment leur paste. » (Cartulaire de Lagny, fol. 240, an. 1425.) — 2° Dispos, agile : « Et y eut un Anglois « qui cuida faire l'*habile* et passa par dessus la bar- « riere et entra au champ. » (Juvenal des Ursins, Charles VI, 1419.)] — 3° Fortifié :

> Adonc estoit ung sieges mis
> Par manniere d'une bastille
> Aux Tournelles, une forteresse *habille,*
> Qui à ce temps estoit anglois. *(Desch. 574 ᵃ.)*

Habilitacion. [Sorte d'émancipation par laquelle l'enfant devenait habile à contracter et pouvait acquérir par lui-même, sans avoir le pouvoir de tester : « Lettres de *habilitacion* de pouvoir « acquerir des biens et possessions ou royaume. » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 4.)]

Habilité. [1° Habileté : « Avec telz expediens et « *habillité* qui procedent de grant sens, font vier « grant peril. » (Commines, II, 3.) — « Je veulx « declairer une tromperie ou *habillité* ainsi qu'on « l'a voulu nommer. » (Id. III, 4.)] — 2° Exercice d'adresse. On a dit de la pucelle d'Orléans : « La « quelle pucelle Jeanne fut grand espace de temps « chambiere en une hostellerie, et estoit hardie de « chevaucher chevaux, et les mener boire, et aussi « de faire appertises et autres *habilités* que jeunes « filles n'ont point accoustumé de faire. » (Monstr. vol. II, p. 42 ᵇ.) — « Ilz abbatirent chevaliers des « chevaulx, arrachèrent escus des colz, heaulmes « des testes aux preux chevaliers qui faisoient les « *habilitez* par le tournoy. » (Percef. III, f. 123 ᵃ.) Voir HABILE, 2.

Habiliter. [Se rendre habile : « En toutes ver- « tus se vouloir *habiliter* et conjoindre. » (Boucicaut, I, 7.) — « Les gens frequentans les armes et « qui se *habilitent* à ycelles. » (Ordonn. t. IX, 205, an. 1407.)] — « Il tend à être *habilité* In utroque « (droit civil et droit canon), » dans Desch. f. 274 ᵃ. Le Soleil dit à Phaéton qui lui demandoit la permission de conduire son char :

> Le roy du ciel dont la main merveileuse
> Jette où luy plaist la foudre périlleuse
> Ne s'y pourroit luy mesme *habiliter.* *(C. Marot, p. 550.)*

Habillage, *s.* 1° Préparation des volailles qu'on veut mettre en broche. (Cotgrave). — 2° Habillement :

> Or s'advisa Faifeu faire ung bon tour...
> Il se vestit en robbes de village
> Puis par dessus print ung aultre *abillage*
> Car de velours gentement s'accoustra. *(Faifeu, p. 84.)*

Habillé, *part.* 1° Vêtu : « Habillé en figure » (Oudin), revêtu du même habit comme une carte habillée, une figure de blason. — « *Habillé* d'un « faux visage, » masqué, dans Matth. de Coucy, Charles VII, 678. — 2° Fortifié :

> .... Les autres se retraïrent
> Audit champ, bien hastivement,
> Où les Anglois les poursuivirent
> Courans après eulx asprement,
> Quand Talebot vid là le parc
> Et le champ ainsi *habillé*
> Il fut esbahy de sa part. *(V. de Charles VII, 145.)*

3° Mis sur affût :

> Si furent là faitz des fossez
> Et aprouchemens mis à point
> Engins *habillez* et dressez
> Mais pourtant ne tirerent point. *(V. de Charles VII, 94.)*

Habillement. 1° Préparatif, apprêts : « Grand « nombre de gens d'armes... se pouvoient claire- « ment veoir ayant..... faict tous *habillemens* qu'il « convient à guerre et bataille. » (Hist. de J. Boucicaut, liv. II, p. 259.) — « Se partit le duc de Bour- « bon et alla devant une belle ville et fort chastel « nommé Moleon... et y demeura le duc trois jours « devant la ville pour faire de beaux *habillements* « à l'assaillir de tous les coustez. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 174.) — 2° « *Habillemens* de « gehaine, » instrumens, apprêts d'un supplice : « Luy firent monstrer les *habillemens* de gehaine « et assembler .III. sergens pour le questionner. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 276.) — 3° Pièces, ressorts qui *préparent* l'effet d'une machine. A l'entrée d'Isabeau, femme de Charles VI, dans Paris, un ange vint du haut des tours de Notre-Dame mettre une couronne sur la tête de cette princesse : « Puis par les *habillemens* qui « estoient faits fut retiré... comme s'il s'en fust « retourné de soy mesme au ciel. » (Juv. des Urs.

Hist. de Charles VI, p. 71.) — 4° Agrès, machines de guerre, artillerie : [« Le suppliant garni d'une arba- « lestre de bois, viretons, raillons et autres *habil- « lemens* de guerre. » (JJ. 187, p. 93, an. 1455.)] — « Une nave de mer garnie de voile et de mas cha- « tel devant et derriere et de tous autres *abillemens* « et ordenances qui appartiennent à nef pour « marayer. » (Chron. de Nangis, an. 1377.) — Les habitans de Bourges étant assiégés en 1412 « advi- « soyent toutes les voyes et manieres comment ils « pourroient grever leurs ennemis par leur traict « canons et autres *habillemens* de guerre. » (Monstrelet, I, p. 152 *.) — L'empereur étant à Vincennes, le roi Charles V « fist montrer au roy des Romains « fils de celuy, la belle tour, les estaiges, garnisons « et *abillemens* d'icelle. » (Chron. fr. ms. de Nangis, an. 1377.) — « Au regard des *habillements* (dist le « Jouvencel) j'en ay de bons et tous neufz, je les « feray tous mettre à point... et feray referrer les « crampons de mes eschelles de bois, je feray noir- « cir les tronçons et renouveller les roullons telle- « ment qu'ilz n'en feront point de bruit. Je feray « aussi habiller mes tenailles, mes ciseaulx et tou- « tes mes chevilles. » (Le Jouvenc. f. 25 a.) — « Les « capitaines françois firent approcher l'artillerie, « c'est à savoir canons, bombardes et autres *habil- « lemens* propices à assiéger et assaillir villes. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 38.) — De là l'expression « *habillemens* d'assault. » Charles VII, assiégeant Paris en 1429, « s'en alla..... à la porte « S. Honnoré faisant apporter avecques luy plu- « sieurs eschelles, fagots et autres *habillemens* « *d'assault*. » (Monstrel. vol. II, p. 52 a.) — On a dit encore « *habillemens* de guerre, » pour artillerie : « Nulles provisions de vivres n'y avoit en la dite « place, ne autres *habillemens de guerre*... car on « en avoit osté toute l'artillerie. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 139.) — 5° Affûts : « Pour les grans canons... pour mener d'une place « en autre, à chacun ung chariot renforcé ; pour « mener les pouldres et *habillemens* vingt cinq « chevaulx à deux chevaux chacune et garnie de ce « qu'il y appartient. » (Le Jouvenc. p. 291.) — Les François, dans un combat contre les Anglois, « gagnerent leurs *habillemens* de canons et autres « engins de guerre. » (Juv. des Ursins, Histoire de Charles VI, p. 175.) — 6° Bonnet de nuit : « Le roy « à tout son *habillement* de nuict sur sa teste vint « à la grand fenestre et la royne aux treillis. » (Jean de Saintré, p. 534.)

Habiller. 1° Préparer, apprêter : « *Habiller* et « amender les mauvais chemins. » (D'Argentré, Cout. de Bret. p. 1552.) — « *Habiller* un logis. » (Mém. de Commines, p. 570.) — Anne de France, sœur et régente de Charles VIII, écrivant au capitaine du château de Chinon, lui disoit : « Faites « *habiller* la galerie qui est sur ma chambre et « faites faire trois licts pour mes femmes aus dites « galeries et par tout mon logis que tout soit garni « de chalicts. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 208.) — Ce mot signifie encore la première préparation qu'on fait aux viandes. Mais on ne dit plus « *habiller* à « manger, » pour préparer à manger. « La damoy- « selle leur pria que l'en leur *habillast* à manger, « car ilz n'avoient mangé de la journée. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 87 c.) — [« La suppliante se print « à *habiller* le disner d'elle et des gens de son « hostel. » (JJ. 188, p. 45, an. 1458.)] — « Ilz *habil- « lerent* leurs tronçons et leurs chevilles à ceulx « qui devoient escheller. » (Le Jouvencel, fol. 28 c.) — « Tannerie où ils *habillent* les cuires. » (Mém. de Montluc, II, p. 87.) — 2° Equiper : « Incontinent « fit mon dit seigneur *habiller* un bateau. » (Hist. d'Art. III, connét. de Fr. duc de Bret. p. 776.) — Il étoit quelquefois verbe réfléchi en parlant des personnes : « De toutes choses très bien *s'habillerent* « comme faire on doibt en tel cas. » (H. de Boucic. liv. I, p. 93.) — 3° « S'*habiller* des biens de quel- « qu'un, » se les approprier : « Les Normands « eurent victoire, et furent les Anglois desconfits « dont les dits Normands *se habillerent* très pom- « peusement de leurs biens. » (Juv. des Urs. Hist. de Charles VI, p. 25.) — 4° Harnacher : « Si trouva « son cheval tout sellé que Brisanne luy avoit faict « *habiller*. » (Lanc. du Lac, II, f. 86 c.) — 5° Panser : « Le mareschal estoit soubz ung ourmeau moult « fort blecié et... là estoit descendu Gervaise qui le « faisoit *habiller*. » (Le Jouvencel, f. 33 b.) — « L'adventureux faisoit *habiller* ses playes ou « fallust coudre soixante et douze ou 74 poincts « d'esguille. » (Mém. de Rob. de la Marck. seig. de Fleur. p. 187.) — 6° Maltraiter. Les Liégeois ayant mis en pièces des chanoines : « De telles matières « ne vient point volentiers un messager seul ; mais « en vindrent aucuns qui avoient ainsi veu *habiller* « ces chanoines, qui cuidoient que l'evesque fust « de ce nombre et le dit seigneur d'Hymbercourt, « et que tout le demourant fut mort. » (Mém. de Commines, p. 128.)

Habilleter (se.) [S'armer en guerre : « Comme « les Angloiz occupoient la Charité sur Loire,... le « suppliant... avecques pluseurs autres compai- « gnons se *habilletoirent* le mieulx qu'ilz porent et « alerent es destroiz, ou ilz savoient que lesdiz « Anglois... passoient. » (JJ. 135, p. 216, an. 1389.)]

Habilleur. Chirurgien : « Une bonne commere, « tirant un peu sur l'age, estant tombée, s'estoit « escroupionnée, et estant habillée, elle avoit dit à « son *habilleur*, lequel avoit remédié à la disloca- « tion. » (Bouchet, Serées, I, 114.)

Habillonner. [« Et des branches dudit boys... « avoit fait copper et *habillonner* pour son chauf- « fage. » (JJ. 194, p. 169, an. 1466.)]

Habit. 1° Habit monastique. Deschamps dit du désordre qui régnait dans les monastères :

Certes il est pluseurs moustiers
Ou l'en ne chante ne ne lit,
Car religion ne *habit*
Nes moines n'y puet demourer. *(Desch. f. 525 a.)*

[« Faites roi del moine Costant ; Drois oirs est, « tolons li l'*abit*. » (Wace, Brut, v. 6642.) — « Note « que *habit* fet moine, et qui est profès ne se pot

« marier. » (Liv. de just. 193.)] — 2° Corset, chemise, justaucorps. Dans un tournoi, les dames avaient donné leurs parures aux chevaliers : « Elles « estoient si dénuées de leurs vestures et de leurs « atours, que la plus grant partie estoit en pur « chef, car elles s'en alloient les cheveulx sur leurs « espaules gisans plus jaulnes que fin or, en plus » leurs costes sans manches ; car tout avoient « donné aux chevaliers pour eulx parer et guimples et chaperons, manteaulx et chainses, manches et *habits*, mais quant elles se veirent en tel « point, elles en furent ainsy comme toutes honteuses; mais si tost qu'elles veirent que chacune « estoit en tel point, elles se prindrent toutes à rire « de leur adventure. » (Percef. I, f. 155 c.) — On lit de l'entrée du duc d'Anjou, en 1378, dans la ville de Montpellier qui s'étoit révoltée : « Toutes les femmes y etoient aussi en *abbis* requierant misericorde. » (Chron. de S. Denis, III, f. 46.) — On lit du même événement dans la Chron. ms. de Nangis : « En simples habits. » — De là, au figuré, agir avec simplicité :

Li mesdissans ont parlé
Seur aucuns amis,
Que s'il se fussent *mené*
En simple habis,
Ja n'en fust issnz mesdiz.
Mes par leur cointe veulle
Font sage autrui de leur vie. *(Poët. av. 1300, IV, 1418.)*

3° Coiffure :

L'en voit les cers naturelement muer
L'an une fois, le merrien de leurs testes
Et leur souffist un an cellui porter
Sanz changement, mais les dames sont prestes
D'entre-changier aux jours communs, aux festes
L'abit des chiefs en estrange maniere. *(Desch. f. 328 a.)*

4° Habit de révérence, peut-être de chasteté : « Le daulphin s'en vint à la fueillée par devant « Mynerve et lui baille l'*habit de révérence;* et luy « dist: pucelle vecy ce dont vous me priastes; et la « pucelle le prent, qui le désiroit moult avoir. » (Percef. I, fol. 140 a.) — 5° « Les consuls de la ville « de (Toulouse) vestus d'*habits* royaux riches et « beaux. » (H. de Louis III, duc de Bourbon, p. 270.) — 6° « Il lui sembloit en songeant qu'il veoit ardre « l'ost d'Alexandre par feu moult resplendissant, et « qu'il le veoit venir devers luy en *habit de robes*, « comme luy mesmes étoit. » (Tri. des IX Preux, p. 121 a.) — 7° On distinguoit autrefois les fous par l'habit. De là le proverbe : « Il n'est pas si fol qu'il « en porte l'*habit*. » (Cotgrave.) — 8° Habitude, disposition de l'âme acquise par plusieurs actes réitérés : « Trois choses se trouvent en nostre ame, « la puissance l'affection et l'*habit*..... nous entendons *l'habit* ce qui est confirmation de la puis« sance et tire son commencement de la coustume. » (Nature d'amour, f. 82 a.) — « Les affections... sont « en la partie irraisonnable et se peuvent reduire « et ranger par la raisonnable en *habit* lequel nous « peut faire vertueux. » (Ibid. f. 82 b.)

Habita. Mot latin, habitude. Un libertin prend congé de plusieurs autres : « Les licentieroit en « toute forme d'obligation, avec expresse renonciation à l'authentique *habita*, de faire du pis qu'ils « pourroient et sans despens. » (Contes d'Eutrapel, page 409.)

Habitacle. Demeure : [« Si lessierent tretuit « les terres, Qu'il ne porent soffrir les guerres; As « ciex firent lor *habitacles* N'onc puis, se ne fu par « miracles, N'oserent ça jus devaler. » (Rose, 5415.)]

En France vint dont, tieus noviele,
Ki ne fu ne plaisans ne biele
Qu'en avoit à Coulogne ocis
L'arcevesque, gens dou païs
Et li clergies fist autre lués
Si com mestiers lor fu et vués.
Puis fu il pris et envoés
Et sour une estace encrués
S'ot sor lui fait uns *abitacle*
Pour veoir venjance et miracle
Droit à la porte de Coulongne
L'empereres pour sa besongne. *(Mouskes, f. 689-690.)*

« O que sont aymables, seigneur, les maisons de « vos *habitacles*. » (L'Amant ressusc. p. 535.)

Habitaige. [Maison, logement : « Maison ou « *habitaige*. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Habitanage. [Droit de bourgeoisie à Arles : « De l'*habitanage* qui vouldra estre receu habitant « de la ville d'Arles, sera tenu employer son fonds « et possessions la tierce parte de ses biens meu« bles dans six mois, et y demeurer et faire sejour « durant cinquante ans. » (D. C. II, 367 b.)]

Habitant. [« En tous tex cas ne doit nus estre « espargniés des *abitants*. » (Beaum. XLIX, 5.)]

Habitateur. [« Et d'Athenien esté fait *habita*« *teur* de l'isle Andros. » (G. Tory au lexique de Raynouard.)]

Habitement, *s. m.* Habitation, demeure. [« Une maniere est de serpent Qui en l'euve a *habi*« *tement*. » (Bestiaire, ms. D. C. III, 608 a.)]

Ce fu Dioclecian
Qui envoia Maximian
Par cruauté et par injuire
Pour tous les crestiens destruire
Qui avoient *habitement*
Entre Mongieu vers Occident. *(Brut, f. 43 b.)*

Habiter. [« E Jerusalem non estoit mie *habitée*, « ains estoit ausi come desert. » (Machab. I, 3.) — « Chascuns doit voidier son corage (cœur) de la « volenté au charnel delit; car autrement vertus « n'i porroit *habiter*. » (Brun. Latin. Tr. p. 370.) — « La prophecie dou preudome est averée en partie, « car la cités est bien lavée dou sanc aus habitours ; « mais encore n'i sont pas venus cil qui y doivent « *habiter*. » (Joinv. § 613.) — Le verbe s'employoit au passif : « Que se aucuns des diz receveurs « estoient bons et suffisanz, et fussent bien *habitez* « et mariez. » (Ord. VI, 381, an. 1378.)]

Habiteur, Habitour. [Habitant. Voir le précédent : « Jaques Brunet cousturier de Parpanha, « *habiteur* de Narbonne. » (JJ. 68, p. 277, an. 1347.)]

Sans *abiteours* et desierte
En mi liu croist uns lais dormans,
U il a noirs poissons moult grans,
Mais nus om n'en ose gouster,
Autre roi que bien sai nomer. *(Mousk. f. 312.)*
Sans gent et sans *habiteors*. *(Mousk. Id.)*

Habituation. Action d'habituer : « Est necessaire et tres utile avoir de bonne heure connoissance de sa complexion, affin que si elle est mauvaise on y pouvoie par *habituation* et frequentation des choses contraires à icelle. » (Les Tri. de la Noble Dame, p. 93.)

Habitude. [« Si c'estoit une *habitude* de vertu, et non une saillie. » (Mont. II, 7.) — « *Habitude* est seconde nature. » (Sermons de Barlete, 1re part. f. 21.)]

Habitué. [1° Habillé, vêtu : « Lors icellui suppliant estoit mal vestu et *habitué*. » (JJ. 156, page 382, an. 1401.) — « Lequel compaignon estoit vestu et habitué en estat de gens d'armes. » (JJ. 168, p. 129, an. 1414.) — « Ung grant compaignon *habitué* d'un mantel noir. » (JJ. 195, p. 265, an. 1469.) — 2° Habité, peuplé : « On se pourroit assez esmerveillier du noble royaume de France comment il est situé et habitué de cités, de villes et de chasteaulx en si grant foison que sans nombre. » (Froiss. XI, 226.) — « Du plus saige et du plus vaillant roy qui onques fut depuis que Angleterre fut premierement située et *habituée*. » (Id. XII, 242.)]

Habituer. [1° Habiller, vêtir : « Et abituerent quatre de lors hommes de l'abit de ces femmes. » (Froissart, t. II, p. 492.) — 2° S'habiller : « Adont ala Henriz ses frerez adouber, Il meïsmes aussi s'ala il enarmer; Et quant il vit ses frerez ainsi *habituer*. » (H. Capet, v. 2310.) — « Robert en charga tout simple habit et se vesty et *habitua* tout de drap gris. » (Froiss. XV, 190.) — « Le roy fit departir le tournoy et crier que tous chevaliers venissent au bancquet au franc palais; après ce cry tous chevaliers se retrayrent en leurs logis eulx desarmer et *habituer* de nobles vestements. » (Percef. III, f. 124.)]

1. Hable. [Propre, suffisant : « Li religieus seroient tenut de laissier trente piés de let, *hables* et souffisans pour charier au lés devers nos bos de Crespy. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

2. Hable. [Hâvre : « Et grans nefs profondes et larges, Plus de cinq cens dedans le *hable*. » (G. Guiart, dans D. C. sous *Haula*.) — « *Hables* et pors de mer. » (Ord. VI, 47, an. 1374.)]

Habler, *v.* [L'espagnol *hablar*, parler, fait sur le latin *fabulari*, a pris en français le sens péjoratif de se vanter, tenir des propos fanfarons, parce que les Espagnols étoient accusés de ce défaut. Les Espagnols ont donné le même sens au verbe français *parlar*.] « Une tres belle et honneste dame qui *habloit* un peu l'espagnol et l'entendoit tres bien. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 285.) — « Quand Marthe file et Ambrose *hable* leur cas et triste et pitoyable. » (Cotgrave.)

Hablerie, *s.* Vanterie, exagération : « Sa *hablerie* plutôt que sa science lui avoit acquis quelque reputation. » (Rom. Bourg. l. II, p. 55.)

Hableur, *s.* Fanfaron. (Borel, Oudin.)

Habonde. [1° La fée *Abonde*, la première des fées bienfaisantes. On lit au Roman de la Rose : « Et les cinq sens ainssi deçoivent Par les fantosmes qu'ils reçoivent, Dont maintes gens par leurs folies Quident estre par nuit estries, Errans avecque dame *Habonde*. » — 2° Abondant : « Et si pensay en tout par moy Qu'il n'est richesse tant *habonde* Qui vaille rien enmy ce monde. » (Liv. du bon Jeh. 8.)]

Habonder. [Abonder : « En terre *habondevet* ceste espece (la pauvreté) », dans S. Bern. éd. de Lincy, p. 533. — « L'estrange gent qui *habonda* Li quens de Foirs la seconde a. » (G. Guiart, v. 13445.)]

Habordeau, *s. f.* Morue parée. (Cotgrave.)

Habout. [Fonds de terre abandonné à un créancier, et désigné par ses tenants et aboutissants, dans la Coutume de Lille.]

Hacete, *s.* Lancette. Un mercier fait ainsi le détail de toutes ses marchandises :

J'ai les *hacetes* a seignier. *(Fabl. de S. G. f. 42.)*

Hache. [1° Outil de charpentier : « Et chevaucherent jusques à l'orme de Gisors, les aubalestriers et les charpentiers devant, à bonnes haches tranchans. » (Mén. de Reims, § 98.) — 2° Arme. La doloire romaine, *ascia*, servait à équarrir les palissades du camp, mais n'entrait pas dans l'armement. La hache d'arme gauloise et germaine se retrouve aux premiers temps féodaux : « Ainsi fierent des *haches* com vilain de flael. » (Sax. c. 9.) — « Portant une grande *hache* à son col, laquelle avoit bien trente deux posses d'alemelle ou environ. » (JJ. 154, page 532, an. 1399.) — « Item, deux *haches* armoyées aus armes de France. » (Pièces sur Charles VI, II, 465.)

Expressions :

1° *Hache de Crequi :* « Une longue guisarme ou hache, nommée *hache de Crequi*. » (JJ. 189, p. 485, an. 1460.) — « Le suppliant avoit une *hache de Crequi* qui est ung baston poinctu comme une dague. » (JJ. 198, p. 119, an. 1461.) — « Ung baston que l'en nomme ou pais (de Vimeu) *hache de Crequy*. » (JJ. 195, p. 2, an. 1467.)

2° *Hache danoise*, à tranchant convexe avec pointe au talon : « Gerard le frappa sur les espaules ou sur les bras un seul petit coup du plat d'une petite hache danoise qu'il portoit. » (JJ. 138, p. 266, an. 1390.) — « Li homme de ma seigneurie de la ditte ville (Bourbonne et Verecourt) doient aller en ma chevauchie garni de bascinet et d'espée, ou de *hache danoise* ou de lance, et de pourpoint à armet, deus jours à leurs despens. » (JJ. 59, p. 423, an. 1316.) — « Et portent glaives et espies Poitevins, *Hasches danoises* pour lancier et ferir. » (Garin.)

3° *Hache Norroise*, la même arme, les Norrois (Norwégiens) et les Danois faisant partie, au moyen âge, du même royaume : « En sa compaigne ont cent armes De plusours armes atornez, *Hache*

« *norroisse* tient moult bele ; Plus de plain pié out « d'alemelle. » (Wace, Rou.)]

4° « *Hache* a bec-de-faucon commun. » — « Fut « la *hache* du chevalier à la pelerine, *un bec-de-* « *faucon commun*, à bonne et poisante dague des- « sus et dessous et celle, que fist presenter messire « Bernard, fut une *hache à bec-de-faucon commun*, « mais la dague de dessous fut longue et deliée et « de façon telle qu'elle pouvoit legerement entrer « es trous de la visiere d'un bacinet. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 285.)

5° « *Hache* a dagues dessus et dessous. » — « Furent apportées les *haches* au seigneur d'Espiri, « pour choisir le premier... et furent icelles *haches* « ferrées longues et poisantes, à grandes *daguës* « acerées *dessus et dessous*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 317.)

[6° « Une hache à trois poinctes de dyamant, « nommée la *hache* de messire Bertran de Clas- « quin. » (De Laborde, Emaux, p. 483.)]

Haché. [1° Terme de doreur, pièce d'orfévrerie ciselée de hachures : « Pour avoir refait de neuf un « bacin d'argent doré, *haché* sur le bord de l'Ave « Maria. » (Emaux, page 337.) — « Un petit gobelet « d'or, *hachié* à couronne tout autour. » (Id.) — 2° Terme de blason sillonné de traits ou points, de hachures qui indiquent la différence entre les émaux et les métaux.]

Au Dieu Bacchus rendit graces condignes,
Qui tant avoit multiplié les vignes,
Que terre adonc portoit pour armarie
Thirses *hachez* de vigne tres flourie. *(J. Marot, p. 48.)*

Hachée, Hachie, Haschée, Hasquié, Haschiere. [Supplices, souffrances, tortures : « Et si ot la langue trancie Por soffrir plus grande « *hacie*. » (Mouskes.) — « La soffrirent dolireuse « *hachie*. » (Garin.) — « Tous devez brisier et cas- « ser, Par menus tiés, et par parties En grans « souspirs et grans *hasquies*. » (Gulleville.) — « Passer les font à grant *haschées* Et par mal pas et « par chaucées. » (Athis.)] — « Ainsi fut messire « Boucicaut a sejour celle saison, dont ne desplent « mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes « *hachées* souventes fois avoit en son cœur pour les « perilleuses adventures ou il s'abandonnoit. » (Hist. de J. de Boucicaut, p. 49.)

Qui par vertus en maint païs lointain
Orent souffert travail, paine et *hachie*. *(Desch. f. 128 c.)*

Moult est faus ki pour *hacie*
De bien amer se repent
Car amour n'oublie mie
Ceus qui aiment loiaument. *(Vat. 1490, f. 96 b.)*

Hacher. [1° Hacher : « Puis les hagiés bien « menus et cuisiés en huille d'olive. » (De Mondeville, f. 49.) — « Il avoit les bras et les cuisses tou- « tes *hachées* de coups. » (Amyot, Eumènes, 14.) — 2° Fendre l'air : « Le pigeon soubdain s'envole, « *haschant* en incroyable hastiveté. » (Rab. Pant. t. IV, 3.)]

Hachereau. Hachette. (Cotgr.)

Hachet, Hachette. Même sens. « Espées ou « badelaires ou *hachets* ou quelqu'armure qu'il « eust. » (Journal de Paris sous Charles VI et VII, p. 30.) — *Hachette* est dans Oudin. — [« Item une « *hachette* à manche de fer doré. » (Pièces sur Charles VI, II, 402, art. 239.)]

Hacheur. [Ciseleur : « A Jehan d'Abeville, « potier d'estaing et *hacheur* en orfavrerie. » (De Laborde, Emaux, p. 337.)]

Hacquebute. Arquebuse. (Oudin.)

Hacquenée. Haquenée : [« Dedit episcopo « Briocensi suum gradarium flavum, vulgo *sa hac-* « *quenée* fauve. » (Hist. de Bret. de Lobineau, II, 827, an. 1406.)] — « Il y a... de jeunes gens qui sont « si pesans qu'on auroit plus tost apris à un bœuf, « a aller la *hacquenée*, qu'a eux a danser. » (Contes de Des Perr. t. I, p. 239.)

Hacquenet. Petit cheval :

Ung jour je venoye de dehors
Sur mon *hacquenet* tout housé. *(Coquill. p. 141.)*

Hacquet. Même sens :

Et pansez le petit *hacquet*
Et luy faictes bien sa littiere. *(Coquill. pp. 160-161.)*

Hadot, *s.* Eglefin ; poisson :

Quant chiens de mer viennent poignant
Et bares, et raiz et harans,
Hados, et oitres, et hennons,
Et congres qui sont gros et lons,
Sartres et bremes dorées,
Barbues grasses, plies lées,
Et bons fles au fenuel rostiz,
La gent charnaige ont departiz.
Bataille de Quaresme, MS. de S. G. fol. 92, V° col. 1.

Haenge. Haine : « Par *haenge* et par grant « envie. » (Brut, f. 55 a.)

Hagard, *adj.* Farouche, sauvage : « L'habitude « de l'air produit quand et soy les esprits plus doux « ou plus *hagards*. » (Lett. de Pasquier, I, p. 405.) — Parlant d'une veuve dont le mari avoit été tué dans le massacre de la S. Barthélemy et qui d'abord fut inconsolable : « Si bien que le feu roy « (Charles IX) disoit à monsieur qu'il n'avoit veu « femme si *hagarde* en sa perte et en sa douleur. » (Brant. Dames Gal. II, p. 179.) — [« Esprevier *hagart* « est celluy qui est de mue de hayes. » (Ménag. t. III, p. 1.)]

Haghenée. [Haquenée : « x m d'autres gens et « tous montés sour chevaux ou sour *haghenées*. » (Froiss. II, 132.) — « Chevaliers et escuyers montés « sus bon coursiers et gros ronchins, le demou- « rant sus *haghenées* bien apertes et bien travil- « lans. » (Id. 266.)]

Haguette. Petit cheval : « Quant ils vindrent « aux champs le seigneur d'Auxi feit descendre « Jean Coustain de son gros cheval et le feit mon- « ter sur une *haguette*. » (Monstr. III, p. 93 b.)

Haguilenne, Haguimenlo, Haguirenleux, Hanguevelle. [Haguignètes, petits présents dits aussi *aguilanneuf* : « Comme le suppliant « et Pierre Pelluel feussent alez soupper en l'ostel « de (la) mere d'icellui suppliant... Tantost après « arriverent devant ledit hostel Colin le Masnier et

« autres... lesquelz en maniere de derision com- « mencerent à crier à haulte voix : « Je m'en lo du « past, madame. » Et lors ledit Pierre Pelluel yssi « hort dudit hostel en criant : Hagui men lo. » (JJ. 162, p. 276, an. 1408.) — « Vous m'avés promis « me donner mes *haguillennes*, ne me escondissez « pas. » (JJ. 195, p. 1328, an. 1474.) — On lit *haguirenleux*, au reg. JJ. 154, p. 201, an. 1399; *hanguevelle*, au reg. JJ. 164, p. 670, an. 1409.]

Haha, Hahay. [1° Cri de haro : « La justice et « jurisdicions... de cri et de *haha* neuctanteument « faiz. » (Ord. IV, 295, an. 1354.) — « Se aucun fait « *hahay* en ladite ville ou en terroir. » (JJ. 66, page 570, an. 1331.) — « Y eust grant noise, cry et « *hahay* Auquel cry ala ledit suppliant et y seurvint « d'aventure pour veoir ce que c'estoit; car il ne « savoit pourquoy l'en cryoit ledit *hahay*. » (JJ. 109, page 69, an. 1376.)] — On a dit des gens qui prodiguent des biens mal acquis :

Sur les quelz voy approucher le *hahay*
Car d'or sera et d'argent grant esclipces
Par poureté et le gast que veu ay
Traire a iceuls, si devenrront nourrices
Car ilz rendront ce que leur avarices
A rapiné. *(Desch. f. 290 a.)*

2° Cri de douleur :

Pour mon costé crie *hahay*,
Mainte fois et à l'aventure
Une migraine ou chief aray
Autre foiz au ventre escorçure
Ou en l'estomac grief pointure. *(Desch. f. 442 a.)*

De là, douleur, peine, tourment :

Et vodrai mon *hahai*
Muer en joie et en glai
Mon soussi. *(Poës. de Froiss. p. 262 a.)*

3° Cri de guerre, alarme : « Ceux qui avoient fait « le guet devers l'ost, ouirent le cry et le *hahay*. » (Froissart, liv. I, p. 83.)

Princes à ce mot me convint eveillier
Pour un *hahay* que j'oy escrier
Par nuit, en l'ost, assez près de Coulongne. *(Desch. 107 a.)*

D'où désastre, carnage. Parlant de la pucelle d'Orléans : « La pucelle vient pour les occire (les « Anglais). Elle vient de par le roy du ciel corps « pour corps, vous bouter hors de France et vous « promet et certifie qu'elle y fera si gros *hahay* que « depuis mille ans en France ne fut veu si grand. » (Hist. de la pucelle d'Orléans, p. 508.)

Expressions :

1° « Vieille *haha* » dit d'une femme apparemment, parce qu'elle va toujours criant *haha* : « Ils « oseront asseurer impudemment que cette *vieille* « *haha* a les trente six conditions requises par « Platon en la beauté parfaite. » (Maladie d'Am. 28.)

2° « On n'a pas la caille, pour *haha* crier, » le bruit ne sert pas à attirer à soi une personne. (Oud.)

1. Haie. [1° Clôture : « Car li Sarrazin ont tant « trait de lour pylés, que il a aussi comme une « grant *haye* qui vient ardant vers nostre chastel. » (Joinv. § 208.) — 2° Sorte de chasse : « Pourra la « contesse de Roucy haiier et faire *haies* pour la « chasse desdits bois. » (JJ. 56, p. 98, an. 1317.) — 3° Sorte de danse : « Les *hayes* d'Allemaigne, fris« ques, Passe pieds, bransles, tourdions. » (Marot, t. I, p. 189.)]

2. Haie. [Monnaie de la Haye, en Hollande : « Que ledit maire pour casoun de ses adjours aux « partyes ne puist demandeir que une demi *haye* « corante en bourse. » (Hist. de Liége, t. II, p. 457, an. 1424.) — « Vingt quatre solz de monnoie, tant « en pataz, comme en *haies*. » (JJ. 173, p. 533, an. 1426.)]

Haïe. Haine : « Ai jou toute joie en *haïe*. » (Poët. av. 1300, III, p. 1234.)

Haier. [1° Faire une haie : « Toutes gens estoient « retrait en la haie dou Louvion et avoient là mené « à sauveté, et copé et *hayet* le bois de tel maniere « que on ne povoit venir à euls fors à grant ma- « laise. » (Froiss. III, 36.) — 2° Disposer en haie : « Et estoient ces huit cens chevaliers tous *hayés* et « rengiés d'une part et d'autre. » (Id. XV, 302.) — « Chevaliers, escuyers et gens d'armes se *haierent* « tout autour du roy. » (Id. XV, 42.) — 3° Chasser dans un bois fermé de haies : « Icellui chevalier « donna congié et licence de chacier et *haier* ès « garennes de nostre dit frere. » (JJ. 106, p. 224, an. 1374.)]

Haillon. Lambeaux d'habits : « Les prisonniers « estoient sans chapperon tous nuds testes, chas- « cung ung povre *haillon* vestus, tous sans chaus- « ses ne souliers la plus grande partie. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 191.)

Haillonner, *v.* Mettre en guenilles. (Voir Cotgr. et Bouchet, Serées, I, p. 251.) — « Discours *haillonnez*, » propos sans suite. (Cotgr.)

Haillonnerie, *s.* Collectif de haillons :

Vielz pourpoins touillons, vielz haras,
Vielz lambeaulx et *haillonnerie*,
Chappeaulx pelez et bonnetz gras,
Seront pour nostre seigneurie. *(Coquillart, p. 15.)*

Haillonneux. [Qui n'est que haillons : « Il te « faudra d'un habit *haillonneux* Vestir ton corps. » (Rons. 948.)]

Hain. [Hameçon ; ce terme est usité sur les côtes de Normandie : « Uns peschierres geta iluec son « *hain*, et quant il cuida avoir pris un grand pois- « son. » (ms. S. Victor, 28, fol. 187 a.)]

Haine. [« Bien lui monstra Constance qu'à lui « n'a pas *haïne*. » (Berte, c. LVI.) — « Se li parras- « tres ou la marrastre mainent malvese vie as enfans « ou qu'il lor monstre sanllant de *hayne*. » (Beaum. t. XXI, p. 15.)] — Parlant de Richard, duc de Normandie :

A lui firent Franchoiz mainte painne et maint mal,
Maintefois le trairent par *haingne* mortal. *(Rou, p. 141.)*
Grant deul out Guillelme son fiz
Qui encore iert assez petiz
Mout out *haingnes*, mes poi amis
Lez plusours trova mout eschis
Ceuls que si peres tenoit chiers
Trouva mout orgueilloux et fiers. *(Id. p. 223.)*

Expressions :

1° « *Haine* de prince signifie mort d'homme. » (Cotgrave.)

2° « Sans *haine* » désigne les tournois, par opposition aux guerres sérieuses: « Il monstroit que les « proesses que ilz avoient faictes *sanz haine* seroient « doublement redoublées en mortelle persecution. » (Perceforest, IV, fol. 82 ᵇ.)

3° « Ferir en cas de *hayne,* » jouter par haine: « Tant fut vostre pere de grant renon à ce que j'ay « ouy racompter à ma mere que ennuy auroye a « ferir contre vous *en cas de hayne.* » (Id. f. 121 ᵃ.)

Haineusement. Avec haine:

Prince, parler senestrement
D'autrui et *haineusement*
A juif, sarrasin, chrestien
Est grant folie et grant tourment. *(Desch. fol. 447 ᵉ.)*

De quoy sert une antique race,
De quoy un gouffre qui embrasse
Mille tresors delicieux,
Si, ne voulant à nessun plaire,
Presque à soy mesme on veut desplaire,
Haineusement ambitieux? *(J. Tahur. p. 132.)*

Haineux. [1° Qui est porté à la haine, qui déteste: « Amors ce est paix *haïneuse*, Amors est « haïne amoreuse. » (Rose, 4307.) — « Li aucun « sunt si *haineux* et si felon qu'il vourroient bien « fere damace à eus meïsmes por fere damace à « autrui. » (Beaum. XXXVIII, 10.) — « Depuis au « pourchas d'aucuns ses *hayneux.* » (JJ. 137, p. 95, an. 1389.)] — « Necessité qui n'a loy amena cette « fois le dauphin à refuge à ses plus grands *hai-* « *neux* pour s'en aider au besoin. » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 227.) — 2° Haï, odieux:

. . . . De servir aux enfans
Est encor li perilz grans
Horribles et merveilleux
De mal faire sont en grans
Se de leurs maulx les reprans
Tu seras leur *haineux.* *(Desch. fol. 101 ᶜ.)*

Tu es à chascun *haineux*
Pis que de crime capital
Aux champs à piet et à cheval.
Noiez fusses tu en un flum,
Ou pendus a un carquenal
Car tu es haiz de chascun. *(Id. fol. 435 ᶜ.)*

3° « Droict *haineux* est le droict qui par le moyen « de la coustume du païs est contraire au droict « escrit, comme sont cas de retrait lignagier. » (Bout. Som. Rur. p. 3.) — [« Veans aussi que tous « cas de main morte est *haineux.* » (JJ. 136, p. 240, an. 1369.) — « Que ce qui est deu par general cous- « tume ne peut estre appellé service *haineux.* » (Du Cange, VI, 220 ᵃ.)]

Haingre, *adj.* Mince, délié: « [*Heingre* out le « cors e grais le e eschevid. » (Roland, v. 3820.)]

Mout la vi plaisant, et *haingre*, et deugie.
Guill. li Viniers, Poës. MSS. av. 1300, t. II, p. 818.

Dans le portrait d'une personne bien faite:

Plate hanque, ronde ganbete,
Gros bran, basse quillete,
Pié vouti, *haingre*, a peu de chair. *(Vat. 1490, f. 132 ᵇ.)*

« Combien qu'elle fust longue, si estoit elle *hain-* « *gre*, et de noble taille qui monstroit qu'elle estoit « jeune durement. » (Percef. II, fol. 35 ᵃ.)

Haion. [Etal (Voir Haison), aux Ord. t. V, p. 511, an. 1355.)]

Hair. [N'avait pas, au moyen âge, les formes inchoatives de notre conjugaison en *ir*. De là les formes *héent* pour haïssent, *heoient*, *haoient* pour haïssaient. (Froiss. II, 123, 172.) Dans S. Alexis, l'infinitif est *hadir*. Dans Roland, v. 1244, on lit: « Suz ciel n'ad hume que tant voeillet *haïr*. »]

Conjugaison: *Haant*, haïssant; *harra*, haïra:

Est tourmentés et homis
Cil gi tout certainement
Gat qu'il fu wihos jadis:
A tousjours mais en *harra* s'espousée
Et *haant* ert sa doulour demenée. *(Vat. 1490, f. 154 ᵃ.)*

Hace, subj. prés.

Toz m'aura a force a ami
Que qu'el face, vueil ou ne daint
Ou ele *hace*, ou ele m'aint
Ge mandrai toz tems en son cuer
Quel part qu'el tort n'en istrai pas. *(Parton. fol. 168 ᵗ.)*

Hae, je hais. (Poët. av. 1300, II, p. 839.) — *Haes*, vous haïssez. (Id. III, p. 1148.) — *Has*, je hais. — Un amant craint également d'exprimer son amour ou de le laisser ignorer à celle qu'il aime:

Molt aim et *has* dire et taisir,
Car d'aus deux puis vivre et morir. *(Gontiers, III, 125.)*

Hé, je hais:

. . . . Si me tient amors ne sai coment
C'un pou la *hé* tote amoureusement. *(Cᵗᵉ Thib. p. 149.)*

Onques ne chantai faintement,
Car boine fois m'en a gardé
Et l'amours dont j'ai tel planté
Ke merveilles est se de riens *hé*
Neis cele envieuse gent. *(Poët. av. 1300, III, p. 1173.)*

Je *hé* mes jours et ma vie dolente,
Et si maudis l'eure que je fu nez,
Et a la mort humblement me presente
Pour les tourmens dont je sui fortunez. *(Desch. 213 ᶜ.)*

Hée, haïsse:

Quant je vos lais, droiz est que je m'en *hée.* *(Thib. 121.)*

Clers je vous lo et pri qe teignies qoi
Ne di:es pas par qoi ele vos *hée*
Mais servés tant. Or faites le por qoi,
Qu'el sache chou que vostre cuer bée
Car par servir est maint amour donnée. *(Vat. 1490, f. 138.)*

Heent, haïssent:

. . . . Je voi torné
Le siecle a si grande folour,
Ke li plusour *heent* l'amour. *(Jehans de Renti, III, 1197.)*

Hehet, hait:

Ja li hom qui est saiges
Entro mauvais lignaige
Longues ne demorra:
Se ses voisins *hehet*,
Et son damaige set
Ja ne li destorra. *(Prov. du Villain, fol. 73 ᵗ.)*

L'infinitif a été pris substantivement: « Quant le « roy l'oy, tout le sang lui mua, et estraint les « dens, ce esroulla les yeux, et par grant *hair* « deschira sa barbe. » (Du Guescl. par Mén. p. 181.)

Expressions:

[« Les medecins *hayent* les hommes sains Car « rien par eux ne leur est presenté. » (Saint Gelais, p. 107.) — « Onques n'ayma bien qui pour si peu « *hait.* » (Cotgr.)

Hairan. Hareng. On dit à une vieille femme:

Et vos talons sont plus flairans
Que becquehelts et que *hairans.* *(Recr. Devis Am. 92.)*

1. Haire. [1° Chemise de crin ou de poil de chèvre portée sur la peau : « E aspre *haire* aveit de « piel de chievre gros. » (Th. de Cant. 102.) — « En « l'abeie du Lis sont les *heres* que saint Loys portoit, « une fete à maniere de gardecors, longue jusque « desouz la ceinture, et l'autre fete à maniere de « ceinture ; trois ou quatre desquelles les unes sont « lées à maniere de la paume d'une main, et les « autres à maniere de la leesse de trois dois ou de « quatre. » (Mir. de S. Louis, 147.)] Parlant de la mort de Marie Salomée :

Plus sur son lit ne s'est tenue ;
Mais a terre sus une *haire*
S'est couchie la debonnaire. *(Hist. des III Maries, 441.)*

2° Affliction, chagrin :

Se femme pren, j'eray doleur et *haire*
Servitude, courroux et desplaisance. *(Desch. f. 452 a.)*
Marie toy donc, et me croy,
Qu'a mener vie solitaire
A ben plus de mal et de *haire*,
Mil foiz que les mariez n'ont. *(Desch. fol. 560 a.)*

Expressions :

1° *Porter la haire* et la souffrance. *(Molinet, p. 196.)*

2° « Faire *haire* à quelqu'un, » lui faire de la peine. (Rab. II, p. 203.)

2. Haire, *s.* « *Haires* qui seroit mieux écrit « *heres* ne signifie autre chose, que gens de néant, « des cancres, de l'aleman *herr* qui signifie maitre, « seigneur, mais dont comme de beaucoup d'autres « termes que nous empruntons des langues etran- « geres, nous usons dans un sens de mepris. » (Duchat, sur Rab. I, p. 315.) — « Ne sont-ils assez « meshaignez les paoures diables ? Ne sont ils assez « enfumez et parfumez de misere et calamité les « paovres *haires*. » (Rab. III, p. 119.) — « Un renard « qu'il avoit nourri petit, et luy avoit on coupé la « queue et pour ce on l'appelloit *le here*. » (Contes de Desperr. I, p. 196.) — [« Gros nez, qui te regarde « à travers un grant verre Te juge encore plus « beau ; Tu ne ressembles point au nez de quelque « *herre* qui ne boit que de l'eau. » (Basselin, VI.)]

Expressions :

1° « Beau *herre* » se dit ou par raillerie ou par mépris, en Normandie. (La Roque, de l'Arrière-Ban, page 6.)

2° « Jeunes *haires* esmouchetez, » expression de mépris pour « gentils floquets. » (Rab. V, p. 90.)

3° « Mon paovre *haire* esmouchetė. » (Rab. II, 144.)

4° « Les haires ne rendent pas toujours *heres* « ceux qui les portent, » le cilice n'amortit pas toujours les passions. (Essais de Montaigne, II, 716.)

3. Haire ou **Here,** *s.* Jeu de cartes. (Oudin.) [Il se joue entre plusieurs personnes, dont une seule gagne ; on l'appelle encore l'as qui court.]

Hairier. Affliger.

Lors dist : puisqu'ainsi le fault faire,
Je juge pour plus souffrir haire,
Au leu qu'il soit mariez.
Et jamais ne le *hairiez*
Aultrement, mais que donner femme ;
Et je vous jure par mon ame
Qu'avoir ne puet plus grant tourment. *(Desch. f. 494.)*

Hairon, *s. m.* Héron : [« Plus desirent la guerre « qu'esprivier le *hairon*. » (Cuvelier, v. 14007.) — « Le suppliant garde des bois dou seigneur de Bou- « berch, et commis à garder les *hairons*. » (JJ. 205, p. 262, an. 1481.)]

Expressions :

1° Armé à bec *heron*, c'est-à-dire « contre le bec « du *heron*, parce que le *heron* cache son bec sous « l'aisle et les faucons venans de roideur sur luy « se tuent s'ils ne sont armez de la poitrine. » (Borel.)

2° « Nids de *herons*, » mis au nombre des choses qui peuvent augmenter la valeur d'un héritage : « Si le proprietaire augmente le fief par industrie « ou de ses deniers le douairier n'en profitera pas « davantage ; mais bien si le fief est melioré par « accroissement ou du rejet de l'eau, par le *nid de* « *herons* ou d'autres oiseaux. » (Cout. d'Audenarde, Nouv. Cout. Gén. I, p. 1096 b.)

Haironneau, *s. m.* Diminutif de *hairon*. (Cotgr. ; Rab. IV, 132.)

Haironnier. 1° Qui chasse le héron : « Dont li « ostoir sont tot gruier Et li faucon bon *hairon-* « *nier*. » (Partonop. v. 1673.) — 2° Sec et maigre : « Les jambes gresles et minces, les cuisses *heron-* « *nieres*. » (Paré, Licorne, 4.)

Haironniere. [Nid de héron, lieu où on les élève : « Icellui chevalier estoyt ung destructeur « de garennes et *hayronnieres* du pays et n'estoit « gibier qu'il ne gatast à l'arbaleste. » (JJ. 205, p. 262, an. 1480.)] — « La dame (de Richebourg) et « en sa seigneurie toute franche chasse et une « *heronniere* en sa maison, etc. » (Cout. de Riche- bourg, dans le Nouv. Cout. Gén. I, p. 393 a.)

. . . . Nulz ne vit plus belle *heronniere*
Qu'a Saint Aubin ne d'oiseaux de riviere. *(Desch. 134 a.)*

Haise, Hese, Heze. [Fermeture de jardin ou de cour à claire-voie : « Comme Pierre Playart povre « laboureur, demourant à Barisy,... voulsist mettre « en une court de la maison, où il demeuroit, une « *haise* qu'il avoit faite pour obvier que le bestail « de la ville n'entrast en sa cour. » (JJ. 102, p. 286, an. 1371.) — « Et estoit la devise en la baniere sur « l'estandart de une *haise* d'or assise sur une cham- « paigne de gueules. » (Froiss. XIV, 224.) — « Les- « quelz arrivez devant l'ostel eussent frapé des piez « contre la *hese* ou huis de la court. » (JJ. 167, p. 371, an. 1414.) — « Le suppliant ala à la *heze* de « son jardin pour la clorre... et appuya de sa hache « la dite barre ou *heze*. » (JJ. 174, p. 187, an. 1432.)] Parlant du soin que les changeurs ont de l'argent :

Avoir li font toutes ses aises :
Au devant de lui mettent *haises*
Afin qu'on ne le puist haper.
Cil qui se mellent de draper
En prendent la par grant puignies. *(Froiss. f. 424 a.)*

Haison. [Etal : « Comme icellui mercier eust « levé ou drecié un *haison* ou estal en la place de « la ditte ville de Bailleul. » (JJ. 161, p. 379, an. 1407.)]

Haistié. [Dispos, voir Haiter, Haitier : « Icellui

« Mercier ala comme tout sain et *haistié*, et senz « se complaindre d'aucune doloison pour la ditte « bateure. » (JJ. 106, p. 405, an. 1374.)]

Haistre. [Hêtre : « Desous un *haistre* rameit, « Ai un doulc cant escouteit De gentille pastorelle. » (Hist. litt. de la France, XXIII, 559.)] — « Si aucunes « divisions sont entre bois et terres ahanables sans « bournes, les terres se doivent labourer jusques à « pied et demy pres des vrayes ronces et se doit on « fonder sur les anciennes espines, *haistre* ou « autres bois portans ligne l'un à l'autre. » (Cout. de Boullenoys, dans le C. G. t. I, p. 697.)

Haistriaux. [Hêtres : « Monachi Gemeticis (ha- « bent)...... ad louatus suorum baccorum .vi. *hais-* « *triaux* et duos furons. » (B. N. l. 4653.)]

Haistriere, s. Lieu planté de hêtres. « Pepi- « nieres, chesnotieres, *haistrieres*, oulmieres et « autres jeunes arbres provenu de plant ou de « semence et tenus en reservoir pour estre trans- « planté suyvent les fonds. » (Cout. du duché de Normandie, C. G. I, p. 1025.)

Hait. [Joie : « N'en ourent pas tel *hait* en l'ost « ne hier ne avant hier. » (Rois, ch. IV, liv. I, v. 8.) Diez assigne pour origine à ce mot le nordique *heit*, promesse, vœu.] De là les expressions :

I. *A hait.* 1° Promptement, gaillardement :

Et Karles s'en revint *a hait.* *(Mousk. p. 126.)*

2° A souhait : « Cela est bien *à mon hait.* » (Cotg.) — « Le vent lui estoit si a poinct, comme *à son* « *hait.* » (Froiss. III, 313.)

II. De *hait.* 1° Avec plaisir : « Il picqua *de bon* « *hait* vers le lieu ou les escuz pendoient. » (Perceforest, vol. V, f. 3.) — « Assaillons les *de bon hait.* » (Id. IV, fol. 32 b.)

2° De bonne disposition corporelle ou spirituelle : « Si fort n'y a ne si *de hait.* » (Brut, fol. 24a.) — « Il est fier et de peu de *hait*, » en parlant d'un cerf. (Percef. V, fol. 100 d.) — « J'aime à me tenir « joyeux et de *het.* » (Bouchet, Serées, p. 60.)

Haitement. [Gaîté, courage. (Parton. v. 10033.)]

Haitié. [1° Bien portant : « Et puis revint à sa « santei, et fu touz *haitiez* et liez et joianz. » (Mén. de Reims, § 71.) — « Il me demanda se la royne et « li enfant estoient *haitié.* » (Joinv. § 594.) — « Et « entendirent li *haitié* à remettre à point les navrés « et les bleciés. » (Joinv. V, 394.) — 2° Tranquille, calme, en parlant de la mer : « Parmy celle mer qui « lors estoit *haitié* et monstroit qu'elle eust grant « plaisance de euls porter. » (Froiss. XIII, 150.)]

Haitier. Réjouir. Voir le précédent : « Qui la « tient nue bien se *haite.* » (Brut, fol. 71 a.) Il s'agit de l'épée du roi Artus. — « Proces qui gueres « ne me *haicte.* » (Collerye, p. 160.) — « Semblant « fet que point ne li *hait.* » (ms. 7218, f. 9 a.)]

Haiz. [Sorte de bouclier : « Icellui Anthoine de « Segalar ayant en sa main ung *haiz*, vulgairement « appellé tavel. » (JJ. 184, p. 78, an. 1448.)]

Halage. [1° Chemin de halage : « En la seconde « partie entendons nous à tretier des chaucies, « ...des rivages, des *halages.* » (Liv. des Mét. 2.)] — 2° Droits sur les halles et les marchés. (Ordon. V, 421.) — 3° Endroit où on est exposé au hâle :

Je me soubmet à vo bonne ordonnance,
Et vous estes tuit homme discret et saige ;
N'ayez regart, si j'ay par ignorance
Mal impetré ; corrigiez le langaige
Considerez-moy estre en un *halaige*,
Et le surplus qu'om doit considerer,
Et me faictes là quelque bois livrer
Ou cest yver seray trop mal bailly
Ne souffrez pas que je doie engeler. *(Desch. f. 234 c.)*

Halagrés. [Homme d'armes, couvert du hallecret : « Deux hommes de guerre, que selon l'usage « du temps present en fait de guerre on nomme « *halagrés.* » (JJ. 201, p. 56, an. 1477.)]

1. Hale. [Vent sec de l'est ou du nord qui hâle le teint : « Or veut l'ombre, or veut le *halle*, or veut « repos, or veut labeur. » (Conten. des femmes, XIIIe siècle.) — « Cler fu le jour, greveus le *hale.* » (Guiart, v. 2172.) — « Levez ces cuevreschiefs plus « hault qui trop cuevrent ces beaulx visaiges ; De « riens ne servent telz ombraiges, Quant il ne fait « *hale* ne chault. » (Ch. d'Orl. Chanson, 103.)]

2. Hale. [1° Place couverte où se tient un marché : « Se il sont demorant es terres devant « dites, et il aportent leur pain es *hales.* » (Liv. des Mét. 9.) — « Li rois tint cele feste es *hales* de Sau- « mur ; et disoit l'on que li grands roys Henris « d'Angleterre les avoit faites pour ses grans festes « tenir. Et les *hales* sont faites à la guise des clois- « tres de moinnes blans. » (Joinv. § 95.) — « La « recherche des phrases nouvelles et des mots peu « cogneus vient d'une ambition puerile et pedan- « tesque ; peussé je ne me servir que de ceulx qui « servent aux *hales* à Paris. » (Montaigne, I, 192.) — 2° Maison de ville : « Ayons fait convenir et « assembler par devant nous en le *hale* de Tournay « les jurés eschevins, massars et autres officiers de « la dicte ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.)] — De là : « Clers de *halle*, » greffiers de l'hôtel-de-ville ; « buffet de la *halle*, » dépôt des archives municipales. (Ord. V, 134.) — 3° « *Halle* de paix, » lieu où se tient la justice des villes : « Les mayeurs et « eschevins de la ville d'Aire tiennent siege par « trois jours en la semaine en leur *halle* que l'on « nomme *halle de paix.* » (N. C. G. t. I, p. 321 a.) — [De là *tenir halle*, se réunir : « Se j'ay *tenu halle* de « neant, Vous en estes trop consentant. » (Gaguin, Passe temps d'oisiveté.)] — « De la loy d'une ville « faut adjourner baillif, hommes, majeur, et esche- « vins selon ce que les villes sont ordonnées de loy « et faire assembler en *halle* ou en chambre, c'est « a dire au lieu ou ils ont accoustumé a tenir leur « siege. » (Bout. Som. Rur. t. III, p. 13.) — « Dans « la ville d'Alost il y a encore une jurisdiction par- « ticuliere que l'on nomme *les jurez de la halle aux* « *draps*, qui par chacun an est establie et renou- « vellée au nombre de six par les bailly, bourg- « maistre et eschevins, lesquels ont la connoissance « et la jurisdiction de toutes les causes qui con- « cernent les laines. » (N. C. G. t. I, p. 1108 a.) —

« Des prevost, mayeur et treize hommes de la *halle* « *basse*, ou drapperie. » (N. C. G. t. II, p. 242.) — « Il est encore dans la *halle* aux draps, » il est encore couché dans son lit, entre les draps. (Oud.)

Halecret. [Cuirasse, écrevisse de fer à l'usage des lansquenets, en français laquaiz, voir Halagrez.] On lit au figuré dans les Triom. de la Noble Dame, fol. 90 : « Donner pour Dieu, c'est un fort *halecret*, « pour batailler, au public ou secret, contre le « diable, à ce qu'on le surmonte. »

Halegres. [Allègre : « Si m'aïst Diex ! bien nos « poez conquerre, Sor nos arçons en gisent nos « booles; Li plus *halegres* n'a soing d'aller en « destres. » (Coronement Loys, v. 2166.)]

Haleine. [Voir Alene.] « Quand les rentes se « constituent par emphiteuse, partage, ou autre- « ment par nouvelle constitution *d'une haleine*, au « profit de plusieurs ou quand icelles sont partagées, « et un des rentiers ou portionnaires à faute de « payement procede à l'eviction de son hypotheque, « telle eviction ne se peut faire avec extinction des « autres rentiers ou portionnaires. » (Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1248.)

Haleinement. Souffle.

Les vents etesiens d'*haleinemens* fumeux
Pesle-mesle accouplez et poursuivant leur route.
R. Belleau, p. 180.

Haleiner, *v.* [Voir Alener.] 1° Respirer : « Chas- « cun se sent de l'air qu'il *haleine* et ou il vit. » (Sagesse de Charron, p. 226.) — « Nous asseura que « pour descouvrir le fard, qu'il ne falloit que tenir « en sa bouche du saffran, et que venées à *hallener* « une femme fardée, son fard n'aura pas si tost « senty ce saffran qu'il tombera de lui-mesme. » (Bouchet, Serées, I, 151.) — 2° Sentir : « Je les sens, « je les fleure et les *haleine* avec plaisir. » (Sagesse de Charron, p. 226.) — 3° Pressentir, éventer, découvrir. Parlant des jésuites : « Lorsqu'ils vinrent en « cette ville (Paris) pour lire et former leur ordre, « qui est depuis dix ou onze ans en ça, ils estoient « pauvres comme la mesme pauvreté ; et toutefois « maintenant qu'il n'y a college, voire compagnie « qui soit plus riche que cette-cy, je commençai lors « d'*halener* leur fard et dire comme Martial : « Qui « potes insidias dona vocare tuas ? » (Pasq. Rech. p. 308.) — « En peu de temps leur imposture fut « *halenée* et se tourna tout leur inopinement en « fumée. » (Lett. de Pasq. I. 25.) — 4° Fréquenter, comme sentir souvent l'haleine de quelqu'un. « Je « ne vy jamais grand seigneur accompagné de plus « grande prud'homie que luy et en ay *halené* plu- « sieurs. » (Pasq. Rech. p. 485.) — « Ces maladies « prennent entre les chiens pour s'*halener* et fre- « quenter les uns les autres. » (Fouill. Vén. f. 79 b.) — 5° « *Halener* quelque vent, » avoir vent de quelque chose. « Combien que cette entreprise fust « dressée avec tout ce que l'on sçauroit souhaiter « de prudence humaine, si ne peut elle estre con- « duite si sagement que l'on n'en *halenast* quelque « vent. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 23.)

Haleiz. [Fatigue : « On vaincu ont le poigneiz « Cil de pié, à grant *haleiz* Dont il ont prises les « despoilles. » (G. Guiart, v. 17381.)]

1. Haler. [1° Tirer sur une corde : « Là ou Fran- « çois font au *haler* Leur nés vers Flamens devaler. » (G. Guiart, Royaux lign. v. 9400.)]

Escuins ferment et escoutes,
Et font tendre les cordes toutes ;
Vitages lachent, et trez avalent ;
Boulines sachent et *halent ;*
Au vent gardent et aux estoilles.
Selon l'eure portent leurs voiles ;
Les bragotz font lacier au mast
Que li vens par dessous ne past ;
A deux ris courent et à trois. *(Brut, fol. 85 c.)*

2° [*Haler à la vercolle*, tirer à la bricole : « Icellui « varlet se ferma une corde au cou en maniere « d'une vercolle pour soutenir le limond du dit « demi char, pendant qu'ils tiroient et *halloient* à « la vercolle. » (JJ. 192, p. 53, an. 1460.)] — Parlant des Allemands qui traînèrent eux-mêmes l'artillerie de Charles VIII, à travers les Alpes à son retour de Naples : « Pour mieux encourager et donner har- « diesse aux dessus dits compagnons tout le long « du jour au tour et auprès d'eux jouoient tabou- « rins de suisses et autres instrumens pendant qu'ils « tiroient et *halloient* à la vercolle. » (André de la Vigne, Voyage de Ch. VIII à Naples, p. 157.)

2. Haler. [1° Sécher. Il s'agit de cadavres : « Au « vent les ont *hallés.* » (Chans. d'Ant. V, 56.) — 2° Hâler : « Ot ambdeus cousues ses manches, Et, « por garder que ses mains blanches Ne *halaissent*, « ot un blans gans. » (Rose, v. 565.)]

Haletement. Action de haleter. (Cotgrave.)

Haleter, *v.* Respirer, comme quand on est hors d'haleine, du fréquentatif *halitare*.

Dex doint bon jor m'amiete ;
Li cuer por li me *halete*. *(Poët. av. 1300, II, p. 643.)*
Isabel por qui ses cuers *halete*. *(Id. t. IV, p. 1461.)*

[« Et j'oi l'aloete A la matinée, Qui saut et *halete* « ......Li cuers mi *halete* En joliveté. » (Cité dans Coussemaker, l'art harmonique, p. 239.)]

Halgan. [« Une piece de monnoye appellé à « Huise *halgan*. » (JJ. 176, p. 644, an. 1448.) — « Ung *hargan*, qui vault ung denier et maille. » (JJ. 176, p. 741, an. 1449.)]

Haligote. [Pièce, morceau d'étoffe : « Et vesti « une povre cote Ou il ot maint *haligote.* » (Fabl. I, 81.) — « Et jou veil, dist Renars, ma cote Soit « partie et *harligote* D'une chape à jacobin. » (Ren. IV, v. 1215.)]

Haligoté. [Qui porte un habit rapiécé : « Lors « demande que c'estoit Il ert ainsi *haligotez.* » (Fabl. I, 75.)]

Haligre. [Allègre : « Aureliens... retourna à son « seigneur et le rendit lié et *halegré* de la bonne « response de la damoiselle. » (Dom Bouq. III, 168.)]

Hallage. [Voir Halage. Droit d'étalage : « Qui- « conques ameine moruë à Paris, l'acheteur doit « .v. sols de coustume et .xvi. den. de congié et de « *hallage.* » (Liv. des Mét. dans D. C. III, 617 b.)]

Halle. [Voir Hale 2. Chaleur : « Cler fu le jour, « greveus le *halle* Et fiers li huz pres d'Aubemalle. » (G. Guiart, v. 2272.)]

Hallebarde. [« Ung baston appellé une *halle-* « *barde* ou guisarme. » (JJ. 179, p. 211, an. 1448.)]

Hallebardier. Voir André de la Vigne, p. 118 : « La pluspart estoient encore arquebusiers et le « reste *hallebardiers* et quelques picqueurs. » (Montluc, II, 263.)

Hallebic, *s.* » C'estoit un droit qui se levoit sur « les marchands forains de poisson de mer et qui « étoit de huit, dix ou douze sols pour chaque « panier qu'ils vendoient à Paris. En 1325 Charles « le Bel abolit ce droit et ordonna suivant l'offre « des marchands, qu'ils payeroient le double du « devoir qu'ils payoient auparavant : et qu'a l'avenir « ils viendroient tout droit decharger ès marchez « de Paris, sans porter leurs denrées ès logis, ni « pouvoir les retirer des marchez, que chacun n'en « eût pris à son vouloir à peine de commise et « confiscation contre ceux qui feroient le contraire. » (Laur.) — [« Nous faisons sçavoir..... que comme à « la supplicacion et complainte de plusieurs mar- « chands de poissons de mer confluans à Paris des « parties de dessus la mer, sur ce qu'ils se douloient « d'une fausse coustume estant à Paris sur le pois- « son appellé *hallebic,* par laquelle les marchands « établiers par chascun panier, puis le prix fait, « rabatoient à la fois douze sols, à la fois dix, à la « fois huit selon leur voulenté... » (Ord. II, 586.)]

Halleboter, *v.* Grappiller : « *Halleboter* est un « verbe que les Angevins ont fait d'*hallebote,* nom « qu'ils ont donné aux petites grappes que les ven- « dangeurs oublient en coupant le raisin. » (Duchat, sur Rab. I, p. 191.)

Hallebout. [« Comme aucuns d'iceulx compai- « gnons eussent crié à haulte voix : « *Hallebout,* « *hallebout !* » sur les varlez de S. Denis lés « Resbés. » (JJ. 148, p. 42, an. 1395.)]

Hallebran. [Jeune canard sauvage : « Les pou- « les d'eau, le heron, l'otarde, le *hallebran,* l'ai- « grette. » (O. de Serres, 345.) — « *Halebrans* sont « les petits canets qui ne peuvent voler jusques à « tant qu'il ont eu de la pluye d'aoust. » (Mén. t. II, 5.)]

Hallebreda. Altération plaisante de hallebarde, suivant Ménage. Personnage ridicule dans Des Acc. Contes de Gaulard, p. 57 b.

Hallebrené. 1° Oiseau de fauconnerie qui a les pennes rompues. — 2° Fatigué : « *Hallebrené,* inca- « pable de se soutenir, non plus que ces jeunes « oiseaux de rivière qu'on appele *halebrans,* aussi « long-tems qu'ils ne savent voler. » (Duchat, sur Rab. t. IV, p. 153.) — « Tout harassez et *hallebrenez* « qu'ils sont de travail et de faim. » (Ess. de Mont. t. III, p. 133.) — On a dit de d'Annebaut : « Mit sur « pied une très belle armée et l'emmena au devant « du roy en s'en retournant, laquelle servit bien à « rafraischir celle du roy, qui estoit fort *allebrenée* « et mal-menée pour les grandes incommoditez « qu'elle avoit paty. » (Brant. Cap. fr. I, p. 380.)

Hallefessier, *s.* Gueux, coquin, fripon, couvert de chiffons ou haillons. (Cotgrave.)

Hallepiguaille. [« Lequel Estienne les appela « harpaille, ribaudaille et *hallepiguaille,* en disant « pluseurs autres injures. » (JJ. 113, page 304, an. 1378.)]

1. Haller. Tirer. (Voir Haler, 1.)

Il *halloit de la langue,* un demi-pié tirée,
Si furieux n'estoit le lyon nemeen. *(A. Jamin, p. 68 b.)*

2. Haller. Hâler. (Voir Haler, 2.)

3. Haller, *v.* Lâcher, animer des chiens : « *Halla* « ses trois animaux contre ceste furieuse beste. » (Nuits de Straparole, t. II, page 275.) — « Le Lazare « demanda l'aumosne au riche avaricieux, et l'au- « mosne ne lui fut donnée, ains le maudit riche le « chassa et *halla* les chiens après luy. » (Hist. de Lusman et d'Arbolea, f. 146 b.)

Halleus. [Sec, qui donne le hâle : « Se li airs « est mult caus et mult ses et mult *halleus.* » (Alebrant, f. 22.)]

Hallier. [« A cause des bois, *halliers* et grosses « houssieres qui nous couvroient au sortir de la « ville. » (Carloix, V, 6.)] — « Ronces, chardons, « *halliers.* » (A. Jamin, p. 30 b.)

Hallot. [1° Ramée, bois à faire des fagots : « Douze deniers à Baudoin le gondalier pour sa « maison... vint soulz pour les *hallos* à l'encontre « de sa maison. » (JJ. 72, page 217, an. 1340.) — 2° Saussaie : « La moitié de tous les aunois, sau- « chois, *halos,* prez et rentes. » (Arrêts du Parlement, t. II, an. 1344.) — « Comme le suppliant eust « fait esmonder un *halot* ou saulx. » (JJ. 172, p. 470, an. 1424.) — 3° Bûche : « Icellui Pierre prist « les une cheminée une busche à mettre ou feu, « nommée *halot.* » (JJ. 130, page 120, an. 1386.) — 4° Branche : « Le suppliant print un baston de ceri- « sier que l'en appelle un *hallot.* » (JJ. 146, p. 134, an. 1394.)] — « Sachez que tous arbres portans « fruit sont heritages, fors cerisier, boscage, nes- « plier qui ne sont pas entez sont tenus pour meu- « ble. Pruniers, poiriers, cerisiers qui portent « grosses cerises, nespliers entez, vignes, *hallos* à « coupper, ceux sont declairez heritages et tous « autres arbres soit en jardin ou dehors sont tenus « pour meubles. » (Bouteill. Som. Rur. tit. 74, p. 429.) — « Maison, porte, four, colombier et « porcherie, arbre portans fruicts, *hallots à teste,* « chesne au dessus de sept ans et en dessoubs de « soixante ans sont reputez heritages. » (C. G. t. II, p. 897.) — « Hayes de cinq ans, *coupilles de hallos* « de trois ans, chesne de gland, sont heritage. » (Bout. Som. Rur. p. 430.)

Halm, *s.* Saisine, transport : « Si tant est que le « proprietaire ne degage pas sa maison ou son « heritage evincé, dans la demi année celuy qui l'a « evincé pourra le mettre en vente, à l'enchere par « proclamations à la halle, en faisant la criée à la

« halle ; afin qu'estant ainsi vendu, le dernier « encherisseur y soit adherité et ensaisiné au pro- « chain jour de *halm* ou de saisine. » (Coutumes d'Ypres, N. C. G. I, p. 883 b.) — On trouve dans la Cout. du pays de Langle, au N. C. G. I, p. 305, un chapitre qui a pour titre : « Touchant les achats et « ventes, *halms* saisinées et desaisinnées des « maisons, terres et rentes situées en ce pays « ensemble de la retraite. »

Haloter, *v.* Emonder. Parlant des droits des habitans de la ville d'Enneulin en Carembaut (?) : « Pour l'entretenement des ponts et voyes, ont « auctorité y planter arbres et les *haloter* par loy « et gens à ce commis. » (N. C. G. I, p. 437.)

Halsbergol. [Petit haubert : « Lorica minor, « quæ vulgo *halsbergol* dicitur. » (Tonlieu de S. Omer, au Cart. de S. Bertin.)]

Halt. [Séjour : « Tant est alez, que nuit que jors, « Qu'il est venuz el *halt* des ors Et des lions et des « lieparz. » (Parton. v. 5739.)]

Hambais. [Gambeson : « Plusours ourent ves- « tus *hambais*, Cojures ont chaint et carquais. » (Rou, dans D. C. III, 470 c.)]

Hambourg. [Bière de Hambourg : « Jehan « Buignet, tavernier de cervoise et *hambours*. » (JJ. 168, page 326, an. 1415.) — « Un lot ou autre « quantité de cervoise ou *hambourg*. » (JJ. 183, p. 160, an. 1456.)]

Hameçon. [Voir Haim. Palsgrave, p. 18, donne *hamasson* ou *hamaçon*. « Comme respondit ce phi- « losophe ancien à celui qui se mocquoit de quoy « il n'avoit sceu gaigner la bonne grace d'un ten- « dron qu'il pourchassoit : mon amy, le *hameçon* « ne mord pas à du fromage si frais. » (Mont. t. III, p. 363.) — Le plus souvent, l'aspiration est suppri- mée : « Tant d'*ameçons* et tant d'afficqués. » (Vill., Repues franches.)]

Hameçonné. Qui a forme d'hameçon :

C'est que le ciel d'atomes l'a forgée,
Tels que sont ceux dont se forge une espée,
Atomes durs, aspres, *hameçonnés*,
Qui pour tuer ont esté façonnés. *(A. Jamyn, p. 202.)*

Hamede, *s. m.* ou *f.* Espèce de barrière ou clô- ture des vergers, prés et chemins, laquelle est deve- nue pièce de blazon : « La *hamede* ou le *hamede* est « une espece de closture champestre, de laquelle « on se sert en ce pays de Haynaut et lieux circon- « voisins, pour fermer l'entrée des prez, vergers et « des hameaux...... et en ce sens il semble que le « *hamede* devroit estre couché sur l'escu de telle « sorte qu'il en couvrit toutes les extremitez : ce « qui reste du champ demeurant traversé en fasse « ou autrement partagé par les barreaux de cette « closture rustique; si bien que ces places ou espaces « vides qui paroissent entre les traversiers ou mon- « tants du *hamede* en guyse de fasses ou pauls « racourcis soyent le champ de l'escu sur lequel le « *hamede* seroit appliqué. » (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 237.) — [Le *hamede* est une fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'écu : « Messire Eustasses portoit d'ermine à « deus *hamedes* de gueules. » (Froiss. V, 437.)]

Hameder. [Barrer, verrouiller : « Il fist fermer « et *hameder* portes et huis et fenestres. » (Froiss., t. IV, p. 315.)]

Hamée. [Manche : « Le suppliant coppa une « branche de bois pour faire une *hamée* ou manche « à sa faulx. » (JJ. 188, p. 138, an. 1459.)]

Hamel, Hamiau. [Hameau : « Covertes « ierent de genestes, De foillies et de ramiaus lor « bordetes et lor *hamiaus*. » (Rose, 8432.) — « Entrementes entrerent ces gens en ce pays des « quatre mestiers... et n'y laisserent oncques « entiere maison ni *hamel*. » (Froiss., éd. Buchon, II, 232.) — Diminutif de l'allemand *Ham*.] Parlant de saint Denis en France :

De saint Denis ce bon *hamel*
Parti la dame a qui nous sons. *(Froiss. Poës. f. 293 b.)*

Hamelet. [Petit hameau : « Les nosmes de « toutes les villes et *hamlets* que sount ert son « wapentake, hundred ou franchise. » (Stat. de la XIVe année du règne d'Edouard I.)] — Parlant de la bataille de Newcastle sur Tyne, entre le roi d'Ecosse et la reine d'Angleterre : « Si envoyerent (les « Escoçois) leurs coureurs courir devant la ville : « lesquels à leur retour ardirent aucuns *hamelets* « qui la estoyent. » (Froissart, I, p. 159.)

Hamequin. [Mesure : « C'est à savoir .XII. lots « de vin à la petite mesure, .VI. pains tels que du « couvent, .II. cappons et .II. hastes de porc soit « masle ou fumelle, trois *hamequins* de servoise « ou .VIII. poitevines pour la valeur de cacun « *hamequin*. » (Livre Rouge de S. Riquier, an. 1376.)]

Hamsokue. [Irruption violente dans la maison d'autrui. Voir D. C. sous *Hamsoca*.] « De ceux que « trovent et countent mensoynes de nous et de « eschorcheours et de toundurs de berbis et de ceux « que ount corue en autres garenes sauns congé et « de touz *hamsokues*. » (Britton, des Loix d'Anglet. fol. 33, R°.) — « De ceux que ount fait prison en « lour mesons ou *hamsokue* ou poundbreche et de « mes fesours en perks et en vivers, de pernours « de auter columbes de assise de peyn et de cervoise « enfreynte. » (Britt. des Loix d'Angl. f. 72, R°.) — « Ne aussi en persones de disseisours ne reddesei- « sours ne en plées de *hamsokue* ou de fresche « force ou de abatement, ne en plées de vée de « name en persones defendauntz. » (Id. f. 284 b.)

Hanap. [Grand vase à boire : « Un mult bel « *hanap* d'or ou doré li offreit Li reis, tut plain de « vin, e beivre li roveit. » (Th. le Martyr, 105.) — « Messire Geffroys de Sergines le deffendoit des « Sarrazins, aussi comme li bons vallez deffent le « *hanap* son signour des mouches. » (Joinv. § 309.) — « Un *hanap* d'une coquille de perle à couvercle « sur un pié esmallié. » (Nouv. Comptes de l'Ar- genterie, p. 53, § 119.) — « Un *hanap* d'argent à « couvercle esmallié et de cristal. » (Id. p. 55, § 142.) — « Un *hanap* de cristal à couvercle, à pié d'argent

« esmaillié. » (Id. p. 55, § 145 *bis*.) — « Il ne se « recorde pas se ce fu *hanap* ou gobelet. » (JJ. 118, p. 290, an. 1380.) — « *Hanap* est déjà dans les gloses de Cassel antérieures aux croisades.]

Hanapperie. [Art de faire des hanaps : « Le « suppliant qui est ouvrier de orfavrerie et de « *hanapperie*. » (JJ. 169, p. 370, an. 1416.)]

Hance, Hancer. [Association, associer : « Tou- « chant la *hance* de harans, Tous marchans.... qui « ne seront point *hancés* audit Maisières sur le fait « de la marchandise de harans... Et loit au prevot « dudit Maisieres.... les contraindre à *hancer* audit « et ordonnance dudit prevot. » (Statuts de l'Eche- vinage de Mézières.)]

Hanche, *s.* Hanche.

Plate *hanque*, ronde ganbete
Gros bran, basse quillete,
Pié vautis, haingre, à peu de char. *(Vat. nº 1490, 132 b.)*

De ci qu'a l'arçon vers la *hanche*,
Moult estoit richement armez. *(Blanchand. f. 176 b.)*

Expressions :

1º [*Tour de haute hanche*, croc en jambe : « Lequel « Guillaume abati à terre ledit Laurens du tour « d'une haute *hanche*. » (JJ. 151, p. 368, an. 1397.)] — De là l'expression « avoir de crocq ou de *hanche* » en parlant d'un meunier qui, pour se venger d'un soufflet qu'il avoit reçu d'un Anglois, livra la ville de Fougères aux François :

Allons, dist il, à ce dimenche
Legierement oyr la messe,
Car aurons de croq ou de *hanche*
Vin et trippes à grant largesse. *(V. de Charles VII, 34.)*

2º « La goutte en la *hanche*, la fille en la pance. » (Cotgrave.)

Hanchier. [Donner un croc en jambe : « Je « gageray à toy un pot de vin que je te abatray « dedens trois foiz, mais que tu me laisses *hanchier* « ou croquier à cascune fois. » (JJ. 151, p. 368, an. 1397.)]

Handhouder. [Officier municipal en Flandre : « Savoir faisons....... de par les *handhouders* et « cueriers de nostre chastellenie de Furnes. » (Ord. IX, 588, an. 1410.)]

Handon. Serpent. (Cotgr.)

Hanebane. Jusquiame. (Cotgr.)

Hanehost. [Délateur : « Ung *hanehost*, qui est « à dire ung accuseur de gens. » (JJ. 189, p. 429, an. 1460.)]

Hanepée. [Contenu d'un hanap : « De boins « deniers une grant *hanepée*. » (Girard de Viane, v. 2131.) — « Ne de buens Parisis une grant *hene-* « *pée*. » (Citat. dans Fauchet, liv. II, ch. 14.)]

Hanepel. [Petit hanap. On lit au livre Rouge d'Abbeville, f. 162 b, an. 1391 : « *Hanepel* d'argent. »]

Hanepier. [1º Crâne : « Teux i porroit jà au « tonel sachier Que il feroit voler le *henepier*. » (Aubri, 158.) — « A moitié le fendi chervelle et « *hanepier*. » (Cuvelier.) — « Messires Jaques de « Laling... fut attaint au chief d'une pierre de veu- « glere venant du chastel et fut son *hanepier* « emporté du coup, si qu'il cheut mort illec. » (Monstrel. an. 1453, t. III, f. 51 a.)] — Parlant du martyre de St Denis :

Sains Denis ot Dieu à ami :
Son *hanepier* c'on li trença,
Prist et remist, et si parla,
Voiant tous, si con le vot Deu. *(Mousk. MS. f. 13.)*

2º « *Henepée*....... veut dire un hanap plein de « deniers parisis. Et de là est arrivé qu'en Angle- « terre on appelloit le trésor royal *l'hannepier*, « ainsi que Spelman a observé en son glossaire, « non que ce terme signifie une espèce de panier, « où l'on mettoit l'argent, suivant sa pensée : mais « parceque le trésor du roy se distribuoit par *han-* « *nepées* et dans des couppes, lorsqu'il exerçoit ses « liberalitez. » (Du Cange, sur Joinville, p. 86.)

Hanes. [On lit dans Desch. édit. Crapelet, 211 : « Croches *hanes*, pour retirer de dessus le feu les « pots, les chaudrons. »]

1. Haneton, *s.* [1º Diminutif de l'allemand *Hahn*, coq ; en anglais on le nomme encore *cock-chafer*, coq scarabée : « Corsolz li dist deus moz « par contençon : Ahi, Guillaume, comme as cuer « de felon ! Ne valent mès ti cop un *haneton*. » (Li Coronemens Loys, v. 1050.)]

Beax filz, ne pris un *henneton*,
Losange n'amor de bricon ;
Or me fera moult bel sanblant,
Or ne m'amera tant ne quant. *(Fabl. de S. G. f. 3 c.)*

2º [Atour : « Les atours de femmes que l'on ape- « loit *hanetons*. » (Hist. litt. de la France, XXIII, p. 249.)] — 3º « Le parentage des *hannetons*, » gens qui commettent adultère ou inceste, ou gens qui couchent ensemble et se disent parents. (Oudin.)

2. Haneton. [Jeune canard qu'on mettait dans les pâtés de requête. (Rabelais, III, 8.) Il vaudrait mieux écrire *aneton*, du latin *anas* ; on ne s'expo- serait pas à confusion, comme Génin.]

Hanicroche. [Le mot semble être le même que *croche hane*.] Sorte d'arme : « Aiguisoient vou- « ges, piques, rançons, hallebardes, *hanicroches*. » (Rabelais, III, p. 7.)

Hannetonniere, *s.* « J'ayme mieulx leur don- « ner toute ma cacqueroliere, ensemble ma *hanne-* « *tonniere*, rien pourtant ne deduisant du fort « principal. » (Rab. t. III, p. 33.)

1. Hannon, *s.* Pétoncle : « Vers la fin de karesme « vint des *hannons* de fois à autres ; mais on ven- « doit le sac vingt siz sols parisis, com on avoit « veu avoir pour cinq blancs autrefois et n'en avoit- « on que bien peu pour cinq ou six blancs....... et « toujours un hareng caqué bon huit deniers parisis, « ung sor six deniers. » (Jour. de Paris sous Ch. VI et VII, an. 1418, p. 53.) — [« Item morues... moules, « oistres, *hanons*, pourpois, crapois, payeront six « deniers pour livres. » (Ord. II, 424, an. 1351.)]

2. Hannon. [Coquille de la charrue : « Ainsi « que le suppliant ahennoit sa terre, rompi un « *hannon* ou piece de sa charrue. (JJ. 176, p. 686, an. 1449.)]

Hanot, Hanoter. [Les personnes condamnées pour de graves méfaits, pour homicides, étaient châtiées non seulement par la perte de la vie, mais aussi par l'incendie de leurs maisons : « La maisons « Alemand Aspers, pour l'homicide fait en la cité « sera abatue et mise à *hanot*, après le mort de le « femme doudit Alemand, qui devant les espou- « sailles en fu suffisamment doée et en nom de « doaire advestie. » (Ch. de 1376.) — « Nous adju- « geons aux dits demandeurs le moitié en treffons « et propriété de le maison et hiretaige où ledit « Jehan demouroit au jour dudit homicide,..... et « tout ledit hiretaige pour le vendre et adénérer « selon les dittes clauses de le loy et le correction, « qui par edict imperial pour non *hanoter* les mai- « sons de leditte cité, depuis y a été mise. » (Arrêt du Parlement de 1445.) — Charles V, par un édit de 1368, avait substitué à l'incendie la confiscation au profit du trésor. On se contentait de marquer les maisons d'un signe qui rappelait le crime et le châtiment. Enfin l'arrêt de 1445 nous montre la propriété du coupable passant aux mains de ses héritiers.]

Hanouard, *s.* « Ce sont officiers au fait de la « saunerie à Paris, au nombre de 24 qui sont en « possession d'ainsi porter les corps des defunts « roys, afin de faire voir que leur memoire, ainsi « que le sel se conserve toujours. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 317.)

Hanse. [1° Corporation : « L'umble supplicacion « des maistres et pescheurs hansez de nostre ville « de Mente...... ont accoustumé lesdis supplians de « recevoir à la dite *hanse* gens convenables, non « blamez ne diffamez. » (Ordon. septemb. 1484.) — 2° Droits d'entrée : « Et devez paier .xv. livres « parisis comptés de la *hanse*, en dedans le prochain « jour de cloche. » (Chatellenie de Lille, II, p. 181.)]

Hanser. [Voir le précédent et Hance. Recevoir dans un corps de métiers : « Quant aucun varlet « vouldra lever son mestier ou ouvroer de soy « comme maistre, il sera premierement *hansé*. » (Ord. VII, p. 743, an. 1382.)]

Hansin, *s.* Engin à pêcher. « Que ceux qui « pesquent au *hansin* ne rivelette, ne pourront « pesquier, ne riveler en riviere de cense, si ce « n'est par le gré du seigneur, à qui est la riviere, « et du censier qui le tient, sur soixante sols « d'amende et le harnas perdu, ne aussi pesquent « au *hansin* de une amorse. » (C. G. I, p. 813.)

Hanste, Hante. [1° Hampe, bois de lance : « Ma *hanste* est fraite e perciez mis escuz. » (Roland, v. 2050.) — « Et franchise qui bien s'en cuevre « Brandist la *hanste* de sa lance Et contre le vilain « la lance. » (Rose, v. 15545.) — « Et prist la baniere « par le *hanste* et le leva contremont. » (Froiss. V, 301.)] — 2° Poignée d'une arme, d'un outil : « Celuy « du dragon choisit si à poinct la *hante* de la hache « qu'il portoit, que d'un seul coup il la separa en « deux, tombant le fer par terre, sans qu'il luy « restast aux poings que la partie du bois encore « bien court. » (D. Florès de Grèce, f. 159 b.) — « Il « cuida fraper du bout de la *hante* de sa faux. » (Moyen de Parvenir, p. 75.)

Hant. [Commerce charnel : « *Hant* de femmes. » (Rois, p. 83.)]

Hantable. [Habitant : « Pour ce que il estoit « *hantables* de la ville de Gand. » (Froiss. X, 414.)]

Hante. [Comme *hant* : « Jehan de Hanappes... « pour l'affection desordonnée qu'il avoit ou con- « tendoit à avoir à ladite Marie de l'acompaigner « charnelement, eust *hante* et frequence par moult « de fois en l'ostel dudit exposanz, tant de jour « comme de nuit. » (JJ. 121, p. 229, an. 1382.)]

Hantement, *s.* Même sens : « La frequentation « et *hantement* des hommes. » (Contes d'Eutrapel, p. 561.) — [Il signifie aussi habileté de main : « Le « mire de legier *hantement*, le chirurgien qui a de « l'habileté de main. » (Mondeville, f. 33.)]

Hanter. [I. Verbe neutre. 1° Habiter, résider : « Les seraines en la mer *hantent*. » (Brut, I, 37.) — « Depuis la mort de ce seigneur, les chevaliers « d'Engleterre n'oserent si a plain *hanter* ens ou « pays de Flandre. » (Froiss. II, 379.) — « Ceulx de « la cité et du port de Portigal descendront et *hen-* « *teront* communelment en la ville de Harfleu. » (Ord. t. III, 578.) — 2° Faire usage : « Et *hantoient* « Flammencq de haces, pils et d'autres instrumens « ordonnés et aprestés pour rompre. » (Froissart, t. III, 226.)

II. Verbe actif. 1° Fréquenter : « Par voies cou- « vertes et landes mies *hantées*. » (Froiss., II, 264.) — « Garlande (Guérande) est uns havenes de mer, « uns des bien *hantés* de toute Bretagne. » (Id. IV, p. 64.) — « Micheleiz ensi delivré el premier jour, « demora à saint Denis et *hanta* ledit tombel (de « saint Louis) par neuf jours. » (Mir. S. Louis, 172.) — 2° Exercer : « *Hanter* la guerre. » (Froissart, t. XI, 214.)]

III. Verbe pronominal. S'exercer : « Que les hom- « mes se *hantassent* et appreissent a traire en arcs « et en arbalestes. » (Chr. fr. de Nangis, an. 1260.) — On lit dans la Chron. lat. *homines exercerent se in arcubus et balistis.*

Hantin. [Fréquentation : « Là où je savoie *han-* « *tins* De gelines et de pocins. » (Renart, II, v. 13021.)]

Hantir (se.) [Se jeter sur : « Paroles conten- « cieuses se murent entre icellui Aleaume d'une « part et feue Jehanne Burelle... d'autre part... Et « *se hanti* ladite deffuncte audit Aleaume par plu- « seurs foiz, dont il fu esmeuz et courrociez. » (JJ. 109, p. 317, an. 1376.)]

Hantise. [Fréquentation : « Il se pourra aperce- « voir, s'il n'est pas trop beste, que sa *hantise* con- « tinuelle ne lui plait pas. » (Louis XI, 52° nouv. — De là avoir la *hantise*, être recherché : « Et tant « faisoit que il estoient tout enclin et obéissant à lui « et en avoit l'amour la *hantise* et le service. » (Froiss. VIII, 117) ; être beaucoup demandé, en par-

lant d'une marchandise : « Et pour mieux avoir la « *hantise* et la congnoissance de leurs marchandi- « ses. » (Id. XVI, 35.)]

Isabelle pourroit perdre dans ces *hantises*
Les semences d'honneur qu'avec nous elle a prises.
Molière, Ecole des Maris, act. Ier, sc. 2.

Sa *hantise* me perd, mon mal en devient pire.
P. Corneille, Mélite, act. I, sc. 2.

Haour. [Haine. On lit dans Roland, v. 3771 : « Rollanz sis piés me coillet en haür. »]

Artus n'ot cure de sejour,
Qui vers Mordret ot grant *haour ;*
A Vincestre le vint suivant. *(Brut, f. 100 b.)*

Adeltan d'Engleterre fut duc de valour ;
Un suen nevou avoit ; fiz ert de sa serour ;
Loeys transmarin l'apelent pluseour,
Par ceu que outre mer fu norriz par maint jour,
Fiz Challes roiz de France, mez par un *haior*
Ne vouloient rechoivre li duc ne li contor. *(Rou, p. 59.)*

Hape. [Happe, sorte de serpe, mot encore usité en patois rouchi : « Li cinq cens de *hapes* doivent obole « de rivage. » (Liv. des Mét. 304.) — « Et aussi poet « coper lidiz censiers une fie sur temps les dessus « diz heritages, partout si avant que *hape* ou ser- « mens a coureit, à droit age et en saison. » (JJ. 90, p. 157, an. 1358.) — « Et si avoit là peu de gens qui « euissent *happes*, cuignies ne fierremens pour « coper bois et faire logeis. » (Froiss., II, 147.)] — « Les petits fagots mariolets de vaspe de deux pieds « et demy de long et deux pieds trois poulces un « quart de grosseur estoffez de pels, les uns *taillez* « *à la happe* et deux au courbet de pure leigne « espincée, aussi longues que les dits pels sans « autre fourure. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, page 149 a.) — « Iceux heritiers après qu'ils seront « rentrez en la jouissance des dits heritages, sont « tenus entretenir, sans pouvoir par tel seigneur « ou ses officiers, durant la dite jouissance, toucher « aux bois montans, meubles et catheux estans sur « iceux heritages, sauf ès espinchures et coppes « ordinaires si avant que *happe* et ferment ont « accoustumé y avoir recours. » (Cout. de Lille, C. G. II, p. 902.)

Hapel, *s.* Voleur armé d'une *hape* (?)

Tiebaut s'esmait moult de cel peuple novel.
Trop en y a venu, mout y ont grant flael :
D'omes font et de fames mout doulerous maisel
N'i a qui lor ost fere ne assaut ne cembel.
Arriere se sont trait Angevin et Mansel ;
Par les boiz se trestornent robeor et *hapel. (Rou, 128.)*

Hapiette. [Diminutif de hape : « Le suppliant « fut tres fort navré en la jambe senestre par l'une « des filles de Jehan le Waclier d'une *hapiette.* » (JJ. 195, page 869, an. 1473.) — « Lequel Arnoul... « avoit une *hapiette* en l'une de ses mains, dont il « avoit couppé ledit frasnel. » (JJ. 195, page 1532, an. 1475.)]

Haple. [Traineau, au Gloss. 4120 : « Trahæle, « gallice *haple* et dicitur a traho. »]

Happart. Croc, gibet. L'auteur déclame contre l'avidité de son siècle, bien différent de celui des apôtres où les fidèles mettoient leurs biens en commun :

Que cette sieule est moult changie
Aujourduy, et moult eslongie.
De commun ne sont plus li bien
Puis dit chascuns : cecy est mien
Chascun scet bien tenir sa part
Trestout servent hui de *happart. (Trois Maries, p. 205.)*

[De là dans Jubinal, II, 202 : « Il estoit plaideeur « moult grant, Sage et gaillart : On l'appeloit « Martin *Hapart ;* Il hapoit de chascune part. »]

Happelopin. Gourmand, qui guette les morceaux pour les avaler :

A nos amez *happelopin*,
Sert de brouet et galopin. *(Desch. f. 416.)*

Happelourde, *s. f.* Attrape-lourdaut. On appeloit ainsi : 1° Tout ce qui par sa belle apparence étoit propre à tromper les simples et les ignorans, quoique de peu de valeur. Ainsi un faux diamant se nommoit *happelourde :* « Voulez-vous, en lapi- « daire rusé, vous servir d'une astuce pour faire « plus priser vos pierres precieuses, vos pierres « orientales, faites voir auparavant des *happelour-* « *des* et je m'assure que cette veuë fera valoir « votre dessein. » (Pèler. d'amour, I, avis au lecteur, p. 4.) — Ce mot s'appliquoit aussi à des personnes : « A bon vin, il ne faut point d'enseigne : « fay seulement bonne trongne, car tu es une assez « belle *happelourde* et capable d'en tromper une « bien affectée. » (Contes d'Eutrapel, page 419.) — 2° Tromperie : « Quant aux tristesses ceremonieu- « ses et dueils publics tant affectez et pratiquez par « les anciens et encore a present presque par tout, « quelle plus grande imposture et plus vilaine « *happelourde* pourroit-on trouver partout ailleurs. » (Sag. de Charr. p. 146.)

Happelourderie. Art de tromper : « Ce bon « docteur étoit nommé pseudomanthanon, très « savant maistre ès ars de sa profession, qui « estoient : magie, cabale, thalmud, hypocrisie...... « *happelourderie*, fausse monnoie, safranerie. » (Alector, Roman, p. 35 b.)

Happer. [Saisir, attraper, prendre au vol : « Quant Renart choisi Chantecler, Il le vodra, s'il « puet, *haper.* » (Ren. v. 1544.)]

.... L'un *happe*, l'autre prent. *(Desch. f. 250 d.)*

[« Messire Bertrans *hapa* ce mot et dist. » (Froissart, VII, 245.)]

Il fault un peu le moust *happer*,
Curé, car je ne beuz pieça. *(Path. Test. p. 133.)*

« Ainsi commença la meslée des deux lyons et « dura moult longuement, si s'*entre happerent* « aux ongles et aux dens qu'il n'y eut celluy qui « n'eust plus de dix playes. » (Lancelot du Lac, III, fol. 2 d.) — « Le cas de saisine *juris præsumptione* « est appellé possession juste, mais le cas de nou- « velleté peut estre dict saisine usurpée ou *happée ;* « pour ce qu'en huict ou en quinze jours ou plus, « l'on peut *happer* et faire une saisine et un « exploict, surquoy la complaincte s'assied. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 139.)

Haque. [Cheval demi-hongre, à moitié coupé : « Oddo de Beuqua increpando Johannem de Forgis,

« quia sic tenebat unum equum *haque*, quod est « animal malitiosum. » (JJ. 187, p. 334, an. 1457.)]

Haquebute. [Arquebuse : « Nostre queue estoit « defendue de trois cens Allemans, qui avoient « moult largement de coulevrines, et leur portoit « on beaucoup de *haquebutes* à cheval, et ceux là « faisoient bien retirer les Estradiots. » (Commin. t. VIII, p. 7.) De l'allemand *haken*, croc, et *büchse*, canon d'arme à feu, proprement arquebuse à croc.]

Haquebutier. Arquebusier : « *Haquebutiers* « et archiers commencerent a tirer roidement l'un « contre l'autre. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 298 b.)

Haquenée, *s. f.* Cheval ou jument allant l'amble. [L'amble s'appelle encore *hincané* en bas breton. Voir Haghenée : « Sont les chevaliers et « escuyers bien montées sur bons gros roncins, et « les autres communes gens du pays sur petites « *haquenées*. » (Froiss., éd. Buchon, I, I, 34.)] — « Dames à *haquenées*, » dames qui accompagnoient les princesses à cheval dans les cérémonies. (Perrin, Eloge historique de la Chasse, p. 95.) — « Marcher « sur la *haquenée* des cordeliers, » marcher à pied. (Oudin.)

Haquet. [Petit cheval : « Sus, sus, allez vous « en, Jaquet, Et pansez le petit *haquet*, et lui faites « bien la litière. » (Coquill. Monol. du Puits.)]

Haran. Hareng. « Le droit de harenc appartient « aux gens des comptes au temps de caresme, « comme les droits de verres, de roses, et à aucuns « presidens le droit de chevalerie. » (Laurière.) — On distinguait les *harans* de Fécamp. (Poët. av. 1300, IV, p. 1653.) — Les *harans* de Fronclaye : « Quiconque achète *haran de Fronclaye* et moruës « baconnées et maquereaux salez de marchant « estrange, il convient qu'ils soient ouverts dedans « tierce et clos dedans vespres sonnans. » (Ordonn. t. II, p. 358.) — Les harengs de Guernesey : « La « caque ou la poche sent toujours le *haran*, » proverbe encore en usage. (Cotgr. et Contes d'Eutrap. p. 190.) — [On lit aussi dans Carloix, VI, 23 : « Voyez si ce meschant sceyt desguyser le *haranc* « *sor*, » c'est-à-dire le complot.]

Harangier, *s.* 1° Marchand de harengs : « Toutes fois qu'aucun des vendeurs (de harencs) « iroit de vie à trépas, il faudra qu'aucun y soit mis, « et celuy qui mis y sera, sera esleu par les com- « missaires, appellez à ce les plus suffisans et con- « venables du dit mestier de *harangiers* et poisson- « niers ; afin qu'il soit le plus convenable et expert « pour y estre. » (Ord. II, p. 359.) — « Plus bavard « qu'une *harangiere* du petit Pont. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 273.) — 2° Femme qui dit des injures :

Des injures le tiltre est mis
Ou y a de grandes matieres :
Pensez que ce tiltre est bien pris,
Entre ces vieilles *harangieres*. *(Coquill. p. 59.)*

Harangue. [1° Discours fait à une assemblée rangée en cercle (allemand *Hring*) : « Une piteuse « et lamentable *harangue*. » (Marot, I, 310.) — « Et « par si bel ordre et notable *arenge*, l'ot dit que « tous en furent esmerveilliez. » (Chr. de Pisan, Charles V, III, 43.)] — 2° Contes, fables que chacun faisoit à son tour : « Catherine cogneut que la troi- « sieme *harangue* de la premiere nuict luy appar- « tenoit, tellement qu'avec un visage riant, luy « commença a dire en ceste maniere. » (Strap. t. I, p. 47.)

Haranguer. [« Versoris pour le tiers etat de- « moura de genoux une heure et demie autant « qu'il *harangua*. » (D'Aub. Hist. II, 247.)] L'infinitif est pris substantivement, dans Cretin, p. 132 : « Ne « l'empesche suyvre son *haranguer*. »

Harangueur. [« La compagnie eut contente- « ment du *harangueur* de la noblesse. » (Id. ibid.)]

Haras. [« Et li comte et li duc et li baron et li « abbé et tout li autre grant homme qui ont pasture « suffisant, tiegnent *haraz* de jumens de six ou de « quatre au mains. » (Bibl. des Chartes, 3e série, V, 180, XIIIe siècle.) — « Les meridionaux meurent « de jalousie à cause de quoy il ont les eunuques « gardiens de leurs femmes, que les grands sei- « gneurs ont en grand nombre comme des *haras*. » (Charr. Sagesse, I, 44.)]

Harasse. [Bouclier : « Il combat à pié avec une « targue que l'on appele *harasse*, qui soit plus « grand de lui de demi pié ou plain paume, en « laquelle ait deus pertuis de coumun au grant, en « tel endroit que il puisse son adversaire veir par « ceans pertuis. » (Ass. de Jérus. ch. XCIV.)]

Harassement. [Etat d'une personne harassée : « Les royaux, soit pour leur *harassement*, soit pour « estre prests de monter à cheval, estans sans « garde. » (D'Aubigné, Hist. III, 408.)]

Harasser. [« Le crocheteur et le savetier, touts « *harassez* et hallebrenez qu'ils sont de travail et « de faim. » (Mont. III, 335.)]

Harballeur. [« Gens qui porsiwent de jour en « jour les tavernes, joueurs de fauz deis, man- « cheurs, deffieurs, *harballeurs* de gens pour argent « ou altrement. » (Hist. de Liége, II, 445, an. 1424.)]

Harcellante. Qui agace, qui harcèle : « Ne « doivent mes amans estre d'une nature *harcellante* « ne doivent prendre plaisir a eux acuser l'un « l'autre de quelque faute. » (L'Am. Ressusc. 140.)

Harcelle. [Diminutif de *hart*, lien d'osier : « Des *harceles* du bois vont les estriers faisant. » (Enf. Haymon, v. 438.) — « Le suppliant a mal « prins certains gaules et *harcelles* que l'en nomme « osier. » (JJ. 176, p. 586, an. 1448.)] — « Que nul « ne cueille *harcelles* sur autruy saulchs, ne pou- « pliers, sauchois, sur loix de 27 deniers blancs et « le dommage rendre. » (Cout. de Mons, C. G. I, p. 833.) — « Lors chevaucha ung peu avant et trouva « ung homme affublé d'une peau de vache et estoit « seint dessus d'une *harcelle*. » (Percef. I, f. 66 b.)

Hardaige. Pâturage : « Pour eviter, tant que « possible sera, tous dangers et perils de la conta- « gion es bestiaux........ ne sera permis à aucun

« bourgeois et surséans du pays de chasser ou « mesler bestes venants de hors du lieu ou nouvel- « lement acquises avec le commun trouppeau ez « *hardaige*.... sans en avoir premierement advertis « les mayeurs ou winaux. » (Cout. de Bouillon, Nouv. Cout. Gén. II, p. 864 b.)

Hardaille. [Troupe de vauriens : « Iceulx « Galois et Tourbier commencerent à dire : Montez « amont, *hardaille ;* alez à la landie vo mere. » (JJ. 156, p. 451, an. 1401.)]

1. Harde. [Timon : « Une *harde* de charrete. » (JJ. 141, p. 157, an. 1391.)]

2. Harde. 1° Troupe de bêtes fauves (en allemand *Herde*, troupeau) :

Il vit dans un fonds entassez
Douze cerfs en *harde* amassez. *(Perrin, p. 400.)*

2° Troupe d'hommes : « Le monde y venoit à « grandes *hardes*. » (Pèler. d'Amour, II, p. 663.)

3. Harde. [Forme féminine de *hart ;* lien qui rattache plusieurs couples de chiens ; de là au figuré : « Cette noble *harde* socratique du corps à « l'esprit. » (Mont. III, 387.)]

Hardeau, Hardiau. [Coquin : « Icellui Symon « dist à l'exposant plusieurs villenies et paroles « injurieuses en lui appellant *hardiau*. » (JJ. 118, p. 20, an. 1380.)] — « *Hardeau* ainsi appellent-ils « aux champs un garçon et une garse une hardelle. » (Contes de Desperr. I, p. 111.)

Hardée. [Botte liée par un *hart :* « Iceulx signi- « fians ont prins six *hardées* de lin. » (JJ. 100, p. 315, an. 1369.) — « Le suppliant vendi vint *har-* « *dées* de foings à Pierre le Queux. » (JJ. 146, p. 351, an. 1394.)]

1. Hardel. [1° Même sens que *hardée*, dans Renart, I, v. 847, 850, 865. — 2° Lien, hart. (Ibid. III, v. 23268, 23270.)]

2. Hardel. [Partie du vêtement, aux Mir. de Coinci, liv. I : « N'ait cuevrechiés, manche ou « *hardel*. »]

3. Hardel. [Coquin, variante de *hardeau :* « Icellui Yssebar dit au dit Goule qu'il estoit un « mauvez *hardel* hayneux et brigueur. » (JJ. 152, p. 67, an. 1397.) — « Laquelle Jehanne eust deslen- « giés les dittes trois jeunes filles, pour ce qu'elles « mengeoient du fruit de la dite Jehanne.... et leur « dist qu'elle les feroit battre, en les appelant san- « glantes *hardelles*. » (JJ. 118, p. 20, an. 1380.)]

Hardelée. [Trousseau de clefs, au Froissart de Kervyn (t. XI, p. 215, var.) C'est une forme féminine de *hardel*, 1.]

Hardement, Hardiement. [Hardiesse : « Se « vus cornez, n'iert mie *hardement*. » (Roland, v. 1710.) — « Li secons livres vous parlera de ses « granz chevaleries et de ses granz *hardemens*. » (Joinville, § 6.) — « Tant par temptacion de l'en- « nemy et de jeunesse, que aussi pour le *harde-* « *ment*, foles et simples manieres que avoit et tenoit « à l'environ d'icellui suppliant une jeune fille,.... « il la cogneut charnelement. » (JJ. 178, p. 108, an. 1446.)] — « Li fol hardis si est chel qui ne se « prend garde àl a quelle fin il puet venir de che que « il entreprend et chil qui fet son *hardement* en « point et en tans que il n'est mestiers ; si coume se « je aloie tous seus et desarmés, assaillir pluriex « personnes la ou mes *hardemens* ne porroit riens « valoir etc he appelle l'en fol hardement. » (Beaum. p. 8.) — « Si vostre incredible humanité a donné « *hardement* à l'ignorance de moy Jan Marot. » (Prologue de Jean Marot, de Caën, à la royne Anne, p. 6.) — « Oncques tel *hardiement* ne fut en homme « ny en femme. » (Gérard de Nevers, 2e part. p. 78.)

Hardi. [Monnaie de Guyenne sous la domination anglaise ; elle valait trois deniers tournois. Elle tire son nom de Richard Ier, roi d'Angleterre, ou de Philippe III, roi de France : « Item avons ordonné « que doresenavant sera levé pour nous en la ville... « le droit de l'asize, qui y est acoustumé de lever, « c'est assavoir de soixante *hardiz*, ung. » (JJ. 185, p. 209, an. 1451.) Le 18 octobre 1467, Louis XI ordonna de frapper des *hardis* copiés de ceux d'Angleterre, parce que cette coupure de trois deniers s'accommodait au système duodécimal.] Le féminin a été pris substantivement pour faire un mauvais jeu de mots :

. . . . Qu'en dye tu, pays de Picardie,
En picque *hardye* et legiere en tes faicts :
Ne t'attens plus en riens que Picart dye :
Trop est *hardye* de France abastardye.
Chasse d'Amour, p. 13.

Hardicort. [Eclaireur qui escarmouche : « Dont « il avint que sitost que li *hardicort* les aprochie- « rent, il se mistrent au retraire. » (Martène, Ampl. Coll. V, 721.)]

Hardie (robe). [Synonyme de cotte hardie : « Une robe *hardie* de pers à usage de femme. » (JJ. 169, p. 398, an. 1416.) On se trompait sur l'étymologie du mot, qui devrait s'écrire *cotardie*.]

Hardiement. [Hardiment : « Qui fassent vo « besoigne bien et *hardiement*. » (Saxons, 21e coupl.) — « Et il fu receuz des roiaus bien et *hardiement* « et brisierent leurs lances. » (Ménagier de Reims, § 99.) — « Car riens ne jure ne ne ment, De fame « plus *hardiement*. » (Rose, v. 18328.)] Le comparatif de l'adverbe a été employé au XVIe siècle :

Nul mieux que toy gentillime poëte
Heur que chacun grandimement souhaite
Façonne un vers doulcimement naif
Et nul de toy *hardieurement* en France
Va dechassant l'indoctime ignorance
Docte, doctieur et doctrine Baif. *(J. Du Bell. f. 508 b.)*

Hardier, Hardoier. [Attaquer, harceler : « Li remananz demourroient ici, et garderoient le « chastel et *hardieroient* aus roiaus. » (Mén. de Reims, § 103.) — « Et *hardierent* à cele bataille as « ars et as sajettes. » (Villehard. § 363.) — « Les « quelz en *hardoyant* l'un contre l'autre, icellui « suppliant donna audit Cerchemeau d'un petit « coustel par le ventre. » (JJ. 169, p. 238, an. 1416.)] Parlant du collége de Saint-François de Gennes et du château du même endroit, assiégés par les Génevois et défendus par les François : « Ce qui de tant

« les *hardia* que a coups immoderés repousserent « les Gennevois. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 100.)

Hardiere. [1° Crémaillère: « Et met de l'eve « en la chaudiere Et la pendent à la *hardiere.* » (Du Cange, III, 626ᵃ.) — 2° Câble: « Lequel varlet « print la *hardiere* ou hemye faite de grosse corde, « propre à mettre un verrin ou grosse cheville de « bois, qui est mise parmi la viz du pressoir. » (JJ. 176, p. 78, an. 1441.)]

Hardieté. Hardiesse :

. . . . La grande loyauté,
Garnie de verité
Qui est en toi
Et la parfette bonté,
Plainne de *hardieté*
Que g'i perçoi,
Me tient en jolieté
En liece et en santé. *(Froiss. Poës. p. 262 ᵇ.)*

Hardine. [« Et pour chel desgren, lidis sires et « si successeurs seigneurs de me dite maison de « Happlincourt doivent livrer *hardine* en leurs « yawes, prés ou mares ausdis religieux, pour « refaire leur cauchie, leurs pons de Brie et leurs « moelins dessus diz. » (Ch. de 1348, Du Cange, t. III, p. 626 ᵇ.)]

Hare. [Cris annonçant la clôture des foires de Champagne: « Tenetur integre et sine difficultate « persolvere, in proximis nundinis S. Johannis « Trecensibus apud Trecas, quatuor diebus ante- « quam clametur *hare*, *hare*, triginta marcas bono- « rum, novorum et legalium sterlingorum. » (Ch. de 1219, dans D. C. III, 626 ᵇ.) — « De fidejussione « 1725 librarum Pruviniensium solvendarum in « proximo futuris nundinis Maii de Pruvino apud « Pruvinum, octo diebus postquam clamabitur « *hare, hare.* » (Cart. de Champagne, an. 1230.) — « Au quatrieme jour de *hare* de dras de la foire « S. Jehan à Troyes. » (Ibid. an. 1294.)]

Harele. [1° Association illicite: « Sans faire « aucun *harele*, monopole, assemblée. » (JJ. 74, p. 60, an. 1343.) — 2° Sédition : « Et se nul est « trouvé qui face quaquehan ne *harelle*, il sera « pugny selon le cas. » (JJ. 173, p. 118, an. 1424.)] — 3° « Quand le duc de Bretagne faisoit la guerre « avec ses sujets et ceux de l'evêque, son armée « s'appelloit *ost*. Quand l'eveque la faisoit il prioit « le bailli du duc de luy amener ses sujets et cette « armée s'appelloit *harelle.* » (Morice, Histoire de Bret. Préf. p. xxi.)

Hareleux. [Séditieux : « Icellui sergent dist que « c'estoit grant dommage que lesdis de Dieppe « n'estoient les testes coppées,.... qu'ilz n'estoient « que *hareleux*, traitres, rebelles à nous et faux « mailliés. » (JJ. 152, p. 236, an. 1396.)]

Harenc. [Hareng: « Quiconques ameine *harenc* « à Paris pour vendre en charreite ou à soumier, « il convient que li *harenc* soit tout d'une suite. » (Livre des Mét. 270.) — « Et le *harenc* sor et blanc « et gisant doit quatre deniers de halage, et deux « deniers du millier. » (Id. 273.)]

Harengere. [Marchande de harengs: « Toutes « poissonnieres de mer ne *harengeres* ne doivent « riens audict prevost, ne de place, ne autrement. » (Liv. des Métiers, 441.) On trouve aussi *harengresse* (Hist. de Liége, II, 434, an. 1424): « Ordinons que « les *harengresses* d'ores en avant ne vendent « autres poissons que harens, bockhoux fendus. »]

Harengerie. [Marché aux harengs: « La halle « au blé, la draperie, la *harengerie.* » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 18 ᵇ, an. 1297.)]

Harengier. [Marchand de harengs: « Thomas « Helie *harengiers*, print sous l'ombre de nostre « poissonnier ....cinq barris de caqueharen à nostre « pris. » (JJ. 78, p. 178, an. 1350.)]

Hareour. [Qui tient un haras. On lit dans Martène (Anecd. t. III, col. 1483): « C'estoient les « trois connestables; De bons chevaux en leurs « estables Plusours avoient assez toujours; Car ils « estoient bons *hareours.* »]

Harer, Harier. [Exciter. Comparez l'anglais *to harry*, tourmenter: « Huguenin et sa femme.... « *harerent* et firent courir lesdis chiens aus dis « moutons. » (JJ. 119, p. 74, an. 1380.)] — « On « nous hue, on nous *hare*, on nous menace, on « nous chasse, on nous bat. » (Cymbalum Mundi, page 133.)

Hareu. [Cris de haro: « Le duc de Normandie « a la court du cri de *hareu*, et en doit fere venir « enqueste, assavoir se il fu criez à tort ou à droit: « quer nus ne doit crier *hareu*, fors par trop grand « besoing, si comme par feu, par larrons, et par « homicides. » (Anc. Cout. de Norm. part. 5, ch. V.)]

Madame dist: fuiez, fuiez, *hareu*
Quant recorder je li voeil mon afaire. *(Froiss. p. 325 ᵃ.)*

[On lit encore *hareu*, dans les Chron. édition Kervyn, t. X, p. 311.]

Hargne. [1° Hernie: « Reduisant une *hargne*, « si on oit des vents comme un gargouillement, on « là juge intestinale. » (Paré, Introd. 23.)] — On représentoit au roi Louis XIII, qui s'exerçoit continuellement à sonner du cor, que cela faisoit venir des *hargnes*. (Mém. de Bassompierre, II, 142.) — 2° Peine, tourment, chagrin, inimitié: « Quoi, « ce dit le seigneur Eusebe, il y a donc de la *hargne* « parmy les plus grands delices que j'eusse seu « penser. » (Contes de Chol. fol 137ᵃ.) — « Leurs « *hargnes* et leur malignité. » (Ess. de Mont. t. III, p. 121.) — « Entre les habitans de Bysance et les « Atheniens.... s'estoit mise une *hargne* grande.... « les uns couroient sans cesse sur les autres. » (Vrai et Parfait Amour, fol. 279 ᵇ.)]

Hargneux. Chagrin, maussade. [Ne semble pas venir de *hargne*, hernie, comme le dit Paré, VI, 14: « Qui a à faire à *hargneux*, douleur lui croist. » (Ménagier, II, 3.)] — « Je fuis les complexions tristes « et les hommes *hargneux* comme les empestés. » (Essais de Montaigne, III, p. 416.)

Hargoter, Hargouter, Harigoter, Hargoutement. [S'asticoter, comme on dit vulgairement; action de se maltraiter: « Icellui Mahilet se

« leva de la table et print ledit Gilet par la poitrine, « et ledit Gilet lui semblablement, et tenoient et « *hargotoient* l'un l'autre forment. » (JJ. 118, p. 88, an. 1380.) — « Lequel Durant dit que le suppliant « menoit *harigoter* sa femme aux compaignons de « Paris. » (JJ. 145, p. 240, an. 1393.) — « A laquelle « femme icellui Barthelemi dist ces mots: « Avance « toy, si te va faire joluier, qui est à entendre *hari-* « *goter*. » (JJ. 158, p. 111, an. 1403.) — Dans la vallée d'Yères, *harigoter* est labourer avec de mauvais chevaux. — « Jehan Roussel se traist « par devers ledit Jehan Manchon, ycellui prinst « par le capperon, feri et *hargouta*, et fist plusieurs « injures. » (JJ. 84, p. 729, an. 1356.) — « Willaumes « Kenars de Eu, pour che qu'il mist main à un ser- « gent et le *hargouta*, banis. » (Liv. Rouge d'Abbeville, fol. 56ᵃ.) — « Iceulx Pierre et Jehannot Baillet « prindrent ledit Fremin par la barbe et par la « poitrine en lui tirant et sachant; et pour le tire- « ment et *hargoutement* qu'il faisoient l'un à l'autre « cheirent par terre. » (JJ. 100, p. 208, an. 1369.)]

Hargoteur. [Batailleur : « Le suppliant dist à « Bertran Ogier: tu n'es que un tricheur, et un « plaideur, et un *hargoteur*. » (JJ. 223, p. 164, an. 1410.)]

Haria. [Aria : « Ung grand *haria*. » (Coquillart, Enqueste d'entre la Simple et la Rusée.) — « *Harias*. » (Palsgr. p. 18.)]

Haribourras. Nom comique des atours, dans Deschamps, f. 327ᶜ :

Atournez vous mes dames autrement
Sanz emprunter tant de *haribourras*.

1. Haricot. Ragoût, dans Cotgrave qui en décrit trois modes de préparation.

2. Haricot. [Ce nom n'a été donné au légume qu'au XVIIᵉ siècle. On disait auparavant fève ou fève blanche, comme en Normandie; les marins l'appellent encore *fayol* et les Saintongeais *mogette*. Comme le légume entrait dans les haricots de mouton, on a dit fève de haricot, puis simplement haricot.]

Haridelle. [« Meschante *haridelle* de cheval. » (Pasquier, Lett. I, p. 724.)]

Hariquidam. [« *Hariquidam* ou bienvenue « que tous les aprentifs paient chacun en droit soy.» (JJ. 195, p. 1043, an. 1474.)]

1. Harle. [Hâle, air chaud : « Tant par la mau- « vaise garde, comme pour le *harle* et air du temps, « laditte playe porroit estre engrinée. » (JJ. 156, p. 207, an. 1401.)]

2. Harle. Sorte de vautour. (Cotgr.)

Harmeré. [C'est peut-être mauvaise lecture, au reg. JJ. 147, p. 245, an. 1395 : « Un nommé Regino « d'Albinhac, bastart, homme *harmerez* de sa mau- « vaistié. »]

Harmier. [« Ainsi que Pierre Blindel *harmioit* « son coustel ou bazelaire au devant de son dit « frere par jeu, comme dit est, et en disant, mon « frere, tu n'en aras pas. » (JJ. 112, p. 195, an. 1378.)]

Harmonie. [Sans aspirée, dans la Rose, vers 17151 : « Là font entre eus lor *armonies*, Qui sunt « causes des melodies. »]

Et le beau sein, et la bouche et les yeux
De ma deesse, où le ciel curieux
Mist de la beauté la plus douce *harmonie*. *(Jamyn, 137.)*

« Les gorgelles des oyseaux qui chantoient en « douce *harmonie*. » (Tahureau, Dialog. p. 191.)

Harnacher. [1° Equiper, armer : « Adonc « veissiez barons et chevaliers *harnechier* de che- « vaus et d'armeures, et de quanque il leur couve- « noit. » (Mén. de Reims, § 252.) — « Le sire Poton « de Xaintrailles Tout *harnaché* d'orfavrerie. » (Vig. de Ch. VII, II, 72.) — 2° Mettre le harnais à un cheval : « Il falloit tant de temps à les destacher et « *harnacher*. » (Mont. I, 365.)]

Harnacheure. Equipage, couverture d'un cheval. « Venoit le chevalier, sur un cheval couvert « d'une courte couverte en maniere de *harnacheure* « de satin cramoisi frangé de franges d'or et fut la « dicte couverte toute chargée de grosses campanes « d'argent à façon de campanes de vache. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 557.)

Harnas, Harneis, Harnois. [1° Armure, armes défensives : « Du sanc des bestes ont lor cors « ensanglantez, Lor *harneiz* e lor hons en sont « avironnez. » (Wace, Rou, 1781.)] — François Iᵉʳ s'entretenant avec le sénéchal de Poitou, ayeul de Brantôme, sur la bataille de Pavie et sa prison en Espagne, « lui en raconta force belles particula- « ritez, jusques à luy dire quel cheval de bataille il « avoit ce jour la et quel *harnois* (ainsi parloit-on « lors) en lui specifiant toutes les pieces dont il « estoit armé et qu'on les portoit alors. » (Brant. Cap. fr. I, p. 308.) — « Trouverent l'autre chevalier « qui mettoit neufves lanyeres à son *harnoys* de « bras. » (Percef. I, f. 80ᵃ.) — « Au lieu ou il venoit « loger, il ostoit le *menu harnois*, et retenoit le « corps de sa cuirasse. » (Mém. de Commines, 358.) — 2° Armes offensives. « Tout homme qui est trouvé « de nuyt par la ville à port d'armes, aprez quevre « feu sonné, est amendable et le *harnoiz* confisqué, « s'il n'y a clarté avec luy, car la clarté le sauve. » (Thaumass. Cout. de Berry, p. 339.) — « Si après « qu'un a blessé un autre, il se depart de luy de « trente pas loin, ou bien qu'il remette son *harnois* « dedans le fourreau et après retourne blesser de « rechef, en ce cas doit une autre amende. » (Cout. Gén. II, 683.) — 3° Armes à feu. « Qui tirera *harnois* « malicieusement en rue d'aucune ville ou lieu, « payera six sols bons au seigneur et à la ville « suposé qu'il n'en passe aucun; car au dit cas et « que blessure s'en fasse sera puny en outre arbi- « trairement. » (Cout. de Marsan, dans le N. C. G. t. IV, p. 906ᵇ.) — 4° Bagages :

Harnois et toute la frapaille
Qui rien ne surent de bataille
Fist dejouste le mont ester. *(Brut, f. 94.)*

5° [Meubles, ustensiles : « Li *harnas* de Rumigni « baillié à Jaquier et Rogier de Houcencourt. » (D. C. sous *Harnasium*.)] — 6° Habillement :

De bons *harnois*, de bons chauçons velus,
D'escafillons de sollars d'abbaye,
Pourpoins fourrez les plates par dessus. *(Desch. 234 d.)*

7° Filets de chasseurs ou de pêcheurs : « Que nul « ne nulle ne tende aux perdrix sur l'amende de « soixante sols et en aucuns lieux, sur l'amende de « dix livres et le *harnas* perdre. » (Bout. Som. Rur. p. 507.) — 8° [Equipage d'un cheval : « Nul ne puet « ouvrer au diemenche... se ce n'est pour enarmer « un escu au besoing, ou pour metre un estrier et « un poitral à une sele ou un *harnais* à some ata- « chier. » (Liv. des Métiers, f. 211.)] — Baudouin, Cte de Guines, laisse à ses filles ses « carettes a tot « les kevaux e a tot le *harnais*.... ses hauberjons é « autre menu *harnais*. » (Duchesne, Gén. de Guines, page 283, tit. de 1241.) — 9° Engin, dans un sens obscène :

J'ay tres bonne voulenté mes
La force et pouvoir sont perdus
Car tendre ne veulent mes *harnes*. *(Desch. f. 333 b.)*

10° [Tumulte : « Faut-il faire si grant *harnois*, « s'il a donné une buffe ou deux au tabellion de la « ville. » (JJ. 159, p. 50, an. 1404.)] — 11° « *Harnois* « *de gueule*, » provisions de bouche. « La chair de « pourceau, va repliquer un autre, sera tant bonne « que vous vouderez, si est-ce qu'il n'est icy ques- « tion que de *harnois de gueule*. » (Bouchet, Serées, p. 87.) — 12° Entreprise. Monsieur de Chabanne promet à Louis XI : « Au cas que mon dit seigneur « le roy meneroit guerre au duc de Bretagne, de « jamais ne l'accompagner ne suivre hors du « royaume, ny avec luy courir en la dite duché ne « païs du duc, n'y y faire entreprise, pillerie aucune, « ny entreprendre *harnois* ne faire chose quelcon- « que... qui porte préjudice au dit duc. » (L'hermite de Soliers, cabinet du roy Louis XI, à la suite de Commines, t. IV, p. 229.)

Expressions :

1° « Faire vider les *harnois*, » désarçonner quelqu'un. Parlant de joûtes : « Le sire de Sainct Py le « consuivit si fort et si roide qu'il lui fit *vuider les* « *harnois* et cheut le chevalier anglois à terre. » (Froiss. liv. IV, p. 42.)

2° « *Harnois* ne vaut rien qui ne se deffend. » (Cotgrave.)

Harnicheur. [Voiturier : « Guiot, dit Rolot, « *harnicheur* et gourmet de vins demourant à « Bruieres en Laonnois. » (JJ. 157, p. 306, an. 1403.)]

Haro. [Appel à l'assistance publique et invocation à l'autorité judiciaire. D'après l'ancienne opinion, *haro* représentait *ha Raoul* ; on implorait l'assistance de Rollon, premier duc de Normandie, qui fut un grand justicier. G. Guiart l'interprète différemment et le dit inspiré par les ravages des Normands : « Cis rois iert Rous ; pour ce crioient « Normans qui en son tans fuioient Droit vers « Chartres comme garous, De toutes parts : « Ha « Rous, ha Rous, Con tu nous mainnes malement. » (v. 4721.) Mais ce cri était connu et avait ses effets ailleurs qu'en Normandie. (Voir Haha, Hahay.) Toutefois, c'est en Normandie que le *haro* eut ses règlements les plus exacts et son autorité la plus étendue.] — Lorsqu'on trouvoit sa partie et qu'on vouloit la mener devant le juge, on crioit *haro* ; elle étoit obligée de vous suivre ; l'un et l'autre demeuroient en prison ou étoient tenus de bailler caution. Ceux qui entendoient ce cri étoient obligés d'aller prendre celui sur qui il avoit été fait. Il y avoit des raisons pour lesquelles on pouvoit crier *haro* et des peines portées contre ceux qui poussoient ce cri sans sujet. L'usage en étoit restreint aux cas d'attentat entraînant la peine capitale et relevant du droit de haute justice, comme meurtres, incendies, vols à main armée. Ceux qui entendoient ce cri étoient obligés d'aller prendre celui sur qui il avoit été fait. « Auquel cry et *haro* tuit cil qui l'or- « ront, soient tenus a aler et prendre celuy qui « feroit...... prise ou pris contre nostre deffense et « celuy prins livrent et baillent à la justice du lieu. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 507.) — « Qui crie *haro* « sans appert peril, il doibt amender au prince, et « s'il nye qu'il ne le crya pas, le prince peut en- « querir par les prochains d'illec et par ceulx qui « l'oyrent. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 74 a.) — [De là, dans tous les privilèges du roi pour imprimer, la formule : « Nonobstant clameur de *haro*, charte « normande et lettres à ce contraires. »] Par extension, le mot signifie : 1° Cri de guerre, alarme. Parlant de plusieurs chevaliers du parti du comte de Flandre qui, ayant passé le pont Amenin, vouloient surprendre quelques villes de Flandre : « Le « *haro* commencea à monter et les villes voisines « commencerent à sonner leurs cloches. » (Froiss. l. II, p. 202.) — 2° Cri au feu.

Puis escrie : *haro* le fu
Cil de la vile, qui grant fu ;
Y acorent tuit à brieve. *(Fabl. de S. G. f. 51 a.)*

3° Cri pour appeler du secours contre des assassins. Parlant d'une baronne qui avoit fait assassiner son mari : « La fame...... osta toutes les choses par « quoi l'en se puist aperchevoir que on le lavast et « puis leva le cri et cria : *har* ou *hareu*, l'en me tue « mon baron. » (Beaumanoir, p. 349.) — 4° Cri de douleur, plainte. D'après l'Hist. des III Maries en vers, Hérode, mangé des vers, crioit *harau*. — *Harou-las*, cris d'un homme à qui l'on fait souffrir de grands tourments. (Chron. de St Denis, I, f. 46 b.) — 5° Pour cri de colère : « Lors fut si courroucé « que a peu qu'il ne crioit *haro*. » (Percef. II, 32 c.) — 6° Exclamation. Parlant de Phaëton emporté par les chevaux de son père :

Moult est Phaëton en grant balance :
Haro, dist-il, et qu'ai-je empris ?
Trop sont de grant orgoeil espris
Ces chevaus qui ensi m'emportent. *(Froiss. poës. 184 a.)*

Holà. « Je vos en dirai trusqu'a *harou*, » c'est-à-dire jusqu'à ce que vous disiez *hola*. (Rom. d'Audigier, ms. de S. G. f. 65 d.)

Haroder, *v.* 1° « *Haroder* qu'aucuns escrivent « *harauder* n'est pas ce qu'on dit, crier *haro* sur

« aucun, ains crier par tançon ou reprehension « après quelqu'un ; comme il me *haraude* tant que « je quitteray le voisinage. » (Nicot.) — 2° Persécuter par plaisanteries : « A la cour ordinairement est « de coustume a faire la guerre aux jeunes gens à « leur commencement de leur avenement et les « harceler et *harauder*. » (Brant. Cap. fr. III, 429.)

Haroier. [Voir Harer, Harier ; malmener : « Qui guerroyoient et *haroioient* tout le pays. » (Froiss. VIII, 372.)]

Haroublettes. [Charivari : « Icellui Thibaut « avoit dit qu'il iroit (à Roquencourt, en la prévôté « de Montdidier) à un esbatement, que on dit *harou*- « *blettes* ou charivari. » (JJ. 160, p. 427, an. 1406.) On lit *haroullettes*, au reg. JJ. 161, p. 71.]

Harpail est une horde de bêtes sauvages. « Le « mot est ainsi formé de ce que tels animaux ne « font que harper et endommager ou elles se ren- « contrent et par metaphore on dit un *harpail* pour « une compagnie de mauvais garnemens, l'assem- « blée desquels on appelle aussi *harpaille*. » (Nicot.) — « Lequel Estienne les appella *harpaille*, ribau- « daille. » (JJ. 113, p. 301, an. 1378.)] — Par suite, le mot signifie pillage :

J'ai veu grans bledz et paille
Par les champs rapiner
Tous biens à la *harpaille*. *(Molinet, p. 164.)*

Harpailleur. Bandit, fripon. « On appelloit « *harpailleur* du tems de Nicot un de ces caimans « qui s'attroupent pour voler les pauvres gens de « la campagne. » (Le Duchat, sur Rab. II, p. 248.)

1. Harpe. [Instrument de musique : « Regehis- « sez al seignur en *harpe*, en saltier de dis cordes, « cantez à lui. » (Lib. psalmor. p. 39.)] — Parlant de Chiron qui apprit à Achille à jouer de la harpe :

De son de *harpe* et d'acordance. *(Ovide de Arte, f. 93.)*

Expressions :

1° « Il mania tres bien ses *harpes*. » (Cotgrave.) Pour dire : il vola.

2° « Jouer de la *harpe*, » dérober, parce qu'en jouant de la *harpe* on a les mains crochues. (Id.)

2. Harpe. [Pierres d'attente : « Toutes jambes « ou membrures de pierre de taille, parpeignes « assis au rez de chaussée, ou en terre mitoyenne « entre deux voisins, ou il y a *harpes* faisans par- « temens d'une part et d'autre, c'est à sçavoir, par « devers chacun des deux voisins, font borne et « division de moitoyrie. » (Ord. 1485.)]

1. Harper. [1° Jouer de la harpe : « Encanteyres « estoit moult sages ; Les bues faisoit en l'air voler « Et les asnes faisoit *harper*. » (Flore et Blanchefl. 810.) — « Encommença le menestrier de *harper* le « ley de la complainte. » (Percef. t. V, fol. 71.)] — 2° Prendre la forme d'une harpe ; parlant d'Hippomène et Atalante qui avoient profané le temple de Pallas :

Les dieux tournent les yeux, et la mere entourée
Pensa de les noyer dans Styge tant jurée.
La peine luy sembla legere pour le fait ;
Donc sans les mettre à mort leur figure défait.
En houpeaux de poil roux leur blonde chevelure
Se change assauvageant leur douillette encoulure
D'espaule et d'estomac en large se *harpans*
Evidez par le flanc desja panchent rampans. *(Baif, 187 a.)*

2. Harper (se). [Se saisir violemment l'un l'autre : « Joinct que vous ne les desprenez pas à « vostre poste quand ils se sont une fois *harpez*, et « demeurez à la misericorde de leur combat (de « deux chevaux fougueux). » (Montaigne, III, 278.)]

Harpere, Harpeur. *s.* Joueur de harpe.

Au siege ala comme jouglere
Sy faint qu'il estoit *harpere*
Il avoit apris a chanter
Et lais et notes a harper. *(Brut, f. 69 c.)*

« Devant luy y avoit ung *harpeur* qui luy notoit « le lay d'Orfay. Si plaisoit tant au roy a escouter « qu'il n'y avoit nul qui osast mot dire. » (Lanc. du Lac, II, f. 36 c.) — « Pages de la musique *harpeurs*, « ou joueurs de harpes. » (Estats des off. des ducs de Bourgogne, p. 53.) — [« Cil violeur, et tuit cil « *harpeor*. » (Auberi, dans D. C. III, 631 b.)]

Harpeur. [Harponneur : « En ce mesme hostel « se herbergast Jehan de Villepointe, *harpeur* de « marée. » (JJ. 91, p. 153, an. 1361.)]

Harquebousier. Arquebusier. « Soixante et « six mille hommes de pied, vingt et six mille *har*- « *quebousiers*, deux cents grosses pieces d'artille- « rie. » (Rab. I, p. 289.)

Harquebuse. [V. Haquebute : « Il fist desmonter « environ 70 *harquebuzes* à crocq de dessus leurs « chevalets et les fist porter par ses gardes. » (Carl. VI, 15.)] — « Dedans et en la grand' fenestre sur la « cheminée, trois *hacquebutes*, (c'est pitié il faut à « ceste heure dire *harquebuses*) et au joignant, là « perche pour l'espervier et plus bas à costé les « tonnelles, esclotoueres, rets, filets et autres engins « de chasse. » (Contes d'Eutrapel, p. 315.)

Harquebuserie, *s.* 1° Nom collectif des arquebuses : « On ne tirera l'artillerie, *harquebuserie* ny « autres choses l'un contre l'autre. » (Brant. Cap. fr. I, p. 413.) — 2° Nom collectif des troupes armées d'arquebuses. « Furent deffaits par l'infanterie et « *harquebuserie*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 56.)

Harrebane. [Femme de mauvaise vie : « Lequel « Jaquemart dist à icellui sergent qu'il n'eust pas « osté ledit baston à une mauvaise *harrebanne*. » (JJ. 165, p. 229, an. 1411.)]

Harrier. [Voir Harer, Haroier ; molester : « Le « suppliant dist que ce estoit mal fait de ainsi vou- « loir *harrier* et traveiller les marchans forains. » (JJ. 160, p. 68, an. 1405.)]

Harry. Cri usité pour faire marcher les bêtes et exciter les chiens à la chasse. « *Harry*, bourriquet, « termes dont on se sert en Languedoc pour exciter « les anes à marcher. » (Duchat, sur Rab. I, p. 67.) Parlant d'un rebus fait sur Anne de Montmorency : « Mr le connestable estant retourné à la cour, ils « representerent un asne qui avoit un mors de « bride à contrebours et l'un disoit : Eh qui a mis « mon mors ainsi ? L'autre, qui venoit aprés et qui « touchoit l'asne respondit *hary*, *hary* voila la plus

« sotte et la plus fade plaisanterie et rencontre dont « on oüit jamais parler. » (Brant. Cap. fr. t. II.)

Harsegaye. [« Le suppliant d'une *harsegaye* « ou demi lance frappa par la poitrine icellui cava- « lier. » (JJ. 167, p. 333, an. 1414.)]

Harsel. [Porte faite de claies et de branchages, comme *haise*, *haison* : « Lequel Jehan estant sur « ycelles seilettes pour advenir plus hault à forer « un *harsel* pour clorre sa court. » (JJ. 156, p. 82, an. 1401.)]

Hart. [1° Lien d'osier : « Le lia fermement à « quatre *hars* torses. » (Chr. de St Denis, I, 146.) — « *Hart* est le lien d'un fagot où d'une bourrée à « Paris ; qu'on appelle une riorte en mon benoit « pays ; parquoi j'entends que quand on crie de par « le roi, sur peine de la *hart* (*hart* est *feminini* « *generis*) vaut autant à dire que sur peine de la « corde ; je dis qu'on s'aidoit des branches des « arbres pour espargner le chanvre. » — « Sentir « la *hart*, vaut autant à dire que chatouilleux de la « gorge. » (Despér. 97° conte.) — 2° Corde dont on étranglait les criminels : « Ou il l'en amaint pris en « chaaine ou en *hart*. » (Sax. XIX.)]

Has. [Enjambée : « L'uys dudit Basin, qui est « près de la maison ou demouroit ledit Colin, à « huit ou dix *has*. » (JJ. 142, p. 44, an. 1391.) — « Lequel Henrion chancela et chut si comme à trois « ou quatre *has* de là, où il eut le cop. » (JJ. 162, p. 381, an. 1408.) — « A trois *haz* ou environ près « dudit hostel, Bezançon Darboys a esté trouvez « navrez. » (JJ. 130, p. 7, an. 1386.) — « Avant que « le suppliant et son frere feussent près d'icellui « Robert d'environ soixante *haz*, autrement enjam- « bées. » (JJ. 170, p. 211, an. 1418.)]

Hasard. [1° Jeu de dés : « Comment le duc « Godefroy fut requis de lever le siege de *Hasart*, « ou le jeu des dez fu trouvez. Il advint, ne demora « gueres, que Rodoans, li sire de Halape, ot con- « tens et guerre à un suen baron qui estoit chaste- « lein d'un chastel qui a non *Hasart* (El Hazar), et « sachiez que de la vint li geus de *hasart*, et fu « trovez li geus de dez qui einsint a non. » (Guill. de Tyr, cité par de Laborde, Emaux, p. 247.) — 2° Le nombre six amené aux dés : « Senio dicitur nu- « merus senarius, gallice *hasart*. » (J. de Garlande, dans Paris, sous Philippe-le-Bel, p. 592.) — Quand on amène le double six, on marque dix-huit ; de là le passage suivant :]

> Lors dist l'un : gettez, c'est raison,
> Pour veoir qui le dez aura.
> *Hasart* beau dé or y parra,
> Dist cilz qui getta dix et huit. *(Desch. fol. 391 b.)*

3° [Joueur : « La femme dudit Henry dist aux diz « Robin et Gosselin : alez vous hors de ceans, vous « n'etes que un *hazart* ; et ledit Robin dist : je ne « suis point *hazart* ; cellui est *hazart* qui joue sa « femme aux dez. » (JJ. 158, p. 281, an. 1403.)]

Hasardé. [Téméraire : « Que lesdits douze « clers.... tiennent les ecrits de la dite chambre « (des Comptes) secrets...... et qu'ils ne soient ni « *hazardez* de les porter hors de la dite chambre. » (Ord. VII, p. 262, an. 1388.)]

Hasarder. [Jouer aux dés : « Jehan le Picart « qui ne sçavoit d'autre bien que de *hazarder*, « taverner et bordeler. » (JJ. 161, p. 260, an. 1407.)]

Hasardeur. [Joueur : « Et celui qui joue as « dez, le *hasardeur*, ou qui acquiert par jeux sem- « blables. » (Ethique d'Oresme, III.) — On lit dans Villon (Ballade de la Bonne Doctrine) : « Pipeur ou « *hezardeur* de dez. »]

Hasardeusement. Témérairement. Parlant d'une victoire remportée par M. de Guise sur les Huguenots : « Tout à coup il s'escria : allons, compa- « gnons, tout est à nous, la bataille nous est gagnée ; « et puis donnant fort *hazardeusement*, s'en ensuivit « le gain total de la victoire. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 101.)

Hasardeux. [Téméraire : « Personnage *hasar-* « *deux* oultre mesure, et hardy sans discretion es « perils de la guerre. » (Amyot, Pelopidas, I.)]

Hasé. [« Ardez, ardez, mettez tout à feu et à « flambe : aux *hasez*, aux *hasez* villains Bourgui- « gnons. » (JJ. 168, p. 237, an. 1415.)]

Haseau. [Porte à claire-voie, comme *heze* : « L'uys d'icellui hostel estoit seullement fermé d'un « *haseau*. » (JJ. 184, p. 341, an. 1453.)]

Hasle. [Hâle : « Tozjors la fist garder en cham- « bre Plus por peor que por le *hasle*. » (Chr. de Troyes, Cliget, dans Holland, Chrestien, p. 48.)]

Hasoy. [Ronces : « Item que les bos et espines « ou *hasoy*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 321, an. 1403.) — « Et sera tenus ledit Pierre de essarter et des- « truire les *hasoys*, estans sur ladite masure. » (Id. fol. 330, an. 1430.)]

Haspe. Verrou. Comparez l'anglais moderne *hasp* : « Come le donour rien ne eyt en le ten et le « ten soit principal maner et mées, adonques suffit « al donour en presence de fraunks tenauntz a « delivrer all purchassour sa seisine par le *haspe* « ou par le anel de l'huys ou par enclosture de la « porte. » (Britton, Loix d'Anglet. ch. XL, f. 102 b.)

Haspeler, *v.* Dévider : « Melean *haspeloit* à « longue toise, et au filler Nabon fist son debvoir. » (Percef. V, fol. 112 d.)

> Ne ja n'aura autre pasture
> Que au filler aura gaigné ;
> Et s'il luy venoit compaignie,
> De *haspeller* seroit sa maistrie,
> Ou de sa vie n'auroit cure. *(Ibid. fol. 112 a.)*

Hasple, *s.* Dévidoir : « Quenoilles, *hasples* et « fusiaulx. » (Desch. fol. 442 c.) — « *Hasples*, ne « fuseaus ne keneules. » (Froiss. Poës. fol. 424 b.)

1. Haste. [Hâte, promptitude : « Pourquoi m'as « envoyée en grant *haste* et en coite. » (Berte, c. XXIX.) — « Car qui est pleins de fole *haste* A la « fois son bon tans en gaste. » (Bl. et Jehan, 1521.) Dans Froissart, *sus haste* signifie à la hâte. (II, 183.)]

2. Haste. Promptement expédié : « Bonne chose « est au bailli de souvent tenir ses assises au mains

« de six sepmaines à autre ou de sept, car les droits « en sont plus *hastes* et si en est on miex remam- « brans, et si en est l'assise mains chargiée et plus « tost delivrée. » (Beaumanoir, p. 13.)

3. Haste. [1° Lance, pique: « Pour charge de « piques, javelines et autres *hastes* de bois fraissé, « .II. s. tournois. » (Du Cange, I, 455ᵃ, an. 1544.) — 2° Aiguillon: « Durand Jarrie portant à son col une « *haste* ou aguillade pour toucher les beufz. » (JJ. 206, p. 263, an. 1479.) — 3° Broche: « Icellui « de la Ronce prist un *haste* ou broche de fer. » (JJ. 158, p. 158, an. 1404.) — 4° Viande cuite à la broche: « Levez vos sus, dame Hersent, Fetes li un « petit de *haste*, De deux roignons et d'une rate. » (Renart, 249.) — 5° Echinée de porc: « Et .II. *hastes* « de porc lonc de .II. piés. » (Aiol, v. 4040.) — « Une *haste* de porc à quelque jour que la feste « soit, neis se elle estoit au vendredy. » (Liv. des Mét. II, f. 5.) — 6° Mesure agraire: « Item un *haste* « sus la voie de Berseneeles. » (JJ. 71, p. 56, an. 1335.) — « Icellui Jehan avoit cuilli ou fait cuillir « et moissonner deux *hastes* de terre, que le sup- « pliant estimoit à la somme de deux boysseaux. » (JJ. 195, p. 141, an. 1468.)]

Hasteement. [En hâte, dans Froiss. II, 300.]

En chantant, proi des millors non per,
O n'ai pooir de priser hautement
Qu'ele ait de moi merci *hasteement*
Se mes dolours vuet en joie torner. *(P. av. 1300, II, 843.)*

Hastelet. Petite broche, hâtelet.

Hastelle. [Bûche, tison: « Le suppliant print « un tison de feu appellé *hastelle* au langage du « pays (Auvergne). » (JJ. 142, p. 161, an. 1391.) — « Icellui prestre tenant en sa main une busche de « bois qui se nomme au païs (Normandie) une *has-* « *telle.* » (JJ. 195, p. 1525, an. 1475.)]

Hastellier. [1° Atelier, proprement endroit où l'on débite le bois en hastelles:] « Pour obvier aux « fraudes, aucuns charpentiers ou ouvriers de « neufs vaisseaux à vin, de charpenterie, de ton- « neaux ou autre merrain, ouvrans de leurs mes- « tiers, ne tiennent *hastelliers* dornesnavant ès « terres ne au rain des forestes, si ce n'est dedans « les ventes ordinaires. » (Gr. Cout. de Fr. liv. I, chap. VI, p. 58.) — 2° [Bienvenue: « Icellui Perrot « devoit sa bienvenue en la vente selon la coustume « des boscherons, et quant vint à l'escot paier « ....icellui Perrot ne voult paier son *hastellier*, « c'est assavoir un gallon de vin. » (JJ. 173, p. 459, an. 1426.)]

Haster. [1° Avoir hâte de: « E li paiens de ferir « mult le *hastet.* » (Roland, v. 3445.) — « Car for- « ment le *hastoit* de la chose achever. » (Berte, coupl. 12.) — 2° Dépêcher: « Et le cortoisie qu'il « pot fere en justichant à celi qui est ses amis, si « est de li *haster* son droit se il a droit. » (Beaum. p. 33.) — 3° Poursuivre: « Si se retournerent et « perçurent que c'estoient leurs ennemis qui les « *hastoient.* » (Froiss. V 391.) — 4° Irriter, provo- quer: « Icellui Raoulin plain de mauvais esprit « respondi au suppliant: se tu me *hastes*, je te « batray tres bien. » (JJ. 107, p. 374, an. 1375.)] PROVERBE: « Qui trop se *haste* en cheminant, en « beau chemin se fourvoie souvent. » (Cotgr.)

Hasterel. [Cou, chignon du cou: « Il tira un « petit coustellet qu'il avoit et frappa ledit d'Auben- « cheul que ou visage, que autour du *hasterel.* » (JJ. 155, p. 209, an. 1400.)] — Parlant du célèbre bourreau de Paris Capeluche: « Le duc Jean de « Bourgogne luy fit coupper le col ou *hasterel.* » (Fenin, Hist. de Charles VI, an. 1418, p. 468.) — « S'il y a ...ne viel ne jeune qui se mette au fouyer, « par Dieu, je le feray pendre par le *hasterel.* » (Hist. de B. Du Guesclin, par Ménard, p. 99.)

Panre le volt, mais cil li donne
Tel cop du gibet, qu'il l'estonne.
Quant li moine fut estonnez,
Guillain a son cop recouvrez,
Et le reflert et *hasterel.* *(Fabl. de S. G. fol. 87ᵉ.)*

« Avoit la barbe si longue qu'elle luy venoit jus- « ques au *hasterel.* » (Percef. I, fol. 63ᶜ.)

Hasteur. Rôtisseur, officier de bouche: « Pota- « giers, *hasteurs*, gens d'espices, tailleurs, cor- « douenniers, secretaires. » (Desch. fol. 378.)

Hastier, *s.* Grand chenet à plusieurs crans où l'on mettoit plusieurs broches. Dans une guerre entre les Anglois et les Ecossois, ceux-ci ayant abandonné un poste, les Anglois « trouverent plus « de trois cens chaudieres faites de cuir a tout le « poil pendues dessus le feu pleines de chair et « d'eau pour faire bouillir et plus de mille *hastiers* « pleins de pieces de chair pour rostir. » (Froiss. liv. I, p. 22.) — Parlant des habitans de Meaux assiégés dans leur marché par le roi d'Angleterre: « Au lieu de lances combattirent par longue espace « de *hastiers de fer* et tant continuerent que pour « ceste fois rebouterent iceux Anglois hors de leurs « fossez. » (Monstr. I, p. 318.) — [« Par devant lui « trova un escuier Qui en sa main portoit un grant « *hastier.* » (Garin, dans D. C. III, 633ᵇ.)]

Hastieu, Hastif, Hastis. [1° Prompt, pressé de: « De sa parole ne fu mie *hastifs.* » (Roland, v. 140.)] — « Si ne vous vueillez troubler, gentil « chevalier, du langage de la pucelle; car coustu- « mierement elles sont *hastives* de parler. » (Percef. t. V, fol. 3ᵇ.)

. . . . Cil est chetis
Qui aimme, s'il n'est *hastiex*
De joir et volentiex. *(Vat. n° 1522, fol. 154ᵈ.)*

2° [Prompt, en parlant des choses: « La bataille « est merveilluse et *hastive.* » (Roland, v. 1610.) — « Si ayés pour ce bon advis et *hastieu* conseil. » (Froiss. II, 251.) — 3° Qui s'emporte vite: « Car il « sentoient le roy *hastieu.* » (Froiss. II, p. 24.) — « Doubtant qu'il ne les villenast et tuast parce qu'il « estoit homme moult perilleux et *hastis.* » (JJ. 139, p. 10, an. 1389.)] — « Estoit colerique et *hastif.* » (Le Chᵉʳ de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 11ᵃ.) — 4° Pressant, urgent: « En cas *hastieu* que il ait « mestier d'aide. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 466.)

Hastille. Boudin: « Il n'estoit tué pourceau

« dans tout le voisinage dont il n'eust de la *hastille* « et des boudins. » (Rab. III, 218.)

Hastiveau, *s.* Saison hâtive. (Monet.) — « Figues, poires de *hastiveau.* » (Nicot.) Ce mot s'est pris dans un sens figuré pour désigner un étourdi : « *Hastiveau* qui est le nom d'un raisin précoce et « plus hâtif que les autres, dénote un étourdi qui « se hâte trop pour donner ou pour prendre un « conseil. » (Duchat, sur Rab. I, p. 270.)

Hastivement. [En hâte : « *Hastivement* li est « cheuz as piez. » (Roncisv. p. 69.) — « La richesse « *hastivement* venue, *hastivement* s'en va. » (Mén. t. I, p. 9.)] — Parlant des monnaies qui avoient été altérées : « Cils remedes soient mis *hastivement*, « comme la grant necessité le requiert. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 755.)

Hastiveté. [1° Colère, emportement : « Se mes « serjans par sa folie ou par *hastiveté*, meffet en « cas de crieme. » (Beaum. XXIX, 3.) — « Benat, « considerant que autant valoit dire touchin, comme « rebelle et traitre, meu de chaude cole et de *hasti-* « *veté*, fery d'une dague qu'il portoit, le dit Proven- « çal. » (JJ. 137, p. 107, an. 1389.) — « Se li rois « Phelippe a fait se *hastieveté* et se felonnie de « mettre à mort si vaillans chevaliers. » (Froiss. t. IV, p. 209.)] — « Item sont privées femmes par « raison de leur *hastiveté*, si comme fust Calphur- « nie qui ne pouvoit souffrir que en nulle maniere « sa partie deffendist, ne que le juge y donnast « appoinctement sans dire *hastiveté* au juge ou à « partie. » (Bouteiller, Som. Rur. 674.) — « Nature « de femme est telle que a grand peine attend après « ce qu'elle veult sçavoir et par la *hastiveté* d'elles « ne sont elles ja dignes de longuement tenir terre « sans souverain. » (Percef. V, fol 73 d.) — « *Hasti-* « *veté* de chaulde colle. » (Arest. Amor. p. 398.) — 2° Promptitude : « N'eust esté sa merveilleuse *has-* « *tiveté*, il estoit fricassé. » (Rab. II, p. 235.)

Hate. [1° Lance : « Pourveu de espée, *hate*,... « qui sont armes defendues. » (JJ. 98, page 433, an. 1363.) — 2° Mesure agraire en Bourgogne. Voir Haste.]

Hatemenue. [Echinée de porc : « Ouquel hos- « tel ilz eussent fait cuire et appareiller une *hate-* « *menue* de porc, que le suppliant avoit apporté « d'Estampes. » (JJ. 143, p. 273, an. 1392.)]

Hater, Hatir. [Se provoquer, se quereller : « Lequel Berart dist à icellui Chauvet, que s'il le « *hatoit*, que il lui donneroit un bouffeau ou buffe. » (JJ. 159, page 4, an. 1404.) — « Pour celle cause en « eulx *hatissant* l'un l'autre de leur povoir et en « desmentant l'un l'autre. » (JJ. 109, page 431, an. 1376.)]

Hatereau, Haterel. [Cou, nuque de l'homme ou des animaux : « Ung gigot de mouton rosti et « ung *hatereau* ou col de veau aussi routy. » (JJ. 194, p. 266, an. 1467.) — « Guillaumes de Dou- « glas encarge la chaine et le vasselet d'or et le mit « en son *hateriel.* » (Froiss. II, 203.)] — « Il estoit « laid et deffiguré, car il avoit les espaulles haultes « et bossues, et le *haterel* ou le col avoit court et la « teste grosse. » (Percef. I, fol. 25 d.) — Parlant des armes de Béarn :

> De deus vaches en rouge peauls
> Passans, et à leurs *hateriaus*
> Ont esquieres d'asur. *(Froiss. f. 285 a.)*

Hatif. Diligent, empressé :

> ...... Vint messagier *hatifz*
> Disant qu'à lui parler vouloit. *(V. de Charles VII, II, 2.)*

Hatisser. [Brandir : « Le suppliant esmeu de « challeur *hatissa* ung petit baston qu'il portoit et « fist maniere d'en vouloir ferir icellui Ducastel. » (JJ. 194, p. 207, an. 1466.)]

Hattayne. [Dispute : « Icellui Thevenin querant « à son povoir *hattaynes* et riote. » (JJ. 115, p. 321, an. 1379.)]

Hauban, Hautban, Haubannier. [Droit payé en argent ou en nature par les ouvriers de certaines corporations pour exercer leur métier à moins de frais : « *Haubens* est un propres noms « d'une coustume assise anciennement, par laquelle « il fu establi que quiconques seroit *haubanniers*, « qu'il soit frans et à moins de droictures paians « du mestier et de la marchandise dont il seroit « hautbannier... Hautbannier furent anciennement « estably à un muid de vin, paians en vendanges « au roy ; et puis mist li bons rois Phelipes ce muy « de vin a .vi. sols par. pour le contens qui estoit « entre les povres *hautbanniers*, et les eschançons « du roy qui le muy de vin recevoient de par le « roy...... Tous les mestiers de Paris ne sont pas « *hautbanniers*, ne nul ne peut estre hautbannier, « se il n'a esté et est du mestier qui ait hauban ; ou « se li rois ne lui ottroie par vente ou par grace. » (Reg. des Péages de Paris, liv. II, et le livre des mestiers, éd. Depping, p. 6.) — On lit encore au statut des droits du chambrier de France, an. 1410 : « Le « hautbannier du roy ne doit estre contraint de « acheter ledit mestier de friperie dudit chambrier, « ne de son maire pour lui, puis qu'il soit fait « *hautbannier* du roy, et que de lui il a acheté « ledit *hauban*. Item que ledit *hautbannier* est tenu « de acheter son dit *hautban* du roy, ou de ses « officiers pour lui, et non d'autre, et si est tenu « de estre estagier dedans la banlieue de Paris, et « de paier au roy, ou à son receveur pour lui, si « tost qu'il est fait *hautbannier* .xxv. deniers, et au « dit chambrier .xiv. deniers. Mais outre il est tenu « de paier au roy par chascun an .vi. sols .viii de- « niers parisis ; et partant ledit *hautbannier* peut « vendre et acheter toute manière de pelleterie « vieille et nouvelle. »]

Haubby. [Hobin, cheval qui va l'amble ; comparez l'anglais *hobby ;* on lit dans Math. de Coucy, p. 593 : « Un *haubby* d'Irlande. »]

Hauberc. [Chemisette de mailles garnie d'épaulettes de fer. Cette armure, très montante, était dite en tudesque *halsperg* ou *halsberg*, défense du cou. (Voir pour le xi° s., la Chanson de Roland, édit. class. p. p. L. Gautier, p. 408 à 410, et pour le xiii° siècle, Joinville, éd. de Wailly, 3° Eclairç.) — « Se vus alez

« ainsi l'espée traite à curt, Vostre *hauberc* vestu, « en main vostre behurt, Entre vus et le rei e ire e « graigne en surt. » (Th. de Cant. 36.) — « Et deivent estre armés, ou champ, de *hauberc* et de « chauces de fer et de heaume à visiere. » (Ass. de Jér. I, 170.)] — [Un capuchon de mailles, dit coiffe de haubert se portait sous le heaume : « Si flert « Naimun en l'helm principal ; A l' brant d'acier « l'en trenchet cinq des laz. Li capeliers un denier « ne li valt ; Trenchet la coife entresque à la carn. » (Roland, v. 3432.)] — [Le bas du haubert était fendu et formait deux pans dits chausses de haubert] : « Il « trouva une *chausse de haulbert* dont les mailles « estoient de fin argent, tant bien ouvrées qu'on ne « pourroit mieulx. » (Percef. IV, f. 37 a.)

On distinguait :

1° [*Blanc hauberc* : « Le *blanc hauberc* derompre « et depaner. » (Rom. de Garin.) — « Et couvertures freteler sur *blans haubers*, brunis à mailles. »]

2° [« Vestir et endosser maint bon *haubert doublier*. » (Cuvelier), c'est-à-dire aux mailles redoublées. — « Vestent les *haubers doblentins* Et crai- « gnent les brans acerins. » (Roman de la guerre de Troie.)]

3° [Parfois les mailles étaient triples, *treslis*, comme on lit dans Garin, I, 3.]

4° [Le chevalier seul avait droit de porter le haubert. Par suite, fief de haubert est synonyme de fief de chevalier : « Membre de *fieu de hauberc* est l'ui- « tisme partie del *fieu de hauberc*. » (Du Cange, IV, 352 a.) — « Tous gentilshommes ayant haute justice « ou plain fié de *haubert*. » (Carloix, IX, 30.)]

5° Terme de l'argot pour signifier *argent* : « Plus « d'*aubert* n'estoit en sa fouillouse pour soliciter et « poursuivre. » (Rab. III, p. 221.)

Haubercot. [Diminutif de haubert : « Ne fust « le *haubercot* vestu. » (Renart, dans Du Cange, t. III, 619 b.)]

Haubergeon. [Petit haubert ; il était d'un tissu plus léger, à courtes manches ou même sans manches : « Item un *haubergon* d'acier claret. » (Pièces sur Charles VI, II, 399, art. 207.)] — Parlant d'une guerre entre les Anglois et les Gallois : « Envoya le « prince de Galles en France devers le roy, pour « avoir argent et du harnois, et aide de gens. Le roy « fut content et luy envoya un beau bassinet « (habillement de tête que portoient anciennement « les gens d'armes) et un *haubergeon*. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 162.)

Expressions :

1° « *Haubergeon* de femmes, » corset. (Cotgr.)

2° « Maille à maille on fait les *haubergeons*, » les affaires se font petit à petit. (Oudin et Rabelais, t. I, p. 66.)

Haubergeonnier, *s.* Ouvrier qui fait des haubers : « On appelle *haubergeonniers* les faiseurs de « chemises de mailles. » (Fauchet, Orig. p. 59.)

Haubergerie. [Collectif de haubert : « Trois « cens hommes couvers de *haubergerie* et de flan- « chieres. » (Chr. de Flandre, ch. 79.)]

Haubergie. Robe étroite :

Chascun s'envoisa ;
Li ami et les amies
Orent gans sousquanies,
Et totes les *haubergies*,
Et corsés a deus pincies. *(P. av. 1300, II, p.*

1. Haubergier. [Fabricant de haubert des Mét., éd. Depping, p. 66.]

2. Haubergier. [Revêtir le haube Garin, I, 263 ; Aubri, p. 158 b.] — Parla descente de Guillaume-le-Bastard en Anglet

Donc issirent li chevalier
Tuit armé et tuit *haubergié*. *(Rou, p. 29*

Cil du chastel sont *haubergié*
Puis s'en issent tuit adoubé. *(Blanch. f. 1*

Hauce. Enchère : « Le seigneur bailli « nant ou sergent, peut recevoir autant de « et rencheres qu'on lui offre jusques au p « la chandelle. » (Cout. Gén. t. II, p. 918.) « eschevins... font vendre... par *haulche* et « riere de paulmées. » (Cout. Gén. II, p. 94

Haudrague, Haudraguier, Haud [Drague, draguer : « Il est bien sceu que le « chiers dudit Fremin... ont le ditte riv « netier de *haudrague*, de faux et de rastel « Fremin d'ores en avant sera tenu de y fai « et *haudrager* souffisaument. » (Liv. rou Maison Dieu d'Abbeville, f. 23 b, an. 1365.) au Cartulaire de Corbie, 23, an. 1448 : « N « *haudraguier* les fossez. »]

Haulage. [Droit d'étalage dans une « Avons baillée en perpétuité et à heritag « jours à Pierres Briefer, bourgois de Har « ses hoirs, la haule de la ville de Harrefl « et bas, et tout le *haulage* de la ditte ville « nant à la dite haule. » (JJ. 53, p. 374, a — « Comme Regnault Briefer tiegne de « fieuferme la haule et le *haulage* de la vil « et basse de Harefleu. » (JJ. 98, p. 596, an

Haulcée, *s.* Action de lever une arme p per : « A chascune *haulcée* de la hache que « Nicole faisoit. » (Saintré, p. 393.)

Haule. [Halle : « Chascun des habitans « par destail sel ou marchié le samedi « nostre *haule* ou en nostre place. » (Ord. an. 1358.)]

Haulsage. Hauteur. Parlant d'un enf d'une petite épée dont il donnoit des co « estoit si mauvais et impatient que à to « sentir le trenchant de son espée, combie « n'avoit gueres de *haulsage* sur luy. » (P vol. IV, fol. 37 c.)

Haulsaire. Pillard : « Le comte de « (en 1414) se prepara pour assieger la f « de Neufville sur Meuse, en laquelle « aucuns *haulsaires*, de par Jean d'Authe « d'Ochimont, qui continuellement cour « faisoient guerre en la dite duché de « bourg. » (Monstr. I, fol. 214 b.) — « Si y « (en 1445) *haulsaires*, et autre grand no

« paysans, de gens du pays qui faisoient a ses gens « tres forte guerre. » (Coucy, Hist. de Charles VII.)

Ainsi debatent
Deux maulx qui en moy se combatent
Et, pour mon cueur gaigner, s'embatent,
. . . . comme *haulsaires*,
Pillars de joye, et adversaires. *(Al. Chartier, p. 651.)*

Haulse. [Partie d'un pourpoint, d'un surcot (voir Hausse) : « Le suppliant d'ung baston donna « ung cop sur une des *haulses* du porpoint d'icel- « lui Colin. » (JJ. 192, p. 76, an. 1460.)]

Haulse menton. 1° Espèce de béquille pour les vieillards. — 2° Vanterie, forfanterie. (Cotgrave), comme *haussebec*.

Haulse pied. 1° Piége à nœud coulant pour prendre loups, tessons, renards. (Cotgrave.) — 2° Chausse-trape :

Des maces de Damas, des fléaux,
Des piques que les Flamens ont,
De *hauce-piez* qui sont ysneaulx,
De plommées qui corps deffont
De broches d'espiez telz qu'ilz sont,
De faulx trenchans sanz esperance
De guerir soit mort ou en trance. *(Desch. f. 350 °.)*

3° Ce qui aide, soutient, élève : « Cela leur fut « comme un *haulsepied* et montoir pour parvenir « à grands grades et à bien grands biens. » (S. Jullien, Mesl. hist. p. 396.) — Parlant d'une conversation qu'il eut avec la reine et d'une proposition qu'elle lui fit, dit : « J'eusse esté bien aise de pou- « voir pénétrer si cette proposition n'etoit pas le « *hausse-pied* de quelques negociations souster- « raines. » (Mém. du cardinal de Retz, t. II, liv. III, page 287.)

Haulserée. Action de hausser, de tirer sur une rivière de grands bateaux, à force de mains d'hommes. (Cotgrave.)

Haulserie. Hauteur, fierté. (Cotgrave.)

Haultain. [1° Elevé, supérieur : « Helas, dame, « je vous asseure Que je ne suis jamais une heure « Sans penser à ce *haultain* bien Lequel par vous « j'entens très bien. » (Alchim. à nat. 139.) — 2° Fier, orgueilleux : « Le rugissement haultain et « espovantable de ce lion. » (Montaigne, II, 192.) — « Or nous advertissons que nous ne prenons icy ce « mot subtilement au sens *haultain* et eslevé des « theologiens et philosophes. » (Sagesse de Charr., préf. p. 1.)

Alors on veit nobles cueurs s'esprouver
Qui desiroient aux armes se trouver
Pour leurs vertus et vaillances prouver
Par *haultains* faicts. *(J. Marot, p. 120.)*

[3° Epileptique : « Incontinent que le mary « d'icelle Perrine fut couchié, chut auprès d'elle de « maladie caduque ; dont icelle print telle paour, « qu'elle fut en voye d'en devenir *haultaine*. » (JJ. 189, p. 59, an. 1460.)] Voir Hautain.

Haultaineté. Arrogance. (Voir Hautaineté) :

Mesdit d'autrui trahison, fausseté,
Dissimuler, mentir avec leur trace
Glotonnie, orgueil, *haultenneté*. *(Desch. f. 52 °.)*

[« Jehannin Prevost perseverant tousjours en son « mauvais propos et *haultaineté*. » (JJ. 168, p. 311, an. 1415.) — « Afin que Marcius contre son naturel « fust contraint de s'humilier, et abaisser la *haul-* « *taineté* et fierté de son cueur. » (Amyot, Alc. et Corr. Comp. 8.)]

Haultbret. [« Les exposants emmenerent « ladite fille, senz cri de haro ne de *haultbret*. » (JJ. 115, p. 84, an. 1379.)]

Haumant. [Commandant en Flandres, de l'allemand *hauptmann* ou du flamand *hoofdmann* : « Comme ou temps que ceux de Flandres furent « rebelles à nous,... eussent esté ordennez pluseurs « capitaines et *haumans* oudit pays. » (JJ. 129, p. 226, an. 1386.)]

Haumer, Hausmer. [Ajuster : « Jehannin « Armenault, qui avoit une pierre en sa main, « *hauma* son cop et en la gettant droit contre « Gauchet. » (JJ. 169, p. 445, an. 1416.) — « Icellui « Cosseron sacha son espée, *hausma* son cop en « cuidant bailler de sa ditte espée au travers du « visage. » (JJ. 170, p. 221, an. 1418.)]

Hauqueton. Hoqueton : « Bertran fery le che- « valier en son escu, ou il l'avoit feru le premier « horion, tant qu'il lui perça le *hauqueton* ; et fery « parmy le corps en telle maniere, qu'à pou qu'il « ne lui perça le foye et le pommon. » (Du Guescl. par Ménard, 42.)

Hausage. [Hauteur, fierté, au figuré : « Vers « moi qui riens ne demant par *hausage* Et qui sui « tous vostres à hiretage. » (Littré, Hist. de la langue fr. I, 229.) — « Icellui Coquart vint hurter à « l'uys de la maison en disant par *haussage*, « Mahuiste, euvre l'uys ; laquelle Mahuiste lui res- « pondi que non feroit et qu'il n'y entreroit hui « maiz. » (JJ. 132, p. 13, an. 1387.)]

Chil alieve son hontage,
Qi par forche et par outrage,
Veut d'amours joir.
Bien i doit faillir
Qui le reqiert par *hausaige*. *(Vat. 1490, f. 91 °.)*

Hausagier. [Traiter avec *hausage* : « Il ne fai- « soient mies ensi que bonnes gens d'armes et « amis au roiaulme de France devoient faire, quant « il les voloient mener et *hausagyer*. » (Froissart, t. X, 401.)]

Hausart, *s.* Couteau de chasse. Parlant de Partonopex qui reprend l'équipage qu'il avoit eu lorsqu'il se perdit à la chasse :

L'en li amoine son cheval
Et com à sele à chaceor
Le *hausart* et l'escorcheor
Le harnois que il aporta. *(Parton. f. 143.)*

Haussaire. [1° Hautain, arrogant : « Lequel « Farou estoit ung homme *haussaire*, basteur de « gens et brigans. » (JJ. 207, p. 175, an. 1482.)] — 2° Pillard : « Combien... que les voisins *haussaires*, « rustres et pillars cessassent leurs courses et « leurs pilleries. » (Ol. de la Marche, I, 332.) Voir Haulsaire.

Hausse. [Partie du vêtement : « Pour une « piece de cendal tanné, des larges, pesant .xxiii.

« onces, pour faire *hausses* et atours pour ma ditte « dame. » (Isabeau de Bavière, aux Nouv. Comptes de l'Argent. p. 27.) — De même à la page 34 : « Pour « .III. onces de soye tannée pour faire *hausses*. »]

Haussebec, *s*. Niquet, action de hausser le menton en signe de moquerie : « Lupolde ayant « l'aureille au vent, escoutant les *hausses-bec* et « admiratives d'Eutrapel, le babil du quel il crai- « gnoit.... jetta sa fleuste et guiterne bas, et un « quartier de sa robbe longue sur son espaule ; se « planta droit et en face de Polygame : que vous en « semble dit-il? » (Contes d'Eutrapel, p. 253.)

Haussebequer. [Hausser le menton, en signe de moquerie : « Et desormais le colosse pipeur « Pour sa hauteur ne fait seulement peur Qu'au « simple sot et non à l'homme sage Qui *haussebe-* « *que* et mesprise l'ouvrage. » (Rons. 951.)]

Hausse-col. Pièce de fer qui couvrait la poitrine et les épaules : « Il estoit armé d'une petite « salade ronde et avoit la visiere couverte et « armée d'un petit *haussecol* de maille d'acier. » (Ol. de la Marche, *Mém*. liv. I, p. 299.)

Hausser. [1° Rendre plus haut : « Por ce ne « demorra pas, quant li uns vaurra *haucier* se « meson, qu'il ne le hauce et que cascuns n'ait sa « goutiere par devers soi. » (Beauman. XXIV, 22.) — 2° Lever : « Et lors il *hauça* sa potence et feri le « Juif lès l'oye et le porta par terre. » (Joinville, § 52.) — « Le suppliant trouva ledit Cousin, lequel « il print par le visaige de son chapperon, et en le « *hauchant* asez courtoisement. » (JJ. 147, p. 134, an. 1394.)] — Parlant des sermens que doivent faire ceux qui sont tenus de combattre en champ par gage de bataille : « Premierement vient l'appellant « la visiere *hauchée*, tout à pied, partant de son « pavillon avec ses gardes et conseil. » (Ord. des R. de Fr. I, p. 439.) — 3° Relever : « Après que les « tables furent *haulcées* et le roy hors de son disner, « retourna pour voir comme la jouste se porteroit. » (D. Florès de Grèce, folio 153 b.) — 4° Augmenter, parlant du prix de la monnoie : « Mandons..... que « toute maniere de gens quelque il soient appor- « tent à nostre plus prochaine monnoye la moitié « au moins de leur vaissellement d'argent blanc..... « et payment leur sera fait du pris presentement ; « lequel pris nous creu et *haucié*, outre ce que il « ne valoit. » (Ord. de Philippe-le-Bel, aux Ordonn. de Fr. t. I, p. 347.) — 5° Elever : « Que Dieu vous « *haulse* en fortune prospere. » (Cl. Marot, p. 211.)

Expressions :

1° « ***Hausser la main***, » assister, secourir : « Ce « grand capitaine eut pour lieutenant à sa compa- « gnie de cent hommes d'armes don Diego de « Quinones qui lui *haussa* bien la main en ses com- « bats et victoires. » (Brant. Cap. Estr. I, 102.)

2° *Haulsent l'espaulle à mode des Lombars*
Doubtans qu'on eust dessus Genes victoire. *(Marot, 23.)*

On lit au Disc. de la Noue, p. 409 : « Hausser les « espaules à l'italienne. »

3° « *Hausse* qui baisse, » espèce de jeu, la bascule. (Apol. d'Hérod. p. 496.) — « Jouer à la *hausse* « *qui baisse*. » (Cotgrave.)

4° « *Hausser* le temps, » boire. (Rab. t. V, p. 104 ; Bouchet, Serées, I, 10.)

Haussere, Haussiere, *s*. « Corde a haler et « tirer une nef au long du bord de l'eau. » (Dict. de Monet.)

1. Haut, *adj*. [1° Elevé, comme *altus* : « *Halt* « sunt li pui. » (Roland, v. 1755.) — « Devant le « *halt* altel fu li cors sainz portez E de moines e « d'altres fu tute nuit guardez. » (Th. de Cantorb. p. 153.) — 2° Solennel : « A Seint Michiel tendrat « mult *halte* feste. » (Roland, 53.) — « Le jour de « la Pentecoste ensuivant fut le roy a Limoges ou « il tint sa *haute feste*. » (Berry, Chron. de 1402 à 1461, p. 418.) — 3° Noble : « Bon sunt li cunte e « lur paroles *haltes*. » (Id. 1097.) — 4° Hautain, altier : « Le duc estoit *hault* de cœur et d'une « maniere moult orgueilleuse. » (Froiss. XIV, 237.) — Le comparatif était *halcur* : « Cum il est en sun « paleis *halcur*. » (Rol. v. 3968.) La Chron. des ducs de Normandie donne *haucor*. Le superlatif est *hautime*, *hautisme*. Voir ce mot.]

Expressions :

1° « *Haut appareil et de haute lice* (*harnois de*). » L'usage de ces armes ne subsistoit plus sur la fin du règne de Louis XII, à cause de leur poids qui eût été la charge d'un crocheteur, « car, outre le « harnois ordinaire d'homme d'arme, il y falloit « endosser un tonnelet, et sur iceluy avoir un « grand gaignepain en forme d'escu ; tout semé de « dents de mules, ou chevaulx, et avec tout cela un « gros et pesant heaume sur l'armet. » Et l'auteur ajoute qu'il y avoit une différence entre la *haulte lice* et le *hault appareil*, sans expliquer en quoi elle consistoit. (S. Julien Mesl. Hist. p. 442.)

2° « *Hault* assis (faire le), » trancher du souverain, comme un juge assis sur le haut banc : « Si « dist aux bonnes gens ou sont les traistres.... qui « en celle forest veulent faire du *hault assis*...... « Quant Passelion vit les six chevaliers qui tenoient « le peuple en leur subjection il leur dist. » (Percef. IV, fol. 133 a.) Voy. dans Villon, p. 111 (Ballade des Ecoutans), « les beaulx sires bas assis, » qui semblent désigner la foule des plaideurs et autres qui se tenoient dans le parquet de l'auditoire.

3° « *Haut d'aureilles*, » dur d'oreilles. (Cotgr.)

4° « *Hault de ses biens* (*le plus*), » le sommet de la tête : « Porquoy tournant le taillant, luy donna tel « coup du plat sur *le plus hault de ses biens*, qu'il « le jetta estourdis à ses pieds. » (D. Flores de Grèce, fol. 51 b.)

5° « *Hault bois* (joûer du), » être pendu. (Oudin.)

6° « La *haulte* Bretagne, » pour la Grande-Bretagne. (Percef. II, fol. 90 c.)

7° « *Haut* caresme » se dit du carême qui arrive tard. (Oudin, Cur. fr.) — « Nous avons le *caresme* « *bien haut*. » (Lett. de Mme de Sévigné, V, p. 24.) Voir Haute heure, Haut jour, au même sens.

7° *bis*. [*Haut* chemin, grand route, dans Froiss.

XIII, 205.] De même dans Desch. fol. 212 ᵃ, et dans la Coutume de Gorze, II, 1095 ᵇ.

8° « *Haultes choses et basses.* » C'est le valet d'Amphitryon qui parle :

Toute a changée sa maniere
Les choses vont devant derriere
Bien m'a logique desvoié
Qui de mon sens m'a forvoié
Par argumens et par fallaces
Suy des *haultes choses et basses*
Mais bien sçavay a ceste fie
Si je suis ou je ne suis mie. *(Desch. fol. 461 ᶜ.)*

9° « *Haute* couleur, » couleur de grand lustre et beauté. (Monet.) — « *Haute* couleur, » rouge foncé, vermeil, comme nous disons *haut en couleur :* « Les « roses des rosiers estoient de si *haute couleur* « vermeil qu'il sembloit que ce fussent de fins « rubis. » (Percef. IV, fol. 2 ᵇ.)

10° « *Haute dame,* » suzeraine :

Tout est fait pour homme servir,
Et homme est fait pour servir dame.
Il ne s'en peult desasservir :
Il est sien jusqu'au partir de l'ame,
La dame en est la *haulde dame*
Car elle est maistresse du maistre. *(A. Chartier, p. 751.)*

11° « *Haute forest,* » haute futaie. (La Thaumas. Cout. de Berri, p. 266.) — « Bois de *hautes forets* « de deffense accoustumez estre vendus de six « vingt ans en six vingt ans, chacun arpent six « livres tournois en prisée de terre par an chacun « arpent douze deniers tournois. » (Cout. Gén. I, page 424.)

12° « *Haute graisse,* » la pleine venaison des cerfs. (Charles IX, de la Chasse, p. 14.) — *Haute graisse* s'est dit aussi des chapons, dans l'énumération des viandes qui furent servies aux ambassadeurs de Bohême, en 1457. — On lit « chapons de « *haute graisse.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 296, et Monstr. an. 1456.) D'où « livres de *haulte* « *gresse,* » dans Rab. I, Prol. p. XLV, et « breviaire « de *haute graisse* » (Id. II, chap. VII).

13° « *Haulte* heure, » le soir : « Il fut *haulte* « *heure* du jour et l'escuyer commenca à s'en- « nuyer. » (Lanc. du Lac, III, 57 ᵃ.) — [De même dans Froiss. V, 466 : « De *haulte* heure. »]

14° « *Haut* hom ou *haut* homme, » baron, haut baron, grand seigneur d'un pays. (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1335 ; Assis. de Jérus. p. 239.) — « *Haut* « *home* et noble monseigneur, » titre que prenoit Gui, seigneur de Clermont en Bassigny, en 1331. (Ord. V, p. 599.) — « *Hauz homes,* » grands seigneurs, barons, grands vassaux. (Rymer, I, p. 45, an. 1259.) — « *Hauz et noble home,* » qualification donnée au fils ainé du roi d'Angleterre. (Rymer, t. I, p. 16.)

15° « *Haulx* instrumens. » — « Si y avoit autre « grant nombre de clarons, trompettes, chantes « *haulx et bas instrumens* de diverses sortes que « tous ensemble jouoient chascun endroit soy « moult melodieusement. » (Chron. scandaleuse de Louis XI, p. 116.)

16° « *Haut jour,* » jour avancé : « Partant de « *haut jour* (*provecto jam die*) tu ne reviendras que « bien tard. » (Monet.) — [« Il est meshuy trop tard « et trop *hault jour.* » (Froiss. XV, 17.) Voir HAUT, adverbe, au même sens.]

17° « *Haulte journée* » d'un tournoi, par opposition à la veille ou vigile du tournoi : « Si firent « assavoir à plusieurs jeunes chevaliers qu'ils fus- « sent appareillez de eulx armer, et eux trouver « dans le marché ou le tournoy devoit estre a len- « demain, car celle nuyt l'en devoit celebrer les « vespres, et faire ung tournoy a l'honneur de la « *haulte journée* ou les preux et les hardys con- « querroient honneur. » (Percef. IV, fol. 59 ᵇ.)

18° « *Hault lengage,* » comme on dit le haut allemand.

19° « *Haulte main.* » Le roi d'Aragon étant venu rendre visite à Louis XII dans Savone, celui-ci, comme étant de ses Etats, lui en fit les honneurs : « Se prindrent les deux roys par les mains ; le roy « d'Arragon a la *haulte main.* » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 300.)

20° « *Hault maistre.* » — « Jesus-Christ prie le « *hault maistre* qu'il ne me laisse partir de son « service. » (Lanc. du Lac, III, f. 111 ᶜ.) — « Celluy « jour sermonna le *hault maistre,* et le haut pro- « phete, Jesus en la cité de Hierusalem. » (Ib. 78 ᶜ.)

21° « *Haut maistre de Pruce,* » chevalier de l'ordre Theutonique. (Froiss. III, p. 355.)

22° « *Haut mal,* » épilepsie. (Apol. d'Hérod. 591 ; Dial. de Tahur. p. 177.) — « *Haut mal* Sᵗ Leu, » dans les Poës. d'Eust. Desch. 350 ᶜ. — « Mourir du « *haut mal,* » être pendu. (Oudin.)

23° « *Hauts* marchands, » marchands de bestiaux. (Cout. Gén. I, p. 917.)

24° « *Haulte messe,* » grand'messe :

Nulz ne voit oir *haulte messe ;*
Car le dimenche pour la presse
Tous ensemble et chascun se passe
Moult legierement d'une basse. *(Desch. fol. 408 ᵇ.)*

25° « *Haut nez* (chien de), » chien qui a le nez excellent, aux Poës. d'Am. Jamin, fol. 64 ᵇ :

Rigaut qui de *haut nez* est toujours le premier,
Et qui rembuche mieux un cerf de haultes erres.

26° « *Haute* none, » heure de none bien passée. (Percef. I, fol. 115 ᵈ.)

27° « *Haut-parage.* » — « C'est la plus excellente « pairie, à sçavoir des pairs de France et des sei- « gneurs du sang royal qui tiennent leurs terres « en pairie et qui dependent de la maison de France « pour leur avoir été donnez en apanage. D'autres « prennent ces fiefs de *haut parage* plus generale- « ment, pour estre mouvans, non du roy simple- « ment à cause des duchez, comtez, chastellenies « ou seigneuries, dont il joüit en domaine en son « royaume, mais pleinement et directement de la « couronne de France. » (Laur.) — « *Haut parage* « (*estre de*), » être de grande condition. (Oudin.)

28° « *Hault* parler, *haultes parolles.* » L'auteur parle des maris et des femmes : « Il est raison et « droit que le seigneur ayt les *haultes parolles,* et « n'est que honneur a la bonne dame de l'escouter, « et se taire en paix, et laisser le *hault parler* a

« son seigneur. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 10 d.)

29° « *Haut-passage*, » imposition de sept sous sur différentes denrées. (Cotgrave.)

30° *Hault* et vain pasturage. » (N. C. G. II, 1091 b.)

31° « *Haute piece*, » haut de la cuirasse, haussecol : « Harnois d'acier de double trempe, batu, blanc « et bruni : tous accomplitz de toutes pieces, de « heaumes avec les pennaches, visieres menton- « nieres et barbutes gorgerains, jasserans, colliers, « *hautes pieces*, avant bras, ganteletz. » (Alect. 79.)

32° « *Haute possession*, » qui fut d'abord de 21 ans, et qui, depuis, a été de 40. (N. C. G, II, 1138 a.)

33° « *Haute quarentaine*, » peut-être les jours du carême les plus avancés, comme ceux de la semaine sainte. (Poët. av. 1300, IV, p. 1360.)

34° « *Haut* seigneur, » haut et puissant seigneur : « Qualité que le baron vraiement sieur de fief de « haubert avoit droit de prendre ce qui n'estoit « permis qu'à ceux qui reprennent immediatement « de prince souverain. » (S. Julien, Mesl. Hist. 594.) Le duc de Bretagne, écrivant au roi de France, commence ainsi : « A son tres *hault seigneur*, Louis « par la grace de Dieu noble roy de France. » (D. Morice, Histoire de Bret. col. 998, an. 1265.) — « *Haut seignor* ou *seignour*, » qualification donnée au roi d'Angleterre par la duchesse de Bretagne. (Rymer, I, p. 1, 53, an. 1260.)

35° « *Halt sainc* (*de*). » (Lois Norm. art. 9) ; dans le latin : *de nobili sanguine*.

36° « *Haulte table*, » grande table : « Pot de pare- « ment envoyé par la reyne, de sa *haulte table*, à « celle de plusieurs chevaliers pour leur faire boire « de la boisson de sa bouche. » (Percef. II, 37 c.)

37° « *Aute et basse* (*taille*), » imposition entière, absolue, à la volonté du seigneur. (Duchesne, Gén. des Chasteigniers, p. 28, an. 1246.)

38° « *Haut* temps, » en terme de chasse. (Charles IX, de la Chasse, p. 133.)

39° « *Haulte* tierce, » l'heure de tierce bien avancée, presque finissante, comme on a vu ci-dessus *haulte heure*. (Voy. Percef. V, fol. 34 b.)

40° « *Haute* vertu et *haute* vie, » pour vertu éminente et conduite excellente. (Chron. de S. Den. t. I, fol. 126 b.)

41° [« Il l'eust faict appeller (en duel) ; car il « estoit *hault* à la main et prompt à la vengeance. » (Brant. Launoy.)]

2. Haut, *adv.* [1° A haute voix : « Li reis s'en « escriet mult *halt*. » (Roland, 3334.)

De là les expressions suivantes :

« Sire clerz, *tout en hault* nous dites la leçon. » (Saxons, l. 25.) — « Bele Amelot seule en chambre « filoit, *En halt* chantoit, et son ami nommoit. » (Romancero, p. 72.)

2° Tard : « En ce temps escheurent les Pasques « si *haut*. » (Froiss. IV, 138.)

3° Hautement, profondément, grandement.

De là les expressions suivantes :

« *En halt*. » (Fabl. de S. G. fol. 11 c.) — « Porter « *haut* à la main, » porter hautement, aux Mém. de Sully, I, 246.) — « *Haut* louer, » louer hautement. (Pasquier, Lett. II, 481.) — « Le porter *hault*, » faire le fier. (Oudin.) — « *Faire haut le bois*, » redresser la pique et prendre la fuite : « Les Suisses firent, « sur le gros du combat, *haut le bois* ; et ne fut pas « possible de les faire combattre. » (Carloix, I, 44.) — « *Faire haut les bras*, » hausser le bras pour mettre le feu au canon : « Or aviez vous mandé par « toutes les batteries que chascun chargeast, amor- « çast et pointast ses pieces droit au donjon du « chasteau, tous prests à *faire haut* les bras. » (Sully, Mém. IV, 162.)] — « *Haut* muré, » grand de stature, mais mal bâti. (Nicot.) — « Un plat de « souppes *hault* murées. » (Cotgr.) — « Qui plus « *hault* monte qu'il ne doit de plus *haut* chet qu'il « ne voudroit. » (Cotgr.)

4° [« *Plus haut de*, *plus haut que*, » au-delà de, plus de : « Il n'y en avoit point pour lui vivre *plus* « *haut de* quatre jours. » (Froiss. VII, 270.) — « Et « n'y eult mies *plus haut que* six chevaliers d'Ale- « maigne. » (Id. V, 31.)]

5° « *Haut et bas*, » entièrement : « Les chemins « estoient jonchiez de rainseaulx, et d'erbe verte, « et de nouvelles fleurettes *haut et bas*. » (Chron. de S. D. Den. t. II, fol. 44.) — « Si les contraignit « qu'ils se misreut *haut et bas* à sa volonté. » (Chron. de S. Den. II, fol. 3 b.) On lit dans le latin : *ad omnem voluntatem ejus faciendam potissime coegit*. — « Le comte de Bretagne se sousmit au « roy *haut et bas*. » (Vertot, Establ. des Bret. II, 61.)

Ne doit estre jolis
Cuer, s'il n'aime *haut et bas*. (*Monjot d'Arras, II, 563.*)

3. Haut, s. [Etage : « Et avoit oudit chastiel « trois estages : ou premier *haut* estoient les gens « d'armes ; au second les arbalestriers, et ou tiers « estage, tout bon piquelour. » (Froiss. III, 403.)]

Expressions :

1° « Gagner le *haut*, » s'enfuir. (Oudin.)

2° « Tomber du *hault* de soy, » tomber de son haut. (Don Florès de Grèce, fol. 128 b.)

3° Regarder du *haut en bas*, dans Bouchet, Serées, III, 271 : « Encores aujourd'hui, adjoustoit-il, quand « le Turc passe par les rues, on ne s'oseroit tenir « es fenestres et le regarder *du haut en bas* ; et « c'est, ce me semble, que ceux qui sont les plus « hauts semblent mespriser ce qui est plus bas « qu'eux. »

4° Le *hault* deffend le bas. (Oudin.)

Hautaige, *s.* Hauteur. « A l'extention ade- « certes des draps, les pendouers doivent estre « fiches à terre par esgal *hautaige*. » (Hist. de Beauvais, par un Bénédict. p. 279, tit. de 1282.) On lit dans le latin : *ad extensionem quoque pannorum peditoria æquali altitudine in terra effigi debent*.

Hautain. [Voir Haultain. 1° Haut : « Ou saillir « de la tour du plus *hautain* estage. » (Saxons, coupl. 26.) — 2° Remarquable, hardi : « Car elle « (ceste emprise) ne fet mies à oublyer, tant fu « perilleuse et *hautaine*. » (Froissart, III, 236.)] — 3° De haute naissance. — 4° « Faulcon *hautain*, » faucon qui vole très haut. (Cotgr.) — 5° *Hautein*.

Espèce de vigne à deux ou trois rangs de longs sarmans cordés et tressés d'arbre en arbre, plantés en droite ligne par égale distance. (Monet.)

Hautaineté, *s.* Arrogance. « La licence du « langage monstre la *hautaineté* ou pusillanimité « des hommes. » (Lett. de Pasquier, III, p. 377.) — [« Icellui Mathelin veant l'arrogance et *hautaineté* « du dit Rabaut, qui s'efforçoit de le injurier. » (JJ. 148, p. 243, an. 1395.)] — Voir Haultaineté.

Hautbois. Instrument à anche : « Jean d'Estrée, « joueur de *hautbois* du roy, a mis en notes de « musique quatre livres de danseries. » (Du Verdier, Biblioth. p. 688.)

Hauteclere. Epée d'Olivier. [« E vus, cum- « painz, ferez de *Halteclere*. » (Roland, v. 1463.)]

Haute-contre. [Voix au-dessus du ténor : « Il « me semble qu'encor j'oy dans un vert buisson « D'un savant rossignol la tremblante chanson, Qui « tenant or la taille, or la *haute contre*, Or le mi- « gnard dessus, ore la basse contre. » (Dubartas, cité par Ménage.)

Haute liche. [Haute lisse : « Willemet le Blont « ouvrier de *hauteliche* demourrant à Arras. » (JJ. 132, p. 166, an. 1387.)]

Hautelissier, *s.* Ouvrier en haute lisse. Parlant des différentes manières dont Gargantua employoit le temps quand l'air étoit pluvieux : « Alloient veoir « lapdaires, orfebvres, ...*hautelissiers*, tissutiers, « veloutiers. » (Rab. I, p. 170.)

Hautement. [1° A haute voix : « Il parla *hau-* « *tement* bien fist oïr sa vois. » (Saxons, coupl. 18.) — 2° A toute volée : « Les cloches de la ville sonne- « rent *hautement*. » (Berte, coupl. 9.) — 3° Riche- ment : « Et li chevaliers erraument Se chauce, que « plus n'i atent ; Puis en est en la sale venuz, ou « *hautement* est receuz. » (Ren. v. 22198.) — « Et « li donna che soir à souper moult *hautement*. » (Froiss. IX, 122.)] — « Arriva le comte de Bar ; par « le duc de Mex son nepveu fut *haultement* reçeu « et mené en son palais. » (Gerard de Nevers, IIe part. p. 75.)

Hauteresse. [Hautaineté, dans Froiss. XI, 227.)]

Hautesse, Hautece. [1° Hauteur : « Sur les « *haultesses* des montagnes. » (Chron. de S. Denis, II, f. 133.) — 2° Orgueil : « Saisi et empiété d'une « certaine ambition et *hautesse*. » (Contes d'Eutrap. p. 186.) — 3° Prééminence d'état ou de naissance : « Ilz se allerent seoir chacun selon sa *haultesse* « entremeslez de dames et de chevaliers. » (Percef. II, 119 d.) — « *Hauteces* et nobleces de la couronne « de France. » (Ordon. t. III, p. 443.) — « La royal « *hautece* espiritalle, » la royale hauteur ou dignité spirituelle est opposée à la justice ou seigneurie séculière. (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465, an. 1147.) — 4° [Titre d'honneur : « Au noble et au poissant « baron, à son très chier signor, à Thiebaut, par la « grace de Dieu, roi de Navarre...... sire, sache la « votre *hautece* que Rangecors est de nostre fié. » (D. C. I, 212 a.)] — Titre donné au roy de France par le duc de Bretagne. (Morice, Hist. de Bret. c. 998, an. 1265.) — Titre que se donne le roy de Sicile. (Rymer, I, p. 16, an. 1270.)

Hauteur, Hautor. [1° Hauteur : « Demain irés « droit à la tor Com se fuissiés engigneor, Quans « piés est leé mesurés ; A la *hautor* garde prendés. » (Fl. et Bl. 2119.)] — 2° Prérogatives des fiefs. « Sans « préjudice des droits, *haulteurs*, preeminences et « chartres particulieres d'aucunes villes, terres et « seigneuries du pays de Cambresis. » (Cout. Gén. t. II, p. 863.) — 3° « Cas de *hauteur*, » crime pour lequel on devoit aller au tribunal du prince souve- rain. (Cout. Gén. I, p. 795.) — 4° « *Hauteur* de son « deu, » montant d'une dette. « Le demendeur est « admis à affirmer la *hauteur de son deu* par ser- « ment ou à le verifier par tesmoins ou autrement. » (Cout. de Bailleul, dans le N. C. G. t. I, p. 977 b.) — 5° [Haute mer : « Les matelots se desroboient de « tous les navires, en partie par la vieille querelle « que nous avons ditte, en partie pour estre affrian- « dez à quitter les *hauteurs*. » (D'Aub. Hist. II, 302.)]

Hautisme, *adj.* Superlatif de haut :

.... Li *hautisme* Diex. *(Parton. f. 134 c.)*

[De même dans une vie ms. de Jésus-Christ, citée par D. C. I, 211 c : « Des or en avant avendra. Que « li fieus Marie sera A la destre son pere *hautisme*, « Qui dou chiel vait jusqu'en abisme. »]

Hauton. [Menu grain que l'on ne peut séparer de la paille par le vannage : « Tout le *hauton* du « secourion. » (Cartulaire de Corbie, 21, fol. 124, an. 1269.) — « Trois quartes de *hauton*. » (JJ. 100, p. 315, an. 1369.)]

Havage. [Droit de prendre au marché le grain que la main peut contenir : « Sachent tuit que « comme content fust... d'un *havage* et d'un bufe- « tage de Pontoise. » (Cart. de la maison Dieu de Pontoise, an. 1276.) — « Le *havage* de chascun ses- « tier de blé vendu en la ville de Chartres hors « franchise. Se cil qui le veut l'a acheté, il doit un « havagiau. » (Reg. des cens et fiefs du comté de Chartres, f. 16.) — « A conclu à ce que les droits de « *havage* qui se perçoivent sur les grains... par « ledit Doublet, exécuteur, soient réunis aux droits « de minage. » (1684, Minage de Montargis.) (L. C. de D.)]

Havagiau. [Poignée de blé pour acquitter le havage ; voir la citation précédente ; on lit ensuite : « Se il a cru en sa terre ou en son gaaignage, il « doit dou sestier demy *havagiau*. »]

Havaire. [Hâvre : « Tant crut la nés k'ele vint « devant Aumarie, et quant il eurent *havaire* pris, « galies vinrent encontre aux. » (Roman du comte de Ponthieu, dans D. C. t. III, 609 a.) — « La nef le « roy se feri à plain voile en un *havaire* de terre « endurcie, si fort qu'elle en croissi toute. » (Annales de S. Louis, p. 227.)]

Have. [Pâle : « De m'amor soiez maz et *haves*, « Se vos n'iestes jusqu'à ce jor Ceans avoec moi au « retor. » (Chev. au lyon, v. 2576.) — « Car là (dans

« la vieillesse) te convient il aler, Se mort ne te fait « desvaler Ou tens de jonesce en sa cave. Qui moult « est tenebreuse et *have*. » (Rose, v. 4538.)]

Havée. [1° Droit de prendre dans les marchés une poignée des denrées qui s'y vendent : « Item la « *havée* des fruiz qui sont venduz à jour de marchié « à Chauny dont chascun sur qui l'en prendra la « *havée*, se pourra rachater par mi une obole « paiant, et partant sera quitte de la ditte havée. » (Ch. des Comptes de Paris, an. 1337.)] — 2° Cette poignée même :

Item, mon procureur fournier
Aura, pour toutes ses corvées,
Simple seroit de l'espargner
En ma bourse quatre *havées*
Car maintes causes m'a saulvées. *(Villon, p. 52.)*

Havene. [Hâvre, port : « Sans *havene* et sans « droit port. » (Froiss. II, 67.)]

Haver. [Exécuter le havage, séparer la veine de la roche, au moyen d'un pic dit havet : « Et là « *havoient* et piquetoient de pics et de hoiaulx à leur « poir. » (Froiss., t. IX, 454.) — « Nulz ne puet... « aler, chever, *haver*, faire pierres, ne autre quel- « que chose en une certaine quarriere. » (Cart. de S. Jean de Laon, an. 1407.)]

1. Havet. [Crochet : « Leurs ancres ont geté li « maronnier briefment, A grans *havés* de fer, qu'il « getent rudement. » (Baud. de Seb. VII, 16.) — « Plus de trois cens caudrons pendans *à havés* de « bois. » (Froiss., t. II, 177.)] — Parlant du combat naval qui se donna devant l'Écluse en Flandre entre le roy d'Angleterre et les François : « Combatirent « main à main asprement et pour mieux advenir « les uns aux autres ils avoient gros croqs et *havets* « de fer tenans à chaisnes ; si les gettoient es nefs « l'un dedans l'autre et les attachoient ensemble. » (Froissart, I, p. 67.)

2. Havet, *s.* Jeu d'enfant. Froissart, parlant de ceux auxquels il jouoit dans son enfance, dit :

Puis juiens à un autre jeu,
Qu'en dit a la keuve leu leu,
Et aussi au trot trot merlet,
Et aux pierettes, et au *havet*
Et au piloter. *(Froiss. Poës. p. 86 b.)*

Havi. [Ardent : « Par guere follement *havie.* » (G. Guiart, v. 13797.)]

Haviel. [Pic, dans Froissart, IV, 58, 278, 285 ; on lit au t. V, p. 393 : « Pils et *haviaulx.* »]

Havir, *v.* Brûler, dessécher : « Soit que cette « chaleur relasche la multitude de leurs conduits « et pores secrets, par ou la seve puisse monter « aux nouvelles plantes, soit qu'elle les restraigne « davantage et resserre les veines beantes, de peur « que les pluyes subtiles, la force luysante du « rapide soleil ou le froid penetrant de Borée les « *havissent.* » (Essais de Mont. liv. III, p. 453.) — C'est la traduction d'un morceau des Georg. qui débute ainsi :

Seu plures calor ille vias et cæca relaxat
Spiramenta, novas veniat qua succus in herbas.

« Quand le pain est petit, il brusle par la crouste, « et demeure mal au dedans, par l'obstacle de la « crouste *havie.* » (Bouchet, Serées, III, p. 242.)

Havon. [Mesure pour les grains en Flandre : « Nous quittons aus povres de la charité de la « paroisse S. Estienne en nostre ville de Lille « quatorze rasieres, troys *havons*, quareignon et « demy de blé, troy *havons* et demy quareignon « d'avoine. » (JJ. 75, p. 328, an. 1344.)]

Havongnie. [Poignée, comme *havée :* « Li « caretée de sel, une *havongnie* à dois clos de « sel. » (Cout. de Cambrai, dans D. C. III, 634 c.)]

Havos. [Voleur, pillard : « Et tout, si com çou « fust *havos*, Prendoit et reuboit le païs. » (Mousk.)]

Havot. [Mesure ; la même que *havon :* « Item « pour vingt sept deniers parisis de taille que on « devoit pour le manoir, et se le devoit on pour « deux bonniers de terre et pour huit *havos* « d'avoine et deux chapons. » (Accord entre Philippe V le Long et l'évêque de Tournay, an. 1320.)]

Havotée. [Mesure de terre qu'un havot peut ensemencer : « Item de neuf *havotées* de terre, « seans devant le moustier de la ditte ville de Vil- « laines. » (JJ. 105, p. 413, an. 1374.) — « Le sup- « pliant achepta une *havotée* de terre qui estoit « entre les siennes. » (JJ. 195, p. 197, an. 1468.)]

Hay. [Cri de haro : « Une fillette, appellée « Jehannette... volt issir hors de la maison, criant « le *hay.* » (JJ. 121, p. 60, an. 1382.)]

Haycerez. [Garni d'acier : « Le suppliant « avecques ung baston, appellé fauchet ou voulge « *haycerez*, coupa les liens des dittes gerbes. » (JJ. 194, p. 301, an. 1468.)]

1. Haye. [Voir Haie. Le diminutif était *haiette.*] 1° « Que le foudre celeste te puisse confondre, « malheureux, que tu es, que ta vie vienne à fles- « trir, et au plus florissant mois de may, que tu ne « trouve aucune verdure, que la *haye*, le fresne, le « laurier et le pin ne te fassent aucune ombre. » (Hist. de Luzman d'Arbolea, f. 27 b.) — « Les *hayes* « *a pieds* » sont composées de pieds d'arbres qu'on élague tous les six ou sept ans. (Cout. Gén. t. II, p. 909.) — 2° « C'étoit une corvée qui consistoit à « reparer les *hayes* du seigneur ou le tribut qui luy « étoit payé pour l'exemption. » (Laurière.) — 3° Parlant de la bataille de S. Denis : « Les Hugue- « nots avoient trois corps de cavallerie mais tous « simples c'est a dire en *haye*, et non par esqua- « drons comme ils ont pratiqué depuis. » (Disc. de La Noue, p. 741.) — Cet auteur se sert souvent du mot rangé en *haye* pour désigner des troupes rangées à un seul homme de hauteur. (Voy. Idem p. 341, 350.) — Il use dans le même sens du mot combattre en file, p. 344. (Voyez Mém. de Montluc, t. II, p. 523.) — 4° « *Haye* d'Allemaigne, » sorte de danse :

Processions, ce sont morisques
Que font amoureux champions
Les *hayes d'Allemaigne* frisques,
Passepiedz, bransles, tourdions. *(C. Marot, p. 11.)*

Il y avoit aussi la « haye de Bretaigne » :

Pour dancer *haye de Bretaigne*
Et les passe pié d'Allemaigne. *(C. Marot, p. 213.)*

Expressions :

1° « Anguille de *haye*, » couleuvre, vipère. (Cotgr.)

2° « Prendre entre la *haye* et le bled, » surprendre une personne à l'improviste. (Oudin.)

3° « Qui fait *haye*, souvent dit *haye*. » (Cotgrave.)

2. Haye. [Monnaie de la Haye en Hollande : « Que ledit maire pour cascun de ses adjours aux « partyes ne puist demandeir que une demi *haye* « corante en bourse. » (Histoire de Liége, II, 457, an. 1424.)]

Hayer. [1° Clore de haies : « Car maintes foiz « avons veü, Quant en un puis est on cheü, Li « païsant d'entor le *haient*, Que les bestes leens ne « chaient. » (Ren. v. 2035.) — « Peut chacun mettre « sa terre en deffense et la *hayer*. » (Cout. Gén. II, p. 779.) — 2° Chasser à la haie : « Mieux vaut ten- « dre de penneaux que de laz sans faire *hayer*, car « leus si redoublent la haye. » (Modus, fol. 49 b.) — [Battre le fort du bois pour en faire sortir la bête : « Deffense à tous hommes d'esglise, de *hayer*... » (1417, Ordonnance du duc Charles.) L. C. de D.] — « Gens de poeste (roturiers) ne pourront chasser « ne *hayer* à bestes rousses, ou noires sans le « congé du seigneur sous qui ils chasseront. » (Cout. du païs de Nivernois, C. G. I, p. 868.)

Hayne. [Panier à mettre la volaille (?) « Lesquelz « hommes et femmes menoient un cheval devant « eux, lequel cheval portoit *haynes* et poullaille. » (JJ. 168, p. 369, an. 1415.)]

Hayon. [1° Petite haie : « Et sera tenu le dit « prendeur de tenir les *hayons*, maisons et four ou « fournot de pel, vergue, torcque, couverture et soli- « vure. » (Reg. de Corbie, 13, f. 219, an. 1514.)] — « Les bourgeois ne jouiront du privilege de bour- « geoisie à cause des dommages faits aux bois, « fruicts, prez, d'estoupement et emports des hayes « et *hayons*. » (Cout. d'Alost, dans le N. C. G. t. I, page 1133 a.) — 2° Avant-porte de claye. Un artisan m'a dit que *hayon* se disoit en Artois d'une avant-porte qui se met devant la porte des maisons pour empêcher les cochons d'y entrer et de manger les enfans, ce qui est arrivé quelquefois. On voit dans plusieurs villages de la Champagne de ces sortes d'avant-portes, mais elles sont de bois et échancrées par le haut. — 3° Echoppe : « On appelle en Picardie, « *haion* la petite échope portative sous laquelle les « marchands se mettent aux foires. *Haïon* fait de « clayes et separant les marchands comme les « haïes separent les jardins. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 511, note.)

Hazeteur. [« Lequel Gilet respondi au suppliant « qu'il mentoit comme faulx *hazeteur*. » (JJ. 144, p. 169, an. 1392.)]

Hé. Haine. De là « cueillir en *hé* », prendre en haine :

Elle avoit le mort plus amé
Si acueilli le vif en *hé*. *(Brut, f. 17 a.)*

VII.

[Voir encore le Roman des Sept Sages, page 66 ; la Chron. des ducs de Norm. v. 28929.]

Heage. [« Item deux muis ou environs d'avoi- « nes, deuz chacun an entre Noel et Quaresme pre- « nant, estre renduz au chasteau de Buri de plu- « sieurs habitans de la paroisse de Coulanges, pour « leur demourance que ilz font esdites mesons, « appellé celui devoir *heage*. » (Recon. des fiefs de la maison de Vieux-Pont, an. 1366.)]

Heas. [Verge : « Le suppliant print ung *heas* de « hayes d'environ la grosseur d'une verge d'aguil- « lon. » (JJ. 188, p. 114, an. 1459.)]

1. Heaume. [Casque à calotte conique, orné d'un cercle de verroterie, dépourvu d'un couvre-nuque, mais muni d'un nasal qui protegeait le nez. (Voir éd. class. de Roland, p. 406-408.) — Au XIIIe siècle, il se transforme en un vaste cylindre qui couvre entièrement le chef. Un peu cambré en avant, le heaume reprend la forme conique au temps de Philippe-le-Bel ; on le recouvre d'une calotte de cuir, dite timbre, qui porte un cimier en forme de poupée, de girouette, tandis que derrière flotte le volet. Le heaume fut d'abord assujetti à la coiffe de mailles dont l'ouverture sur la figure se nommait vantaille ; le heaume ou pot du temps de S. Louis fut renforcé d'une croix de fer aux cantons de laquelle on perçait des œillères et des trous pour la respiration ; bientôt on le munit d'une visière mobile qui n'empêchait pas le chevalier d'étouffer. On le porta suspendu à l'arçon de la selle ; on ne s'en servit qu'aux revues et dans les tournois. A la bataille de Mansourah, Joinville fit ôter à S. Louis « son *hyaume*, et li baillai mon cha- « pel de fer pour avoir le vent. » (Joinville, § 243.) — « O les espées se requierent, Es *heaumes* poins « grans cops fierent, Trenchent les cercles ormier, « Et par dessus trenchent l'acier. » (Athis, dans D. C. t. III, p. 643 a.) — « Et deivent estre armés ou « champ de hauberc et de chauces de fer et de « *heaume* à visiere. » (Ass. de Jér. I, 170.)] — « Ce « que nos anciens appellerent *heaume* on l'appella « sous François Ier *armet* ; nous le nommons main- « tenant habillement de teste, qui est une vraye sot- « tise, de dire par trois parolles ce qu'une seule « nous donnoit. » (Pasquier, Rech. VIII, p. 662.)

Expressions :

1° « De même que l'on crie maintenant aux armes, « anciennement on crioit *as heaumes*. » (Petit J. de Saintré, p. 183.)

2° Dieux ! qu'il a dessous son *heaulme*
De menues conclusions. *(Pathelin, Farce, p. 67.)*

C'est comme qui diroit son bonnet.

3° « Poulcins portoient *heaulme*, » c'est-à-dire que les soldats étoient si bien disciplinés que les poulets étoient en sûreté dans les villages comme s'ils eussent porté des casques :

Poulles, chappons si portoient leur *heaulme*,
C'est a dire qu'on n'eust osé touchier
Es biens d'autruy, sans le payement cerchier.
Vig. de Charles VII, p. 177.

2. Heaume. [Monnaie marquée d'un heaume :

5

« Se chascun d'eulz vouloit paier une somme d'ar-
« gent, appellé au païs (Tournésis) *heaume*, ilz
« auroient du vin assez. » (JJ. 132, p. 151, an. 1387.) Voir HEAUMÉ.]

3. Heaume. [Barre du gouvernail : « Pare les « couels, pare les escoutes, pare les bolines, « amure babord ; le *heaulme* sous le vent. » (Rabelais, IV, 98.) Voir HEL.]

4. Heaume. [Cerise, dite dans Olivier de Serres : « Cerise *heaumée* ou cœur. » Elle doit ressembler au casque précédemment décrit.]

Heaumé. [Frappé d'un heaume : « Escus *heau-* « *mez* à trois fleurs de lys, » émis sous Charles VI, de 1417 à 1419. Voir les planches à la fin du t. IV, de D. C., fig. 1 et 2.]

Heaumerie, *s.* Forge où l'on faisoit des heaumes. Nom d'une des rues de Paris, parce qu'il y avoit quantité de boutiques ou de forges où l'on faisoit et vendoit des heaumes. (Nicot, Cotgrave.)

1. Heaumier, *s.* Arbre portant les cerises dites heaumes. (Monet.)

2. Heaumier—ere, *s.* Homme ou femme qui vend des heaumes ou qui fait des heaumes. Voir Eust. Desch. fol. 239 b, et la belle *heaulmiere*, dans Villon, p. 29.

Hebbe de la mer. Reflux de la mer. (Colgr.)

Hebene, *s.* Ebène. (Voyez Cl. Marot, p. 503.)

Hebené, *adj.* Qui est d'ébène. (Colgr.)

Hebenin. Même sens. (Nicot.)

Heberge. [Endroit où deux bâtiments établis sur un même mur commencent à se séparer : « Aussi est il loisible au voisin les estouper (fenêtres de l'autre voisin) en se servant du mur, et « remboursant son voisin de la moitié jusqu'à « l'*heberge*. » (Loisel, 285.)]

Hebergement. 1° Action d'héberger :

> Or me convient porter *hebergement*,
> Pour reposer quant seray endormi,
> Draps à couvrir, chars et vaissellement,
> Harnois entier contre mon ennemy. (*Desch. f. 221 a.*)

[2° Logement : « Terre sans *hebergement* n'est « que de demy-revenu. » (Loysel, 226.)]

Heberger. [1° Loger, donner l'hospitalité : « Li queus les *heberja* moult honorablement. » (Berte, couplet IX.) — « Saint Juliens, fait ele, « veuillez moi *hebergier*. » (Id. XXXIX.) — « Tout « homme ou femme qui *heberge* gens sans enseigne « est amendable et en lieve le prevost soixante sols « parisis d'amende. » (Thaumass., Cout. de Berry, p. 338. — 2° Se loger, se coucher :

> Il estoit temps de se coucher
> Et ne sçavoye ou *heberger*. (*Villon, Rep. fr. p. 8.*)

3° Loger, au figuré : « Pour neans doit estre prisié le sens de celuy en qui deloyauté est *hebergée*... Convoitise qui est *hebergiée* en cuer de « juge puet fere mout de maux. » (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — [4° Adosser à un mur mitoyen (voir HEBERGE) : « Si les dits religieux veulent icele « tourele *hebergier* en quelque maniere que il leur « plaira, que il le puissent fere sans dangier. » (Cart. de S. Pierre de Chartres, an. 1322.)]

Hebergerie. [Hôtellerie : « Que tous veneurs « et fauconniers, à qui que ils soient,... ne se loge « dores en avant en aucun lieu ou plat païs, ne « ailleurs, fors ès *hebergeries*, ou l'en a accoustumé « hebergier pour l'argent. » (Mém. F. de la Chambre des Comptes, f. 29 a, an. 1395.)]

Hebeter, *v.* Rendre hébété, stupide. (Cout. Gén. t. I, p. 1144 ; Montaigne, I, 429.)

Hebrée, *adj.* Hébraïque.

Hebrieu (parler en.) Parler une langue qu'on n'entend pas. (J. Marot, page 224.) — « Il « entend l'*hebrieu* » (Colgr.), il est ivre, par allusion au mot latin *ebrius*.

Hec. [Demi-porte : « Le suppliant estoit à son « huis appoié sur son *hec*, qui fait aussi que demi « closture d'un huis. » (JJ. 97, p. 427, an. 1367.) — « Ilz alerent ensemble heurter au *hec* de l'uis de « l'ostel dudit Obery, duquel *hec* ilz rompirent un « ais ou deux. » (JJ. 155, p. 292, an. 1400.)]

> Abattez leurs bastillons,
> Faites fagots, bosquillons,
> Dressez *hecqz* et equaillons. (*Molinet, p. 129.*)

Hecquer. [« Le suppliant s'esbatoit avec les « compaignons et *hecquoit* d'un petit coustel, qu'il « avoit à sa dague, un baston. » (JJ. 170, page 194, an. 1418.)]

Hecquet. [Petit hec : « Le suppliant ouvri le « *hecquet* de la court et entra en icelle court. » (JJ. 174, p. 2, an. 1427.)]

Hedard, *s.* Espèce de cheval. On lit *hedart*, dans J. Marot, 161.

Hederiforme. Fait en forme de lierre. (Colgr.)

Hef. [« Un baston, dit *hef*, qui est en maniere « de fauchon, que les charretiers ont acoustumé « de porter. » (JJ. 171, p. 225, an. 1420.)]

Heirer. [Pour *errer*, de *itinerare* dans la vie d'Isabelle, à la suite de Joinville, p. 171 : « Il avint « un matin qu'ils devoient *heirer*, que ciz qui « devoient trousser et emmaler les licts.... »]

1. Hel, *s.* Barre du gouvernail. (Voir HEAUME, 3.)

> Chascun de gouverner se peine,
> Au gouvernail qui la nef maine :
> Aval le *hel* se curt senestre,
> En sus le *hel* pour courre à destre. (*Brut, f. 85 a.*)

2. Hel. [Barrière (?) : « Une maison, un ort et « une court contigus avec certains *helz* et autres « appartenances. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Helas. [Exclamation de douleur : « Helas ! se « nus se doit sauver dolans (en allant à la croisade), « Donc doit par droit ma merite estre grans, Car « plus dolans ne s'en part nus de France. » (Quesnes, *Romancero*, p. 96.)]

Heler, Heller. [1° Boire ensemble, se souhaiter réciproquement la santé, de l'anglais *to hail* : « Comme, le darrain jour de d... « Frincourt, avec plusieurs « Cuc sur le mer, se

« et *heler*, comme il est accoustumé de faire chascun « an icelui jour à la nuit. » (JJ. 106, p. 331, an. 1374.) — « Comme ou mois de fevrier ou environ, « l'exposant et autre de sa compaignie, par maniere « d'esbatement et de consolation, ainsi que en la « terre de Saint Amand en Peule et ou pays d'en- « viron est acoustumé oudit temps de aler veoir « ses amis ou voisins, pour avoir par courtoisie de « leurs biens ou monnoye courtoisement, affin de « boire ensemble, qui est l'usage du pays, et lequel « usage est appellé *heller*. » (JJ. 131, p. 240, an. 1387.) — 2° Héler, appeler de loin : « Hau de la nef, « hola hau, qui nous *helle*. » (Parmentier, *Chant royal*.)]

Helice. Nom donné à la Grande Ourse, parce qu'on la voit tourner autour du pôle dans un petit cercle.

Helie (fontaine), s. Peut-être la fontaine de l'Hélicon.

> La fons cure et la *fonteine Helie*. *(Desch. f. 28 c.)*

On lit *Hélie* au fol. 62 c.

1. Helle. [Barrière : « Item tous vins de France « et de Bourgoingne allans desdits lieux en Flan- « dres doivent chemin à Peronne et aux *helles* « dudit peage. » (Cartulaire 21 de Corbie, péage de Péronne, an. 1295.)]

2. Helle. [Cris séditieux : « Jehan de la Mare « pour plusieurs *helles*, compilations ou paroles « sentans commotion de peuple..... fu jugié à avoir « coppe le teste. » (Livre Rouge de la maison Dieu d'Abbeville, f. 82 a, an. 1358.)]

Hellebic. [Comme *hallebic :* « Certain tribut ou « impost sur leurs denrées, appellé *hellebic*,... c'est « assavoir sur chascun pennier de poisson de mer... « vendus esdittes halles, deux deniers parisis. » (Ord. VIII, 614, an. 1403.)]

Hellebit. [Sorte de jeu : « Icellui Fouquant et « autres avoient joué au *hellebit* audit Cayeu, et « après alerent boire en la taverne. » (JJ. 155, p. 227, an. 1400.)]

Helliotrope, *s.* Pierre précieuse ; espèce de jaspe oriental.

Helz. [Garde de l'épée : « D'or est li *helz* et de « cristal li punz. » (Rol. v. 1634.)]

Hemer. [Ajuster : « Lequel Estienne d'iceulx « baston et coutel *hema* roidement.... contre lesdiz « André et Macé, tant que se il les en eust attains, « ilz eussent esté affolez. » (JJ. 130, p. 58, an. 1386.)]

Hemi. Exclamation de plainte, hélas moi.

> Or est mort honorablement
> Par luy, et douloureusement
> Pour moy, *hemi !* [illegible]

Hemvé. s. Maladie [illegible] dans sa patrie. (Du B[illegible] peint. II, 249.)

Hemye. [Voir le [illegible]

Henap. [[illegible] « d'arge[illegible] « [illegible]

« chastel, un *henap* d'or et une esguiere bien « riche. » (Pièces sur Charles VI, t. II, p. 273.) — « Pour avoir appareillié et lié de fil d'or le cou- « vercle du *hennap* de madre de madame la royne. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 225.)]

> Boirre au voirre, puis aux *henas*,
> Aux escuelles, à un platel. *(Desch. f. 516 b.)*

« Et avec ce, de avoir, toutes fois que Nous et la « royne somes à Loris, ...pots sur table à l'eure « que l'en dit et appelle aux *Henaps*. » (1386. Usage des potiers de Lorris. Let. de Charles VI.) L. C. de D.]

Henapier. [Fabricant, marchand de hanaps : « Le suppliant vendi... le hannap de madre à bosse « d'argent à un *hennapier*. » (JJ. 158, p. 211, an. 1403.) — « Trois hommes relieurs et vendeurs de « henaps... lesdiz relieurs ou *henapiers*. » (JJ. 161, p. 333, an. 1407.)]

Hendeure. [Poignée d'une épée : « Mes l'espée « li brise, si est en deux volée, Parmi la *hendeure* « ou denier fu quassée. » (Rom. d'Alexandre, D. C. III, 622 c.) — « En copa il l'espée le roi tout outre « parmi, par devant le heut, si que li brans l'en « cheia à terre, et *hendure* en remest le roi en sa « main. » (Merlin, ibid.)]

Henel, Henyau. [Pieu : « Jehan Pains faisoit « amener à Corbie bos à voiture qui devoit [illegible] ; « par raison de le voiture le gent de l'eglise prisent « un *henel* en le carete ; Jehan Pains devant dis « s'en dolu à le gent le roy, et disoit que li *henyaus* « estoit siens. » (Cart. Noir de Corbie, f. [illegible]

Henepée. [Contenu d'un hanap : « [illegible] « Parisis une grant *henepée*. » (Anc. [illegible] Fauchet, l. II, ch. 14.)]

Henepier. [1° Crâne : « [illegible] « tonel sachier Que il feroit [illegible] (Aubri, 158 a.) — 2° Etui d'un [illegible] « trel dudit mestier ne peut [illegible] « *hennepier*, qui ne soit de [illegible] (Statuts dans D. C. III, 622 [illegible]

Henir. [Hennir : « [illegible] « *henissent*. » (Roland, v. [illegible] « le destrier pormena : [illegible] « piés se leva ; Si fort [illegible] (Raoul de Cambrai, [illegible] « fu de cuir bolis. [illegible] « jarris, Li [illegible] « pestelis. » [illegible]

Henne. [illegible] « mots [illegible] « vieille [illegible] « aussi [illegible]

« Thomas Couette, auquel, par toutes les bonnes « villes et aultres lieux, où il vouloit faire ses pre- « dications, les nobles, bourgeois et autres notables « personnages lui faisoient faire, aux plus beaux « lieux d'assemblée, un grant eschaffault bien plan- « cheié, tendu et orné des plus riches draps de « tapisserie que on pouvoit trouver. Sur lequel « eschaffault estoit preparé un autel où il disoit sa « messe, accompagné de plusieurs de ses disciples, « dont la plus grande partie le suivoient de pied, « partout où il alloit, et luy chevauchoit un petit « mulet. Et là, sur cest eschaffault, après qu'il avoit « dit sa messe, faisoit ses predications bien longues « en blasmant les vices et pechés d'un chascun, et « specialement blasmoit et diffamoit très fort les « femmes de noble lignée et autres, de quelque « estat qu'elles fussent, portant sur leurs testes « haults atours et autres habillemens de parage, « ainsi qu'ont accoustumé de porter les nobles « femmes aux marches et pays dessus dits. Desquel- « les nobles femmes nulle avec iceulx atours ne « s'osoit trouver en sa presence; car, quand il en « voyoit une, il esmouvoit après elle les petits « enfans, et les faisoit crier: *au hennin! au hennin!* « Et tous, quand les dessus dites femmes s'esloi- « gnoient, iceulx enfans en continuant leur cri, « couroient après et s'esforçoient de tirer à bas les « dits *hennins*. Pour lesquels cris et voyes de fait, « s'esmurent en plusieurs lieux de grands rumeurs « entre lesdits criant au *hennin*, et les serviteurs « d'icelles dames et damoiselles. Neantmoins ledit « frere Thomas continua tant et fit continuer les « cris et blasphèmes dessus dits, que les femmes « portant haults atours n'alloient plus à ses predi- « cations sinon en simple estat et coiffes, ainsi que « les portent femmes de labeur et de pauvre condi- « tion. Et mesme il arriva, que la plus part estant « retournées en leurs propres lieux, ayant vergo- « gne des injurieuses paroles qu'elles avoient « ouïes, jeterent bas leurs atours, et en prindrent « autres tels que les portoient les femmes de begui- « nage; et leur dura ce petit estat aucun espace de « temps. Mais à l'exemple du limaçon, lequel quand « on passe près de lui retire ses cornes par dedans, « et quand il n'ouit plus rien, les reboute dehors, « ainsi firent icelles; et assez tost après que ledit « prescheur se fut desparti du pays, elles oublierent « sa doctrine, et reprinrent petit à petit leur vieil « estat, tel ou plus grand, mesme, qu'elles n'avoient « accoustumé de porter autrefois. »

Hentich. [« Et volons... que li dit religieus ne « puissent enclore ledit fossé, ne desevrer dudit « vivier par *hentich* ou clouture autre... Lesquels « (accort) fait mention des *hentis*, des voies, des « neis, des ouvretures et des resures. » (JJ. 53, p. 53, an. 1313.)]

Heoque. [Espèce de filet : « Que nulz prende « coulons as rois, ne aux *heoques*. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 50.)]

Hequet. [Prison de Rouen : « Icellui Roulant « se muça et tapy derriere un pilier ou post de bois « en un cornet près d'une prison, appellé *Hequet*. » (JJ. 131, p. 105, an. 1387.)]

1. Her. [Héritier : « La royne de Jerusalem, qui « estoit droite *her* du royaume. » (Joinville, éd. Du Cange, p. 18.) — « Deissent et affermassent lidiz « preudommes que il ne sont tenuz de sigre les « *hers* monsieur Philippe de Montagne. » (Ordonn. t. IV, 381, an. 1282.)]

2. Her. Sergent, aux Assises de Jérusalem, p. 152 : « Le seignor le fait semondre par le *her* ou « par le banier. »

3. Her. Maître, comme l'allemand *Herr :* « Faire « du *her*, » trancher du grand seigneur. (Oudin.)

4. Her. [Hier : « *Her* seir. » (Rol. v. 2745.)]

Herage. [Race : « Que s'il est aucun qui se die « noble et de noble *herage*... Or estoit ainsi que « ledit Sasseville si estoit et est noble de noble « *herage*. » (Cart. de Lagny, f. 42, an. 1445.)]

Heraudie. [1° Mauvais habit, haillons (voir Hiraudie) : « Lors a sa robe despoillié Et vesti une « *heraudie*, Qui ne valoit pas trois deniers. » (Fabl. t. I, 74.) — 2° Misère (?) : « Il avient bien à la fie, « c'on ne puet pas tout refuir, Einz remaint quau- « que *heraudie*, Dont grant maulx ne puet pas « venir. » (Consol. de Boèce, dans D. C. III, 671 ᶜ.)]

Herauider. [Exciter : « Le suppliant appella « son chien, le *heraulda* et mist après les pour- « ceaulx estans en son jardin. » (JJ. 190, page 9, an. 1459.)]

Heraut. [Officier chargé de publications solennelles : « Li *heraux* est entrez en la cité. » (Guescl. v. 1567.)]

Je n'ai mais bon seneschaut,
Ne pour moi louer *herault*. (*Desch. f. 79.*)

« Vint à luy (au duc de Bourbon en 1386) un « *heraut honorable* de par le roy Henri d'Espagne « qui apporta au duc de Bourbon les plus belles « lettres qu'on eust peu voir. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, page 127.) — « A iceulx mots fut « mandé le *roy des menestriers* qu'on dit *heraulx* « *d'armes*, qui cria lors l'esbatement qui depuis fut « nommé tournoy. » (Percef. I, f. 23 ᶜ.) — « *Heraux* « et nonceurs de proesses, » c'étoit ceux qui annonçoient et publioient les prouesses des chevaliers. (Voyez Percef. II, fol. 131 ᵃ.) — Le même auteur les nomme plus bas « menestriers. » — [Voir dans D. C. sous *Heraldus*, le traité ms. du héraut du duc Philippe-le-Bon, dit Toison d'Or.]

Herbage. [1° Pré : « Ne l' (les fleurs) ne sunt « point, sachiés de certes Ne trop closes, ne trop « overtes, Ains flamboient par les *herbages* Et « meillor point de lor aages. » (Rose, v. 20167.) — 2° Droit d'*herbage* vif et mort : « Droit appartenant « au seigneur, haut ou moien justicier ou vicomtal, « sur tous ses sujets tenans heritages cottiers et « non francs. Et se prend le vif *herbage* sur les « bêtes à laine, et est d'un chef sur 10 ou 20 ou 25 « et au dessus, après le premier; et si le nombre « est moindre le seigneur prend pour *droit de mort*

« *herbage* un denier parisis ou une maille ou obole « pour chacune d'icelles bêtes. » (Laurière.) — [« Si « retieng mes *herbages* et mors et vis; et l'amende « des mors, se paiié n'estoient au terme deu. » (Ord. III, 194, an. 1291.) — « Li sires de Demenche« court demandoit à avoir vif herbage de .xvi. bes« tes que chil Ernouls avoit en se maison; et chil « Ernouls disoit que il ne devoit fors que mort *her*« *bage*, pour chou que se fille avoit .vii. bestes en « ches .xvi. bestes. Il fu rendu par jugement que li « dis Ernouls devoit paier vif *herbage*, pour chou « que se fille estoit à sen pain et à sen pot. » (Livre Rouge d'Abbeville, folio 34 b, an 1387.)] — « Item, « sous les francquiesme, tout homme qui est resi« dent, couchant et levant, il ne doit nul afforage, « gambage, *herbage*, moutonnage, rescare de four, « ny autre chose. » (Cout. de Herly, dans le N. C. Gén. t. I, p. 703.) — « L'*herbage* est franc quand le « betail à laine est tenu en lieu et fief noble, car « alors le seigneur ne prend aucun *droit de vif ou* « *mort herbage*. » (Laur.) — « Le droit *herbages* et « pasturages appartient à ceux qui ont droit d'usage « es bois d'autruy pour le pascage de leur bestail. » (Laurière.) — 3° Tapisserie de verdure : « Chambre « tendue d'*herbages* ou de personnages. » (Honn. de la Cour, ms. p. 51.)

Herbager. [1° Mettre à l'herbage, à l'engrais : « Le suppliant mena quatre bestes aumailles qu'il « avoit engressées et *herbagées*. » (JJ. 188, p. 188, an. 1459.) — « Ouquel villaige de Custrac (en « Auvergne) a ung terrouer appellé la aste de Cus« trac, et autres deveses ou pasturaiges,.... les« quelz... sont ordonnez... à faire paistre et *herba*« *ger* les beufs arans dudit villaige. » (JJ. 207, p. 367, an. 1480.)] — 2° Abonner au droit d'herbage : « Les religieux de N. D. du Parc sont en possession « de prendre et à eux apartenir toutes les bestes « porchines, aumailles et autres qu'ils treuvent au « dedans de leur dit parc non *herbaigées* et appar« naigées, comme à eux appartenans par confisca« tion. » (an. 1480.)]

Herbageries, *s.* Compositions d'herbes faites par magie. « Faire enchantement et *herbageries*. » (Duverd. Div. lec. p. 79.)

Herbalestiere. [Meurtrière, en latin *propugnaculum*. au gloss. 7692.)]

Herban. [Carpot : « Quamdam consuetudinem, « quam habebat in vineis eorum de Troncheio, et « quod nos vulgariter *herban* dicimus, Molismensi « ecclesiæ remisit, ministris suis interdicens ne « ulterius de vineis monachorum *herban* accipe« rent. » (D. C. III, 654 a, an. 1101.)]

Herbaument. [« Laquelle (femme) avecques « eulx s'en ala *herbaument* et telement que depuis « ilz furent bien à accort. » (JJ. 167, p. 16, an. 1412.)]

Herbaut, Herbout. Dans Perceforest, c'est la déesse Penie ou pauvreté. (Duchat, sur Rab. t. IV, ch. 52, p. 219.)

Herbe. [« Sur l'*herbe* verte estut devant sun « tref. » (Rol. v. 671.) — « En croi sur l'*herbe* drue « doucement se couchoit. » (Berte, c. 2.) — « Pour « *herbe* vert à parer la sale (à manger). » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 5e s. I, 225.) — « Elle y avoit mis « toutes les *herbes* de la St Jean. » (Desp. 66e conte.) — « Nicotiane ou *herbe* à la royne qu'aucuns main« tenant appellent *petun*. » (Bouchet, Serées, III, 16.)]

Herbé. Vin aromatisé. (V. D. C. sous *herbatum*.)

Apres laver vienent *herbé*,
Et li piment et li claré :
Napes s'en vont descendant tables. *(Part. de Blois, 127 c.)*

Herbegage. [1° Droit de gite, gite : « Pour et à « cause duquel office (de sergenterie) il est frans « de pasturage, ardoir, herbage, panage, *herbe*« *gage*. » (JJ. 102, p. 51, an. 1370.) — 2° Droit de garage pour les vins : « Tantost que les vins amenez « par la dite riviere (Oise) et arrivez audit port (du « Pont l'Evesque) sont tirez et mis hors des nefs,... « et quant dudit port ilz sont vieutrez et transpor« tez, mis et herbegiez en maisons ou celliers en la « terre d'icellui nostre conseiller (l'évêque de « Noyon) il en doit avoir et a accoustumé recevoir « pour chacune piece de vin un denier de *herbe*« *gage*, que on dit issue de terre. » (D. C. III, 651 b, an. 1408.)]

Herbelée. [Médicament : « Bon pain, bon vin « et le bon air, Aim' assez miex, par S. Wistasse, « Que tous les ormaus ne face, Ne que toutes lor « *herbelées*, Qui tantes bourses ont boulées. » (Mir. de Coinci, dans D. C. III, 649 b.)]

Herbeler, *v.* Couper de l'herbe : « Qui est « trouvé ès bleds vers, *herbelant* en tems defendu, « chet en l'amende de cinq sols. » (Bout. Som. Rur. l. II, p. 864.)]

Herbelette. [1° Herbette : « Que *erbelete* poi« gnent et pré sont raverdi. » (Berte, c. I.) — 2° Sorte de jeu, peut-être la courte-paille.]

Juiens nous au roy qui ne ment,
Aux bares et à l'agnelet,
A ostes moi de Colinet,
A je me plaing qui me feri,
Et dedens chambre, à l'esbahi,
Et aussi aux adeviniaus,
A l'avainne et aux reponnïaus,
A l'*erbelette* et aux risées. *(Froiss. poës. p. 86.)*

1. Herber. [1° Couper de l'herbe : « Item li « habitant de Bucy....... doivent avoir aisement de « *herber* en nostre terroir, ès lieus où il ont aise« ment de pasturage. » (Cart. de St Vincent de Laon, an. 1313.) — 2° Paitre, à l'actif et au pronominal : « Comme le suppliant eust vendu certaine herbe « ou fourrage pour *herber* ung poulain. » (JJ. 176, p. 161, an. 1442.)] — « Plus de deux mil chevaux « qui se *herbent* et..... quatre à cinq cens hommes « pour les garder. » (Le Jouv. f. 43 a.) — 3° Joncher d'herbe : « Herbare, *herber*, glager d'herbe. » (Glos. lat. fr. du fonds S. Germ.) [De même dans Froissart, éd. Buchon, III, IV, 12 : « La place où jouster on « devoit estoit belle, ample et unie, verte et « *herbée*. »]

2. Herber, *s.* Jus d'herbes, aujourd'hui apo-

zèmes. « Les herbiers de la ville (de Paris) jureront « administrer bien et loyaument et faire leurs clis- « taires, emplastres, jus ou *herbers*, selon l'ordon- « nance du phisicien. » (Ordon. des R. de Fr. t. II, p. 534.) [Voir HERBELÉE.]

Herbergage. [Maison, gite, au propre et au figuré : « Il est jà tart, que se vous partiés orendroit « de chi, vous ne pourriés hui mais venir à *herber-* « *gage* de nulle heure. » (Merlin, dans D. C. III, 655 b.) — « Car sans grant gent ne fu onques si « riches *herbergages*, comme chist est. » (Ibid.) — « A amors pris en moi son *herbergaje*. » (Thibaut de Navarre, II, 9)] De là « chappon de *herbergage*, » donné pour la bourgeoisie. Les deux sont évalués à un chapon de rente. (Voy. Bout. Som. Rur. 504.)

Herbergant. [Logeable, habitable : « Le sup- « pliant hoste d'un hostel en la ville de Chasteau « Thierry, lequel est *herbergant* et grant. » (JJ. 165, p. 21, an. 1410.)]

Herberge. [Tente, dans le Roman de la guerre de Troie : « Quant des nez sont les gens issues, Et « les *herberges* ont tendues. » — « Vers les *herber-* « *ges* vet grant pas, Quand il vint, vespres fu bas. » (D. C. III, 655 a.) — « Et issirent des *herberges*, et « cuiderent plus grant bataille trover que il n'a- « voient fait le jor devant. » (Villehard. § 248.)] — « Ses *herberges* fist tendre. » (Chron. de S. Denis, t. I, f. 121.)

Herbergement. [1° Logement, maison, dans la Cout. d'Anjou, art. 322 ; dans la Cout. de Normandie, art. 356. — 2° Droit d'usage : « Recognurent « avoir vendu... le *herbergement* des prez lez Cour- « tenay, si comme il se comporte o toute la pour- « prise et l'enceinte. » (D. C. III, 651 c, an. 1325.)]

Herberger. [1° Loger : « Proia l'empereres as « contes et as barons et ses fils meismes, que il por « Dieu s'allassent *herbergier* d'autre part del port. » (Villehardouin, dans D. C. III, 656 a.) — 2° Disposer pour servir de logement : « Chils castiaux n'est pas « trop grans, mes il est bien *herbergiés* de cambres « et de edifflces qui sont edeffyet en une grosse « tour quarrée. » (Froiss. II, 294.) — 3° Habiter : « Et se aucun tient masure en la ville, qui ne soit « *herbergié* dedans un an, li prevoz la puet baillier « qui il vorra por *herbergier*. » (Cart. de Champ. f. 343 b, an. 1247.)]

Herbergerie. [Hôtellerie : « Comme ledit es- « cuier et une sienne serourge aprez la messe se « feussent traiz à une *herbergerie* pour prendre « refection. » (JJ. 105, p. 503, an. 1374.)]

Herbergierres, *s.* Qui loge.

> Droiz est que bele teche soit bele et plaisanz,
> S'il est un chevaliers, ja ne soit il erranz,
> A guerres, n'a tornoiz, ne fiers, ne conbatanz ;
> Por tant qu'il soit gentix debonaires, et frans,
> Et cortois *herbergierres*, a l'ostel deduisanz
> Por preudons est tenuz de saiges connoissanz.
> Doctrinal, MS. de S. G. fol. 102.

Herbergue (droit de). Le même que *heberge.* « Quant en un mur appartenant à l'un des heritages « n'y a, ou sont de l'autre costé assis corbeaux à « l'endroit des planchers d'iceluy : ce signifie que « celuy auquel appartient l'heritage tenant le dit « mur du les dits corbeaux, a seulement *droict de* « *herbergue* au dit mur, et peut sur les dits cor- « beaux asseoir planchers, murailles ou autres « edifices sans toutes fois les enter dedans le dit « mur. » (Cout. de Tournay, C. G. t. II, p. 948.)

Herberie, *s.* Marché aux herbes. (Cotgr.)

Herbeux. Herbu, *adj.* Garni d'herbes.

> Quelque li bele y donc pleure, et plaint, et dolouse,
> Le pren Garsilion que tant aime et golouse
> A tant e vos sa maistre de tost aler jalouse.
> Isnelement corant toute une voie *herbouse*
> Et voit sa damoiselle en vie dolerouse.
> Poët. av. 1300, t. II, p. 853.

[« L'oliphant est moult corporu, Quant il vient « en paistis *herbu*. » (Best. MS. dans D. C. III, 649 c.) — « Par mi un val *herbus*. » (Roland, v. 1018.) — *Herboux* suppose *herbosus ; herbu* suppose *herbutus*.]

Herbeyer, *v.* Faire paitre. [*Herbeiller* se dit aujourd'hui du sanglier.] « Faire paistre et *herbeyer* « betail. » (C. G. II, 687.)

Herbier. 1° Herboriste. (Cotgr.) « Ge vos di que « ge ne sui ne mires ne *herbiers*. Ainçois vos di « que ge sui uns venerres uns chacierres de bois. » (Erberie, MS. S. G. f. 89 d.) — 2° Jardin potager.

> Et grant jardin et beaux *herbiers*. (*Part. de Blois, 127 c.*)

3° Livre qui traite des herbes. (Cotgr. Oudin.) — 4° Jardinier ou vendeur d'herbages. (Cotgr.)

Herbilleur, *s.* « Ont les mayeur et eschevins... « droit bans de mars et aoust..... comme d'establir « ung messier qui doibt prester serment de juste- « ment et fidelement exercer son office, qui a pou- « voir de prendre et arrester tous chariots et « charettes, charuans par faux chemins et sentiers, « bestes, *herbilleurs* et tous aultres ès cas deppen- « dans du dit office de messier. » (Cout. de la ville de Buissy, N. C. G. I, p. 404 b.)

Herbois. Pâturages. « Si misrent pied à terre « et misrent leurs chevaulx en l'*herbois*, si se tap- « pirent par delez ung espinoy pour eulx reposer « jusqu'au jour. » (Percef. VI, f. 107 d.)

Herbolade, *s.* Tourte d'herbes. (Oudin.)

Herbot, *s.* [Voir HEREBOUT.]

> Quant Audigier nasqui, grant joie i ot
> Par le pais leva un tel *herbot* :
> Roxignox ne oiseaux pas si chantot ;
> Laienz ot une asnesse qui rechanot,
> Et une vielle lisse qui lors ulloit
> Et une chate borgne de faim braioit. (*Audigier, f. 66 a.*)

Herce. [1° Instrument d'agriculture : « En cele « place, à bues e à *herce* severerent furment de la « paille, sulunc l'usage del païs. » (Rois, p. 218.) — « Item, il a es dites fermes brebiages de tiers an en « tiers an, services de seonneeurs en aoust, services « de *herces* et de charues, et la court et l'eisage qui « sont prisiez es dites fermes 40 sols. » (JJ. 47, p. 36, an. 1310.) — « Deux cherus à fers et à roueles, et « 4 *herches*. » (N. C. de l'Argent. p. 105, art. 678.)]

— 2° « *Herce* coulisse. » Terme de fortification pour dire une porte de fer faite en treillis, suspendue avec une corde qui glisse dans une coulisse, et retombe lorsqu'on craint quelque suprise. Parlant de la prise d'Eause par le roy de Navarre: « L'un « d'iceux ayant crié à celui qui étoit au portail en « sentinelle, il coupa la corde de la *herce-coulisse* « qui s'abattit aussi-tost, ...tellement que le roy et « vous quinze ou seize, tous seuls demeurastes en- « fermez dans cette ville. » (Mém. de Sully, I, 105.) — 3° Candélabre portant plusieurs cierges. Parlant des funérailles de Henry IV : « En tout vers la teste « du cercueil estoit une grand *herse* tout d'un « tenant, chargée de douze cierges ardents. » (Favin, Théât. d'honn. t. II, p. 1844.) — 4° Peine, fatigue:

Fortune n'aura ja tel *herse*
Sur nostre amour, qu'elle reverse
Nos voulentez à la renverse. *(Al. Chartier, p. 624.)*

Herceler. [Frapper. « Un singe en famille est « toujours mocqué et *hercelé*. » (Rab. Garg. I, 40.)] De là se *herceler*, se battre : « Aussi voit-on les « François se *herceler* et venir ordinairement aux « mains avec leurs parens, amis, voisins et autres « leurs proches et alliés. » (Savaron, contre les duels, p. 7.)

Hercer. Débrouiller avec peine. On a dit de la conduite à tenir près des rois :

Moult ait bien ouverte l'oreille
Que ne li coviegne *hercer*,
Ce que li rois li velt charger :
Sa raison saiche bien conter,
Et conseil saiche bien celer
Quanque li rois comendera. *(Fabl. de S. G. f. 12c.)*

Herceur, *s.* Qui herse. (Cotgr.)

Herchelle. [Brin d'osier, gaule : « Laquelle « femme s'aproucha près et frapa le suppliant par « le visaige d'une waulette ou *herchelle*. » (JJ. 184, p. 154, an. 1451.)]

Hercier. [Herser : « De rechief huit corvées de « *hercier* à un cheval. » (Ch. des Comptes, an. 1308, fol. 338a.)]

Herculiane, Herculienne (pierre.) Pierre d'aimant. (Cotgr.)

Herdage. Droit d'avoir un troupeau séparé de celui de la commune : « Les hauts justiciers, moyens « ou fonciers peuvent tenir herde ou troupeau à « part pour user de vaine pasture en leur jurisdic- « tion bans et autres lieux esquels ils ont droit de « parcours, sans deroger à ceux qui d'ancienneté « ont pareil *droit de herdage* particulier. » (N. C. G. t. II, p. 352 b.)

Herdal (chemin.) Chemin par où passent les *hordes* ou *herdes*, les troupeaux de bêtes : « Tous les « heritages assis sur *chemins herdals*, pasquis, « aisance de ville, sont tenus de cloison depuis la « Saint-George jusques après que les fruicts et « chaptez sont levez sous amende. » (C. de S. Mihiel, dans le N. C. G. II, p. 1057.)

Herde. [Troupeau, harde : « Comme le sergent « eust prise en certain blé... la proie, que l'en « appelle la *herde* des vaches de la ville de Wau- « cayeu, en laquelle proie le suppliant en avoit « aucunes. » (JJ. 158, p. 346, an. 1404.) — « Si cum « la *herde* trespassa E le grant cerf à mès li vint. » (Chron. anglo norm. I, p. 54.)]

Herdeier. [Battre l'estrade comme *herdoyer :* « Qui vont, si pot aler chacer, Curre, berser u *her-* « *deier*. » (Chron. des ducs de Norm. I, v. 9850.)]

Herdier, *s.* Berger, pâtre : « Bois taillis et de « coupe sont en defence pour le pasturage, jus- « qu'après la quatriesme feuille a peine de cinq « francs d'amende que le *herdier*, garde ou conduc- « teur du troupeau sera tenu payer. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, p. 1096 b.)

Herdoyer. Attaquer, harceler : « Fut ordonné « par meur conseil de tous les capitaines que l'on « ne combatteroit point les Anglois pour les perils « qui en pourroient advenir ; et outre disoit le duc « de Bourbon qu'il suffisoit les *herdoyer* et costoyer « par maniere que par ou ils passeroient ne trou- « vassent nuls vivres. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 57.)

Hereau, Heireau. [Maison rustique avec ses dépendances, dans D. C. *Hayrelium :* « Ou tems « passé souloit avoir oudit lieu de Grandschamps, « .xxii. *hereaux* et ménages qui souloient payer « ladicte rente. » (1426, Requête des habitants.) (L. C. de D.)]

Herebout. [« Lesquelx compaignons de Trappes « commencerent à trayner un esteuf au bout d'un « baston parmi la dite feste et criant : *herebout*, « *herebout;* qui est à dire qui vuelt jouer à la « paume. » (JJ. 144, p. 301, an. 1393.)]

Hereditable. Héréditaire. 1° En parlant des choses : « Senechaussée *hereditable* de Bourgogne. » (Estats des off. des ducs de Bourgogne, p. 27.) — 2° En parlant des personnes : « Pour en jouir pour « luy, ses hoirs et successeurs *hereditables*, comme « de sa propre chose. » (Preuves sur le meurtre du duc de Bourg. p. 353.)

Hereditaire. « Comme eux disans *hereditaires* « du dit lieu. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, page 114.)

Hereditairement. [« Vous en voyez l'espreuve « au champ de Moncontour ; *Hereditairement* ils « ont depuis ce jour La rage naturelle. » (D'Aub. Tragiques, I.)]

Hereditai. Héréditaire : « Grand chambellan « *hereditai* de Normandie. » (Godefroy, Rem. sur l'Histoire de Charles VII, p. 839.) — [« Que yceulx « heritages soient bailliez... à certaine rente *heredi-* « *tal* à vie ou à temps. » (Mém. de la Chambre des Comptes, f. 200 b, an. 1366.)]

Hereditier. Etre héritier : « Amyables hommes « seront ceulx qui *hereditieront* la terre et qui « vivront en tranquilité de paix. » (Hist. de la Toison d'Or, II, f. 106 a.)

Hereditet. [« Salf fai tun pople et beneis à la « tue *hereditet*. » (Lib. psalmor. p. 34.)]

Herege. [Hérétique : « Li arcevesques... ou aucuns des evesques... doivent demander au roy « que il promette et ferme par son serment... de « mettre hors de son royaume les *hereges*. » (Reg. *pater* de la Chambre des Comptes, fol. 163 b.) — « Jehan de Fontaine tenu et reputé sorcier et *herege*, « parce qu'il usoit de sorcerie. » (JJ. 201, page 98, an. 1461.) — « Les *hereges* reconfortoit » dit Guillaume Guiart de Raymond, comte de Toulouse en 1207. — « Maistre des hereges, » inquisiteur : « Se le maistre des *hereges* requiert au juge lay « qu'il prengne aucun pour ce qu'il a mespris contre la foy, si comme il dit, le juge lay n'y doit pas « obeir, se l'official ne rescript avec lui. » (Reg. des Arrêts du Parlement de Paris, anc. 9822 ², f. 45 a.)]

Heremitain, *adj.* Qui appartient à l'hermite : « Vie *heremitaine*, » dans l'Ordre de Chevalerie, folio 1 b.

Herese. [Hérétique : « Le dit frere Thomas fut « mené devers notre saint pere le pape, lequel « chargea pour l'examiner les cardinaux de Rouen « et de Navarre, lesquels enfin le trouverent *herese* « et coupable. » (Monstrel. II, 127.)]

Heresie. [1° Action criminelle : « Dementierres « que firent li fil à l'aversier Cele grant *heresie* (le « meurtre de Thomas) dedenz le saint mustier. » (Thomas de Cantorbery, 152.) — 2° Sorcellerie : « Laquelle Jaquette et aussi son mary estoient « notoirement et publiquement diffamez et accusez « de cas de *heresie* et faicturerie et avoir donné ou « fait avoir pluseurs maladies à pluseurs personnes. » (JJ. 178, p. 46, an. 1446.) — « George Vernoys fut accusé de crime de *heresie* et de faire « mourir et languir par sort et art magique plusieurs gens et bestail. » (JJ. 199, p. 474, an. 1464.) — 3° Hérésie : « Especialment vileins sermens et « *heresie* fai abatre à ton pooir. » (Joinv. § 753.)] — « Ce mot d'*heresie* grec, depuis transplanté « dedans Rome, signifioit d'abord opinion, et, par « succession de temps, nous l'avons tourné en si « mauvaise part, que nous n'en usons que contre « ceux qui nous contreviennent à la foy et religion « catholique. » (Pasquier, Rech. p. 686.) — « En la « comté de Bolonnois confiscation de meubles et « heritages à lieu seulement en crime d'*heresie* et « de leze majesté. » (Cout. Gén. I, p. 611.)

Hergaut. [« Un *hergaut* à femme de burnete « fourrée de connins. » (JJ. 82, p. 218, an. 1354.)]

Hergne. Bosse, tumeur semblable à une hernie :

> Ribaux en ces tavernes
> Si font boces et *hergnes*
> Es testes et es dos :
> Mais li sage en pais vivent. *(Prov. du Vil. f. 74 c.)*

Hergner. [Se plaindre : « Un enfant aagié de « deux ans ou environ, qui plouroit et *hergnoit* par « force de maladie. » (JJ. 173, p. 432, an. 1426.)]

Hericer. 1° Hérisser, verbe actif. Parlant d'une tempête :

> Tuit furent en grant tenebror ;
> Morir quident tuit li plusor,
> Quar la tormente fu moult fort ;
> Et du Dromont croissent li bort ;
> Li vent *herice* et la mer poudre
> Tone et esclaire et chieent foudre. *(Blanchandin, 186*

[2° Se hérisser, verbe pronominal : « Ne vuel p « sembler le gaignon Qui se *herice* et se reguing « Quant autres gaingnons le rechingne. » (Chre de Troyes, chev. au lyon, v. 644.)]

Heriçon. [1° Animal : « La pierre refuge « *heriçuns*. » (Lib. psalmor. p. 152.) — « Gens d' « mes qui yssoient de Paris, toutes fois qu'ils vo « loient, hors de Paris pour piller ; quant ils rev « noient, ils estoient aussi troussez de bien que f « le *heriçon* de pommes. » (Journ. de Paris so Charles VI et VII, 1417.)] — « Gervaise commen « a se retraire et tous ceulx lesquels avoient don « la chasse avecques luy ; *chargiez* de chevaulx « de prisonniers *comme ung heriçon de pommes* (Le Jouv. f. 74 b.) — « Il a un *herisson* dans le v « tre ; s'il ne boit il le pique, » il est grand buve (Oudin.) — « Parez le *herisson* il semblera baron (Cotgrave.) — 2° Poutre armée de pointes de fer q tourne sur un pivot et défend une porte de vil Parlant d'un château assiégé par Guillaume-l Bâtard :

> De cele part au chief du pont,
> La ou la gent viennent et vont,
> A cel temps avoit un fossé,
> Haut et parfont et reparé
> Pour le fossé ont *herichon*
> Et dedenz close une meson. *(Rou, p. 248.)*

Hericot. [Haricot de mouton, ragoût : « He « cot de mouton : despeciez le par petites pièc « puis le mettez pour boulir une onde, puis le « siez en sain de lart, et frisiez avec des oigno « menus minciés et cuis, et deffaites du boullon « beuf, et mettez avec macis, percil, ysope et sau « et faites boulir ensemble. » (Mén. II, 5.)]

Heriener. [Ereinter : « Jehan Vachot frap « icelle brebis d'une reilhe de fer qu'il avait en « main ; duquel coup qu'il frappa ladite brebis il « *heriena*, tellement que depuis ne se peust so « tenir. » (JJ. 209, p. 189, an. 1481.)

Herier. [Malmener, tourmenter, violer : « Q « ne se fuissent guerryet et *heryet*. » (Froissart, p. 252.) — « Dont eurent conseil que il costiaiss « les Englès et les *heriassent*. » (Id. 290.) — « « suppliant apperceut icellui Raulin qui tenoit « chamberiere par les jambes, et la *herioit* oult « geusement, oultre son gré et voulenté. » (JJ. 1 p. 203, an. 1418.)]

Heriquet. [Echoppe : « A l'aide d'un sisel « fer et d'une vrille à tonnelier entre en un *he* « *quet* ou eschoppe à espicier, assis en la ditte vi « de Pontoise. » (JJ. 150, p. 211, an. 1396.)]

Herissement, s. Cheveux hérissés :

> . . . . Gemissemens
> Y sont criz, plours, *herissemens*
> Et cruels amortissemens
> De cuers. *(Al. Chartier, p. 648.)*

Herissonner. Hérisser : « Commença a *heris-* « *sonner* son poil et grinser les dents. » (D. Florès de Grece, folio 120.) — « Leur chef qu'ilz avoient « *herissonné* et sans aucune parure. » (Id. f. 411 b.)

Heritable. [Héréditaire : « Maisons et heritages « que on baille à rente *heritable*. » (Cout. de Mons, Cout. Gén. I, p. 820.)

Heritablement. Par droit de succession : « Cedons et transportons par ces.... presentes pour « luy, ses hoirs et ayant cause, *heritablement*, « perpetuellement et irrevocablement les pays, « terres. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 351.) — [« Trois cens livres de blancs cascun an « à prendre *heritaulement* à men winnage d'Aves- « nes. » (Martène, Anecd. I, 1007, an. 1238.) — On lit *heritablement*, au cart. S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.)]

Heritage. [1° Immeubles : « Et aussi lor doit « on (aux enfans) rendre conte de lor muebles et « de lor *heritages* vilains, qui le tient por eus, et « tans qu'il sont sous-aagié. » (Beaum. XIV, 30.)] — « Les arbres croissans, advestures de bleds, d'a- « voines seront tenus pour *heritages*.... sans que « l'heritier impuissant les puisse vendre ou aliener « non plus que le fond. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 137.) — « *Heritage* couvert, » héritage cultivé, ensemencé. (Du Cange, sous *Vestitus ager*.) — « *Heritage* decouvert. » (Ibid.) — « *Toutte nostre heritage*, » tous nos biens. (Test. du Cte d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 185.) — 2° Succession directe, opposée à la collatérale. (Ord. I, p. 268.) On a dit au figuré :

. . . . Amors voit et set mon fin corage
De li tieng je tout mon droit *heritage*.
Poët. fr. MS. av. 1300, t. I, p. 387.

3° Possession perpétuelle, opposée à la viagère : « Si l'aisné n'avoit aucuns freres puisnez et n'eust « que soeurs qui fussent plus aagées ou moins que « leur dit frere, toustes fois lesdites filles sont fon- « dées d'avoir iceluy tiers par *heritage* c'est à sçavoir « pour elles et leurs hoirs. » (Cout. du Maine, Cout. Gén. II, p. 138.) — « Le droict seigneurial, c'est le « dixieme denier du prix de la vente si c'est à « *heritage*, et si c'est à viage, le dixieme denier. » (Bout. Som. Rur. p. 865.) — De là le proverbe : « Je « vous advertis que *amours de femme n'est pas* « *heritage*, elles ayment aujourd'huy ung homme « et demain ung autre. » (Percef. VI, fol. 42 b.) — « *Faire ses acquets à heritage*, » placer son argent à rente perpétuelle :

Nous veons souvent que li saige
Font leur acquets à *heritaige*,
Et li aver le font à vie. *(Desch. fol. 90 b.)*

4° Terre, possession. (Voy. Du Cange, sous *Hæreditagium*, 2.) — « Bon *heritage* et bonne herbe. » (Froissart, III, p. 295.) — 5° Toutes sortes de biens : « J'use du terme d'*heritages*, le prenant générale- « ment, parce qu'il me semble plus convenable que « celuy de choses. » (Gr. Cout. de France, p. 395, notes sur le chap. XXI.) — 6° Royaume des cieux, au figuré : « Ame n'est mie faite pour tousjours « sejourner En ce mescheant monde qu'en voit tout « bestorner, Mes si bien et si bel s'i doit el atorner, « Qu'en son droit *heritaige* puisse tost retorner. » (J. de Meung, Test. 300.)

Herite. [1° Hérétique : « Cil Sarrazins me sem- « blet mult *herites*. » (Rol. v. 1645.) — « *Herite*. » (Ord. I, 175.)] — Parlant du supplice du comte de Suffolk : « Laquelle justice fut faite et accomplie en « une place assez pres de la ville de Londres la ou « l'on brusle les *herites*. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 603.) — [2° Qui a commerce avec les bêtes : « Jehan Chevalier dist à l'exposant pluseurs paroles « injurieuses... en l'appellant *herite*, et disant qu'il « l'avoit trouvé avec une vache. » (JJ. 155, p. 460, an. 1400.) — « Jakemins Castres de Harmaville pour « pluseurs larrechins, que il reconnut avoir fait, fu « jugiés et menés as fourkes, et ileucques reconnut « que il avoit esté bien et conversé à une vake, « pour lequel larrechin il fu pendus tout vis ; et « pour che que il estoit *herite*, il tous vivans fu « ars. » (Liv. Rouge d'Abbev. fol. 52, an. 1315.)]

1. Herité, *s.* [Biens propres : « De deffendre « leur *herités*, Sambloit chascuns entalentés. » (Cléomadès, dans Du Cange, III, 656 c.)]

Un jeusne hoir en son *herité*
Laissa, qui avoit pourveu :
Beaus estoit et non pas *parcreu*. *(Desch. fol. 318 d.)*
Amor de feme, bien le sai,
N'est pas a tous jors *herité* ;
Tost ont lor corages mués
Et sont plus legieres que j'ai. *(P. av. 1300, IV, p. 1482.)*

2. Herité, *part.* Qui a hérité, qui possède :

Et pour ce concludz en effect,
Qu'elle soit par vous maintenüe
En son bon droict cler et parfaict
Bien gardée et entretenüe
De cestuy bien *heritée*. *(Coquillart, p. 88.)*

Parlant de la composition que fit l'abbé de St Silvier, en la haute Gascogne, avec le duc d'Anjou : « Si prioit qu'on le vousist laisser en paix.... que « luy ne ses gens ne feroyent nulle guerre.... et « que tout ce que les seigneurs, *herités* des arriere « fiefs de Gascongne feroyent, il feroit aussi. » (Froissart, I, p. 447.)

Expressions :

1° « *Bien herité*, » riche : « N'estoient pas si *bien* « *heritez* qu'on pourroit bien dire, mais ils en « vivoient. » (Juv. des Ursins, Hist. de Ch. VI, 69.)

2° « *Peu herité*, » pauvre : « Or ay-je un frere « auquel la coustume donne tous les biens de nostre « maison, parquoy me voyant jeune et *peu herité* « me suis mis à suyvre les aventures. » (D. Florès de Grèce, fol. 116 b.)

3° « *Chiefs d'ostel heritez de ville*. » (Ord. t. V, p. 374.) On lit plus bas : « Les bourgeois *heritez* et « nez de la ville de Tournay, » c'est-à-dire ayant héritages immeubles en la ville.

Heriter. [1° Doter, laisser en héritage : « Miex « les *heriteras* se tu les bien doctrines, Que se tu « leur lessoies d'or et d'argent dix mines. » (Jean de Meung, Testament, 393.) — 2° Mettre en possession : « En saisissons, *heritons* et revestons et

« douons corporelement, realment par le bail de « ces presentes lettres. » (Cart. des Chartres, an. 1330.) — 3° Acheter un immeuble pour avoir droit de bourgeoisie: « Considerans que icellui Jehan de « Meritain, escuier (Bearnois) a entention de soy « *heritier* et demourer en nostre royaume. » (JJ. 207, p. 318, an. 1481.)]

Heritier. 1° Propriétaire, possesseur: « Nuls ne « pourront entrer et venir ès champs d'autruy pour « glener, que premierement les jarbes ne soient « liées et mises en monts; moyennant quoy les « *heritiers* et fermiers reciproquement ne pourront « faire chasser leurs bestiaux sur les dits champs, « que vingt-quatre heures ensuivant les depouilles « levées. » (Cout. de Hainaut, Nouv. Cout. Gén. II, p. 51.) — [2° Successeur, héritier: « Tant qu'en « France mourut li rois sans *heritier*. » (Saxons, IV.)]

Expressions:

1° « *Heritier* conventionel est celui qui par con- « vention est accordé pour être comme un hoir et « à pareil droit que celuy au lieu duquel il a été « baillé et échangé en tous les droits qu'il avoit en « l'hôtel dont il est sorti et en la succession des « ascendans seulement. » (Laurière.)

2° « Dans tous les fiefs delaissez par le pere ou la « mere, l'ainé des fils y succede ou l'aisnée des « filles, où il n'y a point de fils, pour les deux tiers « et les autres enfans fils ou filles conjointement et « ensemblement dans l'autre tiers, sans qu'ils soient « obligés de renoncer à leurs parts dans les autres « biens sujets à partage, au profit du dit aisné que « l'on nomme ordinairement l'*heritier du feuda-* « *taire* et ceux qui prennent le dit tiers deviennent « *heritiers du deffunct* pour leur contingent. » (Cout. de Waes, N. C. G. I, p. 1191 [a].)

3° « *Mayeur heritier*, » maire héréditaire, charge municipale: « Primes, a en la ville de Meurchin « pour la justice garder et observer ung *mayeur* « *heritier* et sept eschevins, qui sont de telle et si « longue durée que on ne les peut demettre, si ils « ne fourfont. » (Cout. de Meurchin, Nouv. Cout. Gén. I, p. 439 [a].)

4° « *Heritier* meublier, » héritier du mobilier. (Cout. Gén. I, p. 723.)

5° « L'*heritier à plain*, c'est-à-dire l'heritier sim- « ple, n'est tenu d'acquiescer au testament du dit « deffunct et iceluy accomplir en ce que le testateur « auroit disposé oultre et par dessus ce qui leur « est permis par la ditte coustume. » (C. G. I, 524.)

Herituer. Donner à perpétuité: « Il est loisible « à tous seigneurs viscomtiers, par puissance de « fiefs et accroissement de seigneurie, de bailler à « rentes et par arrenement feodal, *herituer* et per- « petuer partie de leurs fiefs et jusques au tiers à « le tenir d'eux et de leur seigneurie en icelle « nature, à telle charge et servitude ou redevance « que bon leur semble. » (Cout. de Douay, Nouv. Cout. Gén. II, p. 973 [b].)

Herle. [Tocsin: « Ricouwert d'Auterive escuier... « estoit par un jour en sa maison en la conté de « Flandres, assez près de la ville d'Espiere, et oy « sonner ledit jour bien matin les cloches à *herle* « de ladite ville d'Espiere et d'autres villes voisi- « nes. » (JJ. 121, p. 6, an. 1382.) — « On sonna les « cloches du lieu à *herle* et effroy pour assembler « le peuple. » (JJ. 189, p. 3, an. 1454.) — « Les « villes voisines commenchierent à sonner leurs « cloques à *herle*. » (Froiss. X, 108.)]

Herlot. [Comparez l'anglais *Harlot*, prostituée: « Et, tu *herlos*, en voes tu parler. » (Froiss. X, 383.)]

Herm, Herme. [Inculte, improductif, opposé à *condreg*, dans les chartes provençales: « Item « ung *herm* ou piece de terre non labourable,.... « qui est de bien peu de value. » (JJ. 177, p. 151, an. 1445.) — « Terres *hermes* et vacans sont au « seigneur justicier. » (Cout. Gén. t. II, p. 193.) — « Le lieu ou souloit estre l'abbaye de Cluny (qu'est « en Masconnois) demoura longtemps en solitude « et (comme on dit) en *herme*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 520.)

Herme. [Pour *helme*, heaume: « Mil chevaliers « à hauberes et à *hermes*. » (Athis, dans Du Cange, t. III, p. 642 [c].)]

Hermin. Hermine:

Vestuz fu d'un pliçon *hermin*
Et bien fu chauciez d'ostorin. *(Floire et Blanchefl. 200 [d].)*

[On lit dans Aucassin et Nicolette (éd. G. Paris, p. 69): « Si soulevas ton train, Et ton peliçon *ermin*, « La cemisse de blanc lin Tant que ta ganbete vit: « Garis fu li pelerins.] »

Hermine. [Fourrure: « Cief a reond et blonde « crine, Plus blanc le front que n'est *hermines*. » (Fl. et Bl. v. 2875.) — « Pour la fourreure d'une « robe d'escarlate vermeille de .VI. garnemens,.... « laquelle est fourrée de *hermines* de garnison. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 159.)]

Herminer, *v.* Fourrer d'hermine: « Qui voudra « fourer sa robbe autrement qu'à la commune et « ancienne guise comme de trop longues manches, « ou de les faire *herminer*, prenne le marché meil- « leur qu'avoir il en pourra. » (Ord. II, p. 372.) — Le participe *erminé* signifie moucheté: « Elle estoit « montée sur un cheval tout *erminé* de son poil, « naturellement. » (Ol. de la Marche, II, p. 557.)

1. Herminette, *s.* Diminutif d'hermine: « *Her-* « *minettes*, lievre et conin. » (Froiss. Poës. p. 204 [b].)

2. Herminette, *s.* Outil de menuiserie. (Cotgr.)

Hermitage. [1° Vie d'ermite: « Il commença « par grant estude entendre diligemment à piteuses « œuvres, les quex li *hermitaiges* li avoit ensei- « gnie. » (J. des Sav. avril 1860, p. 202; Légende en prose de Girart.) — 2° Habitation d'un ermite: « Dedenz la lande enz el boscage Ot uns sainz homs « son *hermitage*. » (Lai del desiré.)]

Hermitain. [Ermite: « En cel tans fu ung *her-* « *mitains* hons de grant vertu, qui avoit laissé « toutes choses pour Dieu. » (ms. S. Victor, 28, fol. 67 [d].)]

Hermite. [1° Ermite: « Car si cum tes habis

« nous conte, Tu sembles estre uns saints *hermi-* « *tes.* » (Renart, v. 11423.) Faisant allusion à cet épisode de Renart, Deschamps écrit (fol 494 c)]:

Et par Dieux si sera si leux
S'il a femme doulz et piteux
Et le verrez encore *hermite.*

« Puis commanda aux quatre chevaliers qui « devoient livrer jouste aux venans, que ils se allas- « sent armer et gardassent leur honneur, afin qu'ilz « ne feussent reputez *hermites* combien qu'ilz « demourassent aux boys. » (Percef. VI, fol. 93 c.)

Expressions :

1° « *Hermite* Bernard, » ermite marin. (Cotgr.) — [Crustacé pagure qui se loge dans la première coquille univalve qu'il trouve à sa taille.]

2° « *Hermites* de St Augustin, » les Petits Pères. (Du Cange, sous *Eremitanus frater*.)

3° « *Hermites* St François, » nom donné aux Minimes sous Charles VI, en 1482. (Comines, 489.)

4° « De jeune *hermite* vieux diable. » — « Si un « caffard est malin, pour jeune qu'il soit, il empire « encore avec l'âge. » (Le Duchat, sur Rab. liv. III, prol. p. 18.) Voyez Contes d'Eutrapel, p. 106.

5° « *Le regnard est devenu hermite.* » Cotgr.)

6° « Le renard prêche, gare aux oies. » (Id.)

Hermofronditus. [Hermaphrodite : « L'en « demande à qui l'en doit compaigner *hermofron-* « *ditus*, qui ot nature d'ome et de fame ? et je res- « pons : à la partie dont il a plus. » (Liv. de Just. 55.)]

Hernault. [« Le seigneur de Parthenay disoit « avoir ....ung droict, appellé *hernault*, qui est un « peage, que quiconque de la ville passe par certain « lieu sans payer à Partenay ledict droict, le seigneur « est en possession de prendre les biens de ladite « ville à force d'arme en acquit et paiement dudit « peage. Par arrest ladite coustume est donnée. » (ms. fr. anc. 9823, fol. 7 b, an. 1388.)]

Herneis, Hernois. [Harnais : « Qui n'ot *her-* « *nois*, son fié en gage mist. » (Garin, dans Du Cange, III, 629 b.)]

Donna lances, donna espées,
Donna sajettes barbelées,
Donna *herneiz*, donna escuz
Donna espiez bien esmoluz. *(Brut, fol. 80 d.)*

Hernoux. Cocu.

Helas, dolent, et que feray,
Pour ly de tous gabbez seray,
Et sire *hernoux* aussi clamés. *(III Maries, p. 74.)*

Hernu. [Mois d'août : « Le temps estoit bel et « seq, tel comme il est ou mois d'aoust et de « *hernu.* » (Froiss. XIV, 176, 236, 326.) De l'allemand *arnen*, moissonner, qui a formé *Arntemonat*. Dans les patois du Nord, *hernu*, *harnu* signifient orage, temps d'orage.]

Heron. [Voir Hairon.]

Heronniere. [Voir Haironniere.]

Herpaille. Harpaille, troupe de coquins :

Ilecques et a Sainte Ermine,
Avoit grand *herpaille* et vermine
Qui n'y laissoit ne coq ne poule. *(Vig. de Ch. VII, 193.)*

Herpe. [Harpe : « Lesquelx deux compaignons « portoient une *herpe* dont ilz s'esbatoient. (JJ. 160, p. 62, an. 1405.)] Au figuré, on a dit de la reine Blanche et des pieuses maximes qu'elle répétoit continuellement à S. Louis :

C'estoit la chançon et la *herpe*
Dont la saincte femme le berse
Et les mes dont il fut servis. *(Desch. 559 a.)*

Herper. 1° S'attacher : « Serpoullet qui *herpe* « contre terre. » (Rab. III, p. 260.) — 2° [S'accrocher : « Brissac void le petit navire Beaumont *herpé* « avec le vice amiral, et à chasque main abordé de « cinq ou six navires ou gallions. » (D'Aub. t. II, p. 467.) — 3° Déchirer :

L'honneur des dames diffamée et *herpée*
Par faulx rapport...... *(Chasse d'Amours, p. 148 b.)*

Hers. Héritier, successeur : « Nous, ou noz *hers* « ou noz successors. » (Ord. II, 312.)

Herser. [Fatiguer, barceler : « De loing li lan- « cent, si l'ont point et *hersé ;* En quinze leus eust « le cors navré Ne fust l'auberc qu'il avoit endossé. » (Bat. d'Aleschans, v. 6091.)]

Hertaye, Hertoye. [Terre inculte : « Trois « deniers assis sur demi arpent de terre ou envi- « ron.... joignant à la terre et *hertaye* feu Estienne « Cornillau. » (Censier d'Estilly, anc. 9493, fol. 5 a, an. 1430.) — « Sur demy arpent de terre, bois et « *hertoye* joignant d'un bout à quareour au Renart « et au bout de l'aunay et chenevrau Macé Vau- « goin. » (Ibid. fol. 30 a.)]

Herupper. Hérisser : « Il apperceut que ung « homme merveilleux venoit vers luy et avoit la « teste grosse et *herupée*, la face froncée, les yeulx « rouges et la bouche tortue. » (Percef. V, f. 2 a.) — « Le porc..... si *heruppa* la coyne de sa hure qu'il « avoit grande et toute houssue. » (Percef. VI, 80 b.)

Hés. [Crochet (*hé*, au dictionnaire rouchi de Hécart) : « Et avoient grant *hés*, graves et havés de « fier. » (Froiss. III, 196.) — « Icellui Regnier frappa « ledit Girart d'un *hés* de fer par le costé, tellement « que il chey à terre. » (JJ. 126, p. 176, an. 1385.)]

Hescaudel. [Echaudé : « Item à la saint Remy « quarante deux deniers. Item demy *hescaudel.* » (JJ. 66, p. 298, an. 1329.)]

Hesple. Quenouille : « Vieilles matrones bar- « bues et eschevelées.... tenoient en leurs mains « sellettes, et bourdons, *hesples*, ou cyneulles « (quenouilles), et en alloient escrimissant les unes « aux autres. » (Percef. II, fol. 4 c.)

Hesse. « L'amende d'un arbre portant fleur, « coupé par celui qui n'a droict de ce faire, a tou- « jours été et est pour le chesne de six florins d'or, « et pour la *hesse* et autres de trois desdits florins « au profit du seigneur foncier outre la restitution « du dommage. » (Cout. de Luxembourg, Nouv. Cout. Gén. II, p. 352 a.) [Lire Hestre.]

Hestaus. [Etal : « Si s'est assis seur un *hes-* « *taus.* » (Fabl. III, 211.)]

Het. [Voir Hait : « Poignent de *het* as Sarasins. » (Partonopex, v. 6280, 3469.)]

Heteroclite. Mot à mot, dont la flexion est irrégulière : « Resolu comme Pihourt en ses *hete-* « *roclites.* » (Contes d'Eutrapel, p. 481.)

Heuce, Heuse. [Esse, cheville de fer en forme d'*s* qui relie le moyeu à l'essieu : « Lequel suppliant « a emblé... une *heuse* de fer à la charrue de cer- « taine personne qu'il ne cognoist. » (JJ. 132, p. 220, an. 1388.) — « Deux chevilles de fer, appel- « lées *heuces*, à charrette. » (JJ. 163, page 6, an. 1408.)]

Heucque, Heuque, Huque. [Casaque à capuchon, d'abord à l'usage des femmes, puis des hommes : « Le suppliant print une *huque* noire, « qui estoit à son dit maistre, qu'il vesti. » (JJ. 158, page 382, an. 1404.) — « Icelle Boudiere ala en une « des chambres de l'hostel et apporta une *heuque* « fourrée qu'elle bailla en gaige à ladite Perrette. » (JJ. 162, page 223, an. 1408.) — « Une *heucque* de « brunette et une robe de brun vert à femme. » (Ibid. p. 378.) — « Icellui Jehan bouta sa main des- « soubz sa *heuque* en querant un coustel. » (JJ. 163, page 361, an. 1409.) — « Icellui Coupper devesti sa « robe et print sa *heuque.* » (JJ. 173, page 165, an. 1425.)]

Heuer, Heuher. [Houer : « Lequel deman- « deur concluoit à l'encontre du deffendeur, à ce « qu'il fust condempné envers lesdits religieux en « la somme de .lx. sols parisis d'amende, pour « avoir piquié ou *heué* sur les frocqs, flegars et « voieries de Musarville. » (Cartulaire de Corbie, 23, an. 1480.) — « Fut donné congié... pour picquer et « *heuher* et prendre terre. » (Cartulaire de Corbie, signé César, f. 58 b.)]

Heughe. [Haie : « En desa li *heughes* des fossés « tout entour, là ù li castiaus fu jadis. » (Tailliar, Rec. p. 144, xiiie s.)]

Heulle. [Dos d'une hache, d'une cognée : « Icellui chevalier donna audit Pierre un cop ou « deux du *heulle* d'une hache ou congnie, et si lui « donna un autre cop du taillant. » (JJ. 148, p. 34, an. 1393.)]

Heur. [Voir Eur ; bonheur, de *augurium* : « Quand il fut né, je sceus que son *heur* ne gisoit « point en Bretaigne; car mesadventure luy fust « advenue pour luy et pour ses amys. » (Percefor., vol. IV, fol. 141.) — « Il sembloit que toutes choses « allassent à son plaisir, mais aussi son sens luy « aydoit bien à luy faire venir cest *heur.* » (Comm. VI, 6.) Remarquez que jusqu'au xive siècle *eür* compte pour deux syllabes.]

Heure. [1° Temps en général, heure : « Orc est « bien raison et *heure* Que m'i doié retourner. » (Couci, IV.) — « Car tout quanque barat aüne « (fraude) réunis, En vingt ans, anientist fortune, « En une seule *heure* de jour. » (Bruyant, dans Ménagier, II, 28.) — 2° Heures canoniales, diverses parties du bréviaire, qu'on récite à matines, vêpres, complies; livre qui contient ces heures : « Ainz « erra une liue qu'il volsist arester; Hors veie se « turna pur ses *hures* chanter. » (Thomas de Cant. 117.) — « Item, unes *heures* couvertes d'ais esmal- « liés garnis de perriere, prisié ais et tout 28 l. par.; « vendus au roy et livré comme dessus. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 62.) — « Deux couvertures de « drap d'or pour deux des *heures* du roy nostre « sire. » (Id. 228.) — « Unes grans *heures* données « à mons. de Bourbon. » (Id. 231.) — 3° Etoile : « Et ceulx qui ont tout le temps labouré Et qui ont « sens et diligence bonne, Sont soufraiteux et de « *dure heure* né, Car ils ne sont remeris de per- « sonne. » (Desch. f. 28.) — « A si bonne *heure.* » (Froiss. II, 195.) — « A la male *heure.* » (Id. XI, 91.)]

Expressions :

[1° « Comme à *heure de basse rissue*, lui Gosset « estant à la croix d'icelle ville de Verneuil. » (JJ. 155, p. 380, an. 1400), c'est-à-dire heure du goûter, dit *merenda*, dans un Gloss. de S. Germain des Prés, en français « le mangier de l'*heure de none.* »

2° « Le lundi .xviii. jour de ce present mois de « may à *heure de remontée* » (JJ. 122, page 313, an. 1383), c'est-à-dire heure de relevée.

3° « Or est vrai que... environ *heure de riotte.* » (Livre Rouge de la Maison Dieu d'Abbeville, f. 125 b, an. 1372.) — « Environ *heure* de entre *riote* et « cœuvre-fu. » (Ibid. f. 138 a, an. 1377.) — « Item, « an erant plures in vico, *hora* qua pulsatur « *ruyote?* » (JJ. 111, p. 358, an. 1376.) C'est l'heure du goûter, de basse rissue.

4° « Comme le suppliant environ *heure de l'an-* « *sery* eust envoyé pour lui sur les murs de la ville « de Reims, et pour la garde d'icelle un jeune filz » (JJ. 171, page 479, an. 1421), c'est-à-dire heure de nuit.

5° « Item en un autre jour,... comme environ « *heure de saint* sonnant pour fermer les portes de « ladite ville (de Montargis.) » (JJ. 111, page 209, an. 1377.)

6° « A *heure* d'entour chien et leu. » (JJ. 119, p. 417, an. 1381.)

7° « Comme le suppliant passoit par devant l'ostel « dudit Claye à Tournay à *heure d'entre deux* « *wignorons* rabat jour. » (JJ. 100, p. 861, an. 1370.)

8° « Icellui de Salheras, le samedi après ensui- « vant *heure tarde*, ala de vie à trespassement. » (JJ. 180, p. 151, an. 1450.)

9° « Une *heure*... une *heure*, » tantôt, dans Froiss. IV, 467.

10° « En l'*heure*, » aussitôt. (Id. IV, 82.)

11° « *Sus heure.* » même sens. (Id. II, 120.)

12° « Pour l'*heure*, » pour le moment. (Id. IV, 89.)

13° « Par *heures*, » parfois. (Id. II, 298.)

14° « En *brief heure*, » en peu de temps. (Id. IV, folio 345.)

15° « De *haute heure*, » tard. (Id. II, 179.)

16° « *A la bonne heure*, » marque d'approbation. (Id. IV, 86.)

17° « Toutes les *hores*, » toutes les fois. (Rymer, t. I, p. 116 et 117.)

18° « *Heures* suivent les jours et non les *heures* « les jours. » (Sermons de Barlete, 1re part. 135 a.)

19° « Par avant ces *heures*, » avant ce temps. (Ord. des ducs de Bret. f. 216 a.)

20° « *Heure*, jour, moment, semaine, » jamais, en aucun temps. (Eust. Desch. fol. 92 d.) — « *Heure* ne « jour. » (Id. f. 260 b.) — « *Heure* jour ne demie. » (Id. f. 166 a.)

21° « N'estre *heure*, » n'être point. (Perceforest, vol. I, folio 55 a.) — « Ne voir jamais l'heure de « .HC. » dans le même sens. (Straparole, I, p. 401.)

22° « Regarder, garder, avoir l'*heure*, » voir le moment où une chose arrive; est employé avec la négation pour dire ne pas s'y attendre, n'être point préparé à un événement. (Perceforest, I, f. 30 b.) — « N'avoir *heure* de famine, » n'éprouver jamais de famine. (J. Marot, p. 92.)

23° « *Heures* sont faites pour les hommes, non les « hommes pour les *heures*. » (Rab. I, p. 263.)

24° « A toute *heure* de champ, » à tout bout de champ, à tout moment. (Brantôme, Dames Gall. t. II, p. 188.)

25° « En *heure* du jour, » terme usité dans les gages de bataille pour exprimer la durée d'un « jour naturel avant les estoiles apparissans ou « ciel; » c'étoit le terme donné au champion pour forcer son accusateur à se dédire de son accusation, ou pour obliger l'accusé à faire l'aveu de son crime. (Anc. Cout. de Norm. p. 96 a.)

26° « *Heure* de la salle » semble avoir été le temps de l'après-dîner qui suivoit la promenade, lorsque sur le soir tout le monde se rassembloit dans la salle. (Lanc. du Lac, t. II, f. 1 c.)

27° « Entre deux *heures*, » de temps à autre, par intervalles. (Percef. II, f. 97 b.)

28° « *Heure* englesche, » l'espace de temps qu'on mettoit à faire une lieue angloise. (Perceforest, vol. I, fol. 111 a.)

29° *Heure*, pris adverbialement pour l'espace d'un moment. (Desch. f. 405 a.)

Heuré. Heureux.

Bien *heurée* prosperité. *(Molinet, p. 191.)*

Heurer. 1° Rendre heureux :

Charlotte, si le ciel jaloux de mon envie
Par si beau changement ne veut *heurer* ma vie,
Tu ne lairras pourtant de luire à l'univers
Si ce n'est dans le ciel, ainsi que je desire.
Pour le moins, icy bas, on te verra reluire
Autant que le ciel même, immortelle en mes vers.
G. Durand, à la suite de Bonnefons, p. 140.

2° Régler les mesures : « Appartient encore au « mayeur justicier connoistre du fait de police, « taxer vivres, denrées et marchandises adjouster « et, *heurer* poids et mesures. » (Cout. de Gorze, dans le N. C. G. II, p. 1077 b.)

Heureux. 1° Qui a de l'heur, de la chance : « Il est plus *heureux* que sage. » (Touches de Des Accords, p. 42; Div. Leç. de Du Verd. p. 425; Contes de Des Perr. II, p. 170.) — Parlant du duc de Bretagne, qui fut à couvert des poursuites du roy Charles VI par la maladie survenue à ce prince, l'auteur ajoute : « Pourtant fut dit des jadis : il n'est « pas povre qui est *heureux*. » (Froiss. IV, p. 152.) — 2° Fait au hasard : « En cette mesme retraitte fut « tué aussi ce gentil et brave Mr Bayard, à qui ce « jour Mr de Bonnivet, qui avoit esté blessé en un « bras d'une *heureuse arquebusade*... donna toute « la charge et le soin de l'armée... et luy avoit « recommandé l'honneur de la France. » (Brant. Cap. fr. t. I.)

Heurier. [Bénéficier ou prébendier qui psalmodie chaque jour les heures canoniales.]

Heurt, Hourt, Hurt, Heurte. 1° Eminence : « Ils s'estoient avancez jusques sur un petit *heurt* « qui regardoit la citadelle. » (Mém. d'Angoulesme, page 103.) Il est encore en usage dans ce sens aux environs de Paris, comme à Claye, Gressy et autres lieux. — « Vous fustes chargez par quatre autres « escadrons qui vous ramenerent plus viste que le « pas sur un petit *heurt*. » (Sully, Mém. I, 328.) — « Et d'icelle borne, suivant un *heurt* ou sentier. » (1547, Aveu de Beaumont-le-Bois, dans le Cl. de Douy.) — 2° Action de heurter, choc : [« L'exposant bouta « ou hurta ledit Jehan une foiz ou deux de l'es- « paule;... et combien que dudit *hurt* ou bouteure. » (JJ. 116, p. 46, an. 1379.)]

Canons et basilicz donnoient de si lours *hurs*,
Que fendre et esclater font grosses tours et murs.
J. Marot, page 144.

« A tous *heurts*, » à chaque instant, à chaque occasion : « La musique à ceux qui en abusent « imprudemment *à tous heurts*, enyvre plus que « ne fait toute sorte de vin que l'on pourroit « boire. » (Morale de Plutarque, traduct. d'Amyot, t. II, p. 143.) — « A toutes *heurtes*, » de tous côtés : « Le chevalier...... desirant mettre fin au combat, « commença à le presser de plus près evitant ses « coups et le chargeant *à toutes heurtes* par telle « vivacité qu'il ne sçavoit bonnement comme s'en « garantir. » (D. Flores de Gr. f. 109 a.) — « Voyons « les deux bandes fremir et soy affermer pour bien « combattre, venant l'heure de *hourt*, qu'ils seront « evoquez hors de leur camp. » (Rab. t. V, p. 114.) — 3° Ce qui choque le bon sens : « Bien souvent « l'on ne peut accomplir ce qui est d'une vertu, « sans le *hurt* et offence d'une autre vertu. » (Sag. de Charron, page 18.) — 4° Revers de fortune : « Ce « qui doit donner bon courage aux poures gentilz « hommes et à tous ceulx qui suivent la guerre de « ne se point esbahyr pour les premiers *hurs*, c'est « que fortune ne favorise jamais du premier coup, « ceulx qu'elle ayme. » (Le Jouvencel, folio 8 b.) — 5° Coup de cloche : « Au premier *hurt* de prime. » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 253.) — « Sçavoir de, du « *hort*, *hourt*, » savoir des tours, des ruses. Parlant du séjour de la cour :

. . . . Aujourd'huy je voy que c'est grant sens
D'avoir deux piez de tous poins hors de court.
Eust. Desch. Poës. MS. fol. 292, col. 4.

Faisons donques la departie
Alez à Dieu, coque luirie,
Trop *de hourt* et barat *scavez* :
Deceue ne suis ceste fie. *(Desch. f. 450 c.)*

Parlant d'une femme surprise par son mari :

Tant apela a l'uis le sires,
Tantost un poi coucher se vait
Et la dame l'endormi fait.
Cil l'apela ; el fit le sort
Com cele qui molt *sot de hort. (Fabl. de S. G. f. 121 c.)*

Heurter, Hurter. [1° Heurter : « Et se *heurterent* et de cor et de pis. » (Garin le Loh. I, 157.) — « Celle part est alée, s'a a l'huisset *hurté.* » (Berte, XIV.) — « A un grant arbre s'est *hurtez*, Arere chet « tut reversez. » (Lai del desiré.) — « Li flot la *hurtent* et debatent Et tousjors à li se combatent. » (Rose, 5949.)]

S'aucun mousart venoit qui le volot *horter*
Maquesai ne porot sans se queval varser.
Poës. fr. MS. av. 1300, t. IV, p. 1365.

2° [Piquer un cheval : « Trois fois le *heurte*, si fait « les saus menus. » (Ronc. 54.)] — 3° Choquer :

Le vent aussi de vaine ambition
Contre roch de ire et obstination
La faict *hurter* si fort, que sans suffrage
La nef de l'ame attent doubteux naufrage. *(Cretin, 240.)*

Expressions :

1° « *Heurter* à la boutique de S. Cosme, » prendre le mal immonde et avoir besoin de chirurgien. (Voy. Oud. Dict. et Cur. fr.)

2° Hardiment *heurte* à la porte
Qui bonne nouvelle apporte. *(Cotgrave.)*

Heurtes, *s.* Terme d'armoirie, forme féminine de *heurt*, éminence, se dit des tourteaux d'azur : « Je ne vous diray rien des guses, *heurtes*, ogoesses, volets, gulpes et plates de gelliot, si non que « ce sont des termes barbares, que je ne vois point « dans la pratique et qui ne sont point en usage « dans le blason. » (Le Laboureur, Orig. des Arm. page 225.)

Heurteure. [Choc, coup : « C'est li sauveres « qui se trait Sous les pieres fermes et dures, Qui « pour cos ne pour *heurteures* Ne li faillent ne ne « fauront. » (Bestiaire, dans D. C. III, 699 c.)]

Heuse. [Bottes, houseaux : « Calceamentis « militaribus, quæ vulgariter *heuses* dicuntur. » (Math. Paris, an 1247.) — « *Heuses* sont faites pour « soy garder de la boe et de froidure, quand l'en « chemine par pays et pour soy garder de l'eaue. » (Traité MS. des devoirs des hérauts, composé sous le règne de Henri VI d'Angleterre. — « Ses esperons li ostent et ses *heuses* li traient. » (Aiol, v. 6463.)]

Heuser. [Botter, dans D. C. III, 739 c.]

Heut. Garde d'une épée. (Voir Helz.)

. . . . . . Blanchandin fiert de l'espée
Qui tote fu ensanglantée,
Li ponz et li *heuz* qui fu d'or. *(Blanchand. f. 192 a.)*

Heuze-beufs et Heure-beufs. [Petit vers qui mange le bourgeon de la vigne. (*Usbets*, du temps de l'auteur.) — « Ledit jour, pour dis filles « lesquelles vacquèrent à ouster les *heuze-beufs* des « divers vignes. » — « Pour .xx. femmes qui ont « esté à oster les *heure-beufs*, lesquels mangièrent « les bourgeons à raisin. » (1470, Vignes de l'Orme-Grenier.) (L. C. de D.)]

Hévenri. [Terre en *hévenri* : « Je ne trouve ce « mot en aucun ancien titre et ayant été surpris de « le voir employé dans un aveu du 27 ianvier 1746, « ie demandai au notaire ce que l'avoüant luy « avoit déclaré avoir entendu par ce mot. — Il « me répondit que suivant les enseignemens qu'il « avoit pris, on appelloit terre en *hévenri* celle « située dans la pente d'une colline, sur laquelle le « vent rabat du sommet de la colline. » (1746, Aveu du fief de Villarson-la-Vallée.) (L. C. de D.)]

Hide. [Frayeur, épouvante : « Moult est li clers « en grant freour, Moult a grant *hide* et grant « peour. » (Mir. de Coincy, I.) — « Grant *hide* et « grant paour me faites. » (Gulleville.) — « Laquelle « prieuse après ce qu'elle fu ainsi delivrée, dist à « son mary, que par l'espouvantement et la *hide* « qu'elle avoit eu de ce que ledit Pierressons lui « avoit fait, ses enfes estoit mors en son vendre. » (JJ. 109, p. 406, an. 1376.) — « Il en peuist avoir « grant *hide.* » (Froiss. III, 445.)]

Hideur. [1° Frayeur, épouvante : « Se il estoient « en grant mesaise de coer et en grant *hideur*, ce « ne fait point à demander. » (Froiss. II, 125.)] — « Paour et *hideur* ay toutes les fois que de luy me « souvient. » (Gérard de Nevers, Ire part. p. 69.) — « Timidement elles s'estoient approchées du corps, « pour la *hideur* de la mort. » (L'Amant ressusc. p. 350.) — 2° [Etat de ce qui est hideux : « Par « grant *hideur* fu soutilliée, Et elle estoit entor- « tillée Hideusement d'une toaille. » (Rose, 149.)]

Hideusement. [D'une manière effrayante : « En l'autre nuit après, se l'histoire ne ment, Des- « cendi uns orages de devers ocident, En l'ost aus « Sarrasins cheï *hidousement.* » (Ch. d'Antioche, VIII, 549.) — « Li païsant s'enfuient, n'i font arres- « tement, Entré sont en la ville, criant *hideusement.* » (Beaud. de Seb. X, 118.)]

Hideux. [« Que si *hideuse* beste osas onc adeser. » (Berte, c. III.) — « De si biaus et de si « glorieus comme il estoient les fist-il si lais et si « *hideus.* » (Joinv. § 778.)]

Hie. [Demoiselle, billot de bois pour enfoncer les pavés : « A *hie* fierent plus de cent chevalier, Si « que les huis font des gons arachier. » (Garin, t. I, p. 135.) — J. de Meung (Tr. 102) a dit au figuré : « Du Saint Esperit c'est la *hie* Qui froisse, desrompt « et esmie Orgueil et yre ou Dieu n'est mie. » De là l'expression *à une hie*, en masse : « A l'uis vie- « nent plus que le pas ; Si entrent ens *à une hie.* » (Renart, v. 23442.)]

Hiement, *s. m.* Action de battre avec la hie. (Monet, Cotgr. et Oud.)

1. Hier, *v.* Battre avec la hie, ficher en terre, faire entrer à force. (Monet, Cotgr. et Oudin.) — [« A la tour sont venu ; chascuns i fiert et *hie* Tant « que par force en ont la porte peçoïe. » (Ch. d'Ant. t. III, p. 514.)]

2. Hier. [Adv. de temps. Voir Er, Her.]

Dont venez vous ? vous fustes *er soir* ? *(Desch. f. 181 a.)*

« Vrayement tu es bien acresté à ce matin, tu « mangeas *her soir* trop de mil. » (Rab. I, p. 180.)

. . . . Je sai tres *ersoir*
C'on plante en tel cortil, saille
C'autre erbaille
I vient par mauves terroir. *(Vat. 1522, f. 166 a.)*

Hiere. [« Le suppliant estant après vespre hors « la place de Gardie, près de la *hiere* de l'abé de « S. Hilaire. » (JJ. 182, p. 10, an. 1453.)]

Hierlekin. [Arlequin : « A sa siele et à ses « lorains ot cinc cent cloketes au mains, Ki deme- « noient tel tintin Con li maisnie *hierlekin.* » (Ren. t. IV, v. 532.) — « Par eux (les avocats) ont perdu « heritage Et des fait maint bon mariage Et mal fait « por un pot de vin ; Il s'entrepoillent com mastin ; « C'est la mesnie *hellequin.* » (Le Mariage des filles au Diable.) Dans la Chron. de Normandie, II, 337, la forme est différente et subsiste comme nom de personne : « Il vit que c'estoit ung roi qui avoit « avec lui grant compaignie de toutes gens, et les « apeloit en la mesgnie *hennequin* en commun « langage. »]

Hierre, Herre. [Lierre ; le mot actuel vient de l'agglutination de l'article avec le *hierre, ierre*, fait sur *hedera :* « Quand les saintes festes de « Liberi se fesoient, si les destreignoit l'en (les « Juifs) de faire chapeaus de foille et de *herre.* » (Macchab. II, 6.) — « Là vous verrez mille peuples « divers D'habits, de mœurs, de langages, couverts « L'un de laurier, l'autre vestu d'*hierre.* » (Rons. page 681.)]

. . . . Cele grant maison de pierre
Dont le pignon sont covert d'*ierre. (Blanchandin, 178 a.)*

Hilles. [« Item deux *hilles*, autrement dites « custodes, pour mettre à l'environ de l'autel. de « taffetas vermeil rayé. » (MS. anc. 9481 2, fol. 489 b, an. 1415.)]

Hince. « Une vesture de soye de flours sanz « cousture, car elle estoit lassée en telle maniere « que on lasse une retz ou une *hince.* » (Percef. I, fol. 151 b.)

Hindart. [Cabestan : « Il doit et est tenus à « faire...... un *hindart* bon et souffisant sus ledit « cay. » (JJ. 69, p. 16, an. 1307.) — « Icellui cha- « bleur aura un *hindart* assis sur la mostede l'isle ; « et icellui *hindart* soustendra en estat pour y ata- « cher les fillez (filets) et tourner à force de gens, « quant les eaues seront si fortes qu'il en sera « necessaire pour iceulx bateaulx passer oultre. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

Hinguer, Henguer. [Tourner au cabestan pour entrer dans un port ; par suite, peiner, au figuré :]

. . . . Mieus a chil qi arive à port
Encore ait il .I. poi voie Marie,
Que chil qi *henge* a port et n'i vient mie.
Anc. Poés. fr. Vat. nº 1490, fol. 143.

. . . . A celui ou son cuer va *henguant*
N'ose escondire, ains va moult redoutant.
Anc. Poés. fr. Vat. nº 1522, fol. 107.

Lors veut danser et espringhier
Et bien souvent ailleurs *henghier. (P. av. 1300, IV, 1307.)*

Hipocratiste, *adj.* Partisan d'Hippocrate. (Brant. Cap. Estr. I, 38.)

Venez pompans, bruyans legistes,
Medecins et *ypocratistes.* *(Coquillart, p. 2.)*

Hiraudie. [Souquenouille, haillons : « Et là « luy monstra le roy d'Angleterre qui avoit vestu « une mauvaise *hiraudie*, et tournoit le rost. » (Chron. de Flandres, chap. IX.) — « Si li couvint « sa reube vendre, Et canger, coi que nus en die, « A une povre *hiraudie*, Qui mout estoit povre et « chincheuse. » (Chev. au Barisel.)]

Hiraux. [Gens vêtus de *hiraudie*, déguenillés :

Dont il avint que l'amiraux
Gayffiers, qui pas n'estoit *hiraux*,
Aincoiz estoit fort, et corssus. *(III Maries, p. 407.)*

[« En celuy saint disner soit bien gardés que « *hiraus* et bordeurs ne fassent leurs offices, mais « à collation du roy. » — « Uns *hiriaus*, Un jon- « glerres, un menestraus. » (D. C. sous *Hiraudus.*)]

Hirechier. Frissonner :

Il me font la chier *hirechier.* *(Froiss. Poës. p. 374 a.)*

Hiretable. [Transmissible par héritage : « Qua- « tre mil mars d'esterlins *hiretable.* » (Froissart, t. II, p. 162.)]

Hiretaige. [Héritage, biens-fonds. Voir une citation sous *Hanot.*]

Hiretaulement. [Par droit d'héritage, au cart. de S. Martin de Pontoise, fol. 28, an. 1332.)]

Hiretier. [Prince héritier : « Nostre *hiretier*, » disent les Anglais, du fils de leur roi, dans Froiss. t. II, p. 38.]

Hirondelle, *s.* Au XVIIe siècle, on hésitait entre *arondelle, herondelle* et *hirondelle.* (Marg. Buffet, Observ. p. 163.) — Dans le livre intitulé « Legende « dorée des Saincts et Sainctes, » St François y est dépeint s'entretenant avec les oiseaux : « Au « fueillet 114 il est recité qu'il fit arrester le caquet « de quelques *harondelles*, les appelant ses sœurs. » (Apol. d'Hérod. page 491.)

Hirson. Hérisson :

Hirsons et dains, louves, serrieres
Et bestes de plusieurs manieres. *(Desch. f. 448 b.)*

His. [On lit au Gloss. 4120, an. 1348 : « Hissus, « *his.* »]

Hisdur. [Voir Hideur : « Quand il esguardeit si « le hanap tout entur, E vit le vin si trouble qu'il « en out grand *hisdur.* » (Th. de Cant. 105.)]

Histoire, Hestoire. [1º Récit : « Les armes e « chivalerie Del tut despit il e ublie ; Des *hestoires* « n'enquert, ne n'ot, Ne d'ancienne geste un mot. » (Edouard le Confesseur, v. 4495.) — « *Estoire* est « raconter les anciennes choses qui ont esté veraie- « ment, mais eles furent devant nostre tens loing « de nostre memoire. » (Brun. Lat. Trésor, 518.)] — « *Histoires* romains. » (Voyez Petit Jean de Saintré, p. 4.) — « Cy dict l'*histoire.* » (Monstr. II, p. 14 a.) — 2º Représentation dramatique. Parlant de l'entrée de Charles VIII dans Paris, en 1484 :

« Par la ville y avoit de moult belles *histoires*, jeux « et esbattemens. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, p. 431.) Voyez dans le même sens Juvenal des Ursins, Hist de Charles VI, p. 6, et Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 525. — 3° Tableau historique:

Pres de la porte y avoit une *histoire*
Ou y avoit mainctz riches personnages
Qui demonstroit de Genes la victoire. *(J. Marot, p. 31.)*

« Item une piau de parchemin ou sont plusieurs « *ystoires* que fist maistre Jehan de Lignien. » (Inventaire des livres de Charles V, art. 912.) — 4° Statue. Parlant du butin fait au Château-Neuf de Naples, pris par Charles VIII, en 1495 : « Tant ima- « ges, *histoires* d'allebastre fin, que de marbre, « aussi d'or et d'argent que c'estoit merveilleuse « chose. » (André de la Vigne, Voyage de Naples de Charles VIII, p. 144.)

Historien. [« Et imagina, si comme je vis les « apparences par ses paroles que j'estoie un *histo-* « *rien.* » (Froiss. Buchon, III, IV, 41.)]

Historier. [1° Rédiger une œuvre historique, synonyme de *croniquier :* « J'ai ce livre *historyet* « et augmentet à la mienne. » Froiss. II, p. 7.)] — 2° Raconter: « Tu nous *histories* la race d'Eacus et « la guerre faite sous Ilion sacré. » (Essais de Mont. III, p. 61.) — 3° Représenter des histoires en peinture. Parlant d'une tapisserie: « Elle étoit « *historiée* des faits d'Achille devant Troye. » (Brant. Cap. fr. I, p. 268.) — « *Historié* d'ancre, » c'est-à-dire orné de figures dessinées à la plume: « Alexan- « dre rymé et *hystorié* d'ancre. » (Invent. des livres de Charles V, art. 347.) — « *Historié* comme le bas « d'un mulet. » Expression ironique pour dire orné de beaucoup de façons. (Oudin.)

Historiographe. [« Touchant cestui tres noble « et tres glorieux royaulme, dont indigne *historio-* « *graphe* voudroie bien garder l'onneur de Dieu et « des personnes. » (Chastellain.)]

Hiver. [« *Hiver* est fort bonne saison, quand « on a pour faire tison. » (Le Roux de Lincy, I, 102.) Cette orthographe est tardive, comme le prouvent les exemples suivants:] Le prieur parlant à l'Amant qui veut se faire cordelier (p. 549):

Comment vous qui avez gousté
Tant d'honneurs au monde et de gloire
Prendriez-vous *yver* pour esté,
Et en lieu de bon temps, misere ?

« Qui passe un jour d'*hyver*, il passe un de ses « ennemis mortels. » (Cotgr.) — « *Bled de hiver* « ou *yver*, » blé qu'on sème dans l'*hiver*. » (Anc. Cout. d'Orléans, p. 464.)

Hivernage, Hivernache. [1° Temps d'hiver: « C'est (l'amour) chartre qui prison soulage, Prin- « temps plains de fort *yvernage*. » (Rose, v. 4343.)]

Il ne me chaut d'esté ne de rousée,
De froidure ne de *tens yvernage*
Quant je me muir por la plus bele née
Et la meillor dou mont et la plus sage.
Poës. fr. MS. av. 1300, t. II, p. 584.

2° Les gros bleds qui se sement l'hiver à la difference des menus appelés mars. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.) « En my septembre l'en « commence à faire les atroiz, de faire les gaigne- « ries et fait l'en les *ivernages* en celui temps, ne « pevent les avoirs faire grans dommaiges. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 150 b.)

Hiverner, *v.* [1° Hiverner: « Johans de Néele « chastellains de Bruges.... et Tierriz qui fu filz le « conte Phelipe de Flandres et Nichole de Mailli, « manderent le conte de Flandres lor seignor que « il *ivernoient* à Marseille. » (Joinville, p. 39.) — 2° Nourrir pendant l'hiver: « On ne peut faire pas- « turer bestail ès pasturages communs ou particu- « liers d'aucune justice, à plus grand nombre, que « l'on n'a *hyverné* et nourry des foins et pailles « provenans des heritages que l'on tient en la jus- « tice. » (Cout. d'Auvergne, dans le Cout. Gén. II, p. 462.) — « Bues mal *ivernez* En mars est lassez « si chiet en la voie. » (Nouv. Rec. de Fabl. I, 419.)]

Ho, *interject.* [Employée substantivement, elle signifie arrêt : « Tant que lances et haches, espées « et dagues et alayne leur peuent durer, ils fierent « et frappent l'un sur l'autre et n'y a point de *ho.* » (Froissart, t. XIII, 219.) — « Eis pugnæ supersedere « mandavimus, emisso per nos silentii vocabulo « consueto, scilicet *ho*, *ho*, *ho*, quod est, cessate, « cessate, vindictam demeriti divino judicio reser- « vantes. » (Rymer, VIII, 539, an. 1408.)] — « Il « faut faire ung coup, *après ho.* » — « Sire dist le « Jouvencel il est encore du jour assez pour faire « beaucoup de choses. » (Le Jouvencel, f. 57 b.)

1. Hobe. [« Le suppliant porta les dites gelines « et coq en sa maison, et icelles mist en son solier « dessoubz une *hobe*, qu'il covrit de une escudelle. » (JJ. 172, p. 252, an. 1422.)]

2. Hobe. [Petit oiseau de proie : « Ceux qui « volent à tour hault sont le faulcon, le lasnier, le « sacre et le *hobe.* » (Modus, folio 76 b.) — « Et qui « veult son enfant apprendre à affaitier et gouver- « ner faulcon, si luy baille *hobes* pour affaitier. » (Id. f. 101 b.)]

Sa proye prins comme un *hobe*. *(Desch. f. 501 d.)*

Hobeleiz. [Pillage (?) dans la Chron. des ducs de Norm. v. 37246 : « Cil n'a mestier *hobeleïz*, Mais « od les branz d'acer forbiz Deffendre les cors et les « vies. » Voir HOUBELER.]

Hobeler, Hobelour. [Cavalier montant un hobin : « Et que gentes d'armes, *hobelers* et archiers « eslus pour aler en le service le roi d'Angleterre « soient as gages le roy. » (Statuts II de la 18e année du règne d'Edouard III, ch. VII.) — « Nul « home soit arctes de trover gens d'armes, *hoblers*, « n'archers, autres que ceux qui teignent par tiels « services, s'il ne soit per commun assent, et grant « fait en parlement. » (Stat. V de la 25e année.) — « Volons que tous yceux auxi bien gentz d'armes, « *hobelours* et homes à pié armez, comme arblas- « ters, archers et altres homes à pié... soient à « lour valu prestéement payez de lour gages, c'est « assaver homes d'armes .XII. deners le jour, *hobe-* « *lour* .VI. » (Rymer, IV, 232 b, an. 1326.)]

Hobens. [Haubans, terme de marine : « Estrems « traire, *hobens* fermer. » (Brut, v. 11488.)]

Hober. *v.* Remuer, bouger, partir : « Il ne peut « *hober* du lieu. » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 130.) — [« En la ville entrent à grant presse, « Li fourier qui ainz qu'ilz en *hobent* L'ardent de « touz point et desrobent. » (G. Guiart, v. 1901.) — « Ils ne *hobent* de leurs maisons, La jouent en tou- « tes saisons, Aux quilles, au franc de quarré, Au « trinc, au plus près du coustau, Au dez, au glic, « aux belles dames. » (Livre de la diablerie, cité par Borel.)]

Hobin, *s.* Cheval grisâtre, marqué de taches noires. « Chevauchant un *hobin*. » (D. Flores de Gr. fol. 132 b.) — « Montant sur un *hobin* fort leger et « bien allant. » (Idem. fol. 152 a.) — « Elle chevau- « choit un *hobin* ardent, il la fit cheoir. » (Mém. de Commines, p. 483.)

Hobreau. [1° Petit oiseau de proie, surtout employé à la chasse aux alouettes ; au figuré et par dénigrement, petit gentilhomme campagnard : « Du « mot *hobreau*, on ne peut douter qu'il ne vienne « de là, quand on dit d'un petit gentilhomme qui a « bien peu de moyen : c'est un *hobereau*. » (H. Est. Précell. p. 93.)] — 2° Débauché qui veut corrompre une femme :

L'amoureux est dessus les erres,
De pouvoir tirer hors des serres
Et des pinces de ce *hobreau*
Les plumes de ce jeune oyseau. *(R. Belleau, II, 146.)*

Hoc. [Crochet : « Un hoc à tanneur, de quoy « l'on trait les cuirs hors de l'eaue. » (JJ. 100, p. 501, an. 1369.)]

Hoche. [1° Coche : « Quand ces gens ont à faire « l'un avec l'autre, il prennent un pou de fust, et « le fendent ; et en chascune moitié si font deux « *hoches* ou trois, et quand il se paient, il prennent « la moitié du fust. » (Marco Polo. p. 401.) — 2° Houche : « Vergiers, *hoches*, chasaus, maisons. » (D. C. sous *Hochia*.)]

Hochebos. Hommes servant à pied pour seconder la cavalerie : « Ces gens a pié avoient divers « noms fort bas, tels que roturiers, routiers ; tuffes, « termulons, *hochebos*, ou *hokbos* en Picard. » (Boullainv. Ess. sur la Nobl. p. 74.)

Hochement. [« Une risée, un clin d'œil, un « *hochement* de teste, mettent plusieurs en « cholere. » (Amyot, *Comm.* refrén. la colère, 6.)]

Hochepot. [1° Ragoût fait de bœuf haché et cuit sans eau dans un pot, avec marrons, navets, assaisonnements : « *Hochepot* de volaille. » (Mén. II, 5.) L'origine est *hocher*, secouer le *pot*.] — 2° Terme de droit anglois que nous rendons en françois par « rapport de mariage, » c'est-à-dire que, de plusieurs enfans ceux qui ont été mariés et dotés par leurs parens, doivent après la mort de ceux-ci rapporter leur dot en commun s'ils veulent avoir part avec leurs autres frères à la succession de leur père ou mère.

1. Hocher, Hocer. [1° Secouer, ébranler : « Cist Dex de gloire qui tot a à jugier, Il saut et « gart ce mestre cuisinier ! Bien li avient cis pes- « tiaus à *hocier*. » (Aleschans, 3869.) — « Li Turs « fu sor le mur qui moult grant paor a, Buiemont « en apele, l'eschiele li *hocha*. » (Chans. d'Antioche, VI, 623.) — « Là hurtoient et faisoient toute la porte « *hochier* et bransler. » (Froiss. XI, 379.) — 2° Sens obscène : « Lequel Jehannot vit sa femme venir d'un « jardin, et avec estoit un jeune homme... il lui « dist, tu viens de toy faire *hocher*. » (JJ. 159, page 317, an. 1405.) — 3° Jouer aux dés, à pile ou face : « Icellui Estienne ainsi qu'il tenoit et *hoçoit* « les dez. » (JJ. 117, page 137, an. 1380.) — « Ilz « commencierent à jouer ensamble à *hoissier* à « plus croix, ou plus pile. » (JJ. 102, page 256, an. 1371.)]

Expressions :

1° « *Hocher* jus, » jeter à bas, renverser. Parlant d'une vision : « Quant l'esprit veit ce, il print a « secouer l'arbre comme pour les *hocher jus* ; et « lors fust le chevalier tumbé sur la roche, s'il ne « se fust tenu à une branche. » (Perceforest, IV, folio 127 c.)

2° « *Hocher* du nez, » marquer du dédain. (Essais de Montaigne, I, p. 215.)

3° « *Hocher* la bride à quelqu'un, » expression figurée et encore en usage, pour dire sonder les sentimens de quelqu'un, l'exciter à se déclarer sur quoi que ce soit. (Pasquier, Rech. p. 459.)

4° « *Hocher* sa lance, » terme de joûte : « Un che- « valier qui demandoit jouste *hochoit sa lance*, la « remuoit. » (Perceforest, VI, f. 106 c.)

2. Hocher. [Faire des *hoches*, voir Hoscher.]

Hochet. [1° Hochet : « Pour avoir refait tout de « neuf un *hochet* d'argent pour jouer et esbattre « madame Jehanne de France. » (De Laborde, Emaux, 341.) — 2° Osselets : « Item avons ordineit « qu'il ne soit nulz que de ce jours en avant, qui « joue ens le cloestres ou chimiteirres de egliez de « Liege aux deiz, aux scouz, aux *hochez*, ou aux « autres jeux que ons appelle tremrealz. » (Histoire de Liége, II, 415, an. 1331.)]

Hockellour. [Trompeur : « Que nul en que- « rellant, n'en repoignant, ne soit surpris neu che- « son pur *hockellours* ou barestours. » (Du Cange, t. III, 674 a.)]

Hocqueler. [Faire des difficultés mal fondées : « Jehan du Puch dit que c'estoit la coustume des « sergens de tenser et *hocqueler* les bonnes gens. » (JJ. 93, p. 220, an. 1362.)]

Hocqueleur, Hoqueleur. [Querelleur, chicanier : « Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux, « tanseur. » (JJ. 94, pièce 58, an. 1364.) — « Lequel « Jehan estoit de très mauvaise vie et *hocqueleur* « en tenant pluseurs gens en grans procès. » (JJ. 166, p. 377, an. 1412.)]

Hocquemelle. [Empêchement, obstacle : « L'exposant dist à icellui Garelle que autres foiz « avoit il eu une *hocquemelle* ; qu'il se gardast

« d'en avoir un autre et qu'il ne feust rangier. » (JJ. 167, page 283, an. 1413.)]

Hocquet. [1° Houlette : « Adam Michiel, pasteur, de son *hocquet* ou baston à bergier, et le « suppliant de son *hocquet* à pique. » (JJ. 165, page 25, an. 1410.) — « Icellui Caton getta un sien « baston à bergier, appellé *hoquet*, au suppliant. » (JJ. 158, p. 346, an. 1404.) — 2° Surprise : « Dunois « incontinent survint... Pour garder la ville du « *hocquet*. » (Vig. de Charles VII, 63.)]

Hocqueter. [Loqueter : « Icelle jeune fille oy « gens qui *hocquetoient* à l'uis du jardin. » (JJ. 162, p. 252, an. 1408.)]

Hodé, *s. f.* Lassitude, fatigue, pesanteur. (Cotgrave.)

Hoder, *v.* Lasser, fatiguer :

...... Cil vallet sont si oultré
En sen amour et en sa grasce,
Que pour voir ou l'en *hode* et lasse
Et en est son coer tous ireus
Quant on parolle riens contre euls. *(Froissart, f. 404.)*

[« L'ordonnance que nous avons eu, nous a trop « *hodé* et travillié. » (Froiss. II, 91.) — « Se *hoder* « et tanner. » (Id. 92.)]

Hoe. 1° « *Hoë* sert en admiration ou estonne- « ment; comme quand on dit : *hoe*, qu'est cela ? » (Rob. Est. Gram. fr. p. 103.) Parlant de J. C. :

Oe qu'il souffrit pour no redempcion. *(Desch. f. 434 a.)*

2° [Oui : « Li done une tiel collée Qu'il ne dist *hoé* « ne non ; Amphymacus avoit à nom. » (Guerre de Troyes, dans D. C. III, 673 b.)]

Hoeilles. [Brebis, ouailles : « Lions paisiles « comme *hoeilles*. » (Partonopex, v. 5852.)]

Hoese. [Botte : « Il les ad prises, en sa *hoese* « les bute. » (Roland, v. 641.)]

Hoet. [Mesure d'avoine : « De chascun *hoet* de « fourment quatre deniers, et de chascun *hoet* « d'avaine deus deniers. » (Cart. de Flandre, Chambre des Comptes de Lille, an. 1275.)]

Hoete, Houete. [Petite houe : « Le suppliant « prist une *hoete*,... et lui getta ladittle *hoette*... Lui « donna un autre cop de la ditte *houette*. » (JJ. 163, page 47, an. 1408.) — « Jehan Laisné envoia querre « une *houete* pour esrachier et oster une pierre. » (JJ. 106, p. 263, an. 1374.)]

Hoge. [Colline : « El sumet de un *hoge*. » (Livre des Rois, c. 2, verset 25.)]

Hogner. [Gronder, grincer : « Dist li vilein ; « renart ne *hoingne*. » (Renart, v. 13064.) — « Pour « ce que la charrete dudit exposant pignoit, qui est « à dire selon le langage du pays (Paluau) *huignoit*, « ledit Colin de l'Estang lui dist que elle avoit bien « mestier de oindre. Icellui Perrenot dist au sup- « pliant : « Se tu en *hognes*, encores seras tu batu. » (JJ. 206, p. 833, an. 1482.)]

Hoguement. [Capitaine (*hauptmann*), en flamand : « Puis feirent (ceux de Gand) trois nouveaux « officiers, nommez en leur langage *hoguemens*, « qui vault à dire souverains hommes, et les feirent « capitaines d'eux. » (Monstrelet, vol. III, an. 1451, folio 40 b.)]

Hoguette. [Certain petit tonneau : « Nostre « custume sur les vins... admenez en petits ton- « neaulx, que l'en nomme *hoguettes*. » (Charte d'Henri V, ms. fr. anc. 8387, *.)]

Hoguinelle. [Troupe de mendiants : « Cheste « mains chi, truanderie Est nommée et coquinerie, « *Hoguinele* par non le clain Et qui apelle mengue- « pain. » (Gulleville, Pèler. du genre humain.)]

Hoguineur, *adj.* Importun, fatiguant : « Ceux « de la ville d'Arras en Artois ont esté de grands « causeurs de tout temps et les appelloit-on *hau- « guineurs* et font des rencontres qu'on appelle des « rebus. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 130.) — Martin de la Porte donne *hoguineur*.

Hoigne. [Forme verbale de *hogner*, gronder, grincer : « Je leur monstreray sans *hoigne* De quel « poisant sont mes doigtz. » (Chans. Hist. I, 301.)]

Hoiler. [Crier : « Il ne *hoilloit* ne ne chantoit. » (Ren. II, v. 16874.)]

Hoiquemant. [Comme *hoguement* : « Item « que tous ceux de la loy, les doyens et les *hoique- « mans* de la ville. » (Monstr. III, f. 46 b.)]

Hoir. [Héritier (voir Heir) : « Comme droit *hoir* « de France font Pepin couronner. » (Berte, III.) — « Bien savés que par mauvais *hoir* De chié ent « viles et manoir. » (Leroux de Lincy, Pr. II, 250.)]

Expressions :

1° « *Tiers hoir* ne jouist de chose mal acquise. » (Desch. folio 60 d.) — C'est le *non gaudebit tertius heres* de Juvénal.

2° « *Hoir* de quenouille, » héritier femelle, fille et héritière. (Cotgrave.)

3° « Aisné *hoir*, » aînée héritière. (Voy. Duchesne, Gén. de Béthune, p. 132, tit. de 1245.)

4° « Drois *hoirs*, » héritier direct. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, tit. de 1248.)

Hoire. [Comme *erre* : « Lors s'en vont grant « *hoire* à Mont le Heri. » (Flore et Jeanne, 32.)]

Hoirie. [Héritage, succession directe : « La « comté d'Evreux qui sied en Normandie estoit, par « droite *hoirie* de succession de leur mere, revenue « aux enfans du roi de Navarre. » (Froiss. II, II, 19.)]

Hoirrerie. [Même sens : « Par droit de succes- « sion et *hoirrerie*. » (JJ. 179, p. 42, an. 1427.)]

Hoischeton, Hoischon. [« Que se ilz ne se « deportoient, qu'il en feroit la plainte au seigneur « de Creancey, et qu'il n'y auroit *hoischon* ne *hois- « cheton* qui ne venist avant. » (JJ. 157, p. 250, an. 1402.)]

Hoisez. [Houx ou houssine : « Lesquelles « femmes garnies de verges de boust, de *hoisez* et « de bastons. » (JJ. 131, p. 155, an. 1387.)]

Hoiste. [Hostie : « Pourquoy ledit Guillaume « prist à un drappel les dittes *hoistes* et les remist « en une des dittes boistes, comme celui qui ne « savoit se elles estoient sacrées ou non. » (JJ. 120, p. 214, an. 1382.)]

Hokebot. [Espèce de barque : « Bien avoit sis « vint vaissiaus d'une flote, sans les barges et les « *hokebos*. » (Froiss. VIII, 272.)]

Hola. [1° Cri d'appel : « Si lui dis je, mon cueur, « *holà !* Mais conte n'en tint, sur mon ame. » (Ch. d'Orl. 52° Chans.) — 2° Cri d'arrêt : « La royne mere, « qui aymoit les troubles pour se rendre necessaire « et estre employée à faire le *hola*. » (Har. de d'Aubray ; Satire Ménippée.) — « La reyne estimant « pour ce *hola* et taisible reconciliation toutes cho- « ses luy estre asseurées. » (Pasquier, Recherches, liv. VI, p. 549.)]

Holagre. [« Quoyque il ne fuist pas bien haitiés, « mais tout pesaulx et *holagres*. » (Froiss. X, 245.)]

Holerie. [Libertinage : « *Holerie*, adulteratio, » au Gloss. 7684.]

Holier. [Libertin : « *Holier*, adulterator, » au Gloss. 7684.]

Holiere. [Libertine : « *Holiere*, adulteratrix, » au Gloss. 7684.]

Hollon. [Eminence : « Demi journel de terre, « seant ou terroir de Bonnai, au lieu que on dist « les riés de Coquerel, tenant d'une part au ridel « ou *hollon* qui est devers le terroir de Heilly. » (Cart. de Corbie, Daniel, fol. 69 b, an. 1427.)]

Homar. [Homard. (Oudin.)]

Homece. [Virilité, courage : « S'or ne nos faut « quers e *homece*. » (Chron. de Norm. v. 26737.)]

Homecide. [Homicide : « Murtre et *homecide* « ne puet estre en un cors,...... Car murtre est fait « en repos,...... et celui à qui l'on donne cos, de « quoi il receut mort, est *homecide*. » (Assis. de Jérus. chap. XCI.)]

Homelie. [Sermon : « Quant donc par plaisir « voluntaire Chanté me fust ceste *homelie*, Estoit-il « temps de me taire. » (Villon, Ballade de son appel.)]

En mainte *omelie* dit Bede,
Que chascun doit oster ses dois
Et ses oeulx du dolent escledé
D'atouchier l'or, car c'est un bois
Ou les diables tendent leurs rois :
Pour les convoiteux qui au chien
Sont comparez d'orgueil prochien. *(Desch. f. 244 c.)*
. . . . . Pleust ores au Createur
N'estre jamais par toy n'autre orateur,
De l'infortune escripte l'*omelye*. *(Cretin, p. 120.)*

Homenage. [Hommage : « Ne perdez pas del « conte vostre *homenage*. » (Ger. de Rossill. 311.)]

Homicide. Meurtre, *masc. et fém.* : « Celuy qui « aura fait *homicide* tous ses biens seront confis- « quez au seigneur, il se doit faire sousterrer vif « au dessous le mort. » (Cout. de la ville d'Agen, Nouv. Cout. Gén. IV, p. 903 a.) — Parlant du meurtre du duc de Bourg., tué à Montereau, en 1419 : « Demoura avecques le daulphin la dame de Giac, « laquelle (comme il fut commune renommée) fut « consentant de ladicte *homicide*. » (Monstrelet, vol. I, p. 283 b.)

Homicider, *v.* Commettre un meurtre : « On « dit que tous ceux qui meurdrirent Jules Cesar en « plein senat moururent depuis de morts violentes : « Semblables discours font quelques uns contre « ceux qui *homiciderent* dedans Blois le duc de « Guyse. » (Lett. de Pasq. II, p. 336.)

Homicidiaire, *s.* Meurtrier, assassin : « Meur- « driers, *homicidiaires* ayans faict et commis homi- « cide volontaire. » (Cout. Gén. II, p. 981.)

Homilier, *v.* Prêcher. Parlant de la résurrection de Notre-Seigneur : « Pour avoir esté grande- « ment *homiliée* par nos premiers docteurs de « l'eglise. » (Lett. de Pasquier, II, p. 653.)

Hommage. [Serment par lequel le vassage se déclare l'homme du suzerain. La foi est la conséquence de l'*hommage* qu'elle précède historiquement, car elle n'était due à l'origine qu'au roi. (Voir Fie et Fié.) L'*hommage* lige vous obligeait plus étroitement que l'*hommage* simple (*hominium planum*)] : « L'*hommage* n'est autre chose qu'un « serment de fidelité qui se fait pour un fief. Mais « l'*hommage* est different de la fidelité ; parce que « l'*hommage* est un acte de protestation de serment « avec solemnité et la fidelité est une obligation « permanente. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.) Voy. Britt. des Loix d'Anglet. chap. LXVIII, f. 170 a. — « L'*hommage* ne detruit point la souveraineté, « vû qu'il y a beaucoup de princes qui se disent « souverains, même qui portent le titre de rois, « qui néammoins doivent *hommage* à de plus « grands seigneurs ou à des conquerans. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 356.)

Différentes sortes d'hommages :

1° « *Hommage* de bouche et de mains. » Le vassal, en prêtant serment, mettoit ses mains dans celles de son seigneur, et après le serment il embrassoit son seigneur pour marque de fidélité. (Voy. Du Cange, sous *Homagium manuum*.)

2° « *Homage* de devotion. » C'est une donation faite à l'église en franche aumône et qui n'emporte fief, ni juridiction, ni autre devoir. (Cout. Gén. t. II, p. 579.)

3° « *Hommage* de fief. » (Voy. Bout. Som. Rur. pages 478-479.)

4° « *Hommage* de foy et de service. » — « C'est « un *homage* par le quel le vassal s'oblige de rendre « quelques services de son propre corps à son sei- « gneur, comme par exemple de luy servir de « champion ou de combattre pour luy en cas de « gage de bataille. » (Laur.) Voyez Du Cange, au mot *Homagium servitii*.

5° « *Foy et homage*. » — « La difference de ces « mots se recognoist par l'epistre du pape Adrian « dedans Radenicus : *Episcopus*, *inquit*, *Italiæ* « *solum sacramentum fidelitatis*, *sine hominio*, « *facere debere domino imperatori*, *id est*, *perso-* « *narum subjectione*. » (Pithou, Cout. de Troyes, page 74.)

6° « *Hommage* de paiement. » Lorsque quelqu'un étoit coupable envers un autre, il se déclaroit pour le reste de sa vie le vassal de celui qu'il avoit offensé

ou de ses héritiers. (Du Cange, sous *Hominium pro emendâ.*)

7° « *Homage* de paix. » — « L'*hommage de paix* « est un respect de société et comme de confedera- « tion et alliance, ainsi qu'il est contenu au traicté « d'entre le roy Charle VII et le duc de Bretagne « que quand les princes et seigneurs s'allient en « semble et leurs sujects promettent de tenir et « entretenir la paix et confederation par eux faite. » (Bout. Som. Rur. tit. 82; Anc. Cout. de Norm. 48.)

8° « *Homage* de pléjure. » — « C'est quand « l'homme du seigneur est tenu de se rendre pour « luy, estant prisonnier des ennemis, ostage et « repondant. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.) Voyez Du Cange, sous *Hominia plevita.* — *Faire plejure,* « c'est respondre et se faire *plege* pour un autre. » (Bout. Som. Rur. p. 479.)

9° « *Homage* plein ou lige. » — « Le vassal lige « doit fidelité à son seigneur par un supreme *hom-* « *mage* contre toute sorte d'hommes, aucun n'en « étant excepté que le souverain.... Le vassal lige « est obligé au service personnel quand son sei- « gneur en a besoin, s'il n'a une excuse ou un « empeschement légitime. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 61.)

10° « *Hommages* deus en marche. » — « Il estoit « assez commun que (les hauts vassaux) ne se « dûssent l'*hommage* qu'en *marche*, c'est a dire, « dans le lieu du fief dominant qui confinoit à la « terre qui en relevoit. » (Brussel, sur les Fiefs, page 342.)

11° « *Hommage* de service. » — « S'entend géné- « ralement parce qu'il n'estoit deu et presté seule- « ment par les vassaux, ains aussi pour les autres « hommes et subjects d'un seigneur. » (Bout. Som. Rur. tit. 82.)

12° « *Hommage* et service. » (Laur.)

13° « *Tenir à hommage* et service annuel. » (Ib.)

14° « *Homage* simple, » à la différence de « l'*ho-* « *mage* lige. » — « Le vassal doit faire *homage* « *simple* à son seigneur, nüe teste, desceint et le « baiser en faisant les sermens requis. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cout. Gén. II, p. 9.)

15° « *Relief d'hommage.* » On distingue « deux « especes de *relief* à sçavoir d'*hommage* et de « droicture, car en plusieurs coustumes se lit *rele-* « *ver* et *droicturer* son fief ou *relever* et payer « *droicture.* » (Bout. Som. Rur. p. 495[a].)

16° « *Faire homage.* » — « C'est porter, jurer, « promettre foy et loyauté à son seigneur feodal « envers et contre tous en choses droiturieres et « necessaires, et de luy donner conseil et aide et « de luy garder son droit. » (Laur.)

17° « Tenir ses *hommages.* » — « Si le seigneur « feodal est chastellain, il peut sommer ses vassaux « de plein fief en général par cry public au lieu de « la chatellenie où l'on a accoustumé faire criz et « faire a sçavoir à certain jour qu'il declarera, qu'il « *tiendra ses hommages,* après lequel terme et « delay peut le dit seigneur saisir ses fiefs et yceux « exploiter en pure perte, si les vassaux au temps « à eux assigné ne font leur devoir envers le dit « seigneur de fief. » (Cout. Gén. I, p. 908.)

18° [*Rendre l'hommage,* renoncer à l'hommage avant de défier son seigneur. (Voir Du Cange, sous *Hominium gurpire.* — Voir dans Du Cange, sous *Hominium,* toutes les expressions françaises ou latines non relevées en cet article.]

Hommager, *v.* Rendre l'hommage, se soumettre comme vassal. Parlant de l'amour :

Or trop me veis assez adommager
Quant je a vous me allay *hommager.*
Perceforest, vol. II, fol. 80, V° col. 2.

Expressions :

1° « Chose *homagée,* » c'est-à-dire que l'on tient en foi et « hommage du seigneur feudal. » (Laur.)

2° « Domaine *homagé.* » (Ibid.)

3° « Heritage *homagé.* » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Cout. de Tours, art. 122.)

4° « Lieu *homagé.* » (Id.)

5° « Rentes et devoirs *homagez.* » (Id.)

6° « Terre *homagée,* » c'est-à-dire celles qu'on tient à foi « et hommage du seigneur feudal. » (Du Cange, sous *Homagiales terræ.*)

Hommager, *adj.* Sujet à l'hommage feudataire. (Mém. de Seguier, p. 144.)

Hommasse, *adj.* Femme qui a l'air d'un homme. Parlant de Catherine de Médicis : « Pour la « peine, elle l'enduroit tres bien fut à pied, fut « a cheval s'y tenant de meilleure grace, ne sentant « pour cela sa dame *homasse* en forme et façon « d'amazone bizarre, mais sa gente princesse, « belle, bien agreable et douce. » (Brant. Dames ill. p. 73.)

Hommassement. [D'une manière hommasse : « Elles marchent *hommassement* et se maintien- « nent laidement devant la gent sans en avoir « honte. » (Mén. I, 1.)]

Homme. [Le cas sujet est *on* (*homo*); le cas régime est *home* (*hominem*). On lit dans Roland : « Cinquante pez i poet *hom* mesurer » (v. 3167.) — « Membrer vous doit que laide cruauté Fait qui « ocist son lige *homme* demaine. » (Couci, XIX.)]

Expressions :

1° Seigneur suzerain : « Je congnoys bien que je « suis seigneur lige au roy Boort de Gauves et ilz « furent mes *hommes* et se Dieu me donne prochai- « nement la puissance de l'amender, je le feray « volontiers. » (Lanc. du Lac, I, f. 13[d].)

2° Homme noble : « *Homme* et li menus peuples. » (Beaumanoir, p. 361.)

3° Vassal. Parlant de S. Louis qui avoit fait la paix avec le roy d'Angleterre en lui cédant quelques possessions qui relevoient toujours de la couronne de France : « M'est grand plaisir, dist le roy, « d'avoir fait la paix avecques le roy d'Angleterre « pour ce qu'il est a present mon *homme,* ce qu'il « n'est pas devant. » (Joinv. p. 14.)

4° Vassalle, au féminin : « Quant la pucelle ouyt « que le roy Alexandre luy donnoit si beau don ; « elle luy alla tantost cheoir aux pieds, mais le « gentil roy le releva et luy fist tantost faire hom-

« mage et la reçeut le roy comme son *homme.* » (Roman de Perceforest, I, f. 123 c.)

5° Adversaire : « Si vindrent l'ung contre l'autre « de tel randon que Nero attaint son *homme* si « vertueusement, qu'il le porta par terre. » (Percef. vol. V, f. 30 a.)

6° « *Hommes* allodiaux. » — « Qui tiennent terres « en alleu. » (Laurière.)

7° « *Homme* d'armes. » Charles VII avoit commencé à réduire la noblesse françoise en corps de troupes réglées de cavalerie; il en composa quinze cents hommes d'armes et d'archers, dont les compagnies plus ou moins fortes furent distribuées aux princes et aux plus expérimentés capitaines du royaume. L'*homme d'armes* avoit à sa suite quatre chevaux dont deux étoient de service et les deux autres, l'un sommier, l'autre pour le valet appelé coutiller. (Fauchet, des Orig. liv. II, p. 115.) — « Les *hommes d'armes* furent appellez quelque « tems après leur creation *gens des ordonnances* « pour le reglement qui leur convint lors tenir par « les ordonnances de Charle VII. » (Pasquier, Rech. liv. II, p. 125.) — « Nul n'estoit appellé aux gaiges « de *homme d'armes* se il n'avoit honnestement « prins prisonnier de sa main. » (A. Chartier, Quadrilogue invectif, page 446.) — Depuis le règne de Louis XI jusqu'à celui de Henri second, *les hommes d'armes* ont composé un corps de cavalerie françoise, armée de hallecret avec plastron de cuirasse avec les tassettes, de gorgerin, de grives entières. « Ils étoient montez sur des chevaux bar- « dez et caparassonnez avec la criniere et le chan- « frin; ils avoient pour armes offensives l'épée « d'armes d'un costé, la masse de l'autre, avec une « grosse et longue lance à la main. » (Du Cange, *Homines ad arma;* La Roque, de l'Arriere Ban, p. 39; Mil. fr. du P. Daniel, livre IV, p. 212.) — « Capitaines d'*hommes* d'armes. » — « C'étoit des « gentilshommes qui commandoient des compagnies « de gendarmes et qui avoient la qualité de capi- « taines d'hommes d'armes. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 144.) — « *Homme* d'armes garni. » — « Payé « a chacun *homme d'armes garni* (qui estoit pour « luy, son page et gros valet deux archers et un « coustiller), à trente francs par mois. » (Berry, Chron.) — « *Homme* d'armes de pied. » — « Les « comtes de Nevers et d'Armagnac et le vicomte de « Lautrec frere du comte de Foix..... avoient trois « cent *hommes d'armes de pied.* » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 249.)

8° « Il y a des *hommes de bras* et une sorte de « fermiers qui prenoient à cens et champart, les « maisons et les terres qu'ils cultivoient auparavant « comme serfs. » (La Roque, de la Nobl. p. 44.)

9° « *Hommes* et femmes de corps. » — « Les *hom- « mes de corps*, sont des hommes dont la personne « est serve à la difference des main-mortables, « d'heritages qui ne sont serfs qu'à raison des « biens immeubles qu'ils possedent et qui sont des « personnes libres. » (Laurière, Gl. du Dr. fr.) — [« Tous *hommes* et femmes *de corps* sont au bail- « lage de poursuite, en quelque lieu qu'ils aillent « demeurer, soit lieu franc ou non, et les peuvent « les seigneurs reclamer et faire reclamer, si bon « leur semble, car tels *hommes* et femmes de corps « sont censez et reputez du pied et partie de la terre « et se baillent en aveu et denombrement par les « vassaux, avec leurs autres terres. » (C. de Vitry, art. 145.)]

10° « *Homme* de cour, » juges, conseillers. (Du Cange, sous *Curiales.*)

10° *bis.* « Deffaut d'*homme,* » prendre par défaut d'homme : « .....Quand le seigneur feudal saisit et « assigne sa main sur le fief de son vassal pour « défaut de foy et homage. » (Laur.)

11° « Droit d'*homme* qui appartient au roy ou à « ses officiers sur les seigneurs subalternes, pour « raison des *hommes* et femmes serfs taillables à « volonté, afin de moderer, corriger et diminuer « les tailles excessivement faites. » (Laur. Gloss. du Dr. fr. qui cite la Coutume locale de Chastillon sur Indre, ressort de Tours.)

12° « *Homme* de l'eglise. » — « Ce terme avoit six « differentes significations : la premiere designoit un « prestre ou un autre homme du clergé qui estoit « sous la discipline d'un superieur ecclesiastique... « La seconde..... designoit un affranchi, ou esclave « d'une eglise : car l'eglise pouvoit posseder et « possedoit des serfs qu'elle pouvoit mettre en « liberté... L'eglise avoit une troisieme sorte d'*hom- « mes*, sçavoir les serfs qui estoient mis en liberté « par leurs maistres dans l'Eglise, qui estoit une « des plus frequentes manieres de manumission « suivant les capitulaires de Charlemagne (l. 5, t. 30) « ....La quatrieme sorte d'*hommes* qu'avoit l'Eglise, « estoient ceux qui ayant été affranchis par leur « maistre, sans retenir aucune superiorité sur eux, « se mettoient en la clientele de l'Eglise..... La cin- « quieme sorte d'*hommes ecclesiastiques*, estoit de « ceux qui tenoient des biens d'Eglise par la con- « cession des roys, lesquels souvent donnoient à « leurs capitaines et à leurs soldats des terres et « des heritages pour les tenir d'eux en benefices; « ceux là devoient contribuer à la reparation de « l'Eglise de la maison episcopale, ou du monastere « duquel ces terres avoient été tirées, à proportion « de leur revenu et outre payer le cens stypulé avec « les decimes à peine de perdre ces terres. La « sixieme sorte d'*hommes ecclesiastiques* estoit de « ceux ausquels l'Eglise avoit accordé quelques « heritages et terres ecclesiastiques, moyennant « certain cens ou rente..... ou autre redevance; ce « qui n'estoit baillé que pour un certain temps. « Ces sortes de cessions estoient appellées *presta- « riæ* ou *precariæ.* » (Chantereau, Orig. des fiefs, page 168.)

13° [« Lequel Hilet appella l'exposant sanglant « villain, sers taillable; dont ledit exposant, qui est « *homme d'estat,* et non pas de serve condicion, « doulent et courrociez » (JJ. 120, p. 315, an. 1381), c'est-à-dire libre.]

14° « *Homme* feudal. » — « Seigneur qui a des

« hommes tenans en fief de luy. Mais en l'art. 74 « et 81 de la Coutume de Ponthieu l'*homme feudal* « signifie le vassal. » (Laur.)

15° « *Hommes* de fiefs. » (Voy. Laur. Gloss. du Dr. fr. et ci-dessus HOMME FEUDAL.)

16° [« *Homme de foy*, » vassal, aux Ord. V, 601, an. 1248.]

17° [« Item pour ce que li *homme du froment* « valent une foiz plus et autre moins, et pour ce « que nous devons donner à mangier et à boire à « ceux qui doivent ledit froment. » (JJ. 112, p. 6, an. 1318.)]

18° « *Hommes humains*, » hommes dans le sens propre : « Dieu vueille avoir leurs ames et princi- « pallement de tous ceux d'icelle journée; c'est « grand pitié que pour la faveur et suscitement « de deux et trois personnages avoir été cause de « faire mourir tant d'*hommes humains*. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 121 b.)

19° [« Item huit *hommes de justice* moyenne et « basse et vault chacun homme en rente assise « deux solz. » (JJ. 199, p. 418, an. 1464.)]

20° « *Homme* de main morte » (Laur.), [c'est-à-dire dont la puissance (*manus*) est morte.]

21° « *Homme* mettant » et « homme mourant. » — « Il y a une notable difference entre l'*homme* « *mettant* et l'*homme mourant;* car par la mort de « l'*homme* servant n'echeoit aucun droit de relief « puisqu'il est ordinairement assumé pour faire « l'hommage et serment pour les femmes, mineurs « ou autres personnes incapables de faire les servi- « ces deus au seigneur; mais par la mort l'*homme* « *mourant* qui se mait ordinairement par les clois- « tres, colleges, villes ou autres main-mortes « echoient les dits droits d'hommage et de relief. » (Cout. de Bruxelles, N. C. G. I, p. 1276 b.)

22° [« Et se il avenoit que entre ledit chevalier et « les siens d'une part, les *hommes* baniers *ou mo-* « *tiers* d'autre, eust contans, veut li roys que la « querelle... » (D. C. III, 689 c, an. 1308.)]

23° [« Icelle Marote mettoit sus au suppliant qu'il « n'estoit pas *homme naturel*, ne capable de « mariage. » (JJ. 196, p. 82, an. 1469.)]

24° « *Homme* de paix. » — « C'est le vassal qui « doit tenir et garder par la foy de son hommage « la paix faite par son seigneur. » (Laur.)

25° « *Homme* de plejure. » — « Celui qui doit se « donner pour caution et pour otage pour son sei- « gneur; comme quand plusieurs barons qui « étoient vassaux du roy de France, ont été envoyez « en Angleterre pour tenir prison et ôtage pour le « roy Jean et faire plejure de sa rançon. » (Laur.)

26° « *Hons* de pooté, » vilain, homme libre des campagnes. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

27° [« Noz *hommes* et femmes de corps, main- « mortables et de *poursuite* » (Ordonn. t. VII, 390, an. 1371), c'est-à-dire homme sur qui on a le droit de suite, serf.]

28° « *Hommes* profitables, » — « sont les sujets « desquels le seigneur tire profit et revenu. » (Laurière.)

29° « *Hommes* du roy. » — « Tous ceux la estoient « qualifiés *homines regii; hommes du roy*..... « lesquels luy estoient obligés par un droit special, « outre celuy de la souveraineté; et pour monstrer « que ce n'estoit point des *hommes* obligés, à cause « de la tenue de quelque fief; c'est que toutes et « quantes fois que les capitulaires parlent des « *hommes du roy* c'est toujours avec une marque « de bassesse. » (Chantereau, Le Febvre, de l'Origine des fiefs, p. 167.)

30° « *Homme* de service; » c'est celui qui, outre la foi et hommage, doit en outre à son seigneur quelque redevance, ce qui ne doit pas s'entendre du service de la guerre. (Laur.)

31° « *Hommes* de servitude, » qui sont de condition servile. (Laur.)

32° « *Homme* vivant, mourant et confiscant; » c'est un homme que les communautés ou gens de main-morte sont obligés de fournir au seigneur de fief, afin que par sa mort ou forfaiture, le seigneur puisse jouir des droits qui lui sont acquis aux mutations, quand les héritages ne sont point amortis. Cet homme s'appelle *vicaire* en la Coutume d'Orléans et en quelques autres.

33° « Un *homme* en vaut cent, et cent n'en vallent « pas un; et au vray dire aucunes fois il advient que « par un *homme* un païs est raddrecé et réjoui par « son sens et sa prouesse : d'un autre un païs tout « perdu et desesperé. » (Froissart, livre I, p. 354.) Voyez Montluc, I, p. 60.

34° « Tant vaut li *hom*, tant vaut sa terre. » (Blanchandin, MS. de S. G. f. 188 a.) — On lit dans Plaute *Quantum homo, tantum ager*.

Hommeau. [Diminutif de homme : « Non pas « d'un Hercules ne d'un Samson mais d'un seul « *hommeau*. » (Mont. IV, 348.)]

Hommée. [Ce qu'un homme peut labourer de vigne en une journée : « Item environ huit jours de « vignes, séans au terroir de Maisy... contenans « trois *hommées*. » (JJ. 91, p. 429, an. 1362.)]

Hommelet. Diminutif de *homme :* « Que « devons nous faire, nous autres *hommelets ?* » (Ess. de Montaigne, t. III, p. 150.)

Honeste, Honestre. [1° Honorable : « Les « mains *honestes* menbres (du clergé) deit l'um « plus honurer Sulunc l'apostle, e plus d'onur « envoluper. » (Th. de Cant. 88.)]

Encor vivoit Karles li caus,
Ki moult fu preudom et loiaus,
Et mena moult *houniestre* vie. *(Mouskes, p. 323.)*

« De nostre temps ce mot d'*honneste* auquel en « ma jeunesse j'ay veu prononcer la lettre *s*, s'est « maintenant tourné en une *e* fort long. » (Pasq. Rech. liv. VIII, p. 656.) — [2° Convenable : « Cozes « prestées qui sunt demandées du presteur el tans « qui n'est pas *honestes*. » (Beauman. XXXVII, 2.) — « Devers nos ert cil de Palestre Qui amaine ost « grant et *honestre*. » (Parton. v. 7217.) — 3° Honorable, considérable : « Et vuidoient li *honneste* « homme del contet de Flandres et venoient en

« Haynnau. » (Froiss. II, 362.)] — 4° Titre d'abbé et d'abbesse : « Les prieurs et les moines qui tien- « nent la régle de saint Benoît et ceux qui suivent « les constitutions de S. Bernard et de S. Bruno, « prennent le titre de *Dom*. Les abbesses, les prieu- « res, les religieuses ou nones avoient le titre « d'*honnêtes*. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 363.) — « Religieuses personnes et *honnestes* abbé et « convent de saint Vaast d'Arras... relligieuses « dames et *honnestes* abesse et convent Notre « Dame de Soissons. » (Ord. t. II, 208, an. 1344.) — Ce titre fut aussi donné en 1580 à Jean Thabouret, lieutenant de capitaine à Bourmont. (Voyez Procès verbal des Cout. de Bassigny, N. C. G. II, p. 1153.) — 5° « *Honneste* de corps, » chaste : « Les cognois- « sant neantmoins de si bonne vie et si *honnestes* « *de leur corps* que rien plus. » (Straparole, t. I, page 370.)]

Honesté. [Honneur, dignité : « Por o s' furet « morte à grant *honestet*. » (Eulalie.) — « Li priur « Del Munt deu, huem de grant *honesté*, Arceves- « que et evesque e priur e abé. » (Th. de Cantorb. 106.) — « Tulles dit : Cil est honestes qui n'a nulle « laide teche ; car *honesté* n'est autre chose que « honor estable et permanans. » (Brunet. Lat. Trésor, 338.)]

Hongnar, *adj.* Grondeur :

Grognars, fongnars, *hongnars*, je prive
Les biens leurs sont mal employés. *(R. de Coll. 127.)*

Hongnar est le nom propre d'un sergent, dans les Aresta amorum.

Hongne, *s.* Gronderie, murmure, plainte. (Collerye, 73.)

Hongner. [Voir Hoingner.] Gronder : « S'il *hon-* « *gne* je le payerai tellement qu'il ne sçaura que « repondre. » (Percef. IV, f. 112 *.)

Il faut dire, puisqu'ainsi *hoingne*
Que je luy ay gratté sa roingne. *(C. Marot, p. 157.)*

Hongre. 1° Hongrois :

Car les *Hongres* qui furent sur les champs,
Avec leur roy fuitis et recreans,
Leur roy meisme enmainent par puissance
Sanz assembler, ayans tuit souvenance.

[2° Cheval hongre : « Il envoierent trois escuiers « montés sur trois *hongres* chevaux trop appers. » (Froiss. II, 267.)]

Hongreline, *s.* 1° Habit d'homme de guerre. (Mém. de Bassompierre, t. II, pp. 127-352.) C'étoit l'habit que cet auteur portoit à la guerre en 1621. — 2° Robe de femme. Parlant des habillemens des Polonoises : « Les femmes y sont honnestes, civiles « et de peu de malice ; la coquetterie n'y est point « en usage ; elles sont simples en leurs mœurs et « pompeuses en leurs habits, qui sont une juppe et « un grand justaucorps, ou *hongreline*, qui ferme « depuis le col jusqua la ceinture et tombe fort « bas. » (Le Laboureur du gouvernement de Pologne, p. 115.)

Hongrie. Nom de pays. « Mal de *Hongrie*, » maladie contagieuse, ainsi appelée en 1566. (Voyez Hist. de De Thou, t. V, l. XXXIX, p. 178.) — « Fait « à point de *Hongrie*. » (Rab. t. II, p. 134.) — « Li « plus trahitre marcheant sont en *Hongrie*. (Poës. av. 1300, t. IV, p. 1652.)

Honneur, Honor, Honur. [1° Réputation. Le mot était du féminin : « La meie *honor* est tur- « net en declin. » (Rol. v. 2890.) — « L'*onor* n'est « pas autre chose que guerredon de vertu et merci « dou bien receu. » (Brun. Lat. Trés. p. 316.) — « *Honneur* est grains, richesse est paille, Donc qui « a honneur il a richesce. » (Machault, 102.)]

Qui d'*onneur* n'a cure
Honte est sa droiture,
Ce dit li vilains. *(Prov. du Cte de Bret. f. 114 *.)*

2° Action d'honorer, de respecter : « Tant est « l'*honneur* bonne que je vous porte, que je voul- « droye que en tous endroits fussiez le plus vaillant « et le meilleur. » (Petit Jehan de Saintré, p. 313.) — [« A ton pere et à ta mere porte honneur et « reverence, et garde leur commandement. » (Joinville, p. 301.)] — 3° Cérémonie honorable, comme pompe funèbre, ainsi que nous disons encore : « rendre à quelqu'un les derniers *honneurs*. » — Parlant de la messe célébrée le lendemain du mariage du duc d'Orléans avec la demoiselle de Clèves, nièce du duc de Bourgogne, en 1440 : « Estoient les officiers d'armes vestus de leurs cot- « tes d'armes, ou estoient les blasons des seigneurs « à qui ils estoient, entre les quels y estoit le roy « d'armes de la jartiere d'Angleterre ; à tous les « quels *honneurs* estoient aussi les seigneurs de « Cornouailles. » (Monstrelet, II, p. 178 *.) — 4° Les marques et pour ainsi dire les attributs de la dignité. Après la description de la pompe funèbre de Henri IV, il est dit : « Ainsy finit la pompe fune- « bre, après la quelle furent portez les *honneurs* « du defunct roy, devant son effigie ainsy que s'il « eust esté vivant. » (Favin, Théât. d'honneur, II, page 1852.) — 5° Charge, dignité, comme le latin *honores* :

..... Les *honneurs* changent l'entencion :
Premiers convoite amans les repairier
Et quant il a de se dame cel don
Puis requiert chose et il a soupeçon.
Poës. fr. MS. av. 1300, t. IV, p. 1385.

« C'est le proverbe commun que les *honneurs* « *muent les meurs*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, folio 17 *.) — [6° Terres, biens, comme *honor* dans le bas latin et dans le Code Théodosien ; fief, surtout au nord de la Loire : « A lui lais-jo mes *honurs* « et mes fieus. » (Roland, 315.) — « N'a droit au « fieu, ne à l'*onor*, Qui se combat à son seignor. » (Rou, dans D. C. sous *Honor*.) — « Se vos jamais « avoir volés m'amor, Et en Bourgoigne tenir fief « ne *honor*, Secorez moi por Dieu hui en cest hor. » (Aubri, Ibid.)] — 7° Lods et ventes : « Les ventes et « *honneurs* se prennent sur l'acheteur, qui sont la « dixieme partie du prix que la chose auroit esté « vendue. Le seigneur qui a justice ne peut deman- « der *ventes n'honneurs*, n'avoir par puissance de « fief la chose vendue, si non celuy qui a basse « jurisdiction, ou plus pres du fonds. » (Cout. de

Poictou, C. G. II, p. 572.) — [8° Dîner : « Lors commença ledit Perrin à dire que de l'*honneur* ou du « disner dessus dit il ne paieroit aucune chose. » (JJ. 95, p. 124, an. 1363.)] — 9° Jeu, dans Rabelais, t. I, p. 138.

Expressions :

1° « Chevalier et escuyer d'*honneur* ou de l'*honneur;* » ils donnent la main aux reines et aux princesses. Il s'est dit aussi pour personnes nobles. Parlant de joûtes célèbres qui furent faites par Richard, roy d'Angleterre, en la ville de Londres : « Quand... le roy d'Angleterre eut donné de beaux « dons aux chevaliers et escuyers d'honneur du « royaume de France...... on prit congé du roy. » (Froissart, liv. IV, p. 93.)

2° « Cheval d'*honneur*, » dans les carrousels, est distingué de celui des courses. (Voy. le P. Menestr. des Tournois, page 219.) — Il s'est aussi dit d'un « cheval couvert de veloux violet semé de fleurs de « lys d'or de Cypre, aux franges et crespines de « mesme, au pennache et lambrequins violet et « jaune, mené par trois escuyers à pied » devant la pompe funèbre des roys de France. (Favin, Théât. d'honneur, t. II, p. 1867.) Voyez Brantôme, Dames ill. p. 18.

3° « Crier aux *honneurs*. » — « La monstre faite « et la foy prise pour les tournois, les heraulx et « poursuivans alloient *crians* par la ville devant les « logis des tournoyeurs *aux honneurs :* seigneurs « chevaliers et escuyers, *aux honneurs aux honneurs*. (Voy. La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 66.)

4° « Enfans d'*honneur*, » pages élevés chez les grands. (Cout. Gén. II, p. 607.)

5° « Epée d'*honneur*. » Le connétable du Guesclin ayant été soupçonné de trahison, avoit envoyé son épée au roy, refusa ensuite de la reprendre et passa même au service de l'Espagne : « Veez icy (lui dit « le duc d'Anjou) l'*espée d'honneur* de vostre office, « reprenez là, le roy le veut. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon.)

6° « Faire *honneur*, » faire politesse, donner le salut. Le comte de Derby allant, en 1398, pour enlever le roy Richard d'Angleterre, en entrant auprès de lui, parla tout haut sans « *faire nul honneur*, « ne reverence et dit au roy. » (Froissart, livre IV, p. 331.) — Parlant de l'entrevue du roy Charles VI avec l'empereur Venceslas à Reims, en 1397 : « Quand les deux roys s'entrevirent et rencontre- « rent, tout premierement, ils s'*entrefirent* moult « *honneurs*. » (Froiss. l. IV, p. 295.)

7° « Faire *honneur* à quelqu'un de sa personne, » c'est-à-dire l'honorer de sa présence. (Ol. de la Marche, liv. I, p. 343.)

8° « Faire son *honneur*, » faire de belles actions : « Bien disoient plusieurs vaillans chevaliers, usités « d'armes, que point ne *faisoyent leur honneur*. » (Froiss. liv. II, p. 40.)

9° « Femme d'estat et d'*honneur*, » bourgeoise ayant un état et étant irréprochable dans la conduite. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 23.)

10° « *Honneur* gardé, » serment :

> Et si aulcuns vouloient respondre et dire
> Que, sans raison je remplis mon cueur de ire
> *Honneur gardé*, je les veuil contredire. *(J. Marot, 47.)*

11° « Gens ou personnes d'*honneur*, » nobles et bourgeois les plus distingués. (Percef. I, fol. 110 [c]; N. C. G. I, p. 968.)

12° « Helmet d'*honneur*. » — « Entra le roy Char- « les huictiesme de ce nom dedans la ville de Paris, « moult richement vestu, et accoustré de drap d'or, « avecques autres riches parures,....... excepté son « *helmet d'honneur* le quel estoit triumphamment « porté devant luy sur un coursier de pris....... au « lieu d'iceluy *helmet* avoit un chappeau sur son « chief, et une moult riche couronne d'or fin. » (P. Desrey, à la suite de Monstrelet, p. 79 [a].)

13° « Jugement *honneur* d'homme. » — « Nos « eschevins de Liege, au *jugement d'honneur* « *d'homme*, debvront estre presens en nombre de « huict à tout le moins et nul d'iceux se polra « lever, ny en aller hors, dès que le procès crimi- « nel sera commencé à lire. » (C. G. II, p. 976.)

14° « Nous *jurerons sur la croix*....... *et sur nos* « *honneurs*. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, pp. 404 et 410.)

15° « Maistre des comptes aux *honneurs*, » maître des comptes honoraire. (Estat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 279.)

16° « *Honneurs* mondains, » politesse : « Gerard « sçachant tous *honneurs mondains* autant que « homme de son age. » (Gerard de Nevers, II[e] part. p. 111.) — « Sçavoir de l'*honneur* ou l'*honneur*, » a même sens. Parlant d'une jeune princesse bien élevée :

> Elle est gracieuse et tres belle
> Et scet assez bien l'*honneur*. *(H. du Th. fr. II, p. 489.)*

17° « Les *honneurs* et le morion, » châtiment militaire qui étoit en usage du temps de Charles IX pour les soldats de garde. (Mil. fr. du P. Daniel, II, page 588.)

18° « Prendre quelqu'un ès *honneurs*. » — « Quand le roy Peleon et la royne Dace furent « couronnez, les chevaliers *prindrent* la royne ès « *honneurs*. » (Perceforest, II, f. 148 [d].)

19° « Repas d'*honneur*, » donné aux frais des héritiers après l'enterrement. (Cout. de Eccloo, N. C. G. t. I, p. 776 [b].) Il est parlé de ce repas dans plusieurs autres coutumes.

20° « *Honneurs* royaux, » les cérémonies usitées pour les personnes du sang royal ou de leur cour. (Honneurs de la cour, ms. p. 1.)

21° « Tenir l'*honneur* du siege, » c'est-à-dire avoir le droit de siéger au Parlement : « Les prelaz et les « barons, qui tiengnent le *honneur du siege*. » (Ord. t. II, p. 224.)

22° « Assis à l'*honneur* » et « faire mettre à l'*honneur*, » être assis ou faire mettre quelqu'un à la place d'*honneur*. — « Il regarde en hault... et voit « que la belle Helaine estoit *assise à l'honneur* « comme celle qui devoit estre mariée au plus « preux chevalier de la compagnie. » (Perceforest, vol. III, folio 99 [a].) — Parlant d'un souper que

Louis XII donna à Savone, au roy et à la reine d'Aragon, on lit : « Le roy *feit mettre à l'honneur* « le roy d'Arragon. » (Jean d'Auton, Annales de Louis XII, p. 307.)

22° « Table d'*honneur*, » comme nous disons le grand couvert du roy. Parlant du couronnement de Charles VI, à Reims : « Apres l'onction du sacre fut « le roy assis à sa haute *table d'honneur* et bailla « le duc de Bourbon (qui estoit pair et chambelan « de France) trois de ses chevaliers, ...dont l'un « étoit à dextre et l'autre à senestre et le tiers der- « riere son dos et un escuyer aux pieds. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, 145.) — On disoit aussi table pour l'*honneur;* elle étoit destinée aux personnes les plus distinguées. Parlant d'un repas donné par le duc de Bourgogne, en 1468 : « En celle « salle avoit trois tables drecées dont l'une fut au « bout de dessus traversant à potence et estoit la « *table pour l'honneur.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, l. II, p. 528.)

23° « Tabouret d'*honneur*, » le siége sur lequel se placent les dames qui ont ce qu'on appelle le *tabouret* chez la reine, lorsqu'elle tient cercle. (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 375.)

24° « Terre et *honneur*, » proverbe. « Tel acroist « sa terre qui ne accroist pas pourtant son *hon-* « *neur.* » (Percef. III, f. 85 a.)

Honnir, Hunir. [1° Déshonorer : « Par quel « mesure le poissum *hunir.* » (Roland, v. 631.) — « Se vus ne l' delivrez, nus sumes mal bailli ; Li « reis et saint iglise e nus iermes *huni.* » (Th. de Cant. 42.) — « Or vous dirons dou mauvais roi « Jehan d'Engleterre qui *honnissoit* ses barons, et « gisoit avec leur fammes et avec leur filles à « forces. » (Mén. de Reims, § 292.)] — 2° Violer : « Regarde s'il conviendra par la desordonnée cha- « leur et de tes compaignons que je sois violée, « corrompue, *honnie* au grant deshonneur de moy. » (Hist. de Floridan, p. 715.) — 3° Détruire, ravager : « Destruisoient et *honnissoyent* tout le païs de la « environ. » (Froissart, I, 352.) Les Latins disoient *fœdare* au même sens. — 4° Gâter, souiller : « Che- « mise de sang *honnie.* » (Percef. I, f. 88.) — On a dit de même « *honny* de boue et de bourbier. » (Percef. I, fol. 59 d.) — 5° Tromper. « Le lundi jour « S' Michel, l'an mil trois cens et quinze, ordonna « et etablit le prevost de Paris... que nulz ne mette « tainture ès chappiaux de bonnet ne de gans de « lainne pour ce qu'il *honnissent* les bonnes gens. » (Ord. pour les chapelliers, du mois de fév. 1366 ; Ord. IV, p. 705.)

Expressions :

1° « *Honny* soit-il qui mal y pense. » C'est la devise de l'ordre des chevaliers de la Jarretière. (Pasq. Rech. p. 124.)

2° *Honi* soit mari qui dure
Plus d'un mois. *(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1507.)*

. . . Plus est que *honiz* qui à feme fait honte
Feme est moult haute chose ce vos di, sans mespranre,
Et se vos ne l' savez, si le devez aprandre.
Chastie Musart, fol. 107.

Honnissement, *s.* Action de honnir. (Monet et Oudin.)

Honorable. 1° Poli, respectueux. Le duc de Bourgogne se tenant un genou en terre devant le dauphin sur le pont de Montereau, en 1419 : « Entre « temps messire Robert de Loire le prinst par le « bras dextre et luy dit : Levez-vous, vous n'estes « que trop *honnorable.* » (Monstrel. I, p. 282 a.) — 2° [Digne de respect : « E *honurable* le num de els « devant lui. » (Lib. psalm. p. 94.) — « Bele estiés « et *honerable*, Et as besoignieus secourable. » (Fl. et Blanchefl. 741.)] De là cette épithète a été donnée à différentes personnes : 1° A des hommes de la première considération. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. II, p. 1152.) — 2° A des chevaliers. On lit dans les lettres de Rabelais, p. 188 : « Pierre d'Armagnac chevalier « *honorable* et capitaine de cinquante hommes « d'armes. » — 3° A des personnes non nobles. (Voy. le procès-verbal des Cout. de Bassigny, dans le N. C. G. t. II, p. 1153.) — 4° A certains officiers de justice comme les « vicomtes en Normandie ; pre- « vôts en France, Picardie, Anjou, Champagne et « Bourgogne ; viguiers en Languedoc, Provence et « Dauphiné, et chastelains en Poitou. » (La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) Sur l'avilissement de ce titre, voy. Du Cange, sous *honorabiles ;* il dit que ce titre a été avili, parce qu'on le croit opposé au titre de noble que tout le monde recherche.

Expressions :

1° « *Honorable* pere, » qualification d'un évêque. (Rymer, t. I, p. 114 b.)

2° « *Honorable* et discret homme, » titre d'un archidiacre. (D. Morice, Hist. de Bret. c. 964, an. 1256.)

3° « Redoutable et *honorable* pere, monseigneur. » Qualification que donne à l'archevêque de Besançon, dans les lettres d'affranchissement des habitans de Pontarlier, leur seigneur, « Guillaume de Chan- « lite, vicuens de Digeon et sires de Pontoillier. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 486, an. 1257.)

4° « *Honorable* barons monseignor. » Qualification donnée à l'abbé de S. Etienne et au doyen de la Ste Chapelle de Dijon. (Perard, Hist. de Bourg. 520, an. 1269.)

Honorablement. [D'une manière honorable : « Et chascuns se doit appareiller au plus *honora-* « *blement* que il porra, que ainsinc doivent cil faire « qui vont devant lor seigneur. » (Merlin, f. 50 b.)]

Honorableté. [Qualité d'une personne honoble : « Que il resgardent à la noblesse de son cuer « et à la *honorableté* de ses meurs et de sa vie. » (Brunet. Latin. *Trésor*, p. 579.)]

Honoraire. Qui fait honneur : « Sepulcre *hono-* « *raire.* » (Rabelais, IV, 31.)

Honoréement. D'une manière honorable.

. . . . Maintenrai amors tot mon aé :
Vivre ne puis plus *honoréement. (Poës. av. 1300, II, 857.)*

Honoremenz, *s.* Action d'honorer, respect, vénération. (S. Bern. S. fr. mss. p. 200.)

Honorer. 1° Saluer : [« Mon pere estes en Deu,

« je vus dei *honurer*. » (Th. de Cantorb. 114.)] — « Il mist pied à terre pour la *honorer*. » (Percefor. IV, f. 130 a.)

Quant Armant lessoit retorner
Por parocirre et affoler,
Moult les *honore* et les tient prés
Et dit qu'il sont trestuit malués
Si lor eschape sains n'entiers. *(Part. f. 158 r.)*

2° Honorer :

Et du tout en tout deshoneurent
Quant sainte eglise et clers m'*oneurent*.
MS. du R. n° 6812, fol. 49.

3° Tirer profit :

S'en li crie merci, quil pardoint en poi d'eure;
Quar qui meffait pardone, il s'avance et *honeure*.
Doctrinal, MS. de S. G. f. 102.

4° Gratifier :

Puis le devest en mi la presse,
Ce qu'il a, prent, et nu le lesse,
En autre guise ne l'*oneure*. *(G. Guiart, f. 349 a.)*

Richart outremer demoura,
Salehadin tant l'*ounoura*....
Qu'il lessa perdre par faintises
Japhes et Gadres qu'il ot prises. *(Ibid. f. 37 a.)*

[« Li arcevesque a la messe cantée... D'une once « d'or l'a li cons *honorée*. » (Rom. de Roncevaux, p. 13.)] — 5° Obéir. « Maint soudoier qui l'*oneure*. » (G. Guiart, f. 233 a.)

Hontage. [Honte : « Mielz voeill murir que « *huntage* m'ateignet. » (Roland, v. 1091.)] Parlant du sort différent que doivent avoir les pauvres et les riches dans l'autre vie :

.... Cil qi sain et jone et rice sont
Ne puent pas demourer sans *hontaje*.
Vatic. n° 1490, fol. 23.

[« Je suis fieus vo seror, se Dex m'ait, Dame « Marsent la bele o le cler vis. Si peuc cel *hontage* « nient soufrir. » (Aiol, v. 3312.)]

Hontager. Déshonorer.

Par toy le soldat inhumain
Usant de violante main
Hontage la pucelle entiere. *(Baïf, p. 202 b.)*

Honte. [1° Déshonneur, parole outrageante : « E, malvais Deus! por quei nus fais tel *hunte*. » (Roland, v. 2582.) — « Terre major, ço dist, metrat « à *hunte*. » (Id. 1489.) — « *Hunte* nus seit retraite. » (Id. 1701.) — « Jamais n'aurons tel aise de nos « *hontes* vengier. » (Saxons, VI.) — « Car grant « *honte* li faites quant en sa curt entrez, Cum en « feu e en flambe de vostre cruiz armez. » (Th. de Cantorb. 39.) — « Car uns proverbes nous raconte, « Que tels cuide vengier son *honte*, Qui l'acroist et « ensi avient. » (J. de Condet, p. 35.)]

Lors fu Constanz tot abosmez,
Quant li prestres li dist tel *honte*.
Tant fu esbahis por la honte
Qu'il ne sçet que il doit dire. *(Fabl. de S. G. f. 77 r.)*

[« Qui a toutes ses *hontes* beues, Il ne lui chaut « que l'en lui die; s'on le hue parmi les rues; La « teste hoche à chiere lie. » (Charl. d'Orl. *Rondeau*.)] — « Vous ne scavez quelles gens il y a en la ville; « s'ilz nous pourront faire quelque desplaisir ou « quelque oultrage, il sera tantost jour; et puis « sauldrons tous ensemble et verrons en tour nous « car *la nuyt n'a point de honte*. » (Le Jouvencel, fol. 29 a.) — 2° Modestie, rougeur :

Honte est et morte et noyée
Et puterie est essauciée. *(Fauchet.)*

Parlant du chevalier Bayard : « Le bon chevalier « se retira à Grenoble....... Le venoient veoir les « dames d'alentour...... qui toutes ensemble ne se « pouvoient saouler de le louer dont il avoit grant « *honte*. » (Hist. du Chev. Bayard, p. 328.)

. . . . Aucuns hommes sont
Quant pour *honte* ou honneur garder
N'osent leur dame resgarder,
A la feste trouvent chansons
Qu'ilz chantent, et par piteus sons
Font à leurs dames entendre
Leur fait et en ont le cuer tendre. *(Desch. f. 518 a.)*

« Vous verrez aucuns avoir tant de jase et avec « tant peu de jugement et de *honte*, qu'en la plus« part de ce qu'ils dient, vous penserez qu'ils ayent « oublié qu'ils parlent. » (L'Amant ressusc. p. 146.) — « Luy faisoient si grant joye qu'il en avoit grant « *honte*. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 29 b.) — Ce mot, dans S. Bern., répond au latin *verecundia*. On y lit, p. 218 : « Li simpliciteiz si est par nature ens en« fanz, et li *honte* si est coisine as virgines. » — « Tenre *honte*, » (ibid. p. 238), répond au latin *tenera verecundia*. — 3° Crainte du déshonneur :

Quant li prestres li dist tel honte
Tant fu esbahis por la *honte*. *(MS. S. Germ. f. 77 b.)*

4° Parties honteuses : « La sagesse est représentée « par une belle femme toute nüe, sans que ses « *hontes* paroissent *quasi non essent*, en son simple « naturel, *quia puram naturam sequitur*. » (Sag. de Charron, dans l'explication de la figure qui est au frontispice du livre, p. 8.) — 5° Propos déshonnêtes. (Cotgr.) — [6° Courte honte. Cette expression n'a pas d'historique, d'après Littré. On lit dans Faifeu, p. 92 : « A tout sa courte *honte*. »]

Honteable. Qui a de la pudeur.

Honteuse court non *honteable*. *(Desch. f. 17 c.)*

Honteux, Hontos. [1° Déshonorant : « Sei« gneur, dist l'apostoles, moult est *honteus* cis fais. » (Saxons, XV.) — 2° Confus : « Et se la temptacion « ravist alcune fois la pense juske al delit, isnele« ment sunt *hontous* de l'engin. » (Job, 452.) — 3° Modeste : « Moult ert pros et coragos Et dols et « humbles et *hontos*. » (Part. v. 545.)] — « Meurteiz « *honteuse*, » c'est-à-dire maturité ou gravité honnête et modeste. On lit dans le latin *gravitas verecunda*. (S. B. Serm. fr. p. 219.) — « Estre *hontols*, » dans S. B. S. fr. mss. p. 98, répond au latin *erubescere*. — « *Honteux* comme une pucelle. » (Oudin.) — « *Honteux* comme une truye qui emporte un « levain » ou bien « comme un page de cour, » c'est-à-dire effronté. (Cotgr.; Contes de Desperiers, t. I, p. 292.)

Hontier, Hontoyer (se). Rougir, avoir honte. [« L'exposant soy veant mener deshonnestement en « prison, se *hontoya*. » (JJ. 136, p. 200, an. 1389.) — « Lequel Perrin en oyant vespres, par contrainte « de nature, esternua une fois bien hault, dont il se « *hontoya*. » (JJ. 157, p. 150, an. 1402.)] — « Bien

« se doyvent *hontier* princes et roys qui ont peuple « a gouverner, quant ils se trouvent ignorans, tant « qu'il adviengne que eulx et leur peuple soyent « gouvernés par autrui. » (Hist. de la Toison d'Or, IIe vol. fol. 61.)

Hooftmann. Officier : « L'on ne prendra point « d'administrateurs d'églises, d'hospitaux et de « confréries, ceux qui cette année là, ont esté esta- « blis *hooftman*, assesseurs, pointeurs ou receveurs « de la part de la loy. » (Cout. du pays de France, N. C. G. t. I, p. 618 b.)

Hoole. [Dos d'un couteau : « Icellui Colot tira « un coustel à charreton qu'il portoit, et en frappa « icelle femme du *hoole* en la temple. » (JJ. 173, p. 401, an. 1426.)]

Hoppe. [« Lequel se prinst à la *hoppe* d'icellui « Remonte. » (JJ. 196, p. 163, an. 1469.)]

Hoppelande. [Voir Houppelande : « Ceincture « de broderie par li mise et assise sur une *hoppe-* « *lande* de chamois pour ledit seigneur. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 200.)]

Hopperie, *s. f.* Huée. (Cotgr,)

Hoqueler, *v.* Tromper. [Voir Hocqueler.] « Nul « ne les doit soustenir en leurs mauvais mestiers « ne en leurs vices, et specialement ceulx et celles « qui usent de *hoqueler* les bons et les loiaulx gens « comme larrons, murtriers, engigneurs de contens « et comme garczaille, ribaudaille, truendaille, « mauvais contracteurs. » (Anc. Cout. de Bret. 159 a.)

Hoquelerie, *s.* Tromperie, filouterie.

Et si tendrez les discertains
Et les jugeurs sanz debat
De *hoquelerie* et de barat. *(Desch. f. 374 d.)*

[« Icellui Jehan fu aucunement contredisant, en « disant que c'estoit une *hoquelerie ;* et ledit Hen- « nequin lui repondi que ce n'estoit qu'esbatement. » (JJ. 149, p. 151, an. 1391.)]

Hoqueleur, *s.* Trompeur. [Voir Hocqueleur.]

Il ne vault rien qui ne triboule
Aujourdui, ou qui ne mescompte :
On ne tient de prodomme compte ;
Uns preudoms ne puet pain avoir
Mais les *hoqueleurs* ont l'avoir. *(Desch. f. 372 b.)*

[« Lequel Alain estoit *hoqueleur*, bateur, brigeux, « transeur. » (JJ. 194, p. 58, an. 1354.) — « Cabu- « seurs, *hoqueleurs* et trompeurs. » (JJ. 100, p. 609, an. 1370.)]

Hoquemelle. Voir Hocquemelle.

Et s'il est nul qui en grumella,
Qu'on luy doint tel *hoquemelle*
Qu'il y saiche bien assener :
Si qu'il mette un mois a saner. *(Desch. f. 408 a.)*

Hoquerelle. [On lit *hoquerel*, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 15634 : « Nos le pren- « drons au *hoquerel.* »]

Harou, ce mourdreur me prenez ;
Il ne vous demourra couillon
Bastart à voultre ; or esprouvez
Que je sçay faire ainsi taston.
Les rufiens, faulx bougeron ;
Vous arez ceste *hoquerelle*
Et vous rarez de moy ce don,
Vieille ribaude et maquerelle. *(Desch. f. 330 b.)*

Hoquet, Houquet. [1° Phrase harmonique dans laquelle une ou plusieurs parties étaient entre-coupées ou interrompues par des silences : « Les « uns vont chantant le motet ; Les autres font dou- « ble *hoquet.* » (Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 751, cite Gace de la Bigne.)] — 2° Incident, difficultés dans les affaires.

On fait de .IIIJ. causes mile
Escriptures de grant argent,
Onques ne fut tant de *hoqués*
Qu'il y a et finablement
Onques ne vy tant de procés. *(Desch. f. 326 c.)*

[« Si eux se complaignent de ceux qui se sont « entremis des imposicions au temps passé ou d'au- « cuns nos officiers, faites leur sommerement et « de plain oster tous *houquez*, fuites et cavillations. » (Ordon. II, 558.) — 3° Houlette. Voir Hocquet. — 4° Coup sous le menton : « Icellui Perrinet fist un « petit *hoquet* de sa main au menton dudit Symon « en lui levant hault son menton par un cop seule- « ment. » (JJ. 127, p. 76, an. 1385.)]

Hoqueter. [Ebranler : « Quand le suppliant ne « trouvoit point l'huis ouvert il faisoit tant en le « *hoquetant* et sourdant que il ouvroit. » (JJ. 164, p. 280, an. 1410.)]

Hoqueton. [A l'origine, c'était le coton (*al coton*) : « Bien chaucié et vestu d'un paile d'*auqueton.* » (Ch. d'Antioche, VII, 757.) — Puis ce fut un gambeson rembourré de coton : « D'un dart envenimé « feri le prou Odon, Qu'il li faussa l'auberc en « après l'*auqueton.* » (Id. VIII, 910.) — « Lequel « Perrin bailla à icellui Macé ung cop de la fourche « en la poitrine, dont il le navra, et l'eust tué n'eust « esté son *houqueton* d'argent. » (JJ. 206, p. 370, an. 1478.)] — « Adonc demoura le roy en plain « *hocqueton* qui estoit couvert d'ung drap d'or « moult noblement. Apres luy devestit son *hocqueton* « pour veoir la playe plus appertement. » (Percef. vol. I, f. 29 a.) — Par suite, le *hoqueton* devint une casaque.

Tel y a s'il estoit paré
Et qu'on luy vist ung peu la cuisse
On le trouveroit *bigarré*
Comme ung hocqueton de Souysse. *(Coquill. p. 61.)*

Expressions :

1° « Exempt du *hocqueton.* » L'auteur, parlant des vieux soldats romains qui étoient exempts de tout service militaire, dit : « Ces vieus soldats *exempts* « *du hocqueton* comme nous parlons à Paris. » (Favin, Théât. d'honn. II, p. 1822.)

2° Qui a le loup pour compaignon
Porte le chien sous l'*hocton.* *(Cotgr.)*

Hor. [Héritage : « Por coi venez en son *hor* her- « bergier. » (Agolant, v. 1127.)]

Horde. [« Les autres Tartares qui habitent le « païs plus froid logent en pavillons et par *hordes.* » (D'Aub. Hist. I, 42.)]

Hordeat. Boisson faite avec l'orge. (Cotgr.)

Horder. [Voir Hourder. Clore : « Cest cort il fut

« moult tres bien clos De piez de chesne agus et « gros; *Hordez* estoit d'aubes espines. » (Renart, v. 1291.) — « Qui de long garde, de près got, Et qui « bien se *horde* et clot, Si puet dormir seurement. » (Vie des Pères, MSS. D. C. III, 721 *.)]

Hordis, Hordois. [Clôture, palissade: « Quand « li Sarrazin le vindrent assaillir, il geterent le feu « grejois ou *hordis* que il y avoit fait faire. » (Joinv. § 269.) — « Or vous dirai qu'il avint la nuit; la « pierre d'une perriere feri si à l'ordois d'une tor- « nace, que li *hordois* chai. » (Mart. Ampl. Coll. t. V, 614.)]

Horée, *s. f.* Averse, ondée. (Cotgr.)

Horion, *s.* 1° Coups, au propre et au figuré : « Donner coups et *horions* et en recevoir. » (Le Jouvencel, f. 5.) — « Se ruerent de grands et rudes « *orions* tellement qu'il sembloit la bataille estre « mortelle. » (Hist. du chev. Bayard, p. 50.) — Parlant de Charles VI qui s'étoit déguisé pour venir voir l'entrée de la reine Isabeau de Bavière à Paris : « Et les sergens qui ne cognoissoient ny le roy ny « Savoisi, frappoient de leurs boulayes sur eux et « en eut le roy plusieurs coups et *horions.* » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 72.) — « Il couru- « rent les lances, ou il y eut de beaux *horions* « donnez. » (Mathieu de Coucy, H. de Charles VII, p. 680.) — « Il vint à hausser la main et luy donna « si beau *horrion* sur le visage que la joüe dextre « luy en devint rouge. » (Nuits de Strapar. I, p. 20.) — 2° Coup de vin :

Je ne scai que faire de boire
Ung *horion* : c'est le plus seur. *(Pathelin, Test. p. 114.)*
Donnez-moy à boire ung *horion.* *(Id. p. 126.)*

3° Gros morceau de pain, comme si l'on disoit « coup de pain. » (Cotgr.) — 4° Espèce de maladie : « Un mauvais air corrompu, chut sur le monde, « qui plus de cent mille personnes à Paris mis en tel « danger, qu'ils perdirent le boire et le menger..... « et avoient tres forte fiebvre deux ou trois fois le « jour... et nommoit on cette maladie le *tac* ou le « *horion*...... On avoit la toux si fort et la rume et « l'enroueüre, on ne chantoit qui rien fust, « de haultes messes à Paris. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 21.)

Expression :

« Tout d'un *horion,* » tout d'un coup, tout à la fois. (Vig. de Charles VII, II, p. 118.)

Horis. [Monnaie : « Targes et *horis,* autrement « appellez gros de Bretaigne. » (JJ. 207, p. 225, an. 1480.)]

Horloge. [Voir ORLOGE, ORILOGE, IERLOGE, RELOGE : « Pour faire sablon à mettre à *horloges.* » (Mén. II, p. 5.) — « *Horloge* entretenir, jeune femme à son « gré servir, vieille maison à réparer, c'est tou- « jours à recommencer. » (Le Roux de Lincy, Prov. II, 305.) — « S'accorder comme des *horloges.* » (Ibid. 414.)]

Expressions :

1° « *Horloge* de sable ou sablon, » aujourd'hui un *sable.* Il est parlé dans les Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 535 à 548, d'une *horloge* tenue par un nain, pendant les joûtes du Pas d'armes de l'arbre d'or, en 1468. — On voit à la page 537 et 541 que c'étoit un sable de demi-heure. (Aresta Amorum, p. 405.)

2° « Notable compteur d'*horloge.* » — « On appelle « en Poitou *compteur d'horloge* un grand causeur « qui lorsqu'il n'a plus de contes a debiter, s'avise « de conter tout haut les heures que ceux de la « compagnie peuvent comme lui entendre..... C'est « encore un gourmand et un parasite, qui dans le « dessein de ne pas manquer l'heure d'un dîner, « compte exactement toutes les heures à chaque « *horloge.* » (Le Duchat, sur Rab. V, p. 8.)

3° « Avoir des *horloges* dans la tête, » être fantasque. (Oudin.)

4° « Il n'est point d'*horloge* plus juste que le « ventre. » (Cotgr.)

Horlogeur. Horloger. (Cotgr.) Voir ORLOGEUR.

Horlogier. Même sens. (Rabelais, t. V, 85.) Voir ORLOGIER.

Horologeur. [Même sens : « A fin que chacun « serrurier ou *horologeur* les puisse entendre. » (Paré, XVII, 12.)]

Horoscope. [« En ceste maniere disent les « mathematiciens un mesme *horoscope* estre à la « nativité des rois et des sots. » (Rabelais, dans Dochez.)]

Horoscopiser. Tirer l'horoscope. (Deffense, pour Est. Pasquier, p. 56.)

Horraille. [« Le suppliant trouva une *horraille* « de charrue, de laquelle il frappa sur ledit Perrin. » (JJ. 143, p. 62, an. 1392.)]

Horreur, Horror. [« El *horror* de la noctur- « neil vision, cant li songes suet parpenre les hom- « mes. » (Job., p. 481.) — « Li crestien n'ont pas « *horreur* De mariage, ains à honneur Le tiennent « et à chose honneste. » (Barl. et Josaph. dans Gui de Cambrai, p. 410.)]

Horrible. Voir ORRIBLE. Effrayant :

De tant de propos
Horribles et sots,
Le ciel en rougit. *(Opuscules de P. Enoc, p. 48.)*

Horriblement. [« Signeur, ceste bataille fu ce « jour maintenue Assez *horriblement,* c'est chose « bien seue. » (H. Capet, v. 3754.)]

Horribler, *v.* Représenter des horreurs. Parlant d'une cuirasse où il y avoit des figures en relief :

En la piece de devant s'*horribloit* l'ancienne guerre
Des dieux soustenans au ciel l'assaut des enfans de la [terre.
*(Baif, p. 38 *.)*

Horribleté, *s.* Horreur. Parlant de l'armement de Charles VI, destiné contre l'Angleterre, en 1386 : « La fut le conseil ordonné et avisé comment on « iroit au devant de ceste *horribleté* qui apparois- « soit en Angleterre. » (Froiss. liv. III, p. 124.)

Mais de quoy est il conceus
Ou ventre nourris et pus,
C'est d'*orribleté* amere
De sang qui est corrompus. *(Desch. f. 84 *.)*

Horrifique. [1° Qui cause le frisson : « Ils ont « appelé ceste fievre *horrifique*, à cause des rigueurs « et horreurs qu'elle apporte en ses redoublemens. » (Paré, XX, 32.) — 2° Effrayant : « Puis buvoit un « *horrifique* trait de vin blanc. » (Rab. I, 21.)]

Hors. [1° Préposition. A l'extérieur de : « Tant « sui-je *hors* de peine et de tourment. » (Couci, X.) — « Li mesiaus pot metre en sa defense qu'il est « *hors* de le loi mondaine. » (Beaum. LXIII, 10.) — 2° Adverbe. « Après a fait la vieille toute gent *hors* « issir. » (Berte, XIII.) — « Il ne scet rien qui ne va « *hors*. » (Desch. f. 256.)]

De là, les expressions suivantes :

1° [« *Tout hors*, » totalement, comme l'allemand *durchaus* : « Et le roy print le hanap et le mist en « sa bouche, et beut *tout hors*. » (Percef. II, f. 27.) — « Et ne furent pas adont *tout hors* payet en « deniers apparilliés. » (Froiss., II, 186.) — « Et li « aucun qui tout engelés estoient et *tout hors* « mouilliet, faisoient grans feux pour iaux ressuier « et rescauffer. » (Id. IX, 38.)]

2° *Hors mis*, excepté. [« Li rois a doné à son mes- « tre panetier la mestrise des talemeliers... et la « petite justice et les amendes... des bateures sans « sanc et de clameur, *hors mise* la clameur de pro- « priété. » (Liv. des Mét. 9.)]

Tous les presens, *hors mys* le differer,
Incontinent près de luy s'approcherent. *(Cretin, 158.)*

Horsborc. [Faubourg : « Item que les maisons « des *horsborcs* soient abatues. » (Hist. de Nimes, Preuves, II, 169 b, an. 1355.)]

Hortailles. Outils pour le jardin. (Cotgrave.)

Hortolages. Herbes, fruits de jardin. (Cotgr.) — On lit *hortalessies*, dans D. C., sous *Hortalia*.

Hortolan. Jardinier : « Que c'est que d'une « personne quand elle a esté une fois ebranlée de « la fortune? quelque bon visage qu'elle luy fasse « pour quelque temps, si retourne-t-elle le plus sou- « vent à l'ebranler du tout, ny plus ny moins que « l'on void un bel arbre que le vent ebranle, et là « a demy penché, vient quelque bon œconome ou « *hortolan*, qui le vient appuyer et dure quelque « temps et produit fruit, mais à la longue et « quoqu'il tarde, il tombe tout à plat par terre. » (Brantôme, Cap. fr. I, p. 68.) — « Ortholanus, ung « *ortholan*... ou jardinier ne peut pas bien traire « les mauvaises herbes d'entre les bonnes sans « aracher de bonnes avec de mauvaises. » (L'Arbre des batailles, f. 62 b.) — « Le chien de l'*hortolan*. » — « Elle retient moitié du naturel du *chien de* « *l'hortolan* d'autant qu'il ne mange jamais des « choux du jardin de son maistre et n'en laissoit « manger aux autres. » (Brant. Dames gal. t. I, 181.)

Hortraire. [Tirer hors : « Laquelle femme « icellui Adam avoit *hortrait* et enmené. » (JJ. 184, p. 46, an. 1450.)]

Hosche. [Pièce de terre cultivée fermée de haies : « Devant ledit acin une *hosche* ou piece de « terre... assise ès *hosches* de Molin. » (JJ. 165, p. 289, an. 1411.)]

Hoschèges. [Droit dû au seigneur à cause des *ouches* ou *osches* : « Item, cinquante sols de menus « cens appellés *hoschèges*. » (1389, Aveu d'Aschè- res.) (L. C. de D.)]

Hoscher. [Faire des *hosches*, des tailles pour vérifier un compte : « Avant que le saulcier, mouille « les ecuelles, il les doit hoscher et les compter en « la présence de l'un des queux. » (Mart. Anec. I, 1363, Ord. de l'hôtel de Philippe le Long.)]

Hose. [Houseaux : « Li rois se leve pour soi « appareillier, D'une grant *hose* se fist le jor chau- « cer. » (Girard de Viane, dans D. C. t. III, 739 b.)]

Hoseque. [Obsèques : « Aux prestres et nota- « bles gens qui seront audit jour de nostre *hoseque*, « que l'en leur donne à disner audit lieu des Char- « treux. » (Hist. de Bourg. Preuv. IV, 233, an. 1404.)]

Hosman. Voir Hogueman. Capitaine. Parlant des Gantois : « Commencerent a enchanger fort les « officiers que le duc de son droit faisoit, comme « baillifs, sergens, eschevins, et autres ; de fait « ils en faisoient chacun jour de nouveaux, qu'ils « appelloient *hosmans*, lesquels gouvernoient la « ville à leur plaisir, sans justice raisonable. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 619.)

Hospital. [Etablissement pour les malades : « Juste Cantorbires unt leprus un *hospital*. » (Th. de Cant. 159.) — « El non del pere esperitable « Fonda iluec un *hospital*. » (Ruteb. II, 196.)] — Parlant de la confrérie des drapiers de Paris : « Les « drappiers ont eue et ont entencion de fonder une « chapellerie ou *hospital* pour faire le divin service « et pour les euvres de misericorde acomplir. » (Ord. III, p. 584.)

Expressions :

1° « L'ouvrier gentil à l'*hospital*. » (Cotgrave.) — « Aller à l'*hospital*, » se ruiner. (Oudin.) — « A l'*hospital* les bons ouvriers, en dignité les gros « asniers. » (Cotgr.)

[2° Ordre militaire de l'observance de saint Augus- tin, qui prit le nom de frères hospitaliers de l'ordre de saint Jean de Jérusalem : « Pur l'acort dou « Temple et dou conte d'Eu, de l'*Ospital*. » (Joinv. § 571.)] — Parlant du peuple d'Angleterre révolté contre les nobles : « S'en allerent en la maison de « l'hospitalerie de Rodes (qu'on dit S. Jehan de « Carmulle) et ardirent maison, *hospital* et mous- « tier. » (Froiss. liv. II, p. 137.)

3° Maison, demeure :

Ces froides horreurs de l'enfer
Cette nuict, ces vieux licts de fer
Ou se vont coucher les furies
Ce gros chien qui jappe au portail
Ces grandes plaines de voiries
Sont leur eternel *hospitail*. *(Théophile, Ire part. p. 29.)*

4° Nom propre : « J'ay oui faire comparaison du « chancelier de l'*Hospital* et de Thomas Morus « chancelier d'Angleterre le plus grand aussi qui « fut jamais en ce païs là, fors que l'un estoit fort « catholique et l'autre le tenoit-on huguenot, quoy- « qu'il allast à la messe ; mais on disoit à la cour :

« *Dieu nous garde de la messe de monsieur de* « *L'Hospital.* » (Brant. Cap. fr. II, p. 90.)

Hospitaler, *v.* Recevoir à l'hôpital : « A Verseil il y a un fort bel hospital et de grand revenu, « duquel l'œconome et dispensateur estoit un cardinal, fort fasché de n'en recevoir pas grand « proffit à cause de la multitude des pauvres là « *hospitalez*, pensez et nourris. » (Bouchet, Serées, livre III, p. 150.)

Hospitalier. [1° Chevalier de l'hôpital : « Boban « d'*hospitaliers.* » (Prov. à la suite des Poët. av. 1300, t. IV.) — 2° Administrateur d'un hôpital : « N'est loisible à gens d'eglise, marguilliers, admi« nistrateurs d'eglise, *hospitaliers* de maladeries, « ou autres semblables, d'acheter prendre et tenir « en leurs mains fiefs ou rentes. » (Cout. de Chaulny, N. C. G. II, p. 686 a.) — « Je luy demandai « qui il estoit, il me dit qu'il etoit l'*hospitalier* de « Marin..... et qu'il estoit pauvre homme, reduict à « cest hospital de Marin. » (Mém. de Montluc, page 557.)

Host. [Ce mot, encore en faveur près de La Fontaine, a été remplacé par armée, qui signifiait expédition. (Comparez l'espagnol *armada*) : « Parmi « cele *host* funt mil graisles suner. » (Roland, v. 700.) — Le comte, au temps des Carlovingiens, convoquait l'armée par proclamation, *per bannum;* de là l'expression : « En Sarraguce menez vostre « *host* bannie. » (Id. v. 211.) — « Une très-belle *host* « et grande. » (Froissart, IV, 252.) Voir Os, Ost. — Aux temps féodaux, le service militaire actif prit le nom d'*host et chevauchée.* L'*host* est une guerre régulière, tandis que la chevauchée n'était qu'une expédition, une razzia.]

1. Hostage. Logis. (Cout. de Norm. ms. f. 35 a.) Voir aussi le Nouveau Coutumier Général, I, 438 a.

2. Hostage. [Cens dû par les *hostes.* (Voir ce mot) : « Derechief a li dit Mikiel à Harnes rentes « que on appelle hostages, sur toutes les terres « dont les dismes et li terrage vienent as cours « sains Pierre à Harnes et à Loysons ; et valent « chil *hostage* par an six muis d'avoine. » (Décl. d'un fief, an. 1330, dans D. C. III, 707 c.)

3. Hostage. [Otage : « Bien sui prest de guer« reier et de trover *hostage.* » (Jord. Fant. v. 48.) — « Mil i larrunt les teistes par lur meisme *hos*« *tage.* » (Id. v. 633.) — « Et .xx. *hostages* des plus « gentilz sus cel. » (Rol. v. 646.)]

Hostager. [Peut-être le même que hôte : « Les « exposans, leurs fermiers, mettoiers, grangiers, « et autres leurs *hostagers* et serviteurs. » (D. C., t. III, p. 701 b, an. 1425.) — Habitant d'une maison, d'un lieu : « *Hostaigers* du Couldroy. » (1351, Aveu de Châteauvieux.) (L. C. de D.)]

1. Hoste. [Classe intermédiaire entre les hommes libres et les serfs. C'étaient des espèces de fermiers occupant une tenure et vivant de ses produits moyennant une redevance. Ils étaient taillables et devaient parfois garder la maison et la personne du seigneur ; mais entre eux et lui il y avait contrat : ils n'étaient pas irrévocablement attachés à la terre, et donnaient ou recevaient congé de leur tenure. La tenure des hôtes, dans le Cart. de S. Pere de Chartres, est estimée trois sous six deniers l'arpent. Voir Franc hoste.] — Les *hostes* ne pouvoient refuser de suivre leurs seigneurs partout où ceux-ci les menoient, excepté contre leur souverain ; mais le seigneur étoit obligé de payer le dommage fait par son *hoste* ou vassal. (Voy. Beauman. p. 181.) — Les *hostes* étaient confondus avec les cottiers. (Voir Bouteiller, Som. Rur. p. 115.) — « *Hostes* couchans « et levans, » c'est ce qu'on dit *hoste* et *justiciable*, qui est sujet d'un seigneur demeurant en sa justice. (Bouteiller, Somme Rur. p. 77.)

Expression :

« Juge *hoste.* » — « Cour laye est le siege qu'a « accoustumé tenir le juge lay en son territoire et « en sa jurisdiction aux jours accoustumez, pour « cognoistre des cas dont il peut et doit cognoistre, « faire droit entre les parties, soient les hommes « ou vassaux du seigneur temporel du dit terri« toire, eschevins, assesseurs, conseillers ou autres « juges ordinaires appellez ou par eux ou aucuns « d'eux selon la coustume ou commune obser« vance des lieux, conjure d'hommes ou d'escevins « ou de *juges hostes*, ou cottiers ou par juges ordi« naires. » (Bout. Som. Rur. p. 5.)

2. Hoste, Hostesse. Qui loge ou qui est logé. « Les François ont appellé ces gens ici *hostes*, du « mot latin *hostis* qui est a dire ennemy, le Fran« çois retenant du mot latin *hostis*, *hoste* et *hostel*« *lier*, n'ayant le François plus grand ennemy que « celuy qui gaste et corrompt une si bonne chose « qu'est le vin. » (Bouchet, Serées, livre I, page 25.) L'étymologie que cet auteur donne du mot *hoste* ne doit être regardée que comme un badinage. — [« Chez un *hoste* hebergent, qui moult estoit « prudhom. » (Sax. XXII.) — « Vrayement, s'il vous « plaisoie, je seroye aujourd'hui vostre *hoste*, et « vous feroye tout ayse de ce que nous avons. » (Percef. I, f. 32.) — « Sebille dist au roy, qui à son « dextre costé seoit : Beau sire, je seray ceste nuyt « vostre *hostesse.* (Id. f. 35.)]

Expressions :

1° « Entre *hoste* ou hostesse, » loger quelqu'un chez soi. (Percef. I, f. 32 b.)

2° « Compter sans son *hoste*, » expression figurée, c'est-à-dire résoudre une chose seul sans avoir la volonté ou le consentement des autres. (Cotgrave ; Strapar. t. II, p. 430.)

3° « Cil riens ne pert qui un bon *hoste* loge. » (Molinet, p. 143.)

4° « Belle *hostesse* c'est un mal pour la bourse. » (Cotgr.)

3. Hoste. [Hotte : « Gestatorium, civiere, « *hoste.* » (Gloss. 7684.)]

Hostel. [1° Maison, logement (voir Ostel) : « Il « avoit à *hostel* les messages Carlon. » (Saxons, XXII.) — « Li reis mandad Semeï, si vint devant lui « et dist : *hostels* te fai en Jerusalem. » (Rois, 232.)

— « Il n'ont pas *hostel* en maison, Ains l'ont en un « bel pavellon. » (Parton. v. 7855.)] — Parlant d'un amant qui passoit les nuits sous la fenêtre de sa maîtresse : « Il estoit par fois contrainct de s'en « retourner tout mouillé à l'*hostel* sans rien faire. » (Aresta Amorum, page 43.) — Guillemette parlant à Pathelin :

Ne faictes gueres de sejour :
Revenez disner à l'*hostel*. *(Pathelin, Test. p. 115.)*

« Premièrement trois *hosteux* joignans ensem- « ble. » (1434, Titres de la chapelle Notre-Dame à Sainte-Croix.) (L. C. de D.) — Du temps de Nicot, à Paris et dans les grandes villes, ce mot ne s'appliquoit plus qu'aux maisons des grands, à moins qu'on n'en abusât par vanité, comme quand on disoit l'*hôtel* de Mendoce. — 2° Famille : « Saintré « vous estes noble homme : en vostre *hostel* a eu de « vaillans gens. » (Petit Jehan de Saintré, p. 198.) — Parlant de Jeanne II de Naples : « Pour retour- « ner et remettre le dit royaume en la main de « l'*hostel* d'Anjou et de la couronne de France « dont elle estoit issüe, adopta le roy Loys III son « fils et successeur. » (Godefroy, Observ. sur Charles VIII, page 479.) — [« En laquelle ville de « Bayeux le suppliant a ses pere et mere de bon « *hostel*, bourgeois d'icelle ville. » (JJ. 191, p. 254, an. 1456.) — 3° Gens d'une maison : « Que nostre « connestable de France... nommera et ordonnera « certaine personne pour recevoir les monstres des « gens de son *hostel*. » (Ord. t. V, p. 658, an. 1373.) — « Et chevauçoit tant seulement li et ses hostes. » (Froiss. IX, 384.) — « Et y fist venir la royne et tout « son *hostel*. » (Id. 472.) — 4° [L'hôtel du roi est la maison du roi, embrassant six services : 1° Panneterie, 2° Echansonnerie, 3° Gobelet, 4° Cuisine, 5° Fruiterie, 6° Fourrière. L'organisation nous en est connue par les Comptes de l'hôtel conservés aux Archives et publiés par M. Douët d'Arcq.]

Expressions :

1° « Aisement d'*hostel*, » vaisselles, ustensiles de ménage. (Duchesne, Gén. de Chastillon, p. 14, an. 1231.)

2° « Corps d'*hostel*, » corps de logis : « Je songeai « que le feu s'estoit mis en la maison de laquelle je « suis, à un *corps d'hostel* qui est à millieu d'icelle, « entre le devant et le derriere. » (L'Amant ressuscité, p. 483.)

3° « *Hostel* Dieu, appellé *Domus Dei*. » (Testament de Phil. Aug. du Chesne, t. V, p. 261.)

4° « *Hostel* d'epicerie, » boutique d'épicier : « Que « nuls qui à Paris vüeillent commancier marchan- « dise d'avoir de poids et tenir *hostel d'epicerie*, ne « puisse commancier son mestier, sans parler tout « avant oeuvre, au dit maistres, ou son lieutenant, « pour ce que dedans huit jours après ce qu'il aura « son mestier commancié, il sera tenus de jurer de « garder et tenir les ordonnances dudit mestier, qui « par lidit mestre, ou son lieutenant luy seront « lües mot à mot et divisé. » (Ordonnance touchant les épiceries et autres avoirs, dans les Ordonnances, t. I, p. 761.)

5° « En l'*hostel* de France, » à la cour de France. (Froiss. l. III, p. 306.)

6° [« Grand maistre d'*hostel*, » ancien sénéchal (*dapifer*). Il avait l'intendance de la bouche du roi, des cuisines, et au point de vue de l'ordre, de la propreté, l'entretien des châteaux royaux ou « gou- « vernements. » Cette charge devint une sinécure : depuis les Guise, en effet, le premier maître de l'hôtel fut maître indépendant de l'hôtel du roi.]

7° « Maistres de l'*hostel*, » nom donné aux maîtres des requêtes. (Du Cange, sous *Magister hospitii*.)

8° « Mauvais *hostel*, » mauvais lieu : « Item que « nul ne nulle ne soustienne *mauvais hostel*. » (Bouteiller, Somme Rur. p. 506.)

9° « Habandonner son *hostel* à quelqu'un, » accepter quelqu'un pour être de sa maison. Parlant d'une reine qui pardonne à un de ses sujets : « Pour ce vous avez vostre paix et vous *abandonne* « *mon hostel*. » (Percef. IV, f. 6 b.)

10° « Estre de l'*hostel*, » être de la cour de quelque seigneur. Parlant de Félix duc de Savoie, pape : « Le duc de Savoye avecques lui un sien « frere, de l'aage des dix huit ans qui étoit comte « de Geneve, et se nommoit Amé, cestuy comte de « Geneve desira d'*estre de l'hostel* du duc de Bour- « gongne ; ce qui luy fut liberalement accordé. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 163.)

11° « Retenir de son *hostiel*. » Parlantd'un grand seigneur qui en attache d'autres, mais inférieurs, à sa cour ou à sa personne : « Le duc messire Mau- « rice de Teonguedys, le sire de Prustallet et le sire « de la Suze, les quels le duc de Bourbon avoit « *retenus de son hostel*. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 56.)

12° « C'est l'*hostel* du roy Petaud où chascun est « maistre. » (Cotgrave.)

13° « La belle chere amende beaucoup l'*hostel*. » (Cotgrave.)

14° « Tel hoste, tel *hostel*. » (Cotg.)

Hostelage. [1° Dépense pour le logement des chevaux : « Prandra ledit monseigneur Adam quatre « provendes d'aveine, fer et clou, et cinq sols de « gages par jour pour fein, *hostelages* et les gages « de ses valez. » (Reg. *Noster* de la Ch. des Comptes, f. 79 b, an. 1317.) — 2° *Hostellage*, dans la Cout. de Bayonne (t. V, art. 47), est le loyer des boutiques occupées par les marchands forains.]

Hostelain, Hostelench. [Hôtelier : « Perri- « net Danisy trouva Perrinet de la Croix *hostellain* « et tavernier. » (JJ. 138, page 224, an. 1390.) — « Iceulx compaignons se vouldrent loger en l'ostel « Adam Corbel, lors *hostellain* publique, lequel les « refusa à hosteler leans. » (JJ. 160, page 255, an. 1405.) — « Ung bourgeois de Gand, très boin « preudomme, *hostelenchs* des marchands de blé « de la Lys. » (Froissart, t. X, 39.)] — Parlant des Anglois obligés d'abandonner Rouen, en 1449 : « Promeirent payer loyaument tout ce qu'ils « devoient à ceux de la dicte cité tant *hostellains*, « bourgeois, marchans, comme autres. » (Monstrel. vol. III, p. 21 a.)

Hosteler. [Loger, héberger : « Les dis messages « ad fait ens *hosteler.* » (Rol. v. 160.)]

Hostelier. Hôtelier. Parlant d'un voleur qui avoit coupé une bourse : « Ce couppeur de bourses « estoit prins et s'estoit venu rendre partie et se « plaindre à la justice. Surquoy le prevost...... luy « dist en riant, mais c'estoit un *ris d'hostellier*, « viença, tu estois bien mauvais de coupper la « bourse...... Le prevost après tous jeux l'envoya « pendre jusques au gibet. » (Contes de Des Perr. t. II, p. 117.)

Hostellerie. [« Tant qu'au logis en nostre « *hostellerie* Feusmes venus en une gallerie. » (Cath. de Pisan, *Dit de Poissy*.)]

Hostiage. [Querelle : « Comme le suppliant « feust avecques ses familiers et mesnage au lieu « de la Nozierre du conté de la Marche, sans faire « à aucuns injures, villenie ne *hostiage*. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.)]

Hostice. [Service d'host : « La exception de « *hostice*, laquelle nos avons sovent en nos juge- « mens oï, nous la volons determiner. » (Stat. de Charles Ier, roi de Sicile, dans D. C. III, 718 c.)]

Hostie. [Voir Oiste.]

Hostiel. [Mesure : « Comme Pierrart de la Croix « eust demandé à l'exposant l'argent pour le cui- « sage de sept *hostiaux* de pain, montans environ « trois solz tournois. » (JJ. 123, p. 221, an. 1383.)]

Hostiere, *s.* Hôpital. « Gueux de l'*hostiere*, » gueux qui va fleureter les huis des maisons, dit Pasquier, liv. VIII, chap. 42 de ses Recherches. Furetière, au mot *gueux*, dit la même chose. Tous deux se trompent : un gueux de l'*hostiere* est un gueux de l'hôpital, dit Le Duchat, sur Rab. I, p. 2 ; il renvoie à Oudin, Dictionn. fr. ital. et fr. espagnol. (Voyez Bouchet, Serées, p. 109 ; Brantôme, Dames gal. I, p. 103.) — Cotgrave l'explique comme Pasquier : « Qui va mandiant de porte en porte. »

Hostigement, *s.* Terme de droit : « Rapports « et *hostigements* de fiefs, d'heritages de biens, qui « se font en justice pour sûreté d'aucun dû, acquit « ou autre action personnelle, créent hypotheque « selon la Coust. de Lille en Flandres. » (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) — « Quand par rapport et *hostige-* « *ment* aucun a consenty par expres en faute de « payement, la vente et execution réelle et sei- « gneurieuse des fiefs, maisons, et heritages, rap- « portez, le crediteur, pour avoir le dit payement, « peut par la justice, ayant receu le dit rapport et « *hostigement*, faire vendre le fonds et propriété « des dits fiefs, maisons et heritages raportez, sans « faire quelque saisine, en y observant semblables « devoirs que lon faict en vente des proffits et reve- « nus de cent ans et un jour. » (Cout. de Lille, C. G. II, 919.)

Hostigié, *adj.* « Les hauts justiciers, ou vis- « comtiers, par leurs loix et justices, peuvent faire « vendre crier et subhaster par decret et execution « de justice, les profits et revenus de cent ans un « jour des fiefs et heritages tenus d'eux ou depen- « dans en y gardant et observant les devoirs en tels « cas requis et ne peuvent vendre le fonds et pro- « prietez d'iceux fiefs et heritages n'est qu'a cette « fin ils soient par exprès rapportez et *hostigiez.* »

Hostil, Hustil. [Outil : « Kar rebuchié furent « lur *hustilz* de fer, les uns et les altres, jesque al « aguillon. » (Rois, p. 43.) — « Tous aultres hostils « necessaires pour aler oultre par devers Escoce. » (Froissart, t. II, 132.) — « *Hostieus* qui leur beson- « gnoient. » (Id. VI, 98.)]

Hostile, *adj. m.* et *f.* Ennemi. (Cretin, p. 55.)

Hostilité. Guerre : « Quiconques jouyst, pos- « sede ou demeure paisible d'aucune chose mobile, « ou immobile, droit corporel ou incorporel à tiltre « ou sans tiltre, entre presens ou absens, le temps « ou espace de vingt ans continuels et suyvant l'un « l'autre, tel possesseur acquiert le droit de la chose « ainsy par luy possedée en telle maniere que ceux « qui auparavant y eussent pu pretendre droict, en « sont fortclos, privez et deboutez et toutes actions « estaintes et abollies deduit toutes fois du dit temps « et espace de vingt ans, le temps de minorité et « *hostilité* qui auroit esté telle que durant icelle « on n'auroit peu agir, ny deffendre. » (Cout. Gén. t. I, p. 694.)

Expressions :

1° « Par voye et *hostilité* de guerre, » par la voie des armes. (Lett. de Louis XII, t. I, p. 81.)

2° « En une livre d'*hostilité* il n'y a une once « d'amitié. » (Negot. de Jeannin, II, p. 159.)

Hostillement. [Meuble : « D'icellui bois il font « charrettes et charrues et chalis pour les lis dudit « hostel et autres *hostillemens*. » (JJ. 74, page 12, an. 1342.) — « Plusieurs *hostillemens* d'ostel, c'est « assavoir, quatre tabliers, trois touailles, six « escuelles d'estain, un petit flacon et un petit « hanap de fust. » (JJ. 84, p. 761, an. 1356.)]

Hostiller. [Outiller : « Icellui fils Baudri et son « serourge garniz et *hostillez* d'espées. » (JJ. 110, p. 296, an. 1377.)]

Hostize, *s.* 1° Droit du seigneur sur les hôtes habitant sur les terres dépendantes de lui : « Droit « d'*ostises* est seigneurial par la Coustume de Blois, « art. 40. C'est un devoir annuel de geline que le « sujet paye à son seigneur pour le fouage ou tene- « ment...... Il semble qu'il faut ecrire *hostize*. » (Laur.) — 2° Tenure d'un hôte : « Quant sers tient « *ostises* d'autre seigneur que de chelui à qui il est « hons de cors, et eles viennent à son seigneur par « reson de le servitude, il ne les puet tenir en se « main se li sires ne vient de qui eles sont tenues, « ainchois convient que il les vende ou doint ou « eschange à teles personnes qui puissent fere che « qui appartient as *ostises*. » (Beauman., chap. 45, page 254.)

Hostoier. [Faire la guerre, se mettre en campagne (voir Ostoier) : « Pourveances pour *hos-* « *toyer*. » (Froiss. II, 483.) — « Et atendoit la saison « d'esté, en laquele fait milleur *hostoyer* qu'il ne

« face en le saison de yvier. » (Id. IV, 2.) — « Quant « li saint Jehans aprocha et qu'il fait bon *hostoyer*. » (Id. V, 377.)]

Hostouer, Hostur. [Autour : « Des *hosturs* « muez. » (Rol. v. 129.) — « Symon de Boulainvil- « lier escuier estoit appouyé à une haye, tenant son « *hostouer* sur son poing... ledit hostouer vola jus « de son poing. » (JJ. 166, p. 393, an. 1412.)]

Hostricier. [Fauconnier : « Comme ledit Jehan « eust veu Symon de la Mote *hostrichier* d'icellui « nostre conseiller. » (JJ. 152, p. 278, an. 1397.)]

Hot, *s.* Troupeau de moutons : « Tous ceux qui « tiendront et nourriront porcs seront sujets les « chasser aux champs avec le *hot* commun en « payant aux gardes à ce commises le salaire qui « sera divisé par les mayeurs et eschevins de cha- « cun des dits lieux. » (Cout. de Chimay, N. C. G. II, p. 276 ᵃ.) — « Si tels heritiers ou censiers avoient « plusieurs bestiaux ou divers *hots* de bestes blan- « ches hebergeautes en autres etables ou edifices « d'autres paroisses et non appendans a leur pro- « pre residence, le droit de menue disme appar- « tiendra au curé ou collateur. » (C. de Hainaut, N. C. G. II, p. 51.) — [« Il y avoit ung *hot* de mou- « tons que icellui censier ne osoit enmener aus « champs pasturer pour doubte des gens de « guerre. » (JJ. 176, p. 124, an. 1442.)]

Hoteau. Petite hotte. Baïf, p. 55, dit :

> Le jeu lors et le ris, les libres chansonetes,
> (Car tout est de vendange) et les gayes sornetes,
> Regne entre les garsons, qui aux filles meslez
> Emplissent les *hoteaux* de raisins grivelez.

Hotiel. [Mesure : « Pour six cent de terre ou « environ... doit par an quatre *hotiaux* et le com- « ble d'un *hotiel* d'avoine. » (JJ. 163, page 143, an. 1408.)]

Hotte. [« Le roy meismes y vis je mainte fois « porter la *hotte* aus fossez pour avoir le pardon. » (Joinville, § 517.) — « A ung portefays qui porta en « une *hote* ledict chien es greves et l'enterra. » (Comptes de l'Hôtel de ville de Tours, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4ᵉ s., I, 169.)]

Expressions :

1° « Pour descharger la *hocte de son cœur* de fais « tant pesant, à ses privez capitaines et amis fami- « liers voulut publier le secret de son affaire. » (D'Auton, p. 85.)

2° « Nous ferons une *hotte*, » c'est-à-dire « Je vous « donnerai le foüet. Le mot se doit entendre, parce « que celui que l'on foüette fournit de cul et celui « qui foüette fournit d'osier; allusion au mot de « *cul*, le fonds de la *hotte* ; l'*osier* se prend pour les « verges. » (Oudin, Cur. fr.)

Hotter, *v.* (Cotgr.) Porter avec la hotte.

Hotteur. [Qui porte la hotte : « Entre les autres « vendengeurs et vendengeresses et *hotteurs*, y « estoit une baisselette qui s'esbat volentiers. » (JJ. 152, p. 195, an. 1397.)]

Hottier. Porteur à la hotte. On lit dans les Statuts des échevins de Mézières-sur-Meuse (Biblioth. de Cangé) : « La charette à pain doit... 4 d. ; le « *hotier* à pain doit...... 1 ob. » — Cotgrave donne *hottier*.

Houbeller. [Piller : « Tant que li Sarrazin un « jour surent que li rois à sejour Ert en un chastel « à privé. Lor ont lor afaire abrievé Et vinrent là « pour *houbeler*. » (Chast. de Couci, v. 7493.) Voir HOBELER et HUBILLER.]

Houbelon, Houbillon, Hobelon. [Houblon : « Lesdits brasseurs seront tenuz faire bonnes « et loyalles servoises et bierres, sans y mettre que « bon grain, eau et *houbillon*, reservé blé dont il « ne pourront user sans l'autorité de justice. » (Ord. févr. 1495.) — « Chicorée *houbelon*, violette « de mars. » (Paré, V, 26.)] — « Le *hobelon* de « Picardie craindra quelque peu la froidure, « l'avoine fera grand bien ès chevaulx, il ne sera « guieres plus de lard que de pourceaulx, a cause « de *pisces* ascendant. » (Rab. V, prognost., p. 8.) — « Sallades cent diversitez, de cresson, d'*obelon*... « de responses, d'aureilles de Judas. » (Id. t. IV, page 253.)

Houbiller, *v.* Traire les vaches : « Les cham- « brieres qui servent en *houbillant* les vaches, et « font le service des villes, gagneront et auront de « la Saint Martin jusques à la Saint Jean, vingt « sols. » (Ord. II, 370, févr. 1350.)

Houc. [Hameçon ; nom d'une faction en Hollande vers 1350 : « Item est ordonné que nul d'un « costé ne d'autre... ne reprouche à autres aucunes « choses passées à l'occasion de cette guerre, ne ne « parle doresenavant de *houc*, ne de cabillau sur « peine d'en estre pugny. » (Lettre de Marguerite de Bourg. ; Ch. des Comptes de Lille, an. 1428.)]

Houce. [Manteau : « S'en fist faire cote et sorcot « Et une *houce* grant et large Forrée d'une noire « sarge. » (Ruteb. II, 74.)] Voir HOUSSE.

Houcepingnier. [Houspiller : « Onques nus « hons, tant fust chaitis, N'en terre de Sarrazins « pris, Ne fu si bien *houcepingniez* Com Renart fu « et laidengiez. » (Ren. v. 7761.) — « Li lous le « prent par grant aïr ; A dans le *houcepaingne* et « mort. » (Id. 24488.)]

Houcette. [Diminutif de houce : « *Houcette* « d'un burel griés. » (Chast. de Coucy, v. 6611.)]

1. Houche. [Manteau, comme houce : « *Hou-* « *ches*, mantaus, chappes fourrées. » (Reclus de Moliens, dans D. C. III, 721 ᶜ.)]

2. Houche. Clôture, haie : « Si aucun veut met- « tre *houche*, ou planter hayes entour de son boys, « il doit laisser contre les vents de mer pied et « demy entre sa terre et la terre de son voisin et « contre les vents d'amont deux pieds. » (Cout. de S. Omer, C. G. II, p. 877.)

Houchier, Houcier. [Caparaçonner, recouvrir : « Que nulz ne puist *houchier* archons aucune- « ment de cuir de mouton. » (Ordonn. VII, p. 565, an. 1390.) — « Il avoit coursiers parés et armés et

« *houciés* des anchiennes armes de Couchi. » (Froiss. X, 254.)]

1. Houe. [Voir Hoe : « E ces de Israel veneient « as Philistiens pur aguisier et adrecier et le soc et « le picois e la cuignée e la *houe.* » (Rois, p. 44.)]

2. Houe. [Brebis de deux ans, dans un compte latin de Clairvaux, an. 1364. Marchand de houes était une injure, comme en Forez maquignon de chèvres : « Ung trompeur, larron, marchant de « *houes* et pluseurs autres parolles injurieuses. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)]

Houement. Action de houer. (Rob. Estienne.)

Houer. [Voir Hoer.] 1° Piocher, fouiller la terre: « Quelconque abat, coppe, arrache, fend, picque et « *hue* es bois (de madame la comtesse de Vendôme), « outre sa volonté ou des officiers, il eschiet pour « chacune fois vers elle en amende de soixante sols « parisis, avec restitution de l'oeuvre et entrepri- « ses. » (Cout. de Pernes, N. C. G. t. I, p. 385 ª.) — « Quiconque picque, fouet ou *have* en aucuns fle- « gards, voyes ou chemins et couppe branches ou « arbres estans en iceux ou en prendon fait exploit « sur seigneurie d'autrui, il eschet en amende de « soixante sols parisis. » (Cout. d'Artois, C. G. t. I, p. 756.)

Batre et vener et bien *hoer.* *(Fabl. de S. G. f. 55 ª.)*

2° Donner à une terre toutes ses façons. « L'en « tient à Bourges par coustume, que là ou aulcuns « doivent faire division de leurs meubles qui lon- « guement ont esté commungs en meubles, combien « que chascun saiche sa partie de heritaiges à part, « vignes faictes, blez semez et terres garetées, que « l'en appelle ez pays de par de là *hoer,* qui prestes « a semer, sont reputées et censées pour meuble, « pour ce que les dictes choses ont esté faictes de « meubles commungs. » (Thaum. Cout. de Berry, page 268.)

Houete. [Voir Hoete. Petite houe : « Jehan « Laisné envoia querre une *houete* pour esrachier « et oster une pierre. » (JJ. 106, p. 263, an. 1374.)]

Houilleur. [Mineur : « Et furent mineur et « *houilleur* mis en oevre. » (IX, 83.) M. Scheler, dans son gloss. de Froissart, voudrait voir là un dérivé de *houille,* forme verbale de houiller pour fouiller.]

Houle, *s.* Lieu de débauche. (Voir Houlier.) Parlant d'un jongleur fort débauché :

Toz jors voloit-il estre en bole
En la taverne ou en *houle.* *(Fabl. de S. G. f. 45 ª.)*

Houlerie, *s. f.* Débauche, luxure, impudicité. « *Houlerie* fait son personnage dans le mystere du « bien-advisé et du mal-advisé avec rebellion, follie, « oysance, hoquelerie. » (Hist. du Th. fr. II, p. 114.) [« Jehan le Pionnier... qui estoit homme de legier « esperit, diffamez de *houllerie* et de maintenir et « frequenter femmes. » (JJ. 111, p. 78, an. 1377.)]

Houlette. [« Robinet Donné m'a ceste paneture « Ceste *houlette* et ce couteau. » (Adam le Bossu, dans Dochez.)]

Houlier. Débauché.

Il n'y a ribaut ne *houlier,*
Coquin, truant ne maquerelle,
Qui ne soit tousjours en chapelle
Pour mailles et deniers avoir. *(Desch. 334 ª.)*

[« Ilz prindrent la ditte *houlliere* ou macquerelle « en une voie ou santier. » (JJ. 103, p. 382, an. 1372.) — « Danisy entendit la Croix qui disoit à « cette femme : « Jehannete, as tu fait venir Perri- « net Danisy ton *houllier ;* il n'y a plus fort *houllier* « en cette ville de lui. » (JJ. 138, p. 224, an. 1390.)]

Houlle. [Ondulation de la mer : « Souvent mis « sur le cousté par la premiere *houlle,* et par la « seconde relevé. » (D'Aub. Hist. I, préf. 6.)]

Houpeau. Diminutif de houppe. 1° Touffe de poils. Parlant d'Hippomène et Atalante qui avoient profané le temple de Pallas :

En *houpeaux* de poil roux leur blonde chevelure
Se change, ussauvageant leur douillette encolure.
Baïf, p. 117.

2° Touffe de fleurs :

. . . . *Houpeaus*
De flours blanches et vermillettes. *(Froiss. poës. 291 ª.)*

Houpement. [Action de houper, appeler par un *houp,* en termes de chasse : « Vous entendistes « un grant bruit de plusieurs voix confuses, divers « cris et *houpemens* de personnes qui sembloient « s'entre appeler. » (Sully, Mém. II, 235.)]

Houper. [Appeler par un houp : « Lorsque « Sarrazins courent par la mer, ce n'est autre chose « fors en *houpant* et larchineusement. » (Froissart, t. XIV, 240.)]

Houpete. Diminutif de houppe : « En ay ung... « de Damas noir... tout empli de houlpes, couchées « de plumes d'autrusse....... et bordé de *houpetes* « blanches d'autrusse mouchetées de houpes noi- « res. » (Saintré, p. 189.)

Houpius. [Renart, comme *goupil* dans Renart le Nouvel, t. IV, p. 128, v. 75.]

Houppe. 1° « *Houpe,* ce floc de soye ou de fil « noué qui jadis se mettoit au sommet des chapeaux « et bonnets des hommes plus honorables. » (Fauchet, Lang. et poës. fr. p. 37.) — [« Une troussouere « d'or faitte à cordelieres, où il y a au bout une « *houppe* d'or et à l'autre bout un crochet. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VI° série, I, 428.)] — 2° Ornement qui se mettoit au may de la Bazoche dans la cour du palais. « Seront tenus par chacun an les « tresoriers faire marquer une *houppe* à mettre sur « le grand may du palais en la presence des chan- « celier, procureur général, avocat du roy, procu- « reur de communauté et colonel et faire abatre et « replanter iceluy may par chacune années en la « maniere accoustumée le dernier samedy du mois « de may, y feront mettre et attacher la dite *houppe* « avec deux grandes armoiries. » (Statuts de la Bazoche, p. 16.)

Houppegay. [Vol consistant à rogner les cierges : « Alars Remons clochemant de l'eglise de S' « Quentin en Vermendois et Gerart Casse aussi clo- « chemant de la dite eglise se complaignoient l'un

« à l'autre de ce que il leur sembloit que le senes- « chal de la dite eglise avoit mal paié leur salaire « ou desserte de deux solz ou environ..... Icellui « Allard dist....: quant Camus le clochemant vivoit, « et on lui faisoit ainsi, il s'en savoit bien recom- « penser...... il faisoit le *houppegay*, et des cierges « que il alumoit, il en ostoit chascun un pouche ou « deux au dessus, et ainsi se paioit d'eulx. » (JJ. 158, p. 25, an. 1403.)]

Houppelande. [Sorte de robe de chambre à corsage fermé et collet montant, qui se serrait par une ceinture au-dessus de la taille. Elle avait une jupe traînante et des manches flottantes. C'est au milieu du règne de Charles V que figurent dans les Comptes de l'argenterie les premières houppelandes. Vers 1385, Froissart la fait décrire par deux bergers dans une pastorale. (Poés. ms. f. 276ª.) Elle fut à l'usage 1° des domestiques : « *Houppelande* de drap « vert pour le varlet et garde de la royne. » (N. C. de l'Arg. p. 240.)] — Parlant de la défaite des habitans de Bruges et du comte de Flandres par les Gantois, en 1383, il est dit que ce comte, pour se sauver et n'être pas reconnu, « se fit desarmer par « un sien varlet et getter ses armeures aval et vestit « la *houpelande* de son varlet. » (Froiss. II, p. 182.) —[Elle fut encore à l'usage des fous qui étaient aussi des domestiques : « Deux *houpellandes* de drap vert « pour Haincelin Coq et Coquinet, folz dudit sei- « gneur et de mons. le duc de Thouraine. » (Ibid.) — « Pour la fourreure d'une longue *houppellande* « de drap vert et de rouge à eschiquiers, pour « Coquinet. » (Id. 248.) — 2° Les rois et les princes portaient de longues *houppelandes*. (Ibid. 141.) — 3° Elles étaient courtes, faites en peau de chamois pour monter à cheval. (Ibid. 141, 144, 187, 269.)] — 4° Vêtement pour les gens de guerre, lequel se mettoit sur la cuirasse, et sur lequel on pouvoit placer encore un manteau. « Il s'arma tres bien... et puis « vestit une *hoppelande* par dessus et print son « mantel encore par-dessus et dessous son bras une « courte hache. » (Froiss. I, p. 204.) — 5° Habit de femme. Parlant d'un mari qui intenta un procès à sa femme parce qu'il ne vouloit pas qu'elle portât de robe à la nouvelle mode. « Or disoit-il, que sa « dicte robbe ou *houpelande* que ceste appellante « avoit fait faire, n'estoit pas selon son estat. » (Aresta Amorum, p. 281 ; voy. Pasquier, Rech. VI, p. 474.) — [« .IIII. aulnes et demie d'escarlate rozée « de Broixelles, de grant moison, pour faire un « grant *houppellande* pour la ditte madame la « royne. » (N. C. de l'Arg. p. 135.) — La *houppelande* des femmes n'était pas ouverte sur le devant. — 6° Le roi donnait en présent des houppelandes : « Pour faire xxvi *houppelandes* et xxvi chapperons « de deux draps pers, que le roy N. S. a ordonné « estre faittes le premier jour de may. » (Ibid. 129.) — 7° Monnaie sur lesquelles le roi était représenté vêtu d'une houppelande : « Sept escus d'or, nommez « *houppellandes*. » (JJ. 157, p. 61, an. 1402.)]

Houppelier, *s.* Titre d'office : « Il est dit dans « un compte de Jean Fraignot, receveur général de « Bourgogne, finissant le 31 decembre 1424, que « Jean Viguier varlet de chambre de M. le duc fut « recompensé de 100 francs pour l'office de *houp-* « *pelier* du pays d'Artois, que le duc Jean donna à « Guillaume du Bois son conseiller et maître d'hô- « tel. » (Estats des officiers des ducs de Bourgogne, page 225.)

Houppelloner. Parlant des pâturages non francs de leur nature : « Si dedans le jour S. Pierre « ne les ont despouillez ou pasturez, les peuvent « encores tenir francs jusqu'au jour S. Remy « exclud : en les faisant *houppellonner* dès la my « mars ; et le dict jour sainct Remy venu, soit « qu'ils les ayent despouillez ou non, les dicts viez « et pasturages sont publiques et communs jusqu'à « la my mars ensuyvant. » (Cout. de Boullenoys, C. G. I, p. 695.) On lit à la marge *faucher*.

Houppenbiers, *s.* Bière houblonnée : « Recepte « des dangiers de godales, de chervoises, de bro- « mars et de *houppenbiers* amenées par mer à « Boulogne. » (Du Cange, sous *Celia*, an. 1402.)

Houpper. [Orner de houppes : « Linge blanc, « ceinture *houppée*, Le chapperon fait en poupée. » (Marot, I, 202.)]

Houppette. Voir Houpette.

Houppier. Arbre ébranché : « Là où je regar- « doye croistre aucun arbre plus hault que ceulx « d'entour, il me fu advis que je veisse les *houp-* « *piers* muez en char d'homme, et, après, les « branches en bras et en jambes. » (Percef. V, 96.)

Houppu. [Touffu : « Ungs cheveux sur le gris, « *houppus*, recherchelés et espars. » (Froissart, t. XIV, 74.)]

Houprieres. Voir Houppier : « Choisiront « notamment les usagers les pieces de bois, qui « commencent a seicher par les cimes ou *houprie-* « *res*, si il y en a de propres, avec le moins d'in- « commodité et dommage que faire se pourra. » (Cout. de Gorze, N. C. G. II, 1096.)

Hour, Hourt, Hourd. [1° Galerie de bois, dressée au sommet des courtines ou des tours, en dehors du crénelage, pour permettre aux défenseurs de voir le pied du rempart, et de jeter des pierres et toutes sortes de matériaux sur les assaillants. (Voir Viollet le Duc, Dict. d'archit., aux articles *architecture militaire* et *hourd*.) Du côté de la place, cette galerie formait chemin de ronde. — 2° Clôture : « Craticulatum, gallice *hour* de cloe. » (Glossaire lat. 4120.)] — 3° Estrade : « L'emperiere en son « *hourt* à la fenestre accompagné de maints princes « et dames de grant façon. » (Saintré, p. 597.) — [« Le duc et tous les seigneurs entrerent en l'eglise, « où il y avoit ung *hourt* couvert de draps ver- « mauls. » (Froiss., XVI, 206.) — 4° Tribune construite autour d'une lice : « Et là estoit l'appareil « fait pour jouster, de loges et de *hours* ouvrés et « charpentés pour la royne et les dames. » (Froiss. t. XIV, 20.)] — 5° Echafaud, théâtre sur lequel on représentoit quelques pièces : « Sur la porte il y

« avoit un grand *hourt* sur le quel fut joué l'histoire « de Jason. » (Mathieu de Coucy, H. de Charles VII, page 670.) — 6° Lieu où l'on faisoit placer une personne accusée, afin qu'elle fut présente au combat qui se donnoit pour elle. (Perceforest, I, f. 115 b.) — 7° Echafaud servant à exécuter les criminels. Les Gantois faits prisonniers au siége de Nivelle furent conduits dans la ville de Thenvemonde et voulurent se soulever contre le duc de Bourgogne : « Il « ordonna de faire faire un *hourt* sur le marché de « la ville et que ils fussent decollez. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 631.)

Hourdement. [Action de dresser un hourd : « Après est ordenés que li homme de la terre « S. Ourbain ne doient aler ne par droit ne par « coustume faire lour *hourdement* à Jainville, ne « les en doit on contraindre ne ne puet. » (Cart. de S. Urbain, an. 1264.)]

Hourder. [1° Garnir d'un hourd : « Et li portier « les murs *hourdoient* De fors cloies refuscicés, « Tyssues de verges pleicés. » (Rose.) — « Et quant « cil oirent dire que il venoit, si *horderent* Mon« çon. » (Villehard. § 329.) — 2° Escorter : « Icellui « Simon se *hourda* de compaignons garniz de plan« çons et autres bastons et lui d'un arc. » (JJ. 167, p. 134, an. 1413.) — « *Hourdé* de cent lances et de « bonnes gens d'armes. » (Froiss. XIII, 290.)]

Hourdis, Hourdeis. [1° Retranchement, rempart, hourd : « De celle bataille de Turs à cheval « estoient descendu à pié huit de lour chievetains « moult bien armei, qui avoient fait un *hourdeis* de « pierres taillies. » (Joinv., § 257.) — « La ou vous « voyez ce pavillon, avoit ung *hourdis* de pieux si « fort que ne le peuz passer. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 129 b.) — 2° Loge des spectateurs dans les tournois : « Furent faicts les logis et les *hourdis* de belle « charpenterie qui lors furent dressez pour seoir « dames et damoiselles tout à l'entour de la plaie « pour mieulx veoir le tournoy. » (Perceforest, vol. I, fol. 23 b.)

Hourlier. Débauché, comme houlier :

Il est maint ribaut, maint *hourlier*,
Qui souvent de soi met en blame:
Contre raison là preude femme
Par mal faire et par fuitoier
En voit on souvent desvoier,
Dont leur mari sont la cause. *(Desch. f. 552 c.)*

Hourque. [Navire hollandais de transport à fond plat, à proue et poupe arrondies : « Ils quitte« rent une grande *hourque* de 600 qui devoit servir « d'admiral. (D'Aub. Hist. II, 467.)]

Hourvari. [Tumulte : « Que j'embousche le « cor, quelque *hourvary* qu'il face, La soif mourra « bientost ou quittera la place, Prens prens, Boy, « boy, Happe, happe. » (Vau de Vire, de J. Le Houx, 23.)]

Hous. [Houx : « Quand ileques vint un vilain « Qui tint un baston en sa main Qui ert grant et « gros et de *hous*. » (Renart, 24461.) — « Pour faire « glus, il convient peler le houx quant il est en sa « seve. » (Mén. II, 5.)]

House. Voir Heuse.

Houseaus, Housiaus. [Bottes : « Et fu de « bons *housiaus* chaucie Et de robe à homme ves« tue. » (Ruteb. 265.) — « Que ces Allemands « estoient ords et qu'ils jetoient leurs *houseaulx* « sur les lits richement parés. » (Comm. II, 8.)]

Houser. [Botter : « Chausses à *houser*. » (Froiss. t. XI, 360.) — « Jacques de Helly entra en l'ostel du « roy à Saint Pol tout *housé* et tout espouronné. » (Froiss. XV, 333.) — « Ilz furent d'accord que ledit « Anthoine se *houseroit* et esperonneroit et feroit « semblant d'aler dehors. » (JJ. 156, p. 84, an. 1401.) — « Ainsi que le suppliant estoit en l'ouvrouer « d'un cordouennier pour soy *houser*, pour aller au « gibier. » (JJ. 195, p. 1520, an. 1474.)]

Quar au matin Faifeu se habille et *house*
Pour s'en aller ailleurs il se dispouse
Mais quant fut prest, contrefist l'estonné
De ne trouver son cheval atourné. *(Faifeu, p. 47.)*

Houset. [Diminutif de houx : « Biscus vel rus« cus, gallice *houset*. » (Gloss. l. 4120.)]

Houspaillier. [Qui houspille : « Aucuns mau« vais garsons, pillars et *houspailliers*. » (JJ. 206, p. 745, an. 1481.)]

Houspigner. [Houspiller : « Ils vinrent courir « sus au dit Raguet et tellement le *houspignerent* « par le chaperon, qu'il perdist leans son dit cha« peron. » (JJ. 112, p. 45, an. 1377.)]

Houspillement, *s.* Action de se houspiller, se tirailler, se déchirer. (Nicot.)

Houspiller, *v.* Déchirer, mordre :

Gens de labeur, tout bestail et parcz
Povoit on veoir piteusement espars;
Regnardz privez simples bestes pilloient,
Ours charopiers beufz et veaux *houspilloient*,
Loups ravissans à coups de dures tailles
Sur les brebis feirent fortes batailles. *(Cretin, p. 233.)*

Houspouillier. [Qui houspille : « Mil hommes « de guerre, ou plus, tous gens de bonne estoffe, « sans les *houspouilliers*, fourragers et autres gens « de petit estat. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 540.)]

Housse. Voir Houce. 1° Manteau : « Pour fourer « une *housse* ou cloche ou chaperon trois sols et « non plus. » (Ord. des R. de Fr. II, p. 372.) — « De « la façon d'une *housse* longue et à chaperon trois « sols et non plus. » (Ibid.)

A tant sa *housse* et son bonnet
Il tenoit bien pour Symonnet
Cellui qui le sermon vault faire. *(Desch. f. 429 b.)*

« Manger en *housse*, » dîner avec son manteau sur les épaules. (Oudin.) — 2° Couverture de l'écu aux tournois, quand on ne vouloit pas être reconnu par les armoiries : « Mais quant elle vint près et elle « veit les escus dont les *housses* estoient deschirées « par les coups qu'ils avoient receuz, elle perceut « l'aigle noir que le roy portoit. » (Perceforest, vol. I, fol. 114 a.)

Housselin. [Manteau : « Trois quartiers de « drap avec un *housselin* de cendal rouge à une « manche brodée. » (JJ. 154, p. 168, an. 1399.)]

Houssepiller. [Houspiller : « Jacques le Leu « dist aux suppliants que se il les avoit *houssepillié*, « encore les *houssepilleroit* il. » (JJ. 184, page 463, an. 1454.)]

Housser. [1° Garnir d'une housse : « En laquelle « besongne, pour *housser* ladite chappelle et « armoierie dessus ditte, a esté mis et employé par « ledit Colart de Laon, paintre, sept pieces de cendaulx. » (De Laborde, Emaux, 341.)] — « La che« minée estoit *houssée* comme en esté de fraillon « ou de aucune chose verte. » (Le chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 60 a.) — 2° Vêtir : « Jean « de Montfort moult grandement *houssé* de soye et « de bordure. » (Mathieu de Coucy, Histoire de Charles VII, page 666.) — [3° Nettoyer : « S'ele est « preus et bien enseignie Ne lest entor nul iraignie, « Qu'el n'arde ou rée, erache ou *housse*. » (Rose, v. 13543.)]

Houssine. [Baguette de houx : « Et tout incon« tinent il laisse sa limande et print une *houssine* « en la main, qui n'estoit pas plus grosse que le « doigt. » (Despér. 20e Conte.)]

Houssoir, Houssouer. Balai de plume pour nettoyer les tableaux. (Monet, Cotgr.)

Houssu. Epais, touffu : « Une chevelure grande « et *houssuë*. » (Percef. I, f. 130 b.) — « Le porc..... « heruppa la coyne de sa hure qu'il avoit grande et « toute *houssue*. » (Percef. VI, f. 80 a.)

Houssure. 1° Couverture d'un cheval. Parlant de l'entrée de Louis XI dans Paris, en 1461 : « Apres « les archiers du duc, suivoient les seigneurs et les « nobles hommes de la compagnie et de son hostel « en grand nombre tant richement montez, parez « et houssez, que c'estoit noble chose a regarder ; « et estoient plus de deux cens et quarante *houssu*« *res* pendans jusques à terre, moult nobles et « moult riches ; puis estoient après eux l'admiral « de France et le mareschal et autres seigneurs et « gentilshommes de l'hostel du roy jusqu'a qua« rante *houssures* moult bien en point ; et devant « ceux ci estoient les comtes d'Eu, de La Marche, « et de Patriarche sans *houssures* tous trois en « rang. » (Monstrelet, III, p. 88 a.) — 2° Parement. Parlant d'un soulèvement des communes de Prusse : « Le roy de Pologne fut contraint de s'enfuir et « jetta sa cotte d'armes et la *housseure*. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 690.)

Houyer. [Labourer à la houe : « Le suppliant « print... son foussouer et en parti de son hostel « pour aler *houyer* ou fongier en ung mailhol ou « vigne nouvellement plantée. » (JJ. 188, page 56, an. 1459.)]

Hoyau. « Et les *hoyaux* à racler parchemins. » (Desch. f. 385.)

Hoymille, *s.* Semble pour enceinte ou banlieue, qui dans d'autres Coutumes est appelée chengle : « Quiconque demande le retrait lignager ou veut « faire la reclame de quelques maisons, d'edifices « ou de fonds d'heritages situez tant endedans la « ville, *hoymille*, que dans l'eschevinage, devra « dores en avant estre parent de sang et en bien du « vendeur ou de la vendeuse et faire sa reclame en « presence de deux eschevins ; dans les quarante « jours après la saisine et en insinuer la partie « dans trois jours, par le sergent si elle demeure « dans la ville et chastellenie ou par autre officier « en son absence ; car s'il y avoit du défaut en « aucun des dits points, la reclame seroit de nulle « valeur mais si l'acquereur demeure hors de la « ville et de la chastellenie, l'insinuation devra « estre faite dans les quatorze jours après la « reclame. » (Cout. de Bourbourg, Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 490 a.)

Hu, Hus. [1° Clameur de haro : « Pour ce il « eust fait cry ou *hu*. » (JJ. 140, p. 252, an. 1364.) — « Pour la noise qu'ilz faisoient se leva un *hu* pour « assembler le voisiné. » (JJ. 174, p. 233, an. 1432.) — 2° Cri en général : « La noise et li *hus* monta en « le ville. » (Froiss. III, 297.) — « Et oïrent et le *hu* « et le cri. » (Id. IV, 21.)]

...... Oissiez et cry et *hu*. (*Brut, f. 24 a.*)

Hua. Milan. « Nous ne pouvons nourrir aucuns « poulets que ce diable de *hua* ne les mange tous. » (Nuits de Strap. I, p. 410.)

Huage. [Obligation de crier pour forcer l'animal qu'un seigneur chasse à sortir de son fort : « S'en« suit ceux qui doivent chasser en mes forests à « toutes grosses bestes, rouges, rousses, noires « toutes fois que moi ou mes officiers voulons chas« ser, et aussi ceux qui doivent le *huage* aus dites « grosses bestes en mes forests. » (Ch. de 1473, dans D. C. III, 726 b.)]

Huans. [Chat huant : « Les leus oy uller, et li « *huans* hua. » (Berte, p. 41 a.)]

Hubillier. [Houspiller : « Lesquelz compai« gnons s'avancerent... de *hubillier*, tirer et sacer « Jehanin le Bouchier pour prendre et avoir sa « bourse. » (JJ. 195, p. 43, an. 1467.)]

Hubir. Engraisser. (Cotgr.)

1. Huce. [Cri : « Et entendirent le *huce* et le « cri. » (Froiss. III, 363.)]

2. Huce. [Huche : « Le tiers cas, si est si comme « s'aucuns, qui ne soit pas mes sires, brise mes « *huces* ou mes cambres. » (Beaum. XXXIX, 59.)]

Huceau. [Petite huche : « Le suppliant rompi « un coffre ou *huceau*. » (JJ. 168, p. 81, an. 1414.)]

Hucer. [Appeler, voir Hucher : « Deus diciples « huça à soi. » (Vie de J. C., dans D. C. III, 724 a.)]

Huche. [1° Coffre à pain : « Chascune *huche* « nueve, se elle vaut douze deniers ou plus, doit « obole de rivage. » (Liv. des Mét. 305.) — 2° Huche servant de contre-poids à la verge, dans les trébuchets et mangonneaux ; elle cubait 20 m. c. d'après les dessins de Villard de Honnecourt, architecte du XIIIe siècle : « Il y a grant fais à ravaler, car li con« trepois est mult pesans. Car il i a une *huge* « plainne de tierre. » (Viollet-le-Duc, Arch. V, 225.)

— « Carpentiers... qui ont faites à Caen les deulx « *huches* des deux engins qui sont à Carenten. » (B. N. Quitt. et Pièces div. an. 1378.) — 3° Huche à garder l'argent. Joinville (§ 383 et suivants) pénètre dans la maitresse galère du Temple qui servait de caisse de dépôt aux chevaliers, fait d'une cognée « la clef le roy » et défonce une huche : « Je trouvai « que celle *huche* que je ouvri estoit à Nichole de « Choisy, un serjant le roy. »] — « Ilz sont tant « convoiteux que si tout l'avoir qui est dessoulz le « firmament estoit dedans leurs *huches* si n'en « auroient ilz pas point à leur souffisance. » (Percef. vol. IV, f. 20 d.) — 4° Boutique à étaler des marchandises. Parlant de plusieurs exactions dont s'étoient plaints les habitants de Langres : « Item « que nostre ventier s'afforce indehuement de « lever profit pour cause d'estal, place ou *huche*, « des diz habitans ou forains vendans dessus places « ou pavemens des diz habitans, soubs toit ou « hors. » (Ord. t. III, p. 657.) — 5° Bière, cercueil pour un mort. Il est dit des os de Philippe III, qu'on peut les voir à S. Denis « en la destre partie « de monstier en une *huche* de lez le S. roy Louis. » (Chron. de Nangis, an. 1286, p. 4.) — 6° Navire, dans Monstrelet, I, ch. 213. — [7° Valeur numérale : « Avant que il (Theodebert) trespassast donna aux « borgois de Verdun .VIII. mille *huches*, que il « devoient chascun an. » (Dom Bouquet, III, 196.)]

Hucheau, Huchel. [Petite huche, petit coffre-fort : « L'exposant rompi... ledit coffre... et prinst « dedens... une certaine quantité de fretin d'ar- « gent... avec le dit petit *huchel.* » (JJ. 154, p. 616, an. 1399.) — « La *huche* doit .IIII. den.; le *hucheau* « doit .II. den. » (Cart. de Corbie, 21, f. 85 b.)]

Huchement. [Action de hucher : « Il sera pro- « cédé contre eux par proclamation et *huchement.* » (Cout. Gén. I, 1163.)]

Hucher, Huchier. [1° Crier à haute voix : « A haute voix commençai à *huchier.* » (Roncisv. p. 161.)] — « Les Sarazins vaincus commencerent « a crier et a *hucher.* » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 143 b.) — 2° Appeler : [« Symons *huche* sa « femme, Constance o le cors gent. » (Berte, c. 47.)] — « Elle le rappella et *hucha* pour parler à luy. » (Aresta amorum, p. 35.) — 3° Assembler, mander. Parlant d'une convocation faite à S. Bernard, à Paris, par l'université, pour l'état de l'église universelle : « Il pleut à l'université et au roy que les « prelats soient *huchez* par le royaume pour deux « choses : premier pour adviser quels choses seront « traictées au conseil général de l'universelle eglise « prochainement a tenir; secondement a deliberer « de ce, sur le contenu ès requestes des ambassa- « deurs du pape sur le dixieme que sa sainctelé « vouloit qu'on imposast sur l'eglise françoise. » (Monstrelet, I, f. 105.)

Expressions :

1° « *Hucher* le guet, » appeler la sentinelle. (Le Jouvencel, f. 7 a.)

2° « *Hucher* à boire, » demander à boire en criant. (Percef. II, f. 99 a.)

3° « Loin est dit-on qui *huche.* » (Gloss. de l'Hist. de Bret. p. 729.)

4° « *Hucher* en paulme, » siffler avec la main. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 32.)

Huchet. Petit cor de chasse : « Nous ouimes le « *huchet* du postillon. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 213.)

Hucours. [Voir Huage : « Et puet ledit monsour « Hervé de Leon et ses heirs mettre cours ou « *hucours*, ou l'un ou l'autre, entre ledit bois qui « fut à Eon de Cortan-Scoure et le bois de Bodister, « à la fin de prendre la beste ou de la faire retour- « ner. » (Preuves de l'Histoire de Bretagne, I, 1317, an. 1321.)]

Hudel. [Sorte de tombereau : « Cassin Herbaine « ala querir icellui Baffart en ung *hudel* et l'apporta « à son hostel. » (JJ. 199, p. 412, an. 1464.)]

Huée. [1° Cri : « Hors recommence li cris et la « *huée.* » (Roncisv. p. 143.) — De là, *huée* aux alouettes, chasse où on fait lever ces oiseaux en huant. (Du Verdier, Bibl. p. 180.) — 2° Réputation, proprement acclamation saluant le vainqueur d'un tournoi : « De ces chevaucies en avoient toute le « *huée* et le plus grant renommée des Escos quatre « chevaliers d'Escoce. » (Froiss. II, 316.) — « De le « partie des Englés sur tout emportoient le *huée* « mess. Gautiers de Mauni. » (Id. III, 428.)] — « Je « serai à la journée du tournoy et y feray tant d'ar- « mes de mon corps que je survaincray le tournoy « et *emporteray la huée* sur tous chevaliers. » (Perceforest, I, f. 128 b.) — On dit aussi perdre la *huée*, perdre le prix du tournoy. (Id. fol. 132 d.) — [3° Distance d'où l'on peut entendre une *huée* : « Il estoient « en une cave près aussi comme d'une jupée ou « *huée* de son hostel. » (JJ. 180, p. 34, an. 1449.)]

Hueil. [Yeux : « Il ne s'anuie de son duel, Jà « n'auront mais repos si *hueil.* » (Partonopex, v. 5364.)]

Huer. [1° Crier : « Et envoierent avant lor « archiers *huant* et glatissant. » (Villehard. § 518.) — « Commenchierent à cryer et à *huer* apriès et a « faire grant haro. » (Froiss. III, 45.) — 2° Appeler :

...... El lit de la mort *huea*
Ses homes, et lor commanda
Par sairement et de cuer voir
Que sa fille (n'avoit autre oir)
Donnasent sans nule fallance
Al jouene Loeys de France
Ki iert oirs de la region
Alienors ot cele a non. *(Mouskes, f. 492.)*

[3° Pousser des cris de dérision : « Ainz erent « chevalier, or sunt vil et *hué* ; Riche erent ainz, « or sunt chaii en dolenté. » (Thom. de Cant. 151.)] — 4° Faire mépriser quelqu'un, lui attirer des huées :

Pechié de char qui fait *huer*
Homme qui tient femme sanz loi. *(Desch. f. 423 b.)*

Huerie. Action de huer : « Lors y eut grand « *huerie* des Anglois, quand il les veirent ainsi à la « descouverte. » (Froiss., liv. III, p. 112.) — « Pour

« comme une *huiliere* a coiffer une reine. » (Moyen de Parvenir, p. 167.)

Huirie. [1° Cris : « Dont fu grande li *huirie* et « li juperie de chiaux de dedans. » (Froissart, t. III, page 266.) — 2° Cri de haro : « Crioient les bonnes « gens de la feste qui à grant *huirie* les suirent. » (JJ. 78, p. 247, an. 1349.)]

Huiron. [Mineur; voir Huron : « Et menoit « tous dis li princes avoech lui en ses chevaucies « grant fuison de *huirons* c'on dist mineurs. » (Froiss., VIII, 32.)]

Huis. [Porte : « Ferma les *huis* et serra dure- « ment. » (Roncisv. p. 172.)] De même au figuré, en parlant de l'astronomie :

Et si fait bien determiner,
Coment on peut à deviner
Des aventures les regars,
Quant uns afaires est espars
D'adeviner sens et folie
Est *uis* et porte astrenomie. *(Mouskes, p. 254.)*

Expressions :

1° « *Huis* de la fenestre, » fenêtre : « Allerent « secretement bucquer à l'*huis de la fenestre.* » (Monstrelet, I, p. 271 [b].)

2° « *Huis* de derriere, » porte de derrière. (Oudin.) — Il se dit aussi dans un sens figuré, mais obscène. (Desch. f. 230 [d].)

3° « Entrer par le droit *huis.* » Le chancelier Regnaud de Corbie étant d'avis que l'on fît une paix solide avec le roy d'Angleterre avant de lui donner en mariage Isabelle de France : « Et disoit bien au « roy et à ses oncles : mes seigneurs on doit *entrer* « *par le droit huis* en la maison. » (Froissart, liv. IV, p. 206.)

4° « Estre à l'*uis*, » être prêt de sa chute :

Pité, justice, afficcion
Revenez toutes d'un acueil
Gouverner en dilection
Ou tout va à perdicion
Dont mains regnes *sont ja à l'uis.* *(Desch. f. 447 [b].)*

5° « Etre sur le bort de l'*huis* de desespoir, » être absolument au désespoir :

Je suis quasi dessus le *bort de l'huis*
De desespoir et ne crains profonds puits
Ny haulte tour. *(Les Marg. de la Marg. f. 372 [b].)*

6° Cele li dit, ja n'i faudra,
Ja ne le sçaura si garder
Que ne vos face lui parler
Par tens *entre l'uis et la terre.* *(Fabl. S. G. f. 80 [d].)*

7° « Dependre *huis* ou fenestres de la maison. » — « Quand le seigneur ou sergent en signe de « main-mise et d'execution, abat et met hors des « gons l'*huis* de la maison qui est chargée de cens « ou rente, pour les arrerages ou droits et profits « qui en sont dûs. » (Laurière.)

8° « A *huis* ouvert, » à découvert, ouvertement : « Constantin favorisa *a huis ouvert* la religion « chretienne. » (Pasq. Rech. liv. V, p. 430.)

9° Ainsi m'ont amours abusé
Et *pourmené de l'uys au pesle.* *(Villon, p. 39.)*

10° « *Huis verd,* » pièce de tapisserie devant une porte. (Cotgr.)

Huisdive. [Oiseuse, inutile : « Mais tot li sam- « ble coso *huisdive* Quant il n'y voit rien nule « vive. » (Parton. v. 895.)]

Huiselet. [Petit huis : « Tant cum *huiselet* « bien barré Trouvois petitet et estroit. » (Rose.)]

Huiseuse. [Voir Uiseuse, oisive : « L'empereris « n'est pas *huiseuse* De soie part, ains est peu- « reuse. » (Parton. v. 8449.)]

Huisserie. [Porte, entrée : « En saizine et pos- « session... de y faire et avoir *huisseries* ou « entrées, une ou plusieurs pour aler au long des « dits murs anciens. » (Cartulaire de Lagny, f. 217, an. 1400.)] — Parlant de l'assiette des Etats de Tours, en 1467 : « En la sale avoit trois parquets « clos de bois d'environ la hauteur d'un homme « chacun a *huisserie*.... Estoient commis pour gar- « der l'*huisserie* du parquet du roy Les seneschaux « de Carcassonne et de Quercy. » (Du Tillet, Rech. des roys de Fr. p. 412.) — « En mur moitoyen on « ne peut, sans le consentement de celuy qui a part « audit mur, faire fenestres, *huisseries* ou autres « choses semblables au prejudice de celuy qui a « part au dit mur. » (Cout. du bailliage et duché de Vallois, C. G. I, p. 398.)

Huisset. Petit huis : « Par une petite entrée « ainsy comme par ung petit *huisset.* » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 238.)

1. Huissier. [Fabricant de *huis* : « C'est à « savoir charpentiers, huichiers, *huissiers*, tonne- « liers, charrons, couvreurs de mesons et toutes « manieres d'autres ouvriers qui euvrent du tren- « chant en merrien. » (Liv. des Mét. 104.)]

2. Huissier. [Gardien d'une porte : « Et « avoient lour besoignes si atiriées, que quant li « *huissier* veoient venir la royne en la chambre le « roy son fil, il batoient les huis de lour verges, et « li roys s'en venoit courant en sa chambre, pour « ce que sa mere li trouvast. » (Joinville, § 607.)] — « La derivaison du mot d'*huissier* nous enseigne « que ce n'estoit autre chose qu'un portier. Aussi « quand aux anciens registres, il est parlé d'*huis-* « *sier*, on entend parler de celuy auquel estoit « baillé la garde de la porte de la chambre. » (Pasq. Rech. liv. II, p. 71.)

Expressions :

1° « *Huissiers* d'armes. » — « Les *huissiers d'ar-* « *mes* estoient au dedans de l'appartement du roy « et leur fonction étoit d'en ouvrir la porte à ceux « qui devoient y entrer. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 96.)

2° « *Huissiers* des armes. » — « C'est celui qui « faisoit les publications des decrets lorsque quel- « qu'un souhitoit purger et nettoyer en justice, des « fiefs, des fonds d'heritages rotures, des maisons « ou des rentes hereditaires non rachetables. » (Cout. de Bailleul, N. C. G. I, p. 981.)

3° « *Huissiers* audienciers. » — « Sergens qui « assistent aux plaidoiers et audiences des juges « qui gardent l'huis et entrée du barreau ou par- « quet et qui appellent les cedules, audiences et « procès des parties. » (Laur.)

4° « *Huissier* de la chambre. » Du Tillet croit qu'ils viennent des anciens sergens d'armes. — Le P. Daniel, dans sa Mil. fr. t. II, p. 95, 96, réfute cette opinion et dit qu'ils viennent plutôt des huissiers d'armes. Au reste ce sont eux qui ouvrent la porte de la chambre du roy à ceux qui doivent y entrer.

5° « *Huissier* de la cour. » — « En un registre du « Parlement de l'an 1317 les *huissiers de la Cour* « sont appellez *valeti curiæ*. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 688.)

6° « *Huissier* juré de la chambre. » — « L'*huissier juré de la chambre*, le messager et les ser« gens de ville, font en vertu de leur serment et de « leur admission, tous les adjournemens, insinua« tions, intimations à chaque fois qu'ils en sont « requis par les parties sans être obligez d'avoir « charge particuliere de la loy. » (Cout. de Nieuport, N. C. G. I, p. 736 b.)

7° « *Huissiers* de sale, » officiers de la maison du roy :

Haro, prenez-moy ce garçon
Sergens, *huissiers de sale*. *(Desch. f. 380 b.)*

8° « *Huissier* du thresor, » celui qui avoit soin du trésor du roy. (Chron. scandaleuse de Louis XI, page 25.)

Huissier. [Navire à porte pour embarquer les chevaux : « Ne remest ne batel, ne targe, Dromon, « galée, ne *huissier*. » (Athis, dans D. C. III, 727 a.)]

1. Huissiere, *adj. f.* (Voir le précédent) : « Trois *galées huissieres* esquelles il menoient « 120 chevaux. » (Hist. de Boucicaut, p. 124.)

2. Huissiere, *s. f.* Portière. (Nicot.)

Une simple *huissiere* ou clergesse
Aujourd'huy se presumera
Autant ou plus qu'une duchesse. *(Coquillart, p. 26.)*

Huistre, *s.* Huître. (Voir Oistre.) [« Faut-il « endurer ce sanglot Ainsi comme *huistres* de « Quancalle. » (Myst. du siege d'Orléans, p. 663.)]

Expressions :

1° « *Huistre* ecaille, » un sot. (Oudin.)

2° « Les *huitres* d'une poule. » (Cotgrave.) — C'est ce que nous appelons « les sot l'y laisse. » (Oudin.)

Huit. [Nom de nombre : « Arbrissiaus i avoit, « ne sai ou sept ou *huit*. » (Berte, c. 36.) Voir Uit.]

Huitante. [Quatre-vingts, comme octante (V. Monet, Oudin, Cotgrave.) — « Donné à Paris le « vingt unieme jour de janvier, l'an mil trois cent « *huitante* deux. » (Instruction sur les aides.)]

Huitavé. Espacé par huitaine : « Le seigneur « haut justicier, qui a droit d'avoir et prendre « espaves, prend celles qui adviennent en sa jus« tice et seigneurie et les garde par quarante jours « et durant le dit temps de quarante jours doit « faire crier par trois edicts *huictavez* les dits espa« ves. » (Cout. du comté de Bourgogne, Cout. Gén. t. I, p. 865.)

Huitene. [Huit jours : « Il doit pour toutes ces « choses, chascun an, six deniers de coutume au « roy, à poier quatre deniers aux *huitenes* de la « foire Saint Denis. » (Liv. des Mét. 34.)]

Huitieme. Imposition qui se lève sur le vin et autres breuvages : « *Huitieme* c'est une aide appar« tenant au roy et qui se prend sur le vin, sidres « et autres breuvages vendus en detail par les « taverniers, hôteliers ou autres : et pour iceluy « est dû par le vendeur le huitiéme denier du « prix. » (Laurière.)

Huitieve. [Octave, espace de huit jours : « L'an « de grace mil trois cenz et un, le lundi après les « *huitieves* de la Chandeleur. » (D. C. t. III, 694 a, an. 1271.)] — « *Huitives* de Pasques, » octave de Pâques. (Ord. I, p. 544.)

Hulepiaus, Hullepes, Hullepiaux. Semble être le diminutif de Philippe, comme Phlippot. Dans un titre de Nivelle en Flandres, 1309, on lit : « Sohiers d'Enghien c'on dist *Hulepiaus*, sire « de Seneffe. » (Beaumanoir, page 418.) — Le roy d'Angleterre, parlant du jeune roy Philippe-Auguste, l'appelle *hullepes* et *hullepiaux*. (Mouskes, p. 509.)

Humain, *adj.* Qui appartient à la nature de l'homme. [« De sun gré le suffri Deus pur l'umain « peschié. » (Th. de Cant. 46.) — « Che sont *humai« nes* passions, Quant la matiere est corrompue, Ki « del cors d'omme est dissolue. » (Gui de Cambrai, p. 26.) — « Si est que pour le sang *humain* Eviter « et garder d'espandre. » (Myst. du siége d'Orléans, 737.)] — « Ces mots leze-majesté s'entendoit seule« ment de la majesté *humaine* et non divine, de « laquelle on ne se parloit. » (Cout. d'Auxerre, C. G. I, p. 225.)

Humainement. [Doucement, dans Amyot, Pyrrhus, 77.]

Humanité. [1° Nature humaine : « (Jésus) uel « (égal) al pere sulunc la divinitet, maindre del « pere sulunc la *humaineté*. » (Lib. psalmor. 258.) — 2° Parties sexuelles : « Aucuns d'eulz (des moi« nes de S. Leu) avalerent leurs braies et monstre« rent leur derriere et toute l'*humanité* que il « portoient aus hommes et fames qui là estoient, « en disant en leur langaige : par le cap de Dieu, « cy prandrés vostre Salvadour le jour de Pasques, « et non ailleurs. » (JJ. 120, p. 274, an. 1382.)] — « J'estoye... tout nud et bien honteux ; le mieux que « pouvoye, de mes mains je couvroye mon *huma« nité*. » (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, fol. 87, R°.) — 3° Douceur : « Les habitans de Calais « ayant esté forcés par les Anglois après une très « vigoureuse resistance, ils se retirerent auprès du « roy de France qui les reçeut moult agreablement « et leur fist faire moult de *humanitez*. » (Chron. de S. Den. II, f. 221.) — [4° Vie : « Comme plusieurs « deffuns, ou temps que il avoient *humanité*, meuz « de devotion... eussent laissé à l'eglise de Sainte « Nourrice de Rains. » (JJ. 71, p. 381, an. 1340.)]

Humble, Humele, Humle. [Humble, en bonne et mauvaise part : « Si doit estre (li prestres) « *humeles*, benignes, larges. » (Serm. de Maurice de Sully, aux Mém. de l'Ac. des Inscr. XVII, 722.)

— « Tous ceux qui sont blandisseeurs, *humbles*, et « serviables et veulent à chescun plere, ils sont fla- « teurs. » (Oresm. Eth. 124.)]

E dame Gentix *humles*
Cuers et dols et pieus
Merchi por Dé. *(Poës. av. 1300, II, p. 865.)*

[Dans Roland (v. 1163) il est employé adverbialement : « Vers Sarrazins reguarde fierement E vers « Franceis *humeles* e dulcement. »]

Humblement, Humlement. [Avec affabilité : « Dunc respundi li bers *humblement* à cel « vie. » (Th. de Cant. 36.) — « Li contes de Hainaut « rechut ces signeurs d'Engleterre, l'un apriès « l'aultre moult *humlement*. » (Froiss. II, 354.)]

Humectacion. [« Oignemens, *humectacions*. » (De Mondeville, f. 96.)]

Humecte. [Jeu de cartes : « Commencerent les « aucuns à jouer pour le vin aux cartes, à un jeu « appellé la *humecte*. » (JJ. 198, p. 317, an. 1461.)]

Humeliance, Humiliance. [Humiliation. (Chr. des ducs de Norm.)]

Humelier, Humilier. [1° Abaisser : « De « grant outrage faire nus hom ne mouteplie, Ains « se monte et essauce qui son cuer *humelie*. » (Sax. XXXII.) — 2° S'incliner, faire une révérence. Le duc de Bretagne, dans le dessein de faire assassiner le connétable de Clisson, va le voir comme il étoit à table avec plusieurs barons de Bretagne à qui il donnoit à dîner : « Quand il fut entré en « l'hostel du connestable et qu'on dit : « veez cy mon- « seigneur le duc, » tous se leverent et le recueilli- « rent doucement : ainsi qu'on doit recueillir son « seigneur. Il s'accompaigna et *humilia* grande- « ment envers eux. » (Froiss., III, 195.) — 3° Condescendre : « Toutes fois à le pryere du conte de « Hainnau li rois s'*umelia* et donna et acorda « triewes. » (Froiss. II, 308.)]

Humelité, Humilité. [1° Soumission : « Co « senefiet pais e *humilitet*. » (Rol. v. 73.) — « En « grant *humilité* devez à curt aler, Que nuls ne « vus en puisse reprendre ne blasmer. » (Thom. de Cantorb. 36.) — 2° Bonté, clémence : « Lequel les « receut volontiers et quitta et remit à ceux de « Bayonne, de sa grace et *humilité*, vingt mille « escus d'or, des quarante mille qu'ils lui devoient « payer. » (Hist. de Charles VII, p. 467.) — « Adonc « fist grant *humelité* la noble roine d'Engleterre. » (Froiss., t. V, 215.)] — De là, « regard d'*umilité*, » pour regard de gracieuseté :

S'un seul regart d'*umelité* flouri
De ses doux iex en trespassant avoie. *(Poës. av. 1300.)*

3° Familiarité :

Tenir doit son auctorité
Tout prince et juge à ses servens
Sanz monstrer trop d'*umilité*. *(Desch. f. 336 b.)*

4° Inclination, révérence. Mr de Biron parlant de son entrée à Bruxelles, en 1598 : « Tout le peuple « estoit par la rue ou nous passames et toutes les « dames aux fenestres, il ne nous manquoit que des « chevaux frais pour faire feu sur le pavé, nous les « payames d'*humilité*, car elles n'avoient point de « masque. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, page 432.)

Humer. [« Ceus (les œufs) retint Rossel à son « oes Trestoz, que nul n'en i lessa, L'un après l'au- « tre les *huma*. » (Ren. v. 23392.) — « Il semble la « langue li arde, Et moult piteusement esgarde « Tybert qui le let *hume* et boit. » (Id. 2763.)]

1. Humeur. [1° Humidité : « Li semere a appa- « rillié Autre semenche k'il sema, Mais deseure « pierre le jeta ; Quant sa rachine dut conquerre, « Si cor failli *humeurs* et terre. » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaphat, page 34.) — 2° Potion : « Lequel « medecin ordonna en la boutique d'un apoticaire « d'icellui lieu de Pezenas plusieurs beuvraiges... « ou *humeurs*. » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)]

2. Humeur. Qui hume : « Se tu deviens povre « de corps et de biens, et tu as esté homme de « court, chacun dira : Vela le mengeur de soupe et « le *humeur* de brouets de court. » (Le Jouv. f. 16.)

Humiere. Usufruit : « Quant les biens sont « tenus en usufruict, *humieres* ou en viage. » (C. G. II, p. 865.) — « Biens d'*humieres* ou usufruc- « tuaires. » (Ibid. page 864.) — « *Humieres* et usu- « fruict. » (Ibid. p. 867.) — « *Humiere* mis en oppo- « sition avec propriété. » (Ibid. p. 865.)

Hune. [1° Câble : « Nus cordier ne puet ne ne « doit faire chaable de quelque maniere qu'il soit, « ne *hunes*, c'est à savoir cordes par lesqueles les « vallés et li cheval traient les nefs contremont les « iaues. » (Liv. des Mét. 42.) — « Requisivit ut sibi « venderet unum, gallice chable, aliter *hune*, ad « trahendum naves ascendendo per aquam. » (JJ. 82, p. 123, an. 1353.)] — 2° Plate-forme au sommet d'un mât : « La (sur le môle à Gênes) vit « (Louis XII) les matelots monter les pieds amont du « bas des navires jusque dedans les *hunes*, et des- « cendre la teste contre bas jusques au fond des « navires. » (J. d'Auton, Chron. IV, 19.)

Huon. [Pan d'un vêtement : « L'avoient tant « trainé et batu et feru d'orbes coulx, et li avoient « tors le bras et les jambes, et pris et saché par les « *huons*. » (JJ. 66, p. 1380, an. 1334.)]

Hupe. [1° Huppe, oiseau : « *Hupe* est uns « oisiaus qui a sor son chief une creste. » (Brun. Latini, *Trés*. p. 216.)]

Un oisel de douce nature
Qui *hupe* a nom en no langaige. *(Desch. f. 535 d.)*

2° Touffe de plumes : « *Hupe* est une touffe de « plumes levées qu'une espece de coqs porte sus la « teste. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 37.)

Huppé. [Considérable (voir HOUPÉ) : « Le traict « des galées de bombardes et de viretons qui aba- « toient à tas les plus *huppés*. » (Bouciq. II, ch. 22.)] — « Gymnaste... à grands coups chargea sus les « plus *huppez*. » (Rab. I, p. 229.)

Huque. [Manteau de femme, transformé au XIVe s. en une courte casaque à l'usage des hommes, sans manches, ceinture ni boutons. Juvénal des

Ursins raconte qu'en 1413, après la déroute du parti Cabochien, il fut fait au peuple de Paris une distribution de *huques* violettes sur lesquelles était cousue une grande croix blanche avec la devise : « Le « droit chemin. » Voir Heucque : « Le suppliant « print une *huque* noire qui estoit à son dit mais- « tre. » (JJ. 158, p. 382, an. 1404.)]

Hurcoite. [Coiffe (?) : « Lequel Bosquet prist « icellui Jehannin par la *hurcoite* de son auberjon « et de sa houppellande. » (JJ. 171, page 251, an. 1418.)]

Hure. [1° Poil qui couvre la tête : « Enz el chief « de l'espée grant colp li vait duner, si que de la « curune le cupel enporta, E la *hure* abati e gran- « ment entama. » (Thom. de Cant. 150.) — 2° Tête d'homme : « Il s'eslaisse, prend le maufé (le diable); « Parmi la *hure* amont l'a pris. » (Partonop. f. 166.) — 3° Tête d'animal : « Mes moult i brait et se de- « mente Li chahuan o sa grant *hure*. » (Rose, v. 5999.) — « Groin et cheveux com *hure* de san- « glier. » (Desch. Poës. f. 220.)]

Hure de leu, dens de serpant vous nomme.
Eust. Desch. MS. fol. 211, col. 3.

4° Chevelure : « Grosse *hure* et perruque de che- « veux. » (Favin, Theât. d'honneur, t. I, p. 600.) — [5° Signe de moquerie : « Lequel Bernart faisoit la « *hure* audit Pauquant par maniere de derision. » (JJ. 163, p. 243, an. 1408.)]

Huré. [1° Hérissé : « *Hurées* ont les testes et « barbes et greuons. » (Li Rom. d'Alexandre, p. 337, v. 21.)] — « Il estoit bossu et contrefait et si avoit « la teste *hurée* et entremeslée de cheveulx che- « nuz. » (Percef. IV, f. 8 d.) — 2° Houspillé :

Ainz que Gaudins resoit montez
Est moult feruz et moult *hurez*. *(Part. f. 154 c.)*

3° Contrefait : « Et bossu et *huré* et contrefait. » (Perceforest, t. I, f. 78 b.)

Hurée. [Revers d'un chemin creux : « Si estoit « la *hurée* trop roiste pour sallir son coursier. » (Froissart, t. V, 299.)]

Hurehau. Cri de charretier :

A propos un chartier sans fouet
Qui ne dit dia ne *hurehau*. *(R. Collerye, p. 82.)*

Hurepé. [Hérissé : « Et fu moult *hurepés* et « ot moult longue barbe. » (D. C. III, 699 b.)]

Hurepois. 1° Qui est du Hurepoix : « Le pais « de *Hurepoix* pourroit avoir pris son nom de ce « que les habitans portoyent leurs cheveux droits « et herissez comme poil de sanglier. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 36.)

Princes ces .IIIJ. *hurepois*
Cercheront d'un costé et d'autre
Mainte venoison sanz gras pois. *(Borel.)*

2° Terme d'injure : « A Paris quand l'on veut dire « qu'une façon de faire n'est gueres civile on use « de ces mots, c'est du pais ou quartier de *Hure-* « *poix*, ce que d'autres disent cela sent son ecolier « latin. » (Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 35.) — Il faut remarquer que le quartier de l'Université étoit regardé comme du pays de *Hurepois*. (Voy. Valois, Notice, p. 326 b.)

Hurie. [Voir Huirie. Cri de haro : « Icellui Pon- « charry mena grans cris et *huries*, ausquelles sur- « vindrent. » (JJ. 194, p. 251, an. 1467.)]

Hurlée. Action de hurler.

Hurlement. [« Je n'entendy que les voix « très hydeuses Et *hurlemens* de bestes dangereu- « ses. » (Marot, t. II, p. 6.)]

Hurler. [« Ils *hurlent* comme chiens leurs bar- « bares chansons. » (Du Bellay, VI, 35 b.)] — « Le « hennir des chevaux, groigner des pourceaux, « beesler des moutons, le mioller des petits chats, « clabauder des mastins, japper des petits chiens, « *heurler* des loups. » (Pasq. Rech. p. 671.)

Hurlerie. Hurlement : « Remplir l'air de ses « crieries De ses bruyantes *hurleries*. » (Dial. de Tahureau, p. 168.)

Huron. [1° Nom donné aux Jacques révoltés : « Comme Aliames de Maresquiel fust detenus pri- « sonniers pour le souppechon de avoir esté en « l'ost et bataille des *hurons* nommez Jacques bons « hommes, à l'encontre des nobles. » (JJ. 89, p. 377, an. 1360.) — 2° Terme d'injure, de mépris : « Comme les habitans de Villers en Vermandois « fuioient parmi la dite ville,... un appellé Jehannin « Corbel dist publiquement : ces *hurons* de ceste « ville ont-il paour? » (JJ. 117, p. 247, an. 1380.) — « Estienne Corrarde dist au suppliant pour le « courrocer et promovoir à noise plusieurs injures « en l'appellant par plusieurs fois villain *huron*. » (JJ. 195, p. 1555, an. 1476.)]

Hurque. [Hourque, sorte de navire : « Et adonc « le roy d'Angleterre issit de sa *hurque* et se logea « en son chastel. » (Monstrelet, t. I, ch. 242.)]

Hurt. Voir Heurt.

Hurtage. [Droit d'ancrage : « Item le droit « d'*hurtage* pour les navires et vaisseaux qui ter- « rissent, et mouillent à l'encre, affermé 100 l. » (Cart. de Jumièges, an. 1642, dans D. C. 733 c.)]

Hurte (se blesser quelque). Se blesser quelque part : « Bien *te blesseras quelque hurte*, « dont tu languiras toute ta vie entre les mains des « barbiers; mais si tu veulx, je te tueray ici tout « franc, en sorte que tu n'en sentiras rien et m'en « croy : car j'en ai bien tué d'aultres qui s'en sont « bien trouvez. » (Rab. II, p. 142.)

Hurtebillier. Houspiller. (Voy. Borel, au mot *Hourdebiller*.) — [On trouve aussi *hurtepillier* : « Colard Milon et Jehançon Colard se *hurtepille-* « *rent* eulz deux, tellement qu'ilz cheirent touz « deux à terre. » (JJ. 170, p. 227, an. 1418.)]

Hurtée. [Coup : « Et si li donna tel *hurtée* Des « deus eles par mi la face, Qu'il cai as dens sur la « place. » (Roi Guillaume, p. 74.)]

Hurteis, Hurtis. [Succession de heurts, de coups; mêlée : « La eut de premiere venue grant « *hurteis* et lanceïs. » (Froissart, V, 293.) — « Les

« supplians commencierent à aler au lieu où ledit « descort avoit esté,... et y ot des *hurteis* et bouteis « d'une partie et d'autre grant quantité. » (JJ. 92, page 321, an. 1363.) — « Icellui Bourgois frappa à « l'uys de l'ostel,... et advint que quant Jehannin « de Claelles oy ledit *hurlis*. » (JJ. 166, page 367, an. 1412.)] — « Lors gelerent en l'aer les parolles « et cris des hommes et femmes, les chaplis des « masses, les *hurtis* des harnois, des bandes, les « hanissemens des chevaux. » (Rab. IV, p. 235.)

Hurter. [1° Frapper : « Celle part est alée, s'a à « l'huisset *hurté*. » (Berte, c. XLV.) — 2° Se heurter : « A un grant arbre s'est *hurtez*, Arere chet « tut reversez. » (Lai del desiré). — 3° Battre : « Li « flots la *hurtent* et debatent, Et tous jors à li se « combatent. » (La Rose, 5949.) — 4° Donner un coup : « Tel cop il *hurte* del fust qui gros estoit. » (Guill. au Court Nez.) — 5° Charger : « Les deus « batailles firent du champ torner Et sur la tierce « par estevoir *hurter*. » (Garin le Loher. I, 26.)]

Hurtibilis. Combat, guerre : « S'en ala mettre « en bataille contre le seigneur de Chasteauguyon, « et y eut grant *hurtibilis* à la dite rencontre et de « cousté et d'autre y mourut de gens de façon « quatorze ou quinze cens combatlans. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 283.)

Hurtouoir. [Partie d'une charrette : « Un « essoul de char et un *hurtouoir* de char. » (JJ. 107, p. 12, an. 1375.)

Hustin, Hutin. 1° Surnom de Louis X, roy de France, parce que, dans son enfance, il étoit mutin et querelleur. Ce fut encore le surnom de Pierre d'Aumont, vraisemblablement pour la même raison. — 2° Dispute, querelle, tumulte : [« En escriant et « demenant grant *hustin*. » (Froissart, t. V, 401.) — « Li serjant les alerent querre en la bataille, où « li *hutins* estoit grans d'aus et des Turs. » (Joinv. § 231.)] — 3° Combat, mêlée : [« Si se commença « li *hustins* et l'estekis de toutes pars. » (Froissart, t. V, p. 300.)]

La commença la premiere meslée
La finira le *hutin*. *(Desch. f. 45 c.)*

4° Tracas, persécution, tourment :

Les grands perils de femme prendre
La doleur qui en puet descendre
La briefté de l'eage et la fin
Et du menaige le *hutin*. *(Desch. f. 538 b.)*

Expressions :

1° « Meneurs de *hutins*. » (Villon, p. 90.)

2° « Se mettre en ordonnance de *hutin*, » se mettre en ordre de bataille. Parlant d'un corps de troupes qui passoit par Liège et que les habitants insultèrent mal à propos : « S'en allerent tout droit au « marché, là où ils se recueillirent et *mirent en* « *ordonnance de hutin* contre ceux de la ville. » (Monstrelet, V, f. 125.)

3° Qui quiert *huttin* il trouve à qui combattre.
Molinet, page 139.

Hustiner, Hutiner. 1° Chercher querelle : « *Hutiner* pour noiser ou quereller. » (Pasquier, Rech. liv. VIII, p. 726.) — 2° Secouer, tirailler : « Quand il trouvoit aucun de grant deffense, il « gettoit son escu sur son dos et l'empoignoit au « bras parmi le corps et tant le *hustinoit* qu'il le « mettoit hors de sa selle. » (Percefor. V, fol. 10 b.) — 3° Tourmenter :

Je sçai bien comment mon temps use
On me debat on me refuse
On me *hustine*. *(Froissart, p. 117 a.)*

Hustineur. [Querelleur : « Jehan, dit Vyanne, « risseur, brigueur, *hustineur*, mal et outrageux « parleur. » (JJ. 95, p. 25, an. 1363.) — « Lequel « de la Place, qui estoit *hutineux* et merveilleux. » (JJ. 167, p. 343, an. 1413.)]

Hustinier. [Batailler : « Il s'avalerent pour « venir *hustinier* devant saint Omer. » (Froissart, t. III, 297.)]

Hutelette. [Petite hutte : « Pour faire *hutelettes* pour euls muchier. » (Froiss. II, 152.)]

Huterie, *s*. Dispute, débat, contestation : « Je « ne preten ne plaid ne *huterie*. » (Cl. Marot, p. 201.) — Par ce mot *huterie*, Villon semble désigner le parquet d'un tribunal de justice « où se tenoient « les avocats, les gens de la tourbe, et les plai- « deurs, tous designez par les mots de *bas assis* « mis en opposition avec les *haut assis* qu'on a vus « ci dessus pour les juges. »

Et frappez en la *huterie*
Sur les beaulx sires bas assis. *(Villon, p. 111.)*

Hutinet, *s*. Petit maillet de tonnelier : « Louis X « roi de France fut appellé le Hutin, parce que « dans son enfance il étoit mutin et querelleur ; et « ce nom selon Mezeray lui fut donné par allusion « au plus petit maillet des tonneliers appellé *hutinet*, mais qui fait le plus de bruit. » (Gerard de Nevers, 1re part. p. 104.)

Hutrée. [Cheville : « Cavillæ de ferro in biga, « gall. *hutrées*. » (Gloss. lat. 4120.)]

Hutte. [« Venir de la maison aux *huttes*. » (Cotgrave.)]

Hutter, *v*. Se loger, se pourvoir de loge, de hutte : « Monsieur de Parabere qui vint le soir sou- « per avec vous sur le haut de votre colline ou « vous étiez fort commodément *hutté*. » (Mém. de Sully, II, p. 242.)

Huve. [Voilette empesée qui entourait la tête des femmes et retombait autour du cou, en plis gracieux. C'est encore la coiffure des paysannes aux environs de Lorient (Morbihan) : « Une *huve* de « soye. » (JJ. 138, p. 133, an. 1389.)]

Huvet. [Petite huve : « Le suppliant fery laditte « femme un ou deux cops parmi le visaige, dont le « *huvet* de sa teste chey à terre. » (JJ. 131, p. 93, an. 1387.) — « Lesquelx se prinrent à icelle Margue « et lui tirerent par force sa coiffe ou *huvet*, que « elle avoit sur sa teste, hors de son chief. » (JJ. 141, p. 178, an. 1391.)]

Huvette. [Armet : « Et estoient armés la gri- « gnour partie de mailles, de *huvettes*, de capiaux « de fier, d'auquetons et de gans de baleine. »

(Froiss., X, 158.) — « Jehan Gomont escuyer por- « toit sa *huveste* en sa main. » (JJ. 105, page 372, an. 1374.)]

Huvrelas, Huvrelau. [Auvent : « Pluseurs « jeunes gens venus pour veoir le jeu d'arbaleste « se mistrent au dessoubz d'un *huvrelas* ou auvant, « lieu et place ordonnée pour veoir le jeu seure- « ment. » (JJ. 166, p. 288, an. 1412.) — « Item nus « ne puet... faire *huvrelaus*, ne autre ouvrage « seur froc de vile. » (Cart. noir de Corbie, f. 11 b.)]

Huydart. [Vanne d'un moulin : « Tout le droit « l'action, saisine... ou moulin et pertuis qui sont « dessouz Chaumont sur Yone,... soit en vannes, « en *huydart*, en pescherie. » (JJ. 70, page 205, an. 1336.)]

Huyho. [Mari trompé : « Laquelle baisselette « dist audit varlet Hanuyer, tu n'oserois dire à ce « compaignon là... *huyho*, qui est à dire en fran- « çois coux ; lequel dist que si le feroit bien : et « tantost dist ledit Hennuyer audit Robin : *huyho*, « *huyho*. » (JJ. 152, p. 195, an. 1397.)]

Huytreux, *adj.* Qui participe de la nature des huitres, qui est composé d'huitres. Parlant des perles :

Puis nagent ces troupes *huytreuses*
Dessous les campagnes vitreuses. *(R. Belleau, I, p. 29.)*

Hyacinthe, *s.* Pierre précieuse. (Cartheny, Voy. du Chev. errant, f. 156 b.)

Hyeuse, *s.* Dans Cotgrave, c'est l'arbre à l'écarlate, chêne vert, graine rougeâtre (*coccus.*)

Hyne. [Cavale, jument : « Il ont chevaus cou- « rans et grans *hynes* brehaingnes. » (Poëm. d'Alex. dans D. C. III, 670 b.)]

Hynerie. [Haras : « Pour grant mortalité de « leurs bestes blanches et de toute la *hynerie* de « leurs jumenz et de leurs poulains. » (JJ. 70, p. 280, an. 1334.)]

Hypocondriller, *v.* Peut-être énerver ou rendre obscur : « Ils ont sublimé, effressuré et *hypo-* « *condrillé* la jurisprudence. » (Moyen de parvenir, p. 120-121.)

Hypocriser. Faire l'hypocrite. (Cotgrave.) — Tous les philosophes anciens furent hommes, conséquemment « attrempans, ou pour mieux dire « *hypocrisans* et desguisans leurs passions selon « qu'ils etoient plus discrets. » (Pasquier, Rech. page 896.)

Hypocrisie, *s.* 1° Vice qui consiste à simuler une vertu qu'on ne possède pas. Parlant du livre hérétique de l'évêque Félix :

Quant cil livre fu tous escris,
Par la contrée l'ont semée
Contre çou que Dieux ot amé
Sont enraciné yresie
Contrefoit et *ypocrisie*. *(Mouskes, p. 85.)*

2° Déguisement : « D'autant que ledit heraut « d'armes sous ombre d'apporter la seureté du « dit camp pourroit pour divertir et eslongner « l'affaire, user de quelques fiscions, simulations « et *ypocrisie*. » (Gage de Bataille de Fr. Ier et de Charles V, fol. 77, R°.)

Proverbe : « *Ypocrisie* en guerre est dange- « reuse. » (J. Marot, p. 99.)

Hypocrite. [« Une ymage ot emprès escrite « Qui sembloit bien estre *ypocrite ;* Papelardie est « apelée. » (Rose, v. 408.)]

Hypocritement. En hypocrite. (Cotgr.)

Hypotheque. [« Les mineurs et les femmes « ont *hypotheque* taisible et privilégiée sur les « biens de leurs tuteurs et maris, du jour de la « tutele et du contrat de mariage. » (Loysel, 497.)]

Hypothequer. [« Je n'aime pas que ma « volonté demeure *hypothequée* par tiltre de grati- « tude. » (Mont. IV, 94.)]

I

1. **I.** [« Après vous conterai de l'*i ;* N'i a meillor « lettre de li ; Plus est au mont li delis cors, Que « de l'*i* n'est petis li cors. » (Senefiance de l'A B C, Jubinal, II, 278.)]

2. **I.** [Adverbe de lieu : « Soleil n'*i* luist... Pluie « n'i chet. » (Rol. 980, 981.)]

Iaue. [Eau, dans Renart, v. 1090 : « De la benite « *iaue*. » (Froiss. IV, 271.)]

Iaulz. Yeux : « Si li traïst les *iaulz* de la teste. » (Villehard. p. 27.) — [On lit *iaus*, dans Renart, v. 505, 598.]

Iaume. [Heaume : « Puis lace l'*iaume* qui fut « fait à Senlis. » (Garin.)]

Iaus. [Forme variée de eux, comme *chiaus* est pour ceux.]

Iawe. [Eau, dans Froiss., V, 263.]

Iaweus. [Marécageux : « Et s'en ala en Dane- « marche, un païs *iaweus*. » (Mén. de Rains, § 428.)]

Icel. [Pronom et adj. démonstratif, fait sur le latin *ecce illum*. C'est le cas régime de *icil* : « Puis « *icel* jur. » (Rol. v. 664.) — « A *icel* mot. » (Id. v. 2458.) Le féminin était *icele* :]

Je vos aim tant comme ma vie
Il n'a soz ciel *icele rien*
Que ne feisse à vostre bien. *(Fabl. de S. G. f. 1 d.)*

Icelui. [Du latin *ecce illi huic*. Se rencontre dans Froissart.]

Icest. [Du latin *ecce istum*. Cas régime de *icist* : « A *icest* mot unt Franceis escriet. » (Rol. v. 1180.) — Le féminin est *iceste* : « Après *iceste*, « altre avisiun sunjat. » (Id. v. 725.)]

Icez. [Reg. plur. masc. de icist (*ecce istos*) : « A *icez* moz. » (Roland, v. 990.)]

Ici. [Adv. de lieu (*ecce ibi*) : « E. reis, amis que « vus *ici* nen estes. » (Rol. v. 1697.) — Remarquez la locution : « Tut cunquerrat *d'ici* qu'en Orient. » (Rol. v. 401.)]

Icil. [Cas sujet du latin *ecce ille* : « *Icil* ert frere « al rei Marsilium. » (Rol. v. 880.) — « *Icil* traiteur « dont je vous cont espandirent ces nouvelles par « le païs. » (Mén. de Reims, § 317.)]

Icist. [Cas sujet de *ecce iste* : « *Icest* reis. » (Roland, v. 3343.)]

Iço. [Pron. rég. sing. neutre, du latin *ecce hoc* : « *Iço* vus mandet reis Marsilies. » (Rol. v. 125.)]

Iconomique, *adj*. Qui concerne la famille, parlant des affaires : « Cellui est dit avoir charge « monostique qui a gouvernement de soy seul, et « l'*iconomique* est celui qui a regard à soy et à sa « famille. » (Le Jouvencel, f. 3 a.)

Idée. [« Et lor promet, en ses *idées*, Des oevres « qu'il auront ovrées, Sauvement ou dampnacion. » (Rose, v. 17685.)]

Identité. [« La *identité* ou unité que il ont à « leur parens, les fait estre ensemble come uns « meisme. » (Oresm. Eth. 251.)]

Ides. [Division du mois Romain : « Li treizis« mes u li quinzismes jors du mois est apelés *ydes*, « et tout li jor qui sont des nones jusques as *ydes* « sont denomé des *ydes*. » (Comput, f. 2, XIIIe s.)]

Idiot, Ydiot. [Dépourvu d'intelligence : « *Ydiot* « et non advenable en gouvernement du royaume. » (Chr. de S. Denis, II, f. 60.) — [« (Le moine) qui tous « est soz et *ydiotes*. » (G. de Coinsi, du Cierge.)]

Idoine. [1° Apte, propre à (latin *idoneus*) : « Messagiers sages et avisés et bien *idoines* et tail« liés de faire ce messaige. » (Froissart, II, 40.) — 2° Qui a de la vertu, en parlant de reliques. On a dit de Charles VII et de ses officiers à la prise de Bordeaux :

Et la l'archevesque et chanoines
Leur vindrent donner l'eauë benyte
En portant reliques *ydoines*. *(V. de Charles VII, II, 125.)*

Idoineté. [Aptitude : « Lesdits abbé, religieus « et convent fussent tenus apporter et présenter « caultions... de la suffisance et *idoineté* des des« sus dis présentez. » (1543, Usage de l'Abbaye de Ferrières.) (L. C. de D.) — « Leur science monstre « assez leur *ydoineté*. » (Histoire de la Toison d'Or, folio 167.)]

Idolastre. [« Dieus hait avers (avares) les vilai« nastres Et les dampne comme *idolastres*. » (Rose, v. 5268.)]

Idolatrer, *v*. Adorer, au propre et au figuré :

Folles amours font les gens bestes,
Salmon en *idolatria*,
Sanson en perdit ses lunetes. *(Villon, p. 35.)*

Or et argent sont Dieux en terre...
Chascun les quiert, baise et acole
En *ydolatrant*. *(Desch. f. 433 c.)*

Idolatrie. [« Idolatrie vault autant comme « mescreance, C'est cil qui en avoir met toute sa « creance, Qui tant le croit et aime qu'ailleurs n'a « sa beance. » (J. de Meung, Test. 1717.)]

Idole. [La forme la plus ancienne est *idle*, écrit *ydele*, dans la chanson de Roland :

Comparer puis assez a .II. *ydoles*
Homme et femme qui ont entendement :
S'ils n'ont amour ils ont pensées foles. *(Desch. f. 164 a.)*

Expression :
« *Idoles* parlantes, » maîtresses parlant d'amour. (Des Acc. Bigarr. p. 106.)

Idonéité. [Aptitude : « L'*idoneité* dudit sup« pliant attestée par les dits prevosts, jurez et « consaux. » (Coust. Gén. II, 937.)]

Idropisie. [« Un des convers as monies, ne le « m'unt pas nummé, Out mult esté grevé de grant « enfermeté E out d'*idropisie* le ventre mult « enflé. » (Th. de Cant. 94.)]

Idunc. [Alors : « *Idunc* plurerent. » (Roland, v. 3870.)]

Ielme. [Heaume : « Ses esclus qui bien est « claués Ne fust il mie mieulx froés Ne ses *ielmes* « mieulx detrenchiés. » (Rob. le Diable, dans D. C., sous *Helmus*.)]

Ieque. [Cavale : « En parlant desdittes jumens « ou *ieques*. » (JJ. 139, p. 163, an. 1408.)]

Ier. [Hier, dans Roland, v. 2701.]

Ierent, Iert. [Formes du futur, dans Roland, v. 3286 et 517.]

Ierloge. [Horloge : « Ki velt faire le maizon « d'une *ierloge* vesent ci une que jo vi une fois. » (Laborde, Emaux, 414.)]

Iestre. [Etre, origine : « Ke elle le meist en lieu « et en *iestre* ke il peuust parler à madame « Jehanne. » (Flore et Jeanne, 20.)]

Ievel. [Egal : « Je vous feray aporter deus har« nas tous *ievels*, otels les uns comme les autres. » (Froiss. IX, 336.)]

If. [Arbre : « En Sarraguce descendent suz un « *if*. » (Roland, v. 406.)]

Ifernal. [Infernal. (Aubri, v. 201.)]

Igal. [Egal, dans la Chron. des ducs de Norm.]

Igance. [Egalité. (Ibid.)]

Igaument. [Egalement : « Partir *igaument.* » (Cons. de Pierre de Font. ch. 32, art. 21, p. 146.)]

Iglise. [Eglise : « Coustume est quant l'an doit « faire la feste de la dédication d'une *iglise*, que « l'an cortine lan et aorne. » (MS. S. Vict. Sermons du XIVe siècle.)]

Iguare. [Ignorant : « Prens le fruict des quatre « elemens soulz une espece transmuable Qui est « matiere tres notable Par philosophes desguisée « Et des *ignares* peu prisée. » (Nat. à l'alchim. 1061.)]

Ignel. [Rapide, dans la Chronique des ducs de Normandie et dans Renart, v. 893.]

Ignorable. Qui ignore : « *Ignorable* et desco- « gnoissable des batailles de la mer. » (Chron. de Nangis, MS. an. 1283.)

Ignoramment. [Avec ignorance : « Tout ce « qui fu fet *ignoramment* doit estre rapelé, et doi- « vent comencier novel plait. » (Beaum. t. XXXIX, p. 20.) — Dans Froissart, t. III, 239, il signifie avec une feinte ignorance.]

Ignorance. [Au singulier, signifie 1° Sottise : « Fur les petiz fist la restinction, Qui monte à pou ; « vez ci large *ignorance.* » (Desch. *Adm. de l'hôtel du prince.*) — 2° Négligence. (Froiss. t. III, 466.) — 3° Acte d'étourderie, au pluriel : « Les mesfaiz de la « meie juvente e mes *ignorances* ne remembrer. » (*Lib. psalmor.* 29.) — « En lui remonstrant les « *ygnorances* et mesusances, dont il estoit accusé. » (Froiss. XIV, 201.)]

Ignorant. [« Celle multitude *ignorant* et rude. » (Bercheure, f. 13.)]

Ignorer. [1° Faire semblant de ne pas savoir : « Et *ignorerent* que il n'en savoient rien. » (Froiss. t. II, p. 75.) — « Li rois d'Engleterre et ses consaus « *ignoroient* de toutes ces coses. » (Id.) — 2° Négliger : « L'ordonnance qui prise estoit, li doi roi ne « vodrent pas *ignorer.* » (Id. III, 322.)]

Ignoticion. [Ignorance : « Mes pour ce que « plait et riote et *ignoticion* des faits, de la verité « et de la saisine peussent nestre et estre engen- « drez ou temps à venir. » (JJ. 69, p. 133, an. 1327.)]

Il. [1° Pron. pers. sujet, sing. masc. : « *Il* est mis « filz. » (Roland, v. 3716.)] — « Le commanderent « à Dieu, et *il* eux aussi. » (Joinville, page 105.) — [2° Pron. pers. sujet pl. masc. : « Einz que *il* moer- « gent, se vendrunt mult cher. » (Roland, 1690.)] — « Chi commenche le 1er chap. de che liv. qui parole « de l'office as baillis, quel *il* doivent estre. » (Beauman.) — [3° Pron. neutre, suj. sing. : « *Il* est « juget que nus les ocirum. » (Roland, v. 884.)] — [4° Employé comme démonstratif, il signifie celui, cela.] Parlant de la recherche de ceux qui ont du sel en fraude et de leur punition : « Et *il* dedens « huit jours. » (Ordonn. I, p. 607.) — [5° Au XIVe s., on a dit *il*, *ils* pour le féminin : « Les choses sem- « blent estre involontaires quand ilz sont faites par « violence ou quand *il* sont faites par ignorance. » (Oresme, Eth. 47.)] — 6° Il se trouve quelquefois placé après le verbe avec un pronom interposé : « Amors de moy *est vos il* pitié prise. » (Poët. av. 1300, II, p. 545.)

Expressions :

1° « *Il* est qu'ayant fait attention, » ayant fait attention. (Nouv. Cout. Gén. I, p. 165.)

2° « Que c'est *il* de vous, » vous lui ressemblez.

3° « *Il* soit que, » ainsi soit que. (Desch. f. 413a.)

4° « *Il* y en a, » il en est. (Rob. Est. Gr. fr. p. 9.)

— [Au XIVe siècle, pour les pronoms comme pour les noms, le cas régime prend la place du cas sujet et on dit *ils* pour *il* à la troisième personne du pluriel.]

Illec, Iloec. [Là : « Guenes *iloec* ne voulsist « estre. » (Roland, v. 332.) — « Mult ot *illuec* grant « pitié del pueple. » (Villehard. § 67.) — « Que « Ginés vous *illeuc*, car levés sus. » (Aiol, v. 931.)]

Illegalité. [Désordre, violence : « Mal pourvoit « à la rigueur des loix, qui donne loy à *illégalité.* » (Chartier, l'Espérance, p. 353.)]

Illiberalité. Défaut de générosité : « Selon « Aristote, liberalité est une vertu qui fait du bien « par pecune, le contraire de laquelle est *illibera-* « *lité.* » (Triomphe de la Noble Dame, f. 76.)

Illicite. [« Jouer à jeux *illicites.* » (Ménage, t. II, p. 3.)]

Illider. [Rompre, enfreindre : « Pour laquelle « clause et convenance *illider* et assorber. » (JJ. 200, p. 6, 481.)]

Illier, *s.* Côté, flanc. [On appelle encore *iles*, en anatomie, les parties latérales et inférieures du bas-ventre.]

Quant li dame a mal en sen chief,
Se li convient par grant mescief
Aler jesir ens en sen lit
Se li preudom pour sen delit
Li tastone sen dextre *illier*
Nus ne s'en doit esmerveiller. *(Poët. av. 1300, IV, 1339.)*

[« Mais quant tenons par les *illiers* ces nonains, « ces convers, ces moines. » (Chron. des ducs de Norm. III, p. 515.)]

Illuminateur. Qui répand la lumière. (Cotgr.)

Illuminatif. [« Chevalerie a vertu defensive « par force ; clergie a vertu *illuminative* par pru- « dence. » (Gerson, dans Dochez.)]

Illumination. [Vision : « Vision et *illumina-* « *tion* sont faiz sodainnement. » (Oresme, dans Meunier.)]

Illuminer. [Eclairer : « La lune est *illuminée* « du soleil. — Un feu peut eschauffer et *illuminer.* » (Oresme, dans Meunier.)]

Illusion. [Moquerie : « Fait sumes reproces à « nos veisins et *illusiun.* » (Lib. psalmor. 112.)]

Illusoire. [« En maniere que les dits arrestz ne « soient *illusoires.* » (Procès verbaux du conseil de Régence de Charles VIII, p. 188.)]

Illustration. [Ce qui rend illustre : « La « defense et *illustration* de la langue françoise. » (Titre d'un ouvrage de Du Bellay.)]

Image. [1° Image des faux dieux. Dans Roland

et S. Bernard, on trouve *ymagene* prononcé *ymagne*, comme *aneme* se prononçait *anme* : « Tutes « vos *ymagenes* vos referai d'or fin. » (Roland, v. 3493.) — 2° Statuette de la vierge, des saints : « Une *ymage* de saint Loys à un entablement et à « une mitre de perrerie, qui tient son doit en une « main et une petite couronne en l'autre. » (N. C. de l'Arg. p. 48.) — « Item une crois d'argent sourorée, à deux *ymages* en costé, de N. D. et de saint « Johan. » (Id. p. 49.)] — 3° Portrait :

> Grave moy dans ton coeur comme un *ymage* beau
> Mignonnement taillé dans le fonds d'un anneau.
> R. Belleau, Poës. t. I, p. 109, V°.

[4° Métaphore : « *Image* est ce que deus ou plusors diverses choses ont aucune semblance entre « eles selonc les propriétés dou cors et de la nature, « en ceste matiere : cist hom est plus hardi que « lions, et cil autre coars comme lievres. » (Brunetto Latini, Trésor, 541.)] .

Imagerie. [1° Art de l'imagier, du sculpteur en bois ou en pierre.] — 2° Marqueterie : « Un grand « portail faict et entaillé à menue *imagerie* de mar- « bre blanc et bis. » (J. d'Auton, p. 116.)

Imagette. Diminutif d'image. (Cotgrave.) — « *Imagete* en bosse, » petite statue. (Monet.)

Imagier. [1° Sculpteur, ouvrier qui travaille au ciseau : « Quiconques veut estre *ymagiers* à « Paris, ce est à savoir tailleres de crucifix, de « manches à coutiaux. » (*Liv. des Mét.* 155.)] — 2° Statuaire, aux Nuits de Straparole, II, 218.

Imaginal. [Imaginatif : « Li dus d'Ango qui « estoit sages et *imaginaulx*. » (Froiss. IX, 449.)]

Imaginant. [Fin, habile : « Soubtieus et *imaginans*. » (Froiss. III, 333.)]

Imaginatif. Ingénieux, intelligent. Froissart (liv. I, 386) dit de Chandos : « Il estoit bien si sage « et *imaginatif* qu'il eust trouvé aucun moyen par « quoy paix eust esté entre France et Angleterre. »

Imagination, *s.* 1° Réflexion : [« Il orent « ta mainte *imagination* pour sçavoir se il rentre- « roient en lor vaissaux. » (Froiss. II, 69.)] — « Ils « apperçurent que les lampiers, qui estoient d'ar- « gent en estoient ostés et considererent comment « ce pooit avoir été fait et trouverent par *ymagination* que ce avoit esté fait tant comme l'en dis- « noit en cloistre. » (Du Cange, sous *Ymaginacio*.) — 2° Avis, en parlant du pape : « Après-disner, bien « en secret, au comte de Geneve, son frere, à mais- « tre Pierre Gerard, et à moi, ouvri son *imagination*, coment il desiroit trop la pais entre le roy « d'Arragon et M. le duc d'Anjou roi de Sicile. » (Hist. du duc d'Anjou, roi de Sicile, avant celle de Charles VI, par Le Laboureur, p. 64.) — 3° Envie, désir : « Le duc de Berry, qui eut espousé madame « Jehanne d'Armignac, sa premiere femme trespas- « sée de ce siècle, avoit grande *imagination* et « bien le monstra, que secondement il fust marié. » (Froiss. liv. III, p. 360.) — 4° Résolution. Parlant de Marie de France, religieuse à Poissy, qu'on vouloit engager à quitter son couvent pour épouser Edouard, fils du duc de Bar : « Mais il ne fut onc- « ques en leur puissance qu'elle y voulust consen- « tir, et demeura ferme et stable en son imagina- « tion. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, page 166.) — [5° Hésitation, appréhension : « Il ot « pluiseurs *imaginations* pourtant que elle n'ooit « nulles nouvelles de messire Amauri. » (Froiss., t. IV, p. 15.)]

Expressions :

1° « Venir en *imagination*, » venir à l'idée : « Et « vint en *imagination* au roy qu'il s'en iroit en « Avignon. » (Froiss. V, 278.)

2° « Avoir *imagination*, » réfléchir : « Or ay je « eu pluiseurs fois *imagination* sus l'estat de « proece. » (Id. II, 10.)]

Imaginative. [Imagination : « J'oy à douze « ans grant *ymaginative*, Jusqu'à trente ans je ne « cessai d'apprendre. » (Desch., son éducation.)]

Imaginer. 1° Ecouter : « Lors me boutai un « peu avant Plus près de li, pour mieulx *imaginer* « son chant. » (Froiss., Poës. ms. 45.) — [2° Examiner, regarder : « De quoy, tout considéré et *imaginé* les affaires, j'ay trouvet en mon conseil « que. » (Froiss. II, 366.) — « Loeis d'Espagne *imagina* bien le fortrèce de le ville et vit bien que « elle estoit prendable. » (Id. IV, 59.)]

Imbecillité. [Faiblesse : « Que chascuns d'eulx « fust langueureux par autrui *imbecillité*. » (Bercheure, f. 22 b.)]

Imitateur. [« Autrement nous ne serions pas « Vrais *imitateurs* de ses pas. » (Alchim. à la Nat. 814.)]

Immense. [« O grace et pitié très *immense* « L'entrée de paix et la porte. » (Ch. d'Orléans, 102° Ballade.)]

Immerite. [Sans mérite : « Personnes de petit « estat et *immerites*. » (Ord. VIII, 496, an. 1402.)]

Immisericorde. Défaut de miséricorde. (Triomphes de la Noble Dame, f. 271.)

Immisericordieusement, *adv.* Impitoyablement. (Oudin.)

Immisericordieux, *adj.* Cruel, qui est sans pitié. (Cotgrave.)

Immobile. [1° Qui ne se meut pas : « De neant « fit realité, D'*immobil* mutabilité. » (J. de Meung, Test. V, 381.) — 2° Immeuble : « Qui tient et pos- « sède aucune chose *immobile*. » (1450, Cure de Saint-Ay.) (L. C. de D.)]

Immobiliaire. [« Les rentes sont reelles et « *immobiliaires* ; les arrerages personnels et mobi- « liaires. » (Loysel, 506.)]

Immoble. [1° Qui ne se meut pas : « Toute « chose par nature ou de nature est *immoble* et « immuable. » (Oresme, Eth. 156.)] — 2° Immobilier. (Dubouchet, Gén. de Coligny, p. 58, an. 1268.)]

Immoderation. Caractère de ce qui est immodéré. (Triomphes de la Noble Dame, f. 54.)

Immonde, *adj.* Impur : « Qui veut la cons-

« cience monde, il doit fuir le monde *immonde*. » (Cotgrave.)

Immondice. [« Qu'il n'i ait (dans l'eau) nul « immondice. » (Brunet. Lat. *Trés.* p. 173.) — « D'ordures grans, de fians par monceaux, D'*im-* « *mondices.* » (Desch. f. 350.)]

Immondicité, *s.* Immondices : « Le capitaine « Faustau de Peirouze, qui estoit dans Piance « m'avoit dit, qu'il y avoit un trou à la muraille, « du costé de là où je devois venir de Montalsin, « qui estoit par là ou sortoient les *immondicités* de « la ville. » (Montluc, I, p. 584.)

Immortaliseur. Celui qui donne l'immortalité : « Le translateur de l'Iphigenie à bon droit se « moque des *immortaliseurs* d'eux mesmes qui « arrogamment se promettent immortalité en si « peu de chose que rien. » (Quint. Censeur, page 213.)

Immortel. [« *Immortelles* sont dites pour ce « que la memoire de ces œuvres ne doit jamais « faillir. » (Berch. f. 12.)]

Immuer. [Changer : « Ne seroit le profit du roy « *immuer* la nature de forest pour mettre icelle en « terre labourable. » (1537, Echange de l'Isle aux Beufs.) (L. C. de D.)]

Immunité. [Privilège, en vertu duquel aucun agent de finance ou de justice royal ne pouvait entrer dans les domaines ecclésiastiques, pour y faire acte d'autorité : « Et se mit en *immunité* et « franchise en l'église du Sépulcre à Paris. » (JJ. 71, p. 138, an. 1389.)]

Immuter. [Changer : « Pendant laquelle cause « aucune chose ne doye estre *immutée* ou innovée « au prejudice des parties. » (Arrêts du Parlement, t. VIII, an. 1388.)]

Imparager. [Faire un mariage convenable, dans la Cout. d'Anjou, art. 128 et 241.]

Impardonnable. [« Vous savez comment le « roi Charles de France traitoit secretement devers « les bonnes villes de Bretagne, afin qu'elles ne se « voulsissent mie ouvrir ne recueillir les Anglois, « et, là où ils le feroient, ils se forferoient et seroit « ce forfait *impardonnable*. » (Froissart, éd. Buchon, II, II, 70.) On croit à tort que Segrais a créé ce mot.]

Impartable. Qui ne peut être partagé : « Si le « pere et la mere sont tous deux bastards et ayans « enfans au jour de leur trespas, par quoy ils soient « *impartables* au seigneur. » (Cout. Gén. I, 806.)

Impartir, *v.* Donner, accorder; en parlant de la mauvaise fortune :

Elle *impartist* humilité. *(V. de Charles VII, I, p. 109.)*

Impatiemment. [« Quant sedition cruelle qui « moult despitement et *impatiemment* entre oit « dissimulation. » (Gerson, Harengue au roi Charles VI, 18.)]

Impatience. [« Adam par grant *impatience* Et « par fole inobedience Mordit le mors qui mort « engendre. » (J. de Meung, Tr. 314.)]

Impatient. [« De rien n'estoit *impatient*. » (Machault, p. 104.)]

Impatroniser. Introduire comme une sorte de patron, comme un maître : « Vray est que les « empereurs n'aiant ni cœur, ni valeur, ni moyen « pour le leur oster (le duché de Milan aux Sforza), « furent contraints de leur laisser, et les en impa- « troniser, pour le tenir à foy et hommage de l'em- « pire. » (Brant. Cap. fr. I, 324.) — « Au temps que « les François s'*impatroniserent* de cette Gaule. » (Pasquier, Rech. I, 9.)

Impedimie, Impedimier. [Epidémie, être attaqué par l'épidémie : « Pour l'*impedimie* et la « mortalité qui a esté et encores est en la ditte ville « d'Arras et environ, ledit Baudet qui estoit et a « esté *impédimié* et prins de la bosse. » (JJ. 155, p. 583, an. 1400.)]

Impense. Dépense : « Doit estre rembourcé par « coheritiers des *impenses* utiles et necessaires. » (Cout. Gén. I, 40.)

Impenser. [Récompenser : « Pour *impenser* « les bons et agreables services que Marote la « Guyevre m'a faiz. » (JJ. 73, p. 287, an. 1333.)]

Impere. [Droit de haute et moyenne justice : « Mere et mixte *impere*. » (Froissart, t. VI, 310.) — « Juridicions haute, basse et moyenne, mixte et « mere *impere*. » (Ord. V, 444, an. 1371.)]

Imperfection. [« Et qui seroit nuls Ki osast « dire K'ele (la créature) por ceste *imperfection* ne « duist venir à salveteit. » (S. Bern. p. 544.)]

Imperial. Clerc ayant étudié en Italie, où l'université de Bologne renouvela le droit romain :

Que dient li juge roial ?
Que justice n'a lois ne dis,
Que dient clerc *imperial* ?
Que li empires est laidis. *(Desch. f. 385.)*

L'Italie, au XIVe s., dépendait nominalement de l'empire d'Allemagne.

Imperice. [Manque d'habileté : « Lequel ven- « deur de triacle (thériaque) n'estoit qu'un broul- « leur, et ne se congnoissoit au fait de cirurgie... « Pour l'*imperice* et non saichance dudit Castille. » (JJ. 166, p. 110, an. 1411.)]

Imperier. Commander, dans Brant. Cap. fr. III, p. 193. — On lit *imperer*, dans la Marg. des Marg. t. I, fol. 79 ^a^.

Imperieux. [« La rigueur de necessité ne souf- « fre pas de repugnance, tant est son effort *impe-* « *rieux*. » (A. Chartier, dans Dochez.)]

Imperiosité. Empire : « La femme a pris telle « *imperiosité* sur luy, s'appuyant et se fortifiant « sur sa pudicité, qu'il faut que le mary passe par « sa sentence. » (Brant. Dames gal. I, 223.)

Imperscrutable. Qui ne peut être scruté : « Secrets *imperscrutables*. » (Le prince de Machiavel, p. 6.)

Impersonal. [Unipersonnel, en parlant des verbes : « Alquant diseient bien, pluisur diseient « mal, Li alquant en latin, tel ben, tel anomal, Tel « qui fist personel del verbe *impersonal.* » (Th. de Cant. 55.)]

Impersuasible. Qui ne peut être persuadé : « O gens testus de dur cervel obstinez et *impersua-* « *sibles.* » (Hist. de la Toison d'Or, II, 145.)

Impertinacité. [Candeur, franchise : « Nous « en regart à la simplesse, *impertinacité.* » (Ord. t. VI, 654, an. 1382.)]

Impertinence. Intempéries : « Subtilisoit « mille delaiz, subterfuges et exoines, sans donner « le consentement réciproque au mariage, ainsi « que le devoir l'obligeoit, ains s'armoit de mille « excuses, fondées ou sur la sainteté des jours ou « sur l'*impertinence* du temps. » (53ᵉ arr. d'amour, page 482.)

Impertinent. [Qui ne tient pas au sujet : « Item la forme d'y respondre ou croire ou non « croire, en negatif, ou suppositif ou *impertinent.* » (Bout. Som. Rur. liv. II, tit. 2.)]

Impétition. [Attaque : « Absous des *impéti-* « *cions*... que lui faisoit. » (1432, Gros-Marché de Janville.) (L. C. de D.)]

Impetracion. Action d'obtenir. (Desch. f. 526.) — [« Pour l'*impetracion* des lettres de monseigneur « le duc d'Orliens. » (1395, Chaussées d'Orléans.) (L. C. de D.)]

Impetrer. [Obtenir : « Et absolution vous irai « *impetrer* De trestous vos pechez de tuer et d'em- « bler. » (Cuvelier, v. 7287.)]

Impetueux. [« Mors est si *impetueuse* Et si « hastive qu'ele sonne Assez souvent complie à « nonne. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)

Impetuosité. [« L'utilité pour quoi les arteres « montent (au cerveau) est que l'*impetuosité* du « sanc d'elles soit refrénée par leur montement. » (De Mondeville, f. 14 ᵇ.)]

Impieté. [« Et à nos *impietez* tu seras propi- « cius. » (Lib. psalmor. p. 82.)]

Impitié. [Dénaturé : « A ce raison et nature et « pitié naturele y esmeuvent et doivent esmouvoir ; « et qui ne le seroit *impitié* et injuste. » (JJ. 116, p. 129, an. 1379.)]

Importable. [Insupportable : « Injurier de « villaines et *importables* paroles. » (JJ. 97, p. 90, an. 1366.)]

Importance. [« Pierre, vecy Jean de Vy qui « nous veult dire quelque chose d'*importance.* » (Chastelain, II, 3.)]

Imposer. [1° Ordonner : « *Imposant*, sur ce, « silence perpetuel à nostre procureur. » (Lett. de Rémiss. Bibl. des Ch. 5ᵉ sér. I, 82.) — 2° Accuser, charger quelqu'un : « Et tout ce qu'on lui *imposoit* « n'estoit que par envies et haines particulieres. » (Juv. des Ursins, an. 1404.) — « Et leur *imposoit* « qu'ils avoient esté negligens. » (1389. Assises de Montargis ; L. C. de D.)]

Impositeur. [Percepteur d'impôt : « Sans ce « que ledit de Louvres feust onques du conflict, ne « de l'assemblée des maillés, à tuer ne rober *impo-* « *siteurs* ne juifs. » (JJ. 123, p. 235, an. 1383.) Voir encore Froiss. V, 356.]

Imposition. [Impôt : « Encore y a chose qui « m'est po belle, C'est maletote, et subside, et « gabelle, Flebe monnoie et *imposition*, Et du pape « la visitation. » (Machault, p. 89.) — « Longue et « grande chose seroit de raconter les biens qu'on « y voit, mesmement quant si peu de chose comme « estoit l'*imposicion* des chappeaux de rose et du « cresson valoit au roy dix mille francs l'an. » (Guillebert de Metz, Descript. de Paris, dans l'Hist. litt. de la France, XXIV, 612.)]

Impossibilité. [« Tu te dois garder des livres « et des romans qui sont remplis de bourdes et qui « attraient le lisant souvent à *impossibilité*, à folie, « vanité et pechié. » (Hist. litt. de la Fr. XXIV, 224.)]

Impossible, *adj.* « S'adresse vers la plus grant « huée, là ou le chevalier au griffon faisoit droit « *impossible* d'armes. » (Percef. I, 146.)

Impost. [Impôt : « *Impos* et collectes que on « impose sur icelui peuple. » (Bibl. des Chartes, 6ᵉ série, II, 143.)]

Impotence. [Etat de celui qui est impotent : « Après s'en va sans escuier ; Mès por ses membres « apuier Ot ausinc cum par *impotence* De traïsun « une potence (béquille). » (Rose, v. 12295.) — « Nous avons ordonné que le prieur et la prieuse « de l'Hostel Dieu de Compiegne, qui sont à present, « demeureront en leur estat toute leur vie sans « estre ostez, se ce n'estoit par *impotence* de corps « ou par male administration. » (Arrêt du Parl. t. IV, an. 1337.)]

Impotent. [Privé de l'usage d'un membre : « Il « fait enquerir diligemment ou il y ait povres mes- « naigers, vieulx et *impotens.* » (Boucic. IV, 2.)]

Impourter. [Emporter : « Et se il li plait depar- « tir, il s'en puent departir par le congié de nostre « justice, et *impourter* avec lui ses biens. » (Ord. IV, 299, an. 1354.)]

Impourveu. [Dépourvu : « Comme le suppliant « *impourveu* de conseil eust appellé en nostre « cour de parlement. » (Arrêts, t. VI, an. 1370.)]

Impreciable. [Inestimable, dans Rabelais, prologue du livre Iᵉʳ.)]

Imprelation. [Collation d'une prélature, d'un évêché, dans Froiss. VII, 233.]

Imprenable. [« Il sentoit son chastel fort et « *imprenable.* » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 90.)]

Imprescriptible. [Qui n'est pas susceptible de prescription : « Le domaine de la couronne « de France est inaliénable et *imprescriptible.* » (Loysel, page 6.)]

Impresser. [Empreindre : « Le suppliant *im-*

« pressa en pain tendre icellui martel et fleur de « liz. » (JJ. 206, p. 247, an. 1479.)]

Impression. [1° Contrainte : « Par *impression* « et non de nostre franche volunté. » (Ord. t. III, p. 348.) — 2° Oppression : « Pour les *impressions* « qu'il (les grands seigneurs) font sus le commun « peuple. » (Froiss. VI, 263.)]

Impressure. [Marque, empreinte : « Impedatura, *impressure* de pié, ou mesure, ou trace de « pié. » (Gloss. du fonds S. Germain.)]

Imprimé. Fabriqué : « Un duc nouvellement « *imprimé.* » (Sully, Mém. X, 403.)

Impropice. Défavorable : « Et en après voy « l'autre cas Qui leur est dur et *impropice.* » (Desch. folio 552 ᵃ.)

Improveu, *adj.* Imprévu. (Faifeu, p. 84.)

Improvidence, *s.* Imprudence. (Essais de Mont. II, p. 525.)

Improvis (à l'). Subitement, au dépourvu. (L'Amant ressuscité, p. 201 ; M. de S. Gelais, 187.)

Improviste (ballet à l'). C'est un ballet qui fut dansé par Louis XIV, le 12 février 1686. (Voy. Beauchamps, Rech. des Théât. III, p. 112.)

Impudentement, *adv.* Impudemment. (Rab. t. III, p. 240.)

Impudicité. [Vice contraire à la pudicité : « Comme Jehanne femme de Philippot de Calan, « pour son petit gouvernement et *impudicité*.... fu « emmurée. » (JJ. 176, p. 334, an. 1444.)]

Impugnance, *s.* Attaque, insulte. (Cotgr., Oud.)

Impugnateur, *s.* Qui attaque, qui insulte. (Cotgr., Oudin.)

Impugnation, *s.* Attaque, assaut. (Cotgrave, Monet.)

Impugner, *v.* 1° Combattre de paroles ou de fait. (Voy. Ord. III, p. 660 ; Cotgrave, Oudin.) — 2° Imputer : « A ce que ou temps advenir, ne luy « fust *impugné* aucun crime. » (Monstr. III, 16 ᵇ.)

Impuissance, *s.* Pauvreté. (Ord. III, p. 488.)

Impuissant. « L'heritier *impuissant* est celui « qui n'est pas en age d'aliener ou qui a quelque « autre empeschement qui lui oste la mesme fa- « culté. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 138.)

Impulser, *v.* Provoquer. (Oudin.)

Impulseur, *adj.* Qui excite, instigateur. (Cotgr., Oudin.)

Impulsif, *adj.* Qui pousse. Il se joint ordinairement au mot « mouvement. » (Oudin.)

Impunement, *adv.* « *Impunement* icy je dirai « mon martyre. » (Amadis Jamin, p. 266.) — *Impunement* est une corruption de *impuniement*, donné par Cotgrave.

Impunissements. On appelle ainsi, en Bretagne, ce qu'on nomme blâmes dans les autres Cout. en matières féodales. (Voy. les Quest. sur les Matières féod. de la Cout. de Bret., par M. Hérier, cité dans le Journ. des Sav., août 1787, p. 1507.)

Impurité, *s.* Pour impureté. (Cotgr.)

Imputable, *adj.* Qu'on peut imputer. Parlant de faute ou de crime. (Nouv. Cout. Gén. p. 90 ᵃ.)

Imputer. [1° Attribuer : « Madame, je te prie « que tu ne vueilles *imputer* à moy ce dont je suis « contraint de faire. » (Ménagier, I, 6.) — 2° Accuser de débauche : « Icellui Michiel dist au suppliant « qu'il venoit de veoir la femme de Denys du Tertre « et que certainement il le *imputeroit* à office lui « et la dite femme. » (JJ. 144, p. 85, an. 1392.)]

Inaccointable. De difficile accès. (Cotgr.)

Inaccostable. [Même sens : « Hargneux, et « melancholiques, *inaccostables.* » (Cholières, Contes, II. p. 219.)]

Inaccoustumance. Défaut d'habitude. (Monet.)

Inaccoustumé. Inusité. (Cotgr.)

Inadmissible. [« Et pour ce que les excusations qu'il avoit envoyées de non y venir furent « declairées *inadmissibles* et non recepvables. » (Bibl. des Chartes, 4ᵉ série, II, 557, xvᵉ siècle.)]

Inadvertamment, *adv.* Par inadvertance. « Je corrigerois bien une erreur accidentale de « quoy je suis plein, ainsi que je cours *inadvertemment.* » (Ess. de Mont. III, p. 159.)

Inadverti. [Imprudent : « Et pour ce que tous- « jours elle (Alips) perseveroit à dancer, icelle « Katerine *inadvertie* et non souvenant dudit asseu- « rement la fery de la main. » (JJ. 160, p. 321, an. 1406.)]

Inagreable, *adj.* Désagréable. (Desch. f. 84 ᵃ.)

Incaguer. [Défier : « Si, sans vous peiner, vous « n'eussiez *incagué* toute la mantique compagnie « des astrologues. » (Cholières, II, 295.)]

Incambré. [Ressortissant à une juridiction : « Pour ce que Cambray est *incambré* à l'empereur « et es terres de l'Empire. » (Froiss. II, 468.)]

Incantation. [Emploi de paroles magiques : « Elle mist à Gadiffer son fils ung anel ou doit, qui « estoit de telle vertu que nulle *incantation* ne « nulz mauvais esperitz ne le pouvoient decevoir. » (Percef. II, fol. 138.)]

Incanter. [Vendre à l'encan. (Hist. de Nîmes, Preuves, III, 324, an. 1374.)]

Incarceré. Emprisonné, dans Brant. Cap. Estr. t. I, p. 40.

Incarnadin. Parlant d'un seigneur qui devient jaloux de sa femme : « Voyant ce gentil-homme « dans la chambre de la reyne porter au bras un « ruban *incarnadin* d'Espagne, qu'on avoit apporté « par belle nouvauté à la cour et l'ayant tasté et « manié en causant avec lui, alla trouver sa femme « qui en avoit un tout pareil et de la même piéce. » (Brantôme, Dames Gal. I, p. 153.)

Incarnal. « Couleur, moult belle et gaye ; elle « approche fort du rouge : mais elle est un peu

« plus chargée et trait fort sur le blanc. L'*incarnal* « en fleurs ressemble moult fort à la rose, à la « giroflée. Ceste couleur est composée d'un peu de « blanc. » (Sicile, Blason des Couleurs, p. 28 b.)

Incarnat. [« Deux pieces de boys, l'une d'ebene « noir, l'austre de bresil *incarnat.* » (Rab. Pantagr. t. II, p. 19.)]

Incarnatif. Incarnat. (Cotgr.)

Incarnation, *s.* Action de Jésus-Christ prenant chair : « Quant li *incarnations* eut mil IIcc. XXXII « ans. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109.)

Incarné. Devenu chair en parlant de la Divinité. (Alector, Roman, p. 54 a.)

Incender. [Brûler : « Jehan Morel menaçoit de « *incender* et embraser en feu et en flambe icellui « hostel. » (JJ. 175, p. 310, an. 1434.)]

Incessamment. [Continuellement : « Les bons « et agreables services que ledit Jaques nous a faiz « et fait de jour en jour *incessamment.* » (Lettres de Charles V, Bibl. des Chartes, 4e série, III, 424.)]

1. Inceste. Incestueux : « Aucune aussi, *inceste* « en leur fait. » (Desch. fol. 300.)

2. Inceste. [Conjonction illicite : « Herodes « Antipas n'eust pas decolé saint Jehan Baptiste, se « le disner qu'il fist n'eust esté si plein de gloton- « nie et d'*inceste.* » (J. de Vignay, Eschecs moralisés, folio 18.)]

Incesté, *adj.* Souillé. « Faust-il que vostre lict « conjugal soit *incesté*, et contaminé par moinerie. » (Rabelais, III, p. 239.)

Incidence. [Cause, circonstance : « Tout homme « qui demande à estre preus, doit regarder à la vie « des ancyens, coment ne par quel *incidence* il y « sont venu. » (Froiss. II, 12.)]

Incident. [Même sens : « Leur guerre leur est « plus belle sur les François qu'elle ne soit sur les « Anglois ; c'est l'un des plus principauls *incidens* « qui les y encline. » (Froiss. XI, 229.)]

Incircuité. [Enceinte : « Au dedans duquel « *incircuité*, je ai droit de chastellenie.... » (1404. Aveu de Châteauvieux ; L. C. de D.)]

Incircumscriptible. [Qui ne peut être limité : « A la loange de toy souveraine puissance et dignetė « *incircumscriptible.* » (Chr. de Pisan, prologue de l'Histoire de Charles V.)]

Incitation. [Action d'inciter : « La souveraineté « de telles choses mouvoit et venoit par les *incita-* « *tions* des oncles du roy et le general conseil du « pays. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 74.)]

Inciter. [Exciter : « Pour les bonnes gens *inciter* A bonnes œuvres, non pas faintes. » (Mart. de S. Etienne, XIVe siècle.)]

Incivil, Incivilement. [Injuste, injustement : « Disoient en oultre que ledit mandement estoit « *incivil* et *incivilement* donné. » (Du Cange, III, 796 c, an. 1462.)]

Incliner. [1° Saluer (voir ENCLINER) : « Il vint « avant et *inclina* le roy. » (Froissart, t. V, 248.) — 2° Condescendre : « Et convient bien que uns rois « qui est lors sires, se ordonne apriès euls et « s'*incline* à moult de lors volentés. » (Id. II, 17.)]

Inclite, *adj.* Célèbre, illustre : « Les princes et « communautez de cette *inclite* nation. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 717.)

Incliter. [Accorder privilèges qui illustrent : « Les voulant aussy libéralement *incliter* en cette « occasion. » (1631, Privilèges des bouchers de Beaugenci.) (L. C. de D.)]

Incollumité. [Santé : « Afin de recouvrer et « avoir *incollumité* et plaine santé de leur mala- « die. » (JJ. 115, p. 154, an. 1379.)]

Incommelin. [On lit dans une charte de 1323, de la Chambre des Comptes de Lille : « Item et au « cas où on mefferoit sur la personne du comte ou « de ses enfans,... laquelle chose nous declarons « estre entendue des *incommelins* en telle maniere « que de tout le droit de nous. »]

Incommoder. [« Les Anglois *incommodoient* « fort les François sur mer. » (Juvenal des Ursins, dans Dochez.)]

Incomparable. [« [Les Français] bouterent le « feu en plusieurs maisons, et aussi en l'eglise « saint Akaire et en l'abbaye, et y firent dommage « *incomparable.* » (Monstr. II, 149.)]

Incomparé. Qui n'est point comparé à un autre objet : « Ta grande beauté qui est *incompa-* « *rée.* » (Tri. de la Noble Dame, f. 132.)

Incompatible. [« Ces deux princes (Louis XI « et Charles le Temeraire) avoient conditions et « meurs *incompatibles*, et volontés toutes discor- « dantes. » (Chastelain, dans Dochez.)]

Incongnoissance. Ingratitude :

Congnoissance face devoir ;
C'est ce qui le bon cuer attrait
Pour faire tous biens apparoir
Maugré qu'*incongnoissance* en ait. (*Desch. f. 441.*)

Incongruité. [Inconvenance, faute : « Il fai- « soit mille fautes et *incongruitez* ; tantost il frap- « poit à costé, tantost à travers. » (Eutrap. ch. X, folio 49.)]

Inconsideration. Défaut d'attention : « Je « blasme vostre *inconsideration* à vous jetter aux « perils sans besoin. » (Sully, Mém. IV, 159.)

Incontent. [Mécontent : « Lequel Grasset « *incontent* de la response dudit Bayot. » (JJ. 185, p. 152, an. 1451.)]

Incontinence. [Vice opposé à la continence : « Moult blasment nos *incontinences* Nos outrages « et nostre orgueil. » (G. de Coinsi, dans Dochez.)]

Incontre (à l'). [Encontre (à l') : « Deux mille « hommes d'armes et cinq cens arbalestriers que il « menoit en France, du commandement du roy, à « l'*incontre* du duc de Lancastre. » (H. de Nîmes, Preuves, II, 6.)]

Inconvenable. Non convenable : « Je n'ose- « roye escrire les horribles faits *inconvenables*

« qu'ils (les Jacques) faisoient aux dames. » (Froiss. liv. I, p. 208.) — [« Beste qui ait jambe brisiée, ou « qui soit deshonorable ou *inconvenable* à vendre. » (Ord. VI, 608, an. 1381.)]

Inconvenient. [1° Dommage, affront : « Englès ne se pueent longuement tenir ne souffrir « de un *inconvenient* quant on lor fait. » (Froiss., liv. II, 23.) — 2° Malheur, désastre : « Le mettre à « coron de tous ses inconveniens. » (Id. II, 311.)]

Inconvenienter. [Incommoder, estropier : « Le suppliant sans qu'il eust mesprins, ne que « icellui Ysambert eust esté ou feust *inconve-* « *nienté*. » (JJ. 194, p. 352, an. 1471.) — « Lesquelz « compaignons eussent tué le suppliant ou autre- « ment *inconvenienté* de sa personne. » (JJ. 195, p. 1522, an. 1475.)]

Incorporer. Pénétrer, au figuré : « Et tiens « que l'empereur n'y fera point de resolution sans « me ouyr, puisque suis icy, et m'efforceray si bien « le *incorporer* des matieres, que tout ira bien. » (Lett. de Louis XII, IV, 367.)

Incoupable. Innocent : « Si suis-je aussi inno- « cent et aussi *incoupable* de la faute, s'il y en a, « que si je n'eusse jamais esté du monde. » (Montluc, Mém. II, 393.) — [« Le suppliant qui de toute « trayson se sentoit et se sent *incoulpable*. » (JJ. 96, p. 323, an. 1364.)]

Incours. [Confiscation : « A mestre Germain « est renouvelé l'office et la procuration des « *incours* de heresie en la seneschaucie de Thou- « louse et d'Albejois. » (Ch. des Comptes, an. 1321, dans D. C. III, 806 b.)]

Incredule. « Il est *incredule* et a erré contre la « foy, longtemps a et n'a de foy ne que un vieil « chien. » (Ménard, Duguescl. p. 198.)

Increper. [Blâmer : « Le suppliant et Gauteron « commancerent à blasmer et *increper* par doulce « maniere icellui Bontemie. » (JJ. 169, page 248, an. 1416.)]

Incroyablement. D'une manière incroyable : « Le lieu où une des sibylles autrefois enseigna à « un empereur qu'il y avoit un souverain maistre « qui estoit incroyablement plus que luy. » (André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, 123.)

Incultiver. Laisser inculte : « En lieux *inculti-* « *vés* qui sont en chaulmes, en fruiches et brueres « et buissons, n'y a et n'y enchet point de prises de « bestes. » (La Thaumass. Coust. du Berry, p. 367.) — On lit *incultiver*, aux Ord. II, 494.

Incuriosité. Insouciance : « Une dame négli- « gée en ses ajustements monstrant pourtant avec « son *incuriosité* une grande beauté. » (Brantôme, Dames gal. II, 155.)

Inde. [Couleur d'azur : « De colors i a cent « paire; D'erbes de flors *indes* et perses, Et de « maintes colors diverses. » (Rose, v. 63.) — « Li « giron bleu et vert furent et *inde*. » (Aiol, v. 2016.)]

Indemné. Indemnisé : « En baillant caution « par le dit retrayeur, de rendre *indemné* le pre- « mier acheteur. » (Cout. Gén. I, 461.)

Indemner. Indemniser. (Coust. Gén. II, 251.)

Indicion, Indiction. [1° Terme de chronologie. Période de quinze années, en usage dans les bulles pontificales : « A çou est bone li *indictions*, « que uns privileges de l'apostole n'est pas bons, se « li *indictions* u il est donnés n'i est escrite. » (Comput du XIII° s. B. N. fr. 7929, f. 11.)] — 2° Imposition, taille : « Au roy seul et pour le tout appar- « tient de octroyer nouvelles *indictions* generaulx « sus villes et sus pais. » (Ord. t. V, 480, an. 1372.) — « Nous avons entendus, n'a gaires, que plusieurs « seigneurs par leur *indicion* volontaire ou autre- « ment... se sont efforcés et efforcent de exiger, de « prendre, lever et cuillir plusieurs subsides. » (Ord. V, 89.)

Indicte. [Annoncé, déclaré, marqué : « Auquel « a été enjoint de bailler aveu et dénombrement « dedens le tems et aus peines *indictes* par la cous- « tume. » (Sans date, Foi du fief de Volraut.) (L. C. de D.)]

Indifferent. Indécis : « Quant le chevalier eut « ouy les parlers de la damoiselle, il fut si *indiffe-* « *rent* qu'il ne sceut le quel faire, ou suyr sa voie, « ou aller avec la damoiselle. » (Percef. V, f. 80.)

Indigence. Pauvreté : « Cheoir les voy en « *indigence* Et leurs terres estre vendues. » (Desch. Miroir du Mariage.) — [« Et par la povreté douteuse, « Il parle de la souffreteuse Que nous appelons « *indigence*. » (Rose, v. 8222.)]

Indigent. Pauvre : « La despense ne soit tenue « Si grande com la revenue Pour doubte d'aucun « accident; Car lor seroies *indigent* Si ta despense « estoit pareille revenue. » (Desch., Miroir du Mariage.)

Indignation. [1° Haine : « Estre en l'indigna- « tion de quelqu'un. » (Froissart, t. IX, 423.) — 2° Colère : « Et se aucuns avoit presumption de ce « atempter, il sache qu'il encourroit le *indignation* « du Dieu tout puissant. » (Tailliar, Recueil, 501.) — 3° Mépris : « Le dit Pierre l'avoit occis ou fait « occire, à cause de ladite *indignation* et mespri- « sance. » (JJ. 110, p. 57, an. 1376.)]

Indigner. [1° Braver : « Icellui bastard se mist « à garant ou pourpris des freres meneurs à Lille, « ouquel lieu en *indignant* justice et les amis dudit « mort, se monstroit orgueilleusement. » (JJ. 97, page 90, an. 1366.) — 2° Mépriser : « Item que ledit « Pierre avoit ja pieça une femme, appellé Guilla, « laquelle il n'aimoit point, ains la *indignoit* moult « et mesprisoit. » (JJ. 110, p. 57, an. 1376.)]

Indire. [Doubler une imposition féodale, à propos d'aide aux quatre cas; Mme de Sévigné l'emploie dans une lettre du 25 août 1677; dans un sens plus général, imposer : « Maistre Pierre Bayer donna « conseil de faire, *indire* et mettre sus le peuple « plusieurs et divers subsides. » (JJ. 146, page 223, an. 1389.)]

Indiscret. [Provoqué par imprudence, par folie : « Comment, sur la fin de ses jours, il ot à « faire par *indiscrets* et merveilleus incidens qui luy « survindrent. » (Froissart, t. XII, p. 123.)]

Indiscus. [Non discuté : « Et finalement on ne « sceut que conclurre, et demeura la matiere *indis-* « *cusse.* » (Juvenal des Ursins, Charles VI, p. 139.)]

Indispos. Qui n'est pas dispos : « Il est trop « certain qu'il faut autre regime et maniere de « vivre à un corps malade et *indispos* qu'à un « homme bon et sain. » (Machiavel, Discours sur Tite-Live, p. 108.)

Individué. Indivisible; épithète de la Sainte-Trinité, dans Du Plessis, Histoire de Meaux, p. 62, an. 1175.

Indocile. « Nous appelons les gens indoctes et « sans esprit, grandes oreilles et grands asnes, à « cause que les asnes qui ont les oreilles longues « sont fort *indociles.* » (Bouchet, Serées, II, p. 46.)

Indocte. Voir le précédent et Cotgrave.

Indolent. Insensible : « Si les afflictions du « monde, si mesme les funerailles de ses propres « enfans sont venues poûr troubler son contente- « ment, elles l'ont esmu à la proportion d'un bon « naturel qui ne peut estre *indolent* en chose si « sensible. » (Sully, Mémoires, t. IV, p. 288.)

Indormable. [Qu'on ne peut endormir, au Gloss. 7684, sous *Insoporabilis.*]

Indroiture. Absence de droiture : « Ton *indroi-* « *ture* et ta grande injustice. » (Triomphes de la Noble Dame, f. 300.)

Indu. [« Non mie pour leur faire extortion ne « grief... ne les tenir en *indue* subjection. » (Boucicaut, vol. II, p. 9.)]

1. Induce, *s.* 1° Délai en général : « Avoir me « convient *induces* pour mieulx déclairer ce que « j'ay ouy et entendu. » (Percefor. IV, fol. 75 c.) — 2° Délai accordé aux créanciers : « Moyennant que « le dit arresté confesse le deu, il y aura quinze « jours d'*induce*, pour payer. » (N. C. G. I, p. 300 b.) — 3° Temps accordé à une garnison pour évacuer une place : « Rendy la place et le mist en l'obeis- « sance du roy d'Angleterre, moyennant les vies « sauves, corps et biens de luy, et de tous ses gens, « et eut trois jours d'*induices* pour les vuidier. » (J. Le Fevre de S. Remy, H. de Charles VI, p. 125.)

2. Induce. [Instigation : « Jean Fourquié estoit « marié à une jeune femme... Nicole Menard pres- « tre par ses fausses *induces* et monitions avoit « seduit laditte femme. » (JJ. 138, p. 223, an. 1389.)]

Inducieux. [Tentateur, perfide : « En laquelle « hostellerie après que le suppliant se fut logié... « par *inducieuses* paroles eust menée en une esta- « ble icelle fillette. » (JJ. 164, p. 205, an. 1410.)]

Inductif. Qui induit à : « On dit que les femmes « sont fragiles, muables, deceptives et *inductives* « à mal. » (Triomphe de la Noble Dame, f. 261.)

Induement. [« Remist arriere la ville de « Gavres qu'*induement* il tenoit. » (Froissart, éd. Buchon, II, III, p. 94.)]

Induire, *v.* 1° Introduire : « Aucunes personnes « chargées de plusieurs deptes et promesses de « garand, chargent frauduleusement leurs biens « par deniers ou rentes au proufit des estrangers « et font *induire* tels estrangers dans iceux biens. » (N. C. G. t. I, p. 1246 b.) — 2° Exciter, engager à. Parlant de l'évêque de Valence et du duc de Bourgogne : « L'amonesta et *induit* à certes qu'il vaul- « sist aller devers le dauphin. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 137.) — Parlant des Génois et du pape : « L'*induisirent* qu'il se consen- « tist de faire ce que dit est. » (Juvenal des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 171.)

Expressions :

1° « *Induire* grand amour, » faire paraître beaucoup d'amour : « Firent les deux ducs au duc de « Bretaigne bonne chere et *induisirent grand* « *amour.* » (Froiss. liv. III, p. 308.)

2° « *Induire* le cas d'une loi à une autre » (Cotgr.) Tirer l'application d'une loi d'une autre qu'on lui compare.

Induit. [Enseigné : « Car bien estoient *induits* « et nourris pour ce savoir faire. » (Froissart, t. XVI, p. 84.)]

Industrieux. « Sont reputez fruictz *indus-* « *trieux* les fruicts pendans en vignes et les bleds « estans semez es terres. » (Cout. Gén. t. I, p. 418.)

Infame. 1° Diffamé : « Et personnes de touz « mestiers sont tuit fraint par beauté de femme ; Et « maint en ont esté *infame.* » (Desch. Miroir du Mariage.) — [2° Déshonneur : « Quiconques est ou « sera banny de Tournay... pour vilain cas criminel « portant perpetuel *infame.* » (Ordonn. t. V, 377, an. 1370.)]

Infamement. [Avec infamie : « Ce voyant les « supplians que à tort, sans cause et contre raison « ils estoient ainsi *infamement* injuriés. » (JJ. 205, p. 105, an. 1478.)]

Infamier. [Déshonorer : « Lesquels serviteurs « eussent peu tuer et estrangler ou *infamier* tou- « tes les religieuses et femmes qui estoient dedens « ledit prieuré. » (JJ. 201, p. 75, an. 1406.)]

Infect. [« Lorsque les constellacions saturnelles « et froides rendoyent l'air *infect* par moisteur « froide continuée. » (Chron. de Pisan, Charles V, t. II, p. 4.)]

Infection. [Corruption : « Poissons tous pleins « de vie qui ont bosses, fis, pourritures et autres « maladies et *infections.* » (Ord. de 1484.)]

Infectueux. [Infecté, corrompu : « Chars ou « poissons *infectueux* ou corrompuz. » (Ord. t. VI, p. 608, an. 1381.)]

Infeodation. Action d'infeoder. (Cotgr.) [Aliéner des immeubles « par vendition, eschanges,

« *infeudation*, bail à cens ou à rente, emphytheose « à longues années. » (P. Pithou, 28.)]

Infeodé. [Dime aliénée par l'église et possédée par un laïque: « Disme *infeodée*, acquise par « l'Eglise, n'est sujette à retrait. » (Loysel, 434.)

Infeoder, Infeuder. Donner une terre, une rente, etc., pour être tenue en fief. (Cotgr.)

Infer. Enfer. [« Li rices hom en est bien loins « Qui en *infer* detort ses poins. » (D. C. III, 828 c.)]

Je ne nomerai mie
Garet voir, car il est preudom:
D'*infer* ara le grant pardon. *(Poët. av. 1300, IV, 1299.)*

Inferiore. Inférieur: « Ainsi que nous voyons « ou corps humain, que les bras qui sont ou milieu « du corps deffendent le chief duquel ilz prennent « influence et leur nourrissement, et aussi pareil- « lement defendent les autres membres *inferiores*. » (Le Jouvencel, f. 96.)

Infernal. [1° *Adjectif;* qui appartient à l'enfer: « Senz redouteir l'*infernal* flame. » (Ruteb. 56.)] — 2° *Nom;* l'enfer:

Lune et souleil avoir divers signaulx
Terre mouvoir jusques aux *infernaulx*. *(Desch. 108.)*

Infertile. [« Considerans icelle nostre dite ville « estre assise en mer, en pays *infertile*, et n'y a « aucun entretenement que le fait et entrecours de « la marchandise. » (Ord. Oct. 1488.)]

Infestation. Hostilité: « Succeda au siege apos- « tolique Estienne, troisieme de ce nom, lequel fust « par l'*infestation* et mauvaiseté de Astulphus roy « de Lombardie, contraint de partir et vuyder hors « de la ville et cité de Rome. « (Hist. de la Toison d'Or, t. I, f. 72.)

Infester. [1° Outrager: « Le quel le Royer *in- « festa* le suppliant de grans paroles injurieuses. » (JJ. 200, p. 112, an. 1468.) — 2° Importuner: « Icel- « lui Vincent retourna devers ledit Symon pour le « *infester* et exciter à jouer au dez ou à la paume. » (JJ. 139, p. 22, an. 1390.) — 3° Etre incommodé: « (Femme) Qui soit toujours près de ma coste, Se « non pour aler au moustier Quant aux jours qu'il « sera mestier Et qui ne soit pas *infestée* Ni de « saillir à la volée Es rues pour ouir le bruit. » (Desch. *Mir. du Mariage*.)]

Infidelité. [« Par lur granz *infidelitez* E par lur « granz iniquitez Si furent il del tout afliz. » (Benoit de S' More, I, 2079.)]

Inflexer. [Donner à emphytéose: « Comme « Pierre de la Rue eust prins et *infiexé* heritable- « ment ....une moytoyerie, pour trois sextiers de « froment et quatre poules de rente herital. » (JJ. 139, p. 78, an. 1390.)]

Infinité. Nombre infini: « Adonc entrerent « François de tous costez, qui occirent tant d'En- « gloiz, que ce fust *infinité*. » (Mén. Duguescl. 446.)

Infirme. « Par succession de temps nous avons « repris l'*i* latin; car nous disons aujourd'hui *in- « firme, infirmité*. » (Pasq. Rech. VIII, 702.)

Infirmité. Voir le précédent.

Infixer. Insérer: « Ainsi que pareillement peut « apparoir par autres nos lettres dedans et avec « lesquelles ces presentes sont *infixées*. » (Gode- froy, Observ. sur Charles VIII, p. 189.) — [« Les « seauls mis et pendans aus lettres de composition « de finances, parmi lesquelles ces presentes sont « *infixées*, sont les propres seauls. » (Du Cange, t. III, f. 826 *, an. 1376.)]

Inflechissable. Inflexible. (Oudin.)

Inflectible. Même sens. (Rabelais, t. II, f. 241.)

Influance. [« Mes les cometes plus n'aguetent, « Ne plus espessement ne gietent Lor *influances* « ne lor rois..... Ne sor rois que sor povres hom- « mes. » (Rose, v. 18745.)]

Influer. [Avoir influence: « Se cest homme « n'avoit ferme vertu et plus grant que nature ne « l'*influe* communement es hommes. » (Chron. de Pisan, Charles V, t. III, f. 21.)]

Influx. Ecoulement dans...

. . . . Ces vieux
Qui premiers ont escrit que les vertus secretes
Des pierres s'escouloient de l'*influx* des planettes.
Belleau, Poës. t. I, f. 15.

Influxion. Même sens. Ronsard, p. 663, dit:

Que c'estoit de destin, si les *influxions*
Des astres commandoient à nos complexions.

Infondre. Introduire: « Comme l'aimant attire « non seulement une aiguille, mais *infond* encore « en elle la faculté d'en attirer d'autres. » (Mont. t. I, p. 366.)

Inforçable. Qu'on ne peut forcer (Cotgrave.): « Des ames *inforçables*. » (Loys le Caron, f. 5.)

Information. [1° Renseignement: « Pour le « excuser, et prier au roi qu'il ne voulust croire « nulle mauvaise *information* contre lui. » (Froiss. éd. Buchon, I, I, 68.)] — 2° Terme de droit distingué de celui d'enquête: « La difference que l'on doit « mettre entre l'*information* et l'enquête, c'est que « la premiere doit être faite d'office par le juge, « avant que l'on face aucune procedure contre celui « qui est deferé comme criminel à la justice. Sur « le vû de cette *information*, le juge doit decider « s'il y a lieu de lui faire son procès, le juge alors « ordonne que l'on fera une enquête. » (Ordonn. t. III, p. 159, note.)

Informer, Infourmer (s'). [Faire son appren- tissage. (Froiss. t. XIII, p. 287.) On dit encore en Allemagne *informator*, pour précepteur.]

Inforser. [Faire violence: « *Inforsant* lesdiz « religieux et leurs tenans de paier coustumes. » (Ordon. t. V, f. 318, an. 1370.)]

Infortifiable. Qu'on ne peut fortifier. (Duc de Rohan, Mém. t. I, f. 240.)

Infortune. [« Et conterons comment il vint en « Portingal et de la *infortune* que une partie de ses « gens eurent sur mer. » (Froiss. éd. Buchon, II, II, p. 119.)]

Infortuné. [« Malheureux: « A ces sacrez oi- « zeaulx ne touche, d'autant que tu aymes la vie, «

« le prouffict, le bien, tant de toy que de tes parents « et amyz, vivans et trespassez : encore ceulx qui « d'eulz apres naistroyent en seroyent *infortunez.* » (Rabelais, *Pantagruel*, t. V, f. 8.)]

Infrainture. [Infraction aux lois : « Mellées, « injures, *infraintures*, amessures. » (Du Cange, t. III, f. 827 c, an. 1311.)

Ingal. [Egal : « Se il fuissent *ingal* de nefs, li « Espagnol ne l'euissent mes ou d'avantage. » (Froissart, t. VIII, f. 135.)]

Ingaument. [Egalement, dans dom Bouquet, t. III, f. 287.)]

Ingenieux. [« Je t'ai fait emprendre l'insecution « de ce noble et *ingenieux* homme Bocace. » (Chastelain, *Exp. sur vérité mal prise*.)]

Ingerer (s'). [Se mêler : « Il s'estoit *ingeré* de « aler... copper, prendre et emporter à son pourfit « singulier ramille et tonsture de bos. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1437.)]

Ingrades. Ingrat : « *Ingrades* non cognoissans « ses bienfaiz. » (Deschamps, f. 101.)

Ingrat. [Mécontent : « Colart Vaine *ingrat* du « vin que on leur avoit apporté. » (JJ. 195, p. 45, an. 1408.)]

Ingratement. Inutilement.

Bien que je sois de longtemps malheureux.
De voir ma peine *ingratement* perdue. *(A. Jamyn, 160.)*

Ingratitude.

Est bien raison que je regarde,
Qu'envers vous ne soix entechié
De ce faulx et mauvais pechié
Que l'on reprouche en toute estude,
Et qui est dit *ingratitude*,
C'est à dire mal pour bien rendre. *(Desch. f. 484.)*

Ingueable. Qu'on ne peut passer à gué. (Duc de Rohan, Mémoires, t. I, p. 220.)

Inguinaire. [« Les gens en pristrent une mala- « die, laquele il appellent *inguinaire*, que tant « solement dou veoir li uns prenoit à l'autre. » (ms. de S. Victor, 28, dans Du Cange, t. III, f. 835 a.)]

Inhabile. Infirme : « Elle (la femme illégitime) « degette les foulez, Et n'a cure des affolez, sains « les prant et rent *inhabiles*. » (Desch. Mir. du Mar.)

Inhabiliter. Déclarer quelqu'un inhabile à exercer une charge : « En oultre lesdiz commissaires « *inhabiliterent* le suppliant d'office de recepte. » (JJ. 129, p. 45, an. 1386.)]

Inhabitable. « Crolieres et lieux *inhabitables*. » (Froissart, l. IV, p. 200.)

Inhibition, Inibicion. [Défense : « Par le « *inhibition* et correction dou pape. » (Froiss. t. V, f. 275.) — « La loy ancienne amoneste que tote per- « sone soit nette Et li cors ; *inibicion* On tuit de « fornication. » (Macé, Bibl. en vers, f. 140 b.)]

Inhumainement. [Avec cruauté : « Comment « aucunes gens sans chief se leverent à l'intencion « de tuer les gentilz hommes, dames et damoiselles, « et firent de maulx *inhumainement*. » (Chron. de Jean le Bel, t. II, f. 219.)]

Inique. « Oster voie *inique*, Et ramener à droicte « voie Cellui qui contre droit desvoie. » (Desch. Miroir de Mariage, f. 109.)]

Iniquité. [« Ne cil n'aime pas Deu qui n'aime leauté E Deus het tricherie e tute *iniquité*. » (Th. de Cantorbery, f. 40.)]

Inissement. [Hennissement : « La terre tremble « toute des grans *inissements* Des fors destriers « courant et des fremissements. » (Gir. de Roussil. v. 3773.)]

Injure. [Injustice : « Par les grans *injures* et « par les grans rapines qui estoient faites en la pre- « vostei. » (Joinville, § 716.)]

Injurier. [Porter dommage, comme l'anglais *to injur* : « Chil de la garnison d'Escauduevre avoient « moult *injuriet* et heryet ceuls de Cambrai. » (Froissart, t. III, f. 165.)]

Injurieusement. [Avec injustice : « Li dis « Joaguins se cuida resqueurre dudit sergent, et « feri de son queude ledit sergent, en telle maniere « que li sanz en sailli par le nez et par ailleurs ; et « ce fit *injurieusement* et sans cause. » (Varin, Arch. de Reims, II, 2e partie, p. 108, an. 1344.)]

Injurieux. [Injuste : « Les baillis ou *injurieux*, « ou faisanz exactions ou soupçonnez de usure. » (Reg. *Noster*, f. 44 a.)]

Injurioser. [Injurier : « Le suppliant se traist « par devers deux de ses freres,... en leur disant et « exposant comme il avoit esté ravalé et *injurios*é « de Lienart Garges. » (JJ. 144, p. 331, an. 1393.)]

Inlegitisme. [Concubine : « Et y survint Symon « Douchet et Ysabel Brouguarde sa concubine et « *inlegitisme*. » (JJ. 157, p. 356, an. 1402.)]

Inmortalité. [Immortalité : « C'est Dex ki tout « a en baillie Ki sire est d'*inmortalité*, Ki pour « nous prist humanité. » (Barl. et Jos. p. 41.)]

Innoble. [Non noble : « Pluseurs gens nobles « et *innobles*. » (Froissart, t. II, f. 5.)]

Innocence. « *Innocence* porte sa defense. » (Cotgrave.)

Innocent. 1° Non coupable : « Aussy *innocents* « que Judas de la mort Jesus. » (Coquillart, p. 171.) — 2° Les saints : « As *innocenz* vous en serez « seant. » (Roland, v. 1480.) — 3° Livre contenant les décrétales recueillies par l'autorité d'Innocent III : « L'exposant et aucuns ses complices entrerent « de nuit en la maison du bedel de l'estude de Tho- « louse, et prindrent en icelle un code, un livre « appellé *innocent*, un volume et une viez concor- « danses de theologie. » (JJ. 117, p. 172, an. 1380.)]

Innombrablement. D'une manière innombrable. (André de la Vigne, Voy. de Charles VIII à Naples, p. 143.)

Innomable. Qui ne peut être nommé : « Nous « trouvons en Lucian qu'un juge appella en juge- « ment un pour l'avoir nommé par son nom, pen- « sant ce juge, depuis qu'il estoit consacré, demeurer

« *innomable* et inappellable. » (Bouchet, Serées, t. I, p. 363.)

Innuer. [Signifier, faire entendre. (Ordon. t. IX, p. 317, an. 1408.)]

Inobédient. Désobéissant. (S. Bern. Ser. mss. 5.)

Inquant. [Encan : « Tellement que comme à « l'*inquant*, se bailloient lesdites prelatures. » (Arrêt de 1413, cité par Ménage.)]

Inquanter. [Vendre à l'encan : « Ladite maison « sera vendue et *inquantée* entre lesdits heritiers. » (Cout. de Bretagne, art. 728.)]

Inquestacion. [Enquête ; voir le suivant.]

Inquester. [Enquêter : « Toutes fois que le « bailli du seigneur.... vouldra *inquester* ou faire « repondre aucun à *enqueste*, il les notiffiera ausdit « conssous... ou cas qu'il y voudront estre à ladite « response et *inquestacion*. » (Ord. V, 705, an. 1368.)]

Inquisiteur. [1° Juge, examinateur : « Par « droit tels gens sont *inquisiteur* et rapporteur des « besoignes. » (Froiss. II, 5.) — 2° Juge de l'inquisition : « Durant laquelle messe prescha frere Pierre « Moure, docteur en theologie, de l'ordre des freres « prescheurs, *inquisiteurs* de la foi. » (Monstrelet, t. I, p. 226.)]

Inquisition. [« Li evesques et li prelaz dou leu « devent faire l'*inquisition* de la loi sor li, et demander li de la foi. » (Livre de Jost. 12.)]

Inraisonnable. [Déraisonnable. (Froissart, t. IV, fol. 212.)]

Inreparé. [Auquel on ne fait aucune réparation : « Par ce moyen feust et est icellui suppliant « demouré foulé et *inreparé* d'iceles paroles et « injures. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.)]

Inreveraument. [Indécemment : « Icellui curé « estoit coustumier de dire la messe *inreveraument* « et mal devotement. » (JJ. 156, p. 18, an. 1400.)]

Inrotulé. [Enregistré : « Certaine somme d'ar- « gent seroit levée sur chacun *inrotulé* audit roole. » (Ordonnance, t. VIII, p. 222, an. 1395.)]

Insalutaire. Non salutaire : « Regettant tous « ces *insalutaires* conseils qui ne peuvent qu'affoi- « blir l'estat. » (Pasquier, Lett. t. III, p. 691.)

Insané. [Qui rend furieux : « Parce que icellui « Pierre estoit par intervalles furieux, malade de « maladie caduque ou *insanée*. » (JJ. 165, p. 181, an. 1411.)]

Insciemment. Sans savoir : « Les pechés qui « se commettent *insciemment* ne sont tant graves « comme les volontaires. » (Nuits de Strap. II, 400.)

Inscience. Manque de science : « Les sotes qui « par *inscience*. » (Deschamps, f. 544.)

Inscient. Ignorant :

Las ! ou est honneur et vaillance ?
Eslevez sont les *insciens*
En maint païs et en maint regne. *(Desch. f. 440.)*

Insecourable. Qui ne peut être secouru. (Loys le Caron, f. 26.)

Insence. [Folie : « Lors icellui Adam entra en « frenesie et *insence*. » (JJ. 184, p. 267, an. 1453.)]

Insensible, Insensif. [Fou : « Jehan du Mous- « tier, homme fol, *insensible* et furibonde. » (JJ. 118, p. 18, an. 1380.) — « Icelle Jehanne qui est de « longtemps et souventes fois, lunatique, frenai- « sieuse et *insensible*. » (JJ. 114, p. 212, an. 1378.) — « D'icelle maladie ledit Jehan est trop souvent « comme *insensif* et homme fol. » (JJ. 141, p. 216, an. 1394.)]

Insextre. [Inceste : « Comment fus tu (Néron) « de couraige villain Et *insextre* de gesir charnel- « ment Avec ta suer. » (Deschamps, f. 315.)]

Insidiation. Action de dresser un piège : « Batailler contre la villenie et ordure de la chair, « contre les malices du monde et contre les *insi-* « *diations* du diable. » (Les Triomphes de la Noble Dame, fol. 23.)

Insidies. Piège. (Ibid. f. 198 a.)

1\. **Insigne,** *adj.* Remarquable : « Faire quel- « que *insigne* poltronnerie. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 128.)

2\. **Insigne,** *s.* Honneurs : « Le cardinal la Bal- « lue receu à Lion avec les *insignes* de legat. » (Observ. sur Charles VIII, p. 441.)

Insignier. [Illustrer : « Et le creons et faisons « comte et *insignions* de toutes dignités, noblesces, « seignories et droits qui a comté. » (Donation du comté de Longueville à Du Guesclin, an. 1364.)]

Insins. [Ainsi : « Item se *insins* estoit, que par « le soudan ou par autre grant necessité, il fust « mestiers que il feist autres grans mises ou des- « pens. » (Reg. *Noster*, f. 269 a.)]

Insinuation. Enregistrement : « Pourveu que « celui qui le lendemain les desavoue (les contrats) « et y renonce, le face sçavoir à la partie adverse « par *insinuation*, et à cet effet luy rende les pot « de vin et denier à Dieu dans le mesme soleil lui- « sant. » (Nouv. Cout. Gén. t. I, p. 658.)

Insinuer. Enregistrer, au figuré : « *Insinuer* « ses nominations au diocese d'amour. » (Tabur., Dialogue, p. 83.)

Insolvence. [Insolvabilité. (XVI° siècle.)]

Insolvent. [Insolvable. (XVI° siècle.)]

Insouffrable. [Qui ne peut être souffert : « Et « comme tel visce soit à Dieu comme *insouffrable*. » (Chr. de Pisan, Ch. V, t. I, p. 27.)]

Inspiration. [« Après ce qu'ont oré par grant « devotion, Li vint divinement une *inspiration*. » (Gir. de Ross. v. 4389.)]

Inspirer. [*V. act.* 1° Informer secrètement : « Ne n'euist esté, Oedes sires de Grantsi, qui avoit « esté *inspirés* et certefyés le jour devant de la che- « vaucie des Englès. » (Froissart, t. VI, p. 148.) — 2° Expirer, échoir : « Si tost que il veirent que la « journée estoit *inspirée*. » (Froiss., VIII, 211.)] — 3° Faire naître dans l'esprit : « Mais Jesus *inspiroit* « La noble bourgeoisie qui par dedans estoit, Telle-

« ment qu'à nos gens doucement se rendoit. » (Cuvelier, v. 21337.)]

Instable. Changeant : « Et veit ung homme de « inhumaine figure, qui bien monstroit estre « homme *instable* et croyant de legier conseil, « sanz aucunement regarder se il pretendoit à bien « ou à mal. » (Perceforest, t. IV, f. 68.)

Instance. [Intention : « Il avoit ses gens « semons et assemblés en ceste *instance*. » (Froiss. t. IV, p. 135.)]

Instancier. [Plaider : « Que si li clerg ou si li « prestre... tenoient heritage en ladite ville,... ilz « en devroient *instancier* par devant les dits sieurs « enfans. » (Ch. de 1290, D. C. sous *Instans*, 2.)]

Instant. [*Adv.*; à l'instant : « Et fu le corps du « jouvencel porté en pleurs et en cris tout *instant* « aux Freres Mineurs à Orthais. » (Froissart, t. XI, page 106.)]

Instaument [Instamment : « Et l'eust requis « moult *instaument*. » (Mandements de Charles V, page 878.)]

Instigateur. « Obvier aux fraudes, malices et « baras des dits lombards usuriers, et de leurs flat- « teurs, promoteurs et *instigateurs*. » (Ordonnances, t. III, p. 645.)

Instigation. « Comme à l'*instigation*, enorte- « ment et promotion de feu Estienne Marcel, n'a « gueres, prevost des marchands de la ville de « Paris. » (Ordonnances, t. IV, p. 346.)

Instiger. [Exciter : « Guillaume de Montigny « *instiga* et promeut le suppliant de jouer aus « dez. » (JJ. 184, p. 66, an. 1450.)]

Instituer. [Etablir : « Le prevost fermier de la « dite foire sera et doit estre *institué* en son siége « par le prevost de Paris ou son lieutenant. » (Liv. des Mét. 439.) — « Je vous *institue* à estre souve- « rains de celle armée. » (Froiss. V, 234.)]

Institution. [1° Commandement : « Si s'en vint « demorer en le ville de Saint Omer par le *institu-* « *tion* dou roi Phelippe de France. » (Froissart, V, p. 272.) — 2° Statuts, dans S. Bernard, Sermons, MSS. p. 244.]

Instruicteur, *s*. Qui enseigne, qui instruit : « Je fais protestation d'avoir temps et jour compe- « tant, et jour denommé, pendant le quel temps je « puisse être instruit à tout ce qu'appartient et « compete à tout fait de champ de bataille, d'avoir « maistre et *instruicteur* à ce appartenant. » (Bout. Som. Rur. p. 882.) — On lit *instruicteur*, aux Marg. de la Marg. f. 180 b.

Instruire. Enseigner : « Prince, li homs cui « suffisance *instruit*, Vit liement, et n'eust c'un « seul pain cuit. » (Desch. Douleur advenant à ceux qui suivent la cour.)

Instrument. [1° Charte : « Et en furent levé et « pris *instrument* publique. » (Froiss. t. III, 70.) — 2° Machines de guerre : « Firent les seigneurs d'An- « gleterre qui seoient devant Renes, un assaut tres « grand et bien ordonné, et avoyent, un grand « temps avant, appareillée *instrumens* et aorne- « mens pour assaillir, et dura l'assaut un jour « entier. » (Froiss. liv. I, p. 115.) — 3° Membres : « Combien que cueur et voulenté eust surmonté le « chevalier, les *instrumens* du corps qui se devoient « mettre à euvre estoient encore tendres. » (Percef. vol. II, folio 128.) — 4° Instruments de musique : « Disant que ces *instrumens* (cyfonie) qu'il voyoit « tant admirer à ceste cour de Portugal, n'estoient « en France et en Normandie qu'à l'usage des « aveugles et des mendians et qu'on les y appeloit « *instrumens* truans. » (Mén. Du Guescl. p. 230.) — « En laquelle chumbre ilz dancerent aux bas (dont « le son est grave) *instrumens* qu'ils avoient ; et « depuis retournerent en ladite sale et dancerent « en icelle aux haulz menestriers qui y estoient. » (JJ. 143, p. 117, an. 1392.) — 5° Parties honteuses. (JJ. 183, p. 127, an. 1456.)]

Instrumentaire. Assistant : « Seigneur, vous « estes nostre pere, nous sommes voz enfanz faiz, « engendrez et procreez par vous immediatement ; « les peres et meres que nous avons en ce monde, « ne sont que putatifs, qu'*instrumentaires*. » (Amant ressuscité, p. 100.)

Insuffler. [1° Souffler dans : « Quand Dieu en « sa Trinité eust insufflé et mis en toy l'esprit de « vie. » (D. C. III, 856 b.)] — 2° Inspirer : « Quand « ele (la sibylle) fut de l'esprit *insufflée*. » (Réponse MS. des oracles sur les trois enfans de France, p. 9.)

Insult. [Emeute : « Et aloient les dessus diz « faisans ladite commotion et *insult* parmi la ville, « en hurlant et taboulant aux huis et portes des « hostelz de ladite ville de Mirande. » (JJ. 185, page 196, an. 1451.) — « Comme le suppliant feust « avecques ses familiers et mesnage au lieu de la « Nozierre du conté de la Marche,... avint que oy « *insult* et cry de gens arrivant au dit lieu. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.)]

Insultation. [Attaque : « Icellui Vigier se lança « audit Robin, lequel doubtant la puissance et « *insultation* dudit Vigier, le feri un seul coup. » (JJ. 102, p. 83, an. 1370.)]

Insulté. Révolté : « France, France fut là dedans « à voix commune mise en cry, et les portes de la « ville, malgré les Espaignols, ouvertes aux Fran- « çois, et à grand tumulte toute la commune *insul-* « *tée* contre les Espaignols. » (J. d'Auton, p. 56.)

Insurpassable. Qui ne peut être surpassé. (Loys le Caron, f. 71.)

Insurrection. « La conclusion feut d'envoier « devers le roy pour l'advertir de l'*insurrection* du « peuple, qui avoit ainsi tué et chassé les nobles de « la ville de Gennes. » (Jean d'Auton, p. 53.)

Insusceptible. « Avoient toujours estimé le « corps de ceux de la religion *insusceptible* de « division. » (Rohan, Mémoires, t. II, p. 37.)

Intellectibilité. [Intelligence, dans Du Cange, sous *Intellectiblis*.]

Intenable. « Place *intenable.* » (Rohan, Mém. t. I, p. 272.)

Intendio. Sigisbée. Mot italien, dans d'Auton, qui donne encore *intendix*, folio 124 b; *intendys*, fol. 135 a. Parlant de Thomassine Spinole, génoise, et de Louis XII, roi de France : « Ceste dame se « voyant familiere de luy une fois entre autres le « pria très humblement, que.... il luy pleust qu'elle « fust son *intendio*, et luy le sien, qui est a dire « accointance honnorable et aimable intelligence. » (Jean d'Auton, p. 123.)

Intendit. 1° Demande formée en justice : [« Tant pour le debat des *intendiz* qui sont à vous « accorder. » (Ordonn. t. IV, p. 512, an. 1364.)] — 2° Testament :

Pour forclorre d'adversité
Pauvres clercs de cette cité,
Soulz cest *intendit* contenuz,
Charité m'y a incité
Et nature, les voyant nudz. *(Villon, p. 7.)*

3° Devoir, règle : « *Intendits* des catholiques « vrays et legitimes enfans de l'eglise de Jesus- « Christ, ou sont deduicts certains poincts et arti- « cles contre les modernes heretiques. » (Titre d'un livre de Jean Porthesius.) Voyez Du Verdier, Bibliothèque, p. 749.

Intendu. [Assigné : « Toutes voies ledit escuier « ainsi navrez attendi l'espace de quarente jours « ou plus *intenduz* par la coustume du pais à lais- « ser, ainçois que l'on puisse faire contrevenge- « mens. » (JJ. 105, p. 503, an. 1374.)]

Intenter. Former : « Complaintes ne *s'inten-* « *tent.* » (Nouv. Cout. t. II, p. 884.)

Intentif. 1° Attentif : « Chacun des auditeurs « n'étoit moins triste que *intentif* au recit de cette « pitoyable nouvelle. » (Nuits de Strap. II, p. 216.) — 2° Adonné : « Tousjours les bons Romains ont « esté *intentifs* à chevalerie. » (Fabri, Art. de Rhétorique, fol. 80 b.)

Intention. [Pensée, opinion : « Il le salua, et « quand il l'eust regardé, il congneu que son « *intention* estoit vraye. » (Froissart, XII, p. 268.)]

Interdit. Terme de droit romain. Ordonnance du préteur prononcée sur un cas litigieux, surtout en matière de possession. [Ces *interdits* sont devenus nos actions possessoires.]

Expressions :

1° « *Interdit* ou complainte de nouveleté. » (Bout. Som. Rur. p. 188.)

2° « *Interdit* precaire. » (Grand Cout. de France, liv. III, p. 398.)

3° « *Interdit* de simple ban. » (Grand Cout. de Fr. livre I, p. 27.)

4° « *Interdit* sur replications. » (Gr. Cout. de Fr. livre III, p. 455.)

Interessé. Qui tient à son profit :

Les *interessés* serviteurs
Sont leurs hoirs et executeurs
Et les demainent durement. *(Desch. Mir. du Mar.)*

Interest. [1° Prix, valeur : « Lequel suppliant « prist un gobelet d'argent, lequel il ploia ou froissa « entre ses mains ; laquelle froisseure ledit sup- « pliant congnut avoir faitte, et en rendist au taver- « nier son *interest.* » (JJ. 126, p. 19, an. 1384.) — 2° Dommage, préjudice : « Icelle Katerine dist à « Alips qu'elle n'estoit pas saige de soy esjouir de « l'*interest* et desplaisir de son pere. » (JJ. 160, page 321, an. 1406.)] — « L'audition de plusieurs « comptes a esté par plusieurs fois et est encore « presentement retardée et dilayée au grand *inte-* « *rest* de mon dit seigneur. » (Estats des off. des ducs de Bourgogne, p. 78.)

Interinence. [Enregistrement, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, t. II, col. 1675, an. 1455.]

Interiner. [Voir Enteriner, et les Ordonnances t. V, p. 460, an. 1371.]

Interject, *s.* Interposition : « Voulant gagner le « tems qu'il luy falloit encore à mettre en poinct « son armée, sema des *interjets* d'accord. » (Essais de Montaigne, t. I, p. 30.)

Interjetté. [Entremêlé : « Par dessus le dit « sayon il avoit un manteau en echarpe frisque- « ment *interjetté* de la couleur que portoient ses « pensionnaires. » (Histoire de Charles VIII, p. 176, an. 1495.)]

Interlocutoire. [Jugement interlocutoire, ordonnant une instruction préalable : « Et por ce « font li clerc deference entre tix jugemens et cix « du principal, car il apelent tex jugemens interlo- « cutoires. » (Beaumanoir, t. LXVII, p. 26.)]

Interloquer. Porter une sentence interlocutoire : « Au jugement d'un vieux procès, il se faut « contenter de ce qui s'y trouve, sans y rechercher « ou *interloquer* davantage. » (Loysel, 874.)

Interminable. « De là est venue la question « *interminable* du souverain bien. » (Charron, Sagesse, p. 18.)

Intermission. [Interruption : « Attendu que « les diz complaignans, sans peril de leurs corps et « de leurs biens, et sans *intermission* de la garde « de nostre dite ville d'Abbeville. » (Mandements de Charles V, p. 816.)]

Interpellation. Interruption : « Donner des « detorses et *interpellations* au chemin de vertu. » (L'Amant ressuscité, p. 281.)

Interpeller. Interrompre : « Il ne vous des- « plaira si j'*interpelle* vostre propos. » (Cartheny, Voyage du chevalier errant, p. 142.)

Interpretation. [Jugement : « Octroyons que « les quatre maistres... ayent la visitation, con- « gnoissance et *interpretation* du fouage desdiz « cuirs tannez. » (Ordonnances, t. V, p. 315.)]

Intervallaire. Placé dans les intervalles : « La « voulte estoit double, soustenue sur quarante « piliers de pierre grise, à sçavoir douze à chascun « costé, et douze au milieu, departissant des deux « voultes, et deux *intervallaires* en front et en « fond. » (Alector, Roman, p. 127.)

Intestat. [1° Celui qui meurt sans confesseur : « Nous deismes de celui qui muert *intestat*, se il « gist en son lict par trois jours, ou par quatre, « tous ses biens meubles doivent estre nostre sire « li roy. » (Ord. I, 178.) — 2° Celui qui meurt sans testament : « Pour ce que oudit testament n'avoit « aucuns tesmoings, jour ne date escrips, le sup- « pliant doubtoit que l'evesque d'Evreux, en quel « eveschié ledit testateur estoit demourant, voulsist « dire ledit testament estre nul et parce que tous « les biens meubles d'icellui deffunct lui apparteins- « sent par l'usage et coustume du pays, comme « mort *intestat*. » (JJ. 158, p. 23, an. 1403.)]

Intimer. Faire savoir : « Que l'on *intime* et « fasse sçavoir au pape. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 713.) — [« L'enfant de Castille ne « volt ne n'osa desobeir au commandement de son « pere, et fist et *intima* le mandement. » (Froissart, t. IX, p. 111.)]

Intituler. [Accuser : « Pour ce que icellui Hac- « quinet estoit accusé et *intitulé* d'avoir fait plu- « sieurs crimes et deliz. » (JJ. 199, page 549, an. 1464.)]

Intitulure. [Titre : « Selonch le *intitulure* et « introduction de ceste matere. » (Froissart, t. III, page 375.)]

Intoussique. [Poison, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Intoxiqué. Empoisonné : « La beauté des fem- « mes, *intoxiquée* de ardante libidinité corruptive « de toute vertu. » (Fabri, Art. de Rhétor. I, f. 16.)

Intrade. Revenu annuel : « Dix mille francs « d'*intrade*. » (Rabelais, Nouv. Prolog.)

Intraige. [Droit d'entrée : « Après laquelle « accense ainsi faicte, le suppliant associa avec lui « ung nommé Mathieu Salsat ;... lequel Mathieu en « ce faisant promist audit suppliant paier au sei- « gneur de Berbigieres la moytié des *intraiges*, « cens et autres devoirs deuz. » (JJ. 195, page 171, an. 1468.)]

Intrepide. [« Il estoit docte, en beaux termes « fecond, Noble d'engin et à escrire *intrepide*. » (Bouchet, cité par Favre, Etude sur la Basoche.)]

Intrinquement. D'une manière embarrassée. (Cotgrave.)

Introditement. [Induction : « Jehan Coste « ennorta iceulx Grossin et Duquesne à aler pren- « dre et admener aucuns desdiz porcs, et fist tant « par *introditement* de sa parole. » (JJ. 172, p. 522, an. 1422.)]

Introduction. [Instruction : « Par le consel et « *introduction* que il orent dou conte de Hainau et « de son frere. » (Froiss. II, 382.)]

Introduire. [1° Instruire, enseigner : « Phelip- « pes d'Arteville n'estoit mies bien soutils de « guerre, car de jonèche il n'y avoit point esté « nourris ne *introduis*. » (Froiss. X, 71.) — « J'in- « *troduis* à l'aprendre (l'irlandais) mes enfans ce « que je puis. » (Id. XV, 173.) — 2° Séduire : « Les « pere et mere de ladite Michele s'estant aperçus « de l'engrossement de leur fille, l'*introduirent* « tellement par menaces, qu'elle alla dire à la jus- « tice de ladite ville que ledit Ysarn l'avoit cogneut « charnellement par force. » (JJ. 137, page 82, an. 1389.)]

Introduit, *part.* 1° Instruit. Parlant des enfants de Charlemagne : « Ils furent en bonnes mœurs « *introduits* » (Chron. S. Denys, t. I, folio 123 b.) — 2° Poli : « Belles étoient a merveilles et bien *intro-* « *duictes*, car incontinent elles se leverent à l'en- « contre du chevalier et lui firent la reverence. » (Perceforest, vol. VI, f. 52 c.)

Introite. [1° Droit d'entrée : « Item sur le « *introite* du dit ort ou courtil doit ledit tenemen- « tier. » (JJ. 166, page 272, an. 1412.) — 2° Introït : « Après que le prestre est revestu et dit son confi- « teor et mis en bon estat, il commence sa messe, « et ce appelle l'en l'*introïte* de la messe. » (Mén. t. I, p. 3.)]

Introniser. Mettre sur le trône :

Ces dames, lors, de grace auctorisées
Près Jupiter estoient *intronisées*. *(J. Marot, p. 49.)*

Intrure, Intruire. Introduire, sans droit et sans titre, du latin *intrudere* : « Est du devoir des « heraux d'empescher que nul sans concession du « souverain ne sorte du Tiers estat pour s'*intrure* « en celui des nobles. » (S. Julien, Mesl. hist. page 545.) — « Personne ne doit d'autorité privée « s'ingerer, *intruire*, et intremettre au regime et « gouvernement des biens pupillaires. » (N. C. G. t. II, page 1088 b.) — « N'est loisible à tel lignager, « voulant prétendre droict au dit fief, soy *intruire*, « ou bouter en iceluy depuis la saisine du dit sei- « gneur feodal sans son congé ou licence. » (Cout. Gén. t. II, p. 1031.)

Inundacion. [Inondation : « Il i sauveroient « lor vies De la grant *inundacion* Cum fist jadis « Deucalion. » (Rose, v. 17799.)]

Inutile. [Sans effet : « Et dient que le don que « le roy a fait à son oncle de Lancastre est *inutile* « et hors des metes et termes de raison. » (Froiss., t. XV, p. 159.)]

Invaisser. [Attaquer : « Icellui Constant en soy « *invaïssant* et efforçant de ruer et ferir ledit « Bornat par plusieurs fois d'une lance qu'il « tenoit. » (JJ. 137, an. 1389.)]

Invaisseur. [Assaillant : « A la fin Bornat « voyant que ledit *invaïsseur* s'efforçoit tousjours « de le affoler ou occire. » (Ibid.)]

Invasible. [Offensif : « Nul de quelque état « qu'il soit ne feust si hardi de porter espées, « grans cousteaux, dagues ne autres ferremens ne « armes *invasibles*. » (1387, Justice de Montargis.) (L. C. de D.)]

Invasion. Attaque : « S'il tumbe en *invasion* et « assaut d'autrui, n'aura qui le deffende. » (Tri. de la Noble Dame, f. 87.)

Invectif. [Qui a caractère d'invective : « Le

lriloge *invectif*, » titre d'un ouvrage d'Alain ar.]

enteresse. Inventrice : « Garde-toi bien re l'*inventeresse* D'habitz nouveaux. » ol, p. 190.)

entoire. Inventaire, dans Eust. Deschamps, '; aux Ord. I, 659.

ession :
ire *inventaire* de gendarmes, » enlever : nt *un inventaire de gend'armes* de tous et uns ses biens, meubles, bagues, joyaux, che-:, armes, or et argent. » (Pasquier, Lettres, . 316.)

entorier, *v.* Faire inventaire : « Les ser-s ayans fait arrest sur les biens meubles nt tenus d'incontinent les *inventarier.* » Cout. Gén. t. II, p. 101 b.)

estir. [1° Entourer : « Mais vous... qui à ce aviez mis toute diligence et cure... me les courir sus et *investir.* » (Boucicaut, II,] — « Sans autre temporisement l'on vint au bat, et à s'*investir* de telle furie que la vic-demeure embigue. » (Brantôme, Cap. fr. II, 58.) — 2° Mettre en possession : « Quand les teurs ne se presentent pour estre louez et stus, dedans quarante jours, des choses par acquises. » (Cout. Gén. I, 482.)

estizon. Ensaisinement : « Ne sont pour-les retrayans empeschez de faire la retenue atinent après le contract de vente et aupara-le jour des dites prinses de possession, dation et *investizon* si faire le veulent. » Gén. p. 400.)

isibilium (par). D'une manière invisible : tres disent qu'ayant manié les deniers du il les a mangez si bien et les a fait passer si *par invisibilium.* » (Brant. Cap. fr. III, 383.)

ocateur. [Sorcier, enchanteur : « Icellui ys estoit tenu et reputé estre *invocateur* rcier et de faire mourir par venin et invoca-» (JJ. 196, p. 92, an. 1469.)]

ocation. [Voir le précédent.]

olution, *s.* 1° Complication pleine d'embar-Allegoient les parties plusieurs raisons d'une et d'autre, et étoient en voye de tomber en des *involutions* de procez. » (Thaumassière, le Berry, ch. 95, p. 212.) — 2° Fatras : « Les siers aiment et admirent surtout ce qu'ils nt caché sous une involution de parolles. » de Montaigne, t. II, p. 317.)

, Ious. [Yeux, dans Partonopex, v. 560. — lans D. C. sous *Fragilitatus* : « Quand il les devant ses *iols* Malades et fraites et viols. » lais trançoit on piés et puis oreilles, Nés, vres et crevoit *ious.* » (Ph. Mouskes, Histoire is VIII.)]

ond. Sujet à la colère. (Desch. f. 527 *.)

andieus. Même sens. (Triomphes de la Dame, f. 93.)

Irai. [Futur du verbe *aller*: « Je m'en *irai.* » (Roland, v. 2909.)]

Iraigne. [1° Araignée. (Partonopex, v. 756.) — 2° Espèce de drap : « .III. aulnes d'*iraingne.* » (N. Comptes de l'Arg. p. 238.) — « .V. aulnes d'*irain-* « *gne* de Malines. » (Id. 239.)]

Irance. [Colère : « N'i ad icel ne demeint « *irance.* » (Roland, v. 1845.)]

Irascible. [« Nul ne vit riens meins *irascible*, « Plus benigne ne plus paisible. » (Benoît de S. More, II, 8072.)]

Irascut. [Irrité : « Li quens Rollanz il est mult « *irascut.* » (Rol. v. 777.) V. Brut, f. 57 *.]

Ire. [1° Colère : « Pur poi d'*ire* ne fent. » (Roland, v. 304.) — « L'*ire* au coeur et la merancolie en la « teste. » (Froiss. t. XIV, 46.) — 2° Rancune : « Por « quei me portez *ire.* » (Roland, v. 1722.)] — 3° Chagrin :

Oncques mais nule joie n'oi
Qui si tost me tornast à *ire.* *(Fabl. de S. G.)*

Proverbes :

1° « *Ire* de freres, *ire* de diables. » (Cotgr.)
2° « Douce parole rompt grant *ire.* » (Ibid.)

Iré. [Fâché, triste : « Dame Guibors ot mult le « cuer *iré.* » (Girard de Viane, v. 3670.) — « Et li « .III. escuier sont molt *iré* Que lor compains gist « mors en .I. fossé. » (Aiol, v. 663.)]

Ireement. [Avec colère : « *Ireement* se cumbat « a l' leupart. » (Rol. v. 733.)]

Irer, Irier. [Irriter : « Tiret sa barbe cume « hum ki est *iriez.* » (Rol. v. 2414.) — « Ne volt le « rei d'Escoce *irer* en nule guise. » (Jord. Fantosme, v. 786.)]

Douce dame merchi vos quier,
Pour vous et por vostre valour,
Mesdisant vos ont fait *irier*
Vers moi. *(Poët. av. 1300, III, p. 1021.)*
Plus suis *iriés* quant je voi cointoier
La doce vois del rossignol sauvaige. *(Id. p. 1070.)*

Iresie. [Cohabitation des sexes contraire aux lois de l'église : « Laron doivent gaber, gent s'il le « triche Cil qui sont engenré par *iresie.* » (Aiol, v. 1072.)]

Iretaulement. [Par droit d'héritage : « Robert « de Parnant chevalier soloit avoir à mon molin de « Berzy demy muy de bled chascun an *iretaule-* « *ment*, que il tenoit en fié de mes ancesseurs. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1293.)]

Ireté. [Héritage : « Quant li rois sot la verité, « Que pour tolir son *ireté*, Vienent sors lui li fans « reté. » (Ph. Mouskes, dans D. C. III, 636 c.)]

Ireter. [Investir, doter : « Sa fille a feme li dona « Et de sa terre l'*ireta.* » (Brut, I, 190.)]

Ireur, Irour, Irur. [Colère : « Ot l'Oliviers, « si 'n ad mult grant *irur.* » (Roland, v. 1224.) — « Grant *ireur* et grant despit. » (Froiss. IV, 97.)]

Ireus. [Colère, dans G. Guiart, v. 2425.]

Ireusement. [Avec dépit, avec colère : « Icellui

« Jaquet dist moult *ireusement* et eschauffement « telles paroles. » (JJ. 163, p. 316, an. 1409.)]

Iris. Poudre de senteur, faite de la racine d'iris : « Homme de belle prestance, Poudré d'*iris* de Flo- « rence, Qui se pique de vaillance. » (Perrin, Poës. page 201.)

Irois. [Irlandais : « Anglois, *Irois* et Galois, et « semblablement tous Gascons, Escoçois et Ale- « mens. » (JJ. 175, p. 313, an. 1434.)]

Irracontable. Qui ne peut être raconté : « La « mauvaistié *irracontable* des traistres. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 681.)

Irraisonnable. [« Icellui chevalier par sa « maistrée, arrogance, grant puissance et volenté « *irraisonnable*. » (JJ. 104, p. 92, an. 1372.)]

Irrecitable. Qui ne peut être récité : « Par ses « vertus a eu tant de dignités et auttorités qui sont « *irrecitables*, et a esté tousjours en grace des sei- « gneurs et du peuple. » (Fabri, Art. de Rhétor., livre I, fol. 162.)

Irregulier. [Incapable, dans G. Guiart, v. 4971.]

Irremissible. [« Cas *irremissibles* et dignes de « grans pugnicions. » (Rec. des monum. inédits du Tiers Etat, IV, 710.)]

Irreparable. [« Choses *irreparables* et dignes « de grans pugnicions. » (Id. 709.)]

Irreparablement. [« Nostre païs de Normen- « die oultre Seine, lequel... pourroit estre grevé et « dommagié *irreparablement*. » (Mandements de Charles V, p. 336.)]

Irreveremment. « Si tost que la dame ouyt « ce, elle luy dit : Sire chevalier, ne vous desplaise, « se jusques à present ay parlé si *irreveremment* à « vous. » (Perceforest, VI, f. 17.)

Irreverence. [« Ce a fait leur inobedience et « *irreverence* qu'elles ont envers leurs maris. » (Ménag. I, 6.)]

Irreverender. [Manquer de respect : « Ils « auront desprisé et *irreverendé* nostre seigneur et « ses commandemens transgressé. » (Pénitence d'Adam, ms. ch. 15.)]

Irrevocable. [« Nous le tendrons ferme et « estable Et par edit *irrevocable*. » (Myst. du siège d'Orléans, p. 725.)]

Irrevocablement. [« Lequel tiltre *irrevoca- « blement* nous tenons et declairons pour bon et « vray. » (Lettre de Charles V, Bibl. de l'Ecole des Chartes, 4e série, III, 425.)]

Irriter. [Annuler : « Et pour ce les ait le dit « nostre saint père cassées, ostées, anullées et *irri- « tées* du tout. » (Froiss. VI, 302.)]

Irruer. [Se ruer avec fureur : « Icellui Didier « tirit à son espée nue et par trahison se *irrua* « contre le suppliant. » (JJ. 195, p. 854, an. 1473.)]

Isambrun. [Espèce d'étoffe : « Li autre cha- « noine paront Meilleure cure et meillor aiz, Ce « sont ils à blans sorpeliz, As noires chapes d'*isam- « brun*; En cels a dou noir et du brun. » (Bible Guiot, Du Cange, III, 903 b.)]

Isengrin. [Loup, dans le Roman de Renart : « Lupus qui s'apiele en sornom *Isengrin*, venoit en « lor route. » (Du Cange, III, 903 b.)]

Isle. [Mot tantôt masculin : « Aucuns *isles*. » (Froiss. II, 279) ; tantôt féminin : « Ceulx des *isles* « voisines. » (Id. XIV, 226.)]

Islette. Diminutif d'*isle*, dans Perceforest, II, folio 20 c. — Brut donne la forme masculine *islet* (folio 55 b.)

Isnel. [Rapide, de l'allemand *schnell* : « Plus « est *isnels* qu'esprever ne arunde. » (Roland, v. 1492.)]

Au petit ru boit tourterelle
Plus aise qu'en riviere *isnelle*. *(Desch. f. 286 a.)*

[Expression :
« *Isnel* le pas, sur le champ. » (Flor. et Blanchefl. v. 646.)

Isnellement. [Promptement, dans Partonopex, v. 3401 : « Se tu tiens riens de l'autrui, ou par toy « ou par tes devanciers, se c'est chose certeinne, « rent le sanz demourer et se c'est chose douteuse, « fai le enquerre, par saiges gens, *isnellement* et « diligenment. » (Joinville, § 748.)]

Isnelleté. Légèreté : « Ne sçavoit si le cheval « alloit en l'air ou sur terre, par l'*issenelleté* de « luy. » (Perceforest, II, f. 14 c.)

Israel (Pierre d'). [Camée. On croyait qu'à Jérusalem avait existé un vaste atelier pour la taille des pierres précieuses ; on leur supposait des vertus médicales consignées dans les lapidaires : « Une « bourse de soye, un annel ou il avoit un courau « fourché et une *pierre d'Israel*. » (JJ. 145, p. 138, an. 1389.)]

Issi. [Ainsi : « *Issi* est neirs cum peiz. » (Roland, v. 1635.)]

Issir. [Sortir. 1° Au propre : « Par les oreilles « fors se *ist* le cervel. » (Rol. v. 2260.) — « *Issir* de « la ville. » (Froiss. II, 27.)] — Le sire de Joinville demande à S. Louis de lui permettre de faire une sortie sur les Sarrazins : « Mais tantoust que mes- « sire Jehan de Beaumont eut ouy ma requeste il « s'escria moult fort et me commanda de par le roy « que je ne fusse si hardy *issir* de mon herber- « gier. » (Joinville, p. 32.) — [2° Au figuré. 1° Se mettre en opposition : « *Issir* dou conseil de ses « hommes. » (Froissart, III, 453.) — 2° Trépasser : « *Issir* de ce siecle. » (Id. t. VI, 476.)] — 3° Parlant d'argent qui provient d'un impôt : « Pour tourner « et convertir les dites aides ou fait de guerres en « la defense du dit royaume en tele maniere que les « deniers qui en *istront* demourront ès pays là où « ils sont cueilliz. » (Ord. III, p. 229.) — 4° Parlant d'enfants : « Nous ordonnons et octroyons à tous « nos juifs, et à ceux qui *istront* d'eux. » (Ordonn. vol. I, page 646.) — 5° Parlant de la dispute, de la guerre entre deux frères : « Se ils s'entrappelloient

« de terre ou de meubles, dont il doie *istre* « bataille. » (Ord. t. I, p. 245.)

[Remarques : Le futur est *isterai, istrai ;* le cond. présent est *isteroie ;* le part. passé *issi* et *issu*.]

Issue. [1° Sortie, attaque faite par des assiégés : « Et faisoient souvent des *issues* et des escarmuches « sus les Flammens. » (Froiss. III, 296.) — 2° Troupes entrées de concert en campagne : « Et devoient « estre tout doy de une alianche et d'une *issue* et « devoient mettre sus mil lanches de droite gens « d'armes. » (Id. VIII, 420.) — 3° Sortie de prison : « Par quoy ils euissent courtoise *issue* et deli- « vrance. » (Id. XVI, 32.)] — 4° Fin, terme. Villon fait parler une vieille femme qui regrette sa jeunesse et sa beauté :

> Qu'est devenu ce front poly...
> Le front ridé, les cheveulx gris
> Menton foncé, levres peaussues,
> C'est d'humaine beaulté l'*issue*. *(Villon, p. 31.)*

5° Fin d'un repas, dessert : « Fromaige d'entrée « et moustarde pour l'*issue*. » (Rabelais, V, p. 133.) Voyez Bouchet, Serées, liv. I, p. 47. Dans la Bourgogne on se sert encore de ce mot pour signifier dessert. — 6° Revenu, produit : « Ordonnons... que « toute la value des fruits et des *issues* de sa terre « d'une année soit levée par nos gens, et tournée « devers nous. » (Ord. I, p. 540.) — [« Et se l'eglise « ne le fet, li sires pot prendre l'eritage en sa main « et joïr des ismes. » (Beaum. XII, 5.)] — [7° Droits de sortie sur les vins et autres marchandises : « Jou « ay vendu et escangié... toutes les justices que jou « avoye à Corbye, les cambaiges, les estallages, les « *issues* des vins. » (Cart. 53 de Corbie, an. 1258.) — « Pour chacune piece de vin, un denier de heber- « gage qu'on dit *issue* de terre. » (D. C. t. III, 904, an. 1408.)] — « Par quoy le 27° jour du dit mois « d'octobre furent mendez sur peine de perdre leur « bourgeoisie et de payer *issue*. » (Monstrelet, II, p. 152 b.) — 8° « Droit d'entrée, d'*issue* sont les lods « et ventes et honneurs et autres droits seigneu- « riaux, qui se paient au seigneur cavier, rentier « ou censuel, et direct par le vendeur et par l'ache- « teur de l'heritage aliené et redevable en vers « quelque seigneur foncier, pour le vest, devest, « saisine, desaisine... Autre est le *droit d'issue* dont « parle la coutume particuliere de Hesdin art. 4, « qui est du au seigneur justicier par celuy qui « prend ou leve en sa justice par achapt ou autre- « ment, quelque chose, et la transporte en autre « jurisdiction. » (Laur.) — Pour les autres espèces de droits d'issue, voyez Nouv. Cout. Gén. I, p. 509 b. — 9° Enfants, postérité : « Si le puisné fils relesse « oue garranty à le disseisor et mourust sauns « *issue*, ceo est un collaterall garrantie al eigné « fils. » (Tenures de Littl. p. 159 b.) — 10° « *Issue* « de table, » dessert. (Oudin.) — On dit en quelques pays proverbialement : « L'*issue* de céans est la « porte, » pour dire qu'on n'a pas de dessert. (Rabelais, p. 133, t. V.)

Istance. [Intention, but : « Si fist faire en celle « *istance* ses pourveances grandes et grosses. » (Froiss. II, 340.) — « Si monta là en mer en *istance* « de retourner en Engleterre. » (Id. II, 72.)]

Istant. [Imminent : « Pour passer l'iver qui « estoit *istant*. » (Froissart, t. XV, p. 296.)]

Italianiser. Contrefaire les Italiens. (Cotgrave.) — « Branlemens de teste *italiennisés*. » (Tahureau, Dialogue, f. 34.)

Italie. [« L'Italie est le vray cimetiere des Fran- « çois. » (Brant. Dam. ill. p. 305.)]

Italien. « Hausser les espaules à l'*italienne* » (La Noue, p. 409), se préparer à souffrir davantage.

Itant. [Tant, autant : « Mar en irat *itant*. » (Roland, v. 2734.)]

Itels. [Tel : « *Itels* est sis curages. » (Roland, v. 375.)]

Ivel. [Egal : « La pene en est de blanc ermine « Qui tot *ivel* al drap traine. » (Partonop. v. 7451.)]

Ivern. [Hiver. (Saint Thomas de Cant. v. 896.)]

Ivernal. [D'hiver : « Un muy de blée... à penre « chascun an à la feste de S. Martin *ivernal*. » (Cartulaire de S. Eloi de Noyon, an. 1256.)]

Iverner (s'). [Prendre ses quartiers d'hiver : « Se il se fuissent là ivernet. » (Froiss. III, 419.) — « Alains de Bouqueselle s'en vint *ivrener* en Saint « Salveur le Visconte. » (Id. t. VII, p. 54.)]

Ivier. [D'hiver : « Pour l'*ivier* temps qu'il fai- « soit. » (Froissart, t. III, p. 417.)]

Iviere. [Ivoire : « Une paire de cousteaux « engainnez, enmanchez d'*iviere*, et envirolez d'ar- « gent. » (JJ. 161, p. 148, an. 1406.)]

Ivoire. [« Item, un petit saint Johan d'*ivoire*. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 81.)]

Ivre. [« De fol et d'*ivre* se doit l'en bien garder. » (Bataille d'Aleschans, v. 4076.)]

Ivresse. [« Fust par *ivresse*, fust par ire, Assez « tost oï Richard dire Que vilains commune faseient. » (Wace, Rou, v. 5957.)]

Ivrogne. « A bon *ivrogne* il ne faut jamais eau. » (Faifeu, p. 16.)

> Femmes trouvay emmi ma voye,
> Dont l'une filloit sa coulongne,
> Et l'autre qui estoit *yvrongne*. *(Desch. f. 110.)*

J

J. [« *J* se met pour *g* quand li siet; au lieu de « consonnant s'assiet. » (Senef. de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 278.)

Ja. [1° Déjà, avec le présent ou le passé de l'indicatif: « Sire cumpainz, *ja* est morz Engeler. » (Rol. v. 1503.) — « Quant *jà* moult de ses gens furent « passé. » (Froiss. III, p. 10.) — 2° Jamais, avec un futur, un subjonctif présent, un impératif: « Deus, « se jo l' pert, *Ja* n'en avrai escange. » (Rol. v. 840.) — « Ne plaise *jà* à Dieu. » (Froiss. t. III, p. 95.) — 3° Quoique, avec le subjonctif: « *Ja* ni eust nulle « cause. » (Froiss. II, p. 11.) — On trouve aussi la périphrase *ja soit que:* « Mais amors tout empe- « eschoit Que rien à oeuvre n'en meisse, *Ja soit ce* « *que* bien enteudisse Mot à mot toute la matire. » (Rose, vers 4648.) — On rencontre encore *ja fust:* « Iceulx sergens moult durement lierent de cordes « ledit Jehan Loste, *ja fust* il leur desist qu'il estoit « clerc. » (JJ. 104, p. 374, an. 1373.) — Expression: *A ja*, à jamais: « Nous le mesimes hors de no pri- « son, ...et li fesimes jurer seur sains que il n'en- « treroit en le vile, devant là que li esquevin le « rapeleroient; et fremames en no conseil que che « ne seroit ne à ore, ne à *ja*. » (Livre Rouge d'Abbeville, fol. 33 a, an. 1275.)]

Jaazour. [« L'exposant prist un *jaazour*, qui « estoit devant lui sur la charrue, lequel ilz ont « acoustumé de porter pour curer et vuidier leur « charrue, quant elle se charge trop de terre. » (JJ. 122, p. 265, an. 1383.) Voir Jazour.]

Jable. Feuillure aux douves des tonneaux pour arrêter les pièces du fond. (Cotgrave.)

Jabler. Faire le jable des douves. (Cotgrave.)

Jabot, *s. m.* Peau en forme de petit sachet qui est sous la gorge des oiseaux et où tombe la mangeaille. Il s'est dit aussi dans un sens figuré pour la conscience. « Le magistrat et l'office descouvre « l'homme et met en évidence ce qu'il avoit dans « le *jabot*. » (Rabelais, t. III, p. 95.)

Jachere. Terre labourable non ensemencée. On lit aux Poésies de Froissart, p. 275 b:

Entre Aubrecicourt et Mauni,
Prés d'un chemin sus la *gasquiere*
L'autre jour maint bergier oy.

[« Par montaignes et par rivieres, Par prez, par « vignes, par *jachieres*. » (Rose, v. 18580.)]

Jachie (Sainte-). Espèce de serment.

Que ferez vous, *Saincte Jachie ?*
Tous ceuls que vous avez nommés
Sont plus à moy abandonnez
Que ils ne doivent à vous estre. *(Desch. f. 378 c.)*

Ja chi ja. Sorte d'exclamation.

Ja chi ja est ce moquerie
De vous trois qui tant vous louez. *(Desch. f. 379 b.)*

Jacint. Jacinthe, sorte de rubis. On lit dans Marbodus, art. 6 de la Calcédoine, col. 1646:

Calcedoine est pierre jalne,
Entre *jacint* et beriles meaine.

Jacobin. [1° Religieux de l'ordre de St Dominique: « Quant frere *Jacobin* vindrent premier el « monde, S'estoient par semblant et pur et net et « monde. » (Ruteb. 176.) — « *Jacopin* en chaire, « Cordelier en chœur, Carme en cuisine, Augustin « en bordeau. » (Apologie d'Herodote, p. 627.) — 2° Secte chrétienne qui n'admettait qu'une nature en Jésus-Christ et qui eut pour chef Jacob Zauzale, évêque d'Edesse, mort en 178: « Autres gens i a « barbarins Qui se font clamer *Jacobins*, D'un « Jacob qui lor maistre fu, Et sont chrestien cor- « rompu, Par les mariages qu'il font As Sarazins « qui près d'eus sont, Et pourprennent bien celle « gens quarante regnes de tous sens. Ne croient « pas confession A nul autre home, s'a Diu non. « Quand il se confessent à Diu, Près d'eux mettent « enchens et fu Et cuident qu'aveuc la fumée s'en « aille vers Diu lor pensée. » (D. C. III, 742 c.)] — 3° Gros crachat:

Je crache blanc comme cotton
Jacobins aussi gros que ung oef. *(Villon, p. 39.)*

4° « Chambre *jacobine*, » peut-être chambre fournie de toutes sortes de commodités comme celle des Jacobins: « Ils se firent bailler une petite *cham-* « *bre jacobine* où ils coucherent très bien et très « beau et commencerent à jouer à la rufle. » (Contes de Desperriers, t. I, p. 187.)

Jacque, Jaque, Jake. [Pourpoint gamboisé, serré au corps; il était de toile ou de cuir: « Or est « cils estas mués maintenant, on parolle de lances, « de glaves ou de *jakes*. » (Froiss. t. II, p. 385.) —

« plaudissements comme les *jaquets.* » (Amyot, Mor. de Plut. I, p. 197.) — « Anda je ne veux point « vous servir de *jacquet.* » (Œuv. de R. Belleau, t. II, p. 82.)

Jacquette. Petit jaque. « *Jacquette* de couleur « vermeille, ou rouge et blanche et verte semée « d'orpheverie que les archers du roi Charles VII « portoient à son entrée dans Rouën. » (J. Chart. Hist. de Charles VII, p. 180.)

Jactabondz. Qui se vante. (Am. ressusc. 292.)

Jactance. [1° Vanité : « Por covoitise et por « *jactance,* Guerpi ma foi et ma creance. » (*Theophilus,* page 292.)] — « Non pour ostentation ne « *jactance.* » (Am. ressusc. p. 99.) — 2° Gloire, renommée. L'auteur fait parler l'ombre du maréchal de Chabannes :

Mais plus n'estoye en ces bas territoires
Pour faire exploict d'aulcuns faictz meritoires,
Grande *jactance* au deceder n'aymons. *(Cretin, 133.)*

Jactateur. Qui se vante. (Cotgrave.)

Jactation. Vanterie. (Cotgrave.)

Jacter (se). 1° Se vanter : « Sans *se jacter,* en « faire feste ny bruit..... ces vanteries otent tant la « grace. » (Sagesse de Charr. p. 506.) — 2° Sauter, rejaillir. En parlant de la jalousie : « Il m'est advis « que la cuyture ne se doit point tousjours torner « sur le *jactant,* mais sur celui qui *jacter* le fait. » (Perceforest, vol. VI, f. 71 ª.)

Jacture. [Perte, dommage. (Charte de Philippe-le-Bel, an. 1306, f. 418 ª.)]

Jacunces. [Hyacinthe, pierre précieuse : « Bien « i ad or, matices e *jacunces.* » (Roland, v. 638.)]

Jadis. [« A enherber m'apprist *jadis* une Juise. » (Berte, c. 76.)] — « Quand nous disons : cela se « faisoit au tems *jadis,* nous declarons que c'est « une chose qui est hors d'usage, tellement qu'elle « seroit de mauvaise grace en nostre tems. » (Henri Estienne, Apologie pour Hérodote, p. 426.)

Jafuer. Gourmandise (comparez l'anglais *jaw,* gueule) : « *Jafuer* e sejor e peresce Sunt mult con- « trailes à proesce. » (Chronique des ducs de Norm. v. 18436.)]

Jagleus. Glaïeul. Dans les Fabl. de S[t] Germ. f. 106 [r], on lit :

Tant a mal cuer feme, que ce n'est mie gieux ;
Feme est de toz biens vuide ausi com li *jagleus.*

Jaglolai. Glaïeuls.

Cauches avoir de *jaglolai*
Et sollers de flor de mai. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1444.)*

Jaglonnée. [Botte : « Une *jaglonnée,* que l'en « dit jonchée d'erbe au pays (en Gatinais). » (JJ. 162, p. 322, an. 1408.)]

Jagois. Expression obscène dont on trouve la définition dans le Moyen de Parvenir, p. 88.

Jagonce. Hyacinthe, pierre précieuse :

Les jaspes et les diomicles
Les topaces et les beriches
Les *jagonces,* les esmeraudes. *(Blanch. f. 190 ª.)*

Jaiant. Géant. [« La premiere (eschele) est des « *jaians* de Malperse. » (Roland, v. 3253.) — « Cum « *jaianz,* forz en bataille, Que n'i a cors le suen i « vaille. » (Benoit, II, 8410.)]

Jailaige, Jaillage. [Droit levé sur le vin vendu en détail : « Le droit que il (l'évêque de Laon) « demandoit et se disoit avoir par point de Chartre « ou tonlieu, ou rouage, ou *jailaige.* » (JJ. B., p. 38, an. 1331.) — On lit *jaillage,* au reg. JJ. 66, p. 518.]

Jaille. [Jale, jatte : « Si chargiez d'armes et de « robes Taintes de sanc, et touoillies, Que seul des « cotes gambesies Pouvoit-on emplir maintes *jail-* « *les.* » (G. Guiart, an. 1298.) — « Icelle Jehannette « print en ses mains deux seilles ou *jailles,* et ala « à la fontaine querir de l'eaue. » (JJ. 150, p. 195, an. 1396.)]

Jake. [Voir Jacque.]

Jalaie, Jalaye. [Contenu d'une jale : « Dou « mui de vin à la dite mesure (de Gien) deux deniers « et une *jalaie.* » (Ch. de 1314, D. C. III, 745 ᵇ.) — « Ge donne et laisse à tousjours més aux parrois- « siens affluans chascun an en l'eglise de Juigné au « jour de Pasques, une *jalaye* de vin. » (Ch. de 1382, ibid.)]

1. Jale. [Jale, jatte ou baquet : « Si a li cuens « le cambage, c'est de cascun cambe, à cascune fié « c'on y brasse, trois *jales* de cervoise. » (Revenus du comté de Namur, an. 1265.)]

2. Jale. [Boule : « Le jeu de boules, que l'en « nomme ou appelle (en Boulenois) le jeu de *jales.* » (JJ. 184, p. 386, an. 1453.)]

1. Jalée, s. Gelée.

Blanche *jalée*
A la matinée
S'apert au prael. *(Poët. av. 1300, t. I, p. 56.)*

2. Jalée. Contenu d'une jale. Parlant d'une femme qui veut se dérober aux yeux de sa surveillante : « Fut par une partie dressée, jetté une *jalée d'eau* « sur la teste. Quoy fait elle entra soudain en la « maison accordée. » (Contes d'Eutrapel, p. 164.)

Jalemeyns, *adv.* Néanmoins, cependant. Parlant des bestiaux d'un particulier qui passent chez son voisin : « Ceur avers passauntz plusurs foits « dount il avoit admonest mesme cesty pleyntyfe « que il les oustast et il *jaleymeyns* autre faitz les « envoya encontre son defense. » (Britton, Lois d'Angleterre, f. 60 ᵇ.)

Jaleuse. [Nom des quarante femmes chargées, avant la Révolution, de mesurer les grains et farines vendus à Paris.]

Jalir. [Jaillir : « Il prent trois pox de l'ermin « qu'ot vesti, Parmi les mailles de l'auberc esclarci, « Envers Raoul les jeta et *jali,* Puis li a dit. » (Raoul de Cambrai, 91.) — « Crestien ont les Turs en si « grant destroit mis, Qu'as espées d'acier en ont dis « mis ocis, Et quinze cens en ont el Ferne *jalis.* » (Chanson d'Antioche, t. IV, p. 858.)]

Jalissement. Action de jaillir. (Cotgrave.)

Jalle. [Jale, seau : « Celui qui les va querre et « les prent au nom dudit bouteiller, il convient

« qu'il apporte on celier son sac ou sa *jalle.* » (Du Cange, t. III, f. 745 b.)]

Jallet. [Caillou rond comme une *jale* (?), lancé par l'arbalète.] « L'arbalète servoit à tirer de grosses « fléches appelées quarreaux ou quarriaux. Elle « servoit aussi à tirer des bales et de gros trais ap- « pellés matras et alors on la nomme *arbalête à* « *jalet.* » (Boulainv. Ess. sur la Nobl. p. 19.) — On a dit de la gorge d'une femme: « *Tendus comme* « *ung arc à jaletz.* » (Coquill. p. 13.) — « La vessie « comme ung arc a *jallet*, » vessie tendue, gonflée. (Rabelais, t. IV, p. 130.)

Jalne. [Jaune: « Blanche la cue e la grignete « *jalne.* » (Roland, v. 1655.)]

Jalnice. Jaunisse (Marbod. col. 1658.)

Jalnur. Couleur jaune. (Id. col. 1678.)

Jaloie. [Contenu d'une jale: « N'a encor gueres « que il plut, Et de l'eve assez y estut, On plus ou « moins d'une *jaloie.* » (Renart, v. 2407.)]

Jalois. [Mesure agraire: « Deux muiz et trois « pugnez à la mesure de Vervin, dont li *jalois* con- « tient quatre vingt verges, et li verge vingt quatre « piés. » (B. N. fr. anc. 5649, f. 64 a.) — 2° Mesure pour les grains: « Un sac auquel il y avoit environ « un *jaloy* de blé. » (JJ. 165, p. 140, an. 1411.)]

Jalous. [1° Avide de: « Dont ne moururent vostre « ancestre! Signor, oïl, si ferés vous; Par coi estes « dont si *jalous* De cest siecle qu'est si malvais? » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaphat, p. 248.) Du latin *zelosus*. (Quicherat, Addend. aux lex.) — 2° Digne d'envie:

La maison en est plus *jalouse*
Qui les palmes de vertu porte. *(Desch. f. 533 d.)*

Expressions:

1° « Il en est *jaloux* comme un coquin de sa « besace. » (Oudin.)

2° « *Jaloux* de sa gloire comme un coquin de sa « poche. » (Contes de Desperriers, t. II, p. 107.)

3° « *Jaloux* comme un ladre de son barillet. » (Brantôme, Dames Galantes, t. I, p. 259.)

4° « *Jaloux* comme un tigre. » (Rab. III, p. 259.)

5° L'on dit: « Grant tems a que celluy n'ayme « mye par amours, qui de femme n'est *jaloux.* » (Perceforest, vol. VI, fol. 105 c.)

Jalousement. [Par jalousie: « Fait loiautés « amer *jalousement*, Et faintis et cil qui aime autre- « ment. » (Bibl. des Chartes, 4e série, t. V, f. 346.)]

Jalouser. [Devenir jaloux: « Cela dit, notre « dame, vous n'avez cause en rien de vous en « *jalouser.* » (Louis XI, 8e nouvelle.)]

Jalousie. [« Li rois entra en *jalousie*, Crient « qu'aucuns gise o s'amie. » (Floire et Blancheflor, v. 2605.)]

Jamais. [Du latin *jam magis*, jà plus: « *Jamais* « n'est hume ki encuntre lui vaille. » (Rol. v. 376.)] On pouvait entre *jà* et *mes* interposer le verbe:

Ja n'aura *mes* ne loinc ne près. *(Poët. av. 1300, I, 1170.)*

Expressions:

1° « *A toujours mes*, » toujours: « Acheter une « rente, pour fere nostre aniversaire *à toujours* « *mes* trente livres. » (Testament du comte d'Alençon à la suite de Joinville, p. 183.)

2° « A un *jamais*, » éternellement: « La bienveil- « lance est le soutenement et apuy de toutes bonnes « choses voires jusques à perpetuité et *à un* « *jamais.* » (L'Amant ressuscité, p. 156.)

3° « En nul *jamais*, » jamais. (Triomphes de Pétrarque, trad. par le baron d'Oppède, p. 58 b.)

4° « *Jamais* jour, » jamais:

Et fera partout clamour
De sa femme laide qu'il a
Ne *jamais jour* ne l'aimera. *(E. Desch. f. 500 b.)*

5° « *Jamais* n'au grand *jamais*, » même sens. (Amant ressuscité, p. 486.)

Jambage. [Droit de la châtellenie de Beaugency, qui fait que le boucher doit au seigneur la jambe de chaque bœuf qu'il abat: « La ferme de la boucherie « de Baugenci, nommée le *jambaige.* » (1436, Baux à ferme.) (L. C. de D.)] — [C'est donc à tort qu'on a défini le droit de *jambage*, le droit du seigneur à poser sa jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était sa vassale. (Littré, III, 169 b.)]

Jambayer. [Marcher, se promener: « Ceulx « qui sont vestuz en chappe de soye, ne doibvent « pas aller, ne venir, *jambayant* parmi l'église. » (Cérémonial de S. Brieuc, D. C. III, 469 c.)]

Jambe. [« Il l'en vouldrent le pié et la *jambe* « baiser. » (Berte, coupl. 129.) — « Et sur ce le « galant, qui a ung pou de delay, desplée ses *jam-* « *bes* et s'en va. » (Quinze Joies du Mariage, p. 122.)]

Expressions:

[1° « *Jambe* du poux, » muscle du bras: « Le sup- « pliant blessa icelle Marie au bras senestre, en la « main dextre et parmi la *jambe* du poux. » (JJ. 206, p. 124, an. 1479.)]

2° « *Jambes* d'en bas, » bas:

Cheveulx longs, perruques de pris,
Pour harnois des *jambes d'em bas*,
Quelque cul troussé de Paris. *(Coquillart, p. 132.)*

3° « Mettre à *jambe* bridaine, » rompre une jambe: « Il la faut brider ou lier. » (Oudin.)

4° « Se donner *jambe*, » se donner le croc en jambe: « La lassiveté *se donne elle même la jambe*, « s'entrave et s'arrête. » (Ess. de Mont. III, p. 402.)

5° « Se donner la *jambe*, » au figuré, se tromper, chercher à se nuire. (Négot. de Jeannin, I, p. 207.)

6° « *Jambe* de Dieu. » (Cotgrave.)

7° « Faire *jambe* de vin, » boire pour mieux marcher. (Apol. d'Hérod. p. 564.)

8° « *Jambes* fere, » courir, se sauver. Parlant de deux lutteurs:

. . . . . *Jambe fere* et tost tourner
A la hanche y ot maint tour fait
Et souz levé et à soy trait,
Chascun vouloit l'autre souprendre. *(Brut, f. 9 b.)*

9° « Il a trouvé ses *jambes* pretes, » il s'est sur le champ mis à fuir. (Oudin.)

10° « Jouer de l'espée à deux *jambes* » (Cotgrave), par allusion aux épées à deux mains.

11° « *Jambes*, » jambe de force en charpente. (Cout. Gén. t. I, p. 289.)

12° « *Jambe* torte, » bancrocho. (Rab. III, p. 63.)

13° « Danse de loup, la queue entre les jambes. » (Cotgrave.)

14° « Qui n'a cœur ait *jambes*. » (Cotgrave.)

15° « Si touts fols alloient les ambles, quoy qu'il « ait les *jambes* tortes, il passeroit d'une grande « toise. » (Rabelais, t. III, p. 207.)

16° [On secouait la jambe par joie ou par raillerie : « Lequel Caron disant adieu, print à secourre « la *jambe*, en disant : corniquet. Qui est ung mot « que icellui Caron disoit voulentiers, quand il « estoit en joyeuseté. » (JJ. 195, p. 1053, an. 1474.)]

Jambeer. [Donner le croc en jambe : « Pierre « Dufour *jambeoit* avec ung nommé Pierre « Duquesne. » (JJ. 189, p. 239, an. 1458.)]

Jambet. [Croc en jambe, au propre et au figuré : « Tost li fera par son abet Un tel torpié, un tel *jambet*. » (Mir. de Coincy, II.) — « Qui deable met à « la veie De ci qu'à la mort le conveie, E qui de « s'ovre s'entremet, Mult li a tost *fait* le *jambet*. » (Chron. des ducs de Normandie, v. 25666.) — « Le « suppliant *fist le jambet* audit Tousset, tant qu'il « le fist cheoir à terre. » (JJ. 106, p. 367, an. 1374.)]

Jambete. [1° Même sens : « Jehan Robin prist « ledit Drouet par la chevessaille en soy efforçant « de luy faire la *jambete* et le faire cheoir. » (JJ. 124, page 187, an. 1383.)] — « Les petites ruses « que font les pastourelles quand elles font tomber « ceux qui passent devant elles, leur donnant par « derriere la *jambette*. » (Débat de folie et d'amour, p. 114.) — Les lutteurs bretons usaient souvent du croc en jambe, et le bourreau les imitait, pour faire perdre pied au criminel qu'on allait pendre : « Le bourreau luy va bailler la *jambette* de « Breton. » (Bouchet, Serées, II, 75.) — 2° Sorte de couteau. (Oudin.)

Jambeter. 1° Donner le croc en jambe :

> Ceulx qui ains leurs hommes chascoient
> Et à tourbes les graventoient,
> Firent sempres le dos tourner
> Et maint en firent *jambeter*. *(Brut, ms. Bombarde, 97 c.)*

Dans mon ms. on lit « devier » au lieu de *jambeter*. — 2° « *Jambeter* des pieds et des mains, » se débattre : « Se trouve en l'eau jusques au col...... « adonc commença à *jambeter des pieds et des* « *mains* pour eschapper. » (Percef. I, f. 57 a.)

Jambiere. [Partie de l'armure qui couvrait la jambe : « Son escu et s'autre armeure Chausces et « *jambieres* bien fetes, que il a en ses jambes « traites. » (Ren. v. 14583.)]

Jamble. [Coquillage univalve, nommé jambe en Saintonge, bernicle en Bretagne, *patelle* par les savants : « Icelle femme bailla entre deux escailles « ou coquilles de *jambles*, qui croissent en la mer, « une chose ressemblant de couleur à triacle ou « metridat. » (JJ. 189, p. 476, an. 1460.)]

Jambon. [« Tous les quatre membres (des « bêtes noires) sont appelés *jambons*. » (Mén. II, 5.)]

Jambot. [Membre viril : « Gogo me dit « « fiert le *jambot*. » (Villon, éd. Jannet, p. 84.)]

Jamboyer. Passer et repasser. (G. Gu v. 3716.)

> Il scet l'heure que par usage
> Sa dame doit aller à messe.
> Il l'attend de l'oeil au passage;
> Et puis s'en vient a grant liesse,
> Quant elle est à son gré assise,
> Lors *jamboye* par devant elle. *(Al. Chartier, 74*

1. Jame. [Jambe : « A la terre entre deus « « mes s'asiet, sa queue entre ses *james;* (« Renart bien avenu. » (Ren. v. 9962.) — « Jus « jarrez de la *jame*. » (Merlin, f. 52 a.)]

2. Jame. [Pierre précieuse, gemme. (Roi laume, p. 134.)]

3. Jame. [Poix, résine : « Poix raffine « aucuns nomment *jame*. » (JJ. 61, p. 179, an. 1

Jamelz. [Câbles de *gamela*, *gamelos :* « « bien le batent à fuz et à *jamelz*. » (Rol. v. 3

Jan. Terme du jeu de trictrac désignant to accidents par lesquels on peut gagner ou perd points : « C'est ce que l'on dit que le *jan* en « deux. » (Rab. p. 66.) Les livres de trictrac cordent à tirer le mot de *Janus*, qui avait de plusieurs faces.

Janetaire. [Javeline : « Le suppliant, ens « Jehan Barriere, son cousin, prindrent ch « une arbaleste garnie, et avec ce ledit Ba « cousin une *janetaire*. » (JJ. 206, page an. 1477.) Voir Genetaire.]

Jangle. [Voir Gengle. Bavardages, médisa « Icellui Fougero courroussié de ce, dist à « femmes que ce n'estoit pas bien fait à ell « rapporter telles *jangles*. » (JJ. 157, page an. 1402.)]

Jangleor. [Médisant. (Chanson de Gui Provins, dans Wackernagel, p. 30.)]

Jangler. [Médire, bavarder, railler : « « autres ne veulent que *jangler*. » (Desch. é Queux de S. Hilaire, II, p. 103, v. 19.) — « C « iceulx se feussent prins à parler et *ja* « ensamble de guerres, impositions et gabel (JJ. 136, p. 27, an. 1389.) Voir Gengler.]

Jannaie, Janniere. [Terre plantée de *j* d'ajonc : On lit *jannaie*, aux Preuves de l'Hi de Bretagne, II, col. 485, an. 1384; le nom d *La Jaunaie* a le même sens. — « Icelle femm « ala et se mussa en une *jannière* en laquel « ne la povoit veoir. » (JJ. 160, p. 312, an. 140

Jante. [Partie d'une roue : « Escenles, bu « de fessiau, *jantes* à charretes, haies et plu « autres marchandises. » (Liv. des Mét. 455.)]

Janvier. [« Par sa lettre donnée xxiie de *ja* « l'an mil .ccc. .iiij. xx et .vi. » (Nouveaux Co de l'Argent. p. 237.)]

Jaole. [Geôle, dans la Chronique des du Normandie.]

Japeraille. [Gens méprisables comme

chiens qui jappent : « Icellui Bernart distl au sup« pliant que lui et tout son lignage ne valoient pas « son tabart, et que ce n'estoient que *japeraille.* » (JJ. 163, p. 243, an. 1408.)]

Japper. 1° Aboyer : « Les chiens de garde gron« dent en songeant et puis *jappent* tout a fait ima« ginant un estranger arriver. » (Sag. de Charron, p. 61.) — 2° Crier, hurler :

> La vient la mort en sa figure
> Noire et hydeuse à moy *japper :*
> Je n'attens que ma sepulture. *(E. Desch. f. 71 d.)*

« Quoiqu'ils *jappent* et caquettent avecques tou« tes leurs fleurs, fleurettes et couleurs bigarées de « leur rethorique. » (Dial. de Tahureau, p. 157 b.)

Jaque. [Voir Jacque.]

Jaquerie. [Voir Jacquerie.]

Jaquet. [Monnaie : « Lesquelz hommes paye« rent le suppliant en faulce monnaie de *jaquetz,* « targes. » (JJ. 195, p. 1165, an. 1474.)]

Jaquette. [Diminutif de *jaque*, vêtement : « Pièce entière (de satin vermeil) pour faire deux « *jaquettes* qui ont été ouvrées de broderie, l'une « pour le roy (Charles VI), et l'autre pour monsei« gneur le duc de Thouraine. » (Nouv. Comptes de l'Argenterie, p. 141.) — « Façon de deux *jaquettes* « froncies. » (Ibid. p. 282.)] — « Avoit toute la nuit « fait si chaud qu'il n'avoit peu dormir, et estoit « tout deboutonné en une simple cotte ou *jaquette* « et sa chemise. » (Froissart, liv. II, p. 28.)

Jaquier. [On dit des Anglais dans une poésie de 1489, intitulée « l'Aisnée fille de fortune » : « Entre vous autres gros *jaquiers,* On vous descou« dra bien vos toiles. » (Du Cange, t. III, 747 b.)]

Jarbe. [Gerbe : « Par vo perdi ge mon froment, « Ou j'avoie la quarte *jarbe.* » (Ren. v. 20125.)]

Jardin. [« Au *jardin* le roi ot mainte table « dressée. » (Berte, II.) — « Comme le suppliant se « alloit esbattre tout seul autour du gard ou *jar« din.* » (JJ. 167, p. 27, an. 1412.)]

Expressions :

1° « *Jardin* de la cuisine, » le potager : « Sous « lequel vol du chapon sont entendus estre com« prins les fossés pourpris, bassecourt, estableries, « granges, et jardinages dependans de la ditte mai« son et s'il n'y a fossez il prendra quarante pieds « à la ronde à l'entour de la ditte maison, ensemble « le *jardin de la cuisine* s'il y en a ou s'il y en a « plusieurs le plus proche. » (N. C. G. II, p. 349 a.)

2° « *Jardin* madame, » jeu : « Jouer au *jardin* « *madame.* » — « La substance de ce jeu est que « chacun des assistans doit donner un arbre, une « beste dessous pour le garder et un oiseau dessus « pour chanter, et faut qu'il contreface le son ou « voix de la beste et le chant de l'oiseau, puis on « demande à la compagnie s'il a bien fait ; si quel« qu'un dit que non, il faut qu'il s'éforce de mieux « faire. S'il a mieux fait que le premier, il est « recompensé de quelque beau mot, selon la gail« lardise de la dame, si non il est puni de sa dis« cretion. » (Des Acc. Escr. Dijon. p. 10 b.)

3° « *Jardin* aux faux-bourgs vaut cent solz au « rebours. » (Cotgrave.)

4° « Pucelle bien aymée et bien aimant ne se « peult trop garder, car au *jardin* des deux amans « vrayes et loyaulx ne peut lever pire herbe. » (Perceforest, vol. VI, f. 105 c.)

Jardinaige. [Jardins : « Ils s'enfuyoient et « s'alloient retirer et refraischir es *jardinaiges* « drus et espais. » (Boucicault, II, 17.)]

Jardiner. Travailler au jardin, au figuré :

> J'ay mon mari qui se rigole
> De moi et s'en va *jardinant*
> Avecques mainte femme fole
> Chascun jour ou le plus souvent. *(Desch. f. 334.)*

Jardinet. [Petit jardin, dans les Regrets de la belle heaumière (Villon, éd. Jannet, p. 41) : « Dedans son joly *jardinet.* »]

Jardiniere. [Qui fréquente les jardins : « Dame « Oiseuse la *jardiniere* I vint o la plus grant « baniere. » (Rose, v. 10489.)]

Jardrin. [Jardin : « Je me suis adventuré, En « noz *jardrins* suis entré. » (Chans. du xve siècle, p. 9, v. 8.) Cette forme se retrouve dans plusieurs patois.]

Jargon. [1° Chant des oiseaux : « Lors tuit di« seient en lor *jargun* que cil oisax qui si canteit. » (Marie de France, 22e fable.) — « Il n'y a beste « n'oyseau Qu'en son *jargon* ne chante ne crie. » (Charles d'Orléans, rondeau.) — 2° Argot : « Ser« gens a pied et à cheval, Venez y d'amont et d'aval, « Les hoirs du deffunct Pathelin, Qui scavez *jargon* « jobelin. » (Villon, Repues franches, éd. Jannet, page 178.)] — 3° Chiffre. Mr d'Herbault écrit à Mr le maréchal de Bassompierre : « Je vous envoye dans « la presente un chiffre et un *jargon*, je vous aurois « aussi envoyé la copie des articles du mariage, « mais je les ay laissés à Paris. » (Ambass. du maréchal de Bassompierre en Suisse, I, p. 77.)

Jargonner. [Parler argot, bredouiller : « Je « congnois quant pipeur *jargonne.* » (Villon, éd. Jannet, p. 118.) — « Et plus causer et *jargonner* « Qu'une vieille qui teille. » (Basselin, LVIII.)]

Jargouiller. [Bredouiller : « Or ça, vieillard « de pute afaire, Vien *jargouiller* au commissaire. » (Mart. de St Denis, xve siècle.)]

Jarie. [Hernie : « Lequel garson se plaigny « d'une *jarie ;* et dit on que par eschivissement, « mauvaistie et malice dudit garson, ou autrement, « lui vint une ominade ou bosse en l'ayne, grosse « comme le poing. » (JJ. 200, p. 183, an. 1467.)]

Jarion. [« Embastonnez de bastons et armes « invasibles, comme d'espées et de grans dagues, « et de gros *jarions.* » (JJ. 206, p. 1103, an. 1477.)]

Jarle. [Jale (voir ce mot) : « Comme le suppliant « qui venoit de la riviere de Loire de querir du « sablon, qu'il menoit en une charrete dedens trois « *jarles* pour faire du mortier. » (JJ. 168, page 332,

an. 1415.) — « Lors a li prestres encontrez Deux « gars qui portent une *jarle.* » (Fabl. I, 26.)]

Jarret. [Voir Garet.]

Sous le souple *jarret* la peinte banderole
D'un jartier ondoyant.... *(Baïf, p. 184 a.)*

Expressions :

1° « Mais aussi *garde le jarret* et les embûches de « ces maris jaloux. » (Brant. Dames galantes, t. II, p. 227.) C'est-à-dire qu'il évite les coups de Jarnac.

2° « L'œuvre fait *jarret.* » (Cotgrave.) Il y a des bosses, des irrégularités.

Jarretiere. [1° Lien pour retenir les bas ou les chausses : « Pour un quartier de satin azur des « foibles, ...pour faire *jarretieres* à lier les chausses « de laditte dame (Isabeau de Bavière). » (Nouveaux Comptes de l'Argent. p. 148.)] — 2° Sorte de danse : « Cette forme de danse..... m'a fait souvenir d'une « que j'ai veu de mon jeune tems danser aux filles « de mon pays, qu'on appelloit la *jarretiere ;* les- « quelles prenant et s'entre donnant leurs *jarre-* « *tieres* par la main leur passoient et repassoient « par dessus leurs têtes puis les mêloient et entre- « lassoient entre leurs jambes en sautant disposte- « ment par dessus, et puis s'en developpoient et « s'en degageoient si gentiment par de petits saults, « toujours s'entresuivants les unes après les autres, « sans jamais perdre la cadance de la chanson, ou « de l'instrument qui les guidoit. » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 365.)

Expression :

« Sauter à la *jarretiere*, » c'est sans doute ce qu'on nomme jouer à la corde. Parlant d'Henri IV : « Quand les exploits et emplois militaires et les « demelemens des affaires d'etat lui en laissoient le « loisir etoient les violens et laborieux exercices « tels que sauter..... à la *jarretiere*, butter, courir, « jouer aux barres, nager, danser. » (Mémoires de Sully, t. XII, p. 288.)

Jarroce. [Jarosse, nom vulgaire de la gesse chiche, de la gesse vulgaire et de la vesce craque : « Item les terrages de Venours en pois...... feves, « *jarroces* et veces. » (JJ. 64, p. 713, an. 1326.)]

Jarron. Jante. (Cotgrave.)

Jars. [Mâle de l'oie domestique : « Totes sont « pleines les cuisines de *jars*, de cos et de gelines. » (Renart, v. 12662.)]

Jarse. [Ventouse. (G. Guiart, v. 10237.)]

Jartier. « Bénéfice *jartier*, » se dit en Anjou d'un bénéfice à patronage laïc.

Jartiere. [Jarretière : « Une *jartiere* sur un « tissue de soye inde, garny d'or, de perles, de dia- « mans et de balaiz. » (De Laborde, Emaux, 348.) — « .IIII. onces d'argent doré fin vermeil, par lui « mis et emploié ès blouques et mordans et en plu- « sieurs clox d'argent dorez pour la ferreure de .II. « *jartieres* de satin azur, pour lier les chausses de « madame la royne. Lesquelz cloux, blouque et « mordant sont esmailliés à K et à E. » (Nouveaux Comptes, p. 189.)]

Jas. [Coq. On lit aux Mémoires de l'Acad. des Inscriptions, t. XVII, p. 725, dans un fragment de la Passion, selon S. Matthieu : « Cil (St Pierre) des- « noiet davant toz et se dit : Ne ni sai, ne ni n'en- « tent ce ke tu dis. Si issit fuers davant la cort, Se « chanteit li *jas.* »]

Jasard, *s. m. et f.* Babillard (Cotgr.) : « Muses a « Dieu et vostre chant *jazard.* » (Tahureau, p. 199.)

Jasciere. [Jachère : « Par montaignes et par « rivieres, Par prés, par vignes, par *jascieres.* » (Rose, dans Du Cange, t. III, f. 748 c.)]

Jasement, *s.* Babil, caquet. (Cotgr.)

Jaseran, Jazerenc, Jacerant. [1° Adjectif. De mailles : « Osberc *jazerenc.* » (Rol. v. 1604.) — « Gentix hom sire, je te pri et comant, Que li ostez « son hauber *jazerant.* » (Raoul de Cambrai, 145.) — 2° Substantif. Cotte de mailles pour l'homme et le cheval : « Dont chascun ot cheval couvert de *jaze-* « *rant.* » (Cuvelier.)]

Beaux chevaulx et belles selles
Jacques, *jaserans*, cotelles
Et armures prouffitables
Esprouvées et nouvelles. *(Desch. f. 100 b.)*

« Fery icelui sarrasin tellement qu'il lui perça « escu et *jaseren.* » (Hist. de Bert. Duguescl. par Ménard, p. 358.) — « Priscaraxe donna à son cher « fils.... une braue saye à chevaucher.... a grandes « et larges manches volantes et un beau *jasseran* « pardessus ouvragé et frangé de filz d'or on- « doyans. » (Alector, Roman, p. 86 a.) — « Sur sa « chemise vestu à la haste seulement d'un gallican « saye d'armes avec un *jaseran* de filz d'or. » (Id. p. 1 b.) — 3° Collier, chaîne d'anneaux. « Juno m'a « donné charge en passant que je lui apporte quel- « que dorure, quelque *jaseran* ou quelque cinture « à la nouvelle façon. » (Cymbalum mundi, p. 62.) — « Les patenostres anneaulx, *jazerans*, carcans « estoient de fines pierreries, escarboucles rubis. » (Rabel. t. I, p. 324.) — Parlant de Vénus :

Son guimple plus que flamme estinceloit dehors
Bordé, semé partout de *jazerans* retors. *(Baïf, p. 167 a.)*

Jaserie. Bavardage. Parlant de quelqu'un qui veut s'enfuir avec des souliers qu'il a pris chez un cordonnier : « Au lieu de faire marché et de payer, « il vint a demander au cordouannier, par maniere « de *jaserie.* » (Apol. d'Hérodote, p. 153.) — « Par « *jaserie*, » par badinage. (Monet.)

Jaspe, Jaspre. [Jaspe. « Et clers beriles et « filates, *jaspes*, topases et acates. » (Fl. et Blanch. v. 659.) — « Deux barils de *jaspre* garnis d'argent. » (Nouveaux Comptes de l'Argenterie, p. 57.)]

Jasseau. [Botte : « A confessé aussi qu'il embla « un *jasseau* de fain, qu'il vendi à Joigny deux « petiz blanz. (JJ. 108, p. 6, an. 1375.)]

Jatte. [« L'on bat des œufs en une *jatte.* » (Ménagier, t. II, p. 5.)]

Jau. [Coq, du latin *gallus* (voir Gau) : « *Jau* ne « jeline. » (JJ. 205, p. 245, an. 1479.) — « Le qua- « trieme jour de fevrier, auquel jour les enfans de « l'escolle avoient entreprins pour parfaire leurs

« esbatemens de la jouste des *jaulx*, d'aller courir « la poulle aux champs. » (JJ. 208, p. 200, an. 1482.)]

Jauge. [1° Instrument pour mesurer la capacité des futailles : « Se un jaugeur jauge, et cil qui vende « ou cil qui achate se doute de la *jauge* qui n'est « mie droitement jaugée, rappeler en puet devant « un des autres jaugeurs. » (Liv. des Mét. f. 28.) — 2° Partie de la charrue : « Le suppliant a emblé un « soich, un chasgnon, une *jauge* et une heuse de « fer à la charrue de certaine personne qu'il ne « cognoist. » (JJ. 132, p. 220, an. 1388.) — « Des- « queles charues le supliant print et emporta les « ceps, la *jauge*, deux chevilles de fer et la tune. » (JJ. 129, p. 183, an. 1386.)]

Jauger, Jaugeur. [Voir le précédent.]

Jaugier. [Enfoncer : « Le suppliant et autres « firent semblant de *jaugier* ledit huis et de rompre « les palessons dudit hostel. » (JJ. 132, p. 220, an. 1388.)]

Jaugle. [Jeu ridicule dont on faisait une offense : « Icellui Huet dist au suppliant : Vous avez mené « l'erbe de ces prez ainsi que bon vous a semblé. « Et lors le suppliant lui respondi qu'il n'estoit pas « de ceux qui avoient porté les *jaugles* à Sens. » (JJ. 167, p. 148, an. 1413.) — « Les compaignons « commencerent à batailler l'un contre l'autre, par « maniere de *jaugles*, de chascun un baston. » (JJ. 167, p. 315, an. 1413.)]

Jaulier. [Geôlier : « *Jaulier* des prisons de « pensée, souci, laissez mon cuer issir. » (Ch. d'Orléans.)]

Jaune. [« Que j'en sui devenue aussi *jaune* « com cire. » (Berte, couplet 88.)]

Jaunement. [D'une manière jaune : « Phœbus « dans ses rameaux mit des pommes dorées, Du « teint de ses rayons *jaunement* honorées. » (Am. Jamyn, poës. p. 268.)]

Jaunerotte. Herbe à fleur. (Voy. Recr. des dev. amour. p. 61.)

Jaunet, *adj.* Diminutif de jaune, *subst.* 1° « *Jaunet* d'eau, » nénuphar. (Cotgr.) — 2° Jaune d'œuf : « Pour tels plaisirs tels *jaunets* faut humer. » (Dép. d'Amour, p. 243 ᵇ.) Peut-être pour tels plaisirs il faut essuyer telles peines. — 3° Ecu d'or. (Oud.)

Jaunice. [« Bieut paroit a sa color Qu'ele « avoit au cuer grant dolor Et sembloit avoir la « *jaunice*. » (Rose, v. 295.)]

Jaunir. [« Et la pesance et les ennuis Qu'el « sofroit de jors et de nuis L'avoient moult faite « *jaunir* Et maigre et pale devenir. » (Rose, v. 297.)]

Javart. [Chancre : « Lequel Robin avoit une « grant maladie, que l'en appelle chancre ou *ja-* « *vart*. » (JJ. 179, p. 130, an. 1448.)]

Javeau. Ile formée de sable et de limon par un débordement d'eau : « Les isles, *javeaux*, atterisse- « mens et establissemens estans es dits fleuves et « rivieres navigables. » (Bout. Som. Rur. p. 429.)

Javele. [Javelle : « L'estoc c'on a ramentéu Fait « metre Alemanz par *javeles*. » (Guiart, v. 10953.)]

Javeler. Mettre en javelles. (Cotgrave.)

Javeleux. Javelle de blé : « N'est aussy loisible « de moissonner ou glaner entre *javeleux* et gerbes « et jusqu'au tems qu'elles soient enlevées. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1095.)

Javeline, dans J. Marot, p. 19.

Javelle. [Espèce de charbon : « Marchand qui « vend charbon ou *javelle*, en la ville de Chartres, « à sas revuidiez. » (Reg. des cens de Chartres, fol. 18, an. 1302.)]

Javrelot. [Javelot : « Le suppliant embastonné « d'un *javrelot* et garny d'une escrevisse en sa « poictrine par dessoubz sa robe. » (JJ. 206, p. 531, an. 1480.)]

Jayole. [Même sens que Jaole. (Du Cange, sous *Capiola*.)]

Jazequené. [Couvert d'anneaux, de jaseran : « Item trois paires de couvertures gamboisies des « armes le roy et unes indes *jazequenées*. » (Du Cange, t. III, p. 749, an. 1310.)]

Jazeresse. [Qui jase : « Une fontaine *jazeresse*. » (Ronsard, 570.)]

Jazour. [Voir Jaasour : « Icellui Renier couru « sus audit Guiot à tout le *jazour* ferré, dont on « cure la charrue. » (JJ. 152, p. 320, an. 1397.)]

Je, Jo. [Pronom personnel : « *Jo* nen ai ost ki « bataille li dunget. » (Rol. v. 18.) — « *Jo* vus dur- « rai or e argent asez. » (Rol. v. 75.) — « Amis, dist- « elle, verrai vous *je* jamais. » (Raoul de Cambrai, p. 234.) — « Pensez à vous, o courtisans, Qui, lour- « dement barbarisans Toujours, *fallions*, *je* « *venions*, dites. » (H. Estienne, *du langage français italianisé*.)

Jean, Jehan, Johan. [Nom propre employé dans diverses locutions. 1° « Mal de *saint Jean*, » épilepsie, au registre JJ. 80, p. 214, an. 1350. Ainsi nommée, parce que la tête de S. Jean tomba à terre quand il fut décapité.] — 2° « Mal *saint Jean*, » maladie obscène. (Nat. d'am. 321 ᵃ.) — 3° « *S. Jean*, » serment. (Le Jouvencel, folio 67 ᵃ.) — 4° « *S. Jean* « *S. Jean* » étoit le serment ordinaire de Charles VII. (Eloge de Charles VII, page 1.) — 5° C'étoit le nom d'une pièce d'artillerie prise en 1513 sur le roi d'Angleterre. Ce prince en avoit douze de même calibre, dont chacune portoit le nom d'un apôtre. (Hist. du chevalier Bayard, p. 385.) — 6° On appelle l'armoise « herbe de *S. Jean*. » (Diverses leçons de P. Messie.) [A la saint Jean, l'armoise et les autres plantes médicinales sont en fleur ; de là le proverbe : « employer toutes les herbes de la S. Jean. »] — 7° « Il avoit neigé, et c'estoit environ la *saint* « *Jean*. — Tu débutes bien ! la saint Jean ? — Oui « da, il y a la saint Jean qu'on fauche, la saint Jean « qu'on tond, la saint Jean qu'on bat, et la saint « Jean qu'on chauffe. » (Moyen de Parvenir, p. 388.) — [Ces quatre fêtes tombent : le 6 mai (S. Jean Porte Latine ou S. Jean l'Evangéliste) ; le 24 juin

(Nat. de S. Jean Baptiste); le 29 août (Décoll. de S. Jean Baptiste); le 27 décembre (la grand S. Jean.)] — 8° [La S. Jean chaude est la fête de S. Jean l'Evangéliste, S. Jean Porte Latine (6 mai) : « Le « jour de la saint Jehan chaude, ditte Porte Latin. » (JJ. 200, p. 31, an. 1467.)] — 9° « Ceux de S. *Jehan*, » les chevaliers de Malte : « Fit le roy passer en l'isle « de Rodes, le Grand-Prieur de France, pour admi- « nistrer vivres et pourveances en leurs mettes : et « firent ceux de *Saint-Jehan* accord aux Veniciens, « pour pourveoir moult bien l'isle de Creth. » (Froiss. liv. I, p. 36.) — 10° « Vin de saint *Jehan*, » vin de Chypre ou de Rhodes :

Or lui refault de plusieurs vins
Vin de saint Jehan et vin d'Espeigne
Vin du Ryn et vin d'Alemaigne. *(Desch. f. 516 ᵃ.)*

11° « Maistres *Jehans* » répond à notre expression maitre homme, maitresse femme :

Parfaits ouvriers, grans *maitres Jehans*. *(Coquill. p. 1.)*

De ceulx qui songent les merveilles,
Que on appelle les *maistres Jehans*. *(Id. p. 29.)*

12° [« Jehan des Vignes, » le vin : « Car *Jehan* « *des Vignes* qui est tant beau Incontinent leur « gasta le cerveau. » (Serm. joyeux dans l'ancien Théâtre, xvᵉ s.; Janet, II, 215.)] — 13° [« *Jehan*, » cocu; « faire *Johan*, » faire cocu : « Icellui Proust « dist au suppliant qu'il estoit bien *Jehan* prunier, « par maniere de mocquerie. » (JJ. 187, page 154, an. 1457.) — « Icelle femme vint à l'encontre du « suppliant son mary, et lui dist telles parolles : « Traistres, paillard, larron, je t'ay *fait* pluseurs « fois *Johan*, et en despit de toy, je le te feray « encores. » (JJ. 195, page 1565, an. 1475.)] — 14° « Nous avons deux noms, desquels nous bapti- « sons en commun propos ceux qu'estimons de « peu d'effet, les nommons *Jeans* ou Guillaumes. » (Pasquier, liv. VIII, p. 751.) — « Un quidam nommé « *Jean* de nom et qui l'estoit peut estre de surnom. » (Des Accords, Bigarr. p. 31.) — 15° « *Jean* Gipon. » (Cotgrave.) — 16° « Se coucher à *Jan* grosse beste. » (Moyen de Parv. p. 122.) — 17° « *Jean* bonhomme, » un paysan. (S. Jul. Mesl. hist. p. 78.) [Voir JACQUES.] — 18° « *Jean* de Nivelle. » (Hist. du Théât. fr. t. II, p. 145.) [Fou des confréries du Saint-Cordon qui figurait à la procession de la fête de la Nativité. (Voir Mᵐᵉ Clément Hemery, Fêtes civiles et religieuses du départ. du Nord.)] — 19° « *Jean*-farine, » un bouffon, principalement en comédie. (H. du Théât. fr. t. IV, p. 138.) — C'étoit aussi le nom d'un brave guerrier de la Rochelle, lorsque le roy l'assiégea. (Mém. de Bassompierre, III, p. 403.) — 20° « *Jean* « de Poitiers, » qui se fait prendre comme Jean II à Poitiers. (Dial. de Tahur. p. 164 ᵇ.) — 21° « *Jean* « qui ne peut, » expression obscène. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 168.) — 22° « *Jean* jeudi, » expression obscène. (Voy. Rab. t. II, p. 193.) — « Un bon « *Jean*. » (Rabelais, p. 225 et note.)

Jeannin. Mari trompé, comme Jean : « Quand « on dit un bon *jannain*, que le vulgaire prononce « genin, cela s'entend proprement d'un pitaut qui « prend bien en patience que sa femme lui fasse « porter les cornes. » (Apolog. pour Hérod. p. 19.)

Ject, Jet. [1° Projet, minute d'un acte : « Vous « ferés un *ject* sus quel fourme vous vodrés avoir « le sauf conduit. » (Froissart, t. V, page 102.) — « Icellui Alleaume escripvy de sa main la minute « ou *ject* d'une obligation. » (JJ. 184, page 420, an. 1453.)] — 2° Terre qu'on tire d'un fossé : « Le « *ject* d'un fossé étant entre deux heritages demons- « tre que le fossé est et appartient à celui du costé « duquel est le dit *ject*, et lui appartient le dit fossé, « et le fossé à deux *jects*, est reputé commun. » (Cout. Gén. I, p. 201.) — 3° Jetée :

. . . . . L'etang est decouvert
Et le *jet* est pavé d'un gazon toujours verd. *(Baïf, 112.)*

4° Jetons : « Les courtisans sont semblables aux « *jets* desquels on use pour conter. » (Apologie d'Hérodote, p. 137.) — 5° « Faire *ject*, » terme de marine. C'est-à-dire lorsque dans une tempête on jette une partie de la charge du vaisseau, pour le soulager. (Voy. Du Cange, sous *Ejectus*.) — 6° « *Gect* « de pomme, » l'espace qu'on peut faire parcourir à une pomme qu'on lance avec le bras. Comme on dit une portée de fusil : « Thelamon et Anthenor qui « estoient bien montez le suivirent de si pres qu'ils « y estoient au *gect d'une pomme*. » (Perceforest, vol. II, fol. 9 ᵃ.)

Jehannel (feu). Gehenne, enfer :

En considerant la misere
De la presente vie amere
Et ses paines après la mort
Du feu *jehannel* qui nous mort. *(Desch. f. 537 ᵃ.)*

Jehannot. [Sot : « Le suppliant lui dist : Eudet, « vous avés un toreau qui hurte les gens et ne « osent aler aux champs pour luy. Lequel Eudet « luy respondi : As tu nom Jehannot? Ouyl, dist « ledit suppliant, j'ay nom Jehannot voirement. Et « ledit Eudet luy dist : *Jehannot* es tu, car à toy « n'en appartient de riens, en le huchant plusieurs « fois Jehannot. » (JJ. 152, p. 248, an. 1397.)]

Jengleresse. [Femme qui jongle. (D. C. sous *Juglatores*.)]

Jenneteur. [Autre forme de *geniteur*. (Froiss. t. XI, p. 393.)]

Jennevois. [Génois : « A donné (le roy) treves « aux *Jennevois*. » (Mém. H. de la Ch. des Comptes, fol. 72 ᵇ, an. 1413.)]

Jenoilhon. [Genou : « A *jenoilhons* se mist sor « le marbre listé. » (Poëme d'Alexandre, D. C. III, page 38 ᵃ.)]

Jenoiller. [Se mettre à genoux : « Li chevaus « se *jenoille* qui fu de cox chargié. » (Id. Ibid. page 509 ᵇ.)]

Jent, Jentz. [Gentillement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Jergerie. [Ivraie : « *Jergerie*, une mauvaise « herbe qui croist entre les bleds, zizania, i. lolium. » (Gloss. 7684.)]

Jesine, Jesir. [Voir GESINE, GESIR.]

Jesseran. [Jazeran. (Histoire de Charles VII, page 514.)]

Jeter, Jetter. [Voir Geter, Getter. 1° Lancer : « Plus qu'hum ne poet un bastuncel *jeter*. » (Rol. v. 2868.)] — « Les compaignons de la ditte ville et « plusieurs autres du pays environ se esbatoient à « *jeter* à un pourcel pendu à une attache. » (JJ. 104, p. 127, an. 1372.) — [De là l'expression « *jetter* la « pierre, » jouer au palet : « Icellui jour, après sou- « per, ledit Jehan le Charon dist qu'il vouloit *jetter* « la pierre, et y mettoit un franc au plus hardi. » (JJ. 122, page 309, an. 1383.) — 2° Porter un coup : « Jean Jacopin... tira une dague qu'il avoit en *jet-* « *tant* d'icelle audit Pierre Guerart. » (JJ. 138, page 48, an. 1389.) — « *Jetterent* de leurs dits cou- « teaux ou espées contr'eulx. » (Ibid. page 190, an. 1390.) — 3° Répartir une imposition : « *Jette-* « *ront* sur eulx lesdiz habitans leurs dittes tailles. » (Ord. VI, p. 630, an. 1357.) — 4° Mettre en délibération : « Quant li rois de France et li rois dessus « nommet eurent esté un grant temps dalés le « pape et il eurent *jetté* et avisé et conformé le « plus grant partie de leurs besongnes. » (Froiss., t. II, p. 342.)] — 5° Calculer avec jetons :

Car ceuls de cel art ont grant mise
D'argent pour compter et *getter*. (*Desch. f. 248 c.*)

6° Dessiner : « L'ancien preudhomme *gectoit* ses « figures astronomiques. » (Perceforest, IV, f. 66 c.) — 7° Mettre bas : « Ung jeune lyon qui le suivoit, « que la lyonesse qu'il avoit occise avoit *gecté* celle « année. » (Perceforest, II, f. 103 a.)

Expressions :

1° « *Geter* de la garantie, » refuser un garant. (Assises de Jérusalem.)

2° « *Getter* les escus, » espèce de tournois : « Voyez illec les armes que celluy aura pour le pris « qui se conduira le mieulx au *getter les escus*. » (Perceforest, V, f. 6 d.)

3° « *Getter* los, » tirer au sort : « On *jetta* tantost « *los* pour sçavoir lequel des deulx commenceroit « l'espreuve. » (Perceforest, V, f. 7 c.)

4° « *Getter* los dans un marché, » marquer à chaque marchand la place qu'il doit occuper. (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 511.)

5° « Argent *jecté*, » argent en pièces, en jetons : « Il est enjoinct à tous orfebvres,... de besongner « et ouvrer en argent a unze deniers et maille et « quatre grains de remedes. Et encores de tout « *argent jecté* à unze deniers quatre grains. » (Ordonn. de Metz et pays messin, C. G. I, p. 1154.)

6° « *Jetter* groin, » faire mauvaise mine. (Gloss. des Arr. d'amour.)

7° « *Jetter* les mains, » saisir. (Beaumanoir, ch. 24, p. 123.)

Jettement. « Conduits, *jettemens* d'eaues de la « maison. » (Coust. Gén. t. II, p. 676.)

Jettes. Chantiers de cave sur lesquels on met des tonneaux. En parlant des immeubles : « De cette « qualité sont aussi les *jettes* d'une cave. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1086 b.)

Jetton. 1° Rejeton : « De bestes... que on vou- « dra dire.... avoir mangé.... le *geton* des bois « taillis. » (Ordonn. des ducs de Bret. fol. 199.) — 2° Enfants, postérité : « Quant de lui sont issus si « beaux *jettons*. » (Perceforest, vol. I, fol. 131 c.) — 3° Essaim d'abeilles : « Il n'y a *jetton d'abeilles*, « qui n'ait son roy. » (Pasquier, Lett. I, p. 602.)

Jeu, Ju, Giu. [1° Jeu : « Greignor fais portet « par *giu*, quant il s'enveiset. » (Roland, v. 977.) — « Jamès ne fuisse lassés A juer aux *jus* des « enfans. » (Froiss. Epinet. amoureuse.) — Différentes espèces de jeux : 1° « Il fu ordené que par « maniere d'esbatement seroit donné un joyel ou « présant au *jeu de barres*... avec l'escrinée, « ainsi qu'il est accoustumé à faire *au jeu de pris*. » (JJ. 142, p. 54, an. 1391.)] — 2° « Comme environ « Noel derrenierement passé ot un an, Jehan Ande- « luye, lequel est jeune homme, eust esté nommé « et esleu prince d'un *jeu*, appellé le *jeu des sos*, « qui chascun an est acoustumé à faire en nostre « ville d'Amiens par les jeunes bourgois d'icelle ; « soubz umbre duquel jeu et en continuant icellui, « ainsi qu'il est accoustumé, pluseurs jeunes « bourgois de nostre ditte ville et ledit Jehan « eussent jousté et fait leurs esbatemens honorable- « ment. » (JJ. 130, p. 271, an. 1387.) — 3° « Jehan « Aysmes qui avoit joué aux marelles à six tables, « appellé le *jeu saint Marry*. » (JJ. 167, page 87, an. 1412.) — 4° « Jehan Dupont et plusieurs autres, « qui avoient soupé ensamble... en la ville de « Esquiqueville, parlerent entre eulz de faire « aucun jeu par maniere d'esbatement ; et advint « que ledit Jehan Dupont et ledit Jehan Hestout se « efforserent de tirer un baston l'un contre l'autre, « selon ce que on a accoustumé à faire aux *jeux de* « *Noel* ou païz par dela par maniere d'esbatement. » (JJ. 120, p. 225, an. 1381.) — « Icellui Augier aloit « de jour et de nuit par les tavernes de cervoise « boire, jouer aux *jeux de Noël* et faire plusieurs « autres excès. » (JJ. 145, page 186, an. 1393.) — 5° « Jehan de Houdenc ala regarder le *jeu des noix*, « où les femmes et filles de la ville de Neufchastel « se esbatoient. » (JJ. 117, page 51, an. 1380.) — 6° « Tous *jeus* de dez, de tables, de paume, de quil- « les, de palet, de soules, de billes et autres jeux, « qui ne cheent point à exercer ne habiliter nos « sujets à fait d'armes à la défense de nostre « royaume » sont interdits par ord. de Charles V (23 mai 1369.) — 7° On connaissait déjà les croupiers : « Pierre Damaulx executeur de justice, qui « avoit pris à cense la seeque table, brelengh et *jeu* « de dées de la ville de Tournay. » (JJ. 121, p. 309 bis, an. 1382.) — 8° « Au soir après souper icellui « doyen s'en ala jouer ès près avecques autres gens « et pluseurs jeunes femmes de Vaucouleur au *jeu* « *du tiers* ; et là il couru et sailli legierement et « liement. » (JJ. 141, p. 155, an. 1391.) — 9° Jeu de dames : « Jehan le Noir et aucuns des compaignons « jouerent ensemble pour l'argent à un *jeu* appellé « le *jeu de la vachette*. » (JJ. 148, p. 40, an. 1395.) Voir Jouer.]

2° Représentation dramatique :

1° Enmi la ville un *giex* avoit
Ou li poueples trestot estoit. *(Fabl. de S. G.)*

[« Et en ot en la cité de Lissebonne *jeu de per-* « *sonnages* et fait grant feste. » (Froissart, XI, 265.) — « Comme la vieille de S. Fremin les jeunes gens « de la ville d'Amiens ont acoustumé de soy jouer « et esbatre et faire *jeux de personnages*, Jehan le « Corier, se feust acompaigné avec plusieurs jeunes « enfans de la ditte ville qui faisoient un *jeu de* « *personnaige*... l'un des dis jeunes gens desguisé, « tenant, comme un messager un glaviot en sa « main. » (JJ. 157, p. 153, an. 1403.)] — 2° « *Jeu* de « la Ste Hostie, » représentation, comédie, mystère. (Hist. du Théât. fr. II, p. 363.)

3° [Bataille : « Berruier et François et Breton « bien corseu, Bien quatre cens ou plus ont com- « mencié le *geu*. » (Cuvelier, v. 19953.)] Parlant des prisonniers faits à la bataille de Poitiers :

Philippe de France sans faille
En fut l'un et le comte d'Eu,
De Poncy fut prins à *jeu*. *(Desch. f. 577 ᵃ.)*

Expressions :

1° « Aller à *jeu*, » être en liberté : « En trois vil- « lages peut avoir un taureau qui ne peut estre « empescher d'*aller à jeu*. » (Cout. Gén. II, p. 780.) Voy. au Cout. de Bret. f. 151 ᵇ.

2° « Gaaigner le *gieu*, » se sauver :

Le *gieu gaaignent* pour aler;
Embdui sont en fuie touchié. *(Fabl. de S. G.)*

3° « *Jeu* d'attente. » Un capitaine qui arrête l'ardeur de ses soldats, leur dit : « Ne nous haster de « tant, que par le malheur d'un seul hasard nous « perdions le *jeu d'attente*, qui tient du tout au « droict donner de ce premier assault. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 286.)

4° « Avoir bon *jeu*, » avoir belle matière à rire. Parlant de Charles VI qui étoit impatient de voir Isabeau de Bavière : « Demandoit au seigneur de la « Riviere quand il la verroit. De ces parolles « *avoient* les dames *bon jeu*. » (Froiss., II, p. 287.)

5° « *Jeu* de Cipris, » expression obscène. (Oudin.)

6° « En fin de *jeu*, » à la fin : « Ils poursuivirent « leurs desseins avec tele opiniatreté qu'en fin de « *jeu* ils demeurerent maitres du tablier. » (Pasq., Rech. I, p. 31.)

7° « *Jeu* de l'espée, » combat à l'épée. Parlant du combat d'un chevalier et d'un bachelier : « Le che- « valier....... si laissa le *jeu de l'espée* et le prent « vigoureusement comme pour son honneur deffen- « dre ; si trouva l'eschine et les reins du bachelier « fort durs et tenans. » (Percef. II, f. 128 ᵃ.)

8° « On appelle *jeu de fief* lorsque le vassal « alienant une partie de son fief, retient sur elle un « devoir, et la faculté de la garantir sous son hom- « mage envers son seigneur. De sorte que ce qui « est ainsi alienė reste toujours partie du même « fief, quoi qu'elle soit un nouveau fief relevant du « vassal. » (Loysel, Instit. Cout. II, p. 175.)

9° « *Jeu* forcé, » contrainte. Parlant de contes : « Toute fois les ayans ouys, vous en croirez ce qu'il « vous plaira ; il n'y a point de *jeu forcé*. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 35.)

10° « Jouer à quatre *jeux* les deux, » c'est un éloge donné à quelqu'un pour dire qu'il est brave, courageux. (Voy. J. Marot, p. 69.)

11° « Esquipés à *jeu* pareil, » c'est-à-dire à armes égales. (La Colomb. Théât. d'honn. II, p. 462.)

12° « *Gieu* sans villenie. » (E. Desch. f. 426 ᵇ.) — « *Jeu* sans villenie. » (Rabelais, III, p. 173.) — Cette expression a signifié : 1° Amour sans saleté : « Encore « voulus-je passer outre et representer en moy un « vieillard amoureux. Toutes fois je vous prie de « croire que c'est à petit semblant, et *jeu sans vil-* « *lenie*. » (Pasquier, Lett. t. II, p. 748.) — 2° Jeu, amusement sans malice. L'auteur en parlant de vers qu'il a faits pour répondre à une épigramme contre lui : « Il ne sera non plus offensé des miens « que je suis des siens. Tout cela s'appelle *jeu sans* « *villenie*. » (Pasquier, Lett. I, p. 492.)

13° « A beau *jeu*, beau retour, » bien attaqué, bien défendu. (Pasq. Rech. III, p. 231.)

14° « Il y aura beau *jeu* si la corde rompt, » on verra de belles choses si le dessein réussit. (Oudin.)

15° « *Jeu* de bonne mine à maulvais jeu n'est « alliance impertinente. » (Rabelais, IV, p. 38.)

16° « *Jeu* des Egyptiens » (Oudin), c'est-à-dire jeu de bohémiens, vol habile.

17° « *Jeux* de pommes, » jeux qui plaisent à ceux qui les font : « Prenoit son passe tems à leur jouer « plusieurs tours qui estoient comme on dit en pro- « verbe : *jeux de pommes;* c'est à dire jeux qui « plaisent à ceux qui les font. » (Contes de Des Perriers, II, p. 209.)

Jeude. [Fantassin. (Voir Geldr.) (Chron. des ducs de Normandie.)]

Jeudi. Cinquième jour de la semaine : « Vous « pourriez pourmener cette question jusqu'à la « *semaine des trois jeudis*, sans vous pouvoir « accorder. » (Chol. Contes, I, 60.) — « Le *jeudi* on « ne fait jamais deux lectures. » (Eutrapel, p. 340.) — C'est la traduction d'un dicton latin d'écoliers : « In die jovina, Nunquam fit lectio bina. » — « Le « *jeudi absolu*, » le jeudi saint. (V. Du Cange, sous *Absolutionis dies*.) — [« Le grant *jeudi*, » même sens : « Il (S. Louis) me demanda se je lavoie les « piez aus povres le jour dou grant *jeudi*. » (Joinville, § 29.)]

Jeuer. [Jouer : « Amors n'a cure d'omme morne; « C'est maladie moult courtoise, L'en en rit et *jeue* « et envoise. » (Rose, v. 2190.) — « Adont pria li « roys à la dame que elle volsist *jeuer* à lui. » (Froissart, t. III, p. 488.)]

Jeuerie. [Synagogue, dans Wackernagel, p. 66. Voir Juierie.]

Jeuge (à.) [A jeun : « Icellui Godier qui estoit « coustumier à *jeuge* et à saoul de injurier et vile- « ner gens. » (JJ. 157, p. 391, an. 1403.)]

Jeuiel. [Joyau. (Froiss. II, 90 ; III, 230.)]

Jeun. [A jeun : « Icelle Perrenelle qui estoit « laisse et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit men-

« tion de Venus la deesse de luxure. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 63 d.) — 4° Feinte, lorsque plusieurs personnes étant d'accord à refuser quelque chose, les uns feignent de l'accorder, les autres persistent à la refuser. Henri IV, voulant marier Mr de Vendôme et Mlle de Mercœur, écrit au duc de Sully : « Le P. Cotton a trouvé la mere et la « fille adoucies ; mais la grande mere, le confesseur « de la Porte et les serviteurs fort aigris : qui me « fait croire qu'il y a quelque *jeu parti*. » (Mém. de Sully, X, p. 86.) — 5° Partie égale, égal avantage, en parlant de combat. Philippe de Valois, voyant les Flamands postés sur une montagne, demanda « conseil comment il pourroit les avoir au bas du « mont, car sur le mont n'avoit mye *jeu parti*. » (Chron. S. Denis, t. II, fol. 175.) — [« Mais point ne « virent de *jeu parti* pour yaux aventurer. » (Froiss., t. III, 150.)] — 6° Revanche. Les Hongrois ayant tué un chevalier que le roi des Romains leur avoit envoyé : « Le peuple de Vienne se meut aussi « voulant tuer les ambassades des Hongres et leur « faire *jeu party*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 11.)

Expressions :

1° « *Jeu* a droit *parti*, » la partie égale, même avantage : « Si n'estoit pas li *jeu a droit party* car le « comte Thibaut avoit trois fois autant de gens que « le roy. » (Chron. de S. Den. t. I, f. 245.) — Voyez Gilbert de Berneville, Poës. av. 1300, I, p. 346.

2° « *Jeu* mal *parti*, » partie inégale : « De tant « estoit le *jeu mal party* en vers eulx qu'il leur « convenit recevoir plus de coups qu'ils n'en pou- « voient rendre. » (Percef. I, f. 34.)

3° « Partir *jeu* mauvais, » jouer un mauvais tour. Le roy Thibaut se plaint de Baudouin qui est aimé de sa maîtresse :

Bauduin, voir, mauvais *jeu me partez*. *(Ct Thibaut, 71.)*

Jez, *s*. Jais, pierre noire. (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 125.)

Jobe. [Niais, crédule, jobard : « Il aura plus « tost conquis ce qu'il prétend, avec un mot bien « couché... que par servir et faire le mignon long- « temps qui est l'office d'un *jobe* ou caillette. » (Noel du Fail, Propos rustiques et facétieux, ch. VI.)]

Jobelin. 1° Argot. Guillemette dit à Pathelin mourant :

Ha ! maistre Pierre Pathelin,
Le droict *joueur du jobelin*,
Ayez en Dieu confidence ;
Point ne vous fault de medecin.

[« Et aux rustres ? Le *jobelin*. » (Poësies attrib. à Villon, éd. Jannet, p. 169.) — « Les hoirs du def- « funct Pathelin Qui sçavez jargon *jobelin*. » (Id. p. 179.)] — 2° Jobard : « *Jobelin* bridé, » sot, badin, cornard. (Oudin.) — Rabelais emploie ce mot pour un nom propre, au t. I, p. 91. — 3° Ruse :

La chemise est souvent
Grosse comme ung sac de moulin :
Les ungz, par leur fin *jobelin*,
Fournissent à l'apoinctement. *(Coquillart, p. 175.)*

Jobelot. [Sot, jobard : « Icellui suppliant oy et « entendy que Pierre Pelerin... le nommoit et appe- « loit par maniere de injure et moquerie, *jobelot*, « qui est à entendre selon la maniere de parler et « langaige du pays (d'Artois), qu'il estoit un chetif « et meschant et de petite entreprinse. » (JJ. 184, p. 506, an. 1454.)]

Jocrisse. « C'est dommage que vous n'ayez nom « *Jocrisse* ; je croy qu'il vous feroit fort bon voir « mener les poules pisser. » (Cholières, Contes, II, Apr. disn. I, 31.)

Joculatoire. [« Un jeu nommé *joculatoires* à « jetter dards et javelines. » (Hist. de Charles VI, p. 77.) Lisez probablement *jaculatoires*.]

Jode. [Joue : « Les *jodes* des leons fraindrat li « sire. » (Lib. psalmor. p. 75.)]

Joe. [Joue : « La destre *joe* en ad tute san- « glente. » (Rol. v. 3921.)]

Joedi, Joiedi. [Jeudi : « Si revendras après la « Pasque, Le *joedi* de rovoisons Que l'en menjue les « motons. » (Ren. v. 13191.) — « Et ensi en vinrent « puis la desconfiture qui ot esté le *joiedi* à soir. » (Villeh. § 368.)]

Joée. [Coup sur la joue. (Voir Jouée) : « Contens « et riote de parler se mut entre eulx, et tant que « ledit Brisson donna une *joée* audit Simonnet. » (JJ. 94, p. 35, an. 1363.)]

Joel. [Jubilé, dans les Annales de Plaisance, an. 1474 (Muratori, XX, col. 946) : « Huncque appel- « lant *joel*, id est jubilæum. »]

Joene. [1° Jeune, du latin *juvenem* : « Ele estoit « *joene* et tendre comme rosée en herbiere. » (Berte, c. 40.) — « Grant duel font pour Bertain li « *joene* et li chenu. » (Id. c. 101.) — 2° Maître garçon d'un boulanger, d'un meunier, dans la traduction de la charte de commune de Beauvais ; le latin donne *stumones* : « Adecertes en un chacun des « moulins deux *joennes* seront tant seulement. » (Loysel, p. 280.) Comparez *joindre* pour geindre ; *joindre* a été fait sur *junior*, et *joenne* sur *juvenem*. »]

Joesdi, Johesdi. [Jeudi : « Tant que un *joesdi* « maitin fu lor assauz atornez. » (Villeh. § 170.) — « *Johesdi* après mi quaresme, entrerent tuit es « nés. » (Id. § 236.)]

Joettes, *s*. Diminutif de joues :

Vos *joettes* font deux fosses toudis. *(Desch. f. 250 b.)*

Jogleor. [Jongleur : « N'i a mais nul qui ait « deduis, Ne chien n'oisel, ne *jogleor*. » (Partonop. v. 2576.)]

Johannot, *s*. Nerf de bœuf avec lequel les Huguenots frappoient ceux qui ne vouloient pas aller aux prêches, vers 1560. (Mém. de Montluc, t. II, p. 3.)

Joï, Joie. [Participe passé de *joïr* ; voir ce mot.]

Joiailler. Joaillier. (Monet.)

Joiaillerie. Joaillerie. (Monet.)

Joians. [Participe présent de *joir*, au sens de *joyeux* (Froiss. II, 67) : « Quant l'entendi Elie molt

« fu *joians*. » (Aiol, v. 347.) — « (Solehadins) si en « fu à merveilles *joians*. » (Mén. de Reims, § 35.)]

Joiau. [Joyaux; primitivement jouets, du latin *jocales, jocalia* : « De *joiaus*, de richesses trestout « Paris resplent. » (Berte, X.) — Les Nouveaux Comptes de l'Argenterie (p. 201-204) énumèrent les « *joiaulx* d'or et d'argent, pour le roy... la royne « et... le duc de Thouraine... baillés et délivrés » du 1er janvier au 30 juin 1387. Les formes *joiel* ou *jouel* sont plus étymologiques.]

Joie. [1° Plaisir, féminin sing. fait sur le neutre pluriel *gaudia* : « Il l'abat mort; paien en unt grant « *joie*. » (Rol. v. 1584.)] — 2° Divertissement populaire : « Leurs festes et *joies*. » (Ordonn. V, 172.) — 3° Bruit, en parlant d'une révolte des Normands :

Grant *joie* font borjoiz et autre gent menue,
Neis les legieres fames, les vieilles, les chanues,
O bastons, o civaux, o barres, o machues. *(Rou, f. 73.)*

4° Jouissance : « Se vous voulez avoir joye sans « villenie, si la pourrez avoir en mariage. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 119 b.)

Je vois ce que je desir si :
N'en puis *joie* avoir. *(Poët. av. 1300, III, 1259.)*

Expressions :

[1° « Estre en *joie*, » être en gaieté : « Quand li « roys estoit en *joie*. » (Joinv. § 32.)]

[2° « Faire *joie*, » faire fête, faire des joies, comme on dit vulgairement : « Quant j'oi une piesce « demourei à Joinville et je oy faites mes besoi- « gnes, je me muz vers le roy, lequel je trouvay à « Soissons; et me fist si grant *joie* que tuit cil qui « là estoient s'en merveillerent. » (Id. § 664.)]

3° « Faire *joie* de bras en acolées et en ris, » caresser :

Il tait souvent *joie de bras*
En acollées et en ris. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1336.)*

4° « Frères de *joye*, » gens qui aiment le plaisir. Cette façon de parler tire son origine d'un ordre de chevaliers « appellés les Chevaliers de la Bonne, « les quels aimoient tant le plaisir qu'on les nomma « *freres de joie*. » (Oseloy, Orig. de la Chevalerie, page 292.)

5° « Avoir froide *joye* de sa peau, » avoir la chair e poule, comme on dit vulgairement. — « Luy fist « le roy de grans paours et effrois, dont le dit sei- « gneur de Roussi cuida *avoir froide joye de sa* « *peau*. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 241.)

6° « Malle *joye*, » malheur : « Elle fist sa *malle* « *joye* que pour ung moyne laisser celuy qui tant « l'aymoit. » (Petit Jehan de Saintré, p. 675.)

7° « Après grant *joy*, grant pleurs. » (Perceforest, vol. VI, fol. 109 d.)

8° « *Joye* au cœur fait beau teint. » (Cotgr.)

9° « *Joye* de papillon. » (Cotgrave.)

10° [« Pour une *joie* mille douleurs. » (Le Roux de Lincy, II, 31.)]

Joiel. [Joyau, dans Froiss., III, 246, et au reg. JJ. 121, p. 20, an. 1382.]

Joiette. [Jouissance, usufruit : « Ne avons que « la *joiette* des biens à nostre vie. » (Assises de Jérusalem, ch. 265.)]

Joieus, Joios, Joious. Joyeux, dans les Poët. av. 1300, III, 978. — [On lit dans Couci, VII : « Dont « doi-je bien par droit estre *joious*. » — Dans Roncisvals, page 12 : « Irai *joioz* et liés. » Voir *Joüs* et *Joyeux*.]

Joieusement. [D'une manière joyeuse : « Encontre va li rois mout tres *joieusement*. » (Berte, coupl. IX.)]

Joignant. [1° Collantes (Voir JOINT), en parlant des manches du bliaud féminin : « Et si dois ta « robe baillier A tel qui sache bien taillier, Et face « bien seans les pointes Et les manches *joignans* « et cointes. » (Rose, v. 2158.) — 2° Contigu : « Aucuns des voisins veut mesonner *joignant*. » (Beaum. XXIV, 24.)] — 3° Collatéral :

Ies-tu de *joignant* ou bastart,
Ies-tu plus vil ou plus couart
Que tu l'en dois porter hommaige. *(Brut, f. 13 a.)*

Joigne. [Jeune homme : « Lequel Jeuson encon- « tra un homme nez de Couloigne sur le Rin,... qui « avoit grans cheveux, et li dist ces paroles ou « semblables : Veez là un biau *joigne*. » (JJ. 95, p. 114, an. 1363.)]

Joindant. [*Prép.* Joignant, tout proche : « Li « vens les ramenoit maugré euls *joindant* Bristo. » (Froiss. II, 82.) — « Ens ou chastiel Saint Anthoine « *joindant* Paris. » (Id. XV, 94.)]

Joindrage. [Regain, herbe plus jeune; le mot dérivé de *joindre, junior* : « Item les *joindrages* des « herbaiges des fros de la paroisse de Beaufort dès « la mi aoust jusques à Noel. » (JJ. 103, page 316, an. 1342.)]

1. Joindre. [Ouvrier boulanger qui pétrit le pain; gindre, du latin *junior* : « Tous les taleme- « liers et les mestres valés que l'on apele *joindre*. » (Liv. des Mét. 7.)]

2. Joindre. [1° Rejoindre : « En Rencesvals à « Rollant irai *juindre*. » (Rol. v. 923.) — « Aitant « Gerars voit apoindre Un Saisne, puis vait à li « *joindre*. » (La Violette, v. 1791.)]

En voit souvent qui ne pense qu'à mal;
Mel *joint* d'amors que cil au coer loial. *(P. 1300, 1554.)*

2° [Réunir : « Qu'il deviendra, *jointes* ses mains « tis homs. » (Rol. v. 223.) — 3° Relier : « Et li mas- « chum Salomun e li maschun Yram les taillerent e « parcrent, *juinstrerent* e acuplerent de primes as « munz. » (Rois, p. 218.)] — 4° Conclure un marché en se donnant la main : « Ne doit vendre ne « apporter pour vendre cuir tanné, ne faire mar- « chié, ne *joindre*, ne bailler deniers à Dé. » (Ord. t. V, 272, an. 1311.) — 5° Se couvrir de : « Le che- « val broche, si se *joint* en l'escuz. » (Roncisvals, p. 90.) — « Sault sur son cheval de plaine terre, et « embrasse l'escu, et *se joinct* en ses armes. » (Perceforest, I, f. 14.)

Joingnet. [Mois de juin. (M. de Reims, § 290.)]

1. Joint. 1° Serré, vêtu d'une robe ou d'une armure collante. (Comparez JOIGNANT.) : « A tant vin- « drent en la place trois chevaliers... plus *joincts* « en leurs harnoys que esmerillons en vollant. »

(Percef. IV, f. 57 b.) — [« Plus *joint* qu'oisel oultre « s'en vont. » (Couci, v. 1421.) — « La damoiselle « a regardé Bernier, Qui plus est *joins* que faus ne « esprevier. » (R. de Cambr. 219.)]

Et afin qu'elle semble droite,
Luy fault faire sa robe estroicte
Par les flans, et soit bien estraincte
Afin qu'elle semble plus *joincte*. *(Desch. f. 497.)*

[De même aux Miracles de Coinci, t. I : « Qui plus « est *jointe* qu'une fée Quant ele est *jointe* et ati-« fée. »] — 2° Réservé :

Et li prestre si la rassaut,
Et molt la prie et molt li offre
Sept livres qu'il ot en son coffre
Mais il la treuve si bel *jointe*...
Que il n'i puet riens conquester. *(Fabl. ms., f. 77 a.)*

3° [Comme adverbe, il est synonyme de joignant, au sens de côte à côte : « Le suppliant courut après « icelui Pierre, et incontinent qu'il fuct *joinct*, il lui « bailla sur l'espaule un coup de la fourche. » (JJ. 182, p. 31, an. 1453.)]

2. Joint. 1° Défaut de l'armure : « Il combati-« rent de glaive fierement en poussant, et subite-« ment queroient les *juints* des armures, et telement « estoquoient. » (Du Guesclin, par Mén. p. 358.) — [2° Joug : « Icellui Monin portant une chose nommée « *joint*, à quoy ou pays l'en lye les buefs. » (JJ. 153, p. 78, an. 1397.)]

Jointe. [1° Jointure, articulation : « Sur la « *jointe* du bras où il l'a assené. » (Roncisvals, page 195.) — « Et bien se gart qu'ele ne moille ses « dois es broez jusqu'as *jointes*. » (Rose, v. 13613.)] — « Tous engins de bois d'osier ou de jonc, qui soit « si espès qu'un homme n'y puisse aisément bouter « et sans force tous les doigts jusques aux pre-« mieres *joinctes* de la main, sont defendus. » (Gr. Cout. Gén. de Fr. liv. I, p. 31.) — 2° Augmentation, en parlant des Vénitiens : « La *joincte* et « crue qu'ils avoient faitte à leur Empire en « Italie. » (Clém. de Seyssel, Hist. de Louis XII.)

Jointé (bas). Cheval dont le paturon se rapproche de l'horizontale. (Oudin.)

Jointée. [Contenu des deux mains jointes : « Une *jointée* d'icelui grain en assemblant les deux « paumes de la main ensemble. » (Ch. de 1473, Du Cange, sous *Juncta*, 2.)]

Jointis. Jointif : « Sur le fossé fist un palis, « Haut et espès et bien *jointis*. » (Brut, ms. f. 41.)

Jointoier. [1° Marcher comme un chevalier *joint* dans son armure, comme une dame *jointe* dans sa robe : « Orgeilleus desploie et destache « Trestous ses ners en convoitant; Cors qui ensi « va *jointoiant* Merveille est se moult ne se lasse. » (Paraphr. du Ps. Miserere, dans D. C. III, 942 a.) — 2° Remplir les joints d'un mur avec du mortier, du plâtre : « Plus seront tenuz les dis maçons et pro-« mectent *jointoyer*, ragreer, pinceller et marque-« ter d'ardoyses toute la ditte maçonnerie. » (Bibl. des Chartes, IVe série, III, 63.)]

Jointteur, Jointtier. [Billot, chaput pour équarrir les douves d'un tonneau, pour dresser les joints des planches : « Icellui Regnault frappa Vincent Bernart par la teste d'un *jointteur* à joindre « tonneaux. » (JJ. 121, p. 40, an. 1382.) — « Jehan « le Bouier d'icelle hache couppa ledit pain sur le « chappuiz ou *jointtier* dudit relieur. » (JJ. 177, p. 169, an. 1445.)]

Jointure. [1° Endroit où les os se joignent : « Trenchet l'eschine unc n'i out quis *juinture*. » (Rol. v. 1333.) Le mot n'est pas relevé au Gloss. de l'édition L. Gautier.] — 2° L'assemblage des parties dont le corps est composé :

Dieux n'a pas fait chascun d'une *jointure*,
Terres ne fleurs, toutes d'une coulour. *(Desch. f. 18 c.)*

3° Il a été facile de donner à ce mot un sens obscène :

Prince, en amour tant de doucour figure ;
Que qui se puet bouter en sa *jointure*
Et il s'i scet bien aider des talons. *(Desch. f. 272 b.)*

Expression :
« Trouver la *jointure*, » trouver le défaut de la cuirasse. (Oudin.)

Joir. [1° Jouir de : « Liquels doit mieux, par « droit, d'amors *joir*. » (Couci, XX.) — « Li rois « Jehans li otroia bonnement (le royaume de Jeru-« salem), et li empereres le tint et en *joi* jusqu'à sa « mort. » (Mén. de Reims, § 243.)] — 2° Se réjouir. On lit dans S. Bernard, p. 294 : « *Joir* ensamble les « joyanz et plorer ensamble les ploranz. » — 3° Faire fête à :

Ceulx qui cognoitre les cuiderent
Les ont receus et *jois*
Et à joie les ont servis. *(Brut, f. 66 c.)*

4° Caresser. Parlant du roi de France et du duc de Normandie :

Donc prist li roiz le duc et baisa et *joi*
Ses belez, ses deduitz, ses avers li offri. *(Rou, f. 68.)*

5° L'infinitif est pris substantivement au sens de 1° Jouissance : « Mes espoirs vaut d'autrui le *joir*. » (Poët. fr. avant 1300, t. IV, p. 1406.) — [2° Plaisir : « Duel sur dolor ne joie sor *joir* Homme ne fame « ne le doit maintenir. » (Garin, p. 154.)]

Joise. [Jugement, épreuve. Voir Jouise, Juise : « Si que j'en ferai un *joise* De chaude yaue et de fer « chaud. » (Ren. v. 517.)]

Joissement. [Jouissance : « Qu'on les face *joir* « desdites pastures... ouquel *joissement* ils dient « estre empeschez. » (1468, Censive de Chécy.) (L. C. de D.)]

Joletrin. Jeune homme qui commence à aimer les femmes. Parlant des femmes qu'on accuse faussement : « Comme plusieurs sont blamez à grand « tort, Dieu le sçait bien, par les *joletrins*, allant et « venant par les rues, quand autre chose n'en peu-« vent avoir. » (Quinze Joyes du Mariage, p. 64.)

Joli. 1° Gai, content. Parlant d'un amant qui surprend sa maîtresse au lit : « Elle à ce mot le « cogneut, si en fu bien *jolie*. » (Perceforest, vol. VI, fol. 110 c.)

2° Badin : « Sans chaperon par la maison, tant est

palais, les églises. Comme les dalles des collèges étaient recouvertes de paille, les élèves en trainaient les brins dans la rue, qui prit le nom de rue du *Fouerre*, *Fouarre*. Les cabaretiers fournissaient la jonchée à ceux qui fréquentaient leurs tavernes : « Faire *jonquiée* en leurs maisons. » (C. de Corbie, an. 1310.)] — « L'autre amassait des fleurs et en « faisoit *jonchée*. » (Desportes, p. 500.)

La pastourelle couchée
Dessus la fraische *jonchée*. *(G. Durand, p. 154.)*

2° Choses répandues à terre, cadavres, argent, etc : « D'argent il fit *jonchée*. » (Des Portes, Epitaphes, Loys du Gast. p. 647.) — « Medor ayant été « par fortune trouvé par la belle Angelique, demy « mort au milieu d'une grande *jonchée* de gens « morts. » (Rech. de Pasquier, liv. IX, p. 820.) — [3° Fromage fait dans un panier de jonc : « Une « *jonchée* à faire fourmages. » (De Laborde, Emaux, p. 351.) — « Sous un plumage plus blanc Que le « laict sur *jonchée*. » (Rons. 466.)] — 4° Bottes de jonc formant nasses à prendre le poisson : « Tous « engins de bois, soient nasses d'ozier, nasses pel- « lées, *jonchées*, ou autres engins quelsconques. » (Ord. I, 794.) — [« Item la pescherie aux usagiers « qui peeschent en la ditte riviere à panier, à verge, « aus *jonchiées* et à la main. » (JJ. 56, page 233, an. 1318.)]

Jonchement. Action de joncher. (Cotgrave.)

Joncher, Joncier, Joncquier. [Joncher, au propre et au figuré : « La veïsez la terre si *jun-* « *chée*. » (Rol. v. 3388.) — « En le chambre entre « ou li gonc sont *jonciés*. » (Aubri, p. 162 ᵃ.) — « Et « li liz saint Thomas esteit apareilliez Dessus un « chaelit qui tut esteit quiriez D'une cuilte pur- « pointe, d'un poi d'estrain *junchiez* E de chiers « linges dras e blancs e deliez. » (Th. de Cantorb. page 102.) — « Et *joncheroient* lor maisons, Quand « vendroit la froide saisons, De bele paille nette et « blanche. » (Rose, v. 17875.) — « Ne pooient les « dis habitans... prendre herbe esdis marais, se « n'estoit les samedis après disner et autres festes, « pour joncquier leurs maisons. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1448.)]

Jonchere, Jonchiere. Lieu couvert de jonc :

Mielz valt près *jonchere*
Que loinz praere. *(Prov. du Vil. ms. S. G. f. 76 ᵈ.)*

[« Sont venues à la riviere Trouvent les prez et « la *jonciere*, Et grant place pour herbergier. » (Athis, dans D. C. III, 923 ᵇ.) — « Comme l'exposant « feust alez... pour aidier à amender noz chemins,... « il commença à houer en une *jonchiere*. » (JJ. 133, p. 31, an. 1388.)]

Joncherie, *s.* Tromperie : [« Vous entendez « bien *joncherie*. » (Villon, éd. Jannet, p. 104.)]

Ne suivons plus d'amour l'escolle
On n'y list que de tromperies,
La science est folle parolle,
Les grans juremens menteries,
Les statutz ce sont *joncheries*. *(Coquillart, p. 19.)*

Jonchet. [Les premiers jonchets furent de petits brins de jonc : « Pluseurs bastons d'yvyere et « d'if et *jonchez* et billes d'yvyere. » (Bibl. d des Chartes, vi° série, I, 354, xv° s.)]

Joncheur. Trompeur : « Jangleurs, *jon*[...] « detracteurs, flatereaux. » (R. de Collerye, [...]

Joncheure. Action de joncher. (Perc[...] vol. II, f. 126 ᵃ.)

Jonchu. Jonché. (Brant. Dames gal. I, [...]

Jone. [Jeune : « Et li viel home et li *jo*[...] « quin. » (Roncisv. p. 155.) — « *Jone* et c[...] (Gerard de Viane, v. 3265.) — « *Jone* et [...] (Garin, I, 66.)]

Joneces. [Ebats enfantins : « S'esbatoit [...] « qui estoit son oncle, en ses *joneces*. » (Fr[...] vol. II, fol. 33.)]

Jongler. Mentir : « Leurs contes (des jon[...] « estant mesprisés à cause des menteries [...] « dentes et lourdes, quand on vouloit pa[...] « quelque chose folle et vaine, l'on disoit ; c[...] « que jonglerie, estant enfin *jongler* ou jang[...] « pour bourder et mentir. » (Fauchet, Lang. [...] fr. p. 79.) — [Fauchet a tort de confondre [...] et jongler : *jangler* est une variante ortho[...] que de *gengler*. (V. ce mot.)]

Jonglerie. [1° Métier de jongleur : « [...] « servent de *jonglerie* Vielent par devant le c[...] (Dit du Buffet, v. 140, xiii° s.) — 2° Tromperi[...] le précédent) : « Pour l'outrecuidance puni[...] « cuns qui, par leur *jonglerie*, Veulent p[...] « conquerir Des grans biens de ma seigne[...] (Ch. d'Orléans, 118° ballade.)]

Jongleur. [Chanteur ambulant qui, com[...] rapsodes de la Grèce, récitait par les châtea[...] villes et les bourgs, les poèmes des trouvè[...] jongleur ne se bornait pas à réciter des rom[...] des chansons de geste ; il jouait de la harp[...] la flûte, faisait des tours de gobelet, mont[...] singes et des animaux savants, usait mê[...] besoin des grimaces et des plaisanteries du [...] banque. Au xii° et au xiii° siècle, le *jongleur* [...] fois riche et considéré comme un trouvère [...] ménestrel ; mais, au xiv° siècle, son nom e[...] insulte : « S'il advenoit qu'aucun appelast u[...] « *jongleur*, ou bourdeur, ou ribault. » (Bou[...] Som. Rur. II, 814.) — « Tous *jongleurs*, bas[...] « et joueurs de cordes et tous autres jeu[...] « mez. » (G. Cout. liv. IV, ch. 4.) Voir sur l[...] gleurs, *les Rues du Vieux Paris*, par V. F[...] Didot, 1879, in-8°, p. 323-377.]

Jongloier. [Jouer des farces, faire des [...] ries, dans Du Cange, sous *Juglatores*.]

Jonglure. Voir Juglerie. [Droit que c[...] seigneurs prenaient sur les baladins. « Et e[...] « droit ledit fief de Villefort, de la coustu[...] « femmes de vie et la *jonglure* des *joualli*[...] « ne peuvent jouer audit Châteaulandon [...] « congié de ladicte dame de Jalmain. » (167[...] du fief de Villefort.) (L. C. de D.)]

Jonquiers. [Lieux plantés de joncs. « [...]

« tains aultres menus cens deubs chacun an, audit « jour S. Rémi, pour bois, isles, motelles, et *jon-* « *quiers* estant en laditte rivière d'Aisne. » (1453, Soissons.) (L. C. de D.)]

Joq. [Timon : « Le *joq* ou timon d'un char. » (JJ. 171, p. 67, an. 1419.)]

Joquer. [Jouer : « Il ne nous laissa mie ci « *joquer* longuement. » (Cuvelier.)] — Etre en repos, percher, jucher.

Jor. [Jour. (Roland, v. 915, v. 3100.) — « Al « *jor* du jugement quant Dex tiendra ses plais. » (Saxons, XV.) — « Mais a dame de valor Doit on « penser nuit et *jor*. » (Couci, I.)]
Expressions et proverbes :
1° « *Jor* en deis, » au dixième jour. (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 18, an. 1133.)
2° « Ja *jor*, » jamais. (Gilles li Viniers, poët. av. 1300, t. III, p. 991.)
3° « Ja n'y aura *jor* entre nuit, » je ne différerai jamais d'un jour. (Floire et Blanchefl. MS. S. G. 199 b.)
4° « James *jor*, » jamais. (Poët. av. 1300, p. 1437.)
5° « Dusqu'a cest *jord'ui*, » jusqu'à ce jour. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 373, an. 1226.)
6° « A tous *jor* mais, » à perpétuité. (Perard, Hist. de Bourg. p. 300, an. 1213.)
7° « Plus avoir uns *jor* k'en mil ans, » gagner immensément en un jour. (Mousk. p. 248.)
8° « Au vespre loon le biau *jor*. » (Poët. av. 1300, t. I, p. 71.)

Jornal, Jornel. [1° Etoile du jour : « Tu ies « solaus, Tu ies *jornals* Et est si de marine. » (Wackernagel, p. 70.) — 2° Mesure de terre : « Je en lais « *jornel* et demi à l'eglise, pour mon servige faire « le jour de mon eniversaire. » (Cart. du Val N. D. an. 1274.) — 3° Travail, peine : « Son destrier trem- « ble, car il ot fort *jornal*. » (Agolant, v. 335.) — 4° Jour de la mort : « Tost fust venus Richars à son « *jornal*. » (Agolant, v. 238.)] — 5° Jour :

Bon *jornel* fait
Qui de fol se delivre. *(Prov. du Vil. f. 74 a.)*

6° « Pains chaske *jornals*, » pain quotidien. (St Bern. Serm. p. 131.)

Jornéer. [Voyager à grandes journées : « Si se « hasta moult (Charles le Chauve) de *jorneer* pour « faire la feste de la resurrection en l'eglise de S. « Denis en France. » (Dom Bouquet, VII, 141.)]

Jornoier. [Travailler à la journée : « Et si pour « li grever, il le voise ajournant ès jours que il « doive *jornoier* et faire son labour. » (Beauman. MS. ch. 2.)]

Jorrasier. [Noyer : « Pierre Lengloys de une « serpe avoit copez ou jardin dudit exposant plu- « seurs arbres, c'est assavoir nouerdiers ou *jorra-* « *siers*. » (JJ. 149, p. 290, an. 1396.)]

Josque. [Jusque : 1° *préposition* : « *Josqu'* à l' « rei. » (Rol. v. 510.) — 2° *Conjonction* : « *Josque* « il vengent. » (Rol. v. 1838.)]

Josse (Saint). Ce saint avait une maladie sous sa protection : « Du mau Saint Leu, de l'avertin, De « *Saint Josse* et Saint Mathelin. » (Desch. f. 212.)

Joste. [Joûte : « Quand li lances froissent et « faillent, O li espées s'entreassaillent, Ne vunt pas « *jostes* demandant, Maiz à chapleis se vunt ferant. » (Rou, v. 9114.)]

Josteor. [Joûteur, dans Parton. v. 7284.]

Joster. [Joûter : « Mors est mes sires : Occis fu « au *joster*. » (Romancer. p. 47.)]

Jostiser (se), *v.* [Exercer la justice, faire des exécutions. (Perard, Hist. de Bourg. 316, an. 1215.)]

Jou. [Je : « A ce conseil me acorde *jou* bien. » (Froiss. t. II, p. 323.)]

Joue. [« Uns rainsiaus l'ot ateinte parmi sa « destre *joue*. » (Berte, 33e coup.)] — « Veit cheoir « d'amont la *joue* d'ung image qui faict estoit en « semblance de roy.... si cheut si durement à terre « qu'elle fut toute cassée. » (Lanc. du Lac, II, 99 c.)
Expressions :
1° « Se battre les *joues*, » se repentir. (Oud.)
2° « Battre les *joues*, » frapper. (Id.)
3° « S'en donner au travers des *joues*, » pour dire en manger tout son content. Il répond à notre façon de parler : « S'en donner par les barbes. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 338 ; Cotgrave.)
4° « Sous un nez pointu et *joues* plates il n'y a « rien de bon. » (Apologie d'Hérod. p. 177.)

Jouée. [Soufflet : « Le suppliant feri ledit Jehan « une *jouée* de la paulme seulement. » (JJ. 114, p. 93, an. 1378.)]

Jouel. [1° Joyau, au propre et au figuré : « Car « en dame haïe a mout vilain *jouel*. » (Berte, c. 85.) — « Si c'est coze qui soit de tel nature qu'ele ne « se pot deprecier ne departir, si come un ceval ou « un *jouel* d'or ou d'argent. » (Beaum. XXIV, 29.) — 2° Maladie : « Une autre plaie d'epedimie, appelée « communement oudit pays (Soissonnais) le *jouel*. » (JJ. 114, p. 58, an. 1378.)]

Jouement. Action de jouer. (Oudin.) On lit *joement*, aux Poëtes av. 1300, t. I, p. 1474.

Jouenete, *adj.* Diminutif de jeune :

Tel usaige as depiecha apris,
Ke nus n'en iert tentés ne garendis,
Ne haus ne bas, *jouenete* ne viellete.
Poët. av. 1300, t. III, p. 1093.

Jouer. [1° Jouer : « Qui aloient *jouant* sur l'erbe « qui verdie. » (Berte, 2e couplet.)] — 2° Badiner :

Guillaume s'est el lit assis
Joste la dame o le cler vis,
Rit et parole, et *joe* a li
Et la dame tout autresi. *(Fabl. MS. de S. G.)*

3° [Faire la débauche : « Thomas Brisoul par son « mauvais engin et faulx decevement, avoit fors- « traite Alisette femme de Pierre Picart d'avecques « son dit mari et menée *jouer* hors du païs. » (JJ. 117, p. 35. an. 1380.)] — 4° Manier : « Adonc luy « dit un Breton qui molt savoit bien *jouer* de l'ar- « balete : voulez vous que je vous rende mort ce « portier et du premier coup. » (Froiss. liv. II, p. 5.)

— « Porter l'espée sur la cuisse et n'en savoir « *jouer*. » (Apolog. pour Hérod. 510.) — 5° Joûter. Parlant de la mort du marquis de Beaupréau : « Ainsi que le roi et toute la jeunesse se *jouoient* à « cheval. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 303.)

I. [Expressions relatives à différents jeux :

1° « Jehan Aysmes qui avoit *joué aux marelles* à « six tables, appellé le jeu Saint Marry. » (JJ. 167, p. 87, an. 1412.)

2° « Comme pluseurs compaignons se feussent « assemblez pour *jouer aux noix*, à mettre per ou « non per en une fosse. » (JJ. 146, p. 418, an. 1394.)

3° « En la taverne en la ville de Rennes..... se « prindrent à *jouer aux dez* et au poullain. » (JJ. 122, p. 232, an. 1383.)

4° « Lesquelz compaignons disans qu'ilz vouloient « *jouer à l'œuf;*.... l'un d'eulx eust pris un œuf et « l'eust mis emmy la sale ou ils estoient pour « jouer. » (JJ. 167, p. 236. an. 1413.)

5° Peut-être jeu de dames : « Le suppliant et « Satin se prindrent à *jouer aux vaches* pour le vin « seullement. » (JJ. 183, p. 96, an. 1456.) — « Lesquelz se prindrent à *jouer aux vaches*, au plus « de blanches ou de noires. » (JJ. 189, p. 159, an. 1457.)]

II. Expressions diverses :

1° « Se *jouer*, » se battre. (Mém. de Bassomp. I, 14.) — 2° « Se *jouer* sur quelque chose, » discourir, s'égayer sur quelque chose. (Défense, par Estienne Pasquier, 315.) — 3° « *Jouer* à bander et à racler, » agir, faire en toute extrémité. (Colgr.) — 4° « *Jouer* « à boutehors. » (Voy. Boutehors.) — 5° « *Jouer* de « doubles nœuds, » pour trahir. (Desch. fol. 435 c.) — 6° « *Jouer* de doux parler, » parler bien. (J. d'Aut. p. 30.) — 7° « *Jouer* des estoeufs. » (Voy. Estœufs.) — 8° « *Jouer* à la fausse compagnie, » abandonner, laisser dans l'embarras. (Brant. Cap. fr. t. II, 359; Monstrelet, II, p. 122.) — 9° « *Jouer* de son fief. » (Voy. Fief.) — 10° « *Jouer* de force, » combattre avec supériorité. (J. d'Auton, p. 30.) — 11° « *Jouer* à « la fossette, » expression obscène. (Oudin.) — 12° « Femme qui *joue*, galle, » une femme qui est en flagrant délit. (XV Joyes du Mariage, p. 183.) — 13° « Si que dy que la fortune luy *joua* moult bien « *de son jeu*, ainsi qu'à mains en ce jour en jouera « encore. » (Froiss. IV, 75.) — 14° « *Jouer* du jeu « dont on est joué, » rendre la pareille. (Percef. t. I, f. 52 a.) — 15° « *Jouer* à l'amoureux tranci, » avoir patience. (Pasq. Œuv. mesl. p. 385.) — 16° « *Jouer* « des mains basses. » (Voy. Mains basses.) — 17° « *Jouer* d'un autre mestier, » s'y prendre autrement. (Froiss. liv. I, p. 400.) — 18° « *Jouer* de la « navette. » (Colgrave.) — 19° « *Jouer* des orgues, » expression ordurière. (Colgrave.) — 20° « *Jouer* à la « prime, » prévenir quelqu'un. (Brant. Dames Gal. l. I, p. 94.) — 21° « *Jouer* du rebec. » (Colgrave.) — 22° « *Jouer* de repentailles, » se repentir. (Pasquier, Lett. III, p. 632.) — 23° « *Jouer* de serre cropiere. » (Colgr.) — 24° « *Jouer* à la tire, » pour dire piller, parlant du peuple. (J. d'Auton, ms. fol. 116 b.) — 25° « Por anseulx arrester, *jouerent des talons* « jusqu'à Lyon. » (Lett. de Louis XII, t. IV, 161.) — 26° « Mal *joue* qui fiert la joue. » (Colgr.)

Jouere, Joueur. [Cas sujet et cas régime : « Car il estoit *jouere* as dés. » (J. de Condet, 131.)] — « La bande des hallebardiers entremelez de grands « *joueurs* d'espée tous revestus d'une mesme pa- « rure. » (And. de la Vigne, p. 118.) — [Ces épées étaient des flamberges qu'on prenait à deux mains, et qui, jusqu'en 1789, servirent en France à décapiter les gentilshommes. Les maîtres d'escrime en apprenaient le maniement, comme le prouve la charte suivante de 1455 : « Jean Taillecourt, maistre « *joueur* de l'espée à deux mains et du boucler « cognut.... que pour la grant habileté.... de Jehan « de Beaugrant, demourant à présent à Chosy, tou- « chant lesdiz jeux, et pour le bon rapport qui fait « lui a esté de la personne dudit Beaugrant par « Jehan Perchel prévost desdiz jeux... a fait... Jehan « de Beaugranz prévost desdiz jeux de l'espée à « deux mains et du boucler, et lui a donné povoir « et auctorité de tenir escolles desdiz jeux par tous « lieux en ce royaume... »]

Joufflu, dans Rob. Estienne, Gramm. fr. p. 111.

Joug. [Au propre et au figuré : « Quant li hom « use sa vie en vices, il li semble trop grief le *joug* « de la vertu. » (Brun. Lat. Trés. p. 343.) — « Jamais « buef sa teste cornue ne mestroit à *jou* de char- « rue. » (Rose, v. 18006.)]

Jougleor. [Jongleur : « La veissiez fleuteors, « menesterez et *jougleors*. » (Rose, v. 754.)]

Jouise. [Epreuve par le fer chaud, par l'eau : « Un *jouise* fist faire de .xxx. homes, pour savoir « quel droit ses oncles avoit ou roiaume son pere : « li *jouises* de dix homes fu par iaue boulant ; et « li *jouises* d'autres dix par fers chaus ; et li tiers « *jouises* des autres dix par iaue froide. » (Dom Bouquet, VII, p. 144.)]

Jouq. Perchoir, juc. Parlant d'un avocat qui francisoit le latin : « Il usoit quelquefois de si rudes « termes que les poules en fussent tombées du « *jouq*. » (Des Perr. I, p. 102.)

Jouquer. Percher, jucher, en picard. (V. Joquer.)

Jour. [1° Jour, opposé à nuit : « La noit demu- « rent tresque vint à l'*jur* cler. » (Rol. v. 162.) — 2° Espace de vingt-quatre heures : « Viendrat li *jurz*, « si passerat li termes. » (Id. v. 54.) — 3° Temps, heure : « Lesquelx se logerent en un cuignet des « bergeries, où il avoit un tas d'essaies à brebis, « ouquel ilz furent en attendant que icelle Gilon « venist, quant *jour* seroit, affourrer icelles brebis. » (JJ. 161, p. 163, an. 1406.) — 4° Délai : « Dedans un « *jour* qui ne fust pas trop lontains apriès sa deli- « vrance. » (Froiss. IV, 118.) De là les expressions : « Il prisent un mois de *jour*. » (Id. IV, p. 230.) — « Donner *jour*. » (Id. IV, 271.) — « Elle estoit si « enchainte que sus ses *jours*. » (Id. II, 144.) — 5° Jour de bataille, bataille : « Ils se misent en « pryere envers Dieu que ils les vosist jeter dou « *jour* à honneur. » — 6° Journal, mesure de super-

« ficie: « Item une maison assise à Reims, dev' le « guers de la porte à Véelle, un *jour* de bois, un « pré. » (JJ. 106, p. 306, an. 1374.) — 7° Assise, jour où l'on rend la justice: « Simon Quarré, demeurant « à Monestaul lez Aucerre, fist appeller le suppliant « aux *jours* du soir dudit jour.... auxquels jours le « suppliant ala. » (JJ. 143, p. 73, an. 1392.) De là l'expression: « *Jour* des barons, grands, hauts « *jours*. » C'étaient des assises tenues dans certaines villes, à des époques périodiques ou indéterminées, pour prononcer en dernier ressort sur les affaires jugées en première instance par les baillis ou sur les causes d'un intérêt exceptionnel. C'est au tribunal établi à Troyes par les comtes de Champagne que paraît remonter l'origine de cette institution. Les barons y prenaient place trois ou quatre fois par an, et y rendaient les sentences en suivant l'ordre des baillages, par voie d'enquêtes ou sur plaidoierie: « Des deus cens livres de rente de la « damoiselle de S. Cheron, l'en mait la besongne « au parlement, qui vient au *jour des barons*. » (Du Cange, sous *Dies baronum*.) — « Item requerent « li gentilhomme que on tiengne les *jours de Troies* « deux fois l'an, et que on y envoit tels gens, qui « puissent et doivent delivrer les bonnes gens selon « la raison. » (Du Cange, II, 848 b, an. 1297.)

Expressions:

1° « *Jour* des bures, » premier dimanche de carême: « Lesqueilz quaitrevins escus d'or je ai « promis et promes à paier.... au *jour* des bures « prochainement venant. » (Ch. de 1349; Du Cange, sous *Buræ*.)

2° « Bon *jour*, » dimanche de Pâques: « Comme « en la sepmaine peneuse l'an 75 derrain passé, « ledit Guillot.... li dist et monstra comme il estoit « bonne sepmaine et près du *bon jour*, et qu'il « appartenoit un chascun estre à paix. » (JJ. 110, p. 213, an. 1376.)

3° « Les .xx. *jours*, » de Noël à l'octave de l'Epiphanie: « La veille de .xx. *jours*, nommez les petits « rois. » (JJ. 172, p. 428, an. 1423.)

4° « *Jours* de la verderie, » jour où les verdiers font leur rapport: « Jehan de Vandosme, escuier, « maistre et enquesteur de nos eaues et forests ès « parties de Normandie.... tenant les *jours* de la « verderie de la forest de S. Stuer. » (JJ. 156, p. 434, an. 1402.)

5° « Toute *jour*, » toute la journée: « Et estoient « par connestablies *toute jour* et toute nuit en leurs « armeures. » (Froiss. II, 124.) On disait aussi *toute jour ajournée*, pour tous les jours: « *Jour ajour-* « *née*. » (Desch. fol. 21 a.)]

6° « *Jours* après autres, » de suite. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1159.)

7° « *Jours* des ames. » Les Picards appellent ainsi le jour des trépassés. (Du Cange, sous *Dies*, 7.)

8° « *Jour* competant. » (Bout. Som. Rur. p. 882.)

9° « Par le *jour* Dieu, » serment de Charles VIII. (Brantôme, Cap. fr. p. 226.)

10° « *Jour* de draps. » (Voy. Drap.)

11° « Faire *jour*, » céder. (Oudin.)

12° « Garder son *jour*, » comparoir à son assignation. (Bout. Som. Rur. p. 35.)

13° « *Jours* généraux, » assises générales. (Ord. III, p. 535.) Synonyme de *grands jours*.

14° « Faire ses *grands jours de*, » en parlant d'habits. (Arest. Amor. p. 107.) Nous disons faire ses beaux jours.

15° « *Jour* en halle, » jour auquel on doit comparoître en jugement. (Ord. V, p. 135.)

16° « Je file, je travaille et fais tout le mieux que « je puis, tant que j'en mourray *avant mes jours*. » (XV Joies du Mar. p. 99.)

17° Servés loyalment sans séjour;
Car longe debte vient à jour. *(Froiss. Poës. p. 133.)*

18° « Moy qui estoye tant enceinte comme *sur* « *mes jours*, » c'est-à-dire au terme de ma grossesse. (Percef. IV, fol. 118.)

19° « Il y a encore *jour* d'avis, » il y a encore du temps. (Oudin.)

20° *Jour* naturel et artificiel: « *Jour naturel* « emporte vingt quatre heures, et le *jour artificiel* « est appellé entre le point du jour et le jour fail- « lant. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 310; Britt. Lois d'Anglet. ch. LXXX, fol. 209 a; Cotgr.)

21° « *Jour* nopcier, » jour de noce. (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1079 a.)

22° « *Jours* nouveaux, » petites assises qui se tenoient dans l'intervalle des grandes, appelées grands jours en 1420: « Item pour ce que il y a une « maniere de jurisdiction que l'on appelle *nouveaux* « *jours* qui est de cas survenans, est ordonné que « homme ne sera tenu de proceder ou respondre « d'aucun cas perpetré ou advenu devant le juge « d'iceulx *nouveaulx jours* par avant les termes « derrains precedans celle delivrance de *nouveauls* « *jours*. » (Ord. des D. de Bret. fol. 197 b.)

23° « *Jour* de pain perdu. » (Cotgr.)

24° « *Jour* perilleux, » le 1er jour de mai et autres. (Voy. Aresta Amorum, p. 358.)

25° « *Jour* servant, *jornée* servante, » jour auquel une cause est assignée, et doit avoir expédition. (Laurière.)

26° « Un *jour* juge de l'autre et le dernier de « tous. » (Cotgr.)

27° « *Après les jours de*, » c'est-à-dire après les derniers jours, après la mort. (Rymer, t. I, p. 109, an. 1268.)

28° *Jours de pont*, *s.* Instrument dont on se servoit pour donner un assaut à une ville: « Quant est « pour donner assault par mine, lorsque vous « verrez vostre opportunité, vous convient avoir « cent cinquante piez de chievre, seize *jours de* « *pont*, vingt-quatre escheilles. » (Le Jouvenc. 86 a.)

Journade. [Cottes à grandes manches: « Et « avoit son varlet (ou hérault) une *journade* vestue « ou estoit l'enseigne du duc, c'est à sçavoir la croix « de Saint Andrieu. » (Monstr. III, f. 46 a, an. 1452.)]

Journal, *s. et adj.* 1° Registre où l'on inscrit des actes journaliers: « Un tiers pour tenir un livre « que l'on appellera *journal*.... pour enregistrer « touttes choses qui seront faittes en la dite cham-

« bre (le parlement), en quel registre nous voulons « que toutes choses qui y seront faites soient enre- « gistrées, chacun jour. » (Ord. de Ph. V, aux Ord. t. I, p. 704.)

C'est le papier *journal* des maux que j'ay soufferts.
Œuv. de Des Portes, p. 91.

2° « Armes *journales*, » armes journalières. (Mém. d'Ol. de la Marche, I, 193.) — 3° Du jour, du matin ; « *estoile journal*, » Lucifer.

Li mathelot les voilles tendent,
Ly autres les avirons prenent,
Et ly maistre, qui la nef garde,
Aux estoilles tout droit regarde.
L'estoile voit qu'on dit *journal*,
Lors atourne son gouvernal
A celle qui la voie enseigne. *(III Maries, p. 376.)*

Journaunte, *s.* Le matin. Parlant du jour artificiel de 24 heures : « Si est divisable en quatre « parties. Car un pourra comencer en la nute et « finer en la minute. L'autre pourra comencer en « la minute et finer en la *journaunte*. La tierce « pourra comencer a la *journaunte* et terminer à « midy. La quarte pourra comencer a mydi et « pourra passer à la nute. » (Britton, Loix d'Angleterre, fol. 209 a.)

Journée. [1° Durée d'un jour : « Après ces cho- « ses, prist li consaus le roy et li consaus le sou- « danc *journée* d'aus acorder. » (Joinville, § 301.) — 2° Voyage d'un jour (de l'anglais *jorney*) : « Tout « ainsi s'en alèrent bien cinq grandes *journées*. » (Berte, c. XIX.) — 3° Travail d'un jour : « Quant sui « pignée et atornée, Adonc est fete ma *jornée*. » (Rose, v. 590.) Voir Desch., fol. 503 c. — 4° Salaire d'un jour : « Et aussi lesdiz esleus et receveurs ont « pris *journées* sur nous oultre leurs gages. » (Ord. VI, p. 514, an. 1374.) — 5° « *Journée* de terre, « c'est assavoir autant comme une charrette peut « labourer le jour. » (Gloss. 7684, sous *Jornata*, 2.) — 6° Espace de terre équivalant à une journée de route : « Ele avoient en Norhombrelande bien deux « *journées* de païs. » (Froiss. III, 425.) — 7° Délai : « Bien sçavoit messires Thumas le *journée* expresse « pour yaus rendre que li baron qui dedens Tou- « wars se tenoient, avoient pris. » (Froiss., t. VIII, p. 210.) — 8° Bataille : « Ne oncques ils ne porent « obtenir place ne *journée* de bataille contre les « nostres. » (Id. t. XVI, 2.)] — Parlant des Anglois vaincus par les Ecossois : « Enfin la *journée* leur « fut contraire car le champ de bataille demeura « aux Ecossois. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 146.) — « Encore que depuis il perdit deux gros- « ses *journées* contre les Carthaginois. » (Machiav. le Prince, p. 60.)

Expressions :

[1° « Avoir, tenir la *journée*, » conduire des négociations (de l'allemand *tagen*, siéger en délibération : « Il est en la Marce d'Escoce ou il a la *journée* « et la frontiere de parlement pour nous contre les « Escos. » (Froiss. t. X, 209.) — « Et s'estoffa aussi « moult grandement pour tenir sa *journée*. » (Froissart, t. XVI, p. 96.)]

2° « Aller à la *journée*, » se rendre à l'assignation. (Ord. t. III, 29.)

3° « Envoier à la *journée*, » envoyer à une assemblée de plénipotentiaires. L'an 1459, au mois de juin, « le duc de Bourgogne *envoia à la journée* de « Mantua, le duc de Cleves son nepveu pour conve- « nir avec le pape et les autres princes chretiens. » (Hist. Chron. depuis 1400 jusqu'à 1467, p. 355.)

4° « Mettre *journée* à quelqu'une, » donner un rendez-vous parlant d'amour :

Et qu'est ce donc ? seule vous voy ;
A qui avez vous *mis journée*. *(Desch. f. 450 c.)*

Parlant d'un chevalier qui entend quelqu'un pendant la nuit dans la chambre de sa maitresse : « Quand le chevalier voit ce, il se mist en grant « jalousie car bien cuyda que ce fust aulcun cheva- « lier qui *eust mys journée à s'amye* qui se dor- « moit a donc en son lit pres de luy. » (Perceforest, vol. II, fol. 14 b.)

5° « *Journée* blanche. » (Cotgrave.)

6° « En la *journée* venir en halle, » venir exprès au jour marqué. (Ord. t. V, p. 134.)

7° « *Journée* d'une poule, » un œuf. (Oudin.)

8° « Un fringant à *journée*, » un homme bien arrangé, bien peigné. (Coquillart, p. 154.)

9° « Bonne *journée* fait qui de fol se delivre. » (Cotgrave.)

10° « Les grands boeufs ne font pas les grandes « *journées*. » (Cotgrave.)

Journeer, Journoier. [Voir Jorneer.] 1° Travailler à la journée. Parlant d'un seigneur qui force son vassal de quitter son ouvrage pour venir travailler à ses terres : « Es jours qu'il doit *journoier* « et faire son labour, et se cheste chose est fete « savoir au comte il ne le doit pas souffrir. » (Beaumanoir, ch. II, p. 23.) — 2° Tenir la journée : 1° A la guerre ou en tournoi :

Par *journoier* seroie tost destruis. *(Desch. f. 146 a.)*

2° A traiter, à négocier. Parlant de députés ou d'ambassadeurs : La ville de Gand envoie des députés à Lille « où *journée* leur fut baillée pour *jour- « noyer* avec les commis de par le duc de Bourgogne « sous le moyen des ambassadeurs du roy Fran- « çois. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 377.)

[3° Voyager par journées : « Lesquels suppliant « et Chaignon partirent ensemble du lieu de Guer- « reet et *journeerent* jusqu'en la ville de la Sous- « terraine en Limosin. » (JJ. 199, p. 599, an. 1464.)]

Journeeur. [Ouvrier de journée : « Laisseront « tous les ouvriers *journeeurs* euvre à heure de « complie. » (JJ. 173, p. 151, an. 1424.) — « David « Duval povre homme, *journeeur*, faucheur et « bateur en grange. » (JJ. 195, p. 424, an. 1470.)]

Journet. [Bréviaire : « Item un *journet* en « petit volume. » (Invent. de l'église de Cambrai, an. 1371.)]

Jourour. [Juge expert : « Par mesmes les *jou- « rours* soient les terres estendues à la very value. » (Britton, p. 138 b.)]

Joüs. [Joyeux : « En sun courage en est *joüs* « et liez. » (Rol. v. 2803.)]

Jouste, Joste, Juste. [1° Combat à cheval d'homme à homme avec la lance : « Quand li lances « froissent e faillent, O li espées s'entreassaillent, « Ne vunt pas *jostes* demandant Mais à chapeleiz « se vunt ferant. » (Rou, v. 9114.) — « Dunc li tor- « neimens s'asembla ; Qui *juste* quist tost la trova. » (Marie, Milon.)] — « Beau sire, voulez vous venger « vostre compaignon à la *jouste* ou à l'espée. » (Percef. I, f. 32.) — [2° Combat de coqs : « En ce « karesme entrant... une feste ou dance que l'en « faisoit lors d'enfans pour la *jouste* des coqs, ainsi « qu'il est acoustumé (en Dauphiné), » au registre JJ. 134, p. 37, an. 1383. L'étymologie est la prépos. latine *juxta* qui a donné en français *joste*, *juste*, *jouxte*.]

Expressions :

1° « *Joustes* à tous venans, grandes et plenières, » joûtes qui se font sans tournoi. (Saintré, p. 27.)

2° « Glaive de *jouste*, » lance de joûte : « En celle « secousse fut mon seigneur Yvain abattu à terre et « navré de deux *glaives de jouste*. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 156 a.)

3° « Grosse *jouste*. » (Lett. de Louis XII, I, p. 208.)

4° « *Jouste* de guerre. » (Saintré, p. 370.)

Jouster, Joster, Juster. [1° Placer auprès, en latin *juxta*, joindre : « Devant vus *juster* e en- « renger. » (Roland, v. 2181.) — « Grans batailles « *juster*. » (Id. 2889.) — « Trestut le cors à la tere « li *justet*. » (Id. 2020.)]

Mant en engleiz et en noreiz,
Hons senefie en Franceiz ;
Joustez ensemble *north* et *mant*,
Ensemble dites donc *Normant* :
C'est homme de *north* en romanz,
De ce vint le non as Normanz. *(Rou, p. 144.)*

2° Assembler :

Se sont *jousté* communement
Li chetif ; si ont fait commune,
Comme la gent qui doit estre une. *(Brut, f. 2. d.)*

Parlant de paysans révoltés en Normandie :

Tant ala Raoul espiant
Et par espies enquerrant,
Que, par malades et par sains,
Qu'il ataint et pris les vilainz
Qui *joustoient* les parlemenz
Et prenoient lez seremenz. *(Rou, p. 165.)*

[3° Au pronominal, se placer près d'un adversaire pour lutter avec lui : « A meï car vus *justez*. » (Rol. v. 1976.) — « Se *joster* à quelqu'un. » (Parton. v. 2852.) — 4° Même sens au neutre : « Feluns « Franceiz, hoi *justerez* à noz. » (Rol. v. 1191.) — « Ne daïgna oncques messire Bouchicaus fuir et « *jousta* franchement à messire Hue de Hastingues « et le porta à terre. » (Froissart, t. III, p. 152.) — — 5° Attaquer, à l'actif : « Et fut Loys Raymbault « *jousté* et porté jus de son cheval. » (Froissart, t. XI, 127.)] — 6° Lutter deux à deux, par opposition à combattre en règle : « Hector le fiert si qu'il le « porte en mi le champ : « Sire, dist Hector, je ne « sçay comment vous le ferez à la meslée ; mais au « *jouster* sçay je bien que vous en avez le pis. » (Lancelot du Lac, I, f. 102.)

Jousteur, *s*. Qui joûte, qui combat : « Toutes « voyes en mescheut il tant au preux Durseau qu'il « tumba par terre et son *jousteur* demeura en « selle. » (Perceforest, IV, f. 123 b.) — [« Thibaut de « Reins le vaillant *jousteor*. » (Roncisv. p. 108.)]

Justice, Joustise. [1° Justice, au sens philosophique : « (Raous) pour ce avoit à non jousti- « cieres pour ce que il tenoit très bien *joustice*, ne « ne pendoit pas les maufaiteurs à son braieul... « Mauvaisement leur souvient de l'escriture qui dit « par la bouche de David le prophete : « Faites juge- « ment et *joustice* en touz tans. » (Mén. de Reims, § 2.) — 2° District judiciaire : « Monseigneur Jehan « Grapin de Nulli, chevalier a obligé lui, ses hoirs « et touz leurs bien meubles et immeubles, où ils « soient et en quelque *joustise*. » (Ch. de 1288, Du Cange, III, 950 c.)]

Jousticier. [1° Gouverner : « Je vi mon neveu « Solehadin qui estoit rois de Babiloine (le Caire), « et avoit trente rois à *jousticier*. » (Mén. de Reims, § 198.) — 2° Exercer un droit de juridiction : « Jehan « Grapin de Nulli... a obligé lui, ses hoirs et touz « leurs biens... à *jousticier* par le prevost de « Paris. » (Ch. de 1288, D. C. III, 950 c.)]

Jousticieres. [Justicier, voir sous Joustice.]

Joutise. [Tribunal : « Pierres Randoufles et « Lieteris sa fame vindrent par devant la *joutise*. » (Cartulaire de Provins, Bibl. de l'Ecole des Chartes, IVe série, II, p. 201.)]

Jouvence. [1° Fontaine fabuleuse dont les eaux passaient pour rajeunir : « Fontaine de *Jouvence*. » (Percef., VI, f. 6.) — « Une piece de tappiceryе fort « usée ou est la fontaine de *Jouvence*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, VIe série, I, p. 353, XVe siècle.) — — 2° Jeunesse : « Nous aymerons et chanterons en « nos *jouvences*. » (Le Blason des Faulces amours, page 235.)]

Jouvenceau. « *Jouvenceaux* de la couche, » c'est-à-dire gentils hommes du lit. (Mém. de Sully, t. VI, p. 191.)

Proverbes :

1° « Ah qu'il est beau le *jouvenceau*. » Ces paroles sont devenues proverbiales : elles sont tirées des fêtes de l'amour et de Baccbus. (Act. II, sc. II, p. 30.)

2° « Argent frais et nouveau ruine le *jouvenceau*. » (Cotgrave.)

Jouvenece. Jeunesse : « Ce fait *jouvenece* Et « sotie ki trop le blece » (Poët. avant 1300, t. IV, page 1360.)

Jouvent. Jouvence : « Boete de *Jouvent*. » (Froiss. Poës. p. 350 a.) — On lit « fontaine de *Jou-* « *vent*, » au Fabl. MS. de S. Germ. f. 89 c.)

Jouxte. [Selon : « Ils lessent et souffrent joir et « user *jouxte* la forme et teneur de notre présente « confirmacion. » (1359, Usage de Perrot de Gaudigny.) (L. C. de D.)]

Joveignor, Joveignorage. [Juveigneur ,

Juveigneurie. On appelait juveigneurs les frères cadets du seigneur qui avait reçu dans la succession paternelle et maternelle le principal domaine; on disait de leurs biens qu'ils les tenaient en juveigneurie ou juveigneurage. Cette expression était fort employée en Bretagne, où la succession noble eut toujours ses règles particulières : « Et ansement prencons nous les fruitz e les essues des « terres az *joveignors* à noz hommes, amprez le « decès as *joveignors*, de ceu que il tenoient en « *joveignorage*. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne, t. I, col. 1038, an. 1275.)]

Jovens, Jovent, Jovente. [Jeunesse, dans Parton. v. 63, 67; dans Floire et Blanchefl. v. 759.]

Joviaux. [Jeunes taureaux : « Guillaume de « Figny escuier, et pluseurs autres.... s'en alerent « ès fondeiz querir les *joviaux* dudit Guillaume, « qui estoient ou pasturage des diz fondeiz. » (JJ. 118, p. 265, an. 1380.)]

Joyau. Voir Joel, Jouel : « A belle dame beau « joyau. » (Recueil des devis amoureux, p. 47.)

Joyeuse. [Epée de Charlemagne : « Li nums « *joiuse* l'espée fut dunet. » (Roland, v. 2989.) — « Mais *Joyeuse*, Corto, Flamberge, Dordonnois, « Rompié, Durandal et Courtin le Danois Cedent à « son taillant, et bien plus à sa gloire. » (D. C. II, p. 722 a.)] — « Viens, Atropos, et me couppe la teste « de Durandal, de *Joyeuse* ou Clarence. » (Départie d'amours, p. 242.)

Joyeuseté. 1° Plaisanterie : « Ce que j'ay fait « n'a esté que par *joyeuseté*. » (Petit Jehan de Saintré, p. 610.) — « La damoiselle... dist : Sire cheva- « lier, ne prenez pas garde à ce que j'ai dit : car, « ma foy, je ne le dys for par *joyeuseté*. » (Percef. vol. I, f. 75 c.) — [2° Réjouissance : « Le jour de la « Circoncision... le suppliant qui avoit souppé à une « *joyeuseté* qui se faisoit ce jour par le cardinal du « bourg (Boulogne-sur-Mer). » (JJ. 206, page 940, an. 1482.)]

Expressions :

1° « Le vin blanc fait bon courage, » jambes de vin et *audace de joyeuseté*. (Apologie d'Hérodote, page 561.)

2° « Vin de *joyeuseté*. » (Du Cange, sous *Gaudiata*.)

Joyeux. [Voir *Joüs*.] « Et s'agenouillèrent devant « le roy, en disant ainsi : « très cher sire et noble « roy, voz bourgeois de la ville de Paris vous pre- « sentent au *joyeux* advenement de vostre regne « tous les joyaux qui sont sur ceste littiere. » (Froissart, liv. IV, p. 6.) — [Le « droit de joyeux avénement », qui rappelait l'*æs coronatum* des Romains, était un impôt payé aux rois de France lors de leur avénement au trône.]

Joyssement. [Usufruit : « Le suppliant avoit « fait faire prinses et arrestz... d'une portion de « fief,... et par icelles prinses le *joyssement* en fut « defendu à icellui de Florigny. » (JJ. 195, p. 1290, an. 1474.)]

Ju. [Jeu, aux Mir. de Coinci, t. II : « Se nous « n'avons Ki no *ju* fache, Ja ne verrons Diu en la « fache. »] De même dans Aiol, v. 996 : « A ceste « Pentecoste nos *jus* ferés... si en juerons par la « chité. »

Jube. [Jupe : « Le suppliant trouva un sac ou « estoit une manche d'une *jube*, en laquelle il prist « et embla de quarente à cinquante escuz. » (JJ. 161, p. 75, an. 1406.)]

1. Jubé. [Galerie relevée entre le haut de la nef et le bas du chœur : « Despense pour le *jubé* (de la « cathédrale de Troyes). » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, v° sér. III, 231, xiv° s.) C'est de cette galerie que l'on chantait l'antienne : « *Jube*, domne, benedi- « cere. »]

2. Jubé (venir à). [Se soumettre, avancer à l'ordre : « Et soit en Hollande ou en Frise, je le « feray bien *venir à jubé* la ou il doit. » (Chastelain, Chron. II, 58.)]

Jubilé. [Solennité publique qui, chez les Juifs, se célébrait tous les cinquante ans; elle amenait la rémission de toutes les dettes, la restitution de tous les héritages aux anciens propriétaires, la mise en liberté des esclaves. L'étymologie est l'hébreu *iobel*, cor, trompe, qui annonçait la fête. Par suite, fête qu'on célèbre au bout de cinquante ans d'âge, de mariage.]

Venez à mon *jubilé* ;
J'ay passé la cinquantaine
Tout mon bon temps est allé ;
Venez à mon *jubilé*. (*Desch. f. 184.*)

Jubiler. Se réjouir : « Montaignes, *jubileiz* la « loinge. » (S. Bernard, ms. p. 50.)

Jucher. 1° Percher sur le juc, le joug. De là on a dit d'une femme laide :

D'un cahuant fustes posté et couvée,
Oeulx de torel et bouche de lymier,
Grosses lefres pour gelines *jouchier*. (*Desch. f. 329 a.*)

2° Elever : « Ma maison est *juchée* sur un tertre » (Mont. III, 75), en parlant de la ville d'Evreux. — Cette signification est quelquefois devenue obscène : « *Jucher* une femme. » (Clém. Marot, p. 331.) — 3° Se placer, se poster :

De là s'en vint le seneschal
Du costé sainct Ouyn *juchier*,
Et Flocquet et gens de cheval
De l'austre costé embuschier. (*V. de Charles VII, p. 7.*)

4° Se coucher :

Au soir quant vint a la vespres
Laisserent les moissons voler
Cilz aloient la nuit *jouchier*. (*Brut, f. 103 c.*)

5° Rester dans l'inaction, en parlant d'une armée :— « Il ne nous laissera pas longuement *jouchier* icy, « ne n'attendra pas que les Angloiz le viennent « assaillir. » (Du Guesclin, Ménard, p. 404.)

Expressions :

1° « *Juché* sur ses argots, » monté à la fortune :

Pour hault monter contrefont des bigots,
Puis quant ils sont *juchez sur leurs argotz*
Au monde font de merveilleux domaiges. (*Cretin, p. 72.*)

2° « Qui avec mal plaisant se couche, souvent sur « lui le vent *juche*. » (Cotgrave.)

Judicatoire. [Jugement, droit de juger :

« Auquel bailli de Cassel en Flandres appartenoit « la congnoissance et *judicatoire* du cas, pour ce « qu'il avoit esté commis en son bailliage. » (JJ. 198, p. 571, an. 1462.)]

Judicature. [Juridiction : « Avoir connoissance « et *judicature* de toutes matieres et questions. » (Cout. de Hainaut, ch. 83, art. 1.)]

Judiciaire. Relatif à l'administration de la justice : « Par verité (le roi) sera garni de foy, Et « droiturier en fait *judiciaire*. » (Deschamps, ce qui est nécessaire aux rois.)

Judiciellement. [En justice, à l'audience : « Laurens Petit nostre sergent en la seneschaucie « de Perrigort dist illec *judiciellement* que iceulx « consulz, manans et habitans avoient bien cause « raisonnable de eulx plaindre. » (JJ. 190, page 28, an. 1459.)]

Juel. [Joyau, aux Ord. III, an. 1355, p. 14.]

Juenece. [Jeunesse : « Pour la *juenece* de son « genre. » (Mén. de Reims, § 243.)]

Juenes. [Jeune : « Il estoit *juenes* de l'aage de « quatorze ans. » (Ibid. § 135.)]

Juer. [Jouer : « Unches nuls hom ne l' vit *juer* « ne rire. » (Rol. v. 1638.) — « As tables *juent* par « els esbaneier. » (Id. v. 111.)]

Juere. [Joueur. (Roi Guillaume, p. 79.)]

Juerie. [1° Doctrine des Juifs : « Vous creez mie « en *juerie*, Qui la verité dire en ose Qu'en celui « qui par seignorie A la porte d'enfer desclose. » (Ruteb. 216.) — 2° Nation juive : « Mais, que li fist « la *juierie ?* Or oiés la grans dyablie. » (Vie de J.-C. dans Du Cange, III, 911 c.)]

Juet. [Arpent : « Item un *juet* de vigne ou fié « Robin Fretart.... item trois *juez* de terre ou fié « du seigneur de Clouvay. » (JJ. 65², p. 326, an. 1328.) — « Douze deniers et demy chappon, assis « sur demi *juet* de terre fresche et boys. » (Censier d'Estilly, B. N. fr. anc. 9493, fol. 3 b.)]

Juge. [« Nus en sa querelle ne doit estre *juges* « et partie, excepté le roi ; car cil pot estre *juges* « et partie en sa querele et en l'autrui. » (Beaum. I, 24.) — « (Hypocrisie) Ses anemis ne prise gueres « Qu'ele a baillis, provos et maires, Et si a *juges*. » (Ruteb. I, 204.)]

Expressions :

1° « *Juge* a quo, » juge subalterne. » (Cout. Gén. t. II, p. 413.)

2° « *Juges* d'armes. » Ils étoient préposés pour décider à qui appartenoit le prix du tournoi. (Petit Jean de Saintré, p. 372.)

3° « *Juges* cartulaires, volontaires. » Les notaires sont nommés ainsi. (La Roque, Traité de la Noblesse, page 522.)

4° « *Juges* du champ. » Dans les combats judiciaires, les joûtes et les tournois, ils veillaient à ce qu'on respectât l'usage et la loyauté. Parlant d'un combat à outrance entre deux Lombards, à Pavie, devant Louis XII : « Les *juges* estoient Hercules, « duc de Ferrare, et Louys marquis de Salus, les « quels estoient dans un echaffault près de celuy « du roy, duquel pouvoient veoir tout à clair tous « les loings et endroicts du champ, et sans empes- « chement adviser tout l'exploit de la bataille. » (Jean d'Auton, p. 89.)

5° « *Juges* diseurs, » juges qui rendoient compte du tournoi. (La Colomb. Théât. d'honn. p. 61.)

6° « *Juge* dessous l'orme. » (Voy. Cotgr.)

7° « *Juge* et garde de la prevôté. » — « Il est « different du bailly, lequel est juge suzerain im- « mediat d'iceluy *juge et garde*. » (Vastan, art. 5.) — Ainsi s'appellent les *juges prevôtaires* des villes « de Meulun, d'Issoudun en Berri et de plu- « sieurs autres villes de ce royaume, les quels sont « les *juges* ordinaires des roturiers, et *juges* de « premiere instance et qui ne sont competens pour « les causes des nobles, des cas royaux ou privile- « giez dont la connoissance appartient au bailly, « qui est aussi juge de la cause d'appel interjetté « du jugement du prevôt ou châtelain. » (Laur.)

8° « *Juge* hote. » Voir Hoste.

9° « *Juges* et jurisdiction des exempts. » Ce sont des *juges* « qui connoissent au nom du roy des cas « royaux et des causes des eglises de fondation « royales et des privilegiez, et des cas dont par « prevention les officiers royaux ont accoutumé de « connoitre ès terres, provinces, et seigneuries « baillées en appanage. » (Laur.)

10° « *Juge* des lices, » préposé pour décider qui a remporté le prix aux combats des lices. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 338.)

11° « *Juge* mage, de Cahors », lieutenant du sénéchal dans les provinces méridionales de la France. Il rendoit la justice avec deux conseillers du Parlement de Paris, envoyés par le roi, vers 1560. (Mém. de Montluc, II, p. 27.)

12° « *Juge* moyen. » — « Le *juge moyen* est celuy « qui est placé entre un juge qui est son inferieur, « et un juge qui est son superieur, en sorte qu'il « juge par appel les sentences du premier, et que « les siennes sont portées par l'appel devant le « second. » (Ord. III, p. 145.)

13° « *Juge* du pas d'armes, » préposé pour juger à qui on devoit donner le prix du pas d'arme. (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 306.)

14° « *Juges* de la porte. » Parlant de Mrs des requêtes : « Ils recevoient les requêtes des officiers « dont estignes, et autres sujets du roy près et à la « porte de son hotel où ils rendoient sommaire- « ment justice, appellés à cette occasion *juges de* « *la porte*. » (Miraum. des Cours souv. p. 127.) [Voir Plaids de la Porte.]

15° « *Juge* senz moyen, » c'est-à-dire le juge qui est supérieur immédiat de celui qui a rendu la sentence et qui doit connoitre de l'appel qui en a été interjeté. (Ord. des R. de Fr. III, p. 145.)

16° « *Juge* royal. » Cette qualité ne préjudicie point à la noblesse. (La Roque, sur la Noblesse, 378.)

17° « *Juge* et seigneur foncier, » seigneur foncier qui a la justice foncière. (Gr. Cout. de Fr. t. IV, p. 529.)

18° « *Juge* subget, » juge subalterne. (Ord. III, page 145.)

19° « *Juge* vif et *juge* mort, » espèce de jeu. (Rab. I, p. 144.)

20° « De faux *juge* breve sentence. » (Apologie d'Hérod. préf. p. VI.)

21° « De fol *juge*, briefve sentence. » (Contes d'Eutrap. p. 131 ; Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

22° « *Juge* de montravel. » (Voy. MONTRAVEL.)

23° « Il en aura le taux du *juge*. » (Cotgr.)

24° « Sage est le *juge* qui ecoute et tard juge. » (Loisel, Instit. Cout. II, p. 336.)

Jugement. [1° Choix : « Sur mei avez turnet « fals *jugement*. » (Rol. v. 307.) — 2° Sentence d'un juge : « Services et consaus poent bien estre vendu, « mais ce ne poent ne ne doivent estre li *juge-* « *ment*. » (Beaum. II, 1.) — 3° District : « Et tout « autre pain qui est tournez pour vendre dedans « le *jugement* des eschevins. » (Ord. I, 511, an. 1355.) — Proverbe : « Qui tost juge et qui n'entend, « Faire ne peut bon *jugement*. » (Loys. II. p. 336.)]

« *Jugement* occulte. » — « La gent de Westvalie, « situé entre le Rhin, Phrise, Hollande, au diocese « de Cologne tient encore aujourd'hui une cous- « tume qu'ils appellent *jugement occulte*, que « Charlemaigne les ayant reduits par force à la « religion chretienne leur institua, pour ce qu'ils « ne pouvoyent garder leur serment et se parju- « royent pour tromper un chacun. La coustume « est que certains juges gens de biens et entiers « estoient commis secretement et non cogneuz qui « avoient charge de regarder ceux qui se parju- « royent, rompoyent leur foi, ou commettoyent « quelques delits ; et leur estoit permis sans adjour- « nement et sans procedure faire pendre, et estran- « gler les delinquans aux bois et buissons et autres « lieux cachés, et voyant la dite gent ceux qui se « trouvoyent ainsi pendus et morts, elle se rendit « plus civile et avoient tels juges certaines reigles « et maximes entre-eux qu'ils ont tenu si secretes « que jusques aujourd'huy que la dite coustume « dure elles ne sont encore revelées. » (Cout. Gén. t. I, p. 1046.)

Expressions :

1° « Le *jugement* approche, les bêtes parlent « latin. » (Oudin.)

2° « Fiens de chien et mare d'argent seront tout « un au jour du *jugement*. » (Cotgrave.)

3° [« Fausser le *jugement*. » C'était la forme de l'appel au moyen âge, les deux manières de s'inscrire en faux contre un jugement. La première était un pur appel à une juridiction supérieure. La deuxième entraînait une accusation de dol contre le tribunal dont émanait la sentence. On prenait à partie chacun des juges ; on les provoquait au combat judiciaire, et ils ne pouvaient décliner ce défi. On ne pouvait fausser le jugement rendu par la cour du roi.

4° « *Jugement* de Dieu. » Voir ORDALIES.

5° « *Jugement* dernier, » lundi de la première semaine de carême.]

Jugeolle. Nom vulgaire du sésame. (Cotgr.)

Juger, Jugier. [1° Décider : « Oït l'avez, sur « vus le *jugent* Franc. » (Rol. v. 321.) — 2° Adjuger, confier : « La rere guarde est *jugiée* sur lui. » (Id. 778.) — « J'ay fait prendre et *juger* pour iceux « freres deux femmes franches, filles de Garin et « Enrebert mes chevaliers. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. de Charles VII, p. 875.) — 3° Juger :

. . . . Affin d'avoir plustost faict
L'en les fist tous à mort *jugier*. (*Vig. de Ch. VII, p. 29.*)

4° Faire justice : « On doit *juger* à l'orphelin et « à l'humble afin que l'homme n'ose plus soi en « orgueillir sur terre. » (Monstrelet, vol. I, p. 70 a.) — 5° Fixer le prix des denrées : « Li vin nouveau « se puent vendre, à tel prix que l'on veult, jus- « ques à la Saint Michiel, et dusques en çà, li « citoiens le doivent *jugier* ; et quant il est *jugiez* « le premier qui le monte à plus grant prix que il « n'est *jugiez* ; franchoit tous les autres tant qu'à « tel prix. » (Ord. II, p. 348.) — 6° [Condamner : « Si me *jugat* à mort e a dulur. » (Rol. v. 3772.)]

Expressions :

1° « *Juger* les loix, » pour prononcer les amendes. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 51.)

2° « Devant sçavoir compassion et apres sçavoir « *juger*. » (Perceforest, III, fol. 114 c.)

3° « Qui tost *juge* tost se repent. » (Parton. de Blois, fol. 154 c.)

4° « Qui veut bien *juger* écoute partie. » (Loisel, t. II, p. 336.)

5° « Un jour *juge* de l'autre, est le dernier juge « de tous. » (Cotgr.)

Jugerie. [Ressort, juridiction d'un juge : « Gail- « lac en la *jugerie* d'Albigeois et seneschaucie de « Thoulouse. » (JJ. 163, p. 70, an. 1408.) — « Agnès « de Navarre jadis contesse de Foix tient en douaire « ès *jugeries* de Rieux et de Riviere en nostre « seneschaucie de Thoulouse. » (JJ. 148, p. 262, an. 1345.)]

Jugié, Jugiet. [Jugement : « Et qui de bien que « de mon *jugié* il ne soit en riens coupables. » (Froiss. X, 199.) — « Chacune desdites partyes se « vausissent aidier de ung *jugié*, qui autres foyz « avoit esté fais de plusieurs debas meux. » (Cart. 21 de Corbie, an. 1312.) — « Duquel procès ensuy- « rent plusieurs sentences ou *jugiez* contre ledit « exposant. » (JJ. 153, p. 119 bis, an. 1397.) — Nous disons encore *le bien jugé*.]

Jugier. [Gésier : « Prenez *jugiers* et foies. » (Mén. II, 5.)]

Jugierre, Jugeor. [Juge. Le cas sujet est dans la Chron. des ducs de Normandie. Le cas régime est dans Roland : « Par ses messages mandet ses « *jugeors*. » (Vers 3699.)]

Jugleis. [Vanité, forfanterie, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Jugleor. [Cas régime de *jugleres* : « Ne vous « diroit nul *jugleor* qui chaut. » (Agolant, p. 152 b.)]

Jugler, Jugleres. [Jongleur, cas sujet : « Cel

« jor orent *jugler* auques de lor talent ; Guiteclin « les paia d'or fin et de besans. » (Saxons, V.) — « Jà nus vilains *juglerez* de ceste ne se vant, Car « il n'en sauroit dire ne les vers ne le chant. » (Id. I.) — *Jugleres* vient de *joculator;* le *s* final provient d'une assimilation au sujet singulier de la deuxième déclinaison ; *jugler* vient de *joculatori ;* le pluriel de la troisième déclinaison avait été assimilé à celui de la deuxième, avant la formation du français.]

Jugler. [Jongler, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Juglerie. [Sommes perçues sur les jongleurs, analogues à notre droit des pauvres: « La ville de « Oyson et de Chinon.... le fouage d'ilec, les cens, « la boucherie, les ventes, la *juglerie.* » (Ch. de 1298, au Liv. Rouge d'Evreux, fol. 41.) — Les nouveaux époux devaient aussi défrayer les jongleurs envoyés par le seigneur pour égayer la noce : « Andrés de Chaucele est en saisine et possession « d'avoir, prendre, lever.... de un chacun, qui est « béni en la ville et septene de Bourges, et en plu- « sieurs autres lieux voisins, quatre deniers parisis « et un més souffisans de viande,.... quantes fois « que ils se marient, et plusieurs autres drois « appartenans à la dite *juglerie ;* et de un chascun « franc bourgeois.... toute la robe, en laquelle ils « sont espousés et beneiz en sainte eglise. » (JJ. 176, p. 2, an. 1346.)]

Juignet, Juinet. Juillet : « C'est assavoir juing, « *juignet,* aoust et septembre. » (Ord. t. I, 384.) — [« Al setme meis de l'un. » (Thom. de Cantorbery, éd. Becker, p. 61.) — « Tout torne à perte... *juignet* « li fait sembler fevrier. » (Ruteb. 30.) — *Juinet* est le diminutif de juin, qui est appelé le grand. Voir ce mot.]

Juigneur. [Puîné, dans une charte de Jean, duc de Bretagne, an. 1445 ; B. N. anc. fr. 8542 [b].]

1. Juille. [Juillet, dans Froiss. t. II, 146 ; on lit encore *jule* (VIII, 392); *julle* (IX, 122.)]

2. Juille, Juhle. [Courroie qui relie le joug aux cornes des bœufs; du diminutif *jugulum :* « Icellui Palloriez d'un coustel couppa les *juilles* « ou lieures, dont les bœufs qui tiroient à la char- « rette estoient liez. » (JJ. 176, p. 220, an. 1444.) — « Unes *juhles* de beufz que le suppliant avoit eues « de celui dont il avoit eu ledit cheval. » (JJ. 200, p. 7, an. 1481.)]

Juin. « *Juing le grant,* » par opposition à *juignet.* (Cartulaire, ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, IV, f. 1 [b], an. 1251.) — [« Or dist li contes « que tout lou premier jor de *juin le grant,* se parti « li rois Artus de Logres, quant li dous tens est « repairiés à saison. » (Merlin, ms. 747, f. 161 [b].)]

Juindrage. [Droit exigé des *juindres* ou geindres : « Et que en la terre n'eust point de *juindrage* « Ne chose qui la vaille. » (Ordonn. II, p. 32.) Voir Joindrage.]

Juirie, Juierie, Juerie, Juifverie. [Quartier d'une ville habitée par les Juifs, *ghetto :* « Ensi « se herbergierent la nuit devant la tor et en la « *juerie* que l'on apele l'Estanor. » (Villeh. § 88.) — « Et la tierce meson assise en la *juierie* de « Meleun. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, folio 302 [d], an. 1308.) — « Vous avez les Juifs, « puisqu'avoir les volez, En la *juifverie* on les a « cheminez. » (Chron. de Cuvelier.)]

Juis. [Juif, mécréant : « Si fu jadis par maint « prophete Ceste incarnacion retraite, Et par *juis* « et par paiens. » (Rose, v. 19365.) — « Ce *juis* qui « s'appelle rois de Castille. » (Froissart, t. VII, 118.) — La forme *juif* est plus rare : « En gage à *juif,* à « lombard, ne à nule autre maniere de gent. » (Livre des Métiers, 100.) — Le féminin était *juie;* « gent *juie,* » dans Wackernagel, p. 65, ou *juise :*]

Advisé aux diz de Salemon;
Pren bien garde qu'en dit Moyse
En bible et en *la loy juise.* (*Desch. f. 540* [b].)

« Il est parmi *juifs,* » il est en un lieu dangereux. (Oudin.)

[« Ouvrage de juif, » dans l'inventaire du château de Fontainebleau en 1560 : « Neuf enseignes d'or, « que grandes ou petites, émaillées la plus part de « blanc sur ung fons *ouvraige de juif,...* ung autre « tableau rond, assez grandet, d'argent, *ouvraige* « *de juif,* où il y a quatorze figures d'or et esmail- « lées. » (De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue, 1872, p. 281.)]

Juisarme. [Guisarme : « Les reçoivent aus fers « de lances, Aux haches, aux espées nues, Et aux « *juisarmes* esmolües. » (G. Guiart, an. 1214.)]

Juise, Juisse. [1° Jugement dernier : « N'ert « mais tel hom desqu'à Deu *juise.* » (Rol. v. 1733.)] Parlant d'un criminel :

Miels veuil soffrir à la justice
Que rendus me fust à *juise*
Ou chascun son oeuvre verra
Selon ice que fait aura. (*Fabl. ms.)*

[2° Jugement, épreuve par le feu : « Et s'en ferai « un fort *juisse* En un grant fu en ma cemise Ou « jou enterrai toute nue... Il arsent tout en cel « *juise,* La puchele ert en sa cemise. » (Vie ms. de J. C., dans D. C. III, 922 [b].)] — 3° Fourches, piloris, justices : « De ceux que ount levé puis le premier « jour del dareyn eyre fourches, pillorie et tumbe- « rell soit enquis, et ceux que de ceo serront endi- « tes soient maundés de vener respondre par des- « tresses. Et comme ilz viendront et ne purrount « monstrer pur eux suffisaunt garaunt ne de dire « que eux ne les eyent fait, soient agardes en notre « mercy et que les *juises* soient abatus. » (Britton, des Loix d'Angl. f. 31 [b].) — 4° Droits seigneuriaux : « De novels fraunchises ou customes ou *juises* « leves puis l'autre tourne en elne ou en terre. » (Britton, Lois d'Anglet. f. 72 [a].)

Juisel. [Enfant d'un Juif : « Uns *juis* ot un *juisel,* Plus entendans et moult plus bel De tous les « autres Juitiaus. » (Mir. de Coinci, t. I.)]

Julien (saint). Saint qui faisait trouver bon gîte quand un voyageur en avait dit l'oraison au

matin. La Fontaine a tiré de là le conte intitulé : « L'oraison à S. Julien. »

S. Ylaire et *S. Juliens*
Qui heberge les chretiens.
Litanie des saints, intitulée les Moutiers de Paris, MS. 7218, p. 232.

Bien fui hebergiez chierement
La nuit que jus lés vos costez ;
Saint Julien qui puet bien tant
Ne fist à nul homme mortel
Si douz, si bon, si noble ostel. *(Poës. av. 1300, II, 726.)*

Princes qui prant bonne femme je tien,
Que son hostel est le *saint Julien*
Et que tous biens, paix, honneur y abonde. *(Desch. 436.)*

Les gens communs sont simples et insciens :
A estrangier ne scevent ne estrangiere
Chemin monstrer, n'onques *S. Juliens*
Pour son hostel n'ot celle marche chiere. *(Id. f. 232 a.)*

Par suite, 1° bon hoste :

Par tout m'aloie esbanoier
Chascuns m'estoit *saint Juliens.* *(Desch. f. 298 a.)*

Je ne desire que *saint Julien*
Et son hoste dont bon fait trouver l'huis. *(Id. f. 140 a.)*

2° Au figuré, homme qui se repose :

..... Se l'homme est ancien
Voist conceiller et soit *saint Julien* *(Ibid.)*

3° Femme débauchée :

. . . .
C'est droitement hostel *saint Julien*
Tout s'i reçoit. *(Id. f. 332 c.)*

Expressions :

1° « *S. Julien* en amour, » un homme qui aime beaucoup :

Tele amour n'est pas fors la tente d'un las
Qui la se prant chetive est et cilz las
En tel amour n'est pas *saint Juliens.* *(Desch.)*

2° « *S. Julien* ne voult pas de son hostel n'estre ; » c'est un avare, il reçoit mal son monde :

Il s'entend, chante et list très bien
A reculons, *saint Julien*
Ne voult pas de son hostel n'estre
Taische n'a de saint Gracien. *(Desch. f. 24 c.)*

3° « Plant nouvel n'est pas *S. Julien,* » les jeunes arbres ne rapportent point de fruits :

A plant nouvel ne me vueil traveiller
Perdu y ai temps aux labours et joye
. . . .
Mais *plant nouvel n'est pas saint Julien. (Id. f. 27 a.)*

Jumel, Jumiau. [Jumeau : « Que çou soit « Blanceflor la bele; Je cuit qu'ele est sa suer « *jumele.* » (Flore et Blanchefleur, 1727.) — « Si « comme s'il avient que une femme a deus enfans « masles *jumiaux.* » (Beauman. ch. XXXIX, 31.)]

Jument. [« N'ot pas destrier, ainz chevauche « *jument.* » (Bat. d'Alesch. v. 5988.)]

Jumentier. [Goujat, valet d'écurie : « Icil n'est « mie ne garz ne *jumentier.* » (Agolant, v. 1038.)]

Jupe, Juppe. Corsage ajusté sur le buste comme une cuirasse, le même que gipe :

Je descendi en l'erboie ;
Si esgardai leurs delis
Jupes et greles cretis
I avoit moult de soie. *(P. av. 1300, IV, p. 1486.)*

Parlant du comte d'Egmont exécuté à Bruxelles : « Il estoit vetu d'une *jupe* de damas cramoisy et « d'un manteau noir avec du passement d'or. » (Brantôme, Cap. Estr. t. II, p. 172.) — Parlant du roi de Navarre, le futur Henri IV, allant à une attaque : « N'aiant que de simples cuirasses sous leurs « *juppes de chasse.* » (Mém. de Sully, I, p. 105.)

Expressions :

1° « Sa *juppe* commence à hausser, » elle devient enceinte. (Oudin.)

2° « On lui a haussé sa *juppe,* » expression obscène. (Oudin.)

3° « Elle est toujours crottée, elle n'a personne « qui lui trousse sa *juppe,* » elle est laide, personne ne la veut. (Id.)

Jupée. [Distance à laquelle on entend *juper*, crier : « Ils estoient en une cave près, aussi comme « d'une *jupée* ou huée de son hostel. » (JJ. 180, p. 34, an. 1449.)]

Jupel, Juppel, Jupiel. Casaque étroite commune aux deux sexes. Parlant de bergers :

Il estoient tout d'un hamiel
Et avoit cascuns un *jupiel*
De toile lonc. *(Froiss. Poës. p. 282 a.)*

Cils Poitevins dont vous parlés,...
Sçauroit il faire un ongement,
Une houce ou un vestement
Ou un *jupel a alerons.* *(Froissart, p. 279 b.)*

[« Les barbeaulx ou pointtes du plançon s'en ata- « cherent à ung *juppel* que avoit vestu icellui « Pierre. » (JJ. 176, p. 584, an. 1448.)]

Juper, Jupper. [1° Pousser des cris : « Li « Escot fisent entre mienuit et jour si grant bruit « de corner de leurs grans cors tous à une fié, de « *jupper* apriès tous à une voie que il pooit sambler « as Englès que ce fuissent tous li diaubles d'en- « fer. » (Froiss. t. II, 164.) — 2° Huer : « Quand ilz « furent yssuz es jardinaiges, ledit Hudel commença « à *jupper*, et lesdiz Bisson et le Vennier à *jupper* « encontre eulx. » (JJ. 180, p. 119, an. 1450.)]

Juperie. [Crierie, dans Froiss. II, 167.]

Jupon, Juppon. [Pourpoint : « Icellui Loys « retourna oudit hostel dudit Jehan Martin et le « trouva tout nu en son *jupon*, ou il curoit laditte « estable. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.) — « *Juppon* « de bougran. » (JJ. 117, page 175, an. 1380.) — « A Jakes, à *jupons* ou à housiaus. » (Froissart, VI, p. 98.)] — « Li uns se vest court d'un *juppon* ; Ly « autres long jusqu'au talon. » (Desch. f. 404.)

Juponnier. [Qui fait des jupons, dans Froiss., t. IX, 411.) — « Guillaume Perignon, *juponnier.* » (1389, Censive d'Olivet.) (L. C. de D.)]

Juppin. Polisson (XVIe siècle.)

Jupponerie. [Métier de juponnier, au Livre des Mét. ms. f. 167 b.]

Jurable. Pour lequel on doit le serment de fidélité. De là « *jurable* et rendable à grandes et à « petites forces. » On jurait de le rendre au suzerain qu'il eût ou non de puissantes troupes à ses côtés. (Voir Cart. ms. de la Chambre des Comptes de Nevers, IV, f. 1 b, an. 1251.)

Jurabletté. [Droit d'exiger que le fief soit jurable et rendable : « Se nous mourons sans hoirs de

« nostre corps, nous laissons et quittons à nostre « amé et foiaul cosin monsieur Odart, seigneur de « Montagu, la jurabletté et rendablettė dou chas- « teuil de Montagu. » (Testament de Hugues, duc de Bourgogne, an. 1314; B. N. anc. 9484 ², f. 157 ².)]

Jurage. [Commune bourgeoisie : « Nous souffi- « saument enformez sur ce... abatons laditte com- « mune, *jurage*, eschevinage et tout l'estat d'icelle. » (Ord. V, p. 662, an. 1373.)]

Juré. [1° Vassal : « Ja vous iestes mi home et « mi *juré*. » (Rom. de Jordain, dans Du Cange, sous *Juratus*.) — 2° Confédéré, allié : « Et ala sur li à « armes et sur ses aides; c'est sur le comte Mahieu « de Beaumont, et sur Drouet le seigneur de Monci, « qui estoient *jurez* de cette entreprise. » (Ibid.) — 3° Echevin, bourgeois d'une commune *jurée* : « S'il « avient que li un sont, un an, majeur ou *juré* ou « receteur. » (Beaumanoir, t. L, 7.)]

Expressions :

1° « Li *juré*, les quatre *jurés*, » prudhommes qui ont fait serment. (Perard, Histoire de Bourgogne, p. 487, an. 1257.)

2° « *Jurez* de cattel. » — « Les eschevins, après « leur eschevinage expiré demeurent le parfait de « leurs vies *jurez de cattel*, et en cette qualité peu- « vent recevoir et passer tous contracts et recon- « noissances meubiliaires seulement, pourvu qu'il « y ait deux *jurez* du moins à ce faire. » (N. C. G. t. II, p. 242 ᵇ.)

3° « *Jurés* de la cour de la borgesie, » juges des bourgeois. (Assises de Jérus. p. 14.)

4° « Escolier *juré*, » écolier privilégié. (Oudin.)

5° « *Juré* de franche ville » est un échevin de ville reconnue pour franche. (N. C. G. II, p. 131.)

6° « Frere *juré*, » bon ami. (Oudin.)

7° « Mestier *juré*, » où il y a peu de maîtres. (Bouchet, Serées, p. 183.) — « C'est mestier *juré*, « n'en est pas qui veut, » c'est-à-dire métier de bourreau ou autre chose semblable. (Oudin.)

8° « Les *jurés* du mestier s'en moquent, » il ne fait rien qui vaille. (Oudin.)

9° « Il est *juré* de son mestier, » c'est un habile homme. (Oudin.)

1. Jurée, *part*. 1° Promise en mariage : « Assez « tost après trepassa madame aisnée fille du roy « de France; laquelle estoit *jurée* et convenancée au « gentil damoisel Guillaume de Hainaut. » (Froiss., livre I, page 456.) — 2° Défendu, en parlant d'une garenne. (Cout. Gén. I, p. 87.)

2. Jurée, *subst*. [1° Impôt proportionnel payé par les communes de Champagne : « Ce droit de « *jurée* fut ainsi nommé parce qu'il est vraisembla- « ble que ceux qui se rendoient justiciables du « comte faisoient un nouveau serment par devant « le juge des lieux, ou bien que ceux qui etoient « tous les ans eslus pour faire le departement sur « ceux qui estoient contribuables à cette redevance « faisoient le serment d'y proceder sans faveur. » (Pasquier, Rech. liv. IV, p. 339.) — « Juliens de « Gienville homs le seneschal de Champaigne disoit « que les gens comte de Champagne vouloient « avoir *jurée* de lui de la moitié de tous ses biens « et immeubles. » (Assis. de Champ. f. 29, an. 1285.)] — 2° Enquête juridique : « Se li rois tient aucunes « choses de ses hommes, qui li demandent et li « dient, ce est nostre droicture que vous deman- « dons et somes prest de querre en l'enqueste et la « *jurée* de la gent du pais. » (Ord. t. I, p. 170.) — [« Comme en la ville d'Arleux li sires... une fois « l'an ou plus peut faire une franque verité, *jurée* « et aprise par clain suz ses subjects... soupechon- « nez d'aucun mauvais cas et vices. » (JJ. 97, p. 321, an. 1366.)] — [3° Encan : « Guillaume Bethon avoit « fait mettre en *jurée* et passer décret ou siege des « pletz de la baronnie de S. Vigor le Grand,... cer- « tains heritaiges. » (JJ. 209, p. 188, an. 1481.)]

Jurent. [Parf. de *gésir*, 3° p. plur. dans Roland, v. 3653.]

Jurer. [1° Promettre par serment : « Si Lodh- « wigs sagrament quæ sou fradre *jurat*, conservat. » (Serm. de Strasbourg.) — « Ki me *jurat* cum sa « per à prendre. » (Rol., v. 3710.) — 2° Faire un serment : « Tous *jurent* lor chiés (têtes) Que, se « Jhesus lors laisse outre la mer nagier Chascuns « se penera de Mahon laidengier. » (Chanson d'Antioche, I, 884.) — « J'ay par mon ire esmeu plusieurs « à *jurer* vilainement et de moult vilains sermens. » (Mén. I, 3.)

Expressions :

1° « *Jurer* sur sains, » jurer sur reliques : « On « lour fesoit *jurer sur sains*, que pour delivrance « de cors de home, il ne renderoient nulz des chas- « tiaux. » (Joinv. § 336.)]

2° « Il *jure* comme un gentilhomme. » (Apologie d'Hérodote, p. 110.)

[3° « Et ces choses vous monstré je, pour ce que « vous vous gardés de faire sacrement que il ne « conviengne faire par raison ; car, ce dit li saiges : « Qui volentiers *jure*, volentiers se parjure. » (Joinville, § 568.)]

Juret. [Même sens que Jurée 1 : « Plusieurs de « nos fermes, tant de nostre demaine comme de « nos aides, et aussi nostre halage, tabellionnage « et *juret* et autres fermes seront de graigneur « prouffit. » (JJ. 138, an. 1389.)]

Jureur. [1° Cojurateur qui témoigne, non de l'affaire en litige, mais de la probité de la partie : « Li reis dist que douze cenz laiz li fera jurer, Che- « valiers e proveires ; dunc respundi li ber Qu'il li « fereit assez des *jureürs* trover. » (Thom. de Cant. p. 107.) — 2° Qui jure par habitude : « Un valet de « Gascogne,... Pipeur, larron, *jureur*, blasphema- « teur. » (Marot, Ép. au roi.)]

Jurgieux. [Querelleur : « Le suppliant voyans « ses biens troussez, et que sa femme, qui n'est « pas bellicoseuse ne *jurgieuse*. » (JJ. 173, page 129, an. 1424.)]

Juridicier. [Rendre la justice : « Un roy n'a « rien proprement sien, il se doit soy mesme « à autruy, la jurisdiction ne se donne point en

« faveur du *juridiciant*, c'est en faveur du *juridicié*. » (Mont. IV, 8.)]

Juridiction. [« Hors du pooir de l'eglise et de « le *juridiction*. » (Rec. de Tailliar, p. 281.)]

1. Jus, *s.* 1° Droit :

Ce est d'amour li drois *jus*. *(Vat. 1522, f. 161 b.)*

« Desquelles protestacions et requêtes tant en « général, comme en especial ils pourront deman- « der *jus*. » (La Salade, fol. 48 a.) — 2° Raison :

Le getteray-je donques jus,
Ce ne me semble mie *jus*
D'adjouster dommaige au dommaige. *(Desch. f. 462 a.)*

2. Jus. [Partie liquide d'un végétal : « Car je « vous ai servi mieux que de pois au *jus*. » (Baud. de Seb. VIII, 1092.)]

3. Jus. [1° En bas, à terre : « Repairez est des « muntaignes *jus*. » (Roland, v. 2040.) — « Par les « degrez *jus* del l' palais descent. » (Id. v. 2840.) — « Venir *jus*. » (Froiss. IV, 299.) — « Si les poroit on « bien par ceste maniere *jus* atraire. » (Froissart, t. II, p. 269.)] — 2° De près. Parlant du comte de Foix qui prit le deuil lorsqu'il eut tué son fils : « Lors fit-il venir son barbier et se fit raire tout « *jus*. » (Froissart, liv. III, p. 33.) — 3° Sur : « Lors « fut appareillé le baing ou elles les firent baigner « pour laver le sang et la sueur *jus* d'eulx. » (Perceforest, I, f. 83 d.)

Expressions :

[1° « Mettre *jus*, » écarter : « Et voloit briefment « toutes aultres coses *mises jus*, secourir et confor- « ter la contesse de Montfort. » (Froiss., III, 128.)] — « Li filz de l'omme dist : il n'est mies venuz pour « jugier, mais por salveir lo munde. N'en avoit « mis de l'avoillon nostre eys (*apis*) ; anz l'avoit ensi « cum *jus mis* (*quodam modo deposuerat*) en une « maniere, quant il la misericorde mist avant et ne « mist lo jugement. » (S. B. S. fr. MS. p. 18.)

2° « Et sus et *jus*, » en toute manière : « Les trais- « tres firent tant et *sus et jus*, qu'ils eurent grant « nombre de compagnons. » (Chron. de S. Denis, t. I, fol. 168.)

3° « *Jus* ne sure, » dessus ni dessous. (Villon, page 68.)

4° « Saillir *jus*, » se relever de terre. (Perceforest, vol. VI, fol. 30 c.)

Jusier. [Gésier : « Diex est li frans oisiaus qui « ne vuelt de sa proie Que le cuer purement, sans « *jusier* et sans foie. » (J. de Meung, Test. p. 494.)]

Jusque. [1° Pour le temps : « *Jusqu'à* un an. » (Rol. v. 972.) — 2° Pour l'espace : « *Jusqu'à* l' na- « sel. » (Id. 3927.)]

1. Juste. [Auprès de : « Un port *juste* mer. » (Rol. v. 2626.)]

2. Juste. 1° Sincère. Gontiers d'Espinais (Poët. MS. avant 1300, t. II, p. 675), dit : « *Juste* amor mi « destraint et debruise. » — 2° Habile : « Quant « Tarquin, qui estoit l'un des *justes* chevaliers du « monde à la lance, eut bien regardé où il vouloit « attaindre son ennemy. » (Percefor. III, f. 98 b.) — 3° Etroit : « Le duc fit faire au mois de novembre « 1419, mille penonceaux noirs, quatre cottes d'ar- « mes, armoyées aux armes du duc, les deux *justes* « et les autres volans, six grandes bannieres de « trompetes. » (Estat des officiers des ducs de Bourgogne, p. 238.)

Expression : « *Juste* et carré comme une flute, » cela n'est pas comme vous le pensez. (Oudin.)

3. Juste. Justaucorps. 1° Pour homme. Parlant de Robert, duc de Normandie :

Sa *juste* estoit mout bonne et chiere
N'i ert mie a achater legiere,
Toute estoit d'or noblement faite. *(Rou, f. 98.)*

2° Pour médecin : « Le premier porta une *juste*, « ce signifie qu'il confira la medicine de la quelle « le roy Mehaigue en ses derniers jours recevra « santé. » (Percef., t. V, f. 97 b.) — 3° Pour femme : « Après le souper allerent les dames en la chambre « du duc de Cleves en cotelles, *justes* de draps d'or « d'orfaverie et de soye. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 719.)

4. Juste. [« Vase ou flacon de table d'une gran- « deur invariable quant à la capacité, et d'une « forme qui variait, tout en se rapprochant de celle « des aiguières, hydres, pichiers, etc. Elles étaient à « couvercle et à anses ; on en faisait en or et en « argent, mais surtout en étain. » (De Laborde, Glossaire à l'usage de l'archéologue.) — « La *juste* « estoit moult bonne et chiere, Tout estoit d'or « noblement faite. » (Rou.) — « Une *juste* ou pinte « d'estain. » (JJ. 169, page 223, an. 1416.) — « Une « *juste* d'argent blanche dont le pié est à souages « dorez et les bors du couvercle et du pot sembla- « bles ; et dessus ledit couvercle un esmail d'azur, « ouquel a un lyon seant, et l'anse est par dehors « doré et ciselé. » (Inv. des bijoux du duc d'Anjou, an. 1360, art. 619.)]

Justelette. [Diminutif du précédent : « Un « vaissel appelé *justelette* qui estoit d'estain à quoy « l'en boit cervoise. » (JJ. 159, p. 105, an. 1404.)]

Justement. [Etroitement : « (Charnières) qui « bien furent seant, Et qui moult *justement* vont « gentement fermant. » (Du Guescl. 9095.)]

Justice. [1° Punition ; de là l'expression « faire « *justice* » : « Jo en ferai la *justice*. » (Rol. v. 498.) — 2° Exécution : « Avant ot il fait moult de grans « maulx et de crueuses *justices* des nobles de son « royaume. » (Froiss., II, 16.) — 3° Gibet, fourches patibulaires. Ce sens subsiste comme nom de lieu : « Les *Justices*. » (Allier, C. de Buxière.) Il est souvent inscrit sur la carte de France dressée par Cassini. — 4° Droit de juger et de punir. Haute et basse justice : « On doit savoir que toz cas de crieme « dont on pot et doit perdre vie, qui en est atains « et condampnés, apartient à *haute justice*, excepté « le larron. » (Beaum. LVIII, 1.) — « Et le conois- « sance du larrecin et de toz autres meffés es quix « il n'a nul peril de perdre vie, demorent à celi à « qui le *basse justice* apartient. » (Id. LVIII, 2.) — « La coustume ne faict difference entre *justice* « basse et fonciere. » (Cout. Gén. t. II, p. 1034.) —

5° Droits et redevances : « Jou ay vendu et escan- « gié... toutes les *justices* que jou avoie à Corbie, « les cambaiges, les estallages. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1208.) — « Grandes et petites *justices*. » (Pér. Hist. de Bourg. p. 482, an. 1255.) — 6° Juge : « Et quant il s'en parti de la cambre le rei, *Justices* « et baruns, tels que numer ne dei, L'escrierent en « haut à hu et à desrei. » (Th. de Cant. 46.)]

Expressions :

1° « Espée de *justice*, » épée de bourreau : « Pierre Regnault bourreau de la ville de S. Omer « s'en ala vestir et querir en la ville une grant « espée, que les bourreaux dudit S. Omer ont « accoustumé de porter, que on appelle communé- « ment l'*espée de justice*. » (JJ. 182, page 316, an. 1453.)]

2° « *Justice* de champ de bataille, » duel judiciaire : « Li prevos sains Pierre doit tenir la *justice* « et de champ et de bataille. » (Cart. de Mirecourt, an. 1255.)

3° « *Justice* capital, » parlement : « Li roys en « son grand conseil a ordené que pour gouverner « sa *justice capital*, c'est à sçavoir son parlement. » (Ord. II, 220, an. 1344.)

Justichaule. [Justiciable : « Comment que cil « qui apele soit ses *justichaules* ou non. » (Beaumanoir, t. X, p. 3.)]

Justichiaublement. Avec droit de justice. (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 47, an. 1254.)

Justiciable. Equitable. En parlant du connétable de Richemont :

En son tems fut chevaleureux
Très vaillant, grant *justiciable*. *(V. de Charles VII, 166.)*

1. Justicier. [1° Gouverner, rendre la justice : « Li rois Clothaires avoit un fil qui avoit à non « Crannes... ses peres li avoit son pooir baillié et « l'avoit envoiié en Aquitaine pour la province *jus-* « *ticier*. » (Dom Bouquet, III, p. 198.) — 2° Saisir : « Lequel Jehan avoit trouvé les bestes d'icellui « Guillaume en certain herbage... et faisoient grant « dommage, par lequel dommage il les avoit voulu « de fait *justicier*. » (JJ. 196, p. 363, an. 1471.) — 3° Exécuter : « *Justicier* et mettre à mort. » (Froiss. t. II, p. 34.)] — 4° Mortifier : « Moinne veut deve- « nir, et sa vie muer, Por sa chair *justicier*. » (Rou, ms. p. 64.)

2. Justicier. [1° Qui rend la justice : « (Richard) « Qui al rei Henri ert ses privez conseilliers, E de « tute la terre ert mestre et *justiciers*. » (Thomas de Cantorbery, 53.)] Parlant de Charles VII :

...... Voulant justice entretenir
Qui faict les roys regner et maintenir
Tous *justiciers* vers luy a faict venir. *(J. Marot, p. 169.)*

2° « Les *soubs justiciers* sont ceux qui sont éta- « blis sous les justiciers à faire les offices de droict, « dont les uns sont appellés vicomtes, les autres « sergens de l'espée, les autres bedeaulx, et ont « divers offices selon ce que droit le requiert. » (Anc. Cout. de Norm. f. 8.)

Justifiant. [Qui donne la justice : « Pour cause « de la transgression desdits privileges et de nostre « dite sauvegarde *justifiante*. » (Ord. II, 231.)]

Justificaulement. [Légitimement, dans Martène, Anecd. I, col. 1228, an. 1287.]

Justifier. [« Graces et remissions empetrees de « parties par devers nous qui seront *justifiées* « devront estre interimées au profit des impetrans « selon leur fourme et leur teneur. » (Ord. V, 135.)]

Justiser. [1° Gouverner, conduire : « Quant sot « Girairs cui fine amors *justise*. » (Wackern. p. 7.) — « Vers la belle qui le *justise*. » (Parton. v. 1284.) — 2° Traiter avec justice, non avec indulgence : « Cil qui fame viaut *justiser*, Chascun jor la puet « contrister. » (Fabl. I, 48.) — « Qui fame *justisera*, « Ja ne l'amera. » (Chans. de Gillebert, Laborde, page 167.)]

1. Justisier. [Variante orthogr. de Justicier, 1. 1° Gouverner : « Je ne puiz par moy seul le regne « *justisier*, Ne ne puiz par moy soul Rou ne Nor- « manz cachier. » (Rom. de Rou.) — 2° Saisir : « Laquelle masure dessus dite edifiée ledit Guil- « laume et ses heritiers pourront *justisier* et esva- « nuer sanz contredit pour la rente sourtenue. » (Cart. de S. Wandrille, p. 509, an. 1298.)]

2. Justisier. [Souverain qui juge et gouverne : « De Jofroi de Paris firent lor *justisier*. » (Saxons, t. IV.)]

Justoier. [Examiner la justesse d'une mesure : « Et fist *justoier* toutes les mesures que il avoit « prinses es autres taverniers, et chelles que il « trouva bonnes et justes il les rendi sans damage. » (Beaum. ms. ch. 25.)]

Juveigneur. [Voir Joveignor : « Il doit obeir à « nostre dite cour de Parlament, comme homme « ramager et *juveigneur* à l'aisné. » (Ch. de 1478, D. C. III, 925 a.) — « Il y a trois formes de tenures « nobles ; la premiere est appelée lige ou ligence, « qui est quand le vassal tient prochement et lige- « ment au seigneur ; la seconde est la tenure du « *juveigneur* d'aisné en parage et ramage qui est « du puisné vassal ou des descendants de luy à son « frere aisné seigneur ou descendant du dit aisné. » (Cout. Gén. II, 771.)]

Juveigneurie. [Voir Joveignorage : « Tenue en « *juveigneurie* simple. » (D. C. III, 925 c.)]

Juvente. [Jeunesse (*juventus*) : « Tant bon « Franceis i perdent lor *juvente*. » (Rol. v. 1401.)]

Juybet. [Gibet : « Item les charpentiers et « charrons de Beaugency sont tenus à faire à lor « couz et despens, par baillant de quoy les portes « et le *juybet* de la ville. » (Reg. des dons de la Ch. des Comptes, f. 30 b, an. 1328.)]

K

Avertissement. Chercher sous **C**, **Ch**, **Q**, les mots qu'on ne trouverait pas sous la présente lettre.

K. [« Parler vous doit on bien de *K*; Iceste letre, « pour Dieu, qu'a, Qui crie adès, quant on la « nomme. » (Senefiance de l'A B C, Jubinal, t. II, p. 279.)] — « Blans au *K* couronné, » monnoie de Charles VIII, de la valeur de 10 deniers tournois, par l'édit du 11 novembre 1488. Ces *blans* furent ensuite appelés *karolus*, *carlens* et *carlins*. (Du Cange, sous *Moneta*.)

Kaan. [Kan des Tartares : « Il sont ydres, et font « ardoir les corps mors, et sont au grant *kaan*. » (Marc. Pol. p. 465.)]

Kache. [Poursuite en justice. (Hist. de Liége, t. II, p. 408, an. 1316.)]

Kachiere. [Chasseur, aux Poésies de Thibaut de Champagne, II, 58.]

Kacier. [Chasser : « Et nules gens en tout le « mont Si volontiers *kacier* ne vont, Ne en riviere « com François, Et orent fet tousjours ançois. » (Ph. Mouskes.)]

Kafis. [Mesure pour les grains en Espagne : « Lesqueles rentes et revenus puent valoir et mon- « ter à la somme de 433 *kafis* de froment. » (B. N. fr. anc. 8428', fol. 109 ª.)]

1. Kai. [Quai. Voir Kayage.]

2. Kai. [Grille, barreaux, au Gloss. du fonds S. Germ. coté 501, sous *Kaia*.]

Kaiele. [Exclamation affirmative : « Oie, che « dist la dame, n'en dites mais, *kaiele*. » (Aiol, v. 9680.)]

Kaier. [Flambeau carré : « Et aura.... chascun « deux *kaiers* et douze menues chandelles. » (Reg. Noster, fol. 79 ᵇ, an. 1317.)]

Kaillaus. [Cailloux, dans Froissart, II, 144.]

Kainne. [Chaîne : « A cros de fer et de *kain-* « *nes*. » (Froiss. V, 262.)]

Kair. [Tomber : « Pouront avoir lidiz religieus « (du mont S. Martin) dessouz ledit moulin un clier « et une keste pour retenir le poisson, qui la pou- « roit *kair*. » (JJ. 72, p. 309, an. 1308.)]

Kaitis. [Voir Caitis, malheureux.]

Kalamay. [Chandeleur, dans les Chartes Bre- tonnes : « Cinq cens livres à la septembresche, e « trois cens livres au quart jour de l'an neuf, e « cinq cens livres à l'octieve de la *kalamay* ense- « vante. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. t. I, col. 1223 an. 1309.)]

Kalan. [Chalan : « Il fist trousser et mettre en « nefs et en *kalans* son grant tresor. » (Froissart t. III, p. 90.)]

Kalende. [1° Premier jour du mois, gérondi de *calare*, faire une publication, parce qu'on y annonçait les jours fériés : « Le premier jor de « cascun mois apele tousjours *kalendes*. » (Compu du xiiiᵉ siècle, fol. 2.) — 2° Conférences des curés confréries qui s'assemblaient le premier jour de chaque mois : « Oye et entendue la supplication des « confreres et sœurs de la confrairie de la *Kalende* « d'Avranchin. » (JJ. 71, p. 231, an. 1339.) Voir Du Cange, sous *Kalendæ*.]

Kalendrier. [Calendrier : « Un *kalendrier* de « bois à bergier, qui pendoit à sa sainture. » (JJ 159, p. 218, an. 1404.) — On lit *kalendier*, au Ord. VI, p. 486, an. 1372.]

Kamoukas. [Voir Camocas.]

Kanke soit. Quoi que ce soit, dans S. Bern Serm. fr. p. 95.

Kanoisne. [Chanoine, dans le Poëme de Rober le Diable. (Du Cange, II, p. 105 ª.)]

Kantref. [Canton composé de cent villages « Le premier conquerur des treys *kantrefs* de la « terre de Brekenoch estoyt Bernard de Nefmar- « che. » (Monast. Anglic. I, p. 319.)]

Kappe. [« Item de chacune *kappe* de stokenisch « amené par les Alemans, ung estrelin d'entrée « (à Bruges.) » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

Karesmeaulx. [Carnaval : « Un certain jour « de Dymenche, troip sepmaines ou environ avant « les *karesmeaulx*. » (JJ. 106, p. 81, an. 1374.)]

Karet. [Guérets, terre à blé : « L'un des admi- « raulx d'un souldan estoit venu fauciller et degas- « ter les blez d'un *karet* estant illeques près. » (Du Cange, III, 488 ª.)]

Karillon. [Petit baril (?) « J'en ai mes latres ci « en un *karillon*. » (Girard de Viane, p. 167ª.)]

Karion. [Dîme de la dîme, dîme extraordinaire: « Je Jehans sire de Cison fas assavoir à tous cilz « ki sont et ki avenir sont, que je ai vendut as « chanoines de sainte Crois de Cambrai toute le « disme enterement que je avoie el parsonage de « me vile d'Angheriel, le droite dismes en mes « terres, par teil condition que il ont le *karion* « acaté à moi que li maires i avoit, et de l' *karion* « ne m'ont encor li canoine rien paié. » (Ch. de 1226, Du Cange, II, 182ª.) Voir Carion.]

Karisel. [Sorte de baril: « Item sur chascun « *karisel* de goudale, contenans cens loz, trois « deniers du vendeur. » (Reg. B. 2. Ch. des Comptes, fol. 114ª, an. 1339.)]

Karole. [Voir Carole.]

Karreau. [Mesure de terre contenant vingt et un pieds: « Avons trouvé ou fié de Vangernie dis « quartiers, trois cenz vint et neuf *karreaus*, et est « assavoir que vint et un pié en quarraure font un « *karreau*, et cinc cenz *karreaus* font un quartier. » (JJ. 66, p. 962, an. 1332.)]

Karvane. [Caravane: « Li rois Ricars apriès « sui, Ki la *karvane* consui, Des Sarazins ki la « sigloient. » (Ph. Mousk.)]

Katatou. Kakatoès, aux Poésies de Perrin, 212.

Kauchier. [Voir Cauchier.]

Kauclier. Dans l'Ord. de 1355, pour les boulangers d'Arras (Ord. V, p. 510), on lit: « Quicon- « ques fait *kauclier*, quatre deniers doit. »

Kaukains. [Talons: « Aus *kaukains* priès Sui- « went luxure et gloutenie. » (Ren. le Nouv. v. 1186.)]

Kauwelerie. [Redevance pour racheter le service dû au seigneur avec chevaux: « Les *kauwe-* « *leries*, les soumeleries et le barescep, dont je « avoie les reliés et les quatre deniers de orloefs. » (Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, fol. 42ᵇ, an. 1286.)]

Kavecheul. [Oreiller, traversin; voir Cavecheul: « Une keute et ung *kavecheul* doivent .vi. « den. » (Cart. 21 de Corbie, fol. 345ᵇ.)]

Kavestre. [Bride: « Al *kavestre* de cerf l'a « attachié. » (Aiol, v. 2061.)]

Kayage. [Droit payé pour décharger le long d'un quai: « Lesquielz kais de la Rochelle furent de « feu Guiart de la Gravelle et à lui appartiegne et « doie appartenir le droit de prendre le *kayage* et « le proffit desdiz kais et de la vase. » (JJ. 88, p. 93, an. 1360.)]

Ke. [Que, au conseil de Pierre de Fontaine, 77.]

Kemant. [Procureur: « Et se aucuns estoient « arrestez par mi ou par men *kemant*. » (Ord. III, p. 295, an. 1358.)]

Kemin. [Chemin, en Picard: « Listant au *kemin* « piré, ferré, » au cart. du Mont S. Eloi. On y lit ailleurs: « Li dis Jehans demande justice et signerie, « si comme de sanc et de larron en tout un *kemin* « par lequel on va d'Asch à Vilers par le Petit Mont « S. Eloy. » (Du Cange, V, p. 265ᶜ.)]

Keminée. [Cheminée: « Roonde come *kemi-* « *née*. » (Flore et Blanchefleur, v. 1814.)]

Kemun. [Commun, général: « Nous leur devons « respondre de *kemun* feu, de *kemun* fluet, de « *kemun* tempiest et de *kemune* wiere. » (Cart. de Flandre, p. 263, an. 1274.)]

Kenée. [Soufflet: « Quiconques donne *kenée* à « autrui, qui n'est en se mainburgnie, .xx. sols. » (Ch. de 1238, Du Cange, V, p. 556ᵇ.)]

Kenu. [Chenu, au Roi Guill. p. 87.]

Kerke (à). A la charge, condition. (Carpentier, Hist. de Cambray, p. 18, an. 1113.)

Kerme (les freres du). [Carmes, au Test. de Pierre de Craon, an. 1317. (Ménage, Hist. de Sablé, page 379.)]

Kernus. [Charnu: « Puis saillirent es selles « des auferans *kernus*. » (Aiol, v. 8349.)]

Kerstienté. [Qualité de chrétien: « Ja le vausist « baisier, s'eust *kerstienté*. » (Aiol, v. 5454.)]

Keruier. [Celui qui laboure à la charrue pour son compte: « Encor i a li cuens le stokaige de « chascun *keruier* .ii. den., et de chascun manovrier « .i. den. à Noel. » (Rev. du comté de Namur, fol. 25, an. 1289.)]

Kesne. [Chêne, dans Froiss. II, 120.]

Keste. [Grille, barreaux. Voir sous Kair.]

Kestere. [Même sens: « Item paiiet à Le Haye « pour haisin avoec *kesteres* pour le molin, .vii. « solz. » (Compte de la fabrique de S. Pierre de Lille, an. 1358.)]

Keu. [1° Cuisinier: « Ydunkes fu ocis et al coeu « fu livrez; Li *keus* manja le cuer; quant li fu « demandez, Fist al seigneur acreire que senz quer « estoit nez. » (Th. de Cant. 31.) — 2° Maître queux: « Si orent boins sergans et despensier Et *keu* et « senescal et boutellier. » (Aiol, v. 2118.)]

Keuerie. [Charge du grand queu de France: « Comme pour raison de nostre *keuerie* de France. » (JJ. 93, p. 37, an. 1307.)]

Keurbrief. [Coutume: « Et comme avecq les « cas qui par leur *keurbrief* de seure escript sont « expressement excepté de laditte loix du francq.... « desquels (cas) ledit *keurbrief* ne fait nulle men- « tion. » (Ch. de 1323, Du Cange, II, 334ª.)

Keurier. [Echevin, dans une charte de Flandre, de 1287. (Du Cange, III, 967ª.)]

1. Keute. [Coite, matelas, au cart. de Corbie, 21, fol. 345 et 347. Voir Kieute.]

2. Keute. [Bière: « Pour l'empeschement mis « à certaine cervoise ou *keute*. » (Ch. de Cambrai, 1446.) — « Laurens Dugmain tenant ung pot de « *keute* en sa main lequel pot pour ce que ladite « *keute* ne se povoit boire en ladite ville (de Gand). » (JJ. 199, p. 108, an. 1463.)] — « Nul ne s'ingere ou « advance doresnavant de distribuer aucuns breva-

« ges tant de vin comme de *keutes*, cervoises ne « autres liqueurs aux personnes qui en voudront « avoir par assiette en la maison des vendeurs que « ce ne soit à mesures et pots d'estain marques et « enseignes de la marque et enseigne de la dite « ville de Mons. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 187 b.)

3. Keute. [Coude : « De *keute* a son signor « bouté. » (Flore et Blanchefleur, v. 1282.)]

Keutespointe. [Courtepointe : « Devant lui « par les rues tendent Pailes, tapis et *keutespoin-* « *tes ;* Tous l'enclinoient as mains jointes. » (Robert le Diable, dans Du Cange, II, 643a.)]

Keuve. [Queue de vin, sorte de mesure : « Trois « pipes de vin du Rhin, trois *keuves* de vin fran- « chois. » (Froiss. X, 449.)]

Keuwe, Kewe. [Queue, extrémité, arrière-garde : « Autour de ce bois dont la *keuwe* joindroit « assez priès de cel ost. » (Froiss. IV, 254.) — « Il « se ferirent en la *kewe* des François. » (Id. V, 197.)]

Kevech. [Chevèce, ouverture de la cotte par laquelle passe la tête : « Li rois s'avancha parmi la « table et le prist par le *kevech* de sa cote. » (Froiss. t. V, p. 355.)]

Kevestre. [Bride : « As *kevestres* de quir les va « bien atenant. » (Aiol, v. 5802.)]

Keviller. [Cheviller, dans une Vie MS. de J. C. citée par Du Cange, III, 966a.]

Ki. [1° Qui, relatif : « Li reis Marsilies, *ki* Deu « n'en amet. » (Rol. v. 7.) — 2° Qui, interrogatif : « Kar me jugez *ki* ert en la rereguarde. » (Roland, v. 742.) — 3° Qui que ce soit qui : « *Ki* que l' blasme « ne *ki* l' lot. » (Id. v. 1546.)]

Kieles. [Exclamation (voir KAIELES) : « *Kieles*, fait « Blanceflor, gloris, Ja est cou Floires, mes amis. » (Flore et Blanchefl. v. 2437.)]

Kienerie. [Droit de gîte étendu aux chiens de chasse du seigneur. (Ch. des Comptes de Lille, an. 1265.)]

Kiennes. [« En l'eveschié et païs du Liége « acheterent d'un accort et d'une volonté certaine « monnoie que on appeloit *kiennes*. » (JJ. 121, p. 299, an. 1382.)]

Kierke. [Charge : « Par tele *kierke* et tel condi- « cion. » (Mart. Anecd. I, col. 1229, an. 1287.)]

Kierker, Kierkier. [Charger : « Doivent cil « Jehans de le Tour et Liegars se femme et leur « hoir prendre et avoir ces dix livrées de rente au « paresis par an paisiulment y tieres devant dites, « soient vuides u *kierkiés*. » (Ch. de Cambrai, an. 1275 ; Du Cange, III, 966c.)]

1. Kieute. [Coite, matelas, lit de plume : « Le « *kieute*, .II. deniers. » (Musée des Archives départementales, Paris, imprimerie nationale, 1878, p. 288.) Voir KEUTE.]

2. Kieute. [Bière ; voir KEUTE : « Huit pos de « *kieute*. » (JJ. 91, p. 409, an. 1358.)]

Kievecuel. [Oreiller : « Et furent acosté andui « sor un *kievecuel* de bofu ; Li uns vers l'autre « tornés fu. » (Partonop. v. 10017.) Voir CHEVECHEL. On lit au Musée des Arch. dép. p. 288 (Tarif du tonlieu de S. Omer) : « Du *cavecheul*, .I. denier. »]

Kievelu, *adj*. Chevelu : « Cauf et *kievelu*, ne « cauf ne *kievelu*. » Expressions qui signifient *tous*, *aucun*. Dans l'attaque de Charlemagne contre les Sarrasins :

Onques ne caus ne *kievelus*
Ni ot manaie ne defois. *(Mousk. p. 223.)*

A la bataille de Bouvines :

Et li cauf et li *kievelut*
I furent englués sans glut. *(Id. p. 588.)*

Kieviron, Kievron. [Chevron, dans Froiss. t. II, p. 257, 259.]

Kikensi. [Tandis que, pour *que qu'ensi* : « *Ki-* « *kensi* fait son duel la belle à cuer irié. » (Wackern. page 3.)]

Kiolte. [Coite, matelas : « Sains Phanuiaus se « jut un jour Enmi la salle à la froidour Sour une « *kiolte* de cendal. » (Vie MS. de J. C. Du Cange, t. III, p. 413c.)]

Kirtel. [« L'ordre observé à la création des « chevaliers des Bains :.... un autre luy baillera ses « brages, le tiers luy donnera un pourpoint ; une « autre luy vestira avec un *kirtel* de rouge tarta- « rin. » (Du Cange, III, 966c.)]

Kisielle. [Tous les saints : « Le suppliant jura « le vilain serment et dist ces paroles : en despit de « la croix ; de l'eaue benoiste et de toute la « *kisielle*. » (JJ. 161, p. 132, an. 1406.)]

Kœur. [Coutume : « Les mayeurs et echevins « et jurez (pourront) faire *kœurs*, bans, statuts, et « ordonnances pour l'avanchement et profit de la « ditte ville et habitans, tant sur le faict des mes- « tiers comme autrement. » (Priv. de S. Omer, art. 45, an. 1447.)]

Kokilles. Coquilles :

Et moult souvent devant les filles
Nos bations de nos *kokilles*. *(P. ms. de Froiss. f. 86 b.)*

Kokin. Coquin, dans une chanson burlesque :

Dame, di je, vous serés sus un hourt,
La me verés les horions donner ;
Mes se je truis le *kokin* et le sourt
Lequel on dist quil voelt mes oes humer,
Je li donrai tel cop entre les gens
Quil sen ira en sa maison dolens. *(Id. p. 300 b.)*

Koku. [Caillou : « Et il n'en y avoit nuls qui ne « fuist pourveus de cailleus ou *kokus*, car la terre « ou il estoient, en estoit toute plaine. » (Froissart, t. VI, p. 337.)]

Kool-saet. Semence de choux : « Les plantes « de choux sont toujours reputez pour cateux, et la « semence de navette, comme aussy les semences « de choux dites *kool-saet*, sont reputez cateux et « meubles apres la veille de Noel et auparavant « pour labours et semences. » (N. C. G. I, p. 1095 b.)

Kouque. [Couche, au roi Guillaume, page 67 : « S'on fait desous *kouque* et litiere. »]

Kourer. [Falsifier : « Et que tout le creson

« qu'on vendera et qu'on tenra à vendage, que cas-« cune maniere on mete par li et sans *kourer*. » (Tailliar, Recueil, p. 268.)]

Krick-houder, *s*. Espèce d'officier de justice dans plusieurs villes de Flandres ; censeur, contrôleur. Il avoit part à la visite des chemins, des canaux, des cadavres. (Voy. N. C. G. t. I, p. 608 [a], 635 [b].) — Il donnoit des tuteurs aux enfants mineurs. (Ib. 642.) — Les impositeurs et assesseurs faisoient serment entre ses mains. (Ib. p. 655.) — Ses fonctions par rapport aux successions onéreuses sont marquées (p. 656.) — Il assistoit aux ventes judiciaires (663 [a].) — Ses fonctions au sujet de l'émancipation des mineurs sont détaillées (671.)

Kuqus. [Mari dont la femme est infidèle : « Ce « fu li *kuqus* de pute aire. » (Mir. de Coinci, dans D. C. III, 689 [a].)]

Kyrielle. 1° Ancienne pièce de poësie formée de vers octosyllabes à rimes plates, divisée en petits couplets égaux et terminés par le même mot qui servait de refrain. Du Verdier, Biblioth. page 1026, fait mention de ces sortes de vers lyriques : « Plu-« sieurs balades couronnées enchaînées et batelées, « *kirieles*, couplets, rondeaux. » Boissiere, dans sa poëtique, p. 258, explique en quoi consistoit la forme de ces pièces de poësie : « *Kyrielle*, ou paly-« nodie, est quand le vers final du premier couplet « se repeté à la fin des autres couplets comme en « la balade : et est bien séant aux chans lyriques, « et odes, dont se dit palynodie. » — [« Il n'est « sequence n'alleluie, Bele note ne *kyriele*, Tant « soit plaisans, ne tant soit bele, Que trop anuit, « s'ele trop dure. » (Mir. de Coinci.) — 2° Prière ; *kyrie eleison* : « Lors commence une *kyriele*, Sa « credo et sa miserele, Pater noster, sa letanie. » (Ren. v. 2639.) — 3° Tous les saints : « Lequel prieur « mist la main à son espée et la tira toute nue, en « reyniant Dieu et la *kyrielle* qu'il tueroit. » (JJ. 187, p. 261, an. 1456.)]

L

L. [« Lettre, langage, loi ensemble senefie *L*, ce « me semble ; *L* est mout longue, de haut pris. » (Senefiance de l'A B C. Jubinal, II, 280.)] — « Con-« siderons ces deux lettres que les uns appellent « mignardes, les autres molles, *l* et *n*. » (Pasquier, Lettres, t. I, p. 138.) — 1° La lettre *l* se prononce comme aile. C'est à cette prononciation que fait allusion l'exemple suivant :

L de chapon gras est bonne. *(Départ. d'am. p. 105.)*

2° « Cette lettre en chiffre romain vaut 50. Voi « pourquoi elle a eu cette signification dans notre « arithmetique. » (Pasq. Rech. p. 365.) — 3° « Il y a « eu plusieurs mots ou l'article s'est confondu avec « le mot *lierre* pour *l'hierre* ; *landier* pour *l'andier* ; « *lambrix* pour *l'ambrix* ; *lendemain* pour *l'ende-« main* ; *Lot*, riviere, pour *l'Old* du latin *Olda*. » (Le Labour. Orig. des Arm. p. 222.)

1. La. [Article : « Tresqu'a la mer cunquist la « tere altaigne. » (Rol. v. 3.) — On le combine avec quel : « Asez orez *la* quele ira desure. » (Id. v. 927.)] — Il s'employait encore pour celle de :

Maugré toutes les langues males
Et *la* Rustebues tout premiers
Qui d'aus blasmer fu coutumiers. *(Fabl. 7218, f. 327 [b].)*

2. La. [Pronom féminin : « Baptisez *la*. » (Rol. v. 3981.)] Pronom démonstratif neutre :

Quant vous ce rendre me vourrez
Aveuc vous menez me pourrez
Devant *là* n'ai ge pas courage
Que g'entreprengne cest veage. *(Guiart, f. 105 [a].)*

1° Il s'élide aujourd'hui devant une voyelle. Il s'est prononcé dur autrefois : « *la* aimoit » pour « l'aimoit. » (Faifeu, p. 68.) — 2° On le trouve mis après le verbe : « Senz peindre *la* », pour « sans *la* « peindre. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 27.) — 3° « Pour garder *la* », « pour *la* garder. » (Cout. de H. de Tyrellart, V, p. 683.) — 4° On le trouve mis devant le substantif : « *La* le roy de France reprint », pour « le roy de France *la* reprit. » (Le Jouvencel, p. 419.) — 5° « *La* tuit firent, » pour « *la* firent « tous. » (ms. 6812, f. 78 [c].)

3. Là. [Adverbe de lieu : « *La* u cist furent. » (Roland, v. 108.) — On le combinait avec d'autres adverbes de lieu : « *La* sus amunt. » (Id. v. 2634.) — « *Là* environ. » (Froiss. II, 31.) — « *La* endroit. » (Id. II, 63.)]

Labeau, Labiel. [Lambel, voir ce mot. — On lit *lablel* dans Helgaud ; il parle des mendiants qui, cachés sous la table du roi Robert, coupaient les franges de son manteau :

Et teus armes en leurs escus
K'Isengrins ot, mais que dessus
De murdre i avoit un *labiel*
Tout pourfilé de piaus d'aigniel. *(Ren. le Nouv. v. 586.)*

Labeur, Labor, Labour. *s. f.* 1° Travail manuel : [« A cius qui se doivent A cis vivre de lor

« *labur*. » (Beauman. XXIV, 13.) — « Jouste la mer « de Galilée, Trouva trois freres pescheours Illuec « faisoient lor *labours*. » (Vie de J. C.; D. C. IV, 4 c.)]

Or veut repos, or veut *labor*. *(MS. 7615, I, f. 107 b.)*

Expressions :

1° « Gens de *labeur* », artisans. (Perceforest, vol. IV, fol. 3 d.)

2° « *Labeur* d'estude », étude. (G. Cret. p. 252.)

3° « Li *labors* des murs », construction des murs. (Cont. de Guill. de Tyr, Martene, V, col. 735.)

4° « Païer selon sa *labor*. » (MS. 7615, II, f. 125 a.)

5° « Après *labeur*, l'on doit avoir repos. » (Dép. d'amour, p. 239 b.)

2° Travail agricole : [« S'auscuns me preste son « ceval por fere mon *labor* ou pour cevaucier. » (Beaumanoir, I. XXXVIII, 4.) — « Gens qui vivoient « de *labour* et de marchandise. » (Froiss. IV, 251.)]

Mauvais *labour* et semence pourrie
Foibles chevaux, et le laboureur crie. *(Desch.)*

3° Travail intellectuel, peine, tourment : [« De la « *labeur* de ma teste. » (Froiss. II, 2.)] — « *Labeurs* « et ennuis. » (Nuits de Strapar. I, p. 208.) — « Tout « mon *labour* tendrai a douçor, se present du cors « gent me fesoit encor un jour. » (MSS. Bouhier, ch. du XIII° s. f. 239 a.)

Ja n'iert perie ma *labours*
Se fins cuers puet d'amors joïr. *(P. av. 1300, III, 1265.)*

Labeurer, Laborer, Labourer. [1° Travailler : « Li vilains dist que Dieu *labeure*, Quant il li « plaist en moult peu d'eure. » (Flore et Blanchefl. v. 1641.) — « Plus y *labeure* et plus me plaist. » (Froissart, XIV, 3.)]

.... En trois parties
Estoient ses eures parties
Dormir ou menger ou orer
Voloit, ne savoit *laborer*. *(MS. 7218, f. 295 b.)*

[Cette citation rappelle l'épitaphe de La Fontaine : « De son temps fit deux parts : L'une souloit passer à « dormir et l'autre à ne rien faire. »] — [2° Labourer : « Et aussi se je *labore* son heritage en entention « que je cuidoie que il fust miens. » (Beaumanoir, t. XXIX, p. 12.)] — 3° Venir en preuve, travailler à, influer : [« Pour la presumption et renommée « qui contre lui *labouroient* estre coulpable et par- « ticipant de la perprétation dudit fait. » (JJ. 118, p. 1, an. 1380.)] — « *Labeure* droit escrit pour le « dit baillif. » (Bout. Som. Rur. p. 118.) — « Pour « *labourer* et entendre au bien de la paix. » (Berry, Chron. 1402-1461, p. 404.) — « Mauvaise renomée « *labeure* contre eux. » (Beauman., p. 15.) — « La « renomée des personnes doit mout *labourer* en « tel cas. » (Ibid. p. 324.) — « Renomée a ce *labou- « rant*. » (Ordonn. I, p. 759.) — « *Labeurer* a mal « faire. » (MS. 7615, t. I, fol. 120 b.) — 4° Exécuter, construire : « *Labourer* le pain. » (Percef. I, f. 55 a.) — « *Labourer* les murs. » (Cont. de G. de Tyr, Mart. t. V, col. 737.) — 5° Tourmenter : « *Labeure* secre- « tement d'amour. » (E. Desch. fol. 167 d.) — « Qui « *laboure* au mal de la mort. » (Bouteill. Som. Rur. p. 868.) — 6° Opérer : « Nos poisons ont *labouré*. » (Lancelot du Lac, t. II, f. 122 c.) — 7° Manœuvrer : « Dechargeurs ne pourront prendre ni avoir d'un « tonnel de vin ou de deux queües pour un tonnel « *labourer*, oster des nefs, et mener a l'hostel de « celui a qui il sera. » (Ordonn. t. II, p. 357 bis.) — *Expressions :* 1° « Vous *laboureréś* avec nos bœufs. » Oudin dit que c'est un terme de maq...lle et qu'il signifie « vous coucherez avec nos filles. » — 2° « En peu d'heure Dieu *labeure*. » (Cotgrave.)

En petit d'heure Dieu *labeure*. *(Fabl. mss. p. 155.)*
En petit d'eure Diex *labeure*. *(MS. 7218, f. 228 b.)*

3° « Le grand bœuf apprend a *labourer* au petit. » (Cotgrave.) — 4° « Tout ce que le clerc *laboure* folle « femme devore. » (Cotgrave.)

Labit, *s. m.* 1° Dispute, querelle :

Sans faire noise ne *labit*. *(H. des Trois Maries, p. 296.)*

Voyez encore p. 378. — 2° Sorte d'imprécation, comme « que Dieu te confonde. »

He ! fole que Diex te *labit*. *(MS. 7218 f. 281 a.)*

Laboracion, *s. f.* Etat des laboureurs, ordre des paysans :

Ces trois dont je fais mencion
Chevalier, clerc et *laboracion*
Deussent estre un en œuvre vertueuse. *(Desch. 127 d.)*

Laborage, Labourage. [1° Travail quelconque : « En sa cambre avoit une ymage ; Quant aloit « à son *labourage* Cascun matin, si l'aouroit. » (Vie MS. de J. C.) — « Trievet Potée povre jeune homme « vivant du mestier et *labourage* de mer. » (JJ. 141, p. 171, an. 1391.)] — [2° Travail pénible, chagrin : « Vous vueil descouvrir mon corage, Que ne sai « autre *laborage*. » (Ruteb. 101.)] — [3° Travail de la terre : « En tel cas ne viennent pas les despueil- « les, qui puis y sont mises en partie, mais li *labo- « rages* tant solement de tans passé. » (Beaumanoir, t. XIII, 22.) — « *Labourage* et pasturage sont les « deux mamelles qui nourrissent la France. » (Sully, Æconom. I, 282.)] — [4° Décharge et labourage des vins, cidres, etc. ; sortie de ces liquides hors des bateaux arrivés à Paris ; ce labourage ou travail appartenait aux maîtres tonneliers : « Tan- « tost que les vins amenez par ladite riviere et « arrivez au dit port (du Pont l'Evêque) sont tirez et « mis hors des nefs ou des bateaulx, et assis à terre « sur ledit port, nostre dit conseiller doit avoir et a « accoustumé recevoir, pour chacune piece de vin, « trois poitevines de *labourage*. » (Ch. de Charles VI, an. 1408.)] — 5° Métier d'une courtisane : « Qui « belle fille a et dresse Pour faire son *labouraige*. » (Desch. f. 305 c.)

Cel jor leroit son *laborage*
Et por celui saintisme jor
Seroit de pechier a sejor. *(MS. 7218, f. 317 c.)*

Laboreor, Laboreres, Laboureur. [1° Ouvrier qui laboure la terre, qui travaille la vigne : « Et li vilain *laboreor*, E li povre home del pais. » (Benoit, II, 3076.) — « Et creissent li citeien, et mul- « tiplient li habiteor en champ et li *laboreor* des « terres et des vignes. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 295.) — Le cas sujet était *laboreres :* « Li uns est « chevaliers, li autres est marcheans, li autres est « *laboreres*. » (Id. p. 404.)] — 2° Ouvrier en géné-

ral : « *Laboureurs* de toutes manieres et de toutes « ars méquaniques. » (Modus et Racio, f. 289 ª.) — « Quant l'en doit à manouvrier par le raison de « leurs journées... li *labourerrez* vient au juge. » (Beauman. p. 125.) — 3° Marinier : « Des voitures « et voituriers et des *laboureurs* par les rivieres de « Saine, d'Yonne et Marne en descendant jusqu'à « Paris. » (Ord. II, 566.) — [4° Saunier : « Pour ce « que la gabelle du sel a esté mise en nostre pays « de Languedoc, la faculté a esté ostée aus *labou-* « *reurs* salinans de vendre leur sel à voulenté. » (JJ. 180, p. 72, an. 1449.)] — 5° Sorte de jeu. (Rab. vol. I, 152.) — *Expressions :* 1° « Le *laboureur* de « nature, » terme obscène. (Rabelais, vol. II, 7.) — 2° « Piece de *laboureur* salé. » (Cotgr.)

Labouré. 1° Cicatrisé, sans poils : « Pallefroy « noir griz, *labouré* devant. » (B. N. ms. fr, 56004, n° 1376, an. 1362.) — 2° Ouvré : « Colier bien « *labouré*. » (Font. Guérin, Trés. de Vénerie, p. 60.)

Labourier. [Laboureur : « Ont accordé qu'il « puist commettre et ordonner un *labourier* pour « entretenir, labourer et messonner les terres et « choses dessusdites. » (Cart. de Corbie, an. 1513.)]

Labrusque, *s. f.* Raisin sauvage, lambrusque, du latin *labrusca :* « La vigne qui donnoit poisons « et *labrusques* en lieu de fruit parfait. » (Marg. de la Marg. f. 21 ª.)

Lac. [Grand étang : « Done li venison, peison « de *lac*. » (Girard de Rossillon, p. 360.)]

Eaues courrans et de plusieurs ruisseaulx
Firent un *lac* si grant en un pais
Qu'il se peupla de lus et de carreaux. *(Desch. f. 202 ᵇ.)*

Lacays. [Laquais, soldat, au reg. JJ. 201, p. 56, an. 1477.]

Laceites, *adj. f.* Coiffes recouvertes d'une résille dite *crépine :* « Parmi les marchandises que « porte au mercier on voit *coiffes laceites.* » (Fabl. de S. G. f. 42 ᵈ.)

Lacement. Action de lacer. (Cotgr.)

Lacer. [1° Attacher le heaume au capuchon de mailles par des lacs : « *Lacet* sun helme, si ad ceinte « Joiuse. » (Rol. v. 2989.) — 2° Serrer avec un lacet une chaussure, une robe collante : [« Uns grans « sollers aveit, que uns freres li presta, Entur le col « del pié à nuals les *laça*. » (Th. de Cant. 50.)] — « Robe porprine vestue ot ; Si fu *laciés* au mius qu'il « pot. » (Fl. et Blanchefl. v. 2869.) — « Bien sont « en deux bliaus *laciés*. » (ms. 7989 ², fol. 69 ª.) — « Une cotte *lassée* de soye. » (Percef. I, f. 151 ᶜ.) — 3° Enlacer, embrasser :

L'uns l'autre ses bras *lacier*
Entor les cols si doucement. *(MS. 7218, f. 349 ᶜ.)*
Nus ne le puet *lacier* ne prendre. *(MS. 7989 ², f. 70 ª.)*

4° Emprisonner, saisir, au propre et au figuré :

Grant doulour au cuer le *laça*. *(G. Guiart, f. 260 ª.)*
Par leur foi a lui se *lacierent*. *(Id. f. 136 ª.)*
Son sens, son confort
M'a *laschiés*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1475.)*

[« Asolez, funt il, cels qui sunt escumengié E cels « qui sunt par vus suspendu et *lacié*. » (Thomas de Cantorbery, 148.) — « *Lacié* m'avés, n'en puis « retraire, Ou bien m'en prenge ou mal m'en viei- « gne. » (Fl. et Blanchefl. v. 2268.)] — « Bien se « *lace* qui embrace d'amours la jolie trace. » (ms. 6812, f. 57 ᶠ.)

Laceration. Action de lacérer. (Oudin.)

Laceron. Laiteron, dans Oudin.

Lacert. Mousse. (Oudin.)

Lacet, Lachet, Lasset. [« Elle vous avoit un « corset D'un fin bleu, lassé d'un *lasset.* » (Marot, II, 201.) — « Scellé du grand scel, à *lassets* de soye « et de cire verte. » (Carloix, IX, 21.)] — « Se doit « avoir a son sourcaint une verge ou il ora un « *lachet*, ou bout de soie de cheval. » (Modus et Racio, f. 180 ª.)

Laceur. [Ouvrier qui fait des filets pour la pêche ou la chasse. (D. C. sous *Laquœatores*.)]

Laché, Lachié. Lacet : « Seel pendant en « *laché* de soye. » (N. C. G. t. I, p. 343.) — « Est « *lachié* de fil qui ne soit mie trop delié,..... et doit « avoir cinq piés de long. » (Mod. et Racio, f. 177 ᵇ.)

Lacher. [Laisser, abandonner : « Mais moult ot « son cuer tuité et noir Por sa viande qui le *lache.* » (Renart, v. 24350.)]

1. Laches. Legs, ce qu'on laisse. (V. le précédent) : « Pur ceo que nul *laches* poit estre adiugé « par la loy en celui qui ad nul discretion en tiel « case. » (Littleton, f. 95 ᵇ.)

2. Laches. [Cuirasse, hallecret : « Les supplians « ficherent leurs espieux en la poitrine d'icellui le « Vaque, sachans que en sa dite poitrine, il ne « povoient gueres blecer, pour ce qu'ilz savoient « bien qu'il avoit tousjours vestu ung *laches* ou « armures. » (JJ. 189, p. 369, an. 1459.)]

Lacheté, *s. f.* Propension, penchant : « J'ai « une furieuse *lacheté* vers la misericorde et man- « suetude. » (Montaigne, I, p. 3.)

Lachiés, *adj.* Rares : « Mes espies m'ont rap- « porté que en l'ost, aux gens des III. estas, ne « viennent nulz vivres, et leur sont si *lachiés* que « un petit pain y vaut x sols. » (Modus, f. 294 ᵇ.)

Lachrymable, *adj.* Déplorable : « Ce *lachry-* « *mable* trepas. » (Hist. du chev. Bayard, p. 359.)

Lacivieux. [Débauché : « Pour ce qu'il sembloit « au suppliant que sa femme estoit de trop *laci-* « *vieuse* et fole maniere. » (JJ. 158, page 443, an. 1404.)]

Laçon. Lacet :

Rois et *laçons* et glus d'anfer. *(Part. de Bl. f. 164 ª.)*
.... Son cueur de *laçons*
Ses yeux servent d'appas, et ses mains d'ameçons.
R. Belleau, t. I, p. 86.

« On ne doit tirer ne tendre aux pigeons du cou- « lombier avec filets, gluz, cordes, *laçons.* » (Cout. Gén. t. II, p. 778.)

Laconique, *s.* « Vaporaire, poële de bains, « chambre à süer avant d'entrer aux bains. » (Monet.)

Laconiser. Parler laconiquement. (Oudin.)

Lacre. Cire à cacheter (Ménage), du portugais *lacre*. Il est dans un tarif de 1684.

Lacrimer. Pleurer. (Vigil. de Charles VII, t. II, page 17.)

Lacs. [1° Lacets qui attachaient le heaume au capuchon du haubert : « A l' brant d'acer l'en tranchet .v. des *laz*. » (Rol. v. 3434.)] — « Le *las* de « son heaulme estoit si fort lacé que a peine luy « povoit nul arracher de la teste. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 17 [d].) — « Coupa les *latz* du heaulme. » (Ger. de Nevers, I[re] p. 81.) — 2° Lacet pour pendre : « Puis est pendu au *laz*. » (ms. 7615, t. II, f. 213 [a].) — 3° Cordons : « Souliers a *laz*. » (ms. 7615, f. 148 [c].) — « Sollers a *las*. » (ms. 7218, fol. 66 [d].) — « *Laz* a « chapeaux de feutre. » (mss. de S. G. fol. 42 [d].) — « *Laz* de soie. » (ms. 7615, II, f. 153 [b].) — Louis II, roy de Sicile, à son sacre « fut vetu de blanc d'une « cote longue... et par dessus avoit un mantel fendu « devant, et un *latz* en maniere de un hospitalier. » (Godefroy, Annot. sur l'Histoire de Charles VI.) — 4° Piège. Cette acception subsiste encore aujourd'hui : « Comment l'on prend les faucons au *las*. » (Modus et Racio, f. 161 [b].) — 5° Filet de pêcheur :

Et qui plus fait perpetuer
Ses poissons...
Ou les prendre a fil, ou a l'ain,
A *las*, a roisel, ou a sainne. *(Desch. f. 479 [b].)*

6° Embrassement :

A cui el voudroit fere *las*
Et l'acoler de ses deux bras. *(MS. 7218, f. 204 [b].)*

[7° Lacs d'amour. Cordons de soie de forme cylindrique dans lesquels sont tissées des lettres formant devises. Le futur les recevait en présent de sa fiancée. (V. Bibl. de l'Ec. des Chartes, 3[e] série, t. IV, nov. 1852, art. de M. L. Delisle.) — Telles sont les attaches du sceau d'une donation faite par Richard Cœur de Lion à Richard du Hommet et à sa Gille, sa femme. On y lit : « Jo sui druerie, Ne me « dunez mie. Ki nostre amur deseivre La mort puist « ja receivre. » Cette charte, conservée aux archives départementales du Calvados, a été reproduite par la photogravure, dans l'album du Musée des archives départementales. (pl. XXVIII, n° 52.)]

Lactifiant. Laiteux (Oudin.)

Lacz, *s. m.* Terme de vénerie : « La fiante que « les bestes noires laissent, sont appellées *lacz*, qui « sont dites fumées en la venerie du cerf. » (Modus et Racio, f. 42 [b].)

Ladanon. [Laudanum, gomme, résine qu'on recueille du *cistus creticus* qui croit en Syrie : « Une patrenostre de *ladanon* où il y a ung petit « boton de perles au bout. » (Gloss. d'archéologie par L. de Laborde, an. 1461.)]

Ladre, Ladresse. [1° Lépreux, au moyen âge, du latin *lazarus*, proprement Lazare, le pauvre de l'Evangile qui se tenait, couvert d'ulcères et de lèpre, à la porte du riche. Saint Lazare était invoqué contre la lèpre et a prêté son nom à des villages au nord de la Loire : Saint *Ladre*. (Nord, Com. de Cambrai.)]

En po de temps fut la chose partie ;
Riche en enfer, *Ladre* en la compaignie
Saint Abraham. *(Desch. f. 105 [c].)*

2° Lépreux, lépreuse : [« (Homme qui) Mius ne « vousist estre mesel Et *ladres* vivre en un bordel « Que mort avoir ne le trespas. » (Flore et Blanchefl. v. 1021.)] — « Celui jour mesme fut la « damoyselle guarie, qui devant estoit *ladresse* et « meselle. » (Lancelot du Lac, III, f. 110 [a].) — « Si « aucun meurt *ladre*.... et les paroissiens.... n'ont « fait diligence... afin de visiter le dit *ladre*, de son « vivant pour le juger, et sequestrer des sains. » (Cout. Gén. t. I, p. 687.) — Les ladres verts étaient ceux chez qui la maladie se déclarait par des pustules extérieures :

Que ton importun caquet
Soit fait compagnon du claquet
Du baril et de la besace
D'un *ladre* verd. *(Bell. t. II, p. 69.)*

[Les ladres blancs avaient au contraire la peau saine et lisse : « Aucuns ont la face belle et le cuir « poli et lisse, ne donnant aucun indice de lepre par « dehors, comme sont les *ladres blancs*, appelés « cachots, cagots et capots, que l'on trouve en basse « Bretagne et en Guyenne vers Bordeaux où ils les « appellent gobets. » (Paré, XXII, 11.)] — *Expressions* : 1° « L'herbe veronique... apporte guerison « aux *ladres*; a cette cause on l'appelle l'*herbe aux* « *ladres*. » (Bouch. Ser. t. III, p. 302.) — 2° « Riche « comme un *ladre*. » (Id. III, p. 292.) — 3° « Jaloux « comme un *ladre* de son barillet. » (Brantôme, Dames Gal. t. I, p. 259.) — 4° « C'est un *ladre*, » c'est-à-dire avare. (Oud.) — 5° « Il n'est pas *ladre*, » il sent quand on l'offense. (Oudin.) — 6° « Cet « homme est bien *ladre*; il ne sent point quand on « pique sa chair, » il est insensible aux infidélités de sa femme. (Bouchet, Serées, liv. III, p. 313.) [Voir Lèpre et Lépreux.]

Ladrerie. [1° « La lepre ou *ladrerie*, appelée « des Grecs elephantiasis. » (Paré, t. XXII, p. 7.) — 2° Hôpital de lépreux. (Voir Labourt, Rech. sur l'origine des ladreries et léproseries, 1854, in-8°.)]

Ladreure. Lèpre : « Infectée de l'antique « *ladreure*. » (Marg. de la Marg. f. 190 [b].)

Ladronnerie. Vol. (Cotgr.)

Laece, Laguece. [Largeur, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Lagan. [1° Droit de bris et de naufrage, de l'anglo-saxon *lagh*, loi, parce que cet abus était considéré comme la loi de la mer. Il s'étendait aux vaisseaux, à leur cargaison, aux naufragés eux-mêmes qui payaient rançon. Supprimé par le Code Michau (1629), ce droit était encore exercé avec rigueur par les habitants de La Rochelle et des contrées avoisinantes, au temps de La Curne.] « Les « gens du païs cururent au *lagan*. » (ms. 7989, fol. 79 [a].) — [2° Epaves, dans les comptes domaniaux du Ponthieu et du Boulonnais, années 1369, 1405, 1465, 1474. On y distingue les grands et petits

lagans. Dans un compte de 1369, on lit : « Les « *lagans* venus par marée à Thormont. »] — 3° Destruction : [« Sans nous ne poroient durer Mie cres- « tien demi an, Ains alast li tiere à *lagan*. » (Ren. le Nouvel, v. 7900.)]

Qui fit ardoir gent et moustier
Qui ne deuist avoir mestier
Et mist le païs *à lagan*. *(Mouskes, ms. p. 672.)*

4° Abondance : [« Cette année furent vin bon Et « blé fu si à grant *lagan*, Pour quatre sols avoit « l'ere tel Qui fist bon pain en grant ostel. » (Chron. de 1287, citée par Le Bœuf, dissert. I, p. 152.)]

Lagmenter. Lamenter :

Qui n'a vaillant un navet
Triste, dolent se doit clamer,
Et son temps perdu *lagmenter*. *(Desch. f. 196.)*

Lagne. Bois à brûler. (Froiss. II, 155.)

Jusques a *lagne* pour faire fu. *(Mouskes, p. 351.)*

Lagny, *s*. Ville de l'Ile de France, aujourd'hui en Seine-et-Marne. 1° « Jean de *Lagny*, qui n'a point « de hâte, » sobriquet que les Parisiens donnèrent à Jean, duc de Bourgogne, après un séjour de deux mois que fit ce prince à *Lagny* en 1415, et d'où il décampa pour s'éloigner, tandis qu'on étoit impatient de le voir arriver à Paris où son parti l'attendoit. (Choisy, Vie de Charles VI, p. 460.) — De là est venu le proverbe : « Il est de *Lagny*, il n'a pas « hâte. » (Oudin.) — 2° « A *Lagny* combien vaut « l'*orge*. » D'après l'année littéraire de Fréron, 1758, t. IV, p. 251, Lagny se révolta en 1544 contre François Ier, qui la fit enlever d'assaut par le comte de Lorges. Ce dernier fit massacrer tous les hommes nubiles et violer toutes les femmes. La nouvelle génération ne veut pas qu'on lui rappelle son origine. Au marché, si l'on demande *combien vaut l'orge*, il faut avoir la main au sac, sinon ils croient qu'on fait allusion au capitaine Lorges.

Lahut. [Barque, nacelle : « Cum quadam navi- « cula sive barcha, vulgariter nuncupata *lahut*... « piscando, venerunt. » (JJ. 198, p. 78, an. 1461.)]

1. Lai. [Laïque, séculier : « Et aussi, quel que « plet li *lai* voelent mouvoir contre clerc, la con- « noissance en apartient à sainte Eglise. » (Beaum. XI, 7.) — « La bonne femme ne sachant que vou- « loit dire un conseiller *lai*, entendit que ce dut « estre un conseiller laid. » (Desper. 44° conte.)]

Joustice de *laie* poissance. *(MS. 7615, I, f. 103 b.)*

Mon cuer... me semont que je die
Du clergie... qui laidement folie
Plus que la *laie* gent. *(MS. 7218, f. 252 c.)*

Si ton reaume veus que bien aille...
Tu ne peus sans clers et sans *lais*
Les sages clers pour conseillier
Chevaliers *lais* pour batailler. *(MS. 6812, f. 47 t.)*

2° Roturier :

Es trois états nobles, clers et gens *lais*. *(Desch. f. 57 c.)*

En estat de chevalerie
De clerc, de bourgeois ou de *lay*. *(Id. f. 305 a.)*

Escuyers, clers, *lays* et bourgeois. *(Id. f. 72 c.)*

2. Lai. [1° Petit roman d'aventure en vers de huit syllabes, racontant une légende amoureuse. Tels sont le *lai* d'Haveloc (p. p. F. Michel, 1833) ; le *lai* d'Ignaurès (p. p. F. Michel et Monmerqué, 1832) les poëmes relatifs aux amours de Tristan et d'Yseult (p. p. F. Michel, Londres, 1835-1839.) Marie de France a composé quatorze *lais* parmi lesquels on remarque le *lai* du Chèvrefeuille et celui de Rossignol, en breton *l'eostik* : « D'un dous *lai* « d'amor De Blancheflor, Compains vous chante- « roie. » (Romanc. p. 66.) — « Issi avient, cum dit « vus ai ; Li Bretun en firent un *lai* De Equitan « cum il fina E la dame qui tant l'ama. » (Marie, Equitan.)]

L'aventure de Graalent
Vos dirai...
Bon en son li *lai* a oir,
Et les notes a retenir. *(MS. 7989 2, f. 65 b.)*

Comme les aventures des chevaliers étaient des aventures galantes, le *lai* devint une sorte de poësie amoureuse, un poulet, un billet doux, mis en vers :

Il me requiert d'amour
Par *lais*, par escris. *(MS. 7615, II, f. 134 a.)*

Comme les poësies amoureuses se chantent, le *lai* se chantait accompagné par les instruments : « Jugleors et harpeors disants des sonez, et *les*. » (Blanch. ms. S. G. fol. 190 c.) — « Lors se prindrent « les pucelles à chanter *lays* et chansons amoureu- « ses. » (Rom. de Percef. I, fol. 103 a.) — « La qua- « triesme fois fiert le voy jouer ung *lay* aux menes- « triers, et les pucelles chanter avecques eulx. » (Id.)

Il avoit appris a chanter
Et *lais*, et notes a harper. *(Brut, f. 69 c.)*

Chantent un nouvel son
D'un dolc *lai*. *(Poës. av. 1300, II, p. 833.)*

La forme de cette pièce de vers est décrite dans la poëtique de Boissière, qui dit « qu'un *lay* est cer- « taine composition de ryme plate, de laquelle les « couplets sont unisones comme en la balade : « reste que les precedens vers ne sont point repetez « en fin des couplets, mais les vers qui sont la fin « ont une mesure aux autres differente, et se « répondent en consonance. » (Poës. de Boissière, p. 256.) — Sur quoi Fabri remarque « que en *lay*, « et virelay on trouve bien souvent sept lignes de « une ou plusieurs lisieres interposées, et plus « oultre » dit-il « je n'en ai point vu. » (Fabri, Rhétoriq. II, f. 18 b.) — [La Curne avait préparé une édition d'E. Deschamps, sa copie annotée est conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal ; il est curieux qu'il n'ait point parlé de la forme donnée au *lai* par ce poëte du XIVe siècle. — Voir l'édition de Queux de St Hilaire, II, 170-235.]

Laichefruitte. [Léchefrite : « Une *laichefruitte* « (d'argent blanc) et deux paelles à queue, dont « l'une est plus grande que l'autre, pesant .XXVI. « marcs, .VI. onces. » (Inv. de Charles V, an. 1380, cité par De Laborde, Gloss.)]

Laict. [Lait : « Je congnois bien mouches en « *laict* ; Je congnois à la robe l'homme. » (Villon, Ballade des Menus Propos.) — « Doit-il presumer « (le mari) Qui est Michaut ne Michelet, S'il con- « gnoistra mouches en *laict*. » (Coquillart, Droits nouveaux.)]

Laictage. [Laitage, dans Paré, XV, 38.]

Laictans. [Viande de veau, d'agneau, de chevreau, aux Ord. VI, 63, an. 1352.]

Laicterolle. Herbe : « S'il est podagre faut « oingdre ses pieds avec jus de l'herbe nommée « *laicterolle*. » (Budé, des Oiseaux, f. 120 ª.)

Laictice. Hermine. (Voir Laitice, Lectice, Letisse) : « Docteurs en medecine, droit et theologie « revestus de chappes fourrées de *laictices*. » (Pièces justif. Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 423.) — « *Laictices* aller et venir... Pour les noces. » (Eust. Desch. f. 335 ª.)

Laictiere. [1° Laitière, qui donne du lait : « Deux beufs, trois vaches... une des dittes vaches « qui estoit *laictiere*. » (JJ. 208, p. 118, an. 1480.) — 2° Laitière, qui trait les vaches : « Arnoul le « vachier et Jehanneton la *laictiere*, qu'ilz pensent « des vaches, genices et veaulx. » (Mén. II, 3.)]

Laictriens, *s*. Jeune animal qui tète encore : « A piece item d'un cheval ou jument trouvé en « ottel lieu, deux sols blancs et le poultrainau *laictriens*. » (C. G. I, p. 830.)

1. Laid, *adj*. [1° Qui déplait par sa non conformité avec le beau ou le bien, en parlant des personnes et des choses : « Signor, dit l'apostoles, moult « est cist hontes *lais*. » (Sax. XV.) — « Mout faisoit « *laide* chere, et mout ert emplorée. » (Berte, t. XVI.) — « *Lede* estoit et sale et foulée Cele ymage, « et megre et chetive, Et aussi vert cum une cive. » (Rose, v. 196.)] — Parlant de chiens : « Mais ils sont « pesantz et *letz*. » (Chasse de Gaston Phébus, mss. p. 116.)

Onques ne fu, n'en doubte mie
Ne les amans, ne *lede* amie. *(Froiss. Poës. p. 9 ª.)*

De même aux Poës. fr. Vatic. 1490, f. 169 : « Il ne « fu onques nulz *lais* amans Ne *laide* amie ; ensi en « est li dis. » — « Le cas sera reputé pour *laid* et « vilain. » (N. C. G. II, p. 53 ª.)

Ne leur chaut s'il est bel ou *lait*
Fors seulement qu'il soit colé. *(Poët. av. 1300, p. 1482.)*

2° Désagréable. Froissart dit du pape Clément, opposé à l'anti-pape Urbain en 1385 : « On luy deli- « vra mille francs à Avignon dont il ne fist compte ; « par ce point fut la guerre du pape Clement plus « *laide*. » (Froiss. III, p. 82.)

Il ne m'estoit ores mestiers
De recevoir si *laide* perte. *(Fabl. S. G. f. 82 ᶜ.)*
Mort fait toujours debet tant *let*. *(MS. 7615, I, f. 103 ᵈ.)*

Expressions : [1° « *Laides* paroles, » injures : « Isabeau de Lergny pour avoir appellé Renaut « Copperel puant et coqu, à faire trois processions « nuds pieds, en pur corps, deceinte, desaffublée, « et dire devant tous quand les processions rentre- « roient au moustier, que les *laides paroles* qu'elle « avoit prononcées, elle avait menti. » (Sent. du bailli de Valois, an. 1320.)] — 2° « *Laid* dict, » même sens. (C. G. I, p. 313.) — 3° « Biaus e lez, » de toute espèce. (G. Guiart, mss. f. 310 ª.) — 4° « Moult « etoit de *lait* plain, » c'est-à-dire fort laid. (ms. 7615, I, f. 119 ᵇ.) — 5° « Quant plus fait *lait*, » quand il fait plus mauvais temps. (ms. 7989 ª, f. 61 ᵇ.) — 6° « Ou ens soit bel ou ens soit *lait*, » quoi qu'il en soit bien ou mal. (Id. f. 56 ᵈ.) — 7° « A qui que « en soit *lait* ou bel, » quoi qu'on en pense. (Gace de la Bigne, fol. 10 ª.) — 8° « Quoyque le tiengne à « *lais*, » quoique la chose leur paroisse honteuse. (G. Guiart, folio 258 ᵇ.) — 9° « De vo mort ne m'est « *lait* ne bel, » votre mort ne me fait rien, ne me fait ni froid, ni chaud. (ms. 7218, f. 250 ᵇ.) — 10° « Crier au *lait* sur quelqu'un, » huer quelqu'un. (Desch. f. 177 ᵈ.) — 11° « Chacuns le dit *let*, » chacun l'insulte. (ms. 7218, fol. 338 ᵇ.) — 12° « Elle est « *laide* comme un cuq. » (Oudin.) — 13° « Plus *laid* « que maistre Pierre du Coignet. » (Duchat, sur Rabelais, t. IV, p. 41 des Nouv. Prol.) — Pierre du Cugnieres, avocat général du Parlement de Paris, sous Philippe de Valois, s'étant opposé avec succès aux entreprises du clergé sur l'autorité royale, les ecclésiastiques voulurent s'en venger après sa mort ; ils firent placer dans la plupart des églises les plus fréquentées de Paris, des marmousets de pierre auxquels on donna le nom de Pierre du Coignet, parce qu'on les plaçoit dans les coins, et sous prétexte de présenter des chandelles à ces petites statues, on les éteignoit contre leur nez ; ces statues étant par ce moyen extrêmement barbouillées, on disoit, pour exagérer la laideur de quelqu'un : « il « est plus laid que maitre Pierre du Coignet. » — [On lit encore aux Contes d'Eutrapel, f. 15 ª : « Mais « il faut tousjours forger un sobriquet à la pauvre « Verité, tesmoing la statue ignominieuse de mais- « tre Pierre de Cugnieres, estant en l'eglise N. D. « de Paris, vulgairement appelé maistre Pierre du « Coignet, à laquelle par gaudisserie on porte des « chandelles. »]

2. Laid, Lait, Laide, *s*. [Injure, outrage. C'est l'adj. masc. ou fém. employé substantivement : « Par la Mere Dieu, dist la chievre, ore est aux « *laides*. » (Mén. de Reims, § 414.) — « Mettre sus « mout de *lait* et de vilaine. » (Ass. de Jérusalem, ms. ch. 88.) — « S'aucuns dit *lait* à l'autre dans la « ville... il paiera pour l'amende. » (Cartulaire de Champ. an. 1247.) — « Cil amendra pour tous les « *laids* et pour tous les fourfais. » (C. d'Amiens.)] — « Toutes actions, ou petitions en matiere de *lait*, « doivent. » (N. C. G. II, p. 189 ª.)

Quar en Canbrai lor ot on fait
Mainteffois, et damage, et *lait*. *(Ph. Mouskes, p. 700.)*
Grant honte i aurons, et grant *let*
Se vous n'etes vengiez tantost. *(Estrub. ms. 7996, p. 35.)*

Laidagement. Etat de ce qui est laid :

De rire en aise se pamoit,
Quand il vit le *laidagement*. *(MS. 7615, I, f. 106 ª.)*

Laidange. Injure, outrage : « *Laidanges*, dit « Laurière, sont injures verbales, des quelles celuy « qui a injurié un autre a tort, se doit dédire en « se prenant par le bout du nez. »

Qui tant sueffrent de mos divers,
De *laidanges* et de reprouches
Qui chascuns jours saillent des bouches
De leurs femmes. *(Desch. f. 417 ᵈ.)*

[« Item la femme qui dira *laidange* à l'aultre,

« sont tenus le coupper et abbattre dedans le pre-
« mier jour de may. » (Cout. Gén. t. I, p. 603.) — C'est encore, selon Borel, « marquer les balli-
« veaux, » c'est-à-dire les arbres qu'on ne veut couper.

1. Laigne. 1° Bois de chauffage :

La *laigne* estoit vers, si fumoit. *(Fabl. p. 174.)*
Et alume le fu de la *laigne*. *(Id. p. 176.)*

[*Ligna*, neutre pluriel, a été pris pour un féminin singulier : « En laquelle maison je ay mis ma *laigne* « et fagos. » (JJ. 84, p. 266, an. 1361.)] — [2° Bûche : « Une busche que l'en nomme communement à « Abbeville une *laigne*. » (JJ. 184, p. 184, an. 1451.)]

2. Laigne. 1° Laine :

Mais pers d'Ipre, de bonne *laigne*,
Et d'escarlatte tainte en graine,
Et de Gant et de S. Omer. *(MS. 7615, II, f. 124 b.)*

[2° Langes, robe de laine : « Par ces eglises en « irés Nus piés, en *laignes*, veillerés et Proierés. » (Partonopex, v. 2833.)]

1. Laigner, Laignier. [1° Bûcher : « En en- « trant en icelle taverne l'exposant chey à un « genoul en *laigner* d'icelle. » (JJ. 142, page 97, an. 1391.) — « Le suppliant print ou *laignier* de « l'hostel une busche. » (JJ. 175, p. 108, an. 1431.) — 2° Bois à brûler fourni au seigneur à Noël ou à la Toussaint : « La taille acoustumée à paier en « argent chascun an de mes hommes,... et le cha- « roy dou *laignier* du Noel. » (B. N. MS. fr. anc. 5188, f. 281 a, an. 1339.) Voir LOINGNIER.]

2. Laigner, Laignier. [Murmurer : « Après « plusieurs paroles sa femme il fery, et non con- « tempt de ce, vint à Ysabeau sa chamberriere, « laquelle *laignoit* ou respondoit despiteusement. » (JJ. 97, p. 525, an. 1366.)]

Laine. [« La chair avoit plus blanche que ne « soit blanche *laine*. » (Berte, L.) — On a distingué plusieurs espèces de laine : 1° « *Laine* sourge, » la laine nouvellement tondue ou laine grasse. (Cotgrave.) — 2° « L'on y drappe, et puet drapper de « *laine* mere. » (Ordonn. t. III, p. 512.) — « *Laine* « prime : c'est la *laine* la plus fine : on la nomme « aussi *mere laine :* c'est celle de dessus le dos, et « du col. » (Ord. III, p. 254.) — 3° « *Leine* lavée, » c'est la laine préparée ou filée, et prête à mettre en œuvre. (Anc. Cout. d'Orléans, p. 472.) — *Expressions :* 1° « Bêtes portant *laine*, » moutons. (Ord., t. V, p. 92.) — 2° « Tirer la *laine*, » dérober les manteaux de nuit. (Oudin.) — 3° « Nous y tirames « bien la *laine*, » nous y avons eu beaucoup de misère. (Belleau, t. II, p. 144.) — 4° « Demander la « *laine* à un asne, » demander l'impossible. (Oud.) — 5° « Debattre de *laine* d'une chevre, » perdre son temps. (Dial. de Tahureau, p. 136 b.) — 6° « Il se « laisse manger la *laine* sur le dos, » il souffre tout. (Oudin.) — 7° « Menez fu contre *laine*, » à rebours. (MS. 7615, II, f. 170 c.) — 8° « A mol pastour « chie lox *laine*. » (Fabl. MSS. p. 189.) — 9° « De jour « en jour vient *laine* pour drapper. » (G. Cretin, p. 180.) — 10° « L'un a le bruit, l'autre leve la « *laine*. » (Cotgrave.) — 11° « Qui n'a *laine* boive à « la fontaine. » (Id.)

Lainerie. [Lieu où l'on vend la laine : « Item « la peleterie et *lainerie* en ladite ville, pour dix « livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, fol. 242 d, an. 1295.)]

Laineux. « Marcher avec les pieds *laineux*, » c'est-à-dire sans bruit. (Cotgrave.)

Laingue. [1° Nation, pays : « Il vint à monsi- « gnour Olivier de Termes et à ces autres chieve- « tains de la corte *laingue* » (Joinville, § 578), c'est-à-dire Languedoc. — 2° Personne qui médit : « Li rois l'avoit en soupeçon par mauvaises *lain-* « *gues*. » (Mén. de Reims, § 281.) — 3° Sorte de juron par la langue de Dieu : « Par la *laingue* beu, « par la *laingue* ditu, par la *laingue* Dieu. » (Mén. de Reims, § 409 et variantes.) Voir LANGUE.]

Lainier. Ouvrier en laine : « La draperie et ce « qui en depend tant de tainturiers, foullons, ton- « deurs, *lainiers* que autrement. » (C. G. II, p. 958.)

Lainz. Léans : « Ja entreront *lainz*, s'il n'est « qui les dédie. » (Rou, p. 101.)

Laires, *pl. s. m.* Dieux lares :

Des celestes manoirs, o vous les populaires,
Des dieux superieurs, faunes, satyres, *laires*. *Œuv. de Baif, p. 65, V°.*

Laironciaulx, *pl. s. m.* Diminutif de larron :

Juges qui les loix gardez,
. . . . regardez
Que *laironciaulx* ne pandez. *(Desch. f. 69 b.)*

Lairrenaille. [Troupe de larrons, terme d'injure : « Icellui Thomas dist plusieurs grans injures « et villenies en les appelant *lairrenaille*. » (JJ. 125, p. 46, an. 1384.)]

1. Lais. Lac :

En mi liu croisi uns *lais* dormans
U il a noirs poissons moult grans. *(Mouskes, p. 312.)*

2. Lais. Atterrissement, alluvion, forme verbale de laisser. C'est le nom que la Coutume de Bourbonnois donne aux « isles nouvellement nées, » ou « accroissemens » formés par la rivière : « Sera la « croissance que la riviere donne, vray domaine au « seigneur haut justicier, qui s'appelle commune- « ment *laiz*. » (C. G. II, p. 293.)

3. Lais. [1° Legs, forme verbale de laisser : « Car il lui fist faire tex *lais* Dont s'ame fu en vraie « pais. » (Bl. et Jehan, v. 2065.) — « Se le feme « fesoit tius *lais* en se plaine santé à son segneur, « par forces ou maneces.... cis *lais* seroit de nule « valeur. » (Beaum. XVI, 4.) — « *Lais* ordonnés et « laissiés tant as eglises de ce pays que à celles au « delà de la mer. » (Froiss. VII, 429.)] — 2° Espèce de bail. Ces baux sont appelés *layes*, *lais* ou *laix*, du mot *laisser* ou *delaisser*, parce que celui qui fait ces sortes de baux délaisse son héritage moyennant une certaine redevance. (Laur.) — On y peut distinguer : 1° Le bail à ferme ou loyer d'une maison : « Si celuy qui a pris a tiltre de *lais* une maison « pour quelque année. » (N. C. G. II, p. 1145.) — 2° Le bail à cheptel : « Les communautez...... ne

« peuvent vendre, ou loüer leurs embaries, ni au- « trement en user que pour leur propre usage, a la « nourriture de leur bestail, et de celui qu'ils tien- « nent a *laix*. » (C. G. II, p. 1074.) — 3° Le bail emphyteotique, qu'on a appelé *layes* ou « *layées* a « cens. » Ce sont proprement, dit Laurière, des baux d'héritages à rente, soit que la rente soit perpétuelle, soit qu'elle soit pour 99 ans ou pour un moindre temps.

4. Lais. [Lacet, lacs : « Des larmes moillent li « *lais* de son mantel. » (Le Roux de Lincy, Chants hist. p. 46.) — « Pris m'avois à *lais* corsour. » (Wackern. p. 79.)]

Laisarde. [Lézard, dans Flore et Blanchefleur, vers 821.]

Laise. Largeur : « Le journal de terre.... con- « tiendra vingt cordes de long, et quarré de *laize*. » (Cou. Gén. II, p. 770.) — « A la grande *laize*, » c'est à la grande mesure. (Cotgr.) — « Fol a la grande « *laise*, » c'est-à-dire très fol. (Rab. C. p. 207.)

1. Laisse. [Legs : « De ses *laisses* ne de ses « dons. » (Chron. des ducs de Norm. v. 39341.)]

2. Laisse. 1° Corde pour mener des chiens attachés :

Laisses de poil pour tenir chiens. *(Desch. f. 452.)*

Elles servoient à coupler les chiens courants pour les mener au rendez-vous de chasse. (Voy. Fauchet, Lang. et Poës. fr. p. 110.) — 2° Rênes : « Chevaux « menez et conduits par les *laisses*, qui est à dire, « en main. » (Brant. Dam. III. p. 18.) — *Expressions :* 1° « Tenir en *laisse*, gouverner, modérer : « Legereté tenant en *laisse* repantance, » c'est-à-dire légèreté empêchant le repentir. (La Jaille, du Ch. de Bat. fol. 58 a.) — 2° « Ces deux coururent « d'une *laisse*, » couplés ensemble à la même laisse. (Poët. av. 1300, IV, p. 1373.)

3. Laisse. Fiente d'animaux : « *Leisses* de « ours, et de sanglier et de loup. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 57.) — « Fiantes de bestes mordantes, « comme sangliers, ours et leurs semblables, se « doivent nommer *lesses*. » (Fouilloux, Vén. 36 b.) — « (Les ours) gietent leurs *laisses* aucunes foiz en « torche, et aucunes foys en plateaux, comme une « vache. » (Gast. Pheb. p. 55.) — « Ours n'a nul « jugement par ses *laisses* en grant quantité.... si « que on n'y puet faire nul jugement. » (Id. p. 271.) — « (Les sangliers) getent leurs *lesses* comme les « autres porcs, et selon leurs mengues, ou molles, « ou dures. » (Chasse de Gast. Pheb. p. 63.) — Quels indices elles fournissent aux chasseurs : « Par ses « *laisses*, ne par autre jugement on ne puet cognois- « tre grant sangler, se on ne le voit, fors tant quant « il fait grosses *laisses*. » (Chasse de Gast. Pheb. mss. p. 164.) — « Le loup fait ses *laisses* dures a « costé d'un chemin, ou sente, en quelque carre- « four, et sus quelques ronces ou buissons, la « louve au contraire, rend ses *laisses* au milieu du « chemin, fort molles, et en plateau. » (Fouilloux, Vén. fol. 118 a.) Elles servent à faire distinguer les loups des chiens.

4. Laisse. Tirade monorime, dans les Chansons de geste. Borel, qui cite ce mot, rapporte deux vers de Huon de Villeneuve, où il se trouve :

Ja tant n'auront mantel, ne cote desramée,
Que la premiere *laisse* ne soit bien escoutée.

Voyez Dict. de Corneille.

Con jouglers courtois francs,
Quant a sa *laisse* finie. *(Poët. av. 1300, II, p. 821.)*

5. Laisse. [Lasse : « Laquelle Perenelle, qui « estoit *laisse* et vaine, tant pour ce qu'elle n'avoit « mengié de tout le jour, comme pour ce qu'elle « estoit malade. » (JJ. 125, p. 9, an. 1384.)]

Laisser, Laissier. [1° Abandonner : « Volt lo « seule *lazsier*, Si ruovet Krist. » (Cantil. de Ste Eulalie.) — « *Laissum* les fols, as sages nus tenum. » (Roland, v. 229.)] — « Clers qui ont *laissié* sermons « pour guerroier, et pour tuer les gens. » (Ch. mss. du Cte Thibaut, p. 3.) — « Et nous *lay* tous icy pour « tenir le siege. » (Du Guescl., par Mén. p. 528.) — « Il est vrai que vous me prinstes, et puis que vous « me *laissastes*. » (Le Jouvenc. p. 362.) — « On set « c'on *lait*, mais on ne set c'on prend. » (Vatican, n° 1490, f. 173 b.) — [2° Suivi d'un infinitif, permettre, souffrir : « *Laissez* ço ester. » (Rol., v. 274.) — « (La reine Blanche) *lait* cheoir son mantel sour la « table, et se tourne devant et derriere tant que « tuit l'orent vue. » (Mén. de Reims, § 187.) — « L'autre dit : il faut escorchier un buef qui s'est « *laissé* mourir. » (Desch. Mir. du Mariage.) — Par une sorte de germanisme, on a dit « *laisser* savoir », pour faire savoir. (Lettre de Philippe d'Arteveld, dans Froissart, t. X, 95.) — « Se *laisser* entendre » est se faire entendre, s'expliquer, dans Du Bellay, Mém. liv. V, fol. 140 b.] — [3° Manquer, négliger, avec que et le subjonctif : « Ceste souffranche « durant, li contes ne *laissa* mies que il ne se logast « bien et puissamment devant Vennes. » (Froissart, t. III, 360.) — « Ne *laisserat* qu'abisme nen assail- « let. » (Rol. v. 1659.)] — [4° Cesser de : « Dame, « je vous vei moult prier Que me *laissiez* à chas- « tier. » (Rose, v. 3088.) — « Mais pour ce ne *laissa* « il mies la ville à ardoir et les moulins abattre. » (Froissart, III, 21.)] — [*Expressions :* 1° « *Laissier* « hors, » faire écouler : « Troi homme se pooient « bien dedens aidier et nagier parmy un vivier et « celi peschier et *laissier* hors. » (Froiss., VI, 256.) — 2° « *Laissier* ens, » laisser entrer. (Id. X, 189.)] — 3° « *Laisser* le moustier ou il est, » ne rien innover. (Villon, p. 21.)

Laisseur, Laissor. [1° Faculté, moyen, liberté, dans Partonopex, v. 238, 2664, dans Aubri, v. 149.] — 2° Bailleur de fonds : « *Laisseur* d'heri- « tage est premier en hypotheque, et preferable à « tous autres creanciers du preneur. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 1082 b.)

Laisseur. [Faculté d'agir, latitude : « Mès se « retournerent tousjours Franchois si tost qu'il « pooient avoir un peu de *laisseur* pour venir en « France. » (Froiss. VIII, 60.)]

Laist. [Lest : « Il est defendu à toute personne

« de ne prendre aucun *laist* sur le Seillon, sous « peine de l'y porter. » (S. Malo, 1591, dans Jal, Gloss. nautique.)]

1. Lait, *adj.* et *s.* Voir Laid.

2. Lait. [Lait : « Atant s'en parti li leus et la « chievre demoura toute esbaubie. Et se pensa de « deus viatres qu'elle avoit nourri de son *lait* à sa « mamelle. » (Mén. de Reims, § 410.)]

. . . Fuiez generalement
Potaiges, cboulx, *laiz*, fruis viez et nouveaux,
Se vous voulez vie avoir longuement. *(Desch. f. 351 a.)*

Expressions : [1° « Connaistre mouches en *lait.* » Voir Laict. — 2° « Comme le jour que l'en dit du « Quaresmel l'an de grace 1375 ou environ, ledit « Jehan environ l'eure d'avoir soupé, se fust alé « esbatre avec sa femme et autres en l'ostel d'un « leur voisin, comme il est accoustumé au lieu, d'y « aler *mengier du lait à la cuiller* de bois. » (JJ. 118, p. 39, an. 1380.)] — 3° « Avalant cela doux « comme *laict*, » témoignant aucun ressentiment de cela. (Nuits de Strapar., II, p. 20.) — 4° « Elle ne « peut avoir grand *lait*, pour estre tirée trop sou- « vent. » (Contes d'Eutrap. p. 306.)

Laitance. Organe des poissons mâles :

Et doutoit encor d'avoir euve
Sanz *laitance.* *(MS. 6812, f. 55 a.)*

« Nos volons avoir les oues, et la *letence*, » c'est-à-dire nous voulons tout avoir. (ms. 7615, t. II, fol. 144 b.) — [« Flaons ont saveur de frommage « quant l'on les fait de *laittences* de lus. » (Ménag. II, 5.) — Dans cet ouvrage, *laictié* a le même sens : « Des brochets le *laittié* vault mieux que l'ouvé. » (Ménag. II, 4.)]

Laitine. Lactée (voie) :

Or chantons maintenant la certaine origine,
D'ou blanchit dans le ciel ceste voie *laitine.* *(Baïf, 16.)*

Laitisse. [Fourrure, hermine, blanche comme le lait : « Un timbre de vairs, quatre *laitisses* et « deux bourses. » (JJ. 100, page 915, an. 1370.)]

Laiton. [Cuivre jaune : « Il puet estre serruriers « de *laiton* à boites, à escrins et à henapiers, « à tables et à coffres. » (Liv. des Mét. 53.) — « Et « emblé maint joiel à tort et sans raison, Calices de « moustier, argent, cuivre, *laiton.* » (Cuvelier, v. 7263.) — « En son vivant en beau *laiton* il se fist « fourmer et taillier. » (Froiss. XI, 81.)]

Laituaire. [Electuaire : « Disoit souvent li « benoiez rois : nostre *laituaire* tel, ou nos choses « teles fussent bonnes à ceste malade. » (Vie de S. Louis, p. 350.) — « L'ame toute s'esburuche « Quand ele sent tel *laituaire.* » (Mir. de Coinci.)]

Laitue. [« Ne laira Alixandre Ki vaille une *lai-* « *tue.* » (Rom. d'Alexandre, p. 52.)]

Laivandier, *subst. masc.* Officier du roi chargé de faire blanchir le linge. (Desch. fol. 537 c.)

Laman, Lamen. [Lamaneur, pilote. (Voir Lamanage) : « Robin Saque Espée, *laman* de la « galiote Anthoine Negre. » (Compte de 1346, dans Jal, Gloss. nautique.)]

Lamanage. [Pilotage d'un lamaneur : « De « laquelle nef fu lamen Durant Pinal du Quief de « Caux qui en out pour son *lamanage* six flourins « d'or à l'escu. » (B. N. fr. 26000, n° 464, juin 1355.)]

Lamaneur. [« Si un *lamaneur* a marchandé et « entrepris mettre un navire hors ou dedans le « havre, luy est defendu de l'abandonner qu'il ne « soit ancré au kay ou que, sortant, il ne soit en « plaine mer. » (Ord. de Henri III, 1584, dans Jal.)]

Lambalais, *s. m.* Fossoyeurs. Ce mot est usité en Bretagne, en Anjou et dans le Maine, où l'on appelle ainsi ces paysans dont on se sert pour remuer la terre ; ils sont ainsi nommés du pays de Lamballe, en Bretagne, d'où ils se répandent en grand nombre dans ces provinces. (Ménage, Dict. étymol. fr. p. 95.)

Lamballe. [Ville de Bretagne, dans les Côtes-du-Nord : « Camus de *Lambale*, un pied et demy de « nez. » (Oudin, Curios. p. 71.)] — « Griphé comme « ung diable de *Lamballe.* » (Rabelais, E. p. 76.)

Lambeau, Lambel. [La forme la plus ancienne est *label, labiaus :* « A cinq *labiaus* de gueule « l'ainsné fils le porta. » (Berte, 131° c.) — « Le « *label* au mainsne d'argent l'on besanta. » (Id.)]

Ciste porte l'escu point, cil le porte a *labeaux*.
Fabl. MSS. S. G. f. 106, R° col. 3.

Borde estoit de negligence
A un *label* de nonchaloir :
De proeice doit moult valoir
Chevalier qui tel escu porte. *(MS. 7615, II, f. 193 b.)*

On a dit ainsi « a un *label* d'iniquité, » « a un « *label* de frenesie. » (Ibid.) — 1° [Ce sens héraldique existe aussi pour *lambel* et *lambeau*.] C'est une brisure connue, qui se met au haut de l'escu, pour distinguer la branche cadette d'une maison, de la branche aînée. Saintré a appelé cette pièce de blason « *lambeaulx* de satin jaune. » (Saintré, p. 189.) — C'étoit anciennement la marque distinctive du fils aîné de la maison : « Entra Jaques de Lalain.... « paré de sa cotte d'armes (qui furent les armes de « Lalain), et portoit les *lambeaux*, comme fils aîné « de la maison. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 265.) — Les *lambeaux* étoient encore une aiguillette, un nœud d'épaule qui distinguait les fils de chevaliers : « Les enfants, pour succeder aux béné- « fices de leurs peres, se faisoient faire chevaliers, « et pour les distinguer des autres, en qualité de « fils de chevaliers, durant la vie de leurs peres, ils « portoient sur l'epaule des nœuds, *lambeaux*, ou « *labeaux.* » (Menestr. de la Chevalerie, p. 118.) — 2° Rubans pendants en manière de franges : « Lui « et son destrier houssez d'ung satin cramoisi, « tous couverts de branlants d'argent, emaillez de « blanc a trois *lambeaulx* de fin or, qui étoient ses « armes. » (Saintré, p. 267.) — « Couverts de gran- « des couvertures De drap d'or, traynant à *lam-* « *beaulx.* » (Vig. de Charles VII, II, 125.) — 3° Peau veloutée qui recouvre le nouveau bois du cerf qui mue : je crois qu'il se nomme le frayoir : « Quand « les cerfs... voyent que leurs testes commencent « a secher, qui est environ le 22° juillet, ils se déce-

« lent, allans aux arbres pour frayer, et faire tom-
« ber leurs *lambeaux*. » (Fouilloux, Vén. f. 18 b.)

Lambeliner, *v.* Lambiner. (Oudin.)

Lambert (S.) « C'est aujourdhui la *S. Lambert*, « qui quitte sa place la perd. » — L'origine de ce dicton est rapportée à la prise de Troyes, faite ce jour-là en 1590, par les royalistes qui en furent chassés presqu'aussitôt après. (Hist. de Thou, trad. t. XI, p. 194.) — [C'est la rime qui amène le nom du saint, car on ajoute : « C'est aujourd'hui la saint « Laurent ; Qui perd sa place la reprend. »]

Lambic, *s. m.* Alambic : « Quand jeuz ouy leurs « si doulces complaintes, et le surgeon de leurs « douleurs extremes, qui par le *lambic* de leurs « cueurs faisoit riviere de pleur, et de tristesse. » (Chasse d'Amours, p. 22, col. 2.)

Lambin. [Commentateur de Lucrèce, ennuyeux même pour les érudits, par la minutie de ses commentaires. Par suite, qui agit lentement.] « Il me « semble, disoit il, que la paille te conviendroit « mieux, étant un vray *lambin*, ayant la paille au « cul. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 123.)

Lambiner. *v.* Agir avec lenteur. (Oudin.)

Lambiquer. Brûler comme par feu d'alambic : « Secourez mon triste cueur, et la peine qu'il « endure, autrement je le sens desja *lambiquer* par « le feu d'amour. » (D. Flores de Gr. f. 146 a.)

Lambre. [Lambris : « Tout li arvol et tout li « *lambre* Et li portiers ki l'uis tient près Et ki le « garde tout adiès Atorné sont à tout mal faire. » (Barl. et Josaphat, p. 293.)]

Lambrequin. [Queue d'étoffe découpée descendant du cimier du heaume jusqu'au bas du dos. Elle remplaça au XVe s. le volet du XIVe. Selon le roi René (Livre des Tournois), ce mot était employé « en Flandres et en Brabant et en ces haulx pays « où les tournoys se usent communement.]

Lambris. Revêtement d'un autel : « Il fit dresser un autel diversifié d'un *lambris* d'ebene, « jaspe, jayet et porphyre. » (Yver, p. 547.)

Lambrois. [Plancher, parquet : « Jehan de « Vendosme desirant de tout son cœur savoir la « verité du cas, fist mettre et tapir secretement sur « le *lambrois* de sa chambre un de ses varlés. » (JJ. 135, p. 220, an. 1389.) — « Perin Anceau, charpenter en menusie, et son varlet... ont vacqué à « besoigner... à asseoir et mettre à point le *lambrois* de la salle et chambre dudit hostel. » (1439, Réparation au Châtelet.) (L. C. de D.)]

Lambroissier. [Lambrisser : « Lors moustiers « tiennent ors et sales Et lor cambres et lor grans « sales Font *lambroissier*, peindre et pourtraire. » (Mir. de Coincy.)]

Lambru. [Plancher, parquet : « Le suppliant se « tint dessus la chambre ou gisoit son pere qui est « lambruchée,... une des fois qu'il estoit sur la « ditte chambre, il vit par un pertuis, qui estoit ou « *lambru* d'icelle. » (JJ. 115, p. 162, an. 1379.) — « Le millier de *lambrus*, .IIII. den. » (Péage de Gondreville, 1314.)]

Lambruché. [Planchéié. Voir le précédent.]

Lambruisser. Lambrisser. Clém. Marot, parlant à Dieu, dit (p. 686) :

Lambruissé d'eaux est ton palais vousté,
En lieu de char sur la nüe es porté.

Lambruiz. [Planches : « Item pour le millier « de *lambruiz* de .II. piés, et de .II. piés et demi l'un « parmi l'autre, .IIII. den. » (Reg. *Pater*, f. 249 b.)]

Lame. 1° Pierre tombale : [« Pour embellir sa « *lame* et sa sepulture. » (Froiss. XIV, 211.)]

. . . . Ayons tuit souvenance
Des prisonniers que tient Basach soubz *lame*.
Eust. Desch. MS. fol. 357, col. 4.

« Fist la porter le corps et mettre en ung sercueil « de pierre si bien ouvré que c'est merveille, et fist « mettre une *lame* ou une tombe dessus et fist « escripre dessus, etc. » (Percef. I, f. 31 b.)

Le cueur qui autrefois fut mien
Qui pour lors est à vous madame
Gardez le bien car sur mon ame
Il luy est deu beaucoup de bien
Quelque jour vous congnoistrez bien
Que plus loyal n'est *soubz lame*
Le cueur qui autrefois fut mien. *(Chasse d'amours, 179.)*

De là, au figuré :

Mon propos chiet soubz une *lame a jour*
Hoc est l'oeil tend de legier vers la terre
Qui le cueur tire et d'ung revers l'atterre. *(Cretin, 216.)*

2° Pièces de l'armure : « Lequel, courant contre « un Anglois, de fer de lance fut feru par entre « deux *lames* travers le ventre. » (Monstrelet, I, ch. 145, p. 226.) — [3° Botte de blé : « Lesquels « supplians ont pris un porcel, une brebis,... certaine *lame* de gerbes. » (JJ. 100, p. 885, an. 1371.)] — 4° « L'une des deux formes d'echelette, tendues « à travers, de cordons drus et menus, dont l'une « hausse l'etain, l'autre le baisse en tissant. » (Monet.) C'est le peigne du tisserand ; par suite, on a dit au figuré :

Maistre, chele n'aime pas *à droit lame*
Qi de donner le plaist, sans li atraire ;
Autre tant vaut comme tristres sans *lame ;*
Chele aime a droit, ki li enseigne à traire
Les li et prendren manoir. *(Vatic. 1490, f. 157 a.)*

Expressions : 1° « Lettre de *lame*, » écriture pour les inscriptions funéraires. (Invent. des livres de Charles V.) — 2° « Une bonne *lame*, » expression ironique, une femme fine et rusée. (Oudin.) — 3° « Vieille *lame*, » vieille femme :

A mon plaisir vous faites feu et flasme,
Parquoy souvent je m'estonne, ma dame
Que vous n'avez quelque amy par amours
Au diable l'un, qui fera ses clamours
Pour prier, quand serez *vieille lame. (Cl. Marot, p. 269.)*

Lamentable. [« Jà soit ce que le cas de la dou« loureuse *lamentable* et inhumaine mort de vostre « seul frere germain soit en vostre memoire infi« chée. » (Monstrelet, I, 77.)]

Lamentation. [Plainte : « Et puis il s'enfui au « riche roi Pieron ; De sa femme lui fist tel *lamen-*

« *tation* Dont on la fist mourir ainsi que vous « diron. » (Guescl. v. 6890.)]

Lamenter. [Voir Lagmenter : « Quand le noble « roy Charles de France eut ouï sa sœur ainsi « *lamenter.* » (Froiss. Buchon, I, I, 8.)]

Lamibaudichon. « O quelle rejection de cho- « ses si bien faites et par telz auteurs, quel despris « de les nommer chansons vulgaires! Chansons « bien vulgaires non comme seroit la Tirelitenteine « ou *Lamibaudichon*, car ce ne sont chansons des- « quelles on voise à la moustarde. » (Quintil Censeur, p. 195.) — Je vois, dans Cotgrave, que c'étoit une espèce de conte, un terme usité dans un jeu d'enfants, où celui qui se servoit du mot devoit courir et les autres tâcher de l'attraper.

Lamine. Lame : « En Perse estoit la cité d'Eli- « may da grande et merveilleusement riche d'or et « d'argent; En la quelle par especial estoit ung « temple remply de merveilleuses richesses comme « de grandes *lamines* d'or dont on paroit le temple « comme nous parons les murs de tapisserie. » (Hist. de la Toison d'Or, I, f. 54 b.)

Lampas, Lampast. [1° Gorge : « Que s'il bu- « voit toute la mer Et si n'i eust point d'amer, Sa « soif n'en estancheroit pas; Plus fort mal a que le « *lampas.* » (Mahommet, v. 324.)] — 2° « *Lampast* « est une maladie qui vient aux chevaux en la « gueulle, entour l'ordre des dents dessus aux « palays, et vient de saug; et tu le peulx ainsy con- « gnoistre; le palais est eslevé et descerné et chault « et se passe dedans; et pour ce les chevaux ne « peuvent la pasture mascher, ains chet avec la « salive. » (Médecines des chevaux, p. 19.)

Lampe. [« Une *lampe* en une verriere Lui ren- « doit un peu de lumiere. » (Blonde et Jehan, v. 1144.) — « Que nus chandelliers de cuivre ne « soient faiz de pieces soudées pour metre sus table, « ne *lampes* ne soient failes que d'une pièce. » (Liv. des Mét. p. 101.) — « Une *lampe* de voirre, « ouvrée en façon de damas, sans aucune garnison « d'argent. » (Inv. de Charles VI, dans Laborde, Emaux, p. 354.) — *Expression :* « Tour de *lampe.* » On lit dans l'Inventaire des bijoux de Louis d'Anjou, dressé vers 1361, art. 197 : « Un hannap d'or à *tour* « *de lampe*, assis sur un pié hautelet. » De même à l'art. 211 : « Un gobelet d'or couvert, dont la « coupe est en maniere de hanap, à *tour de lampe.* »]

Lamper. Boire. En quelques provinces, on dit de ceux qui ont bu, qu'ils ont bien *lampé.* » (Labour. Orig. des Arm. p. 203.)

1. Lampier. [Lampiste : « C'est le registre des « *lampiers.* » (Titre 45 du Liv. des Métiers.)]

2. Lampier. [Lustre : « Item trois *lampiers* « d'argent pendans devant la grant porte. » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1376.) — « Un *lampier* d'ar- « gent pendant à la dite chapelle, lequel est d'argent « doré, en façon de couronne à petiz pilliers, garnis « de doubletz de voirre et pend à .III. chainettes « dorées ou il a un pommelet au dessus. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)]

Lamprillon. [Petite lamproie : « Abattez vostre « moustache; elle me sent son avaleur de *lampril-* « *lons.* » (Après-dinées, de Cholières, p. 152.)]

Lamproie. [« Rois Loeys, qui les François « maistroie, L'en fist le don del pris d'une *lam-* « *proie.* » (Raoul de Cambrai, p. 82.) — « Que de « *lamproies* et d'anguilles Qu'il orent acheté as « villes, Bien fu chargie la charrette. » (Ren. 781.) — « Et cordée comme une *lamproye.* » (Coquillart, Enquête de la Simple et de la Rusée.)]

Lanage. [Commerce ou dépôt de laine : « Et « aroient *lanages* et drapperies à grant fuison. » (Froiss. II, 377.)]

Lançade. [Coup de lance : « Le suppliant donna « à icellui Bernart une *lançade* par la poitrine. » (JJ. 190, p. 151, an. 1460.)]

Lance. [1° Lance, épieu (Voir la figure dans l'éd. class. de Roland, p. 59) : « Tanz colps ad pris « de *lances* e d'espiez. » (Rol. v. 541.)]

Beaus filz, gar que ne praignes mie
A home estrange compaignie;
Et si o toi errer voloit
Et le tien chemin enqueroit,
Di li que tu plus loing iras,
Et aillors que tu ne vorras;
S'il porte *lance*, va à destre;
S'il espée, va à senestre. *(Fabl. de S. Germ. f. 9.)*

2° Fût d'une lance : « Si eurent mis les glaives « soubz les esselles dont les *lances* furent courtes « et grosses et les fers trenchans. » (Lanc. du Lac, t. II, fol. 12 c.) — 3° Cavalier armé d'une lance : « Ordonna cent *lanches* hommes vaillans et bien « montez. » (J. Le Fevre de S. Remy, Hist. de Charles VI, p. 18.) — « Deux cens *lances* avec les archers. » (Berry, Chron. an. 1451, p. 459.)

En cest an le seigneur d'Orval
Amenion dit d'Allebret
Et plusieurs *lances de cheval*
En Bordelays firent un tret. *(Vig. de Ch. VII, p. 114.)*

4° [Lance garnie, composée, dans les compagnies d'ordonnance de Charles VII (26 mai 1445), d'un homme d'armes, d'un coutillier, d'un page, de deux archers et d'un valet : « Or estoit la somme des « gens d'armes nombrée à dix huit mille *lances*, « de gens tous receus et escrits à gaing du roi, sans « les autres lances, et disoit on qu'il y avoit bien « 20000 chevaux. » (Chron. de Flandre, ch. CXIV.)] — « Le duc mit sus douze cens *lances*, chacune « fournie de huict combattans à cheval et à pié. » (Ol. de la Marche, Mém. p. 75.) — 5° Joûte, combat à la lance :

Mainte *jouste* i out fete et mainte *lance* i fut. *(Rou, 119.)*

6° [Mesure : « Vingt mencaudées de terre et .XIX. « *lances* et demie ke je tenoie à Vieslis en deux « pieces. » (Cart. de Cambrai, an. 1268.)] — « Hec- « tor le fiert si durement qu'il luy fist la teste voller « plus d'une *lance* loing. » (Lanc. du Lac, II, 54 c.) — *Expressions* : 1° « Lorsqu'il le veoit venir, le « cueur luy engrossa, et dit à soy mesmes qu'il « joustera à ce chevalier venant; aussi avoit il la

« *lance sur le feutre.* » (Perceforest, VI, fol. 75.) Voir Fautre et Feutre. — 2° [« Comme le suppliant « nous a servi comme archier *soubz la lance* de « nostre amé et féal Jehan de Lezay chevalier, sei- « gneur des Maroys » (JJ. 185, p. 257, an. 1451), c'est-à-dire servir sous la bannière, le drapeau de quelqu'un.] — 3° Lance à feu, de feu, dont la tête contient des matières explosibles : [« Lesquels « archiers allerent en la ville de Dieppe pour querir « des *lances à feu* et autres choses nécessaires pour « la tuition et deffense de la place d'Arques. » (JJ. 197, p. 222, an. 1472.)] Par suite, on a dit « jetter « des *lances à feu* » (Oudin), rendre gorge après s'être enivré. — 4° [« *Lance genetaire* ou javeline. » (JJ. 195, p. 1033, an. 1474.)] — 5° « *Lance* a boete, » c'est-à-dire qui ne sont pas de guerre, ni pour joûter à outrance. (Nicot.) — 6° « Poursuivre les « ennemis *à lance baissée* et a pointe d'espée dans « les reins. » (Brant. Cap. fr. I, 304.) — 7° « Bonne « *lance*, » expression ironique. — Parlant d'une femme :

La voyez-vous la *bonne lance*
Qui donne à chacun une oeillade. *(Devis Amoureux, 46.)*

La même expression signifie aussi un poltron, un lâche. (Oudin.) — 8° « Cheval de *lance*, » cheval de tournoi : « Si commanda à ses varlets qu'ilz leur « appretassent deux des meilleurs *chevaulx de* « *lance* qui fussent en bon sejour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 95 a.) — 9° « *Lance* de chair, » expression obscène. (Mém. de Villeroy, V, 203.) — 10° « *Lance* « courtoise, » lance où il n'y a point de fer. (Cotgr.) — 11° « *Lance* aux dames, » dernière joûte d'un tournoi qu'on couroit pour les dames. (Saintré, p. 251.) — 12° « *Lances de gect*, haches d'armes « espées de corps et dagues. » (Saintré, p. 522.) — 13° « Archiers trovent villainz, dont la terre est « planière ;.... Qui porte arc et qui hache, qui grant « *lance geldiere.* » (Rou, dans Du Cange, IV, 22.) — 14° « *Lance* à la main, » lance ou épieu dont on combattoit à pied. Parlant du gage que devoit jeter le maréchal du champ clos : « Lequel ne jettera ni « ne doit jetter, jusqu'à ce que l'un de leurs cons" « leur ayt baillé la lance sur la cuisse et si c'est à « pied leur *lance a main* targon et hache. » (La Jaille, Champ de Bat. fol. 53.) — 15° « *Lance* de « moyson, » lance de mesure : « Bertran se leva et « arma, il vesti un bon gippon faictiz et bien ouvré « et puis haubregon et un jacques flotant par « dessus, mais oncques ne volt prendre poictrine « d'acier, laquelle le capitaine lui avoit presentée « de bon cuer : mais voult avoir un escu et *lance* « *de moyson.* » (Mén. p. 39.) — 16° « Si y eut plu- « sieurs grandes atteintes et rompirent plusieurs « *lances non comptées* » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 570), c'est-à-dire non comptées dans les lances à rompre pendant le tournoi. — 17° « *Lances* à « poulce. » (Saintré, p 350.) — 18° « *Lance* royde, » forte lance : « Si tost que les six pucelles vindrent « par devant les six chevaliers, chacun prenoit son « cheval de *lance royde* aornée de penoncel joly « qui incontinant fut embouclé sur ceulx qui atten- « doient qu'ilz fussent receuz. » (Percef. IV, f. 55 d.) — 19° « La seconde *lance*, » la seconde joûte dans un tournoi : « Monta a cheval et chevaucha vers le « chateau de grand randon et arriva en la place à « *la seconde lance.* » (Percef. vol. III, fol. 158 d.) — 20° « *Lances* sur le col, » lance sur l'épaule : « Ainsi « le petit pas tous joints et serrez ensemble, les « *lances sur les cols* allerent vers les Sarrasins qui « au champ les attendoient. » (Hist. de Boucicaut, p. 214.) — 21° « Rompre une *lance.* » D'ordinaire, dans les rudes chocs, les *lances* se fracassoient et sautoient en éclats, et c'est pourquoi, dans les tournois, pour dire faire un assaut de *lance*, on disoit *rompre une lance.* (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 430.) Voir Rompre. — 22° « Tomber en *lance.* » Cette expression se dit des fiefs qui tombent en main d'homme, par opposition à tomber en quenouille. (Fauchet, de l'Origine des Dignitez de France, p. 57.) — 23° « Prendre la quenouille et laisser la *lance.* » M. de Guise, voyant les gens d'armes plier au siège de Paris, leur crie pour les ranimer en leur faisant honte : « Ah ! gens d'armes de France, *prenez la* « *quenouille et laissez la lance.* » (Brant. Cap. fr. IV, p. 256.) — 24° « *Lance* à puits, » corde : « Il a « été tué de la *lance d'un puits*, » il a été pendu. (Oudin.) — 25° « Coup de langue souvent pis que le « coup de *lance.* » (Duclos, Preuv. de Louis XI, p. 468.) — 26° « Hardie langue, couarde *lance.* » (Cotgr.) — 27° « On ne acquiert sans bien grant « pourchatz, *lance* » (Faifeu, p. 15), on n'acquiert point d'honneur sans beaucoup de peines et de soins. — 28° « *Lance* de St Crespin, » alène de cordonnier. (Cotgr.)

Lancegaye. [Javeline, zagaie : « Icellui Jehan « Doulcet embeu de l'ennemi à tout une *lancegaye*, « dague, coustel ou espée. » (JJ. 137, p. 63, an. 1389.)]

Lancegé. [Blessé d'une lance : « Pierre du Treg « dist au suppliant, que son frere, en levant les « dismes de l'evesque de Comminge, avoit esté « playé et *lancegé* ;.... il avoit eu un cop de lance « par les eschines. » (JJ. 187, p. 282, an. 1457.)]

Lanceis. [Action de lancer des traits : « La « y eult grant bataille, grant *lanceis* et grans feris. » (Froiss. II, 221.)]

Lanceor. Lancier : « Li meillor *lanceor* sont de « Navarre. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Lanceour. [Meurtrière, au reg. JJ. 56, p. 424, an. 1314.]

Lancer, Lanchier, Lancier. [1° Tirer un javelot, une arme de jet : « *Lançum* à lui ; si l' lais- « sum ester. » (Rol. v. 2154.) — « Que il ne fuissent « requelliet fust ou traire ou au *lanchier.* » (Froiss. IV, 346.)] — 2° Jeter, disperser. Parlant de la mort de la reine d'Espagne, femme de Pierre le Cruel : « Prindrent une grant coite pesant la charge d'un « sommier et la *lancierent* sur la dame et lierent « les deux coites ensemble d'une corde et si pen- « dirent à chacun corron un mortier. » (B. Du Guescl. p. 161.) — 3° Percer, piquer. Joseph d'Arimathie, parlant aux Juifs de la mort de Jésus-Christ :

« Vous n'avez pas bien ouvré envers le juste homme, « si ne vous estes pas repensez que vous ne le « crucifiez mye, mais vous l'avez *lancé*. » (Percef. VI, fol. 123 d.) — 4° Combattre, joûter : 1° au propre : « Alla le gentil chevalier *lancer* à ung chevalier et fist en peu d'heure qu'il l'eut desmonté. » (Percef. I, fol. 152 c.) — 2° Au figuré :

Bien sait traire sans *lancier*
Amors ce que veut avoir
A son plaisir. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1474.)*

5° [S'élancer, au neutre, au pronominal : « Une « roche est en mer seans, Moult parfons au milieu « leans, Qui sur la mer en haut se *lance*, Contre « qui la mer gronde et tance. » (Rose, v. 5947.) — « Qui adont veïst gens *lanchier* sus ce pont et tre- « buchier li ungs sus l'autre. » (Froiss. IV, 360.)] — 6° Donner des élancements : « Le coeur nous « *lance*. » (Vig. de Charles VII, II, 31.) — 7° Faire entrer : « Et si avoit une playe qui luy descendoit « de l'oreille jusques parmy le nez si qu'on y *lan-* « *ceroit la paulme*. » (Percef. vol. I, fol. 89 a.) — 8° Embrasser : « *Lancer* les bras au col de quel- « qu'un. » (Gér. de Nev. Ire partie, p. 27.)

Lancerer. [On lit dans un glossaire du fonds S. Germain : « *Lancerer*, c'est ferir ou lancer de la « lance. » (Du Cange, sous *Lancenare*.)]

Lanceron. Jeune brochet dont le corps est effilé comme une lance : « Le soir le dit sr de Bour- « bon au souper nous envoya une lamproye et « d'ung grand *lanceron*. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 268.) Voir encore Rabelais, IV, 254.

Lancete. [1° Petite lance : « Jà vos espées ne « vos auront mestier Ne ces *lancetes*, ne ces espiez « d'acier. » (Bat. d'Aleschans, v. 4695.) — 2° Instrument de chirurgie : « Gardés que li *lancete* ne « voist trop dedens. » (Alebrant, fol. 12.)]

Lanci. Gorge. Le *lanci*, mot du Languedoc ; c'est l'esquinancie, de l'espagnol *esquilencia*, en retranchant les deux premières syllabes. La signification de ce mot, dans le même pays, s'est étendue à toutes sortes de mauvaises choses, jusqu'à la foudre et au diable. (Le Duchat, sur Rab. II, prol. p. VII.) — « Que la *lansi* vous esclatte, » espèce d'imprécation, comme on dit aujourd'hui que la peste vous étouffe. (Contes de Des Perriers, II, 58.)

1. Lancier. Homme d'arme portant la lance. Les *lanciers* (dans leur origine) étoient presque tous gentilshommes, et même Henri III, par son ordonnance de 1575, avoit déclaré que non-seulement les *lanciers*, mais même les archers des ordonnances devoient être de noble race. (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 430.) On disait, c'est un chaud *lancier*, pour c'est un poltron. (Oudin.)

2. Lancier. Sommier mis à une cheminée, passant à travers le mur mitoyen d'un voisin. (Cotgr.) — « En mur moitoyen, le premier qui assiet « ses cheminées, l'autre ne les luy peult faire oster « ne reculler, en laissant la moictyé du mur et une « chantille pour contre-feu ; mais au regard des « *lanciers* et jambes de cheminées et cimaises, il « peult percer le dict mur tout oultre et y assoir les « *lanciers* et amaises à fleur dudict mur. » (Thaumassière, Cout. de Berry, p. 457 ; A. Cout. de Montargis, au C. G. I, 921.)

Lanciere. Ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas. (Cotgr.)

Lande. [Terre de bruyère : « Dangiers, li orri- « bles maufés, Quant il se senti enchausés, S'enfuist « plus tost que cerf en *lande*. » (Rose, v. 21533.) — « Entre le forest de Gedours et l'ost le roy, n'y avoit « pas deux lieuwe englèces, et estoient tout belle « *lande*. » (Froiss. III, 427.)] — « Il sera si dompté « qu'on le pourroit mener par les *landes* garder les « brebis. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 48.)

Landie, Landye. [Parties naturelles de la femme : « Le fournier les avoit envoyez à la *landie* « leur mère. » (JJ. 149, page 175, an. 1395.) — « Jehannin Faulchon dist au suppliant qu'il alast à « la *landye* sa mere. » (JJ. 189, p. 44, an. 1456.)]

Landier. [Formé par agglutination de l'article avec *andier* : « Preoz et pailles, chauderons et tre- « piez, Et cros aguz, tenailles et *landiers*. » (Charroi de Nymes, v. 777.)] — « Si bien qu'ils furent con- « traincts de se lever de table et aller à la cuisine « où ils ne trouverent ame vivante et le feu tout « mort et les *landiers* froids comme ceux d'une « confrerie. » (Brant. Cap. Estr. II, 266.)

Landille. Même sens, dans Brantôme, Dames galantes, I, p. 348.

Landit, Lendit. [1° Du latin *indictum* précédé de l'article comme *lierre*, *lendemain*. Ce mot, qui désigna d'abord toutes les assemblées judiciaires et politiques, fut ensuite restreint à la désignation des foires, et spécialement de celle qui se tenait dans la plaine de S. Denis, le 11 juin. (Voir dans le dictionnaire de Paris de Hurtaut, un poëme du XIIIe s. sur la fête du *lendit*) : « Qui achetera un seul van à son « user, ne doit noients se il n'est foire du *lendit* ; « et se il est *lendi*, si en doit obole. » (Livre des Mét. 283.) — « Le dimanche prochain après la beni- « çon du *landit*. » (JJ. 50, p. 9, an. 1314.)] L'Université avait congé ce jour-là. Primitivement, dit M. Quicherat (Hist. de Ste Barbe, p. 260, t. I), « elle « s'y rendait en corps avec tous ses suppôts, afin de « donner plus de solennité à l'inspection que le « recteur allait faire là du parchemin mis en vente ; « car la juridiction du recteur s'étendait sur le com- « merce du parchemin et du papier, et ces matières « ne pouvaient pas être débitées qu'il n'eût constaté « auparavant le bon aloi de leur fabrication. Des « inspecteurs attitrés visitaient le papier en son « nom ; lui-même était tenu de visiter le parchemin. « Lors donc qu'il allait à saint Denis pour approu- « ver ou rejeter celui qu'avaient apporté les mar- « chands forains, de l'escorte que lui faisait toute « la jeunesse des écoles résultait un interminable « défilé : la circulation était suspendue dans la ville « pendant des heures entières, et, si quelque convoi « trop pressé essayait de couper le cortège, l'émeute « éclatait infailliblement. A cause de cela les collè-

« ges furent éliminés en 1504 de la procession du « recteur. Dès lors ils allèrent au *Lendit* séparé« ment, en partie de plaisir. Les maitres profitèrent « de l'occasion pour donner sous la tente ou dans « une auberge du bourg, le diner du grand lundi « d'été. Pendant les apprêts, les élèves visitaient le « trésor de Saint Denis, s'approvisionnaient aux « étalages des petits objets nécessaires pour l'etude, « ou se baignaient dans la rivière, chose qui était « défendue à Paris, comme contraire à la décence. » La débauche devait accompagner ces réjouissances; au Cart. de S. Martin des Champs est inscrit un arrêt « par lequel une femme amoureuse, qualifiée « *reyne du lendit*, fut contrainte vuider d'une mai« son assise en la censive S. Martin. » — 2° Honoraires payés aux maitres par les écoliers le jour du *lendit*. On appeloit *trippelandis* les écoliers qui frustroient leur maitre du salaire qui leur étoit dû. (Ménage.) — 3° Péage : « Nostre *lendit* ou péage et « bastage de S. Julien en Minerbois, en la senes« chaussée de Carcassonne. » (JJ. 82, page 632, an. 1340.)]

Landon. [Billot attaché au cou des chiens pour les empêcher de chasser : « Lequel sergent comman« doit à ceus qui avoient chienz, que il meissent « *landons* à leurs chiens, en la saison que il appar« tient à mettre *landon*. » (JJ. 62, p. 309, an. 1320.) — « Il avoit esté signifié que chacun qui auroit « chiens, leur mist à chacun un baston appellé *lan*« *don* au còl, à ce qu'ilz n'entrassent ne feissent « dommage es vignes. » (JJ. 165, p. 171, an. 1411.)]

Landore. Paresseux. [Comparez le bas breton *landar*] : « Les oultragearent grandement, les appe« lant... *landores*, malauctruz. » (Rab. Garg. I, 25.) — « Il y a force grands, qui sont grands *landores*, « tant mal bastis et adroits que c'est pitié. » (Brant. Cap. fr. II, 401.)

Landreux. Déguenillé, infirme. (Oudin.)

Landrivel. [Andrivelle, cartahu : « Enfans, « votre *landrivel* est tombé. » (Pantagruel, liv. IV.)]

Landwere. [Digue, pour *Landwehr*, défense de terre : « S'en vindrent par trois batailles... jusques « à une *landwere* (c'estoit une deffense d'un fossé « qui estoit non pas moult loing de là). » (Froiss., t. XIV, 290.). — « En tournant et advironnant cette « *landwere*. » (Id. 294.)]

1. Laner. [Lâche. (Voir Lanier) : « Car teus est « povres qui a corages fers Et teuz est riches qui a « le cœur *laner*. » (Gérard de Viane, dans Du Cange, t. IV, fol. 20 c.)]

2. Laner. [Apprêter la laine : « Filler, tresser, « fouler, *laner* et taindre, comme de toutes autres « choses, qui a mistere de drapperie appartient. » (JJ. 69, p. 1, an. 1334.)]

Laneur. [Ouvrier en laine : « Robin Trebut « povre varlet *laneur* de la ville d'Evreux. » (JJ. 140, p. 208, an. 1391.)]

Langage. [1° Discours, ensemble de paroles, paroles : « Droiz empereres, entendez mon *lan*« *gage*. » (Coronement Looys, v. 2282.) — « Car sa « biautez me fait tant esbahir Que je ne sai devant « lui nul *langage*. » (Couci, XIX.) — « Et leur disoit « ces *langages* en riant. » (Froissart, t. V, 34.)] — « Beau *langaige* que le roy de Navarre dist au « regent et à son conseil. » (Chron. de S. Denis, II, fol. 259.) — [2° Manière de s'exprimer hautaine et arrogante : « Icellui Bisot, qui estoit homs de grant « *langage* et esmouvens, parlast audit marchant « par plusieurs fois de grosses paroles en l'appel« lant ribaut, garçon, pillart. » (JJ. 100, page 914, an. 1370.) — « De ce débat qui estoit et fu grant et « de hault *langage* entre les diz compaignons. » (JJ. 142, page 6, an. 1391.) — 3° Manière de parler propre à un pays, à une province : « Mon *langage* « ont blasmé li François Et mes chançons, oyant « les Champenois. » (Quesnes de Béthune, romanc. page 83.) — « Comme d'ancienneté ait esté usé et « accoustumé oudit pais de bailler enfant de la lan« gue d'oyl à celle de Flandres, et de celle de Flan« dres à celle d'oyl, pour apprendre les *langaiges*, « et à ce tiltre, Pierre de Grandfeurre né et demou« rant en nostre bonne ville de Tournay eust baillé « un sien enfant par eschange pour un autre enfant, « filz d'un laboureur de la ville de Gand. » (JJ. 121, p. 318, an. 1382.) — « Icellui de Chastillon cognut « au parler que icellui Thomas estoit Picart; et « pour ce par esbatement se prist à parler le *lan*« *gage* de Picardie, et ledit Thomas qui estoit « Picart, prist à contrefaire le *langage* de France; « et parlerent ainsi ensemble longuement, et tant « que ledit Thomas se prist à courcier de ce que « ledit Chastillon contrefaisoit son *langage*, et « l'appella pour lui faire desplaisir, sires homs, en « lui disant que c'estoit à dire en *langage* de leur « pays, coux. » (JJ. 133, page 106, an. 1388.)] — 4° Nation. Parlant des Espagnols, jaloux des François et Navarrois : « La commencerent a avoir « envie sur les François et bien s'en apperceurent « les Francois varlets et les fourrageurs des cheva« liers Francois et Gascons, car on avoit ceux de « France et du *Langage* logés ensemble. » (Froiss., liv. III, p. 50.)

Langager, Langagier. [Parler, discourir : « (Dan Pietre d'Espagne) qui se tenoit tout dis pre« sens enmi le parlement dalés ledit prince qui par« loit et *langagoit* pour lui en coulourant ses « besoignes. » (Froiss. VII, 109.) — « Ensi et autres « semblables paroles *langagoient* li Englès. » (Id. liv. X, p. 204.)]

Langageur. [Hâbleur : « Entre vous, bourdeur « et *langageur* et vendeur de bourdes et langages. » (Froiss. t. IX, 126.) — « Guillot le Champenoys, qui « est homme de petit gouvernement, yvrongne et « grant *langageur*. » (JJ. 144, p. 285, an. 1393.)]

Langagier. [Querelleur : « Icellui Enguerran, « qui est homme de dur renom et *langagier*, dist « et divulga en plusieurs lieux publicquement. » (JJ. 189, p. 303, an. 1459.)]

Langaire. Même sens : « Si aucun *langaire* « accoustumé dire injure à aucun bourgeois en la

« rue ou au faulbourg, le bourgeois ne cherchera « baston pour le battre, s'il n'en a, mais s'il veut le « frappera par trois fois de poing et s'il tenoit en « sa main un baston ou verge, le frappera par trois « fois, s'il luy plaist et s'il dit de rechef injure, il le « menera au juge lequel fera justice d'iceluy. » (Cout. de Landrecies, N. C. G. II, p. 265 ᵃ.)

Langais. [Etoffes de laine, langes : « Des prof- « ficts des gros *langais* dudit lieu de Rue, qui se « soulloient bailler à ferme pour trois ans. » (Rev. du comté de Ponthieu, an. 1554.)]

Langart. [Babillard : « Jehan Senault fort *lan-* « *gart* et accoustumé de parler. » (JJ. 189, p. 359, an. 1459.)] — « Les *langars* orateurs. » (Tahur. 163.)

Quant est de moy, je n'eus onc crainte d'ame
Fors seulement, en entrant chez ma dame,
D'estre aperceu des *langars* dangereux. *(C. Marot, 288.)*

Langayer. Considérer la langue d'un porc pour voir s'il est ladre : « Les bouchers qui tueront les « pourceaux, ne pourront prendre pour tuer un « pourceau et saler que dix huit deniers et non plus « et de *langayer* trois deniers. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 376.)

1. Lange. 1° Manière de parler : « Ma douce « dame, on doit douter *lange polie*. » (Poët. fr. ms. av. 1300, t. IV, p. 1390.) — [« Cols de *lange* ne fait « plaie. » (Crestien de Troies, dans Holland, p. 266.) — 2° Nation : « Après envoiera messages, Par les « terres, par les *langes*. » (Lusidaire, ms. dans D. C. t. IV, fol. 122 ᵃ.)]

2. Lange. [1° Laine : « N'ai Robe de *lange* ne « de lin, A grant povreté sui remese. » (Renart, v. 30318.) — « Les toisons por faire dras *langes*. » (Rose, v. 20189.) — 2° Robe de laine tenant lieu de chemise aux moines, aux pauvres et aux pèlerins : « Je me parti de Joinville, sanz rentrer ou chastel « jusques à ma revenue, à piés, deschaus et en « *langes*. » (Joinville, § 122.)] — « Une dame ayant « perdu les traces d'un grand guerrier fait ce ser- « ment : Jamais je ne gerray que une nuyct en une « ville, devant que je l'auray trouvé ou mort ou « vif, ne je ne vestiray jamais linge emprez ma chair, « si non *lange ;* ne jamais chair ne poisson ne man- « geray fors pain et vin seulement ; ne ne vestiray « robbe qui envers ne soit ; ne chevaucheray cheval « qui n'ait la queüe couppée et n'aura frain en teste « qui mauvais ne soit. » (Gloss. de l'Hist. de Bret. qui cite Lanc. du Lac.) — [De là l'expression « se « frotter au *lange*, » comme nous dirions porter la haire : « Assez sovent lessa le linge Et si frotta le « dos *au lange*. » (Rutebeuf, II, 157.) — « Tel cuide « on qu'au *lange* se froie, Qu'autre chose a souz la « courroie. » (Id. 206.)]

Trop auroient donc fait cil cordeler fou change
Qui toz-jorz vont deschauz et *se frotent au lange*
S'il cuidoient avoir paradys sanz eschange.
Chantepleure, MS. de S. G. f. 104, R° col. 1.

Langeau. [Flacon, bouteille : « Une chopine, « six escuelles et un *langeau* barré. » (JJ. 160, p. 333, an. 1406.)]

Langeon. Drapeau d'enfant. Faisant parler Hérode qui se repent du massacre des Innocents :

Puis il dira : leur vie j'estimois
Sans nul honneur de l'honneur que j'aymois
Voire et leur mort honteuse et tres vilaine
Dens leurs *langeons* et drappeaux et simois
Dessous deux ans, d'un an, d'un jour, d'un mois,
Blancs, noirs et blonds ont passé par la paine
Du glaive... *(Marg. de la Marg. f. 144 ᵇ.)*

Langeot. Même sens : « On voit les enfans des « Ameriquains les plus droits du monde combien « qu'ils ne soient jamais renfermez et empaquetez « en des linges et *langeots*. » (Bouchet, Serées, page 208.)

Langeul. [Drap de laine, opposé à *linceul*, drap de lin : « Un *langeul* à lit, qui bien valoit dix solz. » (JJ. 142, p. 66, an. 1391.)]

Langoiement. [Action d'examiner la langue d'un porc : « Print douze deniers de *langoiement*. » (JJ. 113, p. 314, an. 1378.)]

Langoieur. [Celui qui d'office examine la langue d'un porc : « Perrin Landry *langoieur* ou « essaieur de pourceaux. » (JJ. 113, p. 314, an. 1378.)]

Langoine, Langone. [Monnaie de Langres : « Ceste vendue fut faite pour trois cens *langones*... « .x. livres d'estei en ans ou de *langoines*. » (D. C. sous *Langones*.)]

Langor. [Peine, souffrance : « S'aurai à son « plaisir *langor* Ou mercit, s'il l'en prent piteitz. » (Wackernagel, p. 50.)]

Langorer, Langorir. Languir :

Pour soixante ans ne doit nulz avoir joye
De *langorer* en ceste vie humaine
Qui devers Dieu ou en enfer vous maine. *(Desch. 185 ᵈ.)*

Parlant du siège de Pontoise mis par les François :

Les gens là estoient *langoris*
Et fist les vivres deschargier
Loré, lors prevost de Paris
Qui se mist en ung grant dangier. *(V. de Charles VII, 185.)*

Langoste, Langouste. [Sauterelle : « Les « blez de la terre livra Dieus à *langoste*. » (Psautier du XIIIᵉ s., fol. 95.) — « Sa viande (la nourriture de « saint Jean Baptiste) fu miel ét *langoustes*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 68.) C'est par assimilation qu'on a ainsi nommé les langoustes de mer ; de même, sur les côtes de Normandie, on nomme sauterelles les crevettes.]

Langoureux. [Souffrant : « Amoureuses et « amoureux Qui d'amour savez la couvine, Faites « secours au *langoureux*. » (Desch.)]

Langoyer. [Examiner la langue d'un porc pour voir s'il n'est pas ladre : « Le prevost de Mont- « lehery lui defendi vendre et *langoyer* pourceaux. » (JJ. 113, p. 314, an. 1378.)]

Langrout. [Langouste : « Gammarum Galli et « Normanni appellant homar,... nostri *langrout* et « escrevise de mer. » (Traité des poissons, B. N. lat. 6838, C. ch. 133.)]

Langue. [1° Organe : « Et s'aucuns fel sa *lan-*

sache (lai de l'Ombre). » — « Renart li a ue traite Bien demi piés fors de la gueule. » 306.) — 2° Parole : « Quand uns hom a ngue dehors, et il n'a point de conseil sa parleure est fierement perilleuse à la à ses amis. » (Brun. Lat. Trésor, p. 469.) ler propre à un pays. (Voir sous LANGAGE.) gue italienne est composée de cinq autres « Le Latin estoit la *langue* premiere de : ce neantmoins par laps de temps le Got, bard, le François et de nostre temps l'Es- y ont tellement mis du leur, que vous la stre composée de ces cinq ; et toutes fois en qui soit pur Latin, pur Got, pur Lom- ur François, pur Espagnol. » (Pasq. Rech. - « Je ne fais aucun doute que le pays de doc n'ait dit par une transposition et abe- de parole quasi *langue de Got* : encore que he bien que l'erreur commune soit que time que ce pays soit ainsi nommé de cette *Oc*, qui signifie entr'eux *ouy*, pour laquelle quelques ignorans diviserent autres fois la en *Langue d'oc* et *Langue d'ouy*, comme s dire que les uns prononcent *oc* et les *ouy*. » (Pasquier, Rech. p. 34.) [Ce sont les s qui avaient raison.] — « Les gens des stats de nostre royaume de la *langue d'oil* ays coustumier. » (Ord. des R. de Fr. III, - « *Langue* corte, » la langue qu'on parloit Novempopulanie, maintenant la Gascogne. ion : « *Langue* Tyoise (allemande), » dans t. de Nangis, an. 1339. — « Personne de le estat qu'il fut ne de quelque *langue*. » de Paris, sous Charles VI et VII, p. 168.) — aliers de Malte disent encore langue Espa- angue Françoise, langue Allemande. — ette, aiguille de balances : « Chascun mar- s bourgeois de Paris...... aura bonnes ces et justes, perciées entre le bras et la s sans estre enarchiées. » (Ord. t. I, p. 759.) andes d'étoffe découpées en pointe : « Les s d'or (du gonfanon) li sont as poins . » (Roncisv. 38.)]

ez un bon confenon
gues tresque al arçon
es teles, hauberc et heaume
a meillor en cest roialme. *(Parton. de Bl. f. 152.)*

m cinq assaies d'argent doré, garnis de es et de *langues* serpentines. » (De Laborde, Bourgogne, t. IV, 84, an. 1477.)] — « Au s du comble de leurs testes ilz avoient chas- ne longue poincte de *langue* d'une brasse ye en maniere d'espée. » (Percef. vol. III, a.) — « La reyne Genievre envoye à Lance- pennonceau a une *langue* vermeille lequel aut qu'il porte sur son heaume. » (Lanc. I, fol. 103.) — *Expressions* : « 1° « *Langue* if, » demi pique : [« Icellui Perrinet s'en ala ville de Hebonnieres atout une guisarme ou e de beuf. » (JJ. 176, page 15, an. 1441.) — ue de serpent pour faire l'essai du sel : « Item une nef d'argent et une *langue* de serpent « aveques. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 58, § 170.)] — 3° *Langue* dorée :

Si riche n'est qui ait que sa ventrée
Pour sens avoir ne vueil *langue dorée*...
Ne pour honneur tant souffrir de mesaise
Tous tels estas n'est que vent et fumée
Il me souffist que je soie bien aise. *(Desch. f. 269 d.)*

4° « Avoir *langue* d'argent et mains d'or » :

Quant li homs larges a esté
Et il vient en escharseté,
L'en dit que c'est signe de mort
Et le monde à ce point s'amort
Qu'il ne veult qu'argent et or fin.
Si puet on jugier que la fin
De ce monde vient et approuche
Mais ceuls qui en tiennent la broche
Ne veulent leur or desbrochier
Ne on n'ose ceuls approuchier
Qui *ont mains d'or, langues d'argent*...
L'en ne tient compte d'autre gent. *(Desch. f. 522 c.)*

5° « *Langue* du dyable, » langue médisante. — « Ceulx en qui la *langue du dyable* parle. » (Lanc. du Lac, III, fol. 2 a.) Cette expression est encore en usage. — 6° « Gens ou hommes de *langue*, » procureur. — « Celuy qui est admis procureur ou *homme* « *de langue* à la vierschare fera premierement « serment de bien et fidelement servir un chacun « selon sa connoissance et de ne point soustenir de « mauvaises causes les scachant telles. » (Cout. de Cassel, N. C. G. t. I, p. 721 a.) — 7° « Gens de deux « *langues*, » interprètes. (Saintré, p. 318.) — 8° « Coup de *langue* d'avocat » :

Et je diray en bonne foy
Tant de bien de vostre personne
Et plus c'une cloche ne sonne
Et n'aiez en mon corps fiance
Car je vous tieng en deffiance
Se du pourpoint ne suis payez
Vous serez batus et plaiez
Du *coup de langue d'avocat*
Et proposera tant de cas
Contre vous à tort et de droit
Que nous serons en champ estroit. *(Desch. f. 426 b.)*

9° « Coup de *langue* souvent pis que le coup de « lance. » (Chasse d'amour, p. 147 b.) — 10° « *Lan-* « *gue* de leu, » injure :

Filz a vilain, fait il, malfez,
Malostruz et mal engendrez,
Orgueil de serf, hueil de larron,
Langue de leu, cri de paon. *(Partonop. f. 164 a.)*

11° « Mauvaises *langues*, » médisants. (Percef. V, fol. 85 b.) — 12° « Donner *langue*, » nous disons aujourd'hui vulgairement faire le bec à quelqu'un : « Mr de Salvoison attira des espions, dont il n'en « avoit jamais faute et de doubles et de simples et « de fidels et de toutes sortes auxquels fit courir le « bruit et *donna langue* comme dans un tel jour « assigné le remüement se devoit faire. » (Brant. Cap. fr. II, p. 345.) — 13° « Avoir *langue* grande. » — « Un autre pria ceux de la Serée de luy dire « pourquoy on dit que les babillards et ceux qui ne « peuvent se taire *ont la langue grande*, et aussi les « oyseaux qui parlent ont la langue plus large que « les autres : il se contenta quant on luy eut dit que « c'etoit à cause que ceux qui ont la langue courte

« et ceux qui ne peuvent pousser la langue bien « avant hors la bouche ne peuvent parler ou par- « lent difficilement. » (Bouchet, Serées, p. 438.) — 14° « Avoir, ou entendre *langue* de quelqu'un, » entendre parler ou avoir des nouvelles de quelqu'un : « En proclamation de partage, pour les biens « des personnes qui ont esté sept ans et plus hors « de nostre pays de Flandre sans *en avoir eu lan-* « *gue* ou de marque, l'on observera les procedures « cy-devant declarées. » (Cout. d'Ipre, N. C. G. t. I, page 884 b.) — 15° « Prendre *langue* de quelque « chose, » parler, discourir sur quelque chose : « Si le battement de cœur, le panthelement, et la « crainte d'une descouverte y entrerent quant et « luy, nous n'en *prendrons pas langue* pour ce coup, « mais nous jugerons de ses esmotions par les nos- « tres, si en pareille surprise nous nous voyons. » (Pèler. d'amour, t. I, p. 156.) — 16° « Aller prendre « *langue* des ennemis, » aller à la découverte des ennemis. (Mém. d'Angoulesme, p. 64 ; Mém. de Sully, II, p. 237.) — 17° « Rapporter bonne *langue*, » en parlant d'un espion qui apporte des nouvelles exactes. (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 17.) — 18° « Tirer « bonne *langue* de quelqu'un, » tirer de bonnes nouvelles : « Monsieur de Salvoison gouverneur de « Verone, gueres loin de Casal, avoit par sa libera- « lité.... gagné quelques-uns de cette ville.... et en « *tira d'eux si bonne langue*..... qu'il trouva fort « propre de faire son fait. » (Brantôme, Cap. Fr. II, p. 336.) — 19° « De soupirs et larmes faire *langue*, » parler par les larmes et les soupirs :

Et *de souspirs et larmes feirent langues*
Pour achever, sans parler, leur harangues.
Les Marg. de la Marg. f. 383, R°.

20° « Sçavoir bien joüer du plat de la *langue*, » savoir bien parler : « Zaleucus disoit que les loix « estoyent semblables aux toiles des araignes. Car « comme la petite mousche y demeure, mais la « grosse en sort par force : ainsi les povres ou ceux « qui ne sçavent pas bien babiller demeurent enfilez « dedans les Loix : mais ceux qui sont riches ou « *scavent bien jouer du plat de la langue*, rompent « leurs filets. » (Apol. d'Hérod. p. 69.) — 21° « Tenir « la *langue* entre les dents, » se taire : « Feroient « beaucoup mieux a *tenir leurs langues entre les* « *dents* que de blasmer autruy. » (Strap., I, p. 34.) — 22° « *Langue* meut bien, mes cuer ne puet chan- « gier. » (Vatican, n° 1522, f. 167 d.) — 23° « Ou la « dent se deult, la *langue* va. » (Voy. Hist. de Boucicaut, p. 378.) — 24° « *Langue* courte et longues « aureilles servantes doivent à leur maitresse. » (Aresta Amorum, p. 183.) — 25° « Mieux vaut glis- « ser du pied que de la *langue*. » (Cotgrave.)

Languebault. [Injure. (Voir Landie) : « Ostelet « Guisot esturqua ou bouta aucunement contre le « mahutre Colin marchant ; et à ceste cause dist : « Pourquoy m'as-tu esturqué ? En disant outre, « waite, quel *languebault*... A quoi ledit Ostelet « respondi : les *languebaulx* ta mere sont ilz si « faitz. » (JJ. 195, p. 7, an. 1467.)]

Languefride, *s.* Sûreté publique des grands chemins, de *Land*, pays, et *Fried*, paix, institution ou ordonnance connue en Allemagne : « Messire « Charles de Boème qui pour ce temps regnoit et « estoit roy d'Allemaigne et empereur de Romme, « institua le duc Wincelant de Boème et le fit sou- « verain regard d'une institution et ordonnance, « qu'on dit en Alemagne la *languefride* ; c'est a dire, « tenir les chemins couverts et seurs et que toutes « manieres de gens peussent aller, venir et che- « vaucher de ville en autre seurement. » (Froiss., liv. III, p. 266 et 264.)

Languelette. Diminutif de langue :

. . . . Toutes nos *languelettes*
Pour louer ses vertus, seroient toutes muettes.
Les Tri. de Petrarque, trad. d'Opede, fol. 32, V°.

Languete. [« Une fascie la quele a pluseurs « grelles chiés ou *languetes*. » (H. de Mondeville, folio 78 b.)]

Langueur, Languor. [« Si avint que maladie « le prist, et chei en *langueur* et langui grant « pièce. » (Mén. de Reims, § 433.) — « De le enfer- « teit de ceste *languor* ne muert nulz, se cil non ki « est encor foibles. » (Job. p. 518.)] — *Expression* : « Jurer *langueur*, » c'étoit prouver par le serment de plusieurs témoins que l'on n'a pu se trouver à l'ajournement pour cause de maladie. (Anc. Cout. de Norm. f. 64 a.)

Langueyeur. [« *Langueyeurs* sont tenus de « reprendre les porcs qui se trouvent mezeaux en « la langue. » (Loysel, 419.)]

Languide. [« Et jà son œil *languide* à voir le « jour commence. » (De Brach, Hierusalem, f. 69 v°, xvi° siècle.)]

Languier. [Langues de serpent réunies sur les pièces d'orfèvrerie, particulièrement sur les salières ; elles servaient à faire l'essai du sel. (Voir *sallière*, *serpent*) : « Un *languier* de langues de serpent, où « il ne faut riens, auquel *languier* avoit un pié, un « camahieu ou milieu, semé d'esmaux et doré, « pesant .vi. marcs, .vii. onces. » (Compte de 1353, dans De Laborde.) — Voir aussi dans l'Inventaire des bijoux du duc d'Anjou, sous le § 81, la description détaillée d'un autre *languier*.]

Languine. [Langueur, faiblesse : « A l'occasion « desquels coups icellui Ancel a esté en grant *lan-* « *guine*. » (JJ. 176, p. 273, an. 1443.)]

Languir. [« Tant com lui plaist, me puet faire « *languir*. » (Couci, XI.) — « Ne que en la prison « les feist-on *languir*. » (Berte, coupl. 63.)]

S'ele estoit mesele
Cele à cui me sui donnez,
Si voudroie mieus assez
Que mon cuer en *languesist*
Qu'autre son preu en feist. (*Vat. 1522, f. 154 c.*)

Expression : « Occire en *languissant*, » faire mourir dans les tourments : « Ils m'eussent pieça « occis s'ilz eussent voulu mais pour ce que je les « avoye blecez, ilz ne me voulurent point *occire* « fors seulement *en languissant* : mais Dieu mercy « vous nous en avez delivrez par vostre prouesse. » (Lanc. du Lac, III, f. 19 d.)

Languis, *s. m.* Air de danse : « Les menestriers « alors commencierent à jouer de la basse dance, « le *languis* et le lardant desir. » (Aresta Amorum, page 206.)

Languissement. Langueur amoureuse : « Le « *languissement* sans cause apparente suit les « amans. » (Maladie d'amour, page 87.) — [« Ces « regards desrobez, brulans de passion, Ces doux « *languissemens*, ces mignardes caresses. » (Desportes, Elég. I, 19.)]

Languisson. Langueur : « Mouroient presque « tous etiques de *languisson*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 224.)

Langustes, *s.* Sauterelles. (Marbod. col. 1664.)

Lanieche. [Lanice, bourre provenant de la laine : « Que les contrepointiers deseur soient de « bourre *lanieche*. » (Liv. des Mét. 387.)]

Lanier. [1° Oiseau de proie : « Le *lannier* ne « vole fors aux perdris et aucune fois au connin et « au lievre, et non plus. » (Ménagier, III, 2.)] — 2° Homme semblable au lanier, lâche, paresseux :

Partonopex n'est pas bahis,
Ne point *laners*, ne point vestis
Ainz fait bons poindres et forniz
Et volantiers, non à enviz. *(Partonop. f. 158 c.)*

[« Mal dehait ait ! je le taing por *lanier* Le gen« tilhomme, quand il doit tornoier A gentil dame « quant se va conseiller. » (Raoul de Cambrai, 44.) — « Garde que tu sois de cheus Qui *lanier* sunt et « perecheus. Qui perecheus est et *laniers*, De nou« veauté est parchonniers. » (Caton en roman, dans Du Cange, t. IV, 20 c.)]

Laniere. [« Et au pillier pendoit ung escu dont « la campaigne estoit de fin or, à une *laniere* « d'azur, à ung rai de feu vermeil. » (Perceforest, vol. I, f. 65.) — « A courte chausse longue *laniere*. » (Cotgrave.)]

Lanner. [Apprêter, mettre en œuvre la laine, aux Ord. VII, p. 514, an. 1402.]

Lanneur. [Ouvrier en laine : « Jaquemin Her« min de Nielle le Chastel, *lanneur* de draps, lequel « *lanneur* requist. » (JJ. 112, p. 113, an. 1377.)]

Lansage. [Aliénation : « Toutefois les parens « peuvent departir leurs heritages à leurs enfans « en *lansage* à l'un plus qu'à l'autre, sans aller à « la justice. » (Cout. de Liége, ch. 6, art. 4.)]

1. Lansager. [Aliéner : « Feumain ne peut « *lansager* heritages d'enfans, dont il est feumain. » (Ibid. art. 28.)]

2. Lansager. [Celui qui aliène : « Tous treffon« ciers et *lansagers* peuvent deminer pour faute de « relief. » (Ibid. ch. 15, art. 17.)]

Lansquenet. [De l'allemand *Landesknecht*, serviteur du pays, fantassin de la plaine, du *Flachland*. On le nommait ainsi pour le distinguer des soldats suisses qui venaient des montagnes d'Uri ou d'Unterwalden] : « Est la coustume des « Alemans que s'ils estoient payez jusques à « aujourd'hui, et demain il y avoit assaut ou « bataille, ilz entendent qu'il leur est deu nouvel « argent, et ceux qui criyoient le plus haut, c'es« toyent les *lansquenets* et les gens de pié, et con« clusion ils ne voulurent point marcher avant. » (O. de la Marche, Mém. liv. II, p. 648.)

Lansquenette. Lansquenet, jeu de cartes. (Oudin.)

Lanssot. [« Jehan Guillory tenoit en sa main « un petit dard ou *lanssot*. » (JJ. 153, page 433, an. 1398.)]

Lanterne. [1° Cage d'or, d'argent, de cuivre ou de fer, avec de minces feuilles de corne pour porter une lumière et l'abriter du vent : « On n'eüst cierge « ou *lanterne* enfichée. » (Roncisv. 118.) — « Nus « pingniers ne doit ne ne puet metre cor nuef ne « viez en merrien de viez *lenternes* pour vendre. » (Livre des Métiers d'Et. Boileau.) — « Une *lanterne* « d'argent doré par les bandes, pesant, avec le cor, « trois marcs, cinq onces. » (Inv. de Charles V.) — 2° Lanterne de vaisseau : « Par Sebre amunt tut lur « navilie turnent Asez i ad *lanternes* e carbuncles. » (Rol. v. 2142.) — « Une *lanterne* fit li dus mettre « en sa nef et mast dessus. » (Roman de Rou.) — 3° Joyau pour enfermer des boules de senteur : « Une très petite *lanterne* d'argent dorée, à une « chaisne, pour mettre oiselles de Cipre, pesant une « once et demie. » (Inv. de Charles V.) — 4° Lieu entouré de barreaux : « Icellui sergent entra de fait « en un petit cabaret, que on dit la *lanterne*, par « ou l'en va ou cellier dudit hostel. » (JJ. 146, page 139, an. 1394.) — 5° Parties naturelles de la femme : « L'exposant dist qu'il s'en alast à la *lan« terne* sa mere ; et adonc ledit Deschamps lui dist : « mais va à la lendrie ta mere. » (JJ. 151, page 324, an. 1397.) — Voir le sens injurieux que lui donne Rabelais dans son *isle des lanternes*.]

Lanterner. [1° Renvoyer quelqu'un à la lanterne d'une femme pour l'injurier : « Icelli Jehan « dist au suppliant moult de villenies en l'appellant « pluseurs foiz filz de putain et en le *lanternant*. » (JJ. 142, p. 287, an. 1392.) Voir l'étymologie donnée par Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.] — 2° « *Lan« terner* autour du pot, » être irrésolu. (Oudin.) — *Expression* : « Parchemin *lanterné*, » transparent comme la corne d'une lanterne ; parchemin vierge. (Rabelais, t. IV, 204.)

Lanternerie. Menterie, tromperie : « Voyla de « belles *lanterneries* bien inventées. » (Des Acc., Bigarr. liv. IV, p. 48 b.)

Lanternier. [1° Fabricant de lanternes : « Qui« conques veut estre pingniers et *lanterniers* de « cor et d'ivoire, estre le puet franchement. » (Liv. des Mét. 170.) — L'emploi de la corne aux vitres des lanternes servit de prétexte aux *pigniers* et aux lanterniers pour se réunir en un seul corps de métier. On se fournissait encore chez le lanternier des feuilles de corne pour couvrir les titres des livres qu'on mettait, dans un petit encadrement, sur le plat des volumes reliés, et aussi pour garantir les reliques dans les reliquaires. — 2° Allumeur de

lanternes : « Autant, puis l'ung que l'autre dire, « Car d'evesques ou *lanterniers*, Je n'y congnois « rien à redire. » (Villon, Grand Testament.) — 3° Homme irrésolu : « Le saint Pere a fait conoistre « à tous nos souffleurs (alchimistes) que ce ne sont « que des *lanterniers*, lesquels en plusieurs an- « nées ne font autre chose que multiplier leur tout « en rien. » (Lanoue, 481.)]

Lanterniste. Membre d'une société littéraire à Toulouse, en 1694, 1696, 1701, 1702, 1704.

Lanternois. Langage *lanternois*, dans Rabelais, t. II, 99 ; Eutrapel, p. 191.

Lantierne. [Lanterne : « A Rollant le lanternier « pour les *lantiernes* de la halle des jurés remettre « à point. » (Comptes de Valenciennes, Caffiaux, XIVe siècle.)]

Lantrenier. [Fabricant de lanternes : « Un « *lantreniers* portant ouvrée neufve, doit un « denier. » (Cart. de Corbie, 21.)]

Lanu. [Couvert de laine : « Peaux *lanues*. » (Ord. III, 251, an. 1358.]

Lanure. [Ouvrage de laine : « Que leur mestier « d'œuvre rayée estoit plus soutif que le mestier de « *lanure* planive et que celui qui bien savoit faire « rayez, savoir bien faire draps pleins. » (Ord. II, 3957, an. 1350.)]

Lanz. [Action de lancer. (Chron. des ducs de Norm. v. 25223.)]

Laods. [Lods : « *Laods*, milaods et reconnoissan- « ces de pere à fils et nouveau seigneur à nouveau « tenancier. » (Du Cange, sous *Recognitio*, 4, XVIe s.)]

Laonnisiens. [Monnaie des évêques de Laon : « Nous signour de Coucy disant lesdis cent sols « estre *laonnisiens*, qui valent .L. sols parisis. » (Cout. S. Vincent de Laon, an. 1343.)]

La où. [Dans le cas que : « Il fit escripre au duc « de Bourbon que il volsist aller deviers le pappe « et li impetrer ceste imprelation pour son cappe- « lain, et *la ou* il lui feroit avoir, il fust sceürs qu'il « lui seroit courtois à sa prison. » (Frois. VII, 233.)]

Laouste. [Sauterelle, voir LANGOUSTE : « Et « *laoustes* et miel sauvage. » (Ren. IV, 442.)]

A cel tans fu, c'est verités,
De *laoustes* moult grans plentés
Et vinrent devers Orient ;
Si se trairent vers Occident.
Tant en i ot qu'ançois ne puis
N'en vit nus tant, si com je truis. *(Mouskes, p. 323.)*

Laper. [1° Boire à la manière des chiens : « L'aive commenza à *laper*. » (Marie, 49e fable.)] — 2° Boire avec avidité :

Maintes genz ont esté peris
Et suffoquez par trop soupper
Par trop boire et par trop *laper*
D'ypocras, de viande et de vin. *(Desch. f. 486 d.)*

Lapereau. [« Poucins, *lapereaux*, et cochons. » (Ménag. II, 4.) — « La connille.... porte ore deux, « ore trois, ore quatre, ore cinq *laperiaux*. » (Phébus, Liv. de Chasse, VII.)]

Lapidaire. [Malade de la pierre : « Ces pauvres « *lapidaires*, par l'extresme douleur qu'ils endu- « rent, desirent plus mourir que vivre. » (Paré, t. XV, p. 37.)]

Lapidement. Action de lapider. (Cotgr.)

Lapider. [1° Tuer à coups de pierre : « David « forment se cuntristad, car li poples le volt *lapi- « der*. » (Rois, p. 114.) — 2° Maltraiter en paroles : « Madame, c'est bientost commencé de tourmenter « un serviteur et le *lapider*. » (Marg. Xe Nouv.)] — *Lapidecé*, part. passé, dans S. Bern. p. 351.

Lapin. [« Qui bons *lapins* mengue, bons *lapins* « le suivent. » (Le Roux de Lincy, I, 178, XVe siècle.) — « Il a mémoire de *lapin*. » (Cotgr.)]

Lapis. [Lapis lazuli : « Deux sallieres de *lapis* « avec leurs couvercles de mesme, garnies d'or, « tailliées et esmaillées de basse taille. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.)]

Lapis albazahan. [« Une petite teste de ser- « pent noire, nommée *lapis albazahan*. » (Inv. de Charles V.)]

Lapis lazari. [Lapis lazuli : « Ung anneau « garni d'une teste tailliée, eslevée, de *lapis lazari*. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)]

Laquais. [1° Soldat, peut-être lansquenet : « En « l'année passée, au dernier voyage de l'armée de « Catalogne, le suppliant eut charge de par son « capitaine de mener et conduire certain nombre « de gens arbalestriers, apelés *laquaiz*. » (JJ. 196, p. 222, an. 1470.)] — « Le bation que le seigneur « de Milho, avec quelques autres capitaines de gens « de pied et trois mille *laquais* françois eut en « garde. » (Jean d'Auton, Louis XII, p. 160.) — « N'ayant chacun que deux chevaux et un valet et « un *laquais*. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 89.) — 2° Domestique : « *Laquais* basque, » qui fait promptement une commission. (Mém. de Villeroy, II, p. 356.) — « *Laquais* de court, » page. (Rab. III, p. 136.) — « Luy commande de luy dire de sa part toutes les « injures qu'appartiennent à gens de peu et fait « neans et qui conviennent à un gueux et à un « *lacquay piedau*. » (Merlin Cocaie, I, p. 348.) — 3° « *Laquay* de mer, » poisson. (Cotgr.)

Lar, *s. m. ou f.* La principale maison provenue de l'aïeul, laquelle appartenoit à l'aîné des mâles, et au défaut de mâles à l'aînée des filles : « Par le « *lar* deu pour raison du droit d'aisnesse, est en- « tendu par la coustume (de Bayonne), la maison « principale provenue de l'aycule de degré en « degré : c'est assavoir que le pere du nepveu en « droite ligne ait survescu à son pere et ayeul dudit « nepveu et tenu par succession la maison prove- « nue dudit ayeul. Et quand il est dit en la cous- « tume de plusieurs *lars principaux*, s'entend de « plusieurs maisons nommées, de divers noms « provenues d'ayeul.... ou de plus haut branchage « en droite ligne. » (Cout. Gén. II, p. 714.) Il est féminin au Cout. Gén. II, p. 712.

Larchoneusement. [A la dérobée : « Quant

« li rois vit que les Escos s'en estoient ensi *larcho-* « *neusement* parti. » (Froiss. II, 178.)]

Larcin. [Voir Larrecin. La forme est rare avant le xvie siècle: « Si home apeled altre de *larcin.* » (Lois de Guill. 16.) — « Les larrons s'entrebatent, « et les *larcins* se descouvrent. » (Cotgr.)]

Larciner, *v.* Voler, dérober, au propre et au figuré. Pour le sens figuré : « Un jopas tout chevelu, « avec sa longue robe, fendue par les costez, pour « n'avoir la main serrée et empeschée, ains en « toute liberté et ouverte, le pied gauche advancé « chantant sur son violon la structure et bastiment « du ciel, les erreurs, chemins et espaces de la « lune, envenimant par telle haute et delicate mu- « sique et ravissant les passions amoureuses de la « misérable Dido (si toutes fois cela fut) faisoit rester « et demeurer les hommes comme rochers, *larci-* « *nant* et ostant tout sentiment. » (Contes d'Eutrapel, p. 263.)

Lard, Lart. [1° Cochon salé : « Por tel afere « com ge di, Biau sire avoie des mardi Mon *lart* et « mes pois aünez, Dont ge me suis desjeunez. » (Ren. v. 10233.) — « Et vendredi absolut sont vendus « de deux mille à trois mille *lars.* » (Ménag. II, 3.)] — « Fist achepter le duc de Bourbon et mettre en « ses vaisseaux deux cens tonneaux de vin et deux « cens *lards* avec foison de potages et telles provi- « sions que l'on porte en mer et feist mettre deux « mille chefs de poullailles en ses navires pour les « malades. » (Hist. du duc de Bourbon, p. 284.) — 2° Bois d'une selle. (Cotgrave.) — *Expressions :* 1° « Donner du *lart,* » prendre les ennemis comme un rat dans une souricière. (Du Guesclin, par Mén. p. 107.) — 2° « Il y a du *lard,* » il y a quelque malignité : « *Il y a du lard* en nostre calomniateur. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 287.) — 3° « Frotter son « *lard,* » c'est faire l'acte vénérien. (Rab. I, p. 14; Bouchet, Serées, p. 104.) — 4° « Frotter le *lard* à « quelqu'un, » c'est-à-dire le battre. (Rab. II, 227.) — 5° « Ne pas jetter son *lard* aux chiens, » c'est-à-dire n'être pas fort libéral. (Rab. II, p. 9.) On dit au même sens : Ne pas attacher ses chiens avec des saucisses. — 6° « Avoir mangé le *lart,* » avoir tort, être en faute ; locution provenant peut-être de l'accusation portée contre ceux qui mangeaient gras le vendredi :

Cilz ci n'a *pas mangié le lart*
J'estoie trop mal informez. *(Desch. fol. 236^d.)*

7° « On lui fait croire qu'il a mangé le *lard,* » on l'accuse sans raison. (Oudin. Cur. fr.; Cl. Marot, p. 234; Brant. Cap. Estr. I, p. 40; Mém. de Montluc, II, p. 216.) — 8° « Estre assez sur le *lart* pour faire « sonner l'horloge, » c'est-à-dire qu'une fille est assez grasse, assez appétissante pour inspirer de l'amour :

. . . . Babilon et Mabilete
Chantoient une chançonnette
Et Marguerite Dubois Aimart
Qui *estoit assez sur le lart*
Pour faire sonner l'orloge. *(Desch. fol. 425^c.)*

Lardage. [Marché au lard : « Le droit que il « (l'évêque de Laon) demandoit et se disoit avoir « par point de chartre.... ou *lardage* ou fu le ber- « froy. » (JJ. 66, p. 518, an. 1331.)]

Lardé. [« Les *lardés* (dans un cerf) c'est ce qui « est entre les costés et l'eschine. » (Ménag. II, 5.) Dans Flore et Blanchefleur, v. 1679, c'est un morceau de viande piqué de lard.]

Larder. [1° Piquer de lardons : « Et fist tuer, et « bien en haste plumer, *larder* et mettre en broche. » (Louis XI, 99e Nouv.) — 2° Transpercer, au propre et au figuré : « Nous lairons nous *larder* et occire « laschement. » (Bouciq. I, 24.) — « De honte on « te puisse *larder.* » (Desch. fol. 419^c.) — 3° Accabler d'épigrammes, de phrases pompeuses ou flatteuses : « Dist celle qui n'est pas musarde : Dieu, « fait-elle comme il me *larde* De biau parler. » (Lande dorée.) — « C'estoit l'un de ceux qui l'avoient « si bien *lardé* à sa venue. » (Desp. 25e Conte.) — 4° Pressurer : « Prince, prelat, baron, por Dieu pre- « nez ci garde. France est si grasse terre N'estuet « pas qu'on la *larde ;* Or la vuet cil laissier qui la « maintient et garde Por l'amor de celui qui tout a « en sa garde. » (Ruteb. 137.)]

Larderie, *s. f.* Art de piquer les viandes : « Iceluy enseigna à ses moines les preceptes de « bien cuisiner, les passa docteurs en l'art de *lar-* « *derie.* » (Merlin Cocaie, I, p. 217.)

Lardeur, *s.* Qui larde, qui pique. (Oudin.)

Lardeux. Plein de lard. (D. C. sous *Lardosus.*)

Lardier. 1° Saloir, tonneau à conserver le lard :

En riche sale les mena,
Et se li mostre ses soliers
Ses despenses et ses *lardiers.* *(Fabl. de S. G. f. 16^a.)*

2° [Impôt sur le lard : « De nos briefs dou *lardier* « de Bruges.... trois livres et trois solz. » (Ch. des Comptes de Lille, an. 1331.)] — 3° Marchand de lard. (Oud.) — 4° Hébété. (Cotgr.) — 5° Souillon. (Cotgrave.)

Lardon. [1° Morceau de lard, appât : « Je ne « sui mie pleiges, se trop les esgardon, Que nous « ne soions pris comme ras au *lardons.* » (J. de Meung, Test. v. 1288.) — « Mettre sur chascune es- « cuelle deus *lardons.* » (Mén. II, 5.) — 2° Brocard, horion : « Jamais homme ne passoit à la Fleche qui « n'eut son *lardon.* » (Desper. 28e Conte.) — « Les « gardes lors eurent grand envie de lui bailler du « roux de billy, dont les *lardons* sont de bois, et de « le faire crocheteur. » (Bouchet, 34e Serée.)]

Lardonner. Lancer des brocards. (Cotgr.)

Lardouer. [Garde-manger : « Le suppliant.... « prinst en la cuisine un jambon de porc, qui estoit « pendu au *lardouer.* » (JJ. 169, p. 321, an. 1416.)]

Lardouere. Lardoire :

Lardouere fault et cheminons,
Petail, mortier, aulx et oignons,
Estamine, paelle trouuée,
Pour plus tost faire la porée. *(Desch. f. 497^b.)*

Larecin. [Voir Larrecin.]

Larecineusement. [A la dérobée, dans Froiss. t. IX, p. 225.]

Large. [1° Ample, étendu : « Grant est la plai- « gne e *large* la cuntrée. » (Rol. v. 3305.) — « Gent « out le cors et les costez out *larges*. » (Id. v. 284.) — « La rue ne lui estoit pas assez *large*, tant ivre « estoit. » (Desper. 79° conte.) — 2° Libéral, généreux : « Ha ! mors, comme ies hardie quant tu osas « assaillir le roi Richart, le mieux entechié cheva- « lier et le plus courtois et le plus *large* dou « monde. » (Ménestr. de Reims, § 132.) — *Expressions :* 1° « Estre à son *large*, » être à son aise : « Et furent ung petit plus à leur *large* et leur aise. » (Froiss. XVI, 39.) — 2° « Mettre au *large*, » accorder largement : « Et li furent mis au *large* tous ses « deduis et esbatemens. » (Id. v. 159.) — 3° « *Large* « de bouche et estroit de ceinture. » (Cotgrave), donnant de belles paroles, mais dénouant peu sa ceinture, sa bourse.]

Largement. [1° Amplement : « Une anclume « de fer *largement* demi-pié haute. » (Merlin, ms. fol. 72.) — 2° Abondamment : « Lors lui ala du vin « si *largement* verser, Que la coupe convint par « dessus suronder. » (Cuvel. v. 153.) — 3° Généreusement : « Et despendoie liement En tous leus « plus que *largement*. » (Rose, v. 8018.)]

Largesce-esse-aiche. [1° Largeur : « Icellui « Arondiaux sacha son coutel... sans ferir ledit « Malprivé, ne aussi ferir ne le peust, obstant la « petitesse dudit coutel et *largesse* de la table d'en- « tr'eulx. » (JJ. 105, p. 15, an. 1373.) — 2° Le large : « Nous prendrons la *largesse* de la Champaigne « aussi bien que par cy devant nos ennemis ont « fait. » (Froiss. XI, 154.) — 3° Générosité : « *Lar-* « *gesse* est le milieu entre avarice et prodigalité. » (Brun. Lat. Trésor, p. 272.) — « Car *largesse* fait « home amer A trestous ceus de son païs. Meïsme- « ment ses anemis Puet l'en conquerre par doner. » (Chans. du comte de Bretagne.) — « Voyés nos « ennemis qui ont grant *largece* de ce dont nous « avons grant disete. » (Froiss., VII, 200.) — « Ou « bien y ot plus de quatre mil bestes, dont il eurent « grant *largaiche*. » (Id. IX, 258.)] — Parlant des regrets de Charlemagne sur les braves guerriers qu'il perdit à Roncevaux :

En vostre cors, manoit proecce
Et en vos mains gisoit *largecce*. *(Mousk~~e~~s, p. 227.)*

Expressions : 1° « A souhait et *largesse*, » en abondance. Parlant de Dieu :

Luy qui de biens à souhait et *largesse*
Emplit ta bouche. *(C. Marot, p. 684.)*

2° « *Largesse* au roy, » c'est à peu près le *vive le Roy* que l'on crie aujourd'hui. (Gerard de Nevers, 2° part. p. 128.) — 3° « Crier *largesse*. » — « Es bap- « tesmes des enfans des roys et princes apparte- « noient es heraulx et roys d'armes les vaze, « esguiere, saliere, bassin a laver les manteaux et « langes de parade, la bassinoire, daiz et oreillers « des enfants baptisez et après le baptesme avoient « droict de *crier* par trois fois *largesse* et jetter au « peuple pieces d'or et d'argent et mesme droict au « sacre, couronnement et entrées des roys et de « leurs femmes et à leurs mariages. » (Favin, Theat. d'honn. t. I, p. 55.) Voir Mém. d'Ol. de la Marche, p. 586 ; Hist. de la Toison d'Or, f. 200, v° ; Monstrelet, vol. II, p. 178.

Largeté, *s.* Libéralité, générosité :

Et bien me sui aperceu
Que par tot vaut trop *largetez :*
Ce est vertuz qui vient de Deu,
Qui ne l'a si a tot perdu
Et qui l'a si a tot veincu ;
Mais qu'avecques ait leautez
Sanz qui nus n'est prodon clamé. *(Poët. av. 1300, 76.)*

Larghe. [Généreux, dans Froiss. II, 99.]

Largier. [Redevance : « Item habeo cogrerium « seu *largier* in bladis, quæ seminantur in terris « superius contentis. » (Charte de 1407, au reg. des fiefs du comté de Poitou, Ch. des Comptes de Paris, folio 216 °.)]

Largir. [Etendre : « Esgardans que iceulx reli- « gieux (de S. Père de Chartres) estoient moult « estreins et moult enserrés dedens les fermetés de « nostre chastel de Bruroles, et ne se povoient pas « bien *largir* ne escroistre sans nostre assente- « ment » (an. 1322.)]

Largue. [Prodigue : « Ne porquant il porroit « bien estre si fol *largues* et tant doner, que li rois « ne l'auroit pas à soufrir. » (Beaum. LXX, 4.)]

Largueschc. [Largeur : « *Largueschc* des voies « et chemins. » (Beaum. ms. ch. 25.)]

Larigot. [Flageolet, puis clé de barrique ; il y a eu agglutination de l'article, car on lit dans le facétieux réveille-matin (éd. de 1654, p. 253) : « Jouer « de l'*arigot*. » — « On lui apporte (au mari) le « demeurant des valets, qui l'auront patrouillé « toute la journée beuvant en tire *l'arigot*. » (5° des Quinze Joyes du Mariage.) — « Boire à tire l'*arigot*, » c'est tirer la clé de la barrique pour boire davantage et plus vite. On a prétendu que les sonneurs de la cathédrale de Rouen étaient altérés quand ils avaient tiré la Rigaud, grosse cloche donnée par un archevêque de ce nom au XIII° siècle ; mais l'expression n'apparait qu'au XV° siècle.]

Laris, Larris. [Landes : « E li *lariz*, e trestutes « les plaignes. » (Rol. v. 1085.) — « Se vont loger « sous Mons en Pelve Tout au lonc d'un *larris* sau- « vage Plain de fossés, près de boscage. » (Guiart, an. 1304.) — « Demandoient le conduit... des vins... « que marcheant estrange amainent du dehors par « les *larris*. » (Cart. de la Maison-Dieu de Pontoise, an. 1268.)]

Mon chemin pris,
Parmi un bois tout au lonc d'uns *larris :*
Car la chantoient et marles et maunis
Et le tres doulc rosegnols seignouris
Moult doucement. *(Froiss. Poës. f. 74 °.)*

Larme. [Larmes n'étaient pas synonymes de pleurs ; l'un désignait les gouttes d'eau qui tombent des yeux, l'autre signifiait lamentation : « Mis en iert « li roiaumes en *larmes* et en plors. » (Saxons, t. XXVII.)] — « Osta la sagette hors de la gueulle « du serpent la quelle tenant en main et la regar-

dant rouge du frais sang serpantin et encore tachée du sang mort de sa dame Noemie : ne se peut tenir de jecter avec un profond souspir trois grosses *larmes* sans pleur. » (Alector, fol. 142 a.)

Puisqu'on ne le peut racheter
Pour or, argent, plainte, ne *larme;*
Placebo nous faut-il chanter
Et prier trestous pour son ame. *(V. de Charles VII, 19.)*

« Pathelin : Or ne riez point. — Guillemette : Riens quiconques; Mais pleureray à chaudes *larmes.* — Pathelin : Il nous fault estre tous deux fermes Affin qu'il ne s'en apperçoive. » (Pathelin, Farce, p. 34.)

Plus les regards en vous ne pecheront
Plus les soupirs la voix n'empescheront
Plus ne seront vos yeux couvers de *larmes*
Plus, de raison ne passerez les termes.
Les Marg. de la Marg. fol. 279, R°.

Expressions : 1° « En *larmes* de fol ne se doit-on fier. » (Cotgr.) — 2° « Ce que maitre donne et vallet pleure, ce sont *larmes* perdues. » (Cotgrave.) — 3° [« *Larmes* de Job, » plante d'Orient dont les fruits renferment un pois d'un beau poli et de couleur brun rouge : « Unes patenostres de *larme* de Job, esquelles y a .xxx. pièces. » (Ducs de Bourgogne, par de Laborde, t. II, n° 6967.)]

Larmelette, *s f.* Diminutif de larme : « Venus est-elle odieuse aux nouvelles mariées, ou si elles fraudent la joye de leurs parens par les feintes *larmelettes* qu'elles repandent en abondance sur le bord du lict nuptial, les Dieux me perdent si leur cœur pleure. » (Mont. Essais, t. I, p. 380.) Ce passage est traduit de Catulle.

Larmette. Même sens. (Rob. Estienne.)

1. Larmier, *s. m.* Terme de maçonnerie : *Larmier* de *lacrymarium*, qui est comme une ceincture de maison faicte de platre ou chaulx, ou pierre, rejettant les gouttes (qui sont comme larmes) descendantes du toict arriere de la paroy. » (Rob. Est., Gramm. fr. p. 120.)

2. Larmier. « Entre mareschaux de chevaux est la veine la plus proche de l'œil du cheval. » (Nicot.)

3. Larmier. [Pleurer : « Si en eult grant pitié et commença à *larmyer.* » (Froiss. II, 51.)]

Je n'ai nul repos
Ou jour ne en la nuitie
Ains souspir, plour et *larmie. (Froiss. Poës. f. 146 b.)*

Larmoier, Larmoyer. [Même sens : « Oit le la dame, si prist à *larmoier :* Biaus fils dit elle, cî a grant destorbier. » (Raoul de Cambrai, 46.)] L'infinitif était pris substantivement :

Et si tu vois parmy *mon larmoyer*
Que mon parler vienne a se desvoyer
Outrepassant quelquefois la mesure
Ne le prens pas, ô pere ! pour murmure.
Les Marg. de la Marg. f. 206, V° 207, R°.

Laroncel. Diminutif de larron : « Ne sai quel robeeur nouvel ou grant laron ou *laroncel.* » (Brut, ms. f. 95.)

Laroncin. Larcin : « Je ne puis prendre homme ny femme de la franchise, fors pour trois choses, pour murtre, pour *laroncin* et pour femme forcée, se elle s'en clame et la force peut estre monstrée et atteinte raisonnablement. » (Thaumassière, Cout. de Berry, p. 103.)

Larrecin. [Vol. (Voir Larcin, Larecin) : « Voir est quand li sacrilieges est tius qu'il n'i a *larrecin* ne mort d'homme, l'amende du meffet est au prelat. » (Beaum. XI, 15.)] — « Pour che l'apele l'en *larrecin*, qui li lerres espie l'eure et le point que nus ne le voie. » (Beaumanoir, p. 164.) — « *Larrecin* est un crime qui furtivement est faict de nuict. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — *Expressions :* 1° « *Larrecin appert* si est comme celuy qui seroit trouvé emblant, ou qui seroit à tout le *larrecin*, fuyant, ou en qui baillé le *larrecin* seroit trouvé envers luy ou contre qui il seroit prouvé, ou qui le soutiendroit : car selon la loy les combonneurs sont reputez comme les propres larrons. » (Bout. Som. Rur. p. 244.) — 2° « Pour *larcin formé* ne se doit point permettre gage de bataille. » (Ol. de la Marche, Gage de Bat. f. 11.) — 3° « Petit *larrecin,* » petit vol qui ne passoit pas 12 deniers. (Grande Charte, f. 29.) — 4° « Il n'est permis à personne non plus de jour que de nuit, de couper, soyer, arracher et emporter aucunes advestures ou dismes de quelque chose que ce soit, à peine d'estre grievement puni et corrigé à l'exemple et terreur d'autres comme pour *larcin qualifié.* » (Cout. de Hainaut, dans le N. Cout. Gén. t. II, p. 51, col. 2.) — 5° « Simple *larcin* » : « Si aucun a mis en garde une somme d'argent par dever un autre et celuy qui l'a en garde en fait sa marchandise, tellement que celuy à qui c'est ne le peut ravoir à son besoin et il ait pour ce dommage que ravoir ne le peut, scachez que celuy qui ainsy en use, est tenu de rendre les dommages et interrests et est telle tenure selon la loy escrite, appellée *simple larcin.* » (Bout. Som. Rur p. 372.) — 6° « *A larrecin, en larrecin,* » à la dérobée : « Et mout se partirent *à larrecin* des herberges. » (Macchab. I, 9.) — « Nulles pourveances ne leur pooient venir fors *en larecin.* » (Froiss V, 114.) — 7° « *Larrecin* ne se peult celer. » (A. Chartier, p. 718.) — 8° « Les larrons s'entrebatent et les *larcins* se descouvrent. » (Cotgrave.)

Larrecineux, *adj.* Qui appartient au voleur :

La poursuite continuele
De faire mal vie cruele,
Haultaine, envieuse et dampnable,
Larrecineuse et convoitable
Maine chascun communement. *(Desch. f. 288 b.)*

Larrenesse. [Voleuse : « Elle, en sa personne, tout soit ce qu'elle en use mauvaisement, ne doit pas estre justicie comme *larrenesse.* » (Beaum. ch. XXX, p. 97.)] — « Encor use l'en en Champaigne, que se uns homs, ou une femme, appelle un autre larron ou *larrenesse*, ou meurtrier ou meurtresse et ce ne soit devant justice et il ne prouvoit, ne specifioit de quoy, ne de qui et cil a qui en aura dit le lait s'en plaigne à justice et cilz die ainsis : tout soit ce que je aie dit à li tel lait,

« laquelle chose je ne say mie si suis je prest de « l'escondire : car ire et mautalens le me fit dire ne « je ne say en li chose de mauvaiselié, il en doit « passer pour l'escondit. » (Pithou, Cout. de Troyes, page 457.)

Larron. 1° [Voleur, cas régime ; le cas sujet était *lerres* : « Li pastre deit.... Et l'oeille malade sur « l'espaule porter, Ne la deit pas laissier al *larrun* « estrangler. » (Th. de Cantorbery, 29.)]

Bien est *lerres* qui *larron* emble. *(Fabl. de S. G. f. 52 c.)*

2° [Voleur, au figuré : « Et si vair del fremiant « *Larron* d'embler cuer d'amant. » (Coussemaker, l'Art harmon. p. 233.)] — 3° Espion. Parlant d'un aigle gouvernant tous les oiseaux d'un pays :

Et si ordonna par son sens
Grues en divers lieux du mon,
Qui furent alans et venans
Et les nouvelles rapportans
Tant par elles comme par *larron*,
Si que guerre ne sourt ou bonde,
Riotes, noises ne contens
Qu'elle ne saiche et est pourveans
Aux perilz tant fut saige et monde. *(Desch. f. 318 a.)*

Expressions : 1° « *Larron* d'eau, » canal par lequel s'écoule l'eau superflue. (Cotgr.) — 2° « A *laron* « ou *larron*, » à la dérobée, secrètement. Faisant parler un homme éperdûment amoureux :

Helas, dolent je ne li os proier
Mes *à larron* tous jors la gueteray. *(P. av. 1300, II, 523.)*

[« La nuit fist l'eschargaite Godefrois de Buillon ; « Et Solimeins monta et tout si compaignon ; Cele « nuit sont entré en l'os Dieu à *larron*. » (Ch. d'Antioche, III, 795.)] — 3° « *Larron* engerrant, » jeu. L'auteur parle des jeux de son enfance :

Aux poires juiens tout courant
Et puis au *larron engerrant*. *(Froiss. Poës. f. 86 b.)*

4° « *Larron* de faulse monnoye. » — « Y a diffe- « rence entre contrefaire la monnoye tant en forger « comme en sculpter ou comme en donner couleur, « car tous tels sont entendus comme faiseurs et « fabriqueurs de la monnoye et entre ceux qui à « tels faiseurs et fabriqueurs la vont querir et « acheter pour la vendre et aloüer ailleurs à escient, « car tels ne sont pas faux monnoyers : mais sont « appellez selon l'usage de la cour laye, *larrons de* « *faulse monnoye*. » (Bout. Som. Rur. p. 280.) — 5° « Petits *larrons*. » (Britt. des Lois d'Anglet. f. 71.) — 6° « Tendre aux *larrons*. » (Estat de la France sous François II, par La Planche, p. 633.) — 7° « Ou « marchand ou *larron* » (Cotgr.), pour qui dit marchand, dit *larron*. C'est dans ce sens qu'on lit dans Beaumanoir, p. 165 : « Marcheant ou *lierres*. » Ce n'est pas ainsi que l'explique Cotgrave. Il dit que c'est un propos de marchand, prétendant que, comme les marchandises n'arrivent pas si aisément à la boutique, il ne peut les donner à aussi bas prix que feroit un *larron*. — 8° On lit dans Loisel, Inst. Cout. t. II, p. 261 : « Il est *larron* qui *larron* emble. » C'est la traduction de ce vers latin : « Callidus est « latro qui tollit furta latronis. » (Œgid. Nucer in adagiis.) Voyez Œuvres de Roger de Collerye, p. 10. — 9° « Les gros *larrons* pendent les petits. » (Apologie d'Hérod. p. 69.) On lit encore, p. 135 : « De tout tems les gros *larrons* ont été plus epar- « gnez que les petits. » C'est ce que Juvenal a dit dans ce vers : « Dat veniam corvis, vexat censura « columbas. » — 10° « La chose bien gardée est « difficilement perdue et l'abondance fait le *larron*. » (Contes de la reine de Navarre, t. II, p. 331.) — 11° « Il semble à un *larron* que chacun luy ressem- « ble. » (Cotgr.) — 12° [« Avoir le *larron*, » avoir le droit de haute justice : « Et tant franchise leur « donna Comme le duc en sa terre a, Ils ont le « murdre et le *larron*, Le rap, l'omecide, l'arson. » (Rou.)]

Larronceau, Laironceau. [Diminutif de larron : « L'en le deuïst mieus mener pendre Que « tuit ces autres *larronciaus* Qui deniers emblent à « monciaus. » (Rose, v. 7401.)]

Juges qui les loix gardez
Regardez
Que *laironciaulx* ne pandez
Et jugiez la povre gent ;
Les grans lairons enclinez
Et prendre ne les osez. *(Desch. fol. 69 b.)*

Larroncineusement. [En larron, au reg. JJ. 138, p. 187, an. 1390.]

Larronnaille. [Troupe de brigands : « En « semblable maniere couroient pays et desoloient « pareille *larronnaille*. » (Froiss. VI, 50.)]

Larronneau. Petit larron : « Ce bon Vualon « qui a traduit en françois les jours caniculiers de « Simon Majolus, quand il vient au jeu des eschecs « qui s'appelle en latin, *ludus latrunculorum*, il le « tourne en son françois friant et delicat le jeu des « *larronneaux*. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 214.)

Larronnerie. Brigandage : « Voirement mise- « ricorde et clemence appartiennent aux roys et « aux grans princes souverainement ; mais aussi « leur appartient faire justice, qui est une vertu « par laquelle les roys regnent, car ce n'estoit jus- « tice, les royaumes ne seroient que *larronneries*. » (Monstrelet, III, p. 78 a.)

Larronniere. Repaire de larrons. » (Percef. I, fol. 73 a.)

. . . . Ou justice n'a son cours et lumiere
C'est ung pays destruit et *larronniere*.
Vig. de Charles VII, p. 181.

Lars. [Large, cas sujet masc. : « Si estoit si *lars* « li rivages C'on n'i peuist passer sans nages. » (Percev. le Gallois, v. 22297.)]

Lart. Voir Lart.

1. Las. [Laps : « Ne leur sens ne leur congnois- « sance n'estoient pas souffisantes pour congnoistre « le prejudice qui leur en povoit advenir par *las* « de temps. » (Comm. V, 17.)]

2. Las. [1° Lacets pour serrer un vêtement : « Vouroie une mance de vous Ridée as *las*, large « dessous. » (Couci, v. 703.) — « N'usent mais blans « cainses ridés Ne *las* de soie à lor costés. » (Partonop. v. 8005.) — « .III. *laz* de soie blanche et .V. « *laz* de soie azurée pour lassier les cotes simples

« et doublez de madame la royne. » (Comptes de l'Arg. p. 186.) — 2° Lacets : « E en es *laz* que il « tendeient, Par soventes feiz se perneient. » (Benoît, II, v. 12699.)]

3. Las. [Paysan : « Renoncens en cest fait pour « nous, pour noz hoirs et successeurs à toutes « exceptions..... à toutes autres choses et aides « faisans pour les nobles contre les *las* ou lours « subgis. » (Ord. IV, p. 301, an. 1354.)]

4. Las. [1° Fatigué : « *Las* est li reis. » (Rol. v. 2519.) — « Nos cheval sunt e *las* e ennuiet. » (Id. v. 2484.)] — « *Las* buef suef marche, Ce dit li « vilains. » (Prov. du Vil. ms. fol. 74.) — « Je veoie « le terme de ma *lasse* vie approucher. » (Chr. de S. Denis, I, fol. 28.) — 2° [Languissant : « Bien laist « langir et afamer En son *las* cors sa *lasse* d'ame « Qui del dous nom de Nostre Dame Entre ses dens « souvent ne suche. » (Mirac. de Coincy.)]

5. Las, Lasse. C'est le mot précédent pris comme exclamation. Le cheval de Froissart parlant au chien de son maître du malheur de sa condition :

Mes quant je ne vois un bon trot
Ja n'en parlera à moi mot ;
Ains dou debout de ses talons
Me ferra de ses esperons,
Si qu'à la fois me fait hannir.
Se tu avoies a souffrir
Ce que j'ai, par saint Honestasse,
Tu dirois a certes *lasse*. *(Froiss. fol. 82 b.)*

C'est le franc-vouloir personnifié qui parle :

Le quel feray-je *las et my*,
Or me vueille Dieux estre amy. *(Desch. fol. 566 b.)*

C'est une jeune fille qui se proposoit de déclarer son amour à Gerard de Nevers : « *Las moy*, je cuy- « doye de luy faire mon amy. » (Gerard de Nevers, Ire part. p. 116.) — « *Lasse-moy !* Or suis-je la plus « malheureuse que jamais fut veue sur terre. » (Ibid.)

Lasceure. [Lassière : « Le suppliant monta en « une *lasceure* ou travée de granche pour des- « cendre du feurre. » (JJ. 164, p. 134, an. 1409.)]

Laschance. Interruption : « Unze semaines « sans *laschance*. » (Pathelin, Farce, p. 48.)

Lasche. [Lâche : « Hé povres rois, *lasches* et « assotez, Je te cuidai maintenir et tenser Envers « toz ceuz de la crestienté. » (Li coronemens Loys, v. 2240.)]

Si est teus *lasches* et petis,
Qui en tous biens est aatis. *(Fabl. de S. G. f. 63.)*

Expression : « *Faire lasche*, » agir avec négligence : « Quand il (Pepin) fu là menez (à Treves, en « prison) cil qui garder le devoient, le *firent* si « grant *lasche*, ou apenséement, ou par negligence, « que il s'en eschapa par nuit. » (Dom Bouquet, VI, p. 155.)]

Laschée. Relâche, relâchement : « Je fisse plus « grant *laschée* de justice pour misericorde que je « ne deusse. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 170 b.)

Lascheitement. [Lâchement, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

VII.

1. Laschement. [Adverbe : « Entortilliez en « guise d'andouille, puis liez de fil *laschement*. » (Ménag. II, 5.)]

2. Laschement. [Action de lâcher pied : « La « garnison ne leur pardonna pas le *laschement* de « pied. » (D'Aub. Hist. I, 345.)]

Lascher. [1° Lâcher : « Sun cheval brochet, si « li *laschet* la resne. » (Rol. v. 1290.) — « Et le trait « par force de braz fors des arçons, et *lasche* les « bras. » (Mén. de Reims, § 58.)] — 2° Rendre lâche. Parlant de Bajazet, poursuivi par Tamerlan : « Se sauvoit belle erre sur une jument arabesque, « s'il n'eust esté contraint de la laisser boire son « saoul au passage d'un ruisseau ; ce qui la rendit « si flasque et refroidie, qu'il fut bien aisément « après acconsuivy par ceux qui le poursuivoient. « On dit qu'on les *lasche* en les laissant pisser, mais « le boire, j'eusse plustost estimé qu'il l'eust ren- « forcée. » (Ess. de Mont. I, p. 501.) — 3° Cesser, diminuer. Parlant des ouvriers étrangers travaillant aux monnoies : « Pourront tant seulement demou- « rer en nos dites monoies jusques à la S. Michel « ou jusques à tant que l'ouvrage *laschast*. » (Ord. II, p. 140.) — « Ne demoura gueres que sa maladie « luy *lascha* tant que comme à Dieu pleust qu'il « s'endormist ; si en furent ses gens moult joyeulx « quant ilz le virent reposer. » (Lanc. du Lac, I, fol. 136 d.) — *Expression :* « *Lascher* le bouton, » n'être pas si rigoureux. (Oudin.)

Lascheté. [1° Lâcheté : « Secorez, Par coardise « ne face *lascheté*. » (Coronement Looys, v. 785.) — « O Dieu, helas, que m'est-il advenu ? Orgueil « me suist, *lascheté*, villenie. » (E. Deschamps.) — 2° Penchant, propension : « J'ai une merveilleuse « *lascheté* vers la misericorde et mansuetude. » (Mont. Ess. p. 3.)

Laschiere, *s.* Qui se relâche, se lasse :

Lambert i a rousseignol niere,
Quar il n'aime ne tant ne quant,
Ains est de chanter *laschiere*
Par force, à terme eschoant ;
Mes j'aim bien tout en taisant
Cele qui m'a fet joiant.
Remez sui à son homage
Et pour itant plus ne chant
Qu'ele n'i penst son damage. *(Vat. n° 1522, f. 163 d.)*

Lascier. Relâcher, variante de lâcher :

Au duc de Normendie nos estents reperrier ;
Mez d'aler longue voie se peut on bien *lascier*
Et de beles canchons se peut il envoisier.
Qui chante boivre doit ou prendre autre loier
De son mestier se doit ; qui que peut avancier
Volentiers preist grace, quer de prendre a mestier.
Rou, MS. p. 134.

Lasneur. [Ouvrier en laine : « Henri Roche « foulon et *lasneur* de draps à Peronne. » (JJ. 180, p. 122, an. 1450.)]

Lasnier. [Lanier, faucon : « Lequel estoit trop « coustumier En chambre natée, loing de la rue « En lieu d'aultour et de *lasnier* De tenir des garces « en mue. » (Coquillart, Enquête de la Simple et de la Rusée.)]

Lasniere, Lasnere. [1° Lacet pour serrer la

robe, les chausses : « Et tissent de toutes manieres « Et las et braieus et *lasnieres*. » (Partonopex, v. 6273.) — « Pour .iiii. livres de soye de plusieurs « couleurs pour les euvres de Pasques, et pour faire « *lasnieres* pour mon dit seigneur. » (N. Comptes de l'Arg. p. 51.)]

A cortes chauces
Longues lasnieres. (Prov. du Vilain, ms. de S. G. f. 75.)

2° Lambeaux, guenilles : « De son cors naissant « les *lasneres*. » (Fabl. de S. G. fol. 45.)

Lasque. Lâche. Parlant d'un combat de Charlemagne contre les Sarrazins d'Espagne :

La fu mors li rois de Sebile
O lui de Sarrasins x mile
Qui de paour ierent tot *lasque*. *(Mousk. p. 162.)*

Lasqueté. [Lâcheté : « Et respondi dans Pieres : « C'est par vo *lasqueté*. » (Chans. d'Antioche, V, 9.) « Faire *lasqueté* à leur bonne dame. » (Froiss. IV, p. 13.) — « Ils le vous tourneroient en grant prejudisce et *lasqueté* de coer. » (Id. II, 324.)]

Lasquier. [Lâcher : « A ces mots, il traist un « grant baselaire que il portoit, et *lasque*. » (Froiss. IX, 413.)] On lit *lasqueté* au ms. Vat. 1490, f. 128 a, et *lasquestés* au fol. 91 a.

Lasse. [Lassitude, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Lasser. [« *Lasserat* Carles, si recrerrunt si « Franc. » (Rol. v. 871.) — « Jeune, gente, non « pareille princesse, Puis que ne puis veoir vostre « jeunesse, De m'escrire ne vous veuillez *lasser*. » (Ch. d'Orl. 38e ballade.)]

Lassesce. [Lassitude, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Lasseté. Même sens : « Nous cuydons vrayement « que ceste maladie si luy soit venue de *lasseté*. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 109 d.)

1. Lasseure. Même sens : « Par eschauffement « et par *lasseure* leurs deux chevaulx fondirent « enfin dessoubz culx. » (Percef. III, f. 153 d.)

2. Lasseure. [Fente que serre le lacet d'une robe : « Le suppliant cousturier dist qu'il lui failloit « des crochets et des portes pour mettre à la *lasseure* des robes d'icelle fille. » (JJ. 195, p. 1566, an. 1475.)]

1. Lassiere. [Travée d'une grange. D. C. sous *Laquearii*.]

2. Lassiere. [Ceinture d'une cotte : « Et lors « ycelui exposant.... d'une paire de cousteaux à « trenchier pain qu'il avoit pendus aux *lassieres* « de sa cote. » (JJ. 148, p. 284, an. 1395.)]

Lassis. Réseau, ajustement pour la tête ou la gorge : « Ces bergeres travaillent sans cesse l'une « après le labeur de quelque gentil ouvrage de bro- « derie, l'autre après un *lassis* de fil retors. » (Berg. de R. Bell. I, p. 40.) — « Une coiffure de « *lassis* » (Des Acc. Bigarr. p. 64), est une résille. — Dans l'exemple suivant, il désigne un réseau enserrant la gorge :

Semble proprement que l'amour soit assis
Sur les fraizes poussant dessous vostre *lassis*.
Des Acc. Bigarr. p. 128.

Last. [De l'allemand *last*, poids de deux tonneaux de mer ou 2,000 kilogr. usité surtout en Hollande. Voir Du Cange sous *Lasta* 2 ; il cite deux chartes de 1208 et de 1226.]

Lasté, Lastei. [Lassitude : « Li sainz apostres « estoit un pau endormi en la nef pour la grande « *lasté*. » (ms. fonds S. Victor, 28, f. 372 a.) — « Pour « chou me met en abandon Et à mesaise et en « *lastés*, Ensi voel vivre en povertés. » (Mir. de Coinci.) — « Et sejourna en Acre quinze jours pour « la *lastei* de la mer. » (Mén. de Reims, § 140.)]

Muert de faim et de *lasté*. *(Vat. 1522, f. 160 a.)*

Lasure. [Réseau de mailles bordant le bas d'un corps d'armure : « Une pièce à *lasures*, une autre « piece sans *lasures*, nommée glaçon, une piece de « pans. » (JJ. 169, p. 192, an. 1415.)]

Lataument. [D'une manière secrète : « *Lataument* et en appert. » (Ord. IX, p. 44, an. 1404.)]

1. Late. [1° Latte : « Navée de mairien et de *late* « de caisne et de toute autre *late* doit trois deniers « de tonlieu. » (Tailliar, Recueil, p. 466.) — « La « couverture atout les *lates*, Et li chevron et les « chanlates. » (Ruteb. II, 45.) — 2° Outil de tisserand : « Item les tisserands disoient que li taintu- « riers ne devoient avoir en leur maison oustius, « que l'en appelle cornebers, tonres, *lates*, conoin- « gnole. » (Reg. des Olim, f. 48 b, an. 1279.)]

2. Late, *s. f.* Terme de coutumes. « C'est en « Provence comme une espece d'amende pecuniair « düe pour la clame, ou contestation laquelle est « exigée par ceux qu'on appelle *latiers*. » (Laur. G. D. F.) On lit *latte* au N. C. G, III, 1227.

Lateau. Sorte de latte, de bâton : « Pour u « coup de baston ferré, *lateau* ou semblable che « amende de dix livres au cas d'effusion de san « et sans effusion trois livres. » (Cout. de Lessines N. C. G. t. II, p. 214.)

Latemment. D'une manière latente. (Sibile Art poët. liv. I, p. 12.)

Latent. [« Gens instruits, plaisans topicqueur « Remplis de cantelles *latentes*. » (Coquillart, l *Droits nouveaux*.)]

Lateral. 1° Détourné ; « don *latéral*, » intérêt déguisé. « Jaçoit ce que aucun preste à son amy « aucune chose sans dire que tant en aura de gain « par usure, mais toutesfois il en prend bien cour- « toisie envois et *dons lateraux*, toutes telles cour- « toisies sont usures. » (Bout. Som. rur. p. 754.) — 2° « Legat *lateral*, » légat à latere. (Mém. de Villeroy, t. VII, p. 76.)

Lateur. [Ouvrier qui couvre les maisons de lattes. « Danel Chevalet, povre homme *lateur* de « maisons. » (JJ. 176, p. 513, an. 1447.)]

Latimier, Latimiere. [Interprète : « Et ot « une espie *latimiere*..... Adonc respondi li *latimiers*. » (Mén. de Reims, § 55.)]

Lavace. [Lavasse, pluie subite et impétueuse: « Par pluyes et *lavaces.* » (Froiss. XI, 425.)]

Lavacion, *s.* Ablution.

Li doulz Jhesus fist nostre redempcion
Et nous sauva par certain convenant
Que de baptesme ayons *lavacion.* *(Desch. f. 117 a.)*

Lavadore. [Lavure: « Suz le degret u il gist e « converset, Iloc deduit ledement sa poverte; Li « serf sun padre ki la maisnede servent, Lur *lava-* « *dores* li getent sur la teste. » (S. Alexis, LIII.)]

Lavaiche. [Lavoir: « Lesquelles femmes et « filles travaillans en ladite mare ou *lavaiche* pour « la nestoier. » (JJ. 197, p. 218, an. 1472.)]

Lavanche. [Avalanche: « Que dirons nous de « la neige qui tombe En un monceau le long de la « combe ?... Cette *lavanche* au choir se vient ouvrir « Au heurt des rocz et tout le val couvrir. » (J. Pelletier du Mans, la Savoye, 1572, p. 238.)]

Lavande, Lavende [Plante aromatique: « Du « lieu ou *lavande* croist Et rosiers à grant foison. » (Christ. de Pisan, *dit de Poissy.*) — « Une aulne de « satin azur des foibles,..... pour faire coussinés « pour emplir de *lavende,* pour ladite dame. » (Isabeau de Bavière, aux N. C. de l'Arg. p. 148.)]

Lavandiere. 1° Blanchisseuse: « *Lavandiere* « de buées. » (Rab. II, p. 256.) — 2° Bergeronnette. (Borel, sous *Hocher, Hoche-queue.*)

Lavange. [Avalanche, en Dauphiné, d'après D. C. sous *Lavanchia.*]

Lavaret. [Poisson de lac: « Dedans le lac que « le Bourget on nomme, Le *lavaret* friand seul se « renomme, Haran d'eau douce. » (J. Pelletier du Mans, la Savoie, 1572.)]

Laveide. [Avalanche, dans les Dombes. D. C. sous *Eslaveidium.*]

Lavemenz, *s.* L'action de laver. Ce mot, dans S. B. p. 73, répond au latin *Lavatio.*

Laver. [1° Laver, à l'actif: « En quirs de cerf « les (cadavres) treis seignurs unt mis; Bien sunt « *lavet* de piment e de vin. » (Roland, v. 2968.) — 2° Laver au neutre, se laver les mains: « Quant fu « fais li service, si sont alé *laver.* » (Sax. XIII.) — « Quant li soupers fu apparilliés, li rois *lava* et fist « laver tous ces chevaliers françois. » (Froissart, t. V, page 246.)] — 3° Enlever à l'eau forte la surface d'une pièce d'or pour en diminuer le poids. Parlant de la légèreté du poids des monnoies d'or avant Louis XII: « Plusieurs mechans hommes en « abusoient et *lavoient* pieces d'or. » (Cl. de Seyssel, Hist. de Louis XII, p. 18.) — *Expressions:* 1° « *Laver* sa bouche de quelqu'un, » se moquer de quelqu'un: « Les pauvres femmes sont abusées et « deshonnorées du monde et qui plus est vous vous « en vantez et *lavez votre bouche de nous* comme « de vieilles charognes trouvées sur les fumiers. » (Nuits de Strapar. I, 405.) — 2° « Se *laver* la gorge « de quelque chose, » on dit aujourd'hui faire des gorges chaudes. « Me suis trouvé avec des damoi- « selles qui *se lavoient la gorge* des bagnauderies « que leur avoient ramagez leurs aimez courti- « sans. » (Contes de Chol. f. 220.) — 3° « Je m'en « *lave* les mains. » Façon de parler tirée des paroles de Pilate dans la Passion. — 4° « *Laver* le nez à « quelqu'un, » gronder, réprimander. (Contes d'Eutrap. p. 106.) On dit aujourd'hui *laver* la coeffe à quelqu'un. — 5° « *Laver* la teste à quelqu'un. » Cette façon de parler vient peut-être de l'ancien usage dont on voit un exemple dans Beaumanoir, p. 349. En 1283, une femme *lavant* la tête à son mari, le fait assommer par des meurtriers apostés. — 6° « Vin *lavé,* » pour vin trempé, mêlé d'eau. « Le *vin* tant *lavé* que vous vouderez retiendra « toujours son naturel en proportion de sa qualité. » (Bouchet, Serées, p. 20.) — 7° « En vaisseau mal « *lavé* ne peut on vin garder. » (Cotgr.) — 8° « Une « main *lave* l'autre. » (Cotgr.) Les Latins disoient *Manus manum fricat* ou *asinus asinum fricat.* — 9° « Pour *laver* ses mains on ne vend pas sa terre. » (Cotgr.) La terre que vous enlevez ainsi ne diminue pas celle que vous avez labourée. — 10° « Les lavan- « dières ont un proverbe ordinaire: Si vous *lavez* « ne me le pretez pas, si vous ne *lavez* pas pretez- « le moy, » (il s'agit de leur battoir). (Des Accords, Bigarr. p. 27.)

Laveure. [1° Bain: « Cil qui estoient engroté « Des *laveures* bains faisoient. » (Wace, Brut, vers 8277.) — « (En cette préparation médicale) Si a « mult bon *laveure.* » (Ms. S. Jean.) — 2° Lavure: « La *laveure* des poz et li reliés des tables, C'estoit « trestouz ses vivres; moult li fu delitables. » (Girart de Ross, v. 2399.)]

Lavoir, Lavouer. [1° Chaufferette, vase remplie d'eau chaude: « Un petit *lavouer,* c'est assavoir « chauffette et bassin d'argent veré et est le pied « esmaillé à bestes. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « Un *lavouer* à quarrés, doré, à deux tuiaulx et une « ance. » (Ducs de Bourg. par De Laborde, preuves, II, n° 5471, an. 1389.) — « Le suppliant.... print en « la ville de Therouenne deux chauffrettes que on « nomme au lieu pos *lavoirs.* » (JJ. 169, p. 324, an. 1416.)] — 2° Bain, au figuré. C'est J. C. qui parle:

J'ay de mon sang un *lavoir* preparé
Dans quoy sera vostre corps reparé. *(M. de la M. 190.)*

Lay. [Loi: « Perrot Menchoin et Perrot Boutet « povres jeunes hommes, freres en *lay* à cause de « leurs femmes. » (JJ. 130, p. 127, an. 1386.)]

Layde. [Contribution indirecte au midi et au centre de la France, comme tonlieu au nord: « Ils « auront et recevront sur la *layde* et sur le four de « la ville franche de Bourbon douze livres, sur les « halles de Bourbon huit livres, et sur la *layde* de « la boucherie de Limoire cent sols. » (Ch. de Louis de Clermont, 1315, pour la chapelle de Bourbon l'Archambault.)]

1. Laye. [Laie, route étroite dans une forêt: « Monsieur de Mayenne avec le comte Charles se « resolut de secourir Laon et prenant un matin « son chemin par une grande *laye* de la forêt de la « Fere, se vint rendre en un village dont je ne sçai « le nom. » (Mém. de Villeroy, p. 79.)]

Lecharesse. Femme aimant le plaisir :

Ja encontre sa lecherie
Ne hons ne feme *lecharresse*
Ne gardera veu ne pramesse. *(Fabl. de S. G. f. 18 a.)*

Leche. [Lèche : « Duquel pasté ayant mangé « deux ou trois *leches* à l'espargne. » (Desper. Contes, XVI.)]

Lechecasse (La science de) : « Voila les prin- « cipaux de la bende qui tiennent eschole en l'art « de cuisine et ont passé plusieurs maistres en la « science de *lechecasse*. Le ventre est leur Dieu, le « potage est leur loy, la bouteille leur sainte escri- « ture. » (Merlin Cocaie, I, p. 230.)

Lechefrée. [Léchefrite : « Une *lechefrée* d'ai- « rain à queue de fer. » (Nouv. Comptes de l'Arg. page 106.)]

Lechement. Action de lécher. (Cotgr.)

Lecheor, Lecheour, Lecheur, Lechierre [1° Gourmand, débauché. Le cas sujet est *lechierre*. (Gloss. lat. 7692, sous *Curro*.) — On lit *lecherre*, au Fabl. MS. de S. G. f. 5 c. — « N'aille pas o *lecheours* Mais toujours avec les meillours. (Caton, en roman.) — 2° Le galant d'une femme :

Si cuideroit aucun meffait
Que eustes à ton mari fait
Ou vilenie de ton cors
Ou qu'il t'eust gitée fors,
Ou qu'il t'eust prise provée
Et o ton *lecheor* trovée. *(Fabl. de S. G. f. 81 c.)*

« Il se appercoit tantost que c'est ung homme, « si cuyde que ce soit le *lecheur* de sa femme, il se « desvelope de luy et le prent si durement aux « deux bras, que aincoys... la il gecté dessoubz luy « à terre et luy dist : certes, trahystre, mal y estes « venu me faire honte et mal vous couchastes avec « ma femme. » (Lanc. du Lac, II, f. 81 d.)

Lécher. [1° Passer la langue sur quelque chose : « Mès à tel morsel itel *leche*, Chaz set bien quels « barbes il *leche*. » (Ren. v. 8577.)]

On a veu maintefois des *flammeches lechantes*
Qu'on nomme des ardans flamboyes s'attachantes
Aux piques des soudars ou quand ils sont du guet
Ou quand le capitaine en embusche les met.
(Œuv. de Baif, p. 10, V°.

2° Baiser :

Quant Amphitrion ce oy
Saichiez mie ne s'esjoy :
Ains a laissié la baiserie
Et commence la baterie ;
Les joes que devant *lechoit*
Maintenant toutes detrenchoit. *(Desch. f. 463 a.)*

3° Faire bonne chère, prendre les meilleurs mor- ceaux de la table :

Amer de lit et avoir chier,
Boivre et *lechier* et tart couchier
Et tart lever por l'aise. *(P. av. 1300, II, p. 873.)*

Expression : « Peu peut bailler à son escuyer qui « son couteau *leche*. » (Cotgrave.) Qui est chiche pour soi, n'est pas libéral pour les autres.

Lecherie. [Luxure : « Cil fet pechié de char, « qui tient franche femme par cause de *lecherie*, « et ne mie de mariage. » (D. C. IV, 52 c.)]

Oisive met homme en paresse
Oisive amenuise prouesce
Oisive esmuet les *lecheries*. *(Brut, f. 81 d.)*

Leciere. [Portée : « Iceulx habitans... peuvent « mettre et avoir dès la feste S. Michier jusques au « jour de Noel, une truye et sa segnance d'une « *leciere*, née depuis le Noël précédens ou deux « pourceaulx tant seulement. » (JJ. 121, page 337, an. 1361.)]

Lecive. Lessive : « Ont accomparé la medecine « à une *lecive*, en ce que tout ainsi que la *lecive* « nettoyoit bien le linge, le rendoit beau et blanc, « aussi la medecine purgeoit nostre corps. » (Chol. Contes, t. I, p. 48.)

Leçon. [1° Partie de l'office qu'on dit à matines ; il se compose de morceaux de l'ancien ou du nou- veau Testament : « Sire Clerz, tout en haut nous « dites la *leçon*. » (Saxons, XXV.) — 2° Partie de l'office qu'on met en musique, au propre et au figuré : « Sire Tardis li limaçons Chanta por cele « trois *leçons ;* Et Roneaus chanta li vers. » (Ren. v. 10101.) — 3° Ce qu'on apprend par cœur : « En « doivent bien avoir bon guerredon Cil qui lui ont « enseigné et apris A eslogner ceus de ci environ ; « Et ele a fermée sa *leçon*. » (Romancero, p. 184.)] — *Expressions :* 1° « Compter à quelqu'un ses « *leçons*, » compter à quelqu'un ses torts :

Je vous compteray vo leçon. (Desch. f. 390.)

2° « Estre homme de quelque *leçon*, » avoir un peu lu : « Si je *suis homme de quelque leçon* je suis « homme de nulle retention. » (Montaigne, t. II, p. 132.) — 3° « Perdre sa *leçon*, » nous disons aujourd'hui perdre son latin : « Une dissentrie me « surprit, mon medecin pensa *perdre sa leçon* et « moy mes bottes. » (Montluc, II, p. 269.)

Lecteur. [1° Professeur : « Je crois que Regnard « a esté *lecteur* as ordres des trois estas ; car clers « et nobles et gens de labour usent de sa doctrine, « je ne dis pas tous mais les plus. » (Modus, f. 67.) — 2° Titre d'office aux jeux de poésie institués à Rouen : « Au Puy de la conception Nostre Dame « dans la ville de Rouën il y a un concours de tous « les bons esprits, qui viennent composer des « chants royaux en l'honneur de la vierge... et don- « nent leurs chants .. entre les mains du *lecteur* « qui est celui qui en doit faire la lecture devant les « juges en pleine audiance. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 128.) — [3° Lecteur : « Un *lecteur* studieux. » (Du Bellay, *Prolog.*)]

Lectice. « L'hermine ou *Lectice* qui aime mieux « mourir que de passer par un endroit ou elle « puisse salir sa belle peau. » (La Colombière, Th. d'honn. t. II, p. 570.)

Lectrin, Lectrun. [Prie-Dieu, pupitre, lutrin : « Et laissierent iceux seigneurs en entrant dedans « le chœur de ladite eglise (de Bordeaux) au *lectrin* « une des bannieres du roy. » (Hist. de Charles VII, p. 463, an. 1451.) — « Devant l'autel s'agegnoilla « Sour un *lectrun* ses ganz jeta. » (Rom. de Wace.)]

Lectry. Lutrin :

Maistre Guillaume Cotin
Et maistre Thibault de Vitry,
Deux pauvres clercs parlans latin
Paisibles enfans, sans escry,
Humbles, bien chantans ou *lectry*.

Lectuaire. [Electuaire : « S'ils reviennent de « Monpellier Lor *lectuaire* sont moult cher; Los, « dient-ils, ce m'est avis, Qu'ils ont gigimbrat et « pliris. » (Guiot de Provins.)]

Lecture. [1° Cours d'un professeur : « Establi « et ordonné quatre docteurs lisans ordinairement « à tous escoliers et estudians qui se voudront « trouver et assister à leur *lecture* et doctrine es « escoles et colleges par ce ordonnés. » (Ordonn. 29 août 1498.)] — 2° Littérature. On lit dans des lettres patentes du duc de Bourbonnois, données en 1494, portant création de plusieurs commissaires pour rédiger la coutume de Bourbonnois : « Nous... confiant entierement en vos sens, science, « loyauté, *lecture*, prud-homie et bonne diligence. » (N. C. G. t. III, p. 1221.) — [3° Droit : « Ou s'il veut « pour la foy defendre quelque chevalier emprendre « Ou soit d'armes ou de *lecture*. » (Rose.) On disait plus souvent chevalier en lois. — 4° Commentaire : « Je donne à mon neveu Alexis Bouin ma *lecture* « de Geoffroy de Saligny. » (Testam. de 1441.)]

Ledangier. [Injurier : « Lesquels compaignons « se prindrent à defouler, vituperer et *ledangier* de « paroles le suppliant. » (JJ. 163, p. 483, an. 1409.)]

Ledenge. [Injure : « De legiere bateure sans « sanc, de *ledenges*, comme de vilaines paroles « dire.... l'abesse connoitra en sa court. » (Cart. de Chelles, p. 32.)]

Ledir. [Injurier : « Sire, dist ele, con poés le « sofrir, Que li viez vos chevalier *ledir*. » (Garin.)]

Ledon. [Basse mer. (Du Cange, sous *Ledo*.)]

1. Lée. [Voir Lé.]

2. Lée. [Laie : « Bien i puet on les pors et les « *lées* chasser, Et les cers et les biches berser et « archoier. » (Ren. de Montauban.)]

Leecier. [Réjouir : « Espée as bone.... A grant « merveille te peust *leecier*. » (Agolant, p. 179 ª.) Voir Leesser.]

Leel. [Légal : « Essoigne *leel*, » aux Ord, II, 53, an. 1330.]

Leesce, Leesse. [Liesse, joie : « Jolis, gais et « plains de *leesce*. » (Rose, 107.) — « La gloire et « joie de soubtil et bon entendement precelle toutes « autres *leesses*. » (Chr. de Pisan, I, 13.) — On lit *leece*, dans Flore et Blanchefl. v. 2843; *leesche*, dans dom Bouquet, III, p. 167.]

Leesse. [Largeur : « Comme descoit fussent « meut.... sur la *leesse* et la justice dou chemin.... « sommes venut à cort...... c'est assavoir que li « chemin..... demourra doresenavant à tousjours « de telle *leesse*, comme il est ore tout esbondés. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1290.)]

Leesser. [Se réjouir, être en liesse : « Quant la « dame l'oy forment s'en *leesse*. » (Chron. de Cuv.)]

Leez. Legs. Parlant de Charles VII : « Voiant sa « maladie engregier et ses jours decliner,.... fit ses « dernieres ordonnances et *leez* tel que bon luy « sembla. » (Al. Chartier, Charles VI, p. 249.)

Lefre. Lèvre :

Petit menton, *lefres* et nez traitis,
Vos joettes font deux fosses toudis
En soubzriant, o belle plus que belle. *(Desch. f. 250.)*

Leffre. [Lèvre : « Icellui Jehan getta un voire « plain de vin ou visaige dudit Gieffroy, tellement « Que la *leffre* dudit Gieffroy fut entamée et en « sailli un pou de sang. » (JJ. 155, p. 360, an. 1400.)]

Legal. [Légat. Le pape Clément d'Avignon, attribuant la démence de Charles VI au manquement de la parole que ce roi avoit donnée d'aller à Rome détruire le parti de l'antipape, dit : « S'il retourne a « santé (ainsi que bien le pourra faire) il nous y « faudra envoyer suffisans et sages *legaux* qui luy « remonstreront vivement et sagement la defaute « de ses promesses afin que point ne les ignore par « nostre negligence. » (Froissart, IV, p. 158.) — On lit *legaux* dans Deschamps, fol. 68 ᵇ.

Legalement. Dans les formes : « Lit la colla- « tion (discours devant l'empereur étant au Louvre) « notablement et *legalement* maistre de la Cha- « leur. » (Chr. mss. de Nangis, an. 1377.)

1. Legat. [1° Cardinal administrant une province des états pontificaux ; de même que les *legati* impériaux, ils étaient les lieutenants du pape : « E après « son enterrement Ne demeura pas longement Que « tuit li *legat* s'assemblerent E le romain clergé « manderent. » (Grég. le Grand, p. 98.) — 2° Cardinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires par le pape, auprès d'un pauvre chrétien : « Si en fu « mout meuz, et envoia maintenant un *legat* en « France et un en Engleterre et un en Alemaingne. » (Mén. de Reims, § 50.)]

2. Legat. [Legs : « Lequel fief avoit esté laissié « au suppliant à charge de paier ung *legat* de cent « livres et autres sommes laissiées ou legatées à « pluseurs. » (JJ. 184, p. 78, an. 1450.)] — Parlant des moines : « Ils ne sont tourmentés en leurs mala- « dies par femme, enfans ne autres pour faire dons « et *legats*. » (Les Triomp. de la Noble Dame, f. 245 ᵇ.)

Legation. [Mission : « Sor si faite ovre desleiée « E suriteu *legation*, U li dus n'entent se bien non, « fu il deceuz. » (Benoit, II, v. 12137.)] — « Cepen- « dant que ledit herault estoit allé faire sa *legation*. » (Monstrel. III, 12.)

Legée. [Hommage lige : « Dovent audit duc de « Bergoigne faire faauté et *legée* de ces quatre « chastiaus. » (Preuves de l'Hist. de Bourg. II, 15, an. 1242.)]

Legende. [1° Vie des saints, ainsi nommée parce qu'on désignait à certains jours la partie qui devait être lue dans l'année. Jacques de Voragine a compilé au XIIIᵉ siècle des vies des saints, sous le

nom de *Légende dorée*. De là par antiphrase dans Coquillart, p. 60 : « *Legende* dorée, kyrielle d'in- « jures. » — Guillaume au Court Nez est devenu saint Guillaume de Gellone; de là la citation suivante : « Et qui diroit encontre la chançon Aucune « chose qui ne fust de reson, En sa *legende* ses faz « trouveroit on. » (La Paix d'Orange, dans Guill. d'Orange, Jonckbloet, t. II, p. 77.) — 2° Récit : « Mais « on feroit bien une grant *legende* Du long parler, « de la chière très grande Qu'on nous fait. » (Chr. de Pisan, Dit de Poissy.)] — 3° Inscription : « Les « peintres et les imagers s'accommodans toujours « au simple peuple, comme pour montrer sans « *legende* que S. Sebastien a esté martirisé avec « des fleches, il est peint ayant des traits par tout « son corps. » (Bouchet, Serées, l. III, p. 103.)

Legendier. [Légendaire, livre contenant les légendes des saints : « Icellui Bolins disoit publi- « quement.... qu'il avoit osté ung calice d'argent « de l'eglise de Donfront.... et si osteroit le *legen-* « *dier*,.... afin que le curé ne chantast plus, ne « deist ses heures. » (JJ. 179, p. 304, an. 1449.)]

Leger, Legier. [1° Qui n'est pas lourd : « Prist « un escut fort et grant et *legier*. » (Roncisv. p. 50.) — 2° Adroit, agile : « Et escremissent cil bacheler « *legier*. » (Rol. v. 113.)] — 3° Dispos, débarrassé : « Quant a ce que m'honorez tant par vos lettres, je « ne le veux ni puis recognoistre je n'ay pas si peu « vescu avec moy que je ne me sente *leger* de plus « de grains que ne dites, mais c'est l'amitié que me « portez qui vous aveugle. » (Lett. de Pasq. t. I, p. 578.) — 4° Irréfléchi, peu sérieux : « Li plus « *legier* home sont en Galles. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1300.) — « On dit par usaige qu'il est de cous- « tume que femme de *legier* courage quant elle « voit et appercoit ung homme surpris de son « amour, vers luy se monstre desdaigneuse et « estrangere. » (Gerard de Nevers, 1re part. p. 138.) — [« Que ne voeille croire nul mauvais ne *legier* « conseil. » (Froiss. II, 249.)] — De là l'expression adverbiale *de legier*, à la légère. — 5° Facile : « Ung « homme de grant affaire peult assez tost faire une « amye ; *legiere* chose est a fournir, de le bien tenir « est le sens. » (Gerard de Nevers, 1re part. p. 91.) — [De là l'expression *de legier*, facilement : « Avés « vos fait me besoingne exploitier? Oil voirs, sire « je le fis *de legier*. » (Aubri, p. 158 b.)] — 6° Trop facile, peu rigoureux : « *Legiers* pardons. » (Ord. III, 128.) — « Lancelot estoit en *legiere* prison, car « l'en le mettoit tous les jours hors de la tour. » (Lanc. du Lac, II, fol. 16 d.) — 7° De mauvaise vie : « Et un jour advint qu'ilz allerent ensemble en la « rue où les *legieres* femmes sont establies. » (Chr. de S. Denis, I, f. 18.) — « Vallere recite non seule- « ment les haults faits des vaillans et vertueux « hommes, mais aussi ceulx des jongleurs et des « gens de *legere* vie. » (Hist. de la Toison d'Or, t. II, fol. 52.)

Legerement. [1° Facilement : « *Legierement* « aurez les nos vengez. » (Roncisv. p. 79.)] — 2° Rapidement. Parlant d'un combat entre les Anglois et les Ecossois : « Cheminerent *legerement* « pour trouver les Escocois. » (Froiss. l. III, p. 337.) — 3° Non lourdement : « Usez donques hardiment.... « des noms pour les adverbes comme...... il vole « *leger* pour legerement. » (Joach. Du Bellay, 34 b.)

Legeret. [Qui ne pèse guère, dans G. Guiart, vers 13683.]

Legereté. [Mœurs légères : « Comme si, en « lacité, y avoir plus de *legereté* et de licence fust « y avoir plus de pover. » (Bercheure, f. 58 a.)]

Legerie. [1° Légèreté : « Franceis sunt mort « par vostre *legerie*. » (Rol. v. 1726.) — « Locrent « vus alques de *legerie*. » (Rol. v. 206.) Voir plus haut DE LEGIER, à la légère. — 2° Débauche : « Ne « vers ma fame ne chasastes Amours, deduit ne « *legerie*. » (Couci, v. 4762.)]

Legion. [1° Dans le style de l'Ecriture, multitude : « Li permanables jugieres apparat paiirose- « ment, et les *legions* des angeles seront presens « à cest spectacle. » (Job, p. 491.) — 2° Troupe armée : « Dont prist une autre *legion* De nobles « hommes, de vassaulx, lleaumes laciés, à bons « chevaulx. » (Brut, fol. 94.) — « Set *legiuns* i sunt « numbrées, Ben de cum batre aparaillées. » (Edouard le Conf. v. 4223.) — 3° Légions provinciales. François Ier eut si souvent à se plaindre des Suisses, qu'il songea à créer une infanterie nationale. Par une ordonnance du 24 juillet 1534, il créa sept légions, chacune de 6.000 hommes, et portant les noms des provinces où elles devaient se recruter. Elles étaient commandées par six capitaines, dont le premier avait titre de colonel et nommait les officiers subalternes : « Le grand roy François desi- « rant fortiffier et asseurer son royaume par tous « moyens praticables, s'avisa d'establir des *legions* « pour avoir tousjours des gens prests, quand le « besoin surviendroit, sans estre contraint d'aller « mendier l'aide des estrangers. » (Lanoue, 325.)]

Legiste, Legistre. [Qui connaît, qui étudie les lois : « Lors aras bons *legistes* et les bons pres- « cheours, Et bons fisiciens et bons conseilleours. » (J. de Meung, Testament, 617.) — « Par le conseil « de ses *legistres* Mist en escumuniement Le duc « et tout son tenement. » (Robert le Diable.)] — « Si fut advisé que certains docteurs en theologie « parleroient à elle et l'examineroient, et aussi « avec eux des canonistes et des *legistes*, et ainsi « fu fait. » (Hist. de la Puc. d'Orl. p. 506.)

Legitimation. [Reconnaissance authentique des pouvoirs d'un envoyé, d'un député : « Par ceste « *legitimation*. » (Le Songe du Vergier, I, 107.)]

Legitime. [Portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héréditaire qu'ils auraient eue en entier, si le défunt n'avait autrement disposé de cette part : « Douaire propre aux enfans et une « *legitime* coutumiere prise sur les biens de leur « pere, par le moyen et benefice de leur mere. » (Loysel, 158.)] — « J'en congnois tel (avocat) qui ne « donneroit pas sa librairie pour 10000 escus ; ah

Lenner. [Carder le drap, aux Ordon. VII, 217, an. 1388.]

Lenoine. [Métier de *Leno*, de prostitueur : « La « poine de *lenoine* et lecherie. » (Statuts de Charles d'Anjou, roi de Sicile, ch. 205.)]

Lens. [Œufs de pou, dans Renart, v. 1977.]

Lent. [1° Lent : « Dist Oliviers : dehait ait li plus « *lenz*. » (Rol. v. 1938.) — « Soies *lens* à l'ire et « isnés à misericorde. » (Brun. Lat. Trésor, p. 386.) — « Tel doit estre regent, *Lent* de punir, aus bons « non faire ennui. » (Desch.) — 2° Languissant : « Si que ne put mangier, tant fu et floible et *lente*. » (Berte, c. 48.)] — 3° Au sens neutre, chose indifférente : « Et dame Mahuis, cui fu *lent* Que ele ait « l'avoir des escrins. » (Fabl. mss. p. 136.)

Lentement. [D'une manière lente : « Scitalis « est uns serpens qui va molt *lentement*. » (Brun. Latin. Trésor, p. 193.)]

Lentes. [Œufs de pou : « Paous neïs, cirons et « *lentes*, Tant lor livrent sovent ententes Qu'il lor « font lor euvres lessier. » (Ren. v. 18045.)]

Lenteur. [« Ceulx qui orendroit blasment nostre « *lenteur*. » (Bercheure, f. 37 b.)]

Lentieus. Lent.

Se vos vairs yeus
Frans et gentieuls
Dagniés assir sus mon regart,
Mes si *lentieus*. *(Froiss. poës. f. 269 b.)*

Lentille. [1° Légume : « Et nequedent l'avoit « vendu por un mangier de *lentilles*. » (Job, p. 517.) — 2° Tache de rousseur : « Il guarit les *lentilles*, « taches et bourgeons. » (Paré, Monstres, app. 1.)]

Lentilleux, Lentillos. [Semé de lentilles ou de taches : « E s'ert pale e *lentillos*. » (Chron. de Norm. v. 20397.)] — « Il fut roux et *lentilleux*, si « fut plain de si grant orgueil et de si grant felonie, « qu'il ne laissa nulle chose à quoy il se fust aatie, « feust bien ou mal, pour nul chastiement que len « luy fist. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 126 b.)

Lentisque. [Espèce de pistachier : « Ils firent « un long circuit parmy les myrtes, *lentisques* et « autres tels arbustes dont le pays est si grande- « ment couvert. » (Du Bellay, 395.)]

Lentrongneur. [Passeur : « Icellui Guillaume « sejourna et demoura deux jours et une nuit aus « champs, et illeuc le trouva un appellé Watier « *lentrongneur* dudit barc à Bery. » (JJ. 100, p. 190, an. 1369.)]

Lenwagier. [Locataire : « Que de ce jour en « avant nulz censiers, *lenwagiers* ou admodiateurs « ne pourront rentrer en nouvelle cense d'eulx « mesmes. » (Cout. de Hainaut, ch. 75, éd. d'Anvers, an. 1553.) Mieux vaudrait lire *leuwagier*.]

Leolime. [Léonin (voir ce mot) : « Que li vers « soient mis en rime, Ou consonant ou *leolime*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1873, p. 4, XIIIe s.)]

Leoncel. [Lionceau. (Chr. de Norm. v. 34712.)]

Leonesse. [Lionne. (Vie de St Auban, v. 521.)]

Leonier. Gardeur de lions. (Fl. et Bl., f. 198 c.)

Leonime. [Même sens : « Ceste balade est moitié « *leonime* et moitié sonant, si comme il appert par « monde, par onde, par homme, par Romme, qui « sont plaines syllabes et entieres ; et les autres « sonans tant seulement ou il n'a point entiere sil- « labe, si comme clamer et oster, ou il n'a que « demie sillabe, ou si comme seroit presentement « et innocent, et ainsi es cas semblables puet estre « cougneu qui est *leonime* ou sonnant. » (Desch. fol. 396.)]

Leonimer. [Versifier en vers léonins : « La « rime en maint lieu n'est pas gente ; Mes mieus « vault rudement rimer Ou sens de l'acteur et en- « tente Qu'en autre son *leonimer*. » (Mém. de l'Ac. des Inscr. t. XVII, p. 744, an. 1392.)]

Leonin. [Vers dans lesquels une même consonnance se reproduit deux ou trois fois ; d'après Huet, ils ont été ainsi nommés de Léon, poète, chanoine de St Victor de Paris, qui vécut sous Louis le Jeune et Philippe-Auguste.]

Leons. [Lion : « Plus se fait fiers que *leons* ne « leuparz. » (Rol. v. 1111.)]

Leopard. On les employait à la chasse : « Nous « alasmes avecq le roy chasser au parcq ou il fut « tué ung sanglier et prins par ung *leopard* deux « chevreux en nostre presence et tout auprès de « nous. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 43.)

Lepardiau, *s.* Jeune léopard. L'auteur désigne sous ce nom le jeune roi d'Angleterre Richard II :

En mon dormant vi une vision
Ou un songe dont trop me merveille
Qu'en grant forests ot une jeune lion
C'un *lepardiau* de jour en jour guerroie. *(Desch. f. 107 b.)*

Lepe. [Lèvre, lippe : « Voirs est movoir estuet « grenon De legier cui la *lepe* pent. » (Ren. IV, 39, v. 1067.)]

Lepre. [Lèpre : « L'en dit ci que por *lepre* ne « doit l'en pas feme departir de son mari. » (Liv. de Jost. 197.)]

Lepruz. [Lépreux : « Maint miracle fait Deus « là u fu descenduz, D'avogles, de contraiz e de « surz e de muz, De *lepruz*, qui receivent e santez « e vertuz. » (Th. de Cantorbery, 181.)]

Lequel. [« Ne sai *lequel*, s'en ai joie ou paor. » (Couci, XVI.) — Dans Froissart, il a fréquemment la valeur d'un génitif et représente, à la suite d'une préposition, le latin *cujus* ou *quorum* : « Jehans li « Biaus sus *lequel* cronicques et par quel relation « de ce fet j'ay fondé ce livre. » (Froiss. II, 117.)]

Lererie. [Larcin, au gloss. lat. fr. 4120.]

Lerme. [Larme : « Mais si ço avient par vus « vus le purrez suffrir, Mais tuz li vis de *lermes* vus « en devra corrir. » (Th. de Cantorb. 84.)]

Lermier. [Larmoyer : « Quant li baron le voient « chascuns de do el *lermie*. » (Ch. d'Ant. II, 749.)] — « Lasse je pleure et *lermie*. » (Desch. f. 175 c.)

Lermoier. [Larmoyer : « Que te vaut donc le

« corrocier, le *termoier* et le groucier. » (Rose, v. 6874.)]

Lerre, Lerres. [Cas sujet de larron.]

. . . . *Lerres* le *larron* mescroit,
Ne li mauves le bon ne croit
Ains cuide que chascuns soit *lerres*. *(Desch. f. 516 d.)*

Leru. [Voir Chetif : « Le dimenche gras ung « nommé Simonnet..... demourant en la ville de « Avise en Champaigne... print l'abit de meschanse, « qui est une chose acoustumée ledit jour en ladite « ville, et se represente le seigneur de la grant « *leru*, qui se nomme et appelle le maire des ches- « tiz ; ....lequel faisoit contraindre les nouveaulx « mariés à payer chacun cinq solz et les autres « compaignons nouveaulx venus ou autres estans à marier à payer chacun une somme au dessoubz « de cinq solz. » (JJ. 195, p. 359, an. 1469.)]

1. Les. [1° Article : « *Les* esteiles flambient. » (Rol. v. 3659.) — « Entre *les* helz. » (Id. v. 621.) — « Li empereres.... *les* turs en abatied. » (Id. v. 98.) — 2° Pronom personnel au régime direct : « L'ar- « cevesque... *les* beneist. » (Id. v. 1137.) — « Il *les* « ad prises (les nusches). » (Id. v. 641.) — Dans Froissart, *les* est employé pour leur : « Par quoy nul « ne *les* osast faire mal ne villonie. » (Froiss. IV, 407.) — « Vous *les* paierés lor gages. » (Id. VIII, 182.)]

2. Lés. [Côté, au propre et au figuré. Voir Lé, Lei : « Il y ot des mors, des navrés et des prisons « d'un *lés* et d'aultre. » (Froiss., II, 165.) — « Et se « aresterent à ce foible *lés*. » (Id. VI, 11.) — *Locutions :* 1° « Au *lés* de, » en ce qui concerne quelqu'un : « Il en escripsi tout ce que il voult deviser « pour le meilleur et plus seur *au lés de* luy et de « son conseil. » (Froissart, XIII, 10.) — 2° « Mettre « *d'un lés*, » mettre de côté : « Si entendirent leur « varlet au pillage et au *mettre d'un lés* tout chou « que trouvet avoient. » (Froiss. VII, 394.) — Dans ses Poésies (I, 254), on lit *mettre à un lés*.

Leschard. « *Leschards* etoient proprement les « frians qui s'etant ruez sur les bons morceaux, ne « quitoient point prise qu'ils n'eussent encore « leché les plats. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, page 222.)

Lesche. [Lèche : « Une cruche seut estre prise « Où l'aumosne de vin est mise D'une *lesche* de « pain signie. » (Guersai.) — « Faites pain et cuisiez « au four et tailliez par *lesches*. » (Mén. II, 3.)]

Leschefrite. Lèchefrite :

Cuillers grandes, cuillers petites,
Cretines pour les *leschefrites*. *(Desch. f. 497 b.)*

Lescher, Leschier. 1° Faire le *lescheur*, le gourmand, faire bonne chère :

L'en dit pieça *qui va il lesche*
Et qui tos jors se siet, il seche. *(Fabl. S. G. f. 49 c.)*

Locution : « Faire *lescher* miel sur l'espine, » faire prendre les plaisirs de l'amour : « Apres ce « qu'il eut habandonné la damoiselle qui par son « admonestement le cuydoit *faire lescher miel sur* « *l'espine*, il picqua son cheval en pensant aux « parolles de la damoiselle ausquelles jeunesse « s'accordoit et en cest accord le corps luy com- « mença a eschauffer. » (Perceforest, V, f. 44 c.) — [« Faulse vielle... Qui me cuida par ses doctrines « Faire *leschier* miel sor espines. » (Ren. v. 13194.)]

Lescherie. [Voir Leicherie.] 1° Friandise : « Elle « s'en venoit en la garde-robe et là mangeoit la « souppe au matin ou aucune *lescherie*. » (Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 4 b.) — 2° Débauche, luxure : [« Cil sains rois (Louis IX) se relargissoit « A autres gieus que *lescherie*. » (Guil. Guiart.)] — Parlant d'une veuve remariée à un jeune homme : « La friandie et *lescherie* de la joune chair du joune « homme, l'a faite gloutte et jalouse. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 178.)

Lescheur, Lescheor. 1° Gourmand : « A chat « *lescheur* bat on souvent la gueule. » (Cotgrave.) — [2° Débauché : « Cist titres est des houliers et des « meschines et des *lescheors*. » (Trad. du Code de Justinien, dans D. C. III, 727 c.)]

Lescheure. Partie honteuse de l'homme :

Ostez vostre *lescheure*
Deus la puist honnir,
Car tant m'est asprete et dure
Ne la puis souffrir. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1433.)*

Lescier. [Laisser par testament : « Comme « nostre tres chier seigneur et pere monseigneur « Loys de bonne memoire, jadis conte d'Evreus, « que Dieus absoille, eust *lescié* en son testament. » (Ch. de Philippe, comte d'Evreux, an. 1320.)]

Lesdangier. [Injurier : « Sire, fit-ele, dant « Bernard de Nessil M'a *lesdangiée* devant le roy « Pepin. » (Garin, dans D. C. IV, 10 b.)]

Lesdengeure. [Action d'outrager : « De la *les-* « *dengeure*, l'abesse connoistra en sa court. » (Cart. de Chelles, p. 32.)]

Leson. [« L'exposant qui se apoioit à un banc « appellé *leson*, qui estoit enmi la maison. » (JJ. 128, p. 228, an. 1385.)]

Lesse. [1° Laisse, tirade monorime d'une chanson de geste. Voir Wolf, *über die Lais*, page 269 : « Ceus dont j'ai dit en l'autre *lesse*. » (G. Guiart, v. 16643.)] — 2° Attache, au propre et au figuré : « Je là voudrois plutost chevaucher que mener en « *lesse*. » (Cotgr.) — « *Lesse* vrayment que ces doys « amoureux... Ont mis au tour de mon col trop « heureux. » (Jacq. Tahur., p. 288.) — 3° Liberté : « Pour la grant *lesse* qu'il luy baille, » c'est-à-dire pour la grande liberté qu'il lui donne. (Eust. Desch. folio 499 c.)

Lesser. [Lâcher : « A un arrest que fist icellui « Domyne pour *lesser* de l'eaue. » (JJ. 166, p. 312, an. 1412.)]

Lest, *s.* Charge, somme. Parlant des droits levés à Amiens : « D'un *lest* de cuirs vendu en ladite « ville, ou mesme hors pour vendre, quarante sols « parisis. » (Ord. II, p. 440.)]

Lestage. Droit de coutume sur les marchandises vendues en foires ou marchés : « Passaiges,

« portaiges, péaiges, *lestaiges*. » (1403, Coutume du hareng.) (L. C. de D.)

Lestardie. [Léthargie : « Roy, qui te fiert? car « le devise, Tu es je crois en *lestardie*, Ou ta char « est acouardie. » (Passion de J. C.)]

1. Leste. [Agile : « La reine entra... accompa« gnée d'une cavalcade fort *leste*. » (Mém. S. du Guescl. ch. 18.)]

2. Leste. [« Lesquels vicaires donneront à cha« cun drap, pour faire un *leste* à la valeur de cinq « sols, chacun une paire de solier. » (Ch. de 1315, D. C. sous *Lesta*.)]

3. Leste. [Laitance : « *Leste* de harenc, » au Gloss. 7692.]

Let, *s. m.* Lait :

Qui voulra avoir du *let*
On le crie de rüe en rüe. *(Desch. f. 411 d.)*

Expressions : 1° « *Let* bée, » lait nouveau, au Gloss. lat. 521. — [2° Le lait de la Vierge était considéré comme une relique au moyen-âge : « Ung « ymage de Nostre Dame tenant son enfant d'argent « doré, auquel a du *let* Nostre Dame en sa poitrine, « séant sur ung petit pié plain d'argent doré. » (De La Borde, ducs de Bourgogne, Preuves, t. II, 237, an. 1420.)] — 3° « Nourriz d'un *let*, » parlant de chiens d'une même portée, nourris ensemble. (Eust. Desch. f. 411 c.)

Letardie. [Léthargie : « Si come cil qui dort en « *letardie*, Dont nus ne puet esveiller le corage. » (Hist. Litt. de la Fr. t. XXIII, p. 705.)]

Leteri, Leteril. [Ambons, jubé : « Li bon dux « de Venise, qui mult ert sages et proz monta el « *leteri* et parla au peuple. » (Villehard. p. 17.)]

Letice. Voir Lettice. La Colombière dit que « *letices* sont peaux d'hermine sans aucune mou« cheture. » (La Colomb. Th. d'honn. p. 118.)

Leton, *s. m.* Métal factice qui se fait avec du cuivre rouge, dans lequel on mêle de la calamine qui est un minéral jaune dont il y a abondance au pays de Liége : [« Un reliquaire sur pied de *leton*. » (Invent. du duc de Norm. an. 1363.) Les inventaires royaux n'enregistrent que rarement les objets ciselés dans ce métal grossier et sans valeur.]

Letré. [Orné d'inscriptions : « Toute ert la tombe « neelée, De l'or d'Arabe bien *letrée*. » (Flore et Blanchefl. v. 661.) — « Li cuens tint trait li brant « qui fu *letrez*. » (Rom. de Roncevaux, p. 29.)]

Letreure. [Science, érudition : « Pour ce que « sa *letreure* et la simplece de son engin ne souffist « pas à traitier d'œuvre de si haute estoire. » (Dom Bouquet, III, p. 152.) — « Et pour ce que Eracles « estoit grans clers et de parfonde *letreure*. » (Id. page 290.)]

Letri. [Lutrin : « Item un dras reiez pour le « *letri* et un autre à couvrir l'autel. » (Reg. *Noster*, fol. 196 a.) — « Ki velt faire .i. *letris* por sus lire « evangille, ves ent ci le mellor maniere que jo sace : « ves ent ci le portrait. En mi liu des .iii. colombes « doit avoir une verge qui porte le pumiel sor coi « li aile siet. Par chu fait om dorner la teste del « aquile vers le diachene kant list l'evangile. » (Album de Villard de Honnecourt.) L'ange et l'aigle aux ailes éployées étaient la forme la plus ordinaire du pupitre et donnaient souvent leur nom au lutrin.]

Letrin, Letrun, Lettrin. [Lutrin : « Un *letrin* « de fer, ouvré à fer de moulin, » c'est-à-dire acier, dans l'Inv. de Charles V. — « Un *letrin*, en façon « d'un coffre lequel est d'ivire blanc et noir et « historié de plusieurs imaiges. » (Inv. de Charles VI.) — « *Letrins* volans ou à cygoignes sur les « chaeses. » (Cérém. de S. Brieuc.)] — « Il monta « sus un *letrin*. » (Chron. de S. Denis, t. II, f. 184.) — [« Li tiextes des evangiles fu mis sur un *letrun* « droit devant le siege ou li empereres devoit « seoir. » (Dom Bouq. VIII, 142.) — « Les marre« gliers.... en signet et par maniere de representa« tion mirent et estendirent un drap d'or ou poile « bordé de noir sur un *lettrin* assis sur la fosse « dudit feu Jacques. » (Arrêt du Parlement de Paris, 1380.)]

Lettice. [Hermine (voir Letice) : « Une douzaine « de *lettices*, valent 40 s. par. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 163.) — « Pour les poignés (d'une cotte « hardie) deux *lettices*. » (Id. 164.) — « Pour les « gez de dessoubz, colet et poingnés (d'un mantel « de chappelle), trois douzaines dix *lettices*. » (Id. 165.) On emploie encore ces *lettices* à doubler une longue houppelande d'escarlate rosée.]

Lettrage, Lettriage. Ecriture, titres, dans les Lettres de Louis XII, I, 212, au C. G. I, 807.

Lettre. [1. Caractères d'écriture : « Les *letres* « de fin or estoient Et en lisant ce recontoient : Ci « gist la blanche Blanchefleur. » (Romanc. p. 59.)] Parlant de Charlemagne, qui fit bâtir xxiii monastères, nombre qui équivaut aux vingt-trois lettres de l'alphabet :

Et tout si fist il par son gré
Sour les laitres de l'a, bé, cé,
Si que l' front de cascune glise
A une *laitre* par devise
Et qui l'estorie en meskeroit,
Il i alast ceci veroit. *(Mouskes, f. 100.)*

[De là les expressions suivantes : 1° « *Lettres* « *tailliées*, » lettres précieusement travaillées ; le musée du Louvre en possède une qui est charmante : « Une belle M de bois, *bien taillée*, à une petite « chayne de bois pendant, aux *lettres* du nom « Jhesus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 554.) — 2° « *Lettres ymaginées*, » initiales ornées, accompagnées d'une miniature : « En cest roman ait vi^{xx} « et vi grosses *lettres ymaginées*, qui chascune « costoit un florin. » (Souscription indiquant le nombre des miniatures des romans de Saint Graal et de Merlin, B. N. fr. anc. 6777.) — 3° « *Lettres* de « Sarrazin, » inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes et les vases de métal ou de faïence émaillés, venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue qu'elles

ne conservent des caractères arabes que la forme **rudimentaire et comme** l'apparence : « Deux pièces « **de soudamins parails,** sur champ roze, ouvré de « grans feuillaiges à pommes d'or et entre les dittes « **pommes** avoit *lettres de Sarazin* et feuillaiges « enlaciés. » (Compte de 1330.) — 4° « *Lettres de* « *Damas*, » même sens : « Un gobelet lonc dont le « pié est à plusieurs souages, et ou milleu est ceint « d'un souage grenelé, et au dessus et au dessouz « dudit souage a une bende cizelée de *lettres de* « *Damas*. » (Inv. des bijoux du duc d'Anjou, art. 147.) Voir encore art. 149, 178, 182.] — 5° « *Lettre* « boulonoise. » (Inventaire des livres de Charles V, art. 548.) — Ecriture italienne, originaire de Bologne : « Item un tres bel décret escript de « *lettre boulonnoise.* » (Invent. de Jean, duc de Berry, an. 1416.) — 6° « *Lettres* branlans, » ornements qui se mettoient aux habits. (Saintré, p. 188.) [Sans doute des lettres taillées.] — 7° [« *Let-* « *tres de court*, » cursive : « Item un livre des « Trois Maries et de leur sainte lignée, escript en « françois de *lettre de court*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Ung petit livre escript en « *lettre de court*, ouquel sont contenu vigilles, les « sept psalmes et plusieurs oroisons. » (JJ. 87, p. 274, an. 1437.) — 8° « *Lettres de forme*, » écriture soignée : « Item une très-belle bible en françois, « escripte de *lettre de fourme*. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.) — « Item ung collectaire par « cayers, escrit en parchemin, *lettre de forme*. » (Inv. de 1492.) — 9° « Item une autre bible en fran- « çois, escripte de *lettre françoise*. » (Inv. de Jean, duc de Berry.) — 10° « Item ung autre pontifical de « ordinibus en petit volume, escrit en parchemin, « *lettre d'impression*, » c'est-à-dire en caractères d'imprimerie. (Invent. de 1492.)] — 11° « *Letre* de « lame. » (Inv. des liv. de Charles V, art. 129.) — 12° « *Lettres* de note, » écriture pleine d'abréviations comme les *notes* des notaires. (Inv. des liv. de Charles V, art. 100.) — 13° « *Lettres* onciales « ou unciales. » [Voir ONCIALE.] — 14° [Item ung « petit journal, escrit en parchemin, *lettre ronde*. » (Inv. de 1492.) — 15° « Lesquels assises et usages « et costumes estoient escris chascun par soy et de « grans *lettres* tournées et la premiere lettre dou « commencement estoit enluminée d'or. » (Assises de Jérusalem, ch. IV.) — 16° « Item un petit livre « en papier, escript de *lettre de Gascoigne*. » (Inv. de Jean de Berry, 1416.) — Voir pour ces écritures le traité de Mabillon ou la paléographie de M. de Wailly.]

II. [Missive, dépêche particulière : « Le brief des- « ploie, s'a la *letre* choisie. » (Roncisv. 25.) — « Li « rois ouvre la cire, la *letre* reversa. » (Berte, c. 122.)] — « J'ay nagueres veu unes *lectres* d'une « histoire vraye et nouvellement advenue en Almai- « gne. » (Saintré, p. 673.) — « Adresser ses *lettres* « à d'autres, » comme nous disons vendre ses coquilles à d'autres. (Dialog. de Tahureau, p. 25ᵇ.)

III. [Actes de chancellerie rédigés sous forme de lettre : 1° « Renart a brisié le soiaus Et puis lut les « *lettres royaus*. » (Ren. v. 26034.) Les adjectifs en *alis* n'avaient qu'une forme pour le masculin et le féminin ; de là la forme *royaus*.] — « Frere (luy « dist Chiquanous Manchot) je te donneray unes « belles, grandes, vieilles *lettres royaulx*, que j'ay « ici en mon bauldrier, pour rapetasser ton tabou- « rin. » (Rab. IV, p. 67.) — On lit, note 6 : « Chica- « noux promettoit a Trudon unes vieilles *lettres* « *royaulx* pour repetasser son tabourin, c'est qu'a- « près l'année, ces sortes de lettres n'etant plus « valables celle-ci ne pouvoit plus servir à rien de « meilleur qu'a reparer le desordre à quoy Chica- « noux avoit donné lieu. » — « Est deffendu a tous « masquiers de quelque estat et condition qu'ilz « soient de ne porter accoustrement de masque, « qui ayt servi l'an precedent sans que pour le « moins il y ayt desguyseure nouvelle et sont tous « accoustremens de masque redigés, à semblance « de *lettres royaux*, après l'an non valables. » (Aresta Amorum, p. 424.) — 2° « *Lettres* d'armes, » lettres qui permettaient les tournois. (Ménestr. de la Chevalerie, p. 227, 228.) — 3° *Lettres* de bailli : « Les executions qui se font par vertu de lettres et « obligations executoires....... communement se « nomment *lettres baillie*. » (Stille de procéder au Parlement de Norm. f. 74ᵛ.) — 4° [« *Lettres* closes, » lettres fermées : « Et envoia à chascun seigneur des « naves *letres closes*, et leur commanda que il ne « les leussent devant ce qu'il fussent meu dou « port. » (Mén. de Reims, § 373.) Les *lettres closes*, émanant des rois de France, étaient pliées d'une manière spéciale ; une simple queue de papier ou de parchemin, détachée du bas de la missive, enveloppait le tout ; on y inscrivait l'adresse et on y apposait le sceau secret du roi. Ces *lettres closes* étaient signées par le roi, contre-signées par l'un des notaires ou secrétaires. Elles sont rares avant le règne de Jean-le-Bon. Elles sont devenues plus tard les lettres de cachet.] — Parlant de la paix entre le duc de Bourgogne et les Gantois : « Le duc ouit voulentiers et escrivit les *lettres* « *ouvertes et lettres closes* qui furent scellées de « son seel moult douces et amiables à ceux de « Gand. » (Froiss. II, p. 306.) — De là l'expression « *ce me sont lettres clauses*, » je ne le sais pas : « Lorsque Philippes premier de ce nom regnoit « en France, il se presenta une question entre Yves « et Geoffroy tous deux pretendans estre evesques « de Chartres : de vous dire par quels moyens, *ce* « *me sont lettres clauses*. » (Pasq. Rech. p. 218.) — 5° « *Lettres* de connoissance.... » — « Un bourgeois « ayant *lettre* appellée *de connoissance*, ne fourfait « rien de ses biens soient meubles ou immeubles « vers madame pour quelque cas de meschef, qu'a « luy ou sa famille seroit advenu, ny pour autre « occasion qu'il pourroit avoir perpetré. » (Cout. de Nivelle, N. C. G. I, 1205.) — 6° « *Lettres* creden- « ciales sur soy, » lettre de créance : « A escript le « seigneur roy a vostre pere une *lettre credenciale* « *sur luy*, sollicitant que mons^r de Garce vienne « sans delay et que à sa venue tout se fera bien « ou d'une façon ou d'autre. » (Lett. de Louis XII, II, p. 19.) — 7° « *Lettres* d'estat.... » — « Quant on

« donne état en la cause pour la continuer et tenir « en surceance jusques a un temps, pour raison de « l'occupation de l'avocat ou procureur de la partie « ou pour cause de l'absence necessaire de l'une « des parties pour le bien public. Toutes fois ces « *lettres* n'ont lieu en cas de nouvelleté et com- « plainte. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.) Voir aux Ord. IV, p. 661, an. 1366. — 8° [« *Lettres expectatoires*, » par lesquelles on demande et on obtient sursis: « Icellui Pierrot fist citer en la court de Cambray « ledit Gillet, prist *lettres expectatoires*, et le fist « citer à venir tauxer les despens à certain jour. » (JJ. 122, p. 52, an. 1382.)] — 9° « *Lettres* de faveur, » lettres de recommandation : « Elle me donna des « *lettres de faveur* a son fils monsieur le marquis « de Pescaire général pour lors en l'armée espa- « gnole. » (Brant. Dames Galantes, II, p. 308.) — 10° « *Lettres* en ferme.... » — « Dans le Cambresis, « il n'y a pas de gardenotes publics et en titre « d'office.... mais on a suppléé à ce défaut en eta- « blissant des chambres dans les hotels de ville, ou « chacun pust mettre un double authentique de ses « *lettres ;* et, parceque cette chambre est appellée « *ferme*, on a nommé les *lettres* qui s'y conservent « *lettres en ferme*. » (Laurière; Cout. Gén. t. II, p. 849.) — 11° « *Lettre* formée. » Laurière renvoie a « requête de *lettre* formée. » — 12° [« *Lettre de* « *heritage*, » acte de propriété : « Lesquelz alerent « en la ville d'Arcueil près de Paris pour querir « une *lettre de heritage*, qui appartenoit audit « Hemon le Bouquaut, pour cause de une piece de « vigne que icellui Hemon avoit achetée, afin que « icelle lettre feust enregistrée en papier et registre « d'icelle ville d'Arcueil. » (JJ. 152, p. 216, an. 1397.)] — 13° « *Lettre de marque*, » lettres de représailles, Bourdelot le dérive de marquer. *Lettres de marque*, dit-il, est une permission qui est donnée à un marchand volé par un étranger de reprendre sur quelqu'un qu'il remarquera de cette nation, la même somme qui lui a été prise. [Voir Marque. — Dans les temps modernes, les *lettres de marque* n'ont plus été accordées qu'aux capitaines des navires marchands armés en course, pendant une guerre maritime.] — 14° « *Lettres* missives, » lettres, épitres. (Dial. de Tahur. p. 5.) — 15° « *Lettre* « overt, » lettre patente. (Rymer, p. 114, an. 1270.) — 16° « *Lettres* papaux, » lettres du pape. (Chron. de S. Denis, II, f. 135 b.) — 17° « *Lettres* de pas ou « de passe, » passe-port. (Cotgr.) — 18° [« *Lettres* « *patentes*. » c'est-à-dire ouvertes, par opposition aux lettres closes; elles émanent du roi; tels sont les édits, ordonnances, anoblissements, érections de titres, grâces, dons, privilèges. Elles commençaient par la formule : « A tous ceux qui les lettres « verront. »] — 19° « *Lettres* pendans, » celles auxquelles pendent des sceaux. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 514, an. 1266.) L'expression est synonyme de lettres patentes : « Pour ce que la bonne monnoie « que nous entendons a faire ouvrer, pour la neces- « sité.... ne soit empeschiée ou retardée pour les « monnoies de nos barons nous avons ordenné et « ordennons et deffendons que nuls prelats, barons, « ne autre de nostre royaume qui ont droit de faire « monnoie ouvrer en leurs terres, ne fassent ouvrer, « ne commencier leurs monnoies jusqu'a tant qu'ils « aient *lettres pendants* de nous, contenants, com- « ment et quant ils devront ouvrer. » (Ord. I, p. 522.) — [« Atant afient leur convenances li uns « aus autres; et baillierent *letres pendanz* de tous « les barons d'Engleterre qu'il avoient aportée avec « eux. » (Mén. de Reims, § 294.) — 20° « Lesquels « archevesques et evesques non vollans desroquier « ne aler au contraire desdits privileges et exemp- « tion, ont baillié par plusieurs et diverses fois « soulz leurs seaulx *lettres de non prejudice*. » (Cart. de Corbie, 13, f. 191, an. 1513.) — 21° « *Let-* « *tres de purge*, » lettres de rémission : « Nous « veismes unes *lettres de purge* saines et entieres. » (JJ. 151, p. 228, an. 1396.) — 22° « *Lettres de re-* « *gard*, » placet : « Le suppliant demourant en « nostre ville d'Abbeville....... fut cité....... pour « comparoir devant l'official de Beauvais par vertu « de *lettres de regard* ou placet données de l'official « d'Amiens. » (JJ. 209, page 254, an. 1482.) — 23° « *Lettres de remission*. » Elles s'obtenaient au grand et au petit sceau; elles avaient pour objet de purger les homicides involontaires ou commis en état de légitime défense ; mais elles s'appliquaient le plus souvent à toutes sortes de crimes sans excuse réelle, dont les auteurs avaient su acquérir de hautes protections. Elles sont en très grand nombre dans les registres du Trésor des Chartes (A. N. JJ.) et sont des plus riches en détails de mœurs.] — 24° « *Lettres* de sanc. » Ce sont des lettres de grâce obtenues par ceux qui avoient répandu du sang, soit en tuant, soit en blessant. (Voy. Ord. III, p. 388, an. 1359.) — 25° « *Lettres* a « seaulx, » pour lettres scellées : « Beau filz trois « choses sont que on ne doit point faire pour *lettres* « *à seaulx* ne pour messages. La premiere est bailler « en autruy main la femme de son seigneur, se on « l'a en sa garde, la seconde son chastel ne sa for- « teresse, la tierce son fief, mesmement à son nep- « veu. » (Percef. II, f. 148 a.) — De là l'expression : « Il en a belles *lettres* sans les seeaux. » Favin, parlant des différentes espèces de chevaliers, dit : « Les derniers sont ceux de l'accolée que le roy « donne à ceux qu'il ennoblit, les plus advisez « desquels prennent conjoinctement leurs lettres « de noblesse et de chevalerie ensemble, autrement « ils font double despence; ce que nous disons à « Paris en un commun proverbe et par mocquerie ; « *il en ha belles lettres sans les seeaux*. » (Favin, Théât. d'honn. I, p. 914.) — 26° « *Lettres* à simple « queüe, à double queüe et à heritage...... » — « Chaque notaire mettra par ecrit combien de « *lettres* il aura faites, combien il y en aura *à dou-* « *ble queüe*, combien *à simple queüe* et combien « *à heritage*. » (Ord. I, p. 735.) — [Les *lettres* sur simple queue, c'est-à-dire scellées sur le repli à moitié detaché du bas de la charte, étaient à effet moins que viager; les *lettres* sur double queue, c'est-à-dire scellées sur une bande de parchemin ou de cuir passée dans une ouverture faite au canif et

repliée, étaient à effets viagers; les actes à effet perpétuel, les titres de propriété (*héritage*), étaient scellés sur las de soie.]

IV. [Preuve écrite; au moyen âge la preuve écrite ne servait que comme renseignement et enquête; de là le dicton: « Tesmoing passe *lettre*. » (Cotgrave.)]

V. Science:

Et si savoit *laitres* assés. *(Mouskes, p. 55.)*

Roy sans *lettres* comme un asne seroit
S'il ne savoit l'escripture ou les loys;
Chascun de ly par tout se moqueroit. *(Desch. f. 263 a.)*

VI. Paroles d'un poëme mis en musique: « Adrian « le roy a mis en musique à quatre parties douze « chansons spirituelles dont la *lettre* est de Jean « Antoine de Bayf. » (Du Verdier, Biblioth. p. 15.) — « Anselme Faydit... estoit bon poëte provencal, « composoit fort bien la *lettre* ou parole et le chant « des chansons qu'il faisoit. » (Idem p. 46.)

VII. 1° Texte littéral: « De *lettre* a autre, » de point en point: « Tenant *de lettre a autre* touttes les « paroles qu'elle vous avoit dites. » (L'Amant Ressuscité, p. 516.) — 2° « Par toutes *lettres*, » en tout point:

Maleureux suis *par toute lettre*. *(Desch. f. 332 a.)*

3° « Garder à la *lettre*, » pour garder scrupuleusement. (Le Jouvencel, f. 72 a.) — 4° « Passer *lettre* « à quelqu'un, » approuver: « Combien que je vous « aye toute ceste relevée assisté, si ne puis-je *vous* « *passer lettre* de la beauté que vous figurez, car « à ce que je puis recueillir de voz propos, vous « nous voulez façonner un amour, gisant beaucoup « plus en songe qu'au vray. » (Pasquier, Monophile, page 151.)

5° Mauvais coarz, *ce dit la letre*,
Ne se doit d'amours entremetre. *(Ovide, de Arte, f. 97.)*

Lettré. 1° Qui a des lettres, de la littérature: « Ung roy des Romains amy d'ung roy de France « exortoit par ses lettres le roy de France qu'il fist « ses enfans apprendre à l'escole lectres et sciences, « disant entre autres raisons, c'est que ung *roy* « *non lectré est comme ung asne couronné*. » (Hist. de la Toison d'Or, II, fol. 61.) — 2° Muni de lettres du roy:

Puis qu'ilz fussent enregistrez
Ne les failloit estre *lettrez*
Ne avoir autre mandement. *(Desch. f. 466 a.)*

[3° Voir Letré.]

Lettre ferit. Savant, dont le cerveau a été blessé par l'étude: « Mon vulgaire Perigordin « appelle fort plaisamment *lettre-ferits* ces sçavan- « teaux; comme si vous disiez *lettre-ferus* ausquels « les lettres ont donné un coup de marteau comme « on dit. » (Mont. Essais, I, p. 199.)

Lettrier, *v.* Dresser un contrat, libeller un acte, insérer dans un titre: « Pour convens et œuvres « de loy faicts et passez pardevant bailly, hommes « de fiefs et francqs allochiers, desquels n'y auroit « lettres, record s'en pourra demander par plainte « en notre dite cour, dedans sept ans et jour ensui- « vant les dits convens passez semblablement se « pourra faire pour advis de pere et mere comme « aussi s'il y avoit lettre pour clause ou devise « obmise a *lettrier* par forme de tant plus. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 65.)

Letue. [Laitue, au Gloss. 7692.]

1. Leu. [Loup: « Les *leus* oït uller et li huans « hua. » (Berte, c. 25.) — « Li *leu* qui mouton sem- « bleroit, S'il o les brebis demorast, Cuidiés vous « qu'il nes devorast. » (Rose, v. 11164.)]

2. Leu (saint). [Saint Loup, fêté le 1er septembre, passait pour guérir de l'épilepsie: « Et disoit « icellui Regnault... que du *mal S. Leu* fussent eulz « abatuz. » (JJ. 115, p. 194, an. 1379.) Par suite, on disait: « Cheoir du mal Saint Leu par derriere, » tomber. On le disait aussi d'une femme qui s'abandonne.]

3. Leu. [Licite, de *licutum* pour *licitum*: « Item « voulons et ottroions que lesdiz censoulz et con- « seillers puissent et leur soit *leu*. » (JJ. 198, p. 360, an. 1374.)]

Leudaire, Leude. [Celui qui lève l'impôt nommé *leude* ou *leyde*.]

Leuderie. [Bureau de perception de la leude: « Devant les boutiques de la *leuderie* et blanquerie « de Besiers. » (JJ. 185, p. 177, an. 1451.)]

Leumage. [Ensemble des légumes: « *Leumages* « et choses generatives de sanc moiste. » (H. de Mondev. f. 45.)]

Leums, Leuns. [Légumes: « Cil alad pur « herbes querre et *leüms*. » (Rois, dans Raynouard.) — « Et saciés, sour tous *leüns*, lentilles sont plus « malvaises. » (Alebrant, fol. 51.) — « Se ele cuist « tost les *leuns*. » (Brun. Lat. Très. p. 179.)]

Leupart. Léopard. [« Iréement se cumbat a « l' *leupart*. » (Rol. v. 733.)]

Leur. [La forme la plus ancienne est *lur*; puis vient *lor* qui mène à *leur*. 1° Pronom possessif employé au sens d'*illorum*, son origine: « Une *leur* « espie. » (Froiss. IV, f. 261.) — « En la terre hon- « groise, en un *leur* bel manage. » (Berte, III.) — 2° Employé comme nom au sens de bien: « Les « barons, qui deussent garder le *leur* pour bien « emploier en lieu et temps, se pristrent à donner « les grans mangers et les outrageuses viandes. » (Joinv. éd. de 1867, p. 217.) — « Le roy leur osta et « tolt l'eritage de leur pere et ce qui doit estre *leur* « par droite hoirrie. » (Froiss. XVI, 150.) — 3° Employé comme nom au sens de dépens: « Nostre dit « habitant seront tenuz de maintenir au *leur* les « aules (halles) dudit Grancey. » (Ord. IX, p. 160, an. 1348.) — 4° Employé comme complément indirect et précédé de *a*: « A *leur* ou aulcun d'eulx. » (Ord. III, 656.) — 5° Employé comme adverbe de lieu: « Et entrerait à Paris, *leur* il trouverent le « roy. » (Froiss. II, 369.)]

Leurmel. [« (Le comte) a marché, pour raison « duquel le sire prent le rouilz des toilles et le pois; « et se appelle *leurmel*; car il se print devant la

« maison de Lormel. » (Revenu du comté de Champagne, B. N. fr. anc. 6812 ᶠ, f. 88.)]

Leurre. [Au figuré, appât : « Nous les aimons « mieulx (les femmes); il n'est point de pareil « *leurre* que la sagesse non rude et renfrongnée. » (Montaigne, III, 336.) Voir Loerre, Loirre.]

Leurrer. [Voir Loirrer.] Au figuré, élever : « Aucuns sont mis (à l'etude) pour apprendre trois « ou quatre mots de latin en attendant qu'ils soient « grandelets pour faire le voyage d'Italie, afin que « la on acheve de les *leurrer* ou (comme dit le pro- « verbe), qu'on achève de les peindre. » (Apol. d'Herod. p. 91.) Pour le même sens, contes de Cholières, f. 222. — De là les expressions : « Il n'a pas « encore été *leurré*, » il est sans expérience ; « il « est *leurré*, » instruit. (H. Est. Précell. du lang. franç. p. 79.)

Leu wasté. [Loup garou, injure : « Quamplu- « rima verba injuriosa de dictis Johanne et ejus « uxore dixit Johannes Cosset, et specialiter dictum « Johannem vocavit *leu-wasté* et ejus uxorem ri- « baude. » (JJ. 84, p. 65, an. 1355.)]

Levage, *s. m.* Espèce de droit seigneurial : « *Levage* est une espece de peage ou coutume, qui « appartient au seigneur justicier pour les denrées « qui ont sejourné huit jours naturels en son fief « et y ont été vendües et transportées en autre « main et mises hors iceluy fief : et est dû par « l'achepteur et est tel que la petite coutume ; ou « qui appartient au seigneur justicier pour les « biens de ses sujets qui vont demeurer hors de « son fief le quel droit ne doit exceder cinq sols. » (Laurière.)

Levailles. [Relevailles : « Icelle femme à ses « *levailles* de couche ala à la messe. » (JJ. 189, p. 87, an. 1456.)]

Levain. [« Ne icil tamelier ne puet cuire se son « *levain* n'est faiz avant que la deffence li ait esté « faite. » (Liv. des Metiers, f. 14.)] — *Expressions :* 1° « Je fai tourtel d'autruy *levain*. » (Desch. f. 269.) — 2° « Un pou de *levain* esgrit grant paste. » (Le Roux de Lincy, II, 432.)

Levant. 1° En parlant du soleil : « Torne son « vis vers le soleil *levant*. » (Roland, v. 3098.) — 2° Levant et couchant, se disait pour domicilié, par opposition à aubain, étranger ; on le disait aussi des animaux : « *Levant et couchant*, est dit, quand « les beastes ou catel d'un estranger sont venue en « la terre d'un autre home, et la ont remainé un « certaine bone espace de temps. » (Du Cange, sous *Levans*.)

Levation. [Elévation, moment de la messe où le prêtre élève le Saint Sacrement : « Livrer, lumi- « naires, cierges et torches pour lesdites messes, « et pour la *levation* du benoist Saint Sacrement. » (Ch. de Charles VI, pour la chapellenie de Poissy.)]

Levée. [1° Revenu : « Il seroit tenus à aquiter « l'oir selonc les *levées*. » (Beauman. XV, f. 11.) — « (Les homme flevés) paient le tiers de la *levée* « d'une année du fief (dans la châtellenie de Poitiers « pour l'aide aux quatre cas, s'ils n'y sont abon- « nés). » — 2° Récolte : « Il faut la *levée* de mil « arpens ou quartiers de bois taillis pour entretenir « les dites fournaises. » (Palissy, f. 259.) — 3° Perception d'un impôt : « Une grande *levée* de deniers. » (D'Aub. Hist. II, 251.) — 4° Chaussée : « Il parfist « les fossez et les *levées* à l'entour. » (Bercheure, f. 22 ᵉ.) — 5° Charretée : « Comme Thevenart eust « fait ou fait faire de bois à chaufage environ une « *levée* à bœufs. » (JJ. 141, p. 17, an. 1391.)] — 6° Lever d'un astre : « Sur la *levée* du soleil. » (Straparole, I, f. 65.) — 7° Recrutement : « Grande « *levée* de bouclicrs. » (Marot, 138.)

Levéement. [Elévation. (Ord. V, 418, an. 1371.)]

Leveis. [« Pont *leveis* » (Froiss. II, 295), pont-levis.]

Lever. [1° Elever : « *Levet* sa main. » (Roland, v. 2848.) — « Mahumet *levent* en la plus halte tur. » (Id. v. 853.) — 2° Dresser : « *Lever* son tref (tente) » dans Roncisv. 8. — 3° Faire partir : « Et li venerres « vet devant Sor un grant chaceor liart ; A tant ont « *levé* un renart. » (v. 22026.) — 4° Tenir sur les fonts baptismaux : « Nus ne doit espouser...... ne « cele avec qui il a *levé* autrui enfant. » (Beaum. XVIII, 8.) — « Un fil ot de ceste par nom ; Le fist « apeler Phelipon. Li quens Felippies le *leva* De « Flandres, et si li douna Son nom, et promist « grant honor. » (Mousk.) — « Cil le *leva* des sains « fons et de l'aigue. » (Jourdain de Blaye.) — 5° Adouber, faire chevalier, par extension du sens précédent : « Celoi *leva* le rei Marsilien. » (Roland, v. 1520.)] — 6° Lever un corps saint, le tirer du tombeau pour le mettre en châsse et l'exposer comme reliques à la vénération des fidèles : « La « vint le cardinal d'Avignon qui venoit en Bretagne « pour lever Saint Vincent. » (Artus III, con. de Fr. p. 790.) — [7° Sortir du lit : « *Lever* à six, manger « à dix, souper à six, coucher à dix, font vivre « l'homme dix fois dix. » (Le Roux de Lincy, prov. II. 171.) — 8° Enlever : « Et *leverent* ce jour plus de « douze mille blances bestes. » (Froiss. III, 78.) — 9° Dresser un acte : « De ces hommages furent « escriptes et *levées* lettres et scelées. » (Id. III, 375.) — 10° Couper sur le tout : « Pour sa chemise « (de Gargantua) feurent *levées* 900 aulnes de toile. » (Garg. I, 8.) — 11° S'élever : « Celle matinée *leva* « une bruine très grande. » (Froiss. X, fol. 163.) — « La noise *lieve* et enforce li cris. » (Garin, p. 165.) — *Expressions :* 1° « *Lever* bruit, » faire parler de soi, dans Jean de Saintré, p. 145. — 2° « *Lever* d'un « siége, » y renoncer : « Il n'entenderoit à aultre « cose si averoit esté devant Craais et l'assiégeroit, « et point n'en partiroit se trop grant puissance « contre li ne l'en *levoit*. » (Froissart, IV, 117.) — 3° « *Lever* un témoin, » le récuser : « Et quand il a « ce dit, cil qui est apelés doit dire : je vos en *lieve* « comme parjure. » (Beaum. LXIV, 9.) — 4° « En « *lever*, » tirer d'embarras : « Disant que qui auroit « son ami en icelle compagnie, que il l'en *levast*,

« c'est assavoir que il paiast pour son amy. » (JJ. 125, p. 144, an. 1384.)]

Leveur. [Percepteur : « Li trois juré ne pueent « estre marchant de la marchandise dessus dite, « tant que il vuellent estre *leveur.* » (Liv. des Mét. fol. 148.)]

Leveure. [Ferme d'une charpente : « Trois *leveures* d'un festre de maison neufve couverte de « tuille seant audit Troyes en la rue de la Grant « Taverne. » (JJ. 199, p. 424, an. 1464.)]

Levier. [« Diz en queurent, chascuns porte un « *levier.* » (Raoul de Cambrai, f. 57.)] — « *Leviers* « mousses et *leviers* à pinces, instruments servant « à la guerre. » (Mém. de Sully, XI, p. 484.)

Levraut. [« Il a bien pris de moy une beccasse, « Une perdrix, et un *levraut* aussi. » (Marot, II, 88.)]

1. Levre. [Lièvre : « Pur un sul *levre* vait tut « le jur cornant. » (Rol. v. 1780.)]

2. Levre. [Lèvre : « Les *levres* de proveire sunt « garde d'escient ; Li prestres est angeles Deu, ce « dist Pols qui ne ment. » (Thom. de Cantorb. 91.)]

Levrelette, *s.* Diminutif de lèvre.

Et quand pressant sechement
Ces deux chastes *levrelettes,*
Fraichettement rougelettes,
En mille baisers mignards.
Qui me lancent mille dardz. *(Tahur. p. 274.)*

Levrete. Même sens.

Bouche ot bele, grosse *levrete,*
Tote alumée, vermeillete. *(Part. de Bl. f. 126 ᵃ.)*

Levreter. [Chasser à courre avec des levriers : « Enferrer un sangler de defenses armé, voir *levreter* un lievre à la jambe pelue. » (Rons. 663.)]

Levrette. [Femelle du levrier : « En demandant « à Querais une *levrette,* aussi bien, disoit-il, vous « n'avez pas moyen de la nourrir. » (D'Aub. Hist. t. II, fol. 155.)]

Levrier. [« Si com li cers fuit devant le *levrier.* » (Roncisv. 187.)] — « Froissars d'Escosse revenoit « Sus un cheval qui gris estoit, Un blanc *levrier* « menoit en laisse. » (Froiss. Débat du cheval et du levrier.)] — « Comme onc mastin n'ayma *levrier,* « onc vilain un gentilhomme. » (Eutrap. p. 189.)

Levriere. [Femelle du lévrier : « Et la vieille « meisme i court comme *levriere.* » (Berte, c. 12.)]

Levron. 1° Jeune lévrier, et au figuré jeune étourdi : « Plusieurs jeunes *levrons* amoureux fre- « quentans la chasse des masques apprennent à « deviser et bien parler et avoir la bouche fresche, « deviennent serviteurs des dames, se façonnent et « acquierent de l'esprit. » (Aresta Amorum, p. 413.) — 2° [Maladie du cheval : « Deux *levrons* ha en ses « genous ; A l'euil le voit chascun de nous. » (Machaut, p. 80.)]

Leyde, Laude, Leude. 1° Droit sur les marchandises : « *Laide, laude, louade,* en latin *leuda,* « *leyda,* dans nos anciennes coutumes est le droit « qui se leve sur les marchandises et denrées ven- « dues en foire et marché et n'est dû que par les « forains et etrangers. » (Thaumas. Cout. de Berry. p. 59.) — 2° Droit qui se lève sur quelques habitans du Berry. « Sur chascun des habitans non ayant « bœufs, deux deniers tournois et s'appelle le dict « droict, le droict de *laude.* » (Id. 222.) — 3° Droit sur les bestiaux. « Pour chascun chef d'aumaille, « comme vendüe, en allant et venant au marché « de Boussac, ou retournant d'iceluy, nous appar- « tient cinq deniers de *layde* et s'il y a vache ou « veau, ladite vache affranchit le veau de *laide.* » (Idem. p. 129.)

Lez. Mesure pour le poisson. « *Lez* d'harenc » contient environ douze barils, dit Cotgrave ; « *lez* « d'harenc sor » contient dix mille harencs ; « *lez* « de macquereau, morue, » comme le *lez* de harenc.

Lezar. [Caméléon : « Faux detracteurs à langue « de *lezars,* Vostre langue lezarde veuillez donc « reprimer. » (J. Marot, V, 303.)]

Leze. [Champ labourable à la lisière d'une oseraie : « Françoise de Poyel...... declare qu'elle est « dame fonciere et directe de certaine vismiere et « *leze* contenant environ deux journeaux assise au « clau Laurier, territoire de Limoges. » (Obituaire de S. Geraud de Limoges, an. 1537.)]

Li. [1° Article défini nominatif masculin sing. : « Carles *li* reis. » (Roland, v. 1.) — 2° Nomin. plur. masc. : « *Li* cheval sunt orgoillus. » (Rol. v. 3966.) — 3° Pron. pers. de la 3ᵉ pers., rég. ind. : « Vos *li* « durrez urs e leons. » (Rol. v. 30.) — « Renvoyer « son hommage au roi de France et *li* desfier. » (Froiss. II, 357.)]

Liace. [Liasse : « Et out cent *liaces* de grapes « seches. » (Rois, page 177.) — « Perdirent .XLIII. « *liaces* de parchemin froncíné, lesqueles il avoient « mis de terre en l'iaue por mener de Noion à Saint « Quentin. » (Liv. des Mét. 458.) — « Item une *liace* « de perles où il a 21 fil et en chascun fil 20 perles. » (Inv. de Clém. de Hongrie, p. 44.)]

Liage. [Droit sur les lies de vin, levé au profit du grand bouteiller : « Item le jour de Sainte Gene- « viève celui qui tient ledit *liage,* il convient qu'il « soit en l'abbaye de S. Geneviève ou nom dudit « bouteillier et qu'il preigne et reçoive un muy de « vin de la tonne ou du tonniau de quoy le convent « boit, et des deux autres pieces emprès prent ledit « muy de vin duquel qu'il veult. » (Reg. *Pater* de la Ch. des Comptes, droits du Bouteiller, f. 155 ᵈ.) — Ce droit se levait aussi sur les chargements de vin : « Lesquels habitans sur la riviere de Marne ne so- « loient paier à Paris pour queue de vin... que l'en « dist *liage* à Paris. » (JJ. 99, p. 369, an. 1368.) Il ne se payait pas en lie mais en bon vin. (Voir Lɪᴇ.)]

Liance. Liesse : « Pelerinage de *liance,* » pour pélerinage à Notre-Dame de Liesse. (Monstrelet, vol. I, fol. 216 ᵃ.)

Liance. [Devoirs de l'homme lige : « Le duc doit

« avoir la *liance* de loyauté garder de tous ses « hommes et de toute la contrée. » (Anc. Cout. de Norm. dans D. C. IV, 112 *.)]

Liard. [Monnaie de cuivre, valant trois deniers; elle fut frappée au XIVe siècle, en Dauphiné; sous le règne de Louis XI, en France : « Que nulz vivant « suz peine de la hart N'aye à piller la valleur d'un « *liard.* » (J. Marot, V, 144.)]

Liart. [1° Gris : « Li dux Naymes parole, qui le « poil ot *liart.* » (Saxons, XIX.) — 2° Gris pommelé : « Lors broche le destrier *liart.* » (Blanchandin.) — On l'employait alors comme substantif : « Athis y « vint sur un *liart*, Et Prophilias d'autre part. » (Athis.)]

Libeille, Libele. [Mémoire que le demandeur devait produire en justice, lorsque le défendeur avait obéi à l'ajournement. Les caractères du libelle avaient été résumés dans deux vers techniques : « *Quis, quid, coram quo, quo jure petatur et a quo,* « *Recte compositus quisque libellus habet.* »] — « Demandes qui sont fetes et que l'en puet et doit « fere en court laie, lesqueles demandes li clere « appelent *libeilles* et autant vaut demande comme « *libeille.* » (Beaumanoir, p. 36.) — « Apres decli-« natoires et dilatoires sur ce mises en oeuvre, « s'aucune en peut avoir qui vaille, doit estre « demande faicte sur ce et commission ramenée « a faict avoir par escrit et en *libelle* la demande à « certain jour et ce appelle-on *libelle.* » (Bouteill. Som. Rur., p. 206.)

Libellance. Greffier, au Cout. Gén. I, 865.

Liberal. [1° Libre : « Donamus libertatem... « franquandi seu servos *liberaux* faciendi. » (Reg. de Jean, duc de Berry, f. 92 *, an. 1360.) — « Encoi-« res nous vault il mieulx à estre Anglois, qui nous « tiennent francs et *liberaulx.* » (Froiss. XVI, 216.) — 2° Franc, ouvert, noble : « (Un chevalier) Large « en hostel, preux au cheval, Compaignon liet et « *liberal*, Sans mesdit, sans fiel et sans mal. » (Fabl. I, 108.)] — 3° Noble :

Pourquoy dit l'en les .VII. ars liberaulx?
Pour ce que nul s'il n'estoit *liberal*,
Noble homme et franc ou attrait des royaulx,
Le temps passé ou en especial
Donné aux Dieux, n'osast en général
Nulz de ces ars retenir ne aprendre. *(Desch. f. 338.)*

[4° Qui aime à donner : « Cil est larges et *libe-« raus* qui use sa pecune convenablement. » (Brun. Lat. Trés. p. 284.)] — [5° Qui se laisse aller à trop de libertés : « Car il le sentoient *liberal*, jovene et « volentrieu de luy aventurer follement. » (Froiss., t. IX, 437.)] — [6° Sur qui un charme magique n'a pas agi : « Lequel n'a point sceu, trouvé ne con-« gneu que ladite herbe ait ouvré en sa personne; « ains se sent et tient si *liberal* de soy qu'il n'a plus « cure de la suppliante. » (JJ. 165, p. 149, an. 1410.)] — 7° Non marié : « A le roy la cognoissance de legi-« timer un bastard, mais que ce soit selon aucuns « de *liberal* pere et mere que les clercs appellent « de *soluto et de soluta*, c'est a dire que le pere et « la mere au bastard ne soient mariez à autre, ou « que l'un d'eux ne soit marié. » (Bout. Som. Rur. page 657.) — 8° « Quitte... les debtes payées, que le « comte Regnaud avoit faites en son temps et sa « terre quitte et delivre de tous gages et *liberale.* » (Froissart, III, p. 263.) — 9° Non contraint : « De sa « franche et *liberale volonté.* » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 701.)

Liberalement. De son plein gré : « Lesqueles « choses icelui conte de Saint Paul ne faisoit pas « bien *liberalement* ny de bon cœur. » (Mathieu de Coucy, Charles VII, p. 699.)

Liberalité. [1° Disposition à donner : « *Libera-« litez* est une vertu qui done et fait benefice. » (Brun. Lat. Trés. p. 409.) — 2° Liberté : « Que son « corps et toutes les choses qu'il avoit exposeroit « et metteroit pour *liberalité* et franchise du « royaume en toute maniere garder. » (Chron. de Nangis.)]

Liberament. [Librement : « L'en ne peust « bonnement et *liberament* mareer par ledit port. » (JJ. 74, p. 492, an. 1342.)]

Libere. [Libre : « Gents *liberes*, bien nays, bien « instruicts,... ont par nature ung instinct et aguil-« lon qui tousjours les poulse à faictz vertueux, et « retire de vice. » (Rab. I, p. 328.)]

Liberté. [1° Libre arbitre : « L'ame des bestes « humaines ne puet morir, et Dieu aime tant beste « humaine qu'il lui a ordonné celle *liberté.* » (Modus, f. 25.) — 2° Licence, excès de liberté : « Que « ta *liberté* passée soit un peu refrénée et mise au « droit des mariés. » (Ménagier, I, 6.) — 3° Permis-sion : « Un pauvre moine que l'on pendoit pour « avoir esté trouvé faisant la guerre : Helas, mes-« sieurs, dit il, je suis bien marri de n'avoir pas cru « que nous avions congé de vivre à discretion de « conscience; il n'osa dire *liberté*, de peur d'estre « estimé huguenot. » (Moyen de Parvenir, p. 13.) — 4° Le sens du latin *libertas* n'apparait que dans la traduction de Tite-Live, par Bercheure, et dans la Boétie (*Servit. volont.*) : « Les bestes, ce m'aïd' « Dieu, si les hommes ne font trop les sourds, leur « crient : Vive *liberté*; plusieurs y en a d'entr'elles « qui meurent si tost qu'elles sont prinses. » — 5° « *Liberté* de marcs d'argent. » (Pérard, Hist. de Bourgogne, p. 363, an. 1231.) Excès ou défaut permis dans le poids de la monnaie.]

Libertin. [Libre-penseur : « Nos *libertins*, qui « ne discordent gueres en particulier, s'accordent « tres bien entr'eux en general à mespriser et « rejetter la sainte profession de la vie chrestienne. » (La Noue, 512.)]

Libidine. Faiblesse d'un mari envers sa femme : « Combien qu'il soit dict que conjoincts par mariage « ne peuvent amender l'un l'autre, toutes fois selon « la loy escrite et selon plusieurs coustumiers si « font selon les cas...... comme en revestissant et « comme par don de testament l'un à l'autre, mais « que le don soit egal et qu'il n'y appere desordon-

« née faveur, que autant en face l'un que l'autre; « et lors ne seroit a tenir pour cause de *libidine* « quant à l'homme, ou pour cause de crainte quant « a la femme. » (Bout. Som. Rur. p. 432.)

Libidinité. Libertinage : « Volupté corporelle « autrement dite *libidinité*. » (Le Tri. de la Noble Dame, f. 2.)

Libidinosité. Mauvaises passions : « Des le « commencement de l'eglise, la *libidinosité* et « outrage effrené d'aucuns hommes a tousjours « attendu de descrier et de destrencher l'unité « d'icelle. » (Monstrelet, II, p. 160 ᵃ.)

Libraire. [Le libraire était à la fois relieur, copiste, peintre en miniatures et marchand de toutes les fournitures de bureau.] « Et la loy faut « escripre à un *libraire*. » (Desch. f. 219.)

Librairie. [Bibliothèque : « Et s'en allerent en « grant tumulte au college de Navarre, et là pille- « rent, et robberent ce qu'ils trouverent excepté la « *librairie*. » (Juv. des Ursins, Charles VI, an. 1418.)]

Libre. Titre des seigneurs non dépendants d'un suzerain. On lit dans S. Julien (Mesl. hist. p. 358) : « Messire Huart de Bauffremont *libre* prince de « Valangin, » p. 360 : « Messire Gauthier de Bauf- « fremont sire de Soye, *libre* seigneur et souverain « de Vau-villers, » p. 363 : « Messire Robert de la « Mark duc de Bouillon *libre* seigneur de Sedan, « mareschal de France. »

1. Lice. Licence, permission : « Que les sergens « de la recepte generale de Hainault ne pourront « tenir cense de riviere courante sur soixante sols « d'amende et ne se pourront tenir a montées ne « ravallées, ne aussi donner congé, ne *lice*, sur « peine de privation d'office. » (Cout. de Hainaut, C. G. t. I, p. 813.)

2. Lice. [1° Barrière, palissade : « Toutes voies « crestien se hourdoient et faisoient bons fosseiz et « bonnes *lices* par devers la berrie. » (Mén. de Reims, § 150.)] — Parlant du baptême du premier fils de Charles V, en 1368, dans S. Paul à Paris : « Furent faites *lices* de bois en la rüe devant la « ditte eglise... pour mieulx garder la grant presse « de gens qu'elle ne fut trop grant. » (Chron. de S. Denis, III, f. 10 ᵃ.) — « Si drecerent leurs tentes « entour le Roy et fisrent *lices* et clostures entour « leurs paveillons. » (Id. II, f. 70.) Il s'employoit au figuré :

Trop a douter sont notre malefice,
Ce que la char est trop habandonnée
A tous deliz sans avoir frain ne *lice*. *(Desch. f. 290 ᵇ.)*

2° Champ clos pour un tournoi : « Les *lices* faites « et ordenées. » (Gér. de Nevers, IIᵉ partie, p. 118.) — « Combattre en *lice* et hors *lice*. » (S. Gelais, 16.) — 3° Obstacle, empêchement :

Mes seigneurs n'y *font bende et lice*
Car ceste matere est coulice. *(Desch. f. 340 ᵈ.)*

[4° Parvis, cour close devant une église : « Jehan « de Dinant vist passer par devant son hostel ledit « Jehan Termie et le poursui jusques aus *lices* de « l'eglise N. D. de Reims. » (JJ. 119, page 434, an. 1381.)]

3. Lice. [Chaîne de fils de soie ou de laine dans les métiers de tapisserie; si elle est verticale, les fils de la trame sont aussi dans un plan vertical, d'où la haute *lice* : « Ordonner les lits et les cham- « bres, tendre les tapis de haulte *lice* et toutes cho- « ses de broderie. » (Ménag. I, 6.) — « Et estoient « salles et chambres parées à tous lés de haulte *lice* « et de brodure de l'armoierie du duc. » (Froissart, t. XI, p. 407.)]

Licel. [Lisière de drap. (D. C. sous *Forago*.)]

Licence. [Permission : « Madoc bailla les lettres « qui de l'aler contence; Il les bailla la pape quant « il en out *licence*. » (Thom. de Cant. 112.)]

Licencer, Licencier. [1° Congédier : « Quant « messire Pierre de Craon se vit ainsi *licencié*, si « fut tout honteux, et prit ce en grant felonnie et « despit. » (Froissart, Buchon, III, IV, 21.)] — « Les « *licentia*, commandant qu'ils s'allassent reposer. » (Strapar. t. II, p. 349.) — 2° Autoriser : « Ne peut la « femme mariée vendre, engager, ou autrement « aliener au prejudice de ses heritiers, son bien « tenant nature de fond encore qu'elle soit autho- « risée et *licencée* de son mary sans l'expres con- « sentement de quatre de ses parens. » (N. C. G. II, page 396.) — 3° Donner la licence dans une faculté : « Le troisieme compte fut d'un bedeau de nostre « université, lequel ayant leu l'edit de paix ou il « estoit dit, que tous estrangers seroient *licentiez*, « tant d'une part que d'autre, il s'en vint aux doc- « teurs, leur disant : messieurs, regardez de faire « bonne composition des licences, nous gaignerons « ce que nous voudrons car le roy veut que tous « estrangers, tant d'une religion que d'autre, soient « *licentiez*. » (Bouchet, Serées, p. 253.)

Et quant vient au *licencier*,
Bien scevent envoier message,
Pour les droiz des docteurs paier. *(Desch. f. 451.)*

De là l'expression : 1° « *Licencié* sous la che- « minée » (Cotg.), qui a soutenu ses actes *in tenebris*, qui les a dérobés sans mérite.

Licette, *s. f.* Petite chienne, petite lice.

Moult ert la vieillote cointeste
Norri avoit une *licette* ;
Trois jors la fist si geuener
Que riens ne li lessa gouster. *(Fabl. S. G. f. 6 ᶜ.)*

Liche. Tapisserie de haute lice.

. . . . . Nul ne puet vostre pratique
Faire a droit, ne ce n'est raison
En sale, en chambre, n'en maison,
En drap brodé, n'en haulte *liche*,
Car tout ce ne vault une chiche
Au regart de ce que vous faictes. *(Desch. f. 480 ᶜ.)*

Lichecasse, *adj.* Friant. « En Poitou *casse* est « une lechefrite et *lichecasse* c'est un friand. » (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 249.)

Lichefrete, *s. f.* Lèchefrite. « Bringuenarilles. « le grant geant avoit toutes les paelles, paellons,

« chauldrons, coquasses, *lichefretes* et marmites du « pays avallé en faulte de moulins à vent. » (Rab. t. IV, page 75.)

Licheur. [Lisseur d'étoffes: « Enguerran Flo- « menes, drappier et bourgeois de ladite ville, qui « avec ce qu'il estoit drappier, estoit tondeur, *li-* « *cheur*, pareur de draps. » (Ordon. IX, page 536, an. 1410.)]

Licite. [1° Permis: « Un noble jeu te fault « attendre, C'est des eschecs qui est *licite*, Et à touz « biens les gens incite. » (Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 35.) — 2° Facile: « Le chemin de Bre- « taigne leur estoit plus *licite* à faire que celui de « Haynnau et de Hollande. » (Froiss. XVI, 107.)]

Licorne. [Cheval imaginaire, portant une corne unique sur le front; il sert de support aux armes d'Angleterre. Les cornes de licorne étaient des cornes d'antilope oryx ou des dents de narval. On lit dans Pomet, Histoire des drogues: « Ce « sont les tronçons de cette corne (la défense « du narval) que nous vendons à Paris, comme « ils se vendent ailleurs, pour veritable corne « de *licorne*, à laquelle quelques personnes attri- « buent de grandes propriétés, ce que je ne « veux ny autoriser ny contredire. » Voir aux Emaux de de Laborde (p. 359-365), le long article qui y est consacré et surtout les citations d'Ambroise Paré. — « Item une aiguière de *licorne*, Garnie d'or « et de plusieurs petites perles entour. » (Inv. de Charles le Téméraire, art. 2359.) — Dans de Laborde, Ducs de Bourgogne: « Item un gobelet de *licorne*, « garny d'or où il y a au pié des c.c. et des y.y. « esmaillés de noir et de rouge cler. » (Ibid. art. 2360.)] — Parlant des biens de Pierre de Medicis pillés en 1494: « Entre autres choses il prit une *licorne* « entiere qui valoit six ou sept mille ducats et deux « grandes pieces d'une autre. » (Comines, p. 578.) — [« Bien pis un que je sçay, qui vendant un jour « une de ses terres à un autre, pour cinquante « mille escus, il en prit quarante cinq mille en or « et argent, et pour les cinq restant, il prit une « corne de *licorne*; grande risée pour ceux qui le « sceurent; comme, disoient-ils, s'il n'avoit assez « de cornes chez soi, sans adjouster celle-là. » (Brantôme.)]

Lict. Voir Lit.

Licteau. [Linteau: « Lequel Roland de son « espée frappa ung cop après icellui Jehannin; du- « quel cop il assena le *licteau* de la maison en « laquelle ledit Jehannin se sauva. » (JJ. 206, page 594, an. 1480.)]

1. Lie. [Lie de vin: « Uster le chantel de leur « tonniaus et la *lie* vuider. » (Liv. des Mét. 308.) Le grand bouteiller avait sur les vins un droit que nous avons expliqué sous Liage. — « Avoir droit « pour cause de ladite bouteillerie de avoir moitié « des *lies* de tous les vins que l'on vendoit à broche « en plusieurs celliers en la ville de Paris. » (Lett. du prévôt de Paris, an. 1321.)] — *Expression:* « Non seulement le peu, mais encore le pire de- « meure auprès de la *lie*. » (Bouchet, Ser. III, 161.)

2. Lie, Liet, Liez. [Joyeux, du latin *lætus*; le cas sujet est *liez*: « Li empereres se fait e balz e « *liez*. » (Rol. v. 96.) — Le cas régime est *liet*. (Id. v. 2803.) — Le féminin est *lie*: « Pour ce ne puis « faire *lie* chanson. » (Couci, IX.) — « A tant ès « vous la vieille qui fait mout *lie* chere. » (Bert. 12.)]

Liefre. Lèvre: « Je n'ay cuer, foye, *liefres* ne « dens. » (Desch. fol. 240 c.)

1. Liege. [1° Homme lige: « Son bon auberc « lui aident à vestir Si home *liege*. » (Roncisv. 55.) — « Car elle sera sienne toute *liege* pour tousjours « mes. » (Froiss. II, 268.) — « Il li fu dit que li rois « estoit consilliés que il le receveroit comme son « homme *liege*. » (Id. III, 380.) — 2° Affranchi de toute obligation: « Tout chil de dedens seroient « appaisiés, quittes et *lieges* au dit monseigneur « Crabon et ne perderoient rien de leur avoir. » (Id. t. IV, p. 36.)]

2. Liege. [Ecorce du chêne vert: « Qui une « aguille de fer boute, Si quo ele pert presque toute « En un poi de *liege*, et l'atise A la pierre d'aimant « bise. » (Lais inédits, p. 3.)]

Liegece. [Serment de fidélité: « Après l'omage, « la féauté et la *liegece* qu'il a faite à nobles barons « le duc de Loheregne et le conte de Toul. » (Cart. de Champagne, an. 1270.)]

Liegement. [Avec condition d'hommage lige: « Une bonne ville qui se tenoit *liegement* dou conte « de Laille. » (Froiss. IV, 242.)]

Liegeois. [Monnaie de Liége: « Item des *Lie-* « *geois* fais, doit montier sur le marc vingt deux « sols et owit deniers *liegeois*, et doit avoir en le « marc de *liegeois* d'aloy quatre deniers et obole et « dechy de chinque deniers il se passe cheyaus en « bourse. » (Du Cange, t. IV, f. 524 b.)]

1. Liement. [Joyeusement; « Li rois le reçut « *liement* et entra ens. » (Mén. de Reims, § 259.)]

2. Liement. [Ligament: « La corde qui est « composte du nerf et du *liement*. » (H. de Monde- ville, folio 8.)]

Liemier. [Limier: « Quant vous serés oltre les « prés, Seürement, amis, cornés; Dont verés venir « *liemiers*, Et chiens gentils, et bons levriers. » (Partonop. v. 1789.)]

Lien. [« Li fil sont *lien* qui lient mari et moiller « ensemble en une amor, por ce que li filz est li « communs biens d'ambedeus. » (Brunetto Latini, Trésor, p. 316.)] — « *Lien* de foin, » charge de trois hommes: « Un *lien de foin* qui vaut trois fais « d'hommes, vaut quinze deniers. » (Procès-verbal des Cout. de Bourbonnois, N. C. G. III, p. 1228.)

Lienequin. Bière anglaise.

Franche dogue, dist un Anglois,
Vous ne faictes que boire vin ;
Si faisons bien, dit le François,
Mais vous buvez le *lienequin*,
Roux estes cóm pel de mastin. *(Desch. f. 224 c.)*

Liens. Léans.

Qui ont payé avec les escuiers
Leur bienvenuë en l'ostel de *liens*. *(Desch. f. 214 b.)*

Liense. [Lien qui rattache au joug les cornes des bœufs : « Le suppliant print une coignée et alla « copper les *lienses* et les choses des beufz. » (JJ. 198, page 410, an. 1462.)]

Liepart. [Léopard : « Les armes d'Engleterre, « c'est à entendre les *liepars*, et les fleurs de lis. » (Froissart, t. XV, f. 180.)]

Mille Gascons humains comme *lyepars*. *(Marot, 65.)*

Il paraît qu'on les dressait à la chasse. « Après le « souper, pour ce jour, on fut revoir la course des « *liepars*, qui prirent des lievres et des chevreux. » (Math. de Coucy, Charles VII, 719.) « Ils trouverent « de petits chiens courans chassans aux lievres ; et « si tost qu'il s'en levoit un, il y avoit trois ou quatre « *liepars* à cheval derriere des hommes qui sailloient « et prenoient des lievres à la course. » (Id. 718.)

Liepre. [Lèpre : « Del saint encens porter el « temple s'enhardi, Deus s'en ert curecíez, de *lie-* « *pre* le feri. » (Thom. de Cantorb. 74.)]

Lieprous. [Lépreux : « Ains Dieus ne fist si « dolerous, Contrait, malade, ne *lieprous*. » (Vie MS. de Jésus-Christ.)]

Lier. [1° Attacher, enchaîner : « Pris e *liez* serez « par poestet. » (Rol. v. 434.) — « Les mains li *lient* « à curreies de cerf. » (Id. v. 3738.) — 2° Donner de la consistance à une sauce : « En toutes sausses « et potages *lians*, en quoy l'en broie espices et « pain. » (Mén. II, 4.) — 3° Nouer l'aiguillette, ensorceler : « Pour ce que il estoit voix et commune « renommée que Bernart de la Tapie avoit ensor- « celé et *lié* Guillaume Fors et sa femme, tellement « que icellui Fors ne povoit avoir compaignie avec « sa ditte femme. » (JJ. 162, p. 240, an. 1408.) — « Il avoit eu l'ame et les aureilles si battues qu'il « se trouva *lié* du trouble de son imagination. » (Montaigne, I, 95.) — 4° Entourer de fils la garde d'une épée : « Item nulz fourbeur ne puet, ne ne « doit *lier* espée, se elle n'est avant liée de fil quel « qu'il soit sur les tenans, se elle n'est liée de soie. » (Stat. de 1330, aux Cout. de Ste Geneviève, f. 2 b.) — 5° S'obliger : « Le privilege de nostre ville de Mons, « par lequel les fils ou filles des bourgeois ne se « pouvoient vaillablement *lier* et obliger qu'ils « n'eussent vingt cinq ans auquel nous avons de- « rogué quant aux testamens seulement. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, p. 69 a.) — 6° Enchâsser : « Diamans *liez* en or. » (Saintré, p. 364.) — *Expressions :* 1° « On *lie* bien le sac avant qu'il soit plein. » (Cotgr.) — 2° « Il ne faut pas *lier* les asnes avec les « chevaux. » (Id.) Voir Loier.]

Liere. [Peut-être faute pour *litre*, bande noire tendue au dedans ou au dehors de l'église et portant des armoiries : « Hardi le Roux en son vivant « chevalier, pere du suppliant, ala de vie à trespas- « sement, et fu ensepulturé en l'eglise de Courron, « en laquelle le suppliant fist faire *liere* et paindre « ses armes allentour d'icelles, comme il est de « coustume de faire en tel cas. » (JJ. 194, p. 237, an. 1466.)]

Lierre. [Lierre, formé par l'agglutination de l'article avec *hedera*, *herre*, *yeire*, *edre* : « Un *edre* « sor sen cheve. » (Frag. de Valenc.) — « Quant les « saintes festes de Liberi se fesoient, si les destrei- « gnoit l'en (les Juifs) de faire chapeaus de foille et « de *herre*. » (Macchab. II, f. 6.) — « Feuillage de « *yeire*. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360.) — L'agglutination n'apparait qu'au XVe siècle : « Pour ten- « dre la tapisserie, netaier les salles et coupper le « *lyarre* qui tenoit à la grant salle. » (Ducs de Bourgogne, par de Laborde, n° 6663.) — Ronsard hésite entre les deux formes : « L'un de laurier, « l'autre vestu d'*hierre*. » (681.) — « Comme un « passement vert court un sep de *lierre*. » (742.)]

Liers. [Cas sujet de larron : « Pour chou ne l' « dist Judas niant, Qu'il ait cure de povre gant, « Mais *liers* ert et usuriers. » (Vie MS. de J. C.)]

Liert. Liart, gris pommelé : « Et siet en un « cheval rous baucent et *liert*. » (Part. de Bl. 170d.)

Liesse. [Voir sous Abbé, *abbé de liesse*.] Joie, allégresse : « Ne doit trop hault chanter qui au « cueur a *liesse* ; Aulcune fois peu dure. » (Percef. t. II, f. 16.) — « Fut porté le cueur (de la femme du « comte de Richemont, connestable de France) à « *Nostre Dame de Liesse* ou *de Liansse*, lequel qu'on « veult. » (Journal de Paris, sous Charles VI et VII, p. 192.) — Voir Leesce, Leesse.

Liestage. [Droit payé par les navires qui prenaient du lest : « Du *liestage* des nefz arrivez cest « an au Crotoy. » (R. du Comté de Ponth. an. 1369.)]

Liet. [Au sujet plur. et au régime sing. joyeux : « Et furent chil tout *liet* qui peurent escaper. » (Froiss. VI, 46.)]

Liette. [C'est encore le nom du ruban de fil ou de coton dans l'Ouest.] Parlant de Marie Stuart avant l'exécution de son arrêt de mort : « A ses « femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit res- « ter de bagues, de carcans, de *liettes* et accous- « tremens. » (Brant. Dames III. p. 142.)

Lieu. [Voir Liu. 1° Place, endroit : « Et se ficrent « tuit à un fais entr'eus, et les environnerent de « toutes parz si que nus d'eus n'ot pouoir de mou- « voir dou *lieu*. » (Mén. de Reims, § 43.)] — « Le « mot de *lieu* a banny de nous celuy de *leu*. » (Pasq. Rech. p. 729.) — « Il y a aucuns *lieus* la où « li baillix fet les jugemens et autres *lieus* là où li « homme qui sont homme du fief au seigneur, les « font. » (Beaum. p. 11.) — [Par suite, le saint lieu, Jérusalem : « Car à nos temps est perdus li *sains* « *lieus*, où Dieus souffri pour nous mort glorieuse. » (Quesnes, Romancero, p. 95.) — 2° Famille (comparez le latin *locus*) : « Ja fut Berte ma fille en si bon « *lieu* nourrie. » (Berte, coupl. 72.) — « Et leur « carga que le mariaissent en *lieu* si souffisant que « à lui appertenoit. » (Froiss. II, 198.) — 3° Place : « Lors desnuerent leurs chefs puis s'en allerent à « la fontaine laver leurs mains, puis retournerent « seoir lez les deux chevaliers qui leur firent *lieu*. »

(Percef. VI, f. 104.) — 4° Valeur, respect : « Justice « n'i avoit point de *lieu* ne de audience. » (Froiss., liv. II, 38.) — « Beau parler ne remonstrance n'y « avoient *lieu*. » (Id. XII, 50.)] — 5° Maison de campagne : « Les peuples de Paris ayant gouté quelque « petite liberté d'aller voir ce qu'ils appellent leur « *lieu* à l'entour de Paris pendant la conference de « Suresne... l'avoient trouvée si douce, que voyant « le roy fait catholique, ils ne laisserent jamais « monsieur de Mayenne en repos qu'il n'eut requis « du roy (sans y ajouter de Navarre) une treve « générale, au moins pour six mois. » (Mém. de Sully, II, p. 74.) — *Expressions :* 1° Terre de *lieu :* « Tous manoirs cottiers qui d'ancienneté ont esté « ou sont amazez, faisans front sur rüe et flegard « et tout ce qui est appendant ausdits manoirs; « comme baillé par un même cens, par forme de « contrabout (que l'on dit *terre de lieu*) sont indivi- « sibles et non partables et succedent à l'ainé fils. » (Cout. de Hesdin, N. C. G. I, p. 341.) — 2° « Aller de « *lieu*, » aller d'une traite : « Nous vous supplions « de faire l'ordonnance pour le courrier que nous « depeschons qui doit *aller de lieu* jusqu'à la fron- « tiere d'Espagne. » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 69.) — 3° « Octroyer *lieu* de silence, » prêter silence : « Si me vueillez ouir, si comme j'ay « faict vous : adonc luy *octroya* le chevalier *lieu de* « *sillence*. » (Percef. VI, f. 86 c.)

Lieue. [Voir LIUE.] 1° Mesure itinéraire de *leuca* que les auteurs latins disent être un mot gaulois. De là l'expression *lieue* de moulin, ressort du moulin banal : « *Lieue* de moulin doit contenir deux mil « pas, chacun pas valant cinq pieds à prendre de la « huche du moulin venant à l'entrée de l'enclos de « l'estage. » (C. G. II, 2.) — « La *lieüe du moulin* « en Touraine est de deux mille pas, celle de Bour- « gogne, de deux mille cinq cens, à cinq pieds le « pas... sans le congé du seigneur ne se peut faire « mouture hors la *lieüe du moulin*. » (Monet.) — [« Et la pierre si clere estoit Que maintenant qu'il « anuitoit, L'en s'en veist bien au besoing Conduire « d'une *lieue* loing. » (Rose, 1109.)] — [2° Espace d'une heure : « L'exposant estant couchié en son « lit avec sa femme, vint environ trois *lieues* de « nuit un appellé Jehan Coanne à l'huys dudit « exposant. » (JJ. 109, p. 191, an. 1376.) — « Pour « ce qu'il estoit bien tart, environ deux *lieues* ou « heures de nuit. » (JJ. 155, p. 391, an. 1400.)]

. . . . La naissance et le bruit
De Loys le frere du roy Charlon
L'après mineuit trois *lieues* environ. *(Desch. f. 13 c.)*

« Je trouvay le chevalier qui estoit appuyé sur « son glaive tout à cheval, et en ce point demoura « pensant l'espace d'une *lieue ;* adonc ne me peuz « tenir que ne l'ostasse de son penser. » (Percefor. vol. II, f. 112 c.)

Lieuer. [Louer, prendre à louage : « Comme le « suppliant eust *lieué* un varlet,... pour lui servir « en son hostel. » (JJ. 129, p. 214, an. 1386.)]

Lieumage. [Légumage : « Comme le suppliant « feust fermier de la disme des blez et *lieumage* de « la parroisse de Treauville. » (JJ. 174, page 166, an. 1432.)]

Lieur. [Ouvrier emballeur : « Les *lieurs* de « draps. » (Rec. des Mon. inéd. de l'Hist. du Tiers Etat, IV, 188, XIV° s.)]

Lieure. 1° Ligature d'une plaie, dans S. Bern., Serm. MSS. p. 172 et p. 222. — 2° Bride d'un cheval : « Deux *lieures* et deux trais. » (N. Comptes, p. 95.) — « Montez à cheval en selles de guerre, sans nulle « *lieure*. » (Monstrelet, v. I, p. 7 b.) — [3° Courroie avec laquelle on attache le joug aux cornes des bœufs : « Icellui Palloriez d'un coustel coppa les « juilles ou *lieures*, dont les beufz qui tiroient à la « charrette estoient liez. » (JJ. 176, p. 220, an. 1444.)]

Lieutenance. [Charge de lieutenant général, au XIV° s. : « Nostre très cher et très amé frere le « duc d'Anjou, nostre lieutenant en langue d'oc, « pour aler à sa *lieutenance*. » (Mand. de Charles V, 1364, p. 60.)]

Lieutenancie. [Lieutenance, aux Ord. t. V, p. 591, an. 1372.]

Lieutenant. 1° Officier qui tient lieu d'un supérieur, soit pour ce qui regarde l'épée, soit pour ce qui regarde la robe. Parlant du chancelier de Bourgogne : « Il gardera l'onneur et le droit du prince « et des parties sans emport et exercera la juridic- « tion en sa personne ou par *leutenans* sages, « discrets et convenables à tel office. » (Estats des officiers des ducs de Bourgogne, p. 295.) — « Nostre « entention n'est pas ne voulons que noz diz bail- « lis ne prevoz des diz bailliages ne leur *liextenans*, « prengnent ou facent prendre es prisons des haus- « justiciers des diz bailliages, aucuns prisonniers, « se il ne ont juste et loial cause. » (Ord. III, p. 681.) — « Officiers, gouverneurs, *lieuxtenans*. » (J. Marot, p. 139.) — [2° Vicaire : « Jehan le Mousseur prestre, « *lieutenant* du curé de la ville de Pesq en Tour- « nesis. » (JJ. 158, p. 84, an. 1403.) — « Simon de « Lisle, prestre, *lieutenant* du curé de l'eglise par- « roichial de S. Ligier, ou bailliage de Tournesis. » (JJ. 181, page 305, an. 1452.)] — *Expressions :* [1° « *Lieutenant général, particulier, criminel*, » magistrats établis dans les baillages ou sénéchaussées, pour tenir, en l'absence du bailli ou sénéchal, les audiences du tribunal. On les trouve au nord dès le XIV° siècle; en 1438, le chancelier Regnauld de Chartres, sur arrêt du Parlement, parcourt les baillages et les sénéchaussées pour y instituer des lieutenants généraux; enfin, en 1453, Charles VII prescrit aux baillis de nommer dans leurs sièges des lieutenants probes, instruits, de leur assurer des gages suffisants et de ne pas les destituer sans cause raisonnable. Leur charge fut érigée en titre d'office en 1496. Ils devaient être âgés de 32 ans, docteurs en droits et conseillers depuis six ans dans un Parlement. Ils finirent par hériter de toutes les attributions des baillis, et présidèrent en 1789 la plupart des assemblées de baillages pour les élections aux Etats généraux.] — [2° « *Lieutenants du roi*, » commandants d'état de siège, mis à la tête des provin-

ces menacées par l'ennemi, durant la guerre de cent ans. (Voir Lieutenance.) De transitoires, ces fonctions deviennent permanentes et s'étendent même aux provinces tranquilles. Ces officiers prennent alors le nom de gouverneurs. Au xviiie siècle, on nommait « *lieutenants* du roi, » les commandants de places fortes.] — [3° « *Lieutenants généraux.* » Ils remplirent, au xviie et au xviiie siècle, les fonctions du gouverneur de la province. retenu à la cour. Ainsi M. de Grignan gouvernait la Provence au lieu du duc de Vendôme. Le *lieutenant général* venait avant le maréchal de camp (général de brigade) et correspondait au grade de général de division] : « Avant Louis XIII il n'y avoit point de « *lieutenans généraux* qui portassent ce titre comme « seconds officiers de l'armée ; il n'étoit donné qu'a « celui qui avoit le commandement de l'armée en « chef, et étoient en tres-petit nombre en comparai- « son d'aujourd'hui. » (Mil. fr. du P. Daniel, p. 572.) — 4° « *Lieutenant* general des armées navales. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 703.) — 5° « *Lieutenant* « general de l'artillerie, » c'est celui qui commande tout ce qui regarde l'usage du canon et les batteries sous le grand maitre ou en son absence. (Id. p. 528.) — 6° « *Lieutenant* des legions. » Les légions furent établies par Francois Ier et un soldat qui, de degrés en degrés, parvenoit à être *lieutenant* par son mérite, étoit censé anobli. (Id. t. I, p. 260.) — 7° « *Lieutenant* des marechaux de France. » — « Les subdeleguez ou *lieutenans des marechaux de* « *France* etoient autrefois des gentilshommes de « marque, c'etoient des commissions qui sont main- « tenant des charges. » (Id. II, p. 12.) — 8° « *Lieu-* « *tenant* colonel de la cavalerie legere. » (Mil. fr. du P. Daniel, II, p. 461.) — 9° « *Lieutenant* colonel « general. » (Mil. fr. du P. Daniel, t. I, p. 284.) — 10° « *Lieutenant* colonel général de l'infanterie « françoise. » (Id. I, p. 285.) — 11° « *Lieutenant* du « bailliage hereditaire. » (N. Cout. Gén. I, p. 376.) Cette qualité se trouve souvent dans les signatures des procès-verbaux des Coutumes. (Voir 1°) — 12° « *Lieutenant* des fiefs en Brabant. » — « Robert « Coutereau fut pourveu de l'office d'estre *lieute-* « *nant des fiefs en Brabant* qui est un bel estat et « profitable pour avoir recours le comte de Charo- « lois à la bataille de Montlheri. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 471.) — 13° « On n'y peut mettre *lieute-* « *nant*, » il faut agir en personne. (Cotgrave.) — [14° « *Lieutenant général de police*, » charge créée en 1667 et confiée à La Reynie qui eut les attributions du préfet de police et du préfet de la Seine.]

Lievart. [Quart d'un arpent : « La seconde par- « tie contient ung arpent et ung *lievart*, qui est la « quarte partie d'un arpent de pré. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Lievr. [Livre, dans un texte anglo-normand, les Tenures de Littleton, sect. 91 et 92 : « Il tiendra sa « maine dexter sur un *lievr*.]

Lievrade. [Même sens que *lievart* : « La qua- « trieme piece contient trois mailhieres et une « *lievrade* de pré. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Lievre. [1° Lièvre : « Plus il a d'enemis que « *lievres* en essart. » (Saxons, 29.) — « Et si sunt il « plus gentil homme, Que cil qui vont chacier as « *lievres*. » (Rose, v. 17952.) — « L'en congnoist « l'aage d'un *lievre* au nombre des pertuis qui sont « dessoubs la queue ; car pour tant de pertuis, tant « d'ans. » (Ménag. II, 4.)] — 2° Lièvre marin, mollusque qu'on nomme aussi aplysie ; poissons dits encore cycloptère lump et blennie ocellée :

> Au mulez et au *lievres* pris
> Et a la menue peschaille. *(Bat. de Quaresme, 91 c.)*

Expressions : 1° « Chace *lievre*, » espèce de jeu. L'auteur, parlant des jeux de son enfance, dit :

> Juiens nous au roy qui ne ment
> Aux barres et a l'agnelet...
> Au *chace lievre* à la cluignette
> Aussi à la sotte buirette. *(Froiss. Poës. f. 86 b.)*

[2° « Sire, dist la dame, besoin fait vieille trotter, « et cremeur fait *lievres* tumber. » (Perceforest, vol. IV, f. 50.)] — [3° « *Lievres* cuirassez et morion- « nez, » dans Cotgrave et Oudin. — Surnom donné aux compagnies d'ordonnance qui, à Guinegate, en 1513, ne jouèrent que des éperons. De là ces vers de d'Aubigné : « Et ces *lievres* fuyards, armés à « millions, Qui rioient en tirant la barbe à ces « lions. »] — 4° « Un bon *lievre* vient mourir au « giste, » paroles du chancelier de Chiverny revenant au château où il étoit né et où il mourut en 1599. (Hist. de Thou, trad. XIII, p. 429.) — 5° « C'est « la ou gist le *lievre*, » c'est là le point de l'affaire. (Rab. I, p. 113.) — On dit également « ce n'est pas « là ou gist le *lievre*, » pour ce n'est pas là le point de l'affaire. (Percef. VI, fol. 93 a.) — 6° « Prendre le « *lievre* au son du tambour, » faire chose impossible. (Oud.) — 7° « Une vache prend bien un *lievre*, » c'est-à-dire qu'avec de la patience et de la persévérance, on vient à bout de tout. (Oudin, Cur. fr.) — On dit, au même sens : « Pas à pas le bœuf prend le « *lievre*. » (Cotgr.) — 8° « Tel fait souvent lever le « *lievre* qu'il ne prend pas, ainstombe inesperement « es mains d'un autre qui n'y pensoit pas. » (Pasq., Rech. p. 492.) — 9° « Bailler le *lievre* par l'oreille, » tromper, attraper : « Me bailla gentiment le *lievre* « par l'oreille. » (Regn. Sat. X, p. 75.) — 10° « Vous « n'avez point mangé de *lievre*, car vous faites trop « laide mine. » (Recreat. de Devis amoureux, p. 55.) — 11° « En petit buisson on trouve grand *lievre*. » (Cotgrave.)

Lievrier. Lévrier :

> Couardement et trop acouardis
> Est mon las cuers comme *lievriez* couards
> Qui pour amer est tout bruïs et artz. *(Desch. f. 187 a.)*

Liewe. [1° Lieue : « Et dura la cace plus d'une « grosse *liewe*. » (Froiss. V, 17.) — 2° Heure : « Si « en raporterent, en mains d'espasse que de deux « *liewes*, certaines nouvelles. » (Id. VI, 430.)]

Liffreloffre. Jargon allemand ; Allemand ou Suisse qui le parle : « Rabelais appelle *Liffreloffres* « les Alemans et les Suisses parcequ'il semble « quand ils parlent qu'ils ne disent autre chose que « Liffre Loffre. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 41.)

Lige. Lige. Il est toujours employé pour épithète d'homme, de seigneur, de vassal, de fief, d'hommage, de relief, de foi, d'estage, de ville, de garde, etc. : « Ce mot est françois et tres ancien, je ne l'ay « neanmoins trouvé dans aucun titre plus ancien « que dans une charte du roy Philippes de l'an 1076, « rapportée dans la Chronique de S. Jean des Vignes « de Soissons. » — « L'origine de ce mot *lige* n'est « certaine. Ragueau en son Indice vassallorum, « dit-il, *alii lidi, alii non lidi* et ainsi il tire le mot « *ligius* de *litus* ou *lidus ;* neanmoins *liti* et *lidi*, « dans les anciens autheurs ne sont pas vassaux, « ny hommes libres, ny absolument serfs mais « d'une condition non du tout libre, qui diffaire « neanmoins de la servitude ordinaire. » — « M. Cujas et autres ont estimé *feudum ligium*, « *esse leudum*, du mot *leudis, fidelis*, mais il y a « grande difference entre l'un et l'autre. La ligeité « est une marque de soumission en consequence « d'un fief et les leudes ne sont autres que sujets. » — « D'autres dont j'estime l'opinion plus probable « ont estimé *feudum ligium dictum quod acrius* « *liget et vehementius* (Rat. in. consuet, pictav. « art. 17), parce que l'*homage lige* lie plus etroite- « ment le vassal a des actions et devoirs plus grands « que l'hommage simple. » (Ass. de Jérus. p. 255, 256, notes.) — [1° Seigneur à qui l'on doit l'hommage (voir ce mot) lige : « E lur amis e lur *liges* « seignurs. » (Rol. v. 2421.)] — [2° Vassal qui doit l'hommage lige; ses devoirs sont énumérés dans Rou, v. 4468 et suiv. : « Tu deiz, dit li messaiges, « ton seignor enorer; Ses homs es, e li deiz fei e « amor porter, E s'onor e sa vie e ses membres « saver, Ne li deiz al busuaing ne faillir ne falser, « Tu es siz *liges* homs, tu ne l' voil avoer. » — « Mes sires li rois vous semont et ajourne a Paris « sa citei d'hui en quarante jours pour faire droit « et penre droit par voz pers de ce qu'il vous saura « demandeir comme son homme *lige*. » (Mén. de Reims, § 248.) — « Nous reconnaissons (dit le roi « d'Angleterre, duc de Guyenne) par les presentes « lettres, que ledit hommaige que nous feismes « à Amiens au roy de France, combien que nous le « foissions par parolles generales, est, et doit estre « entendu *lige*, et que nous devons foi et loyauté « porter. » (Froiss. de Sauvage, liv. I, ch. 25.) — On disait au figuré : « Cele que j'ai de cuer fait *lige* « hommage. » (Couci, XIX.)] — [3° « Vassal *demi-* « *lige*, » celui qui tenait une terre lige en arrière-fief : « Jou Robiers castelains de Bapaumes, sires « de Biaumés,... sui hons *demi-liges* à l'abbé et à « l'eglise de saint Aubiert de Cambrai, dou fief de « Ramincourt et d'Aussimont, c'on tient de mi et « ke jou en ai fait bien et loiaument hommaige. » (Ch. de 1272, dans D. C. IV, 108 ᶜ.)]

Ligeauté. [Etat d'homme lige : « S'il est vassal « de plusieurs conseigneurs à cause d'un mesme « fief, il n'est homme *lige* de pas un separeement, « attendu que la *ligeauté* ne souffre pas de division. » (Bodin, République, I, 9.)]

Ligée, Ligé. 1° Hommage lige.

Guillaumes ses fius li ainsnés
Fu d'Engletiere couronnés,
Et Robiers ot la ducée
De Normendie *en ligée*. (*Mousk. f. 465.*)

2° Droit de ligé, droit de relief : « Celuy possodant « fief liege, ayant mis teste à chevet par maladie, « ne pourra vendre, transporter ou autrement alie- « ner ses cheval et armes affectez au *droit de ligé* « au prejudice du seigneur, en cas que de la dite « maladie la mort s'ensuive. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 126.)

Ligeité. [Services d'homme lige : « Par tele « condicion, que ge et mi hoir en serons si home « lige devant tous homes, Sauves les *ligeitez* que « je dois à l'evesque de Langres. » (Ch. de Jean de Vergy, an. 1273.)]

Ligement. Sans réserve, à la manière d'un homme lige : « Ensi mi doins *ligement*. » (Poët. av. 1300, III, f. 1193.) — Voir Liegement.

Ligence. « Il y a trois formes de tenures nobles, « la premiere est appellée *lige* ou *a ligence*, qui est « quand le vassal tient prochement et ligement du « seigneur. La tenue lige ou en *ligence* est ordinaire « en tous fiefs laquelle de sa nature emporte obeis- « sance du vassal, foy, hommage et chambellenage. » (Cout. de Bret. C. G. t. II, p. 774.)

Ligesse. L'hommage que l'homme lige rend à son seigneur. « Les homes liges li firent les hom- « mages et *ligesses* que chascun devoit. » (Assise de Jerusalem, préf. p. 3.)

Liget. [Même sens, au Cart. d'Apremont, f. 25 ᵇ, an. 1348 : « Li hoirs et estanchies doudit fief a « refuseit et debatu à delivrer *liget* pour le cause « doudit fiés. »]

Ligierement. A la manière d'une tenure lige : « Il commande que les causes plaidoyées et mises « au conseil soient tantost conseilliés, celi mesme « jour, ou lendemain au plus tard, car les arrests « en seront faiz plus *ligierement* et plus certaine- « ment. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 677.)

Ligiereté. Fidélité digne d'un homme lige : « Justice, saigesse, charité, loyaulté, verité, humi- « lité, force, esperance, *liegiereté* et autres vertus « semblables appartiennent a chevalier quant a « l'ame. » (Ordre de chevalerie, fol. 5.)

Lignade, *s. f.* Provision de bois. « Y est toutes « fois vers ceste crouppe dextre la plus belle fon- « taine du monde et autour une bien grande forest. « Vos chormes y pourront faire aiguade et *lignade*. » (Rabelais, t. IV, p. 279.)

1. Lignage. « Devoir de *lignage*. » Droit sur le bois apporté à Rennes, en Bretagne. (Cotgr.)

2. Lignage. [Ensemble de personnes appartenant à la même lignée : « Li arcevesques sist un jor « à son mangier; Sis seneschaus li vint la novele « nuncier, Que li reis ont tut fait sun *lignage* es- « seillier. » (Th. de Cantorbery, f. 64.) — « Et avint « un jour que chevalier de son *lignage* aloient au « tournoiement, et passoient par devant la porte

« de Clerevaus. » (Mén. de Reims, § 136.) — « La « reyne de Sicile dit le roy de France à que je *suis* « *de lignage.* » (Froiss. II, p. 55.) — « Prier quel- « qu'un par ou sur *lignage*, » lui demander quelque grâce en faveur de la parenté qu'on a avec lui. « Sire roy je vous prie ou nom d'amour et *par* « *lignage*, que me donnez et accordez un don. » (Froiss. I, p. 327.) Dans l'Hist. du duc de Bourbon, p. 167, le duc de Berry prie le duc de Bourbon *sur lignage* de se charger d'une commission. — [*Expression* : « *De grant, de haut lignage, de lignage*, » d'une grande famille : « Mout fut de haut *lignage*, « Berte, Ce vous plevis. » (Berte, c. 30.)] — « La « ville de Liege estoit distinguée en *gens de lignage*, « chevaliers grands et petits. Les *gens de lignage* « estoient les gentilshommes. » (Le P. Menestrier, de la Chevalerie, 106.) — « Il y avoit.... de grandes « divisions questions et rancunes entre des plus « grands *lignages* d'icelle ville. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 682.) — « Homme de grand « *lignage*. » (Strap. t. I, préf., p. 2.)

Lignager, *adj. et s.* Parent en ligne collatérale. « Les parens et *lignagers* des evesques et autres « gens d'eglise seculiers, leur succedent. » (Cout. de Paris, C. G. t. I, p. 8.)

1. Ligne. [1° Etendue en longueur, sans largeur ni épaisseur : « Se tu vels trover la mesure « d'une *ligne* droite. » (Comput, f. 16.)] — 2° Ligne d'écriture :

Qui près de moi se vorroit traire,
Un beau conte m'orroit retraire
Dont je me sui molt entremis
Qu'autresi l'ai en rime mis,
Come il avint trestot *à ligne*. *(Fabl. de S. G. f. 80 c.)*

3° Rime : « Item, il doit user à son champ royal « de *ligne* feminine et puis masculine ou de mascu- « line et puis feminine. » (Fabri, art de réthor. II, f. 50 a.) — 4° Vers. Parlant de Pierre de Cloct ou de Saint Cloud, ancien poëte françois : « Il a ecrit en « vers françois la vie et le testament d'Alexandre « le Grand, lesquels vers s'appellent de longue « *ligne*; et maintenant on appelle des vers de douze « syllabes, vers alexandrins, à cause que la vie du « dit Alexandre a esté composée en ce genre de « carmes, selon que temoigne Geufroy Thory de « Bourges en son livre intitulé le Champ-Fleury. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 414.) — 5° Engin de pêche. « Nul ne doit pescher a filetz, trez et « *ligne à plomb*, ou autres engins deffendus es « eaües des seigneurs ayants justice et droict de « pescherie en icelles, à peine de soixante sols pari- « sis envers le seigneur à qui appartient l'eaüe, « pour chacune fois. » (Cout. d'Amiens, C. G. t. I, p. 603.) — « *Ligne du long*, hameurs, hameçons. » (Ordonnance portant réglement pour la pesche des poissons de rivières ; Ord. I, p. 792.) — 6° Lignée : « Je suis d'aussi bon lieu comme demoiselle ou « bourgeoise qui y fut. Je m'en raporte à ceux qui « savent les *lignes*. » (Les XV Joyes du mariage, p. 18.) — Par suite on a dit « monnoyers par ou de « droite *ligne*, » descendant de monnoyeurs privilégiés. (Ord. des ducs de Bret. f. 229 a.) — « Biens « meubles ne tiennent costé ne ligne : à scavoir, ne « suivent estoc, costé, ny *ligne*. » (Cotgrave.) — [« L'umble supplicacion des povres parens et amis « de *ligne* de Jehan de Compiengne. » (JJ. 196, p. 252, an. 1442.)] — 7° Ligne, douzième partie d'un pouce : « Toutes les maisons, les estables et basti- « mens qui sont sur un bien donné à bail loyal, si « elles luy sont livrées ainsi, le fermier doit les « entretenir de même pendant son bail et les delais- « ser aussi de même lors de sa sortie, scavoir la « couverture de paille espaisse d'un pied et un « pouce, *de ligne*, et ainsi suivant jusques au feste. » (Cout. d'Alost, N. C. G. I, p. 1120.) — *Expressions :* 1° « Bois de *ligne* » (Cotgrave), bois dont les fibres sont en long. — 2° « Mettre en *ligne* de compte, » faire état d'une chose, la compter. (Oudin, Cur. fr.) — 3° « A *ligne* dorée bordure dorée. »

Quand je voi vestir
Son cors et cointir l'acesmée
  Qui fait obscurir
  Autres enveillir
Entor li, si l'a Dex orée
A ligne dorée
Au monde esbahir. *(Poës. av. 1300, t. I, p. 73.)*

4° « *Ligne* de quite, » ligne de compte prise pour le jugement lui-même.

Ligne de quite l'en appelle
Droit rompant tenchon de querelle,
Com l'en dit, par droit est finée
La tenchon et quite gardée. *(Cout. de Norm. f. 23 a.)*

5° « Regner en *ligne* et en espace, » c'est-à-dire en long et en large ; E. Deschamps nous montre qu'il a étudié la géométrie :

. . . . N'est pas adroit jugier
Entre les hommes qui ont face :
A congnoistre ont les oeulx derrier,
Car voulenté qui raison pace,
Homme congnoistre qui bien face
Ne laisse ; folie a le port
Et *regne en ligne et en espace*. *(Desch. f. 444 d.)*

6° « Se tenir en *ligne* et en espace, » se maintenir.

Ne *soy tenir en ligne ou en espace*. *(Desch. f. 322 b.)*

7° « Tenir vérité à la *ligne*, » garder, comme on lit dans Boucicaut, IV, p. 8, la ligne et balance du droit.

2. Ligne. [Petit vaisseau de mer : « Et tant « couru sus le sabelon que il vint jusques à ung « *ligne*, ung vaissiel qui sien estoit. » (Froiss. IV, 73.) Comparez *lin et linges*. Le mot répond au provençal *ling, lenh*, et à l'italien *legno*, navire ; l'étymologie doit être le latin *lignum*.]

Lignée. [Lignée : « Saül, cui Deus eslit, pur ço « que Deu guerpi, E il e sa *lignée* e sa mesun « peri. » (Thom. de Cantorbery, 74.)]

Ligner, Lignier. [1° Aligner : « Nous avons « aisement de herber à la main et au sarpillon...... « excepté de la bonde assise ou ploit dou chemin, « qui va de Bucy au dessous de Muiremont, *lignant* « de bonde en bonde au travers des champs à une « bonde assise à un buisson. » (Cart. de S. Vincent de Laon, an. 1343.)] — 2° Tracer :

Fille, vous estes de grand bien,
Et issue de grant lignie ;
Ce doit mieuls estre en vous *lignie*
La parole du souverain roy
Qu'en nul aultre de mendre arroi. *(Froiss. poës. 43.)*

Lignere. [Terre semée en lin, au gloss. 7692, sous *Linetum*.]

Ligneul, Lignel. [Fil enduit de poix dont se servent les cordonniers : « Cote ot d'un riche vert « de gans, Cousue à *lignel*, tout entour. » (Rose, v. 567.) — « S'il avoit poissé du *ligneul* aussi faisoit « ce singe. » (Desper. 21e conte.)]

Lign. [Lignage. Roland mourant se souvient : « De dulce France, des humes de son *lign*. » (Rol. v. 2379.)]

Lignie. [Race, lignée : « Qui fu fille de roy et « est descendue de royale *lignie*. » (Froiss. II, 62.)] — On lit dans une ordonnance qui permet aux Juifs de demeurer dans le royaume : « Avons recueilly et « recueillons, receu et recevons touz les diz Juyfs « et Juyfves de quelque estat ou condition qu'il « soient avec leur *lignie* et famille. » (Ordon. t. III, p. 468.) — Dans le passage suivant, Deschamps joue sur la ressemblance de *lignie* et de *lignum* :

. . . . Le mary ne se vueille meffaire,
Car chascun d'eulx doit garder le loyen
De marier, afin qu'à Dieu puist plaire.
Lors leur venrront tuit avoir terrien,
Et si verront leur *lignie* et merien
Vivre et regner au monde sanz diffame. *(Desch. f. 436 c.)*

Lignier. [1° Bourrée, fagots : « Lequel Dinat « dist à Pierre Boisserie qu'il avoit fait bruler cer- « tain *lignier* de bois qu'il avoit mis en un mons- « seau. » (JJ. 179, p. 328, an. 1448.) — 2° Provision de bois : « Item chascun home de la dite eglise de « Beauvais qui a cheval doit une coarvée au pre- « vost pour amener son *lignier*. » (JJ. 56, p. 137, an. 1306.)]

Lignolet. [Peut-être sabot : « Au *lignolet* le « veus cauchier Et neuve robe li ballier. » (Gulleville, Pèlerinage.)]

Lignuis. [Graine de lin : « Un sac plein de « *lignuis* ou de semence de lin. » (JJ. 171, p. 402, an. 1420.)]

Ligote. [Courroie intérieure du bouclier : « Et « iert mon escu fret environ la *ligote* Et mon hau- « bert deront aussi comme vieilz cole. » (Gulleville, dans Du Cange, t. IV, fol. 116 b.)]

Ligue. [« Ces vieilles *ligues* d'Allemaigne qu'on « appelle Suysses. » (Comm. V, 1.)]

Liguer. Unir à soi : « Ayant *ligué* avec lui la « republique de Venise. » (Bass. Mém. IV, 199.)

Ligueur. « Troubles non seulement de catho- « lique à huguenot, mais de catholique à catholique, « sous mots de faction, malheureusement controu- « vez de *ligueur*, politique, maheustre. » (Pasq. Rech. liv. I, p. 809.)

Lije. Esclave, au figuré.

Amors quant vos m'avez mis
Lije en vostre prison
Mieuz ameroie estre ocis
Que j'eusse reancon. *(Poët. av. 1300, t. I, p. 137.)*

Lilial, *adj.* Semé de fleurs de lis. On lit dans Sicile, Blason des couleurs, 5a : « L'escu de France « aux fleurs de lys ou *lilial*. »

Liligere, *adj.* Planté de lis : « Me semble que « après Octavien, qui en nostre art prospere doibz « obtenir le pris au verger *liligere*. » (Molinet, à la suite de Cretin, p. 267.)

Limace. [Mollusque : « La *limace* jete son cors « De l'escalope toute fors Par le biau tems ; mais « par la pluie, Rentre enz, quand ele lui ennuie. » (Ruteb. Vie Ste Elis. p. 215.)]

Limaçon, Limasson. [1° Mollusque : « Sire « Tardis li *limaçons*. » (Ren. v. 10103.)] — 2° Trompe en forme de coquille de limaçon ; Baïf (p. 192 b) a dit du mariage de Marie Stuart :

Que l'Ocean qui bat le rivage d'Ecosse,
Soit calme celebrant cette royale nosse,
Que les Tritons joieux dans leurs *creux limassons*
En l'honneur de leurs roys entonnent des chansons.

3° Manœuvre militaire : « Ce que je requiers que « nostre bataillon face, ne me semble point si mal « aisé a pratiquer, veu que les soldats nouveaux à « qui on apprend des *limaçons* font bien davantage « de tours et retours pour leur plaisir. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 388.)

Limaçonner. Donner forme de limaçon. (Cot.)

Limande. [1° Poisson : « *Limandes* sont tavel- « lées de jaune ou roux par le dos. » (Ménag. II, f. 4.) — 2° Pièce de bois de sciage carrée en long et plate : « Il s'en va après le levrier sans faire grand « bruit, avec une grosse *limande* carrée en sa « main. » (Despér. 20e conte.)]

Limaingnon, Limeignon, Lemignon. Lumignon, au propre et au figuré :

Car il (à la chandelle) doit par raison
Avoir cire et *lemignon*,
Et ou chief met on le fu. *(Poës. av. 1300, t. I, p. 252)*

Limbes. Lieu où ont été les patriarches en attendant la rédemption, et où vont les âmes des enfans morts sans baptême. Il est encore en usage. (Voy. E. Desch. f. 402 a, et Cretin, p. 155.)

Lime. [1° Outil d'acier : « Nus ne puet faire « rivet, se il n'est limés à *lime*. » (Liv. des Métiers f. 167.) — « Archer ne doit estre sans *lime* et doit « tousjours faire agus les fers de ses sajettes. » (Modus, fol. 55 b.) — 2° Remords : « Adès dure la « *lime*, adès dure li vers Qui mort la conscience de « lonc et du travers. » (Jean de Meung, Testam. 1557.)] — 3° Pénitence :

Si vait bien ains au monstier ;
Iluec font lor afflictions
O larmes et o oraisons,
Et si demeurent tresqu'a prime
Tant *maiment ceste sainte lime*
Que de Dieu sont enluminées. *(Parton. f. 153 d.)*

Expressions : 1° « Mettre *lime* en quelqu'un, l'engager à quelque chose.

Madame, Blanchandin li beaus,
S'une de mes filles velt prandre
Volentiers en ferai mon gendre,
Se par doner et par prometre
En i pooie *lime metre*,

Je li metroie volentiers
Et si auroit de mes deniers
Et mon tresor et ma richece. *(Blanchand. f. 180 b.)*

2° « Traiter la *lime*, » polir un ouvrage d'esprit, des vers. L'auteur, qui jusqu'ici a écrit en petits vers, dit qu'il va écrire en vers de douze syllabes :

Tresqu'or ai si *traitie la lime*
Que chascun couplés a sa rime ;
Or la vos tenrons par lons vers
Si vos deviserons par mers :
L'uevre en est costeuse et plus fort. *(Parton. f. 168 c.)*

3° « *Lime* sourde, » qui ne fait pas de bruit, au propre. (Le Jouvencel, 41 a.) — 4° « *Lime* sourde, » sournois, au figuré : « La veez vous là, la *lyme* « sourde, Qui pense plus qu'elle ne dit, Souventes « fois s'esbat et rit. » (Ch. d'Orléans, 29e rondel.)

Limechon. [Mèche de chandelle, dans D. C. sous *Lichinus*.)

Limeçon. Limaçon. Terme d'injure. L'auteur dit que l'argent fait tout.

Avoir fait bien par S. Fiacre,
Tresorier et arcediacre
D'un crapoudel, d'un *limeçon*
Qui ne set lire une leçon. *(Ste Léoc. S. G. f. 28 d.)*

« Aussitost vient à Pasques *limeçon*, » tous les hommes sont égaux devant la sainte table, devant Dieu.

Moult se vantoit li cerfs d'estre legiers,
Et de courir dix lieües d'une alaine ;
Et li cengliers se vantoit d'estre fiers,
Et la brebis se louoit par sa laine...
L'ermine aussi d'avoir biau pelicon
A donc respont en sa coquille à ciaulx :
Aussi tost vient à Pasques *limecon*. *(Desch. f. 237 d.)*

Limeignon. [Lumignon, aux Ord. I, p. 513, an. 1312.]

Limer. [Ronger, persécuter : « Molt a le cuer « et triste et noir ; Sor son cors a mis molt fort « lime ; Car sa pensée ki li *lime* Le cuer et ret par « là dedans. » (Barlaam et Josaphat, p. 29.) — « Et « la mere vient d'autre part Qui m'assaut et lai- « denge et *lime*, Come femme qui tousjours rime. » (Vies des pères, Du Cange, t. IV, fol. 117 b.)]

Limier. Voir Liémier. Oudin a dit au figuré « gros *limier*, *limier* d'attache, » pour gros lourdaud.

Limiere. Féminin du précédent. « Ayez regard « et maniere ferme comme une *limiere* qui est « beste qui regarde devant soi sans tourner la teste « çà et là. » (Le chevalier de la Tour, Instruc. à ses filles, fol. 6 d.)

Limignon. [Mèche d'une chandelle : « Qui veut « faire chandelle, l'en doit avant faire secher ou « feu tres bien le *limignon*. » (Mén. t. II, p. 5.)]

Limitateur. Qui limite. (Cotgrave.)

Limitation. [Province : « Toutes les marces et « *limitations* de Bretagne. » (Froiss. III, 419.)]

Limiteur. Qui limite. (Cotgrave.)

Limoges (esmail de). [Voir glossaire des Émaux de de Laborde, p. 281 à 283. Email en fusion, appliqué sur le cuivre doré, et non sur un métal précieux. Il ne faut pas confondre ces émaux avec la porcelaine de Limoges : « Item l'an 1317, le 11e « jour de juillet, envoya monsieur Hugues d'An- « geron au roy, par Quiart de Pontoise, un chan- « frain doré à teste de liepars, de *l'euvre de Limoges*, « à deux crestes, du commandement le roy, pour « envoier au roy d'Armenie. » (Ch. des Comptes, an. 1317.) — « Item je lais huit cens livres pour « faire deux tombes hautes et levées de *l'euvre de* « *Limoges*, l'une pour moy et l'autre pour Blanche « d'Avaugor, ma chere compaigne. » (JJ. 65, p. 229, an. 1327.) — « Crucefix de *Limoges*. » (Poët. av. 1300, IV, 1652, éd. xvie siècle.) — Au xve siècle, les figures furent estampées et repoussées sur un fonds d'azur émaillé qui faisait ressortir les reliefs.]

Limoges (coq, poule). Faisan. [« Le sup- « pliant et Jehan Baudelot dirent qu'ils iroient veoir « dedens le bois des sires du lieu de Sorel, se l'on « y trouveroit aucuns qui chassaissent aux *cocq* « *limoges*, autrement nommez faisans. » (JJ. 184, p. 189, an. 1451.)] — « Autre chose est des oyes et « canars sauvages et des *poulles limoges*. Car tous- « jours puisqu'ils peuvent eschapper de leur garde, « ils retournent à leur nature franche et commune, « et sont à celuy qui depuis et plustost les pourroit « prendre. » (Bout. Som. rur. p. 252.)

1. Limon. [Boue : « Sa bouche est pleine de « sanc et de *limon*. » (Roncisv. p. 100.)]

2. Limon. [Timon d'une voiture : « Icelluy « varlet se ferma une corde au col, en maniere « d'une vercolle pour soustenir le *limond* du dit « demi char. » (JJ. 192, p. 53, an. 1460.)] — « Se « mettre en *limon*, » expression obscène. (Des Accords, Escr. dijon. p. 16 b.)

3. Limon. Pierre ou pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier : « En cas de debat de refection d'heritages pour la « retenue d'iceux entre les proprietaires ou via- « geres quand oeuvre y eschiet, l'heritier et pro- « prietaire est tenu livrer à ses despens, seuilles, « esteaux et gros potteaux, entretoises, tous gitai- « res, pennes, colomnes, poutres et braccons, baux « montans, ventrieres, surchevirons, *limons de* « *montées*..... et toutes icelles etoffes livrer sur le « lieu, aux despens desdits heritiers et proprietai- « res. » (Cout. de Douay, N. C. G. t. IV, p. 989.)

Limonier. [Cheval qu'on met au limon : « Une « charrete a fet apareillier ; D'un auferrant fist « Guiborc *limonier*. » (Bat. d'Aleschans, v. 4988.)] « Cerfs *limoniers*, » cerfs représentés traînant des chars. (Cotgrave.)

Limonneur. Même sens.

Mieux vaudroit servir les massons,
Ou bien estre chien à veneur
De charrette ou de *limonneur*
Qu'obeir à tels diablassons. *(Devis amour. p. 48.)*

Limousin. « L'entend encore mieux que la « plupart des *prestres de Limousin* ne font leur « *Dominus vobiscum*. » (Discours polit. et milit. de la Noue, p. 219.)

1. Lin. [Plante textile : « L'arunde fu de grant

« saveir; Bien s'aperçut ke par le *lin* Seront oisel « mis à lur fin. » (Marie, fable 18.)]

Une pucele qui est bele
Un jor portoit en ses braz bele
Et cresson cuilli en fontaine,
Moïllée en fu do ci en laine
Parmi la chemise de *ling*. *(Fabl. de S. Germ. f. 49 c.)*

2. Lin. [Sorte de vaisseau (voir Ligne) : « Et se « bouterent en un *lin* en mer. » (Froiss. VII, 102.) — « Il entra en un vaissiel que on appelle un *lin*. » (Id. VII, 417.) — « Un vaissiel que on appelle *lin*, « qui va par mer de tous vens et sans peril. » (Id. IX, 58.) — On lit dans le troubadour Pierre Cardinal : « Si cum val mais grans naus en mar, Que *lings* « ni sagecia (saïque). »]

J'ay en vaisseaulx en galées, en *lins*
Esté sur mer. . . . . *(Desch. f. 256 a.)*

3. Lin. Lignée. Parlant de Guillaume le Bastard :

Par conseil de sa baronnie
Prist une feme de *haut lin*
En Flandres, fille Bauduin,
Niece Robert le roy de France. *(Rou, p. 252.)*

Linage. [1° Généalogie : « Pour mieux esclair- « chir ceste noble matère et ouvrir la declaration « des *linaiges*. » (Froissart, II, 20.) — 2° Parents : « Ensi chei messires Hues de si hault si bas et tous « ses *linaiges* ossi. » (Id. t. 87.) — 3° Haut rang : « Uns fétis escuyers et de *linage*. » (Id. II, 406.)]

Linagié. [Bien apparenté : « Robers d'Artois, « qui estoit li uns des plus haus barons de France, « le mieus *linagier* et estrais des royaus. » (Froiss. t. II, p. 305.)]

Linagier. « Le *linagier* c'est le parent qui est « de la line, souche et estoc, dont est l'heritage « vendu. » (Laur. gloss. du Dr. fr. sous le mot *Line*.)

Linceus, Lincheus. [1° Draps de lit : « Mil « besanz d'or pour *linceus* et pour couvertoirs à « couvrir les malades de laienz. » (Mén. de Reims, § 207.) — « Ne coute, ne coussin, *lincuel* ne oreil- « ler. » (Berte, coup. 38.) — « Si approche le temps « d'aller coucher ; on ne peut avoir *linceux* frais, « pour les clefs qui sont pendues, ni oreillers, ni « fins couvrechefs ; si faut qu'ils couchent en *lin-* « *ceux* communs. » (Les 15 Joyes du mariage, 98.) — « Frere Jean.... emporta la couverte, le matelas « et aussi les deux *linceulx*. » (Rab. t. V, f. 66.) — 2° Courtepointe : « Isnelement a fait faire son lit, Cil « qui le fist quatre coultes i mist : *Linceuls* de soie et « as flors de samis. » (Ogier.) — 3° Linceul : « Et en « son lict le jetta et la fut il ensevely entre deux « *linceux* sans s'esveiller bien deux jours après. » (Cent nouvelles.)]

Lineaments. Traits : « Quelques autres de vos « amis.... vous reconnurent mais plustost à la pa- « rolle qu'aux *lineaments du visage*. » (Mém. de Sully, t. I, p. 340.)

Lineature. 1° Traits de peinture :

Le peintre dans son tableau
Trace la *lineature ;*
Puys avec le pinceau
L'enrichist de sa peinture. *(J. Tahur. p. 51.)*

2° Traits de sculpture :

. . . . Admirant la structure
De ce pillier de marbre et sa *lineature*. *(Durand,*

3° « *Lineature* des mains. » (Cotgr.) Traits de la main que consultent les diseurs de aventure.

Liner. [Recouvrir de lin : « Les chemises « et poyées estoient sèches. » (Froiss. XV, « .xx. aunes de toille cirée pour *liner* les « des chapelles. » (N. Comptes de l'Argent. p

Linfars. Nom donné à des Allemands d'ı ton au-delà du Rhin armés contre les Fran 1387 et 1388. Parlant de la guerre que Cha porta dans le pays de Gueldre, en 1388 : « « les François approcherent les bandes et « tions d'Allemaigne, si chevaucherent en « et commencerent a loger sagement car bie « cens lances de *linfars*, Allemans d'outre « s'estoyent cueillis et amassés ensemble ; « « dy que ce sont les plus grans pillars et r « de tout le monde. » (Froiss. liv. III, p. 343 [*Linfar* paraît représenter l'allemand *land*, vagabond.]

Lingance. Ligence pris au figuré pour a absolue :

Dame par vostre franchise,
Faites moi alegance
Tele k'en vostre *lingance*
Puisse tant manoir
Qe mercis me puist valoir. *(Vatic. n° 1490, f.*

1. Linge. Délié, mince, délicat : « Sa pe « estoit et fut toujours *linge* et menue. » (S p. 3.) — Parlant d'un cheval : « S'il a haute « ches et *linges*. » (Médecine des chevaux,

2. Linge. Lige, fidèle :

De ses doulx yeux que j'en ay
Le cuer ravi d'amour vray
Si fermement
Que ja ne l'oubliray
Aincoiz tous *linges* seray. *(Desch. f. 191.)*

3. Linge, *adj.* [De toile : « De chiers « dras. » (Th. de Cantorb. 102.) — « Si n'e « de retour que il s'enfuï en purs ses *linges* d (Froiss. t. VII, 463.)] — « Il se depouilla jus « draps *linges*. » (Percef. III, f. 137 d.) — Le de Flandres exige que les Gantois révoltés « « tous nus en leurs *linges* robes. » (Froiss., page 177.) — [*Substantif.* Linge, étoffe de li opposition à *lange*, étoffe de laine : « Il pue « frepier et vendre et achater... peleterie « nueve et freperie viez et nueve, *linge* ou « viez ou nueve. » (Liv. des Mét. 202.)] — [« « deux grands coffres de bois, couvers de cui « pour mettre et porter le *linge de relais* et l « selle d'or et d'argent de madame la ro (N. Comptes de l'Arg. p. 180.)]

4. Linge. [Navire, comme lin et ligne : « *linges* va contre marée. (Froiss. IV, 73.)]

Lingeané. [Aminci : « Il avoit usé et u « fausses et malvaises monnoies, *lingean* « contrefaites. « (JJ. 75, p. 532, an. 1346.)]

Lingement. D'une manière serrée, *lingé* : « Si « est cy bonne exemple comment on ne se doit pas « si jolivement ne si *lingement* vestir, pour soy « greslir et faire le beau corps. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 59 a.)

Linget. Un peu linge, fluet :

Pour ce qu'il est *linget* et flou. *(Villon, p. 55.)*

Lingot. [« Dix *lingoz* d'or, grans et petiz, pesans « ensemble .xvi. mars .i. once. » (Preuves des ducs de Bourgogne, n° 2996, an. 1467.)]

Lingotiere. Moule pour couler les lingots. (Cotgrave.)

Linier. [Marchand de lin : « Quiconques est « *liniers* à Paris, il peut et doit vendre seulement « en gros et par poignées, par pesiaus. »(Livre des Mét. p. 144.)]

Liniere. [Métier de marchand de lin : « Cinquieme rang, qui sont les petits mestiers : *linieres*, « chanvrieres, maistres d'escrime. « (Edit d'avril 1587.) — « Mestre et gardes jurés dou mestier de « *linieres*. » (Sent. de 1319.)]

Liniment. Adoucissement : « Ce sont les conso- « lations, ce sont les *linimens* des extremes dou- « leurs. » (Montaigne, III, 85.)

Linon. [Toile de lin très fine : « Ne voit-on pas « la jeunesse de ce temps porter le *linon* empesé « au colet et au poignet, bien que le corps de la « chemise soit de grosse toile et pouvre. » (D'Aub. Cout. II, 6.)]

Linot, Linotte. Oiseau gris, au bec conique, dont le chant est très agréable :

Ou estes vous, chants de *linottes*,
De chardonnerets ou serins,
Qui chantés de si plaisans notes.
Sous les treilles de nos jardins ? *(Coquill. Mon. du puits.)*

[« De tes chansons suis plus esmerveillé Qu'à « escouter en la verte campagne Au frais matin le « *linot* esveillé. » (Marot.)] — « *Linotte coiffée*, » fille de mauvaise vie. (Oudin.)

Linsseux. [Peignoirs : « Une paire de *linsseux* « de toilette, l'un de .v. toilles de large et de « .vi. aulnes de long... » (Ducs de Bourg. Preuv. II, n° 2943, an. 1467.)]

Lintel. [Seuil d'une porte : « Quant vos deves « issir de l'uis, Ançois que vous ailliez avant, De « vostre pié destre devant Fetes trois croiz sur le « *lintel*. » (Ren. v. 7663.)]

Lintier. [Même sens : « Com l'abbé Jehan venist « a Rome pour visiter les *lintiers* des apostres. » (ms. S. Vict. 28, f. 67 b.)]

Linuise. [Graine de lin, en Picardie ; Du Cange, sous *Linusa*.]

Linumple, *s. m.* Linomple (La Fontaine, Songe de Vaux) ; ancien nom du linon : « Sur ses cheveux « pendants sur ses espaules, avoit un *linumple* de « fine toile de Hollande fimbrié de riche orfaverie. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 6.)

Liois. Liais, pierre de liais :

Desor la porte a une tor
Qui .ii. c toises a entor,
Et .vii. xx toises a de halt,
Cele ne crient enging n'asalt ;
De *liois* est blanc con ivoire
Menu taillie de vert trifoire. *(Parton. f. 127 a.)*

« Il descouvrit une fonteine bien pierrée d'un « *liez* blanc comme neige. » (Dom Florés de Grece, folio 100 a.)

Lion. [1° Animal. Voir Leun : « Cil Loueys « (Louis VIII) fu preuz et hardiz et combatanz, et « ot cuer de *lion*. » (Mén. de Reims, § 76.) — « Et « fu acomplie la prophecie que on dit que Mellins « avoit dite ; car il dist que li dous *lions* de France « mourroit à Monpensier. Et voirement estoit il li « dous *lions*, et estoit hardiz outre mesure, ne « n'aferoit pas à roi que il feist les hardemenz que « il faisoit. » (Id. § 335.) — Eustache Deschamps continue les habitudes du xiii° siècle et désigne par le nom de lion le duc de Bourgogne (fol. 107 a) et le comte de Flandres (f. 389 d.) — 2° Lion héraldique : « Il fiert Gerin en l'escu à *lion*. » (Roncisv. 76.) — « Qui n'a armes prenne *lyon*. » (S. Julien, Mesl. Hist. p. 560.) Proverbe venu de l'emploi fréquent du lion en armoirie.] — 3° Monnaie : « Les *lions d'or* « succederent aux escus d'or le 14 novembre 1338. « Cette monnoye fut ainsi nommée à cause du lyon « qui est sous les pieds du roy. Un ancien manus- « crit qui paroit être du temps du roy Charles VI, « dit que ce *lion* represente le roy d'Angleterre sur « qui Philippe de Valois avoit eu l'aventage lorsqu'il « voulut luy disputer la couronne de France. Il « n'est pas tout-a-fait hors d'apparence que le roy « d'Angleterre soit designé par ce *lion* puisque sur « la plupart des monnoyes que ce prince fit faire « en Guyenne, cet animal y est representé. Cette « monnoye des *lions d'or* finit le 14 juin 1339. » (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 242.) — On lit dans les Ord. t. II, p. 250, « que le *lion* valoit en 1346, « quatorse sols. » — [« Le suppliant requist à icel- « lui Saunier qu'il voulsist lui prester... cent escus, « tant en *lyons* de moderez saluz, nobles et rides. » (JJ. 189, p. 34, an. 1455.) C'était aussi le nom d'une monnaie d'or des comtes de Flandre et des ducs de Bourgogne.] — Expressions, remarques : [1° Les rois de France avaient une ménagerie de lions dans leur palais : « A Guillaume Siguier, garde des *lyons* « du roy N. S. pour deniers à lui paiez, qui deulz « lui estoient, tant à cause de ses gaiges, comme « pour la garde et gouvernement d'iceulx *lions*. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 255.)] — 2° « Battre le « chien devant le *lion*, près du lion. » Reprocher au faible la faute commise par le puissant et sous les yeux de ce dernier :

Batz pres du lyon le chien :
Ainsi te dois contenir. *(A. Chartier, l'Esper. p. 360.)*

3° « Coudre à la peau de *lyon*, si elle ne suffit, la « peau du renard » (Sagesse de Charron, p. 398 ; Cotgrave), joindre la ruse à la force. — 4° « *Lyon* « en parolles, est la brebis en euvres. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 199.) — 5° « Il n'y eut jamais

« bon marché de peaux de *lyons.* » (Cotgrave.) — 6° [« A l'ongle on connait le *lion.* » (Le Roux de Lincy, I, p. 179.)] — 7° [« Vin de *lyon* » (Cotgrave), qui rend furieux et querelleur.]

Lioncel. Lionceau, on l'employait comme le lion en armoiries :

Un roy des Sarrazins, felon
Hauberc ot et heaume à pomel,
Et s'ot *escu à lioncel*
Et ot la bone espée cainte
Et sa lance fut d'azur pointe. *(Blanch. f. 181 c.)*

« Vin fait bien le *lioncel,* » ce vin rend furieux et querelleur. (Voir vin de Lyon) :

Cil *vins fait bien le lioncel:*
Il est ou d'Auxerre ou François
Buvez vos donc buvez ançois. *(Cortois, f. 83 c.)*

Lionime. [Voir Leonime : « Et cils qui ne set en « sa rime Qu'est consonnant ou *lionime.* » (Guiart.)] — [« De conter un conte par rime U consonnant « u *lionime.* » (Chrestien de Troye, dans les Chron. anglo-norm. III, 39.)]

Lioral. [Pot de vin : « La cour condamne ledit « André à rendre et paier audit Abbé (de la Chaize « Dieu) taut qu'il sera habitant et faisant feu et lieu « audit lieu de Boschet et fera aucunes nopces, six « *liorals* ou potz de vin à la mesure dudit lieu. » (Reg. du parlement de Toulouse, 10 juin 1458, B. N. anc. 9879 a.)]

Liozel. [Mot relatif à la fabrication du suif : « Quiconques seroit trouvez saien fondant, faisant « *liozel* dedans la ville, ou cusant char demurie, « paieroit cinq sols. » (Constit. de Toul, an. 1297.)]

Lippe, *s.* Grosse lèvre (voir Loupe) :

Les cheveux roux et le teinct tout haslé
La *lippe* enflée et le sein avallé. *(J. du Bellay, 442.)*

[« Son visage embrunchié tenoit Lez le cors; « moult li avenoit La chiere qu'il fet et la *lipe.* » (Ren. v. 29199.) — *Expression :* « Faire la *lippe,* » faire la moue : « Icellui Mulot par maniere de des- « rision commença à faire la *lippe* ou la moe aux « supplians. » (JJ. 189, p. 174, an. 1457.)]

Lippée. [1° Bons morceaux : « Le roy d'Angle- « terre emportoit toujours quelque *lippée* pour sa « part. » (Sat. Mén. p. 160.)] — 2° Gourmandise personnifiée : « L'autre étoit des suivans de madame « *Lipée.* » (Regnier, Sat. X, p. 76.)

Lippeur. Gourmand. (Faifeu, p. 24.)

Lippie. Chassie autour des yeux. (Cotgrave.)

Lippitude. Etat chassieux des paupières. (Cotgr.)

Lippu. Qui a de grosses lèvres. (Rob. Est.)

Liquefacion. [Liquéfaction : « Et est fait sain « de chascun d'euls par *liquefacion.* » (H. de Mondeville, f. 10.)]

Liqueur. [1° Liquide : « Fere garder justement « teles mesures qu'on a usé de lonc tans, soit à « grain, soit en *liqueur,* soit en heritages. » (Beaum. t. XXVI, 13.)] — 2° Alcool : « En buvant vin de grant « *liqueur.* » (Desch. f. 408.)

Liquide. Consonnes liquides : « Et sont les « dittes *liquides,* comme *l, m, n, r,* qui font la « sillabe brieve. » (Desch. f. 396 b.)

Lire. « Veez en ci la chartre, comandez qu'on la « *lise.* » (Saxons, coupl. 23.) — « Li evesques *lut* la « letre et l'espondi au conte à conseil. » (Mén. de Reims, § 73.) — Au participe, on avait la forme intensive *liz* au lieu de *leüz :* « Quand l'evangile fu « *liz.* » (Blanchand. f. 192.) Le présent de l'infinitif était pris substantivement.

. . . . Jones homs, je vous prie
Qu'un rommanc me prestés pour lire,
Bien vées, ne le vous fault dire,
Que je m'i esbas volentiers ;
Car *lires* est uns douls mestiers,
Quiconques le fait par plaisance. *(Froiss. poës. 96 b.)*

Expression : « Autant vaut celuy qui chasse et « rien ne prend, comme celuy qui *lit* et rien n'en- « tend. » (Cotgrave.)

Liripipié. Chaperonné. (Cotgrave.)

Liripipion. Chaperon. « Rabelais attribue à un « docteur Aleman nommé Lupolde ou Leopold, un « traité qui explique tous les mystères de science « et de piété renfermez dans la forme et dans toutes « les parties de l'ancien chaperon doctoral ou *liri-* « *pipion* sorbonique, appelé de la sorte du flaman « *licre-pype* comme qui diroit une sorte de musette « qui descend de la tête sur les epaules. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. II, p. 78.)

Liron. [Loir, lérot : « Aux *lirons* et limaçons « cachez en terre ou dans leurs creux, le dormir « sert au lieu de mangeaille. » (Pasq. Lett. t. III, p. 656.)] — « Pastez de venaison, d'alouettes, de « *lirons.* » (Rabelais, t. IV, p. 251.) — « *Liron* de « pain » (Cotgrave), quignon de pain.

Lis. [Cette fleur a servi de bonne heure pour les figures et les comparaisons : « Dame, mer vi le clair « vis et la face, Ou rose et *lis* florissent chascun « jour. » (Couci, XI.) — « Vermeille ert comme « rose, blanche com flor de *lis.* » (Berte, c. 30.) — *Expressions :* 1° « *Estre des fleurs de lis,* » être de la famille royale : « (Le roi de Navarre haranguant « le peuple de Paris dit) qu'il aimoit moult le « royaume de France, et qu'il y estoit bien tenu, « car il estoit des *fleurs de lis* de tous costés. » (Chr. de S. Denis, t. II, f. 250.) — 2° « Bel oncle de « Berry, nous ne voulons pas que vous nous eloi- « gnez notre cousine votre fille des *fleurs de lis.* » (Froiss. éd. Buchon, III, IV, 31.) — De là le nom de *sires des fleurs de lis* donné aux oncles de Charles VI —

Lisable, *adj.* Lisible.

Et là dessus ecry termes mordans
D'un trait *lisable* a tous les regardans. *(Cl. Marot, 67.)*

Lisarde. [Lézard : « *Lisardes* sont de trois « manieres : unes grans et une petite. » (Brunetto Latini, *Trésor,* p. 194.)]

Venimeuse est la queue de *lisarde*
Pour son venin qu'elle y va tapissant. *(Desch. 279 c.)*

Lisart. Aimant à lire.

Un homme ne peult bien escrire
S'il n'est quelque peu bon *lisart.* *(Cl. Marot, 122.)*

Lisce. [Lice, chienne ; au figuré, femme de

vie : « Filz de *lisce*. » (JJ. 84, p. 181, an.

r. Lecteur. Le jeune sire de Laval Guy 14e écrivant, au sujet de la pucelle d'Orléans, es et aïeules, finit sa lettre par ces mots : r le *liseur* de ces presentes que nous sa- » (Godefr. Rem. sur l'Hist. de Charles VII, e conclus de là que la simplicité de ces it telle que les dames les plus qualifiées ne pas lire. — [Le Ménagier de Paris et les ons du chevalier la Tour-Landry contre- lte dernière appréciation.]

r. Laie, petite allée dans une forêt : « Le ois est comme aulnes, genets, espines et bois ne portans fruicts, autrement dit ois ; et se doit regler tellement que l'usa- le prenne à son choix indiferemment par s, par *lisiers* qui se marqueront, et es- après qu'elles seront abatues on ne pourra r qu'après certaine quantité d'années pro- la recrue du bois selon la fertilité, ou é du lieu. » (C. de Lorraine, C. G. II, 1074.)

re. [1° Bord d'une étoffe dans le sens de la Nus ne puet avoir drap espaulé, c'est à drap dequel la chayne ne fust aussi bone ieu come aus *lisicres*, que il ne soit en ols d'amende. » (Liv. des Mét. p. 121.)] — « Nota qu'en lay et virelay on trouve bien it sept lignes de une ou plusieurs *lisieres* osées ; et plus oultre je n'en ay point veu. » rt. de Rhétor. II, fol. 18 b.) — *Expression :* es *lisieres* pires que le drap, » c'est-à-dire tières qui sont aussi pleines de défauts e pays même. (Oudin.)

. Loisir. [Infinitif de *licere*, devenu *licire*.] dou royaume se il avoit *lisir* assembloit e le patriarche... et faisoit enquerre à plu- ages gens...... les usages de lors terres. » de Jerusalem, p. 14.)

oz. [En anglais *leechs prows*, lé de proue : vent as trefz coillir Funt les *lisproz* avant bien fermer as ralingues. » (Wace, Brut.)]

. [Tonneau, à Liège : « Une tonne de , que on appelle *lisse*. » (D. C. sous *Lissa*, .)]

ur. [Ouvrier qui lisse une étoffe. (JJ. 176, n. 1445.)]

ire. Outil pour lisser. (Oudin.)

re. Action de polir. (Cotgrave.)

. [1° Listel, moulure carrée et unie : « On- naïs por une pucele Ne fu faite tombe tant De riches *listes* ert listée, De bons esmaus née. » (Romancero, p. 59.) — « Garderent r de la sale bien trois estages de hault sur ste de pierre, sur quoy la vossure seoit. » I, f. 87.) — 2° Enclos formé de tringles ; le core ce sens dans les constructions nava- aucuns font encloz, ils doivent tout clorre ement de *liste*. » (Cout. Gén. I, f. 697.)]

Listé. [Bordé de *listes* (voir le précédent) : « Fenestre de marbre *listée*. » (Aubry, p. 159 *.) — « Tombe de rices listes *listée*. » (Flore et Blanchef. v. 651.) — On bordait de listels les boucliers : « Son « escu devant soi, qui fu à or *listés*. » (Chanson d'Antioche.) On brodait de même les robes : « Robe « d'or *listée*. » (Aubry, p. 159 *.)]

Listre. Ecolâtre, dans les chapitres : « Les « doyen, chanoines et chapitre Sainct Estienne « d'Auxere comparans par maistre François de la « Barre, doyen, Edme Thevenon chantre, Estienne « le Muet penitencier, Charle Grilet archidiacre, « Germain de Charmoy, Nicole David *listre*. » (Cout. Gén. I, 213 ; voy. Le Bœuf, Hist. civ. d'Auxerre, 471.)

Lit. [1° Petit lit pour la sieste : « Quand nous « estions privéement leans, il (S. Louis) s'asseoit « aus piés de son *lit*. » (Joinv.) — 2° Grand lit pour la nuit : « Se parti de la chambre au plus coiement « qu'elle pot, et vint au *lit* dou roi qui dormoit. » (Mén. de Reims, § 8.) — « Li *lis* as dames et as de- « moiselles, et lor robe à cascun jor, deffendons « nous qu'on les prengne en nule maniere. » (Beaum. LIV, 7.) — « Si en voloit ele porter se plus « bele robe à parer et son plus bel *lit* furni. » (Id. XIII, 21.) — Voir aux Nouv. Comptes de l'Argent., p. 29, les pièces d'étoffes qui servirent à dresser un « paveillon en guise de chambre, à tendre sus le *lit* « de ma ditte dame (la reine). » — 3° Mariage : « Les « enfans de divers *licts*, entre tous, gentils hom- « mes, annoblis et roturiers partageront par testes « également les successions de leurs peres et meres, « sans distinction aucune des *licts* et nopces d'ou « ils sont yssus, si doncques par convention de « mariage il n'y a traicté au contraire. » (C. G. t. II, p. 1081.) — 4° Terme de meunier : « Le meusnier « est tenu rendre la farine de rez a comble outre « le droit de mouture et tenir le *lict* et cercle de « ses moulins à rond. » (Cout. du pays de la Marche, C. G. t. II, p. 518.) — [*Expressions :* 1° « Demi *lit*, » compagnon de lit : « Et tant estoit en la grace de la « reine du pays, qu'ele estoit son *demi lit*, les nuits « que la dite reine point ne couchoit avec le roi. » (Louis XI, 27e nouvelle.) — 2° « *Lit* mortel, » lit de mort : « Laquelle defuntte estant en son *lit mortel* « et recordant son tort, pardonna audit suppliant « plusieurs fois sa mort. » (JJ. 151, p. 247, an. 1396.) — 3° « *Lit de justice*, » audience solennelle du parlement, à laquelle présidait le roi, assisté des hauts personnages de l'État et des grands officiers de la couronne ; en voici l'origine d'après Deschamps (Miroir du Mariage, p. 120) : « Fut establi « qu'en remembrance de ce miracle et celle pais « (des barons et de la reine Blanche qui leur pré- « senta Louis IX enfant), Seroit le *lit* à tousjours « mais, En tous lieux où les roys seroient, Pour « jugement et que tendroient De France la saintte « couronne, Fait, et pour ce encore on l'ordonne « Et l'appell'on *lit de justice* Qui est à remembrer « propice, Toutefois que roys proprement Doit « venir en son parlement Ou qu'il siet pour justice « ailleurs. » — 4° « *Lict* de carreaux » fait dans

une église pour le baptême d'un prince. Voyez la manière dont ils étoient construits dans les Honneurs de la cour, ms. p. 42. — 5° « *Licts* brisez, » terme de coutumes qui signifie mariages dissous. « En cas de *licts brisez* et mariages divers entre « gentils hommes, les fils excluеront les filles des « successions de leurs peres ou meres communs « en apportionnant icelles de ce que leur doit estre « donné pour leur dot. » (Cout. de Lorraine, C. G. t. II, p. 1081.) — 6° « *Lict* entier et *lict* deffait. » Terme de coutume qui signifie mariage subsistant et mariage fini par la mort d'un des conjoincts. « Homme marié non ayant enfans, ne pourra ven- « dre les fiefs ne main fermes venant du costé de « sa femme plus avant que durant le *lict entier*, « mais prestement le *lict deffait* et l'homme ven- « deur mort, iceux fiefs et main-fermes, retourne- « ront à la femme, si vivante est, ou à ses hoirs. » (Cout. de Hainaut, C. G. t. I, p. 803.)

Litargie. [Léthargie : « Estourdy, etonny et « comme en *litargie*. » (A. Chart. l'Espér. ou Consol. des trois vertus.)]

Litel. [Liteau : « Que li maistres n'aient ne por- « tent aulne, verge ne mesure sur les draps de « ville, se le seing de la ville de Reims que on dict « le *litel* n'y est. » (Varin, Arch. de Reims, t. I, 2° partie, p. 1074, an. 1292.)]

Literature. Connaissances. « Ordonnons que « tous les notaires que par nous seront créez et « constituez soubs nostre authorité et jurisdiction, « seront tout premier examinez par nostre juge « majeur et d'appeaux sur la suffisance et *literature* « d'iceux, etc. » (Cout. de Bueil, N. C. G. II, 1242.)

Literon. [Petit lit, dans Froiss. X, 37.]

Litiere. [1° Lit de paille ou de fourrage pour les animaux, au propre et au figuré : « Puis esta- « blerent les cevaux ; Moult les firent bien aaisier « Et de *litiere* et de mangier. » (Fl. et Bl. 1430.) — « A son tinel fist de Turs tel *lietiere*, Que sus la « terre cuert li sans com riviere. » (Bat. d'Aleschans, v. 6293.)] — 2° Lit : « *Litiere* d'estrain. » (Froissart, liv. III, p. 135.)

De bon duvet faictes vostre *litiere*. *(Desch. f. 234 d.)*

3° [Lit couvert placé sur un brancard : « III. drapz « adzurez à fleurs de lis d'or, dont l'en couvri la « *litiere* à ma dite dame Ysabiau. » (N. Comptes de l'Arg. p. 6.) — Voir au Glossaire des Emaux de De Laborde, la description d'une litière (p. 366).] — « Et furent mis en *litiere*, et furent apportei jus- « ques Monpensier, un fort chastel le roi, et ne « porent avant aler. » (Mén. de Reims, § 174.) — Les brancards étaient portés par des chevaux plutôt que par des hommes : « Blanchefleur la royne ont « en *litiere* mis Entre deux palefrois. » (Berte, coupl. 99.) — « Virent venir une *lictiere chevau- « cheresse* que deux chevaux portoient sur quoy « ung chevalier qui bien sembloit navré estoit, et le « suyvoient deux escuyers. » (Perf. IV, f. 113 b.) — *Expressions :* [1° « Estre sus la *litiere*, » être malade au lit : « Li rois Robers d'Escoce se tenoit à « Haudebourch sus la *litiere*, car il estoit si atains « de la grosse maladie que il ne pooit mais cevau- « chier. » (Froiss. II, 113.)] — 2° « Battre la *littiere*, » demeurer dans l'écurie. (Oud.) — 3° « Faire *littiere* « de son sang pour quelqu'un, » verser son sang pour quelqu'un. « Si la tranquilité et affection que « je souhaite à vostre esprit, sire, se pouvoit pro- « curer et racheter de mon sang, je ferois gloire de « le repandre pour un si noble sujet ; j'en *ferois lit- « tiere*, comme j'ay fait à toutes les occasions pour « le service de vostre majesté. » (Mém. de Villeroy, V, p. 144.) — 4° « Faire *litiere* de quelque chose, » la profaner, en faire peu de cas. (Cotg.) — 5° « Mettre « à la *lictiere* » (Cotgr.), ruiner.

Litige. Contestation en justice : « *Litige* si est « quand aucun vend chose dont contend et plaid « soit pendant, que les clercs appellent *vice de « litige*. » (Bout. Som. rur. p. 389.) — *Expression :* « *Action de vice de litige* comme qui vendroit au- « cune chose qui seroit en proces pendant ; ce ne « se peut ne doit vendre et si vendue estoit, si la « conviendroit-il ramener au premier estat ; et « seroit tenu le vendeur de l'amender au seigneur « d'autant que le pris monteroit et celuy qui l'ache- « teroit, si il le sçavoit perdroit son argent et seroit « le marché nul. » (Bout. Som. rur. p. 154.)

Litiger. Etre en procès. (Cotgrave.)

Litiscontestation. [Voir Ord. VII, p. 706, an. 1367.)] — « *Litiscontestation* est nier la demande « de partie par un ny pour toutes deffences ; et « pour-ce l'appelle *litiscontestation ;* qui litiscon- « teste par general ny, sur toute la demande, ny ne « quiert declinatoire ny dilatoire autre que peremp- « toire, que nier purement la demande qu'on luy « faict pour toutes deffences, car devant ce ny, n'est « le juge seigneur de la cause que par-devant luy « est litiscontestée et devant ce peuvent estre les « fins declinatoires proposées ; mais depuis *litis- « contestation*, nulle ne doit ne peut estre propo- « sée. » (Bout. Som. rur. p. 123.)

Litiscontester, *v.* Plaider, contester, être en procès. « Quand un tiers detempteur d'aucun heri- « tage, est poursuivi pour raison d'aucune rente « dont est chargé ledict heritage qui luy a esté « vendu sans la charge de la dite rente et dont il « n'avoit eu cognoissance paravant ladicte pour- « suitte, après qu'il a sommé son garant, ou celuy « qui luy a vendu et promis garantir ledict heri- « tage, lequel luy deffaut de garantie, ledict tiers « detempteur ainsi poursuivi, paravant *litiscontes- « ter*, peut renoncer audit heritage. » (Cout. de Paris, C. G. t. I, p. 4.)

Litispendance. Temps pendant lequel un procès est pendant en justice : « Le dit bailly a offert « de faire apparoir promptement que pour raison « de ce il y a appellation et *litispendance* en la « ditte cour de parlement, dès cinquante deux ans. » (Cout. Gén. t. 1, p. 560.)

Litteral. [Selon le texte : « On doit expliquer la

« corps et d'avoir, nul ne vende à celle *livre soutive*, ne à autre livre ou pois, par lesquels tous « baras et decevances peussent estre faits, comme « ont esté faits par cette *livre soutive*, fors que à « phisiciens et surgiens tant seulement, et en cas « et non autres où il en auroient à faire por leur « médicinées et sirurgiées, estimées et ajustées par « les escriptures anciennes au pois de cette *livre* « *soutive*. » (Ord. I, p. 512, an. 1312.)] — Cotgrave relève : 1° « *Livre* d'Anvers, » 16 onces. — 2° « *Livre* « des apothecaires, » 12 onces. — 3° « *Livre* d'Es- « paigne, » 14 onces. — 4° « *Livre* des espiciers, » 12 onces. — 5° « *Livre* de Florence et de Gennes, » 12 onces. — 6° « *Livre* de grosserie, » 24 onces. — 7° « *Livre* de Lyon, » 15 onces. — 8° « *Livre* mar- « chande, » 15, 16, 18 onces, selon les lieux. — 9° « *Livre* des mareschaux, » 12 onces. — 10° « *Livre* « medicinale, » 12 onces. — 11° « *Livre* de Milan « ou de la Soye, » 12 onces. — 12° « *Livre* de gros « poids, » 26 onces. — 13° « *Livre* du petit poids, » 12 onces. — 14° « *Livre* royale, » ordinairement 16 onces.

3. Livre. [Monnaie de compte, qui valut d'abord un poids d'argent d'une livre et fut réduite avec le cours du temps : « Mielz en valt l'or que ne « funt cinc cenz *livres*. » (Rol. v. 516.) — « Car teiz « a un denier en sa borce qui n'i a pas cinq *livres*. » (Ruteb. I, 257.)] — On distinguait : 1° « *Livre* bre- « tonne. » La *livre tournois* estoit de 20 sous ; la *livre* bretonne estoit plus forte de 5 sols et plus ; en sorte que 10 *livres tournois* ne valoient que 8 *livres* 6 sous 8 deniers de Bretagne. (Gloss. de l'Hist. de Bret.) Voy. Cotgr. ; Morice, Hist. de Bret. préf. p. IX. — 2° « *Livre* barrois (Cotgr.) » vaut 14 sous tournois. — 3° « *Livre* bourdelois (Cotgr.), » 12 sous 1/2. — 4° « *Livre* de carolus. » (N. C. G. I, p. 864.) — 5° « *Livre* de coronat. » (Id. II, p. 1243.) — 6° « *Livre* de gros. » (Id. I, p. 848.) — 7° « *Livre* « mansais (Cotgr.), » 4 sous sterlings. — 8° « *Livre* « parisis (Laur. Gloss. du Dr. fr. et Cotgr.), » 20 sous parisis ou 25 sous tournois. [Voir l'étude sur la monnaie parisis de M. de Barthélemy, dans les Mém. de la Soc. de l'Histoire de Paris, t. II.] — 9° « *Livre tornois*. » (Pérard, Hist. de Bourgogne, p. 513, an. 1266.) Elle valait 36 deniers de moins que la livre parisis. — 10° « *Livres* de Viannois ou « Viennois, » pour livres en monnoie de Vienne. (Du Bouchet, Gén. de Coligny, p. 63, tit. de 1246.) — [Consulter sur la livre et la monnaie en général : 1° Le Blanc, Traité des Monnaies ; 2° de Wailly, Variations de la livre tournois (Acad. des Inscr. t. XXI) ; 3° Germain, Mém. sur les anciennes monnaies de Montpellier et de Melgueil.]

4. Livre. C'est une *livre* de rente en terre ou autant de terre qu'il en faut pour faire une livre de rente. (Laur. Gloss. du Dr. fr.) — On distinguait la « *livre* de meubles, » en biens meubles, de la livre en héritage, en biens immobiliers. (Duchesne, Gén. de Châtillon, p. 401, an. 1231.)

1. Livrée. [I° Vêtements qu'un seigneur, un prince, un roi, faisait délivrer aux membres de sa famille et de sa maison. Suivant Chantereau Le Fèvre, de l'Origine des Fiefs, p. 148, les *livrées*, dans les maisons des princes, étoient ce qu'on avoit appelé plus anciennement *paratæ*. — Le mot de *robe* est mis pour celui de *livrée*, et ces deux mots signifioient la même chose à cet égard. On voit, par divers monuments de la Chambre des Comptes, que les *livrées*, c'est-à-dire les habits que nos rois donnoient aux grandes fêtes à plusieurs seigneurs officiers de leur maison et à d'autres commensaux, sont appelées tantôt du nom de *livrées*, tantôt celui de *robes*. (Mil. fr. du P. Daniel, I, p. 222.) — De là l'expression « *il est des robes du roy*, » des robes de tel seigneur, expression encore usuelle en Italie : « *Sono della roba del ambassatore*. » C'est là une dépense régulièrement inscrite aux Comptes de l'Argenterie. Ainsi, dans celui d'Et. de La Fontaine (1351), des livrées sont faites à Noël et l'Assomption (my aoust) : « Le dit argentier n'a rien « delivré ausdits jeunes enfans de France, excepté « pour messeigneurs Jean et Philippe de France et « Loys de Bourbons, les quieus furent vestus de « *livrée* avec monsieur le dauphin le jour de Noel.... « Des dras que madame la royne eut pour sa *livrée* « de miaoust. »] — « La reyne voulant avoir des « vergettes d'or que Saintré avoit données à toutes « les dames de sa cour, lui dit, pourquoi il ne la « faisoit pas aussi de sa *livrée* comme les autres. » (J. de Saintré, p. 208.) — [Ces robes étaient uniformes ; ce qui fait dire à G. de Machault : « gens vestus « d'*unité*. » Au XVIIe siècle, on aurait écrit « tout « d'une parure. »] — « Feist faire harnois et habil- « lemens qu'il devisa à sa plaisance et ou il feist « mettre la *livrée* de sa dite dame. » (Aresta Amorum, p. 366.) — Parlant de l'entrée du roi Jean à Paris, en 1350 : « Toutes gens de mestier quelcon- « que estoient vestus d'une *robbe de livrée*. » (Chron. de S. Denis, II, p. 224 b.) — De là les expressions : 1° « Estre de la *livrée* de quelqu'un, » être de sa maison, être son domestique, au propre et au figuré. L'auteur parle d'un pourpoint de soie qui lui avoit été promis par messire Regnault de Dacy, chevalier :

> Il sera de vous grans nouvelles
> Quant je vestiray vo cotelles :
> Si *je suis de vostre livrée*,
> Je serai à vous pour jamais. *(Desch. f. 426 c.)*

« Estre de la *livrée* de ceux qui n'ont pas le cer- « veau bien fait, » être fou. (Bouchet, Serées, l. III, p. 248.) — 2° « Changer de *livrée*, » changer de parti. (Oudin.) — 3° [« Faire grans *livrées*, » faire de grandes dépenses : « Il tenoit grans estas et « estoffet et faisoit grans *livrées* et grans despens. » (Froiss. II, 340.) — 4° « Faire *livrées*, » fournir : « Darlevelle esleva une sexste de compagnons en « Gand que on nommoit les blans capperons et en « fist à tous *livrée*. » (Id. II, 424.)] — 5° On a dit des blessures : « Qui va à telles noces en remporte « bien souvent des *livrées* rouges. » (Mémoires de Montluc, t. I, p. 344.)

II° Signe distinctif d'une troupe, d'un ordre : « Portoit une petite bannerolle d'ung pié et demy

des sables mouvants autour du mont S. Michel] : « Icelle terre par sa substance est grasse, forte, « *lize* et dense et retient l'humidité. » (Rabelais, t. III, p. 31.)

Loable. [Louable : « E sor toz li plus esauciez « E sor autres li plus *loables*. » (Chron. des ducs de Norm. v. 7913.)]

Loaule. Même sens, dans S. Bernard, Serm. fr. page 101.

Lobberie. Tromperie :

Helas ! mon cueur a tant ouy
D'eulx les parolles
Et leurs grans *lobberies* folles,
Leurs decevans blandices molles. *(Al. Chartier, p. 614.)*

Lobe. [1° Tromperie. (Chastel de Couci, v. 4606.) — 2° Raillerie : « Et le tenoient de gengles et de « *lobes*. » (Froiss. XIV, 59.)]

Quoy ! dea, chacun me paist de *lobes*,
Chacun m'emporte mon avoir. *(Pathelin, Farce, p. 67.)*

Lober. 1° Tromper :

Et vont les poures gens *lobant*
Decevant le monde et robant. *(Al. Chart. p. 617.)*

Trop set feme d'engin de barat et de lobe ;
Home qui la velt croire, guile, barate et *lobe*
Et petit et petit le barate et desrobe ;
El demande deniers et puis demande robe,
Feme sanble sensue, un ver qui la gent seine,
Tel i a qui est male, tel i at qui est saine
Quant el trueve à sucer, sachiez, por nule paine,
Ele ne lairoit l'ome devant qu'ele fust plaine.
Chastie-Musart, MS. de S. G. fol. 105, V° col. 3.

[2° Railler : « Je ne die mies che, sachies, chiers « sires, pour vous *lober*. » (Froiss. V, 461.)]

Lobeur, *s. m.* Trompeur : « Mais il ne fut tost « hardy de plainement dire sa pensée comme font « les *lobeurs* du temps present, qui sans desserte « vont baudement aux dames requerir qu'ils soyent « aymez et de faintises et faulx semblans, pour « elles decepvoir bien se sçavent aider. » (Hist. de Boucicaut, p. 30.)

Locataire. [« Le *locataire* doit estre tenu clos « et couvert. » (Loysel, 475.)]

Locatif. [1° *adj.* Mercenaire : « Et le lendemain... « il le fit tuer... de ses meurtriers affectés et *loca-* « *tifs*, comme dit est dessus. » (Monstrelet, I, 77.)] — 2° *subst.* Locataire : « Les *locatifs* des maisons « tant de la ville de Bourges que des autres villes. » (Coust. Gén. II, 329.)

Tous les hommes sont mis ainsi que *locatifz*
Sur cette terre icy, où Dieu les laisse vivre,
Non afin que le monde ou la chair les enyvre,
Mais pour lever au ciel leurs yeux contemplatifz.
Perrin, Poës. p. 71.

Locengnos. [Rossignol, au Gl. 4120, an. 1348.]

Loceret. [Tarière : « Tarrabrum, quod vulgo « dicitur *loceret*. » (Ch. de 1206, dans Du Cange, t. VI, f. 511 ª.)]

Loche. [1° Poisson du genre cobite : « Vous « deussiez laissier ester Le debateis de ces cloches ; « Mieux vos venist pescher as *loches* Qu'entremetre « de tel mestier. » (Ren. v. 21646.) — 2° Limace ; c'est encore son nom en Bretagne : « Il avoit en « ruelle de son lict un dard, duquel il tuoit des « *loches* en son jardin. » (D'Aub. Fœn. III, 23.)]

Locher. [1° Etre pendant : « Il leva sus en sole- « vant, Le pié tant avant dont il cloche, Et la pel « qui encor li *loche*, Et la jambe et le pié maumis « Qui el braon fu entrepris. » (Ren. v. 7304.) — 2° Bolter : « Fut affollé d'une jambe messire Mauroy « de Saint Legier... et en *locha* depuis toute sa vie. » (Pierre de Fenin, 1417.)] — 3° Branler, être près de tomber, en parlant d'un fer de cheval ; de là, au figuré : « Avoir un fer *lochant*, » avoir un fer qui loche, avoir souvent de petites incommodités :

Sitost que viellesce nous prant
Tousjours *avons un fer lochant*,
Toudis fault ouvrer en viez selle. *(Desch. f. 252 ᶜ.)*

Par suite, « il n'y a rien en mon fait qui *loche*, » il ne me manque rien :

Il n'a rien en mon fait qui loche. *(Desch. f. 237 ª.)*

Locque. [Bâton : « Icellui Jehan entra en sa « chambre print un baston appellé *locque*. » (JJ. 199, p. 215, an. 1463.) Comparez l'anglais *log*, morceau de bois, et voyez Loque.]

Locucion. Paroles :

Quand l'en me fait quelqu' assignation
A moi payer est tout le monde lent ;
L'en ne me sert que de *locucion*. *(Desch. f. 367.)*

Loder. [Approuver : « Qui ce vus *lodet* que cest « plait degetun. » (Rol. v. 226.)]

Lodier. Vaurien. (Voir Loudier.)

Vous y mentez, par saint Nicaise,
Comme faulx, *lodier* et parjure. *(Desch. f. 375 ª.)*

« *Lodier* lourdaut. » — « Homme grossier, vêtu « à la païsane d'une chemisette remplie de coton. » (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 36.)

Lods et ventes, sont la redevance qu'un seigneur censier « a droit de prendre au feur du pris « qu'un heritage, estant en sa censive, aura esté « vendu et ce pour autant qu'il en loue et approuve « la vendition, pouvant, si bon lui semble ou droict « de retenue a lieu, retenir à luy ledit heritage pour « le pris qu'il a esté vendu, et en fruster l'acheteur ; « et est en vendition de roture, ce qu'en vendition « de fief est relief quint et requint et le dit-on « tousjours en pluriel *lods et ventes* et point au « nombre singulier. » (Nicot.) — [Voir Laods : « Afin que aucuns *laods* et vends n'en fussent « payez, en racheptant ladite place. » (Lettre de Charles VIII, *Bibl. de l'Ecole des Chartes*, 3ᵉ série, t. IV, 65.) Le roturier vendant un bien qu'il tenait en censive payait le droit appelé *lods et ventes*, deux droits séparés à l'origine, confondus au XIIIᵉ s. On supposait qu'en allant trouver le seigneur à qui il rendait la saisine, le vendeur lui payait un droit de vente, et que l'acheteur du fonds payait à son tour au même seigneur un droit de confirmation (*lods*, du latin *laudare*). Le tarif des lods et ventes était variable : Très faible en certaines provinces, il était à Paris d'un douzième du prix de vente, ailleurs d'un huitième ou l'un sixieme.]

Loedieu. Hypocrite :

Or regardez de ces hermites
Ces *loedieu*, ces ypocrites. *(Trois Maries, p. 275.)*

Loée. [Espace d'une lieue : « D'une *loée* les « peut-on bien oir. » (Garin, dans D. C. III, 76 [c].)]

Loef. [Lof; coin inférieur d'une basse voile : « Li un se efforcent as windas, Li autre al *loef* et « al betas. » (Brut, Wace.)]

Loeing. Loin : « Plus *loeing*...... de cinq ou de « six lieues. » (Ord. III, p. 427.)

Loeis. [De louage, de vil prix : « Car chevaliers « estre volra De la main au roi Loeïs, Qui n'estoit « mie *loeïs*. » (Blanche et Jehan, v. 4757.)]

Loement. [Consentement : « Iceus de l'ost tri- « ves ont quises Au roi Prian par tel devises, Qu'il « les dona au *loement* De ses dos fils et de sa jant. » (Guerre de Troie, dans D. C. III, 43 [b].)]

Alez vos en jusqu'à quart jor :
Vos envoierai Blancheflor
Moult richement apareilliée
Au *loement* de ma mesniée. *(Fl. et Blanch. f. 194 [b].)*

Loenge. [1° Gloire, comme le latin *laus* : « Maint homme en celui jour, S'ala aventurant, « Pour acquerir honour et *loenge* plaisant. » (Du Guescl. v. 21296.)] — 2° Louange : « *Loenge* à Dieu. » (Ord. III, 505.) — [3° Consentement : « On vendra « vin en la ville (de Bousies) à le *loenge* ou condi- « tion préfixe des eskievins ou jurés. » (Ch. de 1177.)

Loenois. [Monnaie de Laon : « Ernouls li « quens... sis *loenois*. » (Convention de 1320 entre l'évêque de Tournai et Philippe-le-Long.)]

1. Loer. Qui recommande, du latin *laudator* (S. Bernard, Serm. fr. ms. p. 221, où il traduit *commendator*.)

2. Loer. [Du latin *locare*, mettre en location : « Les gens le roy leur *loerent* les estaus pour van- « dre leurs danrées aussi chiers, si comme l'en « disoit, comme il purent. » (Joinville, éd. de 1867, 217.)] — « Quiconque *loera* maison... à folles « fammes communes, ou les recevra en sa maison, « il rendra et payera aux establis à ce garder de « par nous, le loyer de la maison d'un an. » (Ord. t. I, p. 79.)

3. Loer. [Du latin *laudare*. 1° Louer : « Tant ne « l'vus sai ne preisier ne *loer*. » (Roland, v. 532.) — 2° Remercier : « *Loat* sun Deu, ne fist altre res- « puns. » (Roland, v. 420.) — « Si en *looit* Dieu et « regratioit grandement. » (Froissart, t. II, 59.) — 3° Conseiller ; c'est le sens dominant du mot : « Ki « ço vus *loet* que cest plait degetium. » (Roland, v. 226.) — « Ses consaus li *loa* que il se tenist cois. » (Mén. de Reims, § 426.) — « En num Dieu, dame, le « royalme de France vous *loe* jou bien de wuidier. » (Froiss., II, 45.)] — « Aucune fois convient il par « forche que li bailli ou li prevost facent assesseur, « si comme quant partie le soupechone par aucune « regnable cause que il met avant, ou quand li « bailli ou li prevost sont partie contre cheli à qui « il a a plaidier, soit en demandant soit en deffen- « dant et se li bailli ou li prevost s'efforcoient de « demeurer justice en tiex cas et ne voloit fere « assesseur à la requeste de partie, nous ne *loons* « mie à la partie qu'elle voit avant. » (Beaumanoir, page 14.)

A dame *lo* qu'el ne croie
Ceus qui trop se vont hastant
D'avoir ce qu'en attendant
Conquiert cil qui de cuer proie. *(P. av. 1300, II, p. 565.)*

4. Loer. [Du latin *licere*. Etre permis : « Item « au taverne, en sa maison tant seulement *loera* « prandre gaige de ce qu'il vendra ; mais fors de « sa maison, ne luy *loet* pas. » (Statut de 1236, au Cart. de Commercy.)]

Loerre. [Leurre, appât pour le poisson : « Re- « tiennent encore la pescherie de la riviere à « *loerre* et à tous engins, tant comme l'abbé sera « en ville. » (Ch. de Langres, 1237 ; Du Cange sous *Lorra*.)]

Loevesiens. [Monnaie de Laon : « Pierre de « Merlaing deus *loevisiens* de cens à la St-Remy. » (Convention de 1320 entre l'évêque de Tournai et Philippe le Long.)]

Loge. [1° Baraques, tentes d'un camp : « Et la « nuit, dou premier somme, issirent fors dou chas- « tel, et vinrent aus *loges* des garnisons. » (Mén. de Reims, § 261.) — « Il fu adont ordonné que cha- « cuns se traisist à sa *loge* pour souper et boire. » (Froiss. II, 140.) — 2° Chambre supérieure d'une maison : « Chil qui estoient monté en *loges* et en « soliers sur ces estroites rues. » (Id. IV, 412.) — « Ardent ces *loges*, ci fondent li planchier. » (Raoul de Cambrai, 60.)] — 3° Tribunes pour un tournoi : « Celluy jour firent les deux roys *loges* dresser « emmy les prez, où il y avoit fenestres et ap- « puyaulx aux dames et aux damoiselles ; car la « coustume estoit que les roynes et les haultes « dames alloient veoir les tournoyemens pour veoir « les meilleurs chevaliers. » (Lanc. du Lac, II, 82.) — *Expression :* « Droit de *loges*, qui appartient par « chacun an à un seigneur, pour les *loges* que les « sujets tiennent au dedans de l'enclos du chateau « pour s'y retirer en temps de guerre. » (Laur.)

Logeis. [Camp, ensemble de loges : « Et si avoit « là peu de gens qui euissent happes... pour copper « bois et faire *logeis*. » (Froiss. II, 147.)]

Loger, Logier. *v.* [Camper, sous la forme réfléchie ou neutre : « Et mirent six jourz en venir « à Damiete, et prisent port, et *se logierent* avec « les autres. » (Mén. de Reims, § 152.) — « Quant « Julius Cesar, dus des Romains Vint en Gaule la « terre conquerir, Un jour *loga* entre Soissons et « Rains, Sur un hault mont. » (Desch.)] — 2° Ma- rier : « Vous me voulez *loger* en si bas lieu ; par « quoy, pour abreger, je vous dis que jamais je ne « prendray mary, si je n'ay un roy comme mes « autres sœurs. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 268.) — *Expression :* « Estes vous *logez* à ceste enseigne et « vieux fatras, qui tant ont perdu de consciences. » (Eutrap. fol. 171.)

Logete. [Maisonnette : « Or estoit ainsi que il

« avoit une *logete* à mon chevès, par où l'on entroit « ou moustier. » (Joinv. 254.)]

Logeur. Fourrier : « Ceste façon touchant le « logis estoit que toutes ses compaignies chacune « avoit un mestre *logeur*, et ce mestre portoit une « petite bannerolle, en quoy estoit la livrée de son « capitaine ; et, incontinent qu'i'z partoient des « batailles pour prendre le logis, il ne fust ozé par- « tir un chevaulcheur pour aler au logis sur peine « de la mort, sinon ceux qui avoient bannerolle au « poing. » (Le Jouvencel, fol. 53.)

Logicien. [Qui étudie la logique : « Tu n'as « pas bien por moi mater Cerchiés les livres an- « ciens ; Tu n'es pas bons *logiciens*. » (Rose, vers 5780.)] — « De jeune *logicien* argument cornu. » (Tahureau, Dial. p. 87.)]

Logies (droit de). « Le roy prend en Poitou « par chacun an sur chacune prévôté de la sene- « chaussée et comté de Poitou à sçavoir huit livres « cinq sols, outre le prix auquel ont été mises a « ferme les dites prevôtez et quinze sols pour le « droit des gens des comptes. » (Laur.)

Logique. [Science qui a pour objet le vrai et les lois de l'intelligence : « Et se tu sces riens de « *logique*, Qui bien rest science autentique. » (Rose, v. 6651.) — « Lire de *logique*, » faire partie de l'Université : « Bien avez oï la discorde, Qui a duré « tant longuement... Entre la gent Saint Dominique « Et cels qui lisent de *logique*. » (Ruteb. 73.)]

Logis. Campement. Parlant du siège de Bourges levé par le roy en 1412 : « Voyant bonnement « qu'ils ne la pouvoient dommager et aussi que « ceux de la ville estoient par l'autre costé chacun « jour refreschis... se deslogea d'illec et feit bouter « les feux par tout le *logis*. » (Monstr. I, 152.) — « Furent faictz les *logis* et les hourdis de belle « charpenterie qui lors furent dressez pour seoir « dames et damoiselles tout a l'entour de la place « pour mieulx veoir le tournoy. » (Percef. I, 23 b.) — « Adonc gens d'armes et pietaille firent *logis* de « ronsses et de buissons. » (Bertr. Du Guescl. par Mén. 516.) — On a dit par périphrase de la prison : « Voicy arriver un chicaneur avec ses sergens et « ses records, qui lui mettent la main sur le collet, « pour le mener au *logis* des gens de pied, là où « l'on n'a point de peine de fermer les portes. » (Bouchet, Serées, t. I, p. 91.)

1. Loi. [Voir Lei ; c'est la forme, dans la chanson de Roland et même dans Th. de Cantorbery : « Ço que reis volt est *leis*, ço dient li alquant ; As « terriens seignurs sunt tuit obeisant. » (38.) — I° Religion : « Et li manda salut par un sien drugue- « ment ; et bien seust il, se il pouoit tant faire que « il l'en peust meneir, elle le penroit à seigneur et « relanqueroit sa *loi*. » (Mén. de Reims, § 7.)] — « Se il avenoit que en notre roiaume, eut aucun « d'iceulx juys et juyves qui fust moins souffisant « ou ne fust mie digne pour ses meffais, demerites « ou autrement, de demourer entre les diz juys ou « dit royaume, mais en fust a debouter pour au- « cune cause, nous à la relation de deux des mais « tres de la *loy* desdiz juys et de quatre autre « juys que il auront esleu à ce, le bannirons du « royaume. » (Ordon. t. III, p. 475.)

. . . . Li apostles dist et conte
Que cors sans arme rien ne monte :
Tout ensi fois et *lois* oeuvre
Est cose morte et rien n'acueure. (*Mousk. p. 148.*)

De là l'expression : « Ceux de la *loy*, » c'est-à-dire prêtres, ecclésiastiques. (Voy. Ol. de la Marche, cité par La Colomb. Théât. d'hon. t. II, p. 315.) — On appelle en Morvan « gens de la grosse *loy*, » les sorciers.

II° Lois civiles et criminelles :

. . . . Cilz qui met en franchise,
Le peuple, la *loy* et l'eglise
Par son travail, par sa valour
En paix vivent de leur labour
En ce cas ; mais quant ilz ont guerre,
Cesser fault le labour de terre,
Et estre poures mendiens
Car il ne leur demeure riens. (*Desch. f. 547 a.*)

La loi romaine était dite *loi* par opposition à la « coutume. (Duchesne, Gén. de Guines, p. 290, an 1264.) — De là les expressions : 1° « *Loi* aperte « apparissant, apparoissant, » épreuve par l'eau ou le feu, dans l'anc. Coutumier de Normandie, ch. 81, art. 60. — « *Lois parible* » a le même sens aux Stat. de Charles Ier, roi de Sicile, ch. 22. — 2° « *Loi* « probable et monstrable, » qui oblige à faire preuve par témoins assermentés. (Du Cange, IV, 89 b.) — 3° « *Loi* muée, » coutume amendée par une charte de commune : « Laquelle *loy* muée nostre dit reve- « rend pere et sire à nostre requeste nous a ottrié « et donné à durer cinq cens ans. » (Hist. de Liége, II, p. 401, an. 1287.) — 4° « *Loi* outrée, » jugement rendu contre la loi. — 5° « *Loi* vilaine, » loi qui régit les vilains : « Si catel et ses convenances sont « justichables par *loi vilaine*, et s'il n'est mie gen- « tius homs de lingnage. » (Pierre de Fontaines, ch. 3, § 6.)]

III° Science du droit ; de là l'expression : « Che- « valier en *lois*. » (Ordon. III, 346.)

IV° Justice : « Mettre ses coses (ses biens) en droit, « en *loy* et en abandon par devant eschevins. » (Gén. de Béthune, p. 161, an. 1240.) — « Il faut que « celuy qui veut esclicher son fief par le gré de « son seigneur, le rapporte du tout en la main de « son dict seigneur, par rain et par baston et en « presence de *loy* et en soit du tout devestu et le « fief mis en la main du dit seigneur. » (Bout. Som. rur. p. 472.) — De là les expressions : 1° « Œuvres « de *loy*, » formalités de justice : « Tous rapports « et hostigemens de fiefz, maisons, heritages et « biens meubles faits pardevant les seigneurs bail- « lifs ou lieutenans, hommes de fiefz, eschevins ou « juges des seigneuries dont ils sont tenus et mou- « vans, ou en la juridiction desquels ils sont assis « pour seureté d'aucun deu, acquit ou autre action « personelle, creent hypothecque en y observant « les *oeuvres de loy*. » (Cout. de Lille, C. G. t. II. p. 916.) — 2° Père en *loy* de mariage, beau-père. Parlant du duc de Bourgogne qui avoit fait assas-

siner le duc d'Orléans : « Le roy luy a fait si grant « honneur et monstré si grand signe d'amour et « d'amitié qu'il l'a fait *pere en loy de mariage* de « tres noble et tres puissant seigneur monseigneur « le duc de Guyenne daulphin de Viennois. » (Monst. I, f. 35 [a].) — 3° « Par nom et *loy* du S. Sacrement, » c'est-à-dire par mariage. (Godefr. Observations sur Charles VIII, p. 622.)

V° Serment en justice : « En tous les cas la où « l'en se puet passer par *loi* selonc nostre coustu- « me, quant li seremens est fès, l'en ne puet puis « traire à amande chelui qui le fet ; et se l'en de- « mandoit à aucun, aucun meffet douquel il ne se « devroit pas passer par *loi*, et il advenoit que chil « qui l'accuse en prenoit *loi*, il auroit renontié à « tel droit comme il auroit en l'amande et a che « puet on veoir que qui prent *loi* chil doit estre « creus qui la *loi* fet, mes chest cas entendon nous « en acusation de travers emportes, ou tonlieuz « ou champarts, cens ou rentes ou de masures des- « queles len se puet passer par son serement car « nous veions bien aucuns cas esquiex il convient « bien fere serement. » (Beaum. 159.) — « Mettre « à choais de *loy* ou de serment. » (Anc. Cout. de Bret. fol. 81 [a].) — « Si aucun particulier, homme et « tenant d'aucune maison et tenement situé en « ladite ville et banlieüe, est traité et mis en cause « par devant le maïeur et echevins, par le seigneur « de qui il tient le dit tenement, pour aucuns arre- « rages qu'il maintient luy être dus : si ledit homme « et tenant offre de *venir à la loy* et affirmer qu'il « a payé la ou et quand il a du ; il sera reçu audit « offre. » (Cout. d'Abbeville, N. C. G. I, 105 [b].)

VI° [Corps des magistrats municipaux : « Monsei- « gneur donna à disner à toute la *loy*, eschevins, « doyens et consaulx. » (Froiss. X, 449.)] — « *Loix* « de Bruges et Ypres. » (Godefr. Observations sur Ch. VIII, p. 394.) On lit à la marge « c'est-à-dire les « officiers et magistrats de ces villes. » — « Toute « la *loy* et les notables de la ville de Gand. » (Froiss. II, p. 65.) — « Fut adverty comme ses biens estoient « en la cité de Cambray, si en escrivit devers la « *loy* d'icelle ville. » (Monstrel. I, f. 145.) — De là les expressions : 1° « Frère ou sœur en ou de *loy*. » — « L'on tient pour *freres et sœurs de loy* tous les « natifs de la ville et chastellenie nés de *freres de* « *loy*, ou de ceux qui avant l'union estoient bour- « geois de ladite ville, veu que tous les bourgeois « de la même ville sont devenus *freres de loy* ou « d'*élection*, par ladite union, ou nés de ceux qui « n'ont point de bourgeoisie en nulle autre place. » (Cout. de Berghs Winox, N. C. G. t. I, p. 509.) — 2° « Ville de *loy*. » — « On appelle *villes de loy* « celles qui ayant une commune, ont droit de se « gouverner par elles-mêmes et de faire rendre la « justice dans de certains cas par leurs officiers « municipaux, tels que sont les majeurs, les « maires, les consuls et les eschevins. » (Ord. III, p. 411.) — 3° « Les *petites loix* nommées *vinderen* « ont la connoissance et judicature des dettes entre « les bourgeois et les habitans jusques à vingt sols « de gros inclusivement et au dessous et non au « dessus en action personelle seulement. » (Cout. de Gand, N. C. G. t. I, p. 993.)

VII° Titre auquel les monnaies doivent être fabriquées : « Iront des maistres de nos monnoies par « touttes les monnoies des prelats et barons et « prendront des boestes desdites monnoies et en « feront essai, pour scavoir si icelles monnoies « seront faites de tel poids et de tel *ley* comme « elles devront estre. » (Ord. t. I, p. 523, art. 21.)

VIII° Monnoye. « Ils ordonnerent faire une *loy*, « qui auroit cours. » (Froissart, I, p. 69.)

IX° [Redevance féodale : « Li recommant et les « *loix* d'aoust sont à l'eglise dont mesires Jehan « fait tort à l'eglise. » (Cart. Noir de Corbie, f. 97 [b], an. 1244.)]

X° Amendes : « Que si aucuns bourgeois forains « des quatre bourgs ou d'autre lieux qui se dient « estre privilegiez, estoient envahisseurs en mes- « lées ou debats, dont *loix* soient sur eux jugez, ils « devront estre contraints à les payer à ceux, souz « et à qui profit sera adjugé, sans ce que leur bourg « les puist affranchir. » (Cout. de Hainault, C. G. I, p. 785.) — « Si aucun est en defaut ou demeure « retif de payer droit de terrage, on pourra le pour- « suivre par plainte en notre dite cour ou par libel « à notre grand bailly de Hainaut et les gens de « notre conseil ordinaire à Mons en dedans l'an de « la depouille et du defaut, pour y prendre *loix*, « rapport s'en devra faire à loy dedans la S[t] Remy « ensuivant, lesquelles loix se pourront juger pres- « tement, ledit rapport fait ou par après quand « bon semblera sans pouvoir lever les dites *loix* « en cas de denegation dudit droit de terrage, fors « après avoir obtenu au dit droit. » (C. de Hainaut, N. C. G. t. II, p. 51.)

XI° Parole, promesse :

Socrates dit : qui pert sa foy
Il ne peut gueres perdre plus,
Et celluy qui ne tient sa *loy*
Est d'honneur et renom forclus. *(Vig. Ch. VII, II, 138.)*

XII° Permission, licence :

Un chef de guerre a bien plus de plaisir
De voir son camp, s'il a *loy* de choisir
Tout de soldats le devoir bien faisans
Que commander à un tas de paisans. *(Mell. S. G. 190.)*

« Il y a tant de procureurs que le prevost veult, « qui sont chargez du peril des causes et lesquels « sont tenus faire residence convenable et peuvent « plaider comme advocats par devant les dits audi- « teurs pour les personne desquelles ils sont requis « et aussi es autres cours subjectes ; mais par de- « vant ledict prevost ou ses dits lieutenans, n'ont « point la *loy* des avocats. » (Gr. Cout. de Fr. I, 8.)

XIII° Caprice :

Il ne tient conte des chetis,
Il est entrans, *il a ses loix*
Il accorde à chascun ses diz. *(Desch. f. 205 [c].)*

XIV° Sort : « Esgal *leis*, esgal painnes, esgal mal « vous atent. » (Rou, ms. p. 52.)

XV° [Manière, façon : « La *loi* aveiz à glouton

« losangier. » (Gér. de Vienne, p. 166 b.)] — De là l'expression « à *loi* de, » à la façon de :

A loi de preudome et de sage. *(Mousk. p. 50.)*
A loi d'el home sauvage. *(Poës. av. 1300, II, 1064.)*

Loial, Loiaus, Loiel. [La forme est *leial*, dans la Chanson de Roland. 1° Honorable, fidèle : « Li rois eslut vint chevaliers les meilleurs et les « plus *loiaus*, et Solehadins leur fist livreir armes « et chevaus et viandes. » (Mén. de Reims, § 47.)]

. . . . Tele est la dame
Que visce nul son gentil corps n'entame
Tant est vaillans de renom et de fame
Que par tout a renommée sans blasme
D'estre *loielle*. *(Froiss. poës. p. 80.)*

« Nous establissons nos executeurs, nostre tres-« chier et amé seigneur et frere Philippes par la « grace de Dieu roi de France auquel nous prions « et soupplions..... que à ce grant besoing du salu « de nostre ame nous soit *loiaus* freres et *loiaus* « amis. » (Testam. du cte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 185.) — 2° [Légitime : « (Les enfants) doi-« vent estre tenu pour bastart et estre osté de tele « partie qu'il emportassent s'il fussent *loiel* hoir. » (Beaum. XVIII, 1.) — « Enfant de *loial* mariage. » (Froiss. VIII, p. 371.) — 3° Conforme au devoir de l'obéissance : « A mon *loial* pooir. » (Id. II, 352.)]

Loiaument. [La forme la plus ancienne est *lealment*. (Th. de Cant. f. 77.)] — 1° Suivant la loi. Le roy St Louis malade dit à son fils : « Je aymerois « mieulx que ung Escossois vint d'Escosse ou quel-« que autre loingtain estrangier, qui gouvernast le « peuple du royaume bien et *loiaument*, que tu te « gouvernasses mal à point et en reprouche. » (Joinville, p. 4.) — 2° [Suivant l'honneur : « Onques « Tristans, cil qui but le bruvage, Plus *loiaument* « n'ama sans repentir. » (Couci, XIX.)]

Loiauté. [1° Fidélité, fidèle amour : « Et li « doubla ses sandées pour la *loiautei* de lui. » (Mén. de Reims, § 267.) — « Et les dames qui chastement « vivront, Se *loiauté* font à ceus qui iront (à la « croisade), Si partiront à cest pelerinage. » (Quesnes, Rom. p. 94.) — 2° Bonne foi : « Phelippes qui « adjoustoit en toutes ces paroles grant *loiauté*. » (Froiss. VIII, 183.) — 3° Légitimité : « Se il n'avoit « enfant de sa char par *loiauté* de mariage. » (Id. t. VII, p. 78.)]

Loien. [Lien, au propre et au figuré : « Delivres « et delloiez des *loiens* de ceste vie. » (Job, 465.) — « *Loiens* de paix. » (Froiss. IX, 373.)]

1. Loier. 1° Lier : « Il prisent le chevalier et le « *loierent* à une estache bien fort. » (Froiss. t. VI, f. 45.) — « Il le *loia* à la queue de son cheval et le « mena battant jusqu'à Maulx. » (Journal de Paris, sous Ch. VI et VII, p. 84.) — [2° Allier : « Il estoit « tant fort *loiés* en France par mariages de li et de « ses enfans. » (Froiss. t. II, f. 386.)]

2. Loier. [1° Récompense : « Qui ci mourra *loier* « aura mout grant. » (Roncisv. 130.) — « Mais il en « eut au darrain mauvais *loier*. » (Froiss. II, 380.) — 2° Location : « A mestre Jehan le mire pour le « leuvier de un keval. » (Caffiaux, Abattis de maisons, page 11.)]

Loig, Loign. Loin.

En nul pais ne *loig* ne pres. *(Eles de Courtoisie, f. 39 r.)*
N'en iert si *loign* qu'el ne m'i viegne aidier.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1458.

1. Loigne, Logne. [Longe, portion de la colonne vertébrale, de l'arrière de l'épaule à la queue : « Li quens Renaus..... en France ert venus « pour mangier el (*aliud*) que car de *logne*. » (Ph. Mousk. v. 11298.) — « Char de porc la *loigne* en « rost. » (Bibl. de l'Ec. des Chart. 5e série, I, 216.)]

. . . . Bien a sens d'enfant
Cil qui bargeigna avant
La *loigne* et puis la corée en gré prent.
Vatic. n° 1522, fol. 166.

2. Loigne. [Bûche, voir sous Loignier 2.]

Loignet. [Loin, de loin : « L'exposant qui de « leur emprise ne sçavoit rien, les suivit de *loi-* « *gnet*. » (JJ. 116, p. 148, an. 1379.) — « Lesquelx « trouverent laditte Margot et l'emmenerent *loin-* « *gnet* d'ilec. » (JJ. 146, p. 75, an. 1394.) — « Icellui « coup esglinda et eschappa devers ledit Berthele-« mot, qui estoit assez *longnet* de costé hors du « tray. » (JJ. 103, p. 366, an. 1372.)] — « Un soir « que le gentil-homme venoit à sa maison dit à ses « gens qu'ils l'attendissent assez *loignet*, et qu'il « vouloit faire peur à son fermier. » (Eutrap. 207.)

1. Loignier. S'éloigner de :

Quant me covient, dame de vous *loignier*
Onques certes plus dolant home fu. *(Cte Thib. p. 109.)*
De la bele cui j'aing tant
Me vient si granz desirée
Quand plus la *loing*, plus la vuil. *(Poët. av. 1300, I, 367.)*

2. Loignier. [Coupe de bois : « Item les bois « de Tremblay...... ouquel bois le chastellain de « Brançion veut faire un *loignier* pour soy chauffer « chascun an. » (JJ. 93, p. 43, an. 1325.) — « Chas-« cuns hernoiz de chevaux nous devrait amener « une chartée de loignes, une foiz en l'an, prise en « nos bois de Jonville, pour faire nostre *loingnier* « à Noel. » (Ord. IV, p. 297, an. 1354.)]

Loigtieng. Lointain : « En un *loigtieng* païs « ala. » (Fabl. de S. Germ. fol. 60 b.)

Loin. [I° Adverbe : « Et quant je plus sui *loing* « de la contrée, Tant est mes cuers plus près et ma « pensée. » (Couci, XVII.) — « L'en doit bien reculer « pour le plus *loing* saillir. » (Berte, XIII.)]

Des ieus *loins* et del cuer près. *(Poët. av. 1300, III, 1022.)*

II° Adjectif. 1° Eloigné : « Les gens voisins manda « car il n'eust pas loisir de mander *loings* sou-« doiers. » (Chr. de S. Denis, I, 233.) — [2° Long : « Et tenoit une glaive roide et forte à un *loing* fer « bien aceret. » (Froiss. III, f. 265.) — « Sans trop « *loing* siège. » (Id. 354.)]

Loingne. Loin : « Borgeis courent as portes, ne « cueurent à *loingne*. » (Rou, p. 41.)

Loingnier. [Eloigner. Comparez *loignier* ; « *loingnier* du fief, » donner en arrière-fief : « Quæ « feoda ego vel mei hæredes non possimus plus

« *loingnier* de feodo. » (Cart. de Langres, fol. 18 b, an. 1281.) — Au fol. 19 b, on lit *longnier*.]

Loinjonneur. [Mesureur de draps : « Comme « les *loinjonneurs* des plains draps qui sont fais en « nostre ville de Rouen fussent venuz en l'ostel de « Ricart le Roux et eussent trouvé .xxiiij. draps « séellés du séel, duquel l'on séelle les draps de « longueur. » (JJ. 92, p. 300, an. 1363.)]

Loinseau, Loinsel. Peloton de fil : « Le *loin-* « *sel* de fil... s'amoncela en la main de l'enfant. » (Chr. de S. Denis, I, 192 b ; Cotg. au mot *Loinseau*.)

Loinselet. [Même sens : « Le suppliant rompy « ledit petit coffre où il trouva... un *loinselet* de fil « pers. » (JJ. 138, p. 133, an. 1389.)]

Lointain. [1° Absent : « Si m'i comfort, quand « ele m'est *loingtaine*. » (Couci, VIII.)] 2° Eloigné :

Amours m'ocit si outrajeusement
Con plus i pans, plus m'est joie *lointeigne*.
Poët. av. 1300, t. I, p. 85.

3° [De longue durée : « Ne fisent point trop *loin-* « *tain* sejour en la cité de Bourdiaus. » (Froissart, VIII, f. 14.) — « Chil siege lor avoit esté trop *loin-* « *tains* et moult pesans. » (Id. V, 95.) — 4° Lent : « Ceulx (les chiens) qui sont trop hastifs, trop « *loingtains*. » (Mén. III, 2.) — « Pour ce temps la « cour du roi de France estoit si *lointaine* en tous « esplois que on n'en pooit avoir nulle delivrance. » (Froissart, t. IV, p. 172.)]

Lointieu. [Eloigné : « Pour ce que lesdis bois « et buissons à tiers et dongiers, sont en divers « lieux, et aucuns *lointieux* des forez royaux et en « diverses vicomtez. » (Ord. VI, 235, an. 1376.)]

Loir. [Animal : « (Un vilain) Que je trove la en « l'oraille De cel pré dormant comme *loir*. » (Ren. v. 5977.) — « Pour bien faire messaige, n'estoit pas « com le *loire*. » (Berte, c. 46.)]

1. Loire. Fleuve : « Saumons de *Loire*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1653.)

2. Loire. [Cuve de pressoir. (Ren. IV, v. 2841.) — « Item d'avoir emblé... en la *loire* dou pressouir « de Acy... six sestiers de vin. » (JJ. 85, p. 119, an. 1356.)]

3. Loire. [1° Leurre de faucon, au propre et au figuré : « Faucon qui ne revient au *loire* De sa « priveté me despoire. » (Mir. de Coincy.) — « Je « perderay mon faucon, dont je auray grant anoy, « ou je n'ay *loire* ne ordenance dont je le puisse « reclamer. » (Froiss. X, 69.)] — 2° Tromperie :

Il mist trop bas son *loyre*,
I cheut en ung vivier. *(Fabri, A. Rhet. II, 47 a.)*

Loirer. 1° Dresser un oiseau au leurre. Parlant d'une chasse au vol que Bajazet fit faire devant les seigneurs françois pris à la bataille de Nicopolis : « Pour ce temps l'Amorabaquin avoit bien sept « mille fauconniers pour son corps et autant de « veneurs..... si avint un jour, qu'il fit voler un de « ses faucons qu'il tenoit à très bon, en la présence « du comte de Nevers et me fut dit qu'il estoit « *loirré* pour les aigles. Ce faucon ne vola pas bien « à la plaisance du roy dont il fut moult courroucé « et pour la faute qu'il fit, il fut sur le poinct de « faire trencher les testes jusques à deux mille fau- « conniers ; et les chargeoit qu'ils n'estoyent pas « diligens de leurs oiseaux. » (Froiss. IV, 281.) — « L'aprentis demande comme on doit *loirrer* ung « faucon nouvel affaittié. » (Modus, fol. 81.) — 2° Amorcer, au figuré :

. . . . Amour *loirre*
Les cueurs comme faucon en *loirre* *(A. Chart. p. 636.)*

Loirier. [Dressé au leurre : « Et me fut dit que « (le faucon) estoit *loirier* pour les aigles. » (Froiss. t. XVI, p. 44.)]

Lois. [Louche, du latin *luscus*, borgne : « Uns « chevaliers Belchis li *lois*, Qui a le front plus noir « que pois. » (Méraugis, 160.)]

1. Loisir. [Etre loisible, le participe est *leu ;* on trouve dans Froissart l'imparfait *loisoit* (Froiss. III, 177) et la formule *loist à savoir* (III, 246), qui imite le latin *scilicet*, mis pour *scire licet*.]

2. Loisir. [Infinitif pris substantivement. 1° Etat dans lequel il est permis de faire ce qu'on veut : « De vous afestoier n'ai ores pas *loisir*. » (Berte, coupl. 87.) — « La put on voir dames noblement « parées et richement atournées, qui eust *loisir*. » (Froiss. éd. Buchon, I, 131.) — 2° Concession, faveur : « Et y mettons cel *loisir* et grace pour l'on- « neur et amour de madame vostre sereur qu'il a « espousée. » (Froiss. II, f. 256.) — *Expressions :* 1° « A *loisir*, » à son aise : « Dieus ! est-ce ja que « la tienne à celée Entre mes bras, nu à nu, à « *loisir*. » (Vid. de Chartres, Romanc. p. 114.) — 2° « Fait à *loisir*, » fait à plaisir :

Hé, franche riens gentieus, *faite à loisir*
Sage et vaillans en contenance coie,
Voeilliez mon chans si vous plaist retenir.
Poës. av. 1300, t. IV, p. 1405.

3° « Tard ou *loisir*, » tôt ou tard. (Ch. d'Amours, p. 92 a.) — 4° « En temps et *loisir*, » en temps et lieu. (N. C. G. t. I, p. 840.)

Loissel. [Peloton de fil : « Huit toisons de laine « et deux *loisseaulx* de fil de lin. » (JJ. 154, p. 97, an. 1398.)]

Loiter. [Lutter : « A braz ambsdons prenent sei « pour *loiter*. » (Rol. v. 2552.)]

Loiure. [Bande, ruban : « Et loyerent entour « lors testes belles blances *loiures* de toille. » (Froiss. II, 492.)]

Lombard. [Nom des banquiers et changeurs italiens qui s'établirent en France à la fin du XIIe s. Ce nom, équivalent de Caorsin, fut bientôt synonyme d'usurier ; les Lombards furent détestés comme les Juifs ; Philippe III, en août 1274, ordonna qu'ils seraient chassés du royaume, que les gages détenus seraient rendus et le principal payé sans les intérêts. Philippe-le-Bel chargea des compagnies de Lombards de percevoir les revenus d'un ou de plusieurs baillages, sous la surveillance et la responsabilité du bailli. Mais, sous Philippe de Valois et Jean-le-Bon, ils furent chassés de nouveau. 1° Usu-

rier : « Li reis ert riches huem, sages e de grant « art; Sout bien que chardenal sont pernant et « *lumbart ;* Coveitus sunt d'aveir plus que vilain de « essart. » (Thom. de Cantorb. 56.)]

Je les ayme tout d'un tenant
Ainsi que faict Dieu le *lombart*. *(Villon, p. 40.)*
Bon orfevre et soutil *lombart,*
Prestant or à autruy priere,
Chascun est hardi en son art. *(Desch. f. 356 c.)*

2° Troupes mercenaires. Les François se mettant en bataille pour combattre le duc de Bedfort à Verneuil en 1424 : « Ordonnerent les *Lombards* et « aucuns autres a demourer à cheval soubs la con- « duicte du Borgne Cameran, du Roussin, Pothon « et La Hire, pour rompre leurs ennemis par der- « riere. » (Monstrelet, II, p. 15 a.) — *Expressions :* 1° « Blason des *Lombards.* » (Tignonville, B. R. n° 7386.) Ce sont trois dés, car « les graces des « *Lombards*, trois dez sur la table. » — 2° « De « quatre choses Dieu nous garde, De toute femme « qui se farde, d'et cætera de notaires, de qui pro « quo d'apothiquaires et de bouquon de *Lombards* « frisquaires. » (Apolog. d'Hérod. p. 45.) On empoi- sonnait beaucoup en Italie. — 3° « Freres des *Lom-* « *bards,* » avortons, parce qu'on prétend que les femmes lombardes en font souvent. (Cotgr.) — De là la phrase suivante : « L'ours fait un *frere Lombard* « informe et sans figure, qu'il decouvre et polit peu « après en lui donnant sa forme. » (Favin, Théâtre d'honn. t. II, p. 1443.) — 4° « Geline *lombarde* » (Poës. av. 1300, IV, p. 1333), poule lombarde, poule de grande taille. (Cotgrave.) — 5° « Lettres « *lombardes* » qui s'expédient en chancellerie et se donnent aux Lombards et Italiens qui veulent trafi- quer ou tenir banque en France et se taxent au double depuis le temps de Philippe-le-Long, qui chassa les Italiens hors de France : « Le *Lombard* « en Flandre et ailleurs a puissance de prêter « argent à interest et sous gage; tellement qu'en « l'ordonnance du roy Charles VI de l'an 1413, « art. 3, les *Lombards* et usuriers sont conjoints. » (Laurière.) — 6° « Patience de *Lombard,* » patience par force. (Cotgrave.) — 7° « Piller patience de « *Lombard,* » prendre patience forcément. (Contes d'Eutrap. p. 127.) — 8° « *Lombard* roux. » — « Dici « solet Deus me protegat a *Lombardo ruffo,* Ale- « manno nigro, Hispano albo, Flamminco cujusvis « pili. » (Sermons de Barlete, Ire part. f. 142 d.) — 9° « Garder querelle à quelqu'un à la mode *lom-* « *barde,* » c'est-à-dire en vouloir toujours à quel- qu'un. (Brant. Cap. fr. t. II, p. 154.) — 10° « Je hay « tous les *Lombards* pour l'infidelité. » (Joach. Du Bellay, p. 400.) — 11° « Fuir comme *Lombart.* » La lâcheté de ce peuple semble avoir passé autrefois en proverbe : « Si s'en vait gentement, ne *fuit* pas « *con Lombart.* » (Parton. f. 170 d.)

Lombarderie. [Ce que payaient les Lombards ou marchands italiens aux foires de Champagne pour y faire leur commerce, au Cartulaire de Lagny, folio 246 b.]

Lombardie. Ce nom de pays donne lieu aux dictons suivants : « Secours de *Lombardie,* » c'est-à-dire qui arrive trop tard. (Cotgr.) — « Cha- « teignes de *Lonbardie.* » (Poës. avant 1300, t. IV, page 1652.)

Lonc, Lonch, Long, Loncq. [I° *Adjectif;* adj. pris substantivement. 1° Long dans le temps ou l'espace : « Et de *lonc* et de lé. » (Roncisv., p. 19.)] De là les locutions suivantes : 1° « Au *long* aler, » à la longue : « Se j'ai chanté, ne m'a gaire valu ; « *Au long aler,* se Deu plaist, me vaudra. » (Poët. av. 1300, I, p. 127.) — 2° « Vers de *longue* ligne. » — « Pierre de sainct Cloct ou saint Clou, ancien poëte « François a esté l'un de ceux qui a parachevé « (l'histoire d'Alexandre-le-Grand) en vers Alexan- « drins les quels sont appellez *vers de longue* « *ligne*...... et faut noter que l'on a depuis appellé « vers Alexandrins ou de douze syllabes tous les « poëmes François faits de cette façon. » (La Croix du Maine, Biblioth. p. 238.) — 3° « Tirer à la *longue* « paille. » (Froiss., I, p. 409.) Nous disons aujour- d'hui « tirer à la courte paille. » — [3° *bis.* « Traire « à la plus *longe,* » tirer à la courte paille : « Il « deurent traire à le plus *longe,* et cils qui avoit le « plus *longe,* iroit, et li aultres demorroit. » (Froiss. t. VIII, 73.)] — 4° « *Long* teneur, » longtemps : « La « divine bonté vous conserve en ce *long teneur* de « santé parfaicte. » (Rab. t. IV, p. 15.) — 5° « Faire « les *longs* yeux, » tenir les yeux baissés : « Après « ce, se tourna le gentil roy par devers Lyonnel le « bon chevalier qui estoit assis à sa dextre et se « humilyoit envers luy et luy dist: Lyonnel, beaux « amys, moult nous avez *fait longz yeux* long temps « a et toutes foys soyez vous le bien venu. » (Perc. vol. II, fol. 129 d.)

6° De *longues* terres
Longues nouvelles
Ce dit li vilains *(Prov. du Vilain, f. 74 c.)*

7° « Au plus *long.* » — « Je seray icy dedans trois « sepmaines *au plus long.* » (Percef. IV, fol. 49 a.) — 8° « *Longs* jours apres, » longtemps après. (Cl. Marot, p. 125.) — 9° « Tirer de *longue,* » fuir ou mettre un délai. (Oudin, Dict.) — 10° « S'en aller de « *longue,* » continuer sa route : « Si au retour du dit « evesque, Sa Majesté est encore à Fontainebleau, « il l'y verra, si non je lui feray trouver icy sa « depesche pour *s'en aller de longue.* » (Mém. de Bellievre et de Sillery, p. 37.) — 11° « Mener les « choses de *longue,* » tirer les choses en longueur. (Mém. de Sully, t. IV, p. 71.) — 12° « Cela traisne de « *longue,* » cela tire en longueur. (Godefr., Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 611.) — [13° « Le faire « *longe,* » tarder : « Que cils lombars le fait *longe;* « il nous fait ci mourir de froit. » (Froiss. V, 237.)] — [14° « Estre au long des messes, » y assister jus- qu'à la fin : « Vint livres de rente annuelle et per- « petuelle, a distribuer egaument à ceulx qui *seront* « *au lonc* des dites messes. » (JJ. 140, page 93, an. 1391.)]

II° *Adverbe.* [1° Loin : « Trois journées *lonc* del « païs. » (Froissart, III, 287.)] L'auteur fait la des- cription du temple de Jérusalem :

Ne gaires *lonc*, uns liu si a
La u nostre sires lava
Les piés saint Piere et saint Simon. *(Mouskes, p. 278.)*

2° Longtemps :

. . . . . . Ja *longes* ne seroie
Sans joie avoir. *(Vatic. n° 1490, f. 30 a.)*

Mais se *longhe* m'a fait doloir,
Or me rescous d'un bel samblant. *(P. av. 1300, III, 1237.)*

Et cele comence son duell
Et se claime, lasse, chaitive
Et dit que ja *longues* ne vive
Ne ja ne past ceste semaine. *(Fabl. de S. G. f. 122 b.)*

[3° A côté de : « L'autrier pastoure seoit *lonc* un « bouxon. » (Wackernagel, p. 79.)]

Londe. [Forêt, au Gloss. lat. fr. 521.]

Longaigne, *s. f.* 1° Latrines :

Puisque li ors et li argent
Est tornez à la fauxe gent,
Quar des terres et des montaignes
Descent li tresors a *longaignes*,
Si avalent li monz as vax
Que les merdes vont as chevax. *(Fabl. de S. G. f. 34 c.)*

2° Excréments :

De tay de boe, et de *longaigne*,
De palestiaus, et de chavates,
Et de pommons, et de viés nates,
Le ruent, et batent et fierent. *(Robert le deable, f. 7 c.)*

Longanimité. [1° Patience, persévérance : « Les desgarnis de foy vuidez d'esperance, qui « n'eurent pas le courage fort à endurer ne la *lon-* « *ganimité* de bien attendre. » (A. Chartier, l'Espérance, p. 333.) — 2° Eloignement : « Et voudrions « bien que au plus près vous pourez, vous eussiez « consideration et avis, selon la *longanimité* des « pays. » (Ord. II, 59, an. 1330.)]

Longard, *adj.* Lent, musard. (Nicot.)

1. Longe. [Dérivé de *Longus*. Corde pour attacher ou guider les chevaux : « Sans faille, ce n'est « pas mençonge, Bel Acueil a trop longue *longe*. » (Rose, v. 3588.)]

2. Longe. [Dérivé de *Lumbus*. Portion de la colonne vertébrale et des muscles qui s'y rattachent entre l'arrière de l'épaule et la queue : « Lors le « comance à escorchier, Le cuir il fant desus la « coste, De la *longe* un lardé li oste. » (Chev. au lyon, v. 3452.) — « En la moitié de la poitrine de « beuf a quatre pieces, dont la premiere piece a nom « le grumel ; en la *longe* à six pieces. » (Ménage, t. II, p. 4.)]

Longié. Attache, bandeau :

La duschoise vint au danzel ;
Plorant le prist par le mantel,
Et si li a un laz baillie
Que sa fille li ot laissie.
De ses cheveux estoit *longiez* ;
Floires le prist moult s'en fist liez
Plus de .v.c foiz le baisa. *(Fl. et Blanch. f. 199 c.)*

Longiere. [Nappe : « .xii. draps de lit, quatre « touailles, deux *longieres*. » (JJ. 138, page 145, an. 1389.)] — « La mort n'avoit point de congnois- « sance sur eulx, il en apparoissoit assez par expe- « rience des amoureux qui montent et devallent de « nuict et de hault de deux ou trois estages par une « touaille ou *longiere*, pour entrer en une maison, « sans eulx blesser ou mal faire quelconque. » (Arrets d'amours, p. 341.)

Longis (Saint). Longin, saint fictif qui aurait percé le côté de Jésus-Christ en croix. (Poët. av. 1300, t. III, p. 1250.)

Longne. Longe : « Il fut advis au chevalier qu'il « tensist une couple de chiens par les *longnes* et « que devant luy eut ung grant cerf. » (Percef. III, fol. 30 b.) — De là l'expression « tourner bride et « *longne*, » abandonner quelqu'un :

Il assiegea Boulloigne
Mais le grant Crevecueur
Luy tourna bride et longne :
Sy luy changea le cueur. *(Molinet, p. 178.)*

Longner. Eloigner : « On y fait ung establisse- « ment de certain nombre de gens ensemble qui « jamais ne *longnent* d'une place pour savoir et « regarder la besongne, comment elle se conduira. » (Le Jouvencel, f. 29 b.)

Longniere, *s.* Long récit, histoire allongée : « La dame fut lye de grant maniere de son seigneur « qu'elle sçavoit arriere, pour les grans biens que « ceulx luy en disoient : mais ly faulx home lui en « faisoit *longniere* pour mieulx scavoir d'elle a sa « maniere, se son cueur oste de Morgon qu'il pri- « soit. » (Percef. V, f. 111 c.)

Longon. [« *Longons*, autrement nommez che- « villes. » (JJ. 149, p. 72, an. 1395.)]

Longuement. [D'une façon longue : « Mout ait « esté *longuement* esbahis. » (Coucy, V.)] — « *Lon-* « *guement* proceder est à l'avocat vendenger. » (Cotgr.) — [« Mettre *longuement*, » traîner en longueur : « La dame de Falny commanda à son bailli « qu'il feist prisonnier son sergent ....lequel bailli y « mist *longuement*, cuidant que ladite dame se « deust raviser. » (JJ. 163, p. 170, an. 1408.)]

Longuerie. Longueurs, retards : « Il n'y a rien « qui matte tant le François que la *longuerie ;* ostez « luy une victoire prompte des mains, vous obtenez « sans coup ferir la plus grande partie de la vos- « tre. » (Lett. de Pasq. I, p. 169.)

Longuesse. Longueur : « La *longuesse* du « temps. » (C. G. I, 752.)

Longuet, Longet. [*Adj.* 1° Un peu long : « Bieles espaules, mains *longetes*. » (Lai d'Ignaurès.)] — 2° Lointain : « Les Turcs à cheval s'en- « fuioient droit au chastel, qui estoit assez *longuet* « de la cité. » (Joinville, p. 107.) — 3° *Adverbe.* Longtemps : « Gesir *longuet* pour eschever labour. » (Desch. fol. 214 d.)

Longuetement. Un peu longtemps. (Hist. des Trois Maries, p. 451.)

Longueur. Distance : « Prendre bien ses *lon-* « *gueurs*, » prendre bien ses mesures. (Oudin.)

Lonze. Longe, reins, dans S. Bern. Serm. fr. 76.

Looaiz. [Mercenaire : « Berchiers *looaiz*, » dans dom Bouq. VII, p. 132.]

Lopin, Loppin. 1° Morceau de quoi que ce

soit: [« Ung *loppin* de terre planté en saulaye con- « tenant une boicellée et demie. » (Censier d'Estilly, an. 1430, fol. 25 a.)] — « Un petit *lopin* du fer. » (Juven. des Ursins, p. 177.) — « Chamaillans et « frappans, puis de taille, puis d'estoc, oncques ne « fut veue bataille plus dure ny combat tant cruel, « car la place estoit ou tainte de vermeil ou semée « de pieces de fer, de lances, annelets ou *lopins* de « leurs escus. » (D. Flores de Grèce, f. 72 a.)

Je leur depars de cras *lopins*
De boulli, de rost, de connins. *(Desch. fol. 378 d.)*

2° Enjeu. — 3° Coup: [« Tout droit à Monmiral, « ou moustier Saint Martin, Commencha li rois « Huez un merveilleux hustin; Dessus les trayteurs « furent un grant *lopin*. » (H. Capet, v. 6068.) — « Icelui Pesiere print une congnée...... de la teste « de laquelle il donna à l'exposant un *loppin* parmi « la teste; duquel *loppin* il l'abbati à terre. » (JJ. 161, p. 306, an. 1407.)]

Lopiner. Mettre en morceaux:

Je n'ose aler souper à court,
Pour Savoisi et pour Poictiers,
Qu'il *lopinent* trop volentiers. *(Desch. f. 177 d.)*

Loppe. Minerai, écume de tout métal, dans Cotgrave.

1. Loque. [Voir Locque. Arme: « Pierre le Maire « trouva d'aventure en la maison un baston, que « l'en appelle *loque*.... dont il ferit ledit Jehan. » (JJ. 91, p. 181, an. 1361.)]

2. Loque. [Pièce d'une étoffe usée: « Nul tant « fust grand, ne prince ne aultre ne mesme le « comte ne sa maisnie, n'y prindrent oncques « *loque*. » (Chastelain, Duc de Bourg. III, 59.)]

Loquelle. [Faconde: « Merveille est de sa « memoire et belle *loquelle* (Charles V); car n'y « aura si estrange proposition que, au respondre, « il ne repete de point en point. » (Chr. de Pisan, Charles V, II, 16.)]

Loquence. [1° Parole: « Lequel Mahieu est « affolez d'un bras et d'une jambe et de la parleure « ou *loquence*. » (JJ. 107, p. 155, an. 1375.) — 2° Eloquence: « Li defaut de la letreure et de « *loquence*. » (Dom Bouquet, III, 152.)]

Loquerelle. Même sens que *loquelle*:

Ja n'aurai trop soi ne trop faim,
Tant com j'aie, tel *loquerele*. *(Cortois d'Artois, f. 83 a.)*

Loquet. [1° Fermeture d'une porte; diminutif de *loc* qui est dans Thomas de Cantorbery, 145: « As « altres chambres ont une chambre ajustée; Par « unt la veie esteit al cloistre plus privée; Mais à « cele ure esteit à un grant *loc* fermé. »] — « La- « quelle chasse est close et fermée soubz le *loquet* « de douze clefs gardées par douze des plus suffi- « sans citoyens de Gennes. » (Jean d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 119.) — [2° Patte boutonnée qui retenait la braye, braguette, aux Statuts des chaussetiers de Poitiers, an. 1472.]

1. Loqueté. [En forme de *loque*, arme: « Les- « quelz compaignons commancerent à ruer de « plançons *loquetez* l'un contre l'autre. » (JJ. 176, p. 313, an. 1443.)]

2. Loqueté. Déchiqueté: « Affublé d'un petit « chapperon *loqueté*. » (Monstrelet, III, 88.) — [« Un petit homme vestu d'une robe de pers *loque-* « *tée*. » (JJ. 168, p. 419, an. 1415.)]

Loqueter. [Remuer le loquet d'une porte: « Lequel huyz ils trouverent fermé, et pour ce « hurterent et *loqueterent* ensemble. » (JJ. 145, p. 233, an. 1393.)]

Loqueteux. Dont les habits tombent en loques. (Cotgrave.)

Loquette. Petite loque; flocon de laine cardée qu'on peut filer. (Cotgr.)

1. Lor. [Laurier: « Mius vos vient de *lor* et de « mirre Encenser vos lis et vos cambres. » (Roi Guill. p. 52.)]

2. Lor. Autre forme de *leur*. [1° Pronom personnel, employé dans le sens du datif pluriel: « Il « lancent *lor* e lances e espiez. » (Rol. v. 2074.) — « A celle foiz ne se porent accorder, porce que il « *lor* sembla que il n'avoient mie encore assez gens « croisié. » (Villehard. p. 5.) — [2° Adjectif ou pronom possessif: « Lacent *lor* helmes. » (Roland, v. 996.)] — « Commandons a tous nos sugis de « nostre royaume, ke ceste ordenance soit tenue et « gardée en tos *lors* lieus entierement. » (Ord. I, p. 330.) — [3° Substantif: « Si requerent les *lor*. » (Rol. 1445.)]

Lorain, *s. m.* Bride, rêne: « Cent chevaux tous « ensellez et tous en *lorains* dorez. » (Chron. de S. Den. I, f. 54.) — On lit dans Grégoire de Tours: « Centum equitibus et equis optimis, totidemque « *frenis aureis*. »

Frains et lorains, escus et seles. *(Fabl. S. G. f. 63 d.)*

De beles armes, de beaux draps,
De beaux *lorains*, de chevaux gras. *(Brut. f. 79 a.)*

Lorandier. [Valet de charrue: « Jehan Rode « bouvyer, *lorandier*, serviteur et varlet pour sui- « vre les beufz et labourer la terre en la baronnie « d'Apchon. » (JJ. 197, p. 294, an. 1472.)]

Lorder. Agir avec *lordie*, maladresse, dans Cortois d'Artois, fol. 83 d.

Lordes. [Lourdaud: « Il fut, ce truis, un labou- « rierres.... Qui moult iert *lordes* et lunages. » (Gaut. de Coincy, p. 618.)]

Lordie. [Maladresse: « Lasches, couars, ne « homs plain de *lordie*. » (Desch. fol. 128 c.)]

Lorer. [Laurier: « Suz un *lorer*, ki est en mi « un camp. » (Rol. v. 2651.)]

Lores. Lors:

Lores me semont, ke je chant,
Amors ki m'esprent et atise. *(P. av. 1300, III, 1140.)*

Lorgne. Louche:

D'autre part Sawalet li borgnes,
Dist bien que il n'est pas si *lorgnes*.
Poët. av. 1300, IV, 1343.

[« Qui moult fu lourdiaus et lunages Et moult « *lorgnes* et moult sauvages. » (Mir. de Coinci.)]

Lorgner. [Frapper : « On crye haro, qui vive, « tue, Alarme, au guet, rens toy, ribault, Torsche, « *lorgne*, depesche, rue, Frappe, combat, taille, « remue. » (Coquillart, le Blason des armes et des dames.) — « Et à grands coups de poing il *lorgnoit* « dessus lui. » (Despér. 98e conte.) — Le mot est encore dans Régnier (sat. X) : « Ces gens à se piquer « ardents, S'en vinrent du parler à tic tac, torche, « *lorgne* ; Qui casse le museau, qui son rival « éborgne. »]

Loricard. Nom donné aux Allemands mercenaires du XVIe siècle, puis aux frondeurs d'Angers ; ils avoient toujours le pot en tête et la cuirasse (*lorica*) au dos. Parlant des folles nouveautés qu'on affectoit dans les habits et de l'affectation des Allemands qui se faisoient faire la moitié de leurs barbes : « Et Dieu sçait se les Françoys qui laissent « venir leurs barbes pour faire des *loricars* et ne « sçavent en quel estat se mettre, ont part à cette « satyre. » (Nef des Fols, fol. 7.)

Lorier. [Leurrer (un faucon) : « Si se misent cil « doy faucon en cange, et li contes apriès, ensi que « pour le *lorier*, en disant : hoie, hoie. » (Froiss. t. V, p. 159.)]

Lorilart. [Epieu : « Jehan le Pannetier demanda « à icellui Vincent : que feras-tu de ce *lorilart*, c'est « assavoir dudit espié. » (JJ. 168, p. 287, an. 1415.)]

Loriol, Loriot. [1° Oiseau. La forme régulière est *oriol*, du latin *aureolus*. L'agglutination avec l'article n'apparaît qu'au XVIe siècle dans les Serées de Bouchet (p. 169) : « L'oyseau galgulus et des « François *loriot*. » (Bouchet, Serées, p. 169.) — 2° Orgelet, compère loriot, parce que cette petite tumeur est jaune comme l'or (voir Orgeol) : « Pour « pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, « on en gagne le mal des yeulx qu'on appelle le « *leurieul*. » (Ev. des Quenouilles, p. 46.)]

Loriot. [Atour de tête féminine, ressemblant peut-être au loriot, au baquet des boulangers dans lequel on lave l'écouvillon.]

Femmes porteront des *loriotz*,
Et les hommes des grans poriaulx
Velus, qu'on emprunte aux barbiers. *(Coquillart, p. 16.)*

Lormerie—oirie. [Métier de lormier : « Item « que nulz ne puisse tenir ne lever le mestier de la « *lormoirie*, se il n'est lormier ou cousturier, qui « affiere au mestier dessus dit. » (Liv. des Métiers, ms. fol. 347 b.) — « Cousturier de *lormerie*. » (Ord. t. III, p. 183.)]

Lormier. [La forme primitive est *loremier*, dérivé de *loramen*, comme *liemier* de *ligamen*. Voir Froissart, XVI, 224.] — « Il y avait deux sortes « de *lormiers*, ceux qui travailloient en métal et « qui forgoient les mors, les eperons, et les cous- « turiers qui travailloient à l'aiguille et qui faisoient « les selles, les harnois ; tout cousturier n'estoit « pas lormier et il n'y avoit que ceux qui travail- « loient à des choses qui affieroient, qui avoient « rapport au mestier de *lormerie*. » (Ord. III, p. 184.) — « Il paroist.... qu'on nommoit autrefois *lormiers*, « les esperonniers et les selliers et bourelliers, que « l'on appelloit alors cousturiers de lormerie...... « à present le titre de *lormier* est commun à trois « corps de mestier differens ; il y a les *lormiers-* « *esperonniers*, les *scelliers-lormiers-carossiers* et « les *cloutiers-lormiers*. » Voy. sur ces trois corps le dictionnaire du commerce de Savary, aux mots *esperonnier* et *lormerie* ; voy. aussi sur les *lormiers* deux anciens arrêts du Parlement que le P. Lobineau a fait imprimer dans le gloss. françois qui est à la tête du IIe vol. de l'Hist. de Paris. (Ibid. 183.)

Lorpidon. Injure :

Vous avez menti, *lorpidon*,
Vieille ribaude et maquerelle. *(Desch. f. 330 a.)*

Lorrain. [Voir Lorain : « Pour trois sembues, « l'une d'escarlate azurée, armoiée de Navarre et « d'Evreux, et l'autre à arçons azurez, semés de « perles, et l'autre de veluyau noir semé de rosettes « d'or, avec deux *lorrains*. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

Lorris. Ville du Gâtinais (Loiret). On lit dans Pasquier (Rech. VIII, ch. 29) : « Quand un homme « qui, au jugement du peuple, avoit bonne cause, « et toutesfois, par malheur avoit perdu son procès, « on disoit en commun proverbe : « Il est des « hommes de *Lorris*, où le battu paye l'amende. » Si « on lit la coutume de ce pays, l'on n'y trouve plus « cet article, quoy que cependant il y ait esté autre- « fois en usage. » — [Ce quiproquo a pour origine les combats judiciaires, où le battu payait en effet l'amende.]

1. Los. [1° Gloire : « En dulce France en per- « dreie mun *los*. » (Rol. v. 1054.)] — Clém. Marot, demandant au roy de l'argent à emprunter, lui en promet un billet en ces termes :

Si vous voulez, a payer ce sera
Quand vostre *los* et renom finira.

2° Réputation bonne ou mauvaise : [« Pour diffa- « mer l'estat d'icellui suppliant..... le clama coup, « en reputant la femme dudit suppliant pour ri- « baude ; lequel suppliant moult doulens et courciez « du *los* que lui alevoit ledit Cuvelier. » (JJ. 97, p. 425, an. 1367.)] — « En li a cortoisie et beauté, « sens et honor, *los* et pris et vaillance. » (Poët. av. 1300, I, p. 37.) — « Tel a bon *los* qui l'a à tort, « tel l'a mauvais qui n'en peut mais. » (Cotgr.) — 3° Consentement : « Quand pere, mere ou parastre « mettent leurs enfans ou enfant de leur femme « hors de leur pain, et puis leur font louer et con- « sentir les vendages des heritages et rentes epotic- « quiez au droit desdits enfans, tels vendages et « *loz* ne sont vallables si lesdits enfans ne sont « eagiez. » (Cout. de Mons, C. G. t. I, p. 819.)

Sire, dist il, s'il te plaisoit
Mon *los* et mon conseulx seroit. *(Brut, f. 51 b.)*
Mais se tu vels croire mon *lox*
Tu ne feras mie que fox. *(Ovide de Arte, f. 94 c.)*

4° [Lods et ventes : « *Los* n'est une chose que « l'en doit à seignor, quant aucun vent sa terre. » (Livre de Jostice, 241.)]

2. Los. [Mode de pêche : « Une maniere de pes-

« cheries, que l'en appelle *los*, qui prennent toute « maniere de petit poisson, doivent estre abatues.» (Mém. E de la Ch. des Comptes, f. 302 a, an. 1295.)]

Losange, Losenge. [1° Flatterie trompeuse, perfidie : « Par dons d'aucuns, ne pour *losange*. » (G. Guiart.) — « Sire, ne suy pas homs estraignes, « Ne ne vos sai servir de blanges, Ne de *losenges*, « ou de fables. » (Rob. le Diable.)] — « Par *losanges* « et par menaces. » (Chr. de S. Den. I, 237.) On lit dans le latin *tam blanditiis quam minis*. — 2° Parallélogramme dont les deux bissectrices sont perpendiculaires : « Coulé en l'estamine, puis fait « au fer de la paelle et après trenchié par *losenges*.» (Mén. II, f. 5.) — « Soient icelles *losenges* mises ou « plat. » (Ibid.) — « Chasuble de narcisse ynde « dont l'orfroiz est à aigles d'or et *losenges* blan- « ches. » (Inv. de la Ste Chapelle, an. 1363.)] — « Il « print une grosse pierre et la jetta contre les ver- « rieres tellement qu'il en abbatit deux ou trois « *losenges*. » (Aresta Amor. p. 381.)

Losengé, Losengié. Orné de losenges : « *Losengé* d'orfaverie. » (Saintré, p. 88.) — « *Losengié* « à perles, » parlant d'une couverture de livre. (Inv. des livres de Charles V, art. 141.)

Losengeour. [Cas régime de *losengier*, flatteur, trompeur : « Faus *losengeour* estre estut Celui « qui monde plaire veut. » (D. C. IV, 151 a.)]

Losengerie. Flatterie : « Tulles (Cicéron) dit : « entre toutes les pestilences qui sont en amityé, la « plus grande est en *losengerie ;* et pour ce tu dois « plus fouyr et doubter les parolles de celluy qui te « louera que les aygres parolles de celuy qui verité « te dira... » (Le Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 76 a.)

1. Losengier. *s*. Flatteur, trompeur. [« Cil « appella sept de ses pautonniers ; Ne sont preu- « domme, ainçois sont *losengiers*. » (Garin.)]

> Tres granz amors ne puet partir ne fraindre
> Se n'est en cuer de felon *losengier*. *(Ch. Thib. p. 115.)*

« Tu dois fouyr le conseil des faintifs *losengiers* « qui s'efforcent plus de louer ta personne et toy « plaire que dire verité. » (Le Cheval. de la Tour, Instruct. à ses filles, fol. 76 a.)

2. Losengier, *v*. Flatter pour tromper.

> Amors set bien *losengier*
> Et traire et decevoir. *(Poët. av. 1300, t, IV, p. 1206.)*
> Li prudhom li fist beau semblant
> Et si l'alla moult *losengeant*. *(Fabl. S. G. f. 1 c.)*

Losse. [Couteau à l'usage des bouchers : « L'on « print la propre *losse* de boucher, de quoy le dict « mal faitteur avoit couppé la gourge à son maistre « et maitresse, et d'icelle meisme l'en lui en frap- « poit trois ou .iiii. grands coupts parmi la gourge.» (Ph. de Vigneulles, dans de Laborde, p. 369.)]

1. Lot. [1° Tribut : « Mais se d'eus ne le prent « (le tribut), et ne paient le *lot*. » (Sax. XVII.) — 2° Sort. De là « *geter los*, » tirer au sort en général et en particulier pour le partage des biens meubles : « Il convient que ele (la departie) se face par l'une « des quatre voies, et comme par segneur ou par « juise, ou par *los* geter ; ou par l'acor de cius qui « ont les parties à fere. » (Beaum.) — « La journée « que on gete *los* ou marquiet au pain, quiconques « apporte sen pain ou sen harnas, ains que li maires « ait *geté los* ou marquiet, quatre deniers doit ou « maieur. » (Ord. V, p. 511, an. 1355.)] — « Quant « ilz furent arrestez devant celle compaignie on « *getta* tantost *los* pour sçavoir lesquelz d'eulx « commenceroient l'espreuve. » (Percef. V, f. 7 c.) — 3° Mesure des liquides. [« Aussitost...... Qu'uns « bons compains aroit buit demi *lod* de vin. » (Baud. de Seb. t. XII, p. 598.)] — « Sera le vin debité à la « mesure de soixante douze *lòts* comme semblable- « ment le brandevin. » (Cout. de Langle, C. Gén. t. I, p. 310 b.) — Un homme entrant au cabaret dit :

> Hostes, que vent l'en le setier ?
> Et quant tu li vins afuerez :
> Hui fu perciez et aforez,
> S'en vent on VI. deniers le *lot :*
> Mais nus n'en boit qui ne s'en lot. *(Cortois d'Art. f. 83 b.)*

« Ordonné que tous les tonneaux des brasseurs « indiferament livrant bieres en ce pays devront « contenir quarante-quatre *lots*, jauge de ce pais, « revenant pour interpretation à soixante-douze « *lots*, mesure de Saint-Omer. » (Cout. de Langle, N. C. G. I, p. 310 a.) — 4° Mesure des solides : « La « mesure au blé, soille et toute autre sorte de « grains, sauf d'avoine, devra contenir la rasiere, « le nombre de trente-huit *lots*, gauge de ce pays ; « et sur la mesure d'avoine y devroit estre adjoutée « de succroy un biguet ou quatre *lots*, aussi gauge « de ce pays, et pour interpretation de ce, est que « la mesure du grain de ce dit pais doit estre plus « grande que celle de Saint Omer d'un *lot* et de « l'avoine de quatre *lots*. » (Ibid. page 309.) — Un Artésien m'a dit qu'un *lot*, à Arras, étoit le double de la pinte dans le même lieu. [A Paris, le *lot* valait quatre pintes.]

2. Lot. Consentement : « L'alienation de fief ou « alloet... defendue a personne vefve ou remariée, « ne sera vaillable ores, que ce fust du gré et par « le *lot* de ses plus prochains parens. » (Cout. de Hainaut, C. G. t. II, p. 121 b.)

Lotaige. [Distribution par lots (voir Lotie) : « Certains *lotaiges* de partaiges furent faits des heri- « taiges. » (JJ. 206, p. 1065, an. 1476.)]

Lother. [Louer : « Danz Alexis an *lothet* Deu « del ciel. » (S. Alexis, XXV.)]

Lotie. « *Lot* ou *lotie* signifie la part de l'un des « coheritiers ou communs en biens, soit de la chose « que l'on veut diviser ou de la chose divisée. » (Laur.) — « Si aucun des coheritiers est evincé de « son partage, ou de partie d'iceluy, sans sa coulpe « ou son faict, ses coheritiers sont tenuz le recom- « penser et desdommager, chacun pour sa quotité « et portion et proceder à novelles *loties*, si autre- « ment ladite recompense ne se peut commodement « faire. » (Cout. de Bret. p. 763.) — « Autrefois en « partage entre roturiers, le dernier nay sans dis- « tinction de sexe, faisoit les *loties* et les autres « choisissoient, si bien qu'il arrivoit que la fille

« plus agée choisissoit avant son frere. » (Cout. de Bret. N. C. G. t. IV, p. 417.)

Lotir. [1° Présager par sorts : « Calabre la reyne « le m'avoit bien *loty*. » (Glossaire de Gachet.) — 2° Recevoir par lots, par tirage au sort dans une succession : « La douairiere *lotit* et l'heritier choisit. » (Loysel, fol. 157.)]

Lou. [Luth : « Auquel esbatement icellui de « Beaumont avoit joué de l'instrument du *lou*, du- « quel il se scet aucunement entremettre. » (JJ. 176, p. 613, an. 1448.)]

Louable. [« La seignorie de la commune est « corrumpue par deguerpir les bons us et la loi qui « est bone et *louable*. » (Brun. Lat. Trésor, 314.)]

Louage. [1° Action de louer : « Cil qui baille « aucune coze à *louage* le pot demander quant li « termes est passés. » (Beauman. XXXVIII, f. 1.) — « Pour *louage* de linge. » (Mén. II, 4.)] — « Il print « ce palais à *louage*. » (Strapar. t. I, préf. p. 3.) — « Deux chambres à *louage*. » (Id. II, 187.) — « Une « maison à *louage*. » (Id. t. II, p. 344.) — « Mort, « mariage et vendage rompent tout *louage*. » (Loys. f. 474.) — « Quelques uns, comme Mr Pithou, sur « la Coust. de Troyes, et après luy Bradeau sur Mr « Louet, lettre M, sommaire 18, n° 2, prétendent « qu'au lieu de *louage* il faut lire *liage* et que ce « proverbe ne signifie autre chose, sinon que tant « en païs coutumier, qu'en païs de droit ecrit, la « fille par le mariage sort de dessous la puissance « de son pere. Mr Loysel, dans ses Institutes coutu- « mieres, l. III, tit. 6, art. 3, dit qu'il n'y a point de « raison en ce proverbe, si on ne l'entend de ceux « qui meurent, ou se marient pendant le temps du « *louage* de leurs personnes ; mais on jugera par « l'article suivant de la coutume de Lorraine d'où « ce proverbe est tiré, si ces auteurs ont bien ren- « contré : Un acquesteur regulierement n'est tenu « ester à *louage*, fait par son vendeur, un jeune « fils à celui qu'en son nom aura été fait ou que « luy méme aura fait avant son mariage, non plus « que le mary à celui que sa femme avant leur « mariage aura fait, estant icelle veufve ou jeune « fille constituée soubs tutelle, à celuy qui aura été « fait par son predecesseur qui est ce qu'on dit « communément *mariage, mort, vendage defont* « *tout louage*. » (Laur.)

Louange. 1° Consentement.

D'autre part qui est chose amere,
Le filz pourra batre son pere
Comme un homme tenu estrange :
On pourra *par nom de louange*
Marier avec sa serour
Contre la loy,..... *(Desch. f. 568 a.)*

2° Remercîment : « Rendre *louenges* à quelqu'un. » (Joinv. p. 55.) — 3° [Eloge : « C'est la *louenge* d'un « religieux d'aller peu souvent hors de son clois- « tre. » (Int. Consol. III, f. 20.) — 4° Plainte ; voir sous Louer 2.]

Louce. [Louche, cuiller à potage : « *Coclear*, « cueiller, *louce*. » (Scheler, Gloss. rom. lat. p. 52.) — « Et le pot et la *louce* Ou la porée grouce. » (Oustillement au Vilain, XIIIe siècle.)]

Loucerve. Femelle du loup-cervier : « Des « loups, des ours, des lyons, des *loucerves*. » (Cl. Marot, p. 32.)

Loucet. [Houlette : « Un baston ferré, appellé « *loucet* de berchier. » (JJ. 163, p. 434, an. 1409.) — « *Loucés* ou maquet de bregier. » (JJ. 176, p. 279, an. 1443.)]

1. Louche. [Cuiller à potage : « Item sayze « *louches* d'or. » (Inv. d'Edouard Ier, an. 1297.) — « Le queux..... doibt avoir en sa main une grande « *louche* de bois qui luy sert à deux fins, l'une « pour essayer potaige et brouet, et l'autre pour « chasser les enfans hors de la cuisine. » (Ol. de la Marche, Etat des offic. du duc de Bourg., p. 58.)]

2. Louche. Dont les yeux n'ont pas la même direction :

Ainçois que il encoreust ledit peril,
Il avoit les ieux droiz et biaus,
Et après il les a toz jorz *louches* et tors. *(M. S. Louis, 144.)*

[« Mais quant il vient une fort mouche A la toile, « cil (l'araignée ou le juge) fait le *louche* Qui la « deust prendre et happer. » (Desch. Mir. du Mar.)]

Louchet. [1° Bêche : « Coignées, syez, *louchez*, « serpes, hoyaux et autres pareils ostils pour refaire « et reparer les chemins. » (Monstrelet, II, p. 64 b.) — « Vous mettiez vous meme la main au pic, a la « pioche et au *louchet*. » (Mém. de Sully, I, p. 246.) — [2° Houlette : « Le suppliant osta audit bergier « sa houlette ou *louchet*. » (JJ. 144, page 472, an. 1393.)]

Louchette. [Diminutif de louche : « Un petit « potkin d'or et est audit potkin une petite *louchette* « d'or. » (Invent. de Charles Quint, 1536.) — « Un « hanepel d'argent et une petite *louchette*. » (Livre rouge d'Abbeville, f. 62 b, an. 1391.)]

1. Loudier. 1° Matelas : « On se couche sur « bons *loudiers* et mathelas. » (Vray et parfait amour, f. 79 b.) — « Il print quant et quant les pre- « ceptes d'Attalus, de ne se coucher plus sur des « *loudiers* qui enfrondent, et employa jusqu'à la « vieillesse ceux qui ne cedent point au corps. » (Ess. de Mont. III, p. 543.) — 2° Grosse casaque :

Lors prisent a entrechangier
Leurs abis de la bregerie :
Gobins vesti un grant *loudier*
Et Guios une sousquanie. *(Froiss. Poës. f. 277.)*

Loudier est encore usité en quelques provinces. C'est le *lodix* des latins.

2. Loudier. Terme d'injure, vaurien, débauché : [« Laquelle Raoule dist au suppliant qu'il « estoit un malvais *loudier*. » (JJ. 103, page 350, an. 1372.) — « Il entendy moult fort comment il « peuist estre saisy des quatre *loudiers* qui avoient « estranglé son oncle le duc de Glocestre. » (Froiss. t. XVI, p. 192.)]

Gens de l'eglise, on doit purgier
D'entrer ens tout paillart *loudier* :
Truandes n'y doivent manoir. *(Desch. f. 335 a.)*
Vous mentez, très orde *loudiere*. *(Id. f. 379 a.)*

1. Louer. [Prendre à louage, à solde : « Il ave-« noit que uns homs *louoit* une femme dusqu'à un « certain terme. » (Beaum. XXXVIII, 45.) — « Les « barons de la court a *loez* et proiez. » (Rou.)] — « *Louer* pledeours, » prendre et payer un avocat pour défendre sa cause. (Ord. I, p. 158.)

2. Louer. [1° Conseiller : « Et pour ce *louoit* on « qu'en tint le roi d'Engletere à amy. » (Chron. de Flandres, ch. 72.) — 2° Se plaindre : « Laquelle fille « respondi que elle s'en *loueroit* à son maistre ; « pourquoy et en despit duquel louenge icellui « Jacobin lui donna une grant buffe sur le visage. » (JJ. 169, p. 283, an. 1416.)]

Loueres. [Qui prend à bail : « Nule coze ne « doit estre mise en autre usage que en celi por qui « elle fu louée ; et qui la convertiroit en autre usage... « li *loueres* est tenu à rendre le damace. » (Beaum. t. XXVII, p. 7.)]

Loueur. [Qui donne des éloges : « Venant d'un « *loueur* louable (la louange), C'est un bruvage « amiable. » (Du Bellay, II, 49 a.)]

Lougaugues. [Sorte de maladie : « Comme le « suppliant a esté et encores est si malades de *lou-« gaugues*, qu'il en a esté bien souvent en grant « fureur pour la vuidance de la teste. » (JJ. 135, p. 120, an. 1388.)]

Louier. Loyer, récompense ; voir Loier :

Cilz doit bien son corps emploier,
Qui journoye et qui prant loier,
Qui fouit, ou qui fait ouvraige en terre
Car au soir va son *louier* querre. *(Desch. f. 443 b.)*

Loup. [Voir Leu, Lu. 1° Animal : « Li *lous* le « prent par grant aïr, As denz le houcepaigne et « mort. » (Ren. v. 24488.)] — 2° « Machine de guerre appelée corbeau, dans Quinte-Curce (siège de Tyr), pour saisir la tête du bélier et l'enlever : « Item « leur fault avoir ung aultre engin nommé *loup*, ou « quel a ung fer courbe qui a très fortes dens et « agues, qui sont assis de telle maniere sur le mur « qu'ilz viegnent engouler le tref du mouton (bélier) « et le tiendront si fort qu'il ne pourra tirer ne « avant ne arriere, et aulcune fois le tire l'en en « hault a force de cordes, si que plus ne leur peut « nuire. » (Le Jouvencel, f. 87 b.) — 3° Ulcères rongeants que l'on comparait à des loups dévorants : « Jean Morin, lieutenant criminel de la prevosté de « Paris, après avoir fait mourir tant de fideles, fut « finalement frappé de *loups* aux jambes, dont ayant « perdu l'usage mourut aliené de son sens. » (Ceremon. de l'estat et de la relig. par La Planche, fol. 7 a.) — *Expressions :* [1° « *Loup beroux*, » loup garou : « Ribaux prestre, champiz, *loup beroux*. » (JJ. 169, page 204, an. 1415.)] — [2° « *Leu-wasté*, » même sens ; voir ce mot.] — [3° « *Loup ramage*, » loup sauvage, dans la Consolation de Boèce, ms., livre IV : « Ours, ou lions, ou *loups ramages*. »] — [4° « *Loup garou*. » Voir Garival : « Onques lions ne « *leus warous* Ne fist si grant essil de proie. » (Robert le Diable.) — « Ores à *leu garoul* penture « est li miens enfes. » (Guill. de Palerme.) — C'était aussi le nom d'une maladie : « *Loup garou*, maladie « ainsi appellée, pour ce que les malades vont de « nuit, et hurlent comme chiens et loups. » (Paré, *Introd.* 21.) — C'était encore le nom des misanthropes et des fantasques : « Timon, celuy qui fut sur-« nommé misanthrope, comme qui diroit *loup garou* « ou haissant les hommes. » (Amyot, Alcibiade, page 29.)] — 5° « *Loups gotiques*, » loups du nord, loups-cerviers : « Il estoit craint comme vingt *loups* « *gotiques* au mois de janvier. » (Contes d'Eutrap. p. 194.) — 6° « *Lou lou*, » façon de parler enfantine. (Oudin.) — 7° « Jouer à la queue *leu leu*. » Parlant d'une louve en chaleur qui, entre plusieurs mâles endormis, en choisit un avec lequel elle s'en va ; les autres le dévorent ensuite de dépit : « De ces « manieres de faire, est venu en premier lieu ce « qu'au jeu des petits enfans qui s'entresuivent « nous disons jouer à la queue *leu leu*..... aussi ce « que nous faisons ressembler les enfans bastards « aux *loups*, disans que tout ainsi que les *loups*, « aussi ne voyent-ils jamais leurs peres. » (Pasq. Rech. p. 684.) Voy. Froiss. Poës. f. 86 b. — 8° « Il a « crié au *loup*, » il est enrhumé. (Oudin.) — 9° « En « pas de *lou*, » à pas de loup. (Vig. de Charles VII, t. II, p. 85.) — 10° « Faire fuitte de *lou*, » c'est-à-dire fuir en regardant derrière soi et en se défendant : « Les François ne fuyrent pas a bride abbatue, « mais tout à loysir en *faisant fuyte de lou ;* car « tousjours regardoient qui le suyvoit et souvent « en actaignoient quelqu'un. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 13 b.) — [« Ores faisant semblant de « vouloir combattre, ores s'esloignant tout à coup : « *Retraicte de loup*, monstrant toujours les dents. » (Brantôme, Prince d'Orange.)] — 11° « Il y a du poil « de *leu*, » il y a quelque mauvais tour caché. Parlant de Gilles de Bretagne que son frère le duc de Bretagne fit mourir en 1450 : « De ceste mort ainsi « piteuse on parle autrement, en Bretaigne, et « dient plusieurs qu'il y eut du *poil de leu* envers « les dits de Montauban et ses complices qui le gar-« doient avec luy. » (Monstrelet, vol. III, p. 31 b.) — 12° « A mol pasteur le *loup* chie laine. » (Cotgrave.) — C'est le même sens que « la male garde paist le « *leu*. » (Fabl. ms. f. 57 b.) — 13° « Faire le *loup* en « paille, » c'est-à-dire faire la chattemite. (Rabelais, t. IV, p. 282 ; Desper., Cymbalum mundi, p. 130.) — 14° « Faire le *loup* à la carriere, » même sens ; être aux écoutes sans en avoir l'air.

15° Ocist li *leus* le mouton. *(Poës. av. 1300, III, p. 1277.)*

16° Plains de pité comme est uns *leux*. *(Desch. f. 242 b.)*

17° On ne poet le villain brisier
Sa nature, bien dire los
Tout dis refuit le *leu* au bos. *(Froiss. Poës. f. 404.)*

[De même dans Cuvelier, v. 20969 : « Toujou[illegible]rs « reva li *leus* devers le bois ramé. »]

18° L'en ne prent mie *lou* ne goupil souz son banc. *(Rou. [illegible])*

19° « Tenir le *lou* par les oreilles, » être da[illegible]ns l'embarras. (Pasquier, Lett. II, p. 253.) — 20° « N[illegible]e-« cessité de querir à vivre, fait saillir le *loup* [illegible] « bois, pource que necessité surmonte nature. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 271.) — [On lit dans Villo[illegible]n, Grand Testament, str. 21 : « Necessité faict ge[illegible]ns

ondre, Et faim *saillir le loup des boys.* »] — se fait beste, le *loup* le mange. » (Les Tri. ible Dame, fol. 290, et Oudin, Cur. fr.) — ir veu le *loup,* » il est enroué : « D'igno-est venu quand nous voyons un homme , que nous le disons *avoir veu le loup.* Car osite, il faudroit dire le *loup l'a veu ;* d'au-e si nous croyons à Pline (livre VIII) si le che le premier sa veüe sur nous, il nous oiblir la voix. » C'est pourquoi le poëte *Lupi illum videre priores.* » (Pasquier, 752.) — 23° « N'avoir point veu le *loup,* » point d'expérience. (Montbourcher, des Bat. fol. 36 a.) — 24° « Quand on parle du n en voit la queüe. » (Du Verdier, Biblioth. t Oudin, Cur. fr.) Les Latins ont dit *lupus* ι. — 25° « En esperance d'avoir mieux, tant *oup* qu'il devient vieux. » (Cotgrave.) — iques od (avec) *lou*, ce m'est avis. Ne fu re autre *lou* pris. » (Benoit, II, 3423.)] — n pas vierge non, mais ribaude, Qui fustes il sy baude, Le tiers jour, entre *chien et* (Mir. de Ste Genev.)] — 28° [« Le duc de , la jugeant (une armée) deux fois plus forte duc de Maienne ne lui avoit faite, lui ha qu'il lui avoit fait le *loup* plus petit qu'il t. » (D'Aub. Hist. t. III, 239.] — 29° [« Il y connu comme le *loup* gris. » (Despér.).)]

asson. Petit loup marin. (Cotgr.)

cerve. Loup-cervier : « Suyverent chas-ur chemin tirant le chevalier du dragon à e et celuy du *loupcerve* à droit. » (D. Flores , f. 154, R°.)

oupe. Lippe : « Faire la *loupe,* » même faire la lippe, faire la moue, bouder :

. . . . . . Quant l'en *fait on loupes*
nstre al doit. *(Mouskes, p. 617.)*

se souille comme uns pors
tour m'*en fait* grigne et *louppe. (Desch. f. 449 a.)*

art le fist cent *loupes* En derriere. » (Ren. IV, v. 251.)]

oupe. [1° Nœud d'un bois : « Le suppliant ng coup d'un goy, autrement appellé vou-de quoy l'en arrache les buissons, de la qui est devers le dos d'icelle goy, sur le dudit Jehan. » (JJ. 189, p. 120, an. 1456.) erre précieuse que la nature n'a pas ache-Une *louppe* de saphir assis en argent. » (Inv. ence de Hongrie, n° 41, page 44.) — « Une episcopale, toute semée de perles, garnie osses *louppes,* de saphirs et autres meschan-erres. » (Inv. de Charles Quint, 1536.)]

°. Leur : « Il est ordené que chascun bour-... receuz et avoez... en quelquonques tans soit, devant la Saint Jehan ou après, ou t la Toussainz ou après, il doit continuer rgeoisie... c'est à savoir, que se il a femme sé, il, ou sa femme doit continuelement leur bourgeoisie au lieu, de la veille de la « Toussainz jusques à la veille de la S. Jean, se ce « n'estoit par cas de maladie apperte de *lour* corps. » (Ordon. t. I, p. 315.)

vII.

Lourche. Jeu : « M. de la Noue..... dans le dic-« tionnaire des rimes françoises qui lui est attribué, « appelle *ourche* le meme jeu et il dit que c'est un « jeu de tablier, c'est à dire une sorte de jeu de « trictrac. Nicot dit la meme chose, et le diction-« naire anglois et françois de Miege rend par bre-« douille ou partie-double, le mot anglois *lurch* que « cette nation a pris de nous et qui a passé jusque « chez les Allemans dans la même signification. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.) — « Demeurer « *lourche.* » Pasquier, lettre xiii, liv. XIX, a dit « *demeurer lourche,* » être frustré de son attente, être dupe. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 140.)

Lourché, *adj.* « Le jeu de lourche a produit « *lourché,* mot qui s'est dit d'un homme qui, pour « la mauvaise conduite de sa femme, étoit devenu « *Jan* ou *Double-Jan,* comme on parle et il se dit « dans cette signification dans le 52 des Arrests « d'amours ajouté aux 51 de Martial d'Auvergne, « par Gilles d'Aurigni dit le Pamphile, avocat au « Parlement de Paris. » (Le Duchat, Rab. I, 140.)

Lourd. 1° Laid, opposé à *gent :*

A une grant court très notable
Alay pour vir seoir les gens
Dont maint se mistrent à la table
Les uns *lourdes*, les autres gens. *(Desch. fol. 286 a.)*

[2° Lourdaud, pésant d'esprit : « Quant aucuns « est trop paresseus, Enturlez, *lours* et oublieux. » (Consol. de Boèce, liv. IV.) — « Il bat, il fiert, il « rue les enfants de deça ; Et est nices et *lours,* « sens ne maniere n'a. » (Cuvelier, v. 119.)] — « A « paroles *lourdes,* sourdes oreilles. » (Cotgrave.) — Beati *lourdes,* quoniam ipsi trebuchaverunt. *Lourdes* est le sobriquet d'un Sorboniste grossier, idiot et ignorant. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 116.)

Lourdas, Lourdaut. [Lourdaud : « Tant « *lourdas* vilain. » (Gaut. de Coincy, p. 618.)] — « Bons *lourdaux,* » gens qui, bien que peu polis et ne parlant que le patois de leur province, ne laissoient pas de s'énoncer en bons termes, correctement et avec bon sens. (Le Duchat, sur Rab. V, 88.)

Lourdasse. Un peu lourd :

La froidure estreignante, indiscrette et *lourdasse,*
Les cors plus diferans pesle-mesle ramasse,
Joignant le mol au dur, le pesant au legier. *(Baïf, 6 b.)*

Lourdement. [Laidement : « Par le col me « print sans mot dire, De fort estraindre se pena, « La *lourdement* me demena. » (J. Bruyant, dans Ménagier, t. II, p. 5.)]

Lourder (se). Se tromper.

Je vous ai faict de l'ennui un milier
En ce jour cy, mais c'est joyeuseté
Pour eviter chagrin, oisiveté,
Comme sçavez, on baille quelque bourde
Mon doux amy, soit hiver ou esté,
En passant temps bien souvent je me *lourde.*
Le Loyer des Folles amours, p. 310.

Lourderie. 1° Maladresse : « Ma *lourderie* et « faute tant aperte. » (Cretin, p. 223.) — 2° Gau-

26

cherie : « Lui-mesme (Antoine) commença à se « mocquer de la grosserie et *lourderie* du service « de sa maison auprès de la somptuosité, propreté « et élégance de celui de Cleopatre. » (Amyot, Antoine, p. 32.)

Lourdesque. Rustique. (Printemps d'Yver, fol. 96 b.)

Lourdise. [1° Manque de vivacité: « La dinde « pour sa *lourdise* et pesanteur, ne pouvant con« duire les canetons, qui sont d'eux-mesmes très « lourds. » (O. de Serres, f. 378.) — 2° Maladresse: « La *lourdise* de plusieurs qui soustiennent que... » (Palissy, f. 369.)]

Lourdois, *s. m.* Langage grossier ou manière grossière : « Il y eut un moine qui respondit au roy « d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit aucu« nement, parceque le procez du sieur de Montaigu « n'avoit esté fait par juges, ains seulement par « commissaires; comme s'il eust voulu inferer en « son *lourdois*, que tels commissaires deleguez à « l'appetit d'un seigneur qui pouvoit lors toutes « choses, n'apportoient en leurs jugemens là cons« cience ordinaire des bons juges. » (Pasquier, 482.)

Loure, *s. f.* Cornemuse.

Mais ta *loure* est entiere et le ventre en est bon ;
L'anche, le chalumeau, le soufloir, le bourdon
Ne perdent point le vent, sa petite languette
Comme il te plaist, Tenot, fait parler ta musette.
Belleau, t. I, fol. 3.

Lourour, *s.* Joueur de musette ou cornemuse. (Borel, au mot *Loure*.)

Lours. [Borgne : « Se aucuns hons ou autres « qui fussent mehaigniés, ...et un autre qui soit « sours ou *lours*. » (Ord. I, p. 245, an. 1270.)]

Lourseignol, Loursignol. Rossignol, du latin *Luscinìola*.

Vos ne savés que li *loursignols* dit:
Il dist c'amors par faus amans perist.
Poës. av. 1300, t. III, p. 1278.

La douche vois de l'*ourseignol* sauvage
K'oi nuit et jour cointoier et tentir
Me radouchist mon cuer.... *(Vat. n° 1490, f. 13 a.)*

Lousque. [Borgne : « Tout entor lui oste les « mousques, Plusours en fait et clos et *lousques*. » (Robert le Diable.)]

Lousseignol. [Rossignol: « Et *lousseignolz* me « semont de chanter. » (Couci, VI.) — « La douce « voiz du *lousseignol*. » (Id. XIX.)]

Loutre. [*Masc.* dans Froissart, t. XVI, f. 192. — « *Loutre* est une beste qui merveilleusement des« truict toutes eaues douces de poissons; et qui « bien le veut prendre à force de chiens, si le chace « en mars ou en septembre, que les eaux sont « basses et les herbes petites. » (Modus, f. 41.)]

Loutreur. [Chasseur de loutres: « Celuy qui « est maistre *loutreur* doit avoir deux varletz ou « plus du mestier pour luy aidier. » (Modus, 41 b.)]

Loutrier, *s. m.* Qui chasse ou qui prend les loutres. « Bracconniers, fauconniers, *loutriers*, « louviers. » (Cout. Gén. t. I, p. 812.)

Louvage. Louage: « Ceux du pays de l'Angle « sont exempts et ne payent droit d'ayde, quand le « filz aisné d'un seigneur est créé chevalier, ni « pareillement au mariage de sa fille aisnée et sont « semblablement exempts du droit de *louvage*. » (N. C. G. I, 299.)

Louvaut. Louveteau :

Il n'est que renars et *louvaulx*
Qui estranglent brebis, moutons. *(Desch. f. 267 c.)*

Louve. [1° Femelle du loup : « *Louve*, goupille « et chate sont trois bestes de proie. » (Chastie-Musart.)] — 2° Fer attaché à une corde pour enlever de gros fardeaux. (Cotgrave.)

Louvegnois. [Monnaie de Louvain, dans une charte de la Ch. des Comptes de Lille, an. 1265. On lit « livres de *Louvignis*, » au Cart. de Flandre, an. 1284.)]

Louveteau. [« .IIII. paire de gans de chevrotin « doublés de *louveteaulx*. » (N. Compt. de l'Arg. p. 216.) — « .II. paires de gans de chevrotin, l'une « double de chien, brodée, et l'autre doublés de « *louveteaux*, tennez et brodez. » (Id. p. 217.)]

Louveteur. [Louvetier : « Comme Jehan de « Serain escuier et *louveteur* fust venus... chascier « aux loups. » (JJ. 146, p. 370, an. 1394.)]

Louvette, *s. f.* 1° Tique des chiens : « *Louvette* « est une petite bestelette qui vit ayant la teste « fichée dedans le sang des bestes et n'ayant point « de trou par ou s'en aille la viande, elle se creve. » (Nicot.) — 2° Pannetière de berger :

Chascun portoit sa houlette
Et du pain en sa *louvette*. *(Desch. fol. 199 b.)*

Louvier. Louvetier : « Le *louvier*, pour la prinse « d'un loup ou d'une cayellée, devant le S. Remy, « ne pourra pourchasser qu'une lieue à la ronde « du lieu de la dite prinse, et ne prendra au plus « prochain trouppeau de blanches bestes qu'un seul « mouton, quel nombre de chiens qu'il ait. » (Cout. de Hainaut, N. C. G. II, 147.)

Louviere. [1° Piége à loup, au gloss. lat. 4120, sous *Dicipula*.] — 2° *Pudendum muliebre*, dans Desch. f. 230 et 241. — 3° Robe de peaux de loups. Parlant du grand prieur de France, frère de Mr de Guise, à la bataille de Dreux : « Ayant combattu ce « jour là tres vaillamment et s'y etant par trop « eschauffé et retournant tout suant le soir qu'il « faisoit un froid extrême et son page écarté ne « l'aiant peu trouver pour luy donner sa *louviere*, « il fut contraint de boire ainsi sa sueur, qui se « refroidit sur son corps et pour ce engendra une « fausse pluresie qu'il garda plus de six semaines, « dont enfin il mourut. » (Brant. Cap. fr. II, 393.) — 4° *Adjectif*. Qui tient du loup.

Il ne faut point nourrir une engence louviere.
Poës. d'Amadis Jamin, p. 69.

« Melancolie *louviere*. » (Cotg.) Qui fait fuir à un homme la société, parce qu'il se croit métamorphosé en loup garou.

Louvine. De loup. « Patte *louvine*, » plante. (Cotgrave.)

Louvissement, *adv.* Goulument comme un loup. « C'estoit grande pitié de la maladie du roy « (Charles VI)..... quand il mangeoit, c'estoit bien « gloutement et *louvissement*. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 177.)

Louz. [Droit de lods et ventes : « La tierce partie « des *louz*, que l'en doit pour raison des vendues « et des gagies que l'on fait à Tournus. » (Hist. de Tournus, p. 243, an. 1328.)]

Loviau. [Louveteau : « S'il a gaires de teus *lo-* « *viaus*. Entre ces apostres noviaus, Eglise, tu es « mal baillie, Se ta cité est assaillie. » (Rose, v. 11173.)]

Lovinace. [De loup : « Faire la coe *lovinace*, » faire la nique : « A plusors i fait on le *coe lovinace*. » (Chron. des ducs de Norm. Préf. p. 14.)]

Lovisiens. Monnaie des évêques de Laon : « Qui frappe autruy par ire a playe ouverte et sang, « courant sur l'eschevinage de ladite seigneurie, il « forfaict vers les dits religieux, abbé et couvent « soixante livres *lovisiennes* qui vaillent vingt livres « parisis monnoye de Flandres. » (Cout. de la seigneurie de Bovines, appartenant aux religieux, abbé et couvent de sainct Amand en Puelle, C. G. II, page 932.) — « Soixante sols *lovisiens* vaillables « soixante trois sols, neuf deniers Flandres. » (Cout. Gén. t. II, p. 942.)

Loy. Voir Loi.

Loyal. Voir Loial. *Expressions :* 1° « Faire son « *loyal* pouvoir, » faire tous ses efforts. (Froissart, liv. II, p. 44.) — 2° « *Loyal* comme un meusnier. » (Oudin.) — 3° « Bigarré comme les couleurs des « *loyaulx* amans. » (Dial. de Tahur. p. 161.)

Loyanche. [Contrat, obligation : « Et que cette « filhe deseagie ne puisse faire *loyanche* qui vailhe, « jusques à tant qu'il arat xv. ains accomplis. » (Hist. de Liège, II, p. 446, an. 1424.)]

Loyaument. Avec loyauté :

Si celle que jadis servoye
De si bon cueur et *loyaument*,
Dont tant de maulx et griefz j'avoye
Et souffroye tant de torment,
Si dit m'eust au commencement
Sa voulenté (mais nenny las !)
J'eusse mys peine seurement
De moy retraire de ses las. *(Villon, p. 37.)*

Loyauté. [Voir Loiauté : « Mais il avoit le cuer « si plein de *loyauté*. » (Berte, c 45.)] — *Expressions :* 1° « Avoir sa *loyauté* faulcée, » avoir manqué de fidélité. (Vigiles de Ch. VII, II, 151.) — 2° « Ont « dit et affirmé par leurs serments et par leur « *loyauté*. » (Ord. V, 602.) — 3° « Je vous advertys « que Blanor ne partira de ceans s'il ne m'a en con- « venance sur sa chevalerie qu'il me menna avec « soy en sa grant Bretaigne et qu'il me fera *loyaulté* « des ores en avant. » (Perceforest, VI, f. 24 a.) — 4° « En grande pauvreté n'y a grande *loyaulté*. » (Colgrave.)

Loyble. Permis : « Il est *loyble* et permis à cha- « cun. » (Cout. Gén. t. II, p. 292.)

Loyemerie. [Ouvrages de lormier, dérivé de *ligamina* : « Item cheval qui porte *loyemerie* doit « .v. den. » (Cart. 21 de Corbie, f. 339.)]

Loyen. Lien. « ...Chascun d'eulx doit garder le « *loyen* De marier a fin qu'à Dieu puist plaire. » (Desch. f. 436 c.)

Loyer. Récompense, salaire (v. Loier). « *Loyer* « ne rémuneration. » (Am. ressusc. p. 167.)

Il n'est *loyer* que de povre homme
Ne charité que de pur don. *(L'Am. Rendu Cord. p. 598.)*

« Qui bon maistre sert, bon *loyer* en attend. » (Cotgr. et Percef. I, f. 106.)

Loyeure. [Lien, reg. JJ. 156, p. 158, an. 1401.]

Loyure. Largeur d'un fagot à l'endroit du lien : « Les grands fagots devront avoir de *loyure* huit « paulmes, de cloyure et en chacun d'eux lanchars « de sept pieds de long et esconniers ainsi qu'il « appartient. » (Cout. de Hainaut, C. G. I, p. 814.)

1. Lozenge. [Losange, dessin géométrique : « Pour avoir fait deux chaieres et couvert par des- « sus de *lozenges* et armoié des armes du roi. » (Hist. litt. de la Fr. t. XXIV, p. 650.)] — « Un petit « psautier couvert d'argent à *lozengez*. » (Invent. des liv. de Charles V, art. 657.)

2. Lozenge. Flatterie, tromperie : « Nos ance- « tres userent de *Barat*, *Guille* et *Lozange*, pour « tromperie et *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. Dictions qui nous estoient naturelles, « au lieu desquelles nous en avons adopté des « latines, *dol*, *fraude*, *circonvention*. » (Pasquier, Rech. p. 661.)

Doulx yeulx a lozenge d'ortie
Doulx yeulx, qui pleurent et soupirent,
Doulx yeulx qui soubzrient sans partie,
Qui plus avant vont, plus empirent.
L'Amant rendu Cordel. p. 587.

Lozengier. 1° Flatter, tromper. « Nos ancestres « userent ....de *barater*, *guiller* et *lozanger* pour « tromper. » (Pasq. Rech. p 661.) — 2° Orner de losanges :

Couvert d'un tapis de flouretes
Et de *lavande lozengié*. *(Poës. d'Al. Chartier, 696-697.)*

Lu. [Loup : « N'en mengerunt ne *lu* ne por. » (Rol. v. 1751.)]

Luberne. [Femelle du léopard ou de la panthère : « Peaux de *lubernes*, peaulx de martrines. » (Liv. des Mét. ms., liv. II, fol. 22 a.)]

Lubin. [Poisson, bars ou loup, au traité ms. des poissons (B. N. l. 6838, C. ch. 16) : « Lupus, piscis... « a Gallis *lubin*, pro *lupin*, a lupo. »]

Lubre. [Monnaie : « Des blans bourguignons, « appellez *lubres*, qui lors avoient cours. » (JJ. 172, p. 619, an. 1424.)]

Lubrement. [D'une manière équivoque : « Li « Englès disoient bien que li rois de Portingal « s'estoit *lubrement* acquittés envers euls. » (Froiss. IX, 489.) C'est un dérivé de l'adj. *lubricus*, glissant, puis perfide : « Nequidquam patrias tentasti « *lubricus* artes. » (Virg. En. XI, 716.)]

Lubrequement. [Avec dissimulation : « Chils

« dus de Bretagne s'acquitta *lubrequement* et faus- « sement envers le conte de Bougighem. » (Froiss. IX, p. 462.)]

Lubricité. [Lasciveté excessive: « Fuy le gouf- « fre de villaine *lubricité.* » (P. Lemaire, *Pallas parlant à Pâris.*)]

Lubrique. [Lascif: « Vous povez bien congnois- « tre et voir A sa façon dyabolique, Que vaudoise « est (Jeanne d'Arc), je la congnois, Desloyalle, « faulce, *lubrique.* » (Mistere d'Orléans, p. 485.)]

Lucanne. Lucarne.

La passeront par sa *lucanne*,
Chascun fait contre son mestier. *(Desch. f. 294.)*

Lucarne. Petite fenêtre au-dessus de l'entablement d'une maison: [« Une meschine ouvrit la « *lucarne* de l'huys de la tour. » (Percef. IV, f. 48.)] — « Si aucun a fenestres, *lucarnes* ou creux d'an- « cienneté et demolit sa maison sans prendre la « mesure d'icelles, la partie presente ou appellée, il « perd sa possession. » (C. de Reims, C. G. I, 529.)

Lucarné, *adj.* Garni de lucarne. (Cotgr.)

Lucel. Petit *luz*, petit brochet. On lit dans un règlement pour la pêche des poissons de rivières: « Et ne pourront prendre barbel, carpe, tenche ne « breme si chacun ne vaut un denier, le *lucel* s'il « ne vaut deux deniers. » (Ord. I, p. 793.)

Lucerne. Lumière, au figuré:

Incontinent mon conducteur ralume
La *lucerne* de mon petit esprit. *(Faifeu, p. 111.)*

Lucet. [Louchet, pioche, hoyau: « Un oustil à « pionnier, nommé *lucet.* » (JJ. 146, p. 353, an. 1394.)]

Luciabel, *s.* Nom du démon.

Sire, por cel siege emplir,
Que *Luciabel* feis guerpir
Faites home, si vos plot,
Mais d'engin garder ne se sot. *(Flore et Bl. f. 195[a].)*

Lucidaire. [« *Lucidaire*, un livre, » dans D. Cange, sous *Lucidarius.*]

Lucifer. [Etoile du matin: « (Ses yeux) Tant « sont clair com se *Lucifer*, La plus claire estoile « qui soit D'autres estoiles, s'en issoit. » (Rom. de la Poire.)]

Lucques. [Ses velours, ses soies brochées étaient célèbres au XIV[e] siècle: « VI. draps de *Luque* « à or. » (N. Comptes de l'Arg. p. 5.) — « Draps de « *Luque* à fleurs de lis d'or. » (Ibid. 4.) — « Samiz « de *Luque*.... dyapres de *Luque*.... tartaires de « *Luque*... nacquis de *Lucques.* » (Ibid. p. 2.)]

Lucrative. [Gain: « Toute soutil science, haulte « et intellective, Se pert hui par nos clers; car à la « *lucrative* Queurent plus tost qu'il pueent por lor « vie chetive. » (J. de Meung, Test. p. 26.)]

Lue. [Louve: « Maintes estoires devisent que « Romulus et Remus furent né d'une *lue*..... Entor « cele riviere (Tibre) manoit une femme qui servoit « à tous communement, et tels femes sont apelées « en latin *lues.* » (Brunet. Lat. Trésor, p. 43.)]

1. Luer. [Payer, prendre à loyer: « Ben en « purrat *luer* ses soldeiers. » (Rol. 34.)]

2. Luer. [Loyer, salaire: « Ki mult le sert, mal- « vais *luer* l'en dunes. » (Rol. v. 2584.)]

Luerre. Leurre, dans Desch. fol. 317[d].

Luez. Aussitôt, sur l'heure.

Fame a *luez* son duel guerpi,
Quant on la set raplaquier. *(Vat. n° 1522, f. 158[a].)*
Vous trouverez un coutel afilé
Que *luez* sera rebous au pain tailler. *(Id. f. 152[a].)*

Luffre. [Equivoque: « Quand tu verras *luffres* « maintiens En dames. » (Cour de May, 1209.)]

Lui. [*Pronom.* 1° Régime direct: « *Lui* e altrui « travaillent et cunfundent. » (Roland, v. 380.) — « Mais *lui* meisme ne volt mettre en oubli. » (Id. v. 2382.) — 2° Il est très fréquent à la suite des prépositions: « L'anme de *lui.* » (Roland, v. 1510.) — « Pour *lui* veoir. » (Froissart, II, 444.)]

Luign. [Loin: « Vus n'irez pas uan de mei si « *luign.* » (Roland, v. 250.)

Luire. [1° Luire: « Clers fut li jurz e li soleiz « *luisanz.* » (Roland, v. 3345.) — « Cuntre soleill si « *luises* e reflambies. » (Id. v. 2317.) — 2° Saillir: « Au moys de septembre que les moutons saillent « et *luysent* les brebis portieres. » (Jehan de Brie, le Bon Berger, p. p. Lacroix, p. 40.)]

Luisamment, *adv.* Avec éclat, d'une façon brillante:

Des clairs raiz du soleil nature façonna
Une beauté *luisamment* admirable. *(L. Caron, f. 69[b].)*
. . . . Une cotte de soye
Rayée d'or qui *luysamment* ondoye. *(Baïf, p. 249[b].)*

Luisarner. Luire. « Soleil qui *luisarne* au ma- « tin, femme qui parle latin, enfans nourri de vin « ne viennent point à bonne fin. » (Cotgr.)

Luisel. [Cercueil, voir LUSEL.]

Luiserne. [Lumière: « Pargetent tel *luiserne.* » (Roland, v. 2634.)]

Luissel. [Peloton de fil, dans Dom Bouquet, t. VII, p. 148.]

Luite. [Lutte de *lucta*, comme *fruit* de *fructus.*] 1° Combat, guerre. Les princes chrétiens, implorant le secours de Charlemagne contre les Sarrazins:

Et se li mandent en plorant,
En dolour et en souspirant,
Que Turc et Sarrazin par *luite*
Ont la Sainte Cité destruite
Et le sepucre u Diex fu mis
Ont livret à ses anemis. *(Mousk. p. 263.)*

2° Dispute, débat:

Cist conte ot Bretagne quite
N'i ot faite tence ne *luite*
Tuit le reçuirent à signor
Et li porterent grant ounor. *(Id. p. 349.)*

3° Peine, tourment. Parlant de la mort de Roland.

Cil Diex, ki fist pardon Longis,
Maite vostre arme en paradis
Et si doinst male mort et *luite*
Celui ki tel gent a destruite. *(Id. p. 240.)*

Luiter. Lutter. 1° Neutre. « *Luictoit*, couroit, « saultoit. » (Rab. I, p. 163.)

Tirer, *luiter*, jouster au crocq. *(Coquillart, p. 127.)*

2° Actif. « Nature pour monstrer qu'il n'y a rien

« de sauvage en ce quelle conduit, fait naistre sou- « vent es nations moins cultivées par art des pro- « ductions d'esprit qui *luittent* les plus artistes « productions. » (Ess. de Montaigne, I, p. 196.) — 3° [Saillir : « Quand ilz son en estat de saillir et « *luyter* les brebis portières. » (Jean de Brie, le Bon Berger, p. p. Lacroix, p. 152.)] — *Expression :* « *Luiter* les deux bras dessus. » Avoir l'avantage. Les ducs de Lancastre et de Glocestre négociant la paix pour le roy d'Angleterre avec les princes du sang de France : « Le duc de Clocestre... disoit que « les François vouloyent tousjours *luiter les deux* « *bras dessus.* » (Froiss. IV, p. 183.)

Luiterie. Lutte.

La y ot bonne *luiterie*
De moi à li pour retourner
Mon mantel, et au droit tourner. *(Froiss. poës. p. 355 *.)*

Luiteur, Luiteor, Luitieres. [Lutteur. Le cas sujet est *luitieres ;* « N'est pas bons *luitieres*, « ne fors, Quand Fortune fait ses effors. » (Rose, v. 5903.) — Le cas régime est *luiteor* ou *luiteur :* « Autressi comme on apele bon *luiteor*, non pas « celui qui seit molt detours de quoi il use po, mais « cil qui en un ou deus se travaille diligenment. » (Brun. Latin. Trés. p. 368.)] — « Il loue et tout et « trop, voire quelquefois à ses despens, se blasmant « et humiliant, comme le *luiteur*, qui se baisse « pour mieux atterrer son compagnon. » (Sagesse de Charron, p. 495.)

Luiton. [Lutin : « Diable semble ou *luitons* ou « maufez. » (Guill. au court nez.) — « Sire, che « dist li prestrez, Si ait m'ame pardon, Ch'est par « enchantement de deable ou *luiton.* » (Baud. de Sebourc, VIII, 856.)]

Lumbrique, *s. m.* Ver de terre ; il s'en engendre aussi dans le corps des enfans. (Oudin.)

Lumeignon, Lumignon. (Ord. I, 760.)

Lumette. [Allumette : « Le suppliant pour y « veoir cler getta des chenevottes ou *lumettes* en « son feu, qui tantost furent alumées. » (JJ. 206, p. 82, an. 1478.)]

Lumiere. [1° Lampe : « De rechief quatre « *lumieres* de cuivre, c'est assavoir une grant et « trois petites. » (JJ. 75, page 54, an. 1338.) — « Le « suppliant getta une *lumiere* qu'il tenoit en sa « main, où il avoit de l'uille et une mesche ardant,... « et cheut le lusseron, qui estoit soubz ladite « *lumiere*, à terre. » (JJ. 171, p. 165, an. 1419.) — « Les suppliants prindrent en l'hostel d'icellui « Mosnier une *lumiere.* » (JJ. 195, p. 608, an. 1471.) — 2° Ouverture d'une écluse : « Il est eswardé que « cascuns mauniers doit traire son relais le samedi « à nonne sonnant et remettre le diemenche à solais « esconsant, et auue ne doit courre sor semaine, « fors par une *lumiere.* » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 35 *.) — 3° Embouchure d'un instrument : « De « l'olyfant la *lumiere* dorée mist en sa bouche. » (Roncisv. p. 21.) — 4° Œillères, dans le masque du heaume, au XIII° s., puis dans la visière, au XIV° s. : « Tout droit par devant la *lumiere*, Un poi deseure « la barbière. » (Chast. de Couci, v. 1649.) — « Que « son vis par la *lumiere* Del elme esgardoit. » (Id. v. 1679.) — « Ils se consievirent sur les *lumieres* « des heaulmes si dur et si roit que ils se desheaul- « merent. » (Froiss. XIV, 117.)]

Lumilette. Herbe, l'euphraise. (Cotgrave.)

Luminaire. [1° Lumière, au propre : « E dunad « le peis de la merveilluse vaissele que de or que « de argent, e des chandelabres e des *luminaires* « e des tables. » (Rois, p. 244.) — 2° Illumination : « C'estoit chose merveilleuse du *luminaire* (aux « funérailles de Charles VI) qui estoit depuis la « porte S. Denys jusqu'à l'eglise. » (Juvenal des Ursins, 1422.)] — « S'en retournerent les Gandois « mout joieux et fut la paix criée en leur ville et « furent feux, *luminaires* et carolles de joye. » (Mém. d'Ol. de la Marche, I, p. 407.) — 3° Luminaire, dans les églises. (Voir LUMINIER.) De là le dicton suivant : « N'oubliez pas le *luminaire* des pourceaux, « en voila le questeur, » cela se dit lorsqu'une personne rote. (Oudin.) — 4° Lumière, au figuré : « Et « ce fist il (un miracle) pour qu'il fut *luminaire* de « foy et de creance aux presens et à ceux qui après « eux viendroient. » (Chr. de S. Denis, I, f. 134.) — 5° Vue : « Un jour *elevant mon luminaire* j'apper- « ceu les cataractes du ciel ja estre ouvertes. » (Alector, Roman, p. 51 *.) — On lit Hist. du Th. fr., t. II, p. 488 : « J'ay perdu mon *luminaire,* » j'ai perdu les yeux. — « Il a joüé son *luminaire,* » il ne voit goutte. (Oudin.)

Luminer. Eclairer, au figuré :

Douce amors ki m'atalente,
Quant voi le termine gent,
Me remaigne el cuer la gent,
Ki *lumine* mou talent. *(Poës. av. 1300, III, p. 1030.)*

Luminiers. « Les habitans les elisent pour « procureurs et fabriciens de leurs affaires commu- « nes, fabrice et paroisse et qui ont charge des « luminaires de l'eglise. » (Laur.)

Lunage. [Lunatique. (Voir sous LORDES) : « Tous « boisteux, tous mehaignies, tout home *lunage.* » (Livre des Mét. 426.) — « Au siecle est sot, faus et « *lunages ;* A Dieu soutieus, diseres et sages. » (Mir. de Coinci.)]

Lunaige. Lunaison :

J'ai veu cinq personnaiges
D'ung triumphant hostel,
En mains de dix *lunaiges*
Payer tribut mortel. *(Molinet, 169.)*

Lunaison. [Même sens : « Se repairier voisis- « sent as rentes n'as maisuns, Ariere revenissent « dedens treiz *luneisuns.* » (Thom. de Cant. 67.) — « Si com par *lunaisons* ainsi comme desvée. » (Berte, XVI.)]

Lunatique. « Un homme *lunatique* c'est un « homme auquel la lune commande. » (Cholières, Contes, t. II, 9.) — « Je le tiens comme *lunatique* « desvoyé de son sens. » (Percefor. VI, f. 63.)

De chien qui mort et de cheval qui rue,
De saige fou et d'omme *lunatique.* *(Desch. f. 314.)*

Lunc. [Le long de : « *Lunc* un altre. » (Roland, v. 3732.)]

Lundi. [« Et descendirent en Acre un *lundi* « à nonne. » (Mén. de Reims, 140.)] — « Faire le « *lundy* des savetiers, » ne point travailler le lundi. (Oudin, Dict. et Cur. fr.) Ce proverbe est encore en usage.

Lune. [« Clere est la noit e la *lune* luisant. » (Roland, v. 2512.) Ce mot est omis au Glossaire de M. Léon Gautier.] — « Souvent depreia Dieu qui « fist *lune* e soleil. » (Bou, ms. p. 86.)

Expressions :

1° La *lune* est nouvele
Si croi que vous en aiés
Plus tenre cervele. *(Vatic. 1522.)*

2° Mes cuers cui procce faut
Descroit comme *lune*. *(Poët. av. 1300, I, 394.)*

3° Il ne faut qu'une heure oportune
Pour biens et honneur acquerir. —
Tu dis vray ; il n'est heure qu'une,
Mais s'el n'est prise en bonne *lune*,
Plus n'y faut chercher ne querir. *(R. de Collerye, p. 66.)*

4° « Garder la *lune* des loups, des chiens, » prendre une peine inutile : « Bon Dieu, que serait-ce si « nos maledictions estoient des arrests ! Mais celui « qui a *gardé* jusques à maintenant la *lune des* « *chiens*, gardera bien les religieux des fulminations « de votre colère. » (Garasse, Rech. des Rech. page 773.) — « L'amant espioit toutes commoditez « d'effectuer son dessein ; mais (*Dieu garde la lune* « *des loups*) il profitoit autant que s'il eust lavé un « corbeau pour le blanchir. » (Yver, Printemps, fol. 70.) — « Je vis deux giborins à part sur le haut « d'une tour, lesquels faisoient sentinelle, et nous « fut dit qu'ils *gardoient la lune des loups*. » (Rab. t. V, p. 22.) — 5° « Voyant tous ses efforts succeder « si à rebours, qu'il sembloit né à la *quatrieme* « *lune*. » (Yver, f. 73.)

Luné. Ayant forme de croissant : « D'ou pendoit « un coutelas *luné* en façon d'une serpe. » (Baïf, page 40.)

Lunette. [1° Sorte de casque : « Icellui Clavet « sacha un baselaire et en fery ledit Nicaise sur la « teste et lui abati une *lunette* de fer, dont il avoit « la teste armée. » (JJ. 163, page 179, an. 1408.) — 2° Verre étamé ou plaque de métal d'un miroir rond ; verre encadré protégeant une miniature : « La casse qui soustient la *lunette* du miroir. » (Modus, f. 63.) — « Un mirouer d'or dont la *lunette* « est perdue et de l'autre costé a une demoiselle « cueillant fleurs en un jardin. » (De Laborde, Ducs de Bourgogne, Preuv. n° 6213, an. 1411.) — 3° Lunettes pour myopes et presbytes ; elles furent inventées par Salvino Armato, de Florence, mort en 1317. Dès la fin du XIIIe siècle, on prête des besicles aux personnages de l'Ancien Testament, dans les sculptures, les peintures et les vitraux. On les portait comme les lorgnons, suspendues au cou ou placées dans le livre d'heures spécialement disposé par le relieur : « Forgé une platine d'argent « doré pour mettre es ées du livre du duc (de Bour- « gogne) pour mettre ses *lunettes*, afin qu'elles ne « fussent cassées. » (Arch. de Dijon, an. 1403, dans De Laborde, sous *Besicle*.) — « Or, maintenant que « deviens vieulx, Quand je lis au livre de joye, Les « *lunettes* prens pour le mieulx, Par quoy la lettre « me grossoye. » (Ch. d'Orl. 139e ball.)]

Lung. [Long : « Veez m'espée ki est bone e « *lunge*. » (Rol. v. 925.)]

Lungement. [Longuement : « Si *lungement* « tut tens m'avez servit. » (Rol. v. 1858.)]

Lunghure. [Longueur : « En *lunghure* 27 per- « ches. » (D. C. sous *Leda*, 3.)]

Lunoison. Lunaison :

Nostre maistre par *lunoisons*
A en la teste estordisons,
Le sens pert et devient desuez
Se il n'est erraument liez. *(Fabl. de S. G. f. 9 ,.)*

Luor, Luour, Luur. [Lueur : « Il ne voit plus « ne *luor* ne clarté. » (Roncisv. p. 91.) — « Si cume « li soleil le jur Tolt as esteiles lur *luur*. » (Marie, Purgat. 1877.) — « Une hache portoit qui getoit « grant *luour*. » (Baud. de Seb. IX, 41.)]

De clarté et de *luour*
Et de gloire enluminée. *(Vatic. n° 1490, f. 123.)*

Lupars. Léopard :

Viautres et ciers, ours et lions
Lupars, ostoirs, girfaus, faucons. *(Mouskes, f. 176.)*

[« Li cuens de Normandie fu moult de fiert regart ; « Li bers se sist armés sor un destrier liart, En la « presse se mist à guise de *luppart*. » (Ch. d'Ant. t. VIII, 983.)]

Lupege, Lupoge. Fiente de coq. (Cotgr.)

Luposche. [Livèche, en latin *lupistica*. (Scheler, Gloss. Rom. lat. p. 41.)]

Luquenne. [Lucarne : « A la lueur de la lune, « qui entroit en sa maison par un *luquenne*. » (JJ. 141, p. 305, an. 1391.)]

Lur. [1° Datif pluriel : « Jo *lur* dirrai. » (Roland, v. 2913.) — 2° Adjectif possessif : « Plurent *lur* filz, « *lur* freres, *lur* nevolz e *lur* amis. » (Rol. v. 2953.) — 3° Substantif : « Mil chevaler i retiennent des « *lur*. » (Id. 2142.)]

Lurd. [Traitre : « N'est si kurtois ki n'est bas- « tard, S'il n'i aprent u tost u tard, Ne serjant si « felun ne *lurd*, K'a priere se face surd. » (Edouard le Confesseur, v. 902.)]

Lus. [Brochet : « En laquelle huche à poisson « emblerent deux grans *luz* et trois ou quatre « grans truittes. » (JJ. 138, p. 183, an. 1390.)]

Bien sarons manier les perches
Pour attrapper gros *lus* et perches. *(Trois Maries, 117.)*
Firent un lac si grant en un pais,
Qu'il se peuple de *lus* et de carreaulx
Carpes, bresmes, d'autres poissons de pris. *(Desch. 292.)*

« La royne envoya visiter Me de Guroe et luy fit « presenter quatre grans *lux*, deux foursieres, des « oistres et ung grand pannier de marée. » (Lett. de Louis XII, II, p. 40.) — « Birque de *lus*, » injure, dans Desch. f. 180 c.

Coqus, camus, cornus, et malostrus,
Coquars, cornars, fetars et durs paillars,

... enfondus, mal vestus,
... lus, velus et gros molus,
... mal feu, soit tout vostre corps ars.

...el. [Même sens, aux Ordonn. VII, p. 779, En Bretagne, *luset* est le nom de la truite.]

...sel. [Cercueil ; en Picardie on le nomme ...*sel* : « Item un drap lequel on suet met... exeques des mors sur le *lusel* ou autre ...ntation du corps. » (Invent. de l'église de ... an. 1371.)]

...ron. [Mèche, lumignon ; voir sous

...e. 1° Clarté : « Ils ne voyoient sinon au ... du feu des pavillons et quelque peu de ...le la lune. » (Rab. II, p. 236.) — 2° Fard : ...effendu d'apliquer quelques *lustres* sur un ...isage pour en relever la blancheur. » (Ess. ... I, p. 9.)

...ement, *adv.* Avec éclat, d'une façon ...:

...s'esteint des grandes beautez le bruit
... splendeur de ta grace qui luit
...*rement* que les clairtez antiques
...t le plomb de leur tems vaporé. *(L. Le Caron, 9 a.)*

...eur. Eclatant :

...icts flembantz du Dieu chevaleureux,
...r le ciel la charette eclaireuse
...sans fin de lumiere *lustreuse*. *(L. Le Caron, 6 a.)*

...t. [Terre à potier : « Comme le *lut* qu'ung ... Torne à quanque est de son mestier. » ... l'alch. err. 181.)]

...t, Luz. [Luth, instrument de musique : ...let d'icellui aveugle, qui en sa main por... instrument nommé *luz*. » (JJ. 167, p. 156, ...)]

...s, harpes et cors sarrazinois,
...rt Machaut le noble rethorique
...es, *leuths*, vielles, syphonie,
...tions trestous instrumens coys. *(Desch. f. 28 d.)*

... sonnoit mottets et chansonnettes. *(Marot, 442.)*

...at, *s. m.* Espèce de vaisseau ou galère : ...ent et avitaillerent en mer une carraque, ...aleres, deux grosses barques, et cinq bri...s avec tout plein de petits *luz* à douze ... » (J. d'Auton, p. 64.) — « Voyez cy pres ... nauf deux *luts*, trois florins, cinq chippes, ...voluntaires, quatre gondoles. » (Rabelais, ... 100.)

...on. Lutin. (Voir Luiton.)

...est-il loup, louve, ne louveton
..., ne aspic, ne serpent, ne *luthon*
...amais eust sur moy la dent boutée. *(Marot, p. 126.)*

... misanthropes et *lutons*. » (Pasquier, Lett. ...81.)]

...re. Loutre : « Une fontaine à deux bassins ...romphoir d'albastre, jectant eau par trois ...s ou gueulles de *luttre*. » (Alect. p. 133 a.)

...re. « *Luxure* de la char, » dans S. Bern., — [« Elles se souillent en l'ordure De leche... de *luxure* Et des autres vilains pechés Dont « tout li mons est entichés. » (Hist. littéraire de la France, XVIII, 792.)]

Luxurieus. [« Et si vous di que leur roy est si « *luxurieus* que il a bien .ccc. femmes. » (Marc. Pol. p. 425.)]

Luysable. [Qui luit, qui éclaire, dans Du Cange, sous *Lucibilis*.]

Luyseur. Lueur : « Ils donnoient si terribles « coups les ungs sur les autres que la fumée avec « la pouldriere qui partoit d'eulx obfusquoit la « *luyseur* du soleil. » (Percef. III, f. 99 a.)

Luyton. Lutin : « Quelle chose est ung *luyton*, « dist Estonne? Sire, dist Narcis, c'est ung esprit « qu'on ne peult veoir et se delecte à decepvoir les « gens. » (Perceforest, vol. II, f. 13 c.)

Lye. 1° Lie : « Issereiz fors del faignaz de misere « et del bran de la *lye*. » (S. Bern.) — 2° Foule :

. . . . . J'y vis en façon de lis
Un arbre de grand estudie,
Sur lequel estoit un beau fils
Et au pied des gens grande *lye*
Qui estoient pleins de maladie. *(H. du Th. fr. II, 177.)*

Lyé. Joyeux. Parlant de la mort de Guichard d'Angle, Anglois : « En son temps il eut toutes les « nobles vertus qu'un chevalier doit avoir, il fut « *lyé*, loyal, amoureux, sage, secret, large, preux, « hardy, entreprenant et chevaleureux. » (Froiss. II, p. 146.) — « Si (Gerard) meurt, ainsi jamais *lyée* ne « seray. » (Hist. de Gerard de Nevers, p. 82.)

Lyens. Léans :

Et à son partir de *lyens*
En fera mener son *lyens*
Hors l'estable et oultre la rue,
Aux champs, que la maison ne pue. *(Desch. f. 411 b.)*

Lyeure. 1° Liens :

Qui fait vignes, li coux est grans
Bastons y fault à oultraige,
Lyeure, trois royes dix frans ;
Pour chascun arpent vendengage
Cuves, cuvaux, queux, reliaige ;
A tout compter, c'est toute perte. *(Desch. f. 363 d.)*

2° [Liens qui fixaient les émaux d'applique sur la pièce d'orfévrerie et leur servaient d'encadrement : « *Lyeures* des esmaux. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n° 428.)]

Lyez. Liais : « Monta au chasteau à l'entrée « duquel estoit un hault escalier de pierre de *lyez*. » (Dom Flores de Grèce, f. 119 a.)

Lymbe. Limbes, au figuré. Parlant de Jason : « Il combat ces cruelles bestes, les feus furieux et « le dragon qui sont les ennemys d'enfer qui gar- « doient et tenoyent enclos au *temple du lymbe* « *d'enfer*, la thoison d'or. » (Hist. de la Toison d'Or, I, fol. 8 b.)

Lymon. Limon, timon :

De cinquante ecuz un moumon,
Voire sans tirer au *lymon*,
Elle les baille chault et sec. *(R. de Collerye, p. 104.)*

Lynette. Linotte :

Mauvis, merles, chardonneraulx,
Pinssons, tarins et frionceaulx
Cochevis, estourneaux, *lynettes*. *(Desch. f. 488 a.)*

« *cliers*, lequel li *macheclier* meismes tiennent. » (Cart. de Flandre, an. 1274.)]

Machecolie. [Machicoulis, de *massarum coleis*, endroit par où on laisse couler des pierres, des masses de matériaux divers. Parapet crénelé et saillant au sommet d'une tour, porté sur une suite de corbeaux ou de consoles médiocrement espacés. Les intervalles entre ces corbeaux sont reliés par des arcs en plein ceintre, en tiers-point, en accolade, qui permettent de fixer l'âge de la fortification. Autrefois on ignorait le nom propre à ces balcons et on leur donnait le nom arabe de *moucharaby*.] — « Les murs de devers la terre sont très gros et « hauts, et dessus y a barbacannes et *machicolies*, « et au dehors faux murs et fossez. » (J. Chartier, Charles VII, p. 272.)

1. Machefer, *s.* Fanfaron : « Fendeurs de na« zeaux, et *machefers*.... faisans friser leurs epées « l'une contre l'autre. » (Merlin Cocaïe, I, p. 86.)

2. Machefer. [Scories du fer battu : « Abusé « m'a et fait entendre.... De viel *machefer*, que fust « peaultre. » (Villon, Grand Testam. p. 48.)]

Machelote. [Petite masse : « Icelui Robert « frappa ledit Colin d'une *machelote* qu'il tenoit. » (JJ. 156, p. 453, an. 1401.)]

Machenaire. [Habitant de Mycènes, et non machiniste, comme le dit La Curne.)]

Et après fist, et maugré tous,
Que Egistus fut ses espous ;
De *Machenaires* le fist roy.
Or resgardez le grant desroy
Que Clithemetre la putain
Fist a son seigneur souverain. *(Desch. f. 506 b.)*

1. Macher. [Mater : « Regnaut savoit du jeu « assés et largement ; Par trois fois a *maché* Ber« toulet au corps gent. » (Enfans Haymon, v. 275.)]

2. Macher. Meurtrir. On lit parlant des chevaux : « L'un est las, l'autre son harnois le *mache*. » (Le Jouvencel, p. 202.)

3. Macher. [Mâcher : « Que vaut morsiaus que « bien ne *mache*. » (G. de Coincy, p. 485.) — « La « quarte branche de gloutonnie si est quant une « personne mengue si gloutement d'une viande « qu'elle ne le *mache* pas, ains l'engloutit. » (Mén. t. I, p. 3.)]

Macheure. [Meurtrissure : « Il n'y eut point de « sang espandu, mais seulement *macheure*. » (JJ. 197, p. 260, an. 1472.)]

Machiavelizer, *v.* Agir ou penser, suivant les principes de Machiavel : « Le malheur de nostre « siecle aujourd'huy est tel, que pour acquerir répu« tation d'habile homme, il faut *machiavelizer*. » (Pasquier, Rech. p. 471.)

Machicot. [Officier de l'église Notre-Dame de Paris, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gages, dans D. C. s. *Maceconici*.]

1. Machier. [Sorte de couteau : « Lui donna un « coup sur la teste d'un cousteau, autrement appelé « *machier*. » (JJ. 207, p. 289, an. 1482.)]

2. Machier. [Massier : « La fu pris de se « d'armes et de *machiers*. » (Froiss. V, 355.)]

Machigner. [Détruire : « Il osteront bap « et *machigneront* les eglises. » (ms. S. Victo fol. 30 b.)]

Machinacion. [Machination : « En envie l « branches ; c'est assavoir haine, *machinacio* (Mén. t. I, p. 3.)]

Machination. [Même sens : « Ne la tro « ront, ne ne feront troubler par aucune *mac* « *tion*, ne par engin, ne par cautelle. » (Cha 1306, Du Cange sous *Machinare*.)]

Machiner. 1° *Neutre*. Tramer un complot

Celui qui ou prince *machine*
D'eresie a en soi le signe. *(MS. 6812, f. 76 c.)*

[2° *Actif ;* même sens : « Tout sujet vassal « par convoitise, barat, sortilege et mal « *machine* contre le salut corporel de son (Monstrelet, I, p. 39.)]

Machineux. [Conspirateur : « Declaron « ces presentes faux, traitre, mauvais, pa « conspirateur et *machineux*. » (Marten. A t. I, c. 1530, an. 1378.)]

Machinoir, *s. m.* Outil de cordonnier. du Théât. fr. I, p. 16.)

Machoire. Meurtrissure : « Du mal des « *choires* qui vient dedans le bec. » (Fouil Fauconnerie, fol. 22 a.)

Machon. [Maçon : « Dont manderent *ma* « vaillans Et boins orfevres bien seans. » (Fl Blancheflore, f. 555.)]

Machonnement. [Maçonnerie : « En haut « son fondement Estoit, et son *machonneme* « vives pierres fais estoit. » (Gulleville, da Cange, IV, fol. 170 a.)]

Machonner. [1° Maçonner : « Et s'il a r « entor soi... por carpenter ou por *machonne* « manieres de menestrius ont coustume qu'il « tent lor ostius là ou il sont loué. » (Beaum. p. 5.) — 2° Manigancer : « Il bouta son seign « l'oreille et charpenta et *machonna* tant q « conte se desdit. » (Froiss. XIV, 373.)]

Machotter. Mâcher avec difficulté ou gence, mâchonner. « Quand (le faucon) se pai « il se gratte de l'ongle le palais jusques au « et qu'il ne se peut paistre, celà signifie ch « au dit lieu, et peril de chancre ; et s'il *ma* « du bec l'un contre l'autre, celà signifie com « précedent. » (Artel. Fauconn. fol. 93 a.)

N'as tu pas veu, Bellot, *machotter* les brebis
L'herbe demi brulée au milieu des herbis ? *(Bell.*

Machouere. [Mâchoire : « De la dislocati « la *machouere*. » (Laufranc, f. 103 b.)]

Machue. [Massue : « Et aussi ne doi j « prester ne donner vin à home yvre, ne *m* « à fol. » (Beaum. XXXVII, p. 8.) — « Lor ve « haster vilains, Pieus et *machues* en lor mai (Wace.)]

« mains, ...et eut ledit suppliant sa part dudit blé, « mappes et *madaises*. » (JJ. 182, p. 130, an. 1454.)]

Madame. Titre réservé aux femmes des chevaliers : « Couroit on (a une bataille) comme a un « jubilé, l'un pour gagner le salut de son ame et « l'autre pour gagner l'honneur de chevalerie, et « faire appeller sa femme *madame*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 178.) — Ce titre, autrefois peu commun, s'est prodigué depuis : « Luy semble, pour deux ou « trois robbes qu'elle ha, qu'on la doive appeller « *madame*. » (Aresta Amor. p. 257.) — Ce nom, comme aujourd'hui, se donnoit à la reine. (Petit J. de Saintré, 147, 190, 201.) — On qualifia de même la demoiselle de Bourgogne. (Honn. de la cour, 30.) — On ne donnoit ce titre aux princesses filles, qu'autant qu'elles étoient filles de roy ou de fils de roy. « Furent les choses préparées pour le baptise- « ment de mademoiselle de Bourgogne (née de la « comtesse de Charolais en 1456), car en ce temps « on ne la disoit point *madame*, pour ce que mon- « sieur n'estoit pas fils de roy. » (Mém. d'Ol. de la March. I, 458.) — Aujourd'hui, on donne ce titre aux dames d'honneur ou dames d'atour, quoique filles, au service de France. A la cour du duc de Bourgogne et à celle du duc de Bourbon, on donnoit cette qualification à leurs brus, si elles étoient filles de roys de France. (Honn. de la cour, p. 17.) — Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, s'appelloit *madame*, tout court. (Mém. de Sully, I, 450.)

Expressions et remarques : 1° [« La damoiselle « repondit : ma mere (ne l'appellant *madame*, « comme ces tant bien apprises, qu'on diroit à les « ouïr, qu'elles sont bastardes), je vous remercie. » (Yver, 566.)] — 2° « Je couruz à l'embrassement de « *ma dame*..... et l'embrassant, je lui dis *mademoi-* « *selle*. » (L'Am. ressusc. p. 419.) — 3° « *Madame* royale, » princesse de la cour de Turin, dont les sœurs sont qualifiées sérénissimes infantes. (Saln. Vén. p. 177.) — 4° « *Madame* ma fille, » nom que donnoit par respect la duchesse d'Orléans à sa belle-fille, sœur et fille de roys de France. (Honn. de la cour, p. 18.) — 5° « *Madame* de mere, » madame ma mère. (Froiss. liv. I, p. 390.) — 6° « *Madame* ma « sœur. » « La duchesse de Bourgogne appelloit « belles sœurs mesdames de Bourbon et de Cleves, « qui, par respect, l'appelloient *madame ma sœur*. » (Honn. de la cour, p. 29.) — 7° « *Madame* Ste Gene- « viefve. » On qualifioit jadis ainsi toutes les saintes. (Joinv. 15.) — 8° « *Madame* des plantes. » (Oudin.) — 9° « *Madame* du guichet, » sage-femme. (Cotgr.) — 10° « Monsieur vaut bien *madame*. » (Cotgr.)

Madant. Humide. (Cotgr.)

Madefier, *v.* Mouiller, humecter : « Soit (le vif « argent) *madefié*, et estaint en celle eaue. » (Modus et Racio, f. 130.)

Madegloire. [Mandragore : « Ung petit coffret « de cuir noir ferré de laton, ouquel sont deux « *madegloires* mable et femelle. » (Ducs de Bourgogne, n° 4118, an. 1420.)]

Madelaere. Tuteur : « Le survivant ou la sur- « vivante peut avant tout autre, et après l'un ou « l'autre d'eux, l'un des heritiers estre establi « entremetteur ou *madelaer*, si ce n'estoit en cas « d'opposition. » (N. C. G. I, p. 533.) — « Ez mai- « sons mortuaires ou il y a beaucoup de debtes, « tant actives que passives, de grande recherche, « on y commet personnage appellé *madelare*, con- « tre lequel on doit agir, et est tenu respondre aux « demandes que l'on fera, et rendre compte de son « administration. » (Ibid. p. 299.)

Madelin, *s.* Mesure ou tonneau :

Denier fet maint homme embler ;
Denier relie *madelins*. *(Biblioth. du Roi, 7218, f. 269 ᵛ.)*
. . . . . . Plain un grant *madelin*. *(Ibid. f. 176 ᵛ.)*

Madelinier. [Ouvrier qui tourne des vases de *madre*. — On lit *madelinier*, au registre des pitances de S. Germain-des-Prés.]

Madel-stede (droit de). Terme de pratique : « Le plus jeune fils tiendra la place du defunt, ce « que l'on appelle *madel-stede*, c'est a scavoir cinq « quartiers de terre, et au dessous là ou la maison, « ou le manoir est situé, ensemble le principal « manoir, au cas qu'il puisse recompenser les « autres avec de pareils heritages s'il y en a, ou en « autres heritages, ou autrement, à l'estimation des « gens de partage. » (N. C. G. I, p. 717.) — Nul n'est obligé de prendre ce droit, s'il ne veut. (Ibid.)

Mademoiselle. [Titre donné à toute femme mariée qui n'était pas noble, ou qui, étant noble, n'était pas titrée : « A *mademoiselle* de Montaigne, « ma femme. » (Mont. Lett. 3.)] — « *Mademoiselle* « ma femme et moy, » dit un gentilhomme. (Contes de Des Perr. II, p. 77.) — On n'appeloit point autrement les plus grandes princesses, à moins qu'elles ne fussent filles de rois : « Les plus grandes prin- « cesses dont les maris n'avoient point receu la « chevalerie ou non encor mariéez n'estoient que « *mademoiselle*. » (Laboureur, de la Pairie, p. 316 et 317.)

Expressions : « *Mademoiselle* soufflée. » (Oud.) — « *Mademoiselle* d'une aulne de velours. » (Cotgr.) — « *Mademoiselle* de la boutique. » (Ibid.) — « *Mademoiselle* de cinquante pour cent. » (Ibid.) — [Racine donne aux lettres adressées à sa sœur avant son mariage pour suscription : « A madame, « madame Marie Racine, » et après son mariage : « A *mademoiselle* Marie Rivière. » (Lettres inédites, p. p. de Laroque, p. 259, 275.)]

Maderin. [Vase de *madre* : « Cil prent touail- « les, cil bacins, Cil coupes d'or, cil *maderins*. » (Athis.)]

Maderinier. [Ouvrier fabricant des vases de « *madre*, » au reg. JJ. 48, p. 205, an. 1312.]

Madier. [Cloison de charpente, aux Preuves de l'Hist. de Bret. II, col. 766, an. 1405.]

Madre. [Voir le long article consacré à ce mot, dans le Glossaire des émaux de De Laborde, p. 371 à 376. Cœur et racine de différents bois employés pour faire des vases à boire. Le mot *madre* s'étendit ensuite à tous les vases, quelle que fût la matière

dont ils étaient faits. L'étymologie est l'allemand *maser*, nœud dans le bois : « Quiconque veut estre « esqueliers à Paris, c'est assavoir venderres d'es- « queles, de hanas de fust et de *madre*, de auges, « fourches, peles, beesches, pesteuz et toute autre « fustaille, estre le puet franchement. » (Livre des Métiers, 112.) — « Item, une coupe de *madre* à pié « d'argent. » (Nouv. Comptes, 56.) — « *Madres* et « cailliers, pour le roy, » (Id. 201.)]

Madré. [1° Dans lequel il y a des nœuds, des taches, en parlant du bois : « Hanaps d'or et d'ar- « gent et de madre *madré*. » (Guescl. v. 19518.) Par suite, le mot est employé substantivement :]

Or ça, mon bon hanap de *madré*
Et ma plus bele blanche nape. *(MS. 7218, f. 169.)*

2° Tacheté, en parlant des pierres : « Pierres *ma-* « *drées* de taches blanches et grises. » (Hist. de la Popelinière, I, f. 57 b.) — 3° Oiseau de proie qui a mué plusieurs fois : « Tiercelet... ayant les plumes « beaucoup *madrées*. » (Budé, des Oyseaux, f. 114.) — 4° Rusé : « Je suis plus *madré* en ces affaires. » (Cotgrave.)

Madrer, *v.* Veiner, marbrer, donner au bois la couleur du bois naturellement veiné et marbré. (Cotgrave.)

Madreure. « Crepure a ondes, plis et replis de « veines ondoiantes. » (Monet.)

Madrian, *s.* Coriandre ou autre chose qu'on mangeoit en confiture :

Paste de roy bien arrangée,
Annis, *madrian*, noix confites. *(Desch. f. 497 c.)*

Madrier. [Pièce de bois garnie d'artifices : « De « plus on a apporté le *madrier* pour les barrieres « (à faire sauter), » dans d'Aub. Hist. II, 350.]

Madrigale. Madrigal : « Il a escrit plusieurs « comedies, tragedies, aubades, martegalles ou « *madrigales*, sestines, sirventes, chansons. » (La Croix du Maine, Bibl. p. 923.)

Madrinier. [Officier qui gardait les vases de *madre* : « Il y aura un *madrinier*, qui servira de « voirres et de hanaps et aura 3 den. de gage par « jour pour toutes choses. » (Stat. de Philippe-le-Long, an. 1317.)]

Madrure. Mouchetures du plumage des oiseaux : « Si (le lanier) a des *madrures*, elles sont petites, « rondes, et blancheastres. » (Budé, des Oiseaux, folio 116.)

Maelé. [Maillé, à mailles, dans la Chron. des ducs de Norm. v. 3768.]

Maeneresse. [Médiatrice : « Com li abbes et li « couvanz de Biauleu m'eussent mise *maeneresse* « de appaisir le descort qui estoit entre l'abbé et le « couvant d'une part et les hommes d'Ortes et de la « Chapelle d'autre part. » (Cart. de Langres, B. N. anc. 5188, f. 171 a, an. 1255.)]

Maestral. Mistral. Merlin Cocaie appelle *maestral* « le vent d'ouest... qui n'a point son pareil en « douceur, et ne scauroit emouvoir la mer : iceluy « refait les mariniers las et rompus, et met l'air en « toute serenité » (t. I, p. 336.)

Maetire. Matière, cause :

Cele qui ja ne chaut de mon martire,
S'ele m'ocit, de pou se puet venter,
Qu'il n'i covient pas trop grant *maetire*
De son ami engigner, et ocire. *(Ch. du Cte Thib. p. 149.)*

1. Maeur. [Maieur, cas régime de maire, aux Ord. VII, p. 363, an. 1256.]

2. Maeur. Maturité : « Bel, et delectable fut le « verd et la fleur, dont la *maeur*, et le fruict est de « si haute perfection. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 409.)

Maeut, *s.* Faiseur de salades, de sauces. (Cotgr.)

Maflée, *adj. f.* Joufflue : « Elle ne tenoit de la « lune que d'être un peu *maflée*. » (Rom. bourgeois, liv. I, p. 194.)

Mafler, *v.* Manger beaucoup. (Dict. d'Oudin.)

Magasin. [Boutique : « La estoient les bouti- « ques des marchandises que ils (les Sarrasins) « appellent *magasins*, bien garnies. » (Boucіq. II, page 16.) L'origine est l'arabe *makhzen*, pluriel *makhâzin*, dépôt de marchandises.] — « Jean le « Roux grenetier du *magazin*, et grenier a sel « d'Estampes. » (Cout. Gén. I, p. 248.)

Magau, magaut. [Poche, besace, au registre JJ. 153, p. 314, an. 1398.] — « A Paris il fait fort « dangereux mettre de l'argent dans sa pochette ou « porter bourse ; il y a des furons qui, en moins « d'un tournemain, auront mis la main sur le « *magau*, et vous gripperont l'escu. » (Contes de Chol. f. 67.)

Magdaleon. [Cylindre d'onguent, de pâte pharmaceutique : « *Magdaleon* d'entract, » dans Rabelais, liv. I, ch. 11.]

Magdelaine. Nom de sainte : « Le dit jour de « la *Magdelaine*. (V. de Charles VII, II, p. 167.) — « Faire la *Magdelaine*, ou la *Magdelaine* croisée, » faire la dolente, la plaintive :

. . . . . En chambre buvez à part,
Et en *faisant la Magdelaine*
Y demourez une sepmaine
Ou vous n'avez doleur, ne mal. *(Desch. f. 218 a.)*

Dans Merlin Cocaie, t. I, p. 241, « faire la *Magde-* « *laine croisée*, » se dit d'un criminel qui demande grâce les bras en croix, comme on représente la sainte.

Magdelin, Magdelinier. [Vase de madre ; l'ouvrier qui les fabrique : « Marchans et vendeurs « de *magdelins*, soit *magdeliniers* ou autres « paieront pour chascune begne de hennaps de « madre... .II. s. (Reg. *Pater*, f. 253 b.)]

Mage. Principal : « En la place *mage* de la « ville. » (Rab. II, 245.) — De là l'expression « juge « *mage* d'Agenois, » dans Montluc, II, 253. — [Le juge *mage* ou majeur était le vicaire ou le lieutenant général de la sénéchaussée. Le juge mage avait en Provence une importance particulière. Du Cange définit leurs fonctions et donne la liste des juges de 1245 à 1535, au t. III, col. 913a et suiv.]

Magendomme. [« Le receveur du lieu de « Rosan, que l'en appelle en commun langaige du « pays *magendomme*. » (JJ. 187, p. 157, an. 1457.)]

Magestatif. Majestueux : « Son front..... qu'un « gracieux orgueil rendoit *magestatif*. » (Peler. d'am. t. I, p. 182.)

Magesté. [« Pour les rebellions et malefices « perpetrez encontre la *magesté* royal, en soy « armant. » (Lett. de Charles V, Bibl. de l'Ec. des Chartes, 4ᵉ série, III, 425.)]

Magestrat. Maitrise : « Les trois *magestrats*, « ce sont les trois maistrises d'Espagne. » (Lett. de Louis XII, p. 211, note.)

Magie. [« Meris, le vieux sorcier... M'apprist « une *magie* aux nochers peu connue. » (Desp. *Elég.* II, 5.)]

Magique. [Iᵒ *substantif;* magie : « De *magique*, « l'art au deable, Je n'en croi rien, soit voir ou « fable. » (Rose, v. 14823.) — « Deux grans livres « de *magique*, escript en espaignol, l'un couvert « d'une pel rouge et l'autre d'une blanche pel sans « aiz. » (Inv. de J. de Berry, 1416.)] — IIᵒ *adjectif*. 1ᵒ Mage : « Baltazar, qui d'Orient avecques deux « autres roys *magiques*, nommez l'ung Melchyor, « l'autre Gaspar, vint en Bethléem. » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 95.) — 2ᵒ Qui sert à la magie : « S'il rencontre quelque beste, ou oyseau *magique*, « vivant de chair, comme loups, renards, cor- « beaux... c'est fort bon augure. » (Fouilloux, Vén. folio 29 ᵃ.)

Magiquer, *v*. Exercer la magie :

De deviner, ne de pronostiquer
Nygromancer, ny aussi *magiquer*. *(Rog. de Coll. p. 163.)*

Magister, *s*. Précepteur : « Au regard des gages « du *magister*, appointez en avec luy, car autre- « ment il ne demeurera pas et me semble que jus- « ques trente ou quarante francs luy pourrez bien « donner ; car il faudra qu'il s'habille honneste- « ment. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 746.)

Magistere. [Nom donné à des composés pharmaceutiques minéraux dont la préparation, souvent secrète, était réservée aux maitres, aux médecins. De nos jours on distingue encore les préparations *magistrales*, faites sur ordonnance et les préparations officinales, composées à l'avance.] « Que les « alchimistes ne ventent plus leurs secrets, qu'ils « ne disent plus qu'avec leurs espèces chimiques, « leurs essences simples ou composées, leurs « *magisteres*, leur elixir et leur clissus ils feront « merveilles. » (Mém. de Sully, IV, p. 319.) — « Les « scavans.... font toujours parade de leur *magis-* « *tere*, et sement leurs livres partout. » (Mont. Ess. t. III, p. 62.)

Magisterial. Très élevé en parlant de feudataires.

Le chastelain de Coucy
Moult de feaux a terriaux,
S'en a de *magisteriaux*,
Puis clame li de revenue
Hommes leudes à teste nüe :
Dans son goban mie n'est close
Lasparienne emphiteose
Que contemne la noble gent
Qui naist et meurt quant et l'argent.
Assises de Jerus. éd. de la Thaumassière, note de la p. 251.

Magistral. [1ᵒ Arrogant : « Ung appelé Pierre « ...qui estoit valet de guerre fort *magistral*. » (JJ. 179, p. 354, an. 1449.)] — 2ᵒ De maitre, de savant : « Instrumens *magistraux*, » instrumens de maitre de mathématiques. » (Percef. IV, f. 69 ᵃ.) — 3ᵒ Distingué : « Quelque temps qu'il a couru de nouvelles « façons de s'habiller à la cour, (la femme d'A. de « Montmorency) n'a changé la sienne de la vielle « françoise, qui estoit avec sa robbe a longues « manches, qui monstroit sa *grace* fort *magistrale*. » (Brant. Cap. fr. II, p. 133.) — 4ᵒ Imposant : « Il s'est « toujours montré *homme magistral*, qui se faisoit « craindre. » (Des Acc. Escr. dijonn. p. 55.) — *Expressions :* 1ᵒ « Huile *magistrale*, » huile d'Espagne. (Du Verd. Bibl. p. 685.) — 2ᵒ « Juge *magistral*, » juge mage : « Jean de Brillac, lieutenant et juge *ma-* « *gistral* criminel en la dite senechaussée de Poic- « tou. » (Cout. Gén. II, f. 608.)

Magistralité. Qualité de celui qui est passé maitre : « N'est de merveille si ces grands maistres « dedaignoyent de lire un tel livre, car leurs *magis-* « *tralitéz* eussent perdu credit a consommer le « tems en œuvre (a leur advis) si grossiere. » (Du Verdier, Bibl. p. 16.)

Magistrallement. Avec habileté : « Durant « l'estour, arriva sur eulx ung damoyseau...... qui « les print a regarder moult volontiers, pour ce « que *magistrallement* s'entreaccrintoient au tren- « chant des espées. » (Percef. IV, f. 121 ᵇ.)

Magistrat. 1ᵒ Magistrature. [« Sachez que touz « offices publiques estoient appellez *magistraz* en « general. » (Bercheure, f. 2 ᵇ.)] — En Flandre, et principalement à Dunkerque, on appelle *magistrat* le corps de ville, savoir le bourgmestre et les échevins. « Ou est, je vous prie, cette grande hum- « blesse et honnesteté, laquelle voluntiers accom- « pagne, ou doit accompagner ceux qui sont elevez « aux *magistrats*. » (Dialog. de Tahur. f. 78 ᵇ.) — 2ᵒ Magistrat : « Caius Grachus.... demandoit le *ma-* « *gistrat de preture* à Rome. » (L'Am. ress. p. 340.)

Magistre. Maitre : « De bien narrer tu en es le « *magistre*. » (Rog. de Collerye, p. 36.) — « Tibulle « et Ovide furent en l'art d'aimer *magistres*. » (Goujet, Biblioth. fr. t. XI, p. 253.)

Magistrez. Faits docteurs.

Puis les fault aler au decrez,
Ains qu'ils soient *magistrez*,
Estudier .VIII. ou .X. ans. *(Desch. f. 502 ᵃ.)*

Magle. [Marre, houe à labourer la vigne : « Icel- « lui Guillaume ferist ledit Oudin de sa *magle*, qu'il « apporta des vignes, sur les bras et sur la teste. » (JJ. 114, p. 165, an. 1378.)]

Magnanime. [Courageux : « *Magnanimes* est « cil qui est atornez à grandisme afaire, et se esle- « esce et esjoit à faire les hautes choses. » (Brun.

Lat. p. 287.)] — « *Magnanime* entreprise. » (Nuits de Strapar. I, p. 419.)

Magnanimement. Avec magnanimité. (Cotg.)

Magnanimité. [« De *magnanimité;* ceste parole vaut autant à dire comme grant corage ou « hardement ou proesce ; car ele nos fait, par nostre « gré, envaïr raisonablement les grans choses. » (Brunet. Lat. *Trésor*, p. 388.)]

Magne. [Grand : « Carles li reis, nostre empe« rere *magne.* » (Rol. v. 1.)]

Magnesie (roche), *s.* Ce mot, dans ce passage, paroit distingué de la pierre d'aimant : « N'est point « l'ayment meilleur, la *roche magnesie* meilleure. » (Nef des fols, fol. 20 b.)

Magnien. [Chaudron : « Item autres menues « coustumes, c'est assavoir des *magniens*, des « seilles, des fruiz. » (JJ. 103, p. 316, an. 1342.) — *Magnier* est encore le nom du chaudronnier dans certaines provinces.]

Magnificat. [Cantique de la Vierge chanté aux vêpres : « Quant vint au *magnificat* dire, En can« tant oy ce vier lire : Deposuit potentes de sede. » J. de Condet, p. 149.)]

Expressions : 1° « Corriger ou gloser le *magni« ficat*, » reprendre quelqu'un mal à propos. (Oudin, Des Accords, Contes de Gaulard, fol. 3.) — 2° « Chanter *magnificat* à none, » refrain d'une vieille chanson ; même sens. — 3° « Chanter ou « corriger *magnificat* à matines ou à vespres. » (Oudin ; Cotgr. ; Rabel. t. I, p. 65.) — 4° « Estre à « propos, ou convenir, comme *magnificat* à ma« tines. » (Oudin ; Apol. d'Hérod. p. 471 ; Disc. de la Noue, p. 645.)

Magnificence. [« *Magnificence* vaut autant à « dire comme grandor, et ce est une vertu qui noz « fait acomplir les grans choses et nobles de grant « afaire. » (Brunet. Lat. p. 397.) — « *Magnificence* « est unes vertus qui oevre par richesces, grans « dispenses et grans maisons. » (Id. p. 285.)]

Magnificquer. Illustrer. « Ceste vertu (justice) « est celle qui maintient les seigneurs, celle qui « croist les seigneuries, celle qui *magnificque* les « citéz et ceux qui par elle se gouvernent. » (La Salade, fol. 3.)

Magnifier. [Glorifier : « Si ne vueil encore « estre las Dé tes euvres *magnifier.* » (J. de Meung, *Trésor*, 879.)] — « Il ne voulsist pas estre loué « ne *magnifié.* » (Le Jouv. p. 606.) — « Laquelle « seule ils vantent et *magnifient.* » (Dial. de Tahur. p. 79.) — « Tous les biens et alvantages .....d'une « bonne paix..... il *magnifia*..... par..... paroles. » (Mém. du Bell. liv. V, f. 155 b.)

Magnifique. [« Li hom qui est *magnifique* est « ententes par sa nature, que ses affaires soient faiz « à grant honor et à grant despens plus volentiers « que à petiz. » (Brunet. Lat. p. 286.)]

Magnifiquement. [D'une façon magnifique : « A vos diz m'acorderay dont, Et pour vostre voloir « complaire, Combien que je pourrez mieux faire « Que moy plus *magnifiquement.* » (Myst. du siège d'Orléans, p. 684.)]

Magnitude, *s.* Grandeur. « On ne connoit les « biens que Dieu nous fait ; nous oublions sa haute « *magnitude.* » (Triomph. de la Noble Dame, f. 89 b.) — « L'excelse *magnitude* de theologie. » (Cret. 11.)

Magonnel. [Mangonneau : « Chil engien jet« toient nuit et jour pierres et *magonniaus.* » (Froissart, III, p. 174.)]

Si ont prins targes, et manteaulx,
Pour eulx garder des *magonneaulx*,
Que labeur, et peyne gectoient
Contre ceulx qui les assailloient. *(G. de la Bigne, 60 b.)*

1. Magot. Oiseau d'Écosse. (De Thou, Hist. t. I, liv. V, p. 360.)

2. Magot. Singe sans queue : « Il nourrissoit « au chasteau de Madrid des lions, des ours, des « gros *magots* et autres bestes sauvages. » (Lett. de Pasquier, II, p. 142.)

3. Magot. Somme d'argent : « Un *magot* d'ar« gent. » (Oudin.) Voir Magau.

Magre. [Maigre : « La peussiez veir tant vieus « dras depanés, Tant *magres* et tant ses, et tant « descolorés. » (Chans. d'Ant. VIII, 428.)]

Magreche. [Maigreur : « Autrui *magreche* me « nourrist Et courous d'autrui m'esjoist. » (Gulleville, dans D. C. IV, f. 185 c.)]

Mague. [Magicien : « (Saint Paul) fit avuigler « un *mague*, car il avoit le maligne esperit dou « deable. » (Brunet. Latin. *Trésor*, p. 73.)]

Maguelet. Corail bâtard, pomme de senteur ou troësne dont on fait des bracelets. (Cotgr.) Il donne encore les formes *macalep* et *macalet.*

Mahaim. [Mutilation, forme verbale de *mahaigner*, *mehaigner*, dans une charte de Henri II d'Angleterre. (D. C. IV, f. 185 c.)]

Mahaingner. [Blesser, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 2250.]

Mahelin. [Maille, médaille, dérivé de *medalia :* « Lequel mareschal fist deux ferremens en façons « d'estrilles..... cuidant que ce fust pour faire des « enseignes d'argent ou *mahelins.* » (JJ. 196, p. 165, an. 1470.)]

Maheustre. [Nom donné aux gendarmes de Henri IV. Ce roi supprima les mandilles, casaques, cottes d'armes ; seule l'écharpe flotta sur la cuirasse. Les épaulières, mises à nu avec leur forte proéminence, firent souvenir des *mahoitres* du xve siècle ; d'où *maheustre*, appliqué aux royaux, qu'ils fussent protestants ou catholiques.] — « La mort inopinée « de Henry II, le bas âge de ses enfans, bigarre« mens de religions, desbauche frequente de trou« ble.... sous mots de faction malheureusement « controuvez de ligueur, politique, *maheustre*, ont « fait une grande breche (à l'université de Paris). » (Pasquier, Rech. p. 809.) — Ce nom, pour les adversaires, fut une insulte ; d'où le sens de rustre, malotru, batailleur, que lui donne Cotgrave. Voir Mahutre.

Mahieu. Mathieu.

Donnez au povre qui languit
Du mal S. Fiacre, en grief dolour,
De Saint Mor, et de Saint *Mahieu*. *(Desch. f. 253 c.)*

Mahoistre, Mahoitre. Garniture ou embourrure qu'on mettoit aux habits pour faire paroitre les épaules plus larges, plus carrées et se donner l'air d'un homme robuste. On lit au sujet des modes des habits, jusqu'aux valets mêmes : « Portoient « aussi à leurs pourpoints gros *mahoitres* à leurs « espaules, pour monstrer qu'ils fussent larges par « les espaules. » (Monstrel. III, p. 129 b.) — [On lit dans la Chronique de Jacques Duclercq, composée à Arras, sous l'année 1467 : « Et à leurs robes, gros « *mahoistres* sur leurs espaules pour les faire ap- « paroir plus fournis et de plus belle encolure. » Voir Mahote et Mahutre.]

Mahom, Mahon, Mahum. [Mahomet : « Plus « valt *Mahum* que seinz Pierres de Rume. » (Rol. vers 921.)]

Je lor done beneiçon
De Tervagan, et de *Mahom*,
De Belzebus, de Lucifer,
De toz les deables d'enfer. *(MS. 7218, f. 182 a.)*
Seigneur, dit-il, demain nos combatron
Et non Jesu qui soffri passion,
Qui nos prest force contre la gent *Mahon*. *(Garin.)*

Mahomerie, Mahumerie. [1° Mosquée : « Les sinagogues et les *mahumeries*. » (Roland, v. 3662.) — « Et estoit le moustier en la *mahomerie* « des Turcs et des Sarrazins. » (Joinville, cité par D. C. sous Mahum.)] — « Se vont veoir en la *mahom-* « *merie* le Sarrazin mort devant Mahomet, et devant « les autres dieux. » (Lanc. du Lac, II, fol. 46 b.) — 2° Temple où l'on adore les faux dieux ; par suite église des Templiers : « Si un templier eust entour « lui une courroye, ou lié une corde qui estoit en « leur *mahommerie*. » (Chr. de Nangis, an. 1310.) — [« Atalie la felenesse reine..... de riches aurene- « menz del temple, aveient honured la *mahumerie* « Baalin. » (Liv. des Rois.)] — 3° Idolâtrie, au propre et au figuré ; momerie. On voit dans le Deutéronome, ch. 18, que Moïse défend au peuple d'Israël, quant ils viendront en la terre promise, de suivre la « *mahommerie* des gens d'icelle terre, c'est à dire « qu'ils n'aient entr'eulx nulle maniere de divine- « ment. » (Desch. 381 d.) — « Si attourna tellement « le menu peuple qu'ils revindrent à la *mahom-* « *merie*. » (Lanc. du Lac, II, f. 45.)

Coutiver comme une image
Son cors, certes ces finerage
C'est comme une *mahommerie*. *(MS. 7218, f. 125 a.)*
Quant j'ay veu tous les mondains estas
Des lieux royaulx, et de chevalerie,
Et advisé des plus haulx aux plus bas
Les pratiques, et la *mahommerie*. *(Desch. f. 9 a.)*

Mahometique, *adj*. Mahométan. « Loy *maho-* « *metique*. » (Mém. du Bell. liv. IV, f. 106 b.)

Mahommet, Mahummet. [1° Mahomet : « *Mahummet* sert e Apollin recleimet. » (Rol. v. 8.) — 2° Idole en général : « Et sur sa teste un *mahom-* « *met* Portoit qui ses yeux encliner Li faisoit et jus « regarder. » (Gullev. Pélerinage.) — « Là où les « eglises souloient estre, ils ont mis leurs ydoles « et leurs *mahomets*. » (Froiss. XI, 238.) — 3° Favori, mignon d'un grand seigneur, dans Watriquet de Couvin et dans Froiss. XIV, 99, var.)] — 4° Dans les provinces, les chaudronniers ne connoissent les médailles que sous le nom de *Mahomet*.

Mahommeticien, *s*. Mahométan. « Les *ma-* « *hommeticiens*, soubs leur admiral, ou cappitaine « assiégerent la cité de Constantinople. » (Hist. de la Tois. d'or, I, fol. 61 b.)

Mahon. [1° Mahomet (voir Mahom). — 2° Médaille romaine ; Mahomet et Sarrazin étaient synonymes de païens : « Mainte ymagene de *Mahon*, Tumbes « de gent et autre œuvre. » (Le Beuf, Dissert. t. I, p. 169.) — 3° Coquelicot : « D'une pugnie de gerbe « que on dit *mahon* que ladite femme cueilli en « allant son chemin, bati sur les fesses d'icelles « jeunes filles. » (JJ. 156, p. 254, an. 1401.)]

Mahoner. [Arracher les mahons, les coquelicots, sarcler, en picard.]

Mahonne. Galère turque, dite aussi doliman. « Cette armée... estoit composée de six vingts « grandes galeres, et deux *mahonnes*, sans conter « force autres petits vaisseaux. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 66.)

Mahote. [Même sens que mahoistre : « Les « archiers ne porteront nulles *mahotes* à leurs « pourpoins. » (Ord. de Charles le Tém. an. 1473.)]

Mahumetiste. Mahométan : « Ne tuerons nous « pas tous ces chiens turcs et *mahumetistes ?* » (Rabelais, I, p. 219.)

Mahurtre, Mahutre. [Arrière bras, de l'épaule au coude : « Le suppliant feri de son coustel un « seul cop icellui defunt par en droit la poitrine, « lequel coup escrilla et entra au bras d'icellui « défunt en droit la *mahurtre*. » (JJ. 146, p. 411, an. 1394.) — « Icellui Desrues print Guillaume le « Breton par les *mahutres* des bras ou par l'un « d'iceulx. » (JJ. 169, p. 74, an. 1415.) — C'est là l'origine de *mahoistre* et *maheutre*.]

1. Mai. [1° Mois : « Ço est en *mai*, à l' premier « jur d'estet. » (Rol. v. 2628.) — « Ele est plus gra- « cieuse que n'est la rose en *may*. » (Berte, c. 57.) — 2° Jeunesse : « Il sot d'eschès et d'escremie, Et « d'autres gens plus que Tristans, Moult bon *may* « ot un bien lonc tans, Et moult se fist amer aux « gens. » (Lai de l'Ombre.) — 3° Printemps : « Moult « avoit bon temps et bon *may*, Qu'il n'avoit soussi « ne esmay De nule riens. » (Rose, vers 753.) — 4° Arbre planté le premier jour de mai. La corporation des clercs, la *bazoche*, plantait un *mai* dans la cour du Palais ; on l'allait chercher dans le bois de Bondy ou dans la forêt de Vincennes. — 5° Tableau de mai. La confrérie de Sainte-Anne et de Saint-Marcel, dont l'origine remonte à 1449, était alors administrée par les marchands orfèvres. Les chefs de cette confrérie faisaient tous les ans, le 1er mai, planter un arbre vert devant le portail de Notre-Dame. Plus tard ils offrirent à l'église une

espèce de tabernacle renouvelé de temps en temps. Après la reconstruction de la chapelle par Anne d'Autriche, ils demandèrent au chapitre la permission d'offrir un tableau de onze pieds de haut, représentant un épisode de la vie du Christ. Leur premier tableau fut exposé en 1650; l'usage fut supprimé vers 1740, à cause de la difficulté de placer un si grand nombre de toiles. Plusieurs de ces toiles furent peintes par Blanchard, Poussin, Bourdon, Lesueur, Lebrun, Philippe de Champaigne, les Boullongne.]

2. Mai. 1° « On appelloit *mai de pressoir* la « huche large, et à bas bord, recevant la grape et « le marc de vendange sous l'arbre du pressoir. » (Monet.) — 2° On a employé ce mot pour tout coffre en général. En Bourgogne, *mai* signifie encore la huche où l'on met le pain. « *Mai, mait*, huche à « faire la pate, à paitrir la pate pour le pain. » (Mon.)

Maiade, *s.* « En Béarn, c'est un contrat que les « communautéz depourvües de vin, passent avec « un fermier pour faire le fournissement necessaire, « aux conditions arrêtées entre eux. » (Laur.)

Maiage. [Prestation faite au mois de mai, au Cart. de Compiègne.]

Maiceller. [Voir Maiseller.]

Maienierres. [Médiateur, dans Dom Bouquet, t. VIII, p. 331.]

Maiere. Levain de bière; droit payé au seigneur qui le fournissait et donné à l'évêque de Tournay par Chilpéric :

Et de lui tient on le *maiere*....
Et si leur donna la justice. *(Mousk. p. 33.)*

Maiestre. [Maître, dans une Ord. de Philippe VI, an. 1346.]

Maieur, majeur. [1° Cas régime de maire : « En ce temps avoit en le ville de le Rocelle un « *maieur* durement agu. » (Froiss. VIII, 181.)] — « *Maieur* et aussi echevin. » (Sentences de Liége, p. 377.) — « *Maieurs souverains*, c'est à dire de son « altesse, auront... clercs jurez en leur jurisdiction « ...assermentez par le bailly. » (N. C. G. II, 1129.) — « En l'an 1461, fut le suppliant esleu et institué « *maieur* principal de la ville de Hesdin. » (JJ. 199, p. 403, an. 1464.) — 2° Chef d'un corps de métiers : « Et l'an ensuivant fut nommé *maieur* de l'enseigne « des taverniers de ladite ville. » (Ibid.) — « Jean « Dubois maistre ou *maieur* de la confrairie de la « feste de Toussaint. » (JJ. 206, p. 318, an. 1479.)] — « Toutes sentences rendues par les reuwarts, « poiseur, *maieur* de la perse, treppiers de velours, « commis à la vingtaine, et autres collieges subalternes à eschevins, sortissent, par appel, par devant les dits eschevins. » (C. G. t. I, p. 777.) — David du Crocq *maïeur de banniere* d'Abbeville. » (N. C. G. I, p. 108.) — « *Maieur, maire* des boulangers d'Arras. » (Ord. t. V, p. 509.) — « *Maieur* des eswardeurs, » inspecteur des métiers en Flandre. (Ord. V, 375.) — 3° Souverain : « Le roy de Thunes, Sarrazin, *maieur* en Barbarie. » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 293.) — 4° Ancêtre : « Je ne « me puis assez esbahir de nos *maieurs* et ances- « tres, pour quoy c'est qu'aux richesses ils ont « donné le nom de biens. » (Am. ressusc. p. 108.) — 5° Premiers faits, premiers principes, établis, mis en avant dans un procès. Ce terme a été pris des argumens de l'école, pour désigner la première allégation. — Une femme accoucha d'une fille onze mois après l'absence de son mari, mort quinze ans après son départ. La sœur du défunt se présente pour recueillir la succession : « La veuve dit, au « contraire, puisque vérité estoit qu'elle estoit « femme espousée au dit mary, et que verité estoit « que l'enfant estoit son enfant, ne que les deux « *maieurs* ne pouvoient estre deniez, et que l'en- « fant estoit né durant leur mariage, de toute raison « elle devoit estre fille legitime, et par consequent « avoir la succession. » (Bout. Som. rur. f. 539.) — 6° Majeure, première proposition d'un syllogisme. « Disant que ceste *majeur* ne le pouvoit detruire « par raison. « (Bout. Som. rur. f. 538.)

Maigl. Mail, maillet :

Ge di que l'en devroit de maçue, ou de *maigl*,
Tuer feme qui vent a deniers son charnal ;
Qu'ele ne volt pas miels la queue d'un viez aigl,
D'un buef, ou d'une truie que l'en vent à detail.
Chastie Musart, fol. 106.

« Il estoit tüez d'un seul coup de *maigl*, ou de « machüe. » (Beaumanoir, p. 222.)

Maignable. Permanent. (Chron. des ducs de Normandie.)

Maignan, Maignen. [Chaudronnier (voir Magnier) : « Deux chauderonniers ou *maignens* passans « par le pays. » (JJ. 161, p. 50, an. 1406.) — « Par « la terre au roy de Maillorgues, Ou lors trouva-t- « on maint *maignen* Cheminent jusqu'à Parpai- « gnen. » (G. Guiart, an. 1285.)]

Un *maignan* de Dinant, ou de Liege,
Chaudronnier de dueil esvanouy. *(Rog. de Coller. 155.)*

Maignie. [Famille : « Et le doivent sa *maignie* « mesurer et bailler la mesure ou mur aux maçons « et porter l'autre mesure chez le voyer.... La *mai-* « *gnye* au voyer de Paris doivent aler par les « maistres rues de Paris pour commander chacune « quinzaine que les rues soient delivrées de hui à « demain, se le voyer veult. » (Droits du voyer de Paris, dans Brussel, Usage des fiefs, 747, an. 1459.)]

Maignier. [Chaudronnier, dans l'Ord. de l'hôtel de Philippe V, citée par Mart. Anecd. I, col. 1362.]

1. Maigre. 1° *Adjectif.* [1° Qui a très peu de graisse : « (Baudoin de Sebourg) *maigres* devient « et foibles et forment amatis. » (Baud. de Seb. XII, 116.) — 2° De peu de valeur : « De *maigre* et petite recommandation. » (Amant ressuscité, p. 545.)] — *Expressions :* 1° « Faire *maigre* chere. » (Oudin.) — 2° « Faire *maigre* mine, » dans le même sens. (Ess. de Mont. t. II, p. 45.) — 3° « Voler *maigre*, » terme de fauconnerie : « Different est le naturel des fau- « cons et oiseaux de proye, car les uns veulent « voler haut et gras, et les autres plus bas, et plus « *maigres*. » (Fouill. Fauc. f. 7.) — 4° « *Maigre* en « cuisse d'heron. » (Colgr.) — 5° « *Maigres* comme

« pies. » (Cotgr.) — 6° « Lait *maigre.* » (Modus et Racio, fol. 33.)

II° *Substantif.* [Partie de la chair où il n'y a pas de graisse : « Set qu'en fol plait s'est enbatuz ; Kar « se li dux le puet baillier, A forches le fera drecier « senz merci et senz raançon ; Tote la chere e le « menton Li tremble et le *maigre* del dos. » (Chr. de Norm. v. 34685.) — « Use du *maigre* par dedens, « Car la gresse pourrist les dens. » (Desch.)]

2. Maigre, *s.* Nom du pays des Amazones, peut-être la Mingrelie.

De *Maigre* fu nez, d'une terre florie,
Nus mauves hom n'i maint ; de dames est garnie :
La mamele dester a chascun arse et broie
Por arc, et por espée, et por lance brunie ;
Donc deffendent lor terre, et font la garentie.
Parton. de Blois, f. 169.

Maigrelin. Maigrelet. « Il estoit *maigrelin.* » (Brant. Cap. fr. IV, p. 178.) — « Chastelard... avoit « (la taille) moyenne et tres belle, et *maigreline.* » (Id. Dames, III. p. 169.)

Maigrement. D'une façon maigre, petitement : « Dire *maigrement* et escharsement. » (Rob. Est.) — « Traitter *maigrement.* » (Oud.) — [« *Maigrement* « les salue ; tous li cors lui tressue. » (Bert, c. 80.)]

Maigresse. [Maigreur : « Li quels (Pierre) est « patinous, laiz, consumpmez par *maigresse.* » (ms. St Victor, 28, f. 61 a.)]

Maigreté. Même sens. « Vous estes esmerveillé « de mon embonpoint, et de vostre *maigreté.* » (Nuits de Strap. t. II, p. 25.)

Maigroier. Maigrir :

Or conviendra ces luz à *maigroier*
Car plus n'aront pasture qui affiere. *(Desch. f. 138 a.)*

L'oste prist son roucin, qui moult est *maigroiés*,
En l'estable l'enmaine, puis si fu alaschiez ;
Il ot fain, et avaine, moult fu bien aaisiez.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 344, R° col. 2.

1. Maigue. Petit lait : « Comme le *maigue* sort « du lait, aussy du sang troublé s'epraint la « larme. » (Morales de Plutarque, traduct. d'Amyot, t. II, p. 461.)

2. Maigue. [Maigre, poisson, dit encore ombre ou poisson royal ; B. N. L. 6838, C., ch. 19.]

1. Mail. [Maillet : « A *mailz* de fer e cuignées « qu'il tindrent, Fruissent ymagenes e trestutes les « ydles. » (Rol. v. 3663.) — Le pluriel était *maux* : « Et pikierent tant de grans *maus* de fer, de pils et « de martiaux. » (Froiss., IV, 93.) — « Luy osta ou « fist oster par ceulx qui en son aide furent venuz, « ung baston nommé *mail* de plonc. » (JJ. 125, p. 104, an. 1384.)] — « Faut rebattre et resserrer à « bons coups de *mail* ce vaisseau qui se desprent, « se decoust. » (Ess. de Mont. III, p. 471.) — « Passe « avant jusqu'a celle porte..... prens le *mail*..... si « bucque tout beau, tellement que le portier vienne « parler à toy... » (Percefor. IV, f. 167.)

Si voit son fust apareillant,
Un grant *mail* a el chief devant,
Se il le fait vers nos venir,
Le mal en porrons bien sentir. *(Fabl. de S. G. f. 23.)*

« Rome est li *mail* qui tot assome. » (ms. 7615, I, fol. 102 bis.)

2. Mail, *s.* Fourche servant à tirer le fumier. On lit, parlant de la chimie : « Quelquefois il se « trouve je ne say quoy de bon, comme disoit la « bonne femme, qui peschoit à tout un *mail* en la « mare de son fumier. » (Contes d'Eutrap. p. 129.)

1. Maile. [Maille de haubert : « Le blanc osberc « dunt la *maile* est menue. » (Rol. v. 1329.)]

2. Maile. [Mesnil, métairie (?) : « Nous volons « et otroions que notre chier cousin et ami mesires « Thomas de Couci sires de Vervins liegne de nous, « il et si oir, auvec son autre fié qu'il tient de nous « à Vervin et ès apartenances de Vervin une « *maile.* » (Charte d'Enguerran de Couci, an. 1264.)]

Mailhé. [Fait de mailles : « Targes froissier et « fendre haubers menus et *mailhez.* » (Poëme d'Alexandre.)]

Mailhée, Mailhere. [Quart d'un arpent : « La « quatrieme piece contient trois *mailheres* et une « lieurade de pré... Dix poingnerées de pré, dont « les quatre poingnerées ou *mailhées* font l'arpent, « en deux pieces ; la premiere contenant sept *mail-* « *hées* ou environ. » (JJ. 197, p. 159, an. 1471.)]

Mailhoche. Mailloche : « Le suppliant print « une *mailhoche* à tonnelier, et d'icelle *mailhoche* « fery icellui Rogeron. » (JJ. 163, p. 487, an. 1409.)

Mailhol. [Maillot, bout de vigne que l'on coupe pour faire un nouveau plant ; vigne ainsi plantée : « Le suppliant print... son fessouer pour aller « houyer ou fougier en ung *mailhol* ou vigne nou- « vellement plantée. » (JJ. 188, p. 56, an. 1459.)]

Mailhu. [Garni de mailles : « Et ferir des espées « as bons haubers *mailhus.* » (Poëme d'Alexandre.)]

Maillaux (pains). [« Item le prieur de saint « Sepulcre doit chascun an deux fois l'an treze « œus fris... et sis pains *maillaux.* » (Charte de 1328 ; D. C. sous *Panis*, p. 56 a.)]

1. Maille. [Monnaie de cuivre, du bas latin *medalia*, comme médaille : « Mais il ne porta là ne « *maille* ne denier. » (Thom. de Cantorbery, 117.) — Elle valait un demi denier] : « Les compteurs ne « pourront avoir de chacun millier de haran à « compter, qu'un denier : c'est a scavoir du ven- « deur *maille*, et de l'acheteur *maille.* » (Ord. t. II, page 359.) — « La *maille* etoit de seize pattars. » (C. G. t. II, p. 868.) — Ses diverses dénominations : 1° « *Maille* d'argent, » elle valoit trois deniers et maille parisis. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208.) — 2° « *Mailles* blanches, ou blanches d'argent, » valant six deniers parisis la pièce. (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 208 ; Ord. I, p. 389.) — 3° « Au cat au « chat ou du chat vallant xv sols. » — [« Une *maille* « au chat. » (JJ. 176, p. 690, an. 1449.) — « Trois *mail-* « *les* d'or au chat. » (JJ. 184, p. 149, an. 1451.) Voir encore la Coutume de Normandie en vers, folio 17. C'étaient des monnaies normandes ou anglaises avec des léopards passants.] — 4° « *Maille* billeron, » taxe qui se prend sur tout marchand qui vend des

denrées à certaines foires. (Cotgr.) — 5° « *Mailles* de « Bourgoingne, à la croix S. Andrieu, » elle est estimée 15 sols 10 deniers, dans une ordonnance de 1475. (Cout. de Norm. en vers, ms. f. 18 b.) — 6° [« *Mailles* d'Utrecht Frederic et de Baviere (empirance faite pour l'œuvre du denier d'or appellé lion de Flandres, mars 1453). »] — 7° [« *Mailles* à Ernoul« dus, des tierches qui sont des derraines. » (Ibid.)] — 8° [« *Mailles* de Mens et de Bethune. » (Ibid.)] — 9° [« *Mailles* de Rin vieses. » (Ibid.)] — 10° [« *Mailles* « Poustulas. » (Ibid.)] — 11° [« *Mailles* à l'estoi« lette. » (Ibid.)] — 12° [« *Mailles* ou bon trieuron. » (Ibid.)] — 13° « *Mailles* de Florence. » (Monstrelet, vol. I, p. 97.) — 14° « *Mailles* de lorrain, ou lor« raine, » valant environ 3 livres tournois. (Cotgr.) — 15° « *Maille* petite, » du prix d'un double parisis. (Du Cange, *Monetæ argenteæ*.) — 16° « *Maille poite« vine*. » (Ib. *Pictavenses*.) — 17° « *Maille* tierce ; » elle valoit trois sols ou 4 deniers tournois. Elle pesoit 1 denier 2 grains, 12 deniers au poids du roy, 14 sols 6 deniers au marc de Paris. (Du Cange, sous *Monetæ Argenteæ ;* Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 189.) — 18° « *Maille* tournoise, 21 grains, 3 de« niers, 18 gr., » du prix d'un denier tournois. On appeloit ces mailles ou oboles, « petits cornus, » à cause de leur mauvaise conformation. (D. C., sous *Monetæ Argent.*) — 19° [« Les especes d'or qui s'en « suivent, c'est assavoir les *mailles* au traict, *mailles* « au chat, *mailles* au chien, et les *mailles* de Liege « aux armes de Bourbon. » (Ord. 5 octobre 1485.)]

Expressions : 1° « *Maille*, bourse en cul, » espèce de jeu, au nombre de ceux de Gargantua. (Rab. I, p. 152.) — 2° « Avoir *maille* à son denier, » partager son bien avec quelqu'un jusqu'à un denier, qui étoit composé de deux *mailles*, et dont chacun devoit avoir une maille : « Ha, « Jeanne ma fille... il ne sera jamais que tu n'*ayes* « *maille a mon denier ;* que je ne partage avec toy « le peu que j'ay. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 86.) — 3° « Avoir *maille* a partir, ou à departir, » avoir des prétentions réciproques, des démêlés, des querelles. (Oudin.) — 4° « Faire valoir la *maille* « deux, » tromper, donner une maille, un demi denier pour un denier : « Gens de mestier...... *font* « par subtilité, malice, ou obstination, *valoir*, « comme l'on dit, *la maille deux*. » (Celthell. de Léon Trippault, sous *Méchanique*.) — 5° « N'avoir « pas la *maille*, » n'avoir rien, être gueux. (Oudin.) — 6° « Denier ne *maille*, » rien du tout. (Ord. t. III, p. 686 ; Desch. fol. 367.) — 7° « Pas *maille*, » rien : « Helas ! je suis marié, pour cela, *pas maille*. » (Contes de Cholières, p. 165.) — 8° « Faire la *maille* « bonne de sa parole, » comme on dit faire les deniers bons, garantir une somme, une dette, tenir sa parole : « Ce que la crainte m'a fait une fois vou« loir, je suis tenu de le vouloir encor sans crainte, « et quand elle n'aura forcé que ma langue sans « volonté, encore suis je tenu de *faire la maille* « *bonne de ma parole*. » (Essais de Mont. III, p. 24.) — 9° « *Maille* de refus, » jeu :

Quel geu, fet il, volez vous sire ?
Est ce a la *maille de refus ?*
Certes onques hardis ne fus,
Fet li prestres, mes au tornois,
Soit bien. *(Desch. f. 235 a.)*

10° « Bonne la *maille* qui sauve le denier. » (Cotgrave.)

2. Maille. [I. Bouclette de fil dans un filet, annelet de fer dans une armure (voir Maile) : « Quarals ne « lance n'en puet *maille* fausser. » (Roncisv. 50.) — « *Maille* de hauberjon, ou de roiz. » (Glossaire du fonds S. Germain.) — « Voulons que tous engiens « des quels l'on peschera d'ores en avant, et seront « faits de fil, soient faits, à nostre *maille*, c'est « à sçavoir, à la largeur d'un parisi du tranchant « chascune *maille*, et pourront estre faits plus lar« ges pour prendre les gros poissons. » (Ordonn. de Philippe-le-Bel, de 1293, au Cart. du mon. de S. Quentin.)] — De là les expressions suivantes : 1° « Deffendons a nos vassaux de ne pescher, ny « faire pescher en leurs seigneuries, fors aux har« nas que l'on dit la *maille le compte*, s'ils n'ont « droit au contraire. » (N. Cout. Gén. II, p. 150.) — 2° « *Maille* de boucle, » ganse, boutonnière par où passe le lacet. (Cotgr.) — 3° « *Maille* a *maille* se fait « le haubergeon, » les choses se font petit à petit avec de la patience. (Cotgr. ; Rabelais, III, p. 225.) — II. Sac de linge, assez grand et long pour tenir un oiseau de proie nouvellement pris ; c'étoit comme une espèce de maillot. Ce sac étoit ouvert aux deux bouts, afin que l'oiseau, qui avoit la tête et la queue en liberté, pût être transporté à la maison sans en être incommodé. (Du Cange, sous *Malleolum*.) On trouve le même mot dans un sens détourné et obscène.

Un grant broche, et deux *mailles*. *(Desch. f. 440 b.)*

III. [Cotte de mailles : « (Le sire de Vertaing) ferit « par telle manière le sire de Puisances que il trans« perça les *mailles* et la poitrine d'acier et tout ce « qui estoit dessous. » (Froiss. X, 158.)]

3. Maille. Taches ou moucheture sur les ailes d'un oiseau : « Les esperviers blancs roux sont « bons...... mais qu'ils ayent la *maille* traversée « noire. » (Artel. Fauc. f. 88.) — « Ceux avec deux « plumages, c'est assavoir de deux couleurs, et non « de *maille* sont les plus mechans. » (Ibid.)

1. Maillé. Tissu de mailles : « Onques haubert « plus dru *maillé* Ne fu. » (ms. 7218, fol. 360.) — « *Maillé* menu. » (Blanchand. fol. 176 b.) — « Fer « *maillé* » (Cout. Gén. t. I, p. 1110), treillis de barreaux de fer, dont les mailles sont carrées ou en losanges.

2. Maillé. Tacheté : « Perdreau desja tout *maillé* « en effet. » (Cretin, p. 83.)

Maillée. [Valeur d'une maille : « Item, confesse « qu'il tient en la censive du roy nostre sire... « *mailles* de cens. » (1389, Aveux de Saint-Jean-de-Brayes ; L. C. de D.)] — De là l'expression « tenir *maillée*, » tenir compte :

Charles ne voult tenir *maillée*
De chose qui fut la parlée. *(Gloss. de l'Hist. de Bret.)*

Maillei. [Action de mailler, de frapper avec un maillet : « Teu feis, teu chaple, teu *maillei.* » (Chr. des ducs de Norm. v. 21638, var.)]

1. Mailler (se). S'embarrasser dans les mailles d'un filet : « Il faut retirer du panneau assez « pour estre lasche, afin que le loup *s'y maille* et « s'y embrouille. » (Salnove, Ven. p. 276.)

2. Mailler. 1° Battre au maillet. On a dit du lin :

. . . . . . Au raiz du souleil tres fors
Doit estre mis, et dessechiez,
Et luy sec doit estre *mailliez*
A maillez, puis fraiez aux mains. *(Desch. f. 545.)*

2° Battre au marteau :

Tant chauffe on le fer qu'il rougist,
Tant le *maille* on qu'il se brise. *(Villon, p. 102.)*

3° Frapper, au propre et au figuré : « Les deux « osts vindrent l'ung contre l'autre, et commence- « rent a frapper et *mailler* l'ung sur l'autre de tou- « tes manieres d'armures de guerre. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, page 100.) — « Quant le roy « vit qu'il estoit navré, il en fut courroucé, lors « court sur le chevalier, et commence a *mailler* « sur luy de toute sa force. » (Percef. I, f. 28 b.)

Quant povreté me fiert, et *maille.* *(Molinet, p. 183.)*

Maillet. 1° Marteau de bois. [« Si la faut battre « (l'esche, l'amadou) d'un *maillet* ou d'un baston. » (Ménagier, II, f. 5.)]

Les *maillés* qu'on va aguisant
Par les quels on maille le lis,
Et puis est entre les mains fris,
Et en desjoint on les estoupes. *(Desch. f. 545 b.)*

2° [Maillet d'armes, avec lequel on brisait l'armure sur les membres des cavaliers abattus, pour frayer un passage à la dague des coustilliers; Froissart en parle dans son récit de la bataille de Rosebeck: « La estoit le cliquetis sur les bassinets si grant et « si haut d'espées, de haches, de plomées et de « *maillets* de fer, que on n'y oyoit goutte pour la « noise. » — 3° Fantassin armé du maillet et plus spécialement les maillotins; ce nom fut donné aux Parisiens révoltés le 1er mars 1382, au sujet de l'établissement de nouveaux impôts. Ils s'étaient armés de maillets de plomb trouvés dans l'arsenal et dans l'hôtel-de-ville : « Le premier jour de mars l'an « 1381, que la commotion fut à Paris..... de ceux « qui couroient lors parmi la ditte ville de Paris, « que on dit *maillés.* » (JJ. 123, p. 120, an. 1383.) — Par extension, ce mot s'appliqua à toute espèce de séditieux : « Lequel sergent dist que c'estoit « grant dommage que lesdis de Dieppe n'avoient « les testes coppées, ...qu'ils n'estoient que hare- « leux, traistres, rebelles à nous et faulx *maillés.* » (JJ. 152, p. 236, an. 1397.) — Voir au mémorial E de la Ch. des Comptes, f. 73 b, 27 janvier 1383, une ordonnance qui donne des détails sur cette sédition.] — « Si estoient en la cité de Paris de riches et puis- « sans hommes, armez de pié en cap ...et portoyent « *maillets* de fer et d'acier, moult perilleux pour « effondrer heaumes..... si appeloit on ces gens les « *routes à maillets* de Paris. » (Froiss. II, p. 175.) — De là l'expression « faire de son poing *maillet.* » (Rab. I, 66.) — 4° Marteau de porte : [« D'un *maillet* « qui là pend à sus l'huis assené. » (Berte, c. 45.)] — « ...Passelion ...voit le *maillet* dont on appelloit « le portier, si heurta. » (Percef. IV, f. 107 a.)

A la porte, par de devant,
Trouveront le *maillet* pendant. *(MS. 7218, f. 47 b.)*

Mailleton. « Crocete, jeune sarmant coupé « à la tête du bois vieil dont il sort, ayant l'endroit « de la coupe façonné en maillet. » (Monet.)

Mailliere. [Marlière, marnière : « Et si est « assavoir que li kemins me demeure ensi come « il est bonnés, et les *maillieres* devant dites ne « autre kemins je ne puis faire ne clamer dedans le « terroir de Thanes. » (Cart. de Corbie, an. 1247.)]

Maillis. [Clôture en fer maillé : « Item unam « insulam, l'isle d'amours nuncupatam, in salicetis « undique plantatam, à *maillis*, gallice, clausam. » (Ar. du Parl. de Paris, au Cart. de Chissé, an. 1536.)]

Maillolet. 1° Maillot : « Ils firent venir l'enfant « (de Maximilien d'Autriche) au *maillolet*, et ez « mains de sa nourrice. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 618.) — 2° Petit sac de mailles pour enfermer un oiseau : « Mettez vostre oiseau en *maillolet.* » (Fouilloux, Faucon. f. 32 a.)

Maillon. 1° Lien pour attacher la vigne : « L'o- « sier, moiennant le *maillon*, tient le sarmant lié « à l'échalas. » (Monet et Nicot.) — 2° Maillot : « Enfant eslevé de *maillon.* » (Villon, p. 44.)

Mailloter. Battre à coups de maillet : « Pour la « fin et pour le dernier martyre (l'assassin du prince « d'Orange) fut roué et *maillotté.* » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 188.)

Maillotin. [Voir sous Maillet : « Et à bon droit « est jusques à présent de prudence grandement « loué Charles roy de France, sixieme de ce nom, « lequel retournant victorieux des Flamans et des « Gantois en sa bonne ville de Paris, et au Bourget « en France, entendant que les Parisiens avec leurs « maillets, dont furent surnommez *maillotins*, « estoient hors de la ville issus en bataille, jusques « au nombre de vingt mille combattans, n'y voulut « entrer. » (Rabel. liv. IV, p. 36.)]

Mailluel. Maillot : « Le berch et le *mailluel.* » (ms. 7989, f. 241 b.)]

Maillol. Sac de mailles pour enfermer un oiseau :

Et si vente oultrageusement,...
Je ne tiens pas cellui pour fol
Qui adonq le mect à *maillol.* *(G. de la Bigne, f. 90.)*

1. Main. [Matin : « Par *main* en l'albe. » (Rol. v. 667.) — « Si ne menjai je riens, ce sachiez, dès « yer *main.* » (Berte, c. 49.) — « Il li ont dit : « Sire « vilain, Dame Dieu vos doint hui bon *main.* » (Ren. v. 7442.) — « Mais en pou d'eure Dieu labeure; « Teis rit au *main* qui au soir pleure. » (Mén. de Reims, § 279.) — « Nous i serons le matin bien « *main.* » (Id. 411.)]

2. Main. [1° Membre : « Branches d'olive en voz « *mains* porterez. » (Rol. v. 72.) — « Et volentiers « meist conseil à delivreir la Sainte Terre des *mains*

« aus Sarrezins. » (Mén. de Reims, § 6.) — « Ses « blanches *mains*, ses doigts longs et tretis. » (Couci, V.)] — 2° Gantelet : « Lancelot du Lac estoit tout « armé, fors de son heaulme et de ses *mains*. » (Lanc. du Lac, II, 7.) — 3° Tasse : « Lancelot saisit « une *main* d'argent pleine de vin. » (Id. II, fol. 5.) — 4° Mesure, travers de la main : « Dente de mas- « sonnerie de l'espesseur d'un pied et de la *main*.» (N. C. G. II, f. 1090.) — « Vous devez faire à vostre « espervier un getz de cuir.... et doivent avoir (les « bouts des gets) demy pied de long a pié *main*, « entre la boite du get, et le nouvel qui est au bout « à quoy on le tient. » (Modus, f. 73 a.) — 5° Serre d'un oiseau de proie. (Oudin.) — 6° Pied de devant d'un cheval. (Id.) — 7° « *Main*, outil de pressuriers « de vendange, à trois crochets de fer, dont ils har- « pent et applanissent le marc, relevé des côtés, « après la taille. » (Monet.) — 8° Harpon pour accrocher un vaisseau. (Id.) — 9° Crochet de fer fixé au bout de la corde d'un puits pour tirer le seau. (Id.) — [10° Puissance, comme le latin *manus ;* voir Mainferme et Mainmorte. — 11° Vingt-cinq feuilles de papier : « Deux *mains* de pappier, cinq sols. » (Bullet. du Com. de langue, II, 52.)] — 12° Arbitrage. Dans la transaction pour une part de la comté de Bourgogne appartenant au duc, on lit à la fin : « Nous havons accordé par la *main* des nobles « barons..... En telle maniere que etc. » (Pérard, Hist. de Bourg. an. 1270, p. 519.)

Expressions : [1° « *Bouche et mains*. » Manière de désigner l'hommage lige ; le vassal s'agenouillait devant son seigneur, lui mettait les mains dans les mains et le baisait en la bouche : « Li rois « estoit consilliés à ce que il le receveroit comme « son homme liege as *mains* et à la bouce. » (Froissart III, p. 380.) — « Car tout ce ay je de « serement envers lui fait de bouche ouvrant et « de *main* mise. » (Id. XIII, 270.)] — 2° « *Main* « de carosse, » poignée. (Oudin.) — 3° « Cheval à « *main*, » obéissant à la main : « Claudius brocha... « aussitost, mais son *cheval* n'estoit pas si *à main* « que la jument la suyt de toute sa force. » (Percef. I, fol. 84 b.) — « Et avoit cheval si bon et si *à main* « que on ne le povoit nullement avoir ne tenir. » (Froiss. XIV, 230.) — 3° *bis*. [« Bon à *main*, » même sens : « François et Gascons estoient montez sur « bons et forts chevaux, vistes et *bons à la main*, « et pour ce abbatoient et tomboient tout ce qu'ils « trouvoient à eux contraire. » (A. Chart. Charles VII.) — 4° Cette expression et son antithèse « mal à « *main* » ont été employées au figuré : « Honguerie « est uns trop lointains païs et mal en le *main* pour « les François. » (Froiss. X, 374.) — « Ce voiage ne « nous est pas *bien à la main*, il nous est trop loing- « tain. » (Id. XIII, 96.) — « La Turquie est ung pays « moult grant et *mal à la main* pour errer et che- « vauchier. » (Id. XVI, f. 38.)] — 4° *bis*. « *Main* du « cœur, » main gauche. (Oudin.) — 5° « Estre en la « *main* de Dieu, » dépendre : « Les victoires *sont* « *en la main de Dieu*. » (Deschamps, fol. 328 b.) — 6° « Mettre en la *main* Dieu, » prêter serment : « Et les barons qui o lui furent En la *main* Dieu de « vrai lui mirent Qu'ils assembleront leurs navies « Et pourchasseront leurs aies. » (Athis, dans Du Cange, IV, 260 c.) — 7° « Droit de *main* et d'issue, » droit d'entrée et de décharge levé sur les voitures de bois : « Toutes personnes qui viennent carier « bois... soit qu'ils les ayent acheté ou le carient à « l'argent, doibvent droict d'issüe et de *main*. » (N. C. G. I, p. 407 b.) — 8° « *Main* de fer, » ustensile de ménage. (N. C. G. II, p. 257.) — 9° « *Mains* du « foye, » rameaux de la veine porte, qui aboutissent au foie. (Cotgr.) — 10° « Garnison de *main*, » con- signation, dépôt d'une somme pour assurance des intérêts de partie adverse. (Cotgrave.) Voir Monet aux mots « *Main garnie* et *garnir la main*. » — 11° « Homme de cors et de *main*, » vassal lige : « Nus ne puet apeler son seigneur à qui il est *hons* « *de cors et de mains*, devant que il li a delessé « l'oumage, et che que il tient de luy. » (Beauman. p. 310.) — 12° « Pièce qui a passé par la *main* des « juifs, » rognée. (Oud.) — 13° « *Main* de justice, » qui est d'ivoire au-dessus d'une verge, entre les insignes de nos rois, comme le sceptre, la couronne, l'épée. (Laur.) — « *Main* du commandement de la « justice, » aux Ord. I, p. 514, a le même sens. — 14° « *Main* du roy, » comme celle de justice signifie la puissance royale ou celle des juges. (Laur.) — 15° « Dans la *main* du roy, » façon de parler qui a quelque rapport à l'usage des gages de bataille, par lequel le maréchal du champ clos alloit mettre sa main dans celle du souverain juge du combat, pour l'appliquer sur l'estomac du vaincu, avant que de le remettre aux héraux pour le désarmer et jeter ses armes, et au bourreau pour l'exécuter. (La Jaille, Du Champ de bataille, f. 69 a.) — 16° « En la *main* « du roy, » mots que les maréchaux-de-logis écri- voient sur la porte des logemens qu'ils donnoient aux seigneurs de la suite du roy dans ses voyages. (Mém. de Sully, VIII, p. 344.) — « *Main* du roy mise « et assise, » pour acquiter des engagemens sur des terres, seigneuries, héritages et biens quelcon- ques. (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 557.) — 17° « Lettre de *main* ou escrit en *main*, » manuscrit. (Du Verd. Bibl. 585.) — 18° « Mesuz soit de bouche « ou de *main*, » mot à mot, mauvais usage de la bouche ou de la main : « L'on ne peut aucune « chose confisquer, pour quelque *mesuz soit de* « *bouche ou de main*. » (N. C. G. t. I, p. 442.) — 19° « Dixme et terrage à deux *mains*, » c'est de six gerbes l'une, quand le seigneur lève d'une main la dîme et de l'autre le terrage, à raison de douze gerbes l'une pour la dîme, et une pour le terrage. (Laur.) — 20° « Vente à la *main*, » vendre en par- ticulier, comme qui diroit de la main à la main : « Les biens immobiliaires des mineurs que l'on « vendra..... doivent estre vendus publiquement et « à l'enchere, et non *à la main*, si ce n'estoit que « les tuteurs eussent obtenus une permission spé- « ciale pour les pouvoir *vendre à la main*, après « avoir declaré le prix qui en est offert. » (N. C. G. t. I, p. 586.) — 21° « Par *main* armée, » par force, par violence, expression figurée, en terme de droit : « Debvoyent les dictz opposans venir par requeste

« et supplication, et non pas *par main armée.* » (Aresta Amorum, p. 249.) — 22° « Haute *main,* » droite; « l'autre *main,* » gauche : « Le roy preint « la royne d'Arragon à la *haulte main,* et dit à « Gonsales : prenez la royne à l'autre costé....... « Gonsales approcha la royne, et la preint à *l'autre* « *main.* » (D'Auton, Ann. de Louis XII, p. 313.) — 23° « Faire d'une *main* l'autre, » rapetasser une chose avec une autre ; suppléer au défaut d'une chose par ce qu'une autre a de trop. (Cotgrave.) — Temporiser : « Temporisons et faisons comme l'on « dit, *d'une main l'autre.* » (Pasq. Rech. p. 42.) — 24° « *Main baisiée.* » Parlant des honneurs qu'on rend aux princes :

Quant l'en a mainte *main baisie*
Qu'on vousist jà que fu trenchie,
Et dit à tel : à Dieu soiez,
Que l'en vousist qu'il fust noiez. *(Trois Maries, p. 227.)*

25° « Gens de *main* basse, » roturiers : « (Rambaud d'Orenge) s'amusa à l'amour d'une damoi- « selle de *basse main* de Provence, de laquelle il « n'en rapporta aucun proufit, ne honneur. » (J. de Notre-Dame, des Poët. prov. p. 94.)—[« Chevaliers « ne doivent pas estre ensi menés comme bourgès, « ne bourgès et gens de *basse main* com cheva- « liers. » (Assis. de Jérus. ch. 2.)] — On lit *mein basse* au même sens dans Parton. de Blois, f. 133. — 26° « Jouer des *mains* basses, » faire main basse, massacrer, égorger : « Si on eust *joué des mains* « *basses* en ce lieu d'Orleans, comme il estoit aisé, « nous n'eussions veu les troubles et guerres civiles « qui se sont veües. » (Brant. Cap. fr. III, p. 79.) — 27° « Mener les *mains* basses. » (Cotgr.) Même sens. — 28° « Mettre les *mains* basses, » faire main basse. « Ayans commandé de les poursuivre vivement « jusqu'à leur totale défaite *mettans les mains* « *basses* partout. » (Mém. de Sully, t. I, p. 33.) — 29° « Estre de belle *main,* » doux, soumis, complaisant, aisé à conduire.

. . . . C'est toz jorz droit de vilain,
Qu'il soit toz jorz *de bele main*
Vers celui dont il a poor,
Tant que de mal faire ait loisor. *(Parton. f. 134 a.)*

30° « Remporter une bonne *main* de quelque « chose, » une bonne partie : « Si vous ne venez a « bout de tout, au moins en *remporterez vous une* « *bonne main.* » (Ambass. de Bassomp. t. I, p. 160.) — 31° « Consigner en *main* bourgeoise, » terme de pratique : « Si aucun, après une acquisition par luy « faite,.... s'absente de la chastellenie ou l'heritage « est assis, on le peut faire adjourner.... et faut « *consigner en main bourgeoise,* par ordonnance « de justice, l'argent de l'acquisition. » (C. G. I, p. 181.) — 32° « *Main* brisée, » opposition au cours de la justice : « Au roy.... seul appartient la cognois- « sance, jugement, decision, punition, et correction « des asseuremens donnez, et jurez en sa cour.... « et des *mains brisées,* en quelque terre et juris- « diction que ce soit, et n'en doit estre fait aucun « renvoy. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 19.) — 33° « Donation de *main* chaude, » entre vifs : « Cha- « cun estant maistre de soy, et ayant le pouvoir de « disposer de ses biens, aura la faculté de *donner* « *de main chaude,* et par donation *inter vivos.* » (N. C. G. I, p. 521.) Cet article a pour titre : « des « donations de *main* chaude, que l'on dit *inter* « *vivos.* » (Ibid. p. 544.) — 34° « *Main* close ou « *main* de justice close, » partie pour laquelle la procédure est close : « Les sergeans.... seront tenus « de faire les commandemens, significations,.... et « en cas d'opposition de partie, luy assigner jour « competent... toutesfois les matieres de complainte « pour prisonniers, ou *main close,* requerantes « provision plus prompte...... se pourra donner « journée de comparition plus briefve a la discre- « tion de la cour. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 104.) — La cessation de la procédure même : « Ne pourra « estre accordée surseance ou suspense d'aucune « execution, exploit, ou chose semblable, ny *la* « *main de justice close* aux officiers ordinaires et « subalternes. » (Ibid. II, p. 112.) — 35° « Avoir la « *main* close, » ne pouvoir rien recevoir : « Tantost « que les receveurs seront mis hors de leurs offices... « la *main* leur soit close de recevoir les arreraiges. » (Ord. III, p. 650.) — 36° « De *main* commune, » conjointement, en commun : « Un mayeur et sept « echevins commis des dits seigneurs de *main* « commune. » (N. C. G. I, p. 420.) — 37° « Connin et « vilain avec la *main,* » c'est-à-dire lapin déchiqueté avec la main se mange plus aisément ; le faquin se corrige plus facilement à coups de poing. (Cotgr.) — 38° « *Main* enfreinte. » (Voy. MAIN BRISÉE.) — 38° *bis.* « *Main* de goret, » pied de pourceau ou celui dont la main ressemble à un pied de porc. (Dict. de Cotgr.) — 39° « Tenir la *main* forte, » persister, s'opposer : « Tenant toujours la *main forte,* et con- « tre la colere et contre l'amour. » (L'Amant Ressusc. p. 295.) — 40° « *Main* garnie » (Voy. GARNISON DE MAIN), coup de poing, coup d'une arme : « Pour injure « valable, excès fait de *main garnie,* en la justice « du seigneur haut justicier, eschet amende arbi- « traire. » (C. G. I, p. 603.) — Tutelle : « L'heritage « des enfans du roy de Navare, qui leur venoit de « leur pere, leur estoit eschu.... et le roy de France « leur oncle.... en devoit avoir la *main garnie,* et « devoit estre toute la terre que le roy de Navarre « tenoit en Normandie, rapportée en la main du « roy de France, tant que ses neveux seroient en « aage. » (Froiss. liv. II, p. 21.) — 41° « La grande « *main,* » l'arme entière et la main tout à la fois. (Cotgr.) — 42° « Haut à la *main,* » arrogant. (Oudin.) — 43° « Celuy n'est pas digne de tenir jugement qui « doubte plus l'homme que Dieu ; et si doit estre « de bonne conversation, car la *main orde* ne peut « l'orde nettoyer. » (Gr. Cout. de France, p. 537.) — 44° « *Main* ou *meyn* ouverte, » terme de droit : « Devront toutes matieres provisionnelles pour « *main-ouverte,* et semblables estre plaidoyées « verbalement. » (N. C. G. II, p. 112.) — 45° « Rap- « porter, ou rapport de *main* plaine, » c'est garnir la main de justice de biens suffisants et valables pour la somme pour laquelle exécution est faite par le sergent sur le débiteur opposant. (Laur.) — 46° « *Main* prise, » caution : « Par chascun bille « 6 deniers outre les *meyn prises* qui montent a

« 30 livres. » (Du Cange, sous *Meinprisat.*) — 47° « *Main* publique, » tabellion, notaire : « Lettres « faictes par devant notaire, ou tabellion publique, « qui est appellée *main publique.* » (Bout. Som. Rur. p. 635.) — 48° « A *main* renversée, » à bras ouverts : « Le plaisir que je receus.... de vous pou- « voir recevoir chez moy, à *mains renversées.* » (Lett. de Pasq. III, p. 713.) — 49° « A *main* sauve, » sans perte ni danger. (Cotgr.) — 50° « *Main* seques- « tre, » sequestre : « Le seigneur du fief ne doyt « lever les fruict et esmolumens de la chasse féo- « dale, ne les faire siens, ains seront levez.... a la « requeste des parties.... ou sinon *officio judicis*, « par *main sequestre.* » (Thaum. Cout. de Berry, p. 363.) — 51° Se faire recevoir par *main* souve- « raine : « Quand le seigneur feudal est refusant, « sans cause, de recevoir son vassal en foy et « homage, ou quand deux seigneurs pretendent la « tenure feudale d'un même fief.... la *main souve-* « *raine* est la main du roy ; tellement que cette « reception doit estre faite par le juge royal. » (Laur.) — 52° « *Main* vivante, » terme de droit opposé à mainmorte. (Cout. Gén. t. I, p. 892.) — 53° « De *mains vuides* prieres vaines. » (Cotgr.) — 54° « *Main* vuidée, » puissance anéantie : « Ma *main* « est vuidée au regard des preud'hommes, quant « vous n'y estes ; si aura huy la table ronde deffaulte « de vous. » (Lanc. du Lac, II, f. 109.) — 55° « *De* « *Main* et de bouche, » par écrit et de vive voix :

Seront là, chascun a son tour,
Appellez, et par nostre edit,
A ce parlement dessus dit,
Par devant nous, a qui ce touche,
Adjournez de main et de bouche,
Puis qu'ilz seront dignes d'y estre. *(Desch. f. 413 b.)*

56° « *Main* à *main*, aller à la *main*, aller à les « *mains*, aller *main* à *main*, aller *main* à *main* « tenant, » aller à côté l'un de l'autre, aller en se tenant par la main :

Avant hier, en un vert pré,
Tout à un serain,
Deus dames de grant biauté,
Trovai *main à main*
Desous une verte codrete. *(P. av. 1300, IV, p. 1525.)*

« Comtesses et baronnesses ne doivent aller aux « roys, ni *à la main* des filles des roys, des duches- « ses, des princesses, ni de leurs enfants. » (Honn. de la Cour, p. 77.) — « Ils s'en allerent tout *main à* « *main tenant*, au chastel. » (Percef. I, fol. 91 a.) — 57° « Aler de sa *main*, » terme du jeu de dés ; être le premier à jouer :

. . . . Cilz *ala de sa main;*
Gaigne .x. frans ; j'ay mon argent perdu. *(Desch. 207 a.)*

58° « Attendre la bataille *main* à *main*, » attendre l'ennemi et en venir aux mains ; corps à corps : « Se nous attendons la bataille *main a main*, nous « n'y pourrons durer. » (Hist. de B. Du Guesclin, p. 474.) — 59° « Avoir en *main*, » commander :

Le front de l'eschiele premiere
Ot Augusel d'Escoce en baille ;
L'autre Cador de Cornouaille,
L'autre compaigne *ot* Bos *en main.* *(Brut, f. 94.)*

60° « Urgens affaires mises, et despenses avoir « en *main*, » avoir des affaires pressantes et des dépenses à faire. (Lett. de Louis XII, IV, p. 324.) — 61° « Avoir ou mettre la *main*, » avoir la bourse bien garnie, être opulent : « Pierre de Giach...... « chancelier de France,.... *a ou mettre la main.* » (Froiss. liv. III, p. 281.) — 62° [Froiss. (XIII, 61) dit encore : « Savoir où mettre la *main*, » savoir où puiser l'argent nécessaire.] — 63° « Bailler la « *main*, » se prêter, consentir à quelque chose : « C'est une maniere de dire, dont on use quand « une femme mariée preste consentement par « devant notaires, pour l'alienation ou hypothéque « d'une chose ou elle a droict, et se dit ainsi, par ce « que pour promettre les parties mettoient la *main* « dextre en celle des dits notaires....... Ceux qui « requerroient aucun de quelque grace empoi- « gnoient la *main* dextre, et le requis octroyant.... « pour seureté de promesse bailloit sa *main* dextre « au requerant.... les rendus en bataille bailloient « leur *main* dextre au vainqueur pour signe de la « foy de leur captivité...... de là en avant estoient « appelléz mancipes, c'est a dire prins par la *main* « en signe de servage. » (Nicot.) — 64° « Se desre- « ner par *main.* » (Voy. JURER PAR MAIN.) — 65° « Faire « sa *main*, » faire son profit : « Je veulx qu'on me « pende s'il retourne qu'il n'ait fouillé par tous les « coins.... et qu'il n'ait *fait sa main.* » (Cymbalum Mundi, p. 66.) — Faire la volonté de quelqu'un : « Chevalier, il convient que nous mangeons...... « damoyselle, dist Lyonnel, je n'en ay tallent ; par « ma foy, dist Lyrioppe, si ferez ; j'ay huy *faict* « *vostre main*, et vous prie que vous faciez la « mienne. » (Percef. II, f. 99.) — Se défendre res- pectivement, se rendre service : « Bien espere de « avoir a faire de vous en aucun temps, car se je « *fais vostre main* je veulx aussi que vous faciez « la mienne. » (Ibid. II, fol. 98.) — 66° « Faire son « droit à la *main*, » se faire justice soi-même :

Riottes mueuvent et contemps,
A leur povoir, en trestout temps,
Estre ne vuelent à raison,
Subgit n'entrer en sa maison,
Car ilz *font leurs droiz à la main*
Ilz en ont un propre pour eulx,
Et pour leur voisin en ont deux. *(Desch. f. 404 a.)*

67° « Fourrer la *main*, » graisser la patte, cor- rompre par présent. (Colgrave.) — 68° « Gagner de « la *main*, » gagner de vitesse, prévenir, prendre les devants. (Mém. du card. de Retz, II, liv. III, p. 297.) — 69° « Gagner de sa *main*, » gagner le premier :

L'autre coup luy coucha de sept....
Il a bien *gaingnié de sa main.* *(Desch. f. 391.)*

70° « Jetter la *main* au visage, » donner un souf- flet. (Mém. de Tavannes, p. 186.) — 71° « Jurer es « *mains*, *mein*, *meyn* d'autrui, » c'est affirmer par la main d'un autre, d'où jurer, ou « se desrener, « s'escondire par main, tierce, quinte, et sixte, » c'est-à-dire faire affirmer pour soi en justice 3, 5 ou 6 personnes. (Anc. Cout. de Norm. f. 104 a.) — [Faire citer en justice les *cojuratores*, qui attestaient votre honnêteté en général et non votre innocence au

cas particulier.] — 72° « Faire la loy à sa soule « *meyn*, » en être cru sur sa simple affirmation. (Britt. des Loix d'Anglet. f. 194 a.) — 73° « *Main* « lever, » protéger, défendre : « Le roy estoit envi- « ronné de si grant planté de chahuans, d'escouf- « fles, et de corbeaulx, que les gentilz oiseaulx ne « se sçavoient ou asseoir, ainçois volletoient autour « du roy pour scavoir s'il estoit vivant, qu'il leur « montrast l'œil pour eulx appeller, mais il n'estoit « vivant qui *main en levast*. » (Percef. II, f. 42.) — 74° « Livrer ses *mains*, » mettre ses mains dans celles de son seigneur pour lui faire hommage : « Rou devint homs li roiz, et ses *mains* li livra. » (Rom. de Rou.) — 75° « Mener la *main*, » aider, assister. (Oudin.) — 76° « Mener les *mains*, » bien remuer les bras et les doigts, ne pas épargner les coups. (Cotgr.) — 77° « Mettre la *main* au baston, « ou à la verge. » — « Ce terme de coutume s'en- « tend de la reconnoissance du contrat de saisine « de l'heritage dont on dispose par devant le sei- « gneur feudal ou censuel duquel il est tenu, ou « par devant son bailli et officiers.... l'officier met « le nouvel acquereur en la chose par rain et bas- « ton, sauf tous droits. » (Laur.) — 78° « Ouvrer « cire à la *main*, » travailler la cire avec la main. (Ord. I, p. 760.) — 79° « Oster sa *main* de quelque « chose, » se dessaisir, abandonner : « (Le roy « d'Angleterre) requist (celui d'Escosse) qu'il vou- « sist *oster sa main* de la bonne cité de Warvich et « le rensaisiner, car c'estoit son bon heritage. » (Froiss. I, p. 32 ; Desch. f. 558, col. 3.) On a dit au contraire : « Mettre la *main* sur quelque chose. » — 80° « Oster sa *main* de quelqu'un, » cesser de le protéger. Charles de Valois, voulant dire qu'il abandonnoit Enguerrand de Marigny, dit : « Je *oste* « *de lui ma main*. » (Chron. de S. Den. II, p. 119.)

D'Angerran *a osté sa main*
Le roy, et tantost lendemain
Au prevost de Paris rendu
Fu, que plus n'i ot atendu. *(MS. 6812, f. 88 a.)*

81° « Otroier la *main*, » affranchir de la main-morte. (Anc. Cout. d'Orl. p. 465.) — 82° « Partir de « la *main*, » commencer sa course, aller vite. (Oudin.) — 83° « Je ne prain pas en *main*, » je n'ose assurer :

Or depri au fenir celi qui le lira,
Ne se hait de blamer chascun qi l'escrira ;
Ne puisse trespasser ains que parfait l'aura ;
Je ne prain pas en main que ne puisse trover ;
Sovant maint escrivain qui trop peut oblier
Mont aura bone main, et bien saura parler,
Qui jusqu'au derracin l'escrira sans faucer.
Val. Notice 773.

84° « Prendre la *main*. » — « Quand le notaire « prend et reçoit le consentement et serment des « parties contrahantes pour passer un contrat. » (Laur.) — 85° « Prenez les vostres par la *main*. » Expression ironique qui signifie : Vous me reprochez à tort ce qu'on peut vous reprocher avec raison :

En mon linaige n'a putain
Prenez les vostres par la main,
Et celles de vostre linaige. *(Desch. f. 517.)*

86° « Prendre a *mains*, » sous sa protection. Parlant des fondations faites par Guillaume le Bâtard, on lit :

L'autre abeie *prist a mains*,
Maheut sa femme y mist nonnains. *(Rou, ms. p. 272.)*

87° « Prester une de ses *mains*, » assister, secourir : « Si li homs estoit si povre...... qu'il n'eusse « que donner. .... ge li presterai une de mes *mains* « por Dieu, et l'autre por sa mere. » (Erberie, ms. de S. G. f. 90.) — 88° « Acheter de toutes *mains*, » de toutes personnes, de toutes les manières : « En « aucuns lieux l'on *achepte de toutes mains*, « comme d'achapt, d'eschange, de dons, de quel- « conques autres aliénations, et pour ce l'on dit au « pays (de Paris) comme à Gonesse, que les fiefs « *relevent de touttes mains*, qui se gouvernent « selon la coustume de Vexin le françois. » (Grand Cout. de Fr. II, p. 212.) — 89° « Regarder aux pieds « et aux *mains*, » se défier. On lit au sujet de deux écoliers qui voloient jusqu'à des souliers : « Il leur « faloit *regarder aux pieds et aux mains*, combien « que le proverbe ne nous advertisse que des « mains. » (Contes de Des Perriers, t. II, p. 124.) — 90° « Se seigner de toutes *mains*, » être dans le plus grand effroi ou la plus grande détresse, dans la terreur ou à l'extrémité, se couvrir de signes de croix. (Cotgrave.) — 91° « Prendre et tenir a sa *main*, » saisir, retenir pour soi, à sa justice : « *Prenez et* « *tenez a nostre main*...... et parmi icelle main en « faictes lever les emolumens.... pour nous et à « nostre prouffit. » (Ord. V, p. 595.) — 92° « Tenir « la *main* à quelque chose » :

Quant à moy, *vos mains y tenez* ;
Faictes tant qu'on ne m'escondise
Que je ne soye revoquez. *(Desch. f. 340 a.)*

93° « Tenir sur *main*, » maintenir, supporter : « Il n'est possible de tenir trois guerres *sur main*. » (Lett. de Louis XII, p. 14.) — 94° « A beaucoup de « *mains*, » à plusieurs reprises. (Hist. du Théât. fr. t. II, page 219.) — 95° « A touttes *mains*, » avec les deux poings, en parlant de tambours que l'on frappe : « La sonnoient trompettes, et gros tabou- « rins de Suisses, *à toutes mains*. » (J. d'Auton, Annales de Louis XII, p. 173.) — 96° « Tout d'une « *main*, » tout d'un temps, en continuant, sans désister. (Pasquier, Rech. p. 539.) — 97° « De *main* « en *main*, » tout de suite, les uns après les autres : « Quant ils furent à cheval, ils vindrent aux tentes « ou la chevalerie descendoit, et les allerent festoyer « *de main en main* jusques à soleil couchant. » (Perceforest, III, f. 135.) — « Publier le cri *de main* « *en main*. » (Ibid. IV, fol. 100.) — 98° Action de se donner la main en signe d'hommage ou d'amitié : « De ma *main* en la vostre, par ma foy que je vous « donne. » (Ger. de Nev. Ire part. p. 31.) — 99° « Par « dessous la *main*, » secrètement, sous main : « Lors lui baille *par dessous la main* un annelet. » (Les Quinze Joyes du Mar. p. 154.) — 100° « Devant « la *main*, » d'avance : « Quiconques veult d'amours « jouyr, baille l'argent *devant la main*. » (Aresta amor. p. 273.) — [« Nous soulions savoir toutes les « armes et les consauls qui en France se faisoient,

« trois ou quatre mois *devant la main.* » (Froiss., t. XII, 147.)] — **101°** « Coups de *main.* » — « Je y « ay reçeu plus de trois cens *coups de main* et beau- « coup plus de traict. » (Rom. d'Alector, f. 9 a.) — **102°** « Sur *main,* » tout de suite, sans interruption : « Quand le juge aura dit : ho, nous viendrons aux « dagues, et en ferirons dix coups *sur main.* » (Monstrelet, I, f. 2 a.) — **103°** « Les *mains* sont faites « devant les cousteaux. » (Oudin.) — **104°** « Ne met- « tre *main,* ne pâte, » ne point se mêler d'une chose :

> Et quant ainsy m'a commandé
> Que je n'y *mette main, ne pâte,*
> Et pour s'amour vient ce mandé,
> Querier puet autre qui le bate. *(Desch. f. 550 c.)*

105° « Coup hors de *main.* » (Rom. d'Alect., f. 9.) — **106°** « *Main* mettre, » frapper : « *Met main* à son « seigneur par mal despit. » (Ordonn. t. I, p. 230.) — **107°** « Prendre aus *mains,* » empoigner. La mort crie :

> Ovrez vos yeus, chargiez vos rains,
> Ainçois que je vos *preigne aus mains*
> Et vos face occir... *(MS. 7615, I, f. 103 a.)*

108° « Montrer ses mains, » faire des aumônes :

> Donner n'ose *monstrer ses mains,*
> Donner languist. *(Ibid. f. 116.)*

109° « Tenir aux *mains,* » prendre, saisir, empoigner, dans le sens obscène. (Ibid. t. II, fol. 138.) — **110°** « Vers son cul tendre ses *mains,* » être pendu :

> Gintars fu tes cousins germains,
> Qui *vers son cu tendi ses mains.* *(Ibid. 7218, f. 77 d.)*

111° « Puis les *mains,* » puis ils tendirent les mains. (Gace de la Bigne, des Déduits, folio 56.) — **112°** « *Mains* pures, » qui ont les mains pures ; vierges. (MS. 7615, I, f. 114 a.) — **113°** « *Mains* jointes, » à mains jointes : « *Meins jointes* li crie merci. » (Ibid. 7996, p. 18.) — **114°** « Chevalier de sa *main,* » de son choix. (Ibid. 7218, f. 185.) — **115°** « Avoir la « *main* douce, » terme de vénerie, être manié doucement : « Si (l'oiseau) *n'a la main douce,* et le « maistre debonnaire qui le traicte amiablement, il « ne s'apprivoisera jamais. » (Budé, des Oiseaux, fol. 108 a.) — **116°** « Par *main* d'homme, » par gouvernement d'homme : « Un faucon vieil mué de « bois, qui n'a qu'une müe *par main d'homme,* est « de plus leger essement que n'est un faucon moins « viel qui a esté plus longuement *à main d'homme.* » (Ibid. f. 126.) — **117°** « Gens de *main* et de visage, » pour ceux qui le regardent ou qu'il voit, et de qui il est manié : « Quant tu verras que l'oiseau sera « bien seur devant les *gens de main, et de visage,* « si lui oste le fil de quoy il est chillé. » (Modus, fol. 74 b.) — **118°** « Mettre la *main,* » se mêler de quelque chose :

> Des dames, et des damoiselles,
> Se nature les a fait belles,
> Ne seront il en rien prisées,
> Mais seront du tout desprisées,
> Si Modus n'y a *mis la main,*
> Car il est sur eulx souverain. *(Modus, f. 1.)*

119° « Aimer la *main* et le visage, » à être manié et avoir différents objets. (Ibid. f. 140.) — **120°** « Ple- « vissance de *main,* » caution. Cette expression est tirée de l'ancien usage de déférer le serment par une ou plusieurs mains, par un ou plusieurs *cojuratores :*

> Garniz de cele seureté,
> Sans plevissance d'autre *main*
> Vindrent là François... *(G. Guiart, f. 250, V°.)*

121° « Lieu à *main,* » propre, à portée : « Qu'ils « departissent... leurs legionnaires ès lieux qu'ils « verroient estre plus a propos, et *à main* pour luy « faire service. » (Mém. Du Bellay, VI, fol. 166.) — **122°** « *Main*-tranche, » avide :

> Sainte yglise seut estre franche,
> Or est venue une *main tranche*
> Qui toute la fait tributaire. *(MS. 6812, f. 74.)*

123° « *Main* à *main,* » corps à corps (voir 133°) :

> J'escomeni jone putain
> Qui fet dangier, mes *main à main*
> Qu'on la prie s'enverse jus. *(MS. 7615, II, f. 185 b.)*

124° « Oster la *main* le roy, lever la saisie. » — **125°** « *Main* lavée moins levée. » (Cotgrave.) — **126°** « Une *main* lave l'autre, » *manus manum fricat.* (Ibid.) — **127°** « On n'en vend pas sa terre pour « laver ses *mains.* » (Ibid.) — **128°** « A *main* lavée « Dieu mande la repüe, » envoie de quoi manger. (Ibid.) — **129°** [« *Main* mise, » force, violence : « Il « l'aresta de *main mise* de par le conte. » (Froiss., t. IX, p. 125.)] — **130°** [« *Main* forte, » assistance : « Tondis vous croistra et venra devant *le main* « *forte,* aide et poissance. » (Id. t. V, p. 365.)] — **131°** [« Prendre à *main,* » appréhender, arrêter : « Si fu pris à *main* et sen amie tant seulement. » (Id. V, 272.)] — **132°** [« Venir sur la *main,* » créer des embarras : « Car les gherres d'Engleterre li vin- « rent si sur le *main* qu'il convint cesser sa devo- « tion. » (Id. t. VI, 370.)] — **133°** [« *Main à main,* » corps à corps : « La eut dure bataille et fort comba- « tue, car il estoient *main à main.* » (Id. II, 422.)] — **134°** [« Faire la main à, de, » faire au gré de : « Se vous volés *faire la main* de vos deux oncles. » (Id. XI, 7.)] — **135°** [« Venir à *main,* » venir à propos. (Id. XI, 23.)] — **136°** [« Il lui chei en *main,* » il eut la bonne chance. (Id. XI, 119.)] — **137°** [« Avoir « en la *main,* » avoir à sa volonté : « Li dus d'Ango, « qui avoit les legaus en le *main.* » (Id. VIII, 302.)] — **138°** [« Estre en le *main,* » être à portée : « Pour « le pays de Flandres qui gésoit en la *main* et fron- « tiere des Anglois. » (Id. XV, 185.)] — **139°** [« Fait « à la *main,* » fait à plaisir : « Paroles controuvées « et *faites à la main* pour euls mieux abuser. » (Froissart, XV, 33.)] — **140°** [« *Main* basse, » main gauche : « Apres eulx venoient les rois d'armes et « heraults du roy, per à per à ceulx de France, et à « leur *basse main.* » (Jean de Saintré, p. 265.)] — **141°** [« *Main* pote, » même sens : « D'un coustel que « ledit Jehan tenoit en sa main, il navrast cruele- « ment le suppliant en sa *main pote.* » (JJ. 130, p. 101, an. 1386.)] — **142°** [« *Main* molaire, » meule à main, au Cartulaire 21 de Corbie, fol. 259 b.)] — **143°** [« De bone *main,* » complaisant : « Car c'est li « droit neus del vilain, Qu'il soit tosjors de *bone* « *main,* Vers celui de qui a peor. » (Partonopex, v. 2661.)] — **144°** [« Paier avant la *main,* » payer

d'avance : « Comme Estienne Bertran charpentier « eust pris de Thomas Girot exposant certains ays « à soyer, parmi certains pris d'argent, que ledit « Bertran lui en paia avant la *main.* » (JJ. 112, p. 29, an. 1377.)]

Mainage (bois de), *adj.* Bois pour bâtir, bois pour faire des tonneaux : « Usagiers qui en forets, « bois de haute fustaye, ont droit de prendre *bois* « mairen, ou *de mainage*, pour fonds, et douilles « de cuves, et tonneaux ou autres bois pour leurs « bastimens, en doivent user en bons economes. » (N. C. G. II, p. 196.)

Mainant. Riche, qui est à son aise. (Vr Manant) :

Tant donnent à lor masnies
Et à prochains de lor lignies,
Que onques puis povre ne furent,
Tos jors riches et *mainans* esturent.
Rom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Masserilia.*

Mainbornerie. Protection : « Il pretend avoir « la *mainbornerie* des personnes, et pays de nos « tres chiers freres. » (Lett. de Louis XII, I, p. 106.)

Mainbornir. [Administrer en tuteur : « Au « douzieme an Qu'il terre maintinst et *mainborni.* » (Rou.)]

Mainbornye. [Puissance paternelle : « Item « nous establissons et commandons que nul ne « pourchasse, ne fasse faire mariaige ni fianceail- « les d'enfans quelz qui soient en *mainbornye* de « pere ou de mere... sans le congié et le consente- « ment de leurs mainbours. » (Stat. de Jean de Commercy, an. 1362.)]

Mainbounie. Protection :

. . . . La Virge, au cors agenssi,
A pris m'ame en sa *mainbounie.* *(MS. 7218, f. 186.)*

Mainbour. [1° Prince, église, couvent protégeant un homme faible dit mainbourné. Le lien qui s'établissait entre le *mainbour* et le mainbourné paraît être resté distinct de celui que créait l'obnoxiation ; il résulte d'une formule de Marculfe que le mainbourné ne prenait envers son tuteur que des engagements compatibles avec sa dignité d'homme libre. Le mainbour devait assister son protégé en justice et lui fournir des aliments. Bientôt la mainbournie se confondit avec la recommandation.] — 2° Qui a la puissance paternelle (voir sous Mainbornye) : « Item que les comtez de Bour- « gogne, Artois, etc., seront rendus au roy des « Romains comme pere et *mainbourg* de mondit « seigneur l'archiduc. » (Traité de Charles VIII et Maximilien, an. 1495.) — 3° Régent, gouverneur : « Seroyent mis quatre *mainbours* en Angleterre, « pour gouverner le royaume. » (Froissart, liv. IV, p. 273.) — « Feirent iceux Liegeois du dit seigneur « de Piervels.... leur principal *maimbourg*, et gou- « verneur de tout le pays de Liege. » (Monstrelet, vol. I, p. 27.)

Mainbournie. [1° Protection des faibles par une église, un couvent, un prince. — 2° Tutelle, garde noble : « Et fu li roiaumes en la main aus « barons, et orent la *mainbournie* de la damoisele, « et la garderent de ci à tant qu'elle ot aage de « marier. » (Mén. de Reims, § 134.)] — « La royne « nostre compaigne.... nos effans estans avec nous « en nostre *mainbournie.* » (Ord. I, 459, an. 1308.) — « La garde du souverain.... qu'ils appelloient en « leur latin *mundiburdium* ou *munburgium*, comme « es actes de l'election du roy Boson... et en fran- « cois *mainbournie.* » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 547.) — « Fussent en garde, bail, tutele, cure, « *mainburnie.* » (Froiss. I, ch. 155.) — 3° Puissance paternelle (voir Mainbornye) : « Si tel homme de serve « condition a enfans en sa *mambournie* (c'est à « sçavoir en sa puissance paternelle). » (Cout. Gén. t. I, p. 92.)

Mainbournisseur. Tuteur : « Landry que le « roy Gontran avoit fait... *mainbournisseur* de son « fils. » (Chron. de S. Den. I, f. 65 b.)

Mainbrug. Gouverneur; par la paix que le comte de Charolois accorda aux Liégeois, l'an 1465, il fut convenu que « les ducs de Brabant... seroient « tousjours..... *mainbrugs*, et capitaines de tout le « pays de Liege, a deux mille florins de kin de pen- « sion chacun an. » (Monstrelet, III, p. 124.)

Mainburnir. [1° Gouverner, administrer : « Il « n'aura ja si grant avoir, Ne si grant terre à *main-* « *burnir.* » (Baud. de Condé.)] — « Li mors, pour « haster son execution (testamentaire) veult que « ele soit *mainburnie* par deux parties. » (Beaum. p. 70.) — 2° Fournir du nécessaire : « Pierre tenoit « un enfant en bailg, et... le fiez... n'estoit pas con- « venable au vivre, ne à la vesture des enfans : les « enfans avoient hiretages vilains..... si vouloit « Pierre penre de ces vilenages pour les enfans « *mainburnir* de che que il leur falloit. » (Beaum. page 86.)

Expression : « Querelle *mainburnie*, » vidée, terminée : « Se les parties se mettent sous un « enfant de 14 ans, et avant que il rende la mise, « il a 15 ans accomplis ; se l'une des parties le veut « debatre pour soubs aage se il sera oit; nous « disons ainsint que se il ala avant en la cause « devant les 15 ans accomplis, si comme en exami- « nier tesmoins, bien puet la partie debatre, que « il ne rende pas son dit, pour che que ses juge- « mens seroit seur che qui auroit esté fet en son « soubz aage; mais si les parties avoient tant « atendu à mener leur tesmoins que il feust aagiés, « il ne pourroit aler contre son dit pour son soubz « aage, pour que il avoit la *querele mainburnie* en « son aage. » (Beauman. p. 228.)

Mainburnissieres. Qui a la puissance maritale : « Compaignie se fet par mariage, car sitost « comme mariage est fet, li biens de l'un et de l'au- « tre si font quemun par le vertu dou mariage : « mes voirs est que, tant comme ils vivent ensem- « ble, li hons en est *mainburnissieres.* » (Beaumanoir, p. 110.)

Mainces, *adj.* Misérable, au figuré :

Nous sommes puis troys ans passez
Si *mainces*, si mal compassez. *(D. de Mallepaye, p. 51.)*

Maincot. [Mesure de blé ; mencaudée :

« .III. quarterons faciunt .I. *maincot*, .II. *maincos* « faciunt minam. » (D. C. sous *Modius*, 2); mesures du bailliage de Vermandois comparées à celles de Paris.]

1. Maindre. Moindre, pris substantivement, au sens de cessation :

Je croi qu'onques amant n'ot graindre;
Car je ne puis veoir la *maindre*
De mon tourment. *(Froiss. Poës. p. 3 b.)*

2. Maindre. [Demeurer, de *manere*, passé de la 2e conjugaison latine à la troisième : « E il s'en « vont à la cité droit On Marien *maindre* soloit. » (D. C. sous *Mainamentum*.) Voyez Partonopex, v. 1102, 5895; Rutebeuf, II, 236; Chron. des ducs de Normandie.]

Mainé. [Voir Mainsné.] Cadet, plus jeune, mineur :

Li *mainez* respondi,
Dolans à toute chiere;
Frere, que dites vous :
Nostre pere est en biere. *(MS. 7615, II, f. 172 a.)*

« *Mainez*, ou *mainnez*, ceux qui secondent, ou « tiercent en aages leurs aisnéz, quasi moins néz. » (Pasq. Rech. p. 732.)

1. Maine. [Comme *magne*, grand : « Charlon « chevauche, nostre emperere *maine*. » (Agolant, v. 30.) — De là « doit *maine*, » doigt majeur, au roi Guillaume, p. 137 b.]

2. Maine. [1° Manoir : « Icellui Guerin demou- « rant ou *maine* ou manoir appellé de Coustans en « la seneschaussée d'Agennoys. » (JJ. 197, page 27, an. 1468.) — 2° Village : « Item le *maine* ou villaige « de la Broa avec toutes ses appartenances et « appendances. Item le *maine* ou villaige de Gales « et toutes ses appartenances. » (JJ. 74, page 144, an. 1343.)]

Mainement. [Village : « Les .III. parts du *mai-* « *nement* du Mas avec toutes les terres et vignes « du *mainement*. » (Cart. de Nanteuil en Poitou, an. 1418.)]

Maineté. Droit du *mainé*, du mineur ; il y a deux *droits de maineté* : le droit de *maineté* mobiliaire et le droit de *maineté* immobiliaire. Le droit de *maineté* mobiliaire consiste en trois pièces de meubles ayant servi à l'usage des père et mère, que le maisné prend. Le droit de *maineté* immobiliaire se prend, en quelques lieux, en héritage de main ferme ayant maison manable appartenant aux conjoints décédés, tant en usufruit que propriété, et dans lequel les conjoints décédés ont eu leur domicile et résidence au jour de leur trépas. (Laurière.)

Mainferme. [La tenure d'héritage en *main-ferme* remonte au XIe siècle; elle diffère de l'alleu et du fief; cependant Du Cange a tort de la confondre avec la précaire et de l'assimiler au villenage. La terre tenue en mainferme n'était pas libre; elle n'était pas non plus grevée de servitude; le détenteur n'était astreint qu'à payer une rente déterminée et périodique. Aussi la Coutume de Tournay lui donne le nom de *terre renteuse;* Bouteiller ajoute qu'elle est *cottière* et non noble. Il faut la considérer comme une location volontaire, comme l'origine du fermage.] — On appelle ainsi « la baillée « d'un heritage a un fermier, a certain temps, et « prix d'argent, ou moisson. » (Nicot.) — « Le fief « est different de la *main ferme* qui est une terre « non noble. » (Laur.) — « Tous heritages, et biens « immeubles, qui ne sont fiefs, sont communement « appellés..... heritages *main fermes*, esquels en « succession, n'y a nulle prerogative entre les « heritiers en meme degré. » (Cout. Gén. II, p. 847.) — « Si un homme a aucune terre qu'il tient en « *main ferme*, et d'icelle veuille *faire fief*, il devra « la ditte terre rapporter en la main du seigneur « duquel il la tient... puis après le seigneur devra « la ditte terre rendre, et rapporter en la main « d'iceluy a tenir a foy et hommage de luy... ledit « heritage sera, de là en avant, tenu pour fief sim- « ple, ou lige, ainsy que le seigneur le voudra « declarer. » (N. C. G. II, p. 126.)

Main-forte. [« A *main-forte*, » la force en main, par la violence : « Sous feinte de vouloir estre pro- « tecteur et garde des biens de la ditte Marie, sa « parente et sa filleule, sous umbre d'amitié et à « *main-forte* il prit en sa main tous les païs de « Bourgogne. » (O. de la Marc. Mém. Intr. ch. VI.)]

Main-levée. [Acte qui ôte l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition.] « *Main levée*, « que mon vieil praticien appelle le main plain. » (Gr. Cout. de Fr. p. 362.)

Mainmettre. 1° Saisir, arrêter : « *Main mettre*, « et asseoir la main du roy ou de justice sur un « heritage. » (Laur.) — 2° Frapper, mettre la main sur quelqu'un : « Hons coustumiers qui *met main* « à son seigneur... il perd le poing. » (Ord. I, 230.) — « Et y eut *mains mises* à espées, et glaives tirez. » (Chron. de S. Denis, II, 206.) — 3° Affranchir : « Si « aucun seigneur a homme ou ferme de servile « condition, et il les *main met*, ...ils sont acquis « au roy. » (C. G. I, p. 84.)

Main-mise. [Voir sous Main.] I° Saisie entre les mains du prince d'une chose, ou vacante ou litigieuse, jusques à ce que le juge en ait décerné. (Monet.) — « *Main mise* feodale, » commise; confiscation par le seigneur féodal du fief mouvant de lui, à défaut du paiement de ses droits. (Monet, Laurière.) — De là l'expression « estre seigneur de « *main mise*, » par force, par invasion : « Vous ne « pouvez jamais avoir blasme de vous rendre, mais « traittez envers eux sagement, et faites, si vous « pouvez, qu'ils ne soyent pas *seigneur de main* « *mise*. » (Froiss. liv. III, p. 137.)

II° Action de frapper, de mettre la main sur quelqu'un. On lit à l'occasion du siège de la ville de Caen par le connétable Arthur de Richemont :

.... Ayant regard aux eglises,
Et a la desolacion
De tant de gens, et aux *mains mises*,
Les print a composition. *(Vig. de Ch. VII, p. 98.)*

Expressions :

1° Consideré que sans *coup de main mise*
Je fuz navré d'une oeillade transmise
De ton logis, qui me vient deffier. *(J. Marot, p. 248.)*

2° Adventuriers qui ne vouldroient riens touldre
Non plus que loups, à desployée enseigne,
Marchent avant, courent par la montaigne
Cherchans à faire ung *exploit de main mise. (Marot, 21.)*

3°. . . . Que lors soient adjournez
Et de par nous *de bouche et main mise,*
Soit homs seculiers ou d'eglise,
A comparoir au parlement. *(Desch. f. 414 b.)*

4° « Le baillif restourna à l'ecluse, et vint au chevalier du roy moult mal courtoisement, car il « *l'arresta de main mise* de par le comte. » (Froissart, liv. II, p. 47.)

III° Protection :

Vous qui parlez des princes et seigneurs,
Qui aux estatz ont leur haulte *main mise*
Et les charges de plaintes, et clameurs. *(Coquill. 180.)*

Mainmole. [Mainmorte : « Et porroi avoir « *mainmole* en la dite masure se jeu vuil. » (Cart. de S. Wandrille, I, 952, an. 1282.)]

Mainmortable. [On lit dans Voltaire, Siècle de Louis XV, ch. 42 : « On a vu cent fois des offi« ciers décorés de l'ordre militaire de Saint Louis, « et chargés de blessures, mourir serfs *mainmor« tables* d'un moine...... Ce mot de *mainmortable* « vient, dit-on, de ce qu'autrefois, lorsqu'un de ces « serfs décédait sans laisser d'effets mobiliers que « son seigneur pût s'approprier, on apportait au « seigneur la *main droite* du mort, digne origine « de cette domination. » La légende et l'étymologie sont sans fondement. *Manus*, comme en droit romain, signifie puissance : l'homme mort, sa puissance meurt avec lui. Le mainmortable ne peut donc transmettre ni aliéner : « A cause de leurs « personnes de condition servile, *mainmortables* « envers leurs seigneurs en tous biens, meubles et « heritages, en quelque part qu'ils soient assis. » (Cout. de Troyes, art. 5.)] — « Il y a coutume parti« culiere ou l'on appelle *mainmortables* les serfs « qui, mourans sans enfans yssus de bon et loyal « mariage, ne peuvent tester au profit de qui que « ce soit, fors jusques à la somme de cinq sols, et « leur succede en tout et partout, leur seigneur. » (Pasq. Rech. p. 334.)

Expressions : 1° « Quant aux coutumes de « grain et chair qui sont échéables et *mainmor« tables*, l'on a coutume les priser le doble pour « les prouffits qui en peuvent avenir. » (N. C. G. III, p. 276.) — 2° « Héritage *mainmortable*. » « Ces « heritages chéent en la mainmorte du seigneur, « quand le possesseur est décédé sans hoir de « son corps né en mariage, et etant en celle ; ils « sont chargez de coutume, comme de chair, pain « ou grain ; toutes fois, s'ils sont aussi chargez « d'argent, l'argent rachete la mainmorte, et doit « le seigneur mettre hors de ses mains iceux heri« tages echéables. Ces heritages appartiennent a « gens de servile condition. » (Laur.)

Mainmorte. [1° Incapacité générale des serfs. (Voir sous Mainmortable.) Les serfs ne pouvaient disposer ni à titre onéreux, ni à titre gratuit, ni entre vifs, ni à cause de mort. Leur testament était nul ; en revanche, ils pouvaient, s'il faut s'en rapporter à Beaumanoir, vivre largement de ce qu'ils avaient gagné : « Comme les hommes du lieu de la « Faye sont, ensemble leurs terres possessions, de « *mainmorte*, manourables et taillables à mercy. » (JJ. 139, p. 265, an. 1389.)]

Le feu, le sel et le pain
Partent l'homme de *morte main*. *(Loysel, 94.)*

[2° Somme d'argent à laquelle le maître réduisait parfois son droit de *mainmorte*. — 3° Prix moyennant lequel le vassal rachetait ou relevait sa tenure envers son suzerain, après le décès de son auteur. — 4° Droit d'aubaine, dit parfois *mainmorte* territoriale, en vertu duquel le seigneur du fief héritait des biens de ceux qui mouraient sur son territoire après un an et un jour de séjour. — 5° Amortissement, passage d'un bien immobilier de l'état de main vive à l'état de *mainmorte*, permission d'opérer cette transformation, et droit payé pour l'obtenir.]

Mainmuable. [Serf qui pouvait changer de seigneur : « Se il avenoit.... que li maires et li juré « devant dit receussent ou eussent receu aucun « home ou aucune femme de cors de l'eglise de « l'abé devant dit en lor commune, qui ne fust des « *mainmuables*. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an. 1255.)]

Mainnage. [Ustensiles, meubles : « Icellui Har« douin est accusé d'avoir mis hors pluseurs gerbes « et *mainnages* d'ostel, et en iceulx mis le feu. » (JJ. 102, p. 315, an. 1371.)]

Mainnet. [Espèce de pomme : « Icellui Rendu « apporta audit Eloy une pomme de *mainnet*, en « lui disant : tient, Eloy, Gillette le t'envoye ; auquel « ledit Eloy respondy : je l'amasse mieux de Blan« durel. » (JJ. 100, p. 52, an. 1369.)]

Mainnier. [Sergent, huissier : « Après ce vint « un sergent, appellé Radis, que l'on appelle audit « Dauphiné *mainnier* de court. » (JJ. 86, p. 129, an. 1358.) Voir Maisnier.]

Mainpast, *s.* Celui qui est au pain d'un autre, comme domestique. « Il n'est nent de son saunk, « ne son home, nent ne fuit, ne son nourry, ne son « *mainpast*, ne par luy ne fuit levé de founs de « baptesme. » (Britt. des lois d'Anglet. fol. 44 a.) — « Ausi soient à mercies ceux qui ount XII ans.... et « ceux ausi qui *maynpast* ils ount esté. » (Id. 73 b.) — [« Item du descort meu en parlement entre nous « doyen et chapitre dessusdit pour nous, nos cha« pellains, noz clers, noz familiers et noz sergens, « comme d'autres personnes de noz *mainpast*. » (JJ. 73, p. 280, an. 1339.)]

Mainplant. [Nouvellement planté : « Ledit bois « est *mainplant*. » (JJ. 50, p. 35, an. 1309.) — « En « icelles vignes surpris de vin prist plusieurs raci« maux de jeune *mainplant*. » (JJ. 153, p. 256, an 1398.)]

Mains. [Moins. (Partonopex, v. 2420.) — « Don

« *mains,* » du moins, dans Froiss. IV, 261. — « A « tout le *mains,* » tout au moins. (Id. II, 298.)]

Mainsine, *s.* Faisceau de grapes; six ou sept grappes liées ensemble. (Cotgr.)

Mainsné. [Puiné, cadet: « Frères *mainsnés* au « droit seigneur de Clichon. » (Froiss. III, 362.) — « La biauté de sa suer seconde. Blanche fu, et ver- « meille, et blonde... Or vous dirai de la *mainsnée.* » (Ogier le Danois.)] — « Se li ainsné vient fere saine- « ment les parties à che que li houmages li en « demeurt, il doit fere prisier tout le fief par bonnes « gens, et dou pris qui sera fes baillier le tiers à ses « *mainsnés.* » (Beauman. p. 262.)

Le fort au foible s'adresse....
Le *mainsné* à la mainnesse. *(Desch. f. 42 b.)*

Maint. [1° Plusieurs, de l'allemand *manch:* « Et firent *mainte* foiz assaillir aus muriaus de la « citée. » (Mén. de Reims, § 53.) — « (Renart) qui « *maintes* mauvaises taches li avoit faites. » (Id. § 413.) — « Ainsi en prend à *maintz* et *maintes.* » (Villon. Regrets de la belle Heaulmière.)]

Dame, bien sai ke par foll erement
Est *mains* amans decheus... *(Poët. av. 1300, III, 1164.)*

.... Ont faict *maincles* besongnettes,
Maincts petis bancquetz, *mainctz* fatras,
Et *maintes* assanblées secrettes. *(Coquillart, p. 102.)*

Expressions: 1° « *Maint un,* » plusieurs. « *Maint* « *un* pouroit par temps devenir sage. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 248.) — 2° « Tant de *maintes,* » pléonasme, comme qui diroit tant de beaucoup, si grand nombre: « Fit tant de *maintes* batailles « grants, et horribles. » (Chr. de S. Denis, I, p. 26.)

Maintenance. Puissance:

Ja de vostre *maintenance*
Amors, ne me quier oster. *(Poët. av. 1300, III, p. 996.)*

Maintenant. [1° Aussitôt, sur le champ, en tenant la main: « Ainsi renvoia li rois la roine « Elienor en sa terre Et elle manda *maintenant* le « roi Henri d'Engleterre. » (Mén. de Reims, § 12.) — « Lors prist la dame par la main Tout *maintenant* « le chastelain. » (Couci, v. 143.) — « Or revenrons « à le matere dont nous parlions *maintenant.* » (Froiss. II, p. 350.)]

Quant ele me vit venant,
Si chanta *maintenant*
Ceste chançonete,
Nus ne doit lez le bois
Aler sans sa compaignete. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1531.)*

[2° A présent: « Li Sarrasin faisoient les ouvrages « si estragnes que ce n'est point comparaison à « chiaus de *maintenant.* » (Froiss. IV, p. 290.)]

Expressions: 1° [« De *maintenant,* » sur le champ: « De *maintenant* nes osent approcher. » (Roncisv. p. 35.)] Voir Poët. av. 1300, IV, p. 1363. — 2° « Por *maintenant,* » sur le champ. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 503, an. 1262.) — 3° « *Maintenant* « que, » aussitôt que. (Id. 478. an. 1254.)

Maintenation. Puissance: « Avec conseil, « assistance, intervention, contentement, et *main-* « *tenation* de leurs majestez. » (Négoc. de Jeannin, t. I, p. 350.)

Maintenement. Soutien, défense:

Onques puis n'en eusmes de vous *maintenement*
Ainz nos avez esté tout temps en nuisement. *(Rou, 94.)*

Mainteneor. Protecteur: « N'avons mie de « Rou nostre *mainteneor.* » (Rou, p. 44.)

.... Dame ne puet avoir greignor
Desroi, que tenir soi del tout à son seignor;
Mes s'ele avoit soz li un cortois ameor,
Bien porroit consentir foible *mainteneor.*
MS. 7218, fol. 338.

Mainteneurs. Nom donné aux sept citoyens de Toulouse, qui avoient l'inspection ou l'intendance aux jeux floraux. (Eloge de Clémence Isaure, par Mr de Ponsan, le 3 mai 1737, p. 242.)

Maintenir. [1° Soutenir: « De Jofroi de Paris « firent lor justicier Pour *maintenir* la guerre et « pour eus enforcier. » (Saxons, IV.) — 2° Protéger, conserver, défendre: « Ne seit de li oiz, *maintenus,* « ne privez. » (Thom. de Cant. 54.)] — « Faisiés les « euvres de charité, et *maintenistes* verité. » (Modus, f. 247 b.) — 3° Tenir fief:

Et si faiz une autre ordonnance
A tous qui sont nourriz d'enfance
Avec moy, et qui *maintiennent,*
Et de lignaige m'appartiennent. *(G. de la Bigne, f. 52 b.)*

4° [Se comporter: « Et vous dirons dou roi Jehan « d'Acre qui demoura en la terre de Surie, et se « *maintint* adès comme preudons. » (Mén. de Reims, § 190.)] On a dit de Witikind et d'Albion que Charlemagne fit baptiser:

Furent cil doi crestiené
Par Carlemainne li sené,
Mais ils furent s'i faitement
Qu'il s'i *maintinrent* fausement. *(Mouskes, p. 103.)*

5° [Poursuivre une affaire: « Jusques à tant que « li communs pays aroient aviset comment on s'en « *maintenroit.* » (Froiss. II, 84.)] — 6° [Entretenir une femme: « Munier estoit moult dolent et cour- « roucié contre ledit Brussardin, qui avoit dit plu- « sieurs fois contre verité qu'il *maintenoit* la « femme dudit Brussardin. » (JJ. 138, page 119, an. 1389.)] — « Fut dit qu'il la *maintenoit* comme « par force et violence, et qu'elle estoit tres des- « plaisante de leur peché. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 694.)

Vous *maintenez* une musarde
Qui vous honnit. *(MS. 7615, II, f. 128 d.)*

..... Femme *maintenir*
De droict ne se peut soustenir,
L'escriture Dieu le deffend. *(Bl. des faulces am. p. 227.)*

Maintenu, *s.* Celui qui est entretenu:

.... Li *maintenus* de putain
Vaut pis que serpens. *(MS. 7615, I, f. 110 d.)*

Maintenue. [Confirmation par un jugement dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux: « Quant le recreancier perd la *maintenue,* il doit « rendre et retablir les fruits. » (Loysel, 767.)]

Maintien. 1° Manière de tenir le corps et le visage: « Moy qui suis et ay esté toujours rude et « de gros engin, en *maintien,* en faits et en dicts. » (J. de Saintré, p. 686.) — « Mauvais *maintien,* folle « contenance. » (Nicot.) — « Louez son *maintieng* « et maniere. » (Vigiles de Charles VII, p. 201.) —

« Nos amans faisoient manoir en tristesse, et sans « *maintient*. » (MS. 6812, fol. 59 b.) — « Fut si tres « parfaitement, et oultrageusement courroucé, qu'il « ne savoit nullement *tenir maintien*. » (Percefor. vol. I, f. 136 c.) — [2° Agissement, procédé : « Quand « tout si *maintien* et usaige furent lut et bien « entendu. » (Froiss. II, 96.)]

Maintiennement. Maintien : « De l'interven- « tion, agreation, et *maintienement* (maintien) de « ce qui sera conclud. » (Negot. de Jeannin, t. I, page 426.)

S'il est aucun qui soit prins de tristesse,
Voise veoir son doulx *maintiennement*,
Je me fais fort que le mal qui le blesse
Le laissera pour lors soudainement. *(Ch. d'amours, 207 b.)*

Maintourner (à). A l'instant. (Cotgrave.)

Maire. [I° Comparatif de *magne* au cas sujet; plus grand : « Avons apposé les noz propres saiaus « en *maire* garantie de verité. » (Livre Rouge de la Ch. des Comptes, fol. 133 c, an. 1300.)] — De là les expressions suivantes : 1° « *Maire* eglise, » la principale : « Tous ces clercs qui residoient en la *maire*, « et principale *eglise*. » (Pasq. Rech. III, p. 275.) — On lit « *mere yglise*, » dans les Ass. de Jérusalem, p. 102. — 2° « *Maire* peril, » plus grand : « Cheoir « en autre tel *peril*, ou en *maire*. » (Anc. Cout. de Bret. f. 36.) — 3° « *Maire* present, » même sens :

Quant tuit furent fait li *present*,
Que de la flor n'i ot noient,
N'en i ot mais que .II. a faire,
Mais ce estoient tuit li *maire*. *(Fl. et Blanch. f. 203.)*

4° « *Maire* siege, » justice principale supérieure : « Ou peut on mander exoine, quant on est...... es « termes de *maire sege*, ou quant on est tenu ail- « leurs par son serment. » (Anc. Cout. de Bretagne, fol. 6.) — 5° « *Maire* laine, » la plus belle, la mieux nourrie, la mieux peignée. (Cotgr.) — 6° [« *Maire* « aage, » majorité, aux Preuves de l'Hist. de Bret. t. I, col. 1286, an. 1319.]

II° [Sous les Mérovingiens, *major* est synonyme de *villicus*, et désigne l'intendant chargé d'exploiter un domaine rural et de surveiller les serfs. A la faveur des désordres qui accompagnèrent l'établissement du système féodal au XI° siècle, il rendit ses fonctions héréditaires, les érigea en petits fiefs et leva sur les tenanciers des domaines des taxes et des droits propres.] « Quant à deux fiefs « des *maires heritables* de la ville de Pernes, ils « sont indivisibles, et non partables, en quelques « degrez que ce soit, pour ce que les possesseurs « proprietaires d'iceux fiefs sont soumis a recevoir « un après autres les mêmes rentes de la ville de « Pernes, et les faire bons en une somme. » (Nouv. Cout. Gén. I, 373.)

III° [Officier placé à la tête d'une commune, au propre et au figuré : « Et furent mandei li prevoz « et li *maires* et li jurei de la ville. » (Mén. de Reims, § 422.)] — « Le *maire de Londres* a fort « grande puissance en icelle ville, et l'on porte « l'espée devant luy, quand il va parmi la ville. » (J. Chartier, H. de Charles VII, p. 136.) — Chilpéric, bienfaiteur des chanoines de Tournay,

Leur dona les molins d'Escaut,
Dont il ert rois, et sire, et *maire*. *(Mouskes, p. 33.)*

Rompus est li chevestre qui de mon cuer est *maire*.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 343, R° col. 2.

Il est de jolosie
Et prevoz, et *maire*. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1561.)*

IV° [Chef d'un corps, d'une confrérie quelconque : « Uns *maires* et uns eskevins de la baniere des tis- « serans. » (Liv. Rouge d'Abbeville, f. 105 a.)]

De là les expressions suivantes : « 1° « *Maire* des « bois verds, » officier des cours d'amours : « Devant « le *maire* des boys verds s'est assis un autre pro- « cès entre un amoureux et sa dame... pour raison « d'une cotte verte dont la dicte dame se plaignoit, « disant qu'il luy avoit baissée sa robbe si rude- « ment, qu'il l'avoit cuydé affoler. » (Aresta amor. p. 49.) — 2° « *Maire* d'entrecours. » — « Le serment « de pauvreté admis, et receu, pour obtenir lettres « d'entrecours, il faut delivrer au *maire d'entre-* « *cours* treize gros quatre deniers barrois. » (N. C. Gén. II, p. 1078.) Voy. *lettres d'entrecours*, et *sergent d'entrecours*. — 3° « *Maire* du palais ou du « palais royal. » — « Dans les chroniques, annales, « et anciennes histoires de France, il signifie le « grand maitre de la maison du roy, qui a com- « mandement sur tous les officiers domestiques. » (Laur.) — 4° « *Maire* du pannetier de France » ou « *maire*, et garde de justice de la grande pannete- « rie de France. » (Miraulm. des Cours souveraines, p. 413.) — 5° « *Maire* de S. Martin des Champs. » (Merc. de Fr. nov. 1733, p. 2517.) — 6° « *Maire* de « l'eglise de Troyes. » — « Les sieges de chambrier, « et du grand *maire* de la ditte eglise de Troyes. » (C. G. I, 173.) — 7° « *Maire*, ou garde des mestiers. » — « Les 12 corps de mestiers avoient, chacun à « leur teste, un *majeur* ou *maire*, ou garde, qui « par cette raison estoient nommez les majories, « ou mairies des mestiers. » (Ordonn. V, p. 162.) — 8° Dans les passages suivants, ce mot paroit s'entendre des « gardes de bois » ou des « sergens de « forêts, » d'où le cri de *mairie* qu'on verra ci-après : « Se tu avoys appetit de manger chair, ou « que tu prinsses en la forest telle venoison que tu « vouldroys, sanz en parler à *prevost ne maire*. » (Percef. IV, f. 49.) — 9° « *Maire* ou *mayeur* volant. » On lit cette expression à l'occasion des hauts justiciers qui prétendoient connoître des délits commis sur les grands chemins attenant à leurs terres : « Les subjets pour cuyder eulx exempter de la juris- « diction des hauts justiciers, et afin que leurs « delicts demourassent impunis, feroient chacun « jour les dites entreprises, voyes de fait, et delicts, « et leurs noises et debats sur les dits chemins, et « consequemment eulx (seigneurs), et aucuns « *mayeurs volans*, vouldroient mettre, et maintenir « la plus part des dites seigneuries etre en chemins « royaux, pour leur profit particulier; et a été le « dit article mis sus... par la sugestion importune « des dits *maires volans*. » (N. C. G. III, p. 280.) — 10° « *Maire* servant de sergent, » officier municipal : « A chacun des vilages... il y a un *maire servant de sergent*, sous ledit prevost, lesquels font

« les exploits dont ils sont requis, ayant un blanc « pour salaire. » (Ibid. II, p. 1165.)

Mairer. 1° Maîtriser, dompter :

Grant riote a enchargiée
Qui tel feme *maire.* *(Poës. av. 1300, IV, p. 1561.)*

Cele por qui je consent
Que la mort me tient, et *maire.* *(Ibid. II, p. 549.)*

2° Soutenir, endurer : « ...Com je sui fols, qui tel « duel trai, et *maire.* » (ms. 7218, fol. 346 b.) — 3° Surpasser :

Si me vient mieus taire,
Et soufrir ensi,
Tant qe pités viegne en li,
Ki toute cruauté *maire.* *(Vatic. n° 1490, f. 54 b.)*

4° S'apaiser, se calmer :

Amours u tous li maus *se maire,*
Et u tous li anvis s'esclaire,
Et u tous li confors s'estent. *(Vatic. n° 1490, f. 129 b.)*

Mairerie. Mairie seigneuriale : « Jean Tizard « grenetier de Sully sur Loire, seigneur de la *mai-* « *rerie* de Goumarville. » (C. G. I, p. 247.)

Mairie. 1° Office de maire héréditaire : « Ces « *mairies* sont inherentes à certaines terres ou cer- « tains chapitres, et ne consistent qu'en quelques « droits, et emolumens sans domaine. Il y en a « plusieurs au pays Chartrain. » (Laur.) — [« Com « Estevenars Racine, maire heritaules de Montbre- « haing, mes homs, euist ou bos de Forestel... les « mairies, c'est à dire une maille de chascune « charretée, quant on vendoit le bos devant dit. » (Cart. du Mont S. Martin, f. 127, an. 1288.)] — 2° Cri que ceux qui avoient droit de prendre du bois étoient obligés de pousser, lorsqu'ils ne trouvoient pas le sergent ou son commis, à qui ils devoient payer les deux deniers dûs pour le droit d'issue. (Voir l'exemple précédent.) — « L'on est tenu payer « avant sortir du bois, et se le prevost, ou son com- « mis ne y sont pour le recepvoir, le charton est « tenu crier au dit bois, par trois fois, a haute voix, « *mairie*, et si le prevost, et son commis ne vien- « nent recepvoir le dict droit, iceluy charton est « tenu de mettre en ung estocq auprès du lieu ou « il a chargé son car, les deux deniers, en lieu « patent. » (N. C. G. t. I, p. 407 b.) — 3° Droits du maire : « L'abbé saint Benoist a jurisdiction sur les « habitans du dit Plessis, et simple *mayrie* sur les « habitans de Sainville. » (Cout. Gén. I, p. 252.) — 4° [Etendue de territoire soumise à l'autorité du maire. (Froiss. t. XV, 158.)] — De même au figuré :

Il entre en le *mairie*
Ausi com asnes Bauduins. *(Poët. av. 1300, IV, 1340.)*

5° « Fiefs appellez *mairies*, qui ne sont que ser- « geantises qui ne se divisent point. » (C. Gén. t. I, p. 349.) — 6° Officier d'une justice seigneuriale. On lit « les quatre *mairies* » qui désignent une espèce de tribunal du duc de Bouillon. On dénomme plus loin ces *mairies* les « quatre sires. » (N. C. G. t. II, p. 849.)

Mairoie. Mairie, au figuré; domination : « Me « sui mis en sa *mairoie.* » (Poët. av. 1300, IV, 1566.)

1. Mais. [Manse, métairie : « Excepté trois *mais* « ou en tout tant que mes sires Jehan Darc y ha, et « ung *mais* que mes sires Odes de Savigny hi ha. » (Cart. de Langres, f. 22 a, an. 1288.)]

2. Mais. [Maie : « Farinosium, sive alveolus, « locus ubi farina cadit a molendino, gallice *mais.* » (Gloss. 4120.)]

3. Mais. [Dérivé de *magis*. I° Plus, davantage : « N'en parlez *mais.* » (Rol. v. 273.) — « De vos nen « ai *mais* cure. » (Id. v. 2305.)]

Vostre fils chai des degrez
Si qu'il est mors, *mais* ne morra. *(Fabl. de S. G. f. 13 c.)*

« Cascuns veut *mais* son voisin nuire. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1321.) — « Il n'y peut *mais.* » (Fabl. ms. de S. Germ. fol. 78.) — « Qu'en puis je *mais ?* » (J. Marot, page 232.) — « Il n'en pouvoit *mais.* » (Aresta amor. page 127.) — « Ne moins, ne *mais.* » (Villon, p. 19.)

Dame quant je ne sai giller,
Merciz seroit de saison,
Mais de sostenir si greveus fais. *(Ch. du Cte Thib. 14.)*

II° [Désormais : « Quant ert-il *mais* recreant « d'osteier. » (Rol. v. 543.)]

III° [Conjonction marquant opposition : « Li reis « Marsilies..... De sun aveir me voelt duner grant « masse..... *Mais* il me mandet qu'en France n'en « alge. » (Roland, v. 187.)]

Sans si, sans *mais*, est son bruyt, gloire, et fame.
J. Marot, p. 237.

« *Mais* li, » mais c'est lui, expression normande : « Si comme de lettres, ou de douaire, ou de assu- « rement.... que il dit que il doit avoir, et li quens « dit *mais li.* » (Beaum. p. 15.)

IV° Même :

. . . . Dieux vous confonde,
Dieux vous mette en male sepmaine,
Mais vous, mais vostre belle blonde. *(Desch. f. 282 a.)*

Seneque racompte
Qu'on ne doit faire nul compte
Des periz, n'aussi des fortunes,
Car sont chacuns jours si communes
Que *mais* à l'hostel nous attendent. *(Bigne, 142 b.)*

V° Jamais :

1° Fors de cloistre est madamoiselle,
N'i rentrera *mais* desmoiselle. *(Ste Léoc. f. 33 c.)*

2° Et cil i laissera tel gaige,
Qu'il ne r'aura *mais de semaine.* *(Fabl. f. 79 c.)*

3° Se vous en parliez *mais jour,*
Je le diroie...... *(MS. 7615. t. II, f. 126.)*

4° « Tos dis *mais,* » à jamais :

Tos dis fust *mais* par moi tous. *(Fabl. f. 193.)*

5° « A *mais* tous temps, » à perpétuité. (Ord. t. V, 704.) — 6° « A tous jours *mais*, à tous jours *mes,* » même sens. — 7° « Toz temps *mais* à durableté, » même sens. (Pérard, Hist. de Bourg. 309, an. 1213.)

8° Pour ce que l'iver estoit,
Les ditz seigneurs s'en retournerent
Car *plus mais* l'en ne conquestoit.
Vig. de Charles VII, t. II, f. 114.

9° . . . . Au reffuz, leur denonce tout franc,
Plus qu'onques mais, guerre à feu et à sang.
J. Marot, p. 140.

VI° Excepté : « Il n'y a ames *mais* eux. » (Ordon. t. V, p. 680.)

VII° « *Mais* que. » 1° Pourvu que, dans S. Bern. p. 308. — « Il marchande bien, et ja a marchandé « (*mais qu'il soit ainsi* comme on dit) de luy honnir, « et deserter, et pour Dieu, qu'on se delivre de « luy remonstrer, et par homme si croyable qu'il « congnoisse qu'il a mal fait. » (Froiss. III, 351.) — « *Mais* qu'il n'y ait mort, ne menhaing. » (Ordon. III, p. 573.) — « Mahumet... permet toute religion, « *mais* qu'il regne. » (Sag. de Charron, p. 126.) — 2° [Excepté que : « Il estoit touz ou flun, *mais* qu'il « en paroit entour un pié. » (Mén. de Reims, § 161.)] — 3° Lorsque, après que, dès que : « Protestoient « les dites gens d'amours de prendre leurs conclu- « sions plus amplement, *mais* qu'ilz eussent ouy « les dites parties tout au long. » (Aresta Amor. p. 216.) — « Ne vous plaist il pas que je vois avec « vous, *mais* que j'aye donné bonne provision à la « place. » (Le Jouvenc. p. 391.) — « *Mais* que je luy « en eusse parlé. » (Gérard de Nevers, Ire partie, p. 130.) — En Bourgogne, le peuple dit *mais qu'on* pour lorsqu'on. — 4° Sans que : « Je serai pour « vous, *mais que* sang aucunement s'en espande. » (Percef. IV, f. 12.) — 5° Jusqu'à ce que : « *Mais* ad « ce *que*. » (Ord. III, 129.) — 6° « *Mais* chou ke, » si ce n'est que. (Règle de S. Benoit, lat. et fr. MS. de Beauvais, chap. 7.) — 7° « *Mais* ke, » si ce n'est. (Ibid.) — 8° « *Mais* que devant, » même sens. (Ord. t. III, p. 381.) — 9° « *Mais* que seulement. » (Ibid. p. 148.) — 10° Quoique :

Li uns est toz jors povres, et l'autre plains d'avoir,
Mais que chascuns die, ge ne puis riens avoir.
Chastie Musart, fol. 105.

11° Seulement :

N'ot gueres de possession,
Mais que une bonne maison. *(Fabl. S. G. p. 44.)*

« Le roy lui demanda se il avoit *mais* que don- « ner. » (Chr. de S. Denis. I, fol. 41.) — « Disoit qe « Adam ne viveroit *mais qe* .VI. jours. » (Hist. de la Ste Croix, MS. p. 10.) — 12° Hormis :

La vie de telz gens est saine,
Bien le sçavez, ne vous desplaise,
Mais mains seufrent tout *mais que l'aise. (Desch. 424 b.)*

13° [« Ne *mais* que, » excepté : « Franceis se « taisent *ne mais que* Guenelun. » (Rol. v. 217.)]

4. **Mais.** [Mauvais : « Par *maise* information. » (Froissart, VIII, f. 59.)]

Maise. [Caque : « Que nuls ne puisse vendre ne « acheter lidit harenc en *maises*, ne en tonniaus « sans comte ; c'est assavoir en chacune *maise* de « harenc sor, doit avoir un millier et vingt harens « pour fourneture, en la *maise* de harenc blanc, « doit avoir huit cent et seize harens. » (Ord. t. II, p. 576, an. 1320.)]

Maisel. [1° Boucherie, dans D. C. sous *Machecarii.*] — 2° Carnage :

Tiebaut s'esmaia moult de cel peuple novel,
Trop en y a venu, mout y ont grant flael ;
D'omes font et de fames mout doulerouz *maisel*,
N'i a qui lor ot fere, ne assaut, ne cenbel. *(Rou, f. 128.)*

Maisele. Mâchoire, par suite joue (v. MAISELLE).
Fit palir mon vis, et ma *maiscle*. *(Poët. av. 1300, I, 288.)*

Maiselier. [Boucher, dans D. C. s. *Macellator.*]

Maiseliere. [Boucherie, dans D. C. s. *Macera.*]

Maiselle. [Joue : « Des yeux pleure la damoi- « selle Que toute en mouille sa *maiselle*, Le nez, « la bouche et le menton. » (Athis.)]

Maiseller. Mâchelière : « Bien le mangea la « rape jusqu'à dens *maisellers*. » (Rom. de la prise de Jerusalem.)

Maiseloire. [Boucherie, dans Du Cange, sous *Machecarii.*]

Maisement. [Méchamment : « En ont lor gent « no compaignon *maisement* et en traïson ocis. » (Ren. le Nouv. IV, v. 1651.) — « Qui le fait ou a fait, « il erre *maisement.* » (Froiss. VII, f. 98.)] — « Le « chevalier dressé s'estoit, mais *maisement* passoit « sur son dextre pied, car endormy l'avoit au « cheoir. » (Percef. I, f. 148.)

Maishui. [Aujourd'hui, encore dans Froissart, t. IV, f. 88 ; t. V, f. 241.]

Maisiel. 1° Boucherie : « Jannot Caboche, escor- « cheur de vaches au *maisiel* S. Jacques. » (Monstrelet, I, ch. 102, p. 165.) — 2° Carnage. On lit, en parlant de la bataille de Roncevaux :

Hui cest jor nos convient morir,
Si nos fera ensevelir,
Que les biestes et li oisiel
Ne facent de nos cors *maisiel*. *(Mousk. p. 195.)*

Maisiere. [1° Clôture, porte : « *Maisiere* trop « parestes fiere Que n'ouvrez par ma proiere. » (Pyr. et Thisbé.) — « Longues parois de quoi vignes « ou autres choses sont closes, c'est *maisiere.* » (Jacques de Gênes, dans D. C. sous *Macena.*, 3.)] — 2° Petite maison : « Item, Bertrand de Chastillon.... « pour une *maisiere* et vergier. » (1407. Registre des Francs-fiefs ; L. C. de D.) — [Ce mot subsiste comme nom de lieu sous la forme *Maizières*, dans l'Aube, le Calvados, le Doubs, la Meurthe, etc.]

Maisné, Maisneté. [Puîné ; droit du puîné dans l'héritage paternel et maternel : « *Maisneté* « est un droit, tant mobiliaire que hereditaire, dû « à l'enfant du premier et noble mariage, qui est « trouvé le *maisné* des enfans du dit mariage sur- « vivans, après les deux decès de leur pere et « mere. » (C. G. t. II, p. 851.)

Maisnée. [Famille, maison : « En Saraguce « sa *maisnée* alat vendre. » (Rol. v. 1407.) — « Li « amiralz recleimet sa *maisnée.* » (Id. v. 3391.)]

Maisnie. [Même sens : « Je sui uns granz homs, « et ai mout grant *maisnie.* » (Ménagier de Reims, § 409.) — « Chacune *maisnie* de la ville doit donner « chascun an cinq sols, à nous et à ceulx qui apres « nous tendront la ville. » (Ord. IV, 394, an. 1229.)]

Maisnier. [Domestique : « *Maisniers* des ca- « noines, » dans l'Hist. de Liége, II, 401, an. 1287.]

Maisnil. [Demeure : « La bonne femme du « *maisnil* A ouvert l'uis de son courtil. » (Renart.)]

Maison, Maisun. [Le mot est dans Roland. 1° Habitation : « En ma *maisun* ad une caitive. » (v. 3978.) — 2° Personnes au service d'un roi : « Si

« l' cumandat as cous de sa *maisun*. » (v. 1817.)] — 3° Race, famille : « Gens d'estat, de reputation, et « de *maison* ayant par leurs merites acquis...... « degré honneste entre les plus apparens gentils « hommes. » (Du Bellay, liv. IX, f. 285.) — 4° Ordre de chevalerie : « Si fut ce jour le roy de Portugal « vestu de blanche écarlate à une vermeille croix « de S. Georges, car c'est la devise de la *maison* « dont il estoit chevalier. » (Froiss. III, fol. 134.)

Expressions : [1° « *Maison* estagiere, » boutique : « Le suppliant trouva grant nombre de personnes « qui venoient de la grange et estoient jà plus près « de la *maison estagiere* de son frere que de ladite « grange. » (JJ. 202, p. 37, an. 1466.) — 2° « *Maison* « de le pais, » hôtel de ville : « Comme pour le « souspeçon de l'omicide commis..... eussions fait « appeller icellui Jaqueme de Langle à la bretesque « de le *maison de le pais*. » (JJ. 138, p. 100, an. 1389.) — 3° « *Maison* plate, » non fortifiée : « Laquelle maison est sans forteresse et *plate maison* « sans defense. » (JJ. 173, p. 12, an. 1424.)] — 4° « *Maison* forte, » château, par opposition à *maison plate*, pour maison bourgeoise : « S'il..... y « auroit diverses maisons de fief... dont l'une seroit « *maison forte*, et les autres plates, le.... fils aisné « sera tenu de prendre pour son droit d'aisneage « la dite *maison forte*. » (N. C. G. II, p. 1053.) — 5° « *Maison* mortuaire, » succession : « La femme... « peut renoncer à la *maison mortuaire* de son « mary, si bon luy semble. » (N. C. G. I, p. 529.) — 6° « *Maison* mortuaire onéreuse, » succession dans laquelle il y a moins de biens que de dettes. (Nouv. C. G. I, p. 534.) — 6° *bis*. « *Maison* de chartre, » prison. (Serm. S. Bern. p. 146.) — 7° « *Maison* de « depens, » prison ordinaire en laquelle un débiteur condamné se doit tenir à faute de payement. (Cotg.) — [8° « *Maison* Dieu, » hôpital, hôtel Dieu : « Et « s'en ala li empereres en Alemaingne, et fu morz « une piece après en une *maison Dieu*, povres et à « meschief. » (Mén. de Reims, § 288.) — 9° « *Maison* « Dieu, » ostensoir : « Pour une *maison Dieu* dalée « d'ivoire et d'ebeinne, garnie d'argent. » (Compt. Roy. an. 1320.)] — 10° « Enfans de *maison*, fille « de *maison*, » de noble famille. L'usage de faire représenter des tragédies dans les collèges « est un « exercice que je ne mesloue point aux jeunes « *enfans de maison*. » (Ess. de Mont. I, p. 272.)

> Prier d'amour est chose deffendue,
> Nonnain qui s'est vierge à Venus rendue,
> Et n'est loisible inventer achoison
> D'aller au lict de *fille de maison*. *(C. Marot, p. 592.)*

11° « *Maison* de mouche à miel, » ruche. « Pour « chacune *maison de mouche à miel*, un sol tournois par an. » (C. G. II, p. 1124.) — 12° « *Maison* « ouverte, » table ouverte. Le comte de Dunois, à la guerre d'Italie, « teint *maison ouverte* à tous « venans, tant excessive, que dedans ses tentes, à « toutes les heures du jour, à tables couvertes de « viandes exquises, estoient allans et venans receus « et repeus. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, 237.) — 13° « Faire sa *maison*. » (Oudin.) — 14° « Faire « une bonne *maison*, » faire bien ses affaires. (Id.) — 15° « Vielle *maison* reblanchie. » (Id.) — 16° « La « *maison* de monsieur boyau, » étroite. (Cotgr.) — 17° « Mettre ou envoyer aux petites *maisons*, » (ibid.), à l'hospice des fous. — 18° « Toile de *mai-* « *son*, » de ménage. (Ibid.) — 19° « *Maison* rustique, » maison de campagne. (Fouill. Vén. f. 121.)

> 20° En petite *maison*
> Done Dieus grant foison. *(Pr. du Vilain, f. 76.)*
>
> 21° En sa *maison* n'a nul espoir
> Qui voit la son voisin ardoir. *(Brut, f. 112.)*
>
> 22° Qui veut tenir nette *maison*
> Il n'y faut prestre ny pigeon. *(Cotgr.)*

23° « Dans une *maison* mal réglée et ordonnée, « le maistre est le dernier qui en sçait les nouvelles. » (Eutrap. p. 480.) — 24° « Eriger à quelqu'un douze « *maisons*. » (M. de S. Gel. p. 227.) — 25° « Faire, « de bois vieil, nouvelle *maison*, » renouveler des vieilles histoires. (Le Jouvenc. p. 14.) — 26° « De « vielles *maisons* bruslées tirer des cuillieres neuf- « ves. » (Cotgr.) — 27° « La *maison* fait connoitre « le maistre. » (Ibid.) — 28° « En bonne *maison* « l'on a tost apresté. » (Ibid.) — 29° « En petite « *maison* Dieu a grant part. » (Ibid.) — 30° « A « l'entrée de la ville est le commencement des « *maisons*. » (Ibid.) — 31° « Achete paix et *maison* « faitte. » (Ibid.) — 32° « Il faut acheter *maison* « faitte, et femme à faire. » (Ibid.) — 33° » Chascun « est maistre en sa *maison*. » (Ibid.) — 34° « Qui « fait nopces et *maison*, met le sien en abandon. » (Ibid.)

Maisoncelle. [Petite maison : « Pour faire « hutes et *maisoncelles*. » (Froiss. II, 151.)] — « Si « fu la *maisoncelle* tot environ fremée. » (Vies des S. S. ms. de Sorbonne, n° 27, c. 18.)

Maisonchelle. [Même sens, au cart. 21 de Corbie, f. 82, an. 1295.)]

Maisonnage. [Bois de charpente : « Et devons « tenir ladite maladerie en soffisant estat, tant « comme au *maisonnage*. » (Cart. de Champagne, an. 1267, f. 273.)]

Maisonné. Bâti : « Belle rue...... et la mieux « *maisonnée*. » (Mém. de Commines, p. 609.) — « Chastel bien *maisonné* par dedans. » (Percef. t. VI, fol. 27 ᵃ.)

Maisonnée. [1° Bois de charpente : « Couper « de ma forest de Chevrie que .200. arpens de bois « chascun an, ce qui convendra por nostre ardoir « et por nostre *maisonnée*. » (Cart. de S. Denis, an. 1283.)] — 2° Gens d'une même famille habitant la même maison. (Oudin.)

Maisonnement. Aménagement : « Je demeure « icy.... pour donner ordre a mon *maisonnement*, « affin de vous y pouvoir aucune fois lougier. » (Lett. de Louis XII, IV, p. 92 ; G. Guiart, f. 138 ᵇ.)

1. Maisonner. [1° Bâtir : « En tel maniere que « ly homme.... devoient avoir lour usuaire pour « *maisonner* en mon bois de Hermefail. » (Ch. de 1285 ; Du Cange, IV, 237.)] — Le duc d'Orléans laisse à des Célestins l'usage dans les forêts d'Orléans et de Blois « pour *maisonner* et ardoir. »

4° « *Maistre* esprouve, » la plus forte épreuve, le plus rude combat, en terme de tournoi : « Esprouvez « le meme que escremie, tournoy de la veille du « grand tournoy, ou les jeunes chevaliers faisoient « l'essay de leur proüesse pour le lendemain, après « avoir jousté par dizaines, les deux qui avoient eû « l'avantage chascun de leur dizaine, joustoient l'un « contre l'autre à la *maistre esprouve*, appellée « aillieurs le *maistre parc.* » (Percef. V, fol. 104 b.) — 5° « *Maistre* filé, » principale corde, la plus grosse. « N'ont les chevestres que un *maistre*, et « menu *filé*, comme de corde à fouet. » (Modus, fol. 69.) — 6° « *Maistre* fol, » l'un des principaux acteurs des spectacles comiques de la mère folle. (Du Tillot, Hist. de la Feste des foux, p. 175.) — 7° « *Maistre* herbregerie, » principale auberge. (ms. 7218, fol. 326 c.) — 8° « *Maistre* hourd, » principal échafaud des tournois : « Les huit pucelles alloient « pas après l'autre, portans le pris, et les quatorze « roynes les suivoient jusqu'au *maistre hourd*, ou « elles monterent. » (Percef. IV, 4.) — 9° « *Maistre* « Jean, » expression ironique pour signifier un savant. « Quant au latin qui m'a été donné pour « maternel, j'ay perdu par de sa contumance la « promptitude de m'en pouvoir servir à parler... et « à écrire, en quoy autrefois je me faisois appeller « *maistre Jean.* » (Ess. de Mont. t. II, p. 564.) — 10° « *Maistre* Jean des habiletez, » sobriquet que Louis XI donnoit à Du Lude. (Lussan, Histoire de Louis XI, t. VI. 223.) — 11° « *Maistre* Jean jeudy, » sot. (Oud. Cur. fr.) — 12° « *Maistre* las ou lacs, » filet principal : « Le faulx las doit estre mis et porté « en telle maniere que, quant le *maistre las* sera « tiré, et le faucon pris, que le faulx las le puisse « apporter parmy le plus cler des branches. » (Modus, f. 165 a.) — On lit « *maistres las* » (Chasse de Gaston Phébus, p. 311). — 13° « *Maistre* mur » : « Les Sarrasins allerent jusqu'au *maistre mur*, « mais il estoit trop haut. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, V, col. 623.) — 14° « *Maistre* nerf, » principal nerf, soit de la jambe, soit du col ou de toute autre partie du corps du cheval : « Le coup va « descendre sur le col du cheval, si aprement qu'il « lui va coupper le *maistre nerf.* » (Percef. II, 12.) — 15° « *Maistre* os, » le principal os de la tête, du col ou d'ailleurs : « Le coup descendit sur le cheval, « et lui trenche le *maistre os.* » (Ibid. I, fol. 86.) — 16° « *Maistre* parc. » Voir *Maistre esprouve.* — 17° « *Maistre* pied, » la principale tige d'une plante. (Cotgr.) — 18° « *Maistre* Pierre, » terme ironique pour dire savant : « S'alla aviser pour mettre son « nom en credit, et en reputation, de faire l'un de « ses enfans maistre Jean, ou *maistre Pierre*, et « l'ayant fait instruire...... le rendit enfin un beau « notaire de vilage. » (Mont. Ess. t. II, p. 812.) — 19° « *Maistre* pillier ou piler, » pilier principal, soutien d'une voûte.

Philistiens tres laidement
Commencent a moquer Sanson,
Lors conseilla au valeton,
Beau filz, suy-ge au *maistre piler.* (*Desch. f. 507 a.*)

20° [« *Maistre* tente. » (Froiss. t. XV, p. 321.) — 21° « *Mestre* porte. » (Id. II, 340.) — 22° « Et vint « coper les *mestres* cordes qui gouvernoient le « single par quoi il cheï aval. » (Id. V, p. 270.) — 23° « *Mestre* tour. » (Id. IV, 299.) — 24° « *Maistre* « donjon. » (Gir. de Viane, 166 a.) — 25° « *Maistre* « vaine, » maîtresse veine. (R. Guill. p. 109.) — 26° « *Maistre* tré, » Girard de Viane, vers 357. — 27° « *Maistre* maison. » (Aubri, page 161 a.) — 28° « *Maistre* manaige, » domicile du seigneur, au roman d'Aubery : « Descendu sont en lor *maistre* « manaige. » — 29° « *Maistre* cambre. » (Parton. v. 3518.) — 30° « *Maistre* poste, » maîtresse porte, dans Garin, v. 266.] — 31° « Quant il adviendra que « nous donnerons aucune verderie, ou *maistre* « *sergenterie* à aucun sergent, iceluy jurera..... « qu'il tiendra les ordonnances de poinct en poinct. » (Gr. Cout. Gén. p. 67.)

Expressions : 1° « Faire du *mestre* seignor. » (ms. 7218, f. 251.) — 2° « Etre à *maistre*, » être pris, saisi :

Or a le prestre *été a maistre*
Moult a souffertes granz dolors. (*Ibid. f. 145.*)

3° « Avant *maistre*, avant, or ça, or ça, » cri de chasse au sanglier. (Gast. Phéb. p. 274.) — 4° « A « *maistre*, » en liberté : « Tant plus a été un faucon « *à maistre*, plus est fort à esseimer. » Terme de fauconnerie. (Modus, 125.) — 5° « *Maitre* Coquart, » terme de familiarité ou d'ironie du duc de Nemours, parlant au bâtard de Chimay. (Mém. de Rob. de la Marck. ms. p. 134.) — 6° « Tel *maistre*, tel valet. » (Oud.) — 7° « Il est malheureux qui a *maistre*; il « fait beau en chercher. » (Ibid.) — 8° « Mauvaise- « ment peult l'homme estre *maistre* de son mestier « devant qu'il ayt la main mise à l'œuvre. » (Percef. IV, f. 114.) — 9° « Il n'est ouvrage que de *maistre*. » (Molinet, p. 142.) — 10° « De grand *maitre*, hardi « valet. » (Apol. d'Hérod. p. 674.) — 11° « A bon « *maistre* hardy valet. » (Contes d'Eutrap. p. 85.)

12° A pere, à *maistre*, et à Dieu tout puissant,
Nul ne peut rendre l'equivalent. (*Cotgr.*)

13° « Ce que *maistre* donne, et valet pleure, ce « sont larmes perdües. » (Cotgr.) — 14° « Chascun « est *maistre* en sa maison. » (Ibid.)

15° En pont, en planche, et en riviere,
Valet devant, *maistre* derriere. (*Cotgr.*)

16° « Fortune n'espargne ny serviteur, ny *mais-* « *tre.* » (Ibid.) — 17° « Jamais ne gaigne qui précède « à son *maistre.* » (Ibid.) — 18° « Il est plus d'ou- « vriers que de *maistres.* » (Ibid.) — 19° « On se « peut bien seoir à table, quand le *maistre* le com- « mande. » (Ibid.) — 20° « La maison fait cognoistre « le *maistre.* » (Ibid.) — 21° « Les derniers venus « sont les *maistres.* » (Ibid.) — 22° « Nouveau « apprenti n'est pas *maistre.* » (Ibid.) — 23° « Qui « bon *maistre* sert, bon loyer en attend. » (Ibid.) — 24° « Qui sert Dieu, il a bon *maistre.* » (Ibid.) — 25° « Qui sert le roy, il a bon *maistre.* » (Ibid.) — 26° « C'est un *maistre* homme. » (Oudin, Cur. fr.) — 27° « N'est si puissant qui ne treuve son *maistre.* » (Rom. de Percef. I, f. 152.)

2° On voit souvent le varlet estre *maistre*,
Qui est homme, voire plus grandement,
Que quant on est maistre premierement;
Dont, *par servir, grant maistre l'en devient.*
Songecreux, fol. 111.

Maistreaulx. [Mai, pétrin : « Le suppliant porta « laditte tasse en uns *maistreaulx*, en laquelle il « trouva douze sols. » (JJ. 141, p. 290, an. 1391.)]

Maistrer. [Dominer : « Mes je voi que nus ne « vos sauroit si gouverner et si *maistrer* com ge, « que vostre sire sui. » (Villehard.)]

Maistresse. 1° Ce mot, dans les listes des acteurs des pièces de Pierre Corneille, est affecté particulièrement à celle qui étant aimée, aime aussi celui qui l'aime ; les autres qui sont aimées sans retour étant dites seulement *aimées*. — Le mot de *maitresse*, du temps de Saintré, n'étoit point en usage sous cette acception. (Brant. Dames Gal. II, p. 221.) — [« A respondu : Dame prestresse, Ja « fustes vous sa *maistresse*. » (Lai d'Ignaurès.) — 2° Gouvernante : « Celle *maistresse* estoit vieille « dame, si sçavoit assez de charmes et d'enchante-« mens. » (Lancelot du Lac, II, fol. 30.)] — « Après « soupper et caroles finés, la royne fut menée en la « chambre, et après estre desatournée, sa *mais-« tresse* la mena au jardin. » (Tr. des IX Preux, 406.)

Maistresse fault pour la duire, et garder. *(Desch. 261 a.)*

3° Celle qui possède, qui a des biens en propriété. « Apres ce que son seigneur fut mort, elle nourrit « ses enfans, sans soy vouloir consentir à mariage... « combien qu'elle n'estoit pas grant *maistresse*. » (Le cheval. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 55 c.)

Expressions : 1° « *Maistresse* arche d'un pont, » la plus grande. (Chr. de S. Denis, t. II, f. 108 b.) — 2° « *Maistresse* chambre, » principale : « En la « *maistresse chambre*, gisante sur une couchette. » (Lanc. du Lac, I, 30.) — 3° « *Maistresse* ou *maistre* « église, » même sens. (Chr. fr. ms. de Nangis, 2.) — 4° « *Maistresse* femme. » (Oudin, Cur. fr.) — 5° « *Maistresse* place à table, » la place d'honneur. (Mém. de Sully, II, 170.) — 6° « *Maistresse* salle. » (Lanc. du Lac, II, f. 26.) — 7° « *Maistresse* tour. » (Percef. vol. I, f. 101.) — 8° « *Maistresses* vaines. » « Il lui trancha aucunes *maistresses vaines*. » (Tri. des IX Preux, p. 245.) — 9° « *Maistresse* ville. » « La *maistresse ville* de tout le païs. » (Le Jouven. 416.)

Maistrie. 1° Talent de maitre :

Dedans l'escu fu, par *maistrie*,
De madame Sainte Marie
Pourtraite, et peinte la semblance. *(Brut, f. 71 a.)*

2° Domination :

Amour m'a fait, par sa doulce *maistrie*,
Penser à lui, et veult que tous siens soye. *(Desch. 174 b.)*

3° [Arrogance : « Icellui chevalier, par sa *mais-trie*, arrogance, grant puissance et volenté irrai-sonnable. » (JJ. 104, p. 92, an. 1372.)] 4° Habileté :

. . . . Saige de *maistrie*,
Qui pleure il ne rit mie. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

5° Adresse :

Estornel, gai, et pie,
Font bien autel *maistrie*
Con leur aprant l'usaige. *(Prov. du Cte de Bret. f. 115.)*

1. Maistrier. Le temps maitre de toute chose. « Ce temps *maistrier* ayant reduit les vo-« lontez à ce point. » (Pasq. Lett. III, p. 486.)

2. Maistrier-oier. [1° Gouverner : « Car fine « amors tient mon cuer et *maistroie*. » (Couci, XVI.) — 2° Surpasser, maitriser : « Lequel Milet qui « à son temps a voulu batre, suppedeter et *mais-« trier* touz les autres du pays. » (JJ. 130, p. 258, an. 1381.) — « Comme le suppliant ne povoit *mais-« trier* ledit cheval. » (JJ. 139, p. 145, an. 1390.) — « Et voloient *maistrier* et sourmonter tous les « aultres haus barons d'Engleterre. » (Froiss. t. II, f. 22.)] — « Vous estes comme le maistre de la nef, « quant il tient l'aviron, et il le *maistroye*, et faict « nagier quelle part qu'il veult. » (Lanc. du Lac, III, f. 97.) — « Ceulx qui avoient..... l'aage de six ans, « ne l'eussent point *maistrié* de sens, de paroles, « et de proesses. » (Percef. IV, f. 38.) — 3° Passer docteur ou maitre :

. . . . Je suis pieça *maistrié*,
Ainsi bien que maistre Martins,
Car je presche tous les matins
Aux ouailles, et aux chas cornus. *(Desch. f. 429 b.)*

Maistrisamment. En maitrisant : « Le roy « Jaques (de Bourbon) vouloit trop *maitrisamment* « vivre avec (Jouvencelle, reyne de Sicile, sa « femme). » (Oliv. de la Marche, p. 115.)

Maistrise. 1° Art, adresse :

. . . . Se maçons, ou charpentiers
Ont pluseurs ouvraiges meffais ;
Mais que li uns en soit bien fais
Il ne souvient du mal premier,
Et dit on qu'ils sont bon ouvrier,
Et les loons de leur *maistrise*. *(Desch. f. 504 d.)*

2° Moyens de réussir : « Nous vous promettons « livrer, et rendre la cité de Sebile, ainçois qu'il « soit demain au soir. Adonc dist icelui Englois, « comme pourra ce estre, ne par quelle *maistrise?* » (Du Guescl. par Mén. p. 215.) — 3° Supercherie : « Que chacun s'arme à sa voulenté, ...et les targes « soient de nerfs, et de cornes, sans ce qu'ils soient « de fer, ne d'acier, ne qu'il y ait aucune *maistrise*. » (Monstrelet, vol. I, p. 2.)

Maistrisié. [Habile, expert : « Ou cas que aucun « non *maistrisié* ès sciences dessus dittes, vouldroit « dire et maintenir soy estre souffisant. » (Ord. VII, p. 354, an. 1390.)]

Majestal. Conforme à la majesté royale ; on a dit d'Edouard III qui, en 1376, fit reconnaitre son fils Richard pour son successeur : « Le fit seoir « delez luy, le jour de Noel, au dessus de tous ses « enfans, en estat *majestal*. » (Froiss. I, f. 455.)

Majesté. [1° Apparence auguste : « Or en ait « Dieus pitié, li rois de *majesté*. » (Berte, c. 15.) — « Mais la grant benignité De ta royal *majesté*. » (Desch. Lai du Roy.)] — Ce titre de dignité est particulièrement affecté aux puissances souveraines, telles que les roys, qu'on traite de sa *majesté*, au féminin sans addition. Cet usage prit son cours sous le règne de Henry second. (Recherc. de Pasq. VIII, 669.) — Ludovic Sforza le donne à Louis XI,

dans ses lettres insérées dans les Observ. de Godef. sur Charles VIII, 320. — On a regardé cette expression comme abusive : « (Les Italiens et Espagnols) « ne craignent de dérober à Dieu le titre souverain « de *majesté* pour en honnorer leurs empereurs et « roys. » (S[t] Julien, Mesl. hist. 41.) — On a donné ce titre à des évêques et à des princes qui n'étoient ni rois, ni souverains, en 1538, et l'on en trouve des exemples dans Goujet, Bibl. fr. X, p. 385. — Le mot de *majesté* a été attribué au duc de Bourgogne en 1453. (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 657.) — Quelquefois ce mot se prononçoit avec addition, comme « *majesté* royalle, *majesté* sacrée. » (La Roque, sur la noblesse, p. 360.) — 2° Puissance, supériorité. On lit, à l'occasion des séditieux de Bruges en 1437 : « C'estoient gens de petit estat, « qui ne desiroient autre chose que de fort entrou- « bler les besongnes, pour eux augmenter et avoir « *majesté* sur les plus riches. » (Monstrel. II, 142.)

Majestire. Pouvoir. Un poëte représente en ces termes l'artifice d'une courtisane qui veut se donner pour novice. Son amant

. . . . L'embrassa molt vistement ;
Cele soupire durement
Et fait, par semblant, grant martire,
Qui bien en sot le *majestire*. *(Fabl. S. G. p. 145.)*

Amours, par mon cruel martire,
Ai bien prouvé ton *majestire*. *(Vat. n° 1490, f. 128[a].)*

Major—our. [1° Comparatif de *magne*, au cas régime ; dans Roland, il est joint à terre et désigne la France : « Tere *major*, Mahummet te maldie. » (Rol. v. 1616.) — Il en est de même dans Roncisval (p. 37) : « Quant il approchent vers la terre *major*, » et dans la Chanson d'Antioche (VIII, 220) : « Bien a « cent ans passés disrent uo ancissour, Que un « pules venroit devers terre *majour*, Qui conquer- « roit ce reigne à force et à vigour. »] — 2° Aîné : « Uns siens niés après ot l'onnour, Fils de son frère « le *majour*. » (Brut, f. 28.) — [3° Supérieur : « Se « nos fuson *major* ou per. » (Ren. I, 121.)] — Les Pisans donnoient ce surnom à une figure de lion, prince des animaux : « Jettent a terre un grand « lion... qu'ils appelloient *major*, representant la « seigneurie de Florence. » (Mém. de Commines, p. 573.) — 4° Maire :

Qui le justice tienent, com plus son grant seignor,
Bien soient avoé, esquivin, ou *major*. *(Vies des SS. 23.)*

5° Majeure d'un syllogisme : « Je puis faire deux « parties en mon propos ; la premiere partie sera « de ma dicte *major*, et la seconde partie de ma « dicte *minor*. » (Monstr. I, f. 36.)

Ceste *majour* prouveray
Tantost, le mieux que je pourray. *(Modus, f. 151[a].)*

Majorau. « *Majorau* de la cabane, » le premier entre les bergers. (C. de Soule, citée par Du Cange, sous *Majoralis*.)

Mal. [I° *Adjectif*. 1° Funeste]: « Elle n'out eskol- « tet les *mals* conseillers. » (Cant. de S[te] Eulalie.)] — « Filz aimé, croy de certain que le tien pere est « en continuelle crainte, pensant les perilz, peines, « et travaulx, *males heures*, en quoy te congnois « estre constitué. » (Cretin, p. 224.)

Helas, dit il, male eurez !
De si *male eure* ge suis nez.... *(Fabl. de S. G. f. 60.)*

De *male hore* fu nez
Qui tous jors aime, et qui ja n'iert améz.
Poët. av. 1300, t. I, p. 14.

Gardez vous bien de ce *mau* hasles
Qui noircist gens quant ilz sont morts. *(Villon, p. 81.)*

2° Mauvais, méchant :

Pour logier luy, et ses chevaulx,
Ou cas qu'ils ne seront si *maulx*
Qu'ils ne laissent les gens dormir. *(Desch. f. 411[b].)*

3° Irrité :

Le pape envers le roy fu *max*,
Lor ce que le roy ne lessoit
A son concile qu'il fesoit
Les prelas à Rome venir. *(MS. 6812, f. 70[d].)*

4° Difficile à : « Les cerfs sont bestes plus *maulx* « à destraindre que ne sont les noires bestes. » (Modus, fol. 69.) — « La roigne... est bien *male* de « garir. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 100.)

Composés : 1° « *Mal* advis, » imprudence. (Nicot.) — 2° « *Mal* amor ou amour, » haine, inimitié : « Je « ne puis veoir...... entre nous cejourd'huy avoir « haine, ne *malle amour*, car... nous avons tout au « commencement prins paix l'ung a l'autre. » (Perceforest, I, f. 130.) — 3° « *Malle* chere, » mauvaise mine : « Faire *malle chere* à quelqu'un. » (Faifeu, 43.) — 4° « *Mal* cuer, » méchant cœur, qui dédaigne :

S'en a un pois ris de *mal cuer*. *(MS. 7218, f. 50.)*

5° « *Malle* feste, » malheur, infortune, sorte de serment :

. . . . *Malle feste*
M'envoye la Saincte Magdaleine. *(Pathel. farce, p. 23.)*

6° « *Mal* feu, » feu d'enfer. (MS. 7615, II, fol. 148.) — 7° « *Male* fin, » mauvaise fin :

Conseillez vous à femme au soir et au matin
Si serez tous certains de faire *male fin*.
MS. 7615, t. I, fol. 99.

8° « *Male* foudre, » tonnerre, imprécation :

Male foudre me puisse fendre,
Si je faillie ceste trieve. *(G. Guiart, f. 31[b].)*

9° « *Malle* froidure, » froid :

Je n'ay mal, sinon que je tramble
De peur, et de *malle froidure*. *(Fr. Archer de Baig. 39.)*

10° « *Malles* gens, » méchantes gens : « Ces *malles* « *gens* qui tant faisoient de maulx. » (Journal de Paris sous Charles VI, p. 197.) — On lit *males gens*, au MS. 7218, f. 335.) — 11° « *Malle* gueules, » méchantes langues : « Il fut advis... que une douzaine « de *malle gueules* ne deussent pas faire telle tam- « peste. » (Percef. VI, f. 47.) — 12° « *Male* guise, » mauvaise façon :

Je me contieng en *male guise*. *(MS. 7989[2], f. 62.)*

13° « *Malle* herbe, » mauvaise, nuisible :

Malle herbe croist trop plus que l'on ne veult. *(Marot, 62.)*

14° « *Male* mort, » mauvais genre de mort :

De *male mort* soit entechiez,
Qui dit que... soit pechiez. *(MS. 7615, t. II, f. 105.)*

15° « *Malle* mort, » jeu au nombre de ceux de

Gargantua. (Rab. I, 151.) — 16° « *Males* iniquités, » pléonasme :

Gardés les, sire, d'adversités,
Et de *males iniquités*. (*Vies des SS. Sorb. n° 60, c. 64.*)

17° « *Mal* mot, » mauvaise parole pour un criminel, peut-être le *salve* :

On lui fist dire le *mal mot*. (*MS. 7218, f. 77.*)

18° « *Malle* paix, » mécontentement : « Elles se « hontoyoient ung peu, pour ce qu'elles doubtoient « que ces parlers ne tournassent à la *malle paix* « de leurs amys. » (Percef. VI, 106.) — 19° « *Malles* « nuits, » mauvaises nuits. (Gloss. des Arr. d'am.) — 20° « *Males* heures, » heures fâcheuses, heures tristes : « Le lien pere est en continuelles craintes, « pensant les perilz, peines et travaulx, *males* « *heures*, jours penibles, en quoi te connois estre « constitué. » (G. Cretin, p. 224.) — 21° « *Males* « fortunes, » infortunes. (Rabelais, t. II, p. 297.) — 22° « *Males* furies, » imprécations : « Que *males* « *furies* te puissent tourmenter. » (Cymbal. mundi, p. 87.) — 23° « *Malles* œuvres, » méchante action, forfait, crime : « Les *malles œvres* ameinent leurs « ouvriers à malle fin. » (Froissart, III, p. 70.) — 24° « *Mal* pas, » mauvais pas, traverses, peines :

Li vuel droit chemin ansaigner,
Pour li de cest *mal pas* retraire. (*MS. 7615, II, 163 v°.*)

Combien j'ay passé de *maul pas*,
Pour savoir de fauconnerie. (*G. de la Bigne, f. 86 r°.*)

25° « *Mal* point, » mauvais état :

Li larron sont à *mal point*. (*Fabl. du R. t. I, f. 117 r°.*)

26° « *Mal* profit, » profit injuste :

Faisant, sans plus, leur *mal profit*. (*Faifeu, p. 6.*)

27° « *Males* sepmaines, » les flueurs, la menstrue. (Oud.) — 28° « *Mal* soir, » mauvaise soirée :

Dieu lui envoye ennuyt *mal soir*. (*G. de la Bigne, f. 86 v°.*)

29° « A *mau* chat, *mau* rat, » à beau jeu, beau retour. (Cotgrave.)

II° *Adverbe*. [D'une façon fâcheuse, malheureuse : « *Mal* nos avez baillit. » (Rol. v. 453.) — « *Mal* seit « de l' coer ki à l' piz se cuardet. » (Id. v. 1107.) — « Par ma foi, vous dites *mal*. » (Mén. de Reims, § 349.)] — Richard, roy d'Angleterre, passant par l'Autriche, est reconnu aux barils de vin qu'il rapportoit d'Acre, ce qui le fait arrêter ; aussi lui fait-on dire :

. . . . Que *mal* fussent empli
Li baril, ne mandés li vins. (*Mousk. p. 530.*)

Composés ; expressions : 1° « *Mal* bailli, » maltraité. On lit *maubailli*, dans les Ass. de Jerus. 59.

Hé ! bon roi Loeys, *mal baillis* est li mondes
He Diex, je ne gart l'eure que tu toz nous confondes.
MS. 7218, fol. 340.

2° « *Mal* baster, » aller mal, tourner mal : « Le « vice roy... voyant les choses *mal baster* pour luy, « feït une trefve. » (Mém. du Bellay, liv. III, f. 75.) — 3° « *Mau* faire, » mal faire. (Thaumas. Cout. de Berri, p. 102.) — 4° « *Mal* lyer, » attacher mal :

Les oyseaulx qui ainsi s'en vont
Par *mal lyer*..... (*G. de la Bigne, f. 81.*)

5° « *Mal* meu, » mal intentionné : « Le chancelier « du Prat..... *mal meu* contre le seigneur de Semblancay. » (Mém. du Bellay, liv. II, fol. 42.) — 6° « *Mal ait*, » qu'il est mal. Maudit soit, sorte d'imprécation. (Voir Hait.)

Li roys Boccus un glaive tint ;
Mal ait son corps, quant il vint,
Les .II. contes a desconfis. (*Brut, f. 96.*)

7° « *Mal de has* ou *mal de hez ait*, » même imprécation :

. . . . . *Mal de has ait*
Qui dut mettre le chaaignon,
Car entre moi et le balcon
Sommes à la terre rüé. (*MS. 7615, t. II, f. 129.*)

Mal de hez ait toute ma gorge
S'il a james de moi nul preu. (*MS. 7218, f. 66.*)

8° « *Mal homme*, » méchant homme :

Onques plus *mal homme* ne vi
Que vous devenez à madame. (*Desch. f. 514.*)

9° *Mal patiemment*, impatiemment. « Envis, et « *mal patiemment* portoient ce dommage. » (Mém. du Bell. fol. 211.) — 10° *Mal possible*, impossible, difficile. « Voyant qu'il estoit *mal possible* d'icelle « forteresse conquerre, se deslogea. » (Monstrel. II, p. 137.) — 11° *Mal prenant*, mal avisé, qui se méprend, qui prend le change : « Tel estoit le dessein « de l'empereur veritablement bien et malitieuse- « ment fondé, s'il eust eu à faire à homme *mal* « *prenant* et qui de ça n'eust entendu ses ruses. » (Mém. du Bell. f. 287.) — 12° « *Mal* mettre, » mettre mal dans l'esprit de quelqu'un :

A son segnor *mal* le metoit,
Et volontiers en mesdisoit. (*MS. 7989 ², f. 66.*)

13° [« *Mal* seit del coer ki a l' pez se cuardet » (Rol. v. 1107), c'est-à-dire maudit soit. — 14° « Estre « *mal* de quelqu'un, » être en mauvais termes avec lui : « Quant il perchust que il estoit *mal* de la « royune. » (Froiss. II, 24.) — « Nous ne cautelons « nulle incidence par quoi nous soions *mal* de li. » (Id. IX, 173.)] — 15° « *Mal* ou *mes* offrir, » offrir mal, refuser. (Froiss. liv. II, p. 185.) — 16° « *Mal* « penser, » penser à mal : « *Mal penser* à sa mie. » (Chans. fr. du XIIIᵉ siècle, MS. Bouh. fol. 311.) — 17° « *Mal* prendre, » arriver malheur : « Il leur « pourroit en l'attendant *mal prendre*. » (Mém. Du Bellay, liv. VI, fol. 190.) — 18° « De *mal* venir, » malheureusement, par malheur. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 117.) — 19° « *Mal* voir, » voir pour son malheur : « Lors commença la damoyselle à plourer « moult tendrement, et dist à Lancelot : sire, je puis « bien dire que *mal vous veiz*.... car sitost comme « je vous veis, je vous commencay tant à aymer « que ce fut merveilles, car depuis je ne peuz ne « boire, ne manger. » (Lanc. du Lac, III, p. 127.) — 20° « Il m'en sait *mal*. » (Oudin.) — 21° « Un grand « *mal* basty, » grand homme mal fait. (Ibid.) — 22° « *Mal* basty, » mal arrangé. (Ibid.) — 23° « Il y « a du *mal* entendu. » (Ibid.) — 24° « Il me fait *mal* « de luy. » (Dict. de Cotgr.) — 25° « Mon coeur luy « est, ou fait *mal*. » (Ibid.) — 26° « *Mal* batu longuement pleure, et autant pleure *mal* batu que « bien batu. » (Ibid.) — 27° « *Mal* fait qui ne par- « fait. » (Ibid.) — 28° « *Mal* joue qui fiert la joue. » (Ibid.) — 29° « *Mal* pense qui ne repense. » (Ibid.)

— 30° « *Mal* poise qui ne contrepoise, » qui ne compare pas la pesanteur d'une chose avec un poids connu. (Ibid.) — 31° « *Mal* sert qui ne parsert. » (Ibid.) — 32° « *Mal* soupe qui tout disne. » (Ibid.) — 33° « Qui bien voit, et *mal* prend, fait folie en bon « escient. » (Ibid. — 34° « Qui *mal* entend *mal* « respond. » (Ibid.)

III. *Substantif.* [Douleur, souffrance : « Ne s' poet « guarder que *mals* ne li ateignet. » (Rol. v. 9.) — « Jo n'ai nient de *mal*. » (Rol. v. 2006.)]

Hons que femme a en cuer, coment aroit mesaise ?
C'est une medecine que tous les *malx* apaise.
MS. 7615, t. I, fol. 99, V° col. 2.

Tos bien me fuit, tos *max* m'avient. *(MS. 7989 ², f. 62.)*

. . . . Dites, beax amis,
Quex *max* vos a ainsi sorpris. *(Fabl. S. G. f. 255.)*

Expressions : 1° « *Mal* ne douleur, » aucun mal :

Pour contrefaire l'amoureux,
Je foys ainsi le doloureux
Que ceux qui sont en grant challeur,
Si n'en ay je *mal, ne douleur. (Chasse d'Amours, p. 169.)*

2° « Ne point vouloir de *mal*, » aimer : « Il *ne* « *vouloit point de mal* a la soeur de son maistre. » (Mém. de Rob. de la Marck. p. 232.) — [« Qui *mal* « leur vorroit, il le feroit à lui meismes. » (Froiss. t. II, p. 129.)]

3° . . . . De parole venimeuse,
Viennent souvent *mal*, et meschief. *(MS. 6812. f. 78.)*

4° « Qui bien veut, *mal* doit souffrir. » (Chans. fr. du XIII° siècle, MS. Bouh. fol. 139.) — 5° « Ne set « qu'est *maus* qui n'a eu joie. » (Vat. n° 1490, f. 34.) — 6° « Ne set q'est *maus* q'i ains bien ne senti. » (Ibid. fol. 136.)

7° Après grans *maus*, ce dist on, tout pour voir,
Est maintes fois, grans joie recouvrée.
Chansons MS. du comte Thib. p. 15.

8° Qui le bien voit, et le *mal* prent,
Il se foloie à escient. *(MS. 7615, II, f. 137.)*

9° « *Mal* de teste veut repaistre. (Oudin.) — 10° « *Mal* sur *mal* n'est pas santé. » (Oudin.)

11° Un *mal* doit on bien souffrir,
Pour son corps de piour garir. *(Brut, fol. 34.)*

12° « Petit *mal*, » malice : « Le duc d'Orleans fils « de François premier, alloit plus viste que feu « monsieur le dauphin son frère ; il estoit prompt, « bouillant, et aimant tousjours a faire quelque « *petit mal*. » (Brantôme, Cap. fr. t. I, p. 340.) — 13° « Non pas par *mal*, mais en se jouant » (Nuits de Strap. t. I, p. 116), c'est-à-dire par malice.

14° De deux *maulx* fait bon eslire
Le moindre. *(Gace de la Bigne, f. 143.)*

On lit : « de deus *max* doit on au miex traire, » dans les Vies des SS. MS. de Sorbonne, n° 60, c. 55.

15° . . . . Plus d'ennuis, et plus de *maulx*,
Viennent par chiens, que par oyseaulx.
Gace de la Bigne, ibid.

16° « A nouveaux *maux*, nouveau remede. » (Le Blanc, sur les Monnoies, p. 353.) — 17° « Un « *mal* et un peril ne vient jamais seul ou sans un « autre. » (Mém. de Commines, p. 198.) — 18° « A « celuy a qui il mechet, chacun lui *mal* offre. » (Froiss. liv. II, p. 185.) — 19° « Le *mal* dont on a « connoissance, est comme demy gueri. » (Lanoue, Disc. polit. et milit. p. 190.) — 20° « Qui bien ne « *mal* ne peut souffrir, à grant honneur ne peut « venir. » (Petit Jehan de Saintré, p. 136.)

21° Pau set bien qi *mal* n'assaie. *(Vat. n° 1490, f. 38.)*

22° « Il est tost deceu qui *mal* ne pense. » (Ibid.) — 23° « Tel se plaind qui n'a point de *mal*. » (Ibid.) — 24° « Le *mal* que j'y pense me puisse soubdain « advenir. » (Rab. V, p. 3.) — 25° « De *mal* est « venu l'agneau, et a *mal* retourne la peau. » (Cotgrave.)

IV. Maladies. [1° « Le beau *mal*, » épilepsie : « André Guibretea qui paravant pou de temps avoit « esté detenu et cheu de mal caduc, appelé vulgai- « rement le *beau mal*. » (JJ. 158, p. 360, an. 1404.) — 2° « Le bon *mal*, » peut-être même sens : « Cer- « taine maladie appellée le *bon mal*. » (JJ. 185, p. 71, an. 1450.) — 3° « Le suppliant estoit et est « encore malade et enferme d'une maladie que l'on « nomme le feu *S. Aignen*. » (JJ. 172, p. 558, an. 1423.) — 4° « *Mal* d'Amiens, » érésipèle : « Par « accident d'une maladie que on dit le *mal d'Amiens*, « icellui Buisson ala de vie à trespas. » (JJ. 173, p. 707, an. 1427.) — 5° « *Mal* S. Andrieu, S. An- « toine, » le même : « Le feu *S. Anthoyne* et *S.* « *Andrieu* se prist en son braz, et pour ce lui fut « coppé. » (JJ. 75, p. 423, an. 1346.) — « La prin- « cipalle maladie, dont ledit roy (Henri) ala de vie « à mort, lui vint par feu, qui lui print dessoubz « au fondement, assez semblable que l'on dit estre « la maladie *S. Antoine*. » (Monstr. I, ch. CCLXV.) — 6° « *Mal* d'avertin, » épilepsie. — 7° « *Mal* « chault, » fièvre chaude : « La femme du suppliant « fut surprinse de la maladie de fievres, et aussi de « certaine maladie, que on appelle ou païs (Auver- « gne) le *mal* chault. » (JJ. 188, p. 160, an. 1459.) — 8° « *Mal* S. Eloy, » gangrène : « Pour cause de « son mauvez gouvernement se engendra en la « plaie du genoul le *mal* de S. Eloy, et y vindrent « deux ou trois pertuis. » (JJ. 110, p. 148, an. 1376.) — 9° « *Mal* Ste Genevieve, » érésipèle : « Icelle « Jehanne qui estoit malade en sa jambe du *mal*, « que l'en dit de sainte Genevieve et de S. An- « thoine. » (JJ. 166, p. 85, an. 1411.) — 10° « Grant « *mal*, *mal* S. Jehan, » épilepsie : « Dès le temps de « sa nascion le suppliant a esté entachié d'une mala- « die contagieuse, que l'en appelle le grant *mal* ou « le *mal* S. Jehan. » (JJ. 168, p. 294, an. 1415.) — 11° « On trouva que il estoit mort du *mal* S. Julien, « dont il estoit entachiez. » (JJ. 77, p. 124, an. 1347.) — 12° « *Mal* S. Ladre, » lèpre, aux Ord. V, p. 197, an. 1369. — 13° « *Mal* S. Leu, S. Loupt, » épilepsie : « Et disoit icellui Regnault.... que du *mal* S. Leu « fussent eulx abatuz. » (JJ. 115, p. 194, an. 1379.) — « Icellui homme faignant qu'il feust malade du « *mal* monsieur saint Loupt. » (JJ. 167, p. 79, an. 1413.) — 14° « *Mal* S. Martin, » esquinancie : « Pour « cause dou *mal* mons. S. Martin, qui le tenoit en « la gorge et en la bouche, si que à grant painne « pouvoit parler, et que il en avoit la gorge toute « enflée. » (JJ. 81, p. 424, an. 1342.) — 15° « *Mal* « S. Mathelin, S. Mathurin, » vertige, folie : « La

« suppliante qui aucunes foiz est maladive de *S.* « *Mathelin*. » (JJ. 169, p. 369, an. 1416.) — 16° « *Mal* S. Messent, » érésipèle : « Depuis vint à laditte « jambe une maladie, que l'en appelle le *mal* S. « Messent, et d'icelle maladie ledit Jehan fut au lit « malade .xv. jours, et puis est alez de vie à tres- « passement. » (JJ. 115, p. 62, an. 1379.) — 17° « *Mal* « de mer, » scorbut : « Et lors commença en la « navire le *mal de mer*. » (Rel. du capitaine de Gonneville, 19 juin 1505.) — 18° « *Mal* de Nostre « Dame, des roses Nostre Dame, de S. Saintin, » rougeole : « Pour certaine maladie que ledit grant « Jehan avoit paravant ladite navreure, et dont il « estoit entachiez, c'est assavoir du *mal* des roses « Nostre Dame. » (JJ. 86, p. 157, an. 1358.) — « Icelle femme fu emprise et entechiée d'une mala- « die, nommée le *mal* N. Dame, et aussi du *mal* « saint Santin. » (JJ. 119, p. 156, an. 1381.) — 19° « *Mal* S. Quentin, » hydropisie. Les Anglais, assiégés dans Niort par Du Guesclin, disent aux Français : « Et disoient en haut : Entendez Francequin, Alés « boire à Paris la chopine de vin, Et la soupelinette « et rostir le boudin ; Car vous ne vallez rien à « maintenir hustin N'a gesir tous vestus en haubert « doublentin, N'a mengier le pain sec, boire l'eaue « au matin, Vous y pourrez bien prendre le grand « *mal* S. Quentin. » — 20° « *Mal* S. Verain, » érésipèle : « Lequel enfant cheoit en maladie que l'en « dit de *S. Othoine* et de *S. Verain*, si avant que « les diz clers ne le porent plus souffrir en leur « chambre pour la puantie de laditte maladie. » (JJ. 135, p. 225, an. 1389.) — 21° « *Mal* S. Victor, » folie : « Icellui Regnaut qui nagueres avoit esté « malades du *mal* S. Victor, et lié comme homme « hors du sens et de son mémoire. » (JJ. 100, p. 364, an. 1369.)] — 22° « *Mal* d'Alcide, » mal caduc. (Cotgr.) — 23° « *Mal* aigre, » ver qui s'engendre dans la gorge du faucon. (Cotgrave.) — 24° « *Mal* d'Amary, » mal de mer. (Oudin.) — 25° « *Mal* d'avanture, » panaris. (Oudin.) — 26° « *Mal* « des comices. » (Oudin.) — 27° *Mal* du corps : « Mourut de boce, et de *mal du corps* plus de vingt « mille personnes. » (Froissart, liv. III, p. 98.) — 28° « *Mal* de corne, » mal de cheval. (Cotgrave.) — 29° « *Mal* de craye, » espèce de maladie de l'épervier. (Oudin.) — 30° « *Mal* de cropion, » qui vient au croupion des oiseaux. (Cotgr.) — 31° « *Mal* d'en- « fant. » (Oudin.) — 32° « *Mal* feru, » de cheval. (Cotgr. et Oudin.) — 33° « *Mal* de flanc, » pleurésie. (Oudin.) — 34° « *Mal* de lict, lit, ou lyt, » terme de droit, distingué de mal de venue ; maladie qui retient au lit : « De ceux de malady, est ascun de « malady survenaunte par chemyn, et ascun de « langour que est appelé le *mal de lyt*. » (Britton, Loix d'Anglet. fol. 282.) — 35° « *Mal* de Mahomet, » mal caduc. (Oudin.) — 36° « *Mal* mauvais *mau*, » mal caduc. (Pléonasme de l'ancien franc. ; Assises de Jérus. p. 100.) — 37° « *Mal* mort, » démangeaison, gratelle. (Cotgr.) — 38° « *Mal* de Naples, » vérole. Lorsque Charles VIII fit la conquête du royaume de Naples, « aucuns...... en apporterent « quelque chose dont ils se sentirent toute leur « vie. Ce feust une maniere de maladie qui eust « plusieurs noms. D'aucuns feust nommé le *mal* « *de Naples*, la verole ; les autres l'ont appellé le « mal françois.... moy, je l'appelle le mal de celui « qui l'a. » (Hist. du chevalier Bayard, p. 56.) — 39° « *Mal* de neuf mois, » grossesse. (Oudin.) — 40° « *Mal* du pantois, » difficulté de respirer. (Cotgr.) — 41° « *Mal* de paupieres, » humeurs qui tombent sur la paupière des oiseaux et la font enfler au-dessus de l'œil. (Fouill. Faucon. f. 17.) — 42° « *Mal* « et *mau* de pipe, » ivresse. (Cotgr.) — 43° « *Mal* « du poin, » de trop boire. (Cotgr.) — 44° « *Mal* le « roy, » écrouelles. (Du Cange, sous *scroellæ*.) — 45° « *Mal* de saint, » mal caduc : « On appelle le mal « caduc le *mal de saint*, pourtant qu'il se fait en « une partie sainte, et sacrée, et divine entre toutes « les autres, qui est le chef. » (Recréat. des devis amoureux, p. 19.) Voir Desch. f. 333[c]. — 46° « *Mal* « de S. Acaire, » opiniâtreté, humeur acariâtre. » (Oudin.) — 47° « *Mal* de S[te] Apollonie, » mal de dents. (Cotgr.) — 48° « *Mal* S. Claire, » rougeur autour des yeux. (Cotgr.) — 49° « *Mal* S. Fiacre, » hémorroïdes. (Oud.) — 50° « *Mal* S. François, » défaut d'argent. (Faifeu, p. 79.) — 51° « *Mal* S. « Genou, » la goutte. (Cotgr.) — 52° « *Mal* S. Giles, » chancre, fistule. (Ibid.) — 53° « *Mal* de S. Jehan, » mal caduc. (Mod. et Racio, ms. f. 50.) — 54° « *Mal* « S. Main, » dont saint Main guérissoit, gale, gratelle. (Apologie d'Hérod. p. 596.) — 55° « *Mal* S. « Mammert, » ulcère au sein des femmes. (Oudin.) — 56° *Mal* S. Medard, » captivité, emprisonnement. (Cotgr.) — 57° « *Mal* S. Raphine, » la gale. (Cotgr.) — 58° « *Mal* S. Sebastien, » peste ; on la nomme encore de S. Roch, que Cotgrave dit être la rogne. — 59° « *Mal* ou *mau* de terre, » le scorbut, ainsi communément nommé en 1604. (De Thou, Hist. trad. t. XIV, p. 333.) — 60° « *Mal* de teste, » distingué de douleur de tête. Jalousie, au figuré : « Les « dames de Touraine font distinction entre *mal*, et « douleur de teste.... quand l'opinion cornüe est « en la teste, c'est mal. » (Moyen de Parvenir, p. 290.) — 61° « *Mal* Thibaut mitaine, » folie. (Oud.) — 62° « *Mal* S. Valentin, » mal caduc. (Oudin.) — 63° « *Mal* de venue, » qui survient en chemin : « Se purra le terme faire essoyner de *mal de venue* « a un autre jour. » (Britt. Loix d'Anglet. f. 266.) — 64° « *Mal* de ver, » maladie de chevaux. (Oudin.) — 65° « *Mal* S. Vitus, » qui fait sauter et rire. (Cotgr.) — 66° « *Mal* S. Zacharie, » le silence. (Oudin, Cur. fr.) — 67° « *Mal* brun françois, » sueur d'Angleterre, la vérole ou mal françois. (De Thou, Hist. I, p. 442.) — 68° « *Mal resseant*, c'est quand une per- « sonne a maladie qui le tient en la maison...... et « est si greve qu'il ne pourroit partir, ne aller au « lieu de la jurisdiction, en gardant la santé de son « corps. » (Style de procéder, au Parlem. de Norm. f. 81.) — 69° « *Mal* sacré, » mal caduc ou écrouelles. (Oud.) — 70° « *Mal* subtil, » maladie d'oiseaux. Ils sont toujours affamés. (Fouill. Fauc. fol. 82.) Dans Cotgrave, c'est la consomption des poumons.

Malace. Tourmente : « Il fut assailli d'une si « furieuse tempeste que les trois vaisseaux qu'il « menoit furent ecartéz, l'un d'un côté, l'autre de « l'autre, et coururent fort mu de se perdre plu- « sieurs fois pendant deux jours que dura cette « *malace*. » (Mém. de Sully, I, p. 236.)

Malaction. [Dol et fraude : « Et renonce ledit « missire Raou.... à l'exception de bardise, triche- « rie et de *malaction*. » (1291. Vente au roi de la seigneurie de Baugenci ; L. C. de D.)]

Malade. [« Et les *malades* reposer et baigner. » (Roncisv. p. 159.)]

Expressions : 1° « *Malades* et sains, » tout le monde. (Rou, MS. p. 165.) — 2° « *Malade* de saint, » qui a le mal caduc : « Le vulgaire se sert de ce « quolibet, tombe *malade de saint*, pour dire que « la boule tombe d'un côté et d'autre. » (Oudin.) — 3° « Il est fort *malade*, rien ne lui demeure a la « bouche. » (Oud.) — 4° « On ne demande point à « un *malade* s'il veut santé. » (Id.) — 5° « A l'oeil « *malade* la lumiere nuit. » (Cotgr.) — 6° « La mort « n'a point d'ami, le *malade* n'a qu'un demy. » (Ibid.) — 7° « Elles y ajouterent autant de foy comme « on fait coustumierement aux paroles des *mala-* « *des*. » Allusion aux promesses que font les malades. (Nuits de Strapar. I, p. 116.)

Maladement, *adv.* Mal, dans l'état d'un malade : « Sire, comment vous est-il ? belle, dist-il, *malade-* « *ment*, mais mieulx attens s'il plaist a Dieu. » (Percef. I, f. 48.)

Malader—ier. [Etre malade : « Thomas Camet « fery et navra d'un coustel ledit de Bay en son « genoil, dont il *maladia* environ dix sepmaines et « en moru. » (JJ. 111, p. 81, an. 1377.) — « Après « aucuns jours icelle femme...... de rechief ren- « cheut,.... et *malada* jusques au quinzième jour « de juillet. » (JJ. 169, p. 285, an. 1416.)] On l'a encore pris pour rendre malade, c'est-à-dire blesser ou *player*, que Ronsard vouloit introduire. (Lett. de Pasq. II, p. 730.)

Maladerie, *s.* Maladrerie.

Maison Dieu y a gracieuse,
Maladerie, et mesmement
Contre sceaulx. *(Desch. f. 364.)*

Maladeux, Maladieus, Maledieux. [Malade, nomin. sing. masc. de *maladif :* « *Maladieus* « de gouttes. » (Froiss. II, 56.) — « Laquelle femme « estoit ancienne, aagiée de soixante ans ou envi- « ron, et *maledieuse* de goutte. » (JJ. 153, p. 30, an. 1397.) — « Icellui Nymet, qui estoit vielz homs « de l'aage de soixante ans ou environ, et *mala-* « *deux*. » (JJ. 170, p. 54, an. 1417.)] — « Quant « (l'estomac) retient la viande, ...adoncques il « devient *maladeulx*, par trop grande replexion. » (Le Jouv. MS. p. 325.)

Maladextre, *adj.* Maladroit.

Tu as deffait, o lourde et *maladextre !*
Ta non nuissance, et nostre allegement. *(Marot, 450.)*

Maladie. [« Souvent prient que Dieus lui doint « tel *maladie*. » (Berte, coupl. 72.)]

Expressions : [1° « *Maladie* S. Fremin, » érésipèle ou gangrène : « Icellui prestre fu navré et « playé en plusieurs lieux sans mort, esquelles « playes trois ou quatre jours après ce la *maladie* « *S. Fremin* se mist. » (JJ. 100, p. 113, an. 1369.) — 2° « *Maladie* S. Antoine, » même sens : « La « principalle maladie, dont le roy Henri alla de vie « à mort, lui vint par feu, qui lui print par dessoubs « au fondement, assez semblable que l'on dit estre « la *maladie Sainct Anthoine*. » (Monstrelet, t. I, ch. 265.) — 3° « *Maladie* de S. Eutrope, » hydropisie : « Il survint à icellui Lienart une *maladie de* « *S. Eutrope*. » (JJ. 191, p. 61, an. 1461.) — « Icelle « femme, tant qu'elle peut, cela sa ditte groisse, et « dist à son dit oncle qu'elle doubtoit estre malade « de ladite *maladie de S. Ytrope*. » (JJ. 178, p. 257, an. 1447.) — 4° « *Maladie* de S. Germain, » érésipèle : « Une meschine amaladi ; pour laquelle ma- « ladie, un nommé Jehan Marquein, ...qui se entre- « mettoit de garir de *maladie de Saint Germain*. » (JJ. 162, p. 368, an. 1408.) — 5° « Grosse, grant « *maladie*, » épilepsie : « Icellui Jehannin chey à « terre, si comme plusieurz autres foiz estoit cheu ; « car il estoit malades de la *grosse maladie*. » (JJ. 100, p. 748, an. 1370.) — « Un tel homme entachié « de mauvaises condittions de maladies, et par « especial de la *grant maladie*, dont l'en chiet. » (JJ. 149, p. 124, an. 1395.) — 6° « *Maladie* Saint « Mathurin, » vertige, folie : « Le suppliant estoit « seurpris d'une maladie, appelée la *maladie* « *Saint Mathurin*, qui encores bien souvent le tient « deux ou trois foiz le jour, et est tout estourdi « quand elle tient, tellement qu'il ne scet ce qu'il « fait. » (JJ. 179, p. 173, an. 1448.) — 7° « *Maladie* « obscure, » épilepsie : « Garin le Tresaudat povre « homme, sourt, malade de *maladies obscures*, « desquelles il chiet souvent soubdainement. » (JJ. 138, p. 3, an. 1389.) — 8° « *Maladie* de S. Nazaire, » folie : « Jehan Carbonnel povre homme, insensé de « sens et entendement, malade et entechié de « *maladie de S. Nazaire*. » (JJ. 199, page 277, an. 1463.) — 9° « *Maladie* de S. Quentin, » hydropisie : « Il survint à icellui varlet une *maladie de Saint* « *Quentin*, tellement qu'il fut tout enflé. » (JJ. 189, p. 368, an. 1459.)] — 10° « *Maladie* des femmes, » mauvaise tête, mauvaise humeur, de la jalousie, du caquet. (Oudin.) — 11° « *Maladie* l'ando deu, » maladie épidémique, en 1427. C'étoit une grande douleur dans les reins, avec une toux violente et un crachement de sang. (Pasq. Rech. p. 376.) — 12° « *Maladie* de S. Mathurin et de nerf feru. » (Contes d'Eutrap. 190.) — 13° « *Maladie* secrète, » règles des femmes. (Doctr. de Sapience, fol. 37.) — 14° « *Maladie* du tac, » espèce de coqueluche très violente. (Pasq. Rech. 375.) — 15° « Avoir la *maladie* « S. Boudon, les joues plattes comme une boule. » (Oudin.) — 16° « La *maladie* des enfans de Paris, la « teste plus grosse que le poing. » (Ibid.) — 17° « *Ma-* « *ladie* cogneüe est presque guerie. » (Bouchet, Serées, p. 362.) — 18° « De grande *maladie* vient- « on bien en grande santé. » (Cotgr.) — 19° « Tard « medecine est apprestée à *maladie* enracinée. » (Ibid.) — 20° « Les *maladies* viennent à cheval, et

etournent à pié. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. ›XI, p. 312.)

dif. [« Les povres, les impotens, les *mala-u* enlangourés. » (Mén. I, 6.)]

difre. Maladif : « Toute la cousture, et ile humaine est bastie, et faite de pièces *ifres*. » (Charron, Sagesse, p. 19.)

dis. Même sens. [« Quand vit qu'il fu si *is*, Il fu fievreus, il fu delgis, Il fist mires ut mander, Pour lui garir et mechiner. » de J. C.)] — « Mais en ce lieu suis tousjours *dis*. » (Desch. f. 13.)

drerie. [Hôpital de lépreux : « Les *mala-s* furent fondées sur aumosnes et pour li un porfit, por dessevrer les sains des enfers pvre. » (Beaum. LVI, 4.)]

dventureux. Malheureux. (Cotgr.)

dvis. Imprudence. (Cotgr.)

ge, Malaige. Maladie : [« Pleuroient de assion de son enfermité et *malage*. » (Chr. , Charles V, part. 2, ch. 15.)] — « Infuté de *ge*. » (N. C. G. t. II, p. 861.) — « Destrois de *ige*. » (Poët. av. 1300, III, 1061.)

re tel *malage* est espris
n queuves desous tes draps. *(MS. 7218, f. 77.)*

gine. Amalgame. (Cotgrave.)

giner. Amalgamer. (Cotgrave.)

gme. Emplâtre émollient. (Cotgrave.)

aisance. Difficulté : « Malaisance de recou-argent. » (Rob. Estienne.)

aise. 1° Etat de gêne, dans les expressions *ise, à grant malaise* : « Ceux qui estoient de ere garde furent *à grant malaise* des Turcs. » p. 58.) — « Vous plaise nous escrire de vos elles, et en quelle santé vous vous trouvez les médecines qu'avez prises ; car j'en suis *grant malaise*. » (Godefroy, Rem. sur l'Hist. les VII, page 896.) — [« Estre à *malaise*. » II, 147.)] — 2° Maladie : « Charles VIII com-a à guerir.... et ne fut en *malaise* que trois atre jours. » (André de la Vigne, p. 188.) — e de cuer. » (Ord. I, 544.)

aisé. 1° Malade : « Le sire de Coucy..... fut ct d'une course de cheval, dont il eut la malement *malaisée*. » (Froiss. liv. II, 278.) *laisé* de gouttes. » (Eutrapel, p. 225.) — ne : « Il estoit *malaisé* de sa personne, car it une bosse au dos, et l'autre sur l'estomac. » , Desperr. I, p. 125.) — 3° Indigent : « Prince he *malaisé*, » coquin qui fait le seigneur.)

aisément, *adv*. Difficilement. « *Malai-ent* trouverez vous homme fidele à la e. » (Nicot.)

aiser. 1° Mettre à mal : « Le duc de Bour-ne *malaisa* tous ceux de Camerolles, qu'il onvint rendre à la voulonté du duc. » (Frois-p. 279.) — 2° Mettre dans l'indigence : « Si « on vous attermoit à tel temps, ...que sans vous « *malaiser*, puissiez acquitter vostre debte. » (Rech. de Pasq. VI, p. 479.) — 3° Souffrir :

Pourquoy ton arc decoche tu sur moy ?
Pourquoy veux tu me *malayser* de moy ? *(Caron, 14.)*

Malaisiule. [Malaisé, difficile, dans Froissart, III, 455 ; *iule* équivaut à *ible*.]

Malamour. [Antipathie : « L'exposant qui « n'avoit envers eulz aucune malivolence ou *mal-« amour*. » (JJ. 133, p. 172, an. 1388.)]

Malan, Malen. [Maladie contagieuse, fléau : « Qui le cors Diu manier doit Ne doit touchier ne « main ne doit Au mal bubins, au mal *malan*. » (Mir. de Coinci.)]

..... Mesire Johan
Fu lors à Savoie *malan* ;
Feu et flambe, et occision
Mist par toute sa region. *(MS. 6812, f. 75.)*

Le lendemain de la S. Jehan,
Trouva le roy anglois *malan*. *(Id. f. 84.)*

..... La destruction,
Et la grande perdicion
Qui devoit en Jerusalem
Tost avenir, et le *malen*. *(III Maries, p. 345.)*

Expressions : 1° « Dieu te donne le *malan*, » imprécation. (Nuits de Strap. t. I, p. 412.) — 2° « En « *malan* soit la beste, » autre imprécation. (Rabel. t. V, p. 34.) — 3° « Mettre en *malan*, » maudire, corrompre : « Pilate que Diex *maite en malan*. » (III Maries, p. 118.)

Volunté s'avance
De mal en pis, *met* justice *en malan*
Pour la honnir se force, brait, et tance. *(Desch. f. 323.)*

4° « Entrer en *malan*, » se rendre malheureux.

En malan est cellui entré,
Qui se veult mettre en tel servage. *(Ibid. f. 491.)*

Malandras. [On lit *malandrin*, dans l'édition Kervyn, X, 377.)] — Les chevaliers François passés en Ecosse, en 1385, « ne seurent...... ou envoyer « leurs varlets sur le païs pour fourrager, car ils « n'osoyent, fors en grans routes, pour les *malan-« dras* du païs qui les attendoient aux pas, et les « ruoyent jus, et occioyent. » (Froiss. II, p. 294.) —

Malandre. [Crevasse au pli du genou du cheval : « Et gardez bien qu'il n'ait *malandres ; malan-« dres* est dedans le garret derriere. » (Mén. II, 3.)]

Malangine, *s.* Mal de gorge, étranglement. « Leur *mal-angine* qui leur suffocast le gorgeron « avec l'epiglotte. » (Rab. V, p. 91.)

Mal à point (faire). Faire du mal et faire mal une chose.

De bon roy vous a nourrye,
Rendez lui la courtoisie ;
Eins ne vous *fist mal à point*. *(Desch. f. 189.)*

« *Fait mal à point*, » mal fait : « Ait *fait mal à « point* une toile. » (Ord. III, p. 593.)

Malappers. Malhabile :

Les uns sont hardis, et appers,
Autres couars, et *malappers*. *(Desch. f. 471.)*

Malarde. Femelle du malart : « Hairons, quen-« nes, *malardes*. » (Gacc de la Bigne, f. 125.)

Malarmat. [Poisson de la Méditerranée, B. N. lat. 6838 c. ch. 105.]

Malart. [Canard sauvage : « La vile seoit en un « bas ; Moult i ot gelines et cos, Anes, *malarz* et « jars et oes. » (Ren. v. 1273.)]

Deus chapons et une grosse oie,
Si ot et *malart* et pluvions
Et blanc vin qui fut de Soissons. *(D. C. sous* Mallardus.*)*

« La proye de l'autour est faisand, *malard*, cane. » (Fouill. Faucon. f. 60,)

Malartous. Fourbe, méchant :

Tant fu la vielle *malartouse*,
Que putain fist de bonne espouse. *(Fabl. S. G. f. 6 c.)*

Malautreux, Malautru. [Malotru, du bas latin *male astrutus*, né sous une mauvaise étoile : « Soudain je fuz certain que ceste compagnie Estoit « des *malautreux*, miserables, chetifs, Tant à Dieu « desplaisans qu'à sa bande ennemye. » (Grangie, Dante, III.)] — « Regardoient en la place ce pauvre « *malautru* qui avoit été mené au gibet. » (Nuits de Strap. t. I, p. 277.)

Malaventure. [1° Déconvenue : « Ils firent « bonne chere sans penser à leur *malaventure.* » (Louis XI, 60e Nouv.)] — 2° Malheur : « Si l'oiseau « a, de *malaventure*, l'aileron rompu. » (Fouill. Faucon. 39 b.) — « Bon guet chasse *malaventure.* » (Cotgr.) — 3° Mort : « Le roy pensoit sa *maladven-* « *ture* estre prochaine, il vouloit par temps faire « son testament. » (Percef. VI, f. 109.)

Malavisé. [« Or s'en va Bauduins, li preus et li « senés ; Se li contes l'atent, il est *malavisé.* » (Baud. de Seb. VI, 724.)]

Malaxé. Mêlé, battu ensemble. (Cotgr.)

Malaymable. [Désagréable : « On sent bien le « vers mol, avec un son *malaymable.* » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, f. 40.)

Malbailli. [Maltraité : « Desconfis sont et *mal-* « *bailli*, Bien ont à leur espoir failli. » (Guiart.)]

Malbricon. Fripon.

Moult ert gengelerres, et gloton,
Et menterres et *malbricon*
De malvaitie, en sor que tot
Vainquoit il les autres par tot. *(Fabl. S. G. f. 13.)*

Malchus. Personnage nommé dans l'Evangile, à qui S. Pierre coupa une oreille : « *Malchus* qui « eut l'oreille coupée, et auquel depuis on a osté « son nom pour le donner à une sorte de glaive. » (Apologie d'Hér. p. 448.)

Malcontent. Jeu de cartes : « C'est le here, « appellé malheureux en Languedoc..... parcequ'à « ce jeu celui qui est *malcontent* de sa carte, la « change, s'il peut ; à faute de quoi il est malheu- « reux, et devient le here. » (Le Duchat, sur Rabel. t. I, p. 137.) — Ce mot se prend, au figuré, pour mécontent : « Je me doute bien qu'après longue « bravade, la plus grand part enfin *jouera au mal-* « *content.* » (Des Acc. Bigar. p. 161.)

Malcontentement, *s. m.* Mécontentement : « Aucuns disent que la cause du *malcontentement* « du roy est pour les desobeissances qu'on fait dans « les pays de monseigneur de Bourgongne. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 728.)

Malcontenter, *v.* Mécontenter : « Le jeune « adventureux voulut aller derechef en Italie, et « print congé de ses pere et mere qui s'en *malcon-* « *tenterent.* » (Mém. de Rob. de la Marck, p. 80.)

Malcreé. Indiscipliné : « Le duc en fit punition « pour donner exemple à tels soldats *malcreés.* » (Brant. Cap. Estr. II, 194.)

Maldire. [Maudire : « Ki tuit *maldient* Carlun e « France dulce. » (Rol. v. 2579.) — « E Ethiope, « une tere *maldite.* » (Id. v. 1916.)] — L'infinitif est pris substantivement au sens de locution vicieuse : « Je voudrois volontiers de bon cœur que « plusieurs langues de nostre France se fussent « corrigées de ces *maldires.* » (Brant. Dames Gal. t. II, p. 498.)

Male. Malle : « Uns escuiers as degrés de la sale « Est descendus ; si destrousse sa *male.* » (Romanc. page 46.) — « Grant *male* de cuir fauve, garnie de « toille par dedens, de courroies et de bloques. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 180.) — « Une *male* de « cuir de vache. » (Id. p. 183.)] — « Estre troussé « en *male*, » être mort. (Cotgr.)

Malé. [Assigné devant le *mallum :* « Ben sunt « *malez* par jugement des altres. » (Rol. v. 3855.)]

Malebouche. [1° Personnage du roman de la Rose ; par extension, mauvaise langue : « Avec ces « deux est *Malebouche* Qui ne suefre que nus « i touche. » (Rose, v. 3045.)]

Plus ne me chault de vivre longuement,
Puisque je voy *Malebouche* regner. *(Desch. f. 11.)*

Ce que faire en secret on pretend,
En plein marché *Malebouche* l'entend. *(C. Marot, 595.)*

2° Médisance : « Je tomberois en la *malebouche* « de tous, si tant estoit que ce beau projet reussit « a neant. » (Pasq. Rech. p. 794.)

Expression : « Marquis, ou marquise de *male-* « *bouche*, » homme ou femme qui a la langue mauvaise : « J'en ay connu force a nostre court de « cette humeur, et les appelloit on ou *marquis*, ou « *marquise de male bouche.* » (Brant. Dames gal. t. II, p. 413.)

Malediction. « Helas, j'eusse esté heureux et « plus qu'heureux, si jamais cette *malediction* « d'amour ne me eut encombré. » (L'Amant ressuscité, 509.)

Maleerre. [Mauvais traitement, dans G. Guiart, v. 219 : « Lié, batu, mené *maleerre.* »]

Malefaçon. Méfait, dommage : « Amende selon « la *malefaçon.* » (Ordonn. III, 576.) — « Amendes « pour *malefaçons* ou pour doibles. » (Ord. I, 72.) — [« Pour aucunes *malefaçons* et pillages que li dit « Espagnol avoient fait sur mer as Englès. » (Froiss. V, 257.)]

Malefaite. [Méfait, aux Assises de Jérusalem, ch. 60 : « Qui requiert à autre en la court aucune « chose, ou il met sus aucune *malefaite.* » — « De « murtre ou autre *malefaite.* » (Id. p. 27.)]

fice. [Méfait : « Les guerres et les *male-* » (Froissart, III, 377.) — « Pour ce que il t bien que il ysteroit de Paris de nuit à heure, se advisa il de ce *malefice* faire. » 14.)]

ficié. [Malade : « Vous estes gras et replet; stes pesant et *maleficié*. » (Sat. Mén. 89.)]

gloute. [Femme malpropre et débauchée : Maroie dist à la ditte femme : va-t-an, *loute*. » (JJ. 128, p. 173, an. 1385.)]

grace, *s.* Mauvaise grace : « Une femme aphiné se voyant etre en la *malegrace* de rary, de ce qu'elle ne luy faisoit que des » (Apologie d'Hérod. p. 204.)

gripe, *s.* Pillard, brigand, voleur :

ns sera *malegripe*,
rouvent les gens maucourtois. *(Desch. f. 270.)*

hart. [Composé de *male* et de *hart*, gibet]

e faveur, ne amitié, n'or fins
e s'onneur ne soit escu, ne dars,
malheureux, fors tant qu'à *malehars*
t pendus, ou taillez sur le tronc. *(Desch. f. 128.)*

estre prins a la *malehart*,
a que cil pendre se face. *(Id. f. 211.)*

heure (de), *adv.* Malheureusement (voir

aleheure furent vostre œil respart
non las cuer qui luy fait endurer
longueur, par leur amoureux art. *(Desch. f. 166.)*

honte. « *Malehonte* roule sur l'equivoque mot avec une *male* qu'un nommé *Honte* ea son compere de remettre au roy d'An-re, d'où les Anglois ont toujours conservé *lehonte* » (Poës. ms. de S. Germ. f. 62 d), d'où r *malehonte*, » espèce de jeu :

cuns parle de divers gieux joüer,
liner l'œil, de porter *malehonte*,
la briche aux compaignons donner. *(Desch. 225 d.)*

eiçon. [Malédiction : « Puis ot dou mariage te *maleiçon*. » (Saxons, III.)]

eir. Maudire : « Cels que le prelat *maleist*. » 2, f. 76.) — « Les biens d'amours, Dieus les *maleir*. » (Vat. 1490, f. 13.)

as, com m'ont destruit, et mort, et mal bailli,
lon mesdisant qui soient *malei*. *(MS. 7218, f. 270.)*

eisson. [Malédiction : « Temps sans dou-et de *maleisson*. » (Desch.) — « En enjoi-t que qui benisroit lui, fust beneïst, et qui le liroit, fust rempli de *maleisson*. » (Chron. n, Charles V, III, 71.)]

ement. [1° Mal : « Seignurs, dist il, mult *ment* nus vait. » (Rol. v. 2106.) — « *Male-* ai mon service empli. » (Couci, VII.) — ucoup, très, fort : « *Malement* grande. » ., II, 75.) — « Il estoit monté sus un *male-* haut coursier. » (Id. XVI, 14.)]

emort. [Voir Mal, adjectif.]

en. Lentes, gale :

les cheveus blons et luisanz
l n'ot ne *malen*, ne festre. *(G. Guiart, f. 60.)*

Malence, *s.* Maladie :

Le corps ly brisoit, et le chief
Et languissoit à grant meschief,
Et neanmains celle *malence*
Soustenoit il en pacience. *(Trois Maries, p. 487.)*

Malencontre. [1° Malheur : « Et le roy dist que « *malencontre* eust telle moquerie. » (Joinv. 250.)] — « Le plus *malheureux malencontre*, disoit un « sage philosophe, est d'avoir autrefois esté heu- « reux. » (Contes de Chol. fol. 159.) — 2° Mauvais coup : « Il vous donnera *malencontre*. » (Rabelais, t. II, 244.) — « Les fols machinent de mauvais des- « seins, ourdissent les *malencontres*. » (Charr. 211.)]

Malencontreux. [1° Malheureux : « Incroya- « bles maux viennent spirituellement et temporel- « lement pour ce miserable et *malencontreux* « discort. » (Gerson, dans Dochez.) — « A un même « homme succeda, et reüssit heureusement hier, « qu'aujourd'huy est *malencontreux*. » (Sagesse de Charr. p. 389.) — 2° De mauvais augure : « Il sem- « ble qu'il y ait aucuns visages heureux, d'autres « *malencontreux*. » (Ess. de Mont. III. p. 498.)]

Mal endurant, *adj.* Qui ne peut souffrir, qui est impatient. Cette expression est d'usage dans la basse Normandie. (Cotgr.)

Malendus. [Mal vêtu (*male indutus*) : « Surz ne « avogles ne contrait, ne leprus Nuls n'en i a ki « alget *malendus*, Cel nen i a k'in report sa dolur. » (S. Alexis, III.)]

Malengeigneux. Trompeur : « Le bon duc.... « pour rien n'eust voulu souffrir que soubz son « jugement nul chose *mal-engeigneuse*, ou de « fraude eust esté faite. » (Mém. d'Oliv. de la Mar-che, liv. I, p. 282.)

Malengien, Malengin. [Mauvaise intention, mauvaise foi : « Dedens lesquels .xl. jours cascune « des parties le devoit segnefyer as siens sans nul « *malenghien*. » (Froiss, III, 307.)]

Expressions : 1° « Operation de *malengin*, » sor-tilèges. (Jean de Saintré, 271.) — 2° « Acheter sans « fraude, ne *malengin*, » de bonne foi. (Rob. Est.) — 3° « Quittance a *malengin*, » frauduleuse : « Ne « quitance faicte par force, ne contraincte de pri- « son, ne *quittance a malengin*...... ne quittance « a son escient, ne vaut... a soustenir. » (Bouteill. Som. Rur. p. 348.)

Malengineux. Trompeur. (Cotgr.)

Malengroigné, *adj.* Qui est de mauvaise humeur, chagrin. (Oudin.)

Malengroin, *s.* Mauvaise mine, mauvaise humeur : « Sa domination (de la jalousie) sur les « gens mariéz, notamment ceulx qui auroient belles « femmes, ses sacrifices, soupson, defiance, *malen-* « *groin*, guet, recherches, espies des maris sur « leurs femmes. » (Rab. III, p. 181.)

Mal entendüe, *s. f.* Mésintelligence : « Le roy « tres chretien déposera toutes jalousies, et *mal* « *entendues* en son endroit. » (Ambass. de Bassom-pierre, I, 178.)

Malenuict. Malédiction. Ceux d'Oudenarde ne voulant pas croire la femme qui leur donnoit avis qu'on songeoit à les surprendre de nuit, dirent, « *malenuict* soit la femme entrée, quant elle nous « travaille a ceste heure. » (Froiss. II, p. 254.)

Maleoit. [Maudit, du latin *maledictus*, comme *bencoit* vient de *benedictus* : « Chil *maleoit* archier. » (Froiss., II, 124.) — « *Malcoite* soit la terre que tu « laboreras. » (MS. S. Victor, 44.)] — « Li *maleois* « feu le vos arde. » (MS. 7615, II, f. 177.)

De Dieus soie-ge *maleois*,
Si ce est hom, se ge n'el tue. *(Fabl. S. G. p. 83.)*

La dame qui ainsi esploite,
De Diex soit ele *maleoite*. *(Fabl. S. G. p. 237.)*

Malepaine. Malheur : « Destornez moi de « *malepaine*. » (MS. 7218, f. 105.)

Malepart. Mauvais partage :

Tel y a que joe a hazart,
Ce est un gieu de *malepart*. *(Brut, f. 80.)*

Or, ca, *Dieux y ait male part*,
Je n'emporte que deux florins,
Et j'ay perdu les grans lopins. *(Desch. f. 391.)*

Maler, *v.* 1° Charger :

Court a le col, et gros à demesure,
Mais de tettes seet bien acemer,
Trois piez en a, qui adroit les mesure,
Jusques ès jambes li voit on avaler
Elle en a bien pour un roucin *maler*. *(Desch. f. 220.)*

2° Remplir :

Chascun entent tant à *maler*
Ses cras boiaus, sa crasse pance,
Que tot se crievent. *(H. de Ste Léoc. f. 31.)*

3° Empaqueter, emballer :

J'eusse voulu estre en prison,
Au dessus quelque viel grison
Dedans une male *malé*. *(Loyer des F. Am. p. 307.)*

Malerage. Désir violent : « Se sont laissez « mourir de manie et *malerage*. » (*Cymbalum mundi*, p. 63.)

Malesieus. Malicieux : [« Qui a les ieulz gros « et grans, si doit estre lenz et pesanz ; et qui les a « enfossés et petis, si doit estre *malesieus* et engi- « gnierres. » (Fisiognomia, 26.)]

Trop est cil siecle *malesieus*,
Tant i a articles doutieus. *(Vat. 1490, f. 120 *.)*

Malestraine. 1° Calamité :

Foudre et tempeste, pluye, vent et gresil,
Gelée et nois, toute terre brehongne :
Mort et langour, et tout mortel peril
Guerre en tous temps, et tout *malestraine*. *(Desch. 206.)*

2° Mauvais traitement :

Sausset, pour Dieu, veilliez en aviser,
Ou mes chevaux aront la *malestraine*,
Car aussi m'a juré le tavernier,
Vous n'arez plus de moy ne foing, n'avoyne. *(Id. 209.)*

Malestrene. [Qui fait pleurer : « Threnosus, « *malestrene* gallice. » (Gloss. lat. fr. 521.)]

Malestrin. [Pour *malestruc*, malotru : « Se « partie se plaint de telles paroles legieres, gor- « gées, comme : tu es ung mauvais garnement, tu « es ung *malestrin*. » (B. N. fr. anc. 9898, *.)]

Malestrousse. [Droit sur le foin : « Item ledit « seigneur a en ladite terre et baronie de Linieres, « et lui compete et appartient un autre droit appelé « l'estrousse et la *malestrousse*, qui est tel, qu'un « chascun homme ou femme serf et de serve con- « dition audit seigneur, ou autres manans et de- « meurans au terroire de Biscoutau, qui ont recueilli « foin en l'année en leur prez ou autres heritages, « doivent audit seigneur par chascun an à chascune « feste de Noel .xv. den. tournois rendus, conduits « comme dessus. » (Ch. de 1553, dans Du Cange, sous *Trossa*, 1.)]

Malestru. [Malotru : « Tant i avoit des paiens « *malestruz*. » (Bat. d'Alesch., v. 6160.) — « Cala- « mitosus, chetis, *malestrus*. » (Glossaire du fonds S. Germ. n° 1189.)]

Malet. [Mallier ou brancardier : « Cheval *malet*. » (JJ. 146, p. 208, an. 1394.)]

Malete, Malette. [1° Diminutif de malle: « Pour la façon de 3 *malettes* de chambre, faittes « de 4 aulnes de drap vert. » (N. C. de l'Arg. p. 298.) — « Pour la façon, toille, cuir et autres estoffes « d'une autre *malette*, faite de cinq quartiers de « drap vert. » (Ibid.) — 2° Bagages : « Tels manieres « de gens qui s'appelloient compaingnies et avoient « guerre à touttes gens qui portoient *maletes*. » (Froiss. VI, 37.)] — « Estrangers venans et frequen- « tans ès foires, ont été pris, arrestéz, et molestéz « induement par nos commissaires deputéz sur la « coppe, et prise des monnoyes deffendües, et par « iceux commissaires renversées leurs *malettes* « par les villes, et passages ou il venoient. » (Ord. II, p. 310.) — 3° « *Malette* de berger, » herbe appelée *bursa pastoris*. (Cotgr.) — 4° Bonnette, espèce de voile : « Le cap au seuil, *malettes*, hair. » (Rabelais, t. IV, p. 99.)

Maletoste, Maletouste. [Du bas-latin *mala tolta*, impôt établi contre tout droit, puis extraordinaire, enfin indirect : « Il n'avoit en la ville « homme de nul mestier, Que il ne convenist *male- « tote* paier. » (Baud. de Seb. VII, 386.)] — « De ce « nom fut dit cet impost que Nicole Gilles, en la vie « du roy Philippe le Bel, nomme exaction grande, « et non accoustumée, qui se fit l'an 1296, par le « royaume de France pour le fait de la guerre con- « tre les Anglois, premierement sur les marchans « et gens laiz seulement, puis sur le centiesme, et « derechef sur le cinquantiesme de tous les biens, « tant des laiz que des clercs. » (Nicot.) — « Ces « levées qui etoient quelquefois extraordinaires, « furent anciennement appellées *maletouttes*, « comme si le peuple eust voulu dire qu'elles « estoient mal prises.... et dans la vielle cronique « de S. Denis.... porte le texte : firent les gens tant « de maux, de touttes et de rapines, que plus n'en « eussent osé sur les payens : choses dont nous « pouvons aisément recueillir que *maltouttes* furent « dites comme choses mal tollues. » (Pasq. Rech. page 718.)

Par raison de la *maletoste*,
C'on ot illeuc alevée. *(G. Guiart, f. 249.)*

[Voir Froiss. II, 417, 418 ; VI, 2.]

verox, Malevirous. Malheureux :

reeeut, qui forment l'aime,
wrox, souvent se claime,
del pasmer fu trespassée. (*MS. 7989, f. 47.*)

t parler Dieu au jour du jugement :

infier *malevirous*
isans faus et orgillous,
rai et menrai toudis
pins poures en paradis. (*Mousk. p. 84.*)

voie. Mauvaise route :

mon chemin m'ahasti,
vous dis qu'aler devoie,
achuer la *malevoie* :
ssi par une taverne. (*MS. 7615, I, f. 116.*)

Faus losengier
nt mise en *malevoie*. (*Poët. av. 1300, IV, 1447.*)

voisine. Surnom d'une machine de d'une perrière; comparez *malveisine :* ndemain par matin fist li rois Phelipes ir enforciement, et geteir *malevoisine*, une re qu'il avoit trop bourre. » (Mén. de ; 56.)]

ur. Mauvaise destinée, du latin *malum m :*

en sommes ore amendé,
seneschaus, en *maleur*. (*MS. 7615, I, f. 119.*)

uré. Malheureux :

list : hai, les dolens, comme sui *maleuré*.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 344, V° col. 2.

ureus. [Qui a mauvaise chance : « Et rin tot coi se gist Grant piece après, et puis : Haï ! *maleureus* chaitis. » (Ren. v. 7665.)]

urté. Malheur. (Arest. Amor. p. 220; MS. ol. 90.)

vueillance. [Malveillance : « Ja soit ce m ai vostre *malevueillance*. » (D. Bouquet, 191.)]

ys. [Marne, marle, engrais : « Comme les ants menoient du *maleys*.... pour faire du r, lequel *malleys* ilz prenoient en une . » (JJ. 183, p. 194, an. 1456.)]

aisable, *adj*. Malaisé : « Au regard d'ap-er les sieurs de Chievres et de Berghes e renouvellement de la loy d'Anvers, comme escripvez, monseigneur, il est bien *malfai-a* moy, a cause de la picque qui est entre (Lett. de Louis XII, III, p. 91.)

aisant. [« Livrez-nous, sire, le glouton *isant*. » (Roncisv. 151.)]

ait. [Méfait, dommage : « Que chascun ver-.. visite chascune quinzaine à tout le moins, les gardes de la forest dont il est verdier.... e l'estat et le port des sergans, et les *mal-*qui y seront faits. » (Ord. VI, 227, an. 1376.)]

aiterres. [Malfaiteur, cas sujet, dans Join-718.]

ameuse, Fameuse, en mauvaise part :

iche il avoyent laissé la grande, et la syrte petite,
meuse de perils que le sage pilote evite. (*Baïf, 40.*)

é. [Démon : « Vous feriés la fors le *malfé* (Aiol, v. 2813.)]

Malféable, *adj*. Infidèle, perfide : « Personnage « *malféable*. » (Mém. de Du Bellay, liv. V, f. 138.) — « Courroux, et esperance, les deux plus mal « seurs, et *malfiables* autheurs du monde. » (Ibid. liv. VI, fol. 170.)

Malfeteur. [Malfaiteur, cas régime : « Et por « ce ne doit nus lieus sauver teus *malfeteurs*. » (Beaum. XI, 20.)]

Malgaigne, *s. f.* Brigandage : « Ils avoient tant « d'oppressions, tant de tailles.... tant de *malgai-* « *gnes*, tant de grant cherté de pain, et de tous « autres vivres, que oncques on eust veu, depuis « cent ans. » (Froiss. I, p. 176.)

Malgisant, *part. ou adj*. Malfaisant, malfaiteur : « Ce roy (Chilperic) entre tous les roys de la « France, fut reputé pour le plus *malgisant*...... « comme aussi Gregoire l'appelle le Neron et Herode « de son temps. » (Pasq. Rech. p. 412.) Ce mot est particulier dans ce sens à cet écrivain. Il a dit encore des rivières qui ne gardent pas leur lit : « Pour estre *malgisante* comme vostre Loyre, « jamais ne se déborde que pour le proffit du païs. » (Lett. de Pasq. II, p. 159.)

Malgrace. Disgrâce : « Sous peine d'encourir « sa *malgrace*. » (Nuits de Strap. I, p. 425.)

Malgracieux. [Qui a mauvaise grâce : « Rudes, « *malgracieux* jamais plus ne seras. » (Cuv. 118.)]

Malgré, Malgreit. [1° *Subst*. Blâme, reproche : « Guillemete Guesnel jeune femme non mariée.... « pour ce qu'elle estoit ensainte et grosse d'enfant ; « elle doublant le *malgré* de ses amis. » (JJ. 156, p. 52, an. 1401.) — « Car ilh s'estoient tos bien « wardeis, sans avoir *malgreit* de nulle des parteis. » (Du Cange, II, 649 c.) — 2° *Préposition*. Contre le gré de : « *Malgreit* mien n'en estuet Devant la gent « ploreir. » (G. de Provins, dans Wackernagel, 24.)]

Malgroyer. [Maugréer : « Adonc print à renier, « *malgroyer* et despiter Dieu, que se icellui Bro-« chart n'ouvroit tost ledit huis, il le frediroit du « corps. » (JJ. 197, p. 359, an. 1472.)]

Malguerdon. Mauvaise récompense. (Gér. de Nev. 1re partie, p. 40.)

Malhabile. [« Mais tu estoy, Lycurgue, *malha-* « *bile*, Qui ne voulus qu'on beust vin en ta ville. » (Basselin, I, IV.)]

Malhardi. Lâche. (Cotgr.)

Malheur. *Expressions :* 1° « *Malheur* est com-« munément portier, et donne entrée à une « infinité d'infortunes. » (D. Florès de Grèce, f. 165.)

2° Se ung *malheur* sur ung homme se boute,
L'autre est à l'huys, qui la sortie escoute. (*Marot, 166.*)

3° « A quelque chose le *malheur* est bon. » (Oud.)

4° Un grief *malheur* ou deul
Communement ne vient jamais tout seul. (*Marot, 207.*)

5° « Le *malheur* n'est pas toujours à la porte des « pauvres et miserables. » (Bouchet, Serées, p. 156.) — 6° « Il n'y a qu'eur et *malheur* en ce monde. » (Molinet, p. 136.) — 7° « *Malheur* ne dure pas tous-« jours. » (Cotgr.) — 8° « Pour neant recule qui

« *malheur* attend. » (Ibid.) — 9° « Un fol cherche « son *malheur*. » (Ibid.)

Malheure. Pour *male heure :*

. . . . Encores vault pis l'emprinse
De ces bestes desordonnées
Qui de *malheure* furent nez. *(Desch. f. 468 c.)*

Malheuré. Malheureux :

Quel astre tant *malheuré*
Ton naistre avoit esclairé. *(Gil. Dur. 208.)*

Malheurer. Devenir malheureux :

Puisses-tu *malheurer* en ta fortune trouble,
De moment en moment ton ennui se redouble ;
Soit tousjours ton corps de douleur tourmenté.
Baif, p. 67, V°.

Malheureté. Malheur : « Tousjours est bonne « *malheureté* à quelque chose. » (Percef. III, 108 d.) — « Par la paresse, ou *malheureté* du dit Lartigue, « nostre armée fut contrainte de temporiser. » (Mém. de Du Bellay, liv. III, fol. 43.)

Li povres sont honis por lor chetiveté,
Quar il n'aorent mie Dieu de lor povreté,
Ains tencent, et estrivent, si n'en sevent Dieu gré :
Dieu par dons et le siecle, par grant *malheurté*.
Fabl. MS. du R. n° 7218, fol. 337, V° col. 1.

Malheureux. [Voir Maleureus.] — « La pierre « chet volontiers sur le plus *malheureux* de la « feste. » (Percef. III, f. 74.) — « Plus *malheureux* « que le bois dont on fait le gibet. » (Cotgrave.) — « *Malheureux* comme une femme qui n'a point de « celà. » (Bouchet, Serées, p. 254.)

Malheute (soute), *adj.* Recréance : « Quand « les parties alleguent possession, et demandent « *soute malheute*, qui est recréance, le juge ap- « pointe les parties, et approuve sommairement « leur possession. » (Cout. Gén. t. II, p. 684.)

Malice, Malisce. [1° Faute, vice : « Ne nos « rendez pas selonc nos *malices*, mais selonc ta « debonnaireté. » (Machab. I, 13.) — « Son soutil « *malisce* d'enghin. » (Froiss. II, 24.)] — « Ce faulx « gouvernement ne procedoit que du faulx *malice* « de l'abbé de S. Mor des Fossez. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 183.)

Une seule tesche avoit male,
Dont li sodomite sont pale ;
Ne sot l'en en lui aultre vice
Ne ne faisoit aultre *malice*. *(Brut, f. 102.)*

2° Fraude : « Pourquoy nous, qui ne voulons « souffrir telles fraudes et *malices* estre faits ou « prejudice de nous et de nostre peuple. » (Ord. V, 404, an. 1371.) — 3° Ruse : « Ci devise des *malices* « du cerf. » (Mod. f. 25.) — 4° Malignité : « Le cerf.... « sent au gout toutle la force et la *malice* de toutes « les herbes. » (Mod. ms. f. 34.)

Expressions : 1° « Demander serment de *malice*, » terme de coutume, c'est-à-dire demander qu'on fera serment en justice, comme on n'usera point de malice dans une procédure : « Se pourra aussi « *demander* par les parties respectivement *le ser-* « *ment de malice* en toutes les parties du procez, « specialement s'icelles doubtent que contrepartie « n'allegue malicieusement quelque chose. » (N. C. G. II, p. 848.) — 2° « *Malice* s'est elle mesme fait, « et cousu une robe ; c'est l'excuse. » (Charron, Sagesse, p. 262.) — 3° « Homme ne connoit mieux « la *malice* que l'abbé qui a été moine. » (Cotgr.)

Malicement. Avec malice : « Plus *malicement* « forsené » (S. Bern. p. 67), traduit le latin *violentius malignati*.

Malichon. [Malédiction, comme *maliçon :* « Je vos di, et c'est verités, Que la *malichons* de la « loy Est revertie desour toy. » (Vie ms. de J. C.)]

Malicieus, Malicius. [1° Méchant : « Sis maris « fut dures et pesmes, e *malicius*. » (Rois, p. 96.)] — « Mainfroie.,.... mult estoit *malicieux*, il fist « empoisonner..... le roi Corrant, et le roi Henri « son frere. » (Contin. de G. de Tyr, par Martène, t. V, col. 741.) — 2° Rusé : « Devins *malicieus*. » (Desch. fol. 442 b.) — 3° Subtil :

Ceste science gracieuse,
Qui est assez *malicieuse*.
Fontaines Guérin, Trés. de Vén. MS. p. 34.

4° Sage, prudent :

. . . . Qui a de trestoutes pars
Les aguillons, et les resgars
Des convoitises de ce monde....
Tant faut il qu'il soit plus subtil
Plus tant, et plus *malicieus*
De soy garder, que ne sont ceuls
Qui n'ont fors que penser a Dieu. *(Desch. f. 562 b.)*

Malicieusement. [Avec malice : « Le justice « doit moult regarder à l'entencion que li peres o « à oster l'enfant hors de se garde, se le coze fu « fete *malicieusement* ou non. » (Beaum. XXI, 21.)]

Maliçon. Malédiction : « *Maliçon* soit sur la « terre. » (Mod. f. 317 a.)

. . . . . . De toutes *maliçons*,
Et de tous maulx que de certain savons
Que Dieu garist par sa digne puissance. *(Desch. 204 a.)*

Malidoine, *adj.* Malpropre à ce à quoi on l'employe.

Pour nombrer les vertus d'un moine,
Il faut qu'il soit ord, et gourmand,
Paresseux, paillard, *malidoine*
Fol, lourd, ivrogne, et peu sçavant. *(Ap. d'Hérod. 326.)*

Maliferne. Nom factice, imaginaire. « Quant le « monde, et la char furent venus en la cité de « *Maliferne*, ils s'y hebergerent. » (Mod. ms. f. 249.)

Maligeux. [Malingre, au reg. JJ. 150, p. 108, an. 1396.]

Maligne. [1° *Adjectif ;* méchant : « Ou se Dieu « par tes visions Envoie revelacions, Ou li *maligne* « esperiz Por metre les gens en periz. » (Rose, v. 18711.)]

Durant ce bruit, ceste turbe *maligne*
Va conspirer d'aler mettre en ruyne
Le Chastellat, et de bouter à mort
Tous les François qui lors gardoient le fort. *(Marot, 16.)*

2° *Subst. ;* mal, méchanceté : « Me delivre..... de « desirer *maligne*, et de euvre perverse, et de tout « pechié. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 357.)

Maligner, *v.* User de malice, agir méchamment, de mauvaise foi : « Se enci n'estoit que l'on ne « peust rebuter, ne torner aucuns des garans qui « portent garantie de plegerie, mout de maus en

« poroient bien faire qui voudroient *maligner*, et « avoir de l'autrui à tort. » (Ass. de Jérus. p. 92.)

Maligneux. Malfaisant :

Une fumée venimeuse,
Mal odorante et *maligneuse*.
Flamel en son roman, cité par Borel.

Malignosité. [Méchanceté : « Se il treuvent la « chose estre ainsi, que ce ne soit point advenu ou « perpetré par *malignosité* ou hayne. » (Sent. ms. de 1445, dans D. C. sous *Maliganitas*.)]

Maline. [Grande marée, de nouvelle ou de pleine lune : « Et lors estant la *maline*, les galeres « passerent facilement sur les battures et platins. » (D'Aub. Hist. II, p. 302.)]

Malingeux. [Malingre, au reg. JJ. 130, p. 252, an. 1387.]

Malingneux. [Estropié : « S'aucun *malingneux* « qui puisse montrer mehain evident. » (C. d'Anjou, ch. 162.)]

1. Malingre, *s.* Pomme de mal, espèce de poire-pomme. (Cotgrave.)

2. Malingre, *adj.* Qui ne se porte pas bien, qui est dans un état de langueur. (Cotgr.)

Maljoinct, *s.* Ce qui distingue la femme de l'homme.

N'entendez vous pas bien ce point,
Faites le mieulx que vous pourrez,
Et si on ne dit mot, serrez ;
Donnez dedans sur ce *maljoinct*,
Et les gros galemars quarrez ;
Faites le mieulx que vous pourrez. *(Ch. d'Am. p. 167.)*

Maljour, *s.* Jour infortuné.

Puis s'est vers sa dame tourné,
Et dist bas, en plourant adoncques,
Maljour fut pour moy adjourné,
Madame, quant je vous vis oncques. *(Al. Chartier, 507.)*

Expressions : 1° « Faire de *maljour* feste, » faire de nécessité vertu. (Percef. IV, f. 29 d.) — 2° « En « *maljour* sois tu entré, » maudit sois-tu. (Ibid. III. fol. 138.)

Malitorne, *s.* Maritorne. (Oudin.) « Nous avons « le fils du gentilhomme de nostre vilage qui est le « plus grand *malitorne*, et le plus sot dadais que « j'aye jamais veu. » (Molière, Bourgeois gentilhomme, acte III, sc. 12.)

Malitouche, *s.* Maladie que les descendans de Pierre de Lentivi ont, comme lui, prétendu pouvoir guérir par le toucher. (Généal. de la maison de Lentivi, dans le Merc. de Fr. de sept. 1753, p. 205.)

Malivolence. [Malveillance : « L'exposant qui « n'avoit envers eulz aucune *malivolence* ou mal-« amour. » (JJ. 133, p. 172, an. 1388.)] — « Com-« mandons, si estroitement comme nous poons « plus, et sur peine d'encourre nostre *malivolence*. » (Ord. t. I, p. 510.)

Si ne fut qu'une surseance
De toute preparation
De guerre, et de *malivolance*. *(Vig. de Ch. VII, p. 14.)*

Expressions : [1° « Estre en la *malivolence* de « quelqu'un, » en être mal vu. (Froiss. IX, 128.) — 2° « Mettre en la *malivolence*, » brouiller une personne avec une autre. (Id. XIII, 300.)]

Malizon, *s.* Malédiction. [Voir Maleiçon, Maliçon.] — « Totes les *malizons* qe onqes furent..... « sont acompliz en toi. » (Hist. de la Ste Croix, 19.)

Mallangagier. [Qui parle avec insolence : « Robin le Mareschal, l'un des sergens ou commis « sur le fait des aides, ...homme très rioteux et « *mallangagier*. » (JJ. 145, p. 483, an. 1393.)]

Mallart. Canard sauvage :

.... Un estant garni
D'oysiaux de riviere, parmy
Ennes, *mallars* qui vont noant. *(Modus, f. 150 a.)*

1. Malle. [Voir Male.] Valise :

J'eusse voulu estre en prison,
Ou dessus quelque vieux grison,
Dedans une *malle* malé. *(Le Loyer des F. Am. 307.)*

« Donner sur la *malle* de quelqu'un, » tomber sur lui, lui rendre de mauvais offices, le dauber. (Mém. de Bassomp. III, p. 188.)

2. Malle, *s.* Mâle.

..... Du conseil ara la garde
Se *malle* i a XXIIII ans. *(MS. 6812, f. 90 a.)*

Malleation, *s. f.* Martellement, l'action de frapper au marteau. (Cotgr.)

Mallebosse. Peste. Une femme parlant de ses enfans à son mari, lui dit : « Vous n'en avez pas la « peine de les gouverner, ne ils ne vous coustent « gueres, car je suis jour et nuict sur pieds ; que la « *mallebosse* s'y puisse ferir. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 60.)

Mallece, *s. f.* Lie de sucre. (Cotgrave.)

Mallechaussée. [Redevance seigneuriale en grains : « Item, les *mallechaussées* d'avoine. » (1331. Aveu de la seigneurie de Malesherbes ; L. C. de D.)]

Mallegrace. [Voir Malegrace.] « Je me suis « mise en la hayne, et *mallegrace* de tous les peu-« ples d'Afrique. » (L'Amant Ressusc. p. 217.)

Mallement. Voir Malement : « Il y avoit une « tour carrée *mallement* grosse. » (Froiss. liv. I, page 239.)

Malleole, *s. f.* Cheville du pied, veine qui s'y trouve. (Cotgrave.)

1. Maller. [Marner, mettre de la marne, de l'engrais sur une terre : « Doit *maller* toutes les « terres. » (Ch. de 1285, D. C. sous *Mallare*.)]

2. Maller. [1° Maltraiter : « N'i a cascuns qui « ne l'assalle, Cascuns le fiert, cascuns le *malle*. » (Mir. de Coinci.) — « Icellui le Douche s'efforça de « prandre le suppliant à la gorge et le vouloir « *maller*. » (JJ. 197, p. 110, an. 1471.)] — 2° Frapper avec un maillet d'armes :

Cele part fu grans la batalle,
Ernous i fiert, Ernous i *malle*. *(Mousk. f. 595.)*

Mallet. [Maillotin : « Depuis que le connestable « osta les *mallets* de Paris. » (Froiss. XV, 11.)] — En termes d'armoiries, ce mot signifie également

maillet: « Le seigneur de Mailly (portoit) d'or à « trois *mallés* de sinoples. » (P. J. de Saintré, 438.)

Malletier. Celui qui fait des malles. (Cotgr.)

Mallette. [Voir MALETTE. Petite malle: « Or « escoutez de coy elle s'est avisée; Une *mallette* « prist, ou l'istoire ert boutée. » (Baud. de Seb. II, p. 953.)] — « Adonc tira le varlet assez à manger « d'une *mallette*, et si avoit à boire dedans ung « baril. » (Percef. II, f. 27.)

Mallevisée. [Malvoisie, dans Froiss. XIV, 227.]

Malleureté. Malheur:

. . . . . Nul ne doit faire batailles,
Sans grant cause et necessité,
Car ce n'est pas jeu de trois mailles,
Et en vient grant *malheureté*. (*Vig. de Ch. VII, II, 10.*)

Mallier. [Cheval brancardier: « Mon *mallier* « s'arresta contre sa coutume, et commença à faire « pouf, pouf; je dis à mon varlet: pique, pique. » (Despér. 109e conte, 1.)]

Malliere. [Marnière: « Icellui Polart..... avoit « esté occit et mis à mort..... et par lesdiz malfai- « teurs avoit esté porté et geté en une *malliere*. » (JJ. 118, p. 423, an. 1380.)]

Mallou. S. Malo, cri des Bretons.

Normanz escrient, Dex aye,
L'enseigne au duc de Normandie,
Et Breton *mallou mallou* crient. (*Rou, p. 207.*)

Malmarché, *adj*. Blessé: « Cheval estocqué, « ou *malmarché*. » (Médec. des chev. p. 27.)

Malmener. 1° Maltraiter: « Ils les *malmenoient* « de lor fames et de lor enfans. » (Cont. de G. de Tyr, dans Martène, V, c. 1669.) — [« Et de faim et « de froid (Berte) desprise et *malmenée*. » (Berte, c. 115.)] — 2° Poursuivre, serrer de près: « Un cerf « *malmené* baisse volontiers la teste quant il ne « voit personne, en demonstrant son travail. » (Fouill. Vén. f. 38.)

Mal-me-sert. Nom donné à de mauvais domestiques. Le comte de Foix « avoit quatre clercs « secretaires pour escrire, et grosser lettres..... il « les appelloit *mal-me-sert*, ou pour escrire, ou « pour aucune chose qu'il leur commandoit. » (Froiss. liv. III, p. 29.)

Malmettre. Endommager, gâter: « Ainsi de- « vroit elle tenir en bon estat vignes, et arbres « fruit portant,... sans couper, et sans *malmettre*. » (Ordon. I, p. 120.)

Tant grant miracle por li fist,
C'onques se chars ne li *mal mist*.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 61, col. 32.

[« Nous volons...... que se aucuns marchans et « gens dudit royaume de Castelle *malmetoient*, « dissipoient et gastoient aucuns biens des mar- « chandises de leurs maistres. » (Ordon. IV, p. 433, an. 1364.)]

Malmeu. [Indisposé: « Li rois estoit dur « infourmés sur lui et *malmeus*. » (Var. dans Froissart, IV, 311.) — Le texte porte *malmué;* M. Sim. Luce donne *malmené*.]

Malobathre. « Arbre d'Egipte, de Syrie, d'Inde, « aux feuilles repliées. On en tire une huile pré- « cieuse pour teindre, et parfumer les cheveux. » (Monet.)

Maloit. [Maudit, comme *maleoit*.]

Je ne vi mie cele beste *maloise*. (*MS. 7218, f. 344.*)

« Quant il estoit petit enfant, on l'appelloit Merlin « le Simple, et quant il fut roy, si fut si felon que « les gens l'appelloient Merlin le *maloit*. » (Lanc. du Lac, III, fol. 15.)

Malons, *s. m.* Paquets, ou amas de lettres dont un même courrier est chargé pour diverses villes. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, t. II, p. 293.)

Malostru. [Voir MALESTRU. 1° Né sous une mauvaise étoile (*malum astrum*): « Mes mon escondire « que vaut, Lasse, chaitive, *malostrue*, Quant je jà « n'en serai creüe. » (Ren. v. 9797.) — 2° Maladroit: « Lequel Gaillart dist à chau Gilon: « Je suis bien « *malostru* de tant avoir parlé à toy; car tu es en « trois ou en quatre escumenges. » (JJ. 160, p. 259, an. 1405.)] — 3° Mal conformé: « Mal bati, lay et « *malostru* estoit, mais il estoit de gracieux parler. » (Hist. de B. Duguescl. dans le Tri. des IX Preux, p. 528.) — 4° Mou, paresseux: « Quand le chevalier « à l'escu doré veyt la proesse des quatre nouveaulx « chevaliers, il se tint pour *malostru* quant tant il « avoit reposé. » (Percef. II, fol. 149.) — 5° [Lâche, misérable: « Mais ils fissent que fol, li kaitif *ma- « lostru*. » (Aiol, v. 8351.) — 6° Mal acquis: « N'ac- « quierre jà chevance *malostrue;* Mieulx vaut « honneur que honteuse richesce. » (Desch.) — 7° Incorrect: « Si m'escuse à mon langage Rude, « *malotru* et sauvage. » (P. Paris, ms. fr. V, 45.)]

Malot. Taon: « Quant li *malos* brul sor la flor, « Et li solaus luist qui tout resplandille. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1661.)

Tot el pensent que il ne dient;
Par devant nos nos magneflent,
Et oignent toz par bele chere;
Mais plus poignant sont par deirrere
Qui ne sont guespes ne *malot*. (*Ste Léocadie, f. 31.*)

Malotru. [« *Malotru*, quoquart, testu, Je le voy « mieux que tu ne fais. » (Nativ. de J. C., Mystère.) — « Oiés del traitor com par est *malotrus*. » (Aiol, v. 9522.)] — Sully (Mém. I, 33) dit de l'armée huguenote en 1570: « Armée *malotrue*. » — « Paix *malo- « true*. » (Ibid. XII, 523.)

Malparler, Malparlier. Médisance: « De « .g. sai le *malparlier*. » (ms. 7218, folio 214.) — [« Voulons encore eschiver les obloqucions et *mal- « parler* de plusieurs medisans. » (JJ. 81, p. 493, an. 1352.)]

Malparti. Disproportionné, inégal: « Illec « commença une bataille *malpartie*, aspre, et « cruelle. » (Percef. V, f. 26.)

. . . . Tost après changeant d'opinion,
Je me trouvai à *malparty* rangée,
Et plus d'habit que de vouloir changée. (*Du Bellay, 491.*)

Malpartie, *s. f. et m.* Mauvaise partie, mauvais parti. « Je me tireray à la partie, qui le pire en

« aura, et feray tant d'armes, à l'aide d'amours et « d'amye, que la *malpartie* reviendra au dessus, et « la bien partie qui victoire avoit au dessous. » (Percef. I, f. 127 a.)

Malpayer, *v*. Mécontenter: « Je vous dis de « par luy qu'il est et sera vostre amy honneste, et « que nul ne s'en peult *mal payer :* il ayme premier « vous par dessus toutes créatures, et en après « ceulx qu'il scet que vous aymez. » (Percefor. VI, folio 106 b.)

Malpertuis. Nom factice du palais de Renart.

Jadis estoit Renars en pais
A *Malpertuis* en son palais. *(MS. 7218, f. 46.)*

Malplaisant. Fâcheux : « Lui conta ceste *mal-* « *plaisante* nouvelle, laquelle du commencement « on voulut tenir secrete, de peur d'estonner le « peuple. » (Du Bell. f. 255.)

Malprendre. [Dérober : « Icellui Guillemin a « confessé avoir fait plusieurs larrecins et *malpris* « et emblez plusieurs deniers. » (JJ. 90, p. 568, an. 1360.)]

Malprins. [Participe du précédent, au sens de malheureux : « Entre ces haynes et maltalens *mal-* « *prins*. » (Froiss. XV, 205.)]

Mals. Cas régime pluriel de *mal*, mât de navire :

Nefs, et esquiex appareillier,
Velles estendre, et *mals* drecier. *(Rou, p. 290.)*

Malsade. [Maussade : « Et celui qui deffaut, il « est dit aggreste et *malsade* ou malgracieux. » (Oresme, Eth. 50.) — « Belle suer, et dire vous ose « Que vous estes forment malade, Et devant Dieu « lede et *malsade*. » (Mir. de Ste Genev.)]

Malsain. [Peu sûr : « S'il ne se fust trouvé « puissant pour resister aux deus puissances con- « traires, il y faisoit *malsain* pour luy. » (G. Chastelain, Chr. du duc Philippe, ch. 65.)]

Malsavoir, *s*. Ignorance :

Et s'aiment mielz le bon saumon
Que le bon livre Salemon,
Et le fort vin de *malsavoir*,
Que le bon livre de savoir. *(Ste Léoc. f. 31.)*

Malseance. Messéance, indécence. (Cotgrave.)

Malsehur, *adj*. Mal sûr, incertain, où il y a du danger : « Touz li pais estoit se *malsehurs*, que « nuns ne osoit aler ne venir, que il ne fust robez. » (Ord. t. I, p. 637.)

Malsuivre, *v*. Poursuivre : « Si tost que les « gens du duc faisoyent une emprise contre ceux « de Gand, ils estoyent *malsuivy* par les cloches « des villages qui avertissoient de l'un à l'autre. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 382.)

Maltalent. [Voir Mautalent. 1° Colère : « Li « empereres respunt par *maltalent*. » (Rol. v. 271.) — « Male coze seroit et perilleuse as ames et as « hoirs, c'on dessevrast les mariages à cascun « *maltalent* que li uns a à l'autre. » (Beaumanoir, t. XVIII, p. 17.)] — « Tout bouillant de colere et de « *maltalent*. » (Nuits de Straparole, t. II, p. 58.) — 2° Homme en colère : « Le dit d'Albreth... se partit « tout *maltalent*, et tout indigné. » (Monstrelet, vol. I, p. 154 b.)

Maltalenté. Irrité : « Lancelot qui estoit cour- « roucé, et *maltalenté* de ce que la bataille avoit « tant duré, si luy courut sus, et lui donna tel coup « sur l'escu qu'il le fendit tout. » (Lancelot du Lac, t. II, f. 129.)

Maltalentifs. [Même sens : « Rollanz ad doel, « si fut *maltalentifs*. » (Rol. v. 2056.)]

Malte. Ile de la Méditerranée : « Chiens de « *Malte*. » — « Ces petits chiens de l'isle *Melita*, que « nous appellons *Malte*. » (Bouchet, Serées, p. 260.) — « Quatre livres de danseries, contenant le chant « de *branles* communs gays, de Champaigne, de « Bourgoigne, de Poictou, d'Escosse, *de Malthe*. » (Du Verd. Biblioth. p. 688.)

Mal-temps. Ennui : « Son mary est si mal- « homme, qu'elle a trop *mal-temps*. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 79.)

Maltoste. [Voir Maletoste : « *Maltoste* des fem- « mes, » droit qu'on levoit sur des menues denrées, comme laitage, beurre, fromage, fruits, toiles. (N. C. G. t. II, p. 210.)] — « *Maltote* de vin, » droits qu'on levoit sur le vin. (Laurière, Gloss. du Dr. fr.) Aujourd'hui, le mot *maltote* désigne aussi le corps des financiers.

Maltourner, *v*. Se trouver mal : « Quant « Englentine l'ouyt, peu s'en faillit que de cour- « roux, et d'ire ne *maltourna*. » (Gerard de Nevers, Ire partie, p. 123.)

Maltraire, *v*. Souffrir :

Tous pecheurs, et qui *maltraira*,
De requerir ces sains s'apreste,
En quelque peril qu'il l'ara
A sa priere ne fauldra,
Dieux essaucera sa requeste. *(Desch. f. 336.)*

Maltrait. Mauvais traitement :

. . . . . Ne m'en puis taisir
Que mon *maltrait*, en chantant, ne vos die.
Poët. MS. av. 1300, t. I, p. 165 et 411.
J'a n'aura tant de *maltret*. *(MS. 7218, f. 123.)*

Maltraitable, *adj*. Qui n'est pas traitable : « Aucuns... sont si rudes, et si *maltraitables* à « ceulx qui se confessent, qu'ils les mettent plu- « sieurs foys en peril de damnacion. » (Doctrin. de Sapience, f. 42.)

Maltraittement. Mauvais traitement. (Oudin.)

Maltrouvé. Faux, controuvé : « Il se doubtoit « que le roy de Sicile, le connestable... estoient « alliez ensemble, faisoient une praguerie, ce qui « fût *maltrouvé*, car ils n'y pensoient point. » (Hist. d'Artus, III, connest. de Fr. p. 782.)

Malvais. [Mauvais : « Getez serez sur un *mal-* « *vais* sumier. » (Rol. v. 481.)]

Malvaisement. [« Que nuls prozdum *malvai-* « *sement* n'en caut. » (Rol. v. 1474.)]

Malucase. [Terme de jeu de longue paume, quand la balle est mal servie : « Au mettre et livrer « l'estuef sur où ilz jouoient par icellui Tassin,

« ledit Tassin eust failli et fait *malucase*, si qu'il « sembla à icellui Jacotin sa partie adverse, et pour « ce lui eust dit que ledit coup ainsi servi ne valoit « neant et qu'il avoit gagné. » (JJ. 150, page 177, an. 1396.)]

Malveillance–oillance. [« Je lo que vous « lui requerez Qu'il vous perdoint sa *malvoillance* « Par amors et par acordance. » (Rose, v. 3152.) — « Cette extremité d'amour se fut tournée en extre- « mité de *malveillance*. » (Am. ressusc. 521.)]

Malveillé. Malveillant :

Cel jour furent aperceu...
D'un canbrelanc *malveillé*
Que le sire i ot envoié. *(MS. 7989 ², f. 52.)*

Malveisine. [Machine de guerre : « Ne nuls « tels dars n'i puet meffaire, Com bien que on i « sache traire, *Malveisine* les sajettes, Ne esprin- « galle ses mouchettes. » (Péler. de Gullev.)]

Malvestie, Malvetiez. [Malice, méchanceté; on lit *malvetiez*, dans les Annales du règne de S. Louis, page 260, et *malvestie* dans Wackernagel, p. 59, 61.]

Malvestu. Mal vêtu : « Les *malvestus* devers le « vent. » (Cotgr.)

Malvissée. [Malvoisie : « Le suppliant s'en « alla avec plusieurs autres pour recreer et boire « de la *malvissée* en la maison et hostel d'un espi- « cier en nostre ville de Tournay. » (JJ. 194, p. 250, an. 1464.)]

Malvoié, *adj.* ou *part.* Incommodé, malade :

. . . . . . Une si grant maladie
Li prit er soir dedenz sa teste...,
Car il fu trestot *malvoiez* :
Dieu merci or est ravoiez,
Mais encore lui duelt li chiés. *(MS. 7615, I, f. 106.)*

Malvoisié. [Mal intentionné : « Li borgois sont « felon et *malvoisié*. » (Aiol, v. 954.)]

Malvueillance. Malveillance : « Aler au devant, « et resister a la *malvueillance* des hommes. » (Rob. Est.)

Malvueillant. [Ceux qui ne s'entendent pas entre eux. (Froiss., t. XI, 79.)] — « Li *malvueillant* « s'entre deffient. » (G. Guiart, MS. f. 321.)

Mamaye, *s.* Grosse pêche de l'Inde dont on fait de la marmelade. (Cotgr.)

Mambour. [Mainbour (voir ce mot), protecteur, tuteur; du haut allemand *muntboro*, anglo-saxon *mundbora*, néerlandais *momboor*, qui porte protection; *munt* ne doit pas être confondu avec *mund*, bouche. On lit *mambour*, dans Froissart, t. II, 423; t. VIII, 133; XVI, 18.]

Mameillon. [Mamelon : « Et que à chacun lot « et demy lot soit mis en fachon de clou d'estain « ung *mameillon* pour monstrer qu'il tiennent lor « mesure. » (Rec. des monum. inéd. du Tiers Etat, t. IV, 328.)]

Mamele, Mamelle. [« Biaus fil Raoul, dist « Alaïs la bele, Je te norri del lait de ma *mamele*. » (Raoul de Cambrai, 40.) — « Et se pensa de deus « viatres qu'elle avoit nourri de son lait à sa « *mamelle*. » (Mén. de Reims, § 410.)]

Amors le point d'une estincele
Dedens le cuer lès la *mamele*. *(MS. 7989 ², f. 50.)*

Mamelete. [Diminutif du précédent : « *Mamelete* dures enmi le piz, Gorge blanche plus que « n'est noiz ne lis. » (Coucy, p. 125.)]

. . . . . . Aller cueillir les flourettes
. . . .
Et faire chapeaulx par les bois
Et les donner a ces fillettes
Qui ont ces dures *mamelettes*,
Et qui chantent a haulte voix
Ces amoureuses chanconnettes. *(Desch. f. 72 c.)*

Si li vienent les *mameletes*
Autre si comme .II. pometes. *(Blanch. f. 176.)*

Bon faict toucher ses *mamelettes*. *(Blason des F. A. 218.)*

Mamelliere. [Armure de la poitrine : « Deux « *mamellieres*, et deux chaiennes pour icelles « mamelieres. » (Compte d'Etienne de la Fontaine, A. N. KK. 8, an. 1352.)]

Mamet. « Tuit cil qui ameinent charretée de « maquereaux et ne sont des oances aux bouchiers « doivent 12 deniers; et se il ni a plus de 8 cents, « por chascun cent un denier la demi obol; et se il « i a *mamet*, il n'en doit riens, et cil qui le portent « hors de la ville ainssint. » (Anc. Cout. d'Orléans, page 473.)

Mammal, *adj.* Qui appartient au sein, aux mamelles, aux tetons. (Cotgr.)

Mammallement, *adv.* Grandement : « Et ha « esté la proposition declairée *mammallement* « scandaleuse. » (Rab. I, p. 37.)

Mammellement, *adv.* En forme de mamelle. (Cotgrave.)

Mammeller, *v.* Allaiter, au figuré :

Un chaste amour mon esprit *mammella*. *(L. Carron, 6.)*

Mammellette, *adj.* Une personne poupine, une petite poupée. (Cotgrave.)

Mammeleux—euse, *adj.* Qui a de gros tetons; qui concerne les mamelles. (Cotgr.)

Mammelon. (Cotgrave.)

Mammeluc. Mameluk : « Saquambasac, un « *mammeluz*, avoit recommencé l'assaut, et par ce « fût la cité (de C. P.) prise. » (Oliv. de la Marche, page 409.)

Mammeron. Mamelon :

Des cheveus et du *mammeron*
Li cope l'en le sommeron. *(MS. 7218, f. 293.)*

Man, *pron.* Mon [par confusion entre *man* et *mon*.]

Ja na flert pas à ton parage
Nule femme de *man* lignage. *(MS. 7989 ², f. 67.)*

Manable. [Habitant, demeurant : « Or vous « conterai d'un oisel Qui moult parest courtois et « bel, Tousdis est en eve *manable*. » (Bestiaire, MS. dans D. C., sous *Managium*, 2.)] — « Apperceurent « autour d'eulx... grans murs et maisons *manables*- « haultes et eslevées. » (Percef. IV, f. 33.)

Manace, Manache, Manatce. [Menace :

« Por *manatce* regiel ne preiemen. » (Eulalie.) — « De vos *manaces*, culverz, jo n'ai essuign. » (Rol. v. 1232.) — On lit *manache*, dans Froissart, t. XV, 221.]

Manacher, Manachier. [Menacer : « Tant « pramist au comte et offri, Tant *manacha* et tant « blandi Que Guy Heralt au duc rendi. » (Rom. de Rou.) — « En tel maniere *manache* li empereres le « castelain. » (Henri de Valenciennes, § 637.)]

Manage, Manaige. [1° Maison, château, dérivé de manoir (*manere*). Dans Froissart, t. III, 176, il désigne le château de Thun l'Evêque : « Ceste vile « arés quite, n'arès plus de *manage*. » (Aiol, v. 8803.) — « Et si doit l'en savoir que le *manage* « est relevé par trois sols, et par ce aquite la pre- « miere acre, ou tout le tenement. » (Anc. Cout. de Norm. ch. 24.) — « Descendu sont en lor maistre « *manaige*. » (Auberi.)] — 2° Jeu d'exercice chez les Polonois qui en régalèrent mademoiselle de Guébriant : « Lui vinrent à la rencontre pour lui « donner le plaisir du *manage* et de la course du « bonnet. Ils mettoient un bonnet au haut d'une « longue perche que tenoit un valet, et ils couroient « de loin, et l'emportoient au bout de leurs lances. « Après le seigneur de Sluska, courant à toute « bride, jettoit une hache d'armes en l'air devant « luy, et la reprenoit à dix pas au delà par le man- « che. » (Le Labour. Voyage de la reyne de Pologne, p. 207.) — C'est comme on voit notre *manége* rendu ici dans le sens figuré. Le poëte Torniol, sous le titre du *manage* des dames, décrit les différents tours des femmes coquettes. (Goujet, XIV, p. 165.)

Manaide. [Voir Manaie. 1° Pouvoir, discrétion : « Ore m'en aquite de chou que li creantai ; car je « me met del tout en vostre *manaide*, si porez ores « faire de moi quanques il vous plaira, ou de occire « ou de laissier vivre. » (Merlin, dans D. C. sous *Menagium*, 3.) — 2° Pitié, miséricorde, dans Garin, I, 132.] — « De moi eussiez et *manaide* et pitié. » (ms. 7218, f. 270 c.)

Manaider. [Avoir en son pouvoir, dans Partonopex, v. 259.]

Manaie. 1° Pouvoir, volonté, discrétion :

Ains y feray vignes planter,
Semer les bois, jardins anter,
Que je la ville à force n'aye,
Et que soiez en ma *manaye*.
Athis, dans Du Cange, sous *Mainagium*, I.

. . . . En vostre *manaie*
Me sui tout mis. *(Vat. 1490, f. 14.)*

Ensi m'estuet sa *manaie*
Soufrir quel gré que j'en aie ;
Tes forche est d'amours. *(Id. f. 37 b.)*

A Richart son frere en ira
Moult humblement merci querra
En sa *manaie* se metra. *(Chans. du Cte Thib. p. 148.)*

2° Merci, grâce, miséricorde : [« Mais il n'i a point « de *manaie*, Puis qu'il les tient en son goitron, « Tous les devore chis larron. » (Bestiaire, ms. dans D. C. IV, 370 a.)] — Turpin encourage Charlemagne, qui s'abandonnoit trop à la douleur d'avoir perdu ses plus braves guerriers à Roncevaux :

Voiiez com vostre gent s'esmaie
Sire prenge vous eus *manaie*,
Il sont tout mort se vous morés. *(Mousk. p. 232.)*

En remembrance de ton sanc
Qu'issi fors, Dieus, de ton flanc
Et de vos cors consacré ci,
Je vous proie *manaie* et merci. *(MS. 7218, f. 261.)*

Par suite, « servir en *manaie*, » servir gratuitement, pour un merci :

Si j'ai *servi en manaie*,
Gent guerdon en attent. *(Poët. av. 1300, II, p. 547.)*

3° Administration : « Qe chil qi est tenans d'un « iretage, se paine plus de metre son pooir en « amender le rente et le *manaie* q'il ne feroit s'il « ni estoit baans. » (Vat. n° 1490, f. 145.)

Manaier. Ménager, épargner. [On lit *manoier*, dans Renart, II, v. 17770.] On lit à l'occasion de la bataille de Guillaume le Bâtard contre Harold :

Nul n'espere, ne ne *manaie*,
Nul ne garist qu'il face place,
Ne nul ne fiert que mort ne face. *(Rou, p. 359.)*

Et les Normanz d'ileuc les traient
Qui nes espernent ne *maneent* ;
Tout cil qui furent arresté
Qui ne purent au pont passer
Furent retenus et lié. *(Id. p. 270.)*

Jettent pierres et quarreaux traient
De nulle guise nes *manaient*,
Lancent dars et plommées ruent. *(Brut, f. 23.)*

Manance, *s. f.* Maintenue, jouissance : « Si c'est « en cas réel, le demandeur en est mis en posses- « sion, et si c'est en meubles, il en est mis en sai- « sine et *manance*. » (Bout. Som. Rur. p. 29.)

Mananderie. Résidence : « Selon la loy, seule « mancion et avoir ailleurs tous ses biens ne fait « mie le manant, si comme si un homme a en une « ville là ou il est manant une maison tant seule- « ment que il loüe à aucun, et n'y a autres biens,... « ne doit estre entendu comme *mananderie*. » (Bout. Som. Rur. 795.)

Manandie. [1° Maison, habitation : « Enghiens « et bricoles pour jeter au chastiel et abatre les tois « et les *manandies*. » (Froiss. III, 176.)] — « Joi- « gnant celle chapelle avoit une *manandie* ou le « roy Gallafar mena son fils. » (Percef. VI, f. 117.) — 2° Richesse, biens : [« Chil Mahieus estoit ton- « loiers, Assés avoit grant *manandie*. » (Vie ms. de J. C.) — « Et deffendre en bonne foy en nostre terre « que il n'i aient *manandie*, ne confort, ne mar- « chandise nulle. » (Conv. entre Philippe le Bel et Guillaume, comte de Hainaut, 1314.) — « Je te « donrai en France avoir et *manandie*. » (Aiol, v. 6341.)]

Au riche qui a assez
Avoir et *manandie*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1509.)*

Manandise. [Maison : « Comme le suppliant « eust prins à louage..... à Amiens..... une maison « ou *manandise*. » (JJ. 183, p. 30, an. 1455.)]

Manandisse. Avoir, biens :

Que plus n'atende
De faire à Dex lor sacrefice
Cascuns selonc se *manandisse*.
Vie des SS. Sorb. 60, col. 2.

Manandrie. [Maison : « Il jettoient pieres de

Manchevir. [Avertir, aviser : « Se ces escoutes « oïssent gens esmouvoir pour traire devers la vile, « il se devoient retraire viers chiaus qui gardoient « les camps pour iaus *manchevir* et aviser. » (Froiss. t. II, 125.) — « Puisque li Engles en estoient *man-* « *cevi.* » (V, 324.) — « Se il en eussent esté *man-* « *chevi.* » (Id. IX, 402.) — M. Luce corrige *manchevir* en *manthenir* (t. Ier, p. 48); mais au t. IV, p. 148, il conserve *mancevie.*]

Manchon. [1° Demi-manche, dans Oudin. — 2° Garniture de la manche : « Quatre pieces de pier- « reries pour un manchon, dont il y en a deux qui « sont faites en mirouers et des panaches dessus, « garnis de diamans. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.) — *Manchon* est encore dans Baïf, p. 40 b.]

Manchot. [« On doit craindre son ennemi foi- « ble, *manchot* ou tors. » (Ol. de la Marche, dans Dochez.)]

Mancion, *s. f.* Mention, mémoire :

D'autre joe, d'autre solas
Ne vos quier faire *mancion.* (*MS. 7615, II, f. 149.*)

Mancip. [Petit sergent, *mancip,* dans un Gloss. du fonds Saint Germain, sous *Mancipiolum.*]

Mancipe. « Chetif comme un povre *mancipe,* » dans Borel, qui cite le Blason des fausses amours.

Mancipé—ée, *part.* Ruiné, dépossédé : « Ainsy « a esté la noble maison de sainct George destruitte « et *mancipée.* » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, page 114.)

Mançois. [Monnaie des comtes du Mans : « Fu « sa raençons aramie, Et de bezans, et d'estrelins, « et de *Mançois,* et d'Angevins. » (Ph. Mouskes.)]

Mancquet. Manchot : « Plutost faisoit l'aveugle « et le *mancquet.* » (Faifeu, p. 108.)

Mandagloire. [Voir Madagoire. Mandragore : « Une paire de *mandagloire* en un estuy de cuir. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Jouste paradis en « un mont, Illuec ou croit le *mandagloire.* » (Bestiaire, ms.)]

Mandagore. [Mandragore. Au lieu de *madagoire,* relevé plus haut, il vaudrait mieux lire *mandagoire* : « Les *mandagores.* Les aucuns dient que « ce sont arbres qui portent fruits souef, flairant « autel que pomme. Les autres dient que ce sont « racines en terre, en maniere d'erbe, portant feuil- « les vers, et ont ces racines figure et façon d'om- « mes et de femmes de tous membres et de chevel- « lure — et le fruit vault à femmes brehaignes pour « aidier à concevoir. » (Ménagier.) Les prisonniers mis à la question usaient de la racine de mandragore comme d'un anesthésique.]

Mandat. 1° Mandement : « Atant regarde et « voit la damoiselle messagiere estre à genoulx par « devant Gorseles qui lui demandoit nouvelles de « Norgal son chevalier : Madame, dist la damoyselle, « vostre chevalier trouvay hier, et je lui ay dist vos- « tre *mandat.* » (Perceforest, V, f. 76.) — 2° Rescrit du pape, par lequel il mande ou donne ordre de pourvoir quelqu'un du premier bénéfice qui sera vacant par mort : « *Mandats* et graces expectatives, « quand commencerent de venir en desordre. » (Pasquier, Recherches, p. 224.) Les mandats furent introduits en France par Clément V, siégeant à Avignon.

Mandataire, *s.* Celui qui est porteur d'un mandat apostolique, qui peut requérir un bénéfice. (Cotgrave.)

Mandate, *s.* Terme de procédure : « Quand il y « auroit sentence contre sentence, l'execution « demeurera en estat et surseance jusqu'à ce que « la revision soit vuidée et determinée. La revision « se pourra impetrer en tout cas où l'appel est per- « mis, et s'y observera la forme suivante. Savoir « que la partie pretendante estre grevée, devra « dedans quarante jours impetrer icelle, par sup- « plique quelle presentera à son altesse et duc de « Bouillon, et ce par la partie méme, ou procureur « de la cause ou dont autre suffisamment constitué, « le *mandate* duquel devra estre joint et annexé à « la supplique. » (N. C. G. II, p. 862.)

Mande. [Panier d'osier à deux anses : « Item « pour le *mande* de merlans. » (Cart. de Corbie, 21, fol. 348 b.) — « Une grande *mande* quarrée pour « mettre, chargier et amener par charroy treize « tableaux de bois. » (Ducs de Bourgogne, n° 1466, an. 1461.)] — « *Mande* d'osier dans laquelle couloit « du vin, si bien faite que rien ne s'en perdoit. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.) — « Une « *mande* à coucher les enfans, une *mande* à les « tenir au feu, une *mande* à drapeaux d'enfans, « une *mande* à la buée. » (N. C. G. II, p. 258.)

1. **Mandé.** [1° Lavement des pieds, ainsi appelé parce que l'antienne du Jeudi Saint commence par « *mandatum novum do vobis* » : « Fesoit la dame « un grant *mandé* Là où li povre erent mandé, Que « la dame entor li avoit, A trestoz celz lor piez « lavoit Et besoit après essuier. » (Vie de Ste Elysabel, an. 1350.) — 2° Quête faite à ce moment : « Com il soit acoustumé en l'ordre de Cistiaus que « certains moines en chascune abeie de cele ordre, « ore cil, ore il, chascun samedi après vespres, « combiens que li jors soient sollempneus, doivent « laver les piez as autres en fesant le *mandé.* » (Joinville, éd. Du Cange, p. 321.)] — « Le jour du « jeudi absolu (le duc de Bourgogne) campa « (l'an 1470) près de l'abbaye de Corbie, et entra « dans cette abbaye, ou il fit le *mandé* à treize « pauvres. » (Hist. de Louis XI, par Godefroy, t. IV, page 374.)

2. **Mandé.** [Etendue d'une juridiction : « Cumme debas fut devant nous entre le visconte « de S. Pierre d'une part et les boulenguiers « manans el *mandé* S. Pierre d'autre ; liquel *man-* « *dés* siet el markié par devant la maison Aelis « Galie. » (Livre Rouge de l'hôtel de ville d'Abbeville, f. 33, an. 1276.)]

Mandegloire. [Mandragore : « Le couvecle « est à .vi. esmaux enlevez, ou il a testes de *mande-*

« *gloire.* » (Inv. du duc d'Anjou, § 117.) — On lit aussi *mandegloire*, dans Flore et Blanch. v. 244.]

Mandement. [1° Message : « Quant il aura oï « col nostre *mandement.* » (Sax. 21.) — « Tindrent « à grant oltrage le *mandement* que cil de Costan- « tinoble li avoient fait. » (Villeh. § 294.) — 2° Convocation du ban et de l'arrière-ban : « Ils iroient au « *mandement* que li roys feroit contre le conte. » (Joinville, § 74.)]

Chascuns s'emuet à la volée
En *mandement* et en armée
Pour dire que g'y ay esté. *(Desch. f. 80 c.)*

Sans retour vois au grant *mandement.* *(Id. f. 152 c.)*

[« Et la i devoient estre avoecques lui tout li « signeur dessus nommet avoech leur *mandement* « de chevaliers et d'escuiers. » (Froiss. III, 216.)] — [3° Invitation, prière : « Et li souvint de la prise et « de la raançon que li dus d'Osteriche li avoit fait « par le *mandement* et par les prieres le roi Phelipe. » (Mén. de Reims, § 87.)] — 4° Ordre en général : « Trespasser de tes *mandemens.* » (Chasse de Gast. Phébus, p. 359.) — 5° [Ordre de payer : « Noz avons « dit que *mandement* oblige celi qui le *mandement* « fet envers celi à qui il fet le *mandement.* » (Beaum. XXIX, 7.)] — 6° [Charte commençant par le mot *mandamus* ou mandons ; tels sont les *mandements* de Charles V publiés par M. L. Delisle] : « Si vieult le roy... que... chacun de vous... obeisse « aux *mandemens* et commandemens que vous fera « mon dit sieur. » (Le Jouvenc. p. 420.) — 7° [Petite bulle pontificale dite en latin *mandamentum* et différente du *titulus.*] — 8° Autorité : « Il doit avoir « mandé toutes les genz, en quoy il a *mandement.* » (Gast. Phéb. p. 287.) — 9° Maison : [« Et trebuchet « li plus haut *mandement.* » (Gir. de Viane, v. 2097.)]

En la ville et en bois fist herhergier sa gent ;
Li suen ostel fist prendre el plus haut *mandement.*
Rom. de Rou, MS. p. 67.

Expressions : 1° « *Mandemens* de teneure. » — « La cognoissance des *mandemens de teneure* « appartient au juge royal ; neantmoins les hauts « justiciers en connoissent entre leurs sujets, pour- « veu que la teneure du haut justicier ne soit point « debatue. » (C. G. I, p. 1006.) — 2° « Chambre ou « jurisdiction de *mandemens.* » — « A la jurisdic- « tion des *mandemens* les advoués et eschevins « connoissent sur leurs habitans et bourgeois des « actions par lesquelles l'on demande l'accomplis- « sement ou la rescision des obligations. » (N. C. G. t. I, p. 974.) — 3° « Les mandats et graces expecta- « tives, etoient *mandemens*, par lesquels les papes « lyoient les mains des ordinaires, leur enjoignants « que le premier bénéfice vacquant de telle ou telle « condition, fust conferé à ceux qui leur estoient « par eux recommandéz. » (Pasq., Rech. p. 224.) — 4° « Obtenir *mandement* d'excusation, » obtenir sur des raisons d'excuse la permission de ne pas servir ou faire la campagne : « Monsieur de Luxambourg « s'en retourna par le congé du duc de Bourgogne, « et *obtint* de luy *mandement* de la dicte *excusa- « tion.* » (Monstrel. II, p. 149.)

Mander. [1° Convoquer, faire venir : « Quatre « cuntesses sempre i ad *mandées.* » (Rol., v. 3729.) — « Biau seigneur, je vous ai ci *mandeiz.* » (Mén. de Reims, § 40.)] — 2° Etre convoqué :

Je puis bien venir sans *mander*,
Et sans fourrier faire mon hours. *(Desch. f. 270 d.)*

[3° Faire savoir par message : « Quant Deus de « l' ciel lui *mandat* par sun angle Qu'il te dunast à « un cunte catanie. » (Rol., v. 2319.) — « *Mandons* « aus garnisons que nous leur renderons Gaillart « sauves noz vies. » (Mén. de Reims, § 263.) — « Jusques à tant que nous en *mandiains* nostre « volenté. » (Ord. I, 655.)]

En Gascoingne a ses lieustenanz
Par lettres creables leur *manda*...
Que sa paix veulent asserrer. *(G. Guiart, f. 216 b.)*

4° Assigner, citer en justice : « Droiz dit : Mar fu « nez qui ira *mandé.* » (MS. 7615, t. I, fol. 111.) — 5° Commander : « Que me *mandez* et commandez « Vo volenté. » (MS. 7218, fol. 182 c.) — « Ne l' vos « *mant* pas, ainz le vos di » (Roman de Narcisse, f. 119 a.) — 6° Appeler au service militaire :

Or est li temps qu'on ne fait que *mander*
Mais li mandez destruisent leur contrée
Prannent, pillent quan qu'ils puelent trouver.
Eust. Deschamps, f. 151.

7° [Offrir la bataille. (Froiss., IV, 192.) — « Vous « vuel dire que Solehadins me *mande* bataille. » (Mén. de Reims, § 40.) — 8° [Faire chercher (un jeu d'échecs) : « Je le vous *manderai.* » (Froiss. VI, 29.)] — 9° [Faire demander : « Il s'aviserent qu'il man- « deroient secours à leur signeur le roy d'Engle- « terre. » (Froiss. V, 280.)]

Expressions : 1° « A rien mander, il ne faut point « de messager. » (Cotgrave.) — 2° « A main lavée « Dieu *mande* la repüe, » la sincérité obtient les bienfaits du ciel. (Ibid.) — 3° « A toile ordie, Dieu « *mande* le fil, » Dieu fait prospérer ceux qui travaillent. (Ibid.)

Mandés. (Voir MANDÉ 1). On appelle de ce nom à Troyes les douze femmes que choisissent les douze premiers chanoines, lesquelles, moyennant certaine rétribution, doivent se présenter chaque jour du carême devant la messe, à l'office, afin que le sous-diacre leur lave les mains. (Journ. de Verdun, sept. 1755, p. 198.)

Mandeurs, *s.* Officiers municipaux : « *Mandeurs* « et oficiers de la ville de Lion ; » il est parlé plus haut des gladiateurs et maîtres d'escrime. (Chron. novennaire, XIII, p. 516.)

Mandicité, *s.* Misère, pauvreté : « C'est son « plaisir que tu tournes en povreté et *mandicité.* » (Le Jouvencel, MS. p. 30.)

Mandie, *s. f.* Richesse. (Voyez MANANDIE) :

Je n'ai argent ne or
Vos poés voir mon tresor,
Je n'i ai autre *mandie.* *(Vie de Ste Marie Eg. Sorb. n° 61.)*

Mandil, *m.* [1° Casaque qui recouvrait la cuirasse : « Icelluy Guillaume perça au suppliant son « *mandilh*, qu'il portoit en droit de son estomac. » (JJ. 197, p. 59, an. 1468.)] — Au siège de la Rochelle,

« leurs beaux *mandils* neufs de velours jaune, avec « du passement d'argent et noir. » (Brant. Cap. fr. t. II, p. 262.) — 2° [Casaque des laquais de grande maison ; Claude Hatton la définit dans ses mémoires « un habillement fait en manière d'une tunique « d'église, qui a les manches non cousues, mais « vagues sur les bras, pour lesquelles resserrer sur « le poing se ferme avec boutons ou aiguillettes ; « laquelle se met en manière d'une jupe. » — « Et « pour la colation qui se fit à cette occasion, « demeura (pour payement) le *mandil* du laquais. » (D'Aub. Fœneste, III, 17.)]

Mandille. Forme féminine du précédent : « Sa « premiere condition estoit d'estre laquais..... et « après avoir quitté la *mandille.* » (Caquets de l'Accouchée, p. 125.)

Mandillon. Diminutif du précédent :

D'un *mandillon* de pourpre eclatant par la nüe,
Ou d'un vestement verd son espaule est vestüe.
Poës. d'Amad. Jamin, p. 65, V°.

Mandillot. Même sens : « Surcot ou *mandillot.* » (Favin, Théât. d'honneur, I, 394.)

Mandragoire, -ore. [Mandragore : « Li dui « compaignon (un couple d'éléphants) vont contre « Orient près du paradis terrestre, tant que la « femelle trueve une herbe que on appelle *man-* « *dragore ;* si en manjue, et si atise tant son masle « qui en manjue avec li, et maintenant eschauffe « la volenté de chascun, et s'entrejoignent à envers, « et engendrent un filz sans plus. » (Brunet. Lat. Trés. p. 241.) — « *Mandragoire* est une herbe ainsi « appellée pour ce que elle porte sur ses feuilles « petites pommes qui sont de bonne et suefve « odeur. » (Le Propriét. des choses, trad. par J. Corbichon, an. 1372, dans De Laborde, Gloss.)] — « Hanibal (allant contre les Affriquains rebeles) « scavoit bien que c'estoient gens moult gloux de « vin. Si porta grant planté de *mandragoires....* il « mist en son ost ces *mandragoires* en vaissaulx « de vin qui sont moitié verju et moitié chose qui « fait dormir... les gloux ne se peurent tenir qu'ils « en beussent et mangeassent largement. » (La Salade, f. 17.) — « Je craindrois autant de la ren- « contrer de nuit, comme de voir une *mandragore.* » (Brant. Dames Gal. t. I, p. 396.) — Nos ancêtres croyoient que cette plante, conservée précieusement, leur procuroit de l'argent.

Mandre. 1° Cellule d'ermite. (Cotgrave.) — 2° Etable, bergerie. (Marbod. art. 42, col. 1670.)

Manducation. Action de manger. (Cotgr.)

Manducité. 1° Action de beaucoup manger. (Id.) — 2° « Le barraige de *manducité*, espece de « dime, c'est le droit qu'ont les moines mendians « de subsister aux depens du public en se faisant « donner leur part de tout ce qui se consume dans « le lieu où ils sont. » (Rab. II, p. 70.)

Mane. « N'est loisible à aucun tenant en censive « d'avoir colombier à pied ayant boulins, *manes* et « trous jusques au rez de chaussée, s'il n'en a titre « et permission du roy. » (C. G. I, p. 1101.)

Maneceor. [Qui fait des menaces, dans Renart, v. 16706.]

Manechement. [Menace : « Quand j'ouy ce « *manechement.* » (Gullev. pèlerinage.)]

Manecheur. [Qui fait des menaces, dans l'Hist. de Liége, II, 437, an. 1403.]

Manechier. [Menacer : « *Manechié* vivent, ce « dist-on ; Il ne seroit mie raison Que mort soient « li manecié. » (Blonde et Jehan, v. 3394.) Voir aussi Partonopex, v. 9376. — « Tous les jours elles « estoient *manechies* de ces jakes. » (Froiss. VI, 56.)]

Manecier. [Même sens (voir le précédent) : « Et « *maneçoient* les Hainnuyers que d'iaus venir tous « ardoir et occire. » (Froiss. II, 124.)]

Manée, *s. f.* Poignée, autant que la main peut tenir. Dans les droits qui appartiennent au voyer de la ville de Bourges, est compris le droit de *manée* sur le sel qui se vendoit en la ville ; et par arrêt de 1254, l'abbé de S. Sulpice a été maintenu en la possession de prendre son droit de *manée* de sel. (Thaumass. Cout. de Berry, p. 36.) — [« Et li « sauners (donera) do setier une *manée* de laide, « et autre de terrage. » (Libertés de La Pérouse, an. 1260.)]

Manege, *s.* C'est peut-être le cardinal Mazarin qui a introduit l'usage de ce mot au figuré. (Bouhours, Remarq. sur la langue, p. 104.)

Manei. Pouvoir : « Or est del tout en sa *manei.* » (ms. 7989², fol. 52.)

Maneiz. Aussitôt, sur le champ.

Mallet firent monter *maneiz,*
Sour son destrier. *(Rou, ms. p. 349.)*

Manentise. [1° Pouvoir, richesse, dans Parton. v. 5627.] — 2° Demeure :

. . . . Deduit d'oyseaulx à son estre
En l'air, à mont, bien près des cieulx
Ou a sa *manentise* Dieux. *(G. de la Bigne, f. 97.)*

Manequin. Voir Mannequin. [1° Petit homme, petite statue : « Ung petit *manequin* tirant une « espine hors de son pied, fait de mabre blanc, « bien exquis, » dans l'Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1524. C'est la statue antique dite le Tireur d'épines.] — 2° Bandage :

L'empereur Charles le Quint
Ne portant botte ne *manequint,*
Avec ses finesses toutes
Fut fort tourmenté des gouttes. *(Brant. t. I, p. 11.)*

3° Figure de femme sur laquelle les chirurgiens exercent leurs élèves aux manœuvres de l'accouchement ; par suite « jouer des *manequins,* » faire l'amour : « Janin... avoit pris une femme qui jouoit « des *manequins,* laquelle ne s'en cachoit pas. » (Despér. II, 88.) — 4° Injure, dans des Acc. p. 186.

1. Maner. [Manoir : « Villes essillent et *maners,* « Meson ardent, prennent avers. » (Rom. de Rou.)]

2. Maner. [Demeurer, dans Partonop. v. 349, 2486, 4414. Comparez *Maindre.*]

Manere. Ce mot est employé ici pour « de manière que, en sorte que. » — « Cil qui n'a femme,

« ou celle qui n'a mary, qui voudra entrer en bour-« geoisie, doit avoir continuellement au lieu de sa « bourgeoisie propre vallet...... et ainsi faisant, il « pourra aller toute l'année là où il li plaira pour « ses besoignes faire, en *manere*, toutes voes qu'il « soit en propre personne au lieu de la bourgeoisie « à toutes les festes annex. » (Ord. I, p. 315.)

1. Manes. [Promptement, sur le champ, dans le Gloss. sur la Chron. des ducs de Normandie. On lit *manes que*, aussitôt que, dans Orell, p. 339.]

2. Manes. [Ames des morts : « Les *manes* font « un bruit, et Caron par ses cris Reclame à son « secours Pluton et ses esprits. » (Desportes, *Rodomont*.)]

Manesle. *s.* Instrument de fer.

Puis a pris un *manesle* court
De qoi li bouvier de la cort
Appareilloient leur atoivre. *(MS. 7218, f. 278.)*

Manette. Diminutif de main : « Le marquis de « ses propres mains luy osta le cordeau du col, et « luy deslia les *manettes*. » (Strap. I, 28.)

. . . . Vairs œulx, et les sourcils
Avez petits, la denture serrée,
Manette blanche com fleur de lis. *(Desch. f. 250 b.)*

Maneviz. [Prompt, empressé : « Tant se fait « fort et fiers e *maneviz*. » (Rol. v. 2125.)]

Maneuvre. [Main d'œuvre, travail : « Ledit « bois est coustivé par *maneuvre* d'homme. » (JJ. 50, p. 35, an. 1309.) — « Ceux qui ont prins bois à « couppe et à layer sont tenus le coupper et abattre « dedans le premier jour de may et vuider la *ma-« neuvre* dedans le jour de la Magdeleine prochai-« nement luisant. » (Cout. G. I, 603.) — « *Maneuvre* « de bras en temps d'esté six deniers, en temps « d'hiver, quatre deniers. » (Id. II, 467.)]

Manfronier. [« Draps de Louviers, draps de « Tours, que l'en appelle *manfroniers*, ...doivent « quatre deniers de tonlieu. (D. C. t. V, f. 61 c.)]

Manganier. [Boulanger forain, aux Statuts d'Arles, an. 1616 : « La cour fera peser tous les « mois le pain des bolangers et *manganiers*. »]

Mange. Manche : « Lacets à lacer lor *manges*. » (Fabl. de S. Germ. f. 43 a.) — [« L'un fiert, et l'autre « se revange ; N'y ot haubert, faude, ne *mange*. » (Consol. de Boëce, liv. IV.)]

Mangeoire, *s.* Buffet à serrer les provisions de bouche. « Nos archers trouverent au boulevart bon « vin du Rin et largement, et ne les pouvoit on « tirer de la *mangeoire*. » (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. II, p. 514.)

Manger, Mangier. [*Verbe.* (Voir Manjer, Mengier, Menjier.) — 1° Dévorer, en parlant des animaux : « N'en *mangerunt* ne lu ne por ne chien. » (Rol. v. 1751.)] — « Il doit dire des cerfs et de « toutes bestes douces, viander, et de toutes bestes « mordanz... *mangier*. » (Chas. de Gast. Phéb. 157.)

Marchans bourgeois ne facent comme chiens
Qui tout *mangue* et ne veut donner riens. *(Desch. 238 b.)*

2° Prendre des aliments par besoin ou par gourmandise, en parlant de l'homme :

Helas, on n'y *mangut* n'y boit. *(Desch. f. 132 a.)*
De ton labour *mangu* et boy. *(Id. f. 331 b.)*
Deffendu leur est sur leur pel
Qu'ilz ne *manguissent* telz morseaulx. *(Id. f. 335.)*
Veez nostre curé
Nostre prelat, et nostre abbé
Qui nous font jeuner les vigiles,
Ils *manguent*, ils ont les filles,
Ils ont tous les deliz mondains. *(Id. f. 524.)*
Un de ses pains *mangu* demi ;
But de l'eaue sainte fie. *(Vies de SS. n° 61, col. 14.)*

« Si (l'homme) ne *mengeüe* il mourra, et s'il « *mangeüe* trop il se deult et devient malade. » (Le Chev. de la Tour, Guidon des guerres, fol. 86.) — « *Mangeue* miel à suffisance, car se tu en *mangeue* « oultre mesure, il te conviendra vomir. » (Le Chev. de la Tour, Inst. à ses filles, 79.) — 3° Piller, pressurer, ruiner :

Li avocat qui ont les grans chapes fourées
Manguent bonnes gens. *(MS. 7615, t. II, f. 141.)*

[« Li païz est *mangiez* et pilliez environ. » (Cuvel. v. 12513.) — « Les gens de guerre furent licenciés « et retournerent chacun ès lieux dont ils estoient « venus en *mangeant* le pauvre peuple, selonc la « coutume d'adonc. » (Monstr. I, 63.) — 4° Mordre à l'hameçon : « Le marechal du Biez entreprent de « se saisir et ruiner la terre d'Oye, ayant tenté « d'attirer l'Anglois en bataille, lequel n'en voulut « *manger*. » (Montluc, I, f. 251.) — [5° Infinitif pris substantivement ; repas, plat : « Li arceves ques sist « un jor à son *mangier*. » (Thom. de Cantorb. 64.)] — « Et nequedent l'avoit vendu (son droit d'ainesse) « por un *mangier* de lentilles. » (Job, p. 517.) — « Fu la royne couronnée, et furent faites joustes et « tournois, dances et caroles, et grans et beaux « *mangers*, chacun jour. » (Froiss. liv. I, p. 24.) — « Chair de mouton, *manger* de glouton. » (Cotgr.) — « A petit *manger* bien boire. » (Rab. IV, 84.)

Expressions : 1° « *Manger* dans la main, » être fort familier : « Il y a des filles qui, lorsqu'elles « commencent à sentir leur cœur, elles s'appri-« voisent si bien qu'elles viennent *manger* aussitôt « *dans la main*. » (Brant. Dames Gal. II, p. 68.) — 2° « *Manger* tout le tournoy, » remporter toute la gloire du tournoi : « Cuidez vous tout le tournoy « *manger ?* » (Rom. de Percef. I, 145.) — 3° « *Man-« ger* de haut, » sans appétit. Cette expression rappelle le *dente superbo* d'Horace. — 4° « *Manger* « des charrettes, » faire des choses bien difficiles : « Il ne faut que peu ou prou pour s'avancer en « guerre, quant la fortune veut dire ; car si elle est « contraire, l'on auroit beau à *manger des char-« rettes ferrées*, ou faire autant d'armes que firent « jamais les anciens palladins. » (Brant. Cap. fr. II, p. 179.) — 5° « *Manger* le lard, » être coupable : « Il a *mangé le lard*. » (Colgrave.) Voir Lard. — 6° « *Manger* comme un loup, » avec avidité. (Oud.) — 7° « *Manger* pour deux, » beaucoup. (Ibid.) — — 8° « Se *manger* les doigts. » (Ibid.) — 9° « *Manger* « le bonhomme. » (Ibid.) — 10° « *Manger* une per-« sonne à force de la regarder, » dévorer des yeux. (Ibid.) — 11° « *Manger* de toutes ses dents, » de bon appétit. (Nuits de Strapar. II, 41.) — 12° « *Manger*

« de la biche blanche. » (Cotgr.) — 13° « *Manger* « les pigeonneaux. » (Ibid.) — 14° « *Manger* le « cochon ensemble. » (Ibid.) — 15° « *Manger* avec « une faim de biscuit. » (Ibid.) — 16° « *Manger* à « un grain de sel, » aisément. (Ibid. Oud. Cur. fr.) — 17° « Il ne faut pas *manger* des cerises avec les « grands seigneurs, » c'est-à-dire familièrement avec eux. (Cotgr.) — 18° « Une des grandes adver- « sitez de ce siècle, c'est quant un homme franc « par nature, est contraint par povreté de *mangier* « *l'aumosne de son ennemi*. » (Le Chev. de la Tour, Instruc. à ses filles, f. 81.)

19° Mal chanter fait devant *mangier*. *(MS. 7218, f. 251.)*

20° « On s'ennuie d'un pain *mengier*. » (Le Jouv. p. 20.) — 21° « Il le feroit aussitot que de *manger* « un morceau de pain. » (Oud.) — 22° « Il ne sçait « pas le champ, il ne portera pas à *manger* aux « laboureurs. » (Oud.) — 23° « Il a encore de quoy « *manger* une botte de foin. » (Ibid.) — 24° « Je l'ay « bien *mangé*, il ne me revient point. » (Ibid.) — 25° « *Manger* des patenostres et chier des aves. » (Ibid.) — 26° « *Manger* ymages ou ydolles. » (Marot, p. 189.) — 27° « Je vous bailleray ce que vous ne « *mangerez* pas. » (Ibid.) — 28° « Il se *mangeroit* « plutôt le bras jusques au coude. » (Id.) — 29° « S'il « le faisoit, il ne *mangeroit* jamais de pain, » je le tuerois. (Ibid.) — 30° « Nous ne *mangerons* pas tout. » (Ibid.) — 31° « *Manger* son pain ou son avoine en « son sac. » (Cotgr.) — 32° « *Manger* des poids verds « au veau. » (Cotgr.) — 33° « Donner à *manger* au « chien et au chat. » (Ibid.)

34° Aller et parler peut on ;
Boire ensemble et *manger* non. *(Ibid.)*

35° « Ce qu'on donne luit, ce qu'on *mange* puit. » (Ibid.) — 36° « Il fait mauvais aller au bois quant « les loups se *mangent* l'un l'autre. » (Ibid.) — 37° « Il ne faut pas *manger* des prunes avec son « seigneur. » (Ibid.) — 38° « Mauvaise est la saison « quant un loup *mange* l'autre. » (Ibid.) — 39° « On « se saoule bien de *manger* tartes. » (Ibid.) — 40° « Peu à peu le loup *mange* l'oye. » (Ibid.) — 41° « Qui *mange* l'oye du roy, il en chie la plume « cent ans après. » (Ibid.) — 42° « Qui a honte de « *manger*, a honte de vivre. » (Ibid.) — 43° « Qui « avec son seigneur *mange* poires, il ne choisist pas « les meilleures. » (Ibid.) — 44° « Un seigneur de « paille *mange* un vassal d'acier. » (Ibid.) — 45° « En « *mangeant* l'appétit vient et se perd. » (Ibid.) — 46° « Bonne beste s'eschauffe en *mangeant*. » (Ibid.) — 47° « Mal fait *mangier* à l'appetit d'autruy, » suivre les volontés d'autrui. (Desch. fol. 358 ᵃ.) — 48° « Les bestes mues d'une condition et espèces ne « *manguent* point l'une l'autre. » (Le Jouvenc. 96.) — 49° « Sans sausse *mangue* l'en bien rost. » (Desch. fol. 379.)

50° Qui se fait son pain, *mangue*
Sans grande male goulée. *(Ibid. f. 96.)*

Mangereau. Diminutif de mangeur, pillard :

Ha ! que je hay ces *mangereaux*,
Ces chicaneurs procuraceaux. *(R. Belleau, II, 146.)*

Mangeresse. [« *Mangeresse* ou gloutonne, » dans D. C. sous *Estrix*.]

Mangerie. [1° Gourmandise : « Li temples de « luxure et de *mangeries* et de mescreanz estoit « plains. » (Macchab. II, 6.)] — 2° Lieu où l'on mange. (Monet.) — 3° Table : « Desservir *mange-* « *rie*. » (Oudin.)

Mangeues. Gland, nourriture d'un sanglier. (Cotgrave.) — « On appelle de toutes bestes mor- « dantes, *mangeues*, quand ils vont manger. » (Fouill. Vén. f. 107 ᵇ.)

Mangeur. 1° Gourmand : « Veez la ce *mangeur* « de souppes, humeur de brouets. » (Jouvencel, p. 30.) — 2° Garnisaire : « A ce faire vous les con- « traignez par la caption de leurs biens, en mettant « à leurs maisons *mangeurs* à leurs despens. » (Monstrelet, vol. I, p. 225 ᵇ.) — [« Aux emprunts de « ville, quand on ne paye à jour nommé ce à quoy « l'on est cottizé, l'on envoye aux maisons des gar- « nisons d'hommes que l'on appelle *mangeurs*. » (Pasquier, Lett. I, 529.)]

Expressions : 1° « *Mangeur* de crucifix, » bigot : « Les cordeliers et les autres moines, ensemble « tous les *mangeurs de crucefix*. » (Apol. d'Hérod. page 335.) — 2° « *Mangeur* de saints, » hypocrite. (Serm. de Barlette, f. 111.) — 3° « *Mangeur* d'yma- « ges, » même sens. (Crétin, p. 71.) — 4° « *Mangeur* « de petits enfans. » (Oudin.) — 5° « *Mangeur* de « charrettes ferrées, » rodomont, fendant, fanfaron. (Lett. de Pasq. I, p. 576.) — 6° « *Mangeur* de char- « rettes deferrées. » (Des Accords, Bigarr. p. 24.) — 7° « *Mangeur* de foye ; » on donnoit ce nom aux gou- verneurs des Gantois, qui, s'étant révoltés en 1437, furent arrêtés et conduits dans le camp du duc de Bourgogne. (Monstr. II, p. 152.) — 8° « *Mangeur* de « ravelins, » fanfaron, bravache. (Brant. Cap. fr. t. III, p. 90.) — 9° « Hardi gaigneur, hardi *mangeur*. » (Cotgrave.)

Mangeure. Pâture du sanglier ; terme de véne- rie : « Voicy ou le sanglier a fait ses *mangeures*. » (Fouill. Vén. f. 36.)

1. Mangon. [Voir Mangun.] Monnaie : « Dist la « dame : or avez faucon. Deux besans valent un « *mangon*. Ce fu bien dit deux mots à un, Qu'il en « aroit deux pour un. » (Rom. de Guill. au faucon.)

2. Mangon. [Apprenti : « Hacquinet Duduret « *mangon* demourant en la maison de Jaquemart « Hanocque. » (JJ. 176, p. 590, an. 1448.)]

Mangoneau, Mangonel, Mangoniau. [1° Machine à lancer des pierres, munie d'une verge et d'un contre-poids fixe. (Voir Engin et Viollet-Le-Duc, Dict. d'architect. t. V, p. 233 et suiv.) — « Il « firent mainte foiz assaillir aus muriaus de la « citei, et geteir perrieres et *mangoniaus*. » (Mén. de Reims, § 53.)]

Mangoniaus et perieres
Qui souvent tendent et destendent
En destachant grans escrois rendent
Pierres qui par l'air se remüe.
G. Guiart, dans D. C. sous Mangonellus.

« Les assiégez se deffendent à pierres et à *mangoneaus*. » (Blanchandin, ms. de S. G. f. 181.) — « En cet assault fut frapé le conte d'une pierre « d'ung *mangonel* que ceux de dedans lancerent. » Chron. de S. Den. II, f. 45.)

Engigneours orent isniaus
Qui tost orent fais *mangoniaus*
Aus perrieres contregetter. *(Brut, f. 3.)*

« Il fit drecer ses perrieres et ses *mangonneaulx* « et maintes manieres de tourmens. » (Chron. de S. Den. II, f. 8.)

Mort fu, qu'en diroit-on el
Par la pierre d'un *mangonnel*. *(G. Guiart, f. 136.)*
S'asist le castel de tulieres
A *mangonniaus* et a perieres. *(Mousk. p. 429.)*
Contre li ruste *mangonnel*
Fait boin savoir de l'escreime. *(Vat. 1490, f. 128.)*

« Drecierent perrieres et *mangounaus* tresbuchés « por geter as murs de Damiete. » (Contin. de G. de Tyr, par Martene, V, col. 685.) — 2° Dard lancé par le mangonneau : « Lesquels engins gettoyent, nuict « et jour grosses pierres et *mangonneaux* qui abba- « toyent les combles. » (Froiss. I, p. 64.)

Mangoniere. Mangonneau : « Castiaus, *mangenieres* et perieres. » (Ph. Mouskes, p. 519.)

Mangonner. Se frotter les yeux, se les nettoyer. (Oudin.)

Mangonnette. [Sorte d'offrande faite à Notre-Dame-du-Puy : « Toutes les *mangonnettes* appar- « tiennent en propriété et possession ausdits de « chapitre seuls et pour le tout... est ordonné que « sur le totage desdites obligations... se prendra le « luminaire de l'autel. » (Arrêt du Parlement, 19 avril 1402.)]

Mangonnier. [Regrattier, revendeur : « Et « cependant failly au suppliant (qui était sergent) « aler mettre baudiment en une vigne des heritiers « de feu Jehan Blanc, jadis *mangonnier*, habitant « de Besiers. » (JJ. 188, p. 200, an. 1459.)]

Mangue. Mangeure : « Iceulx chiens chient sur « les erres et *mangues* des truyes. » (Modus, f. 51 a.)

Manguiere. Clou de caravelle. (Cotgr.)

Mangun. [Monnaie : « Entre les helz ad plus de « mil *manguns*. » (Rol. v. 621.)]

Maniable. [Habile : « Se il (les nobles) nous « voilent guereier, Bien avum contre un chevalier « Trente ou quarante païzans *Maniables* et comba- « tans. » (Rou, v. 5975.)]

Maniacle. Extravagant, furieux : « Quelle har- « diesse et *maniacle* confiance. » (Mont. II, p. 738.) — « Les phrenetiques, *maniacles* et malades des « maladies ardentes. » (Charron, Sagesse, p. 90.)

Maniance. Jouissance : « En cas d'appel, celuy « qui appelleroit, qui seroit trouvé en la *maniance* « de l'heritage, demeureroit en sa possession jus- « ques à ce qu'il seroit cogneu du dict appel. » Bout. Som. Rur. p. 670.)

. . . . . . Des le temps de mon adolescence,
Fortune print de moi la *maniance*. *(M. de la Marg. 210.)*

Manicle. [1° Bracelet : « Le fermail de sos le « menton Sont de rubi et li bouton, Li bras sont « fort par les *manicles* Qui faites sont d'or et d'or- « nicles. » (Partonop. v. 7465.) — « Deux *manicles* « d'or couverts de rubis d'Inde. » (Inv. de Gabrielle d'Estrées, an. 1599.) — 2° Manche de haubert : « Ne ostés les *manicles* de cel auberc doublier. » (Aiol, v. 6026.)] — « Lors abat de sa main dextre la « *manicle;* si regarde la pierre de son anneau. » (Lanc. du Lac, I, f. 154.) — 3° Menotte : « En toy se « assurent ceux que les ceps et les *manicles* tien- « nent esliennez ès tenebres des prisons. » (Al. Chartier, l'Esper. p. 331.) — 4° « *Manicle*, machi- « noir, dent de loup, outils à l'usage des cordon- « niers. » (Hist. du Th. fr. t. XI, p. 66.)

Expressions : 1° « Frere de la *manicle*, » savetier. (Oudin.) — 2° « Estre de la *manicle*, » être adroit. (Aresta amor. p. 415.)

Manicordion, *s*. Instrument de musique :

Harpes et lucz, orgues, psalterions,
Musettes, cors, et *manicordions*. *(Cretin, p. 40.)*

Expressions : 1° « Jouer du *manicordion*, » se prostituer. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Jouer du *mani-* « *cordion* à double semelle, » s'enfuir. (Ibid.)

Maniement. [1° Jouissance : « S'il truevent ke « li *maniement* le seigneur d'Oysi et ses ancisseurs « valle mieus li *maniement* l'ervesque et ses ancis- « seurs, li avoerie demeure au segneur d'Oysi. » (Cart. de Cambrai, an. 1237.) — 2° Administration : « Pour rasener les *maniemens* des hiretages, ensi « comme ils se portoient. » (Froissart, t. V, 221.) — « Li conestables de France, li contes de Saint Pol « et aucun bourgois d'Amiens qui congnissoient le « *maniement* de la ville. » (Froiss. VI, 113.)]

Manience. [Jouissance, possession : « Comme « ainsi fust que Jehans du Nuef Markiet et Maroie « se fame fussent en saisine et en *manience* des « viviers de Diergnau. » (JJ. 48, p. 127, an. 1307.)]

Manjer. [Manger : « Li keus *manja* le cuer; « quant lui fu demandez Fist au seigneur acreire « que sans cuer estoit nez. » (Th. de Cantorb. 31.) — On lit dans Joinville *manjuent* (§ 370), *manjoient* (§ 504), *manju* (§ 587), *manjant* (§ 508).]

1. Manier. [1° Prendre, toucher avec la main : « Fesist li *manier* sun ventre tut entur. » (Th. de Cantorb. 94.) — « Et fesoit si come ele pooit mieus, « en *maniant* as mains, si come avugles font. » (Mirac. S. Loys, p. 175.) — 2° Maltraiter : « Fut « d'opinion icellui suppliant que icellui curé feust « *manié* par aucunes gens qu'ils trouveroient, sans « trop grant oultraige lui faire. » (JJ. 183, page 209, an. 1456.) — « Un grand villain, plus noirs que « meure, Qui avoit à non Desconfort, A *manier* me « print moult fort. » (J. Bruyant, dans le Ménagier, II, 6.) — 3° Gouverner : « Et si ne soit nus si hardis « bourgois ni habitans k'eskievin aient à *maniier*. » (Tailliar, Recueil, p. 415.)]

Pape Innocent le voulut excommunier
Parce que son filz Loys voult *manier*
Lors les Anglois, que le pape portoit.
Vig. de Charles VII, t. II, p. 108.

4° S'apprivoiser : « Lui ayant osté (au faucon) son

« chapperon, afin qu'il se *manie*. » (Budé, des Oiseaux, f. 125 [a].)

Expressions : 1° « *Manier* le dé. » (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Se laisser *manier*. » (Ibid.) — 3° « *Manier* « quelqu'un. » (Ibid.) — 4° « *Manier* en bisse, » lorsque le cheval imite les mouvements du serpent. (Cotgrave.) — 5° « *Manier* terre à terre à touttes « mains, » terme de manège : « L'un des plus gen- « tils et dociles chevaux que nous ayons jamais vus, « car n'ayant que cinq ans, et n'ayant jamais été « dressé, il *manioit terre à terre à toutes mains*. » (Mém. de Sully, t. I, p. 165.) — 6° « *Manié* de for- « tune, » maltraité de la fortune. (Cotgrave.) — 7° « *Manier* la verge, » formalité de justice : « Leur « fist le sergent *manier sa verge* et le mandement. » (Modus et Racio, f. 247.)

2. **Manier**, *adj*. [1° Qu'on a sous la main, à main : « Quand il vint en la chambre *maniere*. » (Flore et Blanch. v. 2579.)]

Et cil de Normendie a bien ferir entendent
Cuirries targes prennent et lor ars *maniers* tendent
Saetes et carreaux sagement lor despendent. *(Rou, 105.)*

2° [Habile, adroit : « Quars nuls gens n'est mès « *maniere* De l'autrui porfit porchacier Se son preu « n'i cuide chacier. » (Rutebeuf, 218.)] — « Tu as « moult les meins *manieres*. » (Fabl. de S. Germ. folio 46 [a].) — 3° Expérimenté : « Homme de sens « *manier*. » (Poës. av. 1300, III, p. 1031.)

Ne sont mie li mur legier à effondrer
Chevaliers y a bons et *maniers* de jouster. *(Rou, 105.)*
. . . . . . Uns siens cevaliers
Qui moult estoit preus et *maniers*. *(Mouskes, p. 585.)*

4° Prompt, léger :

Cesar l'escu avant tendy,
Le cop nennie recueilly,
Bien fu *maniers* : l'espée ot traite
Dont il ot mainte plaie faite. *(Brut, f. 31.)*

Maniere. [Féminin de l'adjectif précédent pris substantivement. 1° Façon d'agir : « L'apostoiles le « fit escommenier par toute crestientei, et tous ses « aidans en toutes *manieres*. » (Mén. de Reims, § 300.)]

Si regarderent la *maniere*
Que le levrier un pain happa
Sur la table. *(Gace de la Bigne, f. 74.)*

2° [Espèce : « Et ceste *maniere* de gent ne sunt « pas tout d'une condition. » (Beaum. XLV, 30.)]

Aporta il mainte *maniere*
Et de virgenes et d'inocens
Qu'Erodes fist occire à cens. *(Mouskes, p. 296.)*

Dans le Cout. Gén. t. I, p. 206, on lit : « Chacune « *maniere* d'enfant. » — 3° Apparence : « Ce dedans « demy an nous ne la congnoissons charnellement, « tellement que si plainement le ferons apparoir « que *maniere* ne sera du contraire, nous vous fai- « sons seigneurs des villes et chastiaux et de toutes « les terres que nous tenons. » (Percef. IV, fol. 46.) — Philippe-Auguste ayant donné ordre de paver la ville de Paris qui étoit fort sale « voulut luy oter la « *maniere* du nom qu'elle avoit eu de Lutesce « à cause de ses boues. » (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 9.) — 4° Contenance, bonne grâce. On lit dans le détail des qualités que doit avoir une femme mariée :

Quelle soit bien moriginée
Et de sa *maniere* ordonnée ;
Bonne soit, riche et saige
Dont l'en voit pou en mariaige. *(Desch. f. 496 [a].)*
Plus aim gent corps, bonne *maniere*,
Que la beauté qui n'a sens ne advis. *(Ibid. f. 439.)*

5° Savoir-vivre :

Le sens acquis profite plus
Quant au naturel est unis :
Maniere vaut mieux. *(Id. f. 242.)*

« Le comte de Foix...... beau chevalier, qui bien « scavoit sa *maniere*... et qui accompagnoit souvent « la... duchesse de Bourgongne en ses affaires et « visites. » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 543.) — 6° Usage, coutume : « D'ardoir vert bois « ont toudis la *maniere*. » (Deschamps, f. 232.) — 7° Modération, mesure : « En toutes choses doibt-on « adjouster *maniere*. » (Perceforest, II, fol. 97.) — 8° Condition :

Assez sommes d'une *maniere*
D'une biauté, et d'un corage
Se nous ne sommes d'un parage. *(MS. 7989 [2], f. 60.)*

9° L'objet, la chose même dont on parle : « La « *maniere* du livre. » (Hist. d'Alexandre, ms. 7218, not. 151, p. 1.) — « A tant le tors sera la pellice en « hault toute descoupée et ne trouva dessoubz fors « que une branche... et quant ils virent la *maniere*, « ils furent tous esmerveillez. » (Percef. IV, 31.) — 10° [Caractère : « Et estoit de moult sauvaige et « diverse *maniere*. » (Froiss. IV, 18.)]

Expressions : 1° Ce mot répond à notre façon de parler, souvent usitée dans le langage populaire : « Est-ce la *maniere* ? Est-il d'usage ? »

. . . . . . Est-ce la *maniere*
De delivrer trois chevaulx la sepmaine
Sans croix avoir ? Vuidez, alez arriere,
Vous n'aurez plus de moy ne foing, n'aveine. *(Desch. 208.)*

2° « Avoir la *maniere*, » ressembler :

Comme clers lisans en chaiere,
Juges qui en ont la *maniere*. *(Id. f. 473.)*

3° Avoir l'usage :

. . . . . . Si a commandé
A verité que la premiere
Parlast, car tres bien en a la *maniere*
De tout voir, dire, et briefvement
Déclairer son entendement. *(G. de la Bigne, Déd. f. 20.)*

4° « Voir la *maniere*, » entendre ce discours : « Gardez vous de moy approcher (dit la pucelle) car « je vous envoyeray les jambes contre mont. Quant « Gadiffer *veit la maniere*, il commença à rire. » (Percef. III, f. 83.) — 5° « Par *maniere*, » en forme, en façon : « Les escoutes (aux combats à outrance) « seront à un pas près l'un de l'autre, tenans leurs « bastons à deux mains tant hault qu'ils pourront, « *par maniere* de barre, jusques à ce que le mare- « chal aura jetté le gage. » (La Jaille, du Ch. de Bat. f. 53.) — 6° « De *maniere*, » même sens :

J'ai fil d'argent à mazelin
Et d'archal à cens *de manieres*. *(Fabl. de S. Germ. f. 43.)*

7° « Faire *maniere*, » faire semblant : « Les Fla- « mens *faisoient* si bien la *maniere* d'estre bons « François. » (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 37.) — 8° « Monstrer *maniere*, » faire sem-

blant : « A laquelle parolle le dit d'Alençon *monstra* « *maniere* d'estre bien desplaisant. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 703.) — 9° « Restraindre « sa *maniere,* » se retenir, se contenir : « Quant « la bonne dame ouyt ce, elle s'en esmeut ung « petit, non pourtant elle fut saige, si *restraint sa* « *maniere,* et puis respondit par raison. » (Percef. VI, f. 29.) — 10° « Tenir *maniere,* » faire semblant : « Jason luy jetta sa lance, et puis le combattoit de « son espée, et tint *maniere* de se ressouvenir d'un « anneau que Medée luy donna. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 671.) — Se rassurer, se remettre, faire bonne contenance : « Quant la royne veit que « le chevalier changeoit couleur et maintien pour « la venüe des pucelles...... elle print la parolle et « dist affin qu'il *tenist maniere.* » (Percef. III, f. 40.) — 11° « Ne savoir tenir *maniere,* » quelle contenance faire. (Ibid. f. 158.) — 12° « De jouster savoir « toutte la *maniere,* » savoir joûter de toutes les façons : « Je congnoys celluy au plus saige jousteur « que je veïsse oncques, lequel de *jouster saict* « *toutte la maniere.* » (Lanc. du Lac, III, f. 51.) — 13° « Fiers de grant *maniere.* » (Ms. 7989², f. 210.) — 14° « Saveurs de *manieres,* » de mode. (Ms. 7615, II, f. 175.) — 15° « Outre *maniere,* » outre mesure, excessivement : « En Laonnois a ung chasteau qui « est appellé Montagu, fondé est de grant ancien- « neté, et fort *oultre maniere,* car il est assis sur « une haulte roche de toutes parts. » (Chron. de S. Denis, I, f. 227.) — 16° « En meime la *maniere,* » de la même manière. (Dom Morice, Hist. de Bret. col. 1013, an. 1268.)

Manieré, *adj.* Affecté, qui a des manières affectées, peu naturelles. On emploie cette expression relativement au style, et c'est un terme de l'art de peindre : « Ses figures sont, pour user des termes « de l'art, *manierées,* et ne sont pas naturelles. » (Felibien, Entretiens, t. II, p. 68.)

Manierete, *s. f.* 1° Espèce, façon :

> . . . . . . Flourettes
> Indes, jaunes, rouges, blanchettes,
> Et de toutes *manierettes*
> D'erbes qui naissent. *(Fabl. de S. Germ. f. 61.)*

2° Grâces : « M'agrée vous amer...... et vo cors « veir. Vo *manierete* joliete.... m'en donne desir. » (Ibid. fol. 58.)

Manies. [Figurine de cire pour procéder à l'envoûtement. On lit au procès de Robert d'Artois : « Que est ce que voust ? C'est un image de cire, que « l'en fait pour baptisier, pour grever ceux que l'en « vuet grever. L'en ne les appelle pas en ces pays « voulz ; l'en les appelle *manies.* »]

Manieur, *adj.* Qui manie. (Oudin.) — « *Manieur* « de sable, » celui qui jette en moule ou qui jette des médailles en sable. (Cotgrave.)

Manifacteur, *s. m.* Manufacteur, ouvrier qui travaille dans une manufacture. (Monet.)

Manifacture, *s. f.* Manufacture, besogne faite à la main. (Cotgr. ; — Apolog. d'Hérod. p. 14.)

Manifacturer, *v.* Travailler ou former avec les mains. (Cotgrave.)

Manifait. Evident :

> . . . . . . Qui te soit fait
> Ce que je te dis *manifait.* *(Geof. de Paris, f. 48.)*

Manifester. [Rendre manifeste : « Cil conourent « l'ovraigne aperte, *Manifestée* e descoverte. » (Chr. de Norm. v. 21270.)] — « Tres doulx et tres « benignes Dieux, je me *manifeste* devant ta omni- « potence de cette euvre. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. page 365.)

Manificet. Le jeudi de la mi-carême, jour auquel l'introït commence par ce mot. (Le Beuf, Journ. de Verdun, mai 1751, p. 371.)

Manigance, *s.* Mauvaise contenance, conduite messéante, pratique sourde. (Cotgr.)

Manigotter, *v.* Manier, empoigner, accoutrer avec les mains. (Cotgrave.)

Maniguette, *s.* Cardamome, graine de paradis, ou selon quelques-uns, cresson de jardin. (Cotgr.)

Manille, *s.* Bracelet, fer aux pieds des forçats, menotte. (Oudin.) Cotgrave entend encore par ce mot « celui qui dans les eglises catholiques recueille « pour un pauvre precheur. »

Maniller. Fabricant de manilles. (Cotgr.)

Manillier. [Marguillier, dans Rabelais, d'après Du Cange, sous *Maniglerius.*]

Maniot. Manioc. (Cotgrave.)

Manisser, *v.* Marner : « Les fermiers ne peu- « vent mottoyer, n'y ecorcher les franchises de « leurs termes, sous prétexte de *manisser* leurs « terres labourables. » (N. C. G. IV, p. 415.)

Maniveau, *s.* Petit plateau d'osier. (Oudin.)

Manivele, *s.* Plante médicinale. (Erberie, ms. de S. Germ. f. 89.)

Manix, *s.* Marne : « A l'egard des *manix* et « engrais extant en nature, l'homme congedié est « tenu de les laisser sur le lieu recevant la moitié « du prix auquel ils sont estimez par experts. » (Nouv. Cout. Gén. IV, p. 415.)

Manke. [Manchot : « Qu'en paradis ne vont fors « teus gens con je vous dirai : il i vont cil viel pres- « tre, et cil viel clop et cil *manke* qui tote jor et « tote nuit crapent devant ces auteus et en ces viés « croutes. » (Aucassin et Nicolete, éd. G. Paris, p. 61 ; ms. anc. 7989, f. 73 d.)]

Mannage. [Meubles : « Ung *mannage* d'ostel, « .v. solz. » (Péages du prieuré de S. Gengoul, an. 1314.)]

Mannager. [Artisan : « Item fu alé au devant « d'elle (madame de Charolois, fille de Charles VII), « à cheval par les officiers de M. le duc, le loy et « les gens notables, et fu deffendu de non y aller « frutiers, *mannagers,* ne gens de petit estat. » (Reg. de Douai, 2, f. 26 b, an. 1439.)]

1. Manne. [1° Nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour les Israélites dans le désert. C'est une

espèce de lichen qui se développe rapidement en Perse, au pied de l'Ararat : « La *manne* ki del ciel « vint, e lo pople quarante anz, en leu de vitaille « corporel, sustint. » (Rois, 2.) De là dans Villon, « venir de *manne*, » venir comme la manne, tomber du ciel : « Cent solz : s'ilz demandent prins où ? Ne « leur chaille ; ils viendront de *manne* (p. 72). »] — 2° Nourriture : « Si furent les tables remplies de « touttes les bonnes *mannes* du monde. » (Lanc. du Lac, III, f. 21.)

Expressions : 1° « *Manne* de Calabre. » (Cotgr.) — 2° *Manne* de coton, » gros grains de manne qui ressemblent à des flocons de laine ou de coton ; la plus mauvaise espèce de la manne du levant, drogue purgative. (Cotgr.) — 3° « *Manne* de fueilles, » la meilleure espèce de la manne de Calabre, recueillie sur les feuilles des plantes et des arbres. (Ibid.)

2. Manne. Corbeille : « *Manne* ou banne, c'est « un panier à anses. » (Nicot.)

3. Manne. Filet de sable qui mène à un filon d'or. (Cotgr.)

Mannée, *s. f.* Franc moulu. Eustasse, sœur du comte de S. Paul, dans ses lettres en faveur des « nonnains de Biaupré demeurant à Gorghe, leur « accorde leur *mannée*, en telle maniere que elles « poent morre as molins de Gorghe quittement « sans moture et sans autre droiture, tout chou « que il convenra à le souffisance de le maison. » (Duchesne, Gén. de Béthune, p. 109, an. 1232.) — [Le meme que *manée*, poignée.]

1. Mannequin. [Voir Manequin. Diminutif de *manne*, petit homme : « Une couppe d'argent dorée, « tortinée et boullongnée, et sur le couvercle ung « fritelet blancq, ou il y a un *mannequin* dedens. » (Ducs de Bourg. n° 2379, an. 1467.)]

2. Mannequin. Diminutif de *manne*, panier. Voir Des Acc. Bigarr. p. 186 ; Nicot le définit ainsi : « On en use pour une maniere de panier estroict « au fond et eslargissant en montant et sans cou- « vercle. »

Mannequinage. Corbeilles ou autres ouvrages de sculpture taillés dans les murailles. (Cotgr.)

Manneux. Plein de manne. (Cotgr.)

Mannoier. Manier :

Hervis moult souvent *mannoie*
Les mains s'amie Aalis. *(Poët. av. 1300, IV, 1480.)*

Mannyer. Même sens :

Princes, chascun veult avoir treśorier,
Estat royal, et argent *mannyer.* *(Desch. f. 259.)*

Manœuvre. [1° Service de bras : « Et toutes les « *manœuvres* que Robers d'Amiens y avoit chacun « an. » (Charte de Robert, abbé de Corbie, an. 1248.) — 2° Corvée : « *Manœuvre* à bras. » (Cout. Gén. II, 460.) — 3° Ouvrier de bras : « Il avoit tousjours « beu du mesme vin que beuvoient les *manœuvres* « de sa maison. » (Amyot, Caton, 10.)]

Manœuvrer. [Labourer : « (La vigne) c'on « laisse à *manœuvrer* selonc le coustume du païs. » (Beaum. XV, 12.)]

Manoie. [1° Miséricorde, grâce, dans le Châtelain de Couci, Laborde, p. 289.) — 2° Pouvoir, possession :

. . . . . . Faites tant que soie vostre ami
Que tous me suis mis en vostre *manoie.*
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1436.

1. Manoier. [Adjectif ; variante de *manier* — Facile à manier : « Ke li veist son escu *manoier* Pe « les enarmes lever et embracier. » (Gir. de Viane, page 237.)]

2. Manoier. [1° Manier : « Mais tant en cope « (d'un soliveau), et du gresle ot ostez ; Por mieu « tenir l'ot il bien atirez, Bien le *manoie* tot à s « volentez. » (Bat. d'Alesch. v. 6344.) — « Sire « Raoul, dist la mere Bernier, Nos ne savons nule « arme *manoier.* » (Raoul de Cambrai, 54.) — « J « me lairoie ançois tous les membres tranchie « Que ja je le (l'épée) laisaise à home *manoier.* » (Aiol, v. 5983.)] — « Les dez prist, si les *manoia.* » (Fabl. de S. Germ. f. 46ᵃ.) — 2° [Ménager, avoir e son pouvoir, dans Renart, v. 17770.]

1. Manoir. [Demeurer, résider. *Manant* en est le participe présent : « Lez le bois avoit un manoir « Ou li vilains soloit *manoir*, Qui moult avoit cos « et gelines. » (Ren. v. 8593.) — « Tuit mi bourjois « iront *manoir* à Saint Remi. » (Mén. de Reims, § 474.) — « Por *manoir* en ces bos ne serés jamais « sage. » (Aiol, v. 106.)] Dans les Serm. ms. de S. Bernard, *manoir* répond à *manere*, au sens de rester : « Amours qui toujours attise celuy ou il « veut *manoir* le contraint d'aimer celuy que son « cueur cuide oster. » (Gér. de Nevers, Iʳᵉ part. 120.)

. . . . L'ostel
Ou *manoient* près de la porte. *(Ms. 7615, II, f. 126.)*
Jointes mains li suplie (l'amour)
Qu'en gentils corps, et noble cuer *manoye.* *(Desch. 174.)*

2. Manoir. [Infinitif pris substantivement ; demeure : « Les deus pars du fief, le quief *manoir* « et l'ommage de ses sereurs de la tierce partie. » (Beaum. XIII, 6.)]

La flambe et li embrasemenz
Fait trebuchier les biaus *manoirs.* *(G. Guiart, f. 285.)*

Manois. Sur-le-champ :

Qui velt vivre, il meurt *manois.* *(Part. de Blois, f. 145.)*

« Cortois qui avoit parlé de *manois.* » (Cortois d'Artois, ms. de S. Germ. f. 83.)

Sour Engleiz flerent de *manoiz.* *(Rou, p. 355.)*

Manotte. 1° Mesure : « Il est permis à chacun « faire vollet sur le sien jusques à deux cens *ma-* « *nottes.* » (N. C. G. II, p. 886.) — 2° Menotte, dans les Contes d'Eutrapel, p. 257.

Manovrable. [Celui qui doit manœuvre ou corvée : « Comme les hommes du lieu de la Faye.... « sont ensemble leurs terres et possessions, de « main morte, *manovrable* et taillable à merci. » (JJ. 139, p. 265, an. 1389.)]

Manouvrage. Labourage : « *Manouvrage* de « terre ou de vignes. » (Beaum. p. 147.)

Manourc. [Outils d'un ouvrier, au reg. de la forêt de Brotonne, ms. lat. 4653.]

Manouvrer, Manourer. 1° Labourer, travailler des mains : « La terre... doibt estre arrestée en « la main du prince... qui ne la puissent *manou-* « *vrer* ne en cueillir les fruicts. » (Anc. Cout. de Norm. fol. 151.)

. . . . . Ils peussent tant *manourer. (Vies des SS. 61.)*

[2° Opérer : « Mais or pensez d'ainsi ouvrer, Se « d'amours voulez *manouvrer.* » (Bl. et Jehan, v. 1915.)]

Manouvrier. [Manœuvre : « Li diable la (tour) « firent et ovrer et drecier, Bien plus de mil ans, « sans point de mencongier; Et la tour firent faire « à lour *manouvrier.* » (Chans. d'Antioche, VI, 1023.) — « Quant on doit à *manouvriers* par le « reson de lor journées. » (Beaum. XXIV, 13.)]

1. Manque, *s.* [1° Absence, faute de : « Nous « averons la guerre à *manque* dou pourvoir. » (Froiss. II, 261.)] — 2° *adj.* Dépourvu de, manqué : « Ils se trouvent *manques* et taris. » (Mont. Ess. I, préf. p. 9.) — « Il falloit qu'ils eussent la citadelle « d'Anvers, car autrement leur victoire et revolte « demeuroit *manque.* » (Brant. Cap. Estr. II, 199.)

2. Manque. Manchot :

Sours et aveugles et muyaux,
Manques, boçus, povres. *(Hist. des Trois Maries, 456.)*

Manquemens, *adv.* Faute, manque : « Ceux « qui, *manquemens* de moyens, ne pourront four- « nir aux amendes,.... l'amenderont par prison. » (N. C. G. t. II, p. 589.)

Manquer. « Il n'en *manque* non plus qu'un « chien de pulces. » (Oudin.)

Manquerot. Manchot : « Le *manquerot* fera un « enfant qui n'aura point de bras. » (Bouchet, Serées, p. 146.)

1. Mans. Nom de ville : « Li papelars du *Mans,* » proverbe. (Poët. av. 1300, p. 1652.)

2. Mans. Mandement :

Tant en (d'amour) ai requis la douce debonaire
Par *mans* et par escris, qu'el me torne au contraire.
MS. 7218, fol. 257.

Mansais. [Monnaie des comtes du Mans. (Voir Manseau, Mansois), dans la Coutume du Mans, art. 4, 5, 6.]

Mansal. [Commensal : « Le vicaire de S. Jac- « ques... comme estant *mansal* dudit seigneur « abbé. » (Ch. de 1571.)]

Mansart, *adj.* Domestique : « Pigeons ramiers « et *mansarts.* » (Malad. d'amour, p. 182.) — [« Un « jeune enfant monte sur un arbre pour oster et « desracher un ny de coulons *manssars* qui estoit « audit arbre. » (JJ. 171, p. 197, an. 1420.)]

Mansaur. [Peut-être synonyme de *manse :* « Si « a li cuens rentes des terres *mansaurs* k'on apelle « quartiers; si tient chascuns quartiers cinq bon- « niers. » (Reg. du comté de Namur, f. 8, an. 1289.)]

Manse. [Mesure agraire valant 12 bonniers ou 15 hectares; cet espace de terrain devait suffire à l'entretien du tenancier et de sa famille. Le *manse* du seigneur se nommait *chef manse;* les manses des tenanciers étaient *ingénuiles, lidiles* et *serviles.* On appelait manse *nu* celui qui n'était pas entièrement cultivé, *vacant* celui qui manquait de tenancier, *vêtu* celui qu'on trouvait dans les conditions normales.]

Manseau. Monnaie du Mans : « Un *manseau* « vaut un normand et demi. » Ce proverbe n'est pas odieux, comme plusieurs pensent : du moins il ne l'est pas dans son origine; il vient de ce qu'autrefois on battoit dans ces provinces deux sortes de monnoies qu'on nommoit *manseaux* et *normands :* le *manseau* valoit un normand et demi. (Du Cange, sous *Moneta,* IV, 521 c.)

Mansels. [Droit de gîte : « Concessimus... « quemdam redditum ibidem percipiendum, vulga- « riter dicitur les *manseis.* » (Ch. de S. Louis, pour l'abbaye de Bon Port, an. 1258.) Voir Mansois 2.]

Mansime, *s. f.* Maxime, mineure en terme de l'école : « Je soustendray la raison que j'ay dite en « ceste present article qui est vraye, et est une « *mansime,* laquelle souffist pour response contre « toutes les raisons que pourposé avez. » (Modus et Racio, f. 241.) Voir Mansine.

Mansine. Maxime : « La seconde raison est « celle par laquelle je preuve ma *mansine.* » (Modus, p. 233 b.)

Mansion, *s.* 1° Demeure, habitation :

. . . . En la grant *manssion*
Puist sans fin m'ame avoir participation.
MS. 7218, fol. 222.

L'embraserent toute et fondirent
Sanz epargnier .I. *mansion,*
Et fu mis par terre Illion. *(G. Guiart, f. 138.)*

2° [Résidence : « Pluseurs sont, si comme mar- « cheans et gens errans par le pais, qui n'ont nules « *mansions,* ou ils les ont hors du roiame. » (Beaum. LXVII, 25.)] — 3° Domestiques : « Or avoit « amené Henri d'Angiau bien 30 mille *mansions* « pour demourer en Constantinople. » (Chron. de Flandre, citée par Du Cange, sous *Mansio,* IV, 237 b.)

Mansionier. [Fermier d'un manse : « Nul ne « doit avoir congnessance de cause sur autre, s'il « n'est son *mansionnier* en fief, ou en arriere fief. » (Anc. Cout. de Bret. f. 176 b.)

1. Mansois. Monnaie du Mans. (Voir Manseau) : « La livre de deniers *mansois...* estoit composée de « 260 deniers. » (Du Cange, sous *Moneta,* col. 521 c.)

Et de besans et d'estrelins
Et de *mansois* et d'angevins. *(Mouskes, p. 533.)*

« *Mançois* un pour deux angevins. » (Ordonn. t. I, p. 94.)

2. Mansois. [Droit de gîte : « Cum medietate « logiæ et redditus, qui vocatur li *mansois.* » (Du Cange, IV, 239 c.)]

Mansoyée. [Voir Mensoie.] Demi-charretée dans le patois de la Dombe. (D. C. sous *Mansoyata.*)

Mansuet, Mansuete. [Doux, traitable : « En « ire a mi et extremitez; et li hom qui tient le mi « est apelez *mansuetes.* » (Brun. Lat. Trés. p. 289.)] — « Salomon vray apoticaire, c'est à sçavoir à

« l'homme pacifique, cuer *mansuet* et contempla- « tif. » (Apolog. d'Hérod. p. 564.)

Mansuetement, *adv.* Avec douceur, d'une manière traitable. (Cotgr.)

Mansuetude. [Douceur : « De ire et de *man-* « *suetude.* » (Brun. Lat. Trésor, p. 289.) Voir aussi J. Marot, p. 6.]

Mansuetume. Même sens, dans S. Bern. Serm. ms. page 37 : « Que nos *mansuetume* et humiliteit « apregnons à nostre signor Jhesu Crist. »

Mant. [Commandement : « Et chil li ont en con- « venant Que il revenront à son *mant.* » (Cléomadès.) — « Pour le *mant* al roi Pepin. » (Mouskes, page 60.)]

Mante. 1° Couverture de lit qu'on fabriquait à Montpellier, à Avignon et à Paris :

Il tourne, il vire en son lit, agité
D'inquiétude et de douleur ardente ;
Cherchant le frais, trop lui pese une *mante*
Pour couverture, et de piés et de bras
Il pousse, il jette, il renverse ses draps. *(Jamyn, p. 120.)*

[2° Manteau : « Icellui Jaques avoit vendu audit « Boyer un vestement appelé *mante*, dit mantel. » (JJ. 158, p. 461, an. 1404.)]

Manteau, Mantel, Mantiau. [I° Vêtement, au propre et au figuré : « Suz sun *mantel* enfuit la « cuntenance. » (Rol., v. 830.) — « Urrake vient, « Uns cuens par le *mantel* le tient. » (Partonopex, v. 9932.) — « Dui roi mainent l'empereris Et li sos- « tienent son *mantel.* » (Id. v. 10715.) — « Auquel « suppliant ledit Peresson demanda : as-tu vestu « *mantel*, dont te vient-il, es tu advocas? » (JJ. 128, p. 4, an. 1385.)] — « Toutes avoient donné aux che- « valiers pour eulx parer, et guimples et chappe- « rons, et *manteaulx.* » (Percef. I, f. 155.)

Bonne cote ot et bon *mantel.* *(MS. 7218, f. 229.)*

« Ha a comme malheureux est homme qui se « marie... celuy qui de ce *mantel* est vestu, peines « et travaulx..... ne lui fauldront. » (Percefor. IV, f. 49.) — [On distinguait sous le règne de Charles VI : 1° « Deux *manteaulx* doubles, tout un *à chevau-* « *chier*, et chapperons doubles. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 122.) — « Fourreure d'un *mantel à che-* « *vaucher*, d'escarlatte rosée » pour la reine Isabeau. (Id. p. 169.) — 2° « *Manteau* lonc *à fons de* « *cuve* d'escarlate vermeille. » (Id. p. 170.) — « Une « robe à relever (en drap vert de Bruxelles) pour « la ditte madame la royne, pour le terme de « Pasques : c'est assavoir un grant *mantel* à fons « de cuve, et une houppelande. » (Id. p. 134.) — 3° « Une piece de ruban de soye vermeil, pour le « *mantel à parer* du roy. » (Id. p. 147.) — 4° « Escar- « late rozée clere... pour faire deux grans *manteaulx* « *à pignier*, et chapperons doubles. » (Id. 123.) — 5° « *Mantel de chappelle*, fait de drap vert » pour la reine. (Id. 165.)]

II° [Lisière du drap, aux Ordonn. t. VIII, p. 336, an. 1399.]

III° Prétexte : « Nous n'entendons point dessous « le *manteau* des dites coustumes et usage, faire « préjudice ou déroger en aucunes façons à nos « droits. » (N. C. G. I, p. 565.)

IV° Mantelet pour s'abriter dans un siège ; hourdage au sommet d'une tour, à la hauteur des machicoulis : [« Li Englès ordenerent *mantiaus* et atour- « nemens d'assaut. » (Froiss., VIII, 74.) — « Item « que la barbacanne... soit repparée et.... garnie de « gachils et d'estagieres et *manteaux.* » (Hist. de Nimes, II, 169, an. 1355.) — « Item bretesches et « *manteaux* couronnez ou galandiz de tours, sous- « tendront d'aisselés seulement, sans gros. » (Arrêt du Parl. de 1375.)] — « Quatre à cinq tappons de « bois pour les canons, avec les *manteaulx* à ce « necessaires. » (Le Jouv. p. 291.)

. . . . Cel *mantel*
Que Flamens firent cel an tel
Dont les ais n'i erent pas entieres
Mes garnies d'arbalestieres. *(G. Guiart, f. 295.)*
Si ont print targes et *manteaulx*
Pour eulx garder des magonneaulx. *(G. de la Bigne, 60.)*

Expressions : 1° « Se firent les seigneurs de l'ost « (devant S. Malo) ouvrer et charpenter *manteaux* « *d'assaut.* » (Froiss. II, p. 27.) — 2° « *Manteau* de « bombarde, » machine dont on couvroit ces pièces d'artillerie, placées sur la grève de la mer afin d'empêcher qu'elles ne fussent mouillées quand la marée venoit. (Mathieu de Coucy, Charles VII, page 655.) — 3° « Pons torneis à *mantiaus*, » pont levis avec des mâchicoulis. (Ph. Mouskes, p. 703.) — 4° « *Manteau* de cheminée. » (Cotgrave.) — 5° « *Manteaux* de porte, » ventaux : « Trouva le « duc de Bourgogne (en faisant son entrée dans « Gand, en 1458) les *manteaux* des portes mis « dehors aux champs. » (Monstrelet, III, p. 74.) — 6° « rois à deux *manteaux*, » filets à deux pans : « La rois a .III. gielles est appellé pans ou *rois à* « *deux manteaux* et de tilles roys a l'en de bons « déduis. » (Modus, fol. 172.) — 7° « Droit de *man-* « *teau.* » Il produit dix livres chaque année à chaque secrétaire de la maison et couronne de France. Les conseillers de parlement prenoient gages et manteaux, et les conseillers clercs ont encore ce droit de manteaux. (Laur.) — 8° « Garder les *man-* « *teaux*, » expression qui vient peut-être de ce que S. Paul gardoit les manteaux des bourreaux qui lapidoient S. Etienne. Mr Fleury s'en sert dans le récit qu'il en fait, hist. eccles. liv. I, p. 126 : c'est être oisif pendant que les autres s'occupent. — 9° « Pendre son *manteau* à foible cheville, » assurer mal ses affaires ; se reposer sur des protecteurs impuissants. (Cotgr.) — 10° « Perdre son *manteau.* » (Hist. de Thou, X, liv. 87.) — 11° « *Manteau* laissé « au debiteur » ou avoir « *mantel* affublé, » allusion au débiteur, qui, pour sortir de prison, doit faire cession de ses biens entre les mains de la justice. (Bout. Som. Rur. p. 799.) — 12° « Cœur content et « *manteau* sur l'espaule. » (Cotgr.) — 13° « Fy de « *manteau* quand il faict beau. » (Ibid.)

14° On ne doit pas a trop haut amour tendre
Ne son pié plus que son *mantel* estendre.
Poës. du Vatic. MS. nº 1490, fol. 48, R°.

15° [« Cy nous dist comment un proverbe dist :

« Qui trop estent son *mantel* la penne en ront......
« C'est dit pour un menestrel de vielle qui pour sa
« vielle fist faire un feurre si noble comme il sot
« deviser ; et comme il fu fait, pour ce que il ot pou
« argent pour le paier si li convient vendre ; si fist
« tant par sa folie qu'il n'ot ne feurre ne vielle. »
(Le Roux de Lincy, II, 174, XIIIe s.)]

Mantelet. [1° Petite mante : « Son chief covert « d'un *mantelet*. » (Ren. v. 7685.) — « Un *mantelet* « hermine li ploia soz son cief. » (Aiol, v. 6632.)] — 2° Monnaie : « *Deniers d'or au mantelet*, et de ceux « à la double crois de florins de Florence et de « Venitiens d'or, de chascun se il est de pois et de « loy si comme il doibt estre, neuf sols unze deniers « parisis. » (Ordonn. I, p. 618.) — « Le *fleurin au* « *mantelet* vaudra la pièce douze sols. » (Ibid. t. I, p. 550.)

Manteline, *s.* Mantelet : « Le roy (Charles VIII) « avoit lors vetu un sayon de drap d'or avec une « *manteline* de satin gris et violet. » (André de la Vigne, Voyage à Naples de Charles VIII, p. 171.)

Mantelline, *s.* Espèce d'arme :

Briquolles, fundes, machines,
Dollequins agus que picques,
Mantellines, gaillardines,
Bringandines, cappellines,
Cuyraces, hasches, et masses. *(Molinet, p. 130.)*

Manticore, *s.* Espèce d'animal, sorte d'insecte. (Cotgr. ; Rab. IV, p. 274.)

Mantil, *s.* Nappe ou serviette. (Cotgr.)

Mantin, *s.* Espèce de fusain ou sureau. (Cotgr.)

Mantis. [1° Toile : « Jehan Charles de Besour- « nay avoit pris environ douze aulnes de toille, « appellée *mantis*. » (JJ. 137, page 8, an. 1389.) — 2° Nappe : « Linceux, *mantiz*, nappes et autres « linges. » (JJ. 185, p. 325, an. 1457.)]

Mantouane (à la). A la façon de Mantoüe : « Chevaux...... arnachez, les uns à la genette, les « autres à la *mantouane*. » (Brantôme, sur les Duels, p. 68.)

1. Manuel, *s.* Livre d'église, contenant l'ordre du service pour l'extrême-onction, le baptême : « Livres appellez le *manuel* et l'espitolier. » (Cout. Gén. t. I, p. 390.)

2. Manuel, *adj.* De la main :

Hersent a son regart mis
En Foukier qi se coroie ;
Toupioit o le coispel,
Tout entour son doit *manuel*
Et sifloit tout à devis. *(Vatic. n° 1490, f. 111 ᵃ.)*

Expressions : 1° [« Issues, saillies, huisseries, « huvrelas, appentis, estaures ou *manueles apuys*. » (Olim, f. 135, an. 1312.)] — 2° « Argent *manuel*, » argent comptant. (Cotgrave.) — 3° « Fief *manuel* » : « En Champagne y a aulcuns fiefs qu'ils appellent « *fiefs manuels*... et ne doibvent les dicts fiefs aul- « cun debvoir, n'y droict, sinon que le detenteur « est tenu de la garde du chasteau en temps de « guerre (comme à Jully) ou quand il plaist au sei- « gneur feodal. » (Pithou, C. de Troyes, p. 96) — 4° « Justice *manuelle*, » qu'on se rend à soi-même, comme quand le seigneur, pour être payé des arrérages de sa rente ou charge, prend de la main quelque chose sur l'héritage, en la présence du sergent, auquel il les délivre pour les discuter. (Cotgrave ; Stille de procéder au Parlem. de Norm. f. 70.)

Manuelle. [Anse : « Item un pot esmaillié ; s'a « dessus le *manuelle* deus pumelles contredorses. » (Inv. des joyaux d'Edouard Ier, an. 1297.)]

Manumettre. [Affranchir : « Avant qu'un serf « *manumis* par son seigneur soit franc, il faut qu'il « paie finance au roy. » (Loysel, 91.) — « Gens de « serville condicion, mainmorte, *manumiz* et « affranchiz. » (Cart. de Lagny, f. 243, an. 1516.)] — « Quand un vassal *manumet* son homme de corps, « il vient et retourne de ce meme fait au roy, en « pareille condition qu'il estoit à son seigneur. » (Cout. Gén. I, p. 462.)

Manumitter. [Même sens : « Avons franchi et « franchissons, avons *manumittez* et *manumittons* « les enfans dudit Jehan Camion. » (JJ. 84, p. 414, an. 1354.)]

Manupast. Même sens que *mainpast :*

Les veufves femmes qui n'ont pere,
Ou qui n'ont fils, nepveu, ou frere,
De leurs *manupasts* aians aage. *(Cout. de Norm. f. 50.)*

Manus Christi. Sorte de confiture, d'épice :

Et o les choses dessus dittes
Convient pignolat qui refroide,
Manus Christi qui est roide,
Et aultres espices assez. *(Desch. f. 497.)*

Manuvrer. [Incruster. Le fer de la lance « Dunt nostre sire fut en la cruiz nafrez, En l'oret « punt l'ad faite *manuvrer*. » (Rol. v. 2506.)]

Manuyance. [Jouissance : « Et si doit avoir la « vile de Biaufort.... et tot si avant en justices, en « gardes et en toutes autres droitures et *manuyan-* « *ces*. » (Mart. Anecd. I, col. 1136, an. 1273.)]

Manzere. « Y en a d'autres qu'on appelle *nothi,* « *vulgo, concepti et spurii, quasi sine patre :* nez « d'une femme publique et d'un père incertain. « Aucuns ont estimé qu'ils sont aussi appellez « *manzeres ;* mais ils s'abusent, *quia* manzeres, « *de quibus Deuteronom.* 23, *dicuntur qui ex* « *probroso et lege divina damnato coitu nati sunt,* « *ut offendit Cujacius.* » (Bout. Som. Rur. p. 544.)

Mappe. [Nappe, au reg. JJ. 182, p. 130, an. 1454.]

Mappemonde. [« La *mappemonde*. » (Ms. Baluze, 875.) — « Comment dient les mesureurs de la « *mappemonde*. » (Songe du Vergier, I, 156.)]

Mappule. Petite pièce de toile pour couvrir le ciboire. (Cotgr.)

Maque, Maquie, Maquier. [Houlette, action de s'en servir ; s'en servir : « Comme iceulx deux « pasteurs.... se eussent prins, sur couleur d'esba- « tement admiable, de leurs louces ou *maques* de « bregier, jetter ou *maquier* l'un après l'autre de la « terre. Et en ce faisant, un d'eulx se feust courrou- « cié à l'encontre de l'autre, pour *maquie* ou motte

« de terre dont il fu feru. » (JJ. 176, page 279, an. 1443.)]

Maquelette. [Petite massue : « Le suppliant « qui tenoit une *maquelette* ronde de fer. » (JJ. 195, p. 128, an. 1468.)]

1. Maquereau, Maquerel, Maquerlau. [Poisson : « Tout le *maquerel* et tout le harenc qui « vient à Paris doit estre vendus à conte. » (Liv. des Mét. 270.) — « Et quand il (Jean sans Terre) vint « loing en meir, si le (Arthur) rua enz aus *maque-* « *riaus* pour avoir sa terre. » (Mén. de Reims, § 245.)

. . . . Quant des poys demande,
On me fait feves ou pourreaulx ;
Se harens vueil, j'ay *maqueraux*. *(Desch. f. 493.)*

« *Maquereau* bastard, » espèce de poisson marin ; en latin *trachurus*. (Cotgr.)

2. Maquereau, Maquerelle. [Entremetteur, courtier de débauche ; ce mot a la même origine que maquignon, c'est-à-dire l'allemand *Maekler :* « Tu es *maqueriaus* chascun mois. » (Ruteb. 214.) — « L'orde vieile putain prestresse, *Maquerelle* et « charroieresse. » (Rose, v. 9370.) — « L'on ne « peut accuser une femme d'adultere, si son mari « ne s'en plaint, ou qu'il en soit le *maquereau.* » (Loysel, Instit. Cout. VI, 1, § 17.)]

. . . . Ce n'est mie grant delit
D'avoir tel *maquerel* de nuys. *(Desch. f. 422.)*

Expressions : 1° « Langage *macquereau*, » corrupteur : « Quand aux flateurs estiment ils les « personnes si grues que de se laisser corrompre « par leur *langage macquereau.* » (Des Acc. Bigarr. préf. p. 3.) — 2° *Maquereaux* horologes : « Les « anciens n'avoient point de *maquereaux horolo-* « *ges.* » (Bouchet, Serées, p. 46.) Ce passage fait peut-être allusion au crucifix *marque eau*, qui étoit dans Paris près la rue de la Perle, où l'on avoit marqué les différentes crues des eaux de la rivière.

Maquerelerie. [Métier de maquereau, aux Ord. V, p. 441, an. 1371.] — « Vaillans femmes et « sages ès ars de sorcherie, de quaraus, et de « *maquerelerie.* » (Modus et Racio, f. 297.)

Maquerellage. Même sens. Chez nos anciens, ce mot n'étoit peut-être pas malhonnête comme aujourd'hui, s'il est vrai que du temps de Marguerite d'Autriche on n'entendoit par *maquerellages* que des petites pièces, telles que les enfants en font. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 92.)

Maquereller. Exercer le métier de maquereau. (Oudin.)

1. Maquet. [Meule : « Il avoit un petit *maquet* « de foing dessoubz une vassure d'icelle eglise, ou « le suppliant getta un tison de feu. » (JJ. 174, p. 51, an. 1427.)] C'est un mot de patois dans quelques cantons de la Champagne.

2. Maquet. [Houlette, comme *maque :* « Loucés « ou *maquet* de bregier. » (JJ. 176, p. 279, an. 1443.)]

Maquignon. 1° Marchand de chevaux : « Il se « fit *maquignon* de chevaux. » (Desper. I, 173.) — 2° Simoniaque : « *Maquignon* de bénéfices. » (D. C. sous *Mango*, 2.) — 3° Entremetteur, au propre et au figuré : « *Maquignon* de chair humaine. » (Oud.) — « Deviennent *maquignons* des places des réfor- « més. » (Mém. du duc de Rohan, I, 330.)

Maquignonnage. Commerce illicite, digne d'un maquereau : « J'aymerois mieux que luy et sa « femme fussent où je dirois, que d'avoir servi à « tel *maquignonnage.* » (Cholières, Contes, I, 169.)

Maquignonne. Entremetteuse : « *Maquignonne* « de mariages, » femme qui se mêle de trouver des partis à ceux qui veulent se marier. (Oudin.)

Maquignonner. 1° Trafiquer (Du Cange, sous *Mangonare*) : « Voici qu'on vous monstrera aussi « tost au doigt comme celuy qui *maquignonneroit* « les enjolemens de nos genettiaques. » (Cholières, Contes, I, p. 190.) — 2° Maquiller, en argot : « On la « decrassoit en ce lieu, on lui adoucissoit la peau, « on la blanchissoit, on la parfumoit ; en un mot, on « y *maquignonnoit* une Cendrillon, comme on pré- « pare un riche cheval. » (Gazette Noire, 1749, p. 99.)

Maquignonnerie. Tromperie. (Dialogue de Tahureau, f. 137 b.)

1. Mar. [Voir MARE. Mal, pour le malheur de : « Carles li magnes *mar* vos laissat as porz. » (Rol. v. 1949.) — « Tant *mar* fustes hardiz. » (Id. v. 2027.) — « Jà *mar* por chou vous mouverés. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « Jà *mar* mandira mire « pour lui saner. » (Aiol, v. 4448.)]

Beau filz, ne passes tu noient
Là où tu verras male gent ;
Se tu i passes, n'este pas,
Se tu estoiz, *mar* i seras. *(Fabl. S. Germ. f. 4.)*
Mar s'est chaufez qui toz s'est ars. *(Ms. 1615, I, f. 104.)*

« *Mar* acointai sa tres douce faiture. » (Vat. 1490, fol. 21 a.)

Mar vy vos yeux par les quels fu trahis ;
Helas dame, quel dure departement ! *(Desch. f. 153.)*

Expressions : 1° « *Mar atiré*, » maltraité, malheureux :

. . . . . . *Mar atirés*
Et cil qi est tieus menés
Qe cou q'il aime guerpist. *(Vat. n° 1490, f. 160.)*

2° « *Mar né*, » né pour son malheur, sous une mauvaise étoile :

Las *mar* furent corps d'Adam nés
Qui ce jour seront condempnés
Par sentence perpetuelle. *(Desch. f. 543.)*

3° « *Mar issent*, » réussissent mal :

Mar issent de tele gent
Qui convoitent or et argent
Plus qu'ils ne font chevalerie. *(Fabl. S. Germ. p. 180.)*

4° « *Mar venir*, » venir pour son malheur :

Tant ala, et tant echaufa,
Que li autre le menaça,
Et dist que *mar y venist* mais. *(Ibid. p. 140.)*

5° « *Mar vivre*, » vivre mal, à regret :

. . . . *Mar vive* je tant
Qu'amors me vout alegier ma grevance,
Et chacun jor double ma mesestance.
Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 525.

6° « *Mar finer*, » finir mal. (Id. III, p. 1028.)

2. Mar. Mer : « Port d'aigue douce et de *mar.* » Poët. av. 1300, I, 463.)

Marabou, Marabouth, Marabut. Mot africain. Chez les Algériens, les *marabous* sont les maitres de leur loi, les prêtres mahométans qui desservent les mosquées et qui, quelquefois, joignent à cette dignité la couronne royale. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, I, p. 223.) On a donné le même nom à une montagne ou roche voisine de Gigeri, fameuse par l'expédition de 1664, et peut-être à cause du séjour qu'un de ces imposteurs y a fait. Il est probable que de là nous est venu le mot populaire de *marabou*, pour dire un vilain Turc. (Ibid. I, p. 202.) En 1592, on voit un prince *marabut* en Afrique. (De Thou, Hist. trad. p. 606.) Les *marabouths* sont les mêmes que les Almoravides, dont la dynastie, qui commence vers 1068, fonda le royaume de Maroc. (Hist. des Etats barbaresques de 1757.) C'est aussi le nom d'une voile de galère. (Dict. de Corneille.)

Marachemin, *s.* Plante : « Dix joinctées de « *marachemin* blanc, ou de melice. » (Fouilloux, Vénerie, fol. 81.)

1. Marage. [*Adjectif et substantif.* Marécage, qui habite les marécages : « La furent assemblé « icele gent *marage.* » (Alex.)]

Plus coulant que couleuvre en *marage.* *(Desch. f. 38.)*

2. Marage. [Maritime : « Dez ore vers la mer « tout le pais *marage.* » (Rou.)]

A son col pent une grant targe
Qui fu dos de poisson *marage.* *(Blanch. f. 179.)*

Maraglier. [Sonneur de cloches : « Campana- « rius, *maraglier.* » (Gloss. lat. 7692.)]

Maraine. Marraine : « Quant la dame veit la « pucelle,...... elle luy dist...... j'en veus estre la « *maraine*, car desormais la nommeray Cuer d'a- « cier. » (Percef. III, f. 94.)

Marais. Marécage : « Guillaume Bouqueton fut « porté par terre, et .. sauvé a pié par ung *marays.* » (Le Jouvencel, p. 225.) — « Les *marais* et commu- « nautez estant es mectes de bailliage. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 340.)

Expressions : 1° « *Marays* d'un estang, » bords d'un étang : « Fallut loger sur les *marays d'un* « *estang* au bord d'un bois. » (Petit Jehan de Saintré, p. 500.) — 2° « *Marais* salant, » d'où l'on tire du sel : « On a douté si les lods et ventes etoient dûs « aux seigneurs des *marais salans*, par ce qu'outre « la franchise naturelle, ces marais tirent moins « leur valeur de l'etendue de la terre que de la « chaleur et de la force du soleil, mais un arret du « dernier septembre, a condamné.... à les payer. » (Laur.) — 3° « Se sauver par les *marais.* » Cette expression, encore d'usage, vient peut-être de ce qu'au siège de La Rochelle, dans une terreur panique, « plusieurs eurent telle frayeur qu'ils aviserent « à se sauver par les *marais*, et plusieurs s'y enfui- « rent qui furent après reconnus par la boue qui « en estoit empreinte en leurs chausses. » (Brant. Cap. franç. IV, 281.)

Marance, Marancer. [Absence de l'office divin ; être à l'amende pour ce fait : « S'ils font « *marance*, seront mulctez par l'advis du chapitre. » (Stat. du Chapitre de Soissons.) A Auxerre, on disait : « Punir de *marance*, *marancer* quelqu'un. » (Du Cange, sous *Marancia.*)]

Maranche. Douleur, dans le Caton en roman (D. C. sous *Marancia*) :

Se par ta deserte as *maranche*,
Souffrir le dois en patianche.

Marande (sainte). Espèce de jurement : « *Saincte Marande* il faut retourner au moulin, c'est « autant de pesché, il n'y a pain qui ne s'en aille. » (Contes d'Eutr. p. 82.)

Marander. [Goûter à l'heure de midi : « Après « ce que les compaignons de la ville de Boulzi- « court...... eurent *marandé* en l'ostel de Jehan « Rohart. » (JJ. 195, p. 487, an. 1470.)]

Marane. [1° Nom donné par les Espagnols aux Arabes et Juifs convertis, et devenu une injure signifiant traître, perfide. En Espagnol, *marrano* signifie porc, maudit, excommunié.] Voir Marran : « Un sale *marane* et infidèle Juif. » (Strap. II, 427.) — 2° Infâme : « Perdre une ame, un roy, un para- « dis, et nostre eglise tout ensemble, pour donner « lieu à leurs *marannes* desseins. » (Pasq. Rech. liv. III, p. 288.)

Marangais, *s.* Espèce de troupes : « Deux cens « Walons ou *marangais* qui sont tous Bourgui- « gnons. » (Mém. ms. du maréchal de la Vieville.) — « Par *marangets* et fouillars vilains, partisans « d'emprez de Metz estoient esgousillez et deffaits. » (Hist. de la Popelin. I, f. 44.) — [Peut être dérivé du précédent, désignant des troupes espagnoles.]

Marasmé, *adj.* Exténué, qui est dans le marasme. Un malade attaqué de la vérole « estoit tout « *marasmé* et desseché avec extremes douleurs. » (Journ. des Savans, janvier 1738, p. 163, qui cite Thierry de Heri ; Cotgr.)

Marastre. [Belle-mère, au propre et au figuré : « La tierc estoit *marastre* à lui et à sa gent ; Quar « recouvrer n'i pueent ne soile ne forment. » (Rom. d'Alexandre, p. 94.) — « Et delez aus seoit l'empe- « reis qui ere fame al pere et *marastre* al fil. » (Villeh. § 212.)]

De mere leur sera *marastre*,
Et peut estre qu'elle aymera
Du second marry qu'elle ara
Mieulx les enfans que du premier. *(Desch. f. 502.)*

O tu cité (Paris) de justice aournée....
Mere de foy, *mairastre* d'eresie,
Le vray escol de la théologie. *(Id. f. 37.)*

« Qui a *marastre* a le diable en l'atre. » (Cotgr.)

Maratresque, *adj.* Qui tient de la marâtre. (Cotgrave.)

Maraud, *s.* Terme d'injure, coquin, scélérat : [« Comment, m'en irai je en pourpoint Et desnué « comme ung *marault.* » (Villon, page 208.)] — « Encor aujourd'huy..... apellons nous ceux à qui « nous voulons mal, et pensons injurier *marauts*,

« coquins, belistres, comme voulant leur reprocher « qu'ils sont mechans et larrons. » (Bouch. Serées, p. 159 et 160.) — « Les astres se soucient aussi peu « des riches comme des *maraulx*. » (Rab. Pronost. t. V, p. 10.)

Maraudaille, *s*. Collectif de maraud; canaille. (Cotgrave.)

Marauder, *v*. Faire le métier de marauds. (Oud.)

Maraudise, *s*. Métier ou acte de maraud; rusticité, lourdise. (Id.)

Marayer, *v*. Naviguer en mer. « Une nave de « mer garnie de voile et de mast; chastel devant et « derriere, et de tous autres abillemens et orde- « nances qui appartiennent à nef pour *marayer*. » (Chron. de Nangis, an. 1377.)

Marayeux, *s*. Jardinier de marais. « Monsieur « le prédicateur vient harassé comme un *ma-* « *rayeux*. » (Moyen de parvenir, p. 337.)

Marbotin. Monnaie d'or sarrazine; elle tire son nom des Marabouts ou Almoravides. Elle a eu cours en Espagne et en France.

> *Marbotins* et estellins blans
> I trove l'en tot por noient. *(Ms. 7615, t. II, f. 158.)*

Dans les lettres de Philippe VI, roy de France, (1336), on lit : « Quantes que au dit lieu a mutation « de prieur (de S. Gemme en Saintonge) et nouvelle « institution, d'icelui, l'on nous rend et paye un « *marbotin* d'or. » (Du Cange, sous *Marbotinus*.)— Selon Nicot, on lit fréquemment dans les chartres des Rochellois les mots de *marboutin* et *marebou-tin*. — [« Derechief pour la meson à la famme feu « Guillaume de Faie, bourjois de la Rochelle, ...un « *marbotin* chascun an. » (Compte de 1268.)]

Marbre. [I° Calcaire à grains fins : « Sur un « perrun de *marbre* bloi se culchet. » (Rol. v. 12.) — « Il avoit une colonne en Costantinoble enmi la « ville auques, qui ere une des plus haltes et des « mielz ovrées en *marbre* qui onques fust veue « d'oil. » (Villehard. § 307.) — « Un escrinet d'une « pierre, aussi comme *marbre*, toute goutée de « vert. » (Inv. du duc d'Anjou, an. 1360, n° 162.)]

Expressions : 1° « *Marbre* gentil, » blanc et dur. propre aux statuaires. (Cotgrave.) — 2° « *Marbre* « grené, » marqueté. (Ibid.) — 3° « *Marbre* lyois, » liais : « Un roy armé..... monté sur son cheval et « estoit d'ung *marbre lyois*. » (Percef. I, f. 38.) — 4° « *Marbre* parien, » de Paros, de couleur blanchâtre, qui étant poli imite la carnation. (Cotgrave.) — 5° « *Marbre* serpentin, » dont le fond est d'un vert foncé et les taches blanches. (Ibid.) — 6° « *Mar-* « *bre* Thebaïque. » Il y en a deux espèces : l'un a le fond verdâtre, avec des taches de deux ou trois couleurs différentes; l'autre a le fond noir, avec des grains argentés. (Ibid.) — 7° « Faire tailler quel- « qu'un en *marbre*, » faire faire sa statue : « Le « roy fit tailler (Saint Maigrin) en *marbre* superbe- « ment, comme Quélus et Maugiron, et autres. » (Brant. sur les duels, p. 308.) — 8° « Le *marbre* n'a « que faire de peinture. » (Cotgr.)

II° [Etoffe marbrée, tissue de fils de laine de diverses nuances : « *Marbre* verdelet, *marbre* ver- « meillet, *marbre* brousequin, *marbre* caigne- « *marbre* acole, *marbre* de graine, *marbre* dosien (Compte d'Et. de la Fontaine.) — « Ysabeau d... « Dampnemarie... et Guillaume Huet prindrent u... « cote de *marbre* nuefve a femme. » (JJ. 118, p. 2... an. 1380.) — « Une cote hardie de *marbre* caigne... « fourrée de gros vair. » (JJ. 153, p. 74, an. 1397...

Marbré. [Marqué de taches comme le marbre : « Item. .I. drap *marbré* vermeillet de Loviers. (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 95.)]

Marbreux. Plein de marbre. (Cotgr.)

Marbrin-ine, *adj*. Qui est de marbre : « De- « cendismes ung degré *marbrin*. » (Rab. V, p. 17... — « On leur a estably deux statues *marbrines*. (Clém. Marot. p. 324.) — [« Li portiers est mon... « tous les degrés *marbrins*. » (Aiol, v. 7829.)]

1. Marc. Poids de huit onces qui sert à peser les matières d'or et d'argent; par suite quantité d'or ou d'argent pesant un marc, dont la valeur numéraire varie suivant les époques.

> Il trait de son doi un anel :
> De fin or, bien valoit un *marc*. *(Fabl. S. G. f. 77 r.)*

Expressions : 1° « *Marc* d'argent, » droit de relief ou rachat. Il est estimé dix livres parisis et est dû au seigneur féodal, outre le revenu d'un an du fief de son vassal, pour le droit de relief ou rachat, quand le ruisseau est prisé vingt livres parisis et au-dessus. (Laur.) — 2° *Marc*, somme : « Le roy « d'Angleterre donna sur ses coffres (au duc de « Gueldres) mille *marcs* de revenue par an. » (Froiss. III, p. 271.) — 3° « *Marc* d'esterlin, » 13 s., 4 deniers : « Si... donna le jeune roy, (au comte de « Haynaut) .cccc. *marcs d'estrelins*, un estrelin « pour un denier, de rente..... et donna encores à « Philippe de Chasteaux..... cent *marcs* de rente à « l'estrelin. » (Froiss. l. II, p. 12.) — 4° « Ecus au « *marc* et à l'aloy. » « Encores que les deputez de « l'empereur fussent contents de prendre les escus « marchans et ayant cours, le chancelier Duprat, « pensant faire le prouffit du roy, meit en avant « qu'on mist les dits *escus au marc et à l'aloy*, de « sorte que les print à l'aloy, et fondant les dits « escus, se trouvoit grand interest. » (Mém. de du Bellay, III, f. 92.) — 5° « Au *marc* la livre, » au prorata : « D'icelle somme sera payé à chacun crédi- « teur, au *marc* pour la livre, c'est à scavoir, selon « ce que deu leur sera. » (Bout. Som. rur. p. 332.) — 6° « J'en ay le *marc* si vous en avez l'once. » (Les Marg. de la Marg. f. 381.) — 7° « *Marc* d'or, » droit que payent les acquéreurs d'une charge de notaire. (Du Cange, s. *Marcæ aureæ*.) — 8° « *Marc* « pesé, » le plus pesant, il vaut 26 s. en Allemagne.

> .... S'il se fust bien porpensez
> Ne l' feist por mile *marcs pesés*.
> Part. de Bl. dans D. C. sous *Marca ponderosa*.

9° « *Marc* au grand poids, » même sens : « Vingt « mils *mars* d'or *au grant pois*. » (Rom. d'Athis, ibid.) — 10° « Charge à poids de *marc*, » enivré : « S'estoit *chargé à poids de marc* à bon compte. » (Bouchet, Serées, I, p. 36.) — 11° « Cocu à poids de

« bestail est trouvé pasturant en autruy village doit « amende au seigneur justicier, si ce n'est es lieux « ou le droit de *marchage* a lieu. » (C. G. II, 471.)

Marchaine. [Blé et autres denrées semées en mars : « Item sur chascun mui de pois, de feves, de « vesses et autres *marchaines*, trois deniers du « vendeur et trois deniers de l'acheteur. » (Reg. B. 2 de la Ch. des Comptes, an. 1339, f. 113 b.)] — « Deux sols tournois pour chacun septier d'avoine « et autres *marchaines*. » (C. G. I, p. 714.)

Marchais. [Marais, étang : « Comme les sup« plians feussent alez peschier en un *marchais* « commun en ladite ville de Chesoy en Gastinois. » (JJ. 165, p. 378, an. 1410.) — Pièce d'eau : « Item, « deux estans enclos dedans le terroüer dudit « Plessis, et deux *marchais*. » (1367, Aveu de La Périne ; L. C. de D.)] — « Aussi puet il (le sanglier) « aler en queste aux marais et *marchaiz* et ruis« seaux. » (Chasse de Gast. Phébus, ms. p. 177.) — « Marez, *marchais*, et autres lieux moulx. » (Id. p. 339.)

Marchal. « *Marchal* des logis du roy, » celui qui marche ou marque et assigne diversement les logis aux domestiques de la maison du roy. (Pasq. Rech. p. 736.)

Marchand. Les formes plus anciennes sont *marceant* et *marcheant*.

I° *Subst.* 1° Marchand, au propre et au figuré. Duguesclin allant aux ennemis dit à ses gens : « Veez là les *marchans* à qui nous devons mar« chander à present. » (Duguescl. Ménard, p. 416.) — 2° Quiconque trafique, soit comme honnête homme, soit comme traître. L'archiduc appelle son *marchand* le bâtard de Retranc, qui lui livra Oudenarde. (Mém. d'Ol. de la Marche, 627 ; Desch. 134.) — On donna le nom de *marchands* aux officiers et soldats de la garnison de Gertruydemberg, qui, l'an 1589, s'étoient livrés au duc de Parme pour de l'argent. (De Thou, Hist. trad. X, p. 84.)

Expressions : [1° « *Marchand* de houes, » voleur, fripon (comparez *houlier*) : « Ung trompeur, larron, « *marchant de houes*. » (JJ. 195, p. 831, an. 1473.)] — 2° « Hauts *marchands* de betail, » ceux qui en font un gros commerce. (Cout. Gén. I, p. 917.) — 3° « *Marchandes* publiques, » maîtresse en quelque métier que ce soit, comme lingère, couturière. (Laur.) — 4° « *Marchand* meslé, » qui vend différentes choses. (Oud.) — 5° « *Marchand* grossier, » qui vend en gros. (Ibid.) — 6° « *Marchans* fourains. » (Ordon. III, 447.) — 7° « *Marchand* qui perd ne peut rire. » (Oudin.) — 8° « Pas n'est *marchant*, celluy qui tou« jours gaigne. » (J. Marot, 212.) — 9° « *Marchand* « qui ne gagne perd. » (Apol. d'Hérod. p. 209.) — 10° « Vous vous en trouverez mauvais *marchand*, » vous serez trompé. (Strap. II, 367.) — 11° « Souper « de *marchand*. » (Cotgrave.) — 12° « Aujourd'huy « *marchand*, demain meschant. » (Doctrin. de Sapience, fol. 40.) — 13° « Bonne marchandise trouve « toujours son *marchand*. » (Cotgr.) — 14° « Nou« veau *marchant* doit payer son entrée. » (Percef. I, f. 34.) — 15° « Un *marchant* ne vault riens sans « monnoye, ne ung jeune homme sans conduite. » (Ibid. III, f. 114.)

II° *Adjectif.* [1° Qui a les qualités requises pour être vendu, qui a cours, qui sert dans le commerce : « Iceulz cuirs veus et cognus s'ils sont bons, loyaux « et *marchands*. » (Statuts des tanneurs de Coulommiers ; Bulletin du comité de langue, III, 567.)] — « Escus *marchands*. » (Du Bellay, f. 92.) — « Fagots « *marchands*, » ils doivent avoir trois pieds et demi. (C. G. I, 814.) — « Livre *marchande*. » (Cotgr.) — « Papier *marchand*, » papier gris, brouillard. (Id.) — « Poids *marchand*. » (Id.) — 2° Qui laisse la liberté du commerce : « Conclud la treve pour neuf « ans *marchande*, et revenant chacun au sien. » (Commines, Mém. p. 310.) — « Laquelle treve seroit « *marchande* et pourroient aller et venir les Anglois « par tout le royaulme. » (Chr. scand. de Louis XI, 233.) — 3° Qui porte bateaux : « Riviere *marchande*. » (Oud.) — 4° Propre au combat : « Lorsqu'ils furent « en place *marchande*. » (J. d'Auton, f. 3 b.) — « Le « gentil duc de Nemours, ne tous ses capitaines et « gens de guerre ne desiroient autre chose que a « les combatre mais qu'on les trouvast en *lieu* « *marchand*. » (Hist. du chev. Bayard, p. 285.) — [5° « Les six corps *marchands*. » On appelait ainsi à Paris les communautés des marchands qui vendaient les plus notables marchandises. C'étaient les drapiers-chaussetiers, les épiciers, les merciers, les pelletiers, les bonnetiers, les orfèvres. « Chacun de ces messieurs des six corps *marchands*, les plus distingués dans leur état, dit Hurtaut dans son dictionnaire historique de Paris, passe successivement juge consul, puis échevin de la ville de Paris, et ils en sont regardés comme les plus notables bourgeois. Cette dernière qualité les anoblit et leur donne le titre d'écuyer. »]

Marchandement. 1° En marchand : « Nobles « vivant *marchandement*. » (L'abbé Coyer, la Noblesse commerçante, 111.) — « Il pouvoit licitement « passer et repasser *marchandement* à tous ses « biens denrées et marchandises. » (Lett. de Charles de Bourg. au sr du Fay, p. 359.) — 2° [Avec la liberté accordée aux marchands : « Comme le suppliant « fust alez *marchandement* par mer en un vaissel « chargié de gloe. » (JJ. 101, p. 7, an. 1363.)] — 3° Roturièrement : « Toutte personne noble peut « acquerir et tenir fiefs et terres nobles, quelles « quelles soient, supposé quelle ne vive noblement, « et quelle vive *marchandement* ou roturierement. » (Cout. Gén. t. I, p. 314.)

Marchander. 1° Commercer, faire la marchandise, banque : « Les avoirs..... de quoy vous *mar*« *chandes*, et de quoy vous vivez. » (Mod. et Racio, f. 270.) — 2° Faire le change : « *Marchandoient* en « fait de change. » (Ordon. III, f. 151.) — [« Icellui « Jehan avoit *marchandé* et rongné des escus de « notre coing et aussi des blans en la compaignie « d'un homme qui *marchandoit* et rongnoit d'iceulx « et blans. » (JJ. 155, p. 214, an. 1400.) — 3° Conclure un marché : « Michel le Charpentier et Jehan

« le Charpentier offrirent à Jehan le Conte, dit « Mercier, un ou deux caques de verjus à acheter, « et comme il ne voulut en donner de chacun caque « que .xiv. sols, il ne *marchanderent* point. » (JJ. 138, an. 1389.)] De là l'expression : « *Marchander* « avant la main » : « L'amant requeroit quelle des- « clarast s'elle l'aymeroit ou non ; » la maîtresse répondit « qu'il n'estoit à ce recevable, car en telle « chose on n'a pas accoutumé de *marchander* « *avant la main*, ains fault congnoistre avant que « aymer. » Nous disons acheter chat en poche. (Aresta Amorum, 160.) — 4° Faire un trafic illicite: « Que nul verdier, mestre sergent, ou aucun autre « sergent des forez ne puisse *marchander* es poins « ne es mectes, ne es gardes de leurs offices. » (Ord. II, p. 248.) — 5° [Avoir commerce avec quelqu'un : « Le suppliant et icelle Jehanne ont tousjours « demouré ensemble en hostel en communaulté, et « vivoient et *marchandoient* par commun. » (JJ. 163, p. 308, an. 1409.) — 6° Discuter le prix : « Si « dites à maistre Jehan qu'il ne les (ouvriers) « embesoingne point, sans *marchander* avant. » (Ménagier, t. II, fol. 3.) — 7° Négocier au moyen d'argent : « Si s'avisa que il feroit assayer au dit « chapitainne se pour argent il poroit *marchander* « à lui, par quoi il reuist la ville de Calais. » (Froissart, V, f. 230.) — « Jadis vous *marchandates* à un « cuivers felon De mon corps à mordrir par grande « traïson. » (Baud. de Seb. X, 852.)] — 8° S'exposer à un danger par ses agissements. Parlant du comte d'Ostrevant qui, quoiqu'allié de la France, prenoit l'ordre de la Jarretière, on lit : « Il *marchande* bien « à estre mal de l'hostel du roy de France... il vien- « dra un temps qu'il s'en repentira. » (Froiss. IV, p. 93.) — 9° Hésiter : « Il *marchande* s'il doit aller « en ce lieu là. » (Oud.) — 10° Epargner, ménager :

Qui porte pele ou arc, ou machue pesant
O trubles et o forches les fierent maintenant
Qui un en pout ataindre ne l' va *marchandant*. *(Rou, 111.)*

On dit populairement : « Il ne vous *marchandera* « pas, » il ne vous épargnera pas. (Mém. de du Bell. liv. VIII, fol. 251.)

Marchandise. [I° Objet de commerce, marché à conclure : « Nous perdons nos gaaingnes et nos « *marchandises*. » (Mén. de Reims, § 226.) — « Je « vous demant sur vos loialtés, se la neis fust vostre « et elle fust chargie de vos *marchandises*, se vous « en descenderiés. » (Joinville, § 627.) — « Le « concierge avoit quis, pourveu et acheté toute « ceste *marchandise*. » (Froiss. t. XV, f. 5.)] — Au figuré, Desch. dit des faveurs de l'amour (f. 514b) :

Il n'y a bossu ne mesel,
Se barguignoit sa *marchandise*,
Qui n'en eust quelque friandise.

Expressions : 1° « *Marchandise* de gueule, » victuailles, vivres. (Cotgr.) — 2° « *Marchandise* latine. » expression des marchands, pour dire la meilleure marchandise, la meilleure étoffe. (Ibid.) — 3° « *Mar-* « *chandises* du premier, du second, ou troisième « marchand, » celles qui n'ont pas été achetées de la première, de la deuxième ou de la troisième main. (Ord. t. V, p. 368.) — 4° « *Marchandise* loyalle, » de bonne qualité, fournie en conscience. (Froissart, livre IV, p. 35.) — 5° « *Marchandise* meslée, » qui n'est pas d'une seule qualité. (Oudin.) — 6° « *Mar-* « *chandise* fardée, » préparée pour tromper. (Ibid.) — 7° « Chacun prise sa *marchandise*. » (Ibid.) — 8° « *Marchandise* qui plait est à demi vendüe. » (Ibid.) — 9° « Pauvre *marchandise*, » qui n'est pas de vente. (Ibid.) — 10° « Bonne *marchandise* trouve « toujours son marchand. » (Cotgr.) — 11° « *Mar-* « *chandise* n'espargne nuls. » (Ibid.) — 12° « N'a « pas son choix de la *marchandise* qui n'est pas à « la 1re monstre » ; c'est le *tarde venientibus ossa* des Latins. (Cotgrave.)

II° [Commerce, négoce : « Et mandoit li rois d'En- « gleterre as Flamens que il leur toroit leur prouf- « fit et le *marchandise*, s'il n'estoient de son « accord. » (Froiss. II, 362.) — « Et rendi là adont « li roys d'Engleterre as Flammens l'estaple et le « *marchandise* des laines. » (Id. 446.)] — « Si vous « prie que le pays soit restauré de villes, chasteaulx, « et le peuple vague rassemblé, afin que *marchan-* « *dise* reviengne au pays, qui longtemps a esté « exillée. » (Percefor. IV, f. 159.)

III° Manœuvre, intrigue, négociation. (Voir Marceandise.) L'arrivée de Louis XI à Paris, déconcerta toutes les mesures que les princes et autres de la Ligue avoient prises pour se rendre maîtres de cette ville : « Ainsi fut ceste pratique rompüe... ny ne se « fust trouvé homme de ceux qui paravant avoient « esté devers nous, qui plus eust osé parler de la « *marchandise*, et à aucuns en prit mal. » (Mém. de Commines, p. 55.) — « Nicolas de Bossu avoit faict « une entreprise d'une *marchandise*, par laquelle « un de ses gens vendoit guise aux impériaux. » (Mém. de Du Bell. II, fol. 45.) — « *Marchandise* qui se « traitoit double, » manœuvre conduite par un homme qui veut, comme nous disons, tirer d'un sac deux moutures, en trahissant le parti pour lequel il traitoit. (Mém. de Montluc, I, p. 691.)

IV° [Marché, convention : « Brisier le *marchan-* « *dise*. » (Froiss., III, 40.) — « Si me as fait torcher « et palesonner une paroy, qui n'estoit pas de nos- « tre *marchandise*, j'en vueil estre payé. » (JJ. 184, p. 351, an. 1453.)] — « Moitié guerre, moitié *mar-* « *chandise*, » tantôt la paix, tantôt la guerre. (Mém. de Bassomp. II, p. 371.)

V° Intérêt de quelqu'un : « Bien monstrerent les « Hongres qu'ils avoient aussi cher et plus la *mar-* « *chandise* des Allemans que des François. » (Froiss. liv. II, p. 293.)

VI° Fille de joie :

. . . . . On venoyt de rompre ung huys
Ou il y avoit *marchandise*
Et s'en estoyent trestous fouys
Tout fin nuz, en belle chemise. *(Coquillart, p. 163.)*

Marchandoise. [Marchandise : « *Marchandoise* « d'avoir poids, » celle qui se vend au poids. (JJ. 80, p. 256, an. 1350.)]

Marchauce. [Voir Mareschaucée. Prestation en avoine pour les chevaux du seigneur : « La rede-

« bles qu'une femme offensée. » (Printemps d'Yver, f. 89.) — 2° Aller : « Cerf bien *marchant*. » (Modus, f. 14 a.) — 3° Passer par : « Il accessera de chevau-« cher tant qu'il trouvera ceux qui ont *marché* par « illecques. » (Percef. IV, f. 87 b.)

Expressions : 1° « Le pied *marché*, » le pied placé en avant comme pour marcher :

Au poing tenoit un arc riche tendu
Le pied marché, et le bras estendu. *(C. Marot, p. 5.)*

2° « *Marcher* une aragne, ou sur une aragne, » écraser une araignée. (Monet.) — 3° « *Marcher* en « pas de loup. » (Cotgrave.) — 4° « *Marcher* de pied « en terre. » (Ibid.) — 5° « *Marche* cela, laquet, » phrase de mépris dont on use à l'égard d'un parasite vil et flatteur qui applaudit à tout ce qui sort de la bouche du maître du logis. (Ibid.) — 6° « *Marcher* « de bon pied ou non. » (Oudin.) — 7° « *Marcher* « de ce pied là, » agir de cette façon. (Ibid.)

Marchès. Mare :

Tout droit allerent vers Bondiz
Ou les oyseaulx se feurent mis
En pluseurs lieux en baulx *marchez*. *(G. de la Bigne, 80.)*
Petitz *marchés* a trouvé
Ou s'en est allé receler. *(Id. f. 105.)*

« Il le baptisa à l'autrier en un *marchés*. » On le dit encore en Gâtinois. (Partonop. de Bl. f. 174.)

Marchesse, *s.* Grain qui se sème en mars : « Trente septiers de bled par tiers froment, *mar-« chesses* et avoine. » (Procès de Jacques Cuer, 49.)

1. Marchet. Voir Marché.

2. Marchet. Sceau : « Mesure marché de son « *marchet*. » (C. G. II, 652.)

Marcheter. [Faire le commerce, aux Ord. VIII, p. 7, an. 1395.]

Marchette, *s.* Partie d'un orgue, les touches du clavier : « Les dents leur tressailloient comme « font les *marchettes* d'un clavier d'orgue. » (Rab. II, prol. p. IV.)

Marchevalée. Nom du second cheval d'Ogier, héros de roman. (Départie d'Amours, p. 241.)

Marcheure, *s.* Allure. (Oudin, Rob. Estienne.)

Marchie. Marche : « Frontieres et *marchies*. » (Ord. III, 490.)

Marchié. Voir Marché.

Marchier. Marché : « Le mari aveugle.... laisse « aler sa femme au *marchier* et partout vileter. » (Desch. f. 513.)

Marchir. [1° Confiner, être limitrophe : « Gar-« nisons qui *marchissoient* à eus. » (Mén. de Reims, § 330.) — « Lendemain il rentrèrent en leur pays, « car il *marchist* là assés priès. » (Froiss. II, 198.)]

Si neveu sont, et *marchisent* à mi.
Garin, dans Du Cange, sous *Marcha*.

« En icelle ville de Gand, et es autres villes y « *marchissans*. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 638.) — « La duché de Normandie et la conté de « Chartres qui ensemble *marchissent*. » (Chron. de S. Denis, I, p. 246.)

. . . . Tolir li vorrent sa terre
Cinq rois qui à lui *marchissoient*.
Cléomadès, dans Du Cange, au mot *Marcha*.

2° [Avoir affaire à : « Et elle avoit à *marchir* à « grans seigneurs. » (Mén. de Reims, § 336.)]

1. Marchis, Marchise. [Commandant de marche, marquis ; sa femme : « A icest mot se pas-« met li *marchis*. » (Rol. v. 2031.) — « Li *marchis* « de Montferrat. » (Mén. de Reims, § 29.)]

De la aler se defendoit
Quar c'estoit une grant *marchise*. *(Ms. 7218, f. 287.)*

2. Marchis. Bruit de pas (voir Marcheis) : « Les « trepignis et *marchis* des chevaliers furent.... tost « seeuz. » (Percef. I, f. 131.)

Marchois. [Marche, frontière : « Venoit tour-« noier ou *marchois* de France et de Poiteu. » (Mén. de Reims, § 27.)]

Marciage. Droit seigneurial, consistant aux fruits naturels d'une année sur trois ou dans les fruits industrieux d'une demi-année. (Laurière.) — « *Marciage* a lieu es choses tenues en censives et « directe seigneurie : par le droit de *marciage*, le « seigneur censivier et direct, a droit de prendre « de trois années la depouille de l'une, quand ce « sont des fruits naturels : mais si sont fruicts indus-« triaux, comme labourages ou vignes, le seigneur « ne prendera que la moitié de la ditte dépouille « pour son droit de *marciage*. » (C. G. II, 411.)

Marcié. Marché :

. . . . Uns vilains de farbu
En devoit aler au *marcié*. *(Ms. 7989 2, f. 45.)*

Marcier. Lever le droit de *marciage :* « Par la « coustume du pays de Bourbonnois, l'eglise ne « *marcie* point, c'est à dire que l'eglise ne prend « nuls marciages des choses tenues de sa censive « et directe seigneurie par la mutation du prelat « ou seigneur de l'eglise ; car l'eglise ne meurt « jamais ; mais prend seulement marciage par la « mort du tenancier. » (Cout. Gén. II, p. 411.)

1. Marcir. [Confiner, border : « François sont « grans et orguillous et *marcissent* à vous. » (Froiss. III, 113.)] — « Si ne doit-on ahanner terre « qui *marcisse* au grand chemin. » (Bout. Som. Rur. page 497.)

Je sui mis en une maison
Et puis en une grosse tour
Ou grant force *marcist* autour
Et moult songneusement me garde. *(Froiss. Poës. 201.)*

2. Marcir. 1° Faner, flétrir. *Marcerat*, dans S. Bernard (p. 19), correspond au latin *marcescet*. — 2° S'affliger : « Bien me puis *marcir* et douloir. » (Art d'Aimer, d'Ovide, cité par Borel.)

3. Marcir. Fouler :

Lieve toi, alons nous esbatre,
Marcir la rousée et abatre,
Dont l'oudour est trop plus prospice
Et mieuls vault que de nulle espisce. *(Froiss. Poës. 353.)*

Marck-gelt, *s.* composé de deux mots alle-mands. Argent du marché : « Le fermier du péage « est accoustumé de recevoir par chacun an, IV « deniers parisis d'un chacun venant avec des

« denrées ou marchandises de quelque sortes que « ce soit, aussi bien de victuailles que d'autres « marchandises, les mettant dans le marché pour « estre vendües aussi bien des habitans de Renaix, « que des gens du dehors ; lequel est nommé *marck* « *gelt.* » (N. C. G. I, 1142.)

Marcos. [Marcotte : « *Marcos* que l'en appelle « planteys de vigne. » (JJ. 153, p. 148, an. 1398.)]

Marcou, *s.* Matou, gros chat. Nos anciens faisoient des noms d'animaux de noms de saints. Ici *marcou* vient de *Marc*, comme *matou* de *Mathieu* : « A Metz et dans toute la Loraine, (le nom de Raminagrobis), qui est un nom d'homme, se donne à « tous les chats mâles, comme aillieurs ceux de « *marcou* et de *matou* qui sont aussi des noms « d'hommes. » (Le Duchat, sur Rab. t. III, p. 117.)

Et de nuict n'alloit point criand
Comme ces gros *marcoux* terribles
En longs myaulemens horribles. *(J. Du Bellay, p. 470.)*

« M'amie dit l'abesse, le vostre n'est qu'un petit « minon : quand il aura autant etranglé de rats « que le mien, il sera chat parfait, il sera *marcou*, « margut, et maistre mitou. » (Moy. de Parv. p. 248.)

Mardi. Jour de la semaine : [« Ilueques demeurai « de lors jusque *mardi*. » (Berte, I.)

Expressions : « *Mardi gras :* » 1° Carnaval : « La « reyne vouloit qu'il se fist à Fontainebleau un fort « beau *mardy gras* de festins, mascarades, combats, « et tournois. » (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 26.) — 2° Homme gras, replet. (Oudin.) — 3° « La guerre « de *mardy gras*. » On nommoit ainsi la guerre qui suivit la paix faite après la prise de La Rochelle. (Brant. Cap. fr. t. IV, p. 104.)

1. Mare. [Voyez Mar. Malheureux : « Tant *mare* « fustes, bers. » (Rol. v. 350.) — « Partonopeus, si « *mare* fustes Que vos si tost morir deustes. » (Partonop. v. 9811.) — « Sodan, dist il, tant *mare* « fustes Qui en Deu creance n'eustes. » (Id. v. 9887.)]

2. Mare. [On lit au Gloss. lat. 4120 : « Lamia, « genus monstri, gall. *mare*, vel animal. « Comparez Grimm, Mythol. germ. p. 597.]

3. Mare. « *Mare*.... est un instrument de labour « emprunté...... du latin ainsi que nous pouvons « recueillir de deux passages du 10e l. de Columelle « en sa maison rustique ; d'ou est venu que pres- « que en la pluspart de cette France, nous appel- « lons marrer les vignes, ce qu'es autres endroits « labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

4. Mare. [Amas d'eau dormante : « A une *mare* « sunt venu, Gardent de loin, si unt veü Raines « qui furent ensamblées. » (Marie, fable 30.)]

. . . . Une aigue dormant
Que on va la *mare* clamant. *(Mousk. p. 353.)*

Expressions : 1° « Nous deffendons qu'on ait *mare* « à fosseiz qui boivent en riviere ne chantepleure. » (Ord. I, p. 541.) — 2° « *Mare* des mers, » la mer. La mer dit à la terre :

Mare des mers suy, dicte marion,
Je te soustien, qui bien le scet enquerre,
L'esprit Dieu fist sur moy sa maison
Avant qu'il fust ne lune ne soulere :
Le ciel n'estoit, ne terre, ne clarté. *(Desch. f. 308.)*

Marechal—aus. [Maréchal (voir Mareschal) : « Li quens li done de sa terre les clés ; Dorenavant « sera ses avoés ; Et *marechaus* de sa terre cla- « més. » (Aubri, p. 168[2].) — « Avec le roy n'avoit « que le roy de Sezile et le *marechal* de France. » (Joinville, § 380.) — « *Marechaus* dou Temple. » (Id. 185.)]

Marechaucie. Ecurie :

Tant y a de grans gens venues,
Toutes en sont pleines les rues,
Marechaucies et celier ;
Ne se scevent ou logier.
Athis, dans Du Cange, sous *Mareschalcia.*

Marée. [1° Flux de la mer : « Ils avoient le vent « et la *marée* pour euls. » (Froissart, IV, 77.) — « Chils linges va de tous vens et contre toutes « *marées*. » (Id. 73.) — 2° Poisson pris dans une marée : « Se li pescheurs se guerrioient, on ne « auroit souvent point de *marée*. » (Froiss. XII, 8.) — 3° Espèce de poisson : « Quiconques ameine « poisson de mer à Paris de deus *marées*, il pert le « poisson toutes les fois que il en seroit repris. » (Liv. des Mét. 270.) — 4° Mal de mer : « Au retour- « ner en Engleterre, il fu durement grevés et « oppressés de la *marée*. » (Froiss. IV, 161.) Voir Marine. — 5° Rade : « Si entrerent tantost ens ès « plus appareilliés vaissiaus qu'il trouverent là sus « le *marée*. » (Id. 73.) — 6° Abondance : « Ainsi « Sainte Severe fu prise et conquestée : De blefs et « de bon vin y ot grande *marée*. » (Cuvel. 20393.)]

Il estoit une grant *marée*
De fleurins qui firent maint plé. *(Ms. 6812, f. 82.)*

Mareer. [1° Séjourner dans un port : « De chas- « cune gabarre, qui par ledit port *mareera*, dix soulz « chascun an qu'elle *mareera* oudit port. » (JJ. 74, p. 492, an. 1342.) — 2° Naviguer : « Tu as fait que « faux et traitre d'aler *mareer* avecques aultres « que ceulx avec qui tu te estoie loué. » (JJ. 141, p. 89, an. 1391.) — « Le maistre d'icellui balenier « le voult habandonner, disant que plus ne le « *mareroit* pour le graut trait qu'il portoit. (JJ. 82, p. 52, an. 1453.)]

Mareglier. Marguillier :

Curez, chappelains, et chanoines,
Doyens ruraux, *maregliers*, moynes. *(Desch. f. 523.)*

Marelier. [Table carrée sur laquelle des lignes partent des angles ou du milieu de chaque côté et se réunissent au centre ; elles indiquent la place que doivent occuper et la route que peuvent suivre les trois méreaux ou marelles ; le gagnant doit aligner sur une seule ligne les trois jetons ; on nomme encore ce jeu carré chinois : « Une très belle « table, ployant en trois pieces, en laquelle est le « *marelier*, deux jeux de tables et l'eschiquier, faiz « de pourfiz de Romme. » (Inv. de Jean de Berry, 1416.) — « Une table de bois marquetée du jeu des « eschas et de tables et de *mareliers* et y sont les « tresteaux tenant à la ditte table. » (Id.)]

Marelle. [Méreau ; jeu auquel servaient ces méreaux (voir Marelier) : « Jehan Aysmes qui avoit « joué aux *marelles* à six tables, appellé le jeu « saint Marry. » (JJ. 167, p. 87, an. 1412.)]

Marellier. [Même sens que *marelier :* « Icellui « Estienne prist lors toutes *marelles* et les getta jus « du *marellier*. » (De Lab. Emaux, 381, an. 1412.)]

Marement. [Affliction, dans Parton. v. 6624.]

Marende. [Goûter, repas fait à trois heures de relevée : « *Marenda*, le mangier de l'heure de none. » (Gloss. du fonds S. Germ.) — « Icellui compaignon « se transporta en l'ostel de Bertran à heure de « *marende* ou relevée. » (JJ. 163, p. 368, an. 1409.)]

Marenge. Mésange bleue. (Cotgr.)

Marenne. [Marais salant en Poitou, dans Du Cange, sous *Maritimæ*.]

Marescal-chal. [1° Serviteur des chevaux, maréchal-ferrant : « Touz les chevaus que il achatent muerent avant le chief de l'an ; car il ne les « sevent tenir ne garder ; et aussi n'ont il nulz « *mareschaux*. » (Marc. Pol. 615.)] — « Le *marechal* « en forgeant se fait ; » nous disons à force de forger on devient forgeron. (Mém. de Du Bellay, prolog. du 5e liv. fol. 9.) — « Les medecins et *mareschaux* « tüent les gens et les chevaux. (Du Verdier, Diver. leçons, 512.) — 2° [Grand officier des cours féodales et royales, inférieur au connétable. Voir ses droits et ses devoirs en Angleterre, dans une longue citation de D. C. IV, 289 c à 290 c.] — Dans le titre des franchises et privilèges accordés aux hommes du duc de Bourgogne à Châtillon-sur-Seine, il est dit : « Ce fut donné...... par la main Vury (Valricus) « mon chapelain par devant Gaucher de Chasfillon « mon senechaut, et Poincot de Froulois mon « *mareschaut*, et Gervaise Chauchar mon chambalan. » (Perard, Hist. de Bourg. p. 300.) — 3° Dans les armées, c'est celui qui dispose les logemens et les lieux propres pour les troupes, par le moyen des fourriers qu'il a sous lui.

Quant la court li roi fust i ostée
Moult vissiez belle assemblée,
Les *mareschaux* oster, livrer
Soliers et chambres delivrer,
Et ceux qui n'avoient ostex
Faire loges et tendre tex. *(Athis, D. C. sous* Marescalli.*)*

« Il fut trouvé du *mareschal* qui faisoit l'avant « garde à Engisto.... là fut surprins le jouvencel et « amené devant le mareschal puis fut prins le « chastel. » (Percef. VI, 110.) — Les villes assiégées s'adressoient au *mareschal* de l'armée pour capituler. (Froissart, liv. III, p. 127.) — Le *mareschal* de l'armée du duc de Lancastre étoit à la première bataille l'an 1386. (Ibid. p. 116.)

Les *mareschaux* et leur banieres
Qui devant l'ost vont premieres. *(G. Guiart, f. 329.)*

Dans chaque armée, deux *mareschaux* ordonnoient des campemens, des ordres de bataille, marchoient à la tête et pourvoyoient à la subsistance. (Pierre Destrey, Voy. de Charles VIII à Naples.) — 4° « *Marechal* ou *mareschal* de France. » Ils prennent du roy le département des provinces pour en faire la visite, assister aux monstres des gens de guerre, voir si la discipline militaire est observée, visiter les frontières, faire réparer les places, avoir inspection sur les arsenaux et munitions, assembler les troupes. Lorsque le connétable étoit grand écuyer, les maréchaux étoient écuyers d'écurie du roy, *quasi stratores*. (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

Hugues Capet ses fuis ainez....
Fu *marescaux* de France fés
Pour garder la tierre comunes. *(Mousk. p. 320.)*

5° « *Marechal* d'armes. » (Menestr. de la Cheval. page 209.) — 6° « *Mareschal* de camp general de « l'armée. » (Mém. de Sully, I, 167.) — 7° « *Mareschal* de camp dans les tournois ; » ses obligations sont les mêmes que dans les armées. Il conduit toute la compagnie, règle sa marche, fait filer les quadrilles et leurs équipages ; introduit dans la carrière et dans les lices ; visite la carrière, prend garde que tout y soit disposé dans l'ordre, conduit à leurs postes les machines et les cavaliers. (Menest. des tourn. p. 193.) — 8° « *Mareschal* de la lice, des « lices, ou dans les lices ou tournois, » le même que *mareschal* de camp. (Mém. d'Ol. de la Marche, liv. I, p. 298.) — Le *mareschal* de camp, dans les gages de bataille, avoit les armes et toutes les autres choses du vaincu, conformément à l'ordonnance de 1306. (La Salade, fol. 51.) — 9° « *Mareschal* de la « ville, » gouverneur : « Au regard de Gervaise il aura l'office de maistre portier et Jean Larcher sera « clerc du guet, vous, ...vous serez *mareschal de* « *la ville*. » (Le Jouv. 30.) — 10° « Petit *mareschal*, » commandant de petite province. Le comte de Pembroke ayant été envoyé, l'an 1372, par le roy d'Angleterre, en Poitou, en qualité de gouverneur et souverain des troupes qui y étoient : « Grand « merci monseigneur (dit le comte) du haut hon« neur que vous me faites ; je serai volontiers par « de là un de vos *petits mareschaux*. » (Froissart, l. I, p. 417.) — Jean de St Prix étoit appelé le *petit mareschal*. (Hist. de Loys III, duc de Bourb. 187.) — 11° « *Mareschal* du ban le roy, » l'inspecteur des prisons en Angleterre. La prison de Londres s'appelle encore *marescalcie*. (D. C. sous *Marescallus banci regii*, col. 537.) — 12° « *Mareschal* de Boul« lonnoys » : « Antoine du Moulin escuyer, *mares*« *chal de Boullonnoye*. » (Cout. Gén. I, p. 706.) — 13° « Comte *marescal*. » En Angleterre, cette dignité est une espèce de grande sergenterie royale, attachée féodalement au comte de Norfolck qui, avec l'agrément du roy, peut commettre à sa place. Il porte devant le roy une verge en signe de paix ; à l'armée, il est au premier rang, et assigne la place des troupes ; en temps de paix, il désigne au chambellan les logemens de la cour. « Le conte *marescal* « doit avoir le palefroy le roy ou tout le harnois, « et le palefroy la royne, avecq la chamber, quant « ils vendront au lieu ou ilz devient estre coronés « à lour descendre. » (Du Cange, sous *Marescallus forinsecus*.) — 14° « *Mareschal* heritier, » héréditaire : « Regnault de Bossu, escuyer, seigneur de « Lierval *mareschal heritier* de Laonois, chastelain « de Choisy, conseiller du roy notre sire, et bailly

« imprimées en grande *marge*, que l'on appelle en « fueille, ou bien in folio, pour parler selon les « imprimeurs et libraires. » (La Croix du Maine, Bibl. 413.)

Marger, *v.* Faire une marge, un bord; border. (Cotgrave, Oudin.)

Margette, *s.* Annonciation. « Si les bois abbatus « ne sont relevez dedans la *margette* ensuivant la « banson à coupe, amande de soixante sols parisis. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 601.)

Margiolles, *s.* Espèce de monnoie. (Le Blanc, sur les monnoyes, p. 224.)

Margis. [Marquis, au Cart. de Champagne, f. 218 b, an. 1267.]

Marglerie. [Archives, sacristie d'une église: « Icelui deposant et messire Guillaume Rigolet..... « qui avoit en ce jour la garde de la *marglerie* de « la Chapelle, se alerent esbatre en l'ostel de « Guillaume Simon espicier. » (Ch. de 1406, sous *Mariglerius*.)]

Marglier. [Marguillier, ibid.]

Margliseur. Même sens : « Clerc parrochial, « ministres, *margliseurs*, et charitables des pau- « vres, ouyr les comptes qu'ils rendent de leur « administration. » (Cout. Gén. II, p. 900.)

Margoillier. [Rouler dans la boue, le margouillis : « Lesquels prindrent le suppliant au corps « et aux draps, et le *margoilloient* comme un pour- « cel. » (JJ. 127, p. 172, an. 1385.) — « Sur mon pis « Se mist l'orde vieille puant... Trop fort me prinst « à *margoillier*. » (Bruyant, dans Mén. II, 5.)]

Margot. [Diminutif de Marguerite. 1° Nom d'une grande compagnie : « Dum societates et inimici « nostri, et specialiter societas dicta la *Margot*, et « Seguini de Badafollo militis, ac plures aliæ regnum « nostrum, maxime in senescallia Bellicadri et « Nemausi, discurrebant. » (JJ. 103, p. 239, an. 1372.)] — 2° « Tieu tieu *margot*, » cri pour appeler les vaches dans les champs. (Cotgrave.) — 3° « La « *margot*, » le mignon, le favori de sa maman. (Oud.) — 4° « *Margot* la grande jument, » vaisseau, galère : « La *grande jument margot* qui se bride « par la queue. » (Cotgr. ; Contes d'Eutrap. p. 327.) — 5° Instrument dont se servent les faux monnoyeurs. (Cotgr.)

Margotte. Marcotte. (Cotgr.)

Margotter. Multiplier l'espèce d'une fleur ou d'une plante. (Oudin.)

Margouiller, *v.* Usité en Normandie. Rendre malpropre à force de manier. (Cotgr.)

Margouillis, *s.* Bourbier, mélange de choses dégoûtantes. « Mechant ruisseau ou *margouillis*. » (Pelisson, Lett. histor. t. II, p. 89 ; Oud. Cur. fr.)

Margouller. Rouler dans le margouillis :

Besoing seroit par cry imperial
Et *margouller* sans appel ou repliques
Tels seducteurs, serviteurs Belial,
Et les coucher en romans et croniques. *(Collerye, 124.)*

Margoute. Marcotte. (Cotgrave.)

Marguarite. [Perle, dans Ruteb. 252 : « Grenaz, « topaces, Rubis, jagonces, *marguarites*. »]

Marguerie. Perle, dans S. Bern. 90 : « Doneir « les *margueries* as pors. »

Marguerite. 1° Perle : « La precieuse *margue-* « *rite* est une fine perle blanche et ronde et clere « sans quelque tache. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 56.) — 2° Fleur : « Quand vostre « oiseau aura mal d'yeux prenez *marguerite fran-* « *che*, avec deux ou trois grains de sel et les ayant « broyez dans votre main, faites en distiller le jus « dans les yeux. » (Fouilloux, Faucon. f. 14.)

Expressions : 1° « A la franche *marguerite*, » de bonne foi, à la franquette : « Nous disons celui-là « vivre *à la franche marguerite*, qui conduit ron- « dement et sans tromperie ses deportemens. » (Lett. de Pasq. t. II, p. 762.) — 2° « Prier Dieu *à la* « *franche marguerite*, » dans le sens ironique et injurieux. (Ibid. III, p. 919.) — 3° « Gagnier de fren- « che *marguerite*, » de bonne foi, sans tromperie. (L'Amant ressuscité, épît. p. 6.) — 4° « *Marguerites* « françoises, » galanterie, discours galant : « Il « s'engagea si avant dans cet amour, qu'un jour, « après avoir proné sa passion avec les plus belles « *marguerites françoises* qu'il pût trouver, Lucrèce, « pour s'en défaire dit quelle n'adjoutoit point de « foy à ses paroles. » (Rom. bourgeois, liv. I, p. 85.) — 5° « Pourpoint taillé à *marguerite*, » du nom de quelque dame ou princesse. Cela se trouve au nombre des mondanités que le prieur défend :

..... Chausses de migraine eslite
Pourpoint taillé à marguerite. (Amant rendu Cord. 578.)

Marguillerie. Office de marguillier. (Cotgr.)

1. Mari. [Egaré (voir Marri) : « *Mari* et four- « voyet. » (Froiss. V, 72.)]

..... Mieus à chil qi arive à port
Encore ait il .I. poi *voie marie*
Que chil qi heuge à port et n'i vient mie. *(V. 1490, p. 148.)*

2. Mari. [Epoux : « Et tante dame veuve de lor « *maris*. » (Roncisv. 72.) — « Tel tere qui fu à tel « home qui fu mes *maris*. » (Beauman. t. VI, 7.) — « Li roiaumes est escheuz à sa sereur et à son *mari*. » (Mén. de Reims, § 34.)]

Expressions : 1° « *Mari* cocu. » (Cotgrave.) — 2° « Seignor et *mary*. » Il est rare de trouver ces mots réunis. (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 519, an. 1270.) — 3° « Entre fame et *mari* ne doit nus « avoir tort. » (ms. 7989 ², fol. 214.) — 4° « Femme « bonne qui a mauvais *mari*, a bien souvent le « cœur marri. » (Cotgr.)

5° Sers ton *mary* comme ton maistre
Et t'en garde comme d'un traistre. *(Montaigne, III, 117.)*

6° « Il ne faut tirer de son amy ce qu'on voudroit « bien, et il le faut epargner tant qu'on le peut ; « mais du *mary*, il en faut tirer ce qu'on peut. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 44.) — 7° « Femme qui « enterre un *mary* ne se soucie plus d'en enterrer « un autre. » (Ibid. II, p. 210.) — 8° « Plus de mine « en une femme perdant son *mary*, que de melan- « cholie. » (Ibid. II, p. 211.)

Mariable. Nubile. (Rob. Estienne.) — [« Une

c'est-à-dire que pour faire desservir leurs fiefs, elles étoient obligées de prendre des maris ou d'indemniser les seigneurs. (Laur.) — 22° « *Mariage* « franc, » espèce de possession. C'est lorsque le donateur veut que la terre donnée soit exempte de toute servitude envers le seigneur féodal jusqu'au troisième héritier. (Du Cange, sous *Maritagium liberum*.) — 23° « Aide de *mariage*, » une des aides aux quatre cas; le seigneur pouvoit l'exiger de ses vassaux, pour lui aider à marier sa fille aînée. (Du Cange, sous *Maritatio*, 2.)

Mariager. [Se marier, aux établissements de S. Louis, Ord. I, 118.]

Mariaige. [Mariage : « Vous penrez sa fille par « *mariaige*. » (Joinville, § 81.)]

Marial, *adj*. Marital, matrimonial :

Dam Hebert de saint Liz fut de grant teneure
Guillaume prist sa fille par *marial* droiture.
Rom. de Rou, MS. p. 54.

Mariaule. [Nubile, dans Froiss. X, 307.]

Mariaulet. Entre le vulgaire, un *mariaulet* signifie un homme dont on ne fait estime et qui n'est digne de foi et de croire, soit à cause de son jeune âge ou autrement. (Laurière.) Voir Maiuolet.

Marichaus. Maréchal ferrant :

A tous ces chevaliers
Qui vont errant par terre,
Fame est plus nuisers
Que *marichaus* qui ferre. *(MS. 7615, II, f. 139.)*

Mariçon. Douleur, ce qui rend marri : « M^r de « Guise fut autant marry de la prison de M^r le « vidasme, qu'aucun qui fut à la cour, car je le vis « en son souper le louer en toutes sortes de louan- « ges ; aucuns disoient que ce *mariçon* ressembloit « à celui de César, quand il vit la teste de Pompée, « dont il s'en mit à pleurer. » (Brantôme, Cap. fr. t. IV, p. 347.)

Marie. [Nom propre. 1° Terme ironique : « *Marie*, « *Marie*, qui vault autant à dire en parolles de « joyeuseté comme voire, voire. » (JJ. 195, p. 1566, an. 1475.) — « Lesquelz compaignons par derision « disrent aux supplians : « *Marie !* que ces gens là « sont crueux. » (JJ. 178, page 118, an. 1446.)] — 2° « *Maroie* du bequeil, » on lit ailleurs du becquet. (Modus et Racio, fol. 225.) — 3° « Sainte *Marie*, » exclamation à la Vierge : « *Sainte Marie*, dist pro- « vidence, qui vous a apris tant de bonnes choses ! » (Modus et Racio, fol. 227.) — 4° « Faire les trois « *Maries*, » représenter les trois Maries, usage ancien des églises. (Mercure d'aoust 1733, p. 1765.) — 5° « Bain *marie*, » terme de chimie. (Cotgrave.) — 6° « Herbe sainte *Marie*. » (Id.) — 7° « Violette « de *Marie*. » (Id.)

Marié, Mariée. Qui est uni en mariage : [« Droite est voirement chier frere, nostre sente et « plus seure de la voie des *mariez*. » (S. de S. Bern. page 567.)]

Expressions : 1° « Aujourd'huy *marié*, demain « marri. » (Cotgr.) — 2° « Se moquer de la *mariée*, » se dit lorsqu'un homme est maleficié, froid, hors d'état de consommer le mariage. (Bouchet, Serées, liv. I, p. 169.) — 3° « A fille *mariée*, force gendres. » (Oudin.) — 4° « Quand ma fille est *mariée*, tout le « monde la demande. » (Ibid.) — 5° « Mener en « *mariée*, » conduire par le bras : « Les sergents le « voulant prendre et *mener en mariée*. » (Bouch. Serées, p. 91.) — 6° « Se plaindre que la *mariée* « est trop belle. » (Oudin.)

Mariement. Mariage :

. . . . . . Je vous afi
Qu'amourz par *mariement*
Ne puet durer longuement. *(Vat. 1490, f. 138.)*

Marien. Voir Mairien.

1. Marier. [1° Unir par le mariage : « Sire, il « seroit bien tans de vous *marier*. » (M. de Reims, § 71.) — « Li cuens le *maria* et le fi chevaliers. » (Joinv. § 596.) — « Quiconques se *marie*.... fait de « son ami son anemi. » (Chron. fr. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, f. 301.)

Si fort neue homme au marier
Et sache que li *mariens*
Ne puet ce lien deslier. *(Desch. f. 452.)*
Beau sire Dieus, pourquoi me *mariai-ge ?*
Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige,
Par femme suy desert, mort et lappé,
Saiges n'est pas qui entre en tel mesnaige
Or gart chascun qu'il n'y soit attrapé. *(Id. f. 256.)*

2° Associer :

Ave sainte Marie,
De grant misericorde,
Com cil bien se *marie*
Qui tret à vostre corde. *(MS. 7218, f. 170.)*

Expressions : [1° « Combien que feu Simon Bra- « dieu fu *marié* en femme dont il devoit estre con- « tent. » (JJ. 159, p. 249, an. 1404.)] — 2° « *Marier* « en face de l'eglise. » Dans le ms. d'Artus le restoré, n° 7180, de la Bibliothèque du Roy, f. 111, on voit une miniature représentant le mariage de cet Artus avec Florence, lequel se fait devant la porte de l'église. (Mercure de février 1729, page 226.) — 3° « *Marier* à Mr du Verger. » (Oudin.) — 4° « Etre « bon ou bonne à *marier*. » (Ibid.) — 5° « *Marier* « la cave et le puits. » (Cotgr.) — 6° « Il est bien fol « qui fol *marie*. » (Des Acc. Bigarr. p. 68.)

2. Marier. Laboureur à la marre, qu'on verra pour pioche ci-après, d'où *marrer*, piocher : « Le « gris est bon pour marchand qui va aux champs, « *mariers*, laboureurs et c'est la couleur aux cor- « deliers. » (Sicile, Blason des couleurs, p. 36.)

Mariere. [Marieur : « Bone aventure ait *mariere* « Qui si bien nous maria. » (Gaut. de Coinsy, Mir. de N. D., éd. Poquet, p. 731.)]

Mariettes, *s*. Petites chapelles dédiées à la Vierge, telles qu'on en voit dans la campagne et dans les bois. (Journal de Verd. may 1751, p. 367.)

Marieux. [Bourreau, celui qui vous marie avec la potence. Les jurés cordiers appelaient *mariage* la corde qu'ils devaient fournir au bourreau de Paris.]

. . . . . Tost seriez roupieux,
Eschec qu'accollez ne soyez
Par la pono du *marieux*. *(Villon, Jobelin, p. 110.)*

Marille, *s*. Signature d'un livre. (Cotgrave.)

Marillier. [Marguillier, au Gall. Christ, XII, 203, an. 1472.]

Mariment, *s.* Folie, égarement.

Que querrez vous gent esbahie ?
Que menez vous tel *mariment.* (*Ms. 7218, f. 145.*)

Marin, *adj.* Maritime : « Oyseaux champestres et oiseaux *marins*, qui tous se vivent des fruits de la terre. » (Modus, f. 198.)

Expressions : 1° « Lou *marin*, » vent du midi. (Du Cange, sous *Marinus*.) — 2° « Vent *marin*. » le sud, appelé le *marin* par les provençaux. (Le Duch. sur Rab. V, p. 23.) — 3° « Orfroy *marin*. » (Cotgr.) — 4° « Paille *marine*. » (Ibid.)

Marinaire. [Marin : « La outre vueilh passer avec ce *marinaire*. (Rom. d'Alex.)]

Marinative, *adj.* Qui se fait par mer. « Marchandise *marinative*. » (Contred. de Songecr. 37.)

1. Marine. [Côte, rivage de la mer : « Cil tient la tere entres qu'à la *marine*. » (Rol. v. 956.) — Et tendirent treis et pavillons sour la *marine*. » Mén. de Reims, § 296.)] — « Si s'en alerent à la *marine*, et se mistrent ès vessiaus. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, col. 732.) — « La cité de Cesaire « qui siet en la *marine*. » (Chr. de S. Denis, I, 265.)

2. Marine noire. Raisin. (Cotgr.)

3. Marine. Marraine : « Jehan, duc de Brabant, « espousa Jacques de Baviere sa cousine germaine « ...et si estoit sa *marine*. » (J. Lefevre de St Remy, Hist. de Charles VI, p. 123.)

Marinel. [Matelot : « Gieffroy Bertrand de Saint « Malo de Lille povre *marinel*. » (JJ. 113, p. 187, an. 1377.) — « Comme le suppliant se feust mis « en un vaissel en la compaignie du maistre et « autres *marineaulx* d'icellui vaissel pour aler « peschier. » (JJ. 166, p. 279, an. 1412.)]

Donc fist à tous dire et crier,
Et as *marineaux* commander
Que les nefs fussent depechiez.
Rou, dans D. C. sous *Mariniarius*.

Mariner. [Aller par mer : « Et lui sembloit que « n'estoit pas difficile de soi abstenir de *mariner* « et non hanter la mer. » (Louis XI, 100° nouv.)]

Marinette, *s.* Aiguille aimantée, boussole, pierre d'aimant. « Aucuns François appellent la « ditte pierre *marinette*, ou *marinière*. » (Enig. d'Alexandre Silvain, f. 47.)

Un art font qui mentir ne puet
Par la vertu de la *marinette*,
Une pierre laide et noirette
Ou li fers volontiers se joint. (*Bible Guiot.*)

[Ménage et Borel donnent la citation comme étant d'Hugues de Bersi ; voir au supplément de Littré, p. 223, une dissertation sur *Marinette*.]

Marinier. [1° Matelot : « Je dis à mes *mariniers* « que il tirassent lour ancre et que nous en alis- « siens aval. » (Joinville, § 305.) — « As *mariniers* « tantost par la Qui l'ont mené à Duveline. » (Lai de Melun.)] — « Il n'est si bon *marinier* qu'il ne « perisse. » (Cotgr.) — 2° Qui est née de la mer. Epithète de Vénus :

. . . . . Du fils de la *mariniere*
Voyant d'un costé les plaisirs
Les voluptez, les vains desirs. (*A. Jamin, p. 58.*)

3° « Chausses à la *mariniere*. » — « Ces culottes, « differentes de celles, que depuis on nomma « chausses à la matelote, étoient froncées par haut « et par bas, et ne passoient point le dessus du « genou. » (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.)

Marjolaine. [Plante aromatique : « *Marjolaine* « est semée ou decours et n'est que huit jours en « terre. » (Ménag. II, 2.)]

Expressions : 1° « *Marjolaine* d'Angleterre. » (Celthel. de L. Tripp.) — 2° « *Marjolaine* bastarde. » (Nicot.) — 3° « *Marjolaine* de curé. » (Cotgrave.) — 4° « Prime *marjolaine*. » (Ibid.) — 5° « Reveiller les « pots de *marjolaine*, » aller la nuit sous les fenêtres des dames pour leur donner des sérénades : « Un premier jour du mois de may..... il estoit sur « les rues pour aller la nuict *reveiller les pots de* « *marjolaine*, et planter le may devant l'huys d'une « moult gracieuse dame. » (Arest. Amor. p. 51.)

Mariole. Petite image ou figure de la vierge Marie, et par extension toute autre petite figure de saint.

Aubes, fros, chasubles, estoles,
Crois, crucefis, et *marioles*
Unes d'argent, autres de fust.
G. Guiart, dans Du Cange, sous *Mariola*.

Ne croire en tant de *marioles*
De babouins et de fioles,
Ou trop de fois ydolatrons. (*Desch. f. 459.*)

[« Devant ne sai quel *mariole* Ki tient un enfant « et acole Toute jour s'aloit acroupant. » (Mir. de Coinsy.)]

Mariolement. Avec élégance. (Cotgr.)

Marjolet. 1° Muguet, jeune élégant : « Il ne se « trouveroit plus de gentils hommes qui ne fussent « mestifs et plus propres à faire les *marjolets*, ber- « landiers et batteurs de pavé que s'employer à la « vraie vertu et aux armées. » (Sully, Mén. V, 93.) — « Ma commere L'huissière traita presque de « même son *marjolet* que tout belourd elle ren- « voya. » (Moyen de parvenir, p. 241.)

. . . . Galans
Pignez, tiffez, vrais *mariollets*
Souventes fois, venans, allans,
Vers dames doucement parlans. (*Ch. d'amour, p. 115.*)

2° Petits fagots : « Les petits fagots *marjolets*... de « deux pieds et demie de long, et deux pieds trois « pouces un quart de grosseur. » (N. C. G. II, 149.) — « Petits fagots qu'on appelle *mariollez* de sept « paulmes de loyures et cloyures. » (C. G. I, 814.)

Marjolier. Plant de marjolaine :

. . . . . . Maint violier
Auquelier et *marjolier*
Sus l'erbelette. (*Froiss. poës. p. 45.*)

Marion. [Le jeu ou la pastorale de Robin et de Marion, par Adam de la Halle (XIII° s.), fut en faveur au Moyen âge : « Jehan le Begue et cinq ou six « autres escoliers ses compaignons s'en alerent

« jouer par la ville d'Angiers desguisiez à un jeu « que l'en dit *Robin et Marion*, ainsi qu'il est accous« tumé de faire chascun an les foiriez de Penthe« couste en laditte ville d'Angiers par les gens du « pays, tant par les escoliers et fils de bourgeois « comme autres; en compaignie duquel Jehan le « Begue et de ses compaignons avoit une fillette « desguisée. » (JJ. 142, p. 309, an. 1392.) — De là les nombreuses allusions à cette pièce dans les auteurs du xive et du xve s.: 1° « Je los qu'il soit abatus « à retour *Marion.* » (Dit du roi Guillaume, p. 187.) — 2° « En un hault lieu *Marion et Robin* Sus un « ruisseau buvant à un bassin; Mie de pain avoient « toute preste Pour souppoier; une chançon hon« neste Chanterent lors d'amoureus cuer et fin. » (E. Desch. f. 76 ᵇ.)] — 3° « Je suis *Marion*, je garde « la maison. » (Oudin.) — 4° « Robin a trouvé « *Marion*. » (Cotgrave.) — 5° Dans les poës. d'Eust. Desch. fol. 308, la terre est appelée *Marion*, parce qu'elle garde sa maison sans bouger de sa place, comme une fille qu'on ne marie point. (Voy. *Revire Marion.*)

Marionnette. Statue de Marie. (Comp. *Mariole.*) « Jamais les Egyptiens n'ont fait si cruelle ven« geance du meurtre commis en leurs chats, qu'on « a veu faire de nostre temps de ceux qui avoyent « mutilé quelque marmouset ou quelque *marion« nette*. » (Apol. d'Hérod. préf. p. 10.)

Marir. 1° S'affliger :

. . . . Ce fut voirs que il en dist
Dont la roine se *marist.* (Ms. 7989 ², f. 57.)

2° S'égarer :

Cil poetes qui tant fu sages
Et qui congnissoit les usages
Des herbes et des medecines,
Des bois, des pierres, des racines,
Et qui savoit sans lui *marir*
Aultrui conseillier et garir
Ne s'est sceut garir li mime. (Froiss. poës. p. 181.)

Mariskal. Maréchal :

Quant ils virent par mesestance
Le roiaume ensi dekair,
Pour la tiere mious sostenir,
Establirent un *mariskal*,
Sage et preudom et bien loial,
Qui de toute France pourveoit
Et les saudées departoit
As sergans et as cevaliers. (Mousk. p. 43.)

Marison. [Douleur, affliction : « Makaires de « Lossane fu plains de *marison*. » (Aiol, v. 10732.)]

Dedans Vianne sus el mestre donjon,
Dame Guiborg faisoit grant *marison.*
Girard de Vienne, dans D. C. sous *Marritio.*

Marisque, *s.* Figue longue et sans saveur. (Cotgrave.)

Marissal. [Maréchal : « Et lors le roy lui dira « ou fera dire par son connestable ou premier « *marissal*. » (Traité du héraut Toison d'or, dans D. C. sous *Heraldus*.)]

Marissement. Douleur :

. . . . . . Ot tel *marissement*
Qu'il en chia partout sans contredit. (Ms. 7989², f. 178.)

Maritorne. [Maletôtes : « Redditus..... vocatos « communiter et gallice la *maritorne*. » (JJ. 62, p. 156, an. 1324.)]

Markaandie. Marché : « Auduins fait *marka« andie*. » (Poët. av. 1300, IV, 1339.)

Markaant. Marchand :

Ensi est il du *markaant*
Qui va l'usure costiant. (Poët. av. 1300, IV, p. 1311.)

Marke. Marc : « Terres mountant à demy *marke* « ou plus. » (Britt. Loix d'Anglet. fol. 210ᵃ.)

Markié. 1° Marché :

. . . . Kerele
Si fait du grant *markié* ruele. (Poët. av. 1300, IV, 1308.)
Quant li dame est en sen orguel
A dont vais combillant de l'oel
Et regarde à mont et à val;
C'est li maniere du keval
C'on maine vendre ens u *markiet*. (Id. p. 1323.)

2° Commerce :

Elle a fait envers vous
Trop grant *markié* de ses denrées. (Vat. n° 1490, f. 132.)

Marlage. [Droit dû au marguillier ou sacristain : « L'en doit chascun an audit marlier le jour « de Pasques communaulx chacune personne qui « reçoit *corpus Domini*... son *marlage* c'est assa« voir du moins ung double. » (Statuts de l'Echevinage de Mézières.)]

Marlart. Canard sauvage :

. . . . Porc, et buef, et mouton
Marlarz, faisanz, et venoison. (Poë. av. 1300, I, p. 463.)

Marlays. [Marne : « Icellui Jehannin avoit mené « aux champs deux chevaux avec une charrette ou « tumberel chargié de fembroy ou *marlays*. » (JJ. 139, p. 230, an. 1390.)]

1. Marle. [Marne : « Gravier de blanke *marle*. » (Froiss. V, fol. 11.)] — « Un estang qui avoit.... en « parfond haulteur de trois pieds d'eaue, dont le « fond estoit *marle* de belle gravelle. » (Percefor. vol. II, fol. 35.)

2. Marle. [Mâle : « Si comme s'il avient que « une femme à deus enfans *marles* jumiaus, et li « ainsnés en veut porter l'ainsneece. » (Beauman. XXXIX, 31.) — « Et si morut sans avoir hoir *marle* « de nulle de ses femmes. » (Froiss. II, 211.)]

Marlier. Sacristain : « Item ledit *marlier* est « tenu d'avoir serviteurs souffisans avec lui pour « aidier à chanter à l'autel ou cuer. » (Statuts de l'Echev. de Mézières.) — « Il est enjoint aux esche« vins des paroisses de faire quester pour les pau« vres par le *marlier* de la paroisse, les dimanches, « festes solennelles durant le service du matin. » (Cout. Gén. t. I, p. 1167.)

Marliere. [Marnière : « Sire ce n'est *marliere* « viez, Ne grant fousez, ne parfont biez. » (Renart, v. 20219.)] — « *Marlieres* ou la terre qui s'appelle « marle yst. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 15.)

Marlote, *s.* Manteau ou mantelet d'homme ou de femme pour l'été. Les femmes du Bigorre et du Béarn s'en servent encore, la laine la plus commune en fait la matière. (Du Cange, sous *Marlota*.)

Marmaille. [Réunion de marmots : « Dites moi

« si vous avez jamais pensé à ce mot *marmaille*, « d'où il venoit. » (H. Est. Nouv. lang. fr.-ital. 375.)]

Marmau. Marmenteau, dans la Cout. de Bourbon, art. 264.

Marmenteau est un grand bois de futaie et de touche pour la décoration du lieu, à la différence du bois taillis, qui en est fruit. (Laurière.) — [« Et « est reputé breil de forest un grand bois *marmentau* ou taillis au quel telles grosses bestes ont « coustume soy retirer ou frequenter. » (Cout. Gén. t. II, p. 64.)]

Marmer. [Diminuer, dans la Chron. des ducs de Normandie, I, 156 : « Ne pout nus creistre ne « *marmer*. »]

1. Marmite. [1° Chattemite, papelard, hypocrite : « Car bien sou faire le *marmite*, Si que je « resembloie hermite. » (Ruteb. II, 75.) — « Tex fait « le simple et le *marmite*, Tex fait devant semblant « d'ermite, Qui regibe et fiert par deriere...... Le « *marmite*, le mite moe, Font tant qu'il sont desour « la roe. » (Mir. de Coinsy.) — 2° Epithète d'une espèce de soie : « La livre de saye *marmite* de « Geraut et pampée, .III. den. » (Reg. Noster, Ch. des Comptes. f. 36.)]

2. Marmite. [Chaudière pour la lessive ou le bain : « A Guillemin Porquet, chauderonnier, pour « un grant pot, appellé *marmite*, tenant .II. seaulz « d'eaue, pour chauffer l'eaue pour les baings à « baignier madame Jehanne de France, et pour « laver les drappelles de la dite dame. » (Compte de 1388.) — « Un hault pot appellé *marmite* et un « grand grant couvescle pour bouillir les cueuvre- « chiefs de madame la duchesse de Touraine. » (Compte de 1391.)]

3. Marmite, *s*. Espèce de monnaie : « *Marmites*, gros et petits tournois, deniers, oboles. » (Morice, Hist. de Bret. préface, p. IX.)

Marmiteus. [1° Mendiant, misérable, ou qui le contrefait : « (Papelardie) fait dehors le *marmiteus*, « Si a le vis simple et piteus, Et semble sainte « creature. » (Rose, 513.)] — « Faisant cette sup- « plication, seut tant bien faire le *marmiteux* qu'il « impetra ce qu'il demandoit. » (Nuits de Strapar. II, 392.) — 2° Hypocrite : « Il y a aucunes (dames) « qu'a les voir mineuses, piteuses, *marmiteuses*,... « on les prendroit pour des saintes et tres prudes « femmes, qui sont au dedans et par volonté, et au « dehors par bons effets, bonnes putains. » (Brant. Dames Gal, I, p. 273.) — « Mais, dira quelque *marmiteux*, à ma conscience, voilà des contes bien « vilains. » (Des Acc. Bigarr. p. 69.) — 3° Triste, renfrogné : « Je vois avec depit en plusieurs mena- « ges, monsieur revenir maussade et tout *marmiteux* du tracas des affaires. » (Montaigne, Ess. III, p. 342.) — 4° Misérable, en parlant des choses : « Faire chere *marmiteuse*. » (Coquillart, p. 133.) — « Habits rudes et *marmiteux*. » (Montaigne, Ess. t. II, p. 716.)

Marmitonnage. Mets mal apprêté. (Cotgr.)

Marmitonner. Mal apprêter. (Id.)

Marmitonnier. Qui fréquente les cuisines. (Oudin.)

Marmonner. Marmotter : « Par la vertu des « mots que je t'ay veu...... *marmonner* entre tes « levres. » (Cymbalum mundi, p. 84.) — « Elle « *marmonna* quelques paroles. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 66.)

Marmonneurs, *s*. Murmures, mots marmottés entre les dents : « Après avoir invoqué..... les anges « angulaires avec quelques *marmonneurs*, moitié « inventez, moitié peschez dans Agrippa. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 46.)

Marmot. 1° Singe : « Une sorte de *marmot* reti- « rant sur la figure de l'homme. » (Rob. Estienne.)

Elle dit qu'il est debonnaire,
Bel homme, plaisant et mignot ;
Et c'est un putier ordinaire,
Qui est aussi laid qu'ung *marmot*. *(Coquillart, p. 45.)*

« Visage de *marmot*. » (Ibid. p. 63.) — 2° Marmotte : « Dormir comme un *marmot*. » (Strapar. t. I, p. 39.)

Marmote. 1° Marmotte : « Ne le tenez pas à « borde ne à moquois ; nos ne somes pas de ces « boleors qui vont par cest païs vendant sif de « mouton pour sain de *marmote*. » (Erberie, ms. du fonds S. Germain, f. 89 d.) — [« Preneiz dou « sayn de la *marmote*, de la merde de la linote, Au « mardi main, Et de la fuelle dou plantain. » (Ruteb. p. 254.) — « Si l'en voit l'en jouer les singes, Les « ours, les chiens et les *marmotes* Por la maaille « seulement. » (Jubinal, Jongleurs et Trouvères, p. 101.) — 2° Il y a eu confusion entre *marmot* et *marmote* ; Coquillart, dans l'Enquête de la Simple et de la Rusée, le prend au sens de singe : « Ridée « comme une *marmote*.]

Marmoter. [Remuer les mâchoires comme un singe marmot : « *Marmotant* de la bouche et dode- « linant de la teste. » (Rabelais, Gargantua, I, 22.)]

Marmoterie, *s*. Action de marmoter, de grimacer : « En toutes ces singeries et autres *marmo- « teries*. » (Contes de Chol. p. 120 a.)

Marmousement. Mélancolie :

Menues pensées, *marmousemens*,
Songer creux, muser à part soy,
C'est le trait et les instrumens
Dont on se sert quant vient un effroy. *(Coquillart, 132.)*

Marmouser. Marmotter, *marmuser*, dans l'argot des voleurs au XVIIe siècle :

Dieu scet se le mary est triste :
Il songe, il *marmouse*, il radotte. *(Coquillart, p. 135.)*

Marmouserie. Mélancolie : « François Acre- « man s'en retourna à l'hostel, et fit à ses varlets « mettre jus ses armeures, et entra en une *mar- « mouserie* telle ; que ....il alloit tout seul parmi la « ville de Gand, ou ....il menoit un seul varlet, ou « un seul enfant en sa compaignie. » (Froiss. liv. III, p. 123.)

Marmouset, *s*. 1° Mignon, favori (comparez Mahomet) : « Je n'ay veu nul haut seigneur qui n'eust

« son *marmouset* ou de clergé, ou de garsons, « montés par leurs jangles et par leurs bourdes, « en honneur, excepté le comte de Foix. » (Froiss. liv. III, p. 83.) — « Tousjours encore a nostre sei- « gneur le comte ses *marmcsets* de lez luy. » (Id. liv. II, p. 152.) — 2° [Figures grotesques, comme des idoles, des mahomets; d'où la rue des *Marmousets*, à Paris]: « Tout entour estoient rengez arba- « lestriers, et avoit chascune arbalestre encochée en « son arc, un matelas à une grosse teste, et quant « estonné les vit, il dit: Regardez, cuyde il nous « espouventer de ses *marmousets*. » (Percef. I, f. 73.) — 3° Marmot: « Faire croquer le *marmouset*, » dans Oudin, comme nous disons croquer le marmot.

Marnage. Le même que *maronage*, charpente: « A l'effet des...... reparations, et pour y fournir, « elle peut prendre es bois de haute fustaye.... les « bois de *marnage* nécessaires. » (N. C. G. II, 416.)

Marnée. [Fourche: « Merges, gall. *marnée*. » (Gloss. lat. 521.) Au Gloss. 7641, on définit *merges*, bâtons avec lesquels on recueille les gerbes.]

Marniere. Fosse à marne:

Marnieres, roches, mal païs
Ou maint bon homme est peris. (*G. de la Bigne, f. 118.*)

Maroier. [Piloter: « Le suppliant, depuis qu'il « vint à l'aage de XVII ans, ou environ, il s'est mis « à maronner sur la mer,.... tellement qu'il savoit « bien et sceurement mener, conduire, et *maroier* « ung navire. » (JJ. 182, p. 59, an. 1453.)]

Marois. [1° Marais: « A tant s'en torne très « parmi le *marois*. » (Raoul de Cambrai, 84.) — 2° Mare: « Gefroi de la Chapele dit que l'en ne puet « avoir conduit joint à la meson commune qui « reçoit l'aau ou de ciel ou de *marois*. » (Livre de Justice, 139.)]

Marolles. Nom de lieu. Pucelles de *Marolles:* « Une infinité de belles femmes qui aux assauts des « villes ont passé par les piques des soldats...... « veulent contrefaire les *pucelles de Marolles*. » (Brant. Dames III. p. 282.)

Maron, *s*. Coupeau de montagne: « En certains « endroits de la France on les nomme ainsy, et « delà vient qu'on appelle *marons* les grosses chas- « taignes, pour ce quelles croissent ez montagnes. » (Borel, au mot *Desmaronner*, p. 131.)

Maronage. Droit de se faire délivrer des arbres pour la construction des bâtiments: « Que les bois « en seront distraits, esquels elle ne pourra rien « pretendre, sinon pour son chauffage, *maronage* « et pesselage. » (Ch. de 1622, dans Du Cange, sous *Materia*.)

Maronier. [1° Marinier: « Commanda chas- « cuns aus *maroniers* que il s'i adreçassent. » (Mén. de Reims, § 373.) — « Li *maronier* sont sages « qui les durent guier. » (Aiol, v. 10452.)]

Li *maronnier* furent bon maistre,
Car du port savoient tout l'estre.
Athis, dans Du Cange, sous *Marronus*.

« A tant vindrent les *maronniers* au roy, et lui « disrent: Sire, quant il vous plaira vous pourrez « entrer en vostre nef, car nous avons appareillé... « et le vent est bon et fort. » (Lanc. du Lac, III, f. 152.) — « Si vint à un *maronnier*.... qui le mist « en se nef. » (Ms. 7989², f. 79.) — [2° Corsaire: « L'exposant entra en un vaissel d'armée sur mer, « avecques plusieurs *maronniers* et escumeurs de « mer pour aler gaignier sur les ennemis. » (JJ. 118, p. 34, an. 1380.)] — 3° Maritime: « Terre « estrange et *maronniere*. » (Al. Chartier, p. 627.)

Maronnel, **Maronneau**. [1° Matelot: « Le « suppliant demanda à un pescheur ou *maronnel*, « combien il faisoit une vente de poissons qu'il « avoit. » (JJ. 164, p. 220, an. 1410.) — 2° Corsaire: « Grant nombre de *maronneaulx* garniz d'espées « et de couteaux. » (JJ. 102, p. 270, an. 1371.)]

Maronner. [Naviguer sur mer; voir sous Maroier.]

Maroquin. [« Trois autres pièces de tapissery « de *maroquin* rouge à bendes dorées. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, 1516.)]

Marotelle. Diminutif de *marotte*. » (Contredits de Songecreux, f. 104.)

Marotte, *s*. Sceptre ou masse de fou.

Expressions: 1° « Coiffer d'une *marotte*, » impliquer dans une affaire: « Monsieur de Montpensier... « se mettoit en extrême colere..... blamant infini- « ment ceux qui l'avoient voulu coiffer de cette « *marotte*. » (Mém. de Sully, III, p. 24.) — 2° « Porter la *marotte*, » être chargé innocemment, injustement: « M. de Bonivet qui estoit admiral, en « estoit cause. Je n'en say rien, mais on le disoit: « quelqu'un toujours *porte la marotte*. » (Mém. de Montluc, II, p. 213.) — 3° « Pus assoté d'une chose « qu'un fol de sa *marotte*. » (Dict. de Cotgrave.) — 4° « Au fol la *marotte*. » (Ibid.) — 5° « Fol est qui « sa *marotte* ne congnoist, et ne la maine comme « il doit. » (Ibid.) — 6° « Si tous les fous portoient « *marotte*, on ne sçait pas de quel bois on se « chaufferoit. » (Id.)

Maroufle. Grossier: « Sot et *maroufle*. » (Caquets de l'Accouchée. p. 135.)

Marpault, *adj*. Epithète d'un mot obscène: « C...... *marpault*. » (Rab. t. III, p. 155.) — C'est encore un terme qui équivaut à toutes sortes d'injures: « Un lourdaut sale vilain, vicieux et laid « *marpaut*, qui n'a jamais hanté que les estables. » (Nuits de Strapar. II, p. 277.)

Marquable. Remarquable. (Cotgr.)

Marque. [I° Poinçon d'orfèvre. Voir au Gloss. des Emaux, de De Laborde, l'article qui lui est consacré. — « Que les maistres dudit mestier ne ven- « dent aucun ouvrage plutost qu'il soit marché de « leur *marc* ou poinsson. » (Ord. de 1487.)]

II° Empreinte mise sur les marchandises soumises aux douanes, la contribution même: « Fust « trouvé Jacques Cueur chargé d'avoir exigé...... « grandes sommes de deniers des *marques* des « Genevois.... avoit aussi.... fait croistre la somme « des dittes *marques*.... plus quelle ne devoit estre,

« à la grande charge de nos subgiés.... il disoit que « c'estoit pour distribuer entre les commissaires « qui avoient vacqué à l'assiéte de la ditte *marque.* » (Procès de J. Cuer, ms. p. 11.)

III° « Droit de *marque,* » droit qu'on payoit au seigneur pour la *marque* qu'il mettoit sur les mesures. (La Thaum. Cout. de Berry, p. 166.)

De là les expressions suivantes: 1° « Bois vendus « par compte et par *marque,* et non pas par place. » (Gr. Cout. de France, liv. I, p. 55.) — 2° « Porter la « *marque* de la ville, » être marqué sur l'épaule d'une fleur de lis. (Oudin.) — 3° « *Marque* de la « vaisselle, » noms, chiffres ou armoiries. (Oudin, Cur. fr.) — 4° « Porter des *marques* de quelqu'un, » en être blessé. (Ibid.)

IV° Bijoux: « Il entra dans la salle une damoiselle « de tres grant honneur, car elle vint estofflée gran« dement de *marques* et d'habits. » (Percef. VI, 54.)

V° « Droit ou lettres de *marques.* » On s'en sert principalement sur les frontières contre l'étranger, de l'agrément du prince souverain. Anciennement, ce droit s'obtenoit du parlement pour avoir raison d'un étranger qui étoit d'une autre sujétion, soit pour avoir été pillé et saccagé par lui sans raison ou pour retenir iniquement quelques personnes, biens ou marchandises, ou pour faire obéir aux arrêts de la cour, quand on ne pouvoit autrement avoir raison. (Laurière.) — « Au tittre de *marque* (aucuns « pillards, qui estoient en Auvergne) guerroyoyent « le païs et les povres gens. » (Froiss. liv. IV, p. 38.) — [« Nous voulons et leur octroyons que pour « causes des *marques* à donner contre les subgets « desdiz royaumes ou aucun d'yceuls, ils ou aucuns « d'eulx ne leurs biens ne puissent estre arrestez. » (Ord. II, 137, an. 1339.) Du Cange cite en exemple les menaces adressées à Louis, roi de Sicile, pour des actes de piraterie commis contre des Français.]

Marqueander. [Marchander: « Por ce que cil « qui *marqueandent* ne se puissent pas legierement « excuser par yvrece. » (Beaum. VI, 24.)]

Marquée. [Rente d'un marc: « Hervé de Leon, « par la raison de ceule Joane sa feme, demandoit « audit vicomte (de Rohan) cent *marquées* de « rente. » (Preuv. de l'Hist. de Bretagne. I, c. 1086, an. 1288.)]

Marquer. [1° User du droit de marque: « Les« quelz habitans n'ayant voulu tenir et payer ledit « accord, le prestre s'en retourna aux Anglois, et « fit par yceulx Anglois *marquer,* piller et prendre « prisonniers les bonnes gens et habitans de ladite « parroisse Saint Victour. » (JJ. 138, p. 154. an. 1389.)] — 2° Mettre des bornes, fixer des limites: « Pour distinguer les marches et limites, l'on a « accoustumé d'asseoir des bornes que l'on peut « appeller marque...... aussi...... nous appellons « *marcher* ou *marquer* toutes et quantes fois que « par signal, affiche, reconnoissance ou autrement, « nous assignons certains buts, limites et separa« tions entre les personnes. » (Pasq. Rech. p. 736.) — 3° Imprimer une marque, d'où les locutions suivantes: 1° « Tous *marquez* d'une meme marque, » semblables. (Dict. d'Oudin.) — 2° « *Marquer* les « chasses, » expression métaphorique pour compter les pas, observer ce que l'on dit. (Dict. d'Oudin.) — 3° « *Marquer* les logis, » mourir. (Oudin, Cur. fr.) — « Ne *marquer* plus, » être vieux pour l'homme, avoir passé certain âge pour la femme. (Oudin.) — 4° « *Marque* le fourrier, ne *marque* pas encore « le logis. » (Oudin.) — 5° « *Marqué* à l'A » (Ibid), par allusion à la monnaie frappée à Paris. — 6° « *Marqué* au B, » être bossu, borgne ou boiteux. (Ibid.) — 7° « Mon enfant en sera *marqué.* » (Ibid.) — 8° « Je ne say comme votre argent est *marqué.* » (Ibid.)

Marquet, *s.* Monnoie de Venise, dont l'empreinte est un St Marc. (Oudin.) « Deviser de briquet et de « *marquet.* » (Nef des Dames, f. 55.)

Marquete, *s.* Droit d'un marc que le mari payoit, en Ecosse, à son seigneur qui prétendoit pouvoir coucher la première nuit avec la nouvelle mariée. (Laur.)

Marqueterie. [Mosaïque en bois: « Trois « tableaux de bois ou il y a ymages de *marquete*« *rie.* » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Marqueteure. [Marqueterie: « Un marrellier « de *marqueteure.* » (Compte de 1412.) — « L'ymage « qui est oudit tableau (de bois, d'ancienne façon) « est fait de poins de *marqueteure.* » (Inv. du duc de Berry, 1416.)]

Marquetis. Même sens pris au figuré. L'ouvrage d'Antoine du Saix est intitulé « *Marquetis* de pièces « diverses. » (Du Verdier, Bibl. p. 79.)

Marquicion, *s.* [On brûlait les cheveux aux courtisanes qu'on marquait et qu'on exposait au pilori.]

Tous les cheveux ly firent tondre
Comme à un fol *marquicion;*
Ce fu par grant derrision. *(III Maries, p. 361.)*

[« Belot Cantine pour avoir voulu atraire par « maniere de macrelage Jehannette... fut condamp« née à estre menée mistrée en un benel par les « carrefours et ses cheveux brulés au pillory. » (Liv. rouge d'Abbeville, f. 242 ª, an. 1468.)]

1. Marquis. Voir Marchis: « Charles IV empe« reur, donna encore (à son fils Wenceslas) la « souveraineté de la belle, bonne, et riche cité de « Strasbourg, et le fit *marquis* du S. Empire pour « augmenter son estat. » (Froiss. liv. III, ch. 9.) — « *Marquis* des fleurs et violettes d'amours. » — « Par devant le *marquis des fleurs et violettes* « *d'amours* s'est assis un... procès d'un amoureux « demandeur d'une part, et une jeune amye, def« fenderesse, d'autre part. » (Aresta Amor. p. 110.)

2. Marquis, *s.* Règles des femmes. « Elle a son « *marquis.* » (Cotgrave.)

Marquisie. Terre de marquis: « Luy avoit « donnée à jouir présentement sa *marquisie* du « Pont. » (Monstrelet, I, fol. 296.)

Marquisotte. Petite marquise: « Les duchesses « grandes et petites, les marquises, les *marqui-*

« *sottes*, les comtesses, les comtines..... » (Brant. Dam. gal. t. II, p. 282.)

Marquot. [Marcotte : « Icellui de Valées commança à dire : ....Que estoient devenus certains « *marquos* de vigne, que il disoit avoir mis audit « hostel. » (JJ. 153, p. 112 *bis*, an. 1397.)]

Marrabais. « *Marrabais*, marane, juif caché, « qui tient du Maure et de l'Arabe. Ces gens là, « dans un pays d'inquisition, ne donnent que des « reponses ambigües, pour ne point donner de « prise sur eux. » (Le Duchat, sur Rab. III, p. 120.) — « Bonnets à la *marrabaise*, » faits comme une croûte de pâté. C'est un bonnet à la juive, comme en portent les Espagnols, dont plusieurs passent pour espèce de juifs et de mahométans. (Le Duch. sur Rab. I, 45.) — En France, ils étoient de velours noir, et les enfans en portoient en 1539. (Mém. de Du Bellay, édit de Lambert, t. VI, p. 425.)

Marraine. [« Lever le fist et baptiser ; Son « nom, qui tant fist à prisier, Mist à l'enfant, s'en « fu *marraine*. » (Ruteb. II, 204.)]

Marramas. [Drap d'or : « Un ciel d'une salle « de *marramas* à une bordeure de *marramas*, « armez de Hongrie..... à metre sur la tombe Ma- « dame. » (Inv. de Clémence de Hongrie, à l'article coutespointes et tapis ; Nouveaux Compt. p. 73.) — « Pour .L. pieces de drap d'or mattabas et *marra-* « *mas*. » (Compte d'Et. de la Fontaine, an. 1351.)]

Marran, *s. et adj.* Terme injurieux qui désigne un homme sans foi, un Juif, un Sarrazin, un mauvais converti. [En Espagnol, *marrano* signifie *porc*, maudit, excommunié.] — L'origine de ce nom vient des Sarrazins, que la sévérité des lois, en 1300, de Charles II d'Anjou, roy de Sicile, contraignit à recevoir le baptême, mais qui persévérèrent en secret dans leurs erreurs, ainsi que toute leur race. (Du Verd. Div. leç. p. 423.) — Les François donnoient ce nom aux Espagnols : « Le grand prestre romain « veult foudroyer... l'heretique Germain, et l'Espa- « gnol *marran* ennemis de S[t] Pierre. » (Joach. du Bell. p. 410.)

Marrane. 1° Même sens que *marran* : « Dans le « temps que nous autres François etions ennemis « des Espagnols, nous les traittions de *marranes*, « comme ils nous traitoient de gavaches. » (Gloss. de Marot.) — 2° Mahométisme. Dom Juan d'Autriche « chassa tous les Mores de Grenade, de sorte « qu'ils n'ont plus infecté l'Espagne depuis, et ne « se ressentent plus du *marrane* comme ils faisoient « ...pour traitter par trop avec eux. » (Brant. Cap. estr. t. II, p. 119.)

Marranisé. Qui tient du *marrane*. (Cotgr.)

Marranisme, *s. m.* Mahométisme, secte des Maures. Il y a peu de bonnes maisons en Espagne qui puissent se vanter de ne s'être point mêlées par alliance avec les Maures anciens du pays ou avec leurs descendans qui s'y tiennent encore cachés ; de là vient que Rabelais ne se fait pas scrupule d'accuser aussi de *marranisme* la meilleure noblesse espagnole. (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 414.)

Marrassau, *s.* Cimeterre, sabre à la mode des Marranes ou Sarrazins. « J'avois (dans la Guienne « contre les Huguenots, en 1560) deux bourreaux « derriere moy, bien equipez de leurs armes, et « surtout d'un *marassau* bien trenchant. » (Mém. de Montluc, t. II, p. 21.)

Marrastre. Marâtre : [« Ha ! fortune, chose « legiere Qui vins devant et poins derriere, Comme « es *marrastre*. » (Ruteb. I, 82.)]

Comme male *marrastre*,
Fist envenimer son fillastre
Vortimes que elle haioit. *(Brut, f. 55)*

Marraynas. Marramas : « Drap d'or *marray-* « *nas*, » dans l'Inv. des livres de Charles V, art. 130 et 145.

1. Marre. Pourceau : « Aux boucheries com- « munes ne sera vendue chair de chevre, ny bouc, « brebis, *marre*, truye, ny pourceau ladre. » (Nouv. Cout. Gén. t. IV, p. 910.)

2. Marre. Pelle large et courbée appelée maille, dans quelques cantons ; elle sert surtout aux vignerons.

Expressions : 1° « Prises de *marres*, » saisie des instrumens rustiques pour cens non payé au lieu et jour marqués. (Laur. et Cout. d'Orléans, art. 104.) — 2° « Serjans à *marres*, » serviteurs qui labourent la terre avec des marres.

De Biauvez et de Loonnois
Sont li evesque l'aveu ;
De Senlis i rest l'esleu
Qui n'a mie *serjanz à marres*. *(G. Guiart, f. 117.)*

Marreglerie. [Office de sacristain, dans Du Cange, sous *Mariglerius*.]

Marreglier. [Sacristain : « Chanoines et *mar-* « *regliers* de la sainte chapelle de nostre palais « royal. » (Ch. de 1403, dans Du Cange sous *Matricularii*, t. IV, f. 323 c.)]

Marrelin, *s. m.* Merlin, gros marteau de boucher à assommer les bœufs. (Mém. de Charles IX, t. I, fol. 330.)

Marrement. [Chagrin, affliction : « Ne mena « duel ne *marrement*. » (Rose.)] — « Tel cuide « mener joye, qui puiz a *marrement*. » (Rou, 93.)

Marren. [Merrain, dans D. C. IV, 319 a.]

Marrenage. [Droit de maronage : « Lesdiz « hommes et femmes de laditte ville de Perrices.... « auront leur usage en tous les bois non bannez, « pour *marrenage*, effouage et closure. » (Ordon. VII, p. 32, an. 1347.)]

Marreneur. [Ouvrier qui travaille à la marre : « Lesquelz compaignons labouroient en tache à « *marreneur* et parchois une vigne. » (JJ. 168, p. 391, an. 1415.)]

Marrer. [Labourer : « Le suppliant et Guillaume « Moret allerent *marrer* au courtil de André Mau- « det. » (JJ. 199, page 174, an. 1463.)] — « Nous « appellons *marrer les vignes*, ce qu'ès autres « endroits labourer. » (Pasq. Rech. p. 734.)

Marreux. [Laboureur à la marre : « Après « qu'ilz eurent beu, lesdiz *marreux* s'en retour- « nerent besongnier audit courtil. » (JJ. 109, p. 174, an. 1463.)]

Marri. [1° Aigri (voir Mari) : « Karles le voit, « pres n'ait le san *marri*. » (G. de Viane, v. 1693.) — 2° Chagrin : « Mout fut Rolans couroucés et « *marris*. » (Roncisv.)] — « Aujourd'huy marié, « demain *marri*. » (Cotgrave.)

Femme bonne, qui a mauvais mari,
A bien souvent le cœur *marri*. *(Id.)*

Marrien. [Bois de charpente : « Fr. Paris abbez « du Moustier en Argone a donné à notre épouse « la dame de Possesse quantité de *marrien* pris eu « boys de Trambloy. » (Ch. de 1357, dans D. C. sous *Marrianum*.)]

Marrine. Marraine :

Si voudroie, foi que je doi,
Et aux parrins et aux *marrines*,
Que vilains chiast des nerrines. *(Ms. 7218, f. 250.)*

Marrir. 1° Attrister, affliger, chagriner, fâcher :

Que valt ne *marrir* ne plorer
Perte qu'on ne puet recovrer. *(Parton. f. 142.)*

Le chevalier qui les *marrie*
Deffera leur grant enuye. *(Percef. IV. f. 21.)*

2° [Maltraiter : « Guillaume Hureau dist à l'expo- « sant de prime face moult arrogaument : Garson, « t'en faut-il parler ? Et se plus en parloit, qu'il le « *marriroit*. » (JJ. 139, p. 260, an. 1390.)]

Marris. [Maladie de la matrice : « Le mal la « *marris*, duquel cheent femmes comme langou- « reuses... La femme de Perrenet dist qu'elle avoit « mal en sa forcelle, en ses rains et en ses aisnes, « qui est la forme et maniere que ont femmes ma- « lades de tel maladie. » (JJ. 173, p. 244, an. 1425.)]

Marrison. Chagrin :

Je voy ceuls pour l'iver meschans
Relever de leurs *marrisons* :
Je vois amer les non sachans,
Je voy les petits et les grans
Lors dire : or nous resjouissans. *(Desch. f. 72 b.)*

Marroche, *subst*. Diminutif de *marre*, pioche. (Cotgrave.)

Marrochon. 1° Diminutif de *marre*, dans Rab. t. I, f. 168. — 2° [Sarcloir : « Le suppliant se baissa « pour prendre à terre un *marrochon* ou cer- « clouere. » (JJ. 178, p. 162, an. 1446.)].

Marron, *s*. Habitants des Alpes qui, en chaise ou autrement, portent les passans à travers les montagnes en temps d'hiver. (Le Duchat, sur Rab. prognost. p. 22.) — [On nomme encore *maronier* les frères lais du mont S. Bernard.] « Les *marrons* « ou porteurs du mont Cenis, connoissent les tour- « mentes de la montagne, comme font les mariniers « ceux de la mer. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, 296.)

Marroner. Couper du bois merrain : « Fors « les bois de vente, qui en sont excepté, sauf ce « que nostre dite dame y ay son usaige por affoer, « por maisoner, por *marroner*, et por la paisson « de ses pors. » (Ch. de 1277, dans Pérard, p. 541.)

Marroquin. [Maroquin : « Pieces de tapisserye « de *marroquin* rouges, chascune de quatre aulnes « et demi de longueur et austant de large, à bendes « de painture verde ouvrée d'or par dessus. » (Inv. de Marguerite d'Autriche, an. 1516.)] — « Faire « peter le *marroquin*. » (Oudin, Cur. fr.) On faisoit claquer ses patins pour se faire entendre de sa maitresse à l'église, suivant les *Aresta amorum*, si je ne me trompe.

Marroquinerie, *s*. Ouvrage de maroquinier. (Monet.)

Marroquinier. *s*. Qui travaille le maroquin. (Monet.)

Marrubre. Marrube, plante. « S'il ne peut « pisser, prenez des feuilles de poiriaus et de *mar-* « *rubre* blanc. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 110.)

Marrugler, Marruglerie. [Marguillier, dans la Chron. des ducs de Normandie ; sa charge, dans Renart, v. 21651.]

Marry. [Merri, nom de saint ; voir s. Marelle : « Jehan Aysmes qui avoit joué aux marelles à six « tables, appellé le jeu saint *Marry*. » (JJ. 167, p. 87, an. 1412.)]

1. Mars. [Marcs : « Il le vous convenra raiem- « bre de deus cens mile *mars* d'esterlins. » (Mén. de Reims, § 84.) — « Bien furent Lombart adamagié « à celui point, par lor folie, de mil et cinq cens « *mars* de fin argent. » (Henri de Valenciennes, § 658.)]

2. Mars. I° Mois de mars. De là les expressions suivantes : 1° « Champs de *Mars*, » réunion politique, militaire et judiciaire, *mallum*, sous les deux premières races. — 2° « Eauve de *mars* ». « Quand « un fief est enclos de fossez à l'encontre des heri- « tages renteux, tenus du dit fief, tels fossez à *eauve* « *de mars* sont censez et reputez competer et estre « membre du dit fief. » (Cout. Gén. II, p. 904.) — 3° « Ordonnance de *mars* ». « Le seigueur a l'au- « torité, et l'on est de coustume dans la seigneurie « de Renaix, de par le bailly, le maire, les hommes « de fiefs et les eschevins, faire visiter les chemins, « les clostures des prez, et des pasturages, des « ruisseaux ou courans d'eau accoustumez....... « comme aussi les sorties et les passages sur les « terres cultivées pour les propriétaires et les fer- « miers, et d'y passer avec leurs chevaux et charues « pour le labour et la culture de leurs terres ; « laquelle visite est appellée l'*ordonnance de mars*, « laquelle le bailly fait declarer au premier diman- « che de mars : par la même *ordonnance de mars*, « faisant publier par le prater et proclamer par « publications faites aux églises..... qu'un chacun, « soit propriétaire ou fermier ait à ne faire les « chemins, et à clore les prez, les paturages et les « grains qui sont en terre ; à refaire et ouvrir les « courans d'eau qui d'ancienneté sont accoustumez « d'estre ouverts et de courir ; et ait à y remedier « pour la mi-mars prochaine, à peine d'amende. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 1143.) — 4° « Yssit du ciel « plusieurs grans esclas de tonnoire, espartisse- « mens et merveilleuse pluye, qui esbahit beaucoup

« de gens, pour ce que les anciens dient tousjours « que nul ne doit dire helas s'il n'a ouy *tonner en* « *mars*. » (Chron. scandal. de Louis XI, p. 150.) — 5° « Je croy que vous venez requerir la bataille à « certain jour nommé; mais je congnois monsei- « gneur à tel qu'il ne vous y fauldra ne que *mars* « *en caresme*. » (Mesnard, Du Guesclin, p. 409.) — On disait aussi marée en carême. — 6° Prendre Marthe pour *mars*. (Cotgrave.)

II° [Menus grains semés en mars : « Bois à couper « en auge, ou vignes prestes à vendangier, ou blés « ou *mars* près à seier. » (Beaum. XIII, 11.)]

III° Annonciation : « Recouvrera la ditte femme sa « dote de *mars* entiers, qui est entendre que la dot « est divisée en trois parties et est payable à trois « festes de Nostre Dame de *mars* subsequens la « dissolution de mariage, commençant le premier « terme de la feste de Nostre Dame de *mars* pro- « chain, en suivant la ditte dissolution de mariage, « en un an. » (Cout. Gén. II, 479.)

Marsage. [Menus grains semés en mars : « Pour « chacun stier de *marsage* une obole. » (Statuts de Mézières.) — « De chacun stier de *marsaige* une « obole. » (Ch. de Hugues, c^{te} de Rethel, an. 1233.)]

Marsau. [Saule mâle : « Et est à entendre mort « bois, boulz, tramble, fou, *marsaus* et genestre. » (JJ. 56, p. 483, an. 1317.)] — « Aulne, *marsaux* et « autres arbres *quæ non habent tempus scissionis* « *determinatum*, je puis faire coupper *ante adjor-* « *namentum;* mais osier et saux francs se couppent « de trois ans en trois ans. » (Gr. C. de Fr. p. 231.)

Marse, *adj. f.* Fanée, flétrie, du latin *marcesco*. « Des fleurs qui seront *marses* et flestries. » (Pèler. d'Am. t. II, p. 396.)

Marsel. [Boucherie, dans Du Cange, sous *Machecarii*.]

Marselée. Marsault : « Il faut que ces bastons « soient du bois le plus uni, comme de coudre, « *marselée*, et chastigner. » (Salnove, Vén. 135.)

Marselier. [Boucher. D. C. sous *Machecarii*.]

Marseloire. [Boucherie. (Ibid.)]

Marsenez. Blés de mars : « Moins pourront « vendre grains, bled, ne *marsenez*. » (N. C. G. II, p. 1240, col. 1.)

Marsepain. [Massepain : « Espicier qui piloit « des amandes pour faire du *marsepain*. » (Straparole, t. I, p. 384.)

Marsès. [Blé de mars, dans Du Cange, sous *Marceschia*.]

Marso, *s.* Pourceau d'un an : « Porceau d'un an « ou audessouz, vulgairement appellé *marso*. » (Cout. Gén. II, p. 723.)

Marsois. « *Marsez*, *mars*, sont les menus bleds « qui sont ainsi appellez, parcequ'on les sème dans « le mois de mars. » (Laur.)

Marsouin, *s. m.* Cétacé.

Chiens de mer, *marsouins*, saumons,
Congres, turboz, et leurs semblables
Qui sans escailles sont nuisables. *(Desch. f. 485 b.)*

Martagon. Lis rouge aux pétales renversées : « *Martagon*, lys des montagnes à la fleur rouge « retroussée. » (Menestr. de tournois, p. 370.)

Marte. [Jeu d'osselets (voir Martres) : « Il est « temps de laisser tes jeux et ta simplesse, *Martes*, « chevaux de bois ; ce qui sied en jeunesse Ne sied « quand on est grand. » (Ronsard, 894.) M. Littré voit là des poupées et le range sous *martre*, fourrure.]

Marteau. (Voir Martel.) 1° Marteau. — 2° Grêle. (Gloss. de l'Hist. de Bretagne, p. 753.) — 3° Cheville qui tient les chevaux attachés au timon d'une charrette : « Les charretons osterent les *marteaux* qui « tenoyent le trait des chevaux, et les jetterent « dedans les fosséz. » (Froissart, II, p. 270.)

Expressions : 1° « Nostre Dame aux *marteaux*, » fête de l'Annonciation. (Daniel, Milice fr. III, p. 133.) — 2° « Couché entre l'enclume et les *marteaux*. » (Cotgrave.) — 3° « *Marteau* de mer » (Cotgrave), requin marteau. — 4° « A preuve de *marteau*. » (Ibid.) — 5° « A l'enclume le *marteau*. » (Id.) — 6° « A dure enclume, *marteau* de plume. » (Id.)

Martegaux. Habitants de Martigues en Pro- « vence : Les faineants de *Martegaux*. » (Jean de Nostre Dame, des Poëtes provençaux, p. 118.)

Martel. [1° Marteau d'armes : « Olivier de Cli- « çon par la bataille va Et tenoit un *martel* qu'à ses « deux mains porta Tout ainsi qu'un boucher aba- « tist et versa. » (Cuvelier.) — « Bertran de Glaie- « quin fu on champ plenier, Où il assaut Anglois à « un *martel* d'acier. » (Id.) — « Ils devoient comba- « tre de haches, et en ferir chacun, quinze coups « de la teste et *martel*, sans rien toucher de la « pointe, ny d'estoc. » (Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, page 555.) — De là l'expression « faire « *martel* de ses dents, » les entrechoquer de froid : « Li dus out froit, si li trenbla la pel ; La nuit n'out « dent dont ne feist *martel*. » (Agolant, v. 518.)] — 2° Epée de connétable : « Fu le dessus nommé con- « nestable de France pour user de l'office quoique « messire Ollivier de Clisson n'y eust point renoncé « ne renvoyé le *martel* de la connestablie. » (Froiss. liv. IV, 176.) Le surnom de Clisson avait été appliqué à son épée. — 3° « *Martel* d'orfevrerie. » (Desch. f. 247 b.) Marteau d'orfèvre. — 4° Inquiétude : « Les « paroles de telles gens, lesquels je pense qu'ils « jettent au vent... pour vous picquer et emouvoir « à faire ce qu'ils desirent, en vous donnant *martel* « des dits princes. » (Mém. de Villeroy, II, p. 181.) — 5° Martelage de bois, marque qu'on y fait : « Pour « ce qu'on faisoit plus de ventes ordinaires et « extraordinaires que les forests ne doivent, et « qu'un marchand en tenoit plusieurs qu'il delivroit « par un seul *martel*..... ordonné est que chascun « marché se delivre par un seul *martel* propre, qui « sera baillé au marchand èz plaids ou assises, et « jurera que d'iceluy *martel* ne marquera fors le « bois de sa vente. » (Gr. Cout. de Fr. p. 56.)

Martelé. 1° Bosselé : « A la bataille de Coutras « les ennemis furent mis en déroute, par les trois

« escadrons du roy de Navarre, du prince de Condé « et du comte de Soissons, chacun desquels par les « coups qu'il donna, et ceux dont ses armes estoient « *martelées*, témoigna suffisamment la grandeur « de son courage. » (Mém. de Sully, t. I, p. 280.) — Au figuré, ce passage s'entend du marteau de l'amour : « Tels escroqueurs et escornifleurs sont « grandement à blasmer d'aller ainsi allambiquer « et tirer toutte la substance de ces pauvres diables-« ses *martelées* et encapriéez. » (Brantôme, Dames gal. I, p. 136.) — 2° Travaillé au marteau : « Dix « tasses d'argent ouvréez au bord, et *marteléez* au « fond, pesans 2 marcs la pièce. » (Estats des offic. des ducs de Bourgogne, page 118.) — 3° Moucheté : « Fumées.... grosses, longues et nouées bien *mar-« telées*. » (Fouill. Vén. f. 25.) — 4° [Marqué : « L'en « nombrera les arbres, et seront *martellez* du *mar-« tel* du verdier. » (Ord. VII, 777.)]

Marteleis. 1° Bruit de marteaux : « *Marteleis* « des fevres. » (Poët. av. 1300, IV, 1651.) — 2° Bruit d'armes entrechoquées :

Moult fu fier le *marteleis*
La noise et le cliqueteis. *(Guiart, dans D. C. s. Martus.)*

[« Grans *marteleis* de haches. » (Froiss. XV, 294.)]

Marteler. [1° Frapper avec des marteaux d'armes : « Et quand sur les Englois prindrent à avaler, « Dessus ces bassinés prindrent à *marteler* Que ce « sembloient fevres qu'on oïst la fraper. » (Du Guescl. v. 19176.)]

Tele noise font au *marteler*...
Que tout li chastiaus en bondist. *(G. Guiart, f. 80.)*

2° Blesser, frapper : « Iceulx cailloux et pierres « qui descendoient drus *marteloient* moult fort. » (Du Guescl. par Mén. p. 477.) — 3° Claquer : « Les « dents lui *martelent* de froid. » (Cotgrave.) — 4° Fabriquer des enfants :

Je ne puis martel lever :
Pour les excès et pour l'ardure
Que j'ay eu de trop *marteler*,
En jeune temps prins ma froidure. *(Desch. f. 458.)*

5° Frapper d'amour : « D'autres dames y a il, les-« quelles à dessein ne font pas grand scrupule de « faire à pleine veue la monstre de leur beauté et « de se descouvrir nues afin de mieux encapricier « et *marteller* leurs serviteurs. » (Brantôme, Dames gal. I, 376.)

Martelet, *s*. Diminutif de marteau :

Chantans : joli fevre labeure,
Or forge, forge *martelet*. *(Desch. f. 425.)*

Martelin, *s. m.* Gros marteau de fer avec lequel les bouchers assomment les bœufs. (Mém. de Charles IX, I, p. 330.)

Martelis. Cliquetis des armes, comme *marteleis* : « Quant elle ouyt le *martelis* d'espées sur « escus, elle eut grant merveille que ce pouvoit « estre. » (Percefor. I, f. 13.) — « Faisoient si grant « *martelliz* que on ne povoit riens ouyr. » (Id. I, folio 26 b.)

Marteloge. [Martyrologe : « Nostre presente « ordenance soit enregistrée à perpétuelle memoire « ou *marteloge* de la ditte Sainte Chapelle. » (JJ. I., p. 6, an. 1325.)]

Marterin, *adj*. Fait de martre : « Et mist desor « son chief un chapel *marterin*. » (Rom. de la prise de Jérusalem, dans Du Cange, sous *Martures*.)

Martial. Vaillant : « La reyne Elisabeth loua « fort (Henri IV) de ce qu'il etoit brave, vaillant et « genereux, et en usant de ce mot, fort *martial*. » (Brantôme, Dames gal. II, p. 325.) — « Lui qui est « aussi vaillant que son espée, qui *est du poil d'un « martial*, et qui mesmes en porte les marques « honorables sur le visage. » (Caquets de l'Accouchée, p. 135.)

Martiau. [Marteau : « Bons *martiaus* picois « pour esragier les bandes dont li ormes estoit « bandeiz. » (Mén. de Reims, § 98.)] On a dit dans un sens déshonnête :

Je souloie en jeunesse ouvrer,
En la forge dame nature
Des *martiaulx* ferir et frapper. *(Desch. f. 452.)*

« Faire *martiaux* de ses dents, » grelotter de froid :

. . . . . Il fist si froit que la dedens
Firent tuit *martiaus de lor dens*. *(Ms. 7218, f. 289.)*

Martigon. Lis rouge aux pétales renversés : « Aller souvent en sa maison des champs pour « secouer l'oreille de la tulipe et du *martigon*, faire « cinq ou six tours de jardin. » (Caquets de l'Accouchée, p. 1.)

Martin. Nom propre. Surnom des ânes et des bâtons qui les frappent ; par suite sot : « Il n'y a « point de *Martin* qu'il n'y ait de l'asne. » — « Il y « a plus d'un asne au marché qui s'appelle *Martin*. » (Oudin.)

Expressions : 1° « Le prestre *Martin* ne se recon-« noist qu'en son livre. » (Songe du Vergier, liv. I, chap. 134, p. 137.) — 2° « Il ressemble le prestre « *Martin*, il chante et respond. »

Et sera prestre *Martin*
Il chantera et respondra. *(Al. Chartier, p. 745.)*

3° « Mal, maladie, ou mau St *Martin*, » ivresse ordinaire dans les vendanges voisines de la St *Martin* : [« Et response donner pour le heraut devant « Que le *mal St Martin* tenoit moult fierement. » (Cuvelier.)]

A l'un boit là, à l'autre cy
Ez voirres ne demeures riens ;
Je boy à toy, je le retiens,
Dist l'un à l'autre : s'aplegié
N'eusse esté, je fusse noyé.
Bruneval du *mal S. Martin*
Crioit surtout comme enragié. *(Desch. f. 365.)*

4° « A la St *Martin* l'on boit le bon vin. » (Cotgr.) — 5° « Messe St *Martin* » : « Le diable à la *messe de « St Martin*, escripvant le quaquet de deux gualoi-« ses, à belles dents allongea bien son parchemin » :

Notez qu'en l'eglise de Dieu
Femmes ensemble caquetoient :
Le diable y estoit en ung lieu
Escripvant ce quelles disoient ;
Son rolet plein de point en point
Tire aux dents pour le faire croistre,
Sa prinse eschappe, et ne tient point ;
Au pillier s'est heurté la teste.

« A quoi l'on adjouste que St *Martin*, dans le « temps qu'il se tournoit vers le peuple pour dire « *dominus vobiscum*, aiant vu cele se mit à rire; « ce qui aiant surpris, donna lieu après la messe « de lui en demander la raison; qu'alors le saint « revela sa vision. » (Rab. I, p. 33.) — 6° « Oiseau « ou oisel St *Martin* » : « Il y a un oiseau qu'on « appelle jan le blanc ou l'*oiseau St Martin*..... qui « volant par la campagne, chasse aux alouëttes. » (Budé, des Oiseaux, fol. 117.) — [C'est le martin-pêcheur : « Entre un frasne et un sapin Aveu *l'oisel* « *Saint Martin;* Assés hucha, à destre, à destre; « Mais li oisiaus vint à senestre. » (Ren.)] — 7° « Trigaudet et *Martin* Braillard, » personnages ridicules de comédie. La pièce de Trigaudin ou de *Martin Braillard*, en 1674, peut avoir été fondée sur cette façon de parler ou lui avoir donné l'origine. (Hist. du Théât. fr. t. II, p. 358.) — 8° « Faute d'un « point ou d'un poil *Martin* perdit son asne. » (Cotgrave.) Voir Le Roux de Lincy; Prov. II, 53. — 9° « Ceint sur le cul comme *Martin* de Cambray. » *Martin* et Martine sont les noms qu'on a donnés à deux figures qui, chacune avec un marteau dont elles frappent les heures, servent de jaquemars à l'horloge de Cambrai, et comme celle de *Martin* représente un paysan en jaquette et armé, qui porte sur ses reins une ceinture qui le serre bien fort; de là vient que d'un homme ridiculement serré de sa ceinture sur ses habits, on dit proverbialement qu'il est *ceint sur le cul comme Martin de Cambray*. (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 51.) — « La dame le « veult marier, si elle peut à la damoiselle, car il « est très bien herité, et est simple et bejaune; si « en sera *Martin* de Cambray, car il en sera saint « sur le baudroy. » (Quinze Joyes du Mariage, 99.) — 10° « Faire comme *Martin* à danser, » danser comme un ours : « Encore fit-il tout ce qu'il put, et « plus que ses forces ne bastoient, n'y que jamais « fit *Martin à danser*, comme l'on dit. » (Brantôme, Cap. fr. II, p. 275.) — 11° « Estre *Martin*, » avoir la peine de tout :

. . . . Se je pers, jà n'en aray restor
Quant rien requier on chante de basin;
Se je fais bien, neant plus que d'un tor,
N'est congneu tousjours; *suis-je Martin*
Qui coste avoit, chaperon et roncin
Pain et paine, congnoissance ensement,
Son temps usa, mais trop dolentement. *(Desch. f. 241.)*

12° « Chanter d'autre *Martin*, » parler autrement :

. . . . . . Ains que tu voies
Le jor de demain au matin
Chanteras tu *d'autre martin*. *(MS. 7218, f. 50.)*

Martinal, *adj*. Dans le temps de la St Martin d'hiver.

Je n'ay plus grand plaisir aux *martinales* nuitz
Qu'au jour plus long de l'esté qui ennuye. *(Caron, 71.)*

Martiner, *v*. Faire la débauche, comme on faisoit à la St Martin. (Rab. t. II, p. 233.)

1. Martinet, *s*. Sorte d'hirondelle; on leur comparait autrefois les écoliers externes. Le 7 octobre 1463, la Faculté des arts de Paris donna un règlement contre les écoliers errans, vulgairement nommés *martinets*, qui voltigeoient de collège en collège. (Du Boulay, Hist. de l'Univ. V, p. 658, cité par Du Cange, sous *Martineti*.) — « Il y a encore « des escoliers qui demeurent en ville hors les « colleges, qui vont ouir les leçons d'uns et autres « regens selon que l'opinion leur en prend, ou aux « maistres qui les gouvernent; les jeunes appelez « *martinets* par nous et les autres galoches. » (Pasq. Rech. liv. IX, p. 792.) — « Leurs chambres « (des jésuites) sont ouvertes à tous enfans qu'on « leur baille en pension, et leurs colleges à tous « *martinets* et galoches. » (Id. liv. III, p. 298.)

2. Martinet. [1° Engin à verge : « Chil dou « castiel fisent desclichier quatre *martinets* que il « avoient nouvellement fait faire pour remédier « contre les quatre dessus dis. » (Froiss. IV, 361.) — 2° Usine où l'on use d'un gros marteau, d'un martinet : « Le suppliant... estant en ung *martinet*, « illec assis dedans une chambre. » (JJ. 204, p. 88, an. 1474.)] — 3° Nom d'une cloche à Auxerre : « Fuit prohibitum..... pulsare le *martinet*, gallice, « sinc, promissione succentoris aut sui commissi. » (Lebœuf, Hist. d'Auxerre, p. 797.)

3. Martinet. Diminutif de Martin. Démon, par qui sont initiés ceux qui veulent être admis aux mystères des sorciers. (Dict. des hérésies du père Pinchinat, cité dans le pour et contre, X, n° 136, 6.)

Martingale. Culottes à pont-levis, nommées des Martigaux, habitants des Martigues en Provence; elles étoient encore à la mode environ l'an 1579, entre les mignons de la cour, qui les faisoient servir à tout autre usage que celui pour lequel on les avoit inventées. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 123.) — « Ce « brave chevalier (François Ier) avoit une complexion « en luy, que, toutes les fois qu'il vouloit venir au « combat, il falloit qu'il allast à ses affaires et des-« cendist de cheval pour les faire; et pour ce portoit « ordinairement des chausses à la *martingale*, « autrement à pont levis. » (Brant. Cap. fr. I, 108.)

Martingaut (la messe). En Touraine, on appelle ainsi le tocsin, peut-être du nom de celui qui a donné la cloche. (Celthell. de Léon Trippault.)

Martiniste. Luthérien, du prénom de Luther. (Oudin.)

1. Martir, *v*. Se flétrir.

Mais si que les fleurs sont brulées
Par geler, ou qu'elles *martissent*,
Ainsi les fammes se fletrissent
Par viellesse ou par accident. *(Desch. f. 531.)*

2. Martir. [Martyr : « Sainz Boneface que l'um « *martir* apelet, Aveit en Rome une glise moult « bele. » (S. Alexis, 114.) — « Se vos murez, esterez « seinz *martirs*. » (Rol. v. 1134.) — « Cantorbie, « où sainz Thomas li *martirs* pose. » (Mén. de Reims, § 247.)]

1. Martire, *s*. Matière.

Comme vous orrez après dire,
Se vous entendez la *martire*. *(Ms. 7218, f. 288.)*

2. Martire. [1° Martyre : « Li dure pers sunt « remés en *martire*. » (Rol. v. 965.) — « Mis curage

4° Affliger :

Par mençonge et flaterie
Chascun à chascune octrie
Son pechié, dont je me *marvoy*. *(Desch. f. 68.)*

Sans garde aler ne les lairoie
Pour tels chaceurs, dont je *marvoie*,
Gardez vos brebis pour les leux. *(Id. f. 279.)*

Nulz n'y ose aler sans convoy
Qui ne soit prins, dont je *marvoy*. *(Id. f. 360.)*

Otroi d'amors ne puet tant faire rire,
Coum escondis puet faire *marvoier*. *(Vat. nd 1490. 171.)*

Marvoisie. Malvoisie :

Vin grec, et du vin muscadé
Marvoisie elle a demandé. *(Desch. f. 516.)*

Marzache. [Annonciation : « Le jeudi d'emprès « la *Marzache*. » (Ch. de 1286, au reg. des fiefs et cens de Chartres.)]

Marzol, *s*. Escourgeon. (Cotgr.)

Marzolin, *s*. Espèce de fromage d'Italie. (Cotgr.)

1. Mas. [Manse ; de là les noms propres *Dumas*, *Delmas*.] — « Quiconque demeure dans le *mas* serfs « par trente ans continuels consecutifs, il est fait « homme serf. » (N. C. G. t. III, p. 1211.) — « Les « pasturages se limitent par villages, *mas* et tene- « mens. » (C. G. t. II, p. 470.) — « Les detenteurs « d'aucun *max* peuvent pour le payement deu au « seigneur pour raison du dit *max*, faire entre eux « une percquation du dit devoir. » (Id. p. 399.)

2. Mas. [Mât de navire : « Li force dou *mas*. » (Froiss. t. V, p. 261.) — *Mas* est pour *mast*, comme *repas* est pour *repast*.]

3. Mas. 1° Mat aux échecs, du persan *mat*, mort :

. . . . Merci vous quier
Quar je suis *mas* en l'echequier. *(Ms. 7218, f. 267.)*

2° Vaincu, comme aux échecs :

De l'ost sara haut et bas
Li quex vaincra, li quex est *mas*.
Poës. av. 1300, t. IV, p. 1345.

3° Soumis :

Droituriers Diex, vers toi sui *mas*
Par cest signe que doné m'as. *(Ms. 7218, f. 208.)*

4° Affligé :

Li Espaignox quant ce oï,
Mas et marri se departi. *(Fabl. de S. Ger. p. 40.)*

De paor sui *mas* et esbahis. *(Poës. av. 1300, III, 978.)*

« Ils s'enfuioient *mas* et confus. » (Chron. de St Denis, t. II, f. 16.)

Masacre. Carnage :

. . . . . Paiz fu si oultrement
Qu'il n'i ot besil, ne *masacre*. *(G. Guiart, f. 36.)*

Masage-aige. [1° Maison : « Le suppliant se « transporta en ung ort ou vergier qu'il avoit au- « près d'un *masage* ou hostel. » (JJ. 179, p. 311, an. 1449.) — 2° Réunion de maisons : « Lesquelz « compaignons trouverent en ung pasquier ou « *masaige* de Saint Martin une jument. » (JJ. 169, p. 262, an. 1469.)]

Masaus. [Sujet à cens, à redevance : « Encor i « a li cuens rentes des terres *masaus* k'on apelle « terre des quartiers ; si a petis quartiers et grans « quartiers. » (Ch. des Comptes de Lille, Rev. du comté de Namur, an. 1289.)]

Mascant. Contrefaisant :

Le gallant s'en va mettre à table
Affin de mieulx se resjouir,
Et dina là tout à loisir
Mascant le sens, tranchant du saige. *(Vill. Repues, 28.)*

Mascarer. [Barbouiller : « Toujours se vaul- « troit par les fanges ; se *mascaroit* le nez ; se « chaffouroit le visage. » (Rab. Garg. I, 11.)]

Mascaret, *s*. Inondation : « *Mascaret* d'eaux. » (Cotgrave.) — Brantôme emploie ce mot dans un sens très obscène.

Mascarons, *s. pl*. Mouffles, vilains masques. (Oudin)

Mascecller. [Boucher : « Se aucuns *masceclier* « avoient cher forcemée. » (JJ. A, p. 1, an. 1297.)]

Mascecrier. [Massacreur : « Et par cete roijor « entens Les sains martirs qui en lor tens Voudrent « les *mascecriers* atendre Et puis leur vermeil sanc « espendre. » (Macé, Bible en vers, f. 117 a.)]

Mascel. [Mâle : « Si mulier et *mascel* simul « bibent. » (ms. de S. Pétersbourg, de Morbis mulierum.)]

Mascelle. Mâchoire :

Qels ieus ? qel bouce ? et qel *mascele* ?
Bien aferroit à .i. baron. *(Vatic. 1490, f. 112.)*

Mascerer. [Barbouiller : « Li mestre queux « l'ot fait la nuit toser ; A la paele noircir et char- « bonner ; Trestot le vis li ot fet *mascerer*. » (Bat. d'Aleschans, v. 3398.)]

Maschacler. Massacrer : « Le retournerent, et « renverserent, et si tres terriblement le *mascha-* « *clerent*, qu'il fut presentement mort tres piteuse- « ment. » (Monstrelet, I, p. 30.)

Maschaut. Magot (comparez *machau*, meule) : « Il avoit trouvé le *maschaut*, et argent de son « pere. » (Contes d'Eutrapel, p. 154.)

Maschecolis. Machicoulis, au figuré : « Elle a « les dents à *maschecolis*, le haut defendant le « bas. » (Cotgr.) Voir aussi Bouchet, Serées, I, 195.)

Maschecrouste, *s*. 1° Gourmand, gros man- geur. (Cotgr.) — 2° Figure monstrueuse : « A Lyon, « à carnaval, on l'appelle *maschecrouste* ; ils la « nommoient mandouce. C'estoit une effigie mons- « trueuse, ridicule, hideuse, et terrible aux petits « enfans. » (Rab. IV, p. 747.)

Maschefoin, *adj*. Qui mâche du foin : « Au « temps passé, on nommoit (les gens du palais) « *maschefoins* ; mais las ! ils n'en maschent plus. « Nous de present les nommons maschelevraux, « mascheperdrix. » (Rab. V, p. 61.)

Maschefrain, *adj*. Terme d'injure comme si on appeloit quelqu'un cheval. (Contredits de Songe- creux, fol. 112 a.)

Maschement. Action de mâcher. (Cotgrave.)

Maschepain. Massepain : « Cingar luy donne « sept ou huit morceaux de *maschepain* fait de

« dite vile à warder. » (Marten. Anecd. I, c. 1235, an. 1290.) — « Il voloient que nuls rois de France, « si hoir ne si successeur ne peuissent mettre sus « yaux ou sus leurs *masniers* taille ne sousside. » (Froiss. VIII, 190.)]

Masonage. [Cens sur une maison : « Comme « la dite maison soit chargie envers nous, comme « seigneur de la dite ville de nuef *masonages* chas- « cun an, lesquels *masonages* valent un tonneal « de vin, treize sextiers et demi d'avaine. » (JJ. 89, p. 560, an. 1360.)]

Masquaret, *s.* Festin, régal, bal où l'on se masque : « Il seroit bon de faire payer l'amende à « celuy qui par cy après, etant invité, viendroit « le dernier au convy... et une amende pecuniaire « applicable à la bucolique et au *masquaret.* » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 48.)

Masque, *s. m.* I° Masque, dont on se couvre le visage :

Rien ne te plaist que l'ignorance
Dessous le *masque* d'arrogance
Qui fait rougir les mieux appris. *(R. Belleau, II, p. 71.)*

Expressions : 1° « *Masque* de caresme entrant. » (Cotgrave.) — 2° « *Masque* à traves, » c'est le titre d'une pièce de vers, dans S. Gelais, p. 50. — 3° « Un « *masque* lui serviroit bien, » c'est-à-dire il est laid. (Cotgrave.) — 4° « Vous avez parlé *masque,* » vous êtes décelé : « Parler quand on s'étoit proposé « de ne se faire entendre que par signes, c'est faire « la même faute que fait un *masque*, qui après « avoir pris bien de la peine pour se déguiser, se « fait connoitre à la parole. » (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 184.)

II° Déguisement : « Proteus deguisé en feu, en « eau, en tigre, en dragon et autres *masques* etran- « ges. » (Rab. III, p. 70.)

III° Soufflet : « Vous aurez de ma main un *mas-* « *que* sur vostre paillard de visage. » (Rabelais, t. III, p. 112.)

IV° Sorcière. (Borel.)

V° Femme de mauvaise vie, en Auvergne. (D. C. sous *Masca.*)

VI° Femme à laquelle on reproche sa laideur ou sa malice : « Ceste *masque.* » (Dial. de Tahur. 96.)

Masquer, *v.* Aller en masque : « Est expresse- « ment deffendu à tous marys de n'*aller masquer* « pour charger et entretenir leurs femmes, faignans « estre quelc'un duquel ils sont en doubte. » (Aresta amor. p. 427.) — L'infinitif a été pris au sens d'aller en masque : « Combien qu'il est permis à tout- « tes personnes,... le masquer neamoins les jeunes « gens venans droict de la fournaise, et qui de « nouveau se mettent au monde, se doivent abste- « nir de *masquer.* » (Aresta amor. p. 422.)

Masquerade. Mascarade. (Cotgrave.)

Masquerader. Aller en masque. (Eutrapel, page 426.)

Masqueriaus. Maquereau, *leno :* « Tu es *mas-* « *queriaus* chascun mois. (Ms. 7218, f. 323.)

Masquerie. Mascarade : « Compagnons de la « *masquerie,* mommerie. » (Aresta amor. p. 409.)

Masqueure. Mascarade. (Monet.)

Masquier. [Mâcher : « Li rois, moult resjois de « ce que messires Pierres avoit si francement parlé « et relevé la parole de messire Jehan de Gistelles, « dist ensi en riant : Leur a il bien *masquiet.* » (Froissart, IX, 127.)]

. . . . . S'en pere a tant de sens *masquiet*
Qu'il velt estre eskevins de ceste carité.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1332.

Masquiller. [Barbouiller : « Vit sa barbe san- « glente et le vis *masquilliés.* » (Chans. d'Antioche, t. II, 279.)]

Masquine, *s.* Figure représentant une tête de lion. (Cotgrave.)

Massabre, *adj.* Farouche :

. . . . . Desplaisir à mon cueur accolle,
Et en ennuy si tres fort bricolle
Qu'il est tout cabre
Fascheux, piteux, souspirant et *massabre.*
Chasse d'amour, p. 55.

Massacreur, *s.* Espèce d'instrument :

Picque, ardoise, et grand *massacreur. (Th. fr. t. III, 120.)*

Massaert. Massart (voir ce mot) : « Le bailly et « les *massaerts* ou sergents, ont la faculté d'exécu- « ter.... tous actes.... qui requierent execution, « lorsqu'ils en sont requis par les parties. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 738.)

Massaige. [Domaine rural : « Lequel *massaige* « est assis... juste le chemin de nostre seigneur le « roy. » (Cart. de S. Vandrille, I, 45, an. 1279.)]

Massart. Les officiers des villes chargés de la recette des revenus de la ville, que l'on nomme aujourd'hui trésoriers, étoient appellés *massars :* « Nuls receveurs de bonnes maisons ou *massarts* « pourront estre du nombre des juréz ou six du « conseil. » (N. C. G. t. II, p. 202.) — [« Les jurés, « eschevins, *massars*, et autres officiers de la ditte « ville. » (Ord. IV, 649, an. 1366.)]

1. Masse. [1° Quantité : « De sun aveir me voelt « duner grant *masse.* » (Rol., v. 182.) — « Par les « paroles qui chi après seront dites, porés grant « *masse* apiercevoir. » (P. Pâris, Catalogue, des mss. fr. p. I, 121.)] — « Grande *masse* de ses hommes. » (Assises de Jérus. p. 175.)

D'ancienne chevalerie
Avoit grant *masse* en la meson. *(Ms. 7218, f. 353.)*

2° Colonne massée, en tactique militaire : « Arri- « verent les bandes du duc... de Wirtemberg à « Montcalliço ; ce qu'ayant entendu le seigneur de « Humieres, voulut partir de Pignerol pour s'aller « joindre avecques eux, et là faire sa *masse* pour « marcher en campagne. » (Mém. de du Bell. liv. VIII, f. 261.) — 3° Lingot, somme d'argent : « Argent en « *masse.* » (Ord. II, 39.) — « Si marchanderent pour « certaine *masse d'or* que ilz feroient au roy la cité, « comme ils firent ; mais enfin ne les voulut le roy « payer. » (Tri. des IX Preux, p. 222.) — [« Il avoit « fait fondre grant partie de son or en poz de terre

« là où l'on met vin outre mer, qui tiennent bien « troys muys ou quatre de vin ; et fist brisier les « poz ; et les *masses* d'or estoient demourées à des- « couvert en mi un sien chastel. » (Joinv. § 141.)] — « Deniers du roy de la *masse*, » les deux en valoient trois de ceux au mouton. (Du Cange, sous *Multones*.) — « Deniers d'or dur ou à la *masse*, » frappés par ordonnance de Philippe-le-Bel, du 12 avril 1311. (Ord. I, p. 480.) Ils cessèrent d'avoir cours et n'étoient pris que comme billon. Le peuple les appelait grands florins. — 4° [Piliers d'un pont : « Les suppliants monterent sur la *masse* du pont « du chastel de la Bruyere. » (JJ. 186, page 49, an. 1450.)] — 5° Terme de jeu : « Dire *masse*, » c'est coucher tout ce qui est sur table ou ce que l'on a dans la main, au jeu de la chance. (Oudin.) — 6° Infortune :

Quant ensi l'oy langagier,
En corage me radouci
Et li di : je suis ores ci,
En Avignon endure *masse*. *(Froiss. Poës. f. 426.)*

7° Masse d'armes, massue :

Li plus couars est trop hardis,
Mais n'ont ne lances, ne espées,
Chascun ot *masse* ou maille de fer.
Rom. de la Violette, citée dans Du Cange, sous *Massa.*

[« Pour deux grandes *masses* pour les huissiers « d'armes sur chacune desquelles y a une grande « couronne dorée faicte à fleurons, et semée à l'en- « tour de pierrerie, au milieu de chaque couronne « les armes de France esmaillée d'azur. » (Comptes des ducs de Lorraine, 1496.)]

De là les expressions suivantes : 1° « *Masse* crestelée » : « Ils furent durement recueillis de picques et de *masses crestelées* par les Gandois, et « furent leurs chevaux enfondréz et occis. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 402.) — 2° « *Masse* de feure, » marteau de forgeron : « A tant se partit Zephir, et « estonné demoura suant, et vecy une grosse *masse* « *de feure* sur quoy il avoit feru...... cuidant avoir « feru sur Zephir. » (Perceforest, vol. III, f. 46.) — 3° « Sergent à *masse*, » officier de justice, comme nous disons huissier à verge : « *Sergens à masses* « de la prevosté d'Amiens, peuvent en vertu de « leurs masses faire criées et subhastations des « heritages situez en la ditte ville et banlieue. » (Cout. Gén. I, p. 607.)

4° Des croques, poys, des *masses de Surie*
Et des espées trenchans. *(Desch. f. 204.)*

Masseices, *adj. f.* Massives :

Citéz close à tors *masseices*. *(Ms. 7218, f. 179.)*

Massele. [Massif de maçonnerie : « .xv. piés de « *masseles* deseüre le suel d'une part et d'autre. » (Ch. de 1254, dans D. C. II, 164 c.)]

Masselle. Joue :

De son frere sait la nouvelle
Por ce, se moille sa *masselle*,
O chaudes lermes, grant duel fet.
Rom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Maxillarii dentes.*

Masselote. [Crosse : « Ainsi que les diz enfans « croissoient ensemble, icelluy suppliant frappa « ledit Jehan d'une grosse ou *masselote* qu'il « tenoit. » (JJ. 152, p. 253, an. 1397.)]

Masser. Mâcher :

Et mist sa main à s'aumosniere,
Si en a trait pain beney :
Crois fist entor et crois en my
Mist le en sa bouce, s'el *massa*
A tant avaler le laissa. *(Mouskes, p. 215.)*

Masseret, *s.* Instrument pour attacher les pouces. (Oudin.)

Masserote, *s.* Gringuenaude :

La dame tout coiement
Taste à son cul isnelement
Semblant fet qu'ele se deffrote ;
S'a trovée une *masserote*
Qui est plus grosse que un pois. *(Ms. 7615, II, f. 177.)*

Masserotte. Instrument pour attacher les pouces. (Cotgrave.)

Masseter. Frapper avec une masse. (Cotgr.)

Massier. 1° Sergent à masse : « Faire mettre en « possession de la chose evincée par le sergent de « messieurs ou par le *massier* de ceste ville. » (N. C. G. t. I, p. 582.) — 2° Garde des vignes et des bois : « Le seigneur bas justicier peut... créer ser- « geants pour avoir regard sur ses bois, avec puis- « sance de saisir le bestail trouvé en dommage..... « et sont les dicts sergeants et *massiers* creuz des « rapports et exploits qu'ils font. » (N. Cout. Gén. t. II, p. 345.)

Massir. Rendre massif. (Cotgrave.)

Massis. [1° Massif : « Il s'en ira souper dedens « les murs *massis*. » (Cuvel. 18500.)]

Mes freres soyez embrayeurs
Et gardés les coffres *massis*. *(Villon, p. 109.)*

2° Lourd, paresseux :

Or y venez vous, mon Ydoine,
Qui sur le flum de Babiloine
Estes situés et assis
Comment vendrez vous si *massis*. *(Desch. f. 535.)*

3° Important :

Qui biaus mos set conter et dire,
Il ne les doit pas escondire
Entre bone gent, ne repondre,
Ains les doit volontiers despondre
Des meillors et des plus *massis*
Quant il voit qu'ils sont bien assis
Et que chascun volentiers l'ot. *(Ms. 7218, f. 235.)*

1. Masson. [Maçon : « Je sçay telle femme de « *masson* Qui n'est pas à moi comparable, Qui « meilleur l'a (une robe) et plus coustable, Quatre « fois que la mienne n'est. » (Deschamps, Miroir du Mariage, p. 21.)]

C'est bien à propos, truelle ;
Dieu te gard de mal, *masson*. *(Rab. III, 99.)*

« A propos truelle, bonjour *masson*. » (Cotgrave.) — « Il n'est pas *masson* qui pierres refuse. » (Ibid.)

2. Masson. [Maison : « Il avoit dous chastiaus « devant les chas et dous *massons* darrieres les « chastiaus. » (Joinv. § 192.)]

Massonné. Maçonné ; terme de blason, au propre et au figuré ; piliers, ville, dont les pierres sont entourées d'un autre émail que celui de la pierre

même : « Sur les tables avoit trente plats, lesquels « plats furent faitz à maniere de jardins, dont le « pié des ditz jardins estoit fait de bresil *massonné* « d'argent. » (Mém. d'Ol. de la Marche, II, p. 583.) — Ce terme s'employoit également dans le blason : « Portoit d'azur à une ville d'or *massonnée* de « sable. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 137.)

Massonneiz. Maçonnerie :

Le grant *massonneiz* qui poise
Fait tel poudriere aveuc la noise
Que l'en ne voit là endroit goute. *(G. Guiart, f. 78.)*

Massonner. Maçonner : « Si le seigneur perd « son cens par la ruine de la maison sur laquelle il « le prend, il ne peut pas prendre icelle maison, « ne appliquer à son proffit pour la faire *masson-* « *ner*. » (Gr. Cout. de Fr. II, p. 180.)

Massonnerie. Bordure maçonnée. (Voir Massonné) : « La brodure estoit entassée d'or tres riche- « ment, et pour enrichir la *massonnerie*, y avoit « grans violiers de romarins vermeils et blancs à « grandes lettres de la devise parmy. » (Mém. d'Ol. de la Marche, p. 567.)

Massonyer. [Tenancier : « Comme il nous fu « rapporté par nos mayeurs et *massonyers*. » (JJ. 61, p. 418, an. 1323.)]

Massoret. Docteurs qui ont travaillé à la *massore* (*masorat*), tradition en hébreu : « Je vous alle- « gueray l'autorité des *massoretz* interpretes des « saintes ecritures hebraïcques. » (Rabelais, Pantagruel, II, 1.) Voir aussi Cotgrave.

Massue. 1° Amas :

. . . . On feroit grosse *massue*
De deux cens mil choses perdue. *(Desch. f. 320.)*

2° Destruction (Comparez *Masse* 6) :

Et puis que tout est muable,
Tristesce à un chascun rue
Qui tout fait desagréable
Joie est de tous poins perdue :
Or voist tout à la *massue* ;
Prendre vueil confortement
Qui dueil fait, il se partue.
Bon fait vivre liement. *(Desch. f. 46.)*

3° Marotte de fou : « Le fol se retrait tousjours à « sa *massue* et le saige aux bonnes œuvres. » (Perceforest, III, f. 73.)

Massuette. [Petite massue : « Pour doubte de « mort se mirent à deffense, c'est assavoir Jehan « Pourcel le pere, d'une petite *massuette* qu'il por- « toit. » (JJ. 109, p. 289, an. 1376.)]

1. Mast. Mât de navire : « Le *mast* d'un vais- « seau. » (Percef. I, f. 44.)

2. Mast. Triste : « Trop se faignoit attainct, mal « et *mast*. » (Percef. VI, f. 27.)

3. Mast. [Malt, orge qu'on a fait germer : « Que « nul ne puisse renouveller cervoises ne bierres « qui soient sures, empirées ou mal brassées, ne « icelles cuiller de boissons fresches et nouvelle- « ment faites, ne remestre en *mast*, ne mesler « parmy autres fresches. » (Ord, fév. 1495.)]

Mastau. [« Autres rentes d'avoines dehues de « coustumes chascun an... sur les heritaiges qui « s'ensuient,... et en ce sont comprinses les cous- « tumes que l'an dit *mastau*. » (Cens de la châtellenie d'Arcis-sur-Aube, f. 9.)]

Masteau, *s.* Espèce de mesure de sel : « Ils doi- « vent pour chacun *masteau* de sel, une mesure de « demi stier de sel. » (Statuts des echevins de Maisieres-sur-Meuse, dans la Biblioth. de Cangé.)

Mastefié. Matifié, terme de chimie : « Vif argent « *mastefié*. » (Modus, f. 60.)

Mastelle, *s.* Poisson. On lit en parlant d'un fou qui revient à son bon sens par le moyen d'un poisson : « Son cry estoit tel, conches et conchettes, « seches et sechettes, *mastelles* et mastelettes, car « pierre est chargé de poisson. » (Nuits de Straparole, I, 176.)

Mastenée. [Matinée : « Le suppliant se leva un « *mastenée* environ deux lieux avant jour. » (JJ. 77. p. 394, an. 1348.)]

Masterel. Petit mât. (Cotgrave.)

Mastic. [Résine de lentisque : « L'ile de Scio ou « croist le *mastic* au droict de Turquie. » (Bouciq. II, 9.)] — « Poul de semence de *mastic* (donné aux « faucons) vaut contre indigestion. » (Arteloque, Fauconn. fol. 98.) — Dans la Récréation des Devis amoureux, p. 62, « *mastic*, herbe, ou fleur, signifie « aimez moy. »

1. Mastin. Matin : « Roges *mastins*, soirs « aurious. » (Partonop. f. 164.)

2. Mastin, *s.* Mâtin, gros chien :

Grant route de chiens uns et autres,
Mastins et gousses, et grans viautres.
Du Cange, sous *Mastinus*, col. 587.

Expressions : 1° « Brodé à coliers de *mastins* » : « Il avoit auprès luy quatre chevaux dont le pre- « mier estoit couvert de satin verd, *brodé à coliers* « *de mastins*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 189.) — 2° « Onques *mastin* n'aima levrier. » (Cotgr.) — 3° « Voilà un beau *mastin* s'il vouloit mordre, » voilà un bon gros paysan, un bon gros lourdaud. (Oudin.) — 4° « Aux ouailles *mastins*, » avis du pasteur au troupeau. (Rab. III, prolog. p. 18.)

Qui de *mastin* fait son compere,
Plus de baston ne doit porter. *(Cotgrave.)*

5° « Une *mastine*, » une femme de mauvaise vie. (Strapar. I, 301.)

Mastinaille, *s.* Collectif de mâtins, de chiens : « Quant un sanglier est en un fort pays, jà de tout « le jour... ne vuideroit pour les chiens courans, et « quant on gete telle *mastinaille*, ou ils le prenent « emmi les fortz, et le font tuer à aucun homme. » (Chasse de Gast. Phéb. ms. p. 117.)

Mastiner. [1° Mordre comme un chien mâtin : « Ysengrin ne l'escoute mie ; Ainz l'a saisi par le « chaon ; se l' *mastine* comme un gainon. » (Ren. v. 7766.) — 2° Réprimander, gourmander : « Tant « le *mastina* de parole qu'il fust apaisé. » (Triomp.

des IX Preux, p. 525.) — « Le chevalier estoit assez « *mastiné*. » (Percef. V, f. 80 [a].)]

Mastir. Se flétrir, devenir mat :

Au tans d'aoust, que feuille de boschet
Chiet et *mastist* a petit de ventet. *(P. av. 1300, I, 56.)*

Mastroier. [Maîtriser, diriger, dans Villehard. § 65.] — Parlant d'une accusation qui porte que l'accusé a meurtri et donné les coups, on lit : « En « tel clam n'est mestier de *mastroyer* que de garder « que autre ne le puisse appeller de tel murtre se « il s'en estoit aert à luy par gage de bataille et « pais en estoit faite. » (Assises de Jérus. p. 72.)

Masturbation, *s.* Pollution volontaire. Ce mot vient du latin *masturbator et masturbari,* mots obscènes : « Diogenes exerçant en public sa *mas-* « *turbation,* faisoit souhait en présence du peuple « assistant, de pouvoir ainsi saouler son ventre en « le frotant. » (Mont. II, p. 465 ; — Cotgr.)

Masurage. [Redevance sur une masure ou métairie, dans Beaumanoir, ch. 30, p. 70 [b] : « Se « les rentes sont deues par la raison des *masura-* « *ges,* et se les rentes sont deues par le raison « d'autres hiretages, le seigneur puet, se il n'est « paiés, les hiretages saisir, et aussi fet il les « *masures.* »]

Masure. [1° Enclos, verger, herbage dans lequel sont situés les bâtiments de la ferme. C'est encore leur nom en Normandie et dans la Haute-Bretagne. (Voir le précédent.) — 2° Restes d'anciennes constructions : « J'ay ici veu plusieurs fois plenté de « durs rencontres de gens du conte de Fois et des « Erminagois, car il n'y avoit ci entour ville ne « chasteau qui ne fust garni de gens d'armes, et là « bien souvent couroient les uns sur les autres, et « là vous en povés veoir les *masures* au desoubs de « vous. » (Froiss. XI, 35.) — 3° Muraille : « Il voit « le soleil rayer contre la *masure.* » (Percefor. IV, fol. 47.) — « Vers anciens que j'ay veu escripts en « ceste *masure.* » (Id. VI, fol. 28.) — 4° Labourage de quatre bœufs : « En Gastine, gaignerie de quatre « bœuf garnie de préz et pasturages, est prisée et « comptée pour *masure* de terre. » (C. G. II, p. 584.) — 5° Habitation charnelle :

Ce chastel est de tel nature
Se chevalier par mesprisure
Requiert la dame de Villanie,
Il n'en aura aultre *masure.* *(Percef. VI, f. 28.)*

Masuré. Entouré d'un verger, d'un herbage : « Maisons ou heritages *masurez.* » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 141.)

Masureau. [Petite masure : « Ilz trouverent « une femme toute seule assise auprès de certaine « masure ou *masureau.* » (JJ. 163, p. 33, an. 1408.)]

Masurette. [Même sens, au reg. de Corbie 13, f. 55 [b], an. 1510.]

Masurier. [Tenancier qui doit le *masurage :* « Dis et wit muis et demi de blé... de rente des *ma-* « *suriers* de Saudemont, que on nous doit livrer « chascun an à Marchiennes. » (JJ. 48, page 106, an. 1312.) — *Masurier, masonier, mansionnier,* etc., nous paraissent synonymes d'hôtes. (Voyez ce mot.)]

Mat. [1° Terme du jeu des échecs; du persan *mat,* mort; échec et mat équivaut à *shah mat,* le roi est mort : « Car qui la verité regarde, D'estre « *mat* n'avoient il garde, Puisque sans roi se com- « batoient. » (Rose, v. 6694.)] — « *Mat* en angle ou « en l'angle, » mater le roi dans un coin de l'échiquier, ce qui amène le gain de la partie, au propre et au figuré :

L'un des ras m'avoine manga
Et les souris m'ont *mat en l'angle.* *(Desch. f. 280.)*

« *Mat* au coin et en l'angle. » (Notice des vœux du Paon, fol. 45.) — 2° Ce terme s'employait aussi pour les dés : « Jouez aux dés, tant qu'il gaingne « ou soit *mat.* » (Desch., fol. 282 [c].) — 3° Fatigué : « Il est si *mat,* si las, et si dompté du travail. » (Quinze Joies du Mariage, page 51.) — 4° Dompté, apprivoisé : « Que si (le faucon) fist signe d'estre « un peu effroyé, soit porté en lieu obscur... et « soit veillé par plusieurs nuicts, tant qu'il soit *mat,* « et qu'il dorme sur le poing par jour. » (Budé, des Oiseaux, f. 123.) — 5° Triste, abattu : « Or est *mate,* « or est marie. » (Ms. 7615, I, f. 70.) — « Ceux qui « cuidoient estre vainqueurs, furent vaincus, dou- « lans, et *matz* de leurs occis. » (Chron. de S. Den. t. I, p. 245.)

Fors com m'a dit de quoy je suy tout *mat*
Que les chevaulx tendray desor à l'uis. *(Desch. f. 164 [b].)*

Force est de corps par le cuer afeblie
Dont le corps dit, pourquoy me fais-tu *mat?*
Le cuers respont, tu ne me sequeurs mie. *(Id. f. 171 [d].)*

La damoiselle triste et *mate,*
Seur vostre vair palefroi siet. *(MS. 7218, f. 354.)*

De là les expressions suivantes : « Avoir chere « *mate,* » avoir l'air triste; « fere chere *mate,* » même sens :

Amis ne fetes *mate chiere*
Que vostre léece est prochaine. *(MS. 7218, f. 361.)*

Ne doibs avoir *chere matte* ne sombre
Qui ay congé de m'amie regarder. *(Percef. VI, f. 98.)*

« *Mat* et recreu, » terme de pratique; terrassé par les raisons de la partie adverse : « En quelque « partie de la cause... que le demandeur se despart « de jugement sans avoir jour, il... semble qu'il « laisse son procès... et qu'il s'en soit departi « comme *mat et recreu,* et pour ce il dechet de son « instance, et non pas de la cause. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 352.) — 6° Sans éclat : « Celi por que j'ai « si la color *mate.* » (Poët. av. 1300, III, 1167.)

A vous me plaing de mes dolors
Qui ma face font si palir
Matez et maigres devenir. *(Ms. 7218, f. 132.)*

7° Flasque :

Le sien a par la queue aers
Qu'il avoit moult et *mate* et souple. *(Ms. 7218, f. 249.)*

8° Furieux, fou : « *Mat* de cadene, » fou à lier. (Cotgr. ; Rab. III, 138.)

Qui dont oist bouviers jurer
Les mons, les terres, et les vaus
Ains i sera chascuns si chaus
Et si *mates* et si delis
C'om les pourra escorchier vis,
Ains qu'ils ne l'aient mis à terre. *(Ms. 7218, f. 146.)*

Matachin. Matassin : « Mines et gesticulations, « telles que nous voyons faire à des *matachins*, ou « aux... corybantes. » (Bouchet, Serées, I, p. 134.) — « Danser les *matacins*. » Oudin l'entend aussi de l'œuvre charnelle.

Matagasse, Matagot. 1° Singe, magot. — 2° Hypocrite. (Cotgr.)

Matas. « Fou de *matas*, » bouffon. (Brant. sur les Duels, p. 180.)

Matassin. [1° Danseurs espagnols, qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes aux jambes et l'épée à la main avec un bouclier. On en voit encore à Séville dansant dans les processions devant le Saint-Sacrement : « Les lansquenets et « les Espagnols, après avoir fait habiller les eccle- « siastiques en laquais, au sac de Romme en tiroient « des risées, en les habillant en bouffons et *matas-* « *sins*. » (Brant. Cap. Estr. I, p. 221.)

Age pervers qui se vautre en ordure ;
Une putain, un monstre de nature,
Un nain, un fou, un *matassin* emporté
Tout ce qu'il veut : la vertu demi morte
Pleure, et se plaint de voir trainer leur vie
En pauvreté à ceux qui l'ont suivie. *(Baïf, p. 123.)*

Deux musiciens accompagnés de *matassins* et des instruments, dansent à l'entour de Mr de Pourceaugnac. (Pourceaugnac, com. de Molière, acte 1, scène XI, p. 155.) — 2° Danse des matassins : « Un « autre cria tout haut en braillant : Sonne, corne- « museur, la pavane ; autres demandent la mila- « noise, la basse danse, les *matassins*, l'espagnole, « la gaillarde. » (Merlin, Coccaïe, I, 175.) — « Cela « est plaisant de voir un fol qui croit estre sage, un « reverend dancer les *matassins*, et un bouvier « faire des livres. » (Œuv. de Théophile, 3° partie, page 233.)

Matassiner. Gesticuler comme un matassin : « *Matassiner* des mains. » (Nicot.)

Matelas. [1° Trait d'arbalète : « Rommet du « Bosc avoit une arbalestre et quatre *matelas*. » (JJ. 140, p. 157, an. 1390.)] — « Arbalestriers avoit « chascun arbalestre encoché en son arc un *mate-* « *las* à une grosse teste. » (Percefor. I, fol. 73.) — 2° Fusée ayant la forme d'un matras : « Vous aviez « préparé des *matelas de poudre à canon* pour les « enfouir dans le rampart ou se donnoit l'escalade. » (Mém. de Sully, I, p. 380.)

Matelotage. Action de mettre les matelots deux à deux pour le service du bord. (Cotgrave.)

Mateologie, s. Vaine curiosité dans ses recherches. (Cotgrave.)

Mateologien, s. Celui qui fait de vaines recherches, dans Rab. t. I, p. 96 : « Quelle difference y ha « entre le sçavoir de vos resveurs *mateologiens* du « temps jadis, et les jeunes gens de maintenant. »

Mater. [1° Etre mat, aux échecs, dans Quesnes de Béthune (Wackernagel, p. 41) : « Ainsinc cum il « va du *mater*, Puisque des eschiés me sovient. » (Rose, v. 6702.) — 2° Abattre, vaincre : « Ne les vos « renc tous .IIII. recreans et *matés*. » (Aiol, v. 8627 — « Kar li reis ne l' fait pas pur nului deposer « Mais pur ce qu'il voldroit l'arcevesque *mater*. (Thom. de Cantorbery, 25.)] — « Puisque je suis e « ses las, amours qui enlacié m'as, moi semble qu « trop m'a *mas* quant tu me fais à celi mes amour « doner qui ne m'aime mie. » (Chr. du XIIIe siècl ms. Bouh. f. 24.) — « Que l'esprit ait regence d « sus la chair, et la *matte* et domine. » (Les Mar de la Marg. p. 36.) — « Le temps *matte* toutes ch « ses. » (Rab. III, p. 152.) — « Se le chevalier esto « vaincu en champ ne qui fust *maté*, ne mis a « dessoubs. » (Du Guescl. par Ménard, p. 41.)

Materas. [1° Matelas : « Un viez *materas* brun, « de bougueran. » (N. C. de l'Arg. p. 74.)] — « La « representation (du roy) estoit couchée sur un « *materas* avec une paire de fins draps de lin. » (Jean Chartier, Histoire de Charles VII, p. 319.) — 2° Trait d'arbalète : « Aller comme un *materas* « desampenné. » (Discours de la Noue, p. 227.)

Matere. [1° Cause : « Qui fu cause e *matere* de « l'ocire et murdrir. » (Thom. de Cantorbery, 161.) — 2° Sujet d'un livre, d'une composition poétique : « Jou retorne à traitier sor le propre *matere* pour « lequel jou commenchai à traitier ceste oevre. » (Villehard. § 503.)]

De fables fait on les fabliaux,
Et des notes les sons noviaus
Et des *materes* les canchons. *(MS. 7989 ², f. 239.)*

3° Aliments, nourriture :

Princes qu'or fust devenu cole,
Esturjon, chien de mer ou sole
Tel *materre* dont chacun erre
Qui nous fait plus pesant que mole. *(Desch. f. 433.)*

Materet de beaupré, d'artemon, de trinquet. (Monet.)

Materie. Matière : « La *materie* des passions de « l'esprit est tres grande et plantureuse. » (Charron, Sagesse, p. 118.)

Materiel. 1° Gros : « J'ay commencé le tiers « livre... veu que le second est assez *materiel*. » (Percef. III, f. 1.) — 2° Grossier : « Combien que.... « l'inegalité soit tres grande entre les hommes « savans et lettréz et ceux qui sont *materieux* et « grossiers. » (Nuits de Strapar. II, p. 234.)

Maternel. Langue maternelle ; Rabelais, t. III, p. 245, dit en parlant du langage lanternois : « Je « l'entends comme le *maternel*. »

Mathe. [Tombeau. On lisait dans une ancienne inscription à Pompey (Meurthe-et-Moselle) : « Mon- « sieur St Eucaires par Valdres, Sarrazins et prin- « ces étant avec l'apostat Julien, vingt et deux cents « par nombre sont icy mis en comble en 362. Le « 10 des calendes de May, furent mis en cette « *mathe*. » (D. C. sous *Matare*.)]

Mathée. Lait caillé. (Villon, p. 72.)

Mathelin. [St Mathurin guérissait la folie et non l'ivresse (dit *mal St Martin*), comme l'avance M. Littré sous *matelineur*. Saint Mathurin de Moncontour (Côtes-du-Nord) est célèbre dans toute la

« voisin, a bon *matin.* » (Ibid.) — 12° « Tel au *matin* « rit, qui au soir pleure. » (Ibid.)

13° Lever *matin* n'est pas heur
Mais desjeuner est le plus seur. *(Ibid.)*

Matinée. [1° Le temps qui s'écoule du point du jour à midi : « Encontra il cele *matinée* Aubretin. » (Henri de Valenc. § 572.) — « Elles vont chascun « jour au moustier oïr messe, Mais c'est près de « midi, pour ce qu'el n'aient presse ; Car el se con- « chent tart, por ce fault qu'on les laisse Dormir « grans *matinées* por norrir en leur gresse. » (Nouv. Recueil de Contes, I, 188.)]

Regnard qui dort la *matinée*
N'a pas la langue emplumée.

C'est le latin : Non venit in molli veneranda scientia lecto. (Cotgr.) — 2° Journée, bataille : « Cil « d'Alemaingne y eurent mout male *matinée.* » (Rou, ms. p. 103.)

Matinel. 1° Matinal : « Est chascun jour chantée « la messe *mastinelle.* » (Chron. de S. Denis, I, f. 194 °.) — 2° [Déjeuner : « Le suppliant avoit fait « son labour ou mestier de foulon et mengoit *mati-* « *nel*, c'est assavoir un pou de pain qu'il trenchoit. » (JJ. 100, p. 322, an. 1369.)]

. . . . Mal dehas ait Robin
Se il ira au molin
Devant qu'arai mon *matinel.* *(Ms. 7615, II, f. 129.)*

Matines. [1° Première partie de l'office qui se dit la nuit : « Messe e *matines* ad li reis escultet. » (Rol. v. 164.) — « Mi ami de l'ordre de Citiaus sont « relevei pour chanteir *matines* et pour prier pour « nous. » (Mén. de Reims, § 70.) — 2° Livre d'heures, contenant l'office de la Vierge : « Unes heures « ou *matines* de Nostre Dame. » (JJ. 142, p. 266, an. 1392.) — « Comme le suppliant.... eust prins « furtivement en l'ostel Noel Gilles audit lieu de « Montfort unes heures ou *matines* qui valoient « environ vint huit solz. » (JJ. 1404, p. 426, an. 1581.) — « La femme du suppliant a tenu escoles de « filles pour aprendre leurs *matines.* » (JJ. 206, p. 1154, an. 1477.)]

Expressions : 1° « *Matines* de Paris ou parisien- « nes. » On appelle ainsi, dans la Guienne, le massacre de la Saint-Barthélemy. (Hist. de Thou, VI, p. 478.) — 2° « Corriger *magnificat* à *matines*, » dire une impertinence, renverser l'ordre. (Cotgr.) — 3° « Lire longues *matines*, » battre longtemps :

. . . . Sans sejor lor corront seure
Qui lor liront longues *matines.* *(Ms. 7218, f. 326.)*

4° « *Matines* de tripes, » le déjeuner. (Moyen de Parven. p. 109.) — 5° « Ne s'en souvenir non plus « que des vielles *matines*, » point du tout. (Aresta amorum, p. 291.) — 6° Le diable chantant *matines* à quelqu'un : « S'il vous advient, le diable vous « aura bien *chanté matines.* » (Contes de Des Perr. II, p. 26.) — 7° « Plus estourdi que le premier coup « ou son de *matines.* » Ce proverbe vient de ce que les religieux étant endormis, ne se peuvent aisément recueillir au premier coup de cloche que l'on sonne pour les sommer d'aller à matines. (Pasq. Rech. p. 701.) — 8° « Elles sont sonné les « *matines* à Longpré. » Ancien proverbe d'usage en Picardie, pour désigner l'office que l'on sonne sans le dire ; il tire son origine d'une abbaye de filles qui étoit à Longpré, village voisin de la ville d'Amiens. (Histoire de Doullens, par le P. Daire Célestin.) — 9° « Le retour de *matines*, » de bons coups. L'on dit qu'il n'y a rien tant à craindre que *le retour de matines*, c'est-à-dire que quand un religieux porte inimitié à un autre, il lui est lors plus aisé de le surprendre pour l'obscurité de la nuit, qui le garantit des témoins. (Pasq. Rech. 701.)

Matinet. Matin :

Et nous soulions dormir le *matinet.* *(Desch. f. 184 °.)*
Un jor *matinet* me levai. *(Ms. 7218, f. 356.)*

Matineux. 1° Qui se lève matin : « Homme « *matineux*, sain, alaigre et soigneux. » (Cotgr.) — [2° Qui se dit le matin : « Item le chappelain de « l'autel S. Jehan en la dite eglise doit chanter « chascun jour la messe *matineuse* devant Nostre « Dame, environ l'eure de soleil levant. » (Du Cange, t. IV, p. 438 °.)]

Matinier. [Chantre à gages, heurier : « Pierre « de Rochefort chantre de Chartres et arcediacre de « Langres a donné...... à l'église de Chartres cent « souls et un mui de blé de rente perpetuel aux us « de un *matinier* perpetuel en l'eglise de Chartres. » (Cart. du chapitre de Chartres, an. 1312.) — « Ouquel « cloistre (de l'église de Chartres) avoit en la maison « des *matiniers* plusieurs des chantres de la dite « église, lesquelx chantoient, jouoient et se esba- « toient à plusieurs instrumens. » (JJ. 199, p. 550, an. 1463.)]

Matir. [1° Mater, abattre : « Ne lerrai que ne « l' *mat.* » (Rol. v. 893.) — « Le grant orgoill se ja « puez *matir.* » (Id. v. 3206.)]

Li rois Othe grains et *matis ;*
Dolans en fu, bien le vos di. *(Mousk. p. 594.)*

2° Faner, flétrir : « Quant voi le temps en froi- « dure changier, l'herbe *matir*, et vis dou ciel « descendre noif et gresil. » (Poës. av. 1300, I, 452.)

Chapelez ont de flor merveilli,
Quant ele est freschement cueillie ;
Mes quant li chaus l'a acueillie
Tost est morte, *matie* et mate. *(Ms. 7218, f. 310.)*
Matissiez flors, herbes sichiez,
Arbre laissiez vostre porter. *(Ms. 7615, II, f. 170.)*

Matire. Matière :

Quiconques veut bien rimoier
Il doit avant estudier
A bone *matire* trouver. *(Ms. 7218, f. 282.)*

1. Matois. Matin : « Ribler, pomper soir et « *matois.* » (Coquill. p. 168.)

2. Matois. 1° Fourbe, rusé : « Point de *matois*, « ny de matoiserie. » (Perrin, p. 205.) — 2° Filou : « Contre la mort, l'on a beau estre subtil et agile « de la main comme un basteleur ou un *matois* à « couper une bourse ; quand elle nous vient saisir, « nul remede ne s'y peut apporter. » (Brant. Cap. fr. III, p. 385.) — « Ainsi fust que cinq escoliers de

« Paris eussent esté occis par quelques *matois* et « hommes mal gisans. » (Pasq. Rech. p. 772.)

Il y a un des marchands qui est *mattois*.
Bouchet, Serées, liv. II, p. 104.

3° Argot : « Entendre le *matois*. » (Cotgr.)

. **Matoiserie**, *s*. Ruse, finesse, fourberie de matois :

O le bon temps pour la galanterie
Qu'estoit le temps de la chevalerie !
Point de matois, ny de *matoiserie* ;
Dames et preux sur la belle prairie,
Sur le gazon, ou sur l'herbe fleurie,
Faisoient entre eux une honnête frairie. *(Perrin, p. 205.)*

Maton. [Lait caillé (voir Mathon) : « Gruyau « destrempé en lait, ou *matons* de lait. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

. . . . . . Bretons
Qui miex aiment lait et *matons*,
Qu'il ne font autres dainriez. *(Ms. 7218, f. 728.)*

Je vi l'autre jour Marette,
Yseut, Margot, et Hennette
Qui mengeoient du *maton*,
Dessus l'erbe nouvellette. *(Desch. f. 199.)*

Matou. Chat mâle : « Un gros *matou* de gou- « tiere. » (Oud. Cur. fr.) — « Demander le *matou*, » être en chaleur. (Ibid.)

Matraser, Matrasser. 1° Hacher : « *Matrassé* « et charpenté de tant de coups, que ce seroit « grande merveille si vous en rechappiez. » (Mém. de Sully, I, p. 351.) — 2° Ebaucher, travailler à la hâte : « Maintenant que l'on est sur la tenue des « estats, j'ay à la hâte *matrasé* grossierement ce « crayon de la reformation de l'estat, que je vous « envoye. » (Pasq. Lett. III, p. 164.)

Matrasse. [Trait d'arbalète : « Le suppliant « benda une arbaleste et tira une *matrasse*. » (JJ. 206, p. 370, an. 1478.)]

Matreau. Diminutif de mât : « Navire portant « deux hunes et *matreaux*. » (Menestr. Biblioth. curieuse, II, p. 102.)

Matremoigne. [Maternel : « Anjou out et le « Maingne de son droit patremoigne, Normanz et « Engleiz out de son droit *matremoigne*. » (Rom. de Rou.)]

Matres, *s*. Espèce de jeu : « On joue aux *matres* « avec de petites pierres rondes qu'on jette en l'air « comme les osselets. » (Le Duchat, sur Rab. I, 142.)

Matrice, *s*. Matricule ou minute d'un registre : « Nul clerc ou teneur de livre de partage, ne ren- « fermera point la *matrice* du partage, laquelle « sera reposante chez luy, ny ne la retiendra point « par devers soy, qu'approuvée et estant signée de « tous ses gens de partage. » (N. C. G. I, p. 653.)

Matrimoine, *s*. Mariage : « *Matrimoyne* n'est « autre chose que assemblée de home et de femme, « à lour deux assentz par joynture de seynt eglise « pur demorer ensemble..... à toute lour vie..... » (Britt. des Loix d'Anglet. f. 246.) — [« Frere Guil- « laume de S. Benoit religieux du moustier S. Mar- « tial de Limoges,.... nez de bons parens et de loyal « et legitime *matrimoine*. » (JJ. 162, page 212, an. 1408.)]

Matrologe. [Martyrologe, nécrologe : « Et aussi « ou *matrologe* de l'eglise S. Germain (l'Auxerrois) « sera enregistré le jour du trespassement dudit « feu M. Guillaume. » (JJ. 138, p. 28, an. 1389.)]

Matronal. De matrone. (Cotgr.)

Matrone. 1° Dame :

Et sces tu qu'il fault aux *matrones*
Nobles palais et riches trones. *(Desch. f. 496.)*

2° [Sage femme : « Le marquis commanda que « par les dames et *matrones* la pucelle fust revestue « de riches draps et paremens de nopces. » (Ménag. I, 6.)] — 3° Sorcière : « Lors regarde en l'air, et « voit que c'estoient toutes vielles *matrosnes* bar- « bues et eschevelées, qui menoient le plus laid « deduyt qu'on ne pourroit ouyr..... et en alloient « escrimissant.... ainsi que toutes enragées. Quant « Estonné eut veu ce layt apparent, il alla dire au « dyable.... quels dyables sont-ce ceux qui cy « passent. » (Percef. II, f. 14.)

Matrouere, *s*. Matelas (?) « Ils apperceurent « sur deux treteaux de table une *matrouere* cou- « verte d'une touaille, une chandelle allumée sur « le bout, vraye marque d'un corps mort, prêt à « porter en terre. » (Contes d'Eutrapel, p. 210.)

Mattabas. [Drap d'or : « Pour .50. pieces de « drap d'or *mattabas* et marramas. » (Compte d'Etienne de la Fontaine, an. 1351.)]

Mattacin. Matassin : « Ces jeux de momeries « finis, on commença les dances des bouffons, avec « les sonnettes, *mattacins* et divers petits jeux. » (Printemps d'Yver, f. 164.)

Mattas. Matelas :

Sur un *mattas* et sur cordes gesir
Avoir ors draps et sur dur orillier
Est cil aisé. *(Desch. f. 179 c.)*

1. Matte. [Lait caillé ; c'est encore son nom en Normandie (voir Maton) : « C'estoit un grand petit « homme trapu et quarré, le plus entendu à jurer « et boire des *mattes* qu'il y eust dans toute la « paroisse ; or un jour que les fumées du lait caillé « lui avoient monté à la teste. » (Nouvelle fabrique des excellents traits de vérité, p. 71, éd. Jannet.)]

2. Matte. [Lieu de Paris où s'assemblent les filous : « Bignez la *mathe* sans targer. » (Jobelin de Villon.)] — « Finesses des coupeurs de bourse et « enfans de la *matte* en leurs larcins. » (Brantôme, Cap. fr. IV, p. 29.) — Du Verdier (Diverses Leçons, p. 224) les appelle ainsi, parce qu'ils mattent ceux qui sont en leurs pièges (?) — « Tour de la *matte*, » tour de filou : « Pria les autres merciers qui sça- « voient bien le *tour de la matte*, de serrer la mar- « chandise. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 90.)

Mattée, *s*. Peuplade, multitude : « Cette infinie « *mattée* d'hommes qui s'escoula en Italie sous « Brennus et autres. » (Ess. de Mont. II, p. 639.)

Matthieu. Nom de saint :

C'est une chose fort grave
Estre magnifique et brave :

Et sans y espargner Dieu,
S'obliger en beau langage ;
Et puis mettre tout en gage
Pour enrichir *S. Matthieu.*

Le nom du saint fait ici allusion aux usuriers et à notre mot *fesse mathieu*. (J. Du Bell. p. 207.)

Mattonné. Garni de petits clous. (Cotgr.)

Mattras. Trait d'arbalète : « Un Allemand tirant « d'un cranequin sur lequel estoient *mattras.* » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 526.)

Maturable. Qui fait mûrir : « Fût le temps si « pluvieux et si mal *maturable*, que les bleds au « mois d'aoust furent de si male cueillete que..... « ne purent estre mis en sauf sans qu'ils ne fussent « moillés. » (Chron. de S. Denis, II, f. 150 b.)

Maturatif. Qui fait mûrir. (Cotgr.)

Maturation. Maturité. (Cotgr.)

Maturément. [Promptement, dans un livre offert au roi en 1561. (Du Cange, sous *Maturaliter*.)]

Matynel. [Qui se dit le matin : « Messe *matynelle.* » (Reg. de Corbie, 13, an. 1513.)]

Matynier. [Matinal : « Icellui gendarme dist à « Jehan Delpiat telles paroles ou semblables : soyez « *matynier* demain. » (JJ. 195, p. 1512, an. 1475.)]

Mavaistié. [Perversité, dans Froiss. II, 116 : « Et tort et grant pichié et *mavaistiés.* » (Aiol, v. 1012.)]

Maubaillir. [Maltraiter : « Sire, dont nous avez « vous *maubailli* ; car vous averez la pais la roïne, « et nous perderons nostre terre. » (Mén. de Reims, § 350.)] — « Tout ensement l'a *maubailli.* » (Ms. 7218, f. 269 a.)

Ceus de leans tant assaillirent
Et si forment les *maubaillirent*....
Que la ville et l'eveschié toute....
Au regne de France sousmistrent. *(G. Guiart, f. 84.)*

Jamais nul jour ne m'ameroit
Si m'aviez *maubaillie* et morte. *(Ms. 7989 2, f. 211.)*

Maubattre, *v.* Battre mal : « *Maubatus* longue- « ment pleure, et par costume demeure plus lon- « guement en son pleurs. » (Chr. fr. du XIIIe siècle, ms. Bouh. f. 131.)

Maubec. Médisance : « Marot, elegie XI, appelle « ainsy la *medisance*, qui dans le Roman de la « Rose, est nommée *malebouche*. Le patois messin « dit encore *mau la bouche*, pour mal à la bouche, « et *mau la tête*, pour mal à la tête, ce qui suppose « que nos pères appelloient *maulebec* un mal qui « vient au bec ou à la bouche. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, prolog. p. 4.)

Maubernage, *s.* Vilaine petite maison ; chaumière. (Oudin.)

Maubert (place). Place dans Paris : « La *place* « *Maubert* a esté ennoblie par le fameux docteur « Albert le Grand, qui y tenoit son ecole..... et elle « fut appellée autrefois la place de Me Albert, et « par succession de temps la *place Maubert.* » (Rom Bourgeois, p. 4.) — « Cela sent sa place *Mau-* « *bert,* » ce discours est ordurier. (Cotgrave.)

Maubeuge, Maubege. [Nom d'une cloche qui réglait les heures de travail à Abbeville : « Et « seront tenus lesdis manouvriers de retourner à « l'ouvrage, à *maubege* du ravaler. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 31.) — « Est ordené que ouvriers « et manouvriers de bras de quelconques mestier « que il soient, soient alés à l'œuvre à l'eure de « *maubeuge* du matin. » (Ibid.)]

Maubouge. Droit levé sur le vin à Paris. (Borel.) — Il fut supprimé en 1648. (Mén.)

Maubrenage. Voir MAUBERNAGE. (Cotgr.)

Maubres, *s.* Marbre. On dit de l'eau d'une fontaine :

Si fu plus froides que *maubres*. *(Ms. 7615, II, f. 169.)*

Maucertaine, *adj.* Mal assurée, changeante :

Dolereuse, fausse et decevresse,
Maucertaine, haye, reprouchable. *(Desch. f. 5 c.)*

Mauchemin. Mauvais chemin. (Monet.)

Maucheval. Mauvais cheval, dans Du Cange, sous *Equifer*.

Maucler, *adj.* Ignorant : « On donna ce nom à « Pierre, duc de Bretagne, comme beste et igno- « rant, pour le grand préjudice qu'il fit à ses suc- « cesseurs, par les soubmissions non accoustumées « qu'il fit au roy St Louis, lui faisant la foy et hom- « mage. » (Pasq., Rech. p. 681.) — [« Or avint l'an « après que li cuens Pierres *Mauclers* revela contre « la court, et dist villonie à la roïne. » (Mén. de Reims, § 360.)]

Maucœureux. Lâche. (Cotgr.)

Mauconduit. Mal conduit. (Cotgr.)

Maucontent. [Mécontent. (Froiss. VII, 248.)]

Mauconvenable, *adj.* Mésavenant, mal assorti, disparate : « Mariage *mauconvenable.* » (Beaumanoir, p. 92.)

Maudehait. Imprécation, maudit : « *Maudehait* « C... qui menjue. » (Ms. 7218, f. 182.)

Dame, c'est salu vous envoi,
Quar je vous aim en bone foi
Maudehez ai je se je ment. *(Ms. 7218, f. 280.)*

Maudichon. Médisance : « Assés distrent dou « roi vices et *maudichons.* » (Rou, p. 38.)

Maudire. [« En cele chevaucie estoit Cuenes de « Bethune ki molt *maudissoit* durement cels ki là « l'avoient mené. » (Villehard. § 643.)]

Maudisné. Qui a mal dîné. (Monet.)

Maudissable, *adj.* Maudit :

Les Eumenides lors en leurs senestres salles
T'enlevans tout soudain dans les eaux infernalles,
Plongerent tristement ton *maudissable* corps. *(Baif, 68.)*

Maudisson. Malédiction : « Des blasphemes de « notre tems, et des *maudissons.* » (Apol. d'Hérod. page 110.)

Maudit. [Mauvaise allégation d'un avocat : « Bien puet Phelippes rappeler le *maudit* à son « amparlier... car li amparliers n'a mie plaine « pooste de dire en le querele kanke il vaura. » (Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XI, § 9.)]

Maudre. [Moudre : « Cui blez ne faut, sovent « puet *maudre.* » (Ruteb. 74.)]

Mauduict. Mal instruit. (Cotgr.)

Maves, *adj.* Mauvais, mal habile : « Tenez vous « en pais fi (dit un galant à sa maîtresse) trop vous « trovai *maves* au premier solas. » (Chron. du XIIIe siècle, ms. Bouh. fol. 45.) — « Maiute *mavese* « opinion. » (Ms. 7615, II, f. 191.)

Maufait. Mal frappé, de mauvais aloi :

Puis ont acaté un ratel
.III. maailles, et un gastel
.I. denier *maufait,* plain dolie. *(Ms. 7989 ², f. 45.)*

Maufaitieres, Mauffactere, Maufaiteur. [Malfaiteur, cas sujet et cas régime : « *Maufaitie-* « *res.* » (Ch. de S. Vincent de Laon, an. 1270.) — « Se aucuns *mauffacterre,* quois que il fust, estoit « pris en chu lieu en l'eskevinage d'Abbeville, seroit « amenés et jugiez à l'eswart des eskevins. » (Ord. t. III, 295, an. 1291.) — « Et pour ce avoit à non « jousticieres pour ce que il tenoit très bien jous- « tice, ne ne pendoit pas les *maufaiteurs* à son « braieul. » (Mén. de Reims, § 2.)]

Maufé. [1° Laid : « Vis *maufés.* » (Roi Guill. p. 98.)] — 2° Mal fait :

Donc est il mors ! certes oil
Moult s'en merveille cele et cil,
Et dient bien que c'est *maufé.* *(Fabl. de S. G. p. 83.)*

[3° Diable : « Quand il coisi Aiol, si s'est tornés « Vers lui geule baée comme *maufés.* » (Aiol, v. 1305.) — « Seignor, dit-il, ceanz a un *maufé.* » (Garin.) — « Il ne croit nostre loy, neant plus que « li *maufés.* » (Cuvelier.) — « Mais où sont li sainctz « apostoles... Qui sont ceincts de saintes estoles « Dont par le col prent ly *mauffés.* » (Villon, p. 36.)]

Maufeire. [Mal faire, Chron. des ducs de Norm. v. 16604.]

Mauferu. [Maladie du cheval, dans D. C. sous *Maleferrutus.*]

Maufle. Mufle. (Cotgr.)

Maufretin, *s.* Espèce de maladie :

. . . . . Du mau S. Martin
Et de tous maulx de plus en plus,
Des broignes et des *maufretin*
Soit maistre Mahieu confondus. *(Desch. f. 212.)*

Maugarnir. [Mal équipé : « Coururent aus « murs pour deffendre la citei ; mais pou leur valut, « que trop estoient pou et *maugarni.* » (Mén. de Reims, § 210.)]

Mauge. [Bâton : « Icellui Michelet prist un bas- « ton, appellé au païs (Nogent) un *mauge* de pour- « poul. » (JJ. 100, page 362, an. 1369.) Les marins appellent *mauge* une manche de toile ou de cuir clouée autour de l'ouverture d'un dalot.]

Maugesant. Mauvais coucheur : « Ces deux « cousines s'etant gouvernés la nuit je ne scay com- « ment, en estant *maugesantes,* et endemenées, se « trouveront toutes decouvertes dessus le lit. » (Bouchet, Serées, II, p. 217.)

Maugraer. Jurer, blasphémer :

Tel jà qui *maugraie* et jure
Le sanc, le foie, et la fresure. *(G. Guiart, f. 332.)*
A un coup perdit gros moncel,
Dont S. Christofle, et son moncel
Fut *maugraé* villainement. *(Desch. f. 393.)*

Maugratier. [Maugréer, dans Guiart, v. 4518.]

Maugratieusement. Avec mauvaise grâce. (Cotgrave.)

Maugré, Maugrei. [I° *Prép.* Malgré : « Et le « convoia trois journées *maugrei* le roi. » (Mén. de Reims, § 370.)]

Ce dit la dame : or i vendra
Maugré vostre, si la verra. *(Ms. 7615, II, 174.)*

Expressions : 1° « *Maugré* mes dents, » malgré moi. (Les Marg. de la Marg. f. 286.) — 2° « *Maugré* « lor, » malgré eux :

Maugré lor ai je mon cuer gardé
Plain de l'amor. *(P. av. 1300, I, p. 14.)*

3° « *Maugré* mien, » malgré moi : « Me comande « amer *maugré mien.* » (Id. t. II, p. 690.) — 4° « *Maugré* ses joues, » malgré ses dents : « Je le « vous ameneray *maugré ses joues.* » (Modus et Racio, ms. f. 292.)

II° *Subst.* Mauvais gré, haine, dépit : « Chacun « doit plus amer et douter Dieu et s'ame et son « honour, que bon gré ne *maugré* d'home et de « feme. » (Ass. de Jérus. p. 17.)

Tous les sains et la letanie
Huy *maugrez* en puissent avoir. *(Desch. f. 302.)*

« *Maugres* en aiés vous, » en dépit de vous, malgré que vous en ayez. (Ms. 7989 ², f. 212.)

Maugréable. Désagréable :

. . . . Le méchant
Sur qui j'enten vomir ce *maugréable* chant. *(Baïf, p. 65.)*

Maugreement. [Blasphème : « Duquel sere- « ment et *maugreement* icellui Marquet s'est repen- « tiz. » (JJ. 147, p. 38, an. 1394.)] — « Lettres de la « deffence sur les reniemens et *maugreemens.* » (Godefroy, annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 667.)

Maugreeur. Blasphémateur : « Jureurs et « *maugreeurs* de Dieu. » (Eloge de Charles VII, 5.)

Maugrerie, *s.* Action de maugréer, de blasphémer : « Prudence... qui ot... oys les renoyemens et « *maugreries,* les grans sermens que l'en faisoit « contre Dieu. » (Modus et Racio, f. 221.)

Maugrier, Maugreer. Jurer, blasphémer : « Les gens du royaume de France... renoient Dieu, « et *maugréent,* et despitent. » (Modus, f. 319.) — « Ce villain etant lassé de *maugréer,* renier et « despiter Dieu. » (Apol. d'Hérod. p. 112.)

La li fait-on chascun jour maint assault
Regnier *maugrier.* *(Desch. f. 1.)*
Bon fait voir la contenance
De ces joueurs, et comme chascun tance
Quant son argent est un po esmolu
Et *maugriant* dit chascun sa sentence. *(Desch. f. 205.)*
Qu'il jure fort, qu'il *maugrie* et regnie,
Et lors sera de la droitte mesgnie. *(Ibid. f. 282.)*
Uns autre qui juré avoit
Que jamais Dieu ne *maugriroit.* *(Ibid. f. 393.)*
Plus ne jure, ne ne *maugris.* *(Ibid. f. 212.)*

Maujoin. Parfum ; le même que benjoin. (Rab. vol. I, p.77.) — On lit au t. II, p. 256 : « Le pape « Calixte estoit barbier de *maujoin.* »

Maujoinct. Mal joint, fendu. (Cotgr.)

Maujoine. Benjoin. (Cotgr.)

Maujor. Mauvais jour ; imprécation dans les Chron. du XIII[e] s., ms. Bouhier, fol. 131 [a] : « Dieus « vous doint *maujor.* » — On lit *maujour*, dans le ms. du Vatic. 1490, f. 103.

Mavis. Voir MAUVIZ. Merle, grive mauvis ou alouette huppée : « Chans d'aloue ne de *mavis.* » (Ms. 7615, t. II, fol. 169 [d].) — [« Maviscus, gallice « *mavis*, » au Gloss. 4120, an. 1348.]

1. Maul. [Mal : « Si en i avoit en la compagnie « des *mauls* montés. » (Froiss. III, 109.)]

2. Maul. [Moulin : « Jehan Morel print aux « maulx d'Arceis quatre aulnes et demie de drap « pers,... et porta icelles quatre aulnes et demie de « drap aux *maulx* Badin pour fouler. » (JJ. 152, p. 260, an. 1397.)]

Maulavé. Mal lavé. (Cotgr.)

Mauldire. Maudire. Rabelais, t. IV, 192, dit des calomniateurs : « Estes *mauldict* en l'evangile. » — « La veissiez pleurs, et soupirs, et *mauldire* leur « vie. » (Petit Jehan de Saintré, p. 666.)

Mauldisson. Malédiction :

Les *mauldissons* sont feuilles,
Qui les seme les recueille. *(Cotgrave.)*

1. Maule. Moule ; pure cheville, mise ici pour la rime :

Si roidement le fiert de visée, sans *maule*,
Que je senti la corne qui me vint à l'espaule ;
Bien trois quartiers ou quatre du ventre li desmaule
Que toute sa coraille à terre li araule.
Fabl. ms. du R. n° 7218, fol. 344, R° col. 1.

2. Maule, *s.* Moule, coquillage :

Tu destruis les Juys et confons et afoles,
Qui lor commandes querre les *maules* aux roinssoles.
MS. 7218, fol. 342.

[« Ki à croisuel toute nuit velle, Pour chest il « faut qu'il s'esmervelle, Se decheant vont les « escoles Pour querre le *maule* as roissoles. » (Mir. de Coinsy.)]

Maulgré. [Malgré : « Payez que devez, que « *maulgré* ma vie ! Ou vous y lerrez chevaux et « coursiers. » (Chans. du XV[e] s. p. 131.)]

Maulgreer. Maugréer : « Il commença à jurer « et *maulgréer.* » (Arest. Amor. p. 24.)

Adoncq commence à *maulgryer*
Et dire de Dieu villennye. *(G. de la Bigne, f. 30.)*

Maulvaistié. Malice : « Or voy-je bien que la « *maulvaistié* des femmes surmontera celle des « hommes. » (*Cymbalum mundi*, p. 73.)

Maulubec, *s. m.* Espèce de maladie. « *Maulubec* signifie figurement un mal extraordinaire, « une peste, une plaie... Laurent Joubert qui avoit « fait un long séjour à Montpellier ecrit *mauloubet*, « c'est à dire mauvais petit loup, ce qui selon lui « signifie loup, sorte de chancre ulceré qui vient « aux jambes ; pour moy puisque Rabelais écrit par « tout *maulubec*, je ne doute pas que ce mot ne « doive s'entendre du chancre qui ronge la bouche « et le nez est qui de là gagnant le cerveau fait « mourir promptement. Marot (Elégie XI) appelle « *maubec* la medisance qui dans le Roman de la « Rose et nommée *malebouche*. Le patois messin « qui dit *mau la bouche* pour mal à la bouche, et « *mau la tête* pour mal à la tête, suppose que nos « peres appelloient *mau-le-bec* un mal qui vient au « bec ou à la bouche. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, Prologue, p. 150.)

Maulvis. Mauvis : « Merles, *maulvis*...... sont « appellez oyseaulx champestres. » (Modus, f. 58.)

Maumarchié, *s.* Mauvais marché : « *Maumarchié* pris au paumoier. » (MS. 7218, f. 332 [b].)

Maumarié. [Les chansons sur les *mal mariés* étaient aussi nombreuses au moyen-âge que de nos jours. Voir les Chans. du XV[e] siècle, p. 5 et le livre V de Pantagruel : « Nous en iron jouer au boys Soubz « la ramée, Et chanterons ung chant piteux Pour « les *maumariés.* » (Ch. du XV[e] siècle, p. 133.)]

Maumettre. [1° Mettre à mal, estropier : « Or « m'en faudra aler ainsi c'uns hons *maumis.* » (Brun de la Montagne, v. 2646.)] — « Ils suoient si « fort qu'ils desgoutoient... de sueur, tant estoient « vains, et travaillez, et pour certain oncques nuls « de tous ceulx n'en fut oncques *maumis*, ne ma- « lade, ne decouraigé. » (Journal de Paris, sous Charles VI, p. 169.) — 2° [Maltraiter une personne, endommager une chose : « Et se par le defaute de « lui, ...li dis manoirs... empiroit ou *maumetoit* en « aucune maniere. » (Cart. du Mont S. Martin, f. 88, an. 1301.)] — « Une petite chapelle estoit ou chastel « fondée... qui oncques du feu ne fut embrasée, ne « *maumise.* » (Chr. de S. Den. I, p. 201.)

Sien hom *maumetre*, et damagier.
Poët. av. 1300, t. II, p. 714.

. . . . . Puet, par le voirre, et issir et passer
Li soleus, sanz le voirre *maumettre* et dequasser.
Dispute du Juif et du Chrétien, ms. de S. G. f. 107.

3° [Violer, au propre et au figuré : « D'ome et de « femme m'emerveil Qui chastée à Dieu proumet, « Et puis après son veu *maumet.* » (Bestiaire, MS dans D. C. sous *Malemittere*.)]

Virginitez n'est *maumise*,
Com je croi c'uns asnes ait ame. *(Ms. 7218, f. 323.)*

4° Corrompre :

De li garder Dieus s'entremist,
Si que sa char ains ne *maumist.* *(Id. f. 322.)*

Maunet. Peu net, malpropre. (Cotgr.)

Mauparans. [De mauvaise apparence : « Esgar- « dés, font il, fu il donques Si *mauparans*, ne si « menus. » (Rom. de Robert le Diable.)]

Mauparler. [Mauvaise explication : « La paine « de celui ki son ensoine ne veut noumer, ne jurer « oste de lui l'aide de Dieu en se querele, encore « l'eust-il bone ; et en voit-on mult souvent perdre « par *mauparler*, ou par autres airremens. » (P. de Fontaine, ch. V, § 7.)]

Mauparlier. Médisant : « *Mauparliere* gent, » au ms. 6812, fol. 57 c.

Maupensis. [Mal intentionné, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Maupiteux. Sans compassion, sans pitié, dans Cotgrave. [« La troisieme affaire estoit de donner « au comte (de Montgommery) des juges *maupiteux* « et executeurs de sa volonté (de Catherine de Me- « dicis), » dans d'Aubigné, Hist. II, 130.]

Mauplaisamment, *adv.* Désagréablement. (Cotgrave.)

Mauplaisance, *s. f.* Désagrément, déplaisance. (Cotgrave.)

Mauplaisant, *adj.* Déplaisant, désagréable. (Dict. de Rob. Est., de Nicot, de Cotgr., Cretin, 241.)

Mauplant. Mauvais plant.

De *mauplant* fait chascun troussel,
Il ne regne aujourdui que fols. *(Desch. f. 111.)*

Maupoint. [Pipé : « L'exposant a esté trouvé « saisy de quatre dez *maupoins*, de deux qui « estoient pers et autres deux non pers. » (JJ. 154, p. 168, an. 1399.)]

Mauport. Mauvais port.

De grace et d'onneur aussi
Je sui a *mauport*
Pour avoir deport
Car riens ne puis demander
Que voeille grever. *(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1463.)*

Mauprest. Non prêt. (Cotgrave.)

Maupreus. Mauvais profit.

. . . . . S'il est a l'ostel eschars,
C'est à prouesce grant eschars
Et à lui blasmes et *maupreus.* *(Ms. 7615, t. II, f. 164.)*

1. Maure. [Moudre : « Et devoient li oste venir « *maure* à mes muelins. » (Accord entre le seigneur et l'abbé de Breteuil.)]

2. Maure, *s.* Mûre :

. . . . Pour son mestre fet autant
Que li singes pour les *maures* *(Ms. 7615, t. II, f. 193.)*

Mauregart. Mauvais regard.

Pour ce, hair doit chascun *mauregart*
Car nulz puet en lui bien esperer
Ainçois à tout bonne esperance tault ;
A droit ne veult nulz homs regarder,
Fors de travers. *(Desch. f. 235.)*

Maurequine, *adj.* De goutte sereine, d'amaurose. (Borel.)

Maurir. Mûrir : « On dit : le fruiz n'est prouz « qui ne *maurit.* » (Poët. av. 1300, I, 455.)

Maus. [Mal, douleur : « Li mauvais prince qui « desirent les mellées et les *maus* à faire. » (Mén. de Reims, § 2.) — « Et avint à la roïne que li *maus* « de son ventre la prist, et delivra d'un fil. » (Id. § 378.)]

Mausade. Maussade. (Monet.)

Mausadeté. Maussaderie. (Cotgr.)

Mausage. Peu sage. (Clém. Marot, p. 717.)

Mausejour. Mauvais séjour ; enfer. (Le Blason des Faulces amours. p. 228.)

Mauselles, *s. plur.* Mâchoires. « Boces qui « viennent aux pourciaux privez dessoubz les *mau-* « *selles.* » (Chasse de Gast. Phéb. p. 75.)

Mauseolon. Mausolée : « Les sepultures des « rois et des princes..... sont appellez *mauseolon,* « lequel terme aucuns veulent interpreter petite « mansion ; mais saulve leur réverence, il se ap- « pelle *mauseolum* pour le nom de ce roy, mary « de la roine Artemise. » (Hist. de la Toison d'or, t. II, p. 29.)

Mausfues. Le feu d'enfer :

Mon cheval li mi en sa guarde :
Mors est, se li *mausfues* ne m'arde,
Vos en paieroiz la moitié. *(Ms. 7615, II, f. 152.)*

Maus humble, *adj.* Orgueilleux : « Li *maus* « *humbles.* » (Partonopex, f. 158 c.)

Mausillon, *s.* Mors, bride :

Or fault du harnoiz aux chevaulx
Selles, cordes et *mausillons.* *(Desch. f. 500.)*

Mausoigneux. Négligent. (Cotgrave.)

Mausoupé. Qui a mal soupé. (Cotgrave.)

Maussade. [« Il vous a les yeux endormis, « Rouges, et le corps tant *maussade,* Penchant « devant, la couleur fade. » (Coquillart, Monologue de la Botte de foin.)]

Maussadement. [« Tout *maussadement.* » (Palsgrave, p. 830.)]

Mausse. [Monnaie : « Dix blans, chacun du pris « de cinq deniers tournois la piece, deux *mausses* « et un blanc breton. » (JJ. 159, p. 114, an. 1404.)]

Mautaillé, *adj.* Mal bâti. Les gens du peuple voyant Duguesclin dirent : « C'est un lait baceller « et *mautaillé* de paier la rançon à quoy il est mis. » (Hist. de B. Duguesclin, par Ménard, p. 304.)

Mautalement, *adv.* A contre cœur :

Denier parole fierement,
Denier pardonne *mautalement,*
Denier va orguilleusement. *(Ms. 7218, f. 166.)*

Mautalent. [1° Haine, rancune : « Embrasé « d'ire et de *mautalent.* » (Henri de Valenc. § 510.) — « Et lour fiz pardonner lour *mautalent* et besier « l'un l'autre. » (Joinv. § 151.) — 2° Colère : « Et en « parla li procureur au castiellain que *mautalens* « i monta. » (Froiss. II, 396.)] — Le duc de Bourgogne étant tombé de cheval, et en ayant pris un « autre à la bataille de Bouvines, « dit qu'il se ven- « geroit de ceste honte » ; et s'étant jeté tête baissée dans les escadrons ennemis, « vengeoit son *mau-* « *talent* sur tous ceux qu'il rencontroit. » (Chron. de S. Den. t. II, fol. 40.) — [« Et ire et *mautalent,* « bien le savés, A de hardement home tost em- « brassé. » (Aiol, v. 1001.) — « Et quant li rois vit « que crestien arrestoient, si fu touz forseneiz d'ire « et de *mautalant.* » (Mén. de Reims, § 375.)]

Mautalentis. [Irrité : « Courrouciez et *mauta-* « *lentis.* » (G. Guiart.) — « Adonc s'en revint li « contes tout *mautalentis,* » (Froiss. III, 87.)]

Mautemps. Intempéries :

.... Fault haulser l'air,
Car en *mautemps*, si sur moy gresle ou neige,
D'estre à couvert bonnes esperances n'ay-je. *(Cret. 203.)*

Mautoulu. [Maletôte, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 12, art. 3.]

Mautroux. [Estropié : « Le curé de Fontaines « sur Boutonne au pays de Poittou.... d'une espée « persa l'un des bras du suppliant, tellement qu'il « en est *mautroux* ou presque impotent. » (JJ. 190, p. 54, an. 1459.)]

Mauvais. [Voir Malvais. 1° Méchant, lâche : « Que *mauvais* hom vous (Durandal) ait al flanc « pendue. » (Roncisval, 105.) — « Et la *mauvaise* « vielle s'est lez li acoutée. » (Berte, c. 16.) — « Oil, « par la lance saint Jaque, *mauvais* traitres. » (Mén. de Reims, § 63.)] — « Le marquis de Talyme « estoit un vaillant chevalier, et n'estoit pas des « plus *mauvais*. » (Le Jouvenc. p. 501.) — [2° Fâcheux : « Biau seigneur, nous sommes en *mauvais* « point. » (Mén. de Reims, § 226.)]

Expressions : 1° « Le *mauvais*, » le désavantage : « Si les François y eussent logé, comme ils avoient « premierement conclud, le *mauvais* ne fut pas « tourné sur eux, comme il fit, pour ce qu'il y avoit « un petit bois... lequel leur fit un tres grand dom- « mage. » (Mém. de Rob. de la Marck, ms. p. 177.) — 2° « Le *mauvais*, » le démon : « Gadiffer...... lui « vint au devant, et convaint le *mauvais* resortir. » (Percef. III, f. 73.) — [3° « Le *mauvais*, » le brave : « Il est bien aysé de faire le *mauvais*, avant que de « venir aux prinses. » (Montaigne, t. II, p. 383.)] — 4° « Le *mauvais* emporte le bon, » terme de coutume : « Quand l'un des conjoints par mariage est « de condition servile et l'autre franc, leurs enfans « sont de la pire condition et servile envers le sei- « gneur de la servitude, par ainsi, la pire condi- « tion emporte la meilleure. » (Laur.) — [5° « Estre « *mauvais*, » reste d'une somme divisée, plus petit que le quotient : « Pour lequel compte ilz deurent « chacun ung petit blanc, sauf que en payant chas- « cun un petit blanc, ilz avoient deux deniers *mau-* « *vais ;* voyant laquelle chose,... et que difficile « chose leur seroit de partir et paier entre eulx « cinq les dits deux deniers, qui *estoient mauvais*. » (JJ. 179, p. 91, an. 1447.) — 6° « *Mauvais* morceau, » sortilège : « Perrette la Baudoyne empoisonna le « suppliant et lui bailla ung *mauvais morceau*, « tellement que à cause de ce et depuis ledit temps « il ne s'est peu ne ne peut aider, labourer, ne « gaigner sa vie ; mais a toujours esté, comme « encores est, en langueur ; et ce cognoissant ledit « suppliant, afin d'avoir alligence et garison, et que « ladite Baudoyne lui voulsist oster le *mauvais* « *morceau* qu'elle lui avoit baillé. » (JJ. 206, p. 254, an. 1480.)] — 7° « *Mauvais* chien ne trouve où « mordre. » (Cotgr.) — 8° « *Mauvaise* fille se moc- « que de sa mere. » (Ibid.) — 9° « Il faut avoir *mau-* « *vaise* beste par douceur. » (Ibid.) — 10° « Il n'est « qu'une *mauvaise* heure au jour. » (Ibid.) — 11° « *Mauvais* agait, » guet à pens. (Ord. III, p. 129.) — 12° « *Mauvais* frais, » ceux qui se payent à la commune pour des réparations : « Toutes person- « nes tenans jour et an leur demeure en la ditte « ville, ou en sa banlieue et franchise, y payant les « *mauvais frais*. » (Nouv. Cout. Gén. I, p. 573.) — 13° « *Mauvais* garçon, » brave, hardi : « Jurant « n'avoir jamais veu un si brave et vaillant et rude « homme que celuy là, comme de vray, il l'avoit « bien monstré en plusieurs guerres de Piedmont « et de France, et estimé fort *mauvais garçon*. » (Brantôme, sur les Duels, p. 261.) — 14° « *Mauvais* « hostel, » maison de prostitution. (Bouteill. Som. Rur. p. 858.) — On lit *mauves ostel*, dans Beaum. p. 292. — 15° « *Mauvais* lieu, » même sens :

Demandez à vo chamberiere
Se j'ay en *mauvais lieu* esté. *(Desch. f. 514.)*

16° « *Mauvais* mau, » haut mal, mal caduc : « Mezel... ou qui chiet de *mauvais mau*. » (Assises de Jérus. p. 63.) — 17° « Faire le *mauvais*. » (Oud. Cur. fr.) — 18° « Faire *mauvais* visage. » (Ibid.) — 19° « Faire *mauvais*, » mauvais temps. (Ibid.) — 20° « Avoir *mauvais* visage, » l'air malade. (Ibid.) — 21° « *Mauvaise* femme, » libertine :

Elle fust de son corps *mauvaise*. *(Desch. f. 511.)*

22° « Frappé d'une *mauvaise* buche sur le plus « haut de ses biens, » privé de son bien principal. (Mém. de du Bellay, édit. de Lambert, t. VI, p. 196.) — 23° « *Mauvaise* guerre, » guerre sans quartier. (Ibid. II, f. 58.) — [24° « Hé Dieu ! se j'eusse estudié « Au temps de ma jeunesse folle ;... Mais quoy ? Je « fuyoye l'escolle Comme faict le *mauvays enfant*. » (Villon, Grand Testament.)]

Mauvaisement. 1° Difficilement : « Quant les « archiers vont au bois pour trouver les bestes, ils « ne doivent mener que deux chevaux au plus. La « cause si est que quant il y a foison de chevaulx, « les bestes attendent *mauvaisement*. » (Modus et Racio, f. 77.) — 2° Point du tout : « Mauldit soit le « preud'homme qui chevalier de la table ronde « vous fist, car... vous en estes *mauvaisement* « dignes. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 14.) — « Vous « savez *mauvaisement* que ceulx qui sont du « lignage d'Arnaut l'enchanteur et de la secte « hayent mortellement le roy Perceforest. » (Percef. vol. II, f. 145.) — 3° Malheureusement : « *Mauvai-* « *sement* leur en estoit advenu. » (Joinv., p. 121.) — 4° Mal : « *Mauvaisement* renommez. » (Ordonn. t. I, p. 266.)

Mauvaistié. Méchanceté, lâcheté : « Je crois « Platon de bon cœur qui dit les humeurs faciles ou « difficiles estre un grand préjugé à la bonté ou « *mauvaistié* de l'ame. » (Mont. Ess. t. III, p. 102.) — « S'il advenoit que les chiens...... ne voulsissent « aller... ou ne peussent ou par le grant chault ou « pour la fort longe, ou pour leur *mauvaistié*, le « veneur ne le doit pas laisser ainsi. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 227.)

Mauvaitie. Mauvaise, païenne :

Messias est venuz, ge me vos baptizier
Et ma *mauvaitie* secte guerpir et renoier.
Dispute du Juif et du Chret. fol. 110.

Mauve. [Plante : « Tieus prieres ne valent une « feuille de *mauve*, Car du cuer doit issir ce qui te « dampne ou sauve. » (J. de Meung, Test. v. 1475.)]

Mauvée, *s.* Les paysans de Ste Palaye appellent ainsi le bouquet qu'ils mettent sur les granges en signe de réjouissance, lorsque la maison est faite.

Mauvenu, *adj.* Mal traité :

Qui à faux proieur s'otrie
Par tiex gens est *mauvenus*,
Tieux qui seroit retenus. *(Vatic. 1522, f. 151.)*

Mauvès. 1° Malade : « *Mauvès* sui ; ne puis « estre pires. » (Ms. 7996, f. 52.) — 2° Démon :

Par toi Theophilus trova sa delivrance
Qui es *mauvès* d'enfer avoit mis sa créance.
Fabl. ms. 7218, fol. 194.

Mauvesement. 1° Faiblement :

Li anciens a demandé
Sa fille a cil qui l'ot gardé
Mauvesement. *(Ms. 7218, f. 354.)*

2° Malhonnêtement : « Tout ce que nous avons « acquis *mauvesement* par nous ou par nos ser- « jans... soient rendu et restabli de nos biens à « ceus de qui nous les aurons eus. » (Testament du comte d'Alençon, à la suite de Joinv. p. 181.)

Mauvestié. [1° Lâcheté : « En non Dieu, dist la « roïne ; pour vostre *mauvestié ;* car vous ne valez « pas une pomme pourrie. » (Mén. de Reims, § 10.) — 2° Méchanceté : « Je ne les soustenrai en nulles « de lour *mauvestiés.* » (Joinville, § 118.)]

Mauvis. [Merle, grive mauvis ; alouette huppée : « Et la *mauvis* qui commence à tenter. » (Couci, t. XVIII.) — « Encores est leens sans doute Deduit « orendroit qui escoute A chanter gais rossignolés, « *Mauvis* et autres oiselés. » (Rose, v. 614.)]

Flors ne glais ne vois hautaine,
D'aloe ne de *mauvis.* *(P. av. 1300, II, p. 814.)*

On a pris ce mot dans un sens détourné, très obscène. (Desch. f. 438.)

Maux. [Pluriel de *mail,* maillet, dans Girard de Viane, v. 1736.]

Maux morz. Maladie des pieds et des jambes. (Du Cange, sous *Malum mortuum.*)

1. May. [Voir Mai. 1° Mois de mai : « Jusques « elles aient accompli le temps de quatre feuilles « et un *may.* » (Charte de 1307, au Cart. de Pontigny, p. 172.)] — « L'esmende des bestes prinses ez « bois taillis durant *trois ans et un may* après la « couppe d'icelle, est de soixante sols. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 193.) — 2° Fête, joûte, anniversaire du premier mai ; arbre que l'on coupait ce jour-là pour le planter à la porte des jeunes filles ; à Paris, les clercs de la *basoche* l'allaient prendre dans la forêt de Bondy, de Livry ou de Vincennes, et l'élevaient dans la cour du Palais, dite cour du Mai. (Voir Fournel, les rues du vieux Paris, p. 292.) — « Comme la nuit de may.... Robin d'Ambert fust « alez avec... certains compaignons de la ville de « Crecy sur Sere par esbatement *cueillir du may* ou « autre verdure, pour porter devant les hostelz des « jeunes filles, si comme il est acoustumé de faire « en icelle nuit. » (JJ. 118, page 119, an. 1380.) — « Comme les maistres ouvriers et varlés du mestier « de thissanderie de draps de nostre ville de « Monstivillier aient volonté chascun an de.... aler « esbatre hors d'icelle ville, aussi comme par « maniere de *may,* sans y avoir aucun desguise- « ment. » (JJ. 151, p. 311, an. 1397.) — « Comme le « premier jour de may, à heure d'après souper, « ledit Jehanin et plusieurs autres compaignons de « la ville de Gentilly se feussent assemblez, comme « jeunes gens ont acoustumé de faire celle nuit, « pour *aler au may.* » (JJ. 155, p. 39, an. 1400.) — « En ensuivant laquelle coustume et usance, après « la premiere messe du matin, allerent avec leurs « menestriers et estandart, qu'ilz font d'une ser- « viette ou couvrechief, *querir le may.* » (JJ. 204, p. 27, an. 1478.) — « Lesquelz compaignons trou- « verent que devant l'hostel d'une jeune fille du « Pont l'Evesque l'ont avoit *mis du may,* qui estoit « de bois de coudre, et leur sembloit qu'il n'estoit « pas bien honneste pour le mettre devant l'ostel « d'une bonne fille, lequel may ils osterent. » (JJ. 145, p. 297, an. 1393.) — « Item disoit nostre « procureur que l'an quarente les moines de Mous- « tierender avoient fait crier un *may* à Commenaire « leur ville et justice. » (JJ. 75, p. 521, an. 1346.) — « Vray fut que l'*année de may* les gens de l'hos- « tel du roy, allerent, comme accoustumé est, au « bois de Boulogne pour apporter du may pour « l'hostel du roy. » (J. de Paris, sous Charles VI, p. 36.) — « Portoient une grande *branche de may* « pour les esmayer. » (Le Fevre de S. Remy, p. 59.) — « Ses gens avoient chacun un chapeau de feuil- « lages, vulgairement dit le *may.* » (Pierre de Fenin, p. 455.)

Corner, dancer les joliettes
Et cueillir *may* et violettes. *(Desch. f. 72.)*

Expressions : 1° « Avoir bon *may,* » avoir du bon temps. On lit, parlant d'un jeune homme fêté de toutes les femmes :

Molt ot bon *mai,* un poi de tens. *(Fabl. de S. G. p. 327.)*

2° « Ordonnance de *may, may-keure.* » On appeloit ainsi la visite qui se faisoit dans les premiers jours de mai, pour obliger les particuliers qui avoient des terres sur le bord des grands chemins, à la réparation de ces chemins. (N. C. G. I, p. 1144.) — 3° « Semaine de *may,* » la première semaine de ce mois. (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 131.) — 4° « Frais *may,* espaisse tourte, mais peu de vin « dans la coupe ; » ce proverbe est d'usage à Lyon, où l'on dit tourte pour le gros pain. (Le Laboureur, Orig. des Arm. p. 224.)

5° A bon bluteur, *may* propice. *(Cotgrave.)*

6° Il ne sçait que c'est de vendre vin
Qui n'attend de *may* la fin. *(Id.)*

2. May. « Une *may* à paistrir pain. » (Rob. Est.)

Maye. [Meule de gerbes, en Picardie, dans D. C. sous *Meta.*]

Mayere. Primeurs qui viennent en mai : « Autre chose est des fruits naturels, comme noix, « foin, *mayeres,* pommes, poires. » (C. G. II, 389.)

Mayeur. 1° Maire héréditaire (voir Maire) : « Tenir par dignité, si est tenir aucun office en fief « par forme de dignité, si comme de tenir seigneu- « ries, et autres offices à heritage, et en fief, et si « comme *mayeur heritier*. » (Bouteill., Som. Rur. p. 491.) — 2° Trésorier : « Les diz prevost et esche- « vins institueront et commettront, chacun an, un « prevost *mayeur boursier*, et treize hommes, les- « quels auront la cognoissance et regard sur le faict « de la drapperie. » (N. C. G. II, p. 242.)

Maz. [Mâts : « En sum ces *maz* e en cez haltes « vernes. » (Rol. v. 2632.)]

1. Mazarin, *s*. Frondeur. On donna ce nom, en 1648, aux ennemis du cardinal Mazarin, à ses partisans, aux gens sages et impartiaux, et aux magistrats chefs de la Fronde. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 3.)

2. Mazarin, *s*. Pierreries laissées par le cardinal Mazarin pour être ajoutées, sous ce nom, aux diamans de la couronne. (Le Pere Barre, vie de Fabert, t. II, p. 332.)

Mazariner (se), *v*. Formé du nom du cardinal Mazarin. Prendre le parti de cette éminence :

Ce jour nous eûmes asseurance
Qu'un mouchard de son Eminence
Vint les chartrains questionner
S'ils se vouloient *mazariner*. *(Mém. de Retz, I V, p. 283.)*

Mazarinisme, *s*. Attachement au parti du cardinal Mazarin : « Menardeau..... decrié à cause du « *mazarinisme*. » (Mém. de Retz, t. II, p. 87.)

Mazel. Boucherie : « Les halles et *mazel* de la « ville de Perusse. » (Ord. V, 704, an. 1368.)

Mazelier. [Boucher, au gloss. 7657.]

Mazelin. [1° De madre : « Si m'ont tolu et mon « pein et mon vin, Et m'escuelle, mon hanap *maze-* « *lin*. » (Garin.) — 2° Vase de madre : « Dessus ma « table metez *mazelin*. » (Id.)]

Mazeloine. Nom de sainte. Magdelaine, sœur du Lazare. (Perard, Hist. de Bourg. p. 518, an. 1269.)

Mazelot. [Manse : « Jehan David pour un *maze-* « *lot* demie courvée. » (Liv. des Cens, d'Arcis-sur-Aube, f. 22 *.)]

Mazerin. [Coupe de madre : « Venir en fait tout « plein un *mazerin*. » (Rom. d'Aubery.) — « Et « aporterent esterlins, Hanas, coupes et *mazerins*. » (Mouskes.)]

Mazette, *s*. Petit cheval sec, décharné, dont on se sert lorsqu'on quitte les batelets en voyageant sur la Seine de Paris à Rouen. C'est ce qu'on nomme ailleurs haridelle.

Maziere. Mur :

. . . . Li dus fet fermer tulieres
Et de grans tors et de *mazieres*. *(Mousk. p. 398.)*

Mazre. [Madre : « Tut s'a apareille cum fu lazre, « Et puis prent un hanap de *mazre*. » (Rom. de Tristan.)]

Mazza (combat à la). Combat singulier par appel sans formalités : « Le dit combat ne fust « solemnisé de plusieurs céremonies des camps « clos que je dirois si bien qu'on le tint (quasi) plus « fait en forme d'appel et de *combat à la mazza*, « qu'autrement. » (Brant. sur les Duels, p. 131.)

Me. [1° Pronom personnel ; régime direct ou indirect : « Si *me* guarisez e de mort e de hunte. » (Rol. v. 21.) — « Par la barbe ki a l' piz *me* ventelet. » (Id. v. 48.) — « Jurez que ne *me* contraindrez jamais « d'autre seigneur penre. » (Mém. de Reims, § 32.) — « Biaus tenres fiuz, je ne vous verrai ja mais ; « li cuers le *me* dit. » (Id. § 371.)] Il signifie encore de ma part : « *Me* saluez, » vous saluerez de ma part : « Me recommanderez (au duc de Buckingham, « dit le duc de Bretagne) et *me saluez* tous les « barons, et leur direz *de part moy* que tantost je « seray à Renes. » (Froiss. liv. II, p. 100.)

Chançonete, tu iras en mon pays
Et si *me* dis à cele qui m'a traïs,
Que j'amoie loiaument et de bon cuer,
Di li que l'amois plus que frere ne que suer.
Poët. ms. av. 1300, t. IV, p. 1490.

2° [Pronom possessif, ma : « Et s'il vous plaisoit « ke jou reusse *me* tierre. » (Henri de Valenciennes, § 616.) — « Ke jou *me* pensée puisse d'aus « esclairier. » (Id. § 646.)]

Me pel, amie, vous donrai
Et grant planté de mon argent. *(Ms. 7989², f. 211.)*

Meance. Dans le calendrier ms. du prieuré de Désiré, dépendant de Saint-Germain-d'Auxerre, lequel est chez les Minimes de la place Royale, à Paris, on voit deux accords passés entre les officiers de ce prieuré et ceux du comte de Nevers, dans le XIII° siècle, par le juge de Clamecy ; ils sont datés, l'un du jeudi, l'autre du vendredi après la *Meance*, en 1280. [Ce doit-être la mi-carême.]

Meanement. [Entremise : « Cilz descorz ait « esté accordez bonnement par nostre *meane-* « *ment*. » (Ms. 5188, f. 171, an. 1255.)]

Meanne, *adj*. Placé au milieu, au centre, en parlant d'un corps d'armée :

.V. granz batailles ordenées,
Ains qu'il partist hernois et bannes
Desqueles .V., les II *meannes*
Furent sans trop d'alongement
Desconfites outréement. *(G. Guiart, f. 272.)*

1. Means. [Aujourd'hui, cinquième réservoir d'un marais salant ; dans Cotgrave, intervalles entre les couches d'un jardin : « Tels vuides (entre les « oignons) par les jardiniers du Languedoc sont « appelés *means*, esquels est semée la graine de « cardons. » (Olivier de Serres, 519.) Dérivé de *Medianles*.]

2. Means, *adj. ou part*. Etant au milieu, vivant avec, dérivé du latin *Medianles* :

Les autres clers et lais *means*,
Qui seront bien trouvé chéans,
Honoure les et les escoute,
Ne ne les tire, ne ne boute.
Se de tels gens *means* te pais,
Soit temps de guerre ou de pais,
Il ne te pourra mescheoir,
Ne d'estat ne poura cheoir. *(Ms. 6812, f. 49.)*

Meant. Au moyen de : « *Meant* justice. » (Titre

de 1321, cité par Le Blanc, traité des Monnaies, page 236.)

Meat. Conduit. (Cotgr.)

Meaulx. Nom de ville, Meaux :

L'ung d'eulx qui n'estoit de *Meaulx*
Lui dit qu'il arguast premier. *(G. de la Bigne, f. 152.)*

Meaus. [Mieux : « Et seroient tenus li davant « dis plaiges...... de tenir prison se il *meaus* vo- « loient... » (1267. Marché pour la construction du pont de Romorantin ; L. C. de D.)]

Mecanique. [1° Artisan, ouvrier : « Et à Rouen « se meirent sus deux cens personnes *mecaniques*, « et viendrent à l'hostel d'un marchand de draps. » (Juv. des Ursins, Charles VI, 1382.)] — « En 1490, « se mit avec ceux de Gand un *mecanique* menant « la charrue. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 645.) — 2° Avare : « S'il a le bruit de *mecani-* « *que*. » (Le prince de Machiavel, 166.) — 3° Divinité qui préside à l'art du mécanicien. On lit à l'occasion de l'éducation d'un jeune homme : « Dame « *mecanique* luy presenta ses damoiselles qui sont « grammaire, rethorique, logique, musique, mar- « chandise. » (Les Triom. de la Noble Dame, f. 6.)

Mecaniquement. [Misérablement : « Mais bien « oyons dire qu'ilz ont guerres et divisions comme « nous (en Afrique), et encore plus *mecaniquement*, « car j'ay seus plusieurs lieux où ils se vendent les « ungs aux autres aux chrestiens. » (Comm. V, 18.)]

Mecaniqueté. Misère : « Le corps (de Marie « Stuart) après son supplice, etoit couvert d'un « morceau de drap de bure, qu'on avoit arraché de « la table du jeu de son billard. Quelle *mecani-* « *queté !* » (Brant. Dam. Ill. p. 155.)

Mecelier. [Boucher, au reg. JJ. 165, p. 76, an. 1410.]

Mechaing. [Blessure, aux Ord. III, 574.]

Mechaignie. [Blessure, dans une charte latine de Philippe-Auguste, 1207 : « Concedimus quoque « quod ipsi teneant per libertatem Rothomagi omnia « placita.... in quibus mors vel *mechaigniez*, vel « placitum ensis non appendet. » (Duchesne, 1063.)]

Mechament, *adv.* Malheureusement, mal : « Et « trestout *mechament* alloit. » (Vig. de Ch. VII, 26.)

Mechanierement, *adverbe.* Roturièrement : « Toute personne noble peut acquerir et tenir fiefs « et terres nobles quelles qu'elles soient, supposé « qu'elle ne vive pas noblement et qu'elle vive *me-* « *chanierement* ou roturierement, ce que ne peut « faire ne tenir une autre personne qui ne sera « pas noble. » (N. C. G. III, p. 374.)

Mechanique. 1° Artisan : « Les nobles hommes « citadins, *mechaniques*, gens de labeur. » (Percef. IV, f. 3.) — 2° Mesquin : « Funerailles ny superflues, « ny *mechaniques*. » (Ess. de Montaigne, I, p. 23.) — 3° Injure : « Va te cacher, grand vieille *mechani-* « *que*. » (Rabelais, V, 39.)

Mechaniquerie. Avarice : « Quand tout sera « bien considéré, on doutera si ce que j'ay appellé « *mechaniquerie* se pouvoit nommer honnestement « frugalité. » (Apologie d'Hérodote, p. 436.)

Mechaniser, *v.* 1° Faire une profession ignoble, mécanique : « Si aucuns des nobles ou annoblis « usent d'art mechanique et contreviennent à l'estat « de noblesse par pauvreté, ils seront privez de la « franchise de leur noblesse pour le temps qu'ils « auront *mechanisé ;* mais en quittant le dit estat « mechanique, ils pourront rentrer en leur pristine « noblesse. » (N. C. G. t. II, p. 872.) — 2° Avilir, ravaler : « Faisant office d'huissier, tu *mechanises* « la qualité de juge. » (Monet.)

Mechantement. Malheureusement : « Il mou- « rut là si *mechantement*. » (Froiss. liv. IV, p. 110.)

Mechaoir. Tomber mal, se tromper :

. . . . Fait boin de la folie avoir,
Qu'en trop grand sens peut on bien *mechaoir*.
Chans. ms. du comte Thib. p. 126.

Meche, *s.* [Si comme la flambe de la *meche* « s'estaint quand l'oille ou la gresse lui fault. » (Laufranc, f. 32.)]

Expressions : 1° « Servir de la *meche*, » pour allumer le feu ; nous disons donner du bois pour se faire battre :

. . . . Qui barbes il leche
Cestui a servi de la *meche ;*
Mes s'il eust cuer de preudomme,
Il s'en venjast à la parsonne. *(Ms. 7218, f. 119.)*

2° « Faire de son fil *meche*, » le mettre en plusieurs doubles, comme pour en faire de la mèche. (Hist. de Guzman et d'Arbolea, f. 90.) — 3° « Des- « couvrir ou esventer la *meche*, » découvrir la malice ou la finesse (Oudin) ; proprement découvrir par une contre-mine la mèche d'une mine ennemie, et la souffler.

Mechef. 1° Malheur : « Bernard courant assena « à *mechef* de l'espaule, le seigneur de Langurant, « et le bouta hors de sa selle, et le getta à terre. » (Froiss. liv. II, p. 44.) — 2° Forfait : « Ils dissimu- « loient quelque *mechef*, car messieurs Brisson, « president, Larcher, conseiller du Chatelet, furent « pendus par ceux de leur caballe. » (Mém. de Villeroy, I, p. 292.)

1. Mechine. Jeune fille :

. . . . La fille à la borgoise,
Une *mechine* moult cortoise. *(Ms. 7989², f. 66.)*

2. Mechine. Médecine :

Tel est plains d'enferté, qui santé quide avoir
Et petite *mechine* ne daigne rechevoir.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 29.

[« Car moult y ot arbres plantés, Et herbes et « bonnes rachines, Dont on fait les bonnes *mechi-* « *nes*. » (Rob. le Diable.) — « Se fait on de ses « genetaires (du castor) *Mechines* à plusieurs affai- « res. » (Bestiaire, ms.)]

Mechiner. [Donner médecine, soigner : « Estre « *mechinez*. » (Jord. Fantosme, v. 1315.) — On lit d'Hérode, dans une vie ms. de J.-C. : « Il fist mires « partout mander Pour lui garir et *mechiner*. »]

Mechinete. Petite fille :

. . . . Se ce est vallet
Si li (à l'enfant) quiert baquet,
Et se c'est *mechincte*,
Si li quiert tinete. *(Ms. 7615, f. 213.)*

Mechoacan, *s.* Tabac : « Herbe nicotiane, « autrement de la reyne et *mechoacan*. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 28.) — [C'est plutôt la rhubarbe blanche.]

Mecinaux. Medicinal :

Denier est mire *mecinaus*
Denier est mestre mareschaus. *(Ms. 7218, f. 176.)*

Si est bons mires *mecinaus*,
Sages, et cortois et loiaus,
Si a toz pleins ses mandemens
De laituaires, d'oignemens. *(Fabl. de S. Germ. f. 63.)*

Mecine. Médecine : « Li beste a tel *mecine* que « se vos le poés prendre, vos seres garis de vo « mechaig. » (Ms. 7989², f. 78.)

Tex est qui s'entremet de plaies à saner
Qui n'en set gaires bien la *mecine* doner.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 15.

Mon mari est, je vous di,
Bons mires, je le vous afi ;
Certes il set plus de *mecines*
Et de vrais jugemens d'urines
Que onques ne sot Ypocras. *(Ms. 7218, f. 140.)*

Meciner. 1° Soigner, traiter : « Cil est bons « hom qui *meciner* le scut. » (Vie des saints, Sorb. 27, col. 23.) — [2° Guérir : « Cui il ataint à coup ne « l'estuet *meciner*. » (Chans. d'Antioche, VIII, 378.)]

Mecion. [Dépenses : « Acueillant les *mecions* « que ils auront faites, et les bastimens. » (Assis. de Jérusalem, part. II, ch. XXVIII.)]

Meconté, *part.* Trompé :

De moi ne puet estre biau dis
Estre dist, n'estre raconté ;
J'ai pris et l'en m'a *meconté* ;
A tart me sui aperçeu. *(Ms. 6812, f. 86.)*

Mecontent. On donna ce nom à une faction qui se forma, en 1574, à un parti de confédérés en Flandre avant 1583, et à des catholiques qui s'étoient joints aux protestans. (De Thou, Histoire, t. VII, liv. LVII, p. 38.)

Mecontenter (se). S'irriter : « Tant se *mecontenterent* de luy. » (Claude Seyssel, p. 81.)

Mecreable, *adj.* Incroyable : « Il est *mecreable* « que nous soyons seuls produits en estat defec- « tueux. » (Montaigne, Ess. I, p. 355.)

Mecreance. [1° Défiance : « Et chei en une « grant *mecreance*, tel qu'il ne creoit nului. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 2° Incrédulité :

. . . . Ciux qui prendent penitance,
Mais gardent soi de *mecreance*.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 60, col. 68.

Mecredi. [Mercredi : « En ce point nous tint li « roys, le *mecredi*, le jeudi, que nous ne le peumes « onques vaincre. » (Mén. de Reims, § 652.)]

Mecreuse, *adj.* Qui appartient au mercredi : « Lune *mecreuse*, lune venteuse, » c'est-à-dire si la lune se renouvelle le mercredi, le vent soufflera jusqu'à la fin du mois. (Lettre sur les influences de la lune, dans le Mercure d'août, 1734, p. 1745.)

Mecroire. [Ne pas croire, aux Etabliss. de S' Louis, liv. I, ch. 54.]

Medaille. [1° Médaille : « En une aultre maison « de la ville (Florence) avoit (Pierre de Medicis) « retiré tout ce qu'il avoit vaillant et bien trois mil « *medailles* d'or et d'argent, bien la pesanteur de « quarante livres : et croy qu'il n'y avoit point au- « tant de belles *medailles* en Italie. » (Commines, an. 1498.) — « Une bien vielle couronne d'empe- reur, d'or, rompue, faicte à croix ; garnie à tous « les deux pendans et la devanture de soixante « cincq *medailles*. » (Inv. de Charles Quint, 1536.) — 2° Visage : « Voyez la une belle *medaille* de « coquu. » (Pantagruel, IV, 5.)]
Expressions : 1° « Faire la mine comme des *me- « dailles*. » (Bourgoing, de Orig. voc. vulg. f. 65.) — 2° « Renverser la *medaille*. » (Oudin.)

Medaillon. [« A toutes les chaines, les *medail- « lons* d'or de l'effigie du roi. » (Carloix, IV, 12.)]

Medalle. [Médaillon : « Trois *medalles* de bronze, « grandes comme le naturel. » (Compte de 1529.)]

Medard. Nom de saint.
Expressions : 1° « Mal *S. Medard*, » emprisonne- ment. (Cotgr.) — 2° « Faire la mine comme *Saint « Medard*, » rire du bout des dents. (Bourgoing, de l'Orig. voc. vulg. 65.) — « Rire du ris *S. Medard*, » même sens. (Henri Est. Conformité du franc. avec le grec.) — 3° « Faire le mestier de *S. Medard*, » même sens. (Id. Apolog. d'Herod. 589.) — 4° [« S'il « pleut le jour *Saint Medard*, Le tiers des biens est « en retard. » (Alman. Laensberg.)]

Mede. Boisson flamande. (Cotgrave.)

Medecable. Salutaire : « Il n'y a pour le pre- « sent autre medicine..... plus *medecable* à nostre « maladie. » (L'Amant Ressusc. p. 75.)

Medecin. [1° Celui qui exerce la médecine, au propre et au figuré : « Où le physicien fait fin, La « commence le *medecin*, Supposant pour physicien « Le très savant naturien. » (Alchim. à nat. 674.)] — « Le *medecin* et le physicien ce sont deux en ce « temps, et ne devoient estre qu'un comme au « temps passé. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 75.)

Or le fault adonques vuidier,
Le *medecin* avoir present. *(Desch. f. 252.)*

Trop fu en orgueil eslevée,
Par convoitise *medecin*
Haultaine trop ay esté nommée. *(Id. f. 245.)*

2° Chirurgien : « Elle vint au chastel ou son amy « geisoit tel attourné de sa cuisse qu'il lui convint « souffrir le danger du lict plus d'un mois entier ; « mais le *medecin* y survint qui grant part de son « travail luy aida à apporter. » (Percef. VI, f. 1.) — 3° Le doigt annulaire et le petit doigt : « L'ongle du « petit doigt, nommé le *medecin* de la dextre main, « par vraye disposition de nature, a accoustumez « de servire et obeir à l'œul. » (J. Le Fevre, Hist. de Charles VI, p. 36.)
Expressions : 1° « *Medecins* sont confesseurs. » (Petit Jehan de Saintré, p. 546.) — 2° « Recipe de « *medecin*, » ordonnance. (Barlette, Ser. I partie,

fol. 55.) — 3° « Heureux le *medecin* qui est appellé « sus la declinaison de la maladie. » (Rab. IV, 221.) — 4° « *Medecin* d'eau douce, » ignorant. (Oudin.) — 5° « Le *medecin* pitoyable n'a pas garde de guerir « les playes. » (Contes de Chol. p. 52.) — 6° « Les « mots ou maux terminez en ique (hydropique, « hectique), font aux *medecins* la nique. » (Cotgr.) — 7° « Jeune *medecin* fait les cimetieres bossus. » (Oud.) — 8° « *Medecins* et marechaux font mourir « hommes et chevaux. » (Ibid.)

9° On ne trouve erreur de *medecin*,
Erreur de peintre se voit sans fin. *(Du Verdier, Bevelles.)*

10° « Les fautes des *medecins* sont heureuses, « d'autant quelles sont payées, et si sont couvertes « de la terre. » (Garasse, Rech. des rech. p. 616.) — 11° « De *medecin* non congnoissant en son art, de « viande deux fois cuyte, et de la mauvaise femme, « seigneur Dieu, vueilles nous delivrer. » (Nef des fols, f. 41.) — 12° « Un homme de bien le plus sou- « vent n'est point bon *medecin;* un bon *medecin,* au « contraire, est communement un mauvais homme « et vicieux. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 391.) — 13° « Bon est le *medecin* qui se sçait guarir. » (Cotg.) — 14° « Jeune barbier, viel *medecin.* » (Ibid.)

Medecinable. Médicinal : « Bains qui sont « *medicinables.* » (Les Triomphes de Plutarque, par le baron d'Oppede, f. 45.)

Medecinal. 1° Même sens: « Chien à langue « *medecinale.* » (G. de la Bigne, 72.) — 2° Remède, au figuré; un amant dit à sa maîtresse :

A toi seule quier medecine
A mes playes qui sont mortaus ;
Ne quier autre *medecinaus*,
Se tu o le tien fis m'apaies
Bien seront sanées mes plaies.
Vies des SS. ms. de Sorbonne, n° 61, col. 10.

Medecine. 1° Art du médecin : « Je feuz assez « congnoissante de *medecine*..... si tost que je eus « veu la playe du chevalier, je mis sus ce que je « sçus que bon fut. » (Percef. II, 91 c.) — 2° Remède, au propre et au figuré : « J'ai dolor si grant que « nuit ne jor ne fine, or n'i sai *medecine.* » (Chron. du XIII° siècle, MS. Bouh. f. 243.) — « Contre la mort « n'y a point de *medecine.* » (Cotgr.) — « Contre « peché est vertu *medecine.* » (Ibid.) — « Tard « *medecine* est apprestée à maladie enracinée. » (Id.) — 3° « *Medecine* naturelle, » chirurgie : « Toutes « ses plaies (furent) mises en bon point si avant « que, *medecine naturelle* se peut estendre. » (Perceforest, IV, f. 118.) — 4° Avantage, profit :

Par Charlost poes savoir tuit
Que de boin arbre on a boin fruit
Et boine jerbe et boine racine
Aporte boine *medecine.* *(Mousk. p. 118.)*

Medeciné. 1° Soigné : « Notre mal s'irrite et « empire à mesure qu'il est *medeciné.* » (Ess. de Mont. III, p. 464.) — 2° Purgé :

..... S'il n'estoit *medecinez*
Il seroit tantost definez
Quant par excez est si remplis. *(Desch. f. 474.)*

Medecinée. [Médecine, remède, aux Ordon. I, p. 512, an. 1312.]

Medecinement. 1° Action de traiter un malade. (Rob. Est.) — 2° Enchantement :

Par nouvel *medecinement*,
Figure d'omme say muer
Et l'un à l'autre trestourner
L'un fais bien à l'autre sembler. *(Brut, f. 66.)*

Medeciner. Soigner : « La fit curer et *medeci-* « *ner* ses playes. » (Froiss. liv. I, p. 104.)

En vilté, en ordure,
En vie trop obscure,
Ai esté lonc termine ;
Roine nete et pure,
Quar me pren en ta cure,
Et si me *medecine*
Par ta vertu devine. *(Rutebeuf, au ms. 7218, f. 301.)*

Mediane, *s.* Mesentère. (Cotgrave.)

Medianoche, *s. f.* Repas après minuit ; terme espagnol introduit par Anne d'Autriche. (Pelisson, Lett. hist. II, 173.)

Mediastine. Inflammation du *mediastin*, de la cloison membraneuse qui sépare le sternum. (Cotgr.)

Mediatour. [Médiateur : « Li angelz par soy se « deceut ; Pour ce n'eut ne receut Ne saulveur ne « *mediatour.* » (J. de Meung. Trésor, 460.)]

Medicamenteux. Qui a la vertu d'un médicament : « Combien qu'il soit facheux à croire que « l'or soit *medicamenteux* ou alimenteux. » (Bouchet, Serées, p. 292.)

Medicastrie. Office de médicastre, de médecin ignorant : « Poesie, alchimie, empirie, *medicastrie*, « triaclerie. » (Rom. d'Alector, p. 35.)

Medicée. Le tabac, ainsi appelé en l'honneur de Marie de Médicis : « L'herbe nommée petum, « appellée en France l'herbe à la royne ou *medicée.* » (La Croix du Maine, Bibl. p. 186.)

Medicinable. Curable. (Monet.)

Medicinal. 1° Remède :

Il est malade d'un tel mal
Dont jà n'aura *medicinal.* *(Fabl. de S. Germ. p. 254.)*

2° [Doigt médicinal, l'annulaire : « D'icellui cop « fut blecié ledit Pierre au doy *medicinal* de sa « main dextre. » (JJ. 178, p. 215, an. 1447.)] — « Le « quart doigt est appellé *medicinal*, parce que les « medecins en usent en maniant les medecines. » (Les Tri. de la Noble Dame, p. 99.)

Médicine. Remède :

Mais ne prangne ja *medicine*
Par la bouche especiaument. *(Desch. f. 390.)*

Mediciné. Médicamenteux : « Huile *medicinée.* » (Ess. de Mont. II, 721.)

Medicinée. Remède : « Nous abatons et ostons « la livre soutive... fors que a phisiciens et surgiens « tant seulement, et en cas et non autres, ou il en « auroit à faire por leur *medicinées* et sirurgiées. » (Ordonn. t. I, p. 512.)

Mediciner. [Soigner : « Puis lur fait à tuz de- « mander, Se nus l'en seit *mediciner.* » (Marie de France, fable 7.)] — « L'ayant fait *mediciner* en « grand diligence.... elle revint en peu de tems en « convalescence. » (Nuits de Strap. t. I, p. 75.)

Medier. Intervenir. (Cotgrave.)

Medimne, *s*. Mesure de blé. (Cotgrave.)

Medin, *s*. Monnoie d'Egypte. « Le *medin* est « une pièce d'argent monnoyé, qui peut revenir à « la valeur de deux sols monnoye de France. » (Fouilloux, Fauconn. f. 9.)

Mediocre. [« Nous vivons en un siecle qui ne « produict les choses que bien *mediocres*. » (Mont. t. III, f. 67.)]

Mediocrer, *v*. Tempérer, modérer. (Cotgr.)

Medionné, *adj*. Médiat. « Sont deux operations « representatives et significatives de deux puis- « sances, l'une *medionnée* et l'autre immedionnée, « et est grand argument de l'humaine et de la « divine. » (Peregr. d'Amour, liv. II, p. 72.)

Medique. Sainfoin. (Cotgrave.)

Medire. [Dire du mal : « Loyauté soit en vostre « compaignie, Pitié aussi et ne *medittes* mie. » (Deschamps.)]

Qui d'autruy *medire* voudra
Regarde soy, et se tayra.
Cité des Dames, Bibl. du Roy, n° 7397, notice 103, p. 1.

Medisant. [Qui dit du mal : « Kar ele ert feinte « et orguilluse, E *medisante* e enviuse. » (Marie, Frêne.)]

. . . . *Medisans* vaut pis
Que avoir deux mouteus (muets) annemis.
MS. 7615, t. I, f. 109.

Meditatif. Qui médite :

Aussi en est mon cueur *meditatif*
De lui donner forme frequentative
Pour assembler la passive enlactif. *(Al. Chart. p. 804.)*

Mediterranes, *adj*. Au milieu des terres. « Les gens de pied..... ayant vu la hardiesse des « nostres, abandonnerent le fort, et se meirent en « fuite dedans un bois taillis vers les parties *medi-* « *terranes*. » (Mém. de Du Bell. X, 340.)

Medium, *s*. Le milieu qu'il faut garder en tout. « En tout, pourtant, il y a du *medium*. » (Brant. Cap. Fr. t. II, p. 268.)

Medlée. [Mêlée : « Respundi Achab : e ki cumen- « cerad la *medlée* ? Respundi li prophetes : tu. » (Rois, p. 325.)]

Medler. [Mettre en querelle, se quereller : « Suvent les unt *medlé* al rei. » (Rou, v. 9903.) — « Heraut et Quert tant estriverent, Ke par paroles « se *medlerent*. » (Id. v. 12180.)]

1. Mée. [1° Qui est au milieu : « Le païs de « Nantes.... nommé la *mée* à cause qu'il se trouve « entre les deux rivieres d'Erdre et de Loire. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.)

Des *mée* nut (nuit) s'en alerent fuant
Et lour harnax mauvaisement laixant.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1660.

2° Droit de *mée* ou avantagement : moitié de la succession paternelle donnée au puîné, en Bretagne et en Poitou. (Laurière.)

2. Mée. [Gerbe, botte de blé (v. Meesse). « Item, « ès ouances faites chacun an en la ville d'Orlians ; « de chacune d'icelles ouances, huit *mées* avec « quatre deniers maille.... » (1391. Aveu du fief de la Voirie de la Loire ; L. C. de D.)]

3. Mée. Remède :

Lors me fait madame sentir
Un mal dont je ne puis garir ;
Ne jà n'en aurai *mée*
Entre qu'il li voigne à plaisir
Quel m'ait joie donnée. *(Poët. av. 1300, t. I, p. 402.)*

Meeisner, Meenner. [Juger en arbitrage : « Et porra ledit dean quenoistre, ordener, pronon- « cer et *meeisner* sus ledit descort. » (Compromis de 1291, dans D. C. sous *mediare*, 1.) — « Liquels « meenneurs les contenz des marchiez, qui seront « entre les devant diz tanneurs et les bouchiers, « pour raison de la marchandise desdiz cuirs, « *meenneront* bien et loyaument entre les dittes « personnes. » (Ordon. VII, 399, an. 1265.)]

Meen. [Voir ci-après le mot Moyen.]

Meenerres, Meeneur. [Cas sujet et cas régime, médiateur, arbitre : « Et se li dui enquerreur se « discordoient, ils aporteroient le descort au tiers « *meeneur* que li rois y mettra... Et li dui enquer- « reur et li *meenerres* doivent jurer seur sains que « il en bonne termineront cette chose. » (Ch. de 1260 ; D. C. sous *Mediator*, 1.)]

Meennement. [Arbitrage : « Lequel *meenne-* « *ment* fait. » (Ord. VII, 399, an. 1265.)]

Meerie. [Charge de maire : « Uns meres, avant « qu'il fust conformez, aministra les choses de la « *meerie*. » (Liv. de Jost. 30.)]

Meeritz. [Revenu d'une mairie héréditaire, dans une charte latine du prieuré de Bonne-Nouvelle, à Rouen, an. 1249 : « Debebam recipere... les « *meeritz* de omnibus culturis suis quæ sunt in « ballivia mea. »]

Meesse. [Botte : « En la paroisse de Chasteau- « neuf en plusieurs heritages le suppliant prinst « quatre *meesses* d'osier, dont il en trouva les trois « *meesses* cueillies. » (JJ. 157, p. 174, an. 1402.)]

Meeur. Maire : « Et seroit jugée l'amende as « us, et as coustumes dou Nuef Chastel par le « *meeur*, et par les jurez. » (Charte de Thibaut, de Champagne, an. 1256, dans Brussel, Usage des fiefs, t. II, p. 1017.)

Mefez. Méfait : « Le doit vengier hastivement et « sagement en justichant, selon che que li *mefez* « le requiert. » (Beaum. p. 8.)

Meffaçon. 1° Défaut physique :

La face ot vermeille et clere,
Bien resamble filz d'emperere ;
Ne ja el nés, ne au menton,
N'aparceussiez *meffaçon* ;
La boche ot gente, et fresche et bele,
Con se ce fust rose novele. *(Blanchand. f. 176.)*

2° Défaut moral :

Quant tu aras et fille et fil,
Lors te croistera enfançon :
S'ils sont grans et font *meffaçon*,
Et ils meurent honteusement,
Tu seras tous jours en tourment. *(Desch. f. 502.)*

Meffaez. Méfait : « Ont plus li vavassour, car

eus tiennent lor batailles devant eus de toutes choses fors de grans *meffaez* que nous vous avons nommés par devant. » (Ord. I, p. 136.)

Meffaire. [1° Commettre un méfait : « Et manda « au conte de Bouloingne et aus barons que il ne « fussent tant hardi que il *meffeissent* rien sour le « fié le roi. » (Mén. de Reims, § 348.) — « Nous « seriens parjur le roi se nous d'ore en avant *mef-* « *faisiens* rien sour la deffense qui nous est faite. » (Id. § 349.)] — 2° Mal exécuter : « Je me suis *mef-* « *fait* vers toy. » (Gér. de Nevers, II° part. p. 122.)

. . . . Le maçons et charpentiers
Ont plusieurs ouvraiges *meffais*. *(Desch. f. 504.)*

3° Mériter châtiment :

Ha ! amours, di je, ai-je *meffait*
Le mal que ma dame me fait ? *(Froiss. Poës. p. 157.)*

4° On disoit encore *meffaire*, en parlant du vassal qui perdoit son fief, et du seigneur qui perdoit sa suzeraineté, l'un et l'autre par leur faute. (Chantereau Le Fevre, de l'orig. des Fiefs, p. 19.)

De là les expressions : 1° « *Meffaire* le bien, » être dans le cas que son bien soit confisqué. On lit d'un homicide de soi-même : « Il a le sien *meffet*. » (Beaumanoir, p. 348.) — 2° « Fief *meffait*, » tombé dans le cas de confiscation par la faute commise par le suzerain envers son vassal. (Duchesne, Généal. de Bar-le-Duc, p. 32.) — 3° « Se *meffaire* et *mef-* « *faire* son fief, » tomber dans le cas de confiscation de son fief par la faute du possesseur. (Duchesne, Ibid. p. 31.)

Meffait. I° *participe*. 1° Lésé : « Homme qui se « sentoit *meffaict* d'aucune chose. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 26.) — 2° Confisqué : « Perdroit les armes « et le cheval comme *meffetes* au seigneur. » (Beaumanoir, p. 328.) — 3° « *Meffait* de mariage, » mal marié, marié illégitimement. En 1398, le duc de Lancastre, parlant au roi Richard son cousin, qu'il tenoit dans la tour de Londres, s'exprime ainsi : « J'ay ouy dire à aucuns chevaliers.... que le « prince (mon oncle) se sentoit *meffait de mariage*, « car vostre mere estoit cousine germaine du roy « Edouard... et si estoit sa commere deux fois des « enfans qu'il avoit tenus sur les fons... se doutant « que mon oncle le prince par une diverse voye se « voulust demarier, fist tant qu'elle fut grosse de « vous. » (Froissart, liv. IV, p. 337.)

II° [Forfait : « Elle ne s'osoit monstreir au roi « Phelipe son frere pour son *meffait*. » (Mén. de Reims, § 19.)] — « Chargié de ses *meffaits*. » (Ord. t. III, p. 311.)

De vielz *meffait* nouvelle plaie. *(Brut, f. 5.)*

« Autre chose avez à faire que plourer, monstrez « que soyez hommes : en *meffait ne gist que* « *amende*, » quand on a mal fait, il faut se corriger. (Percef. II, f. 44.)

Meffaite. Amende : « Celuy à qui a esté fait le « dommage, a le choix d'avoir l'estimation d'iceulx, « en le prouvant, ou la *meffaite coustumiere*, qui « est, quand au porçeau deux deniers ; pour la bre- « bis, un denier. » (Cout. Gén. t. II, p. 520 ; Ord. t. V, p. 712.)

Meffy. Méfiance : « A cause du *meffy* que l'em- « pereur prit de luy. » (Brant. Cap. fr. I, 371.)

Mefiance. « A l'endroit des ennemis, la *mé-* « *fiance* est mere de seureté. » (La Colombiere, Th. d'honn. II, p. 226.)

Mefoisant. Malfaisant : « Li felon *mefoisant*. » (Poët. av. 1300, I, 158.)

Mege. [Médecin ; voir Miege.]

Megedux. [Méga-duc de l'empereur de Constantinople : « Et ce estoit li *megedux* l'empereor de « Constantinoble. » (Villeh. § 139.)]

Megeis. [Peau mégissée, mise dans une composition de cendre, d'alun et d'eau : « Trois peaulx de « *megeis* pour les malettes. » (Mandements de Charles V, p. 533, an. 1373.)]

Megement. [Médicament : « Entor la mieunuit « li vint un viellarz, et devant lui aloit un enfes qui « portoit lumiere, et portoit avec soi moult de *me-* « *gemens*. » (Vie des SS. ms. de Sorb. 28, f. 58.)]

Megis. Composition d'alun, de cendre et d'eau : « La dite chambre deffend pendant ledit danger de « peste à tous pelletiers, *megissiers*, teinturiers de « toile, de faire leurs confis, *megis* et barbaudes « au dedans de leurs maisons. » (Ord. II, 385.)

Megissier. Voir le précédent. « Anciennement « les *megissiers* demeuroient sur le bord de la « riviere de Seine, et donnèrent leur nom au quay « qui est du costé de St Germain l'Auxerrois, qu'on « appelloit le quay de la Saulnerie ; mais l'eau des « Gobelains s'estant trouvée beaucoup meilleure « pour les gens de ce mestier, ils ont esté s'etablir « au fauxbourg Saint Marceau. » (Ord. des R. de Fr. t. II, p. 385, note.)

Megle. [Houe : « Les dites gens d'armes... pre- « noient chevaux, jumans et utillemens d'ostel, et « les *megles* et hostiz des vignerons. » (JJ. 121, p. 83, an. 1381.)]

Megre. [1° *adjectif ;* maigre : « Je vi que li clerc « qui aidoit la messe à chanter, estoit grans, noirs, « *megres* et hericiés. » (Joinv. § 589.) — 2° *Subst.* Grand poisson d'Europe qui est la sciène aigle de Cuvier.] — « *Megre*, poisson qui se prend en la mer « Océane, grand comme un petit enfant. » (Bouch. Serées, liv. I, p. 135.)

Megret. [Maigret : « Et s'est (la chandelle « offerte à la Vierge) encore si chetivete, Si tres « haingre, si tres *megrette*. » (Gaut. de Coinsy, 571.)]

Megreté. Maigreur :

Couleur jaune ou rouge, *megreté*,
Debonnaireté. *(G. Guiart, f. 352 b.)*

Megucier. Mégissier :

Sires prestres, un cras mouton
Aurez por m'ame, se je muir :
La char ert vostre, mes le cuir
Donrez, *sanctum*, mon fil Bertran,
Qui est bon *megucier, sanctam ;*
S'en fera borses et gaines. *(MS. 7218, f. 282.)*

Megue. [Petit lait : « Et sont ainssi (les urines) « que le *megue* se naist et se part du fromaige « quant on le fait. » (Ms. de Turin, liv. IV, 35, sur les Urines, f. 32, xv[e] s.)] — « Quand on est travaillé « de quelque... passion d'esprit, le sang se trouble, « et de là viennent les larmes, comme le *megue* du « laict. » (Maladie d'amour, p. 101.)

Meguisier. [Mégissier : « Baudroier, boursier, « *meguisier*. » (Liv. des Mét. 298.)]

Megus. Nom propre. Mégère :

Princes d'enfer o ta forsennerie
Au monde voit on porter Cerberus
Des trois raiges y est fait les eslus
C'est d'Aletho, Tesiphone, et *Megus*. *(Desch. f. 29 c.)*

Mehaigner, Mehaingnier. [1° Blesser, mutiler, estropier : « Je vouroie estre mors ou du tout « *mehaingniés*. » (Brun de la Montagne, v. 2963.)] — « L'un ravit, l'autre tue ou *mehangne*. » (Desch. f. 132 d.) — « Si les Espagnols prenoyent un Portu- « galois, ils luy tolloyent les yeux, ou luy cou- « poyent un pié, un bras, ou un autre membre, et « le renvoyoyent ainsi *mehaigné*. » (Froissart, III, p. 97.) — « Occirent et *mehaignerent* des hommes « qui des chevaux cheioient. » (Hist. de J. de Boucic. page 94.)

Foibles et vieux et *mehaignez*
Par qui pains ne sont plus gagnez.
Rose, dans Du Cange, sous *Mahaignare*.

2° Attaquer l'honneur de quelqu'un, lui faire tort :

Or le voudroit bien engigner
Et de son honneur *mehaingner*.
Athis, dans Du Cange, sous *Maihaignare*.

Maistre qui desensaigne
Son aprenant *mehagne*. *(Prov. du C[te] de Bret. f. 114.)*

3° L'infinitif est pris substantivement, au sens de blessure :

Il resamble le mauvais campion
Qi se claime vaincu sans *mehanier*. *(Vat. 1490, f. 56.)*

Mehaigneur. [Celui qui mehaigne, dans l'anc. Cout. de Normandie, ch. 12.]

Mehaing, haig, haigne. [Subst. verbal de Mehaignier.] 1° Mutilation, blessure : « Mehaignez « de *mehain* apparant. » (Ass. de Jérusalem, p. 162.)

Renaut, jadis quens de Bouloingne,
Qui mort ne *mehaing* ne resoingne
Tant est plain de grant hardement. *(G. Guiart, f. 132.)*

2° Dommage matériel ; brèche faite au tablier d'un pont : « Quant (les Flamans) avoient rompu (le « pont) par un lieu, ils le couvroyent de fient afin « qu'on ne congneust point le *mehaing*. » (Froiss. liv. II, p. 202.) — 3° Maladie :

Mesire Giles Dolehaing
A en son cors moult grant *mehains*. *(P. av. 1300, 1335.)*

« Li beste à tel mecine que si vos le poés pren- « dre, vos serés garis de vo *mehaig*. » (Ms. 7989 [2], fol. 78.) — On lit au sujet de S. Louis, malade à Poissy :

Si doute qu'il ne li aviengne
Perdre le reaume par *mehaingne*. *(Ms. 6812, f. 86.)*

4° Beaumanoir, p. 100, entend par *mehaing* l'impuissance à procréer des enfants. — 5° Défaut : « Il « n'est cheval qui n'ait son *mehaing*. » (Cotgrave.) — 6° Affliction, douleur :

Moult ai le cuer triste et marri
De ce *mehaig*. *(MS. 7615, II, f. 131.)*

Douce bele, bonjour vous doinst
Li saint espirs qui vous pardoinst
Les maus que vous me fetes trere
Sa vous m'alegiez mon afere
Et mon *mehaing* et ma dolor. *(Ms. 7218, f. 250.)*

Mehlée. [Mêlée : « Quand l'on fait apeau « d'homicide, est quant home est tué en appert « devant la gent en *mehlée*, et homecide ne peut « l'on prover de son corps. » (Assises de Jérusalem, ch. 86.)]

Mehnée. [Famille, domestiques : « Et se il ne « le trouve en son hostel, il le doit dire en sa « *mehnée*. » (Assises de Jérusalem, ch. 118.)]

1. Mei. [Arbre planté le premier mai : « S'assu- « rant bien que pour son beau chanter Vous leur « donrez de quoy le *mei* planter. » (J. Pelletier, du Mans, la Savoie, 1572, p. 270.)]

2. Mei. [Moi, régime direct et indirect : « Cest « mot *mei* est estrange. » (Rol., v. 3717.) — « *Mei* « ai perdut e tute ma gent. » (Id. v. 2834.)]

Quant je vous dis, vous ne vousistes,
Ne *mei* ni autre ne creistes. *(Rou, p. 301.)*

Meiane. Cordages : « Toute nostre chiorme « grandement se contristoit, force vent à travers « les *meianes*. » (Rabel. V, 83.)

Meiche. [Mèche : « Le limeignon de chandelle « ou *meiche* de lampe. » (Gloss. 7684.)]

Meie. [Mienne : « Ceste *meie* grant ire. » (Rol., v. 301.) — « La *meie* mort. » (Id. v. 2198.)]

Meigier. [Guérir : « Cil dist : l'art de *meigier*, « sire, ne sai, et pour ce toi ne puis garir. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, f. 113.)]

Meigle. [Houe : « Le suppliant ot à sa part un « pot et une *meigle*. » (JJ. 167, p. 37, an. 1414.)]

Meignennerie. [Chaudronnerie : « Ledit « advouant... est tenu de faire appareiller en la « cuisine dudit monseigneur, à Millançai, à frais, « tout ce qui appartiendra à la *meignennerie*. » (1426, Aveu de Millançai.) L. C. de D.]

Meignent. [3e pers. plur. prés. ind. de *manoir*, demeurer : « Dient alquanz que diables i *meignent*. » (Rol. v. 983.)]

Meilleur-or. [*Adj. et subst.* : « Einz vos avrunt « li *meillor* cumperée. » (Rol., v. 449.) — « Et bien « sachiez de voir que li dui *meilleur* avocat de la « court par cui vous esploiterez plus tost de vostre « besoingne acheveir, c'est *aurum* et *argentum*. » (Mén. de Reims, § 478.) — « Avoir du *meilleur*, » avoir le dessus : « Voyant icellui suppliant qu'il « n'avoit pas du *meilleur*. » (JJ. 203, p. 13, an. 1477.)]

Meillorer. S'améliorer :

Tousjours croist et *meillore*
Vostre bon pris. *(Poët. av. 1300, I, 26.)*

Mein. [Matin : « Ou vespre, et ou *mein* et ou « midi. » (Psaume 54, verset 18.)]

Meindre. [Cas sujet de mineur : « Ce sont les « personnes notaubles et seculares, qui furent pre- « sens à Dyjon le 17 jour du mois de may l'an 1350, « quant messire Jehans de France duc de Norman- « die, à cause dou bail de Phelippe duc de Bourgo- « gne, *meindre* d'aage, reprit de frere Pierre abbé « de S. Benigne de Dyjon. » (Cart. de S. Bénigne.)]

Meinent, Meinet. [Dans Roland, v. 991, 3680, du verbe *mener*.]

Meinguent. 3ᵉ pers plur. ind. prés. du verbe *manger :*

Ont Normanz pramis et voé,
Si com li clers l'orent loé,
Que à cel jour, mez se ils vivent,
Ne char ne pain il ne *meingüent*. *(Rou, p. 306.)*

Meinier, *v.* Manier. « Empoignier et *meinier* « les cuisses. » (Mod. f. 126.)

Meins. [Moins : « Et s'en rala ainsi, comme il « vint, à *meins* d'avoir et à plus de honte. » (Mén. de Reims, § 427.)]

Meint. Maint :

Meinte enseigne de cende,
Et *meinte* trompe, et *meinte* areine. *(Ms. 7615, II, 191 ᵇ.)*

Meir. [Mer : « Or avint que il li prist talant « d'aleir outre *meir*. » (Mén. de Reims, § 6.)]

Meire. [Vêtement (?) : « Le suppliant print une « *meire* et un gone en la ville de Tramons. » (JJ. 158, p. 431, an. 1404.)]

Meiros. Maroc : « Cuirs de *Meiros*. » (Ordonn. t. I, p. 73.)

1. Meis. [Mois : « Cunquis l'avrat d'hoi cest jur « en un *meis*. » (Rol. v. 2751.)]

2. Meis. Jardin ; dans S. Bernard, p. 19, 317, il traduit *hortus*. [L'étymologie est *Mansus*.]

3. Meis. Plus : « N'i ait *meis*. » (L. Norm. art. 6.)

Meise. [Forme féminine de *meis*, faite sur *mansus*, ferme : « Mes peres m'a à un vielliart « donée, Qui en cest *meis* m'a mise et enserrée. » (Romanc. p. 37.) — « En hebergement de Perrois- « le-Fort ; item, les *meises* de Péray et du Cou- « dray. » (1353, Aveu de Pré-le-Fort ; L. C. de D.)]

Meisme. [*Adj. et adv.* Même, fait sur *metipsimus :* « En lui *meisme* en est mult esguaret. » (Rol. v. 1036.) — « Altre bataille lur livrez de *meisme*. » (Id. 592.) — « Et se desconfirent par eus *meismes*, « et tournerent en fuie vers les lices. » (Mén. de Reims, § 156.)]

Meismement. [1° Dérivé de *maxima mente*, particulièrement, surtout : « Vous sçavés trop mieux « comment ce se peult et doibt faire que nous ne « faisons qui *meismement* en parlons et devisons. » (Froiss. XIV, 214.) — 2° Même, dérivé de *metipsima mente :* « S'armerent toutes manieres de gens et « les bourgois *meismement* de la ville. » (Id. IV, p. 415.)]

Meisse. [Caque : « Ung estrelin chacune *meisse* « de harenc. » (JJ. 185, p. 83, an. 1450.)]

Meissiau. [Blé méteil : « .XVIII. sextiers de *meissiau* et .XVIII. sextiers de tremois par an, grain de « moison. » (JJ. 99, p. 255, an. 1368.)]

Meitere. [« Une piece de terre pour pastourger « bestes, contenant environ une *meitere* de terre. » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Meitet. [Moitié : « De la citet l'une *meitet* est « sue. » (Rol. v. 1484.)]

Mejuger (se). Mettre le pied de derrière hors de la trace de celui de devant : « Il faut observer « quelque temps dans deux saisons que les cerfs « *se mejugent*. » (Salnove, Vén. p. 85.)

1. Meix. [1° Manse ; habitation d'un cultivateur, jointe à autant de terre qu'il en faut pour l'occuper et le nourrir.] — « Basse court, jardins, *meix*, joi- « gnans.... mouvans de la ditte maison. » (N. C. G. II, p. 1052.) — « Closture de *meix*, et jardins se « font à frais communs. » (Id. II, p. 885.) — « Ils « ont mené et posé des colonies es provinces con- « questées, et donné à rompre, pour cultiver les « terres des vaincus ; les *meix* places et terres « vagues furent baillez et asservisez à certains « laboureurs qui les defrichoient et mettoient en « culture. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 647.) — « Les « serfs ne peuvent desavouer leurs seigneurs et « faire adveu à d'autres...... s'ils desadvouent, ils « perdent leur *meix*, c'est à dire les heritages de « mortaillables. » (Gr. Cout. de Fr. III, p. 420.) — [2° Terre à blé : « Item une piece de terre am prail « d'une part, et une autre piece en *meix*, valent « par an cinq solz. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.) — « Item se aucun estrange est trouvé « en vigne, ou en *meix*, ou en jardin, ou en pré, « ou en aultruy bled, faisant dommaige. » (Cart. de Commercy, an. 1263.)]

2. Meix. Plus :

Fesoit conduire devant soi
Des sommiers le conte ne soi
Mes bien en i ot .CC. et *meix*. *(Ms. 7615, II, f. 187 ᵇ.)*

Meke. La Mecque : « Li rois de *Meke*. » (Parton. fol. 156.)

Melaine (Saint-). Abbaye de Rennes : « J'ay « ....mille inventions de faire parler ma femme, « mais pas une seule de la faire taire, ressemblant « au moine de Sᵗ *Melaine*, qui bien sçavoit faire « un moulin perpetuellement moulant ; mais il « ignoroit la science de l'arrester. » (Contes d'Eutrapel, p. 474.)

Melancholiquement. Avec mélancolie. (Dict. de Monet.)

Melancolie. 1° Bile noire :

Melancolie est en la rate
Ou Dieus par son vouloir la lie
Cest du sang naturel la lie
Qui se tient au fons pasmenoe ;
Elle est comme de couleur bloe,
El senestre costé gesant. *(G. Guiart, f. 353.)*

2° Folie triste : « *Melancholie* louviere. » (Cotgr.)

Se vous veez un fol plain de *melancolie*,
Onques devant la gent ne le tariez mie,
Quar il vous diroit tost ou feroit vilenie. *(Ms. 7218, f. 334.)*

[3° Tristesse : « Dont lui est ore venue ceste *me-*

lancolie. » (Berte, coupl. 72.)] — « Cent francs de « *melancolie* n'acquiteront pas pour cent sols de « dettes. » (Despér. I, p. 3.) — 4° Rêverie : « Quant « Troylus les eut assez regardées, il ne peult sca- « voir ce que c'estoit à dire. Si print une forte « *melancolie* assavoir mon quelles vouloient dire ; « et sur ce musa jusques à nonne. » (Percef. II, folio 112.) — 5° Minauderies, petites folies des femmes : « Elle fait cent choses à son amy et mon- « tre des secrets d'amours, et fait plusieurs petites « *melancolies* quelle n'oseroit. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 66.) — [6° Parfois le mot n'a pas de sens précis et n'est employé que pour la rime : « Fai- « soient leurs enfans porter par leur meisnie En « forés et en bois par leur *melancolie.* » (Brun de la Montagne, V, 20.)]

Melancolier. 1° Attrister : « Voix pleine de « consolation pour chasser toutes les tristesses qui « vous *melancolient.* » (L'Amant ressusc. p. 550.) — 2° Etre dans la tristesse : « Ainsi que chascuns « d'eus moult *melancolioit.* » (Brun de la Mont. v. 901.)]

Melancolieus. 1° Atteint de folie triste :

Li premiers des six fols, si est fols natureus
Et li secons est fols et *melancolieus.* *(Ms. 7218, f. 339.)*

2° Malade, mal à l'aise : « L'air... estoit tout cor- « rompu dont moult de chevaliers et escuyers en « estoient malades et *melancolieux.* » (Froiss. II, p. 290.) — 3° Triste : « Il estoit pensif et *melanco-* « *lieux.* » (Gér. de Nevers, Ire partie, p. 16.)

Melancolique. 1° Atrabilaire :

. . . . Selonc les naturiens
L'omme est sanguin ou colerique,
Fleumatique ou *melancolique.* *(G. Guiart, f. 352.)*

2° Attristant : « Chagrins *melancoliques.* » (Mont. t. III, p. 193.)

Melancomoyer. [Réfléchir, dans Martène, Anecd. III, col. 1457 : « Une nuit en Italie, *Mélan-* « *comoye* en la vie D'un chevalier de bel estre. »]

Melandrin. Petit sargonoir, poisson de la Méditerranée. (Cotgrave.)

Melange. « En ceste *melange* bigarrée. » (Dial. de Tahureau, p. 163^b.)

Mele. [Maille, dans Borel qui cite Perceval : « Unes armies riches et beles, Dont d'or et d'argent « sont les *meles.* »]

Melen. Merlan : « La charretée de *melens* doit « six *melens* de coutume, ou six sols et seize deniers « de congié, et de halage. » (Ordonn. II, p. 582.)

Melencolie. 1° Folie :

Cil acorte sa vie
Qui en pensée se fie ;
Ce dit Salemons :
Ce fait *melencolie,*
Qui les siens n'i oublie
Marcol li respont. *(Marc. et Sal. ms. S. Germ. f. 116.)*
Cil homs nous a trop bien lobé ;
Deçeus nous a et trop gabbé
Certes nous fismes grant folie
Et trop nice *melencolie*
...nt tel tesmoingnage. *(III Maries, p. 337.)*

2° Pensée : « Or me dites à quoy vous pensiez, « ou vous aviez fichez vostre *melencolie* au point « que vostre mary eut affaire à vous quant vous « conceustes la créature. » (Percef. I, fol. 77.) — 3° Rêverie : « Sire chevalier, à quoy pensez vous ? « estes devenu astronomien, qui ainsy regardez en « l'air ? issez hors de celle *melencolye* et allez « acquerre quelque peu d'honneur, comme font les « autres et vous ferez bien. » (Percef. V, f. 40.) — 4° Inquiétude :

Si fuz en grant *melencolye*
De moy congnoistre en venerye. *(G. de la Bigne, f. 77.)*

Melencolier, 1° Rêver : « Le roy *melencolyoit* « sur les merveilles qui estoient advenues. » (Perceforest, IV, f. 53.) — « Troylus se *melencolioit* en « regardant les lettres de son escu, et de une expo- « sition que luy fist ung ancien hermite sur les « dictes lettres qui luy estoit fort contraire. » (Id. II, fol. 112.) — 2° S'attrister : « Quant on remonstre « (aux hommes) leurs fautes, ils se fachent, qui est « tout le rebours de ce qu'il faudroit qu'ils feissent « c'est à sçavoir eux *melencolier* de leurs fautes. » (L'Am. Ressusc. p. 136.)

Melencolieus. [Ennuyeux : « Teles besongnes « sont moult enuieuses et font homme *melenco-* « *lieuses.* » (Reg. de la Ch. des Comptes de Paris.)]

Melenconier (se). [S'attrister, dans Froiss. t. XIII, p. 42.]

Melequin. [Monnaie, dans Partonopex : « Par « là (par l'Orient) li poile Alexandrin Vienent et li « bon siglaton, Li *melequin* et li mangon. »]

Meler. Entrelacer : « Doit estre la rois tirée « bien radement, et de... filé bien *melant* pour les « perdris. » (Modus, fol. 179.)

Melette. Perce oreille, insecte, dans Cotgrave.

Meleze. « Resine de *meleze.* » (Cotgr.)

Melgoire. Monnaie de Melgueil, très répandue au Midi pendant le moyen-âge ; on l'employa d'abord à Maguelonne et à Montpellier : « Le prix de vingt « quatre mille sols *melgoires.* » (Mém. de Sully, t. VII, p. 326.)

Melierat, s. Hydromel, boisson composée d'eau et de miel. (Cotgrave.)

Melioration, s. Amélioration. (Cotgr.)

Meliorer. [1° Améliorer : « Et sera tenu de « *meliorer*..... la somme. » (1493, Baux à rente du Domaine ; L. C. de D.)] — 2° Entrer en convalescence : « A eu le duc aucuns exces de fievres,.... « mais à ceste heure... il en commence à *meliorer* « pour sa maladie. » (Lett. de Louis XII, IV, 181.)

Melite. Malte ; de là les locutions suivantes :

J'ay chastaignes de Lombardie,
Fiques de *Melite* sans fin. *(Ms. 7218, f. 246.)*

Un aubergiste vante les commodités qu'on a dans son auberge :

De quan que cors d'ome delite,
Sont ci li *solaz de Melite.* *(Cortois d'Artois, f. 83.)*

Mellan. Merlan : « Cist cous ne valt pas un « *mellan.* » (Fabl. de S. Ger. f. 46.)

..... Bons mules
Hados, et *mellans* et lerez
Et tant des autres poissons frez. *(Bat. de Quaresme, 91.)*

Mellar. [Le mâle de l'oie, le jars : « Pris ait « deus aines, deus *mellars* abatus. » (Gir. de Viane, v. 53.)]

1. Melle, *s.* Maille : « La rois doit avoir cinq « toises de long, et quatre vingt *melles* de lé. » (Modus, f. 169.)

2. Melle. Merle :

Chardonereus, roxignolez,
Melles, mauvis, tarins, linotes. *(Ms. 7218, f. 359.)*

[« *Melles* i avoit et mauvis Qui baoient à sor- « monter Ces autres oisiaus par chanter. » (Rose, v. 638.)]

3. Melle. [Mesure pour le blé : « Item deux « sistiers de blé, trente siz soulz, trois *melles* et six « gallois rendables. » (JJ. 66, p. 421, an. 1330.)]

Melledée. Querelle : « *Melledée* de ribaut. » (Poët. av. 1300, IV, 165.)

Mellée. [1° Querelle : « Tel vient sain à *mellée*, « qui au departir saigne. » (Wace, dans D. C. sous *Mesleia*.) — « Quand caudes *mellées* sourdent entre « gentilshommes d'une part et d'autre. » (Ibid.) — « Or veut pais, or veut *mellée*. » (Ms. 7615, I, 107.) — « Li mauvais prince qui desirrent les *mellées* et « les maus à faire pour leurs bourses emplir. » (Mén. de Reims, § 2.)] — 2° Combat :

De glesve, hache et espée,
Verray souvent la *mellée*. *(Desch. f. 200.)*

Melléement. En désordre :

En deconfort, en balance, en tourment
Me fait ensi vivre *melléement*. *(P. av. 1300, II, p. 592.)*

Mellen. Merlan :

J'ai bon *mellens* fres et salés, *(MS. 7218, f. 246.)*

Meller. [1° Brouiller, mettre mal avec : « Pour « ce que icellui Wairon, qui estoit parent au sup- « pliant, l'avoit *mellé* envers le seigneur du Bos. » (JJ. 174, p. 6, an. 1427.) — 2° Mettre en désordre : « Et furent tuit *mellei*. » (Mén. de Reims, § 124.) — 3° S'occuper de : « Quant mes sires Loueys vit que « ses peres ne s'en *melleroit*. » (Id. § 293.)] — 4° Embarrasser dans un filet : « Si l'oisel est bien « *mellé* en la rois. » (Modus, f. 190.) — 5° « Avoir « le chief *mellé*, » avoir la cervelle brouillée. (Poët. av. 1300, III. 1150.)

Mellevin. Nom factice : « Le clerc de la taverne « avoit nom Perrinot *Mellevin*. » (Modus, f. 223.) — « Perrinet *Mellevin*, faisoit vin de S. Poursaint. » (Modus.)

Melleys. [Querelleur : « Jehan Fenin qui estoit « homs rioteux et felons et *melleys*. » (JJ. 107, p. 209, an. 1375.)]

Mellier. [Néflier : « Exceptés *mellier* et « pomier. » (Liv. blanc d'Abbev. f. 167 b, an. 1177.)]

Mellif. [Querelleur : « Item si aucun des dits « chappellains est *mellif*, ne rioteux, il ne man- « gera point en salle. » (Ch. de Jean, duc de Bretagne, an. 1433.)]

Mellifier, *v.* Faire du miel. (Cotgr.)

Melliflue, *adj.* D'où découle le miel :

Veulx tu sçavoir quel dit et quel chant
Ceste chanson que le prince chanta ?
C'est un accord de liqueur *melliflue*. *(Cretin, p. 236.)*

Mellindres, *s.* Pâtes sucrées. (Cotgrave.)

Melline, *s.* Noisettes. (Cotgrave.)

Melochite. Pierre précieuse, dans Marbodus, *de Gemmis*, p. 1675.

Melodie. [« Là font entr'eus lor armonies Qui « sunt causes des *melodies* Et des diversités de tons « Que par acordance metons En toutes manieres de « chant. » (Rose, v. 17152.) — « Quant il encom- « mençoient à corner, vous deissiez que ce sont les « voiz des cynes qui se partent de l'estanc ; et « fesoient les plus douces *melodies* et les plus gra- « cieuses, que c'estoit merveille de l'oyr. » (Joinville, § 525.)]

Melodieusement. [« Les oisillons chantent « *melodieusement* en la verde forest. » (Mod. f. 14.)]

Melodieux. [« Et brisierent toutes les cloches, « dont ce fut dommage, car il y en avoit de moult « *melodieuses*. » (Froiss., éd. Buchon, I, I, 138.)]

1. Melon, *s.* Paquets ou amas de lettres dont un même courrier est chargé pour diverses villes. (Pelisson, Louis XIV, II, 293.)

2. Melon. Cucurbitacée : « Mourir comme les « *melons*, la semence dans le corps, » mourir vierge. (Oudin.) — « A peine connoist-on la femme et le « *melon*. » (Cotgrave.)

Meloudie. Mélodie : « Pensant au son de la « *meloudie* que Robin aloit fesant, lés le bois. » (Chron. du XIIIe s. ms. Bouh. f. 256.)

Melun. Nom de ville : « C'est une anguille de « *Melun*, il crie avant qu'on l'écorche. » (Cotgr.)

Melure. Mélange : « Aucuns austres royaumes « ont eu *melure* de Juifs, Sarrazins, et supersti- « tions. » (Duclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI, page 194.)

Melusine. [Fée appartenant aux contes celtiques ; fille d'Elénas, roi d'Albanie, elle était changée en serpent tous les samedis, pour expier le meurtre de son père. Melusine passait pour la tige des Lusignan et venait sur leur château annoncer par ses cris la mort d'un des membres de cette famille. Voir le poëme de Couldrette, p. p. Fr. Michel.]

Melz. [Mieux : « *Melz* sostendreiet les empede- « mentz Qu'elle perdesse sa virginitet. » (Eulalie.) — « *Melz* en valt l'or que ne funt cinc cenz livres. » (Rol. v. 44.)]

Memarchure. Entorse du cheval. (Cotgr.)

Membrance. [Souvenir : « Moult par sont « preu quant tel *membrance* A cascuns en sa me- « sestance. » (Parton. v. 3291.)]

Membre. [1° Corps, partie du corps : « Puis en « perdit e sa vie e ses *membres*. » (Rol. v. 1408.) —

M. L. Gautier remarque que cette expression d'origine féodale a été conservée par la liturgie romaine; l'évêque élu prononce, dans la formule de serment, la phrase suivante : « Non ero in consilio aut consensu vel facto, ut *vitam* perdant aut *membrum* « Dominus papa suique successores. » — « Mais se « tu me fesoies touz les *membres* tranchier, si « vueil je vivre et morir en cesti point. » (Joinv., § 44.) — « Il eurent conseil qu'il se renderoient et « le ville avoecques, sauve leurs vies, leurs *mem*« *bres* et lor avoir. » (Froiss., t. II, 76.)] — Ce mot désigne l'ouïe, la vue, le cœur : « Ne se peut ne « doit combattre en champ.... un homme impotent « de *membre*, par especial de *membre* principal, si « comme de ouïe, de veue, de bras, de main, ou de « pied. » (Bout. Som. Rur. p. 881.) — « La char est « le cuer qui est le principal *membre* pour servir « l'ame et le corps, et est chamberiere de l'hostel, « et doit tant faire, par son bon service, que le « corps et l'ame soient tout d'un accort. » (Modus, folio 210.)

Expressions : 1° « Bas *membre*, » partie qui distingue l'homme de la femme. (Ms. 7989 ², f. 49.) — 2° « *Membre* à *membre*, » de tous ses membres : « Madame tremble *membre à membre*. » (Desch., fol. 515.) — 3° « Soy laisser tuer les *membres* du « corps, » se laisser couper par morceaux. (Percef. vol. IV, f. 111.)

II° [Partie d'un royaume, d'un fief, d'une province : « Par tels violences avinrent moult de mes« ciés ens ou roiaulme de France et par tous ses « *membres*. » (Froiss. IV, 301.) — « Et jà avoit on « osté au duc de Berry le gouvernement de Langue« doch et remis par *membres* et seneschaucies au « prouffit du roy. » (Id. XIV, 39.) — « *Membre* de « fieu de hauberc est l'uitisme partie del fieu de « hauberc, et toutes les autres parties qui sont con« tenues sous le menoor *membre*, si come la « septisme partie de la sisisme. » (Anc. Coutume de Normandie, ch. 23.) — « Les trois principales villes « de la langue flamengue, qui sont Gand, Bruges et « Ypres, que l'on dit les trois *membres* de Flan« dres. » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 394.)

III° [Partie d'un ensemble physique; *membre de pierre* se dit encore en Bourgogne pour quartier de pierre : « Metre un orloge par *membres* et pieches « sur chars. » (Froissart, t. X, 188.)] — « Faisoyent « mener par *membres* le grant engin qu'ils avoyent « fait charpenter. » (Froiss., III, p. 171.) — On lit « *membres* de moulin, » au N. C. G. I, p. 1044. — « *Membres* gros, » les grosses pièces de bois d'un moulin. (N. C. G. t. I, p. 1045.) — « *Membre* d'or, » pièce d'orfèvrerie en ornement : « Une ceinture à « *membres d'or* qu'il avoit ceinte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 78.)

IV° Parties, détails d'un ouvrage, d'un traité : « Voulons que ce *membre* et article soit tenu aussi « valable que les autres points et articles du dit « traité de paix. » (Godefroy, Observations sur Charles VIII, p. 551.)

Par *membres* doit diviser sa matere
En tout moien montrer s'entencion. *(Desch. f. 383.)*

« Pour ce que longue seroit et peu proffitable « à racompter par *membres* comment.... ce peuple « se maintint, je vous en parleray en gros. » (Perceforest, IV, f. 122.)

V° Portion d'un droit : « Lui appartient le nom de « seigneur, le cry et les armes, avec un *membre* « de chacune espèce des droits seigneuriaux appar« tenans au chastel ou main forte. » (Cout. Gén. I, p. 428.) — « Aussy luy appartient..... un arpent de « chascune espèce de fief et seigneurie : c'est à sça« voir s'il y a prez, un arpent de prez; s'il y a vigne, « un arpent de vigne; s'il y a estang, un arpent « d'estang, et s'il y a bois, un arpent de bois, con« tinuant de *membre* en *membre* et autant d'entrée « et issue. » (N. C. G. I, p. 444.)

VI° [Point, sujet, article : « Et de toutes autres « coses sur cel estat qui se dependent de *membres* « d'armes et de proeche. » (Froiss., II, 2.) — « La « draperie est li plus principaux *membres* de quoy « ils vivent. » (Id. II, 429.) — « Ce fu uns *membres* « pour quoy li prinches et ses gens furent dure« ment enbay. » (Id. VII, 253.) — « Par droite suc« cession et *membres* d'iretage il deveroit estre rois « de Franche. » (Id. II, 325.) — « Laquele chose « sembla au conte et aux autres ung grand *membre* « de courtoisie. » (Id. XVI, 51.) — « Ces alers, ces « venirs, ces traitées, ces detriances et ces sejours, « tous estoient *membres* qui donnoient fourme et « matiere de tres grans despens. » (Id. XVI, 58.) — De là la locution « de tous *membres*, » sous tous les « rapports. » (Id. IX, 327.)]

VII° Soutien, appui : « Cy gist en biere l'ung des « *membres* et maistre pillier qui par cy devant a « soustenu l'honneur et l'estat de toute proesse et « chevalerie. » (Percef. IV, f. 25.)

VIII° [Officiers subalternes : « Y estant les trois « *membres* de sa compaignie, lieutenant, enseigne « et guydon ses neveux. » (Carloix, IX, 11.)] — « (Le « sieur de Pierrepont) fut lieutenant de Mr de « Bayard qui scavoit bien choisir ses *membres*, et « les scavoit bien faire combattre et commander à « ses gens. » (Brant. Cap. fr. I, p. 212.) — « La plus « grand part des *membres des gendarmes* estoient « fort à sa devotion. » (Id. III, p. 78.)

IX° Tribunaux, corps constitués d'une ville communale : « L'estat de la ville de Brusselles est com« posé de trois *membres*, dans lesquels les deux « sont créez tant hors des lignées que hors des « nations, et le troisieme *membre* hors des nations « seules. » (N. C. G. t. I, p. 1237.) — « Pour avoir « bonne expedition es enquestes et causes criminel« les qui se dresseront par devant les deux *mem*« *bres de la loy* et de la franchise. » (Cout. Gén. II, page 980.)

X° Prieuré de la dépendance d'une abbaye, succursale dépendante d'une autre église. (Ordonn. des R. de Fr. t. V, p. 382.)

1. Membré. [Dérivé de *membrum*. 1° Bien proportionné : « Il avoit bien corps taillié et *membré* « en grandeur, et hardement aussi pour en autant « faire. » (Froissart, t. XIII, 224.)] — 2° Composé :

« Deux corps de maison *membrez* de plusieurs « chambres. » (Alector, Roman, p. 129 a.)

2. Membré. [Dérivé du verbe *memorare ;* prudent, avisé : « Quar molt fu sages et *membrés.* » (Mantel mautaillié, v. 123.)]

Ce nous dit Robins li *membrez*
Qui bien sa langue drece et plie. *(Ms. 7218, f. 175.)*

Membrer, *v.* 1° Se souvenir :

. . . . Un enfant qui n'avoit c'un œil.,
Et s'ert tingneus, si com moi *membre. (Ms. 7218, f. 291.)*

S'il vous *membrast* de vostre vie,
Honte eussiez. *(Id. f. 200.)*

Madame, à qui je sui,
Soviegne vous de moi,
De moi vous devroit bien *membrer*
Comme celui qui sans fausser
Vous ai si longuement amée. *(Id. f. 272 a.)*

2° Rappeler, raconter :

Si s'en convient pour vaincu rendre
Qui *memberroit* la compaignie...
Trestout ausitost espuiser
Porroit .I. seul home la mer
Com l'en la vous porroit nommer. *(Ms. 6812, f. 80 b.)*

Membru. [Qui a de gros membres : « Raimbaus « Cretons fu preus et vassaus conneus, Il ne fu mie « haus, ne lons, ne estendus, Ains fu un petitet « bien formés et *membrus.* » (Chanson d'Antioche, t. IV, p. 912.)]

Agamenon qi estoit rois
Et duc et maistre des Grecois
Fu grans, merveilleus, et *membrus.*
Du Cange. sous *Membrositas.*

Memeloc. [Mameluk, dans l'Hist. occid. des Croisades, t. II, p. 195 : « Si li envoia un cheval.... « par un sien *memeloc.* »]

Memento, *s.* 1° Mémoire :

Qui vouldroit riche devenir
Ne bien vivre, ne bien fenir,
Retiegne en son *memento*
Les fois Modus et Racio. *(Modus, f. 50.)*

2° Partie de la messe où l'on fait mémoire des personnes vivantes ou des morts :

Fay que tu ayes chappellain
Pour chanter hui et demain ;
Mais qu'il ne soit mie trop long
Ny face son *memento* long. *(G. de la Bigne, des Déd. 10.)*

Memmener, *v.* Se débattre : « Si (le faucon) « seuffre qu'on lui mete et oste (le chaperon) sans « lui *memmener,* adoncques luy admenuyse sa « vie. » (Modus, f. 74.)

Memoire, Memorie. I° [Faculté de rappeler les idées passées : « Qui font tant par trop boire, « Que il en perdent si le sens et la *memoire.* » (Berte.) — « *Memoire* est tresoriere de toutes cho- « ses. » (Brunet. Lat. *Trés.* p. 23.) — « *Memoire* de « lapin, de lievre. » (Cotgr.)

II° Bon sens, présence d'esprit : « Si en mon pais « on veut dire qu'un homme n'a point de sens, ils « disent que il n'a point de *memoire.* » (Mont. Ess. I, page 43.) — « Tous furent merveillés de son bon « *memoire.* » (Nangis, an. 1377.)

(Dieu) me doinst au point de la mort
Tele *memoire* et tel confort,
Et tel contriction avoir,
Que son cors puisse recevoir. *(Ms. 7218, f. 143.)*

De là les expressions suivantes : 1° « Estre en « estat de *memoire* raisonnable, » dans son bon sens : « Un chacun qui *est en estat de memoire raisonnable* et franche volonté, peut faire testa- « ment. » (Bout. Som. Rur. p. 610.) — 2° « Estre en « sa vraie *memoire,* » même sens. (Monstrelet, I, f. 29.) — 3° « Estre hors de son ancien *memoire,* » avoir perdu l'esprit : « L'idiote à qui il apert que « il... *sont hors de leur ancien memoire,* puet estre « debouté que il ne facent jugement. » (Beauman., p. 335.) — 4° « Estre issu de sa *memoire,* » avoir perdu le sens : « Quant la jeune damoiselle qui « l'escoutoit près l'espinay eust ouy sa complainte, « et vit que de meschef il estoit *issu de sa memoire,* « elle..... dist : ha gentil chevalier et amy, ne vous « mesaisez si tres fort...... il n'est si bon chevalier « qui ne soit abatu, aucunes fois par moindre de « lui. » (Percefor. I, f. 55.) — 5° « Devenir hors de « sa bonne *memoire,* » perdre l'esprit : « (Charles VI) « chevauchant de la ville du Mans à aller au dit « pays de Bretagne...... luy print assez soubdaine- « ment une maladie, de laquelle il *devint* ainsi « comme *hors de sa bonne memoire,* et incontinent « tollit à un de ses gens un espieu de guerre..... et « en ferit le varlet au bastard de Langres, tellement « qu'il l'occist. » (Monstrelet, I, p. 1.) — 6° « Douter « en son *memoire,* » en soi-même :

. . . . Moult doutoit en son *memoire*
Qu'el ne cheit en vaine gloire. *(Ms. 7218, f. 294.)*

7° « Revenir en *memoire,* en droite, en bonne, « en raisonnable *memoire,* » revenir en son bon sens, recouvrer la raison : « Fut assez brief *revenu* « *en sa bonne santé* et *memoire.* » (Monstrelet, II, f. 79.) — 8° « Estre en *memoire,* » se ressouvenir : « De tout, sire, vrayment je ne puis *estre en* « *memoire,* tant en y a. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 363.) — 9° « Avoir en Dieu *memoire,* » penser à Dieu, avoir confiance en lui :

Ayez en Dieu bonne memoire
Et ainsy comme je puis croire,
Vostre douleur allegera. *(Pathelin, Test. p. 118.)*

10° « De bonne *memoire,* » spirituel : « Toultes « joyes telles.... que homme mortel, tant fust sage « et *de bonne memoire* ne les peust imaginer ne « penser. » (Modus, f. 309.)

III° [Occiput : « Icellui Pradel getta une pierre à « l'encontre du dit Estienne, qui estoit encliné vers « terre, et lui en bailla sur la *memoire* de la teste, « et lui en fist une grant playe. » (JJ. 187, p. 145, an. 1455.)]

IV° [Commémoration dans l'office du jour ; souvenir, réputation qu'on laisse après soi : « Aiuns, « seignor, cel saint home en *memorie ;* Si li preiuns « que de toz mals nos tolget. » (S. Alexis, LXXV.) — « Bone chose est que la *memoire* dou conte de « Brienne, qui fu cuens de Jaffe, ne soit oubliée. » (Joinville, § 527.)]

V° Reliques : « (Le roy Dagobert) moult donna « d'or et d'argent pour leur *memore* (de S. Denys « et ses compagnons) aourner. » (Chron. de S. Den. I, f. 79.) — « La sainte *memoire* nostre Seigneur. » (Id. f. 130.)

VIº Coutume; on s'en rapporte aux souvenirs des témoins et non à leur déposition écrite: « Quiconques succombera en *procès instruit* par escrit, « soit le demandeur, ou le deffendeur, il sera en « l'amende de .III. livres envers le Seigneur, et *par* « *memoire*, de .XX. sols. » (Ord. III, p. 134.)

VIIº Ecrit sommaire: « Lors les doit le juge « appoincter à escrire par maniere de *memoire* « chascun ses propos et conclusions. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 120.)

Memorable. « Sans m'eslever au ciel et laisser « *memorable* Maint haut et digne exemple aux « esprits desvoyez. » (Desportes, Sonnet 18.)

Memoradis. Qui se souvient:

Plantez de la mouargie
Puis ça, puis la, pour lartis
Et n'espargnez point la fogie
Des doulx dieulx sur le patis.
Vos ens soyent assez hardis
Pour avancer la droe
Mais soyent *memoradis*
Qu'on ne vos face faire la moue. *(Villon, p. 111.)*

Memoratif, *adj.* Qui se ressouvient:

Plorez sa mort, soiez *memoratis*
Quels homs ce fu en joie et en delis
Et que de tous vouloit l'amour acquerre. *(Desch. f. 161.)*

Memore. Le recueil des ordonnances des ducs de Bretagne, f. 189 et 246, commence par ce mot *memore*, qui équivaut à *notum sit*, savoir faisons.

Memorial. 1º Mémoire, pièces d'un procès, pacte: « De ce que Sathan a accordé je vous en « requiers *memorial*. » (Mod. f. 209.) — [« Ceux « qui feront les *memoriaux* seront personnes souf- « fisans et jurez, et ne feront *memoriaux* ne accors, « si les parties ne sont presentes, et à accort de « l'escriture. » (Ch. de 1327, dans Du Cange, sous *Memoriales*.)]

. . . . Vous ne ferez la despense
De ce moys à la cour royal
Or tenez ce *memorial*
Et scavez ce coup d'escremie. *(Desch. f. 380.)*

2º Celui qui rédige le mémorial, greffier: « Six « blancs pour l'advocat, trois blancs pour le *memo-* « *rial*, et deux blans pour le sergent. » (La Thaum. Cout. de Berry, p. 335.) — [3º Registres de la Chambre des Comptes où l'on inscrivait les lettres patentes des rois.]

Memoriallement. De mémoire. (Cotgr.)

Memorieux. Qui a de la mémoire: « Homme « sçavant et *memorieux*. » (Montaigne, Essais, t. III, p. 280.)

Men. [Mon: « Par ceste barbe e par cest *men* « gernun. » (Rol. v. 249.) Froissart emploie *men* où nous mettrions *mon*: « *Men* esperance. » (II, 305.)]

Menace. [« De vos *menaces* ne m'est pas un « bouton. » (Roncisv. 59.) — « Quant li rois oï teis « *menaces*, si fist semonre ses hommes. » (Mén. de Reims, § 275.) — « Es *menaces* que tu nous faiz, ce « n'est pour ton preu ne pour ton avantaige. » (Joinv. § 40.)]

Menacement. Action de menacer. (Rob. Est.)

Menacer. [« (La maison de fortune) *menaçant* « tousjors trebuchance. » (Rose, v. 6108.) — « Et « se parti de la ville en *menaçant* les bourjois. » (Mén. de Reims, § 218.)] — « Moult ont les Romains « *menaciez*. » (Brut, f. 32.)

. . . . Tel *menace* bien autre homme
Qui avant muert. *(III Maries, p. 239.)*

« Il ne le *menace* point de poires molles. » (Cotgr.) — « Tel *menace* qui est batu. » (Id.) — [« *Menacez* vivent et decollez meurent. » (Prov. du xvº siècle, dans Leroux de Lincy, II, 345.)]

Menaceur—eor—ierres. [Qui menace. On disait au cas régime: « Se magnanimitez ist de sa « mesure, ele fait home *menaceor*. » (Brun. Lat. Trésor, p. 403.)] On disait au cas sujet: « Se aucuns « hons menaçoit un autre à faire damage de cors « et de l'avoir...... cil *menacierres* si en seroit il « aussi bien atains et prouvés comme se il l'eust « fet. » (Ord. I, p. 134.) — « De grand *menaceur* « peu d'effet. » (Cotgr.)

Menaceux, *adj.* Menaçant: « Je me merveille « des parolles *menaceuses* que tu m'as icy dictes. » (Triom. des IX Preux, p. 240.)

Menache. Menace: « Par les *menaches* et par « les contraintes. » (Beauman. p. 10.)

Menage. 1º Ménagement:

Ne li portent nulle *menage*
Ceus de Grece, quant il l'atainstrent,
O les lances d'acier les poinstrent.
Guerre de Troyes, dans Du Cange, sous *Mesnagium*.

2º [Pouvoir, discrétion: « Agamemnon seul sacri- « fie Vers la deusse se humilie, Dou tot se met en « sa *manage*. » (Ibid. sous *Menagium*, 2.)] — 3º Dommage, préjudice: « Nous nous occupâmes à « reparer le *menage* que les ennemis, et nostre « impertinente mine avoient fait. » (Mém. de Bass. II, p. 339.) — « Les poulles et chapons, et poulets « ne peuvent estre dits en dommage, pour estre « permis en tuer, s'ils ne sont trouvez en *menage*. » (N. C. G. II, p. 886.) — 4º [Manoir: « Je retieng ma « maison et mon porpris, et puis accroistre mon « *menage* de deux masures de terre par le gré des « hommes qui ce seront. » (Ch. de 1258, dans D. C. sous *Menagium*.) — 5º Petits ustensiles de cuisine: « Ung petit *menage* d'argent pour enfans, tout « complet de buffet, pots, plats, escuelles et telle « autre chose comme on les faict à Paris, pour « envoyer à l'enfant de madame la duchesse de « Baviere, accouchée puis n'a guères. » (Lettre de Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Hottmann, orfèvre, 1571.) — 6º Epée de combat: « Il faut bien de ces *menages* à un pauvre cavalier « qui est exterminé à ne souffrir d'aucun. » (D'Aubigné, Fœneste, I, 1.)]

1. Menager. [1º Habiter une maison: « Item « le herbregement ouquel Guillaume le Breton « *menageoit* ou temps dou datte de ces lettres. » (Preuves de l'Hist. de Bret. I, col. 1226, an. 1309.) — 2º Faire le ménage: « La bonne femme qui « *menageoit* par leans, en sa main tenant un

« ramon. » (Louis XI, 1re Nouv.) — 3° Disposer: « Guesclin *menagea* si bien les choses, qu'elles « alloient de pair entre les deux parties. » (Mém. sur Du Guesclin, ch. VI.)]

2. Menager. [1° Econome: « Dispenseur des « choses de l'ostel, *menager*, » dans Du Cange, sous *Iconomus*. — 2° « *Menagier* de Paris, » ouvrage composé en 1393 et souvent cité dans ce dictionnaire; il traite de l'administration d'une maison bourgeoise. — 3° Habitant d'une maison: « Requis « quans feux et *menagiers* sont demourans de « present ès dittes trois parroisses. Dit qu'ilz sont « bien VIIxx *menagiers* et plus. » (1404. Usage des Bordes, Brai et Bonnée; L. C. de D.)]

Menagerie. Administration d'une maison: « Feignans de faire la *menagerie* du roy, ils ne « firent autre chose qu'une mangerie pour eux au « prejudice des seigneurs et de leurs sujets. » (Pasquier, Recherches, liv. IV, p. 339.)

Menaide. [Gré, pouvoir, comme *menaie*: « Et « furent un mois en la *menaide* des venz et arrive- « rent à Sur. » (Mén. de Reims, § 6.)]

Menaie. 1° Pouvoir, discrétion, disposition:

. . . . En vostre *menaie*
Me sui touz mis. *(Poës. av. 1300, I, p. 312.)*

Tant parestoit li estor griés
Et sans *menaie* et sans merci.
Rom. de Troyes, dans Du Cange, sous *Memagium*.

Moult parest fox qni autre amor essaie
Qu'à cestui, n'a barat, ne faussetey
Nes autres n'a ne merci ne *menaie*. *(P. av. 1300, I, 140.)*

La *menaie* de mon droit seignorage
Aing je et pris tant que d'isoulement,
Atten et croi d'avoir mon fin corage. *(Id. I, p. 208.)*

2° Menace: « Por promesse, ne por *menaie*. » (Partonop. f. 161.)

Menais. Aussitôt:

Enprès disner s'en voit *menais*
Vers les degrez du grant palais. *(Partonop. f. 130.)*

« Garissez le tot de *menois*. » (Fabl. de S. G. 56.)

Menandie. [Richesses, biens, dans Gir. de Viane, v. 3311.]

Menantie. [Même sens: « Se li pris demouroit « dedans sa *menantie*. » (Brun de la Mont. v. 2444.)]

Por lui tenroiz grant heritaige
Viles, et chasteax, et citez
Se vos à feme la prenez,
Assez aurez grant *menantie*. *(Blanchandin, f. 184.)*

. . . . Aimeray je donc
Chevalier court par sa *menantie*. *(P. av. 1300, I, f. 270.)*

Menantise. Même sens:

Il avint jadis d'un larron
Qui entra en une maison
Moult i trova grant *menantise*
Or et argent, et dras de Frise. *(Fabl. de S. G. f. 14.)*

Menasse. Menace: « Chevaliers sans armes « n'est que *menasses* sans faict. » (Percef. IV, 106.)

Menasser. Menacer: « Tel *menasse* qui a grant « paour. » (Gerard de Nevers, IIe part. p. 80.)

Menbre. 1° Membres:

A tant se coche, si se faigne
Et elle se part de la chambre;
Petit sejornerent ses *menbre*. *(Ms. 7615, III, f. 62.)*

2° Pieds d'un vers:

Puis qu'ai vers à *menbre* torné. *(Hist. de Ste Léoc. 29.)*

[3° Huitième d'un fief (voir MEMBRE DE HAUBERT): « Les fiez et les arrerefiez de la chastelerie d'Evrues « tenuz par *menbre* ou par demi *menbre*, ou par « baronnie, ou en autre maniere nu à nu du conte « d'Evreues. » (Liv. Rouge de la Ch. des Comptes, f. 42, an. 1298.)]

Menbré. [Avisé: « Aiols fu chevaliers preus et « *menbrés*. » (Aiol, v. 669.)]

Menbrer. [1° Revenir à la mémoire: « Quand « del consel son pere li est *menbré*. » (Aiol, v. 1006.) — 2° Venir à l'idée: « Qui la veist le cors de la « mescine Et la car blancoier, le bouce rire Jamais « ne li *menbrast* de couardise. » (Id. v. 2012.)]

Mencastre. [Lire *mentastre*, menthe sauvage: « En milieu du palais sont li Griois assis Desus « carriaus de pourpre et de gaste samis, Jous i ot « et *mencastre*, roses et fleurs de lis. » (Alexandre, dans D. C. sous *Stamesiricus*.)]

Mencaudée, Mencaus, *s.* Mesure de terre, de bois et de grains. Relativement à la terre et aux grains, cette mesure semble contenir six quarreaux, suivant le Nouv. Cout. Gén. I, p. 439. Au IIe vol. p. 430, on lit que « le bonnier contient trois *men-* « *caudées* qui font seize cens, » et à la page 438, col. 1: « le bonnier en contient quatre. » Suivant Du Cange, sous *Mencaldata*, elle contient cent verges. Ce sentiment est le même dans le Nouv. Cout. Gén. I, p. 438.

Men blés aurés deux *mencaus*. *(P. av. 1300, IV, 1355.)*

[« Sept sextiers de navette et trois *mencaulx* « d'oliette. » (JJ. 136, p. 221, an. 1389.)] — « *Men-* « *caudée* d'aveine, » pour mesure de terre en avoine. (Duchesne, Généal. de Béthune, p. 383, an. 1259.) A la page 167, on lit: « *mencaudées* de « blés vers, » pour la mesure de terre en blés verts. Au même endroit, p. 164, *mencaudée* se trouve encore pour mesure de bois sur pied.

Mence, *subj. prés. 3e pers. sing.* Mentionner:

. . . . Ou temps de joie
Que tout coers par droit se resjoie,
Qui espoire ou pense à joir.
Dou bien qui le fait resjoir,
Car lors, joliveté recommence.
Dont n'est-ce pas raison qu'on *mence*
D'une merveille, s'elle avient? *(Froiss. Poës. p. 88.)*

Menceunge. [Mensonge: « Tu perderas tuz « celz chi parolent *menceunge*. » (Lib. psalmor. 4.)]

Menche. [Manche: « Au bois (le bûcheron) ala « pur demander A chascun fust qu'il pot trover Dou « quel il peust *menche* prendre. » (Marie, Fabl. 23.)]

Menchoigne. [Mensonge: « Et moult bien scet « que c'est *menchoigne*. » (Rob. le Diable.) — On lit dans Froiss. XV, 332: « La *menchoingne*. »]

Menchonge. Même sens: « Il est traitres et « omicide en soi quant il est apelés pour dire verité, « et il veut metre autrui à la mort pour se *men-* « *chonge*. » (Beaumanoir, p. 215.) — On lit de la

Normandie donnée à Rou, chef des Danois, par Charles le Simple :

Bretaigne li requist, et li roiz li donna;
Berengier et Alain servir le commencha
Chescun de sez *menchonges* fealté li jura. *(Rou, p. 49.)*

Menchongne. Même sens, aux Vies des SS. MS. de Sorb. 57, dern. col.

Menchonnable. [Mensonger : « Volés vous or « tenir à fable L'Evangile et *menchonnable*. » (Pelerinage de Gulleville.)]

1. Mencion. Demeure : « Les villes et les *men-* « *cions*, » dans Borel qui cite l'Art d'aimer, d'Ovide.

2. Mencion. [Dépenses : « Le seignor de l'es- « claf ou de l'esclave doit rendre en genereau les « *mencions* que l'on aura faites, jusques à tant qu'il « sera mené en la ville. » (Ass. de Jérus. ch. 30.)]

3. Mencion. [Mention : « Et mout de granz « seigneurs dont li contes ne fait pas *mencion*. » (Mén. de Reims, § 287.)]

Mencionnaire. [Habitant d'une *mencion* : « Les droiz et les actions que nous avions et avoir « devions et poions en mil livres en deniers, en « quoy nous estoient tenuz les *mencionnaires* de « la terre de Rochefort. » (Liv. rouge de la Ch. des Comptes, f. 134, an. 1300.)]

Mençoigne. [Mensonge : « Que Thomas l'arce- « vesque..... Ne seit de ses *mençoignes* creuz ne « escultez. » (Thom. de Cant. 54.)]

Amours, tu n'en fais droit ne loi;
Bien deussiez prendre conroi
De chelui qui bien ne s'acuite
Envers sa dame, et fait son gaboi,
Quant il a goi del otroi,
Par *mencoignes* et par refuites :
Puis le laist tourner à le fuite. *(Vat. n° 1490, f. 128 v.)*

Mençoignier. Mensonger :

. . . . Parjure somes et faus,
Et *mençoignier*, et desloiaus.
Guerre de Troyes, dans D. C. sous *Mendaciloquus*.

Mençoinge. [Mensonge : « Que ja por vos « avoirs en soit *mençoinge* dite. » (Aiol, v. 5132.)]

Mençonge. Même sens : « De grant *menconge* « a t'en grant ait, » il est quelquefois avantageux de mentir. (Parton. f. 147.) — « Se *mençonge* ci ne « court, » si le bruit n'est faux. (G. Guiart, f. 337.) — « Se *mençonge* ne me remort, » si je ne mens. (Id. f. 258.) — « Se par *mençonge* ne deval, » même sens. (Id. f. 127.) — « Quant li crestiens se furent « apercu de la *mençonge* et du barat le soudan de « Haman. » (Contin. de G. de Tyr, Mart. V, c. 722.)

Mençongier. [Mensonger : « Bien savoient « cele parole Qui n'est *mençongiere* ne fole : Qu'on- « ques amor et seignorie Ne s'entrefirent compai- « gnie. » (Rose, v. 8488.)]

. . . . Jura un serement
Qu'ele le fera *mençongier*. *(MS. 7218, f. 211.)*

Mençongner. Mentir :

Une balade maçonnai
Ou nulle riens ne *mencongnai*. *(Froiss. Poës. p. 103.)*

Mençongnier. [Mensonger : « Ces deux os « petreus sont dis *mençongniers*, car leurs jointures « sont *mençongnieres* en ce qu'il ne sont pas jointes « com autres, mes aussi com en maniere d'apoie- « mens. » (H. de Mondeville, f. 14.)]

Mençonjable. Faux : « L'en puet fausser let- « tres tout, soit le seel autentique et bien coneus... « si comme quant il avient que les lettres tesmoi- « gnent que les parties furent presentes à Clermont « ou en autre lieu certain, et il est clere quose et « esperte que l'une ou les deux n'estoient pas ou « pais, en chel cas sont les lettres de nule valeur, « car eles sont prouvées *mençonjables*. » (Beaumanoir, p. 192.)

Mençonnable. [Même sens : « Li rois Phelippes « li dist que il estoit *mençonnables*. » (Froiss. II, 480.) — « Faire *mençonnable*, » donner un démenti : « En si grant vergongne prist il ce que son signeur « li dus de Braibant l'avoit fait *mençonnable*. » (Id. t. III, f. 17.)]

Mençunge. [Mensonge : « Se l' desist altre, ja « semblast grant *mençunge*. » (Rol. v. 1760.)]

Mendeier. [Mendier : « Ne nus seiuns cunduiz « à *mendeier*. » (Rol. v. 46.)]

Mendement. Ordonnance d'un médecin :

Si est bons mires mecinax,
Sages et cortois et loiax,
Si a toz pleins ses *mendemenz*
De laituarres, d'oignemenz. *(Fabl. de S. G. f. 63.)*

Mendi. Mendiant : « N'ourent por lui garant, « ne manant ne *mendi*. » (Rou. p. 138.)

Mendiance, *s.* Indigence :

Prince, il fait tres bon dès s'enfance
Congnoistre Dieu, avoir plaisance
A vivre en honneur qui moult vault,
Liement, en bonne esperance,
Sans trop de biens, sanz *mendiance*,
Car quant avoir vient, le corps fault. *(Desch. f. 291.)*

Mendiant. [Mendiant : « Quand tu vois aucun « *mendiant* Qui de vieillesce va tranlant. » (Flore et Blanchefl. f. 761.)]

Riches d'avoir ou *mendians*
Ocient mon joie criant. *(G. Guiart, f. 221.)*

Moines, prieurs, abbesses et abbez,
Tous *mendians*...... *(Desch. f. 333.)*

Il n'est saisons qui ne paie,
Ne *mendians* qui n'assaie. *(Froiss. Poës. p. 227.)*

Expressions : 1° « Enfant *mendiant*, » mineur ou orphelin : « Ont iceux mayeur et eschevins le re- « gard, et à eux appartient de faire tous inventaires « et prises des biens meubles et chateux, apparte- « nans aux orphelins et *enfans mendians* delaissez « en la ville. » (N. C. G. I, p. 388.) — 2° « Avoir les « quatre *mendians* » (Oudin), les fruits secs qu'on donne au dessert, c'est-à-dire les figues, les raisins, les amandes et les avelines. [Ce doit être une allusion aux quatre ordres mendiants : la figue a la robe grise du franciscain ; l'amande, la robe écrue du dominicain ; la noisette, la robe brune du carme, et le raisin, la robe sombre de l'augustin.]

Mendicant. Mendiant : « Tant de gueux et « *mendicans*. » (Eutrap. p. 24.)

Mendienner. [Mendier : « Et a depuis qu'il est

« en age quasi *mendienné* sa vie. » (1505, Bailliage; L. C. de D.)]

Mendier. [1° Demander l'aumône: « Que porrez « vus puis faire? U irez *mendier*. » (Th. de Cantorb. 133.)] — « Dure chose seroit que la dame ou da- « moiselle allast *mendier* de ce qui viendroit de « par elle. » (Bout. Som. rur. p. 553.) — 2° Réduire à la mendicité:

Ceste cité sera essillie su *mendie*
Et la gent s'enfuiront qui sera apovrie. *(Rou, p. 88.)*

Mendilh. [Petite mante, mantille: « Icellui « Guillaume persa au suppliant son *mendilh* qu'il « portoit en droit de son estomac. » (JJ. 59, p. 197, an. 1468.)]

Mendis-ice. [Mendiant: « Je sai à ensiant que « sui *mendis*. » (Aiol, v. 2770.) — « Car bien sçurent « qu'il fu garis, Qui tout tans ot esté *mandis*. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. sous *Mendicaliter*.)] — « La femme ne doit estre *mendice* de cousté ce qui « vient de par elle. » (Bout. Som. Rur. p. 330.)

Sages, larges, vaillans, hardis,
Et le povres vious et *mendis*. *(Mousk. p. 712.)*

Mendisted-iet. [Mendicité: « Tant riches reis « à *mendisted* ménez. » (Rol. v. 527.) — « Tant « riches reis cunduiz à *mendistiet*. » (Id. v. 542.)]

Mendois. [Monnaie des évêques de Mende, aux *Olim*, an. 1266: « Cum episcopi Mimatenses essent « in possessione faciendi et cudendi monetam in « civitate Mimatensi, cujus monetæ denarii appel- « lantur vulgariter *mendois*. »]

Mendre. [Moindre: « Le *mendre* part. » (Froissart, II, 266.) — « Li *mendres* des nostres. » (Id. IV, 360.) Le cas régime est *meneur*.]

Mendrir (se), *v.* Diminuer. « Sentit que les « pourvéances de ceans se *mendrissoyent*. » (Froissart, liv. I, p. 137.)

Mene. Spare mendol, poisson. (Cotgr.)

1. Meneau. Traverse partageant l'ouverture d'une grande croisée. (Cotgr.)

2. Meneau. Petite cloche. (Lebœuf, Histoire d'Auxerre, preuves, p. 19.)

Menedallée. [Ce doit être un village aux environs de Rennes; Noel du Fail, l'auteur d'Eutrapel, raille souvent ses compatriotes.] — « Faire comme « les courtisans de *Menedallée*, qui allant faire « l'amour se laissent cheoir et veautrer en une mare « et bourbier près la maison de leur maitresse, « pour avoir occasion se chauffer, seicher, et chan- « ger de chemise, » (Contes d'Eutrap. p. 446.)

1. Menée. [Poignée: « Item quiconques amene « sel à Bourges S. Supplice, a pour chacun cheval « une *menée*. » (D. C. sous *Manata*.)]

2. Menée. [I° Route que prend un cerf et par laquelle il mène les chasseurs.] « Quant les chiens « chassent parmi les forts, ils vont tous jours la « *menée* par où le cerf va. » (Gast. Phéb. p. 230.) De là les expressions suivantes: 1° « Doubler sa « *menée*, » se dit du limier qui court plus vite qu'il ne faisoit. (Modus, 10.) — 2° « Grossier la *menée*, » se dit des chiens qui aboyent plus fort que devant pour faire connoitre qu'ils ont trouvé le gibier. (Ibid. f. 25.) — 3° « Poursuivre, suir ou suivre sa « *menée*, » suivre la route du gibier. (Fontaines Guérin, Trésor de Vén. p. 39.) — 4° « Se mettre à « la *menée*, » à la poursuite. (Gast. Phéb. p. 221.) — 5° « Chevauchier la *menée*, » poursuivre le gibier à cheval. (Id. 220.) — 6° « Chassier *menée*, » suivre la route. (Id. p. 188.)

II° Meute, laisse de chiens, au figuré: « Les yeux « de la piteuse Clarinde..... baignez en ameres lar- « mes, et..... dessechez d'ardens soupirs, tesmoi- « gnoient bien qu'une *menée* de passions comme « limiers acharnez la devoroient. » (Printemps d'Yver, f. 129.)

III° [Sonnerie du cor pendant la *menée*, la poursuite, au propre et au figuré: « .VII. milie « graisles i sunent la *menée*. » (Rol. v. 1454.) — « De l'olifant haltes sunt les *menées*. » (Id. v. 3310.) — « Ausi porte la teste en haut levée, Que li cers « que on cache à la *menée*, Quant li bracet le « cacent en la ramée. » (Aiol, v. 899.)] — De là, dans Britton, lois d'Angleterre, f. 20 et 54, « *menée*, « *meyne* de corns et de bouche de ville en ville, » poursuite d'un criminel à cor et à cri.

IV° Terme de droit féodal: 1° Droit d'avoir un jour pour se délivrer aux plaids avec tous ses sujets. (Gloss. de l'Hist. de Bret.) — 2° « *Menée* et obeis- « sance de fief, » exploits ou semonces qu'on faisoit faire au vassal par des sergens que l'on nommoit ameneurs, pour les contraindre de satisfaire à leur devoir. (Laurière.) — 3° « *Menée* de poullet, » plaids généraux pour recevoir les censives. (Cout. de Bretagne, art. 269.) — 4° « *Menée* de sergent, » acte par lequel il cite en justice et convoque aux plaids. (Laur. Gloss. du Dr. fr.; Cotgr.) — 5° « *Menée* du « sujet. » (Ibid.)

V° Intrigues: « Il estoit si nouveau et escollier à « faire brigues et *menées*, je me dispenseray de ce « mot, qu'il ne s'en mesla que bien peu. » (Pasq. Lett. I, p. 426.)

Meneor. [Conducteur: « Duitre et *meneor* et « guion Avoient tel com vos diron. » (Benoit, Rom. de Troie, v. 5975.)]

1. Mener. [I° Conduire, emmener, emporter: « En Sarraguce *menez* vostre ost bannie. » (Rol. v. 211.) — « Li charretons prist Isengrin, et le mist « au plus tost que il pot sour la charrette...... et le « *mainne* vers son recet. » (Mén. de Reims, § 415.)] — « Li galiot d'autre part *mennent*. » (G. Guiart, f. 289.) — « Fox est cil qui *menra* O soi quan que » il a. » (Marc et Salem. f. 116.)

[De là les expressions suivantes qui enveloppent l'idée de conduire: 1° « Recreant iert de sa *guere* « *mener*. » (Rol. v. 906.) — 2° « Que tel *largeche* « *maine* ci chevaliers. » (Aiol, v. 3729.) — 3° « Et « *menerent grant joie* li Englès de la victoire leur « seigneur. » (Mén. de Reims, § 128.)] — 4° « Ainsi « *menrez* vos bone vie. » (ms. 7615, II, f. 185 b.) — « Si en *menrons* plus joliette vie. » (Chanson de Jehannot de l'Escurel.) — [« Onques n'i ot porcel ne

« s'en venist courant A la porte tout droit, telle *vie* « *menant*, Qu'on n'i oïst tonner le Pere tout puis- « sant. » (Guescl. v. 1239.)] — 5° « *Maine* grant « dolor. » (Parton. v. 749.) — 6° « *Maine travail.* » (Couci, v. 268.) — 7° « *Maine* son engin. » (Parton. v. 311.) — 8° « Le bruit qu'il *mena.* » (Apol. d'Hérod. p. 149.) — 9° « Nous vous prions come nostre sei- « gnor, que vous nostre per tel tenés à droit et « *menés par vostre court.* » (Assis. de Jérusalem, ch. 206), c'est-à-dire rendre justice. — 10° « *Mener* « longs cris. » (L'Am. Ressusc. 227.) — 11° « *Mener* « deul. » (Joinville, 64.) — 12° « *Mener* des armes « l'exercice, » faire l'exercice. (J. Marot, p. 97.)

13° Cils qui fist nos loys, fist trop bien,
Car il n'establit nulle paine
Pour celuy qui vostre *estat maine.* *(Desch. f. 427.)*

14° « *Mener* feste. » (J. Marot, 170.) — 15° « *Mener* « marchandise, » faire le commerce. (Ord. III, 434.) — 16° « Nous usons de ce mot de mouton par trans- « lation, non pas tant pour un sot que pour un qui « a cette simplicité antique et y va à bonne foi, « comme on dit par proverbe, qui se laisse *mener* « *par le nez.* » (Apol. d'Hérod, p. 21.) — 17° « Il ne « l'en puet au plus *mener* que par son serement. » (Ord. I, p. 148.) — 18° « *Mener* vie, » traiter bien sa table : « On doit lui demander..... quele vie il li « *menoit.* » (Beaumanoir, p. 162.) — 19° « *Mener* « mauvaise vie, » c'est l'opposé. (Id. p. 293.) — 20° « *Mener* par un chemin où il n'y a point de « pierres, » traiter avec rigueur. (Oudin, Cur. fr.) Cette expression, encore usitée, semble répondre à cette phrase : « Mon maitre Pierre estoit *mené* qu'il « ne touchoit de pied en terre. » (Desperr. Contes, I, p. 158.) — 21° « *Mener* quelqu'un comme il faut. » (Oudin.) — 22° « *Mener* une etrange vie. » (Id.) — 23° « *Mener* religion, » mener la vie religieuse. (S. B. S. fr. ms. p. 177.) — 24° « *Mener* rudement. » (Oudin.) — 25° « *Mener* tambour battant. » (Id.) — 26° « *Mener* l'asne. » (Cotgr.) — 27° « *Mener* a dy « ay et hory ho, » à dia et à hue, (Id.) — 28° « *Mener* « a la bonne eau. » (Id.) — 29° « *Mener* la loy. » (Id.) — 30° « *Mener* les mains basses. » (Id.)

31° Qui femme croist et asne *meine*,
Son corps ne sera jà sans peine. *(Id.)*

32° « Les oisons *menent* paistre les oyes. » (Id.)

II° Remuer : « *Menez* tout ensemble contre le « fonz de l'escuelle aux doiz, jusques a tant que « l'argent vif soit amortiz comme yaue. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 101.)

III° Purger : « Aucuns en y a qui sont si fors à « *mener*, que pour estre plus fort purgiés on leur « peult aucunes fois donner ung grain ou deux de « ...catapuche. » (Modus, f. 68.)

IV° [Amuser, circonvenir : « *Mener* d'escuses. » (Froiss. II, 345.)]

V° [Influencer : « Et les avoit jà tel *menés* que il « estoient auques priès de son accord. » (Id. t. III, fol. 37.)]

VI° [Exhorter : « La contesse de Montfort *mena* « ses gens de douces paroles et lor prioit pour « Dieu. » (Id. IV, 41.)]

VII° [Pousser à bout : « Finablement il fu si « *menés* et appressés par assaulx d'enghiens. » (Id. t. III, f. 232.)]

VIII° Jouer d'un instrument : « *Mener* un tabou- « rinet, une trompe. » (Cotgrave.)

IX° [Etre tuteur : « Et a esté accordé entre nous « et lesdiz habitans, que se il advenoit que aucuns « desdiz habitans *menast* son enfant. » (Ord. VII, 392, an. 1371.)]

2. Mener, *v.* Couler. Du latin *Manare* : « Larmes « du cueur qui doivent courir, *mener* et venir « jusques aux yeux. » (Apolog. d'Hérod. p. 560.)

Meneres, *s.* Conducteur. [« *Meneres* et condui- « sieres, » dans Froiss. II, f. 73 ; c'est le cas sujet.] « Tu sambles *meneres* d'avugles. » (ms. 7218, f. 213.)

Meneril, *s.* Manche, aujourd'hui ménille (?). « Qui veult tendre ceste raiz aux pinssons passans « ...elle doit estre tendue à un *meneril.* » (Modus, fol. 84.)

Menestrander, *v.* 1° Vivre en mendiant, en fainéant, aux Etabl. de S. Louis, liv. I, ch. 32. — 2° Jouer des instrumens comme les menestriers, les baladins. Parmi les droits appartenant au seigneur haut justicier, on désigne celui de « faire danser et « *menestrander.* » (N. C. G. II, p. 472.)

Menestrandie—ise. [1° Art du menestrel : « Comme Hennequin et Willequin ménestrez se « feussent mis à servir li connestable d'Angleterre « de leur mestier de *menestrandie.* » (JJ. 105, p. 68, an. 1373.) — « Nous avons reçeu l'umble supplica- « tion du roy des menestriers, ...contenant comme « des l'an 1396, pour leur science de *menestrandise* « faire et entretenir. » (JJ. 161, p. 270, an. 1467.) — 2° Musique : « Souvent il prendoit grant esbatement « en *menestrandie*, car moult bien s'y congnois- « soit. » (Froiss. XI, 88.) — 3° Bande de ménestrels : « A grant fuison de *menestrandies* et d'onnours il « entrerent en le chité. » (Id. II, 197.) — « A grant « fuison de trompes et de trompetes et de *menes-* « *trandies.* » (Id. II, 287.)] — « Une bande de bons « joueurs d'instrumens, et comme dit Froissart, « une belle *menestrandie*, qui d'entrée avec les « haut bois et cornets sonnerent la pavanne. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 133.) — [Ce mot et le précédent viennent de *menestrant*, participe de *menestrer*, exercer le métier de menestrel.]

Menestrandier. Ménétrier : « Un bouffon...... « servoit aussi à son maistre de *menestrandier.* » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 250.)

Menestre. Peine, faute. Cette expression ne se trouve que dans Brantôme : « Le procez (de Sam- « blançay) se fit, la mort s'en ensuivit, et la fraude « ne se decouvrit que par après ; mais il n'estoit « plus temps, et le president Gentil en paya la « *menestre* par après, car il fut pendu à Mont- « faucon. » (Brant. I, p. 237.)

Menestrel, terel, teriex, trex, trés. [1° Chan- teurs, musiciens qui déclamaient les compositions des trouvères, en s'accompagnant sur leurs instru-

ments ; de là les expressions « *menestrel* de hault « instrumens », (JJ. 123, p. 6, an. 1383) ; — « *me* « *nestrel* de trompes », (id. an. 1388) ; — « Quinquin « *menestrel* de bouche, nez du pays d'Alemangne », (JJ. 144, p. 441, an. 1393). — Un compte de Jean, duc de Normandie (1348), range au nombre des « *menestreux* ceux qui jouent des naquaires ou « demy canon, du cornet, guiterne latine, de la « fluste behaigne, de la trompette, de la guiterne « moresche, et de la vielle. » — Les menestrels de bouche récitaient les vers d'autrui ou leurs propres compositions, comme le *menestrel* de Reims, comme « Adenez li rois » qu'une miniature du XIIIe siècle (Bibl. de l'Arsenal) représente lisant son roman de Cléomadès devant Mathilde de Brabant et Blanche de Castille. La profession n'était pas toujours aussi relevée, comme le prouvent les fabliaux de Saint-Pierre et du jongleur, des deux bordeors ribaux et du jongleur d'Ely. *L'Erberie* de Rutebeuf nous les montre mires, physiciens et charlatans. Au temps d'Et. Boileau, ils formaient déjà corporation : « Uns « *menestreus* du mestier, ne puet avoir que uns « aprentis. » On trouve de nouveaux règlements, en 1321, qui les placent sous le vocable de S. Julien des Ménétriers, dont la chapelle fut démolie en 1790. La corporation avait un roi qui portait la couronne et fut représenté à Orléans, Bordeaux, Tours, Rouen, Blois, par des lieutenants ou vice-rois : « Je Robers Caveron roy des *menestreuls* du « royaume de France », (an. 1338). — « Copin du « Brequin roy des *menestres* du royaume de « France », (an. 1357). — « Pour une couronne « d'argent qu'il donna le jour de la Thiphaine au « roy des *menestrels*. » (Compte de 1367.) — La confrérie comptait des femmes parmi ses membres : « A Gracieuse Alegre, *menesterelle* du pays d'Es- « pagne, pour sa pension. » (Compte de 1409, hôtel de la reine.) — Voir, sur la confrérie de St Julien, le travail de M. Bernhard, dans la Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1re série, t. III et IV. — « Et puis ont com- « mencié *menestrel* à tromper, Vielles, estrument « commancent à sonner. » (Brun de la Montagne, v. 1806.) — « Or avint que li rois avoit nourri un « *menestrel* d'enfance qui avoit nom Blondiaus. » (Mén. de Reims, § 77.)]

Menesterel et clerc et prestre. *(G. Guiart, f. 220.)*

Entr'eus ont tabours et trompetes
Menesteriex. *(Id. f. 289 v.)*

2° [Artisan : « Nus ouvriers, ne nus *menestrieus* « ouvrans en leur mestier de serreures. » (Stat. de 1300, aux Cout. de Ste Geneviève, 10 a.) — « Lequel « maistre des œuvres du roy nous rapporta que « lesdites reparacions cousteroient bien trois cenz « livres parisis, et que il ne povoit trouver ouvriers, « qui pour moins le vousissent faire, combien que « il en eust enquis et sceu diligemment à plusieurs « *menestrés*. » (JJ. 72, p. 403, an. 1342.) — 3° Official, mistral au Midi : « Ne puet on nient lever ne « prendre cesti taille, ...sans le *menestrel* del « eglise, et de cesti taille ne paient nient tout li « *menestrel*. » (Reg. de la Ch. des Comptes de Lille, fol. 23, an. 1265.)]

Menestrer. [Jouer d'un instrument : « Aus- « quelles nopces Philippot et Jehan le Seellier « devoient *menestrer*, comme ilz firent. » (JJ. 195, p. 338, an. 1469.)]

Menestrerie. Musique : « N'abaissez point la « poesie et la *menestrerie*, violerie et flageolerie, « car les poetes lyriques du passé et ceux du pre- « sent, ne chantoient ne sonnoient, ne chantent ne « sonnent leurs vers. » (Quintil Censeur, p. 204.)

Menestrier. [1° Menestrel : « Qui veut avoir « renom des bons et des vaillans, il doit aler sou- « vent à la pluie et aux champs, Et estre en la « bataille, ainsi que fu Rollans, Les quatre fils « Haimon, et Charlon li plus grans, ...De quoy cils « *menestriers* font les nobles romans. » (Cuvelier.) — 2° Ménétrier : « *Menestrier*, qui dances et nottes « Savez, et avez beau maintien, Pour faire esjouir « sots et sottes, Qu'en dittes-vous? Allons-nous bien? « Montrer vous fault, puisque vous tiens, Aux aul- « tres cy ung tour de danse ; Le contredire ne vault « rien ; Maistre doit montrer sa science. » (Légende sous une vignette de la danse Macabre.)]

Meine estrier des espousées
La demoiselle *menestriere*. *(Percefor. II, f. 138.)*

3° [Musicien : « Orpheus, le doux *menestrier*, « Jouant de flustes et musettes. » (Villon, Grand Testament.)]

Expressions : 1° « Fut mandé le roy des *menes-* « *triers* qu'on dit herauIx d'armes qui cria lors « l'esbatement qui depuis fut nommé tournoy, et « cestuy là cria le tournoy. » (Percef. I, fol. 23.) — 2° « Promit de luy mener toutes les festes de l'année, « entre minuit et le point du jour, le tabourin et « les *bas menestriers*, pour la reveiller en son lit. » (Aresta Amorum, p. 121.) — 3° « Six *hauts menes-* « *triers* et trois bas, qui ont foing et avene pour « dix huit chevaux, et chascun neuf deniers par « jour pour hostellage. » (Godef. Annot. sur Charles VI, p. 715.) — 4° « Soufflez *menestriers*, l'espousée « passe ; » celà se dit lorsque quelqu'un se vante, ou dit quelque hyperbole. (Oudin.) — 5° « Il y a un « *menestrier* enterré là dessous, il a fait sauter un « beau lourdaut. » (Id.) — 6° « Il est comme les « *menestriers*, il ne trouve point de pire maison « que la sienne. » (Id.)

Menevelle. [Manivelle : « Enguerran prist le « *menevelle* ou manche de treulle d'un puis. » (JJ. 135, p. 287, an. 1389.) — « Si les estrayures des « puis..... ont mestier de reparation, ...ou il se « failloit *menevelles*. » (JJ. 64, p. 2, an. 1324.)]

1. Meneur. [Voir Meneor et Meneres. 1° Guide : « Espies et *meneurs*. » (Froiss. IV, 104.) — « Tu « sanbles un *meneur* d'avugles. » (Ruteb. les deux Bordeors ribaux.)] — « Puisque nous sommes en « la voye du chastel, quel mestier avons nous de « *meneur*. » (Percef. t. III, fol. 27.) — [2° Tuteur : « Jehanne, dame du Bois Arnaut et Rogier du B. A. « tuteurs, curateurs, *meneurs*. » (Ch. de 1308, au

liv. Rouge de la Ch. des Comptes, 340.) — « Icellui « suppliant ou ses amis pour lui ont fait paix et « satisfaction au filz dudit Turont, qui est soubz- « agié ; ou à ses *meneurs* ou tuteurs pour lui. » (JJ. 164, p. 329, an. 1410.)] — 3° Courtier : « *Meneurs* de ceux qui achettent vins. » (La Thaum. Cout. d'Orl. p. 465.) — 4° Procureur : « Les recep- « vront par leurs procureurs, ou par leurs *meneurs* « qu'ils esliront à procurer leurs besongnes. » (Anc. Cout. de Normandie, f. 54.) — 5° Directeur de théâtre, entrepreneur de spectacles, comme les anciennes comédies de la Passion. Ce mot est souvent répété dans l'imprimé de la « Vengence de Jésus-Christ par Vespasien, à personnages, » en vers, édition de Vérard, 1493.

2. Meneur. [(Voir MENOR, MENUR.) 1° Mineur : « Il seroit grant profit auz dis *meneurs*, se nous « leur voulons donner aage, par quoy que il fussent « hors de tutirie. » (JJ. 61, p. 457, an. 1322.) — 2° Moindre : « De quatre ou cinq provinces que il y « a ou royaume de France, la *meneur* est plus « rendable que li corps d'Engleterre ne soit. » (Froiss. VII, 276.)]

Meneure, *s*. Manière, façon :

. . . . Ne sont pas d'un pris lor vesteure ;
N'eles ne sont d'un sens, ne d'une *meneure ;*
L'une ot robe muiere, et l'autre l'ot ramage.
MS. 7218, fol. 338.

Mengaille. [Mengeaille : « L'en fait present de « la teste et du pié (du cerf) aux seigneurs, et cela « n'est point *mengaille.* » (Ménag. II, 5.)]

Mengeaille. Même sens : « Estre adonné à la « *mengeaille.* » (Vig. de Charles VII, t. I, fol. 70.) — « Bailler logis pour *mengeaille.* » (Cotgr.)

Mengeor. [1° Mangeur : « Je ne di pas ce soient « li frere prescheor ; Ançois sont une gent qui sont « bon pescheor, Qui prenent tel poisson dont il sont « *mengeor.* » (Ruteb. 178.)] — 2° Gourmand : « Li « *mengeor* de Poitiers. » (Poët. av. 1300, IV, 1652.)

Menger, Mengier, Menguer. [1° Manger : « Hé Dex, ce dist li rois, qui *mengas* à la cène. » (Saxons, XXX.) — « Ce qui est dict, en la venerie « des rouges bestes viander, est dict ès noires bestes « *menger.* » (Mod. f. 31.) — « *Mengier* une fois le « jour est vie d'ange, et *mengier* deux fois le jour « est vie humaine, et trois fois ou quatre ou plu- « sieurs est vie de beste. » (Ménag. I, 3.) — « Bien « jeune le jour qui au soir a assez à *menger.* » (Le Roux de Lincy. II, 201.)] — « Si tu le trouves seur « et qu'il *mengusse* et vace à la char. » (Mod. 113.) — « Il l'eust bien *menguié* en moille trop pain « blanc. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1368.) — « Les « bestes mues d'une condition et espece ne *mangeuent* point l'ung l'autre. » (Le Jouvencel, 326.) — « Ains vous metteray à mort, ainçoys que jamais « je boyve et *mengeusse.* » (Percef. III, 139.)

Vostre cheval, qui si est fort,
Dites moi, fait el, que *mengue ?* (*Fabl. de S. Ger. 197.*)

Boire chascun y pourront jusqu'à la lie
Menguissent tout, pour moy rien ne retiens. (*Desch. 214.*)

[*Expressions :* 1° « Dist que il garderoit bien ledit « exposant et Richart de *mengier de Dieu* à Pas- « ques. » (JJ. 151, p. 297, an. 1397.) — 2° « Item il « y aura deux aides qui *mengeront sur le sac* sanz « autres chose. » (Reg. de la Ch. des Comptes, an. 1317.) — 3° « Item devers le commun aura deux « boutiers, et *mengeront en sale.* » (Id.)]

II° [Infinitif pris substantivement. 1° Droit de gîte et de procuration : « Item les *mengiers* de Pome- « roit. » (JJ. 59, p. 484, an. 1319.) — « Item ung « *mengier* sur le dit evesque chascun an pour le « prevot et sergent dudit vidame, et un *mengier* « chascun an, en l'eglise de Toussains es jours et « en la maniere accoutumez. » (Brussel, Usage des fiefs, II, 758, an. 1383.) — 2° Repas : « Apres un « grant et notable disner ou *mengier*, qui fu fait en « une maison et taverne d'Aubmalle. » (JJ. 144, p. 81, an. 1392.)] — « Festierent l'ung l'autre de « grans *mengiers* et de baux dons. » (Chron. de S. Denis, II, 201.) — 3° Appétit : « Ce tres enflammés « d'art d'amour fiert le cueur de l'ung et de l'autre « tellement qu'ils en perdirent le *menger.* » (Petit Jehan de Saintré, 563.) — 4° On lit dans l'équipage de Charnage :

La sele qui el cheval fu
Estoit faite d'un *mol menger.* (*Bat. de Quaresme, f. 92.*)

Mengerie. [Pillage : « En ce mesme temps plu- « sieurs choses se faisoient par les seigneurs, « comme prinse de bleds... et se faisoient plusieurs « *mengeries* par les officiers particuliers. » (Juv. des Urs. Ch. VI, 1407.)]

Faulcetez, griefs, pillerie, *mengerie*
Exaction et toute tromperie. (*V. de Charles VII, 22.*)

Mengeur. 1° « *Mengeurs*, sont sergens ou « autres mis par le juge en une maison, pour « y vivre et menger, qu'on dit autrement mettre « en garnison. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 234.) — 2° [Mendiant, parasite : « Le suppliant dist à icellui « Thomas qu'il n'estoit mie en sa puissance, ne « d'un tel fagoteur *mengeur de soupes*, que s'il « eust veu icelui Quenetier frapper, qu'il ne lui « eust courru sus. » (JJ. 145, p. 436, an. 1393.)]

Mengoire. [Musette pour donner l'avoine aux chevaux : « Item il convient dix mille aunes de « toille grosse pour faire *mengeoires* et autres « choses. » (D. C. sous *Manducarium.*)]

Mengue. 1° Endroit où les sangliers vont manger : « Ils vont bien loin aucunes fois à leurs *mengues.* » (Chasse de Gaston Phéb. p. 60.) — 2° Leur nourriture : « Les *mengues* du sangler sont pro- « prement appellées de faine et de glant. » (Id. p. 161.) — 3° Pillerie :

Rome est si plaine de *mengue*
Que tos ses membres demengue.
Hist. de Sᵗᵉ Léocad. ms. de S. Germ. f. 29.

Mengure. Endroit où les sangliers vont manger : « Les buissons et fustayes ou les *mengures* « sont. » (Modus et Racio, f. 34.)

Menicle. [Menottes : « Sa femme Richarde ala « en la ville de Caen par devers le lieutenant du

« viconte du lieu requerir les *menicles* pour le « amenicler. » (JJ. 125, p. 120, an. 1384.)]

Meniées, *s.* Nom collectif, domestiques : « Nous « lessons à nos *meniées* qui nous ont servi et nous « serviront en tans de nostre mort, et à ceux mei- « mes qui mors seroient, se nous ne leur avions « fet souflsant guerredon de leur service, deux « mille livres tournois. » (Testam. du duc d'Alençon, à la suite de Joinville, p. 182.)

Menjer, Menjier, Menjuer. [1° Manger : « En dormant lui sembloit que une ourse sauvage » lui *menjoit* le bras dextre. » (Berte, c. LXX.) — « Les prouvains nouveaux et autres seps que *men-* « *juent*, rompent et desgatent les dites bestes. » (Ord. t. V, p. 529.)

Miex vault le cheval Bertran
Qui souvent *menjue* avaine
Que cil qui fait la crevaine. *(Vatic. 1522, f. 153.)*

Ha sire, je *menjus* goute ;
Aler ne puis par maladie. *(Desch. f. 333.)*

Car il se *menjussent* et boivent
Chascun jour en prouflt commun. *(Id. f. 416.)*

2° Le participe présent a le sens de mangeur, garnisaire : « L'en ne doit pas les biens apeticier « par gardes ne par *menjans ;* mais... fere les cous « si petits comme l'en pourra. » (Beaum., p. 285.)

Menier. Comparez *manier*, habile des doigts : « Moult avez ces doiz *meniers.* » (Cortois d'Artois, f. 84.) — 2° Habile de la langue : « Il avoit la lan- « gue *meniere* à bien parler et sagement. » (Fauch. des Origines, liv. I, p. 85.)

Meniere. Manière :

Si tost com vous aurez trouvées
Les *menieres* dont les fumées
Seront changiées. *(Ms. 7615, II, f. 168.)*

Menin, *s.* Menin, nom venu d'Espagne. En 1680, on donna ce nom à six gentilshommes de la cour nommés, avec 600 livres de pension, pour être assidus auprès de M. le dauphin. (Lett. de Mme de Sévigné, t. V, p. 19.)

Menistre. [1° Administrateur : « Et avec le roy « n'avoit que le roy de Sezile et le mareschal de « France, le *menistre* de la Trinitei et moy. » (Joinville, § 380.)] — 2° Official, nommé *mistral* au midi : « Les archevesques de Tours..., leurs officiers « familiers et *menistres.* » (Ord. des R. de Fr. t. V, p. 516.) — 3° Revenus de l'officialité : « Lesquelles... « trente septiers de fourment et somme de dix « livres, le dit sieur assiet et assigne sur les rentes « et revenus de la *menistre.* » (Mém. de Commines, t. III, Preuves, p. 227.)

Menlée. Mêlée, combat :

Pris i fu li rois de Gaybe,
Et ocis li rois de Hongrie
. . . . la *menlée*
Si dura jusqu'à la vesprée. *(Mouskes, p. 134.)*

Departi il, sans nule doute,
A ses enfans sa tiere toute,
Qu'apriès sa mort n'en fust estris,
Ne *menlée*, noisse, ne cris. *(Id. p. 318.)*

Menniere. [Manière : « Car je n'ay vouloir ne « *menniere* Que je face vostre priere. » (Chast. de Coucy, v. 275.)]

Mennouvrage. Labour, dans Beaumanoir, ch. 29, p. 68.]

Menoie. Pouvoir, discrétion, comme *menaie :*

Ma doce dame, à vos me rent,
Tot à vostre comandement,
Suis mis en la vostre *menoie*
Dame, garissez moi la plaie
Que j'ai dedens le cors si grant. *(Fabl. de S. G. f. 246.)*

Menoier, *v.* Manier :

Et le quart li va raprochant
Au plus bel qu'il set *menoier.* *(MS. 7615, II, f. 134.)*

Menoir. Demeurer, habiter :

Un riches hom molt renomez,
Menoit assèz près de l'ormez. *(Fabl. de S. G. p. 150.)*

. . . . . *Menoient* tote sa gent
Ça dui, çà .III. esparsement. *(Parton. f. 125.)*

L'infinitif a le sens de manoir :

. . . . . Par mauvais oir
Decheent vile et *menoir.* *(Ms. 7615, II, f. 169.)*

Menois. Matin :

. . . . Le danzel
N'est esveilliéz jusqu'à *menois.* *(Parton. f. 131.)*

Menoison, Menisoun. [Dyssenterie, dévoiement ; dans un *lapidaire, ms.*, ch. des *émathystes*, on lit : « Ele oste morte char de plaie, et « estanche *menisoun.* » — « Si li en avint ainsi, « que par la *menoison* qu'il avoit, que il li couvint « le soir couper le font de ses braies. » (Joinville, § 10.) — « Li roys qui avoit la maladie de l'ost et « *menoison* moult fort. » (Id. § 306.) — Lacurne cite ici l'Essai sur l'Histoire de la médecine en France de Chomel, 1762, in-12, p. 243] : « Lors de « la première croisade, S. Louis fut attaqué du « scorbut, ainsi que la plus grande partie de son « armée. Les dents lui lochoient ; sa peau etoit cou- « verte de taches, il avoit le flux de ventre dysente- « rique très fort et etoit si maigre que les os de « l'epine du dos sembloient pointus. Il etoit si foi- « ble qu'il falloit qu'un de ses officiers le porta « à touttes ses necessités. » — Joinville, témoin oculaire, en parlant du scorbut dont il fut aussi attaqué : « nous vint, dit-il, la maladie de l'ost, qui « etoit telle que la chair de nos jambes sechoit et « etoit tavelée de noir et de terre, et à nous qui « avions telle maladie venoit chair pourie aux gen- « cives, et nul n'echappoit. Le signe de la mort etoit « telle que là où le nez saignoit, il falloit mourir. » — Je n'ai jamais vu de scorbutique guérir d'une violente hémorrhagie, dit M. Chomel. Un peu plus bas, le même historien rapporte que « tant de chair « morte venoit aux gencives à notre gent, que il « falloit que barbiers otassent la chair morte pour « qu'ils pussent mâcher et avaler aval. Grand pitié « etoit d'ouir les gens breaire à qui l'on coupoit la « chair morte et breoient comme femmes en travail « d'enfant. » — C'est donc mal à propos que plusieurs médecins croient le scorbut une maladie nouvelle, connue seulement depuis trois siècles, et une maladie endémique particulière aux habitants

voisins des mers du Nord. Le scorbut étoit connu des Grecs et des Romains. L'armée que Germanicus avoit menée au-delà du Rhin fut infectée du scorbut. On voit encore que le climat de l'Afrique étoit sujet au scorbut et nous savons de bonne part que plusieurs îles de l'Amérique, et singulièrement la Guadeloupe, sont remplies de scorbutiques fort difficiles à guérir. Rien n'est moins étonnant. Le scorbut vient ou de l'appauvrissement ou de la corruption du sang. Comment des hommes qui vivent sous un ciel brûlant pourroient-ils échapper à cette maladie? En général les enfants et les vieillards y sont sujets. Les prisonniers, les matelots, les soldats, les hommes renfermés dans un air qui n'est pas souvent renouvelé, en sont les plus malades, parce que leur sang est tout à la fois et corrompu et dans l'appauvrissement. Un des plus sûrs remèdes est le changement d'air; aussi toute l'armée de S. Louis auroit entièrement péri si, peu après ses malheurs et sa défaite, ce qu'il en restoit ne fut revenu en France.

1. Menor. [Manoir, au Cart. de Champagne, folio 79.]

2. Menor-our. [1° Petit, de basse condition : « Seignor, or escoutez, li grant et li *menor*. » (Moniot de Paris.) — « Nous ferons amasser princes « et vavassors, Chevaliers et sergenz, les grans et « les *menors*. » (Saxons, XXVIII.) — « Li grant, li « moyen, ly *menour* Ne sont pas chascun à par soy, « Mais sont conjoint en une amour. » (Desch.) — 2° Frères mineurs : « Quant fu grant eure et grans « jors, Pour changer sa honte à hennor, S'en vient « à un frere *menor*. » (Rom. des Braies, dans D. C. sous *Menudetæ*.)]

Menovrer-ouvrer. [1° Travailler, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, c. 1182, an. 1303.] — 2° Exploiter : « Il feront couper, *menouvrer*, et « chargier à leur propre coux, le bois donné. » (Ord. I, p. 686.)

Menoyer. [Manier : « Pierre Aubert vint devant « la boucherie de S. Genys dudit Clermont (en « Auvergne) pour y vendre..... un petit de char..... « et là survint un jeune enfant qui prist à patoier « et *menoyer* de ladite char. » (JJ. 108, page 55, an. 1375.)]

Mensale (ligne.) Terme de chiromancie. Ligne qui traverse le milieu de la main. (Nature d'amour, folio 203.)

Mension. [Dépenses : « Et toutes les *mensions* « que l'on aura fait, le seignor de la chose les doit « paier. » (Ass. de Jérus. ch. 31.)]

Mensionaire, *s*. Officier d'église : « Portiers, « *mensionaires*, sacristins, tresoriers. » (Fleury, Hist. ecclés. t. VIII, préface, p. 13.)

Mensoée-oie. [Charge d'un chariot : « Lequel « Berlye disoit que icellui Fournier avoit pris plus « d'un sien bois qu'il ne devoit prendre... Lequel « Fournier dist... qu'il en avoit encores à prendre « deux ou trois *mensoies*. » (JJ. 167, page 217, an. 1418.) — On lit *mensoée* à la p. 440.]

Mensoigne-onge. [1° Mensonge : « Là me « sovint des gens de male guise Qui m'ont mis sus « *mensoigne* à escient, Que j'ai chanté des dames « laidement. » (Quesnes de Bethune, Romancer. p. 89.) — « Et au partir advisa une plus belle *mensonge*. » (Commin. VIII, p. 12.)] — « Tout ce que « escript messire Charles de Gheldres ne sont que « *mensonges et menteries*. » (Lett. de Louis XII, t. II, page 273.) — « Les songes sont *mensonges*. » (Cotgrave.) — « Songe peult sans *mensonge* advenir. » (Clém. Marot, p. 58.) — « *Mensonge* de « teinturier. » (Poës. ms. av. 1300, IV, p. 1651.) — 2° Conte :

> Icil, qui les *mensonges* trueve,
> A fait ceste trestote neuve.

Tel est le début d'un conte intitulé du Prêtre et [...] de la Dame. (Fabl. de S. G. f. 62.)

Mensongable. Mensonger :

> . . . Soit homme veritable
> Et s'il promest soit sa parole estable...
> Promette peu, et ne soit *mensongable*. *(Desch. f. 285.)*

Mensongeablement. D'une manière menson[...] gère : « Escrire *mensongeablement*, et contr[...]e « verité. » (Monstrel. I, 201.)

Mensongier. [« Verité dy, et si suis *menson*[...] « *gier*. » (Ch. d'Orl. 109e ball.)] — « Accuseur *men*[...] « *songier*. » (Ord. III, 518.)

Menstraulx. [Officiers municipaux à Liège : « Item que à faire ledit essay (des poids et mesure[...]) « ly *menstraulx* doivent avoir de chascune ay[...]e « un denir. » (Hist. de Liège, II, 422, an. 1355.)]

Menstre, *s*. Règles des femmes; on lit sur la génération de l'homme :

> Mais de quoy est il conceus,
> Ou ventre nourris et pus?
> C'est d'orribleté amere,
> De sang qui est corrompus
> *Menstre* est appellé et flux
> Qui cesse lors a la mere. *(Desch. f. 184.)*

Menstru. 1° Qui a ses règles : « Gent *menstrue*. » (Desch. fol. 309.) — 2° Qui provient des menstrues :

> Tres maleureux orgueilleux, povres corps,
> Qui es conçeus en paour de luxure,
> Nourris dedens quel qu'il soit du dehors,
> De sang *manstru*, tres horrible pasture;
> Chiens en muerent, terre en pert sa verdure.
> *Eust. Desch. fol. 59.*

Mensurable, *adj*. Qu'on peut mesurer. (Cotgr.)

Mensure, *s*. Maisons, bâtiments : « Les *mensures*, censes, moulins et heritages. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 604.)

Mentable. Mensonger :

> . . . . . Par le cuer est la bouche *mentable*
> Quant il ne veut ce que la bouche a dit. *(Desch. f. 250.)*

Mentastre. [Menthastre, menthe sauvage : « Jons ne *mentastre* n'i a point. » (Ruteb. II, 41.) — « De rose et de *mentastre* font tout joncier l'ostel. (Aiol, v. 7085.)] — « *Mentastre*, autrement nomm[é] « herbe contre les puces. » (Fouill. Faucon. f. 7[...]

> Jons ne *mentastre* n'i a point,
> Ains est la glageure estrange. *(Ms. 7218, f. 311.)*

Mente. [Menthe : « Tout ce ne prise Berte la « fueille d'une *mente.* » (Berte, c. 111.)]

La sale fu encortinée
De jons et de *mente* pasmée. *(Blanchandin, f. 179.)*

Espèces de menthe : 1° « *Mente* aquatique. » (Cotgrave.) — 2° « *Mente* chevaline. » (Id.) — 3° « *Mente* crespue. » (Id.) — 4° « *Mente* de Nostre « Dame. » (Id.) — 5° « *Mente* grecque. » (Id.) — 6° « *Mente* romaine. » (Id.) — 7° « *Mente* royalle. » (Artel. Fauconn. f. 101.) — 8° « *Mente* sarrasine. » (Cotgr.) — 9° « *Mente* sauvage. » (Id.) — 10° « *Mente* « velue. » (Id.)

Expressions : 1° « Elle recongneut Durseau dont « elle eust si grant joye, qu'elle ne peut parler, ains « *s'estend comme mente de joye.* » (Percefor. IV, fol. 138.) — 2° « Il y a de la *mente* en son jardin, » jeu de mot pour dire il ment. (Oudin.) — 3° « Figure « à feuilles de *menthe.* » Rabelais place quantité de Manceaux et de Percherons derrière une tapisserie de velours *figurée à feuilles de menthe*, par allusion au mot *mentir*, parce que les Percherons et les Manceaux sont accusés de *mentir* assez souvent. (Le Duchat, sur Rab. t. V, p. 161.) — 4° « En « temps de guerre ne mange et ne plante *menthe.* » (Rab. t. V, p. 185.)

Menteor-ierres-eresse. [Menteur; le cas sujet était *mentierres*, le cas régime *menteor*, le féminin *menteresse :* « (Dame) qui croit faus druz « *menteor.* » (Couci, 1.)] — « Chacuns hons est » *mentierres.* » (Psautier, f. 142.)

Riens tant ne greve *menteor*...
Com veritez quant l'apperçoit,
Et veritéz est la maçue
Qui tot le mont occit et tue. *(Fauch. Lang. fr. p. 106.)*
L'en doit fuir *menteresse* personne
Car celle qui ment sera mort et dampné,
Il n'appartient de mentir à prudome. *(Desch. f. 368.)*

Mentereau. Petit menteur. (Cotgr.)

Menterie. Mensonge :

Verité vient de paradis
Et les bons la veulent toudis
Et les mauvais la *menterie.* *(Desch. f. 520.)*

Menteur. « Homme plaideur, *menteur.* » (Cotgrave.) — « Le bon *menteur* doit estre riche en « memoire, de bonne memoire, ou bien souve- « nant. » (Eutrap. p. 189.)

Menti. [Part. passé de *mentir*, dans les expressions suivantes : « Li laron respondirent : fel *Dieu* » *menti*, Nos compaignons avés mors et ochis. » (Aiol, v. 856.) — « Prendés tost cel gloton, cel *foi* « *menti.* » (Id. v. 4076.)]

Mention. [« Se je osaisse en faire *mention.* De « la grant cour de France au dous renom. » (Hues de la Ferté, *Romancero*, page 182.) — « Et maintes « autres bones gens dont li livres ne fait mie *men-* « *tion.* » (Villeh. § 5.)]

Mentir. [1° Dire un mensonge : « Veire paterne « ki unkes ne *mentis.* » (Rol. v. 2384.) — « Tais toi, « à diables, tu *menz*, ce ne puet estre. » (Mén. de Reims, § 325.) — 2° Exagérer : « Tant est belle à « regarder, Que nulz n'en porroit *mentir.* » (Couci, p. 123.)] — 3° Défaillir : « Que qu'il se plaint et il se « blasme, Li cuers li *ment*, et il se pasme, Et la « parole a jà perdue. » (Narcisse, ms. S. G. f. 130.)

Expressions : 1° « Jouer au roy qui ne *ment.* » (Froiss. Poës. p. 86.) — 2° « *Mentir* par la gorge. » François Ier écrit en 1527 à Charles Quint : « Si vous « dite que jamais nous ayons fait chose qu'un gen- « tilhomme aymant son honneur ne doive faire, « nous disons que vous avez *menti par la gorge* et « qu'autant de fois que vous le direz, vous menti- « rez. » (Gage de Bat. de François Ier et de Charles V, fol. 81.) — 3° « *Mentir* sa foy, » commettre félonie. Cela s'est dit du seigneur qui manque à la protection qu'il doit à son vassal, et du vassal qui manque à la foi qu'il doit à son seigneur. » (Assises de Jérus. p. 243.) — 4° « *Mentir* fiance. » mentir à sa foi, à sa parole. (Brut, fol. 23.) — 5° « *Mentir* son « serment, » fausser son serment : « Aima mieulx « à *mentir son serment* pour la convoitise de la « terre et des richesses, que à garder sa foy et sa « loyauté. » (Chron. de S. Denis, t. I, p. 207.) — 6° « Celui qui ne *ment*, » Dieu. (Ms. 7989 ², fol. 63.) — 7° « *Mentir* à la besogne, » manquer à ce qu'on doit faire :

Il seut bien trover maniere
De *mentir à ceste besoigne.* *(P. av. 1300, IV, p. 1373.)*

8° « *Mentir* la chose, » avancer une fausseté : « On ne peut traire hors du royaume monnoie ne « billon, ne vaissellement d'or ne d'argent, qu'il ne « soit acquis au roy par la maniere qui s'ensuit : « c'est assavoir se ceulx qui le portent sont inter- « roguez par la garde, et il *ment la chose*, tout est « confisqué au roy. » (Ord. III, p. 461.) — 9° « *Men-* « *tir* du terme nommé, » manquer au terme convenu. (Chron. de S. Denis, I, p. 395.) — On lit dans Suger *de termino dierum quem dixerant, tam fallaci mendacio decepissent.* — 10° « Bon sang ne « peut *mentir*, » c'est-à-dire défaillir. (Oudin.) — On lit « nature ne peut *mentir*, » au ms. 7615, II, folio 136.

11° Ne faites *vostre pris mentir*
Par trop merci contretenir. *(P. av. 1300, III, p. 1263.)*

12° « *Mentir* en vin, » équivoque entre en vain et vin. (Cotgr.) — 13° « *Mentir* comme un president, » hardiment. (Contes d'Eutr. p. 552.) — 14° « A beau « *mentir* qui vient de loin. » (Dial. de Tahureau, page 23.)

Mentoiant. [Participe présent de *mentir :* « Ja « n'irai *mentoiant.* » (Agol. p. 171 ª.)]

Menton-un. [Menton : « Pois se baisièrent es « vis e es *mentuns.* » (Roland, v. 626.)]

Expressions : 1° « *Menton* de bouis, » grand menton large et sans poil. (Oudin.) — 2° [« Quant « l'entend l'empereres, si baisse le *menton.* » (Saxons, c. XIV.)] — 3° « Lyonnel qui estoit homme « de grant courage, *leva le menton*, puis print la « parole et dist : seigneurs, sommes nous yvres ou « enchantéz ? » (Percefor., IV, f. 25.) — 4° « Porter « ou soustenir le *menton* à quelqu'un, » appuyer quelqu'un : « En toutes mes emprises me *soustient*

« tellement *le menton*, que je ne puis perir. » (Percefor. vol III, f. 111.) — 5° « Faire rougir le « *menton*, » faire couper la langue :

Par ma foy, levres vous mentez
Mais je vous *ferai le menton*
Rougir. *(Desch. f. 330 b.)*

6° « Ne pas passer le *menton*, » ne pas aller jusqu'à la bouche :

. . . . . . La chair et le poisson
Oncques à Guillaume *ne passa le menton.*
Gerard de Nevers, p. 60.

7° Viguereusement besoingne
Cil à cui l'en tient le *menton.* *(Ms. 6812, f. 75.)*

8° « Celui peut hardiment nager à qui l'on sous« tient le *menton.* » (Cotgrave.) — 9° « La vertu ne « fut jamais à *menton* blanc. » (Ibid.)

Mentonniere. 1° Barbe du masque. (Oudin.) — 2° Partie du casque qui abrite le *menton.* (Borel.)

Mentouse. [Droit domanial, dans la châtellenie d'Orléans : « De la *mentouse* et coustume des bons « de la ville d'Orléans, vendus pour deux ans, « quatorze livres par an. » (1401, Comptes.) (L. C. de D.)]

Mentre que. Tandis que (il faut lire *meinte*, *maint*) :

. . . . . Je voil aler
La fors aus chans por déporter
Mentres que messire se dort. *(Ms. 7996, p. 46.)*

Menture, *s.* Mouture : « Li mosniers sa *men*« *ture* en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

Menu. [1° *Adverbe.* Souvent : « Chieent i fuil« dres e *menut* e suvent. » (Roland, v. 1426.) — La même expression est dans Froissart (XV, 285.) — 2° *Adjectif* et *substantif.* Petit, de basse condition : « De mes pechez, des granz et des *menuz.* » (Rol., v. 2370.) — « La gent *menue* de la vile et li musart « firent un parlement par eus. » (Mén. de Reims, § 219.) — « Puis se trouverent trois estas Qui firent « grant division Du peuple, et grant commocion « Des *menus* encontre noblesse. » (Desch. f. 572.)]

Expressions : 1° Ce mot, dans Oudin, signifie « le *menu* linge, comme mouchoirs, gorgerette. » — 2° La petite volaille est désignée dans ces paroles, « canes, canars, et du *menu.* » (Rabel. Nouv. Prol. t. IV, p. 51.) — On lit à la note 87 : « Poussins et « autres sortes d'oiseaux domestiques... dans le « Poitou tout cela s'appelle du *menu.* » — 3° On a entendu par le même mot la petite monnoie : « Puisque vous avez et tenez du *menu*, je vous prie « de me bailler le change d'un escu. » (Bouchet, Serées, liv. III, p. 54.) — 4° « Par le *menu*, » en détail : « Pour savoir tout au long *par le menu.* » (Les Marg. de la Marg. f. 105.) — 5° « Par les *menus*, » lentement : « Je recommencay à reprendre un peu « de vie, mais ce fut *par les menus.* » (Mont. Ess. t. II, p. 70.) — 6° « Mineurs, » jeunes gens de quinze ans et au-dessous. (Brut, f. 52.) — 7° « Les granz et « les *menus*, » les bourgeois et les artisans :

Mut à Bruges mortel contenz
Entre *les grans et les menuz...*
Par raison de la maletoste
C'on ot ileuques alevée. *(G. Guiart, f. 249.)*

8° Tous :

Restoit de lens li chastelains
O ses serjans *granz et menuz.* *(Id. f. 256.)*

9° « Se traiter du *menu*, » se régaler en petits pieds, manger des morceaux délicats : « Ceux du « bout d'en bas... se *traictoient du menu*, et luy ne « mangeoit que du lard. » (Des Acc. Escraig. Dijonn. p. 25.) — 10° « La ferme des *menues boires* comme « cidre, poiré, biere et cervoises. » (Lett. patent. nov. 1559.) — 11° « *Menus* cens, » redevance en nature, comme œufs, poulets, avoines, dite encore regards, respects, droitures, gants, et au midi *oublies ;* à partir du XIIIe siècle, on les paye plutôt en argent : « Le concierge à cause de la conciergerie... « a et prend chacun an sur treize hostels assis à « Nostre Dame des champs...... et en plusieurs ter« res..... soixante trois sols neuf deniers parisis de « *menus cens* receus à la saint Remy. » (Ord. t. III, p. 314.) — 12° « (Le notaire royal) aura une quarte « chandelle, deux quayers et 12 *menues.* » (Ord. de l'hôtel, an. 1317.) — 13° « *Menus* deduis, » menus plaisirs de la chasse au filet : « Maniere des *menus* « *deduits* et de prendre toutte maniere d'oiseaux. » (Modus, fol. 189.) — 14° « *Menus* droits, » les petits profits d'un emploi. (Gr. Cout. de Fr. liv. I, p. 52.) — 15° « *Menus* du cerf, » parties de cet animal qui appartiennent au roy. (Salnove, Vén. p. 163, 164.) — 16° « *Menus* fenestriers. » (Ord. t. II, p. 320.) — 17° « *Menu* harnois. » « Ordonnerent de renvoyer « leurs chevaux repaistre, et eux se reposer... sans « toutes fois se desarmer du *menu harnois*, ne des« seller autrement leurs chevaux. » (Mém. de du Bell. f. 212.) — 18° « De *marchandises delivrées à la* « *menue main*, les marchands seront receus en « affermant par leurs sermens selon leurs papiers, « pourveu toutes fois que chacune partie qu'ils « affermeront n'excede vingt florins de vingt sols « pièce. » (C. G. II, p. 865.) — 19° [« Exercer le *menu* « *mestier* de la ville de Saint Denis, consistant à « vendre et achepter œufs, fromages, volailles. » (Bibl. des Chartes, 4e s. III, p. 482.)] — 20° « *Menu* « pain. » On lit d'un homme qui se repent de sa faute :

Plus grant pitié Dieus en ara,
K'il n'ara d'un viellart quenu
Qui le gent trait à *pain menu ;*
Rikes hom vieus sans karité
Ja Dieus n'ara de luy pité. *(P. av. 1300, IV, p. 1319.)*

21° « *Menue* pensée, » pensée, fleur dont les mouchoirs et les ceintures des femmes étoient garnis : « Pour enrichir et embellir le dessus dit cordon, il « luy avoit fait mettre quatre ou cinq perles et « *menues pensées* tout alentour. » (Aresta Amor, p. 107.) — 22° « *Menu* peuple, » petits poissons d'un étang. (Oudin.) — 23° « *Menus* services. » Aux états tenus à Tours, l'an 1484, on manda « que rien ne « soit fait au préjudice des saints decrets, soit par « reservations... ou, par expectation de vacans, « annates, *menus services*, et finances de ce

495.) — « Eschaffaulx faicts, *menusiez*, et couverts « à l'antique. » (Mém. de du Bell. VI, p. 291.)

2. Menuisier. [Un arrêt du 4 sept. 1382, qui a augmenté les statuts des huchiers, contient cette remarque qu'on les appelait alors *menuisiers* (Dict. des Arts et métiers). — « Au jour du St Sacrement « les *menuisiers* accompagneront la procession « avec un gros cierge. » (Ord. oct. 1497.)]

Menurie. [Travail délicat d'orfévrerie, aux Ord. VI, p. 389, an. 1378.)]

Menusier. [Menuisier : « A Marcel Frerot, *me-* « *nusier*, pour ung jeu de bille qu'il a faict en la « salle du bal du chasteau de Blois. » (Compte de 1522.)]

Menuyer. [Marchand qui exerce le *menu mestier :* « Au temps de laquelle deffense le suppliant « et autres marchans *menuyers* conduisoient leur « marchandise à grant difficulté par faulte de mon- « noye menue. » (JJ. 189, p. 358, an. 1459.)]

Meor. [Maire : « Johans empetra letres dou roi « ou *meor* d'Arraz en ceste forme. » (Liv. de Jost. p. 13.)]

Mequaine. [Jeune fille, servante, en Picardie ; dans Du Cange, sous *Mischinus*.]

1. Mer. Neutre de *merus*, pur. Voir Mere.

Phyon cist rois un carre avoit
Qui d'estrange richece estoit...
Le tabernacle, et la marcelle,
Fu de *mer* d'olifant boilliz,
Peint à collors, et o verniz. *(D. C. sous* Marcellum.*)*

2. Mer. [Voir Meir : « Et ço lur dist cum s'en « fuït par *mer* E cum il fut en Alsis la citet. » (Saint Alexis, c. 77.) — « Tresqu'en la *mer* cunquist la « tere altagne. » (Rol. v. 3.)] — « La *mer* de Medoc « est nommée *mer* sauvage, par ce qu'il y a très « souvent des orages violents. » (Vie du duc d'Epernon, 221.) — « Saintonge entre *mer* et Charente. » (N. C. G. IV, p. 883.) — [On appelait au moyen âge *mer* l'eau salée qu'agitent le flux et le reflux ; de là le nom d'Entre deux *mers* donné au pays qui s'étend entre les embouchures de la Garonne et de la Dordogne. On lit au roman de Troie : « En la partie « d'Orient Dont ja parlai premierement Oit seul « huit *mers*, c'est Capion, Et l'autre est *mer* Persi- « con ; Li tierce nomerent, ce m'est vis, La *mer* de « Tymbriadis, Li qatre renomerent apres Par nom « la *mer* Eufrates, Et la qinte *mer* Rubrum, Li siste « *mer* Arabicum, Li septisme *mer* ot nom Champ- « forte, Li huitisme dient la *mer* Morte. »]

Expressions : 1° « Lagan de la *mer*, » voir Lagan. — 2° « *Mer* majour, » l'océan, la mer qui est à l'extrémité de l'Ecosse. (Percef. I, fol. 103.) — 3° « Qui « veut apprendre à prier, aille souvent sur la *mer*. » (Cotgr.) — 4° « Qui est sur la *mer*, ne fait pas des « vents ce qu'il veut. » (Id.) — 5° « Goutte à goutte « la *mer* s'esgoutte. » (Ibid.) — 6° « Les rivieres « retournent à la *mer*. » (Id.) — 7° « Il boiroit la « *mer* et les poissons. » (Id.) — 8° « Celui qui se « met sur la *mer*, ou il est fol, ou il est pauvre, ou « il a envie de mourir. » (Id.) — 9° « Qui envoie « chetif en la *mer*, il n'en rapporte ne poisson ne « sel. » (Id.)

Merain. [Dépit, dans Perceval, d'après Borel : « Par *marain* sa lance brisa. »]

Meraleresse. [Sage femme : « Emmeline le « Hardie a esté receue à estre *meraleresse*, par la « relation de plusieurs femmes qui sçavent com- « ment *meralleresses* se doivent contenir en la dite « science. » (Reg. de l'hôtel de ville d'Amiens. an. 1267.)]

Merancolie. Folie. On lit à propos de la magie et de la sorcellerie :

C'est trop forte *merancolie*
Pour croire et ouvrer faussement
Qu'il en viengne nul sauvement ;
Mais on en pert l'ame et la vie. *(Modus, f. 228.)*

On lit « *merancolie* joieuse, » dans Froissart poës. p. 123.

Merancolier. [S'attrister, dans Froissart, II f. 391 ; V, f. 4.]

Merancolieux. [Mélancolique : « Comme R « bert Briseteste feust très austers, merveilleux « *merancolieux*. » (JJ. 108, p. 151, an. 1375.)]

Femme est toudis *merancolieuse*
De legier croit et se muet souvant. *(Desch. f. 29.)*

Merande. [Formule de serment : « Dy moy se « tu m'aymeras Ou par la *merande* ou non. » (Chansons du xve siècle, p. 14.)]

Merastre. Marâtre :

Et le pere n'est pere, ains inique perastre
Et la mere n'est mere, ains inique *merastre*
Qui ne veut de son part elever que le corps. *(Perrin, 65.)*

Merc. [1° Marque : « Li clers porte sun *merc* « en sum le chief adès. » (Th. de Cantorbery, 30.)] — « S'il advient que les (abeilles) entrent en creux « d'arbre qui ne soit pas à celui qui les suit, il doit « *prendre merc de l'arbre*, et le rapporter devant « justice. » (Ordon. I, p. 242.) — [2° Limites d'une forêt, d'un champ clos, dans Partonopex, v. 517, 639. — 3° Trace : « Quant il out trouvé son couvers « Et tres bien avisé lors *mers*. » (Bestiaire, dans D. C. II, 584a.)] — 4° Empreinte : « Lequel brevet « sera signé dudict greffier, ...sans y faire apposer « signe, scel ou *merc* de nos dits baillifs. » (Ordon. de l'eschiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. f. 43.) — « Et pour avoir congnoissance des cuirs « par eux visités, auront iceulx visiteurs .II. mar- « teaux pour signer et marquer lesdits cuirs visités, « c'est assavoir ung au seing et *merc* de la fleur de « lis. » (1389, Ordonn. des Assises ; L. C. de D.)] — 5° Cimier d'un heaume :

A tant a vestu son hauberc
De son heaume sont d'or li *merc*. *(Blanchandin, f. 181.)*

6° « .....Anciennement en France, on fixoit des « *mercs* ou des bornes à l'égard des coups que les « hommes se pouvoient donner les uns aux autres « dans leurs querelles, pour distinguer les coups « qui sont dangereux, d'avec ceux qui ne le sont « pas, et pour fixer par ce moyen les amendes. » (Laur.) — On lit *mercs* dans le C. G. II, p. 565.

1. Merchier. [Remercier : « De Dieu de saint « gloire l'a *merchié*. » (Aiol, v. 1246.)]

Ne sui pas chi ki avant cop *merchie*.
Poët. av. 1300. t. III, p. 1131.

2. Merchier. [Mercier : « *Merchier* à taulette, » au Cart. 21 de Corbie, péages de Péronne.]

Merchissement, *s.* Société pour la liberté du commerce entre plusieurs villes et pays de ce royaume, lesquels relevoient de différens seigneurs. « Si seigneur contre seigneur ont different pour « le *merchissement* de leurs terres et seigneuries, « ils, ne leurs baillifs ou prevots, ne pouront user « de prinses à ceste cause l'un sur l'autre, ains en « devront faire les plaintes et poursuites par devant « juges competents. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

Merci. [Voir Mercit. 1° Remercîment : « Sire, « dist-ele, grant *merci* vous en rent. » (Roncisv. 172.) — « Grans *mercis*, dit la chievre, bel enfant. » (Mén. de Reims, § 418.)] — 2° Récompense :

En cuer d'amans, d'amour de dame epris
Dont desiriers est la droite savours,
Et esperance en est li dous delis,
Estre amés est li *mercis*. *(Poët. av. 1300, IV, 1383.)*

Amours est volenté durant tous jors
Or ait *merci* qui merci crie. *(Ms. 7989², f. 61.)*

[« Ledit comte Derby qui fut moult noble et tres « gentil de cœur repondit : Qui *merci* prie, *merci* « doit avoir. » (Froiss. éd. Buchon, I, 1, 221.) — 3° Vie sauve : « Prendre à *merci*. » (Froissart, éd. Kervyn, II, 65.)]

Expressions : 1° [« Quand les pitaux de village « ont pris un loup, on emporte la teste par les pa- « roisses circonvoisines pour en tirer du commun « peuple quelques *grands mercis* en œufs, fromages « ou autrement. » (Pasquier, interprétation des institutes de Justinien, t. II, fol. 21.)] — 2° « Plait à « *mercy*, » droit de relief. (Du Cange, s. *Placitum*.) — 3° « Rachat à *mercy*, » payé à la volonté du seigneur. (Beaum. 406.) — 4° « Freres de la *mercy*, » religieux de la Trinité fondé pour la rédemption des captifs. — 5° « Rendre graces et *mercis*, » remercier. (Chr. de S. Denis, II, f. 20.) — 6° « *Merci* « Dieu, » vilain. (Cotgr.) — 7° « *Merci* crier, » faire pénitence, demander pardon.

En amour doit li homs premerains
Metre son temps et sa jonesce user,
Et quant est viex, à Dieu *merci crier*. *(Vat. n° 1522, 165.)*

8° « Estre à la *merci* le roy, ou du roy ou du « seigneur, » être à la discrétion ou volonté du roy, ou du seigneur, qui peuvent faire telle grâce ou exiger telle peine qu'il leur plaît ; c'est-à-dire l'amende appelée ailleurs *merciement*. (Ord. I, 100.) — 9° « Male *merci*, » male grâce, maudit soit. « *Male merci* du mepris enfreignant le divin com- « mandement. » (Pontus de Tyart, Discours du temps, f. 4.) — 10° « Venir à la *merci* de l'yglise, » se soumettre à son tribunal. (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, 726.) — 11° « Prier *merci*, » demander grâce. (Ms. 7996, p. 93.) — 12° « *Merci* té, » grand merci à toi : « *Merci té*, dit Guillaume. » (Rou, 57.) — 13° « A grés, et à *mercis*, » de bon gré, de bonne volonté. (Mousk. p. 747.) — 14° « Dire que … « grans *mercis*, » dire à quelqu'un qu'on lui est obligé. (Froiss. I, 23.) — 15° « Teue *merciz*, » s'il vous plait : « Gardez de Deuz *teue mercis*. » (Floire et Blanchefl. fol. 201.) — 16° « *Mercy* amoureuse, » grâce, faveur d'amour. (Oudin.) — 17° « Pour chere « *mercy*, » de grâce : « Cher sire, dist Ourseau, « *pour chere mercy*, ne vueillez avoir le cueur gros « sur moy. » (Percef. IV, f. 142.) — 18° « Vostre, ou « la vostre *mercy*, » grâce à vous. (Apol. d'Hérod. p. 543.) — 19° « Vostre bon *mercy*, » grâce à vous. (Petit J. de Saintré, p. 28.) — 20° « Sa *mercy*, ou la « sienne *mercy*, » grâce à lui : « *Sa mercy*, nous « osons à cette heure et parler, et escrire. » (Essais de Mont. II, p. 54.) — 21° « La *mercy* Dieu, » grâce à Dieu, Dieu merci. (Joinv. p. 41.) — 22° « Estre en « la greve *mercy* du roy, » s'est dit du prisonnier qui ne doit être relâché qu'en payant au roy une forte rançon. (Carta magna, fol. 30.) — 23° « Celuy « que tort avera, remeigne en nostre *mercy simple*, « *ou greve*, selonc ceo que il avera mercy ou cou- « lour de droit. » (Britt. Lois d'Anglet. fol. 219.) — 24° « Estre en *mercy* de sa vie, » encourir peine de mort :

En la mercy fut de sa vie
Comme repris de felonnie. *(Brut. f. 18.)*

Merciable. [1° Miséricordieux : « Dieus qui pius « est et *merciable*, oie nos oroisons. » (Ms. Saint Victor, Serm. du xiv° s.)] — 2° Qui se rend à merci :

Envers vous me rent-je coupable,
Quant je me rent si *merciable*,
Que vous pooez plus pardonner
Que ne vous puisse demander. *(Ms. 7218, f. 107.)*

Merciement. 1° Remerciement. (Lett. de Louis XII, t. II, p. 221.) — 2° Amende ; voir sous Merci 8°.

1. Mercier. [1° Remercier : « Li reis Marsilie « mult l'en ad *merciet*. » (Rol. v. 908.)]

Qui ne vous voudra amer,
Merciier, joir et loer,
Sans nul recouvrier, vous perdra. *(Ms. 7218, f. 121.)*
Tres bone amour en *merci*. *(Id. f. 204.)*

[2° Récompenser : « Deus... à ben le vos *mercie*. » (Rol. v. 519.)] — De là punir, faire repentir, dans un sens ironique : « Si Dieu les amenoit ceste part « que je peusse à eulx parler, je vous feroye *mer-* « *cier* de la honte que vous m'avez faicte. » (Lanc. du Lac, t. II, f. 64.)

2. Mercier. [Marchand mercier : « Et furent « mandé sans demeur A un *mercier* trente cen- « daus. » (Blonde et Jehan, v. 1612.)]

Expressions : 1° « Il y avoit un visiteur des mar- « chandises, poids, et aulnages, lequel prenoit titre « de *roy des merciers*, duquel les autres *merciers* « estoient tenus de prendre lettres, et les *merciers* « suivant la cour avoient lieu séparé. » (Fauchet, Orig. des dign. p. 35.)

2° Ce nos temoigne l'ecriture :
L'on doit le feme moult tencier
Qui *fait visage de mercier*. *(Poët. av. 1300, IV, 1324.)*

3° « Chacun sera *mercier*, chacun portera sa

« balle, » c'est-à-dire chacun portera la peine de ses péchés. (Oudin.) — 4° « A petit *mercier*, petit « pannier, » c'est-à-dire à un homme de basse condition, petite dépense. (Oudin.) — [« Petit *mercier*, « petit pannier ; Pourtant se je n'ay marchandise, « Qui soit du tout à vostre guise Ne blasmés pour « ce mon mestier. » (Ch. d'Orléans, 81° chanson.)] — 5° « Chaque *mercier* prise ses aiguilles, » chacun prise ce qu'il a. (Cotgr.) — 6° « Je tuerois un *mer-* « *cier* pour un peigne, » pour je suis en une extrême colère. (Oud. Cur. fr.) Rabelais, par plaisanterie, retourne le proverbe (I, 220): « O si vous « me y faictes votre lieutenant, dit Merdaille, je « tueroye ung pigne pour ung *mercier*. » — 7° « Il « n'est pas *mercier*, qui ne sait faire sa loge. » (Cotgr.) — 8° « A chasque *mercier* son pannier. » (Ibid.)

Mercit. [1° Miséricorde : « Qued avuisset de nos « Christus *mercit*. » (Eulalie.) — « Si preiez Deu « *mercit*. » (Rol. v. 1132.) — « Deus ait *mercit* de « l'anme. » (Id. v. 3721.) — 2° Discrétion : « S'en « ma *mercit* ne se culzt à mes pieds. » (Id. v. 2682.) — 3° Grâces, merci : « Cest premier colp est nostre « Deu *mercit*. » (Id. v. 1259.)]

Mercq. [Marque : « Quant il (l'épervier) a tous « ses sept *mercqs* (jà soit ce que j'aye bien veu tel « qui en avoit huit), il est adonc tenu pour fourmé. » (Mén. III, 2.)]

Mercredi. [« Arriverent à Sur à un *mercredi* « matin. » (Mén. de Reims, § 51.)]

Mercure. [1° Vif-argent : « Qui pourroit devaler « en terre, Et dedans la miniere enquerre, Et cer- « cher par subtile cure des metaulx le parfait « *mercure*. » (L'Alch. à nature, 192.)] — « Il a du « *mercure* à la teste, » il est un peu fou. (Cotgr.) — 2° Messager d'amour, comme jadis Mercure auprès de Jupiter, maquereau. (Hist. du Théâtre fr. t. IV, fol. 98.)

1. Mercuriale, *s.* Espèce d'herbe. « De *mer-* « *curiale*, de persiguiere, de orties. » (Rab. I, 76.)

2. Mercuriale, *s.* Assemblée qui se tenoit le mercredi. (Laur. Gloss. du Dr. fr. ; Pasquier, Rech. page 738.) — [« Pour obvier et pourvoir à toutes « contraventions à nos ordonnances et icelles faire « promptement cesser, voulons les *mercuriales* « estre tenues de six mois en six mois.... assçavoir « en nos dicts parlemens, les premiers mercredis « après la lecture des ordonnances qui se faict « après les festes de Saint Martin et Pasques..... « ausquelles *mercuriales*, voulons les fautes et « contraventions faictes à nos dites ordonnances « par les officiers de nos dictes cours, de quelque « ordre ou qualité qu'ils soyent, estre pleinement « et entierement deduictes. » (Ord. d'août 1539.) De là le sens de réprimande. — Quant à la *mercuriale* indiquant le prix du blé, du grain, on ne la trouve qu'en 1701 ; elle tire son nom de Mercure, protecteur des marchands et marchés.]

Mercurialiser. Cajoler. (Oudin.)

Mercurien. Censeur, qui fait des mercuriales. (Hist. du Théât. fr. II, 381.)

Mercurier. Critiquer, censurer : « Quelqu'un « qui poura avoir communication de ceste lettre « par vos mains, poura dire que je contrefaits le « censeur, et que je veux par une sotte outrecui- « dance *mercurier vos mercuriales*. » (Pasq. Lett. t. II, p. 436.)

Merdaille. Canaille. [« Et Bertrand Duguesclin « les Anglois moult travaille ; Hautement va criant : « tuez ceste *merdaille*. » (Cuvel. v. 5979.)]

Pour gouverner un grant tropel
De *merdailles*, et de coquins. *(Desch. f. 320.)*

. . . . Ja frapaille,
Ne *merdaille* ne saront de mon vouloir
Riens, fors par adevinaille. *(Vat. n° 1522, f. 166.)*

[« Les habitans de Nuef Castel vilainement cou- « rurent sus aux dis sergens, present ledit maire, « en disant tres deshonnestement : sanglante *mer-* « *daille*, vous faut-il ici faire cry de par le roy. » (JJ. 111, p. 132, an. 1377.) V. encore Froiss. II, 224.]

Merde. [1° Excréments : « Et quant li vilains « rien n'i voit, Lors cuide que ce soit fantosme, « Dont taste à sa main et si osme, Et sent que c'est « *merde* qui put. » (Ren. v. 3839.)] — 2° « *Merde* « de fer, » oxyde de fer. (Cotgr.) — [3° Injure : « Tu « me dois deux journées d'aoust, tu fais que mau- « vaise *merde* que tu les me dois tant. » (JJ. 109, p. 324, an. 1376.)]

Grant mestresse i est tricherie...
Merdes sont cels qui l'obeissent. *(Ms. 7218, f. 281.)*

« Elle me dist que une mauvaise *merde* me occi- « roit. » (Lanc. du Lac, I, f. 71.)

Expressions : 1° [« Pol, tu les sers de *merdes* fri- « tes. » (Mart. de S. Pierre et de S. Paul.)] — 2° « Quand plus remuet on la *merde*, Et de plus « put, Ço dist li vilains. » (Ms. 6812, fol. 76.) — 3° « Il y a de la *merde* au baston. » (Oudin.) — 4° « Le jeu tournera en *merde*. » (Ibid.) — 5° « Vous « ne scavez ce que c'est que manger *merde*, vostre « pere n'estoit pas pourceau. » (Ibid.) — 6° « Les « derniers en telles affaires font les grands coups, « et s'en vont *o merde et o linceux*. » (Contes d'Eutrapel, p. 304.)

7° Bien doit manoir ce fumier,
Cil qui n'a *merde* en haie. *(Vatic. 1490, f. 163.)*

8° A bon droit boit la *merde*,
Qui en son poing la chie.

Ce proverbe regarde ceux qui épousent une fille dont ils connoissent la mauvaise conduite. (Prov. du Vilain, f. 76.) — 9° « Robbe d'argent brodée de « *merde*. » (Cotgr.) — 10° « A cul de foirard tous- « jours abonde *merde*. » (Ibid.) — 11° « Le porc a « tout bon en soy, fors que la *merde*. » (Ibid.)

Merdefin, *s.* Médecin ignorant. (Cotgr.)

Merdereau, *s.* Terme de mépris : « Ung tas de « *merderaulx* lours. » (Coquillart, p. 173.)

Merderet. Endroit où l'on jette les immondices, à Sens. (D. C. sous *Marderellum*.)

Merderie, *s.* Vilenie :

. . . . Ki met s'etudie
En trufe, et en vent, et en *merderie (P. av. 1300, f. 1298.)*

Merdeux, *adj.* Injure :

Au soir, diront qu'ilz sont breneulx...
Eschars, *merdeux*, laches et chiches. *(Desch. f. 553.)*

Expression : « Faire du hardi *merdeux.* » Cette expression a été prise en bonne part. Louis XI dit d'une démarche très hardie du grand maitre de Chabannes : « Je suis en grant malaise, doutant que « le grand maitre ait *fait du hardi merdeux*, et si « Dieu ne le sauve, et Nostre Dame, et sa compa- « gnie, qu'ils ne se perdent par leur défaut. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 372.)

Merdoiseau-elle, *s.* Damoiseau, demoiselle : « Epitre d'un gentilhomme à une *merdoiselle.* » (Des Acc. Bigarr. p. 59.) — « Réponse de la gentil- « hommesse au *merdoiseau.* » (Id.)

1. Mere. [Du latin *mater.* 1° Mère : « Ne rever- « runt lur *meres* ne lur femmes. » (Rol. v. 1402.) — « Ains s'en fui à Clerevaus, où il avoit un sien « oncle, frere sa *mere.* » (Mén. de Reims, § 135.) — 2° Nourrice : « Nous à nostre chiere et amée *mere* « Agnès d'Issy, laquelle nous nourri de son leit, « avons donné 50 livres de tournois à rente. » (Registre de la Ch. des Comptes, f. 9 b, an. 1324.) — 3° Trou principal du terrier des lièvres et lapins : « Ils font volontiers leurs terriers en lieux mal « aiséz à becher,...... et n'ont qu'une *mere*, qui va « fort loing, laquelle est fort estroitte. » (Fouill., Vén. f. 73.)

Expressions :

1° Amors est mes à mains amere,
Se la borse n'est dame, et *mere.* *(Ms. 7218, f. 312.)*

2° Or oiés de la *mort* amere
Ki à tous est *commune mere*,
Et cascun remue, et cascune,
Et met del tout en sa coumune. *(Mouskes, p. 775.)*

3° « *Mere* aux cailles, ou des cailles, » fille ou femme grasse et en bon point. (Cotgrave.) — [C'est aussi le râle de genêts.] — 4° « *Mere* abbesse, » abbesse d'un monastère. (Du Cange, sous *Mater.*) — Dans ses Observations sur Joinville, p. 21, *mere* est pris pour « ayeule. » — 5° « *Mere* roe, » principale roue d'une horloge :

En ce dyal, dont grans est li merites,
Sont les heures .XXIIII. descrites...
Cil dyauls aussi se tourne et roe,
Par la vertu de celle *mere roe.* *(Froiss. Poës. f. 58.)*

6° [« Le suppliant parla à ung barbier,...... et lui « demanda si vouloit seigner une sacouhade des « *vaines de la mere* ;..... ledit barbier saigna icelle « Katerine es quatre parties de son corps, c'est « assavoir en chacun pié et en chacun bras..... des « *veines de la mere.* » (JJ. 200, p. 64, an. 1467.)] — 7° [*Mere* folle, nom que l'on donnait au chef d'une société burlesque qui s'était formée à Dijon, en 1454, sous le nom d'infanterie dijonnoise ; elle donna lieu à de tels abus que Louis XIII la supprima le 21 juin 1630. A Châlons, on l'appeloit *mere* folle ou gaillardon. (Du Tillot, Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous, 1751, in-12, pages 175 à 180.)] — 8° [« *Mere sotte*, » personnage des soties, jouées par les sots, association fondée en 1380. Ce fut l'un des titres de Pierre Gringoire.] — 9° « *Mere* au laict, » nourrice. (Perceforest, vol. IV, f. 34.) — 10° « *Mere* « branche, » à la différence de la fille de chesne. Voy. mes Antiquités, au titre de la chasse. On lit « *mere* de l'arbre, » dans le Ier vol. des Ordonn. p. 242. — 11° « *Mere* Dieu, » la sainte Vierge. (Rom. de Narcisse, f. 119.) — 12° « *Mere* des filles, » celle qui, dans les maisons des princesses, présidoit aux filles d'honneur. (Honn. de la Cour, ms. p. 74.) — 13° « Estre fille de *mere*, » être digne fille de sa mère. (Brant. Dam. Ill. p. 225.) — 14° « Etre *mere* « à quelqu'un, » protectrice :

Encor n'ont de noient mespris,
Ne fet pechié, ne autre chose
Dont Diex, ne se mere, les chose ;
Ains sont aussi com suer et frere,
La douce dame lor soit *mere.* *(Ms. 7218, f. 296.)*

15° « *Mere* de fontaine, » origine, *canale*, en italien. (Cotgrave.) — 16° « *Mere* grand, » grand-mère, aïeule : « Chanson qu'on chantoit dix ans, comme « je croy, devant que ma *mere grand* fut mariée. » (Apologie d'Hérod. p. 626.) — 17° « *Mere* né, » né de mère :

Car il n'est homme de *mere né*
Qui soit de plus noble lignye
Que ceulx de ceste compaignye. *(G. de la Bigne, f. 38.)*

18° « Homme de *mere*, » tout homme : « Onc- « ques mais à *homme de mere* n'en avoit veu faire « autant. » (Lanc. du Lac, III, f. 31.) — 19° « *Mere* « langue, » on le dit encore aujourd'hui des langues principales. (Bourgoing. de Orig. Voc. Vulg. épit. au roy, p. 7.) — 20° « *Mere* perle, » nacre de perle. (Cotgrave.) — 21° « *Mere* yglise, » la sainte Église. (Loix Norm. art. 1.) — Dans les Serm. de S. Bernard, p. 69, « nostre *meire* sainte Eglise, » répond au latin *ecclesia mater.* — 22° « Sachez que « l'en dist que amour de *mere* est plus grande que « amour de nourrice ; ainsy comme se l'en voulsist « dire qu'*il n'est amour que de mere.* » (Percefor., vol. III, f. 130.) — 23° « Mauvaise fille se mocque de « sa *mere.* » (Cotgrave.) — 24° « Prendre la *mere* au « nid. » (Id.) — 25° « Grosse *mere* aufrée. » (Ibid.) — « Ne connoitre ny le pere, ny la *mere*, d'une « personne, » ne la connoitre en aucune façon. (Mém. de Sully, t. II, p. 146.) — 26° « *Mere* piteuse « fait sa fille roigneuse. » (Cotgr.) — 27° « La *mere* « du timide ne sçait que c'est de pleurer. » (Ibid.)

2. Mere. [Voir MIER, pur, du latin *merus.* Vendange pressurée : « Queus vins que ce soit, « reech ou seur *mere.* » (Liv. des Mét. 290.)]

De là les expressions suivantes : 1° « *Mere* et « mixte impere. » (Froiss. V, *Impere.*) — 2° « *Mere* « creance, » véritable religion. (Vies des SS. Sorb. n° 60, col. 45.) — 3° « *Mere* empire. » « Par *merum* « *et mixtum imperium*, on entend ordinairement « la haute et basse justice....... autre est le *merum* « *imperium*, ou le *mixtum*, manières de parler « tirées du vin qui estant pur est plus fort, et au « contraire estant mêlé devient plus foible, ou des « couleurs qui sont plus vives quand elles sont

« sans meslange. Ainsi le *merum imperium* est le « plus severe, et le *mixtum* est le plus relaché et « d'une moindre authorité. » (Ord., t. V, p. 44.) — 4° « *Mere* goutte, » la liqueur qui découle avant qu'on ait foulé. (Du Cange, sous *Vinum de mera gutta*.) — [De là, au figuré, dans la Sat. Ménippée, p. 71 : « La pure cresme de nos provinces, la *mere* « goutte de nos gouvernements. »] — 5° « Lettres « *meres*, » entières ou authentiques : « Devoirs de « loy se doivent prouver par lettres en forme, ou « par record de juges vivans; *lettres* en formes sont « *meres* en elles, faisant plaine foy de ce quelles « contiennent. » (C. Gén. t. II, p. 849.) — 6° « *Mere* « regalle. » Le chapitre XVI de la Coutume de Bueil (N. C. G. II, p. 1241) est intitulé : « De la jurisdic- « tion et cognoissance des *meres regalles* et « autres, » après quoi, on lit : « Pour regard des « causes concernant les *meres regalles* à nous « concedées, et deues. »

3. Mere. [Plus grand, pour maire : « Comme ce « soit *mere* peché, *mere* penitence lui soit donnée, » en latin : « Cum *majus* constat esse peccatum, major « ei injungatur pœnitentia. » (Statuts de l'église de Tours, ms. lat. 1237, ch. 70, an. 1396.)]

Mereau, Merel. [1° Médailles ou monnaies de convention, de cuivre, de plomb et quelquefois d'argent, dont on usa à partir du XII° siècle, pour constater la présence des moines aux offices, pour prouver l'acquittement d'un droit au marché, pour représenter la journée d'un ouvrier, etc. Elles équivalaient à nos jetons de présence : « Le clerc des « *mereaulx* de l'aumosne. » (Ordonn. de 1346.)] — « Franc *merel*, » pour s'acquitter d'un péage, aux Ordonn. t. V, 216. — 2° Jetons : « Laisser mailles et « *mereaulx*, » laisser, donner tout ce qu'on a. (Desch. f. 360.)

Bien a son tens, et son *merel*,
Qui boit, et joe au tremerel. *(Cortois d'Artois.)*

3° Tache à l'honneur, marque infamante, défaite :

Cil s'en fuient sus el chastel,
Ne pueent *soufrir lor merel*. *(Blanch. f. 184.)*

4° Indice : « Vous aurez les *mereaux*, pour dis- « cerner le droit d'avec les loix fardées. » (Contes de Cholières, épith. fol. 5.) — 5° Dans un sens obscène, on lit : « Ceux qui ont perdu les *mereaux* « de leur naturalité, doivent perdre la qualité de « prêtres. » (Ibid. fol. 128.) — 6° Un *merel* étoit la marque qui, dans la vicomté de l'eau de Rouen, se donnoit pour servir de preuve que la marchandise avoit été acquittée. (Laur.) — 7° Cette marque servoit à la cour pour entrer dans un bal, comme on le voit ici en parlant d'un ballet : « La reine com- « manda à Mr d'Espernon et à moy de garder les « avenues, et ne laisser passer que ceux qui auroient « *mereaux* pour marque de pouvoir entrer. » (Mém. de Bassompierre, II, p. 2.) — 8° [Injure : « Icellui « Labastide criast au suppliant : ribault, traitre, « *mereau*. » (JJ. 207, p. 334, an. 1482.)]

Merelle. [Forme féminine du précédent. Jeu de marelle (voir ce mot) : « A mon dit seigneur (le « duc d'Orléans) pour jouer aux *mereles* dedans « le bateau. » (Ducs de Bourg. n° 6700, an. 1448.)]

Gieux de dez et de *merelles*
Vous soit toudis deveables. *(Desch. f. 100.)*

De là, au figuré :

. . . . . Pour gaigner grosses *merelles*,
Deffendent leurs fausses querelles,
. . . . . Et s'abbandonnent
A servir ceux qui plus leur donnent. *(A. Chart. p. 665.)*

Expressions : 1° « Traire de bonne *merelle*, » amener un bon coup, se tirer d'affaire :

De bonne *merelle*
A trait, qui s'est delivrez
D'amour, ou n'a fors grietez. *(Vatic. 1522, f. 154.)*

2° « Traire fausse *merelle*, » mal jouer :

Li miens cuers i va tous jors tendant,
C'onques vers li ne *trest fausse merelle*. *(P. 1300, f. 634.)*

3° « Traire sauve *merelle*, » jouer sans perdre :

Si le doi bien servir mieus que devant,
Et se vers li ai *trait sauve merele*,
Merci l'en pri de cuer humiliant,
Ne m'irai mais si eses en chantant
Pieça que jou sui cuis de l'estincele. *(Vat. 1490, f. 124.)*

4° « Ne plus traire point ne *merelle*, » ne plus jouer :

Si fu l'eschequier mis en cage,
Sans plus *traire point ne merelle*. *(Ms. 6812, f. 52.)*

5° « Changer la *merelle*, » la chance, la face des ch ses :

. . . . Une novele
Li vint qui *changea la merele*. *(MS. 6812, f. 87.)*

6° « Avoir la *merele*, » le profit. (Id. f. 65.)

Merellé. [Qui ressemble à une marelle : « Esdits « menteaux ne meltront aucunes peaulx *merellées*, « bigarrées, clavelées, ne peaulx de mouton. » (Ord. Juill. 1486.)]

Merellier. [Table pour jouer à la marelle : « Gieus de tables et d'eschequiers De boulles et de « *merelliers*. » (Gullev. Pelerin.)]

Meremelin. [Miramolin, calife; corruption de l'arabe *emir al moumenim*, commandeur des croyants : « Que je ne vuel estre semblanz *Mere-* « *melin*, ne ses parans. » (Thib. de Champ. II, page 118.)]

Merement. Chagrin, dépit :

. . . . . Les voix et les complaintes
Et les grans cris des meres, maintes
Qu'elles font, et les *meremens*
Et les pleurs et les villemens
Pour leurs enfans qui mors gisoient. *(III Maries, f. 100.)*

Merence. Mérite : « François premier,..... « prince de bon jugement, et bien scachant choisir « les personnes selon leur suffisance, et *bien* « *mérence*. » (Du Verdier, Biblioth. p. 170.)

Merencolie. [1° Folie, dans G. Guiart, I, 222.] — 2° Colère :

Paour, hayne, ou jalousie
Le mectent en *merencolye*
Contre ceulx avec qui il vole,
Car il les bat et les affole. *(G. de la Bigne, f. 91.)*

3° Dépit : « Je ne puis reposer ne dormir pour la « grande solicitude et *merencolie* qui me travaille. »

de la Toison d'Or, vol. I, f. 51.) — 4° Bile, au re : « La *merencolie* est froide et seiche. » ius, f. 209.)

Merencolier. 1° Etre soucieux :

Tousjours grouche, cils jours *merencolie*
Se devant lui (sa femme) n'est toudis prompte et preste.
Eust. Desch. fol. 363.

2° Songer :

Ainsi va *merencoliant*
Femme et parlant, qui est enclose. *(Ibid. f. 500.)*

3° Affliger :

Et puis Jacob en pas fermes et seurs
Qui espousa en ung coup les deux seurs;
Il fut trompé dont se *merencollia*,
Car pour Rachel luy fut donné Lia.
Les Tri. de Petrarque, par le baron d'Oppede, f. 81.

Merendé. [Sorte de serment : « La *merendé*, je « l'ama bin. » (Refrain aux Ch. du XVe s. p. 92.)]

Meresse, *s.* Maitresse, femme de qui l'on dépend :

Le fiz à nostre *meresse*
Me dona hier cest anel,
Et dit que à la septembre
Aurai corroie et chapel. *(P. av. 1300, IV, f. 1430.)*

Meretricale, *adj.* De concubine : « Ma sœur « Exione... detiennent-ils soubs le joug de servitude « *meretricale.* » (Triomp. des IX Preux, p. 227.) — [« En maniere *meretricale,* » au registre JJ. 195, p. 906, an. 1473.]

Meretris. [Courtisane : « Et ma seror la pute « *meretris,* Par cui je sui si vilment recuillis. » (Bat. d'Alesch. v. 2890.)]

Ah! dist ele, pecheris,
Tant mar fui onques *meretris,*
Com mar fis les ordes pekiés
Por qoi Dex est vers moi iriés. *(Vies des SS. 61, col. 9.)*
Ciés les *meretrix* prist ostel,
Illuec fist son cors venel. *(Ibid. n° 61, col. 2.)*

Merge, *s.* Oiseau de mer, plongeon : « Un oye, « ou un *merge* agitez sur l'eau. » (Merlin, Cocaie, t. I, p. 349.)

Merger, *v.* Plonger : « L'hebene...... bois *mer-* « *geant* au fond des eaux. » (R. d'Alector, p. 111.)

Mergle. [Houe pour labourer la vigne, au reg. JJ. 153, p. 237, an. 1397.]

Merguiller. [Rouler dans le margouillis : « Espristrent de fu le tuen saintuarie; en terre « *merguillerent* le tabernacle del tuen num. » (Lib. psalmor. 98.)]

Meri. Qui a des mérites. On a dit de la Vierge :

Si digne Vierge et si serie,
Sur toutes dames miex *merie.* *(III Maries, p. 329.)*

Meriane. [Midi, dans un bestiaire ms. : « Ausi « comme l'asne recane A mienuit, à *meriane.* » (Du Cange, sous *Meridies.*)]

Meriau. 1° Méreau : « Ung *meriau* d'estaing, ou « estoit empraint le nom de Jesus. » (Journal de Paris sous Charles VI, p. 125.) — 2° Coups :

Aus destriers donnent tes *meriax*
A mont, parmi les hateriax,
Que des pesans cops qu'il ourdissent,
En pluseurs lieus les estourdissent. *(G. Guiart, f. 244.)*
Lors les veissiez entrebatre,
Et donner *meriaus,* et poingnies,
Et muselées, et graingnies,
En lieu de gasteles rasiz,
Si tres granz que par les nasiz
Leur saut le sanc plenierement. *(Ibid. f. 332.)*

Meridiane. Midi :

Puis fit s'ost aceminer ;
Si vinrent ensemble à Viane
Un mardy puis *meridiane.* *(Mousk. p. 249.)*

Meridien. Gens venant du Midi, dans Percefor. t. IV, fol. 60.

Merie. [Droits du maire, au livre rouge de la Chambre des Comptes, an. 1339.]

Merien. 1° Merrain, bois : « Estendant ses « racines et son *merien.* » (Desch. 21.) — 2° Matière :

Li ventres a esté eureux
Qui fut emplis de tel *merien.* *(Desch. f. 559.)*

3° Soutien, appui : « Les vertus sont de foible « *merien.* » (Desch. f. 307.)

Les faiz aux diz sont de foible *merien,*
Car la bouche fait trop le cuer deffaire,
Elle promest, et parole trop bien
Et le cuer ment. *(Desch. f. 40.)*

4° Lignée :

Et si verront leur lignie, et *merien*
Vivre et regner au monde sans diffamie. *(Desch. f. 436.)*

Expression : « Rendre du fust *merien,* » rendre la pareille :

A tels chanteurs respondez courte messe
Du fust qu'ils font *rendez leur le merien ;*
A grant moqueur faut grant moqueresse. *(Desch. 225.)*

Meriene. [Méridienne; cette forme était encore employée au XVIIe siècle par Moisant de Brieux : « Entre ces afaires, li reis David à un jur levad « après *merienne.* » (Rois, p. 154.)] — « En este « en temps de la *meriene* soient les hus de le par- « lour et de la gardein, ...clos. » (Règle des religieuses de Ste Marie de Sopewel, dans Du Cange, sous *Meridiana.*)

Merin. « Le *merin* ou sergent de la paroisse, « doit faire les criées. » (C. G. II, p. 730.)

Merine (jouer à la pince).

Et quant la lune estoit serine,
Moult bien *à la pince merine*
Juiens aussi, en temps d'esté. *(Froiss. Poës. p. 86.)*

Meriner, *v.* Goûter, l'après dinée. (Cotgr.)

Merir. 1° Mériter : « Ainsi me faces (Dieu) estre « participant de ceulx qui.... gardent les comman- « demens, que par timour de servitude je *merisse* « avenir à grace d'amour. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 375.) — 2° Récompenser : « Dieux vous voeille « *merir* le courtoisie que vous me faites. » (Froiss. IV, p. 208.)]

Nuls preudoms n'est *meris* pour ses bienfaits.
Desch. fol. 124.

Amors, je t'ai lonc tens servi
Mes malement le m'as *meri.* *(Ms. 7218, f. 215.)*
Diex doint k'il me soit *mery,*
Et qu'ele m'en saice gré. *(Poës. av. 1300, III, f. 1078.)*

3° [Donner en récompense : « Dameldieu le vos « *mire* quand je l'arai. » (Aiol, v. 459.) — « Damel- « dex, se li plaist, il li *merisse.* » (Id. v. 3509.)]

Qui les veit lors des esperons ferir
Dire pouvoit qu'ils vouloient conquerir
Quelque gros pris, dont on vouloit *merir*
Li mieulx fuyant. *(J. Marot, p. 122.)*

4° Rendre la pareille : « Ha sire, dist le roy, tant « m'avez faict de bien qu'il n'est qui le puisse *merir*, « sinon Dieu. » (Percef. II, f. 45.)

Dieux vous *merise* cest servise
Dont joie avez en mon cuer mise.
Athis, dans Du Cange sous *Merere*.

Expressions : 1° « *Merir* à quelqu'un ses guerre« dons, et ses desserles, » récompenser de ses services. (G. Guiart, 95.) — 2° « *Merir* à quelqu'un « le guerredonnement, et la saudée, » donner, payer la récompense et la solde :

Amors, fiance ai en vous voirement,
Kadès vos ai servie et honorée,
Bien m'en poés le guerredonnement
A cest besoig *merir et la saudée*.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1097.

Merise, *s. f.* Espèce de cerise :

La cerise et le cerisier
La *merise* et le merisier. *(Belleau, II, p. 45.)*

Merita. [Pluriel de *meritum*, au sens de reliques : « Le *merita* d'une des onze mille vierges, et « le repositoire et le pié. » (Inv. de la Ste Chapelle, au reg. *Noster*, f. 196.)]

1. Merite. [1° Ce qui mérite récompense ou punition : « Les merites de ta *merite*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 128.) — « Nous voulons qu'il soit ars « et pendu, si aura le guerredon de ses *merites*. » (Froiss. XIV, 68.) — 2° Récompense : « Pechié porte « sa peine et bienfait sa *merite*. » (J. de Meung, Test. p. 209.)] — « Bienfait ne se doit sans *merite* « passer : Elle lui donna le dixième rose... il atten« doit encores plus grant *merite*. » (Percef. V, 82.) — 3° Honoraires : « Auront (les avocats) pour touttes « missives concernant les *merites*, ou instruction « des procez, deux pattars et demy. » (N. C. G. II, p. 100.) — 4° Punition :

Larrons, murdriers et sodomites,
Qui tous temps pires devenez,
Et vostre createur troublez,
Vous en arez crueulx *merites*. *(Desch. f. 90.)*

Hérode, après avoir fait mourir les petits enfans, chassa Jésus-Christ jusqu'en Egypte :

Mes il en ot *male merite*,
Il en mourut à deshonor. *(Ms. 7218, f. 105.)*

5° Remerciement : « A celuy doit on rendre graces « et *merites* qui est souverain de tous les roys. » (Chron. de S. Denis, I, f. 57.) — 6° La justice, le bon droit d'une cause : « En expediant et jugeant les « procez... plusieurs de nos conseilliers se excusent « à dire leurs opinions soubs umbre qu'ils n'ayent « entendu les *merites* des dits procez. » (Ordon. de l'échiquier, à la suite de l'Anc. Cout. de Norm. 39.)

2. Merite. [Digne, de *meritus* : « Il en estoit « bien *merites*. » (Froiss. VI, 326.) — « Il n'estoit « pas dignes ne *merites* de gouverner le monde. » (Froiss. IX, 141.)]

Meritement. A bon droit, comme le latin *merito* : « Une royne si digne, qui meprisant la « grandeur du monde auquel *meritement* devoit « commander. » (Enigmes de Sylvain, épit. p. 4.)

Meriter. 1° Récompenser : « Ce meffait cy,.... « vous est pardonné ; adonc respondirent-ils tous « d'une voix : Dieu le veuille *meriter* au roy, et à « son bon conseil. » (Froiss. II, p. 146.) — 2° Devoir récompense : « Il se sentoit grandement tenu au « pape Clément, car..... en Avignon le pape et les « cardinaux tous excellemment l'avoient honnoré, « et donné plus qu'il ne leur avoit demandé..... si « ensuivoit qu'il leur *meritast* le guerdon ; et aussi « au departement d'Avignon, il avoit.... promis au « pape qu'il pourvoyeroit et entendroit à ses beson« gnes. » (Froiss. IV, p. 99.) — 3° Rendre service : « Murdrir ton roy.... qui t'avoit *merité*, et fait tant « de biens. » (Tri. des IX Preux, p. 178.)

Meritoire. [« Riens, quant à pardurable gloire, « N'estoit devant croix *meritoire*. » (J. de Meung, p. 674.)]

Meritoirement, *adv.* Justement, raisonnablement. « Dieu a *meritoirement* permis que ces grands « pillages se soient absorbez par la mer. » (Mont. Ess. t. III, p. 230.)

Meriz. Mérites : « Sire, par mener tes vie, mes « *meriz* sont tourmens. » (Ch. de Gast. Phéb. 365.)

Merlaison, *s.* Chasse au merle : « Ballet de la « *merlaison*, ou de la chasse du merle.... dansé en « 1635. » (Beauchamps, Rech. du théât. III, p. 110.)

Merlanc. [Merlan : « Nus poissonniers de mer « ne puet metre raie, ne amener poisson salé, ne « *merlanc* salé, que le fuerre qui est dessus les « paniers ne soit ostez ès hales, ains que le poisson « soit venduz. » (Liv. des Mét. 269.)] — « *Merlan* « frit, » personne de mauvaise grâce. (Oudin.) — [Au temps de La Curne, les *merlans* étaient les perruquiers, blanchis par la poudre, comme ces poissons par la farine.]

Merle. [Merle : « Ce fu un jour de mai que « chascuns oisiaus crie, Que li rosignaus chante et « la *merle* et la pie. » (Chans. d'Antioche, I, 693.)]

Expressions : 1° « *Merle* blanc, » chose impossible : « Je vous donnerai un *merle blanc*. » (Oudin, Cur. fr.) — 2° « *Merle* bleu. » (Cotgr.) — 3° « *Merle* « au collier. » (Ibid.)

Merlé. Grisonnant, de *misculare*, *mesler*, par rhotacisme :

.... Mon chief blon en celle ay trouvay,
Blanc et *merlé*.... *(Desch. f. 169.)*

Merlée. Mêlée : « Tançons, *merlées*. » (Ord. III, page 578.)

Merler. Fréquenter :

Humbles pitiez, *merler*, povre honteux
Fait mieus à visiter
C'uns truans qui quiert sa proie.
Poët. av. 1300, t. IV, p. 1306.

Merlet. Petit merle. (Cotgrave.)

Merlette. [Peut-être sifflet, caquet : « Icellui « sergent avoit esté audit Suippe par aucuns des « habitans d'illec batuz et feruz d'un coustel parmi « le corps tout oultre en plusieurs lieux, en disant :

« Tu ne sergenteras plus, va porter ta *merlette* à « Chastillon. » (JJ. 109, p. 293, an. 1376.)]

Merlier, *s.* On lit en parlant du salaire des bourreliers : « Une avalouere garnie de *merliers* « de cuir, la meillieure huit sols, » (Ord. II, 371.)

1. **Merlin**, *subst.* Assommoir de boucher : « Serpes, haches, ou *merlin.* » (N. C. G. II, 1096.)

2. **Merlin**, *subst.* Enfant sans père, dans la loi mahométane. (Mont. Ess. II, p. 363.)

3. **Merlin.** [Personnage traditionnel qui, dans les légendes celtiques, exerce un grand pouvoir magique ; en bas breton *Marzin.*]

Merlis. [Querelleur, brouillon, dans Beauman. ms. ch. I, p. 3.]

Merlon, *s.* Intervalle de créneaux et embrasures.

Merlot (trot-trot). Espèce de jeu d'enfans.

Puis juiens à un aultre jeu
Qu'on dist à la kewe leu leu,
Et aussi au *trot trot, merlot.* *(Froiss. Poës. p. 86.)*

Merlu, *s.* Poisson de mer qu'on appelle *merluche*, quand il a été séché. [« *Merlus* est fait, ce « semble de morue. » (Mén. II, 5.) — « Pour ne per- « dre l'eau salée Du *merlut* quand il bouilloit, De la « soupe il en faisoit. » (Bassel. f. 44.)] — « *Merlus*, « poisson ainsi appellé, en quelques provinces de « France, et *melue* parée dans d'autres. » (Naudé, des Coups d'Etat, p.71.)

Expressions : 1° « Chausses à queue de *merlus*, « tailléez, ou faites à queue de *merlus*, » qui est partagée en deux comme les canons d'une culotte, comme on dit à queue d'aronde, parlant du bois. (Cotgr.) — [Nous disons habit à queue de morue.] — 2° « Souppe de *merlus.* » (Rab. V, p. 126.)

Merme. [Moindre ; de là « *merme* d'age, » mineur : « Mais si il avient que celui qui requiert « heritage a été *merme* d'age, en temps que l'autre « l'a tenu. » (Ass. de Jerusalem, ch. 37.)]

Mermer. Priver de : « J'ay esté *mermé* de ma « paye. » (Ass. de Jerusalem, p. 126.) — « *Mermé* « de son fief. » (Id. p. 132.)

Mer-monde. Mer du monde : « Escueils perilleux de ceste *mer-monde*, bouillonnante de tant « de griefves et malheureuses peines. » (Lett. de Pasq. III, p. 695.)

Merquatour. [Qui fait argent de tout ; on a dit des cardinaux : « De la grant cour je fis un tour, « Là où mainent li cardounal ; Mais tous les trouvai « d'un atour ; Chà et là tous sont *merquatour.* » (D. C. Observ. sur Joinv. p. 99.)]

Merque. 1° Marque :

. . . . . . Vostre frere aux victoires adestre,
Qui sur leur dos sa vertu fit connestre
En *merque* rouge. *(A. Jamin, p. 19.)*

2° Sceau : « Leurs seings et *merques* manuelles. » (N. C. G. I, 417.) — 3° Droit de marque : « (Le comte « de Ponthieu) fut prins du marquis de Bade pour « *merque*, pour tant qu'iceluy marquis avoit autre- « fois eu de ses gens destroussez au pays de Hai- « nault. » (Monstrel. I, p. 305.)

Merquedi. Mercredi : « Faire publier... par « quatre jours de *merquedis.* » (N. C. G. I, 774.)

Merquier. [Marquer, au registre JJ. 61, p. 290, an. 1321.]

Merrai-ez. [Futur de *mener* : « *Merrai.* » (Agol. v. 883.) — « Si i *merrez* Torleu, le rei per- « sis. » (Rol. v. 3204.)]

Merraulx. [Mereaux : « Payé pour une estampe « à marquer des *merraulx* de plomb pour bailler « aux gens de ce lieu, assistant au *salve*, au lieu de « lyards, puisque l'on ne pouvoit trouver de mon- « noye. » (Archives de S. Maclou de Rouen, an. 1575.)]

Merrelle. [Marelle : « Et li miens cuers vait « tous jors atendant N'onkes vers li ne traist fauce « *merrelle.* » (Wackernagel, p. 48.)]

Merrer. [Labourer à la marre, au registre JJ. 163, p. 344, an. 1409.]

Merrien. [1° Merrain, bois de charpente : « Lors se porpenserent de un mult bon engin ; que « il fermerent tote l'ost de bones lices et de bons « *merriens* et de bones barres. » (Villeh. § 166.)] — « Aucun....... ne pourra penre *merrien*, ne busche « pour ediffier, ou ardoir. » (Ordonn. II, p. 246.) — 2° Bois, forêt :

Entre ouy parmy les *merriens*,
Deduit de trompes et de chiens. *(Chasse d'amours, 102.)*

3° Bois du cerf :

L'en voit les cerfs naturelment muer,
L'an une fois, le *merrien.* *(Desch. f. 327.)*

4° Lieu, endroit : « Trop est cours perilleus *merriens.* » (Id. f. 255.) — 5° Origine : « Ce peuple de « povre *merrien.* » (Id. f. 572.) — 6° Complexion : « J'ay les jambes de trop foible *merrien.* » (Desch. folio 38.)

Merrir (se). S'affliger. Duguesclin dit au duc de Lancastre : « Sire, ne me vueilliez pas *merrir* « se j'ay fait mon devoir contre vostre chevalier, « car il m'avoit fait desraison. » (Ménard, p. 105.)

Mers. Marques, taches : « Le faucon pelerin..... « a les *mers* de la queue bien vermeus. » (Modus, folio 109.)

Mersandière. [Etang ou marais : « Luy, pour « une pièce de pré assis audit Vitri contenant dix « minées ou environ..... tenant à une *mersandière* « que Pierre Boin tient dudit écuyer. » (1510, Terrier de Vitri.) L. C. de D.]

Mervax. Merveille :

Ce n'est *mervax* se je m'esmai,
Qu'avant que vigne avril ne mai
Aura karesme. *(Ms. 7615, II, f. 130.)*

Merveillable. Merveilleux :

A peine puet estre creue,
Tant par est fiere, et *merveillable.* *(Ms. 7218, f. 123.)*

Merveille-oille. [1° Sujet d'étonnement : « N'en est *merveille* se Karles ad irur. » (Roland, v. 2877.) — « Et mult granz *mervoille* ere la bial-

Instruct. à ses filles, f. 1.) — 5° Cruel : « J'ai goute « ès rains moult *merveilleuse*. » (Ms. 7218, f. 211.)

Il estoit grans, et *merveillex*,
Et maufez, et de laide hure. *(Id. f. 242.)*

6° Fâcheux : « Il fait icy le plus *merveilleux* « temps... que l'on vit oncque faire, car incessam- « ment il pleut. » (Lett. de Louis XII, I, p. 250.) — 7° [Etonné : « Quand le suppliant vit le sang, il fut « bien *merveilleux* et esbahy. » (JJ. 176, pièce 311, an. 1443.)] — « *Merveilleux* sui de vo gentil cor- « saige. » (Desch. f. 151.) — 8° Courroucé :

Li peres fu toz *merveilleus*,
Quant il les oï desresnier,
Forment se prist à couroucier. *(Ms. 7218, f. 171.)*

Mervelle. Voir Merveille. Supplice terrible. Parlant de Charles Martel, qui avoit donné aux laïcs les dîmes de l'Eglise, on lit :

Et pour le peciet soufroit-il
Cele grant paiune, et cel peril,
Et mainte *mervelle* pesant. *(Mouskes, p. 54.)*

Mervoille. Miracle. (Voir sous Merveille.)

Et quant il oit la *mervoille*,
Robe d'esquallate vermoille
A vestüe forrée d'ermine. *(Ms. 7615, II f. 149.)*

Mervoyer. S'affliger :

Diex, dit Joseph, pères de gloire,
Qui pourra fame james croire ?
A poy que je ne me *mervoy*
Ceste est grosse, bien le voy ;
He my, qui a basti tel plet ;
Cilz affaires point ne me plest. *(III Maries, f. 74.)*
Jamais nul jour ne seray jacobin
Ne prescheray en la feste de roys.
Pourquoy ? pour ce qu'on *mervoye* d'engin. *(Desch. 185.)*

1. Mes. [1° Cas sujet de l'adject. possessif : « Tu « n'ies *mes* hum, ne jo ne sui tis sire. » (Roland, v. 297.) — Le Gloss. de M. L. Gautier donne *mes ;* le texte porte *mis.* — « *Mes* fils remansist en mon « leu et gardast la terre. » (Villeh., § 65.) — « Ossi « fera Jehan *mes* freres. » (Froiss. II, 352.) — « *Mes* « mareschaus o vous ira. » (G. Guiart, folio 112.) — 2° Cas régime plur. masc. et fém. : « A si grant tort « m'ociz *mes* cumpaignuns. » (Roland, v. 1899.) — « Il est mis filz e si tiendrat *mes* marches. » (Id. v. 3716.) — « Les assié (mil besanz d'or) chascun an « à penre au jour mon seigneur saint Jehan « Baptiste à *mes* rentes de Babiloine. » (Mén. de Reims, § 207.) — « Or t'apenrai, dit la masenge au « païsan, se tu veus, *mes* trois sens. » (Id. § 462.)]

2. Mes. [Messager, du latin *missus :* « Si l' m'a « nunciet mis *mes* li sulians. » (Roland, v. 319.) — « Li *mes*, qui du roy vint, dist au duc en l'oreille. » (Wace.) — « Ensi s'en alerent à l'ostel le duc, et « furent mandé li *mes*. » (Villehard., § 98.) — « Se « aucuns devoit au *mes* le roy deniers, et le *mes* « s'en fu alé clamer à la justice le roy, et le ber de « qui castelerie ce seroit, en demandast la cour à « avoir, il n'en auroit point, car les meubles au *mes* « le roy sont le roy. » (Etabliss. de S. Louis, liv. I, ch. 126.) — « Devant eus se jetta li *mes* à genouil- « lon. » (Cuvelier.)]

3. Mes. [1° Mets, plat : « Et les bons *mes* fist il « priveement embler, E sis faiseit as povres en la « vile porter. » (Thom. de Cantorbery, 93.) — « J'ai « mangié avec aus grant foison de divers *mes* de « char, et beu de bons vins fors et clers. » (Joinv., § 658.) — « Que ne nus ne bers ne cuens ne prelaz « ne clers ne autres dou reaume, en quel estat que « il soit, ne puisse doner à mengier for trois *mes* « touz simples. » (Ordonn. somptuaire de Phil. le Hardi.) — 2° Portion : « Et chascune acouchiée « dudit hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. » (Ord. III, 584, an. 1362.)

Expression : « *Mets de mariage.* » (Voir sous Mariage.) Il était exigé des nouveaux mariés par le seigneur, comme du nouveau prêtre par les jeunes gens du village : « A laquelle solennité (de la nou- « velle messe) icellui Henri pria et requist plusieurs « de ses amis et voisins.... au disner et soupper.... « Après lequel soupper.... ledit Jaquet demanda le « *mes*, c'est assavoir un pot p'ain de vin, un pain « et une piece de char : auquel ledit Henry respondi « qu'il s'en alast ; car à telle feste n'en devoit on « rien payer. » (JJ. 124, p. 274, an. 1384.)]

4 Mes. [1° Maison, de *mansus :* « Estoit sa « meson et son *mez*, Mult i avoit longuement mez. » (Ruteb. II, 248.)] — « Chef *mes*, » manoir princi- « pal. » (Cotgrave.) — « Li quens l'en amena à son « *mes*. » (Ph. Mouskes, p. 495.) — [2° Buisson d'un cerf ? : « Et le grant cerf à *mes* li vint. » (Chr. angl.-norm. I, 54.)]

5. Mes. Demeuré. Voir le précédent.

Et li quens Renaus ot tant *mes*
En prison, que mors en remes. *(Mouskes, p. 756.)*

6. Mes. [Triste, comme *mas, mat :* « Et mainte « fois veult amors ke je soie *Mes* et pensis, dolens « et corresous. » (Wackernagel, p. 25.)]

7. Mes. [Du latin *magis.* 1° Plus, et les expressions qui en dérivent] : « Donc le guerpi, et ne « l' tint *mes*. » (Partonop. f. 166.)

Pauvres n'a *mes* nul droit, ce sevent li plusor :
Cil qui plus donne à cort si a meillor valor,
Et qui miex scait trahir, on le tient à meillor.
Fauch. Lang. et Poës. fr. p. 96.

Fins cuers loiaus
Mes de mes maus
Vos praigne pitiés. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1476.)*

« Chascun est creus de che que il tesmoigne con- « tre li par se lettre, et non pas pour li, *mes* que li « roys. » (Beaum. p. 216.)

Cil dui vassal qui tant conquistrent
Tant ourent terres, tant roiz pristrent,
Après la mort, de lor ennor
N'ont chescun *ne mes* sa longour.
Quel bien lor fet, qui miex lor est
De lour pris, et de lour conquest. *(Rou, p. 145.)*

« Ne *mez* lui soul, » rien que lui seul. On lit à l'occasion du duc Richard II, qui pardonna à son frère Guillaume sa révolte :

Par le conseil le conte Raoul
N'out au conseil *ne mez lui soul,*
Li donna tout en la comté,
Et cil l'en jura fealté. *(Rou, p. 167.)*

« *Mes* gueres, » plus guères :

. . . . Veilliez trestuit,
N'i a *mes gueres* de la nuit. *(Ms. 7218. f. 147.)*

« *Mes* toujours, » à jamais : « Nous voullons, et « commandons.... estre.... mises à execution, de « point en point, à *tousjours mes.* » (Ord. I, p. 567.) — 2° Longtemps, plus longtemps :

. . . . De mains ne de pié
Ne li estoit ongles remés,
Et s'il auques i euist *mes*
Il y fu mors, et tout sans faile
Pris et traïs en la bataille. *(Mousk. p. 532.)*

Li povres hom mauves
Ne porte que son fés,
C'est chose achotivée ;
Et riches bers punés,
Quant se faut *lonc tens mès*
En valt mains sa contrée. *(Prov. du Cte de Bret. f. 115.)*

3° Jadis, autrefois :

Assez sa face destournoit
Pour regarder en autres lieux,
Mais au travers l'ueil retournoit,
Au lieu qui lui plaisoit le mieulx.
J'apperçeu le trait de ses yeulx
Tout empenné d'humbles requestes,
Et dis à par moy, si m'aist Dieux,
Autel fuz *mes* comme vous estes. *(A. Chartier, p. 505.)*

4° Mais : « A voulu donner au jouvencel son pri- « sonnier, *mes* messeigneurs les commissaires « disdrent..... que quelconque met prisonnier en « lieu fort, sans le congié de ceulx ayant povoir, il « pert le prisonnier, et est confisqué au capitaine. » (Le Jouvencel, p. 249.)

Mesaasmer. Voir Mesaesmer. Mépriser, dans Renart, v. 12864.

Mesaccord. Mésintelligence : « Vous vous for- « malisez de ce qu'il y a *mesaccord* entre nos « docteurs. » (Chol. f. 55.)

Mesadvenance. Ineptie. (Rob. Estienne.)

Mesadvenant, *adj.* Messéant : « Toutte affec- « tation, nommément en la gayeté, et liberté fran- « çoise est *mesadvenante* au courtisan. » (Mont. Ess. I, p. 262.)

Mesadventure. Mésaventure. (Britton, Lois d'Angl. f. 96.)

Mesadventuré,—ureux. Malheureux, funeste : « Le roy Polices de Nubie fut *mesadventuré* « de ses deux femmes. » (Percef. VI, f. 96.) — « Le « lieu estoit *mesadventureux*, et luy dresserent les « cheveux en la teste comme esquilles. » (Ibid. vol. IV, f. 23.)

Mesadvenu, *part.* Arrivé mal :

Nous est le sort pareil *mesadvenu :*
Si grand malheur n'est jamais advenu. *(Cretin, p. 140.)*

Mesaesmer, *v.* Mésestimer :

Voirs est qu'Aristote blasma
Son seignor, et *mesaama*,
Qui tant s'estoit mis en amer. *(Alex. et Arist. f. 73.)*

Trop amours *mesaesme*,
Qui a II est ententieus. *(Vat. n° 1490, f. 150.)*

S'un autre le *mesaemast*
Il se sceust molt bien vengier. *(Fabl. de S. G. f. 337.)*

Mesage. [1° Message : « Et eslurent li prison « deus d'iaus pour porteir ce *mesage*. » (Mén. de Reims, § 167.) — 2° Messager : « Lors furent mandei « li *mesage* que Solehadins i avoit envoiez. » (Id. § 42.)]

Mesagier. [Messager : « Atant descendirent li « *mesagier* le roi, et entrerent en la sale, et salue- « rent le conte. » (Mén. de Reims, § 73.) — « Et « prisent un coulon *mesagier* qui avoit estei nourriz « en Babiloine. » (Mén. de Reims, § 159.)]

Mesaige. Malaise : « Je vois le pueple que Diex « m'a chargé morir à si grant *mesaige* comme de « faim. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, c. 694.)

Mesaise. [*Subs. féminin.* Malaise physique ou moral : « A-il *mesaise* au monde qu'à la moie com- « pere. » (Berte, coupl. 18e.) — « Et assez en apor- « toit-on en littieres qui à grant *mesaise* venoient. » (Villeh. § 290.) — « Et firent escrire unes letres es « queis il avoit escrit leur *mesaise* et leur morta- « litei. » (Mén. de Reims, § 159.) — « Ils avoient « toutes *mesaises* de fain et de froit. » (Froissart, t. II, p. 67.)]

On congnoist le bien par le mal,
Et la douçour qu'on appelle aise,
Par la durté d'avoir *mesaise*. *(Desch. f. 561.)*

Patience debatz apaise,....
Produit biens, escheve *mezaise*. *(Vig. de Ch. VII, p. 38.)*

Mesaisié,—aesié,—aiesié. [1° Malade : « Et « fist le malade et le *mésaisié*, et s'en vint en « l'ospital Saint Jehan, et requist que on le heber- « jast, que il en avoit mout grant mestier. » (Mén. de Reims, § 199.) — « Et là eut des gens pour la « chaleur eschauffés et par presse moult *mesaisiés*. » (Froiss. XIV, 16.) — « La royne de France fut sur « le point d'estre *mesaisie*. » (Id.)] — « Ot tousjours « grand pitié des pouvres, des oppressez et des « *mesaisiez*. » (Chr. ms. de Nangis, p. 4.)

Tuit en ploroient de pitié,
Quant le virent *mesaesié*. *(Floire et Bl. f. 193.)*

2° Embarrassé :

Moult est *mesaesiez*
Qui est desconseilliez. *(Marcoul et Salemon, f. 117.)*

Mesaisier. [1° Affliger : « Vous savez que li « saiges dit, que mesaise que li om ait au cuer, ne « li doit parer ou visaige ; car cil qui le fait, en fait « liez ses ennemis et en *mesaise* ses amis. » (Joinv. § 604.) — 2° Maltraiter : « Et entrerent en le terre « dou conte de Saint Pol et le *mesaisierent* de grant « fachon. » (Froiss. VII, 438.)]

. . . . De ce fist moult aproisier,
Car il ne volt *mesaesier*. *(Floire et Bl. f. 204.)*

3° [Se mettre en peine : « Oy, oy, je irai ou en- « voieray à Paris pour oyr droit ? Je ne m'en *mesai-* « *seray* ja ! » (Froiss. XIV, 352.)] — 4° Se désoler : « Le roy se print à penser au dommaige de son « frere, et à la perte de sa seur, et en ce pensement « se print fort à *mesaiser*. » (Percef. II, f. 19.)

Un petitet vous apaisiez,
Point si fort ne vous *mesaisiez*. *(III Maries, p. 228.)*

Mesalé. [1° Gâté, corrompu : « Car se je ai « presté à aucun fourment tout sain, et il le me « vuet rendre *mesalé*, je ne le sui pas tenus à « prendre. » (Beaum. ms. ch. XXXVII, p. 97.)] —

le lesdiz blez ou grains estoient enbouquiés, ou *nesalés.* » (Ordonn. III, p. 330, an. 1358.)

. . . . Mangié delectable
Avions assez, s'il fut salez,
Et li pains ne fust *mesalez.* *(Desch. f. 498.)*

2° Enchanté, ensorcelé :

Tant voit li anfes granz beautez
Que moult cuide estre *mesalez,*
Et cuide ce soit faerie. *(Partonop. f. 127.)*

Mesaler. 1° Se corrompre : « Vin qui devient « mauvais, ou blé qui *mesale.* » (Beaum. p. 190.) — 2° S'égarer. (Partonop. v. 808.) — 3° Faire un voyage malheureux :

Mez je sai bien qu'il *mesala,*
Ne pout en Normandie entrer,
N'i ne se pout illec aler. *(Rou, f. 277.)*

4° Expirer :

Ne puis mesnage tenir
Entre sains, puisque je *mesalc.* *(Ms. 7218, f. 61.)*

Mésamé. Malmené, mal en point :

Quant la Vierge lei entendy,
A pou le cuer ne li fendy ;
A la terre chey pamée,
Comme morte, et *mesamée.* *(III Maries, p. 159.)*

Mesamer. [Malmener : « Et quant ses palefrois « fu venus, il courut sus mont aigrement à Poince « l'escuier ; et quand il l'ot bien *mesamei,* je li dis. » (Joinv. § 661.) — « Hennequin l'Alement *mesamast* « et feist signe de lui (suppliant) haïr et voloir « mal. » (JJ. 95, p. 191, an. 1364.)]

Mesaraigne. Musaraigne. (Cotgr.)

Mesardie. Action d'un musard :

L'un soustient contre cinq ou six,
Qu'estre accoudé, c'est *mesardie.* *(C. Marot, p. 225.)*

Mesarrans, *adj.* Errans, égarés :

Je n'enquier à nul autre aler,
Mais qu'à toy, que dois estre adressé,
Qui tous les *mesarrans* adresse. *(Ms. 6812, f. 50.)*

Mesarriver. Arriver du mal : « A qui il *mesar-* « *rive,* on lui mesfait. » (Cotgr.)

Mesasure. [Saumure : « Que tous herens en « masse demeurent en le *mesasure* de quoy il sont « enmasé, du lieu dont il viennent, soit blanc ou « roux, sans remuer des meses, là u il ont esté « enmasé. » (Liv. Rouge d'Abbeville, art. 4.)]

Mesatgier. [Messager, aux Ordonn. IX, 60, an. 1404.]

Mesavenir. [*Verbe impersonnel.* 1° Tourner à mal : « Ainsi commençai à coarder, Quand de Nar- « cissus me sovint, Cui malement en *mesavint.* » (Rose, v. 1526.) — « Et quiconques le fet à escient, « s'il l'en *mesavient,* c'est à bon droit. » (Beaum. XXXVII, 8.)] — 2° Etre messéant :

Et s'il a en vous tache qui trop i *mesaviegne,*
Ostez les en sus de vous, si qu'ele ne reviegne.
Fabl. ms. du R. n° 7218, fol. 334, V° col. 2.

Mesaventure. [« Halas, con dolorous domage « ci ot à l'empereor Henri et à tos les Latins de la « terre de Romenie, de tel homme (Boniface de « Montferrat) perdre par tel *mesaventure.* » (Villeh. § 500.)]

Mesavenue. [Mésaventure, dans Froiss.]

Mesavoir. [Maltraiter : « Et adonc s'entreprin- « rent à rancuner et à *mesavoir* l'un l'autre. » (JJ. 107, p. 266, an. 1375.)]

Mesbailler. [Maltraiter, dans Partonop. v. 2652.]

Mescaance—che. [Male chance, malheur : « Le *mescaanche* de l'ocission de sa femme. » (Pierre de Fontaines, ch. XIII, art. 28.)]

Se par lor foiblece, lor avient *mescaance,*
A la fin les fait Dex venir à repantance.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col 11.

Mescamment. [Malheureusement : « Et fu là « ochis Jacques Dartevelle *mescamment.* » (Froiss. t. IV, p. 323.)]

Mescance. [Malheur : « La remonstra la dite « dame au chevalier toutes ces *mescances.* » (Froiss. t. II, p. 51.)]

Mesceance. [Même sens : « Si s'avisa la dame « que elle li conteroit ces *mesceances.* » (Froissart t. II, p. 25.)]

Mesceans. Malheureux :

Ça et là trest la *mesceans,*
Com pelerins et marceans. *(Mousk. p. 23.)*

Meschaance. Male chance. On lit dans description d'un bouclier :

. . . . En l'escu un cheval fust,
Et sembloit que losengié fust
D'un rencontre, et d'une cheance,
A un sautoir de *meschaance.* *(Ms. 7615, II, f. 191.)*

Meschaans. Malheureux : « J'ay à non *mes-* « *chaans* d'amours. » (Poët. av. 1300, II, 939.)

Meschaignie. Domesticité :

De ce n'est pas *meschaignie,*
Car c'est une noble lignie.
Duchesne. Annot. sur Al. Chartier, p. 820.

Meschance. [1° Malheur, misère : « Si avint par « *meschance* que li cuens Gui de Saint Pol estoit « aleiz veoir les traicurs. » (Mén. de Reims, § 332.) — « Car ainsi s'en va *meschance,* Comme s'en va « bone chance. » (Consol. de Boèce, liv. II.) — « Icelui Denisart molt esmeu et querans sa male « *meschance,* assez tost après en reveillant le chat « qui dormoit. » (JJ. 155, p. 273, an. 1400.)]

Allons servir quelques seigneurs ;
Aucuns sont si petitz d'honneurs,
Que on n'y a que peine et *meschance*
Et pourfit quels selon les eurs. *(Malepaye, p. 59.)*

On disait au même sens : « male *meschance* » :

J'ay esté entrepris
En peril et en balance,
D'avoir grant *male meschance ;*
J'en suis hors, bien m'en est prins. *(Desch. f. 173.)*
Il a toute male *meschance.* *(Id. f. 452.)*

2° Méchanceté :

Tu es le vray Dieu qui *meschance*
N'aimes point, ne malignité. *(Borel, Dict.)*

Meschanceté. [Méchanceté : « Et des meschans « ne vient fort que *meschancetez.* » (Cuvelier, v. 20783.)]

2° Jeune garçon, jeune homme : « Très bien le « lievent et vieillart et *meschin.* » (Garin.) — « Vos « estes jones jovenciaux et *meschins.* » (Id.) — 3° Ecuyer, serviteur : « Les hyaumes mettent main- « tenant li *meschin.* » (Id.)]

1. Meschine. Féminin du précédent. 1° [Jeune fille, demoiselle : « Et autretant pucelles de jovent « qui totes soient *meschines* ensement. » (Agolant, page 180 b.)]

Genevre prist, l'en fist roine
Une cointe et noble *meschine ;*
Belle estoit et courtoise et gente,
Et aux nobles Romains parente. *(Brut, f. 73.)*

2° [Jeune femme : « Et à madame la roïne Qui « tant par este gente *meschine.* » (Renart, v. 12214.)] — 3° Suivante, chambrière, cuisinière : « La damoi- « selle...... chevauchoit moult richement, car elle « avoit en sa compaignie ung escuyer, et une « *meschine.* » (Percef. VI, fol. 82.)

Une selete à trois pecols
Avoit la *meschine* aportée,
Et la dame est desus montée. *(Ms. 7615, II, f. 148.)*

Ma fame fet son prest par li,
Ma *meschine* tout ensement,
Represte par li mon argent. *(Ms. 7218, f. 210.)*

. . . . Trop me grieve
Que ma *meschiene* est si esmievre
Mes ele me puet si haster
Qu'ele n'aura, de tout cest mois,
Au feu c'un petitet de pois. *(Ibid. f. 219.)*

4° Concubine : « Le roy Dagobert engendra en « une *meschine* le roy Sigebert, et mit les meurs « en vices. » (Chr. de S. Denis, éd. Vérard, I, 82.)

2. Meschine, *s.* Guérison :

Oy avez devant les signes,
Les miracles, et les *meschines,*
Les miracles que cil feront
Apertement qui ce croiront. *(III Maries, p. 107.)*

3. Meschines. Messine, ville de Sicile :

François entrent en mer à Gennes
Qui lassez à poi de déport,
Vont à *Meschines* prendre port. *(G. Guiart, f. 30.)*

Meschinete. 1° Jeune femme :

La *meschinete,* et ses maris,
S'entre amoient de bone amor. *(Ms. 7218, f. 184.)*

2° Fille de mauvaise vie :

Lors fait mander Aelison
Une *meschinete* de vie
Qui de cors fu bien escherie. *(Fabl. de S. G. p. 137.)*

Meschinnage. Service : « Aller en *meschin-* « *nage,* » se mettre en service, aux Ord. I, 224.

Meschite. [Mosquée : « Nul n'en sera Exempt « ne quite, Moustier, synagogue, *meschite,* Et toutes « lois de tous langaiges Y ont mis et metent leurs « gaiges. » (Poésie de 1376, dans D. C. s. *Meschita.*)]

Meschoisir. Mal choisir :

Et dient qu'il a *meschoisi,*
Quant d'un garçon fist son ami.
Tant bon chevalier l'atendoient
Qui tant bel, et tant riche estoient. *(Parton. f. 142.)*

Mesciés. [Situation pénible comme *meschief:* « Mais il n'i ot que boire, de chou fu li *mesciés.* » (Aiol, v. 5672.)]

Mescin. [V. Meschin. 1° Jeune homme : « Nivars « torne le resne vers le *mescin.* » (Aiol, v. 3101.)]

Au tans d'esté, par un matin,
Fut la dame, lés le *mescin,*
La bouce li baise, et le vis. *(Ms. 7989 2, f. 51.)*

2° Valet :

. . . . Ot un *mescin*
Qui l'a menés le droit cemin. *(Id. f. 47.)*

Mescine. 1° Vierge. On lit en parlant de la Sainte Vierge :

Illec est le bele roine
Qui ambeure est mere, et *mescine.*
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 60, col. 43.

2° [Concubine : « Anuit herbergerés à mon ostel : « Une de nos *mescines* al lit arés, Trestoute la plus « bele que quésirés, U tute la plus laide, se mieus « l'amés. » (Aiol, v. 1027.)] — 3° Servante :

Li a tel *mescine*
Qui de biauté vaut la roïne. *(Ms. 7989 2, f. 69.)*

4° Jeune femme :

. . . . D'une *mescine* ot uns fil ;
Cyproete, le dient cil,
Avoit la damoisiele à non,
Et fille estoit d'un haut baron. *(Mousk. p. 357.)*

Mesclaigne. [Blé méteil : « Une quarte de *mes-* « *claigne* de cens pour une terre située au terreur « de la Varenne. » (B. N. anc. 9899, 30°, an. 1418.)]

Mescle. [Même sens : « En plusieurs lieux du « Languedoc et de la Provence (le méteil) est nommé « *mescle* et coussegail. » (O. de Serres, 108.)]

Mescognoissant. Ignorant. (Cotgr.)

Mescognoistre. Etre ingrat. (Nicot.)

Mescognu. 1° Ignorant : « Faire la *mescognue.* » (Cont. de la reine de Navarre, p. 437.) — 2° Eclipsé : « La lumiere ne cessa point, aincoys estoit si grande « par la prayrie et par les loges, que la clarté du « jour en estoit *mescongnue.* » (Percef. II, f. 117.)

Mescoisir. Mal choisir :

Ains cuers qui vostres devient
N'a pas *mescoisi.* *(Vatic. n° 1490, f. 53.)*

Mescolance. [Confusion contradictoire, de l'italien *mescolanza,* mélange : « Il faudra malgré « nous user de mesme *mescolance* aux choses qui « se présentent. » (D'Aub. Hist. II, 77.)]

Mescompte. Erreur de compte : « Si vous cer- « tiffie que dedans trois jours ot apporté au Louvre « quinze mil harnois à armes, sans les *mescomptes.* » (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, p. 223.)

Mescompter. Tromper :

Rouart giete, Renart *mescompte,*
Ne connoissent honneur ne honte. *(Ms. 7615, I, f. 101.)*

Mesconeus. On appeloit *mesconeus* ceux qui étoient d'un royaume étranger. (Ord. I, préf. p. 16.)

Mescongnoissance. Ignorance : « Pour ceste « cause, ne pour autre, ne me combatray à vous... « et de tant que j'en ay fait, si a esté par *mescon-* « *gnoissance.* » (Percef. VI, fol. 101.)

Mesconnoissance. Ingratitude :

Vos injustes couroux, vostre *mesconnoissance,*
Par qui je me suis vu tout espoir retranché.
Desportes, p. 220.

Mesconseiller. [Donner un mauvais conseil. Partonopex, v. 2651.) — « Dist Renart, par Saint « Nicholas Ne te *mesconseillerai* pas. Que bien « m'as ma volonté fete. » (Ren. v. 25184.)]

Mesconte. [Erreur de compte : « S'ainsi n'est « que cil qui rechurent le conte metent avant *mes-* « *conte* ou deschevance, car adont convenroit il « que li contes fust recordés. » (Beaum. I, 6.)]

En cest mons n'a pas de gent dis
Qué Dieus la verité retret ;
Miex aiment *mescontes*, et mestret. *(Ms. 7615, I, f. 117.)*
Hazart, *mesconte* et mestrait
Furent la nuit à mon ostel. *(Ms. 7615, I, f. 116.)*

Mescontenter (se). Dict. de Rob. Estienne.

Mesconter. 1° Ne pas compter :

Nule povretez ne m'effronte,
Tout mon mal oubli, et *mesconte*. *(Ms. 7218, f. 61.)*

2° Mal compter :

Sus un cheval estoit montée
Si crus, c'on li peust conter
Les costes, tot, sans *mesconter*. *(Ms. 7615, II, f. 19.)*
Sovent *mescontent* et enborsent (les joueurs). *(Brut, 80.)*

Expressions : 1° « *Mesconter* les degrés, » les descendre sans les compter, être jeté du haut en bas.

Se or n'estoit por la gent
Et por mes amis ahonter
Je te feroie *mesconter*
De ces degrés une partie. *(Ms. 7218, f. 215.)*
Les degrez ont toz *mescontez*,
Et si les a toz enversez
Cil qui aloient à l'assaut. *(Ms. 7218, f. 147.)*

2° « *Mesconter* les pas, » faire fuir. (Ms. 6812, p. 73.)

Mesconteresse. [Femme qui trompe dans un compte : « Et si est fausse serruriere. Et une fausse « monnoiere Et une poitevineresse, Et de deniers « *mesconteresse*. » (Gullev. pèler.)]

Mesconvenanz, *adj.* Peu convenable. Dans S. Bernard, p. 115, il répond au latin *incongruus*.

Mescraindre. Craindre à tort : « Combien que « les idolastres atribuassent divinité à choses vaines, « toutes voies n'a il pas voulu que mespris ou force « fust faicte sans paine en lieu dedié par eux au « titre de déité, pour ce que les mescréans ne de- « voient sainnement villener, ne *mescraindre* ce « que par erreur ils advouroient comme Dieu tout « puissant. » (Al. Chartier, l'Espér. p. 310.)

Mescreable. [Païen : « Makaires le salue, li « quivers *mescreable*. » (Aiol, v. 9591.)]

Mescreance. [1° Mauvais soupçons : « Mes lis « estoit fais en mon paveillon, en tel maniere, que « nus ne pooit entrer ens, que il ne me veist gesir « en mon lit ; et ce fesoie je pour oster toutes *mes-* « *creances* de femmes. » (Joinv. § 502.) — 2° Défiance : « Et plus se douta de traïson ; et chei en « une grant *mescreance*, tel que il ne creoit nului ; « et mout fit destruire de ceus de son ostel. » (Mén. de Reims, § 239.)] — 3° Erreur de fait : « Qui pro- « met aucune chose à payer par *mescreance*, ja « soit ce que il s'y oblige par escrit, neantmoins « puisqu'il sera faict à apparoir par mal engin, il a « action de condiction induc, et s'en puet-on deffen- « dre. » (Bout. Som. rur. p. 377.)

Mescreandise. 1° Idolâtrie : « Charlemagne « demanda aux Saxons s'ils vouloient laisser la « *mescreandise* de leurs ydoles, et recevoir la foy « chrestienne. » (Chron. de S. Denis, I, fol. 102.) — 2° Hérésie ; Ph. Mouskes (ms. p. 602) parle ici des Albigeois :

. . . . Il i eut si grant planté
De *mescreandise* tournée,
Par le païs enracinée
Qu'on ne s' pot sorber, ne destruire.

Mescreant. 1° Jaloux, défiant : « Chil qi n'est « *mescreant* de sa mie. » (Vat. n° 1490, fol. 148.) — 2° [Païen : « Illoc jura li païens *mescreans*. » (Roncisval, 28.) — 3° Incrédule : « Li tiers ot non Jehans, « qui fu mauvais et desloiaus et *mescreanz* en « Dieu. » (Mén. de Reims, § 12.) — 4° Hérétique, hétérodoxe : « Je cuit estre *mescreans*, pour ce que « je ne puis mon cuer ahurter à ce que je croie ou « sacrement de l'autel, ainsi comme sainte Eglise « l'enseigne. » (Joinv. § 46.) — « Tuit cil qui croient « en la loy Haali, dient que cil qui croient en la loy « Mahommet sont *mescreant*. » (Id. § 459.) — « Nuls « *mescreant* ne doibt estre contrainct par guerre « ne aultrement pour venir à la foi catholique. » (Songe du Vergier, I, 54.)]

Mescreantise. Incrédulité : « Les martyrs..... « par leur mort ont trouvé l'entrée de perdurable « vie, et triumphé de la *mescreantise* des vivans. » (Alain Chartier, l'Espér. p. 286.)

Mescreu. [1° Païen : « Mal gueredon en ont li « *mescreu*. » (Aiol, v. 3055.)]

Un Juyf *mescreu* trop par es desloiez,
Tu as parlé de Dieu con home renoiez,
Tu ne crois pas en Dieu.
Disp. du Juif et du Chrétien, f. 108.

2° « *Mescreu* d'esperance, » désespéré. (Poës. d'Al. Chart. 646.) — 3° Non cru, non écouté : « Les « propres condamnations sont tousjours accreues, « les louanges *mescreues*. » (Mont. Ess. III, 244.) — Une fille ayant envie d'avoir une grue, dit :

Bele est et grant, et parcreue,
Se ge ne feusse *mescreue*
Je l'achatasse ja de toi. *(Fabl. de S. G. p. 209.)*

4° Soupçonné :

De sa mort fu la renommée
Qu'elle ot esté empoisonnée ;
Ne sai s'il fu de cui seu,
Mes un moine noir *mescreu*
En fu, c'est l'evesque de Troie
En Champaingne. *(Ms. 6812, f. 74.)*

Mescroire. [1° Soupçonner : « Car nous *mes-* « *creons* que vous ne soyés Englès. » (Froissart, t. II, fol. 330.)]

Un chevalier le *mescreoit*
Qui por sa fame le haoit. *(Ms. 7218, f. 184.)*
Li jalous *mescroit* par amistié. *(Vat. 1490, f. 154.)*
De traison vous *mescroi*. *(Id. 1522, f. 156.)*

2° Ne pas croire. Adam et Eve : « Dieu *mescrurent* « et crurent le serpent. » (Desch. f. 117.) — « Chose « qui moult faisoit le roy joyeulx et qui lui faisoit « *mescroire* les paroles que Morgan luy avoit

« dictes. » (Lanc. du Lac, III, fol. 128.) — 3° Croire qu'une chose n'est pas :

Volez me vos faire *mescroire*,
Ce que je tieng à mes deux mains ? *(Fabl. de S. G. 384.)*

4° [Etre hérétique : « Si que, s'il a aucun lai qui « *mescroie* en le foy. » (Beaum. XI, 2.)]

Mesdemainne. [Domaine : « Li abés et li eglise « desorenavant penront leur deus maires dedens « leur *mesdemainne*, dedens le pais de la commune « de Crandelin. » (Cartulaire de S. Jean de Laon, an. 1255.)]

Mesdevenir. [Arriver mal, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Mesdire. [1° Médire : « *Mesdire* de lui ne suffe- « rei neent. » (Thom. de Cantorb. 55.) — « Nulz ne « soit si hardis devant toy que il die parole qui « atraie et esmeuve à pechié, ne q'i *mesdie* d'autrui « par derieres en detractions. » (Joinv. § 746.) — « Nus n'est sur qui on ne *mesdie*. » (Ren. v. 2018.) — 2° Dire mal, se tromper : « J'ou *mesdi*, Dame, « merci ; oublié j'ere. » (Fl. et Blanch. v. 1743.)]

Mesdis, *s*. Médisance :

Escoter lor gas, et lor *mesdis*. *(Poët. av. 1300, III, 1118.)*
Courous, envie, *mesdi*. *(Vatic. n° 1522, f. 168.)*

On appelle dans Monstrelet « jour des *mesdits* » de ceux de Bruges, celui où ils se sont révoltés.

Faus escu as .II. jumelles
De loberie, et de *mesdiz*,
C'est li escu de deu partiz
Que portent tuit li mesdisans. *(Ms. 7615, t. II, f. 191.)*

Mesdisant. [Médisant : « Ja n'iert tant biaux ne « gracieux, Se dix en sont chiez lui assis, Des *mes-* « *dizans* i aura six, Et d'envieux i aura nuef. » (Ruteb. 273.)] — « Il ne seroit nuls *mesdisans* s'il « n'estoit des escoutans. » (Cotgrave.)

Mesdonner. Donner mal. (Cotgrave.)

Mese. [Caque : « Que tous herens en masse « demeurent en le mesasure...... sans remuer des « *meses*, là u il ont esté enmasé. » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 4.)]

Meseau–el–ele. [1° Lépreux, lépreuse : « Li « *mesel* ne poent estre heirs à nului, por tant que « la maladie soit apparoissante. » (Anc. Cout. de Norm.) — « Guiselin de Rebesnes pria ladite Per- « rette qu'elle voulsist bailler ledit enfant mortné, « et lui jura et afferma que ce n'estoit pour aucun « mal faire ; mais seulement lui mettroit on un pou « d'oignement en la main et lui en feroit on oindre « le visage du seigneur qui estoit *mesel* ; et par ce « sa raffle lui charroit de son visage. » (JJ. 162, p. 223, an. 1408.)] — « Plus crasseux que la tasse « d'un *meseau*. » (Cotgrave.)

S'ele estoit *mesele*
Cele à qui me suis donnés,
Vauroie jou mieus assés,
Qe mes cuers en langesist. *(Vat. n° 1490, f. 160.)*
On devroit par Saint Gile
Riche fame qui sert de barat et de guile,
Et qui, pour gaaignier, vent son cors, et avile,
Ausi com un *mesel*, chacier hors de la vile.
Ms. 7615, t. II, f. 140.

[Lépreux : « Ladite maison a acoustumé de rece- « voir les *méseaux*. » (1329, S. Ladre d'Orléans ; L. C. de D.)]

Juifs, Sarrazins, n'en font tropel,
Nul temps mangier ne leur envoy,
Car seursemé sont et *mesel*,
Deffendu leur est, sur leur pel,
Qu'ils ne manguissent telz morseaulx. *(Desch. f. 355.)*

2° Sale :

Dedenz sont tuit plain d'orties,
Viex en lor vie, orde, et *mesele*. *(Ste Léoc. f. 30.)*

3° Médisant, au figuré :

Quant ont les langues desploiées
Il les ont moult envenimées,
Et *meseles*, et sorsemées. *(Ste Léoc. f. 31.)*

Meselerie. [1° Lèpre, au propre et au figuré : « Nulle si laide *meselerie* ne puet estre (que le « péché mortel), » dans Joinv. § 27.) — « Il estoit « si malade de *mesellerie* que il cheoit tout par « pieces. » (Froiss. XI, 256.)] — « Quant la chair de « l'homme se monstre toute blanche sans mixture « de sang, et reluisant comme neige, c'est.... signe « infaillible de *meselerie*. » (Hist. de la Tois. d'Or, II, f. 82.) — 2° [Hôpital de lépreux, au gloss. 4120, an. 1352.]

Mesentendant. [Mal intentionné : « Que li « *mesentendant* en seront esbahi Et li bien enten- « dant en seront esjoi. » (Fierabras, p. 176*.)]

Si seroient *mesentendant*
Qui chest contes leur conteroit,
Tout ausi défoulés seroit,
Et vieus tenus par leur entendre. *(Ms. 7218. f. 154.)*

Meserrer. 1° S'égarer :

. . . . Entr'eus touz *meserrent*,
A pié et à cheval tant errent
Li conduit, et ceus qui les sivent,
Qu'à l'ost au Roy de France arrivent. *(G. Guiart, f. 66.)*

2° S'écarter du devoir :

Qui par vilain veut ouvrer
De s'onnour bien doit *meserrer*. *(Cléomadès.)*

3° Se tromper :

. . . . Je suis ci venu avant
Pour ung petit mesestant
Dont vers moy estes *mescrés* ;
S'il vous plaist, si l'amenderés. *(Athis.)*

4° Manquer :

. . . . Ai paour
Qu'amors ne m'ait oblié
Si la pri por Dé,
Si j'ai de riens *messeré*
Envers li, qu'ele en ait merci. *(Poës. av. 1300, I, p. 194.)*

5° Faire faute :

La fée fist en drap un euvre
Qui les fauces dames descuevre :
Ja dame qui l'ait afublée
S'ole a de riens *meserré*,
Vers son seignor, se ele l'a,
Li mantiaus bien ne li ferra. *(Ms. 7615, I, f. 113.)*

Meserriers. Egarement :

Se la moie se torne aillors
Qu'ele ne me doigt faire secors,
Dont meffait ele, et se mestorne,
Et sanz ce demeure et sejorne,
Erranz sui faiz par son secors,
Et mestornez par son mescors,

Mestornez par sa mestornée,
Mesalez par sa mesalée,
Mes mis, m'estor, mi mesaliers,
Mes sejors, et mes *meserriers*. *(Parton. f. 168.)*

Meserté. Egaré, qui a fait mal :

. . . . En leur cuer recongnoistront
Que n'avez pas trop *meserté*,
Ne perdue vostre bonté. *(Athis.)*

Mesescrire. 1° Ecrire calomnieusement. (Cotg.) — 2° Mal écrire : « L'un est ung fin et cauld regnard ; « l'autre mesdisant, *mesescripvant*. » (Rab. IV, 36.)

Mesese Malaise : « A moult tres grans *mesese* « estoit Du membre. » (Ms. 7615, II, f. 207.)

Mesestance. [1° Déplaisir, malheur : « Alés « vous en, si lor nonchiés, Mais gardez bien que « n'i targiés ; Car je sai bien tout sans doutance « Qu'il ont souvent grant *mesestance*. » (Vie ms. de J. C. dans D. C. sous *Malastantia*.) — « Biaus com- « peres, il me poise mout de votre *mesestance*. » (Mén. de Reims, § 416.)]

Fils moult est grant ta *mesestance* ;
De ta dolor ai grant pesance. *(Ms. 7218, f. 95.)*

. . . . . . L'une d'elle parla,
Si li conta leur *mesestance* :
Li chevalier en ot pesance,
Des pucelles ot grant pitié. *(Ms. 7615, II, f. 209.)*

2° Défaut :

Ains la voudra blamer d'aucune *mesestance*,
Par i tant qu'ele puist recorder de s'enfance.
Fabl. ms. 7218, fol. 334.

3° Infortune, situation fâcheuse : [« Li rois Henri « eut conseil que il passeroit outre et iroit veoir le « duc d'Ango et li recorderoit ossi se *mesestance*. » (Froiss. VII, 229.)]

Or n'atent mes nule pitance
Qui aliege ma *mesestance*. *(Ms. 7218, f. 61.)*

4° Forfait :

Et pour icele *mesestance*
En prist Lohiers sa penitance
En la glise de S. Martin,
Pour la guerre, et pour le hustin,
Que il avoit fait à son pere. *(Mousk. ms. p. 320.)*

Meseur. Malheur :

Eur et *meseur* est le gieu de la brique ;
Qui est heureus chascun lui donne et offre. *(Desch. 35.)*
Au monde n'a aujourd'hui que ces deux
Eur et *meseur*. *(Desch. f. 188.)*

Meseureux. *adj.* Malheureux : « Je n'en puis « avoir joie, tant sui *meseureux*. » (Ms. 7218, f. 345.)

Mesfaire. [1° Faire tort : « Ensi se tienent nostre « gent dedens le ville sans chou ke à nullui ne *mes-* « *font* riens. » (Villeh. § 663.) — « Se je vous ai de « riens *mesfait*, je le vous desferai. » (Joinville, § 111.) — « Dame, fait il, trop fols seroie Se jo de « ço vous *mesfaisoie*. » (Partonopex, v. 1773) — « A qui il mesarive, on lui *mesfait*. » (Cotgr.) — 2° Ne pas faire : « Se li faire on *mesfaisoit*. » (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.)]

Mesfaisant. Malfaisant : « Y avoit un levrier « fort *mesfaisant* qui entroit partout, et ne trou- « voit rien trop chaud ne trop pesant : pain, chair, « fourmage, tout lui estoit fourage. » (Des Perr., t. I, p. 136.)

Mesfait—et. [1° Qui a commis un méfait : « Que « son maistre ne fait l'enfes *mesfais*. » (Litt. Langue française, I, 231.) — « Meis Marés ert *mesfais* le roi « De sorfait et de grant desroi. » (Parton. v. 3785.) — 2° Mauvaise action : « Qui en ceste vengeance « iert pelerins verais, Quites sera et mondes de « trestous ses *mesfais*. » (Saxons, XV.)] — 3° Péché d'amour : « Le doux *mesfet*. » (J. Marot, p. 197.)

Se sorent d'aus entre besier
Mes je vous di qu'autre *mesfet*
A icele euro n'i ot fet. *(Ms. 7218, f. 354.)*

Mesgarde. Défiance : « Nous les trouverons « désarméz, et desgarnis, pour ce dont qu'ils ne se « prennent point en nulle *mesgarde* de nous. » (Lanc. du Lac, III, f. 39.)

Mesgeisserie. [Mégisserie : « Chacun maistre « de *mesgeisserie*. » (Ord. nov. 1487.)]

Mesget. Erreur de compte, inadvertance : « S'il « y avoit quelque partie obmise par les comptes, « au préjudice du receveur, ou du maistre, par « *mesget*, ou autrement, l'on sera reçeu à redres- « ser l'abus des dittes parties... et de faire nouveau « compte. » (N. C. G. II, p. 85.)

Mesgetter. [Dévier : « Comme l'exposant eust « joué de son arbalestre, et parce qu'elle ne tint « pas bien serré, ou que sa vire ne tenoit pas bien « en coche, ou se *mesgetta* pour le grant vent qu'il « faisoit. » (JJ. 121, p. 20, an. 1382.)]

Mesgeyiers. [Mégissier : « Couraiers, *mes-* « *geyiers*, Courez tost comme gaillart Prendre vo « part de Renart. » (Queue de Renart.)]

Mesgiale, *adj.* Passé au mégis : « Cuir *mes-* « *giale*. » (Médec. des chev. p. 7.)

Mesgins. [Peau mégissée : « Une chemise et « une peau de *mesgins*. » (JJ. 174, p. 313, an. 1429.)]

Mesgis. [Même sens : « Le suppliant print six « ou huit eschiefs de fil blanc, un pou de *mesgis*. » (JJ. 147, p. 95, an. 1394.) — « Le suppliant trouva « en icellui escrin une bourse de *mesgis* à usage « de femme. » (JJ. 158, p. 386, an. 1404.)]

Mesgismes. [Mégis : « Que nulz gantiers, bour- « liers esguilletiers et tanneurs ne pourront mettre « peaux de mouton, de veel ou de chevres en *mes-* « *gismes*. » (Ord. nov. 1487.)]

Mesgle. [Pioche : « Deux *mesgles*, que l'en dit « pioches à labourer ès vignes. » (JJ. 155, p. 370, an. 1400.)]

Mesgnie, Mesgniée. 1° Famille : « La belle « *mesgnie* que j'avois de six fils. » (Lanc. du Lac, f. 56.) — 2° Domestiques :

Ceux qui ont fille et fil
Et *mesgnie* pesant et chier. *(Desch. f. 544.)*

« Tel maistre, tel valet ; tel est le maistre, tel est « la *mesgnie*. » (Laur.) — « Plus y despent, qui plus « a de *mesgnie*. » (Desch., folio 55.) — « Paier leur « gent et leur *mesgnée*. » (Eust. Desch., f. 562.) — « Tousjours le comte de Foix a esté servi de bonne « *mesgnie*. » (Froiss., III, p. 32.) — « Quant ils se

« furent fait feste, les *mesgniées* se misrent à laver « et oster les tables. » (Percef. I, f. 128.)

Expression : « *Mesgnie* Hennequins, » famille de démons. (Voir Manuscrits français de P. Paris, t. I, p. 323.)

C'est la *mesgnie hanequin*
Qui de vous a qui le cœur faut :
Tant plus en i a, et pis vaut.
J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 118.

Mesgresse. Maigreur :

. . . . . . Par fautte d'avoir bledz,
De toutes pars sont pauvres assemblez
Crians, plorans par carrefours et rues ;
Mesgresse fait ainsi ses escourues. *(Faifeu, p. 4.)*

Mesgroier. Maigrir :

Peu à peu lui soit ostés (au faucon)
De la chair dessus les costez,
Sans le trop fort *mesgroier*. *(G. de la Bigne, f. 73.)*

Mesguerchier. [Mégissier, aux Ordonn. VIII, p. 597, an. 1311.]

Mesguichier. [Préparer en mégie : « Que nuls « archons ne soit houchiés de moutons, ne *mesguichié.* » (Livre Rouge d'Abbeville, art. 7.)]

Meshaigner. 1° Estropier : « Il lui trenche le « dextre bras, et du senestre lui *meshaigne.* » (Lancelot du Lac, I, 154.) — « Mené sur un cheval « maigre et *meshaigné.* » (Pasquier, Lettres, II.) — 2° Affliger : « Tant de maulx vous *meshaignent* de « jours en jours. » (Rabelais, V, 25.)

Meshain. 1° Malheur : « Elle avoit pitié du « *meshain* du povre. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, fol. 50 b.) — 2° Haine : « Ceux du parti « du comte d'Anjou mirent à mort grand nombre « de Normands par *meshain* et envie d'une nation « contre l'autre. » (La Colomb. Théâtre d'honneur, t. I, p. 254.)

Meshingandé. Dégingandé. (Cotgrave.)

Meshoen. [Composé de *mais* (et désormais) et *hoen, oan,* cette année, *hoc anno :* « Pour *meshoen* « adieu vous dy. » (Chans. du xvᵉ s. p. 7.) — « Adieu « pour *meshoen*, adieu. » (Id. p. 79.)]

Meshom. Méchant homme :

Tout happe et prant, elle a œil de renardo ;
De tel grenier devient chascun *meshom;*
On en pant l'un, souvent fault que l'autre arde.
Eust. Desch. fol. 238.

Meshuy. 1° Présentement : « *Meshuy*, c'est « fait. » (Montaigne, t. III, 29.) — « Il demanda s'il « pourroit *meshuy* parler à la recluse : Sire, dirent « ilz, nenny, mais demain. » (Lanc. du Lac, t. III, fol. 79.) — 2° Continuellement : « Elle haynoit bien « à despendre riens, et quant ses gens mangeoient, « elle leur reprouchoit. Comment, serez vous « *meshuy* à table? Vous ne faites que gaster et « gourmander le mien. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 67.)

Mesiaus. [Lépreux : « Quand *mesiaus* apele « home sain, ou quant li homs sain apele un mesel, « li *mesiaus* pot mettre en defense qu'il est hors de « la loy mondaine. » (Beaum. ch. 62.) — « Or vous « demant-je, fist il, lequel vous ameriés mieux, ou « que vous fussiés *mesiaus*, ou que vous eussiés « fait un pechié mortel. » (Joinv. § 27.)]

Mesiere. [1° Murailles : « Li rois fait aus cre- « niaus lancier Pour en desrompre les *maisieres.* » (Chron. de Norm. v. 8068.) — 2° Demeure, maison : « L'usage au bois mort en la forest des Bourges à « coper à la coignie pour son ardoir et son us en sa « maison et *mesieres.* » (Ch. de 1315.) — « L'expo- « sant chargié de vin print un estuy de cuir boulli « et onze cuillers d'argent dedens ; et ainsi abuvré « les porta mussier sur une *mesiere.* » (JJ. 154, p. 155, an. 1399.)]

Mesjeuer. [Tricher : « Sovent nos *mesjeue* et « mestrait. » (Chron. des ducs de Norm. III, 517.)]

Mesil. [Peut-être méteil : « Le carge de *mesil,* « xm den. » (Cartulaire de Corbie, 21, péages de Bapeaume, f. 360.)]

Mesion. [Dépenses : « Et la *mesion* que il fera « doit estre conté à la dete. » (Assises de Jérusalem, mss. ch. 111.)]

Mesire, Mesirier. [Merise, merisier : « Le « suppliant s'arresta à l'endroit d'un *mesirier* ou « avoit des *mesires* ;... lequel alteré de challeur se « print à cuillir desdites *mesires* pour soy reffroi- « chir. » (JJ. 197, p. 418, an. 1473.)]

Meskaant. A qui il arrive mal :

Qi plus haut tent, q'a li n'est aferant,
C'est à bon droit s'il l'en va *meskaant. (Vat. 1490, f. 107.)*

Meskesdi. Mercredi, en latin *feria quarta*. (Règle de S. Benoît, ch. 13.)

Meskine. [Jeune fille, dans Aiol.]

Meskinete. Même sens :

Je sui une *meskinete*
Nüe de dras, et povreté. *(Vat. nᵒ 1490, f. 112.)*

Meslange. Mêlée : « Au gros de la *meslange* « tous les personnages s'estoient trouvéz pesle- « mesle. » (Pasquier, Rech. liv. VII, p. 612.)

Mesle. [Nèfle ; c'est encore leur nom en Bretagne : « Le suppliant requist à icellui Poncelet lui « aidier à cueillir les neffles, appelées ou pais « (Laonnois) *mesles.* » (JJ. 189, p. 225, an. 1457.)]

Meslée. [1° Querelle, combat : « Dient païen : « desfaimes la *meslée.* » (Rol. v. 450.) — « Tensons « que l'on appelle *meslées.* » (Stat. de Charles Iᵉʳ, roi de Sicile.) — « Du gentil au vilain est trop mau- « vaise la *meslée.* » (Percef. II, f. 110.) — « Amours « n'est prouz qu'on conquiert par *meslée.* » (Poët. av. 1300, I, 109.) — 2° Foule : « Une *meslée* de gens « qui estoient assemblez au lieu de Semur pour « cuider avoir les pastez de certaines noces. » (JJ. 205, p. 285, an. 1579.)]

Mesléement. En désordre :

Ensi mè fait vivre, *mesléement*
Dire, et de joie. *(P. av. 1300, I, f. 296.)*

Mesler, oier. [1° S'attirer une querelle : « Je « me craindreie que vous vous *meslisez.* » (Rol., v. 257.)] — 2° Se brouiller, se quereller, se battre : « Celluy chevalier l'avoit *meslée* à son frere, et à « son pere, car il leur dist qu'elle aymoit ung che-

« valier, de folle amour. » (Lancelot du Lac, t. II, folio 10.)

Messires est *meslez* à moi,
Mais je ne sai dire porquoi. *(Fabl. de S. G. p. 310.)*
Le pere se *mesle* aux enfans...
Le frere son frere occiroit. *(Desch. f. 52.)*

3° S'embarrasser : « Les lances commancerent à « colongner les unes parmi les autres, et à se *mes-* « *loier.* » (Le Jouvencel, p. 492.) — 4° Mélanger des couleurs : « Son sein d'oeillets et de lys *meslié.* » (Amadis Jamyn, p. 93.) — « Barbe *meslée.* » (Ms. 7218, f. 348), c'est-à-dire grise. — 5° S'occuper de : « Qui se *mesle* d'autruy mestier, il trait sa vache « en un panier. » (Cotgr.) — « Il est bien heureux « qui se *mesle* de ses affaires. » (Id.)

Meslier. Cépage de l'arrondissement de Sens et du pays de Dreux. (Nicot.)

Meslieux, us. [Querelleur : « Icellui Guerars « qui estoit homme merveilleux, *meslieux* et « rioteux. » (JJ. 175, p. 115, an. 1432.)]

Li hom qui par coustume est *meslius* et estous,
S'il a une joie, il en a cent corrouz.
Le Doctrinal, ms. dans D. C. *Mesleia.*

Meslinge. 1° Couleur bigarrée : « En Arabie, « près la mer Rouge, il y a une fontaine, que si les « brebis en boivent, elles muent de couleur, et leur « laine qui estoit blanche, deviendra d'une autre « couleur... Bachus raporte leur *meslinge* à la cha- « leur et à l'air exterieur, et aux mineraux à tra- « vers desquels les eaux de ceste fontaine passent. » (Bouchet, Serées, I, p. 68.) — 2° [Etoffe bigarrée : « Deux pieces de drap gris, et demie aulne de *mes-* « *linge.* » (JJ. 198, p. 121, an. 1461.)]

Meslouable, *adj.* Blâmable : « L'insuffisance « et la sotise est louable en une action *meslouable.* » (Mont. Ess. III, p. 187.)

Meslouer, *v.* Désapprouver : « Les princes sont « loüez pour se picquer bien à propos contre les « petits, et *meslouez* pour mal à propos. » (Brant. sur les Duels, p. 328.)

Meslure. 1° Désordre : « Entouillé par *mes-* « *lure.* » (Borel, qui cite Coquillart) — 2° Mélange : « *Meslure* des herbes. » (Baïf, fol. 29.) — 3° Méleil, en Dauphiné.

Meslure. [Méteil, dans D. C. sous *Mescalia.*]

Mesmarcher. 1° Mal asseoir les pieds en marchant. (Cotgr.) — 2° « Se *mesmarcher*, » s'entend des chevaux qui se coupent, qui donnent d'un pied dans l'autre : « Si... vous voyez que du pied de der- « riere il se *mesmarche*, c'est à dire qu'il donne « dedans celui de devant. » (Charles IX, de la Chasse, p. 98.)

Mesmariage. [Droit de formariage : « Sans « paier mainmorte ne *mesmariage.* » (JJ. 74, p. 445, an. 1342.)]

Mesmarier. [Mal marier, dans Partonopex, v. 9399.]

Mesme. [Voir Meisme.]

Expressions : 1° « A *mesme*, » à mesure que, selon que :

A mesme que mes resveries
Se presentent, je les entasse. *(Mont. Ess. II, p. 174.)*

[« Le vin nous semble meilleur *à mesme que* « nous avons ouvert et lavé nos pores. » (Id. t. II, p. 18.)] — 2° « En *mesme* la maniere, » de la même manière. (Britt. Loix d'Anglet. fol. 126.) — 3° « De « *mesme* le, » de même que le. (Rabel. t. I, p. 265.) — 4° « De *mesme*, » pareillement : « Les bourgeois « boivent de bon vin, et leurs serviteurs *de* « *mesme.* » (Cotgr.) — 5° « Par la reson *mesme* la « conté, » par la même raison que la comté. (Dom Morice, Hist. de Bretagne, col. 1012, an. 1268.) — 6° « *Mesme* la, le, les, » la même, le même ou les mêmes. (Rym. I, p. 114, an. 1270.) — 7° « *Mesmes*, » le même : « C'est *mesmes* qui fu hui pandus. » (Ms. 7996, page 751.) — 8° « Boire à *mesmes* le pot. » (Contred. de Songecr. fol. 120.) — 9° « *Mesmes* leur « habits, » de même que leurs habits. (Mém. de Du Bell. III, p. 425.) — 10° « Mettre à *mesme*, » mettre à nu. (Oudin.) — 11° [*Mesmes*, surtout : « Nostre « langue ne doit pourtant estre desprisée, *mesmes* « de ceux auxquels elle est propre et naturelle. » (Du Bellay, I, 5 *.)]

Mesmement. Surtout : « François I, n'igno- « roit aucune histoire..... et *mesmement* de son « royaume. » (Du Verd. Biblioth. p. 350.) — « A ce « *mesmement*, » d'autant, plus que : « Il n'y a « homme au monde quant il se voit desherité que il « peust jamais aymer celluy qui l'a desherité, *à ce* « *mesmement* que vous desheritastes mon pere et « moy. » (Lanc. du Lac, III, f. 46.)

Mesmener. [Malmener : « Ainsi wacrerent les « choses une piece, et l'empereriz faisoit penre dou « leur et les *mesmenoit* durement. » (Mén. de Reims, § 446.)]

Li felon m'ont *mesmené.* *(P. av. 1300, III, p. 1067.)*

Mesmontance. [Blessure grave, comme *mes-* *haing :* « Item s'il fust que chacun ferist l'autre de « poings, de bastons ou de pierres, et tellement le « maniast que doubte y seroit de corps, ou que tel- « les *mesmontances* à l'avis de la loy fussent si « grans et si excessifs, que y auroit doubte de la « mort ou vraisemblable. » (Marten. Anecd. I, col. 1622, an. 1385.)]

Mesnable. Qui se laisse mener : « Frans et « *mesnables* et cortois. » (Partonopex, f. 161.)

Mesnage. [1° Maison entourée d'un herbage ou d'un verger : « Comme Guillaume de Landelles et « sa femme eussent acquis une portion de *mesnage* « assise à Baieux en la rue nommée Bienvenu. » (JJ. 107, p. 122, an. 1375.) — « Ilz passoient par un « *mesnage* qui estoit de Jehan Larçonneur de Rou- « cey ; icellui Hulart dist que oudit *mesnage* ou « hostel il oioit agneaulx. » (JJ. 124, p. 76, an. 1383.) — « Un *mesnage* qui appartenoit à Pierres Adigart, « assis en la parroisse Nostre Dame de Saint Lô, en « la rue de Tourteron. » (JJ. 130, p. 140, an. 1386.)] — « Les sœurs ne peuvent rien demander aux « manoirs et masures logées aux champs, que la « coustume appelloit anciennement *mesnages*, s'il

« n'y a plus de *mesnages* que de freres ; pourront « néantmoins prendre part ès maisons assises ès « villes, et bourgades. » (Cout. de Norm. au Cout. Gén. t. I, p. 1015.)

II° [Famille, gens de maison, domestiques : « Comme le suppliant feust avecques ses familiers « et *mesnage* au lieu de la Nozierre du conté de la « Marche. » (JJ. 169, p. 397, an. 1416.) — « Le sup- « pliant qui est demourant près Angiers, où il a « accoustumé de gaingner la povre vie de lui, ses « femmes et *mesnage* à labourer et perroyer. » (JJ. 187. p. 175, an. 1457.) — Dans un rouleau de la Chambre des Comptes de Paris, il est parlé des « chevaliers bannerets qui furent du *mesnage* de « Charles comte de Poitiers. » (Ordonn. I, p. 512.)]

III° [Ustensiles de ménage, meubles : « Plas, « escuelles, nappes, draps et autre *mesnage* dudit « hostel. » (JJ. 143, p. 287, an. 1392.) — « Icellui « Jehan disoit que le suppliant avoit emblé certain « *mesnage* qui estoit et appartenoit à sa cham- « briere. » (JJ. 163, p. 482, an. 1409.)] — « Et aveuc « ce faites jurer aux sains Euvangiles lesdiz rece- « veurs et nos tresoriers ..... que il ne prendront « robbes ne *mesnage* d'aucun seigneur. » (Ordonn. t. II, 284.) — [Les inventaires royaux et princiers ne faisaient mention des ménages, c'est-à-dire des ustensiles de cuisine de table, que s'ils étaient en argent doré : « Une maniere de *mesnage* de vais- « selle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en « un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un « grant bernigant, faisant aiguiere, .vi. hanaps « dedans, .III. doubles salieres, chacune à .vi. quar- « rez et .vi. cuillieres, toutes lesquelles parties « ncellées et verrées par les bors, pesant ensemble « .XXIII. marcs. » (Ducs de Bourgogne, n° 4193, an. 1420.)] — De là « remuer *mesnage*, » dans Rab. t. III, page 8, du jeu de *remue mesnage*, où chacun change de place, quand le chef de partie dit : remue mesnage.

IV° [Association conjugale : « Il n'y a si fol ne si « sage, s'il a guere esté en *mesnage*. » (*Choses qui faillent en mesnage*.)]

Expressions : 1° « Faire bon *mesnage*, » s'accorder bien ensemble. (Oudin.) — 2° « Il y a du mau- « vais *mesnage*, » de la dissension. (Ibid.) — 3° « Tout sert en *mesnage*. » (Mont. Ess. t. I, p. 231.) — 4° « Quatre *mesnages*, le pot à la graisse. » (Id.) — 5° « Tenir *mesnage* avec quelqu'un, » être marié ; « ne le pas tenir, » se séparer : « S'il entre jamais « en votre maison, que je sache que parliez jamais « à luy, je ne *tiendrai* jamais *mesnage* avec vous. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 115.) — 6° « Grasse « à prouffit de *mesnage*. » (Rab. IV, p. 41.)

V° Economie : « Tout vient à point qui tient *mes-* « *nage*. » (Colgr.) — « Vivre de *mesnage*. » (Oudin.)

VI° Déménagement. (Quinze Joyes du Mariage, page 165.)

Mesnageable. Qui se peut ménager. (Cotgr.)

Mesnagement. [Epargne, économie : « Ancien- « nement quand un gentilhomme, avec le bon *mes-* « *nagement* de sa femme laissoit à la fin de son « aage sa maison bien meublée à ses enfans, c'es- « toit beaucoup fait. » (Lanoue, 167.)]

1. Mesnager—ier. I° *subst.* 1° Chef d'un ménage, d'une famille : « Par l'ordonnance du con- « seil, furent mis par escrit tous les *mesnagers* de « Paris de tous les estats. » (Juvenal des Urs., Hist. de Charles VI, p. 329.) — « A l'environ de la place « y estoient venus demourer plusieurs *mesnagiers* « pour avoir le gaignage qui leur venoit des festes « qui y estoient chascun moys. » (Percef., V, f. 81.) — [« Auquel hamel il n'y a environ que six *mesna-* « *giers*. » (JJ. 138, p. 24, an. 1389.) — « Comme en « icelle ville (de Paris) de tout temps ait eu confrai- « rie d'arbalestriers de gens d'estat et *mesnagiers*. » (JJ. 165, page 80, an. 1410.)] — 2° Locataire ; on lit à l'occasion des Huguenots logés aux environs de Paris : « Les Parisiens ne prenoient pas plaisir « d'avoir tels *mesnagers* logez dans leurs censes. » (Disc. de La Noue, p. 738.) — 3° [Dépensier : « Des- « quels ornemens de soye le chapitre se pourra « servir, mesme aux obseques et funerailles des « personnes de ladite eglise selon leur estat et qua- « lité, et non autrement, ni les prester, sans le « consentement de l'evesque ou de son *mesnager*. » (Benéficiers du diocèse de Coutances, folio 82 b.)] — 4° Econome : « Ung bon *mesnagier* ne pert rien. » (Coquillart, p. 18.) — « Prou despendre, et peu gai- « gner, saccage le *mesnager*. » (Cotgrave.)

II° *adjectif*. 1° Domestique, pigeon *mesnager*. (Rabelais, IV, p. 13.) — 2° Econome : « Une femme « *mesnagere* entrant en une pauvre maison l'enri- « chit. » (O. de Serres, 818.) — 3° Médiocre : « Le « duc de Bourgogne..... mist sus un grand nombre « de gens payez à gages *mesnagers*... c'estoit quel- « que peu de chose qu'ils avoient pour se tenir « prests en leurs maisons. » (Commines, p. 171.)

2. Mesnager. [1° Vivre en ménage : « Le sup- « pliant dist à sa femme que jamais il ne *mesna-* « *geroit* avec elle. » (JJ. 189, p. 151, an. 1457.) — 2° Faire le ménage : « Ainsi que icelle Alison « chamberiere fut levé de son lit, et qu'elle eust « commencié à *mesnager* et besongner. » (JJ. 184, p. 65, an. 1450.)] — 3° Epargner : « *Mesnager* le « temps. » (Oud.) — 4° Bien disposer : « *Mesnager* « bien l'esprit d'une personne. » (Id.)

Mesnagerement. Avec économie. (Cotgr.)

Mesnagerie. 1° Mise en œuvre : « De leur ame, « vie, tems, affections, et volonté, desquelles seules « choses la *mesnagerie* est utile, et louable. » (Sag. de Charron, p. 242.) — 2° Colombier. (Rab. IV, 13.)

Mesniau. Ce mot, dans la Cout. de Valenciennes, se trouve au nombre des meubles d'un ménage. (N. C. G. t. II, p. 258.)

Mesnie. [1° Maison, suite d'un seigneur : « Atant « es vous un musart qui le prist par le frain, et le « vout tourneir arriere ; et li chardenaus escrie sa « *mesnie :* Ore aus vilains. » (Ménag. de Reims, § 221.) — « Messires Boucicaus monta à cheval et « sa *mesnie*. » (Froiss. V, 328.)] — « Leurs seigneu- « ries, *mesnies*, et biens quelconques, ...seront en

« la sauvegarde imperiale. » (Math. de Coucy, Hist. de Ch. VII, p. 713.) — « Le povre roy et la royne, « depuis la prinse de Pontoise, ne s'emeuvent de « Troyes *à pouvre mesnie*, comme fussent ils dé- « chassez hors de lour lieu par leurs propres « enfans. » (Jour. de Paris sous Charles VI, p. 60.)

. . . . . . Sa chevalerie
Partout le monde euist grasce et prisie
Et nettement fuisse tout desservie
De jone gent, et de frische *mesnie*. *(Froiss. poës. f. 416.)*

. . . . Dagobiert ....manda
Samon le roi d'Esclavonnie
K'il demorast de sa *mesnie*
Et tenist sa tiere de lui. *(Mousk. p. 39.)*

Vostre palefroi enmerai
Maugré vos, et vostre *mesnie*. *(Ms. 7996, f. 29.)*

[« A privée *mesnie*, » avec ses serviteurs les plus intimes. (Froiss. II, 322.)] — 2° Ménage :

. . . . . . Bone boulie,
Et viande de *mesnie*,
Quant on l'a à son commant,
Vault miex qu'aler pourchaçant. *(Vatic. 1522, f. 163.)*

. . . . Cil a vestu bon surcot
Qui bone pais a de *mesnie*. *(Id. f. 170.)*

3° [Domestique, valet : « Car il n'y avoit que *mesnies* et garçons. » (Froissart, VII, f. 176.) — 4° Sectateurs d'une fausse religion : « *Mesnie* Apollin, » dans Garin, t. I, p. 101.]

Mesniée. 1° Suite : « Lui et sa *mesniée*. » (Jour. de Paris sous Charles VII, p. 128.) — 2° Pièces d'un jeu d'échecs appartenant à chaque joueur :

Entr'ax .II. ont l'eschequier pris,
Cil a assise sa *mesniée*
Et Floire a la soe saisie. *(Fl. et Blanch. f. 202.)*

1. Mesnier. Officier préposé au mesurage : « Se « aucuns penniers sont merchiez..... devant aucun « vendeur... iceluy vendeur sera tenu d'appeller le « procureur general de la ditte marchandise ; lequel « procureur sera tenu d'aller avec le vendeur au « *mesnier* pour enregistrer de quelle marchandise « les penniers condamnez seront, et à combien « d'amende les marchands seront. » (Ordonn. t. V, p. 358, an. 1370.)

2. Mesnier. Même sens que *manier*, souple, facile :

Je souhede d'estre lie et leghiere,
Esbanians, friche, gaie et entiere :
En tous deduis gracieuse et *mesniere*. *(Froiss. f. 412.)*

Mesnil. Ferme :

Et ala quere sa pasture
Lés un *mesnil*. *(Ms. 7218, f. 251.)*

Mesoan—ouen. [Même sens que *meshoen*.]

Li roi qui aiment le Soudan,
Ne l' contredirent *mesoan* *(Parton. f. 162.)*

Chaines d'or courront *mesouën*. *(Coquillart.)*

Quant ceux partirent de Rouen,
Qu'envoyastes à l'entreprinse,
Vous ne cuidiez pas *mesouen*
En souffrir, ne marque, ne prinse. *(Al. Chart. p. 717.)*

Mesoevrer. [Mal agir : « Car molt *mesœvre* et « molt mesprent Qui vers sa mere guerre prent. » (Roi Guill. p. 157.)]

Mesoffrir. [Insulter : « Ainsi disoient la mais- « nie Isengrin, et on dit piece a : Cui il meschiet, « tuit li *mesoffrent*. » (Mén. de Reims, § 417.) — « A qui il meschiet, chascun lui *mesoffre*. » (Froiss. X, 49.) — « Et s'il font à nului outrage, Il ne leur « doit mie souffrir Sour sa fiance à *mesoffrir*. » (Baudoin de Condé, 23, p. 170.) — « Fols fu qui viers « Dieu *mesoffri*. » (Jean de Condé, I, 358.)] — « A « qui il meschit, on li *mesoffre*. » (Cotgr.)

Mesoir. Ecouter mal, ne pas écouter :

Qui d'Aioul veut oïr le conte,
Si com l'estoire vous raconte,
Sempres en puet assez oïr,
S'il ne le pert par *mesoir*. *(Ms. 7218, f. 143.)*
Li diu ne l'ont pas *mesoie*. *(Ms. 7989², f. 2.)*

Mesolabe. Instrument destiné à trouver mécaniquement deux moyennes proportionnelles, qui ne pouvaient être trouvées géométriquement ; il fut inventé pour le problème de la duplication du cube. (Cotgrave.)

Meson. 1° Maison : « N'est pas *meson*, ainz est « chastel. » (Blanchandin, fol. 176.)

Mesons si bele, ne si nete,
Meson fu, or est mesonete. *(Ms. 7218, f. 313.)*

2° Hôpital : « Freres de la *meson* Dieu. » (Duchesne, Généalog. de Châtillon, p. 59, an. 1268.) — 3° [Catafalque : « Ne viel pas que entour mon corps « l'en face *meson*, ne carrie, ne roubans, ne coin- « tise quelle que soit. » (Test. d'Alex. de Bret. an. 1369.)]

Mesoncele. [Maisonnette, dans la Vie de Saint Louis, p. 354.]

Mesoner, *v.* Edifier :

Il font *mesoner* lor mesons,
Et mandent plastriers, et maçons,
Et couvrors, et charpentiers. *(Ms. 7218, f. 283.)*

Mesonete. Maisonnette ; voir sous MESON.

Mesostiche, *adj.* « Sonnet, acrostiche, *mesos- « tiche*, » c'est-à-dire dont les premières lettres de chaque hémistiche forment un nom et croix de St André. (Beauchamp, Recherche des Théât. II, 196.)

Mespaié. [Mal payé, dans Parton. v. 2607.]

Mesparlance. [Médisance : « Pour amour Dieu « vos demandon de la *mesparlance* pardon. » (Bestiaire, ms. dans Du Cange, sous *Maliloquium*.)]

Mesparler. 1° Médire : « Qui qu'en ait *mes- « parlé*, j'aim bien.... bele amie. » (Chans. du XIIIe siècle, ms. Bouhier, fol. 175.) — « *Mesparler* d'un « trespassé. » (Chol. p. 49.) — 2° Injurier : « Irié « fu, si *mesparla*. » (Ms. 7989², f. 56.)

Mesparlier. [Médisant, au Conseil de Pierre de Fontaines, ch. 11, art. 8, p. 89.]

Mesparoler. Parler mal :

Diex me gart hui mon sens,
Et me doint tel porpens,
Dont je ne *mesparol*
Tel chose me laist dire,
Dont ge ne soie pire. *(Prov. du Vilain. f. 76.)*

Mespartement, *s.* Partage en deux moitiés. (Cotgr.) J'ai vu *mepart* dans des titres de la ville de Montbard, pour l'acte de partage que le curé du lieu avoit fait de ses revenus, avec des ecclésias-

tiques du même endroit, qui, si je ne me trompe, s'étoient chargés d'une partie du service.

Mespartir, *v*. Partager, diviser : « Escu *mes-* « *party* de blanc et de noir. » (Percef. VI, f. 33.) — « Jardins *mespartiz*, et gentement ordonnez par « quarreaux. » (Cartheny, Voy. du Cheval. errant, 50.) — « Chateau qui *mespart* le Friole du Trevisan. » (Lett. de Louis XII, t. III, p. 33.)

Mespasser. 1° Séparer :

Le chemin n'a pas piet et demie
Qui *mespasse*..... *(Desch. f. 355.)*

2° Surmener :

. . . . . C'est bien drois
Qu'ils ne soient roux ou cassez,
Et qu'ils ne soient *mespassez*. *(Ibid. f. 498.)*

Mespayer (se). User à tort : « Si dame ou « damoiselle avoit douaire... de mariage d'un autre « mary qu'elle eust eu paravant, et elle se mesusast « aucunement, si que le second mary qu'elle auroit « *se mespayast*, et qui l'en chassast arriere de luy, « scachez que pour ce ne demeureroit qu'elle n'eust « son vivre sur le douaire. » (Bout. Som. Rur. 553.) — « Qui trop sans raison s'en *mespaient*. » (Froiss poës. p. 403.)

Mespenser, *v*. 1° Avoir des idées fausses :

Il fait les laies gens mescroire,
Et *mespenser* de cose voir. *(Poët. av. 1300, IV, f. 1313.)*

2° [Avoir des pensées basses : « Seignors barons, « n'en alez *mespensant*. » (Rol. v. 1472.)]

Mespert. Mauvais partage. (Cotgrave.)

Mesplaire, *v*. Déplaire :

De tout cou qu'elle li voit faire
Ne li pot onques rien *mesplaire*. *(Ms. 7989, f. 59.)*

Mespoigner, *v*. Attaquer méchamment : « Quand « (les parens du roy) se voient si prochains à la « couronne, advient que convoitise se boute en « leur cœur pourquoy ils se bouterent à machiner « de toutte leur puissance, et à *mespoigner* la ditte « couronne. » (Monstrelet, I, p. 41.)

Mespoinz, *adj*. Pipé :

Ribaus qui portent les berlens
Ne resont pas de jouer lens....
Des plains, des vuidiez, des *mespoinz*.
Saillent aux ribaus hors des poinz. *(Guiart, f. 332.)*

Je cuit que ce sont de *mespoint*
Dont tu ici quingné le m'as....
Et li chapelains les apere,
Si les trueve quarrés, et drois. *(Ms. 7218, f. 235.)*

Or, vous me joez de *mespoinz*. *(Fabl. de S. G. f. 46.)*

Mespoixance. Impuissance. (S. Bern. Serm. fr. p. 306.)

Mesporter (se). Se mal comporter : « Iceulx « qui ainsi se *mesporteront*. » (Ordon. t. III, f. 577, an. 1351.)

Mespranture. [Délit : « Que pour cause de « ceste *mespranture*, qu'il avoient faitte... il de leur « bonne voulenté l'avoient amandé. » (Cartul. de Lagny, f. 226, an. 1319.)]

Mesprendre. [1° Offenser, méfaire : « Sache que « envers toi villainement *mesprit*. » (Berte, c. 91.) « Leur demanda pour queil raison il avoient fors- « mis leur evesque et saisi touz ses biens, dont il « avoient trop *mespris* à Dieu, à la pape et à « l'evesque. » (Ménagier de Reims, § 216.) — « Je « *mespenroie* vers li qui est mes hom, se je l- « metoie son droit en plait. » (Joinville, § 677.)] — « Non cuydant que madame ainsi *mesprint*, ou « voulist *mesprendre*, et faire faulte. » (Petit Jehan de Saintré, p. 590.) — « Offendre, ou *mesprendre*. » (Ordon. t. III, p. 586.) — « *Mesprendre* contre le d[illegible] « mestier. » (Id. 591.) — « Tres noble dame gentis[illegible] « vers vous plus ne *mesprendrai*, ains vous servira[illegible] « touzdis. » (Jeannot de l'Escurel, ms. 6812, f. 57.)

. . . . . Un petit i *mespreistes*
De la robe que vous preistes. *(Ms. 7615, II, f. 149.)*

2° Se tromper : « Elles se tiennent sur leurs gardes, « et, comme l'on dit en pratique, se gardent de se « *mesprendre*. » (Pasq. Rech. III, 302.) — 3° [Arriver mal : « Icellui Guillaume dist audit Jehan : va fere « la besoigne Guillaume de Chartres ; certes, se tu « ne la fais, il t'en *mesprendra* et seras si bien batu. « que rien n'en faudra. » (JJ. 105, p. 487, an. 1374.)] 4° Infinitif pris substantivement ; méfait :

. . . . Mainz assauz divers donnerent,
Et les deffendans embraserent ;
La leur fu rendu li *mesprendre*. *(G. Guiart, f. 274.)*

Ils font du jour la nuit, par un *mesprendre*,
Contre nature, et ne veullent apprendre
Vivre en honneur, mais à vider les pots.
Les Triomphes de la Noble Dame, p. 59.

Mespreneur. Coupable : « Feront ......hastive « justice, chacun en ses mettes, des violeurs et « *mespreneurs*. » (Preuv. sur le meurtre du duc de Bourg. p. 330.)

Mesprenture. [1° Délit : « Pour lesquelles « fautes et *mesprentures*. » (JJ. 138, p. 273, an. 1390.) Voir Mespranture.] — « Les deliz et *mespren-* « *tures*. » (Ord. V, 170.) — 2° Contravention : « Le « pain qui sera trouvé en *mesprenture*. » (Ordon. t. V, p. 556.)

Mespresure. 1° Méfait : « Abolition et pardon... « de leurs offenses et *mespresures*. » (Matth. de Coucy, Charles VII, p. 660.) — 2° Méprise :

Et dissoit k'il est escapés
De prisson, et fu atrapés,
Et tant ot esté mesprisiés,
Qu'on li ot les ortaus brisiés,
Mais tant i ot de *mespresure*,
Qu'as ortaus ne paroit cousture. *(Mousk. p. 667.)*

« Tout vostre suis, sans nulle *mespresure*. » (Desch. f. 157.) — 3° Défaut, imperfection :

Nus hons ne puet on penser
Qu'en li trovast *mespresure*. *(Poët. av. 1300, IV, 1487.)*

Mesprinse. Méprise : « Je vueil declairer... les « petites *mesprinses*, dont il a fait. beaucoup. » Le Jouvencel, ms. p. 613.)

Mespris. Mépris : « Seroit leur art en *mespris*. » (Rabelais, t. V, p. 146.)

Mesprisablement. [Avec mépris : « Marcius « au commencement oyoit *mesprisablement* les « menaces des tribuns. » (Bercheure, f. 40.)]

Mesprisance. Mépris : « Tomber en pauvreté,

« et *mesprisance* d'un chascun. » (Le prince de Machiavel, p. 106.)

Mesprise. [Offense : « Venger se vuet li rois de « ceste grant *mesprise.* » (Sax. 23.)]

Mesprisement. Mépris : « Trop grant familia- « rité engendre *mesprisement.* » (Le Cheval. de la Tour, instruct. à ses filles, f. 83.)

Mespriseur. Méprisant. (Cotgr.)

Mesprison. [1° Offense, méfait : « Mais ne con- « noissent mie la *mesprison* Ne le felon corage del « mal gloton. » (Aiol, v. 2989.)] — « Onques n'oï « on parler de *mesprison* qui fut faite à crestiens. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, V, c. 618.) — « Leur « pardonnera le roy de France toutes les *mespri-* « *sons*, et offences du temps passé pour cause de la « guerre. » (Chron. de S. Den. II, f. 265.)

Pris furent, et mis en prison
Por tel fet, por tel *mesprison.* *(Ms. 7218. f. 297.)*

Moult fera grant *mesprison*
Se je l'aim, s'ele m'oublie. *(Poët. av. 1300, III, p. 1269.)*

2° Méprise :

Bregier ki la joie atens
D'amors, fait grant *mesprison.* *(Poët. av. 1300, III, 1011.)*

Mesprisure. [Faute, offense : « *Mesprisures,* « domages et torfaiz. » (Cart. de Champagne, an. 1245.)]

Si me laissiez morir por bien amer :
Vostre en iert la *mesprisure.* *(Poët. av. 1300, I, p. 380.)*

Le chevalier, par *mesprisure*
Requiert la dame de villanie. *(Percef. VI, f. 28.)*

Mesproisier. Mépriser, déprécier :

Sire, moult doit resoignier
Sages hom à *mesproisier*
Ce qu'il a à dès loé. *(Vat. n° 1522, f. 151.)*

Mesproison. [Faute : « Et molt iest grans li « *mesproisons* por vous et li desraisons. » (Villeh. § 586.) — « Toutes les requellistes sans *mesproi-* « *son.* » (Aiol, v. 3001.)]

Mesproson. [Même sens : « Tous .III. les assem- « blastes sans *mesproson.* » (Aiol, v. 2975.)]

Mesquanche. [Male chance : « Se ses premiers « biens relenquist Pour *mesquanche* qui li avien- « gne. » (La Mapemonde ms. ch. 18, dans D. C. sous *Mescadere.*)]

Mesque. [Houe, au reg. JJ. 189, p. 185, an. 1457.]

Mesquedi. Mercredi, au ms. fonds Sorb. 60, col. 57.

Mesquine, *s.* Ustensile de ménage servant à tenir la vaisselle ; servante. (N. C. G. II, p. 257.)

Mesrain. Bois : « Apporterent grand nombre « de bourrées, clayes, et aultre *mesrain.* » (Chron. scand. de Louis XI, p. 184.)

Mesrel. Méreau :

Une bourse d'argent legiere,
Qui estoit plaine de *mesreaulx.* *(Villon.)*

Mesrele. [Horion, soufflet : « Ils avoient estrivé « ensemble pour un lot de briemas ou cervoise.... « se vous ne feussiez mon maistre, vous eussiez « une *mesrele.* » (JJ. 157, p. 114, an. 1402.)]

Mesrien. [Bois merrain : « Il avoit petites pièces « de *mesrien.* » (1379, Conciergerie de Boiscommun ; L. C. de D.)]

Mesrienner. [Enchameller, mettre *mesrien :* « Pour les reffections et réparations de leurs mai- « sons et *mesrienner* aussi leur vignes. » (1369, Usage de Dampierre ; L. C. de D.)]

Message—aige. [1° Mission d'un messager : « Uns Sulians li ad dit sun *message.* » (Rol. v. 3131.) — « Messagiers sages et bien ydoines de faire ce « *messaige.* » (Froiss. t. II, f. 40.) — 2° Messager : « *Message* sumes à l' païen Baligant. » (Rol. v. 2725.) — « Dont envoya par *messaiges* secrés et afaitiés « de ce faire grant plentet d'or et d'argent deviers « le roy. » (Froiss. II, f. 35.)] — « *Message* ne doit « recevoir outrage. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 155.) — « *Message* menestrel. » (Percefor. I, fol. 104.) — 3° [Procureur : « Marguerite de Junay, femme feu « Gui du Mex... establi ses procureurs et *messaiges* « especiaulx. » (Cart. de la Maison Dieu de Pontoise, an. 1285.)] — 4° Redevance due au messier ou au seigneur pour la garde des fruits de la terre : « La « moitié du *message* de Ronquerolles apartient à « mons. le duc : et est à savoir que quant li preu- « domme de Ronquerolle auront esleu un messier « pour garder les biens communs de la ville. » (Reg. des péages du comté de Clermont, en Beauvaisis, p. 29.) — [« Le suppliant a confessé que pour « le temps qu'il fu messier, il avoit pris oultre son « droit de *message* bien jusques au nombre de trois « sextiers de grain. » (JJ. 145, p. 409, an. 1393.) — Dans ce sens il dérive de *messis*, non de *missus*.]

Messager—agier—aigier. [1° Chargé d'un message : « Li *messagier* ambedui l'enclinerent. » (Rol. v. 2763.) — « Joians fu Guiteclins quant ot le « *messagier.* » (Sax. VI.) — 2° Bedeau : « Les clers « et *messagiers* de la fierte de Nostre Dame de « Reins arriverent en la vile d'Argiers. » (JJ. 164, p. 67, an. 1409.) — 3° Sergent, huissier : « Que les « sergens et *messaigiers* desdis conssous.... pour- « ront lever du mandement desdis conssous les « tailles et communs imposez et à imposer aux « habitans desdis chastel et ville. » (Ord. V, p. 705, an. 1368.)] — « L'huissier juré de la chambre, le « *messager*, et le sergent de ville..... font insinua- « tions, intimations, sans être obligez d'avoir charge « particuliere de la loy. » (N. C. G. t. I, p. 736.) — « Le bailli ne pourra executer aucunes branches, « n'y aussi à la requeste du collecteur aucuns par- « ticuliers pour les subventions du prince, si ce « n'estoit que les sergents, ou *messagers* de la loy « y eussent premierement lesté gage. » (N. C. G. I, 712.) — « *Messager* à pied, » sergens ou huissiers qui avoient le privilége exclusif de porter tous les exploits, mandemens et rôles de la Chambre des Comptes. Ces *messagers à pied* étoient au nombre de dix-huit. (Pasq. Rech. p. 71.) — 4° Trompettes envoyés en mission. (Vigil. de Charles VII, t. II, 31.)

Expressions :

1° Doit on por voir
Que ne doivent li *messagier*
Ne bien oir, ne mal avoir. *(Poët. av. 1300, II, p. 783.)*

2° « Ne fais pas d'un fou ton *messagier.* » (Cotgr.)

Messageresse. 1° Messagère : « Damoyselle « *messageresse* apporta nouvelles. » (Percefor. II, 150.) — 2° Qui appartient à la messagère : « Damoy- « selle appareillée d'une maniere *messageresse.* » (Perceforest, II, f. 146.)

Messagerie—aigerie. [1° Ambassade, mission : « Or est teix la coustume entre les crestiens « et les sarrazins, que quant li roys ou li soudans « meurt, cil qui sont en *messagerie*, soit en paenime « ou en crestientei, sont prison et esclave. » (Joinv. § 364.) — 2° Message : « Item pour ce qui est néces- « saire et besoing fere plusieurs frais, *messaigeries* « et despens, tant de tesmoings, sergens, que au- « trement, pour le fait de ladite resserche. » (Hist. de Nimes, preuves, III, f. 11, an. 1492.) — « Vous « gens de *messagerie*, Et charbonniers et buchiers, « Courez tost comme gaillart Prendre vo part de « renart. » (Queue de Renart.) — 3° Redevance pour la garde des moissons : « Du prieur de Saint- « Sépulchre de Baugenci, pour *messageries* que « doivent les fermiers de Baugenci. » (1470, Etat des redevances.) — [Dans ce sens, il dérive de *messis*, non de *missus.*]

Messaigiere. [Entremetteuse : « Quoy qu'on « tient belles langagieres, Florentines, Veniciennes, « Assez pour estre *messaigieres.* » (Ballade des femmes de Paris. Villon.)]

Messain, *s.* Petite monnoie ayant cours à Metz.

. . . . A prodoms, bons clers, ne sains
N'ara qui vaille .II. *messains*
En l'eglise de benefices ;
Ne aussis seculiers offices
Ne seront ja aux bons donnez. *(Desch. f. 524.)*

Messals—auz. [Pluriel de *messel*, missel : « Item, 2 *messals*, l'un nuef, l'autre viez. » (Chapelle de Clémence de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 107.) — « Calices d'or et *messauz* et sautiers. » (Charoi de Nymes, v. 767.)]

Portent *messaux*, portent sautiers,
Portent mistres, et encensiers. *(Rou, D. C. sous* Missale.*)*

Messcé. [Bière de houblon mélangé d'orge : « Item le chastellain doit avoir des cambiers pour « donner congié de brasser, et aussi de ceulx qui « font le *messcé*, toutes fois qu'il brassent, un sex- « tier et .XII. den. cambresis. » (B. N. an. 8428, 3, fol. 217.)]

1. Messe. [Sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ ; on voit dans ce mot l'hébreu *missah*, offrande ; mais il vient régulièrement de *missa ;* la messe nous représente en effet la mission du fils de Dieu sur la terre : « Tel coronet ne chantat unches « *messe.* » (Rol. v. 1563.) — « Si fist li rois chanteir « *messe* l'evesque de Tournay ; et li rois oï *messe* « touz armeiz. » (Mén. de Reims, § 280.)]

Expressions : 1° « Haulte *messe*, » grand' messe, parce qu'elle est chantée à voix haute, au contraire de la basse messe qui se récite à voix basse :

Nulz ne voit oir *haulte messe ;*
Car le dimanche, pour la presse,
Tous ensemble et chascun se passe
Moult legierement d'une *basse.* *(Desch. f. 408.)*

2° [« *Messe matineuse, matynelle*, » v. ces mots. — 3° « *Messe* de benisson, messe de mariage, dans l'acte de dissolution du mariage de Louis XII, f. 65. — 4° « *Messe* coppetée par trente coups, » au Test. de Louis, duc d'Orléans, an. 1403 ; messe de *requiem* annoncée par un glas. — 5° « Hac die major missa « fit de beata Maria, ratione palii Theobaldi ; et « vocatur la *messe du pallyon.* » (Obituaire de Rouen, 29 janvier.) *Pallyon* est pour *pallium.* — 6° « *Messe* seiche, » messe sans consécration : « Item « au chappelain je laisse Ma chapelle à simple ton- « sure, Chargée d'une seiche *messe.* » (Villon, Gr. Testam. p. 93.)] — 7° « Aussi vrai que la *messe.* » (Contred. de Songecr. f. 98.) — 8° « Briefve *messe*, « ou courte, et long diner. » (Doctr. de Sapience, f. 46.) — 9° « *Messe* cardinale. » (Apol. d'Hérodote, p. 606.) — 10° « *Messe* de chasseur, » très courte : « Le gentilhomme ....avoit grand haste, et desiroit « d'avoir une *messe de chasseur.* » (Apol. d'Hérod. p. 360.) On lit « *messe* de chevalier, » dans le Doctrinal de Sapience, 46. — 11° « *Messe* du chancelier « de l'Hôpital. » [Voir sous CONNÉTABLE.] « Le tenoit- « on huguenot, quoi qu'il allast à la messe ; mais « on disoit à la cour : Dieu nous garde de la *messe* « *de Mr de l'Hospital.* » (Brant. Cap. Fr. II, p. 90.) — 12° « Les tresoriers, chanoines, et chapelains « seront payez de leurs gros, *messe d'evangile*, dis- « tributions, obits de fondation, bougies de matines, « et droits de procession. » (Gloss. de l'Hist. de Paris.) — 13° « Jour de *messe*, » jour de fête auquel on doit entendre la messe. (N. C. G. I, p. 555.) — 14° « *Messe* à note, » grand'messe. (Journ. de Paris sous Charles VI, p. 49.) — 15° « *Messe* martingaut. » (Cotgr.) — 16° « *Messe* paresseuse, » celle qui se dit tard pour le beau monde, les paresseux : « Je n'ay « pas voulu dire la *messe paresseuse*, ainsi que « parlent les jesuites. » (Moyen de Parven. p. 315.) — 17° « Petite *messe*, » court espace de temps : « Le « metés en ombre tant que l'en eust chantés une « *petite messe.* » (Mod. f. 130.) — 18° « *Messe* à la « soupe au vin. » (Apol. d'Hér. p. 619.) — 19° « Ne « pas savoir tous les mots de la *messe*, » ignorer bien des choses. (Le Jouv. f. 19.) — 20° « Chanter la « *messe* de quelqu'un, » en être maître, s'en emparer.

Les dyables en vous ont pris leur forteresse,
Qui en brief temps chanteront vostre *messe ;*
L'ame de vous leur est pieça donnée. *(Desch. f. 345.)*

21° « Chanter ses *messes* ordinaires, » dire la messe comme à son ordinaire. « Ne laissa (un curé « libertin) de *chanter ses messes ordinaires*, qui « furent trouvées d'aussi bonne saveur, et d'aussi « bon goust... que celles du plus puceau prestre. » (Apol. d'Hérod. p. 437.) — 22° « Aller à la *messe* « des trespassez, y porter pain et vin, » apporter son plat au repas qui suit les funérailles. (Oudin.)

— 23° « Vin de *messe,* » vin tel qu'il le falloit pour la messe, le meilleur. « Tel vin de quoi on peut « celebrer la *messe.* » (C. G. I, 110.) — 24° « Enfans « de chœur de la *messe* de minuit. » (Cotgrave.) — 25° « Quant la *messe* fut chantée, si fut la dame « parée. » (Id.) — 26° « Vrai comme Dieu est à la « *messe,* » serment, pour dire il n'y a rien de si certain. (Apol. d'Hérod. p. 477.)

2. Messe. [Envoyé : « A tant les *messes* leens « entrerent ; Contr'els les plussors se leverent, « Devant le roy sont aresté, Ulixes ot premiers « parlé. » (Guerre de Troyes.)]

Messeamment, *adv.* Indécemment, d'une façon messeante. (Rob. Est. et Cotgrave.)

Messeance, *s.* Inconvenance : « Liberté trop « franche et hardie leur est *messeance,* et gauchit « à l'impudence. » (Sag. de Charron, p. 498.)

Messeant. [Inconvenant : « Ne à nulle heure, « soit en privé, soit en public, on n'oit saillir de sa « bouche parole vaine ne *messeante.* » (Boucic. IV, 7.)] — « Etre *messeant* à quelqu'un, » le traiter cruellement, le malmener.

. . . . Te vont manceant ;
Tost te seront *messeant,*
S'or ne ti gardes. *(Ms. 7989², f. 72.)*

Messeilliere. [Sergent messier : « Et mettront « lesdiz hommes les *messeillieres,* lesquels feront « serment aux seigneurs de garder bien et loyale- « ment les biens de la ville et le droit des seigneurs. » (JJ. 84, p. 21, an. 1354.)]

1. Messel. [Missel : « Item un oreillier de saye « pour le *messel.* » (Chap. de Clém. de Hongrie, aux N. C. de l'Arg. p. 207.)]

2. Messel. [Carnage : « Aux Persans courrent « sus et en font tel *messel,* Que des cors court li « sans à onde et à ruissel. » (Poëme d'Alex., dans D. C. sous *Missale.*)]

Messelier. Sergent messier (comparez Messeilliere) : « Les *messeliers* et forestiers seront creus « de leurs rapports par leurs sermens, tant es bois « de gruyeries, communautez qu'ailleurs. » (Nouv. Cout. Gén. II, p. 1141.)

Messeliere. [Mâchelière : « Les messages (de « l'empereur de la Chine) allerent tant par mer et « par terre que ilz vindrent à l'isle de Seilan « (Ceylan) et s'en allerent au roy, et tant pourcha- « cierent que ils orent deux des dens *messelieres* « (d'Adam) qui moult sont grans et grosseles. » (Marc. Pol. p. 598.)]

Messelle, *s.* Espèce de métal : « Quantité de « cuivre, de *messelle,* roselte, potin, culot, halle- « bardes, etain, mitraille, et autres metaux. » (Mém. de Sully, IV, p. 78.)

Messenaire. [Mercenaire, dans Froissart, t. VI, p. 214.]

Messenier. Au Nouv. C. Gén. I, p. 1240, on le range comme privilégié entre les clercs et les gens de l'Université.

Messeoir. [1° N'être pas convenable : « Fors « qu'un seul pou lui *mesiet,* ce m'est vis ; Ce que « trop tient ses ieus de moi eschis. » (Couci, IX.) — « Lui *messeist* estre borgne. » (Chev. de la Tour Landry, f. 4.)] — 2° N'être pas à sa place :

La bataille commence ez rues
Esqueles li couart *messieent.* *(G. Guiart, f. 224.)*

3° Mal arriver :

. . . . . Com il lor vit *messeoir,*
Si les mena tantost seoir. *(Ms. 7615, I, f. 114.)*

Messer. L'italien *messere,* le français messire : « Faisant le *messer* à tout le reste, encore que sa « gibeciere fust fort mal en point. » (Yver, p. 630.) — « Quoy qu'il contreface de l'ingenieux ou du « magnifique *messer* de Venise. » (Dialog. de Tahureau, p. 68.) *Messer* de Venise est une périphrase pour doge.

Messerie. [Office, revenus du messier, étendue de sa juridiction : « La *messerie* de la ville de Fra- « noy et du finage. » (JJ. 61, p. 123, an. 1321.) — « Icellui Jacob estant pour l'exercice de son office « de messier ès mettes de sa *messerie.* » (JJ. 166, p. 209, an. 1412.) — « Je hai promis foi et service à « noble homme mons. le comte de Roucy, c'est « à savoir de la quarte partie dou chasteaul de « Fontaine, de toute la *messerie* doudit lieu. » (Ch. de 1350, dans D. C. sous *Messarius.*)]

Messervir. [Desservir, au Roman de Rou : « Et par losengiers qu'il crée Richart son frere « *messervi.* »]

Messeur, *s. m.* Moissonneur : « Faucheur pour « journée, douze deniers ; *messeur,* douze deniers. » (C. G. II, p. 467.)

Messeures, *s.* Dans la Bresse, c'est le salaire annuel de ceux qui moissonnent « les bleds du « grangeage... l'onzième gerbe. » (Laur. ; Du Cange, sous *Messura.*)

Messey. [Messier : « Martin Alligaut ayant pour « lors la charge d'estre *messey* et garde pour les « habitans de S. Valier, que aucunes bestes ne alas- « sent en dommaige. » (JJ. 179, p. 14, an. 1447.)]

Messez, *adj. plur.* Qui contiennent les messes : « Gautier jura sor sains, et sor livres *messez.* » (Ms. 7218, f. 347.)

Messias, *s.* Le Messie : « C'est le Christ, le vray « *Messias.* » (Les Marg. de la Marg. fol. 81.) — « Le « roy qui estoit attendu comme *Messias.* » (Godefr. Observ. sur Charles VIII, p. 689.)

Messien. [Missel : « C'est l'escrit des livres : « deux *messiens,* un à note et autre sanz note. » (Reg. *Noster,* f. 197 b.)]

1. Messier. [Même sens, aux Preuves de l'Hist. de Bretagne, I, col. 1187, an. 1304.]

2. Messier. [Garde-champêtre temporaire avant les moissons ou la vendange : « Les sergens *messiers* et forestiers sont crus de leurs prises et « rapports jusqu'à cinq sols. » (Loysel, 777.) Voir sous Messerie.] — « Sergent blavier ou *messier.* » (Cout. Gén. I, 210.)

Messiere. Mur de clôture :

Un sarcuel (cercueil) fist appareillier,
Lez la *messiere* du moustier,
A meitre apreuf sa mort son cors,
Sous la goutiere de defors. *(Rou, p. 159.)*

1. Messieurs. Messier : « *Messieurs* et banwards « jurez à la garde des fruits... sont creuz des prin- « ses faites par eulx. » (N. C. G. II, 1135.)

2. Messieurs. Pluriel de monsieur. (Voir ce mot.)

Messilier. Messier : « Messiers ou sergens *mes-* « *siliers* sont les gardes des vignes ou de bled et « moisson. » (C. G. I, 117.) — « Un sergent *messi-* « *lier* est creu de sa prinse. » (Id. 420.)

Mession. [Saison où se font les moissons, dans la Cout. de Normandie, art. 16 et 19.)]

Messires. [1° Titre. Cas sujet de monseigneur, de *mes* (*meus*) et *sire* (*senior*) : « Mex en sera *mes-* « *sires* sainz Marzaus. » (Roncisv. 149.) — « L'autre « ot *messires* Herars de Brienne, dont grans lignai- « ges est issus. » (Joinv., § 78.)] — « On donnoit « aux chevaliers le nom de *messire* qui est le même « que celui de *monseigneur*. » (Menestr. de la Chev. p. 92.) — C'était le qualificatif des princes du sang, au palais : « Arret de 1561, entre *messire* Louis de « Bourbon prince de Condé. » (Hist. de La Popelinière, t. I, liv. III, p. 244.) — On appeloit *messires* les chevaliers, à l'exclusion des écuyers et des bacheliers bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.) — On ne donnait pas ce titre aux officiers clercs du Parlement. Le chevalier de Honcourt, envoyé par Charles VI en ambassade à l'empereur, est nommé *messire*, au lieu que son adjoint Yves d'Orient, l'un des maîtres du Parlement, n'est appelé que *maistre*, parce qu'il n'étoit point chevalier. (Froissart, III, p. 322.) — Quelquefois *messire* étoit joint à *monsieur* et à *monseigneur*. On lit *monsieur messire*, dans Petit Jehan de Saintré, p. 228. — *Monsignor et messire*, dans l'Hist. de Cambrai, par Carpentier, page 31. — Le duc d'Yorck appelle un chanoine « *messire* Jehan. » (Froiss. liv. IV, p. 192.) — On lit « *messire* Jaques, » dans G. Guiart, fol. 251. — Les curés, les vicaires, étoient qualifiés de même : « *Messire* Jean Gaudin curé de Larçay ; M. George « Girard, curé de Druis, par *messire* Pierre de « Sache son vicaire. » (Cout. Gén. t. II, p. 28.) — 2° Seigneur :

Chascun devroit à son *messire*
Fere connoistre, et enseignier,
Et bonement enromancier
Les aventures qui avienent. *(Ms. 7218, f. 150.)*

3° Dieu, Notre Seigneur : « Si dit (Jeanne d'Arc) « aus dits seigneurs : j'ay accompli ce que *Messire* « m'a commandé, qui estoit de lever le siege d'Or- « leans et de faire sacrer le gentil roy. » (Hist. de la pucelle d'Orl. p. 525.) — « Laissez les aler ; il ne « plaist pas à *Messire* qu'on les combatte aujour- « d'huy. » (Id. page 514.) — 4° Mari : « En maison « n'est mie *mesire*. » (Ms. 7989², f. 89.) — « Voilà « *messire* (dist la royne Racio) qui en fera ce qu'il « voudra, car à moy n'est mie ; si touche l'onneur « de *monsire*. » (Modus, f. 255.)

Expressions : « *Messire* chascun, » tout le monde. (Chasse d'amours, p. 166.) — « Il ressemble à *mes-* « *sire* Jehan, qui ne scauroit lire que dans son « breviaire. » (Oudin.)

Messon. [Moisson : « Lesquelz compaignons se « associerent... pour soier et labourer ensemble en « la presente *messon*. » (JJ. 176, p. 296, an. 1443.)]

Messongner. [Moissonner : « Seront tenus.... « de faire les saisines des biens estant sur yceulx « heritages et de les faire enclore et *messongner* « aux despens des biens, comme dessus. » (Cart. de S. Pierre de Lille.)]

Messonner. [Même sens : « Et les moies des « blez qui estoient *messoné* parmi les champs. » (Villehard. § 135.) — « Et la chievre fist la terre, e « ahenna de froument ; et mouteplia, et fu en poin « de *messonneir*. » (Mén. de Reims, § 407.)]

Lors dist, vous savez *messonner*,
Batre, soier, et bien vaner. *(P. av. 1300, IV, p. 1335.)*

« Si..... aucuns fruicts eschoient à meurisson en « sorte qu'il les conveinst *messonner*. » (Cout. Gén. t. I, p. 625.)

Messonnier. [Moissonneur : « Li diable li vint « devant atout une faucille de *messonnier*. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, f. 29 *.)]

Messotier, *adj.* Diseur de messes : « Simples « prestres qui.... de leur mestier sont *messotiers*. » (Apol. d'Hérod. p. 360.)

Messotiser, *v.* Dire la messe : « Prestres pre- « trizans, ou *messotizans*. » (Apologie d'Hérodote, page 362.)

Messouffrir (se), *v.* Se tenir pour offensé : « Folie faictes de blasmer les dames et damoiselles ; « car se ainsy estoit que par tout vous fussiez tant « deshonnestement envers elles maintenu que « cause ayez eu de vous *messouffrir*, ce ne seroit « pas merveilles ; car une honte l'autre requiert. » (Percef. IV, f. 47.)

Messoyer. [Marier par devant le prêtre : « Jehan Raoulet trouva que son dit frere et ladite « Meline estoient ja espousé... landemain furent « *messoyés* lesdiz Gilet et Meline. » (JJ. 107, p. 271, an. 1375.)]

Messus. [Abus (voir MESUS) : « Pour ce que ils « leur mettoient sus que ils avoient mal usé, « nous estessains... et que nous ne les contregneis- « sains ne molestessains ne souffressain... et que « deux causes qu'ils avoient devant nous, l'une « touchant principalement ledit *messus*, amendes « et forfaitures... » (1359, Sentence du grand-maître des Eaux-et-forêts en faveur du couvent de Saint-Euverte. L. C. de D.)]

Mest. Il loge, du verbe *meindre*.

. . . . Riens ne li remest
Fors q'uns seus manoirs u il *mest*. *(Mousk. p. 445.)*

Mestailler. [Mal tailler : « Que quiconques « sera tailleur de robes à Paris, et il *mestaille* robe

« ou ung garnement par mal ordonner le drap ou « tailler. » (Ord. VIII, p. 550, an. 1366.)]

Mestarie, Mesteerie. [Métairie : « La *mesteerie* de Pauleon ou jour de Toz Sainz dix « livres. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, fol. 140, an. 1301.) — « Item une *mestarie* assise « audit lieu de Buri. » (Recon. du fief de Vieux-Pont, 1366.)]

Mestaulx. Pluriel de *mesteul*, méteil :

D'orges, d'avoine, et de *mestaulx*,
De fruis, et de tous autres grains. *(Desch. f. 468.)*

Mestayer. Métayer : « Laboureur, fermier ou « *mestayer*. » (C. G. I, 79.)

Meste merchié. Cause qui rien ne vaut : « Les fols qui agitent, et menent les vaine et noises « du *meste merchié*, c'est à dire de la cause qui « rien ne vault. » (Nef des Folz, f. 55.)

Mester. [1° Besoin : « Ja li corners ne vos « avreit *mester*. » (Rol. v. 1472.)] — 2° Métier :

Porquoi maine *mester* ?
Qui ne s'en set aider. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

L'un menestrel à l'autre rueve
Son *mester* faire tel qu'il sot :
Li uns fait livre, l'autre le sot. *(Ms. 7615, I, f. 119.)*

3° [Service, office divin : « Dedans Vianne fu li « quens Olivier, A sans Morise est allez au moster, « Si ot oi le Damedeu *mester*. » (Gir. de Viane.)]

Mesteul. [Blé méteil : « Le tiers dudit blé en « *mesteul* mettoien. » (Livre Rouge de la Chambre des Comptes, f. 302 °, an. 1308.)]

1. Mestier, *s.* Mystère :

Au nom du gloriex *mestier*
De la sainte incarnation. *(Ms. 7218, f. 261.)*

2. Mestier. [Voir Mester. I° Besoin, usage, utilité : « Li rois de sainte gloire, li droituriers, Qui « vous envoiera que *mestiers* iert. » (Aiol, v. 247.) — « Mais pour Dieu, laissiez moi reposeir, car j'en « ai mout grant *mestier*. » (Mén. de Reims, § 200.) — « Vos donroie ce que *mestiers* vos seroit trosque « à la Pasque. » (Villeh., § 195.) — « A lor *mestier* « ont loges beles Et as cevals toutes noveles. » (Parton., v. 7857.) — De là les locutions : 1° « Estre « *mestier*, » être nécessaire : « Si me seroit il bien « *mestier* à parler des guerres de Gascoigne. » (Froiss. IV, 1.) — 2° « Faire *mestier*, » même sens : « Se *mestiers* faisoit. » (Id. t. IV, 377.) — 3° « Avoir « *mestier*, » même sens. (Id. II, 71, 202.)] — Cette locution signifie encore avoir affaire : « Il a eu *mes*-« *tier* à moy et à maint preud homme. » (Lancelot du Lac, II, f. 129.)

[II° Avantage : « Tot lor temps (les Saxons) la « maintinrent (la guerre) ; Mais ne leur ot *mestier* : « François se defendirent com nobile guerrier. » (Saxons, IV.)]

[III° Office de cour, emploi, officier : « Mar serez « mais en ma cort despansiers, Je vous donray « assez autres *mestiers*. » (Jourdain de Blaye.) — « Pour cette ordonnance li rois n'entend pas à nuls « de ses *mestiers* ou de ses officiers qui sont à lui « donner congé. » (Ord. pour l'hôtel de Philippe-le-Long, 1317.) — « Quant ne puis, fait li sainz, par « ma parosse aler, Parosses e eglises conseillier e « guarder, Ne puis pas mun *mestier* faire ne cele-« brer. » (Thom. de Cantorb. 131.)]

. . . . . . Le *mestier*
Des loys, et de l'advocacie, *(Desch, f. 418.)*

« Notaire usant de nostre *mestier*. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 138.)

De là les locutions suivantes : 1° « Les trois *mes*-« *tiers* d'armes, » les joutes, les tournois et la guerre. On lit des devoirs ou exercices de la chevalerie :

Les jeunes gens poursuioient,
Lances, bacinez portoient
Des anciens chevaliers,
Et la coustume aprenoient
De chevauchier ; et veoient
Des armes les *trois mestiers*,
Puis devenoient archiers. *(Desch. f. 77.)*

2° « Les trois *mestiers*, » les trois états. Au service du connétable Du Guesclin :

A S. Denis fut la tombe ordonnée
Parfaicte nones mainte aumosne donnée,
Des *trois mestiers* fut l'ofrande portée. *(Ibid. f. 290.)*

[IV° Métier, exercice d'un art mécanique : « Li « roys donnoit chascun jour si grans et si larges « aumosnes aus povres de religion.... et à povres « menestriers qui par veillesce ou par maladies ne « pooient labourer ne maintenir lour *mestier*. » (Joinville, § 722.)]

De là les locutions suivantes : 1° « Le doyen des « *menus mestiers* à Gand. » (Froiss. II, 62.) — [2° « Le pays des *quatre mestiers* (Froiss. IX, 566), » pays situé au nord de Gand, qui comprenait les métiers d'Assene, de Bouchaute, Hulst et Axel.] — 3° « Boite du *mestier*, » caisse d'une communauté, d'un métier : « Confisquée, et l'argent mis et appli-« qué à la *boite du mestier*, je voulois dire de « l'etat. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 108. — 4° « Garde du *mestier*, » parlant de prisonniers. (Ord. II, p. 363.) — 5° « *Mestier* de la guerre. » (Oudin.) — 6° « Mettre à *mestier*, » c'est-à-dire en métier. (Rab. II, p. 267.) — 7° « Il est de tous *mes*-« *tiers*, et ne peut vivre. » (Oudin.) — 8° « Qui ne « sçait son *mestier*, si ferme sa boutique, l'ap-« prenne. » (Dialog. de Tabureau, p. 80.) — 9° « Un « bon *mestier* nourrit son maistre jusqu'à la mort. » (Oudin.)

10° Qui n'aime son *mestier*,
Ne son *mestier* lui. *(Prov. du Cte de Bret. f. 114.)*

11° « Mal du *mestier* sert qu'il n'y apere. » (Percef. IV, f. 121.) — 12° « Mal du *mestier* qui ne « pert. » (Ibid. vol. II, f. 57.) — 13° « Mieux vault « *mestier* qu'esparvier. » (Cotgr.)

14° Mieux vaut petis *mestiers*,
Que ne fait esperviers. *(Ms. Bouhier du XIIIe siècle.)*

15° « Qui sçait *mestier*, il est renté. » (Cotgrave.) — 16° « Qui se mesle d'autruy *mestier*, il trait sa « vache en un panier. » (Ibid.) — 17° « C'est *mestier* « juré, n'en est pas qui veut. » (Cotgrave.) — 18° « Estre du *mestier*, » se connoître à une chose. (Ibid.) — 19° « Plat *metier*, petit *metier*. » (Id.) — 20° « Ces gens cy font de science *mestier* et mar-

« chandise. » (Sagesse de Charron, p. 526.) — 21° « Servir, donner, monstrer de son *mestier*, » jouer un tour :

. . . . Mesdisans, cele vilaine gent
Qui servi m'ont de lor vilain *mestier*.
Poët. ms. av. 1300, t. II, p. 597.

« Une fole lui a donné de son *mestier*. » (Du Guescl. Ménard, p. 164.) — « Il attendoit le secours « de Tanguy du Chastel.... mais il luy *joua de son* « *mestier*, car il n'y vint, ny envoya. » (Journ. de Paris, sous Ch. VI, p. 92.) — « Fortune qui à nully « n'est femme amye luy *monstra de son mestier* « dont elle sert ses amez sans deffier. » (Id. p. 117.) — 22° Dans les lettres de Pasquier, II, p. 165, on lit « *mestier* mener, » pour s'occuper : « Pour ne « demourer sans *mestier mener*, il assiegea la « ville de Dreux. »

V° [Office divin, service de Dieu : « La polle non « amast lo Deo *menestier*. » (Eulalie.)]

E murdris fu en un mostier
U il ooit le *Dieu mestier*. (*Mousk. p. 472.*)
Le cors porterent au moustier,
Et li clers firent le *mestier*. (*Rou, p. 393.*)

VI° Office des jongleurs et ménestrels : « Aucuns « jongleurs ne joueroient de leur *mestier*. » (Chr. de S. Denis, II, 233.) — « Joueurs d'orgues et de « cymbales Feront *mestier* ès maistres sales. » (Desch. f. 405.) — « Iceux menestriez alerent pour « corner et faire *mestier* en la chambre des com- « paignons de la ville de S. Goubain. » (JJ. 111, p. 67, an. 1377.) — « Comme Hennequin et Villequin « menestrez se feussent mis à servir li connestable « d'Angleterre de leur *mestier* de menestrandie. » (JJ. 105, p. 68, an. 1373.)

VII° Commerce, dans un sens déshonnête :

Trop ay frequenté le *mestier*
Dont je suis *de albentibus*. (*Desch. f. 332.*)

Expressions : 1° « Estre du *mestier*, » être fille publique. (Oudin.) — 2° « Le bas *mestier*. » (Eutrap. p. 226.) — 3° « *Mestier* ord, » métier des filles publiques. (Cotgr.)

VIII° Machine, outil : « Dresser un *mestier*. » (Coquillart, p. 52.) — « Mourir de faim près le « *mestier*. » (Cotgr.) — [« Je vous prie que nous « comptions ensemble pour savoir comment vous « tenez le moulin ou *mestier à huile* qui est en « vostre hostel. » (JJ. 169, p. 252, an. 1416.)]

IX° Grosse pièce de bois qui tient la toile du tisserand : « Le geant part avec sa lance qui estoit « aussi grosse que le *mestier* d'un tisseran. » (La Colomb. Th. d'Honneur, I, 254.)

X° Lit sur lequel on donnait la question : « Ces « considerations...... firent condamner ce pauvre « malheureux à estre roué, et auparavant estant « mis sur le *mestier*, il confessa le tout.... et fut le « jour même executé à mort. » (Pasquier, Rech. page 574.)

XI° « *Mestier* au sucrefin, » friandise qu'on appelle du petit métier, des gauffres. (Rab. IV, p. 252.)

XII° Jeu encore en usage. « (Froiss. Poës. p. 86 ; Rab. I, p. 151.)

XIII° [Chandelles de cire : « .III. chandeliers d'or « pour mettre *mestiers* de cire. » (Inv. du duc de Normandie, 1363.) — « L'on nomme en la maison « de Bourgongne les flambeaux qui allument autour « des *mestiers*, et ce prent nom par ce que le frui- « tier doibt estre homme de mestier, et voit faire « luy mesme les torses et les flambeaux. » (Ol. de la Marche, Estat du duc de Bourg.)]

XIV° Chandelier : « Sur le dressoir...... avoit...... « deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la « cour *mestiers*, là où il y avoit tousjours deux « grands flambeaux ardants. » (Honn. de la Cour, p. 36.) — [Dans l'inventaire du duc d'Anjou, un chapitre est consacré aux « *mestiers* esmaillez, « dorez et blans. » (N[os] 735 à 747.) — « Deux chan- « deliers d'or, appellez *mestiers*, et y a au pied « .IIII. escussons de France. » (Inv. de Charles V.)]

XV° [« Environ la S. Martin d'iver le suppliant « ala tendre fillé pour cuidier prendre un ou deux « lievres ou connilz, pour donner à ses amis, aus- « quelz il entendoit faire honnour à la *feste des* « *mestiers*, qui est accoustumé d'estre faite chascun « an à Pontoise en l'onneur et reverence de la « Vierge Marie, et au profit de son eglise. » (JJ. 146, p. 432, an. 1394.) Les forgerons des arsenaux maritimes fêtent la S. Eloy (1[er] décembre) ; les armuriers fêtent la S[te] Barbe (4 décembre.)]

Mestillon. Méteil : « Froment et *mestillon*. » (Dénombr. de Montmaur en 1396.) — [« Les rentes « d'avaines, de *mestillons*. » (Cart. de Namur, an. 1291, Chamb. des Comptes de Lille.)]

Mestire. Métier :

Trop est de haut cuer, par S. Pierre,
Qui ducée, contés, empire
Vot guegnier a tel *mestire*. (*Mousk. p. 679.*)

Mestis. [1° Croisé, en parlant des hommes et des animaux : « A ces *mestiz* Franceis, demi Bor- « goings. » (Gér. de Ross. p. 377.) — « Chiens « *mestiz* et mastins. » (JJ. 167, p. 319, an. 1413.)]

Au plat pays, chacun a chien :
Communement, si vit du sien ;
Les ungs grans, les autres petitz
L'ung est mastin, l'autre est *mestis*. (*G. de la Bigne, 114.*)

[2° De classe moyenne : « Et trop fort se different « en Angleterre les natures et conditions des nobles « aus hommes *mestis* et vilains. » (Froiss, II, 17.)] — 3° Ambigu : « Il y a des formes *mestises* et ambi- « gues entre l'humaine nature et la brutale. » (Mont. Ess. II, 349.) — 4° Rusé : « Mille hommes « souples, *mestis*, ambigus, et que personne ne « doutoit estre plus prudes mondains que moy. » (Id. II, 539.)

Mestivage. [Droit d'exiger la *mestive* : « Donne « et octroie.... mon herbergement de la Bocherie... « et ma seigneurie et mon *mestivage* appartenant « audit usage, et à la ditte seigneurie. » (Ch. angevine, de 1323, dans Du Cange, sous *Mestiva*.)]

Mestivailles. Festin qui attend les moissonneurs après la coupe des blés. (Cotgr.)

Mestive. [1° Temps de la moisson : « En la « saison des moissons ou *mestive*. » (JJ. 115, p. 172,

an. 1422.)] — 2° Moisson : « La *mestive* et ceuillette « des grains ou des blés. » (Cout. Gén. I, 974.) — 3° Redevance en nature : « Sergens ne soient si « hardis d'ores en avant de prendre, avoir, ne lever « sur le peuple aucune *mestive* de bled, ne vins, « sur peine de privation de leurs offices. » (Cout. d'Angers, an. 1391.) — « Les *mestives* de Beausse. » (Reg. des Cens du comté de Chartres.) — 4° *Adjectif;* qui a lieu pendant la moisson : « Le temps des indu- « ces (trèves) *mestives*, vendanges, et autres temps « auxquels les plaids doivent cesser. » (C. G. II, 5.)

Mestiver, *v.* Moissonner. (Cotgr.) — [« Le sup- « pliant mena sa vache en ung champ où il *mesti-* « *voit*, et y avoit blé en javelle. » (JJ. 187, p. 101, an. 1455.)]

Mestivet. [Paille du grain battu : « Item, la « troisième partie de la dime du vin, et le fruit et « le *mestivet*. » (1352. Aveu de la Métairie de Thorigni ; L. C. de D.)]

Mestiveur, *s. m.* Moissonneur : « Faucheur, ou « *mestiveur*. » (C. G. t. II, p. 526.)

Mestivier. Même sens :

Si j'ay trouvé aucun espy
Après la main as *mestiviers*,
Je l'ay glané molt volontiers. *(Borel.)*

Mestor, Mestornée, *s.* Mauvais tour, tour de méchanceté :

Se la moie se torne aillors,
Quel ne me doeigt faire secors,
Dont meffait ele et se mestorne,
Et sans ce demeure et sejorne,
Erranz sui fais par son secors,
Et mestornez par son mescors,
Mestornez par sa *mestornée*,
Mesalez par sa mesalée,
Mais mis *mestors*, mis mesaliers,
Mes sejors et mes meserriers
Toz est à li, et tot par li. *(Part. f. 168.)*

Mestorné. [A qui il est arrivé mal : « Car ses « cuers est los *mestornés*. » (Partonop. v. 4428.)] Voir aussi le précédent.

Mestorner, *v.* Donner un mauvais tour à une action :

Beax fils, ne pren pas compaignie
O celui qui ne t'aime mie,
Quar tes meffaiz bien noncera,
Et ton bienfait *estornera*. *(Fabl. de S. G. f. 3.)*

Mestourné. [« Pain *mestourné*, c'est à dire « pain trop petit. » (Stat. des boulangers, dans Du Cange, sous *Panis*.)]

Mestoyer, *v.* Partager par la moitié ou retrancher par la moitié. » (Brut, ms. Bombarde.) On lit *mincier* dans mon ms.

Mestraire, *v.* 1° Tricher :

A ce coup fault que l'un des deux soit mat,
Car le passant ne se pourroit retraire
A son honeur ; se l'autre ne combat,
Il pert du tout son pais, et son affaire,
Par un seul trait, se l'un deulx veult *mestraire*,
Au mieulx traiant la terre demourra. *(Desch. f. 16.)*
.I. home a son jeu *mestrait*. *(Ms. 6812, f. 46.)*

2° Se tromper, se méprendre : « En ce dire ont « il *mestrait*. » (Ms. 6812, f. 47.)

Mestrait—et, *s.* Tricherie, erreur, méprise :

Hazart, mesconte et *mestrait*
Furent la nuit à mon ostel. *(Ms. 7615, I, f. 116.)*
Ce sont *mestret*, et mesconte. *(Id. f. 117.)*

Mestral. Mistral : « Leur vaisseau prit terre, et « se trouva le lieu plus à l'abry, et hors du pouvoir « de *mestral* et ponant, qu'ils n'esperoient. » (Florès de Gr. f. 19.)

Mestrangler, *v.* Etrangler méchamment.

Que ne *mestrangla*, et ocist. *(Fabl. de S. G. f. 15.)*

1. Mestre. Office, métier :

Ne vout *mestre* de sa maison
Donner, s'à gentilhomme non :
Gentilz furent li chapelain,
Gentiz furent li escrivain. *(Rou, p. 161.)*

2. Mestre. Mettre : « Qui n'avoit onques sans « mal *mestre*. » (Ms. 7615, I, fol. 104.) — On lit du faucon : « Quant plus ne se debatra, au *mestre*, « ne a l'oster (du chaperon). » (Mod. f. 138.)

3. Mestre, *s.* [Voir Maistre. 1° Précepteur, comme le latin *magister :*

Puis vint à Ruent, rois Loeys (d'Outremer)
Et fist sanblant k'il fu maris
Del duc Guillaume ki fu mors ;
Mais c'estoit decevance fors:
Li rois a l'enfant demandé ;
Ses *mestres* li a aporté,
Et il le baisa, et goii,
Et fist grant sanblant d'estre ami. *(Mousk. p. 372.)*

2° Gardien, conducteur :

Cil qui en fu *mestre* et garde
Ne l'a mie très bien gardée. *(Ms. 7218, f. 353.)*

3° Général :

Li quens d'Artois est à main destre
Qui de la chevauchiée est *mestre*. *(Guiart, f. 254.)*

4° [Maitre, au sens du latin *dominus :* « La cruiz « arcevescal fist porter à sa destre, Et la reisgne « del frein tint en la main senestre : Fait out sun « avocat de Jesu Crit sun *mestre*. » (Th. de Cant. f. 38.)] — 5° Seigneur :

Onques home ne vit on estre
A la cort le roy si grant *mestre*
Comme fu cel Engerrant lors. *(Ms. 6812, f. 85.)*

6° Soldat, cavalier, le maître d'une lance : « Che- « vaus, et *mestres* et pietons. » (G. Guiart, f. 290.)

Expressions : 1° « Estre bon *mestre*, » se trouver bien de quelque chose : « De ce fu Guillain *bon* « *mestre*, que il est au postis venus. » (Fabl. de S. Germ. f. 79.) — 2° « *Mestre* de camp. » Ce titre, suivant Brantôme, Capit. fr. IV, p. 48, n'étoit point connu en France du temps du roy Louis XI ; il fut même inconnu dans l'infanterie jusqu'à François Ier. (Id. ibid. p. 5.) — « Il y en a aucuns qui ont eu cette « opinion, qu'il falloit qu'aucuns *mestres de camp* « fussent à cheval le jour de la bataille, comme le « sergent major, et j'ay veu aucuns capitaines vieux « tenir qu'il estoit ainsi necessaire. » (Id. 215.) — [« Vou verrez que ces *mestres* de camp ont perdu « leur maistrise, et ont leurs soldats pour ennemis « depuis qu'ils se sont faits valets. » (D'Aub. *Fœn.* III, f. 21.)] — Ça été le titre du chef d'un régiment d'infanterie ; depuis, il est devenu propre à la cavalerie ; on a vu des *mestres de camp* en pied, des

réformés, d'autres de commission. (Daniel, Mil. fr. II, p. 48.) Il y avoit de la différence entre eux et les chevau-légers d'ordonnance. (Ibid. II, p. 444.) — Depuis la suppression du colonel général, ils ont le titre de colonel. (Ibid. II, p. 286.) — Autrefois, cet officier étoit immédiatement subordonné au colonel, comme nos lieutenans colonels. (Brant. Capit. fr. IV, 226.) — 3° « *Mestre de camp* dans les tournois. » « Le *mestre de camp*, ou marechal de camp est « celui qui conduit toutte la pompe, qui regle la « marche, qui fait filer les quadrilles et leurs equi- « pages; qui introduit dans la carriere et dans les « lices; qui visite la carriere, qui prend garde que « tout y soit disposé dans l'ordre pour les courses, « les comparses, et les combats; et qui conduit à « leurs postes les machines et les cavaliers. » (Menestr. Traité des tournois, 193.) — 4° « *Mestre* « *de camp* general. » — « Celui qui avoit le com- « mandement general, ou le colonel commandant « à tous, (car tel havoit esleu le duc d'Albe Chiapin « Vitelly, gentilhomme italien, tres grand et advisé « capitaine). » (Brant. Cap. Estr. I, 79.) — 5° « *Mestre* « des carabins. » — « La charge de general des « carabins etoit la même que celle de *mestre de* « *camp* general des carabins.... il prenoit son atta- « che du colonel general de la cavalerie, et etoit de « sa dépendance. » (Daniel, Mil. fr. t. I, p. 235.) — 6° « *Mestre* de la cavalerie. » — « Le *mestre de* « *camp* general a toujours commandé de droit la « cavalerie dans une armée, quand le colonel n'y « estoit pas.... il a à l'armée une garde de cavalerie « commandée par un lieutenant, et une vedette à « l'entrée de son logis, outre la garde d'infanterie « qui lui est due s'il est officier general, comme il « l'est presque toujours. Il disposoit autrefois des « charges de sa compagnie..... pour marque de sa « dignité, il met quatre cornettes derriere ses « armes. » (Ibid. II, p. 457.) — 7° « *Mestre* de dra- « gons. » — « La seconde charge dans la milice des « dragons, est celle de *mestre de camp* general; « elle fut instituée en 1684, en faveur de M. le comte « de Tessé. » (Ibid. II, p. 506.) — 8° « *Mestre* du « regiment des gardes. » — « Le roy Henry IV re- « trancha au colonel general la nomination du « *mestre de camp* du regiment des gardes, et jugea « à propos d'en nommer un lui même; ce fut le « marechal de Lesdiguieres. » (Ibid. I, p. 282.) — 9° « *Mestre en divinité*, » [docteur en théologie: « Et sur ce, nous, heu bon et grant conseil de sages « hommes, bons droitiers et coustumiers et bons « clercs en droit canon et civil, et de *mestres en di-* « *vinité*. » (1320, Ord. de Philippe V, pour réunion au domaine; L. C. de D.) — 10° « *Mestre* des engins, » celui qui dirigeait le décliqueur et les tireurs des engins à verge et à contre-poids (trébuchets et mangonneaux). Dans les comptes du XIV° siècle, il est nommé *engignour*, gouverneur de l'engin, *maistre gonduom*, (Viollet le Duc, Dict. d'Archit. V, 232.)]

.... Li rois fait une periere
Un poi loing des murs amener,
Selonc ce que voult ordener
Celui qui des engins fu *mestre*. *(Guiart, f. 82.)*

11° [« *Mestre* du deluge, » maitre éclusier: « ... « quele information fust feste diligaument par frere « Baudoin *mestre du deluge*. » (Coutume de Sainte Geneviève, f° 56 b, an. 1263.) — 12° « *Mestre* des pa- « veillons, » c'est-à-dire des tentes: « Mestre Yves, « *mestre des paveillons* prendra une provende d'a- « voine, fer et clou, et mangera à court. » (Ord. de l'hôtel, 1317.)] — 13° « *Mestre* de la table, » sénéchal:

Quelque facent li autre visces,
Orgueil, luxure, et avarice
Sont du maufé seignor et mestre;
Ce sont li *mestre de sa table*,
Ce sont li mestre connestable,
Qui sans aus nul jor ne puet estre. *(Ms. 7218, f. 187.)*

Adjectif. Principal, de là les locutions suivantes:

1° .... En la *mestre arche*
L'a getée, et si l'a noiée. *(Ms. 7212, f. 252.)*

2° « *Mestres* bouz, » les gros bouts, les bouts d'en haut: « Es *mestres bouz*, et es costez. » (Guiart, 317.)

3° « *Mestres* capitainnes, » commandans:

François ceus d'Engleterre fendent
Serjanz, et *mestres capitainnes*
Font espartir à val les plainnes. *(Guiart, f. 229.)*

3° bis « *Mestre* chemin, » grand chemin: « Il n'aura « ou gesir s'il ne gist au bois, ou s'il ne laisse son « *mestre chemin*. » (Lanc. du Lac, I, f. 143.) — 4° « *Mestre* conseiller. »

On ne doie bien croire son *mestre conseillier*.
MS. 7218, f. 335.

5° « *Mestre* doigt, » le médium. (Rabel. II, 189, III, p. 100 et 157; J. d'Aut. Ann. de Louis XII, 64.)

6° Il apela de ses voisins
Trois des plus *mestres eschevins*,
Por ce que jugaissent adroit,
De ce que chascune diroit. *(Ms. 7218, f. 172.)*

7° Jà là amors feru de sa *mestre estincele*. *(Ms. 7218, 346.)*

8° Desus en haut le *mestre etage*. *(Ibid. f. 188.)*

9° « *Mestre* fifi, » vidangeur. (Pasq. Rech. 695.)

10° Si a trové seant, en la *mestre meson*,
Le seignor et la dame. *(Ms. 7218, f. 345.)*

11° Et avoient le feu bouté...
En l'une des plus *mestres portes*. *(Guiart, f, 256.)*

12° « *Mestrez* res, » la chose (*res*), le point principal:

.... D'armes est li *mestrez res*
Bruit as chans, et joie à l'ostel. *(Ms. 7615, II, f. 164.)*

13° « *Mestre* rue, » grand rue: « Entrez en la « *mestre* rue. » (Estrubert, ms. 7996. p. 16.) — 14° « *Mestre* signor, » principal maître: « As plus « *mestres signors* de l'ost. » (Mousk. fol. 614.) — 15° « *Mestre* singe, » gros singe. (Oud.) — 16° « *Mes-* « *tre* sot, » grand sot. (Id.) — 17° « *Mestre* tour, » donjon:

Lors fist li rois les murs abatre...
Et craventer la *mestre tour*. *(Guiart, f. 40.)*

18° « *Mestre* tref, » tente principale:

Li Sarrazin s'esmuevent tost,
Blanchandin enmainent en l'ost
Devant le *mestre tref* descendent. *(Blanchand. f. 182.)*

19° « *Mestre* vainne, » principale branche:

Ysabel, de qui Diex ait l'ame,...
Vint, si comme j'ai conté,
Du trone, et de la *mestre vainne*
Dont descenduz iert Kallemainne. *(Id. f. 148.)*

20° « *Mestre* veine, » principale : « Quant il li « tranche la *maistre veine*, ou la gorge. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 328.) — 21° « *Mestre* valet des bou« viers, » le plus habile. (André de la Vigne, Voyage de Charles VIII à Naples.)

Mestresse. Première, principale :

La plus *mestresse* parlo avant,
Car des autres en ot l'otroi. *(Ms. 7615, II, f. 209.)*

Mestrie. 1° Art, talent :

Après diner vient la *mestrie*
Des dragoirs faire et aporter,
Lors convient ses gens enhorter
D'avoir sucre en place, et dragée. *(Desch. f. 497.)*

2° [Art de guérir : « Quant il (le chirurgien) aper« çut que c'estoit maladie non mie curable par « nature et par *mestrie* et par medecine. » (Mir. de S. Louis, p. 438.) — 3° Domination : « Je ne suis pas « pour signorer Ne pour *mestrie* demener. » (Vie de J. C. dans Du Cange, sous *Magisterialis*.) — 4° « *Mestrie* des eaues et des forez, » aux Ordonn. III, p. 387, an. 1359.]

1. Mestrier. [Chandelier : « Sur le dressoir « qu'estoit en la chambre de madame (la duchesse « femme de Charles le Téméraire) avoit toujours « deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la « cour *mestriers*, là où il y avoit tousjours deux « grans flambeaux ardens. » (Est. des D. de Bourg.)]

2. Mestrier, Mestroier. 1° Maitriser, subjuguer :

Amors n'ont point de seignors,
Dire le porroie,
Car il n'est ne rois, ne cuens,
Qu'ele ne *mestroie*. *(Poët. av. 1300, IV, p. 1562.)*

« Amour, qui si me *mestrie*, me fet chanter. » (Chans. du XIII° siècle, f. 328.) — 2° Faire la leçon :

Si en dirai, par mon avis,
Ceu que bien m'en sera avis,
Non pas pour autrui *mestrier* ;
Mes pour ce que veil destrier
Ceu qu'est de bon entendement,
De ceu ou faut amendement. *(Ms. 6812, f. 46.)*

3° Etre le maître :

. . . . Cil les vellent *mestroier*,
Qui ne se vellent otroier
A fere seignor, se n'est d'aus. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

Mestueil, Mestuel. [Méteil : « Nus cervoisiers « ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et « de grain, c'est assavoir d'orge, de *mestuel* et de « dragie. » (Liv. des Mét. 30.) — « Blef *mestueil*. » (Ord. V, 223, an. 1369.)] — « Tels a pou de pain de « *mestuel*. » (Ms. 7218, f. 208 °.)

Mesture. [Méteil (comparez *mixture*) : « Et si « doit avoir li diz Rogiers, se il vit, toute la *mes*« *ture* de blez de mars. » (JJ. 61, p. 209, an. 1321.) — « Le suppliant a confessé avoir pris deux bois« seaux de *mesture*. » (JJ. 146, p. 4, an. 1393.) — « Lesquelz prindrent autre grant quantité de blé, « appellé *mesture*. » (JJ. 188, p. 208, an. 1459.)]

Mesuage. [Chef manoir ; mesnage serait meilleur : « Es *mesuages* ne peuent rien reclamer les « seurs, se il n'y a plus de *mesuages* que de freres. » (Anc. Cout. de Norm. ch. 26.)]

Mesueicher. [Mégissier, aux Ord. VIII, p. 599, an. 1311.]

Mesvendre. [Vendre à bas prix : « Et plus tost « porroit estre porsivis de celi cui les cozes auroient « esté, s'eles estoient *mesvendues* ou poi louées. » (Beaum. XXXVIII, 16.)] — Voir encore Contred. de Songecreux, fol. 71.

Mesvenir. Arriver malheur : « Je croy que vous « seriez desplaisans s'il me *mesvenoit* de moy mettre « es mains de mes ennemis. » (Monstrel. III, 99.)

. . . . . Souvent il advient
Que, quand à l'emprendeur *mesvient*,
Il n'en est, ne plorés, ne plaint. *(Froiss. poës. p. 35.)*

. . . . Se vous pouvez venir
N'appercevoir en lui effroy,
Bien courtoisement passez lui,
Sans autrefois faire venir,
Car bien en pourroit *mesvenir*. *(G. de la Bigne, f. 95.)*

[« Il leur en poroit bien *mesvenir* prochaine« ment. » (Froissart, II, f. 24.)]

Mesuer. [Force majeure : « Et si ledit defaut « procède ou provient par dégast ou *mésuer*. » (1569, Avis de la Chambre des Comptes de Paris, sur la requête des religieuses de voisins au Roi, au sujet de leur droit d'usage dans la forêt ; L. C. de D.)]

Mesurable. [1° Qui peut être mesuré : « *Mesu*« *rables* posas les miens jurz. » (*Lib. psalmor.* p. 51.)] — 2° Mesuré, modéré :

Amors est et male et boine,
La plus *mesurable* enivre,
Et la plus saige embricone. *(P. av. 1300, III, p. 1165.)*

Mesurage, *s.* 1° Stelage, droit de huche. C'est le droit seigneurial qu'on prend sur chaque mesure, ou pour le *mesurage* des blés. (Laur.) — [« En « icelle ville de Laigny ils avoient (les religieux) et « ont droit de mynaige et *mesuraige* sur tous les « bleds. » (Cart. de Lagny, fol. 148, an. 1430.) — 2° Arpentage : « Quiconq a enpetré le congié de « mesurer, il convient que il jure seur sains, avant « que il puisse mesurer, que il le *mesurage* fera « bien et loiaument. » (Liv. des Mét. 21.)]

Mesure. [1° Vaisseau pour mesurer les grains : « Quiconques mesure à fausse *mesure* et y est « atains, la *mesure* doit estre arse. » (Beaumanoir, XXVI, f. 4.) — « Les mugniers doivent prendre..... « d'une *mesure* demie escuelle..... La grandeur de « la *mesure* du blé doit tenir justement six pintes « au minot. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms. anc. 9898, 2.)]

Expressions : 1° [« Mettre les *mesures*, » prescrire leur capacité : « Estoient en bonne saisine et paisi« ble possession de mettre les *mesures* à bled et à « vin, et toutes autres manieres de *mesures*, grandes « et petites, quelles qu'ils soient dedans leur ban« lieue. » (Cart. de Beaulieu, an. 1294.)] — 2° « *Me*« *sure* à boisseaux, à ras, pele, et feru. » Pele signifie comble ; ces mots s'entendent de la mesure d'avoine et des cens dûs en avoine, dont le grain long et non licé n'enfonce dans le boisseau, s'il n'est secoué ou feru de la pesle ou radoir ; lorsqu'à la *mesure* d'avoine due de cens est ajouté à *ras* ou

pesle le mot de *feru*, le seigneur peut faire frapper le boisseau, afin que le grain enfonce mieux. (Laur.) — 3° « *Mesure* d'aveyne et d'orge, » elle étoit à raison de 16 au setier. (C. G. I, 857.) — 4° « *Mesure* « de S. Denis, » plus grande que celle de Paris. (Oudin.) — 5° « *Mesure* de froment, » elle faisoit un boisseau et demi, contenant trois coppes. (C. G. I, p. 858.) — 6° « *Mesure* du maillier, » avoine du cheval qui porte les malles : « Ceux qui vont par « pays, et... qui estant arrivez le soir à la souppée « du logis, n'oublient jamais à demander à l'hoste « la *mesure du maillier*, et faut qu'il l'aye quand « il seroit saoul à plein jusques à la gorge. » (Brant. Dames gal. t. I, p. 193.) — 7° « *Mesure* le roy. » — « Qui veult avoir mesure, quelle que elle soit, la « puet penre en avant à la *mesure le roy* franche- « ment. » (Ord. II, 348.) — 8° « Le muid de grain, « *mesure de salines*, qui est la plus grande mesure, « à douze stiers ou stier, quatre quartaux, deux « moitons. » (C. G. I, p. 857.) — 9° « La *mesure de* « *terre* doit contenir le nombre de 300 verges. » (N. C. G. I, p. 309.) — 10° « Chiens sans *mesure*. » (Modus, f. 160.) — 11° « N'es par *mesure* au viaire « afferans. » (Chans. du XIII° s. ms. Bouh. f. 280.) — 12° « Estre de tot *mesure*. » (Poët. av. 1300, III, 1014.)

II° [Règle, proportion, étendue : « En quel *mesure* « en purrai estre fiz. » (Rol. v. 146.) — « Et voire- « ment estoit il dous lions, et estoit hardiz outre « *mesure*. » (Mén. de Reims, § 335.)] — S. Bernard, p. 166, dit de la création : « Dieu estaulit apermemes « à l'omme mismes son moet, et se li donat coman- « dement : de tot les arbres, dist il, de paradis « maingeras ; mais warde ke tu mainjos ces de « l'arbre de la science du bien et du mal. Certes « legiers fut cest comandemenz, et large ceste « *mesure* ; mais li hom trespessat lo moet, et lo « terme ki estaulis li fut. »

Expressions : 1° « Cuider n'est pas juste *mesure*. » (Cotgr.) — 2° [« Et se logierent adont toutes ma- « nieres de gens devant lonch à le *mesure* que il « venoient » (Froiss. VI, 134), c'est-à-dire à mesure que, à proportion que.]

III° [Modération, mesure : « Mielz vait *mesure* « que ne fait estultie. » (Rol. v. 1725.) — « Son vin « trempoit par *mesure*. » (Joinv. § 23.)

Molt est amor fiere et dure
A cex ki font son talant,
Et mains i trove *mesure*
Cil ki la sert boinement. *(Poët. av. 1300, III, p. 1168.)*

« Comme toutte chose amende de *mesure*, aussi « touttes choses empirent ou l'on ne peult mettre « *mesure* : courtoysie et mesure est une même « chose. Beau filz à tous tes faicts adjouste maniere « et *mesure*, si auras en toy moult belle vertu. » (Percef. II, fol. 147.)

Mesure est morte et atrempance,
Chascuns n'entent qu'à metre en pance. *(Ms. 7218, 238.)*

« Sans *mesure*, » à l'excès. (G. Guiart, f. 295.)

IV° Moyen, manière :

Vestus en povre vesture,
Pour espier en quel *mesure*
Ils pourroient au roy venir. *(Brut, f. 68.)*

Expressions : 1° « *Mesures* de raison, » moyens d'accommodement raisonnable : « Faictes tout ce « que Lancelot vous requiert : car certes il vous « offre touttes les *mesures de raison* que chevalier « puisse offrir à autre. » (Lanc. du Lac, III, 148.)

2° Elle parla en cel *mesure*,
Car de demoure n'avoit cure. *(Ms. 7989², f. 58.)*

Mesurement. Avec mesure. Montaigne dit de l'autorité qu'il faut avoir sur les jeunes gens : « La « scavoir choisir, et s'y conduire bien, *mesurement*, « c'est une des plus ardues besongnes que je sca- « che. » (Ess. I, p. 221.)

Mesurer. [« Cinquante piez i poet hom *mesu-* « *rer*. » (Roland, v. 3167.) — « Je vueil lez moi te « metes, Si te vueil proier et requerre Que nous « *mesurons* à la terre, Quar de savoir sui moult « engrant Laquel de nous deux est plus grant. » (Ruteb. II, p. 163.) — « Et quant nous venimes en « l'ost, nous trouvames que il nous ot nos places « *mesurées*. » (Joinv. § 582.)]

Expressions : 1° « *Mesurer* son espée à celle d'un « autre, » se battre en duel, se battre à l'épée. (Oudin.) — 2° « *Mesurer* autrui à son pied, » nous disons à son aune. (Charr. Sag. 39.) — 3° « *Mesurer* « les sauts des puces, » passer son temps inutile- ment. (Cotgr.) — 4° « Qui *mesure* l'huyle, il s'en « oingt les mains. » (Id.)

Mesureres, ieres, eor, eur. [Mesureur, cas sujet et cas régime : « Se tu estoies *mesureres*, e « ge te comandai que tu mesurasses mon champ.. « Il n'a pas action sur le *mesureor*. » (Digeste, 137.) — « Se *mesurierres* de chans fet fausse mesure à « son esciant. » (Ass. de Jérus. dans la Thaumass. 468, Cout. d'Orléans.)] — « *Mesurieres* de chans. » (Anc. Cout. d'Orl. 468.) — « Le seigneur suzerain... « a droit de instituer messier, ou *mesureur*. » (Cout. Gén. II, p. 545.)

Sans peseur, sans *mesureeur*. *(Ms. 7218, f. 242.)*

Un *mesureor*
Qui terre mesuroit un jour
Durement maudit sa mesure. *(Fabl. de S. G. f. 23.)*

Les arpenteurs des forêts du roy sont nommés *mesureurs*. (Ord. de 1320, p. 708.)

Mesus. 1° Abus : « Il ne reprend point l'usage « de l'or, ains le *mesuz*. » (Cont. de Chol. f. 29.) — 2° Crime : « Quand un condamné à mort pour ses « *mesuz*, est... receu à composition... si le cas n'est « mordrier ou vilain, celuy condemné sera tenu de « préalablement satisfaire à partie interressée de « son interest, et despens, et de refondre les mises « de justice. » (C. G. I, p. 783.)

Expressions : 1° « *Mesuz* de bouche, » injures dites. (C. G. I, 442.) — 2° « *Mesuz* de main, » coups donnés : « L'on ne peut aucune chose confisquer « pour quelque *mesuz* soit de bouche, ou de main. » (Ibid.) — 3° « *Mesuz* de justice, » mauvais usage : « Les faux hommes de son conseil tournerent ceste « raison en *mesus de justice*. » (Oliv. de la Marche, p. 621.)

Mesusage. [Prévarication : « Bail ou garde se « perd par *mesusage*, ou quand le gardien se re-

« marie. » (Loysel, 197.)] — « Messiers et sergens, « sont creus par leurs sermens de leurs rapports « en *mesusage*, jusqu'à sept sols tournois et au « dessous. » (C. G. I, p. 836.)

Mesusance. [Méfait : « Les habitans de la ville « d'Arras s'efforçoient de faire plusieurs desobeis- « sances, *mesusances*, entreprises, machinations et « conspirations contre la contesse de Flandres. » (JJ. 114, p. 167, an. 1378.) — « Par ses *mesusances* « et folies. » (Froiss. II, f. 39.)]

Mesuser. [1° *Neutre.* Abuser : « Bien se gardent « cel qui ont certains usages en certains lieus par « chartres ou par don de segneur, que il en uzent « ainsi comme il doivent ; car s'il en *mesuzent.* » (Beaum. XXIV, 16.) — « Use des biens que tu auras « acquis sagement, sans *mesuser.* » (Mén. I, 9.) — 2° *Pronominal.* Commettre un méfait : « Nostre rois « se *mesuse* trop malement par l'enort et le conseil « de ce Hue le Espenser. » (Froiss. II, 38.)] — « Si « un serfs *se mesuse*, ou fait chose dont il face à « reprendre par justice, il est à punir, et corriger « par le seigneur à qui est fief. » (C. G. I, p. 805.)

1. Met. [Maie : « *Met* à petrir, » au gloss. 7692.]

Chaalis à gesir,
Et la *met* à pretir. *(Ms. 7615, II, f. 218 b.)*

2. Met. (Voir Mete.) « On appelle *met* la colomne « plantée au milieu du marché de Bavay. » (Mém. de Mezerai, I, p. 66.)

Metable. 1° Convenable : « Viande *metable.* » (Ms. 7218, fol. 286.)

. . . . Une petite estable
Qui ert à son cheval *metable.* *(Fabl. de S. G. f. 375.)*

2° [Admissible : « Chascun (des jacobins) cuide « estre apotre quand ils sont à table ; Mes Dieus pot « ses apotres de vie plus *metable.* » (Ruteb. 179.) — « On ne doit mie trop parler ; S'on dit chose qui « n'est *metable*, L'on lui tourne ses dis à fable. » (Clerc de Voudrai.)]

Metafore. [Métaphore : « Mes des poetes les « sentences, Les fables et les *metafores.* » (Rose, v. 7229.)]

Metagrabouliser, *v.* 1° S'alambiquer l'esprit : « Fut longtems à *metagrabouliser* en sa contempla- « tion ce beau rebus. » (Des Acc. Bigarr. p. 19.) — 2° Ecrire des choses ridicules, dans Brusquambille et Oudin. Rabelais, à la manière d'Aristophane, a forgé ce mot avec ces trois ci *ματάιος, ineptus*, *γράφω, scribo*, et *βάλλω, jacio* ; d'où *ματαιογραφοβολίζειν*, *ineptas scriptiones emittere*, il a formé ensuite son françois *metagrabolizer.* (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 112.)

Metail. 1° Mine : « Condamné à peine de *metail*, » condamné aux mines dans l'Anc. Cout. d'Orl. 470, où il est question des peines capitales. — 2° [Alliage : « Cil qui font monnoie à essient de malvès *metail* « et le voelent alouer por bone. » (Beaum. XXX, 12.)]

Metainh. [Mesure : « Trois pichiers de vin, un « pain ou tourte de la grandeur de la tierce part « d'un *metainh* de segle. » (Reg. du Parlement de Toulouse pour l'année 1468, 20 juillet, B. N. anc. 9879, 6.)]

Metal. [1° Mine : « Il ont mis desoz lor poesté « les *metauz* d'or et d'argent qui là sont. » (Macchab. I, 8.) — 2° Métal : « Li diable les rostisseient, Divers « *metaus* sur eus fundeient. » (Marie, *Purgat.* vers 1099.) — 3° Alliage : « Sonent buisines d'arain et de « *metal.* » (Roncisv. p. 78.)] — 4° Métal précieux :

Commanda, par bon esgart,
Qu'on acreust cele part
De son fief, et de son *metal*,
Et de ses reubes par ingal. *(Mousk. p. 299.)*

Metalier. Qui travaille les métaux. (Cotgr.)

Metalisé. Transformé en métal. (Id.)

Metallin. [Qui tient du métal : « Lors lui donne, « quant vient en mine, Par mon art vertu *meta-* « *line.* » (Nature à l'alchim. errant, 154.)]

Metallique. [Même sens : « Cestuy soulphre « fixe est semblable Au feu, sans estre y variable « Et de nature *metallique.* » (Nat. à l'alchim. err. 41.)]

Metallurgie. Travail des métaux. (Cotgr.)

Metans, *adj.* Libéral ; participe présent de *mettre*, dépenser ; comparez *messions* :

Se vous estes cortois et larges et *metans*,
Et que vous herbregiez sovent les reperans,
Vous porrez bien avoir en tel point sorvenans
Que vous ne serez bien aaisiez toz tans. *(Ms. 7218, 334.)*

« *Metanz* et despendanz. » (Ord. I, p. 430.)

Metaplasme. Figure de rhétorique. (Fabri, Art. de rhétor. liv. II, f. 41.)

Metayer. « Nous est aussi propre que le par- « tiaire pour le latin, l'un prenant sa derivation de « *partiri*, et l'autre du mot moitié. » (Pasquier, Recherches, liv. VIII, p. 727.)

Mete. [1° Borne, limite, au figuré : « Hors des « *metes* et termes de raison. » (Froiss. XV, 158.)] — « Passoit les bornes et *metes* de tous. » (J. de Saintré, p. 521.)

Maint peuple sera indigent,
Dont la *mete* souloit issir,
Et retourner aucunement ;
Qui plus ne se sçara chevir ;
Povre le faurra devenir. *(Desch. f. 384.)*

[2° Frontière : « Sur les *metes* de Flandre. » (Froiss. III, 115.) — 3° Etendue de territoire : « Pour « aministrer vivres et pourveanches sur leurs « *metes.* » (Id. II, 343.) — 4° Endroit : « Et y a (dans « la Somme) certeines *metes* de passage où douze « hommes le passeroient de froncq. » (Id. V, 15.)]

Metelle. Vipère et noix mételle. (Cotgr.)

Metere. [Mesure : « Une terre contenant six « *meteres* de terre ou environ. » (JJ. 166, page 272, an. 1412.)]

Meth. [Table d'un pressoir, au registre JJ. 189, p. 196, an. 1457.]

Methe. Pays : « Soyez le bienvenu en nos « *methes.* » (Percef. IV, f. 130.)

Methodiques. Nom d'une secte de médecins : « Anciennement, il y avoit trois sectes de medecins, « les empiriques qui rapportoient tout à l'expe-

« rience et usage et non à la raison : les *methodi-* « *ques* au flus et à son empeschement ; les logisti- « ques et rationels, qui avec l'experience, mettoient « la raison. » (Bouch. Serées, IV, p. 382.)

Metoien. [Mitoyen : « En villes tout mur est « *metoien*, s'il n'appert du contraire. » (Loysel, page 283.)]

Metoier. [Associé : « Ne ne serez pleges por « aus, ne ne serez leur *metoiers* de nulle chose. » (D. C. sous *Medietates*.)]

Metoierie. Partage :

Si qu'il ni soit mie demi,
Mes tout entier sans tricherie,
Car je n'aime pas *metoierie*. (*Du Cange, sous* Medietaria.)

Metoyant. Mitoyen. (Cotgr.)

Metral. En vers, en mètres : « Quant Lyonnel « eut leu la lettre *metralle*. » (Percef. II, f. 93.)

1. Metre. Maitre ; 1° *subst.* : « *Metre* Guillaume « de St Amor. » (Ms. 7615, t. I, fol. 66.) — [2° *adj.* : « Verpus, greve, vel *metre* doy. » (Gloss. 7692.)]

2. Metre. [Voir Mettre : « En blancs sarcous « fait *metre* les seignurs. » (Roland, v. 3692.) — « Biaus filleus, faites penre une corde, et si me la « faites *metre* ou col. » (Mén. de Reims, § 61.)]

3. Metre. [Poésie : « Aller helas ! ne vous y « vueillez mettre ; J'aime trop mieux le vous des- « crire en *metre*. » (Marot, I, p. 245.)]

Metrical. En vers : « Reproche *metrical* contre « les entrepreneurs arrogans, qui n'assieent leurs « entreprises sur divin pouvoir. » (Al. Chartier, l'Esp. p. 332.)

Metridat. [Mithridate, électuaire composé de substances aromatiques, d'opium, qu'on dit avoir été inventé par Mithridate, et auquel on attribue les vertus d'un contre-poison : « Icelle femme bailla « entre deux escailles ou quoquilles de jambles, « qui croissent en la mer une chose ressemblant « de couleur à tiriacle ou *metridat*. » (JJ. 189, p. 476, an. 1460.)]

Metrie. Art de versifier :

Biau set noter au chalemel,
Et toute la *metrie*. (*P. av. 1300, II, p. 665.*)

Metrificature, *s.* Versification :

Apelles en peincture,
Pere d'Ovide en *metrificature*. (*Goujet, B. F. XI, 390.*)

Metrifier, *v.* Versifier : [« Rhetorique versifier « Fait l'amant et *metrifier* Et si fait faire jolis vers « Nouveaus et de metre divers. » (Machaut, p. 91.)] — « Comment en *metrifiant* deux voieulx ensui- « vans l'un l'autre, manguent la moitié d'une « silabe. » (Desch. f. 396.)

Metropole, *s.* Archevêché : « Que chascune « eglise *metropole*, c'est à dire archeveschié. » (Chron. de S. Den. I, f. 159.)

Metropolitain—aine, *adj.* 1° « Le *metropoli-* « *tain* est l'eveque de la ville *metropolitaine*. » (Gr. C. de Fr. IV, p. 505.) — 2° Capitale : « La ville « *metropolitaine* d'un royaume. » (Lett. de Pasq., t. I, p. 312.) — 3° Excessif : « Avalé de la brague « de raison, deschaussé de cervelle jusqu'aux « talons, *fou metropolitain*. » (Moyen de parvenir, page 63.)

Mets. Mets, aliment : « Le fromage n'estoit point « reputé *mets* s'il n'estoit en paste, ou cuit en « eau. » (Du Verd. Div. lec. p. 226.)

Mettable. 1° Propre à : « *Mettable* à toutte « entreprise hounorable. » (Nuits de Straparole, I, p. 151.) — 2° Puissant : « Elle avoit mary puissant « et *mettable*. » (Arr. Amor. p. 482.)

Mettant (homme), *adj.* « *L'homme mettant* « differe de l'homme mourant, car par la mort de « l'homme servant n'echeoit aucun droit de relief, « puis qu'il est ordinairement assumé pour faire « l'hommage et serment pour.... les personnes « incapables de faire les services deus au seigneur « Mais par la mort de l'homme mourant qui se me « ordinairement par les cloistres, colléges, villes « ou autres mains mortes, echoient les dits droit « d'hommage et de relief. » (Cout de Bruxelles N. C. G. I, p. 1276.)

1. Mette. Borne, limite, extrémité : « *Met* « d'un filet. » (Modus, fol. 54.) — « Je ne pourro « demourer hors de mes *mettes*. » (Perceforest vol. II, folio 14.) — La *mette* signifioit le territoir d'un juge, « sa septaine, et jurisdiction, son dis- « trict. » (Laur.)

2. Mette. [1° Alliage, étain : « Un flascon ou bou- « teille d'estain ou *mette*. » (JJ. 156, page 158, an. 1401.) — « Six escuelles, deux platz tous de « *mette*. » (JJ. 170, p. 175, an. 1418.)] — 2° Métal précieux :

Or et argent sont dieux en terre,
Las ! com faulx dieux et decepvens,
Qui tiennent prins, en leur geole,
Par convoitise, maintes gens,
Que diables endort à sa viole :
Lors les brise comme fiole
Par mort soudaine, et en son puis,
Plains de pechiéz sont ars et cuis,
Et damnez pour tele *mette* acquere :
Plus ne dient en leur ennuye,
Or et argent sont dieux en terre. (*Desch. f. 433.*)

Metteur, *s. m.* Dépensier, maître d'hôtel : « Quant aucun fait ung autre son *metteur* ou son « acheteur de son houstel, de mesmes choses qui « seroient soubz le nombre de v sols, comme « soliers, sel, chandelle, ou ouvriers à mettre en « besoingne, il seroit creu de chascune des dites « choses avoir mises et reçeues du pris de ce qu'ilz « auroient cousté, dedans le nombre de cinq sols. » (Anc. Cout. de Bret. f. 105.)

Mettez selles, *s.* Boutte-selle :

Nobles dames *mettez selles*,
A cheval pour moy venger,
Secourez moy, damoiselles. (*Molinet, p. 131.*)
Vers la minuyct font trompettes sonner,
Mettez selles et tabours resonner ;
Adonc veissiez enseignes, estandars
Gecter au vent, gendarmes et souldars
Crians Marc, ou tirans vers leurs enseigne. (*Marot, 113.*)

Mettive. [Moisson : « Le suppliant dist qu'il avoit « prins lesdiz advoine et froument pour en rendre

« autant de nouveaulx apres *mettives.* » (JJ. 185, p. 152, an. 1451.)]

Mettoier. [Métayer, au Cart. de N. D. du Parc, an. 1425.)]

1. **Mettre,** *s.* Mesure : « Bichot (qui est la grande « mesure) à deux *mettres*, ou (en le) *mettre* deux « quartes, en la quarte deux boisseaux, et au bois- « seau une coppe et demie. » (C. G. I, p. 859.)

2. **Mettre,** *s.* Vers : « Six couplets de lay, diffe- « rens l'un de l'autre en *mettre* et en nombre de « vers, et aussi en ryme. » (Desch. f. 400 b.)

3. **Mettre.** [1° Placer dans un endroit, dans une situation : « Par num d'ocire i *metrai* un mien « fit. » (Rol., v. 149.) — « En *metoit* l'or et l'argent « en ses coffres. » (Mén. de Reims, § 209.)]

Et qui n'a en cest siecle ne avoir, ne richese,
Si aint tant Dieu et croie, et tout son cuer i *mece.*
Ms. 7218, fol. 335.

2° [Dépenser, employer : « Cil qui barguignoient « nos vies, y ont plus *mis* et layet que pris. » (Froiss. II, 123.) — « Si s'avisoit que elle *metteroit* « tout pour tout. » (Id. IV, 27.) — « Je ne le porroie « faillir pour *mettre* toute ma cavance. » (Id. t. II, p. 57.) — « Le suppliant demanda à icelle Jehanne : « qu'avez vous fait de l'argent que vous avez « receuz?... laquelle lui respondi qu'elle l'avoit « *mis* et qu'il n'avoit que faire où elle l'avoit *mis.* » (JJ. 163, page 308, an. 1409.)] — « *Metre* doit qui « pranre velt. » (Prov. du comte de Bret. f. 114.)

Qui n'a assez la main ou *mettre*,
N'attendez pas que face chose
Dont bien li vient à la porclose. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

Cil qui de deduit s'entremet,
Se il n'aime ce que il i *met*
Puet pou profiter et valoir. *(Id. II, f. 165.)*

J'espere assez, voire sans quatre ans *mettre*,
Rendre aisement ceste epistre acomplie. *(Cretin, p. 282.)*

3° Accuser :

Mains me *mettent* que je suis *fetida*,
Ou par dedens desroutte, et afolée,
Juvenibus non bene placida. *(Desch. f. 316.)*

4° [Parier, gager : « Se plus ai despendu, tous sui « garnis Que je *meche* mon gage et fache fin. » (Aiol, v. 2243.)] — « Je ferois bien *mettre* que c'est « plutost quelque malevolence. » (Les Marg. de la Marg. folio 213.) — 5° [Y mettre du temps, tarder : « Que c'estoit grans blasmes pour yaus quant tant « i *mettoient.* » (Froissart, VI, 435.) — « Et disent « ensi que on i avoit trop *mis* au faire. » (Id. VII, p. 293.)] — 6° Préférer :

Mais tu es ougrese et fole ;
Quant vels *mettre* ta parole,
La moie vels faire remaindre,
Par angressie me vels ateindre :
Cil l'a à la terre gitée,
Et la langue li a copée. *(Fabl. de S. G. p. 62.)*

7° Déposer : « Ainsi que un cerf met sa teste et « ses cors, tout ainsy mettent ils leurs rayes. » (Chasse de Gaston Phébus, p. 30.) — 8° [Donner en mariage : « Il fu avisé que se messire Aymons pooit « venir, par voie de mariage, à la fille du conte de « Flandres qui estoit veve, on ne le poroit mieux « *mettre* ne asener. » (Froissart, t. VI, p. 366.)] — 9° Suivi de *en*, s'en rapporter à : « Si ne veulx point « que entre vous ait bataille pour moy ; mais sur « moy vous en *mettez.* » (Percef. vol. IV, f. 111.) — 10° [Suivi de *en*, donner : « On perdoit ses peines « et tout ce que on *mettoit* en ces Allemans. » (Froissart, t. XVI, 87.) — De là l'expression : « Or « c argent lur *met* tant *en present.* » (Rol. v. 398.)] — 11° [« *Mettre avant*, » faire connaître : « Il li « *metteroit avant* tel cose dont gaires ne de se « donnoit garde. » (Froiss. II, 303.)]

[12° « *Metre hors*, » I° débourser : « Li receveur « et officier dou roy avoient trop *mis hors* d'argent « pour ce voiage. » (Id. t. II, 187.) — II° Excepter : « Ils estoient *mis hors* de le trieuwe. » (Id. IV, 121.) — III° Avancer : « Le roi avoit *mis hors* et proposé « que jamais il n'entenderoit à autre chose, si seroit « alé à puissance sur le duc de Milan. » (Id. t. XV, page 354.) — IV° Alléguer : « Celuy clerc avoit *mis* « *hors* plusieurs auctorités et grans notables. » (Id. t. XI, 253.)]

13° [« *Mettre oultre*, » prétendre : « Il disoit, « soustenoit et voloit *mettre oultre.* » (Froissart, t. IX, 467.)]

14° [« *Mettre sus*, » I° imputer à. Eve dit à Adam : « *Mettez* icest dolor que vous avez sur moi. » (Hist. de la Ste Croix, ms. p. 8.) — « A mettre sus le pe- « chié. » (S. Bern. p. 20.) — « Et il *metoient* sus « que par bon conseil il avoient esté desconfis. » (Froiss. t. II, 22.) — II° S'en rapporter à : « Dès ke « *sor* vos ai mise la tenson. » (Warckernagel, 51.) — III° « Se mettre sur, » même sens : « *Sur* Jehan « m'*en suis mis.* » (Vatican, 1490, folio 134.) — « Il vouloit que de tous poins il se *mesissent sur* « luy. » (Id. XVI, 106.) — IV° Imposer : « La ditte « ayde *mettre sus*, et gouverner. » (Ordonn. t. III, p. 221.) — [« Pour ce que la gabelle du sel a esté « *mise sus* en nostre pays de Languedoc. » (JJ. 180, p. 72, an. 1449.)] — V° Conclure un arrangement : « Carle qui consentoit à *mettre* sus et avant ces « traitiés. » (Froissart, II, 42.) — VI° Composer un livre : « Et pour ce que ou temps advenir on saçe « de verité qui ce livre *mit sus.* » (Froiss., II, 2.) — VII° Organiser une expédition : « Velà cesti qui *mist* « ceste cevaucée ou ceste armée sus. » (Id. 9.) — VIII° Mettre à exécution : « Et luy aideroient à *met-* « *tre* ses fais sus. » (Id. XVI, 176.) — IX° Rétablir : « Et par deux fois avoit icelluy prioré fait reedifiier « et *mettre sus*, comme il est à présent. » (Cart. de Lagny, fol. 120, an. 1449.) — X° Apaiser : « Toutes « riotes seront *mises sus.* » (Ord. V, 359, an. 1370.) — XI° Se former : « Assés tost apriès se mist une « compaignie de Haynuyers sus. » (Froissart, t. III, p. 255.)]

Expressions : 1° [« *Mettre en embannie*, » proclamer un ban. (Cout. de Bar, art. 50.) — 2° « Met- « tre en ne, en ny, » nier, s'inscrire en faux : « Et « se il le *metteit en ne*, le devant dit Robin Rabar- « dian l'offreit à prouver par témoins ou par gage « de bataille. » (Cart. de Chartres, an. 1270.) — « Et « *mist* absolument tout nos diz, clain et calenges « *en ny.* » (JJ. 111, p. 104, an. 1377.) — 3° « Mettre « jus l'oreille, » se coucher : « Si s'endormi (ne fu

« mervelle) Des qu'ele ot *jus mise* l'orelle. » (Roi Guill. p. 87.) — 4° « Se mettre sur piez, » se redresser : « *Met* sei *sur* piez e de curre se hastet. » (Rol. v. 2277.) — 5° « Mais lui meisme ne volt *mettre en* « *ubli*. » (Id. v. 2382.) — 6° « En pareïs les *metet* « en seintes flurs » (Id. v. 2197), c'est-à-dire en paradis.] — 7° « *Metre* fors, » excepter :

..... Cil qui est li vostre tous,
De cuers, de volenté, de cors :
Je n'en vueil noient *metre fors*,
Que je trestoz vostre ne soie. *(Ms. 7218, f. 178.)*

8° « Se *mettre*, » être admis ou recevable, parlant de monnoie : « Dites à mon pere qu'il ne rongne « plus la monnoye, car elle ne *se mettra* plus. » (Bouch. Serées, liv. II, p. 62.) — 9° « *Mettre* à tel, » substituer : « En ceste besongne me pourriez *met-* « *tre* à tel Lyonnel si vous vouliez. » (Perceforest, vol. II, f. 81.) — 10° « *Mettre* à point, » réformer : « Pour adressier et *mettre à point* les cours des « parisis et des tournois. » (Ordonn. t. I, p. 536.) — 11° « *Mettre* au dit, » déférer, s'en rapporter au jugement. (Dom Mor. Hist. de Bret. c. 983, an. 1262.) — 12° « *Mettre* sus, » engraisser : « Oiseau megre « *mettre sus*. » (Fouill. Fauc. f. 80.) — 13° « *Mettre* « à seurs, » promettre : « Elle lui a *mis à seurs* « qu'elle le me voulloit bailler. » (Le Jouvencel, ms. p. 502.)

14° « *Mettre* bas, » I° rendre par le bas. (Fouill., Fauc. f. 47.) — II° Affoiblir : « Purger et *mettre bas* « l'oiseau. » (Id. f. 65.)

15° « *Mettre* conseil, » prendre conseil. (Rymer, t. I, p. 13, an. 1256.) — 16° « *Mettre* contre, » opposer, objecter. (Perard, Histoire de Bourg. p. 514, an. 1266.) — 17° « *Mettre* devant, » préférer. (Cretin, épit. p. 5.) — 18° « *Mettre* de fait, » mettre en possession : « Quelle se fasse *mettre de fait* ès heri- « tages.... sur lesquels elle pretend le droit de « douaire. » De cette expression vient « *mise* de « fait, » pour prise de possession. (Nouv. Cout. G. t. II, p. 614.) — 19° « Se *mettre* en diseurs, » s'en rapporter à des arbitres, se mettre en arbitrage. (Duchesne, Généal. de Béthune, p. 152, an. 1237.) — — 20° « *Mettre* en quierelle, » attaquer en justice. (Duchesne, Ibid.) — 21° « *Mettre* ens, » repousser : « Les Sarrazins ne porent *mette ens* les crestiens. » (Continuat. de G. de Tyr, Martene, t. V, col. 613.) — 22° « *Mettre* en voir, » prouver. (Glossaire sur les Cout. de Beauv.) — 23° « *Mettre* en vray, » vérifier, démontrer : « S'il le nie, je vueil *mettre en vray* ce « qui me souffira. » (Modus, f. 206.) — 24° « *Mettre* « jour, » fixer un jour, un rendez-vous, prendre jour. (Ordonn., I, p. 159.) — 25° « *Mettre* le fais, » imposer, donner la charge :

Les debas que vous avez fais,
De quoy vous avez *mis le fais*
Sur le conte de Tancarville. *(Rou, f. 136.)*

26° *Mettre* main, ou la main, » frapper :

Trop petit d'onor achate
Qui sor chetif homme *met main*. *(Ms. 7218, f. 214.)*

27° « *Mettre* peine, » tâcher, s'efforcer : « Chacun « *mettoit peine* en vain de lui bailler la vraye inter- « pretation. » (Nuits de Strapar. t. I, p. 158.) — 28° « *Mettre* la paille au devant. » (Cotgrave.) — 29° « *Mettre* en panne. » (Id.) — 30° « *Mettre* à plain « pied, sur le plein pied. » (Id.) — 31° « *Mettre* à la « pile. » (Ibid.) — 32° « *Mettre* au pouls failli. » (Ibid.) — 33° « *Mettre* plus, » enchérir. (Ass. de Jérus. p. 133.) — 34° « *Mettre* plainte, » porter plainte, la mettre entre les mains de celui qui en doit faire justice. (Pérard, Hist. de Bourg. p. 460, an. 1246.) — 35° « *Mettre* por ceu qu'il aillent, » chargés ou destinés à aller : « Ceos..... cuy nostre « sires at *mis por ceu qu'il aillent* et k'il fruit apor- « tent. » (Serm. de S. B. p. 118.) — 36° « *Mettre* « au rouet. » (Cotgr.) — 37° « *Mettre* tot ses coses « en droit, en loi, et en abandon, » les engager, les obliger. (Duchesne, Généal. de Béthune, p. 164, an. 1246.) — 38° « *Mettre* trop, » rester trop longtemps. (Chasse de Gast. Phébus, p. 263.) — 39° « *Mettre* le couteau en la main du furieux. » (Contes d'Eutr. p. 308.) — 40° « *Mettre* son doigt au feu, » assurer : « Je n'en voudrois *mettre mon doigt au* « *feu*. » (Rab. II, p. 154.) — 41° « *Mettre* la cam- « pane au chat, » attacher le grelot. (Cotgrave.) — 42° « *Mettre* à la flac. » (Id.) — 43° « Se *mettre* à « l'ombre des bouchons. » (Id.) — 44° « *Mettez* fol « à par soy, il pensera. » (Id.) — 45° « *Metz* raison « en toy, ou elle sy mettra. » (Id.)

Meture. [Méteil, au reg. JJ. 64, p. 713, au. 1326.]

Metz. [Service : « Vint Lizane sa damoiselle « qui apportoit l'escuelle du premier *metz* et Lyriope « en prit en la main la damoiselle et l'assist par « devant le roy Alexandre. » (Percef.) — « Lors « vindrent les servants et servirent du dernier « *metz* qui estoit de chevrot de presse, confitz en « espices. » (Id.)] — « Le mangier fût appareillé « riche et beau, et quant ils eurent mangié jusques « au *tiers metz*, si vint ung chevalier. » (Lanc. du Lac. II, f. 9.)

Expressions : 1° « Pour tous *metz*, » en tout, comme on dit pour tout potage :

Or est il minuit pour tous *metz*. *(Coquill. p. 151.)*

2° [« Prendre *metz*, » s'associer pour manger ensemble : « Lesquelz compaignons se associerent « et *prindrent metz* pour soier et labourer ensem- « ble en la presente messon. » (JJ. 176, p. 296, an. 1443.)]

1. Meu. [Menu : « Si les destranche et abat el « sablon, Com charpenter fait *meu* bochillon. » (Aleschans, v. 5869.)]

2. Meu. [1° Disposé : « Ensi estoit *meus* et enco- « ragiés messires Jehans de Haynnau. » (Froiss. II, 61.) — 2° Irrité : « Nostre fils d'Angleterre est « ung petit trop fort *meu* contre nostre cousin « Derby. » (Id. XVI, 145.) — 3° Fou : « Est nos sires « *meus* qui nous fait tel sermon. » (Brun de la Montagne, v. 87.)]

Meublage—aige. [1° Fournitures : « Donnons « et ottroions ledit office de sergenterie de *meublage* « desdittes forges en Bray. » (JJ. 45, p. 135, an. 1310.)] — 2° Frais avancés dans la culture d'un héritage. (Anc. Cout. de Bretagne, f. 109.)

Meuble. [1° Biens meubles : « *Meubles* sont « appellez qu'on peut transporter de lieu en autre « et qui suivent le corps, immeubles qui adherent « au fonds et ne peuvent estre transportez. » (Bouteil. Som. Rur. p. 429.)] — « En païs de paix, « ung homme qui perdroit son prisonnier, il le « peut poursuivre en toute l'obéissance de son « païs ; car c'est son *meuble*. » (Le Jouvenc. p. 349.) — [« Et ne se voloient mais cargier de si grant « *meuble* que il avoient fait en devant. » (Froiss. IV, 423.) — « Quoique je soie povres et mal enlina- « giez, S'ai je vaillant en moi, se de vrai le saviez, « Un loial cuer d'ami, en loiauté fiquiez ; Certes « c'est tous mes *meubles*, de plus ne sui aisiez. » (Baud. de Seb. III, 117.)]

Expressions : 1° « *Meubles* mouvables, » les meubles meublans, le mobilier. On lit à l'occasion de la succession d'un évêque : « Le roy n'a riens aux « *meubles mouvables*, ne à la justice spirituelle. » (Bout. Som. Rur. p. 655.) — 2° « Si le subject pesche « les estang, ou deffans, rivieres, ou ruisseaux « defensables de son seigneur, et prent ses connins « de jour en ses garennes, il *fait son meuble* d'a- « mende de soixante sols mansais. » (Cout. du Maine, C. G. II, p. 131.) — 3° « Livres de *meuble*, » livres suivant la valeur des meubles, distinguées de livres en nature de terre. (Duchesne, Généal. de Chastillon, p. 14, an. 1231.) — 4° [« Poisson en « sauvoir est *meuble* portable. » (Arrêt du Parlement, de 1279, reg. B. f. 51.)]

Meublé, *part.* 1° Meublé, au figuré, orné :

Si m'a plus gentement *meublé*
Ke s'ele m'eust tot l'argent
Et tot l'or d'un païs doné. *(Poët. av. 1300, III, f. 974.)*

2° « *Meublé* suivant l'ordonnance. » Cette façon de parler commença d'être en usage sous le règne de Louis XIV, temps où les officiers des compagnies des villes de provinces, forcées à la solidarité pour le paiement des taxes par la dureté des traitans, étoient réduits à avoir pour tous meubles un lit sans rideaux, une marmite de fer et des cuillers de bois. (Mém. du maréchal de Noailles, sur les finances du temps de la Régence, ms.)

Meubliaire. Biens meubles : « Le *meubliaire* « doit acquitter les arrerages escheus. » (Cout. Gén. II, 1059.)

Meubliairesse (femme), qui a l'usufruit des meubles de son mari décédé. (C. G. II, 1059.)

Meublier. Qui tient aux biens meubles : « Hoir « *meublier*, » héritier du mobilier. (N. C. G. II, p. 429.) — « Mari *meublier*, » qui a la jouissance pendant sa vie du mobilier de sa femme décédée. (N. C. G. II, p. 428.) — « Parçon *meubliere*, » partage des meubles. (N. C. G. II, p. 52.) — « Succes- « sion *meubliere*, » succession des meubles. (Ibid.)

Meud. Mode, terme de grammaire : « L'un sert « pour les *meuds* des verbes, l'autre pour la maniere « de faire. » (Rob. Est. Gramm. fr. p. 110.)

Meudre. Cas sujet de meilleur : « Li ors et li « *meudres*. » (Ms. 7615, I, f. 73.)

Meudy. « Toutes escriptures comme d'informa- « tions, examinations, demandes, responses, repli- « cations, raisons de droit ; d'un arpent d'escriture « douze deniers, d'une relation annexée ou attachée « en aucun *meudy*, six deniers. » (Estats des off. du duc de Bourg. p. 303.)

Meuf. Mode, terme de grammaire. (Cotgr.)

Meuglement. Mugissement. (Cotgr.)

Meuillan. Château du Bourbonnais : « Milan a « fait *Meuillan*, et Chasteaubriant a defait et perdu « Milan. Cela vouloit dire que des gains et profits « que fit monsieur le grand maistre de Chaumont, « quand il en estoit gouverneur, en fit faire le « chasteau et la maison de *Meuillan* en Bourbon- « nois, qui est l'une des belles et superbes que l'on « scauroit voir, et les fautes que fit monsieur de « Lautrec estant gouverneur du dit Milan, rebatues « par madame de Chasteaubriant, à l'endroit du « roy, defirent et perdirent Milan. » (Brant. Cap. fr. I, p. 162.)

Meuldre. Meilleur :

La plus gracieuse
Et la *meuldre* en bonne foy. *(Desch. f. 193.)*

1. Meule. [1° Pierre à aiguiser : « *Meule* à « taillant. » (JJ. 138, an. 1390.)] — 2° Pierre à broyer le grain :

. . . . Autres tournoient la *meule*,
Faisant craquer le grain, et pleurer le raisin.
Rem. Belleau, Berger. t. I, p. 30.

2. Meule. Racine du bois des cerfs : « Le vieux « cerf a les *meules* larges et fort pierreuses près « du suc, et test de la teste. » (Fouill. Vén. f. 37.) — [« Se les *meules* sont près de la teste, c'est le « plus grand signe qui soit sus le cerf, qu'il soit « vieil. » (Mod. f. 14.)]

3. Meule. [Biens meubles : « Courtois et larges « de donner... Tout son *meule* aleuwe et despent. » (J. de Condet, p. 117.)]

Meulendois, *s.* Le pays de Meulan : « Parmi le « Veuquesin (Vexin) s'en vint en *Meulendois*. (Ms. 7218, folio 344.)

Meulenge. [Vanne d'un moulin : « Le suppliant « trouva le molin fermé et le *meulenge* dudit molin « levé. » (JJ. 192, p. 63, an. 1460.)]

Meulequinier. [Tisseur de molequins : « Jehan « Ratel telier de toilles,.... Mathieu Wiet *meulequi-* « *nier*. » (Liv. Noir de S. Pierre d'Abbeville, f. 27ᵛ.)]

Meuliere. Molaire. (Cotgr.)

1. Meulle. Pierre à broyer : « Que malle *meulle* « te puisse moudre. » (Moy. de Parvenir, p. 70.)

2. Meulle. Racine du bois du cerf : « Les joinc- « tures où les *meulles* sont attachées au test du « cerf. » (Charles IX, Chasse royale, IV.)

3. Meulle. [Meubles : « Je laisse à Richaut me « feme tout men *meulle* et tout men catel, sau ce « que ele paiera mes detes. » (Tailliar, Rec. 198.)]

Meulon. Meule :

. . . . Un autre l'amoncelle
En pointes le dressant de superbes *meulons*,
Le jouet quelquefois des venteux tourbillons.
R. Belleau, t. I, fol. 16.

Meulonner. Amonceler. (Cotgr.)

1. Meur. 1° Mûr, en maturité : « Plus noirs « que meures *meures*. » (Ms. 7615, II, f. 189.) — 2° Prudent, sage : « Doutance en ont li plus *meur*. » (G. Guiart, f. 234.) — [« Car ja fame...... Si ferme « cuer n'aura, Ne si loial, ne si *meur*, Que jà puist « estre hom asseur De li tenir par nule paine. » (Rose, v. 9937.)] — 3° Formé : « Estant venu en « *meur* aage. » (Am. ressusc. p. 391.) — 4° Agé : « Plus tost meurent li jone souvent que li *meur*. » (Meung, Test. 21.) — 5° Usé : « Habit *meur*. » (Oud.)

Expressions : 1° « Et si elle est aultre (libertine), « qui avient souvent, pensez qu'il a assez à souffrir, « et si elle lui en *baille* de belles, de *vertes* et de « *meures*. » (15 Joyes du Mariage, p. 166.) — 2° « Qui ne cueult des vertes, il ne mangera jà des « *meures*. » (Le Jouvenc. f. 19.) — 3° « L'empereur « monstroit de n'estre du tout hors de volonté de « conclure les praticques, et tousjours les entrete- « noit, *meslant entre deux vertes une meure*, « aujourd'huy doubte, demain esperance. » (Du Bell. liv. V, f. 144.) — 4° « Donner entre deux vertes « une *meure*, » se dit d'une bonne chose qu'on trouve parmi beaucoup de mauvaises. (Cotgr.) — 5° [« D'entre deux *meures une verte* Vous fault « servir pour vos labeur. » (Charl. d'Orl. rondeau.)] — 6° « Douleur *meure* ou verte. » (Les Marg. de la Marg. f. 379.) — 7° « Prendre à *meur*, » réfléchir mûrement, apporter beaucoup d'attention : « Comme « il apparut après aux estats qu'ils *prinrent à meur*, « leur sembloit que fortune leur fust comme mere. » (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 226.) — 8° « Toutes heures ne sont pas *meures*. » (Cotgr.)

2. Meur. [Moere, dans les Flandres : « Comme « nostre chiere compaigne Yzabeaux contesse de « Flandre et de Namur tenist aucun yretage, si « comme *meur* et poulres, ki sont waingnet des « grés de le mer. » (JJ. 48, p. 200, an. 1290.)]

Meurdresse. Meurtrière :

Et donc me devez vous tuer
Pour avoir le nom de *meurdresse*. (O. de la Marche, 552.)

Meurdrir. [Meurtrir, au propre et au figuré : « Honte vous est, non pas vaillance, D'un loyal « cueur ainsi *meurdrir* Par vostre plaisant acoin- « tance. » (Ch. d'Orl. ball. 5.) — « Gelez, *meurdriz* « et enfonduz. » (Villon, p. 16.)] — « *Meurdrissant* « ma bonne renommée. » (Am. ressusc. p. 388.)

Expression : Guetz meurdris, eaux mortes, dormantes : « S'en alloit aux *guetz meurdris* pour « trouver Zephir, car il se tient ez lieux aquati- « ques. » (Percef. IV, f. 131.)

1. Meure. [Pointe de l'épée, de la flèche, dans Partonopex, v. 2241, 3179, 3541.]

2. Meure. Mûre :

Tu faudras au pardon
Come Renart aux *meures*. (Ms. 7615, II, f. 142.)

[« Lors se lieve sans atendue, Queut des pierres « plain son giron, Si en aroche le boisson. Qu'il « voloit les *meures* abattre. » (Ren. v. 24670.) — « Aussi n'ot des *meures* Renars, Quant failli ot de « toutes pars, Et il vit nule n'en auroit, Donc dist « que cure n'en avoit. » (Bl. et Jeh. v. 4486.)]

Expressions : 1° [« Encore viendra tout as tens « l'heure, Que li maufé, *noir comme meure*, Les « tendront en lor desciplines. » (Ruteb. 109.) — 2° « Femme a la loi d'enfant qui pleure, Ce qu'avoir « puet, n'*aime une meure*. » (Gautier d'Arras, Ille et Galeron.)] — 3° « Ne pris une *meure*, » même sens, aux Poët. av. 1300, III, 1040. — 4° « Aller aux « *meures* sans baston, » entreprendre une chose sans prévoyance :

N'alez aux meures sans bastons,
Advisez ce qui vous est bon. (Desch. f. 299.)

5° « Ramener des *meures*, » réprimander, par allusion au traitement des voleurs de mûres :

Dam prieur vers l'apres-dinée
Si trouva à sa sainturette
Deux ou trois brins de violette,....
Dont grande cryrie fut lors faicte,
Et le ramenant bien des *meures*.
L'Amant rendu Cordelier, p. 554.

6° « Faire degorger *meure* à quelqu'un, » faire rendre gorge :

. . . . Desgorger luy a faict mainte *meure*,
Dont si tres maigre et chetif il demeure. (J. Marot, 166.)

Meurement, s. Maturité. « Avec *meurement*. » (Regle de S. Benoit, ch. 43.)

Meurer, Meurir. [1° Mûrir : « Il ne pueent es « rains durer. Tant qu'il se puissent *meurer*. » (Rose, v. 18118.) — « Li bleds et les avainnes com- « mençoient à *meurir*. » (Froiss. III, p. 222.)]

Tout ansi com la nois est
Enserrée dedens son test,
Ne n'en puet estre hors ostée
Devant qu'ele soit *meurée*. (Ms. 7218, f. 359.)
Mal ait fruit qui ne se *meure*. (Ms. 6812, f. 48.)

2° Vieillir :

On ne doit pas sans amour *meurer*
Mais jones doit son deduit demener. (Vat. 1490, p. 147.)

L'yvers qui ne va à declin,
Qui s'apelle de conscience.
Nourris es delis des l'enfance
De char, en desespoir *meurra*
Ces filles, et les livrera
A delour perpetuelment. (Desch. f. 532.)

Meureté. [1° Naturel, au propre et au figuré : « Car tousjours viennent li bon à *meureté* et à « congnissance. » (Froiss. II, 12.)] — « Les harbres « plus hatifs portent fruict de moindre garde... que « ceux qui cultivez en droite saison reçoivent leur « *meureté* par la chaleur du soleil. » (Pasq. Lett. t. III, p. 360.) — 2° Prudence :

. . . . Jeunes veult joie recevoir,
Et li vieulx homs à *meureté* s'adresse. (Desch. f. 109.)

Meuriere. Lieu planté de mûres. (Cotgr.)

Meurison—isson. 1° Maturité : « Les fruits « attendent leurs *meurisons*. » (Tri. des IX Preux, p. 164.) — « Si aucuns fruicts eschoient à *meuris-* « *son*, les convient messonner. » (C. G. I, p. 625.)

— 2° Prudence de l'âge mûr : « Il y a grant diffe- « rence entre la verdeur de jeunesse, et la *meuris- « son* de viellesse. » (Percef. IV, f. 64.)

Meuriteit. Gravité, dans S. Bernard ; *gravitas silentii* est rendu par « *meuriteit* de silence. »

Meurlon. Espèce de vigne. (Cotgr.)

Meurole de pommes. (Cotgr.)

Meuron. Mûre sauvage : « Qui donrroit à men- « ger ou à boire à une personne du jus ou du noir « de *meurons*, dont l'en noircist les cuirs, ou de « prunele, mais qu'il feust cueilly à la feste Saint « Estienne, estant ou mois d'aoust ou environ icelle « feste, il en mourroit. » (JJ. 139, p. 19, an. 1390.)

Meurté. [1° Maturité, au propre : « Les fruiz « d'icelles vignes venuz à *meurté* et presque en « estat de cueillete. » (JJ. 99, p. 279, an. 1369.)]

La chaleur (du soleil)
Donne le gros et la *meurté*. *(Desch. f. 478.)*

2° Sagesse : [« Personnes sages .....et plains de « grant science et *meurté*. » (Ordon. t. III, p. 141, an. 1356.)]

Meurtre. « L'on dit *meurtre* quand le fait est « advenu scientement, et appenséement, ou par « aguet. » (Gr. Cout. de Fr. IV, p. 524.)

Meurtrier. « Resolue comme un *meurtrier*. » (Brant. Dames gal. t. II, p. 183.) — « Assurance de « *meurtrier*, » c'est-à-dire bonne mine à mauvais jeu. (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 105.)

Meusnier. [« Quiconque veut estre *meuniers* à « Grand Pont de Paris, estre le puet, se il a molins « qui siens soit ou à ferme. » (Liv. des Mét. f. 18.)] — « Fidele comme un *meusnier*. » (Oudin.) — « Larrons *meusniers*. » (Cotgr.) « Qui dit *meusnier*, « dit larron. » (Le Duchat, sur Rabelais, V, p. 14.)

Meute. [1° Croisade : « En icel temps, j'os bien « monstrer, Fu la grant *meute* d'outre mer, Quant « Antioche fu conquise, Et la cité de Niques prise, « Et que Jerusalem fu pris. » (Rou.) — « La *meute* « pour les Albigeois. » (Mousk.)] — « Se croisa à la « premiere croiserie de Pierron l'hermite ; et alla « oultremer à la premiere *meute*. » (Chron. de S. Denis, t. I, p. 223.) — [2° Troupe de chiens dressés pour la grande chasse : « *Meute* de chiens. » (Fouill. éd. Favre, f. 92 b.)] — « Bailler la *meute* et route à « un cerf. » (Cotgrave.)

Expressions : 1° « *Meute* d'artillerie, » décharge d'artillerie : « En escarmouchant, ceulx de la place « se retiroient tousjours pensans que les Genevois « les suivroient pour leur donner une *meute* d'ar- « tillerie. » (J. d'Auton, Louis XII, 68.) — 2° « *Meute* « de guerre, » sortie : « Ceulx de la ville ne s'esmeu- « rent de tant que ils feissent saillie, escarmouche, « ou *meute de guerre*. » (Ibid. p. 28.)

Meutemacre. Emeutier : « Grand partie des « plus notables (de Bruges) feirent sçavoir au duc « de Bourgongne que voulentiers ayderoient à punir « les dessusdits *meutemacres*. C'estoient gens de « petit estat, qui ne desiroient autre chose que de « fort entroubler les besongnes, pour eux augmen- « ter et avoir majesté sur les plus riches. » (Monst. II, f. 142, an. 1437.)

Meutin. [Mutin : « Ung très grant capitaine de « *meutins*. » (Froissart, t. XII, f. 289.)]

Meuwissent. [Imp. du subj. de mouvoir, dans Froissart, II, f. 163.]

Mex. [Maison, aux Ord. IV, 394, an. 1229.]

Meynoverer. Manœuvrer : « Si ascun donour « soit receu en ceux tenementz après le don par la « debonerté le purchassour, et il pusse aperceyver « que le donour le voille en getter ou desturber de « sa seisine, ou *meynoverer* si come se demeyne, « tauntost se purchase par ceste assise. » (Britt. des Lois d'Anglet. fol. 104.)

Meynprise. [Saisie : « C'est assaver par chas- « cun bille 6 d. outre les *meynprises* que montent « à 30 liv. par estimation ou plus. » (Ch. de 1375, dans Du Cange, sous *Meinprisa*.)]

Meysel. [Métairie. (Ch. de 1308, dans Du Cange, sous *Meystadaria*.)]

Meyt. [Maie, pétrin. (Ch. de 1476, dans D. C. sous *Madia*.)]

Meytere. [Mesure agraire : « Une terre qui « souloit estre bruyere, contenant .xxv. *meyteres* « de terre, » (JJ. 166, p. 272, an. 1412.)]

Meyterée. [Même sens, dans la même pièce.]

1. Mez. Demeure (de *mansus*).

Gautier jura sor sains et sor livres messez
Jusqu'au jor de sept ans n'enterroit en son *mez*.
Ms. 7218, fol. 347.

2. Mez. [Portion (voir Mets) : « Chascune acou- « chiée dudit Hostel Dieu doit avoir un *mez* entier. » (Ord. III, p. 584, an. 1362.)]

3. Mez. Espace entre deux sillons (dérivé de *medium*) :

Audigier fu armez sor Audigon;
Ce fu la meillor beste de sa maison
Jusques à prime chevaucha un *mez* et un sillon
Le jor ne pot aler plus Audigon. *(Rom. d'Audigier, 67.)*

Mezail. « *Mezail* se dit du devant, ou plutot du « milieu du devant du heaume, qui s'avance à l'en- « droit du nez, et comprend le nazal et le vantail ; « de la vient qu'on dit que les princes et grands « seigneurs portent leurs timbres ayant le *mezail* « tarré, ou tourné de front, c'est à dire le *mezail*, « paroissant egalement eloigné des oreilles. » (Dict. de Trévoux.)

Mezarin ou **Mezarim,** *s.* Espèce d'officier de justice. « Par conseil, respondit le potestat de nos « maistres *mezarims*, nous avons mis en la saison « qu'il ha de coustume icy venir, dedans les mou- « lins, force coqs, et force poulles. » (Rab. IV, 185 ; Cotgrave.)

Meze. Pâturage : « Aucun des habitans ne peut « tenir plus grand nombre de bestail... ez paschiers « et *mezes* communs. » (C. G. II, p. 474.)

Mezeaux. Pluriel de *mezel*, lépreux : « Quand « aucun achepte des porcs au marché..... et le lan-

« gayeur trouve qu'ils soient *mezeaux*, le dit achep-« teur ne sera tenu les prendre. » (C. G. I. f. 973.)

Mezeillade—ellade. [Espace entre deux sillons (voir Mez) : « La troisieme piece contient ung « arpent et une *mezellade* de pré, » (JJ. 197, p. 159. an. 1471.) — « *Mezeillade* ou pugnerade. » (D. C. sous *Mezellada*.)]

Mezel. [1° Lépreux : « Vil cassot, qui vault au-« tant à dire comme *mezel*, et venu et extrait de « lignée *mezelle* ou ladre. » (JJ. 165, p. 267, an. 1411.) — 2° Sordide : « Viex est lor vie, ordre et « *mezele*, De hupe nos font turterele. » (Sainte Léocadie.) — 3° Païen : « Loi *mezelle*. » (Enfans Haymon, v. 912.)]

Mezellerie. Lèpre : « Les pourceaux sont sujets « à engendrer en leurs corps, une abondance de « grains de *mezellerie*. » (Bouchet, Ser. III, 299.)

1. Mi. [1° Cas sujet, singul. *mon* : « Carles *mi* « sire. » (Rol. v. 1254.) — 2° Cas sujet, plur. *mes* : « Octroi et *mi* assent. » (Ord. III, 295.) — « Cun-« seillez mei, cum *mi* saive hume. » (Id. v. 20.) — « *Mi* seigneur. » (Froiss. IV, 344.)]

2. Mi. [1° Milieu : « Par *mi* un val. » (Roland, v. 1018.) — « En *mi* ma veie. » (Id. v. 986.) — « En « *mi* les dos. » (Id. v. 3222.) — « En *mi* le vis. » (Mén. de R. § 284.) — « La *mi* quaresme. » (Joinv. § 299.) — « Grant cop li a doné en *mi* le pis. » (Aiol, v. 641.)]

Il se metent plustost au bout
Por fuire qu'en *mi* por combatre. *(Ms. 6812, f. 67.)*

2° A moitié :

Li chevaliers qui me paia,
Qui me devoit cinquante livres
N'est encore *mi* delivrés,
Qu'il n'en doit plus de la moitié. *(Ms. 7218, f. 219.)*

Expression : « *Mi* à *mi*, » immédiatement. (Ord. t. III, p. 295.)

Miadres. [Meilleur : « N'i estoit esparné li « *miadres* ne li pires. » (Sax. X.)]

Mials. Meaux : « La crote de *Mials*. » (Poët. av. 1300, t. IV, p. 1651.)

Miate. [Miette : « Tuit me despisent mandiant, « ne ne saolent de lor *miates* lou famillant. » (Ms. lorrain de la Bibl. d'Epinal, 181, dans les Archiv. des Missions scient. 3e série, I, p. 277, XIIIe siècle.)]

Miauleis, *s.* Miaulement : « *Miauleis* de chas. » (Poët. av. 1300, IV, p. 1651.)

Miauler. « Le chiat *miaulde*. » (Merlin Cocaïe, II, 211.) — « Tu as beau *miauler*, » c'est-à-dire tu quémandes en vain. (Oudin.)

Miaus. Mieux :

Et me doint encor la licence qu'aidier li puisse,
Et que *miaus* son vivre li truisse,
Et *miaux* mon ostel conduise
Que je né fais. *(Ms. 7615, II, f. 131.)*

Miauwer. [Miauler : « Et Tibiers li cas est en-« clos En le despense, à *miauwer* Prist si haut. » (Renart le Nouvel, p. 105.)]

Michaud. Nom propre.

Expressions : 1° « Frere *Michaud*, » pauvre diable. Un homme mécontent du traitement qu'on lui fait, dit de lui-même :

Voilà l'aubade,
Et la gambade,
Qu'on bailla à *frere Michaud*. *(Folles amours, p. 321.)*

2° « Charette *michaut*, » jeu :

Juiens nous au roy qui ne ment,
. . . .
Et à la *charette Michaut*. *(Froiss. poës. p. 86.)*

3° « Mesnie maestre *Michaut*. » (Glossaire de la Thaumass. ; voir *Mesgnie hanequin*.) — 4° « Passe « temps *Michault*. »

Et pensez qui n'a bonne helle,
Pour soy contregarder du chault,
On est mis à la kirielle
Avec le passe temps *Michault*. *(Coquill. p. 105.)*

Miche. 1° Petit pain d'une livre ou deux :

Ils aiment mieux grant pain que *miche*. *(Ms. 7218, 325.)*
. . . . . . Chailloz de mer
Plus durs qu'aciers, gros comme *miches*. *(Guiart, 315.)*

2° Petit gâteau, en Picardie : « Mes amis me traic-« terent douze jours de bons vivres, et ne me pré-« senterent point de pain ; ils ne me donnerent que « de la *miche*. » (Moyen de parvenir, p. 342.)

Expressions : 1° « *Miches* du couvent militaire, » balles et boulets. (Cotgrave.) — 2° « *Miches* de « S. Etienne, » pierres. (Id.) — 3° « Ne valoir pas « deux *miches*, » ne valoir rien :

. . . . . Leur corps *ne vault deux miches*. *(Desch. 553.)*

Michel (S.) « Les petits gueux vont *à S. Michel*, « et les grands à S. Jaques » (Le Duchat, sur Rab., t. V, p. 17), c'est-à-dire au mont St Michel.

Michelade. On a donné ce nom à un massacre arrivé à Nimes, l'an 1567, le jour de la S. Michel, massacre pareil à celui de la St Barthélemy ; un grand nombre de catholiques y périt par les mains des religionnaires. (Menard, Hist. de Nimes, t. V.)

Michelet. « Faire le sault *michelet*, » le saut d'amour :

Femme qui souvent se regarde,
Et pollist ainsy son collet,
C'est presumption qui luy tarde
Qu'elle ne *face le sault de michelet*. *(Coquillart, p. 30.)*

Michelot. « St Michel, St Jacques, St Claude qui « prestans leurs noms à leurs pelerins, les ont fait « appeler *michelots*, jacquets, claudins. » (Apologie d'Hérod. p. 594.)

Michotte. [Diminutif de miche : « Lequel « (prieur) et ses successeurs seront tenuz de leur « bailler à chacun d'eulx et à chacune femme cinq « *michottes*... de quarente neuf au bichot de fro-« ment. » (JJ. 198, p. 191, an. 1461.)]

Micmac. Intrigue. (Cotgr.)

Micocoulier. Alizier, arbre. (Cotgr.)

Micquelot. Pèlerin de S. Michel : « On appelle « *micquelots* de petits garçons qui vont en peleri-« nage à S. Michel sur la mer, etc. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 242.)

Microist, *s.* Espèce de bail ou cheptel, fait sous la condition de partager l'accroissement, le profit par moitié.

Microscope. Mot inventé par Frédéric Cesi, fondateur de l'académie des Lincei, en 1603. (Nouvelles litt. de Florence, 1744, n° 34, col. 533.)

Micte. Mitre :

Leurs bobans, et leur cuevrechiefs,
Leurs *mictes.* *(Desch. f. 532.)*

Midenier, *s.* « *Midenier* en vieux langage signifie la moitié d'une somme. Mary ou femme ayant « melioré leur propre, ou reuni quelque chose à « leur fief et domaine, ou fait quelque menage qui « regarde le seul profit de l'un d'eux, sont tenus « d'en rendre le *mi-denier.* » (Laur.)

Midcronner. Amidonner. (Cotgr.)

Midi. [1° Milieu du jour : « Cuntre *midi* tenebres i ad granz. » (Rol. v. 1431.) Ce mot n'existe pas au Gloss. de M. L. Gautier. — 2° Sexte, en liturgie : « Matines, prime, tierce, *midi*, none, vespres « et complie. » (Reg. *Noster*, fol. 221, an. 1304.) — 3° Sud : « Et c'est tousjours en toute saison que « ceste yaue de la mer court à *midi*, que c'est merveilles. » (Marco Pol. p. 680.)]

Expressions : 1° « A douze heures du *midi*, ou « *midi* de douze heures, » c'est-à-dire à midi. « Le « lendemain *midi* à douze heures. » (N. C. G. t. I, page 808.) — 2° « Chercher *midi* où il n'est qu'onze « heures; chercher midi à onze, à quatorze heures, » chercher l'impossible. (Cotgr.) — 3° « Chercheur de *midi* à quatorze heures, » impertinent, larron, querelleur. (Oudin.) — 4° « Poids de *midi.* » (Cotgr.) — 5° « Fait du *midi* jusqu'au soir, » nouveau venu, apprenti sans expérience : « Ainsi « qu'ont esté ces deux grands personnages que « plusieurs années et longues experiences avoient « façonnés, et non comme aucuns d'aujourd'huy « qui les veulent imiter, qui n'ont esté *faits du* « *midy, jusqu'au soir.* » (Brant. Cap. fr. II, p. 86.) — 6° « En Languedoc ils disent... qu'il est *entre midi* « *et la croix verte*, pour faire entendre à qui leur « demande s'il est une telle heure, qu'oui, et même « beaucoup au delà. » (Le Duchat, sur Rabel. t. V, p. 122.) — Il y a dans Rabelais entre *midi* et Ferrolles. Le Duchat croit que la Croix Verte et Ferrolles sont deux villages. Il y en a un en Normandie, auprès d'Avranches, nommé la Croix Verte, et cette espèce de proverbe y est fort en usage. — 7° « A *midi* « estoille ne luit. » (Cotgr.)

1. Mie. Féminin de *mi*, qui est au milieu :

Et li dist : Raul, nos tenon ;
Vos dites bien, si le feron
De sa gent, dont il est en *mie;*
Point le cheval, criant turie. *(Rou, p. 238.)*

2. Mie. [1° Miette : « Mes onc li cuens ne volt « de vin gouster, Ne de blanc pain une *mie* adeser. » (Bat. d'Aleschans, v. 2756.)].

S'un petit lieu que Romme conquesta
Qui n'est au point du cadrant c'une *mie. (Desch. f. 140.)*

[2° Partie molle du pain entre les croûtes : « Qui « tant estraint crouste que *mie.* » (Lai de l'ombre.) — « L'escriture (les Juifs) n'entendent mie, La « croste en ont et nous la *mie.* » (Gaut. de Coincy, page 82.)] — « Jeusner entre la *mie* et la crouste, » rompre le jeûne. (Oudin.) — [3° Particule renforçant la négation, comme pas, point : « De sa parole ne « fut *mie* hastifs. » (Rol. v. 140.) — « Carles se dort « qu'il ne s'esveillet *mie.* » (Id. v. 724.) — V. Sweighæuser, de la Négation dans les langues romanes, p. 101 et suiv.] — Quelquefois *mie* était employé sans négation :

M'aimerez vous, ou m'aimerez vous *mie. (Desch. f. 168.)*

3. Mie. [Abréviation de amie, venue de *ma mie* pour *m'amie*, maîtresse : « Jehan Bretel, je cuit « que vous menez Mauvaise vie à *mie* ou à moullier. » (Bibl. de Ch. V, 4° série, p. 468.) — « Seignor, ne vos mentirai mie; Li doiens avoit une « *mie.* » (Méon, Fabl. II, 4.)]

Miecine. [Médecine, dans Partonop. v. 1630.]

Miedi. [Midi, de *mie*, *media*, parce que *di*, *dies* est du féminin.]

Si mangoit un poi de bon fruit
Apries mangier al *miedi*,
Et buvoit une fois ausi. *(Mouskes, p. 82.)*

Quant *miedis* fut passés,
Li vallés fu moult escaufés,
De ses compagnons se desoivre,
Si va querant eue por boivre. *(Ms. 7989², f. 62.)*

Mieges. [Médecin : « Saint Luque qui estoit « *mieges* et tres bons painturiers. » (Vie des SS. ms. S. Victor, 28, fol. 66.)] — « Monstrez vos essoi- « gnes à cestui *miege*, et il le doit faire et cestui « *miege* le doit veir et taster son pos, et veir son « orine, et se est chose que le serorgien doit « conoistre, il doit mostrer sa blessure. » (Assises de Jérusalem, p. 153.)

Miel. [« La char oindre de *miel* et lecher à mes « ours. » (Sax. 27.) — « *Miel* en tonnel, li muiz doit « trois oboles, la some un denier. » (Livre des Métiers, 292.)]

Expressions : 1° « Mon *miel*, » terme de caresse. (Nicot.) — 2° « Brasseux de *miel*, » brasseur d'hydromel : « Ils ne faisoient comptes des menaces du fils « d'un *brasseux de miel* (Philippe d'Artevelle). » (Froiss., liv. II, p. 186.) — 3° « *Miel* anacardin. » (Cotgr.) — 4° « *Miel* heracleen. » (Ibid.) — 5° « Celui « gouverne bien mal le *miel*, qui n'en taste. » (Id.) — 6° « Une abeille morte ne fait plus de *miel.* » (Id.) — 7° « Trop achette le *miel* qui sur espines le « leche, » c'est-à-dire il y a des plaisirs qui coûtent trop cher : « Elle nous a fait lecher *miel* sur espi- « nes. » (Cotgr.) — 8° « Qui n'a argent en bourse, « ait du moins du *miel* en poche. » (Cotgrave.) — 9° « Avoir du *miel* en la bouche, et le rasoir à la « ceinture, » être perfide. (Bouchet, Serées, p. 101.)

Mieldée. Meilleure :

Se la *mieldée* de ce mont
Ne m'a s'amour donée. *(Ch. du Cte Thib. p. 11.)*

Mieldres. Meilleur :

Hector fu li proz, li legiers,
Li *mieldres* de toz chevaliers. *(Parton. f. 124.)*

Mieleus. [Mielleux : « Cil (Jupiter) les fresnes « *mieleus* trencha, Les ruissiaus vivens estancha. » (Rose, v. 20333.)]

Mielleusement. [Avec la douceur du miel : « Le *mielleusement* doux chant des sirenes. » (Est. Apolog. pour Hérodote, p. 48.)]

Mielsaude. Hydromel. (Cotgr.)

Mielx. [Mieux : « Et que lidit procureur dudit « monsieur le conte a *mielx* et plus suffisamment « prouvé. » (1388, Assises d'Orléans.) L. C. de D.]

Mielz. [Même sens. 1° *adv.* : « Asez est *mielz* « que les chiefs il i perdent. » (Rol. v. 58.)] — « Que « nostre ville de Caen soit touz jours *mielz*, et plus « diligemment gardée. » (Ordonn. t. III, p. 297.) — [2° *adj.* : « Des *mielz* e des pejurs. » (Rol. v. 1822.)]

[*Expression* : « Dous cenz anz ad e *mielz* » (Rol., v. 538), c'est-à-dire et plus.]

Mien. [1° *adjectif* : « Par num d'ocire i metrai « un *mien* filz. » (Roland, v. 149.) — 2° *substantif*, bien : « Bien voie que j'i porroie tout le *mien* des- « pendre. » (Mén. de Reims, § 260.)]

..... J'ay nourri IIII chevaulx *au mien*. *(Desch. f. 230.)*

« C'est *mien*. » (Prov. du Cte de Bret. fol. 115.) — 3° Terme du jeu de dés, ma mise, ma pose :

Jouez, c'est de douze que je couche :
.XV. *mien*, taisez ; vostre couche
Tout franc autrement ne lairez :
Je le tien, vous rencontrerez. *(Desch. f. 392.)*

Miendres. Moindre : « Et ot trestous li *mien-* « *dres* .XIII. pieds de grand. » (Notice du Roman d'Alexandre, f. 67.)

Mienuement, *s.* Dyssenterie (*menuison*).

Dijanira fist Ercules ardoir
Par la chemise, et le *mienuement*. *(Desch. f. 216.)*

Mienuit. [Minuit : « Devant la *mienuit* li temps « un peu s'escure. » (Berte, c. XLII.)]

Mier. [Pur : « Sun cheval brochet des esperuns « d'or *mier*. » (Rol. v. 1506.) — « Il saisi Marchegai « par le resne à or *mier*. » (Aiol, v. 1840.)]

Mierc. [Intervalle des mailles du haubert : « Se « li fisent vestir l'aubierc, Dont li entresain et li « *mierc* Des mailles en la char li perent. » (Rob. le Diable.)]

Il le desmaille le haubierc
Et puis li fait une autre *mierc*
Que le clavin et le pourpoint
Li a trespercié et despoint. *(Mousk. p. 190.)*

Miere. Médecin, mire : « Les navrez à *mieres* « et à serjanz livrez. » (Rou, p. 126.)

Mierlenc. [Merlan : « Del millier de makeriel, « quatre deniers (de droit) et del millier de *mier-* « *lenc*, quatre deniers. » (Tailliar, Recueil, p. 15.)

Mierre, *s.* Myrrhe : « Embaumer et de baulme, « et de *mierre*. » (Chron. de S. Denis, I, f. 128.)

Miersenaire. [Mercenaire : « Uns chevaliers « *miersenaires*. » (Froiss. III, 289.)]

Miés. [Plus : « Ains le vespre en i vint .cc. et « *miés*. » (Aiol, v. 3716.)]

Miesier. [Brasseur d'hydromel : « Jehan le « Maron *miesier*, bourgois de Douay.... ont levé le « mestiez de miez brasser. » (JJ. 97, page 462, an. 1367.)]

Miesnie. Famille :

Talent ai, n'en doutez mie,
De raler à *miesnie*. *(P. av. 1300, II, p. 708.)*

Miessonner. [Moissonner. (Fr. III, 5.)]

Miette. [1° Miette : « Le deable fait six comman- « demens à l'avaricieux...... le quint qu'il ne fasse « *miettes* ne relief. » (Ménag. I, 3.)] — 2° Mie : « La « *miette* qui est dedans le pain, est meilleure et a « plus grant et leger nourrissement que la crouste « de dessus. » (Les Tri. de la Noble Dame, fol. 115.)

Mieudre. [Cas sujet de meilleur : « Li *mieudres* « consaus que nous vous sachiens donneir, ce est « que vous la (Eleonore de Guyenne) laissiez aler; « car c'est uns diables. » (Mén. de Reims, § 11.) — « Et fu tous li *mieudres* de son costé. » (Froissart, t. V, p. 226.)]

Bonne est la paix après la guerre,
Plus belle et *mieuldre* en est la terre. *(Brut, f. 82.)*
Ne ja l'amors n'ert si desesperée
Q'on ne soit *mieudres*, et plus jolis. *(Vat. n° 1490, f. 26.)*
De *mieudre* ains parler n'oi. *(Poët. av. 1300, IV, 1397.)*

Mieulx. Plus :

Il y a ceans religieux,
Qui a mesme mal essayé
Que vous avez, et cent fois *mieulx*,
Sans ce qu'il ait gueres crié. *(Am. rendu Cord. p. 539.)*

Expressions : 1° « Au *mieulx* venir, » au plus :

En ces flours a moult de delis,
De deduit, de joliveté,
Au mieulx venir n'ont c'un esté. *(Desch. f. 531.)*

2° « Qui *mieulx mieulx*, » à qui mieux mieux : « Issirent de ceenz *qui mieulx mieux*, chacun « emportant son avoir. » (Du Guescl. Mén. p. 436.)

Mieure. [Moudre : « Pour *mieure* blet et pain « quire. » (Froiss. VI, 256.) — « Moulins à le main « pour *mieurre* blés. » (Id. VIII, 267.)]

Mievre. [Fantasque : « Et li bous y mena sa « kievre Ki par jovence estoit si *mievre* C'en en « tenoit partout ses gas. » (Ren. le Nouv. p. 90.)]

Ils (les chiens) sont fres, legiers et *mievres*.
Font, Guérin, Vén. p. 30.

Mievreté, *s. f.* Espiéglerie d'enfant. « Madame « Vollichon ne parla plus... que des belles qualitez « de son fils, de ses *mievretez*, et postiqueries. » (Rom. Bourg. p. 143.) — [« Ne chien ordoiant lit, ne « *mievreté* de page. » (Chastelain, p. p. Kervyn, t. VII, p. 40.)]

Mieus. [Miel : « De la roche leur venoit *li* « *mieus*. » (Ball. du XIIIe siècle, f. 100.)]

Douce con *mieus*, plus blance que gresieus.
Vatic. n° 1490. f. 130.
Doce, plus doce que *mieus*. *(P. av. 1300, t. II, p. 883.)*

Mieus-x. 1° Le plus, plus : « En occirent sur la « place *mieux* de soixante quatre. » (Monstrel. II, p. 137.) — « Nous devons *mieus* avoir en memoire « che que nous avons veu user et jugier de nostre « enfanche, et en nostre païs, que d'autre païs. » (Beaum. 1.) — « Il vaut *mieus* bien plus la moitié. » (Ms. 6812, f. 60.) — 2° Principal motif : « C'est tout « li *mieus* por quoi il s'acorda. » (Rou, p. 70.)

[*Expressions* : 1° « Chascuns se pourvey endroit

« de lui *dou mieux* qu'il peult. » (Froiss. II, 291.) — 2° « Et le desroberent qui *mieux mieux*, » c'est-à-dire à l'envi. (Id. VI, f. 177.) — « S'en retournerent « cascuns *que mieuls mieuls*, sans arroi et ordenance. » (Id. IV, 416.)] — 3° « Mon *mieux*, » le mieux, le meilleur que je puisse avoir. (Poës. av. 1300, I, p. 449.) — 4° « Son *mieux* aimé, sa *mieux* « aimée, » son ami de préférence. (Lett. de Pasq. II, p. 105.) — 5° « Les gens le *mieux* à cheval, » les meilleurs cavaliers. (Hist. d'Artus III, conn. de Fr. duc de Bret. p. 778.) — 6° « *Mieux* que bien, » plus que bien : « Estant le *mieux que bien* venu, fu par « plusieurs jours festoyé. » (Pasq. Rech. VIII, p. 697.) On lit *mieux que tres bien*, dans D. Florès de Grèce, fol. 109.) — 7° « *Mieux* des *mieux*. » (Oudin.) — « *Mieux* vaille, ou value, » plus value : « *Mieux* « vaille sera rendue au debiteur. » (N. C. G. II, 941.)

1. Miex. [Forme concurrente de mieux : « Or « nous consilliés desquels signeurs nos sires se « poroit mieux aidier et es quels il se poroit *miex* « fier. » (Froiss. II, f. 353.)]

2. Miex. [Maison, dans D. C. sous *Mesus*.]

1. Miez. Hydromel :

Puis est au vaissel reperiez,
Ou il n'avoit, ne vin, ne *miez*. *(Ms. 7218, f. 278.)*

On lit dans une apostrophe à la Vierge :

Belle flour de virginité,
Aournée d'umilité,
Port de salut, et porte en ciel,
Temple d'amor, celle de *miez*. *(XV Joyes de la Vierge.)*

2. Miez. [Mieux : « Li *miez* guariz. » (Roland, v. 2473.)]

Mige. Qui est au milieu, à moitié : « *Mige* aoust. » (Le Beuf, Hist. d'Auxerre, p. 245.) — [« Assés tost « après les suivi hastivement et les a consuivi bien « *mige* voie dudit lieu de sainte Colome et dudit « lieu de Vergier. » (JJ. 110, p. 233, an. 1377.)]

Migeotter. Mijoter. (Cotgrave.)

Migerat. [Trait d'arbalète : « Le suppliant mist « le trait qu'il avoit en sa main sur son arbalestre ; « c'estoit ung *migerat*, ouquel avoit ung petit « taillant. » (JJ. 205, p. 35, an. 1478.)]

Migis. [Mégis : « Pour une pel de *migis*. » (Varin, Archiv. administr. de Reims, II, 2e partie, p. 1130, an. 1347.)]

Miglaive. Demi-lance. (Gl. de l'Hist. de Bret.)

Miglias, *s.* Dans l'inventaire des meubles précieux de Charles V, p. 21, on lit : « Un mantel froncy « d'une escarlate rosée fourée d'ermines, à trois « boutons d'or, garnis de *miglias*, et à lettres en la « pance. Une houpelande, un mantel et un chape- « ron de veluau vermeil cramoisy fouré d'ermine, « à trois boutons dorés de *muglias*. » Voir Muglias.

Mignard. 1° Joli. Henri IV, voyant la famille du père du peintre Mignard qui étoit fort belle, lui donna ce nom, disant qu'il falloit les appeller des *mignards*. « Voyez quel *mignard* visage, quelle « gentille bouche. » (Nuits de Strap. II, p. 12.) — 2° Petite fille : « Confitures pour donner aux *mi-* « *gnardes*. » (Moy. de Parven. p. 16.) — 3° Femme galante : « Ayant rencontré une *mignarde*. » (Dial. de Tahur. p. 43.)

Ainsi le berger disoyt
Et tout gaillard attisoyt
Les amours de sa *mignarde*. *(J. Tahur. p. 122.)*

4° Caractère d'imprimerie, le même que mignonne : « Lettres *mignardes*. » (Lett. de Pasq. I, p. 134.)

Mignardelette. Diminutif du précédent :

Ne m'aime point à regret
Petite *mignardelette*. *(Pasquier, Œuv. meslées, 483.)*

Mignardement. [D'une manière mignarde : « Ainsi se plaignoit *mignardement* D'un enfantin « myaudement. » (Du Bellay, VII, f. 40.)]

Mignarder. 1° Caresser : « Le *mignardera*, le « flattera, et donnera à manger plusieurs petites « friandises. » (Fouill. Vén. f. 113.)

Les amants se suyvoient sans crainte ny soupçon.
Et *mignardoyent* l'un l'autre en diverse façon. *(Jam. 167.)*

2° Flatter : « Les Lacedemoniens qui *mignardoient* « leur Diane, en faisant fouetter de jeunes garçons « en sa faveur. » (Sag. de Charr. p. 298.) — « Les « flattans meme et *mignardant* en leurs fautes et « erreurs. » (Dial. de Tahur. p. 69.) — 3° Faire la mine :

Et quoi ? il sembloit à te voir
Qu'on ne te deust jamais revoir,
Tant bien tu *mignardoys* ta mine. *(J. Tahur. f. 272.)*

Mignardeur. Minaudier. (Cotgrave.)

Mignardise. 1° Gentillesse affectée :

. . . . Les *mignardises* vaines
Qu'incessamment font les dames mondaines,
Pour décevoir leurs maris et amis
Du deceptif langage d'Amadis. *(Fouill. Vén. f. 90.)*
S'adonnoit a toutes *mignardises*. *(Strapar. I, f. 80.)*

2° Bibelots : « S'en alla prendre un petit coffre « duquel il tira quelques petites gentillesses et « *mignardises* qui n'estoient pas de grand prix. » (Strapar. I, p. 83.)

Mignarie. [Droit dû par les *meignans*, chaudronniers : « Item, droit de *mignarie* que j'ai en « toute ma terre, c'est assavoir que nul *meignan* « ne puet ne ne doit besoigner de son métier. » (1401, Aveu de Châteaudun ; L. C. de D.)]

Mignaut, *s.* Nigaud. (Blas. des Faulc. Am. 274.)

Migne migne bœuf. Jeu. (Rab. I, p. 150.)

Mignier. [Manger : « S'il y estoit à eure de « *mignier*, fust au main, fust au viespre, *mignast* « u non, puis k'on li aroit livrée sa provende. » (Cout. de Cambrai.)]

Mignoigrement. Mignonnement :

Joli cuers dois bien amer
Par amors *mignoigrement*. *(P. av. 1300, II, f. 669.)*

Mignol. Mignon :

. . . . Cointes et jolis
Agencés, *mignols* et polis. *(Ms. 7218. f. 361.)*
. . . . . . La chantoit li rossignols
En son chant qui fut moult *mignols* *(Froiss. poës. p. 23.)*

Mignon—onne. Au masculin favori, au féminin maitresse : « Ung *mignon* aime une *mignonne*. »

(Coquillart, p. 57.) — « Le seigneur du Lau estoit le « *mignon* du roy, et s'habilloit pareil de luy. » (Oliv. de la Marche, I, p. 465.) — « La dame du Grat « *mignonne* (du duc de Bourgogne) luy conseilla de « parlementer avec le dauphin. » (Pasq. Rech. VI, 464.)

De là les expressions : 1° « *Mignon* de chambre. » (Chass. d'Amour, p. 44.) — « Ganimede *mignon de* « *couchette* de ce grand dieu haut tonnant. » (Dial. de Tahur. p. 125.) — 2° Habillé avec recherche : « *Mignon* et poupart. » (Contred. de Songecr. f. 8.) — « Pour ce que je me tenois *mignonne*, on parloit « mal de moy. » (Moyen de parvenir, p. 192.) — 3° Terme d'amitié. Des enfans appeloient *mignons* des chanoines. « Pourquoy est-ce que les chanoines « se font nommer *mignons* à leurs enfans ? parce « que mon *mignon*, mon oncle, mon maistre en « chanoine, c'est à dire mon pere en ministre, « comme monsieur en grand. » (Moyen de parven. p. 270.) — François Ier s'en servoit en parlant à sa sœur la reine de Navarre : « Le roy son frere..... « l'aymoit uniquement, et l'appelloit tousjours sa « *mignonne*. » (Brant. Dames ill. p. 309.) — [« *Mi-* « *gnonne*, allons voir si la rose Qui ce matin avoit « desclose Sa robe de pourpre au soleil... » (Ronsard à Cassandre.)] — 4° « *Mignons* de la chambre du roy » à son entrée dans Milan, en 1515. (Mém. de Du Bellay, édit. de Lambert, VI, p. 268.) — 5° « Argent « *mignon*, » argent dépensé en friandises. (Oudin.) — 6° « Dain *mignon*. » (Colgrave.)

Mignonnement. D'une façon mignonne : « O « beaux cheveux d'argent *mignonnement* retors. » (Du Bellay, VI, f. 26 b.)

Mignonner. Se rendre mignon, s'embellir, aux Vig. de Charles VII, p. 68.

Mignonnerie, *s*. Etat de mignon, collectif de mignons : « Toute cette nouvelle *mignonnerie* dura « si peu.... que ni eux, ni vous, n'eustes pas grand « moyen de vous en prevaloir. » (Mém. de Sully, I, p. 196.) — « Ceux de la *mignonnerie* estant si pru- « dens que de contester toutes vos propositions, et « vous contrecarer. » (Ibid. VII, p. 407.)

Mignonneté. Façons mignonnes. (Rob. Est.)

Mignonnette. [Diminutif de mignon : « Tout « mon gracieux orgueil, Toute ma petite brunette, « Toute ma douce *mignonnette*. » (Rons. 143.)] — « Riz *mignonnet*. » (Loys le Caron, f. 7.)

Mignot. [1° Gentil, mignon : « Deus damoiselles « moult *mignotes*. » (Rose, 764.)] — « Joine damoi- « sel sunt *mignot*. » (Chans. du XIIIe s., ms. Bouh. 30.) — « Une fille avoit moult courtoise, belle, doulce « et advenante, tant gente, et *mignote*, que de plus « gratieuse n'en eut sceu trouver. » (Gerard de Nevers, Ire partie, 89.) — « Marches et degrez, chargez « de vaisselle dont par les plus bas estoit la plus « grosse, et par le plus haut estoit la plus riche et « la *mignotte*. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, 528.)

De tant comme la fame
Est plus *mignotte* et cointe,
De tant est plus musars
Et plus foux qui l'acointe. *(Ms. 7615, II, f. 139.)*

2° [Délicat : « Jehan Petit, dit de la Croix et Alip- « son se jouerent ensemble par plusieurs fois, et à « l'une d'icelles fois se coucha ledit suppliant sur « ladite Alipson et fist sa voulenté d'elle, mais pour « ce que en soubriant, elle faisoit semblant de crier, « comme telles jeunes filles *mignotes* font, il lui « mist sa main sur la bouche. » (JJ. 125, p. 45, an. 1384.)] — 3° Gai :

Ai cuer *mignot* et joli
Et tout vestu d'amours. *(P. av. 1300, III, p. 1209.)*
La joie k'atenc de li
Mi tient *mignot* et joli. *(Vat. n° 1490, f. 74.)*

4° Recherché : « De sa vesture et habillement n'est « *mignot* ne desguisé. » (J. Boucicaut, p. 379.) — 5° Mignon : « Un escuyer gascon..... *mignot* du roy « d'Angleterre. » (Al. Chart. Hist. de Ch. VI et VII, p. 51.) — 6° [« Icellui Pariset requist le suppliant « qu'il lui voulsist prester deux escus d'or en lui « disant qu'il avoit de l'argent *mignot*. » (JJ. 206, p. 1084, an. 1476.)]

Mignotement. D'une manière mignonne :

Leurs dances font si tres *mignottement*.
Contredits de Songecreux, fol. 172.
.... Il reluit comme le fil d'or
Mingnotement recercelé. *(Ms. 7218, f. 218.)*
Cuers jolis doit bien amer
Par amors *mignotement*. *(P. av. 1300, III, 988.)*

Mignoter. 1° Faire la douillette, la malade : « En tel tourment est le pauvre homme huyt ou « neuf mois, que la dame ne fait rien que *mignoter* « et soy plaindre. » (Les Quinze Joyes du Mariage, fol. 36.) — « Elle se plaint et *mignotte* tout à « escient. » (Id. f. 69.) — 2° Embrasser : « Acolloit, « embrassoit et *mignotoit* les coqs blancs, comme « s'ils eussent esté ses freres. » (Dial. de Tahureau, p. 121.) — 3° Flatter :

Flateurs pensers, qui enyvrez ma peine,
Par la faveur d'un amoureux desir,
Vous seuls donnez à mon ame plaisir,
La *mignottantz* d'une promesse vaine. *(Le Caron, f. 18.)*

4° Ajuster :

Si l'avisay-je au bord d'une claire onde
Qui *mignotoit* sa chevelure blonde,
Autour d'un front de benine douceur. *(R. Bell. I, 53.)*

5° Adoucir sa voix :

..... La nimphette au dit
De ce garson repondit,
Mignotant sa voix tremblarde. *(J. Tahur. p. 122.)*

Mignotie. 1° Manière gracieuse : « Toute jour « (les femmes) font et truevent novelles *mignoties* « De guignier, de pignier, d'estre par reins fornies. » (J. de Meung, Test. 1293.) — 2° Gaîté :

Ne chant pas por *mignotie*,
Car onques jor de ma vie
N'oie joie d'amour certaine. *(P. av. 1300, I, p. 173.)*

Mignotise. 1° Gaîté :

Quant li dous tans se debrise,
L'oisillon selon leur guise
Laissent lor *mignotise*. *(Ch. du XIIIe s. f. 279.)*

2° [Afféterie : « Icellui Peschat ne voult souffrir « l'emplastre, disant qu'il n'avoit cure de telles « *mignotises*. » (JJ. 206, page 634, an. 1480.)] — « Telles cointises, telles contrefaictures, et telles « *mignotises* ressemblent à l'yraigne qui fait ses

« reths pour prendre les mouches. » (Le Chev. de la Tour, Instruct. à ses filles, f. 26.)

Mignotot. Mignon :

La pastore ot cuer joli
Mignotot et gay. *(P. av. 1300, I, p. 50.)*

1. Migraine. Douleur qui occupe la moitié de la tête (*hemicranium*) :

Pour mon costé crie hahay
Maintes fois, et à l'aventure
Une *migraine* ou chief aray. *(Desch. f. 442.)*

Expressions : 1° « Fievre *migraine*. »

.... Une rée
Que li dona Morgue la fée,
Que l'ome fait si esbahir
Et si trembler et si fremir,
Com s'il eust *fievre migraigne*
Ou quotidiane, ou quartaine. *(Fabl. de S. G. f. 64.)*

2° « Goutte *migraine*. »

De gravelle puist-il mourir,
De la pierre et *goutte migraine*. *(Desch. f. 349.)*

2. Migraine. [1° Grenade (*mille grana* : « Item « de cent pommes grenades ou *migraines*. » (Ch. de Carcassonne, an. 1354.) — 2° Teinture écarlate comme la grenade; étoffes qui y sont teintes : « Mais il paroit evidemment que les teintures en « *migraine* sont celles ou l'on emploie la moitié « moins de graine que dans celles qui sont teintes « en graine; comme on distingue le chocolat « par le nombre de vanilles qu'on y fait entrer. » (Ordonn. des Rois de Fr. t. III, p. 585, note K.)] — « *Migraine* d'Angleterre, » écarlate fine, fabriquée en Angleterre. (Favin, Théât. d'honn. II, p. 1036.) — « *Migraine* blanc ou noir. » « Ce qu'on appelloit « *migraine* en fait d'etoffe etoit une espèce d'ecar- « late : il ne faudra donc plus rire lorsqu'on enten- « dra le polichinelle des marionnettes vanter son « bel habit d'ecarlate noire. Ce qui a fait appeller « ecarlate, noire, ou blanche un drap d'un tres « beau noir, ou d'une extrême blancheur, c'est « l'usage ou etoient les Romains de qualifier de « couleur pourprée, ou d'ecarlate, toutes les cou- « leurs aussi parfaites en leur genre que l'etoit le « pourpre en fait de couleur rougeatre. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 325.) — [« Baisez moy ma « doulce amye. Une robe vous donray D'escarlecte « ou de *migraine*. » (Chans. du xv° s. p. 54.)] — 3° « *Migraines* boules de fer creuses, appellées « autrement grenades, à cause de leur ressemblance « avec les pommes de grenade, qu'en Languedoc « on nomme *migraines*. » (Le Duchat, sur Rabel., t. III, p. 7.) — « *Migraine* de feu, » charbon lançant des étincelles comme une grenade. (Rabelais, t. II, p. 214.) — 4° Oursin de mer. (Nicot.)

Migration. Passage. (Cotgrave.)

Migrer. Passer. (Id.)

Mijaurée. Sotte. (Oudin.)

Mijour, *s.* Midi. (Comparer le provençal *miejour*) :

En clair *mijour*, tout ce que veoi me nuit,
Et les splendeurs ne me sont que tenebres.
Loys le Caron, fol. 12.

1. Mil. [Millet : « Le suppliant loua les jumens « ou eques de Raymond de Fort de Bearn pour « piquer ou batre son *mil* ou blé. » (JJ. 163, p. 139, an. 1408.)]

2. Mil. [1° Mille : « *Mil* hosturs. » (Rol., v. 31.) — « Od *mil* de mes fedeilz. » (Rol., v. 84.) — 2° Un grand nombre : « En la grant presse *mil* colps « i fiert e plus. » (Rol. v. 2090.)] Voir MILLE.

Milaite. Mille, mesure itinéraire :

Une *milaite* apriès deça,
Si est la fontaine, et sourt la,
Del buen profete Elizei
Qu'il sanna et benei. *(Mouskes, p. 283.)*

1. Milan. Oiseau de proie; de là les expressions suivantes :

1° « *Milan* royal. » (Cotgr.) — 2° « *Milan* noir, » le plus agile : « On fait voler au sacre deux sortes « de *milans*, le *milan royal*, et le *milan noir*, qui « donne plus d'affaire aux oiseaux que le royal, car « il est plus agile et de moindre corpulence. » (Budé, des Oiseaux, f. 109.)

2. Milan. Ville d'Italie. De là les expressions suivantes :

1° « Fournimens, » arquebuses de *Milan*. (Brant. Cap. Fr. t. III, p. 196.) — 2° « Canons d'arquebuses « de *Milan*. » (Ibid. page 291.) — 3° « Corselets de « *Milan*. » (Ibid. p. 293.) — 4° « Morions de *Milan*. » (Ibid. p. 297.) — 5° « Cloches ou grelots de Milan. » (Gace de la Bigne, f. 93.)

Milandre. Squale de la Méditerranée. (Cotgr.)

Milanoise. La Milanaise [air que jouent encore les musiciens ambulants d'Italie] : « Un autre cria « tout haut en braillant, sonne cornemuseur, la « pavanne; autres demandent la *Milanoise*. » (Merl. Coc. I, p. 175.)

Milement, *adv.* Par milliers : « *Milement* sont « tabour par païs assemblé. » (Ms. 7218, fol. 278, V° col. 2.)

Mileu. Milieu :

Deux maus larrons de tes cousins
Andui furent, par bougresie,
Ars en *mileu* de Normendie. *(Ms. 7218, f. 214.)*

Miliaires—ares. [Millésime, dans les chartes lorraines : « Et ces letres furent doneez l'an que li « *miliaires* corroit par mil et douz cenz et cin- « quante et un, eu moiz d'avost. » (Arch. de la Meurthe, G ", fonds du chap. de la cathédrale de Toul.) — « Ky furent faytes, en moix de fevrier, « en l'an ke li *miliares* corroit par mil et deuz cens « et trente neuf anz. » (Arch. des Vosges, série H, fonds de l'abbaye de Flabémont.)] — « Ai ge fait « ces lettres scelleir de mon sceil l'an que li « *miliaires* coroit, par mil et .cc. et XXXI. » (Ord., t. V, p. 550.)

Milie. [Mille : « Vint *milie* humes. » (Roland, v. 13.) — « Sunt plus de cinquante *milie*. » (Id. v. 1919.)]

Miliende. [« Lequel Gonays qui avoit de soez sa « teste rese et sa barbe en sa *miliende*. » (JJ. 154, p. 73, an. 1398.)]

Millere. [Champ de millet : « Lesquelx par une « nuit gardoient une *miliere* joignant ledit molin. » (JJ. 127, p. 197, an. 1385.)]

Milieu, Miliu. [« En *milieu* sort une fontaine. » (Fl. et Blanchef. v. 2041.)]

Grans fu la noise, et li hustins,
De paiens et de sarrazins
Et Agoulans fu en *miliu*. *(Mousk. p. 149.)*

« Deu... nous defendi du fruit de science de bien « et de mal, qui est en *miliu* de paradis. » (Hist. de la Ste Croix, p. 7.)

Expressions : 1° « Dame du *milieu*. » (Cotgr.)

2° Mais un demon qui l'heur des dieux seconde,
Milieu tenant en l'ordre du grand monde,
Le plus prochain d'immortelle unité,
Mais separé de la divinité. *(L. le Caron, f. 35.)*

Milion. Terme numérique. Ce mot n'étoit pas connu anciennement, car on disoit dix cent mille et vingt fois cent mille pour un *milion*, deux *milions* pour vingt fois cent mille écus, en 1418 et 1419. (Juven. des Ursins, Hist. de Charles VI, p. 368.) — Dans les Negociations de Jeannin, t. I, p. 181, « le *million* d'or » semble distingué du « *million* « de livres. »

Milisme. [Millième : « (Les fleuves de l'enfer) « Qu'as ames font si granz molestes, Qui sunt mises « en cele abysme, Que nul n'en diroit le *milisme*. » (Image du monde, II ; de enfer ou il syet.)]

Militaire, *s. m.* Officier de guerre. Vers l'an 1645, Thouast se qualifie poëte et *militaire.* (Goujet, Biblioth. fr. t. XLI, p. 43.) — [On l'employait dans les traductions, au XIVe siècle : « Et ainci ot on « comices de tribuns *militaires.* » (Bercheure, folio 100.)]

Militer. 1° Faire la guerre : « *Milites* moult « inellement. » (Ms. 7615, II, f 187.) — « Qui sous « un meme imperateur *militent.* » (Borel, citant Pierre Gringore.) — 2° Protéger : « Dieu... institua « les nobles et l'estat de chevalerie... pour faire à « chascun justice, pour *militer* et deffendre le peu- « ple. » (Le Jouv. f. 95.)

Millargeux. [Pourri, où il y a des vers miliaires : « Touz bouchers vendans aux bans char *mil-* « *largeuse* doivent encourre la paine de vingt cinq « sols tout ainsi que de truye. » (Ord. V, 681.)]

1. Mille. I° Nom de nombre :

Qui du commun fait lever *mille* et mars,
Vivre à dangier, ce m'ennuye et deshette
Quant reguer voy le mendre des .VII. ars. *(Desch. 244.)*

Mile doux mots doucement exprimez,
Mil doux baisers doucement imprimez. *(Du Bellay, 58.)*

Expressions : 1° « Ils ont *mille* escus ensemble, » ils sont mariés, ils ont couché l'un avec l'autre. L'équivoque est : ils ont mis les culs ensemble. Cette façon de parler signifie aussi que les mariés n'ont pas beaucoup de biens. (Oudin.) — 2° « *Mille* « diables, » bande de voleurs qui, suivant Borel, d'après Dupleix en son Hist. de France, se firent ainsi nommer l'an 1523.

II° Mesure itinéraire : « Un *mille* d'Italie revient « à demie lieue de France. » (André de la Vigne, voyage de Charles V à Naples, page 165.) — On lit « mainte *mille,* » dans G. Guiart, f. 146.

2. Mille. Millet, dans Fouilloux, Fauconnerie, folio 73.

Millegraine. Grenade. (Cotgr.)

Millegroux. [Voir MILLERAIS. « (Jehan Bourgeois) « faisoit porter sur lui vielles savates, vielles fer- « railles, vielles peaux pourries et puans, en disant « que c'estoit le tresor *millegroux*, et de fait alloit « par la dite ville de Tours paré des choses dessus « dites, en criant : veez ci *millegroux.* » (JJ. 157, p. 86, an. 1402.)]

Millenaire, Millenisme, au Triomphe des Neuf Preux, p. 459.

Millepedes. Cloporte, porcelet St Antoine. (Bouchet, Serées, p. 71.)

Millepertuis. Herbe. (Cotgr.)

Millepieds. Cloporte. (Cotgr.)

Milleraie. Champ de millet. (Cotgr.)

Millerais. Terme burlesque. (Du Tillet, Hist. de la feste des Foux, p. 125 et 150.) Voir MILLEGROUX.

Millerine, *s.* Chaume de millet, terres où l'on a semé du mil : « Les chaumes, *millerines,* et ave- « neries, ne sont aucunement de garde, sinon tant « que le fruit est dedans les dites terres. » (Cout. Gén. II, p. 287.)

Millesiesme. [Millième : « Las comment vous « pourrai-je jamais servir à la *millesiesme* partie « de ce qu'à vous sui tenu. » (Jean de Saintré, ch. 15.)]

Millesme, *adj. de nombre.* « *Millesme* dou- « centeimme quarantein sexein » pour 1246. (Duchesne, Généal. des Chateig. p. 28.)

Millesoudier. (Cotgr.)

Millet. [Voir sous MILLIERE : « Percer un grain « de *millet* d'une tarriere. » (Cotgr.)

Milleur. [« En avoir le *milleur,* » c'est-à-dire le dessus, dans Froiss. VI, 271.]

Milliaire. Millésime (v. MILIAIRES) : « Le *milliai-* « *res* couroit par mille. » (Duchesne, Généal. de Bar-le-Duc, p. 37, an. 1270.)

Princes, ly mondes s'enviellit,
De jour en jour anientit,
Septem *milliaire* s'avance. *(Desch. f. 44 b.)*

Milliart. Milliard. (Cotgrave.)

Millice. Escrime : « Apprendre la *millice* de « l'espée. » (Brant. des duels, p. 152.)

Millier. [1° Millier : « De dulce France i ad .XX. « *milliers.* » (Rol. v. 109.)] — « Du cent rendre le « *millier.* » (Mod. f. 221.) — 2° « Un *millier,* ainsi « nommons nous le nombre de dix mille. » (Du Verdier, Div. leç. p. 584.)

Milliere. [Champ de millet : « Lequel Paris avoit « prins et emblé en une *milliere...* trois ou quatre « brins de millet. » (JJ. 169, p. 424, an. 1416.)]

Million. Milan : « Les *millions* prennent les « grues. » (Gace de la Bigne, f. 132.)

Milloque. Soupe au millet. (Cotgr.)

Millort. Milord. Les Anglois, en 1383, appellent le comte de Bouquingan « *millort* de Bouquingan.» (Hist. de Loys III, duc de Bourbon, p. 99.)

Milods. Moitié du droit de lods et ventes : « *Milods* sont dûs en aucuns lieux, comme en Lodu« nois, en cas de succession collaterale pour les « heritages censuels, ou en cas de donation, comme « en Dauphiné...... a la difference des lods entiers, « qui sont dûs en cas de vente. » (Laur.)

Milort. Milord : « Les rançonnemens que l'on « faisoit de ces gras usuriers *milorts*, quand on les « tenoit une fois, leur faisoit bien sortir de par le « diable leurs beaux escus et leurs bourses, en « despit d'eux. » (Brant. Capit. fr. III, f. 199.)

Milouet. Même sens : « Thomas Trivet grand « seigneur anglois.... fut traîné par un cheval fa« rouche et emporté malgré luy, et renversé par « terre fit rompre le col à ce *milouet*. » (Bouchet, Serées, liv. I, p. 428.)

Milour. Même sens :

A tels destours
Et à tels tours
Le temps passé
Les grans *milours*
Qui ont eu cours
Y ont passé. *(Loy. des Folles amours, p. 328.)*

1. Mils. Mieux : « Assez aim *mils* esperer que « morir. » (Poët. av. 1300, III, p. 1227.)

2. Mils. Miel : « Douce com *mils*. » (Poët. av. 1300, t. II, p. 830.)

Mime. Bateleur. (Cotgrave.)

Mimeslé, *adj.* Entremêlé.

Ainsi qu'on voit remuez
Les plis d'une eau doux coulante,
Quand les zephirs *mi-meslez*
La font estre un peu dolante. *(P. Enoc, p. 98.)*

Mimionner, *v.* Balbutier comme un enfant.

N'eut esté que sa voix
Mimionna plusieurs fois. *(Des Acc. p. 42.)*

Mimoire, *s.* Mémoire. (Ms. 7615, I, f. 101 bis.)

Mimore, *s.* Mémoire. (Cotgrave.)

Mimorie. [Art : « Desos un lit à pecols d'or Qui « moult fu fais par grant *mimorie;* Les espondes « furent d'ivorie. » (Partonopex, v. 10302.)]

Minable. Qu'on peut miner : « Mit le siege de« vant le chastel, et fu trouvé qu'il estoit *minable*; « pour ce on commença à miner à l'endroit d'une « des tours. » (Juv. des Ursins, Hist. de Charles VI, page 237.)

Minage. [1° Droit levé sur chaque mine de grain pour le mesurage : « Nus, quel qu'il soit, n'est quite « del *minage*, se il mesure à la mine le roi. » (Liv. des Mét. 313.)] — « Travers, tonlieux et *minage*. » (Beaum. 118.) — « *Minage*, est de chacun boisseau « vendu une jointée d'iceluy grain, en assemblant « les deux paumes de la main ensemble. » (Ordon. V, 464.) — 2° Marché : « Place du *minage*, » encore employé. — 3° [Remuage des vins : « Et aussi que « elles soient quittes et franches de toutes exac« tions, ...tailles, vicontez, *minages* de vins, cous« tumes et impositions. » (Ord. III, 364, an. 1359.)] — 4° Ferme payable en certaine quantité de mines de blé : « Terres gaaingnables qui ayent el tens du « bail été données à loyal *minage*, sans fraude et « sans barat, li hoir s'en doit passer pour le *mi*« *nage*. » (Beaum. ch. XV.) — 5° Pension, rente viagère, telle que celle que les pères se réservent en abandonnant leurs biens à leurs enfans.

Pere et mere qui tant avez de rage
D'enfans nourrir, s'ilz sont grans, soyez sage,
Et gardez bien que nulz d'eulx ne vous pille ;
Soiez seigneurs, ou vous avez dommage,
Ne vous rendez à vie ne en *minage* :
Aise sont ceulx qui n'ont filz, ne fille. *(Desch. f. 263.)*

Minager—eur. [Mesureur : « Et cil devant dez « blez doit estre paiez à la vaillance de minage, et « cils Girars ou si hoir doivent envoier un *mina*« *geur* à Ourmes, por mesurer et por recoivre ce « blez. » (Cart. de Champagne, f. 251, an. 1247.) — « Et en avoient tousjours esté payez iceulx reli« gieux, leurs *minagers*, mesureurs. » (Cartul. de Lagny, f. 148, an. 1430.)]

Minarde (tuer à la), à la façon dont fut tué le président Minard. (Brant. Cap. fr. II, f. 112.)

Minatere. Grimacier. (Cotgrave.)

Minauderies. (Cotgrave.)

Mince. [1° Petite monnaie valant un demi denier. (G. Guiart. v. 11787.) — 2° Rejeton : « Les trons (des « chous) qui sont tous defeuillés, ne convient il « plus replanter, mais laissier en terre, car ils get« teront *minces*. » (Ménag. II, f. 2.)]

Mincé. [Mis en petits morceaux : « Aiez oignons « pelés et *mincés*. » (Ménag. II, f. 5.)]

Mincelet. Diminutif de mince. (Cotgrave.)

Mincement. [Pauvrement : « Le roi estoit bien « *mincement* habillé et en povre apparant pour un « corps de roi. » (Chastell. Chr. de Bourg. II, 38.)]

Mincer. Mettre en petits morceaux. (Cotgr.)

Mincerie. Pauvreté :

Pensez se dame *mincerie*
Nous empoigne ung peu aux costez,
On verra bien fringuerie
Porter maintz habitz chicquetez
Trouez, percez, fringuelotez. *(Coquillart, p. 16.)*

Minceté. Qualité de ce qui est mince. (Cotgr.)

Mindokes, *s. pl.*

.... Sa suscote, et sa goele ;
Son pochinuet, et s'escuele
Son sakelet, et ses *mindokes*. *(Ms. 7989², f. 239.)*

1. Mine. [1° Mesure de capacité contenant un demi-setier (voir sous MINAGE) : « Et de mon orge « plaine *mine*. » (Renart, v. 10713.) — « Ne remist « buef ne vache, ne chapuns, ne geline, Cheval, « porc, ne brebiz, ne de blé pleine *mine*. » (Thom. de Cant. 120.) — « Il finaissent mieus d'une lerme « Que d'une *mine* ou d'un sestier De forment s'il « leur fust mestier. » (Ruteb. II, 128.)] — La somme de poires ou de pommes étoit de 18 *mines*, suivant l'Ancien Cout. d'Orléans, p. 474.

Expressions : 1° « Il en a pour sa *mine* de febves, » c'est-à-dire il lui en a coûté beaucoup. (Oudin, Cur. fr.) — 2° « Une *mine* qui valoit mieux que le bois- « seau, » mauvaise équivoque de mine, mesure, avec mine, contenance. (Cont. des Desper. II, 138.)

II° Mesure agraire. En certains lieux, la *mine* de terre est de 60 verges ; en d'autres, de 80. (Beaum. p. 134.) — Ailleurs, deux *mines* et demie, dix perches, composoient un acre ou un arpent. (C. G. I, page 1034.) — Dans d'autres endroits, la *mine* ne signifioit qu'un demi-arpent. « Après ces mots, trois « *mines de terre*, sera mis, arpent et demi arpent « de terre. » C. G. II, p. 219.) — « Le vol du chapon « étoit évalué à trois *mines de terre.* » (Ibid. 226.) — Enfin, les dimensions de la *mine* se diversifioient suivant les pays, la nature du terrain et les fruits qu'il portoit. « Sexterée de terre de froment... si la « ditte terre est en friche, ou à use, elle se pren- « dera pour une *mine.* » (C. G. II, p. 526.) — « En « la comté de Clermont l'on compte douze *mines* « *de terre* pour muid, ...chacune *mine de terre* « porte 60 verges et chacune verge 22 pieds. » (Ibid. I, p. 370.) — « La *mine de terre* en la chastellenie « de Bulles, se mesure à 50 verges pour mine, « vingt quatre pieds pour verge. » (Ibid.) — [« Le « suppliant transporta par maniere d'eschange à « Benoist l'Estendu, demourant au villaige de Treze, « baillage de Chartres, trois *mines* de terres avec- « ques ung minot en plusieurs pieces. » (JJ. 205, p. 431, an. 1479.)]

2. Mine. [Cavité pratiquée sous la muraille d'une ville assiégée ; on la soutenait d'étançons auxquels on mettait le feu en se retirant ; la voûte s'effondrait et la muraille croulait : « Et commencerent « les Anglois à faire *mine* pour plutost venir à leur « entente des Escots et de reprendre le chastel. » (Froiss. Buchon, II, II, 15.)]

Expressions : 1° « *Mines* couvertes et decou- « vertes. » (Hist. d'Arthur de Richemont, p. 771.) — 2° « *Mine* eventée, » malice ou invention découverte. (Oud.) — 3° « Vaisseau de *mine*, » brûlot ou vaisseau qui portoit les mines volantes : « Les « ennemis nous envoyerent neuf brulots, et un « *vaisseau de mine.* » (Mém. de Bassomp. III, 453.) — 4° « *Mines* volantes, » fusée qui alloit sous l'eau et qui a été en usage sur la mer. « Les ennemis « jetterent encore de ces artifices qui vont nageants « dans l'eau, qu'ils appellent *mines volantes.* » (Mém. de Bassomp. III, p. 451.)

3. Mine. [1° Contenance : « Aussi fist il si bonne « *mine* Qu'il fut esleu sans nul appeau Pour estre « valet de cuysine. » (Villon, Repues franches.)] — « Les Espagnols voiant cette *mine*, virent bien que « ce n'estoit point viande pour eulx, et eurent « conseil dès le lendemain lever leur siege. » (Fleuranges, p. 444.) — 2° Grimaces : « Le dit seigneur « roy (Louis XII) fist, à sa mort, tout plain de « *mines.* » (Mém. de Rob. de la Marck, seigneur de Fleuranges, p. 234.) — 3° [Jeu : « Alquant à le *mine* « et as deis Gaaignent et perdent assés. » (Parton. v. 10367.)]

Expressions : 1° « Avoir plus de *mine* que de jeu, « ou que de melencolie, » plus d'apparence que d'effet. (Cotgr.) — 2° Bonne *mine* et mauvais jeu. » (Des Acc. p. 29.) — 3° « Miner des *mines*, » faire des mines : « Jamais au cœur nous n'avons joye, quel- « ques *mines* que nous *minons.* » (Les Marg. de la Marg. p. 356.) — 4° « Jouer à la *mine.* » (Ovide de Arte, fol. 94.)

4. Mine. Vermillon, de *minium*.

Se par vous n'est cils fus estains,
Tains ardans plus vermaus que *mine*
Minera mon coer. *(Poës. de Froissart, p. 313.)*

5. Mine, *s.* On lit dans le gloss. de l'Hist. de Paris, « *mine* borrois, sorte d'épices » ; et dans les Ordon. II, p. 320, il paroit, par la ponctuation, que *mine* et *borrois* sont deux sortes d'épices.

Minée. Synonyme de *mine*, mesure de capacité. (Beaum. p. 134.) — [On a dit au figuré, dans Aubri, p. 154 * : « Et des prisons amena tel *minée*, Encor « en est vostre chartre emblaée. »]

Minel. [Diminutif de *mine*, mesure de capacité : « Item pour ung quartier de terre...... ung *minel* « d'aveyne, .II. paris. » (Cart. de Lagny, fol. 172, an. 1401.)]

Mineor—our. [Mineur : « Et fisent engins cha- « puisier de mainte mainiere et mistrent *mineors* « qu'ilz avoient par desoz terre, por le mur tren- « chier. » (Villehard. § 353.) — « Li *mineor* sont « sage qui desous terre minent. » (Aiol, v. 10857.)] — Charlemagne montrant à Agolant, roi sarrazin, les gens qu'il avoit autour de lui à sa table, s'exprime ainsi :

. . . . Cil sont mi arbulestriers,
Et cil la oustre, mi arcier,
Et cil outre sont *mineour.* *(Mousk. p. 145.)*

Miner. [1° Creuser une mine (v. le précédent) : « Tant ont *miné* sous terre chascun à son cisel, « Que des murs de Cologne ont trait maint grant « carrel. » (Sax. IX.) — « Et la firent *mineir* (la « tour de Fimes), et mirent le feu dedens ; mais la « tours estoit si bonne qu'onques ne s'en desmenti, « et encores tient. » (Ménag. de Reims, § 343.)] — « S'il scet argent, par tout le quiere et *mine.* » (Desch. f. 331.) — 2° Saper : « A coups d'artillerie, « de trect, et de grosses pierres, tant *minerent* « iceulx Espaignols que tout un grant pan de mur « esbranlerent. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, fol. 18.) — 3° Détruire, ruiner : « *Minoient* tout le « royaume de France de chevance et de gens. » (Journ. de Paris, sous Charles VI, p. 56.)

. . . L'orgueil et convoiteux tout *minent*
Or et argent. *(Desch. f. 256.)*

Minerailles, *s. pl.* Minéraux.

De la terre au large sein,
Tire de soigneuse main
Cent sortes de *minerailles.* *(R. Belleau, I, p. 40.)*

Minereaux, *s. pl.* Espèce de droit seigneurial. (Mém. de Sully, t. X, p. 228.)

Minervalle, *adj. f.* De Minerve, qui appartient à Minerve. (Contred. de Songecr. f. 2.)

1. Minette. Table pour jouer à la mine :

A renier commence, à huchier ;
Je juerai, fet il, a ti,
Puisque tu m'en as aati,
Alons une *minete* querre. *(Ms. 7218, f. 235.)*

Et se c'est baisselete
Se li quiere *minette*
Si sera miex fornie,
Quar ce est la mestrie. *(Oustill. au Vilain.)*

[Il vaudrait mieux lire *tinette*. dans l'Oustillement au Vilain, car au ms. 7615, fol. 213, on lit : « Se cé « est vallet Si li quiert baquet ; Et se c'est mechi- « nete, Si li quiert *tinette*. »]

2. Minette. Chatte. (Nuits de Strapar. II, 397.)

3. Minette. [Petites mines : « Mais tous ses mots « ne me sont que *minettes* Que souvent font les « dames sadinettes Aux pauvres sots qui ne sont « pas rusez. » (Loyer des Faulces amours, p. 322.)]

Tost regardant ta *minette*
Honteusement doucelette,
Ton soubzrire doux tremblant,
Ta coiffure à l'avantage,
Ta carrure, ton corsage,
Qui me va le cueur emblant. *(J. Tahur. p. 269.)*

1. Mineur. [Celui qui fouille la mine : « Et puis « viennent au mur li bon *mineur* de pris, Qui pour « les murs percer feroient de leur pis. » (Cuvelier, v. 21218.)]

2. Mineur. 1° « Ceux qui sont sous puissance « de tuteurs et de curateurs jusqu'à vingt cinq ans, « sont appellez indistinctement pupilles et *mineurs* « dans le droit françois et par Bouteiller, quoy que « suivant le droit romain, *mineurs* se dise de tous « ceux qui sont au dessous de vingt cinq ans, et « pupilles de ceux qui sont en tutelle ; savoir les « masles jusqu'à 14 ans, et les femelles à 12. » (Bouteill. Som. rur. p. 524.) — De là l'expression : « *Mineur*, de 16, de 20 ans, » dans Bout. Som. rur. p. 663 et 674. — 2° [Petit : « Haro, haro, le grand « et le *mineur*. » (Villon, 58.)] — 3° Freres mineurs :

Mineurs ne carmes
Ne rendront jà femme confuse.
Blason des Faulces amours, p, 75.

Mineux. Qui fait la mine : « Contenances « *mineuses*, querelleuses. » (Mont. Ess. I, p. 126.) — « L'amour des Espagnols et des Italiens plus res- « pectueuse, et craintive, plus *mineuse* et couverte, « me plaist. » (Mont. III, p. 169.)

Mingnier. [Manger : « Après, se on claimme à « le justice par eskievins, soit au main, soit au « viespre, et cil de qui on s'est clamés n'est à le « maison le justice à eure de *mingnier*, li justice « ne doit point avoir les .XII. cambresiens pour le « droiture de le prison. » (Cout. de Cambrai.)]

Mingnot. Mignon ; voir MIGNOT.

Douce dame, *mingnote*, et gente. *(Ms. 7218, f. 217.)*

Mingnote. Oiseau :

. . . . Linotes,
Cochevis, aloes, *mingnotes*,
Toutes manieres d'oiseillons. *(Ms. 7218, f. 359.)*

Mingnotise. Amour : « Par ci va la *mingno-* « *tise*, par ci ou je vois. » (Ms. 7218, f. 270.)

Mingre. Mince : « Un pere qui sera gras et « replet, aura quelquefois des enfans *mingres*, « fresles et maigres. » (Contes de Chol. f. 150 b.)

Mingrelet. Diminutif de mingre. (Cotgr.)

Mingrelin. [Même sens : « Jehan Tholomer « dist que Jehan de Mey n'estoit que un *mingrelins*, « et que une commere frapperoit plus grant cop de « sa quenoille, que il ne ferait d'une espée. » (JJ. 161, p. 1, an. 1406.)] — « Pline dit que les gens « gras sont de lourd esprit, mais aussi qu'ils sont « plus apperts, et moins simulez que les chiches « faces, et chifroidure de *mingrelins* et assechez de « malice. » (Bouch. Serées, III, p. 52.)

Mingriau, *s*. Espèce de cousin, insecte, dans le patois de la Brie, du côté de Vertus.

Miniateur. Peintre en miniature. (Oudin.)

Miniere. [1° Mine d'où l'on extrait les minerais : « Car tuit (les metaux) par diverses manieres, « Dedens les terrestres *minieres* De soufre et de vif « argent nessent. » (Rose, v. 16324.)] — « .VII. an- « neaux en un doiz qui sont de pieretes qu'on ne « scet nommer et vindrent de l'empereur, de sa « *miniere*. » (Inv. de Charles V, an. 1380.)

Il treuve fosses et *minieres*,
Et terriers couvers de bruyeres,
Marnieres, roches, mol païs,
Ou maint bon homme est peris. *(G. de la Bigne, f. 118.)*

2° Mine, dans un siège :

Par les *minieres* tresbucherent les murs.
Tri. des Neuf Preux, p. 140.

3° Galerie souterraine : « Ou chastel avoit une « *miniere*, ou allée dessous terre, qui alloit plus « de demie lieue. » (Froissart, liv. III, page 71.) — 4° Trésor :

Chascuns quiert estrange maniere
De demander d'avoir promesse,
De chetis oiseaulx à grant presse
Adonc se detruit la *miniere*. *(Desch. f. 319.)*

Minime. 1° Minute :

Quel tamps qu'il soit, onques je ne repos,
Ne nuit, ne jour, ne heure, ne *minime*.
Froissart, Poës. p. 65.

2° Note qui vaut la moitié de la semi-brève dans le plain chant musical : « Lamenter ne vault une « *minime*. » (Al. Chartier, p. 716.) — « *Minimes* « noires,... crochues, et demi crochues. » (Merlin Cocaie, t. II, page 197.) — « Un chantre a toujours « quelques *minimes* en son cerveau, » c'est-à-dire quelque air en la tête ; chacun pense à son métier. (Desper. Contes, t. I, 27.) — 3° La plus petite : « Le « plaisir que l'on reçoit en amour... m'a tousjours « semblé, n'égaler... la *minime* partie des douleurs « et tourmens qui de là preignent leur source et « origine. » (Pasq., Monophile, p. 168.) — « Non « comparable d'une *minime* avec les autres. » (Ibid. page 137.) — 4° Religieux fondés par saint François de Paule au XVe siècle. Dans les Mélanges historiques de S. Julien, p. 106, on lit cette froide allusion à leur nom : « Pour estre devenuz abbez, « ils ne cessent d'estre moynes : qu'estoit (avant la « survenue des *minimes*) la plus basse et demise

« qualité de l'Eglise. » — 5° Couleur sombre, comme l'habit des minimes ; brun marron :

Que mes aigrettes on me baille
Minimes, et le voile bleu. *(La Colomb. Th. d'honn. 359.)*

« *Minime* en laine, » drap couleur de minime. (Oudin.)

Ministeriat. Fonction de ministre : « Messieurs « les cardinaux de Richelieu et Mazarin.... avoient « confondu le *ministeriat* dans la pourpre. » (Mém. du card. de Retz, III, liv. IV, p. 114.) — « *Ministe-* « *riat* des estats, » dignité de ministre d'Etat. (Le Labour. Hist. de Charles VI, p. 8.)

Ministier. [Service, dans un commentaire des actes des apôtres, ch. VI, v. 1 : « La cause de cest « murmurement peut estre entendue double ; ou « car celes (veuves des Grecs) n'estoient receues « au *menestier* ; ou car eles estoient grevées plus « que li autre au cotidian *menestier*. » (Ms. S. Vict. 28, fol. 11.)]

Ministral, *s. m.* Officier de justice ou de ville, dans la Valteline et à Neufchatel : « Les quatre « *ministraux*, conseil ou communauté de la ville « et communauté de Neufchatel en Suisse. » (Beauchamps, Rech. des Théât. II, p. 166.)

Ministrateur. Administrateur : « Les roys et « princes *ministrateurs*, et executeurs de la « volonté divine. » (Ordonn. des ducs de Bretagne, folio 363.)

Ministre. 1° Serviteur : « Le manger fust « aorné par les *ministres*. » (Percef. V, fol. 70.) — [« La moie ame qui vers toi s'humilie, garde de la « bouche d'enfer et des enfernaus *ministres*. » (Psaut. du XIII° s. f. 29.) — 2° Ministres de l'Eglise : « Ainsi ont no *ministre* cest ordre devisé. » (Berte, c. XLV.) — « Prions pour trestous les *ministres* « Qui ont en eglise baillie. » (Archiv. des missions scient. II° sér. III, 299.)] — Les curés étoient dénommés de même : « Clerc paroissial, *ministre*, mar- « guilliers. » (N. C. G. II, p. 972.) — Au Cout. Gén. t. II, page 900, on lit « *ministre* ou curé. » — C'est encore le nom de ceux qui endoctrinent les protestants : « Le roy Henry ne trouva bon qu'il eust « mené (le roy Antoine de Navarre) ce *ministre*, « qui ne portoit pourtant le titre de *ministre*, mais « de prescheur du roy et de la reyne de Navarre, et « par ce tiltre, il n'estoit si odieux que par celuy de « *ministre*. » (Brantôme, Cap. fr. t. III, p. 237.) — 3° Officiers du roi : « Nos officiers ou *ministres*. » (Ord. t. V, 636.) — « *Ministres* de la joustice. » (Id. t. I, 468.) — Quelquefois on appeloit *ministre*, un officier particulier d'une juridiction, comme du Châtelet de Paris. (Ordonn. I, p. 466.) — 4° Pupille. Une vieille dame au service d'une jeune princesse, est appelée sa maitresse : « Ceste maistresse....... « quant elle voit sa *ministre* ainsi plaindre, si luy « demande qu'elle a. » (Lanc. du Lac, II, f. 30.)

Ministreau, *s. m.* On a appelé *ministreaux*, par mépris, Servien, Hugues de Lyonne et Le Tellier, sous-ministres du cardinal Mazarin, et qui le favorisoient sous main pendant sa retraite. (Mém. du card. de Retz, t. II, liv. III, p. 299.)

Ministrer. 1° Administrer, gouverner. On lit « sagement *ministra*, » en parlant d'un pape qui gouverne l'église avec sagesse. (Chron. de S. Denis, t. II, fol. 111.)

Ministrer et avoir la cure
De lour famille. *(Desch. f. 539.)*

2° Servir : « Lui *ministrast* et bailla de sa main à « boyre, et manger. » (L'Amant ressusc., p. 60.) — Après la tentation de J. C., « les anges viennent et « le adorent, et le *ministrent*. » (Histoire du Théât. fr. I, p. 214.) — « Je *ministre* à son sacré oracle. » (Rabelais, t. V, p. 209.) — 3° Servir la messe : « Le « jour de S. Pierre et S. Paul...... le cardinal de « S' Severin, a *ministré* le pape ou dit office. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 172.)

Ministrerie (à la). A la façon, à la mode des ministres protestants : « Lire *à la ministrerie*. » (Des Perr. Contes II, p. 90.)

Ministresse, *s.* Femme de ministre. (Cotgr.)

Ministrez. Ménestrels, dans D. C., sous *Miles* : « Les *ministrez* toujours devant, faisans leurs « melodies. »

Ministrillon. « Une nichée de petits *ministril-* « *lons*, » en parlant des enfants qu'avoient les ministres huguenots. (Garasse, Rech. des Rech. page 977.)

Minois. [Mine, visage : « Ceste garsette criera, « Se cuide je, mais toutes fois La prendray : elle a « beau *minois*. » (La vengance nostre S. J. C. dans le Dict. d'argot de Fr. Michel.)] — « Vous portez le « *minois* non mye d'un achapteur de moutons, « mais bien d'ung coupeur de bourses. » (Rabelais, Pantagr. IV, 22.) — Il était aussi employé comme adjectif : « Marchant en gravité comme M' le chan- « tre de Paris aux bonnes et nobles festes, ayant « toussé, et s'estant monocordié sur son geste pre- « paré en pompe *minoise*, après avoir remué sa « troigne scientifique. » (Moyen de parven. p. 166.)

Minoiser, *v.* Observer la mine : « Je les specu- « leray, d'autant que je trouve, en les *minoisant* « intelligiblement, une grande, creuse, et profonde « sapience. (Moyen de parvenir, p. 200.)

1. **Minon,** *s.* Diminutif de mine : « Pierres, « mines, *minons*, marles, charbons. » (N. C. G. t. II, p. 124.)

2. **Minon.** *s.* Chat, petit chat. « *Minon, minon*, » cri pour appeler un chat. L'on s'en sert pour refuser à une personne quelque chose qu'elle nous demande. (Oudin.) — « Attrapeur de *minons*, » qui trompe les trompeurs. (Oudin.) — « Attraper, ou « prendre les *minons*, » tromper les trompeurs : « Si un coupeur de bourse venoit à desrober un « avocat, il n'y auroit pas seulement de la moque- « rie et risée en ce que les *minons seroient pris*, « mais ce seroit un assuré présage de quelque « grand et prestigieux malheur, *juxta illud* qu'il « fait fort mauvais temps lorsque les loups s'entre-

« mangent, et que les larrons s'entrepillent. » (Contes de Cholières, fol. 67.) — « Entendre le chat « sans dire *minon,* » deviner ce que quelqu'un veut dire. (Cotgr.)

Minor. Mineure d'un syllogisme. (Monstrelet, vol. I, fol. 36.)

Minorage. [Minorité, aux Preuves de l'Histoire de Bret. t. I, col. 1356, an. 1331.]

Minorative. [Purge douce : « Pour une *mino-* « *rative*, il print quatre quintaulx de scammonée. » (Rab. *Pantagr.* II, 33.)]

Minoribus (in). Dans les quatre ordres mineurs : « Lesquelles choses nostre saint pere eut « très agreables... que lui estant *in minoribus*, il « avoit lu plusieurs histoires et avoit mis peine d'en « avoir de France. » (Duclos, Preuves de l'Hist. de Louis XI, p. 314.)

Minorité, *s. f.* Ordre des frères mineurs : « Jean Cailleau, soy disant entre les *minoritez* de « profession le mineur. » (Du Verdier, Biblioth., page 693.)

Minot, *s.* 1° Vaisseau de bois servant de mesure pour le minot : « Poelles, *minos*, escuelles, godez. » (Anc. Cout. d'Orl. p. 473.) — 2° [Moitié d'une mine, mesure de capacité : « Et doit avoir cil cui la « mesure est, pour la mesure, soit mine, soit *minot*, « quatre deniers pour l'ajouster et pour le sei- « gnier. » (Livre des Métiers, 23.) — 3° Moitié d'une mine, mesure agraire : « Le suppliant transporta « par maniere d'eschange à Benoist l'Estendu, « demourant au villaige de Treze, baillage de Char- « tres, trois mines de terre avecques un *minot* en « plusieurs pieces. » (JJ. 59, p. 1, an. 1319.)]

Minotiers, *s.* Parisiens attachés à la Ligue, auxquels on distribuoit un minot de blé par semaine. (Chronolog. novenn. t. III, partie II°, p. 297.)

Minuer. [1° Ecrire une minute : « Laquelle « relacion ledit sergent le jour de l'execucion *minua* « en une feulle de papier, et icelle *minuée* ledit « sergent emporta par devers lui. » (JJ. 148, p. 123, an. 1395.)] — 2° Fendre :

David, qui l'ours et le lion
N'espargna, et au philistin
Par sa fonde et par son engin
Le chief et le front *minua.* *(Desch. f. 529.)*

Minuite. Minuit : « Environ la *minuite* de ce « jour. » (Tri. de la Noble Dame, p. 223.)

Minute. 1° Soixantième partie d'une heure : « Scavoir les heures, les temps et les *minutes* et « les momens pour sçavoir les commencemens des « jours et des nuis. » (Desch. Art de dittier.) — 2° Original d'un acte écrit en petits caractères, et distinct par là de la grosse. (Laur.)

Minuter. Ecrire la minute : « Dès que la ditte « lettre eust esté *minutée* et avant quelle fust mise « au net. » (Du Bell. liv. IX, f. 278.)

Minution, *s.* Diminution. « Disant d'elle plu- « sieurs maux, et qu'elle estoit mauvaise, avec « plusieurs autres paroles en *minution* de son hon- « neur. » (Arest. amor. p. 382.)

Mioche. Mie. (Oudin.) [Par suite, petit garçon.]

Mioler. Miauler : « Oyrent le chat *mioler.* » (Chr. de S. Denis, II, f. 162.)

Mion. Petit garçon : « *Mion* de Gonesse. » (Oud.)

Miouds. Meilleur : « Le *miouds* rois del mont. » (Ph. Mousk. p. 119.)

Mi-panché, *partic.* Penché à demi. (Nicot.)

Mi-parler, *v.* Etre sur le point de parler. On a dit d'un portrait :

.... L'objet de la vive peinture,
Que tire à soy par l'art de pourtraiture
L'œil *mi-parlant* au tableau... *(L. Caron, f. 18.)*

Miparti. [Mêlé de deux couleurs : « Une cote « vert out e mantel *miparti.* » (Th. de Cant. 150.)] — « Couvertures (de mulets) de rouge et de jaune « *mipartis.* » (Brant. Cap. Estr. p. 222.) — 2° Egal entre les combattans : « Allons aux armes, tandis « que le soleil est *mi-parti.* » (Percef. II, f. 29.)

Mipartir. *v.* 1° Partager : « La riviere *mipartit* la « ville... la proie se *mipartira* entre nous deux. » (Monet et Nicot.) — 2° Rendre incertain : « Cette « proposition vous *mipartit* l'esprit. » (Mém. de Sully, t. II. p. 69.)

Mipotence. Qui a la figure d'une demi-potence, d'une demi-béquille. (Cotgrave.)

Mirabileus—ous, *adj.* Terrible. [« Sonja un « songe *mirabilous* et fier. » (Gir. de Viane, v. 1899.)]

Felon voisin, et envieus,
Et felon, et *mirabileus.* *(Ms. 7615, f. 58.)*

Mirabilia, *s.* Merveilles : « Faire *mirabilia.* » (Lettres de Louis XII, t. IV, p. 250.)

Mirable, *adj.* Admirable. [« Qu'il vinrent à « Orliens la *mirable* cité. » (Aiol, v. 5150.)]

Par ton hault sens, et conseil inscrutable,
L'homme tu feiz de nature *mirable.* *(M. de la Marg. 198.)*

Miracle. [1° Acte merveilleux de la puissance divine : « Maint *miracle* fait Deus la ù fu descendus « (Saint Thomas), D'avogles, de contraiz et de surz « et de muz, De lepruz qui receivent e santez e « vertuz. » (Thom. de Cantorb. 131.) — « Molt fist « illuec nostre Sires apiert *miracle* à nostre gent. » (Henri de Valenc. § 543.) — « On dist que cis preu- « dom qui ce enseignoit le roy, gist à Marseille là « où Nostre Sires fait pour li maint bel *miracle.* » (Joinv. § 56.) — Le mot pouvait être féminin, en prenant le neutre pluriel *miracula* pour un sing. de la 1re décl. : « *Miracle* glorieuse. » (Chron. de S. Denis, I, 133.)] — « Il n'est *miracle* que de vieux « saint. » (Cotgr.) — 2° [Aventure merveilleuse de la Vierge ou des saints, mise sur la scène ; tel est le miracle de saint Nicholas, par Jean Bodel ; celui de saint Theopile, par Rutebeuf ; les miracles de Nostre Dame, que publie la Société des anciens textes français. Dans les villes de province, on préférait les saints locaux : « Le dimenche XVIe jour d'aoust, les « supplians jouerent armez, comme le jeu le re- « queras, chacun un personnage à certain *jeu de*

« *miracle*, qui fut joué en la parroisse de Sainceny, « ou bailliage de Constantin. » (JJ. 165, p. 183, an. 1411.) — 3° Cour des Miracles; endroit de Paris où se réunissaient les mendiants; ils y entraient sains et dispos pour en sortir écloppés.] — « L'en *faisons* « *es cours miracles* au contraire de ceulz qui sont « fais es eglises; car les sains font les tors aler « droit, en ces cours l'en fait des drois tors. » (Modus, 215.) — 4° Les sept merveilles du monde: « Ce grand œuvre de l'Escurial du roy d'Espagne « qu'on dit que jamais tous les sept *miracles* de « jadis n'ont approché. » (Brant. Cap. fr. I, 276.) — 5° [Maladie: « Comme ledit feu Pierre dès longtemps « feust entechié de plusieurs maladies, et entre les « autres des *miracles de saint Widevert*, et telle-« ment que souventes fois cheoit à cop, perdoit sens « et memoire. » (Cart. de Corbie, 21, an. 1428.)]

Miracleur, *s* Faiseur de miracles. (Cotgr.)

Miraclificence, *s. f.* Puissance de faire des miracles, des merveilles. A l'occasion des saints qui font, comme on dit, bouillir la marmite du clergé, on lit: « Employans toute leur benoiste et glorieuse « *miraclificence* à faire bouillir son pot. » (Apolog. d'Hérod. p. 603.)

Miraclifiquement. Miraculeusement: « Je « trouve les allegories du livre intitulé Quadrage-« simal spirituel estre beaucoup plus *miraclifique-* « *ment* subtiles. » (Apol. d'Hérod. p. 558.)

Miraclifiqueux. Qui fait des miracles: « Ce « gentil moine en mourant estoit devenu *miracli-* « *fiqueux*. » (Apol. d'Hérod. p. 661.)

Miraillé, *adj.* Terme de blason. De différents émaux « portoient pour armes d'argent à une hydre « ou chimere à sept testes *miraillée* de diverses « couleurs. » (La Colomb. Th. d'honn. I, p. 142.)

Miraillier. [Miroitier, dans Rab. liv. I, ch. 24.]

Miramomelin. Miramolin; corruption de *emir al Moumenim*, commandeur des croyants. (Cotgr.)

Mirande. Etonnante: « Chose *mirande*. » (Eutrapel, p. 61.)

Mirandolins de Joigny. (Mercure de février 1735, p. 265.)

Miraor—our. [Miroir: « *Miraours* de cheva-« lerie Fu il, tant com il a vescu. » (Ruteb. 51.)] — « *Miraor* de beauté et de lumiere, » au figuré, dans les Poët. av. 1300, I, f. 169.

Miraubeliaux. « Les Lorrains et le peuple de « Metz se servent... communement du mot *mirau-* « *beliaux*, corrompu du latin *mirabilia*, et ils « l'emploient pour exprimer tantôt des façons extra-« ordinaires, et une circonspection sans bornes, et « tantot des choses à la vue desquelles le peuple « est enchanté, comme de quelque chose de bien « precieux, quoi que ce ne soient que des hapelour-« des. » (Le Duchat, sur Rab. V, p. 45.)

Mirauder. [Bayer (?): « Le suppliant, en alant « un soir bien tart droit à son domicile, passa par « devant l'ostel d'un sien cousin, qui lui dist: haa! « vous allez *miraudant*. » (JJ. 160, p. 268, an. 1405.)]

1. Mire. [Médecin, chirurgien: « Cui il consieut « à cop n'a de *mire* mestier. » (Aiol, v. 10114.) — « Et furent li *mire* apareillié qui li trairent le carrel « fors de l'espaule tout entier. » (Ménest. de Reims, § 131.) — « Car je sui en la main d'un très-bon « *mire* mis. » (Brun de la Montagne, v. 2644.)]

Trop est de malvais *mires* par le siecle hui ce jor,
Car com plus est d'enfers, tant ont joie greignor;
Plus aime li max *mires* le mal que la santé,
Car à la santé prent mains qu'à l'enfermeté.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, c. 23.

. . . . Li dus fet venir le *mire* Samuel,
Qui plus scavoit de playe qu'un vilain de rastel.
Rom. d'Alex. fol. 20.

. . . . . Lors auroie *mire*
Dou mal qui m'empire. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1545.)*

« Je ne sui *mire* ne herbier. » (Erberic, ms. de S. Germ. f. 89.) — « *Mires*, medecins et barbiers, » sont employés tous ensemble comme synonymes, dans le Jouvencel, f. 34, parce qu'autrefois le même homme étoit médecin, chirurgien, apothicaire et barbier. Quelquefois l'astrologue s'appeloit *mire*, et dans la notice du Roman d'Alexandre, fol. 2, les *mires* sont consultés sur la signification d'un songe. Deschamps, dans ses poësies ms. fol. 548 [d], met la profession des *mires* tantôt au rang des arts libéraux et tantôt parmi les arts mécaniques.

Expressions: 1° « *Mires* mecinaux, » pléonasme: « Denier est *mires mecinaus*. » (Ms. 7218, fol. 167.) — 2° « *Mires* de Salerne, » médecin reçu dans cette ancienne école célèbre. (Ibid. f. 243.) — 3° « Souve-« rain *mire*, » Dieu, le Sauveur. (G. Guiart, f. 145.) — 4° « Apres le sanglier, le *mire*, et après le cerf la « biere. » (Chasse de Gast. Phéb. 13), où l'on donne l'explication en ces termes. — « Car le cerf trop « fort fiert, ainsi comme un coup de garrot. » (Fontaine Guérin, Trés. de Vén. 47.) — 5° « Debonnaire « *mire* fait playe puante. » (Cotgr.) — [H. Estienne, dans sa Précell. p. 200, commente ainsi ce proverbe: « De bonne *myrrhe* playe puante, proverbe par cor-« ruption de: débonnaire *mire* fait playe puante. »] — 6° « Qui veut la guarison du *mire*, il luy convient « tout son mal dire. » (Cotgr.) — 7° « Le *mire* prend « l'argent et guesdon, et cet autre fol est le patient « et bien grossier. » (Laur.)

2. Mire. Myrrhe:

Il est avis de la gorgete
De l'odor que ce soit droit *mire*. *(Ms. 7218, f. 240.)*

3. Mire. Pierre précieuse: « Ils estoient aournez « de tres riches pierres precieuses de *mire*. » (Chr. de S. Denis, I, fol. 20 [b].)

4. Mire. [Bouton placé sur le canon d'une arme pour mirer; but que l'on mire, au propre et au figuré: « Il vid aussi que les reistres plus avancez « avoient ploié dans un valon pour s'oster de *mire*. » (D'Aub. Hist. t. I, p. 167.)] — « Dresser sa *mire* à « quelque chose. » (Oudin.) — « Nous n'avons autre « *mire* de la verité et de la raison que l'exemple et « l'idée des opinions et usances du pays ou nous « sommes. » (Ess. de Mont. I, 321.) — « Qui m'eut « voulu demander le patron d'un personnage ac-« compli en tout heur, je vous eust nommé afin « qu'on prit *mire* sur vous. » (Cont. de Chol. 137.)

Mirelaridaine. « A huictaine *mirelaridaine.* « Ceci a l'air du refrain de quelque chanson faite « sur une fille qui s'attendoit d'etre mariée à la « huitaine. » (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 73.)

Mirelicoton. Grosse pêche jaune. (Cotgr.)

Mirelifique est un de ces mots burlesques forgés par la Société de la Mère folle, à la réception du prince de Condé, en 1629. (Du Tillot, Hist. de la Feste des foux, p. 117.)

Mirelifiqué, *partic.* Paré, enjolivé: « Les « barges du roy... sont des vaisseaux fort agréables, « et bien *mirelifiquez.* » (Mém. de Sully, VI, p. 6.)

Mirelifiquement. Miraculeusement : « Des « secrets *mirelifiquement* subtils, et plus que « pythagoriques. » (Apol. d'Hérod. p. 620.)

Mirelithofle. Jeu. (Rabelais, I, p. 150.)

Mirencoulie. [Ennuis : « Après plusieurs cour- « roux, desplaisances et *mirencoulies.* » (JJ. 138, p. 36, an. 1389.)]

Mircoir. Miroir :

. . . . *Mireoirs*
Ou l'on se mire plusors fois. *(Ms. 7218, f. 176.)*

Mireor. 1° Miroir, dans Saint Bernard, p. 101. [« Autre *mireor* sunt qui ardent Les choses, quant « ens les regardent; Qui les set à droit compasser « Por les rais ensemble amasser. » (Rose.)]

Moult doi haïr son *mireor*
Qui voir li dit de sa color;
Quar, s'il li mentoit un petit,
Mains s'en feroet proier, ce quit. *(Parton. f. 158.)*

« Faire *mireor* de son corps, » briller. (Phil Mouskes, p. 257.) — 2° Beauté; miroir où la nature peut se contempler :

En li a biau *mireor ;*
Bien l'a nature portraite. *(Poës. av. 1300, IV, p. 1513.)*

3° Derrière :

Cest *mireor* est assez orbe,
Ele a le cul plus noir que corbe. *(Fabl. de S. G. f. 79.)*

1. Mirer. [Soigner: « Mais si le maistre les « envoye en aucun service pour le prouffit de la « neff, et ils se blessent en nom de luy, ils debvent « estre guerris et *mirez* sur les cousts de la neff. » (Preuv. de l'Hist. de Bret. I, col. 787.)]

Trop malade est lor mire,
Et si que soi n'autre ne *mire.* *(Ms. 6812, f. 74.)*

2. Mirer. 1° Regarder. On lit en parlant de Charlemagne :

. . . *Miroit* ses bras et ses paumes,
En disant orisons et saumes. *(Mousk. p. 269.)*

« Quant son cler vis *mir*, et sa bele façon. » (Chans. du XIII° s. ms. Bouh. f. 216.) — 2° [Regarder comme dans un miroir: « Mais se voz ieux où l'on « se puet *mirer.* » (Couci, II.)]

Moult estoit beaus li damoiseaus
Plus estoit blans que nus cristaus....
Qui bien le vosist esgarder,
Bien se pooist en lui *mirer.* *(Fl. et Blanch. f. 193.)*

Expressions : 1° « Dame qui trop se *mire*, peu « file. » (Cotgr.) — 2° « Que bien se *mire*, bien se « void; qui bien se voit, bien se cognoist; qui bien « se cognoist, peu se prise; qui peu se prise, Dieu « l'avise. » (Ibid.)

Mires. Défenses du sanglier. (Cotgr.)

Mireur, *adj.* Qui a un but. On dit en parlant des fortunes qu'on fait à la cour :

De plusieurs
Qui, pour plaire
Ou bien faire,
Sont seigneurs,
Ou *mireurs.* *(Contred. de Songecr. f. 143.)*

Mirgesse, *s.* Femme exerçant la médecine :

. . . . D'aus aidier avoit grant cure,
Mirgesse lor estoit et mere :
Quar n'estoit pas *mirgesse* amere,
Qui prent l'argent et si s'en torne,
Que que li malades sejorne :
Ainçois ouvroit de son mestier,
Et i metoit le cuer entier. *(Ms. 7218, f. 287.)*

Mirgiciner. [Soigner : « A l'occasion desquelles « bleceure et navreure icellui Allaume Noise a « maladé par l'espace d'un mois, pendant lequel le « suppliant l'a fait *mirgiciner* et visiter par les plus « expers et souffisans mires et barbiers de la ville « de Reims. » (JJ. 173, p. 289, an. 1425.)]

Mirifique. Merveilleux :

Sermon divin, parole magnifique,
Mais ton parler trehault et *mirifique*
A l'homme estant incongnu et estrange.
Les Marg. de la Marg. f. 199.

Mirlifiches. Colifichets :

Il faut ceintures,
Il faut brodures
Et *mirlifiches.* *(Le Blas. des Faulc. am. p. 270.)*

Mirlificque. Tromperies :

Les François, n'autres leurs voisins
Ne font point telles *mirlificques,*
Ne font mesmes les Sarrazins
Contre leurs sermens auctentiques. *(Al. Chart. p. 718.)*

Mirlifique. Merveilleux. (Rog. de Collerye, page 80.)

Mirmande. Petite ville :

Blanchandin au vilain demande
Amis, qui est ceste *mirmande :*
Li vileins respont, sans essoine,
Sire, fait il, c'est Carsidoine,
Une cité vieille et antive. *(Blanchandin, f. 187.)*

Mirme. Espèce de petit navire : « La mise que « fu ordenée (en 1362) pour les *mirmes*, et pour « les galées, soit abatue com se doit chose que la « lie des *mirmes* est deffaite, et la taille soit orde- « née pour la gent d'armes. » (Assises de Jérusalem, p. 214.)

Mirmet. [Petit ; « Prior de Faxineto, magister « Petrus, cognomento *Mirmet*, id est, parvus. » (Spicilég. de d'Achery, IX, p. 445.)]

Mirmidaines, *s.* Espèce de gens de guerre :

Dedens avoit pour cappitaines
Montfort, et Foucques de Hector,
Avec quatre cens *mirmidaines,*
A tout jacques et hocqueton. *(V. de Charles VII, 37.)*

Miroailler. Miroitier. (Cotgr.)

Miroder. Couper les cheveux à demi, comme aux clercs tonsurés : « (La Brinvilliers) monta « seule et nu-pieds sur l'échelle et sur l'échafaud,

« et fut un quart d'heure *mirodée*, rasée, dressée et « redressée par le bourreau : ce fut un grand mur- « mure et une grande cruauté. » (Lett. de Mad. de Sévigné, t. III, p. 392.)

Miroer. [Miroir, au propre et au figuré : « Car « tretout cil qui ont à vivre Devroient apeler ce « livre le *miroer* as amoureus. » (Rose, v. 10687.) — « Ung *mirocr* d'or, sans glace, à onze troches de « perles et onze petiz balais. » (Ducs de Bourgogne, n° 6092, ann. 1408.)] — « *Miroer* des dames, » celui sur qui elles ont les yeux fixés. (Gérard de Nevers, II° part. p. 107.)

Miroir. [Même sens : « Quiconques veut estre « ouvriers d'estain, c'est à savoir fesieres de *mi-* « *roirs* d'estain, de fremaus d'estain, de souneites. » (Liv. des Mét. 43.)]

Expressions : 1° « *Miroir* d'asne, » talc. (Cotgr.) — 2° « *Miroir* de Nostre Dame. » (Id.) — 3° « Le « bay à *miroir*. » (Ibid.) — 4° « Pierre à *miroir*. » (Ibid.) — 5° « *Miroir* à putains, » beau garçon. (Oud.) — 6° « Il n'y a meilleur *miroir* que le vieil ami. » (Cotgrave.)

Mirolifiques. Bibelots : « Je vois (à Rome) « mille petites *mirolifiques* à bon marché, qu'on « apporte de Chypre, de Candie, et C. P. » (Lettres de Rabelais, p. 31.)

Mirond. A demi rond. (Cotgr.)

Mirouaillier. Miroitier. (Cotgr.)

Mirouer. [Miroir : « Un *mirouer* d'argent « esmaillié..... un pigne et *mirouer* d'yvoire. » (Nouv. Comptes de l'Arg. p. 56.)]

Expressions : 1° « *Mirouers* ardans. » (Mod. f. 309.) Voir Mireor. — 2° « *Mirouers* du monde, » modèles, exemples : « Les clercs sont devenus *mirouers du* « *monde*. » (Ibid. fol. 248.) — 3° « *Mirouer* de fief. » « Lorsqu'un fief etoit tenu en parage, on nommoit « dans le Vexin, *mirouer de fief*, la branche ainée « de la famille qui faisoit la foy pour toutes les « autres branches ; et cette branche est ainsi appel- « lée, parce qu'étant en apparence la seule à qui le « fief appartenoit, le seigneur féodal pour l'échéance « de ses reliefs et autres droits, ne miroit qu'elle « pour ainsi dire, et n'avoit les yeux que sur elle. » (Laur. Gloss. du Dr. fr.)

1. Mirre. [Myrrhe : « *Mirre* e timonie i firent « alumer. » (Rol. v. 2958.)]

2. Mirre. Médecin :

. . . . . . *Mirres* venra
S'aurai santé. *(P. av. 1300, III, p. 1061.)*

Mirresse. [Femme exerçant la médecine : « Je « sui de tout gouverneresse Et de tous mals je sui « *mirresse*. » (Gullev. Pèlerinage.)]

Mirrhe. Médecin : « Le medecin ne baille pas « à boire au malade à l'appetit de sa soif... et se le « patient crie, et se guermente de durté de son « *mirrhe ;* pourtant n'est meu le sage phisicien à « luy ottroyer. » (Al. Chart. de l'Esper. p. 301.)

1. Mis. [Pron. possessif, cas sujet : « La vus « sivrat, ço dit *mis* avoez. » (Rol., v 136.) — « Li « reis Marsilies est mult *mis* enemis. » (Id. v. 144.)]

2. Mis. Doux, de *mitis :* « Deus *mis* ne puet son « dur cuer entamer. » (P. av. 1300, t. IV, p. 1535.)

3. Mis. Mêlé, de *mixtus ;* dans une épitaphe de 1584, au charnier de S. Germain l'Auxerrois, on lit : « Or *mis*. » — [Peut-être le sens est le même dans Rol. v. 91 : « Li frein sunt d'or, les seles d'ar- « gent *mises*. » (Rol. v. 91.)]

4. Mis. Participe passé de *mettre*. 1° Dépensé : « Receu et mis, » aux Ord. III, 512. — 2° « *Mis* à la « pile ou au verjus. » (Cotgr.) — 3° « *Mise* hors, » excepté. (L'Amant ressusc. p. 169.) — 4° « *Mises* ou « posées, » pléonasme. (Ord. t. I, p. 17.) — 5° « *Mis* « en pal, » terme de blason nouvellement inventé. (Le Laboureur, Orig. des Armoiries, p. 234.) — 6° « *Mises* et embattues en la ditte yaue, » embar- quées sur la rivière. (Ord. I, 599.) — 7° « *Mis avant*, « *en avant*, » allégation : « Leur affection est si « indiscrette, qu'ils n'en prevoient la consequence, « n'y le préjudice de leur *mis en avant*. » (S. Jul., Mesl. hist. p. 251.) — « S'il advenoit que le retrayant « et acheteur fussent en debat du prix des deniers « principaux, l'acheteur sera tenu de s'en expurger « par serment,... et le retrayant sera reçu à veri- « fier son *mis avant*, nonobstant ledit serment. » (Nouv. Cout. Gén. t. II, p. 122.)

Misaille. Gageure : [« Jehan Nicolas, qui avoit « fait avec le suppliant certaine *misaille*, par « laquelle ledit suppliant avoit de lui gaigné une « quarte de vin. » (JJ. 149, page 105, an. 1395.) — « Fut fait *misaille* entre icellui René et ung nommé « Bouchart, se les dites fleches avoient passé une « merche ou bute parlée entre eux. » (JJ. 197, page 146, an. 1471.)] — « Avoient fait gaigeures et « *misailles*. » (J. d'Auton, p. 180.)

Misaine. Mât du milieu au moyen âge, aujour- d'hui mât le plus rapproché du beaupré. (Cotgr.)

Misaire, *adj.* Compatissant : « C'est une tris- « tesse fondée en pitié, et une benignité *misaire* « d'estre troublé, c'est à dire avoir desplaisir des « vices de autruy ; mais non soy impliquer en « iceulx. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. II, f. 131.)

Misautrope. Ennemi des hommes. Du temps de l'auteur de l'Amant ressuscité, ce mot n'étoit pas encore en usage : « Fuyr la société et compa- « gnie des hommes, comme... à Athenes un Thimon, « qui pour ceste cause feut appellé *misantropes*, « c'est à dire hayneur d'hommes. » (L'Amant res- suscité, p. 179.)

Miscie. [Juridiction d'un *missus dominicus*, sous les Mérovingiens et les Carolingiens : « Après « ceste bataille ala l'empereor assegier une forte « cité mult efforciement, qui estoit de la *miscie* de « Melan, et avoit nom Vincence. » (Marten. Ampliss. collectio, t. V, col. 719.)]

Misconusant. Ne connaissant pas : « Celuy « qui ad droit de aver terres ou tenements pur ter- « mes d'anz ; ou autrement, ne serroit per la ley

« *misconnusant* de les feossements que fueront faits « de et sur mesmes les terres. » (Tenures de Littleton, fol. 130.)

Miscuer (se). S'immiscer : « De droict commun, tout enfant est heritier de son pere, qui ne « monstre de renonciation au contraire ; mais qui « le vouldroit contraindre à payer des debtes du « pere ou mere, se il n'a eu nuls biens, ne qui il ne « se soit miscué à l'eredité, en raison, il n'y est « riens tenus. » (La Thaumass. C. de Berry, p. 296.)

Mise. [1° Arbitrage, compromis : « *Mise*, ce dist « le lois est ramenée à la semblance de jugemens, « et appartient à finer les plais. » (Pierre de Fontaines, ch. 18.) — « Procureres ne pot fere pes ne « *mise*, ne accordance ne concordance de le que- « rele son segneur. » (Beaum. t. IV, 30.) — « Quand « *mise* ou arbitrage est mis sur deux qui ne se peu- « vent accorder, ils ne peuvent prendre un tiers, « s'il ne fut mis en la *mise*. » (Loysel, p. 359.)] — « Soi mettre en *mise*. » (Ms. 7218, fol. 324.) — 2° [Gageure : « Lesquelles des Olches et Poitevin se « prisdrent à jouer au jeu des dez, tant que debat « se meut entre eulx sur une *mise* ou fermaille « qu'ilz avoient faite. » (JJ. 149, p. 162, an. 1395.) — « Thomas Campion demanda à Jehan Cave, s'il « vouloit point faire une gagure ou *mise*. » (JJ. 195, p. 1671, an. 1476.) — 3° Moyens pécuniaires, finances : « Par defaute de *mise* et de chavance. » (Froiss. t. II, page 8.) — « J'ai terre et *mise* assés pour vous « conforter. » (Id. p. 22.)]

. . . . S'il a foison de *mise*,
Lors li sera mainte doleur amise,
Et lui faurra laisser de son avoir. *(Desch. f. 56.)*
Se tu as deffaulte de *mise*,
Si te prens aux biens d'eglise. *(Modus, f. 89.)*

4° Dépense : « Je ne fis *mise* ni recette de cet « avis. » (Mém. de Bassomp. t. IV, p. 274.)

Et sa *mise* va plus hault
Que sa revenue ne vault. *(G. de la Bigne, f. 16.)*

5° [Qualité d'une monnaie qui a cours : « Nous « appelons monnoye, non celle qui est loyale seu- « lement, mais la faulse aussi qui a *mise*. » (Mont., t. III, page 77.)] — Au figuré : « Homme de *mise*. » (Oudin.)

Expressions : I° « *Mise* à prix, » 1° taxe des boissons : « Les taverniers, ou hostelains qui empire- « ront cervoises, ou autres breuvrages après « l'affort, et *mise à prix*, soufriront la même « amende, outre la confiscation du breuvrage « empiré. » (Nouv. C. G. t. II, p. 676.) — 2° Encan : « Si aucuns opposans..... aux..... criées, estant « adjourné pour dire et monstrer les causes « ...d'oppositions se laissoit couler en defaut sur le « dit adjournement, il seroit, et doit estre privé de « son opposition par un seul defaut, et pareillement « l'acheteur qui auroit fait la ditte *mise à prix* de « la chose subbastée, par un seul defaut condamné « à wider ses mains des deniers de la ditte *mise à* « *prix*. » (C. G. t. I, p. 678.)

II° « *Mise de fait*....... par icelle l'on apprehende « toutes successions, et autres choses à titre parti- « culier, et equipolle à desheritement et adherite- « ment. » (Laurière.) — « Action de *mise* de fait. » « C'est comme quand aucun a quelque don lega- « taire dont il doit jouyr après la mort du legateur, « et il doute l'empeschement par l'edit de l'empe- « reur... Adrian qui a ordonné ceste loy, il a action « de luy faire metre en son don d'aumosne : par « ceste action et loy, pareillement à une dame ou « damoiselle en son douaire après la mort de son « mary, et par ceste action y peuvent et doivent « estre tenues et gardéez de droict. » (Bouteiller, Som. Rur. p. 158.)

III° « *Mise jus*, » extinction, abolition : « Envoye- « rent ceux d'Abbeville, de Monstreuil, S. Riquier, « Dourlans, et aucunes autres pour obtenir la *mise* « *jus* des.... gabelles et impositions. » (Monstrelet, vol. II, p. 52.)

Miserable, *adj.* « *Miserable* personne. » (Ord. t. I, page 813.) — « *Miserables* miseres, » grandes misères. (L'Am. ressusc. p. 204.) — « La consolation « des *miserables* est d'avoir des pareils. » (Ibid. page 502.)

Miseracion. Miséricorde, au ms. 7218, f. 213.

La vit le roy ses *miseracions*,
De ses meffais, et les pugnitions. *(Desch. f. 129.)*

Miseracle. [Sorte d'arme, au Moinages Renouart : « S'ai *miseracles* et bon materas fez. » (Gloss. de la Chanson de Roland, éd. Génin.)]

Miserandos. Equivoque ; misère en dos, crochet des commissionnaires. (Oudin.)

Miseration. Miséricorde. Dans l'Histoire de Meaux, on lit « evesque par la *miseration* divine. »

Baissez vos yeulx par *miseration*,
Et regardez ma desolation. *(Marg. de la Marg. f. 27.)*

1. Misere—eeur—eur. Arbitre ; cas sujet et cas régime : « Quant *miseeur*, ou auditeur donnant « jour as parties qui ont devant aus à fere, il leur « doivent fere assavoir lieu chertain convenable et « seur as parties à l'aisement selonc che que l'en « puet de l'une et de l'autre partie, et en tel lieu « que il puissent avoir conseilz selonc che que le « querele est grant. » (Beaum., p. 229.) — [« Arbi- « tre, diseur, *miseur* u ordeneur, pris dou consen- « tement des parties. » (Cart. de S. Pierre de Lille, an. 1286.) — « Et ne doit, ne ne puet avuech iaus i « estre tiers, qui *miseres* soit aveck iaus. » (Marten. Anecd. I, col. 1194, an. 1284.)]

2. Misere. [1° Malheur : « Par le pechié Adam « no pere Sommes nous mis en grand *misere*. » (Gui de Cambrai, Barl. et Josaph., p. 42.) — « Et à « ceus profetizé Zophonias, que vous veez ci point ; « et dist que celle jornée iert à aus dure et de *mi-* « *sere*. » (Joinville, § 836.)] — « Il suffit au jour sa « *misere*. » (Cotgr.) — 2° [Souffrance : « Comme la « dite Amile eust esté en si grant *misere* par trois « moys. » (Mir. S. Loys, p. 177.)] — 3° Méchanceté :

Guillaume s'entremist de son affairement
Comme cil qui ne sont de *misere* noient. *(Rou, p. 61.)*

Miserele. Psaume, *miserere :* [« Ce m'est avis « si sunt isneles, C'ains c'on ait dit deux *misereles*,

« Ont il dites et murmelées Bauboiées et verbelées « Et lor eures et lor matines. » (Miracles de Coinsy, livre Ier.)]

Or vous suppli, très humbles columbelles,
Qu'après ma mort ayez de moi merci ;
Dites pour moi pseaumes et *miserelles*. *(Desch. f. 365 a.)*

Miserere. « En avoir depuis *miserere* jusques « à *vitulos*, » être bien fouetté, par allusion aux moines qui se donnent la discipline en disant le psaume *miserere*, dont le dernier mot est *vitulos*. (Cotgrave.)

Misericorde. [1° Pitié : « *Misericorde* est unes « vertus par cui li corages est esmeuz sor les me- « saises et sor la povreté des tourmentés. » (Brun. Latini, Trésor, p. 434.)] — 2° Petit poignard avec lequel on donnait le coup de grâce à son ennemi :

Les *misericordes* agues,
Et les espées esmolues. *(G. Guiart, f. 326.)*

Misericordios. [Miséricordieux : « Duz, pius, « *misericordios* Ert vers les povres besoignos. » (Chr. de Benoit, v. 20946.)]

Misericordiosament. [Miséricordieusement : « *Misericordiosament* L'en respondie si faitement. » (Benoit de S. More, v. 23267.)]

Misericors. [Miséricordieux, dans Froiss. XIV, 327.] « Bien sont eureux ceux qui sont *misericors*, « car ils en suivront misericorde. » (Saintré, p. 79.)

Miserin. Misérable :

L'on li amoine son roncin,
Et las, et maigre, et *miserin*. *(Parton. f. 143.)*
A tant se pame, et chiet sovine,
Et teinte, et pale, et *miserine*. *(Ibid. f. 149.)*

Misire. Messire : « *Misire* Adam avoit .cxxx. ans. » (Hist. de la Ste Croix, p. 3.)

Misodour—Missaudour. [Pour *milsoudor*, *mille solidorum* ; cheval qui vaut mil sous : « La « ot maint naturel cheval, Et destriers de pris et « *misodours*, Enseignes de pluseurs coulours. » (Athis.) — « As armes ceurent qui ains ains, L'em- « perere tous premerains, Dont est montés el « *missaudour*. » (Rob. le Diable.)]

Misprision « est proprement quant ascun sceit « ou connust, ...que un auter a fet treason, ou « felony, et il ne voil luy descouvrir as roy, ou son « conseil, ou à ascun magistrat, eins concela son « offense, lequel offense, Bracton ad mises inter « l'offense de treason. » (D. C. sous *Misprisio*.)

Missaires, *adj.* Qui aime à jouer, à faire des *mises* :

.... Tantost veissiez d'aultre part
Gentilz hommes pensionnaires
Bondir courciers, et genetaires
Faire ruades et grands saultz ;
Lors disoient ces lombards *missaires*.
Voicy Cesar et ses vassaulx. *(J. Marot. p. 152.)*

Missal, *adj.* Qui appartient à la messe. « Pain « *missal*. » (Cotgrave.)

Missenaire. [Mercenaire : « Et messires Henris « de Kenkeren, uns *missenaires*. » (Froiss. III, 285.)]

Missible. Missive : « Furent envoyées autres « lettres *missibles* de par le roy. » (Monstr. I, 191.)

Missier. [Prêtre chargé de dire la messe, dans Du Cange, sous *Missarius*, an. 1446.]

Mission. Dépenses : « Je disois ceste chose là, « outrageuse et desraisonnable *mission*. » (Math. de Coucy, Charles VII, p. 677.) — « Frais, *missions* « et despens. » (Ordon. III, p. 298.) — [« Et à faire « lesdittes enquestes et informacions, ayent fait « plusieurs grans frais et *missions*. » (1370, Usage de Dampierre ; L. C. de D.)]

Missionner. [Causer des frais : « Voyant le dit « filz que son dit pere estoit ainsi inquietez et *mis-* « *sionnez*. » (JJ. 124, p. 1, an. 1383.) — « Icellui « bastart faisoit excommenier et *missionoit* tres « grandement les citez et convenz. » (JJ. 181, p. 30, an. 1451.)] — « Il ne prolongera point ses procez... « pour *missionner*... plus..... ils bailleront confort « et conseil à la povre partye qui n'aura que *mis-* « *sionner*. » (Estats des offic. des ducs de Bourg. p. 70.)

Missive, *subst.* Lettre close : « Luy bailla une « *missive* que luy mesme luy escrivoit. » (L'Am. ressusc. p. 148.) — « Deux lettres, l'une *missive*, « l'autre patente. » (Pasq. Rech. p. 711.)

Miste. [Aimable, gai : « Il estoit *miste*, gent et « sade, Bien habitué, bien en point, Robbe fourrée « pourpoint d'ostade ; Il entendoit son contrepoint. » (IIe Repue franche, éd. Jeannet, p. 196.)]

.... J'ay tant la veue esblouye
De plorer, que n'est resjouye
Ma pensée ; mais tres fort triste,
Tres doulureuse, et non point *miste*. *(Dép. d'Am. p. 272.)*

Mistement. [Artistement, dans l'Histoire de Charles VIII, p. 176.]

Mistere. [1° Métier : « Establissons par la teneur « de ces presentes lettres que en nostre dite ville « de Hellebeke soit d'ores en avant fait tout mestier « et *mistere* de drapperie.... tant de filler, tressir, « fouler, laner et taindre. » (JJ. 69, p. 1, an. 1334.) — 2° Ouvrage : « Ung pour en la chambre son pere « Fist une estoile et ung *mistere* De soie et d'or « moult soubtilement. » (Roman de la Violette.) — 3° Ministère, dans D. Bouquet, III, p. 154.]

Mistigouri. Petite idole. (Cotgr.) Rapprochez *Mistigri*.

Mistion. [Mélange : « Ne me plainz des clemens ; « Bien gardent mes commandemens Bien font en- « trans lor *mistions*. » (Rose, v. 19169.)]

Mistique, *adj.* Friand, délicat. « Beau corps si « *mistique*. » (Contred. de Songecr. f. 47.)

Mistoudin, *s. m.* Bon compagnon, bon drôle.

Le *mistoudin*, pour faire son cas,
Ne demande procureurs, n'advocats. *(Faifeu, p. 32.)*

1. Mistral. [Morceau : « En laquelle place ou « jardin (des arbalestriers de Douai) le connestable « desdis confreres de l'arbaleste avoit intention de « faire traire par esbatement à un pié de buef, qui « devoit estre mis en hault à un pel... et cellui qui « le copperoit en beau jeu d'un bougon, ordonné à « maniere de forchiel, devoit gaigner deux *mis-*

« *traulx* de buef cuis et saussis, par bone amours.» (JJ. 153, p. 220, an. 1398.)]

2. Mistral. « La charge de *mistral* estoit plus « basse d'un degré que celle de chastelain dans les « terres des dauphins ; mais elle estoit plus relevée « dans la police de la ville de Vienne et de quelques « autres. C'estoit par le ministere du *mistral* que « le chastelain agissoit dans les principalles fonc- « tions de sa charge et néanmoins quoy qu'il fût « comme son lieutenant, il ne dépendoit pas de luy « ...celui de Vienne exercoit la jurisdiction tempo- « relle, ainsi pouvoit il estre nommé le ministre de « la loy... tous les grands avoient leurs *mistraux*.» (Laur.) — Mr de Valbonais, Hist. de Dauphiné, t. I, p. 107, dit que le « *mistral* n'avoit aucune jurisdic- « tion, et qu'une de ses principales fonctions estoit « de recevoir les cens. »

Mistralie, *s.* Office de mistral. (Laur.) Cet office fut supprimé, suivant Valbonais, p. 108, par Charles V en 1377.

Mistre. [Bourreau : « Le *mistre* qui là estoit « venu pour executer ledit Watelier qui estoit con- « dempné à morir. » (JJ. 155, p. 238, an. 1400.)]

Mistrouille. Grosse femme. (Cotgrave.)

Misy. Sulfate de fer. (Cotgrave.)

Mitaille. [1° Monnaie de billon : « Icellui du « Rut trouva un petit sachet où il y avoit *mitaille* « qui est appellé billon. » (JJ. 152, p. 115, an. 1397.) — 2° Ferraille, mitraille : « Quantité de menue « ferraille, appliquée à fait de marchandise de « *mitaille*. » (JJ. 161, p. 57, an. 1406.)]

Mitaine. [Moufles, gants sans doigts séparés : « Que les *mitaines* velues par dehors.... seront « fendues derriere, à doublons à l'entour du poul- « cier et des doiz. » (Ord. de 1491.)]

Expressions : 1° [« *Mitaines* à ces nopces telles, « Bien heureux est qui rien n'y a. » (Villon, p. 46.) On donnait des gants aux invités d'une noce ; mais Villon fut battu.] — 2° « Chausser, et déchausser « ses *mitaines*, » mettre ses gands et les ôter. (Rab. t. IV, p. 63.) — 3° « Faire *mitaine*, » s'enrichir : « Isabeau de Baviere *faisoit mitaine* des finances « du roy. » (Favin, Théât. d'honneur, I, p. 757.) — 4° « Et là les Alemans et Gascons et autres gens de « pieds qui des premiers estoient entrés, *fourrerent* « *leurs mitaines*. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 47.) — 5° « Frotter sa *mitaine*, » se fier : « Il « trouvera d'autres gens à qui parler là bas, et faut « qu'il ne sy *frote sa mitaine*. » (Brant. Cap. fr. III, p. 773.) — 6° « Faire de la bourse de quelqu'un « *mitaine*, » voler :

> Tu penses que c'est cestuy là
> Qui au lict de monsieur alla,
> Et *feit de sa bourse mitaine*. (*C. Marot, p. 196.*)

6° bis Ce qui luy plaist,
> Faut qu'il soit faict
> Ribon ribaine,
> Soit beurre ou laine,
> *Gand ou mitaine*,
> De toutes choses s'entremet. (*Bl. des Faulc. am. 261.*)

7° « Il ne fault pas doubter que si le pape eust « voulu abuser de son autorité, que l'empereur ne « l'eust faict *sauter hault comme une mitaine*. » (Brant. Charles Quint.)

Mitan. [Milieu : « Si nous offroient de quitter le « *mitan* des taillis, si nous voulions iciaus faire « garder. » (Cart. de S. Jean de Laon.)] — « Passe « par le *mitan* de toutte l'Italie, et de tout le « royaume de Naples. » (Brant. Cap. fr. I, p. 95.)

Mitanier. [Métayer : « Ilz hurterent à l'uys de « certaine maison des appartenances de ladite « granche, en laquelle estoit le bouvier ou *mitanier* « d'icelle granche. » (JJ. 152, p. 304, an. 1397.)]

Mitaut. Miton, chat : « Je n'aime pas un gros « *mitaut* de chat... parce qu'il gaste ma garenne. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 47.)

1. Mite. [Petite monnaie de cuivre de Flandre : « Un pain n'y valoit que quatre *mites*. » (Froissart, t. X, f. 54.) — « Comme.... Ector de l'Arbre.... avec « Gosset le Lonc... jouassent amiablement et paisi- « blement l'un à l'autre pour *mites* de Flandres. » (JJ. 110, p. 322, an. 1377.)]

2. Mite, *s.* Pièce de bois employée dans les bâtimens. Cette pièce étoit sous terre et ne devoit pas approcher du mur voisin plus près que quatre pieds, sous peine de payer le dommage que le voisin en pourroit souffrir. (N. C. G. I, p. 127.)

Mite-moe. [Qui affecte une douceur hypocrite : « Le marmite, le *mite-moe* Font tant qu'il sont « desour la roe. » (Miracl. de Coinsy.)]

Mitendu, *part.* Tendu à demi. (Des Acc. Bigar. page 140.)

Mithistoire, *s.* Histoire fabuleuse : « Les fac- « tions et partialitez nous ont engendrés infinies « *mithistoires* (ce mot est de Julius Capitolinus), « ou pour mieux dire, faussetez. » (S. Julien, Mesl. hist. p. 49.)

Mithridate. Antidote. (Cotgrave.)

Mitié. [Moitié : « La *mitié* ou bois de Montigny, « qui part au conte d'Auceurre, que l'an appelle « Booloy. » (D. C. sous *Mitarius*, an. 1285.)]

Mitigatif, *s.* Calmant :

> Princes, mieulx vault encor tart que jamais
> En son grant mal prendre un *mitigatif*. (*Desch. f. 28.*)

Mitigation. Adoucissement (Cotgr.)

Mitiguer. [Apaiser : « Aucunes herbes ou me- « lodies si ont vertu naturelle de *mitiguer* et de « donner alegence au lunaticque. » (Songes du Vergier, I, p. 176.)]

Mitirer. Tirer à demi. (Cotgrave.)

Mitis. Chat, du latin *mitis*, à cause de son poil et de son apparence : « *Mitis*, pour le chat. » (Despériers, Cont. 23.)

Mitité, *s.* Douceur : « *Mitité* que nous disons « dolceur de couraige, et benignité. » (Hist. de la Tois. d'Or, vol. I, fol. 129.)

1. Miton. Mitaine de fer ; gantelet du XVe siècle, sans doigts séparés : « Habillement de teste sera « d'une bonne salade, et d'un gorgerin ; ou haubert

« aura petits gardes bras, avant-bras, gantelets ou « *mitons*. » (Estats des Offic. des ducs de Bourg. 287.)

2. Miton. [Mesure : « Icelle Ysabel prist larre- « chineusement en l'hostel dudit Guillaume trois « *mitons* de fourment. » (JJ. 97, p. 643, an. 1366.)]

Mitonier. [Fabricant de mitaines : « Les chapel- « liers et *mitoniers* ne pourront faire ouvrer leurs « chambrieres ne leurs varlets, se ils ne sont or- « donnez ou mis à apprentis oudit mestier. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 1874, p. 509.)]

Mitonner, *v*. Préparer : « Nous *mitonnerions* « les choses..... jusques à ce que nous vissions le « moment propre à les decider. » (Mém. du card. de Retz, t. I, liv. II, p. 332.)

Mitou. Chat : « Le votre n'est qu'un petit minon ; « quant il aura autant étranglé de rats que le mien, « il sera chat parfait, il sera marcou, margut, et « maistre *mitou*. » (Moyen de parvenir, p. 248.) — « Faire le *mitou*, » l'hypocrite. (Oudin.)

Mitouard. Chat : « Un gros *mitouard*. » (Rabelais, t. V, p. 60.)

Le petit *mitouard*
N'entre jamais en matouard. *(J. Du Bell. p. 470.)*

Mitoufflez. « Par gueux *mitoufflez*, il faut en- « tendre les moines mendians, qui au defaut de « gans qu'il ne leur est pas permis de porter, en « aucune saison, peuvent seulement, pendant l'hi- « ver porter des moufles, ou mitaines. » (Le Duchat, sur Rabelais, t. I, p. 315.)

Mitouin, Mitouiner. Chat, au figuré hypocrite ; faire l'hypocrite :

Mais, mon Dieu, comme ce perclut,
Ce vieux resveur, ce *mitouin*
A contrefait le patelin ;
Il l'a si bien *mitouinée*
Et si bien empatelinée
Qu'elle a fait ce qu'il a voulu. *(R. Belleau, t. II, p. 135.)*

Mitoyan. [Mitoyen : « Deux paires de murs « sont, c'est à sçavoir les murs *mitoyans* et person- « niers. » (Ord. de 1485.)]

Mitraille. [Vieille quincaillerie (conf. Mitaille) : « De chacun cent pesant de plomb, d'estain, de « baterie de *mitraille*, cuivre ouvré ou à ouvrer, « et autre baterie ou dinanderie. » (Arrêt du Parlement, 20 septembre 1527.)]

Mitre. [1° Coiffure épiscopale : « Et sont qua- « rante huit evesque eu quatre costeiz de la tombe, « enlevei et figurei comme evesque, revestu si « comme pour chanteir messe, les *mitres* en chiés « et les croces es mains. » (Mén. de Reims, § 307.) — 2° Coiffure féminine : « La teste qui souloit estre « cornue, maintenant est mitrée en ces parties de « France ; et sont ces *mitres* en manière de chemi- « née ; et grand abus est que, tant plus belles et « jeunes elles sont, plus hautes cheminées elles « ont. » (Diatribe d'un cordelier du xv° siècle, dans Quicherat, Costume, p. 310.)] — 3° Têtière d'un fol, bonnet à oreilles d'âne. (Nef des Fols, folio 86.) — [4° Bonnet de papier dont on coiffait les condamnés exposés au pilori : « Nos reformateurs condempne- « rent ledit suppliant à estre mis et tourné au pil- « lory audit Sens, tenant en sa main une figure de « dague et aiant sur sa teste une figure de *mitre* « ronde de papier, où il auroit en escript au dehors « en effect ces paroles : il menaça de tuer en l'as- « semblée en tenant sa dague. » (JJ. 124, page 180, an. 1383.)]

Fuitis soient de l'Eglise et chaciez,
Et au gibet panduz et trainez,
Et, comme faulx, aient de papier *mitre*. *(Desch. f. 333.)*

Mitrement. Action de mitrer un criminel. (Cotgrave.)

Mitrer. [1° Coiffer de la mitre un évêque : « Et « l'archevesques lés li sist En un autre (fauteuil) et « asseoir fist Les quatre evesques lés à lés Et cascuns « en estoit *mitrés*. » (Li chev. as deux espées, v. 5445.) — 2° Coiffer un criminel de la mitre de papier : « Belot Cantine pour avoir voulu atraire par « maniere de macrelage Jehannette, fille Witaxe de « Queux, à soy en aler en la compaignie de ung « nummé Franqueville, homme d'armes de la gar- « nison de cette ville, soubz la charge de mons. de « Joieuse, et à faire sa volenté d'elle, fu condemp- « née et a esté menée *mitrée* en ung benel par les « carrefours et ses cheveux brulez au pillory, et ce « fait, bannye. » (Livre rouge d'Abbeville, fol. 242, an. 1478.)] — « Edelin docteur en théologie, con- « damné pour magie, fut *mitré* en la présence « d'une grande multitude de peuple, tandis que « l'inquisiteur de la foy le preschoit. » (Monstrelet, vol. III, p. 63.) — 3° Dans Rabelais, p. 154, *mitré* est épithète d'un mot obscène.

Mitté. Moitié. (Modus, f. 84.)

1. Mitte. [Mite : « Tu peus regarder par des- « soubs les fueilles des choulx, et là trouveras grant « assemblée de *mittes* blanches. » (Ménag. II, p. 2.)]

2. Mitte. [Petite monnaie de Flandre. (Voir Mite) : « Le duc de Bourgoigne... fist forger à son « coing autres monnoies noires, nommées mailles « et *mittes*, dont les deux mailles ou les quatre « *mittes* se allouoient pour ung denier. » (JJ. 189, p. 358, an. 1459.)]

En toi croire n'a nul proufit,
Tes œuvres, et tout li delit
Ne valent une mitte. *(Froissart, Poës. p. 270.)*

Mittouart. Chat : « Ce *mittouart* qui emportoit « mes lapreaux. » (Bouchet, Serées, t. II, p. 48.)

1. Mittre. [Mitre : « Une *mittre* de taffetaf ou « satin blancq, paincte à l'ung des lez de la passion « et de l'autre lez du jugement. » (Inv. de Charles Quint, an. 1536.)]

2. Mittre, *s*. Valet de bourreau (voir Mistre) :

Fuitis soient de l'Eglise, et chaciez,
Et au gibet pandus, et trainez,
Et comme faulx aient de papier mitre
Pour escheler par le bourriau, ou *mittre*. *(Desch. 333.)*

Mittré. Coiffé d'une mitre de papier : « Tous « les prelats de France et du Dauphiné s'assemble- « rent pour oster le schisme de l'Eglise ; et furent « *mittrez* et eschaffaudez les officiers du pape « Benedict à Paris, et le pape déclaré heretique et

« schismatique. » (Histoire chronol. de 1402 à 1467, page 408.)

Mityé. Moitié :

La parfaicte amytié
Qu'j'ay en toy non congneue à *mytié*. *(Collerye, p. 42.)*

Miue. Mienne :

Simon, cil Diex en qui tu crois,
Il te lest bien porter la crois
Ou je ne puis porter la *miue*. *(Ms. 7218, f. 62.)*

Mivoie. A moitié chemin :

Mivoie de l'ost le roy vindrent,
Sus un marés serrez se tindrent. *(G. Guiart, f. 336.)*

1. Mius. Miel :

Autant vaut merde que *mius*,
Selonc vostre jugement. *(Vatic. nº 1490, f. 173.)*

2. Mius. Mieux :

Se vous i plaist à demourer,
Tant que vous *mius* puissiés erer
Volentiers vous sejornerons,
Et de bon cuer vous servirons. *(Ms. 7989², f. 50.)*

« De deus max doit on le *mius* prendre. » (Vie des SS. Sorb. 60, col. 60.)

Mixionner, *v.* Mélanger : « Tu *mixionneras* le « moyeu (d'oeuf) avec le sang de geline. » (Fouill., Fauconn. f. 72.)

1. Mixte, *adj.* Mélange :

Notable abbé, chanoine tres discret,
Mixte en sçavoir, en loix, et en decret. *(Faifeu, p. 20.)*

« S'appelle *action mixte*, si comme quand le cas « touche à action personnelle et réelle parce que « on demanderoit avoir de deux ou trois, ou de « plus de ans les usufruicts d'aucun heritage sans « demander riens au tresfons, et toutes fois con- « viendroit il toucher au fons, et qu'il descendist « par aucun qui autrefois auroit eu droit. » (Bout. Som. Rur. p. 160.)

2. Mixte, *s.* « Prendre *mixte*, » manger un morceau et boire un coup. (Règle de S. Benoît, lat. et fr. ms. de Beauvais, ch. 38.)

Mixtion. Immixtion ; acte par lequel on s'immisce dans une succession : « Il n'est besoin de « faire la lecture de l'adjudication par decret des « heritages nobles ou roturiers, quand elle est faite « en vertu de *lettres de mixtion*. » (N. C. G. t. IV, page 158.)

Mixture. Méteil : « Sextier de *mixture*. » (C. G. t. II, p. 465.)

Mizènne. Voir Misaine : « Le dict Espaignol..... « en se defendant advisa le vent, et se meit au des- « sus, et pour fuir plus tost, meit la *mizenne* soubs « l'estouyn qui est une voisle, tenant à un des « bouts de l'antenne pendant hors sur le bord du « navire, mise là pour faire hastive fuite, ou viste « chasse. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 348.)

Mizote. [« Icellui Guillaume, qui ce jour avoit « charié à l'ostel du suppliant son maistre du foing « ou *mizote*. » (JJ. 167, p. 167, an. 1413.)]

Mobeuge. [Cloche réglant le travail des ouvriers à Abbeville : « Tous manouvriers retourne « à son service aus heures qui sont ordenées au « son de la cloche de *Mobeuge*. » (Statuts des drapiers d'Abbeville, art. 17.)]

Mobiliaire. [Qui concerne les meubles : « Con- « tract *mobiliaire*, » au registre JJ. 173, page 664, an. 1427.]

Mobilité. Changement. (Oudin.) — [« Mais ce « n'est de nos fringuereaux Qu'inconstance et « *mobilité*. » (Coquillart.)]

Moble. [Meuble : « Toz mes biens *mobles* et non « *mobles*, presenz e à venir. » (Bibl. des chartes, 4ᵉ série, t. IV, p. 80.)]

Moblé. [Meublé : « Si n'avoit pas tot despendut, « A amasser avoit tendut, S'estoit riches hons et « *moblés*, Bues et vaches et riches blés Avoit tant « c'on n'en savoit conte. » (Li dis de la Vescie à prestre, dans les Trouv. belges, Scheler, p. 204.)]

Mocquart. Moqueur :

Et s'en alla se mocquant des *mocquarts*. *(Faifeu, p. 58.)*

Mocque. [Moquerie : « Officiers, quoi ? C'est « toute *mocque*. » (Dialogue de Mallepaye et de Baillevent, éd. Jannet, p. 175.)] — « A mocqueurs « la *mocque*. » (Oudin.)

Mocque-Dieu. Prière non sérieuse : [« (Les « moines) comptent force patenostres entrelardées « de longs *Ave Maria* sans y penser ny entendre ; « et ce j'appelle *mocque-Dieu*, non oraison. » (Rabelais, t. I, p. 40.)]

Mocquer. 1ᵉ Se moquer : « Vous vous *mocquez* « de la barbouillée. » (Oudin.) — « *Se mocquer* des « mal chaussez. » (Id.) — « Se *mocque* qui cloche. » (Cotgr.) — « Mauvaise fille *se mocque* de sa mere. » (Id.) — « La paele *se mocque* du fourgon. » (Id.) — 2ᵉ Badiner : « Se jouerent et *mocquerent* entre « eulx. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 12.)

Mocquereau. Moqueur. (Cotgr.)

Mocquette. Moquerie : « Balivernes et plaisan- « tes *mocquettes*. » (Rabelais, t. II, p. 283.)

Mocqueur. Moqueur : « Les *mocqueurs* sont « souvent *mocquez*. » (Desper. t. I, p. 79.)

Modalement, *adv.* Par mesure, gravement : « Ce chappon.... estoit porté *modalement* entre « deux plats pour le souper de monsieur avec deux « autres docteurs de Sorbonne. » (Contes d'Eutrapel, p. 293.)

Mode. 1ᵉ Manière :

O cruel Herodès,
Tes façons, et *modes*
Seront en memoire ;
La honte et dommage
Auras pour partage. *(Marg. de la Marg. f. 142.)*

Haulsent l'espaulle à *mode* de Lombards. *(Marot, p. 23.)*

« Estoit jeune et belle, gentille, deliberée, *de* « *mode que* cet homme devint amoureux de ses « bonnes graces. » (Nuits de Strapar. t. II, p. 138.) — 2ᵉ Usage : « Cela est fait à la *mode*. » (Oudin.) — « A la *mode* qui trotte. » (Cotgrave.) — Parlant des diables qui sont de tout métier et de tout état, on lit : « Il en est du village, il en est du grand monde,

« Il en est de la *mode*, il en est de la fronde. » (Hist. du Théât. fr. t. VII, p. 216.)

Modekin. [Mesure : « Ernoul de Erweteghiem, « trois *modekins* de blet et quatre capons de sa « masure. » (Cartulaire du Mont S. Martin, fol. 96, part. IV.)]

Modelle. [Moule : « Quand le ciel te fist nais- « tre, il rompit la *modelle.* » (Rons. p. 287.)]

Modelon. Modillon. (Cotgr.)

Moderance, *s.* Modération : « La sapience et « *moderance* du roy. » (Duclos, Preuv. de l'Histoire de Louis XI, p. 198.)

Moderateur. *s.* Officier de la religion protestante. Dans les Mémoires du duc de Rohan, t. II, page 17, on voit comment, en 1611, se fit l'élection des *moderateurs*, à l'assemblée politique de Saumur.

Moderation. [Diminution : « Et ay fait plu- « sieurs appointemens, *moderations* et executions. » (Mantell. Gloss. 1869, p. 44, XVe s.)]

Moderée. [Ce qu'on ensemence de terre avec un muid de grain : « Trois *moderées* de terre. » (JJ. 192, p. 9, an. 1460.)]

Moderer. [Diminuer : « Que les dits trois points « voulsissions *moderer*, et sur ce faire nostre « declaration à son entencion. » (Lett. de Charles VII, dans le Bulletin du Comité de langue, III, 581.)]

Moderne, *adj.* Nouveau : « Les eschevins tant « anciens que *modernes.* » (Nouv. Cout. Gén. t. I, page 377.) — On appelle encore *modernes* les écrivains du dernier siècle, par opposition aux savants de l'antiquité : « Le bon pere Guidon (a dit que les « *modernes* par rapport aux anciens sont) comme « l'enfant qui est sur le col du geant : c'est à dire « que par leurs escrits nous voyons ce qu'ils ont « veu, et pouvons encore voir et entendre davan- « tage. » (Du Verdier, Biblioth. p. 32.)

Modernement, *adv.* Nouvellement. (Oudin.)

Modestie, *s.* Modération : « En respondant je « serois forcé de me départir de ma naturelle *mo-* « *destie*, parce que voulant à telles imputations « faire convenable response, je ne le pourois faire « suivant la reverence de qui m'a telles imputations « données. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 276.)

Modifiable. Qui peut être modifié. (Cotgr.)

Modifier, *v.* Mettre à la mode. Un valet, parlant à une suivante qui lui reproche que son amour est grossier et du vieux temps, lui dit :

> Que faut il faire donc pour le *modifier ?*
> Th. Corn. l'Amour à la mode, act. 4, sc. 1.

Modoal. [Tuteur, aux statuts ms. de Charles Ier, roi de Sicile, ch. 141 : « Mais il puet avoir la pre- « sence d'autres juges, ou de lor *modoals*, ou de « lours parens. »]

Modulation, *s.* Mesure ; terme de musique. « Armoniser par *modulation.* » (Contr. de Songecr. fol. 170.)

Modure. Mélange de froment et d'orge. (Du Cange, sous *Monsturangia.*)

Modurenge. [Blé de mouture : « Deux charges « de *modurenge.* » (JJ. 188, p. 51, an. 1459.)]

Modurier. Mesure : « Le *modurier* du dit Xan- « toins vaut le boisseau de Bourges. » (La Thaum. Cout. de Berri, p. 41.)

1. Moe. Mouette, oiseau de mer :

> Quant (l'aigle) fu en mer entrée,
> Si a une *moe* encontrée ;
> Si li demanda et enquist
> Ou el aloit : cele li dist
> Que de son pais ert fuie. *(Fabl. de S. G. f. 22.)*

2. Moe. [1° Mine dédaigneuse : « Et cil qui s'en- « tremet de grans choses, aussi com se il en fust « dignes et non est, et por ce fait il biaus dras, et « autres choses apparissans, et de grans *moes*, par « quoi il cuide estre avanciez ; li sage le tiennent « por fol et por vain homme. » (Brun. Lat. Trésor, p. 288.) — « Que il (le magistrat) soit fors et estables « et de bon corage, non pas de *moe* ne de vaine « gloire. » (Id. p. 579.)] — 2° Grimace témoignant d'une méchante humeur :

> Aux riches de cest mont, fet fortune la *moe*,
> Qui plus aime denier, qu'il ne font nule chose.
> Ms. 7218, f. 341.

Moeble. [Meuble : « Ly abbes et ly convents « auront la justice de *moebles*, de cateux. » (Cart. 23 de Corbie, an. 1296.)]

Moée. [Mesure de terre contenant un muid de semaille : « Item une autre piece de terre, contenant « cinq *moées* de terre. » (Reg. de Jean, duc de Berri, Chambre des Comptes, f. 14.) — « Item, un « autre lieu et métairie appelé la métairie de « Mimorin.... tant en terres gaignables comme en « bois et bruères, cinq *moées* de terre... » (1406, Aveu de la Salle-lez-Cléry ; L. C. de D.)]

Moeilliée, *part.* Mouillée : « Cuisse de poulette « *moeilliée* en eau avec sucre. » (Mod. f. 129.)

Moel. Meule : « Le *moel* du moulin, celuy de « dessus sera tenu pour meuble, et celuy de des- « sous, et tout ce qui y tient, sera tenu pour « heritage. » (Cout. Gén. I, p. 815.)

Moeler, *v.* Mouiller.

> ...... L'eue sur la glace
> Fors tant que vous aurois espase
> De vos *moeler*, et escharnir. *(Ms. 7615, I, f. 68.)*

Moelin. [Moulin : « Et pour chel desgren, li dis « sires et si successeurs seigneurs de me dite mai- « son de Happlincourt doivent livrer hardine en « leurs yawes, prés ou marés as dis religieus pour « refaire leur cauchie, leurs pons de Brye et les « *moelins* dessusdis. » (Du Cange, sous *Hardinea*, an. 1348.)]

Moelle—ele. [Moelle, au propre : « Quant ele « (la lune) croist, il covient à croistre toutes *moeles* « dedanz les os. » (Brun. Latin. p. 141.) — « Or « vous ai dit du sens l'escorce, Qui fait l'entencion « repondre ; Or vous en vueil la *moelle* espondre. » (Rose, v. 12064.)]

Moement. [Valeur : « Et n'est mie nostre enten- « cions que les choses dessus dittes soient d'aucune

« valeur ou d'aucun *moement.* » (Ord. IV, p. 302, an. 1354.)]

Moenel. Cor aux sons *menus*, grêles :

Sonnent buisines et tabours
Grans cors d'airain et *moenel.*
Athis, dans Du Cange, sous *Menetum.*

Sonnent tant cors et *moeneus*
Et tant ollifans cliers et beus,
Tot le murail en retentissent. *(Rom. de Troyes, ibid.)*

Moer. Moëre des Flandres : « Personne ne peut « fouir des terres et en retirer la glaise, ou la « tourbe, qu'il ne les applanisse dans l'année sui- « vante, à peine de l'amende... excepté l'extremité « du bord, et le fond de la *moer.* » (N. C. G. I, 515.)

Moere. Moire : « Habit de *moere* lice. » (Rom. bourg. I, p. 208.)

Moerent, Moerc, Moergent, Moerium. [Formes du verbe *mourir*, dans la Chanson de Roland, v. 1122, 1348, 359, 1690, 1475.]

Moerschouin. [Marsouin, au ms. lat. 6838, C., ch. 130.]

Moeson. [Redevance en grain payée par le fermier : « Icellui Girart disoit que le suppliant lui « avoit baillié certaines terres à certain temps et « pour certaine pension ou *moeson.* » (JJ. 141, p. 226, an. 1391.)]

Moessine. Marc de vin ou de raisin, au Cout. Gén. II, p. 341. Voir Moissine.

Moeteté [Moiteur, humidité, au Gl. lat. 7692.]

1. Moeule. Racine des cornes ou du bois des animaux :

Bos le fery parmy la gueule,
Dessi au col, en la *moeule.* *(Brut, f. 90.)*

2. Moeule. Meule : « Son escu estoit si pesant « sur luy, comme si eust eu une *moeule* de molin. » (Percef. I, f. 64.)

Mœurs, *s.* Manière de faire. « Il represente si « naïvement le faucon qu'il ne semble differer, « sinon en grandeur, car il a les mesmes gestes, « même plumage et de mesmes *mœurs*, et en son « endroit à mesme courage. » (Budé, des Ois. 118.)

1. Moffle, Mofle. [1° Gant : « Sorcot ou cote, « ou gans ou *mofles.* » (Rose, v. 13919.) — 2° Menottes : « Li roi et li prince des peuples mescreanz « seront en la prison d'enfer, ou deables les liera « en buies et en *moffles.* » (Psautier du XIII° siècle, f. 179.) — « *Moffle* de fer, » dans Blanchand. 186.]

2. Moffle, Mofle. [Meule : « Icellui Simon print « un tison de feu et de l'estrain et ala bouter le feu « en un *mofle* de foing. » (JJ. 151, p. 283, an. 1397.) — « Laquelle fille tiroit et sachoit à un *moffle* ou « tas de feure, estant emmy la court d'icellui « Thomas. » (JJ. 167, p. 398, an. 1414.)]

Mofflet. [Sorte de pain : « De quo (tritico) fiunt « hodie duo panes, vulgariter nominati *mofflets.* » (D. C. sous *Mofflet*, an. 1351.)]

Mohatra, *s.* Sorte de contrat usuraire : « Un « particulier a besoin de quarante pistoles pour un « an ; il les veut emprunter d'un homme qui a de « la marchandise : cet homme, pour couvrir l'usure, « lui vend pour soixante pistoles de marchandise, « et la rachette sur le champ quarante pistoles « comptant ; c'est toujours la même chose que si « l'usurier pretoit quarante pistoles pour en avoir « soixante. » (Laurière.) — [De l'arabe *mokhatara*, vente hasardeuse.]

1. Moi. Mai :

L'autre jor, au mois de *moi*,
Au livre des amans trova
Un sort escrit. *(Ms. 7218, f. 217.)*

2. Moi. [Du latin *mihi*, il s'est bientôt pris pour *je* et *me* : « S'irons tornoier *moi* et vos. » (Cheval. au lyon, v. 2501.)] — Il était explétif au sens de pour moi, de ma part :

Dites moi, à ma douce amie,
Beaus amis, quel ne s'esmoit mie,
De moie par la saluez. *(Blanchand. f. 190.)*

Mors qui prens ceus sodenement
Qui cuident vivre longuement
Et qui pechent en esperance,
Va moi semondre vivement
Toz nos prelats communement
Lombars, Anglois, et ceus de France. *(Ms. 7615, I, 103.)*

Moiau. [Moyeu, jaune d'œuf : « Neant plus que « le *moiau* ne puet estre sans la glaire, neant plus, « ne peuent les seigneurs et le clergié l'un sans « l'autre. » (Froiss. XI, p. 251.)]

Moible. [Meuble : « Vaissel ou on met vin, et « tuit aisement d'or et d'argent, seront prisié chas- « cuns avec les autres *moibles.* » (Cart. de Champagne, an. 1256.)]

Moictenrie. [Revenus d'une métairie : « Pour « raison de la moitié du gaagnaige de la *moictenrie* « de l'année. » (JJ. 208, p. 216, an. 1482.)]

Moicturier. Mitoyen : « Mur *moicturier.* » (C. G. II, p. 949.)

1. Moie. [Mienne, de *mea* : « Ne donroie la « *moie* (lance), car molt m'agrée. » (Aiol, v. 726.) — « Avez tant à faire de vos besoingnes que vous « ne porriez entendre à la *moie.* » (Mén. de Reims, § 194.)]

K'ausi soit ele ja *moie.* *(Vatic. n° 1490, f. 41.)*

Par ce li Dieu qui fit li mont
Moies sont. *(Ms. 7615, II, f. 125.)*

Belle, com loiaus amans,
Vostre sui, car soiez *moie* *(Ms. 6812, f. 58.)*

Expressions : 1° « De *moie* part, » à part moi.

Qui a biau diz trover veut son corage enbatre
Je di de *moie* part c'on le devroit bien batre
S'il ne set son cuer en cet martire enbatre
Qu'il en die biauz moz plus de cinquante et quatre.
Ms. 7615, t. I, f. 108.

2° « *Moie* coupe, » j'en dis ma coulpe :

Diex ! *moie coupe* du pechié ;
Moult ai fet autres felonies,
De larrecins, de roberies. *(Ms. 7218, f. 47.)*

3° « *Moie* foi, » ma foi :

Sire, dist ele, en *moie foi*,
Je vous afide mes deus mains,
Que toz jors serez vous vilains. *(Id. f. 189.)*

2. Moie. [Meule, tas : « Les *moies* des blez (qui

« estoient messoné) parmi les champs. » (Villehard. § 135.) — « *Moie* de fagots. » (Froiss. X, f. 72.)]

1. Moiée. [Tas, comme le précédent : « Ils ont « les vignes atrapeis Trestout à fait et tout par « orde ; Des paicels ont les grans *moiées* Toutes « arses sen rien estorde. » (Guerre de Metz en 1321, page 238.)]

2. Moiée. [Mesure agraire ; voir Moée : « Cin- « quante et trois *moiées* de bos. » (Du Cange, sous *Moia*, an. 1269.)]

Moien. [1° Qui est au milieu : « Mais Aiols les « escauche, si ataint le *moien*. » (Aiol, v. 1853.) — 2° Intercession : « A la prière et *moien* du duc de « Lancastre. » (Froiss. XV, f. 271.) — 3° Médiateur : « Le duc de Bretagne fist tant que par bons *moiens* « moiennés son cousin se atermina à payer à termes « le royne de Naples. » (Id. XV, 308.) — 4° Hésitation : « Sans nul *moien* ne reservation. » (Id. IX, f. 145.) — « Tout li gentil home de Flandres li jurcrent à « estre bon et loial, ensi que on doit estre à son « signeur, sans nul *moien*. » (Id. IX, f. 189.)]

Moienel, Moieniau. [Voir Moenel, trompette au son grêle ; on lit *moienel*, au roi Guillaume, p. 110 : « La sonnent *moieniaus*, tropes et olifans. » (Du Cange, sous *Monellus*.)]

Moienieres. [Médiateur, dans Dom Bouquet, t. V, p. 241.]

Moienne. [Féminin de *moyen* : « Si en ot plainte « des *moiennes* genz de la ville. » (Mén. de Reims, § 442.)]

Moiennement. [I° *Subst.* Médiation : « Parmi « l'attirement et le *moiennement* des preudommes « ki s'en entremisent, nous sommes accordet en- « viers le capitle devant dit et en avons fait pais des « descors devant diz. » (Ch. de l'échevinage de Cambrai, an. 1260.)

II° *Adv.* 1° Avec modération : « Mais *moiennement* « il volt ouvrer sur la conclusion de ceste matiere « affin que on luy en sceust gré. » (Froiss. t. XIII, p. 307.) — 2° Dans l'intervalle : « Si envoie *moien-* « *nement* et secretement lettres closes devers « chiaulx de Nantes, » (Id. IX, f. 272.) — 3° Pour le moment : « Li rois *moiennement* s'enclinoit assés « à eulx et n'en faisoit ensi que nul compte. » (Id. IX, 236.) — 4° Dans le nombre : « Les consaulx du « roy ne veoient en Betisache nulle chose pour quoy « il deuist mort recepvoir, voire les aulcuns et non « pas tous, car *moiennement* il en y avoit de tels « qui disoient. » (Id. XIV, p. 62.)]

Moienner. [1° Partager, au Gloss. lat. 7684. — 2° Transiger : « Nous traitans et *moiennans* auvec « lesdiz duc de Lorraine, evesque de Mez et signeur « de Blancmont. » (JJ. 50, p. 11, an. 1314.) — 3° Terminer par médiation : « Se bonnes gens, « *moienant* ceste guerre, se voloient ensonnyer de « tretier unes trieuwes. » (Froiss. IV, f. 111.)]

Moiennetey. [Milieu : « Et de ce que vous « m'avez mandey, que je et ma gent fussiens à « Ochie à la *moiennetey* dou moys de joing, sire, « savoir vous fez que ce ne puet estre bonnement. » (Joinville, § 855.)]

Moiere. Moëre, dans les Flandres :

Velu le trueve, et bien roont,
En un vaucel eu le *moiere*. (*Ms. 7218, f. 145.*)

Moietoirie. [Métairie, au Cart. de Lagny, f. 244, an. 1516.]

Moieuf. [Moyeu, jaune d'œuf : « *Moieuf* de euf, » au Gloss. lat. 7684, sous *Modiolus*.]

Moiez (jour). Jour à demi passé, après-midi :

Cel jour meismes vint, mez li jour est *moiez*. (*Rou, 42.*)

Moigneux. [« Item, soufleurs (de cuisine) des- « quels l'un sera *moigneux*. » (Ord. de l'hôtel de Philippe le Hardi, dans Martèn. Anecd. I, col. 2201.)]

Moignon. [Membre amputé : « Trestot le cuir « li abat del talon... Cosin, a pou ne vos ai fet *moi-* « *gnon*. » (Bat. d'Aleschans, v. 9759.) — « Enri del « destre poing *moignon* li fit. » (Girart de Rossillon, page 368.)]

Moilanner. Traiter. (Cotgr.)

Moije. [Mesure (voir Moée) : « Au bos Lancelot « huit *moijes* de bos, au bos medaine Aelis dix et « sept *moijes*. » (JJ. 51, f. 102, an. 1260.)]

Moille. Mouillé :

Si courant, que de sueur *moille*,
Devant le roy se ragenoille. (*G. Guiart, f. 112.*)

1. Moiller, Moillier. [Epouse : « Vous avés « une fille, lequele je vos pri, s'il vous plaist, ke « vous me doingniez à *moillier*. » (Henri de Valenc. § 547.) — « Puis vos prendrai à per et à *moiller*. » (Garin.)]

A *moiller* penre la voloit. (*Fabl. de S. Germ. p. 12.*)

On voit sovent empirier
D'enrichir, et d'avoir *moillier*. (*P. av. 1300, III, 1270.*)

(Hommes) ben i devez prendre essamplaire
Que vos ne devez mie faire
Tres tous les bons à vos *moilliers*. (*Ms. 7615, II, f. 173.*)

2. Moiller, Moillier. [Mouiller : « Tuz l'escar- « nissent,... L'egue li getent, si *moilent* sun lin- « col. » (S. Alexis, LIV.)]

S'à pluie *moille*, à chaut essuie. (*Ms. 7218, f. 290.*)

Destriers là où ils se combatent
Escument et de sueur *moillent*. (*G. Guiart, f. 224.*)

Le participe passé était *moillie* :

Jointes mains le vous pri, et à *moillie* face.
Ms. 7218, folio 152.

Pierres vers les murs se resserent,
Unes *moillies*, autres seches. (*G. Guiart, f. 211.*)

Expressions : 1° « De larmes faire *moillier* quel- « qu'un, » faire pleurer, dans Deschamps, f. 69. — 2° « Mal se *moille* qui ne s'esue. » (Ms. 7615, t. I, folio 102.)

Moilleron. [Paroi de moellons : « En celle « chambre n'oit noienz De chaux d'areine, de « cimenz, Enduit, ni *moillerons*, ni emplaistre ; « Tote entiere fu d'alambaistre. » (Guerre de Troie.)]

Moilleure. Humidité : « La terre boit toute la « *moilleure*. » (Chasse de Gast. Phébus, p. 235.) — [« C'est à sçavoir qu'il n'achatera de laron et de

« chevaux vont à *moines* dessus. » (Moyen de parvenir, page 379.) — 24° « A la fin le regnard sera « *moine*. » (Cotgrave.) — 25° « Homme ne cognoist « mieux la malice que l'abbé qui a esté *moine*. » (Id.) — 26° « Il n'est envie que de *moine*. » (Id.) — 27° « Pour un *moine* ne faut convent. » (Ibid.)

1. Moineau. Petit moine. (Oudin.)

2. Moineau. [1° Passereau : « Les *moinaus* pris « et à mort traiz. » (Marie de France, II, 349.)] — « *Moineau* à la soulsie. » (Cotgr.) — « Passereaux « et *moineaux* sont de faux oiseaux » (Id.) — 2° Bastion plat bâti au milieu d'une courtine : « Y « avoit un *moineau* au milieu de la grande brèche « au fons du fossé, qu'on ne leur pouvoit lever, qui « eust faict un grand meurdre des assaillans. » (Mém. de Du Bell. liv. IX, f. 290.)

Expression : « Tirer aux *moineaux*. A mon sens, « c'etoit tirer à une sorte de grosses guerites roulantes, autrement appellées passes du latin *passer*, à cause de leur toit, dont la forme ressembloit « au froc de certaine espèce de moineau : comme « ces guerites n'etoient composées que de chevrons « traversez, sans aucune continuité de structure, « etant comme impossible de les endommager, « ceux qui entreprirent de le faire autrement que « par le feu, donnerent lieu au proverbe. Froissart, « vol. II, chap. 169, nous apprend que sur leur plus « haut etage on plaçoit de grosses arbaletes ou « springardes, soit pour deffendre une place, soit « pour l'attaquer. » (Le Duchat, sur Rab. IV, p. 42.)

1. Moinel. [Moineau : « L'arundelle les appela... « Li *moinel* se sunt desturné. » (Marie de France, t. II. p. 349.)]

2. Moinel. Cor, comme *moenel :*

Lor fet sonner dos *moinel*. *(Rom. de Troie.)*

3. Moinel. Vivre en moine. (Cotgr.)

Moinerie. 1° Vie de moine : « Frere Jean des « Entommeures... vray moyne, si oncques en feust, « depuis que le monde moinant moina de *moinerie*. » (Rabel. Gargant. t. I, p. 27.) — 2° Couvent :

J'ay esté nourie
Nonnain dans une *moinerie*. *(R. Bell. t. II, p. 116.)*

Moinesse, *s.* Religieuse : « Il s'esleva grand « contention entre toutes les..... *moinesses*, car les « unes vouloient que Venerande fust abbesse, cestes cy que ce fust Modestie. » (Strapar. II, p. 50.)

Moingnage. Vie de moine :

A Fescamp puiz moingne devint,
Le *moingnage* ama et tint. *(Rou, p. 197.)*

Moingne. Moine :

[illegible] exitéz
A ces [illegible] abbéz, à ces *moingnes*. *(Desch. f. 373.)*

1. Moiniau. [Moineau : « Comment dites vous « à m'ame : va en ce mont ausi comme *moiniaus*. » (Psaut. f. 13.)]

2. Moiniau. [Cor, comme moinel : « La oissiez « les *moiniaus* glatir, Et les buisines et les greilles « bondir. » (Garin, dans D. C. sous *Monellus*.)]

Moinichon. Petit moine. (Cotgr.)

Moiniot. [Enfant de chœur en Picardie, dans D. C. sous *Munic*.]

Moinnes. [Moineau : « Passer, gallice *moinnes*, « et dicitur a pluma. » (Gloss. lat. 4120.)]

Moins. 1° « *Moins* né, » cadet : « Comment « doncques, dist le *moins né*, vous me voulez donner blasme. » (Le Jouv. f. 115.) — « Deux damoiselles.... l'une ambition, l'autre, c'est assavoir la « *moins née* flaterie. » (Id. f. 116.) — 2° « Estre du « *moins*, » être ce qu'il y a de moins : « Il y avoit « planté de dames, et damoyselles seans au long du « hourdis, qui tant flamboyoient de draps riches « dont il estoit couvert, non pourtant ce *estoit du* « *moins*, car tant estoient les dames parées richement que c'estoit un esbahissement à veoir. » (Percef. V, f. 105.) — 3° « *Moins*, » non pas, encore moins. (N. C. G. II, p. 1242.) — 4° « *Moins* d'assez, » moins qu'il n'en faut, pas assez : « Nous sommes « *moins d'assez*. » (Partonopex, fol. 171.) — 5° « A « *moins* de rien, » en moins de rien, à l'instant : « *A moins de rien* leur passa sur le ventre. » (D. Flores de Gr. f. 143.) — 6° « *Moins* que rien, » très peu de chose. (Id. f. 136.) — 7° « Le plus... que « le *moins*, » moins... que : « Avez donné treves « *le plus* par force, *que le moins* par amour. » (Froissart, liv. IV, p. 275.) — 8° « Le *moins* de mon « plus. » (Cotgr.) — 9° « Le *moins* du monde, » très peu. (Brant. Cap. fr. II, p. 227.) — 10° « Le *moins* de « l'avantage, » le moindre avantage :

Bien que je n'aye encor' aucunement acquis
De lour tant rare honneur *le moins de l'advantage*.
Opuscules de P. Enoc, p. 2.

11° « Aller aux *moins*, » manquer. (Les Marg. de la Marg. fol. 309.) — 12° « N'estre que du *moins*, » être moins que rien : « Il lui manda que commun « estoit prins, mais pour celà *n'estoit que du* « *moins*. » (Le Jouvencel, fol. 65.) — 13° « Parler « *moins* que de raison, » déraisonnablement, contre le bon sens. (Contredits de Songecreux, folio 89.) — 14° « *Moins* vallable, » non valable. (Procès de Jacq. Cuer, p. 215.) — 15° « Venir à *moins*, » manquer : « Oncques par habondance de biens, seigneurie, « ne porta peril, ne *vint à moins*. » (La Salade, fol. 6.) — 16° « *Moins* honorer, » mépriser ou insulter. Parlant de l'assassinat du connétable Olivier de Clisson, par Pierre de Craon, on lit : « *Moins honorant*, et vilipendant la puissance royale. » (Godefroy, Annot. sur l'Hist. de Charles VI, p. 575.)

Moirir. Mourir : « Non *moirir*, mais vivre en « habondance. » (Desch. f. 172 a.)

1. Mois. [Maison entourée d'un verger ou d'un herbage, dans Du Cange, sous *Mansus*.]

2. Mois. [1° Douzième partie de l'année : « Et « furent un *mois* en la menaide des venz, et arriverent à Sur. » (Mén. de Reims, § 6.)] — 2° « Les « *mois* des soldats des bandes, » leur paye, tous les 45 jours. (Brant. Dames gal. I, p. 349.) — 3° Règles des femmes. (Oudin.) — « *Mois* blanches, » fleurs blanches des femmes. (Colgrave.)

Expressions : 1° « De ce *mois*, » jamais : « Or dist

2° « En *moissons* dames chambrieres sont. » (Cotgr.) — 3° « Grande *moisson* l'obeissant recueille. » (Ibid.) — 4° « Telle semence, telle *moisson*. » (Ibid.)

II° [Gerbe : « Depuis que icellui Jehannin eust « souppé s'en ala aus esclotouaires autour de la « maison, et print un *moisson*. » (JJ. 162, p. 182bis, an. 1408.)]

III° [Redevance, (voir Moison 4) : « Item douze « mines de froment à la dite mesure de Chastiau- « landon, et est ceste rente appellée la *moisson*. » (JJ. 72, p. 525, an. 1339.)]

Moissonné. Garni de moissines : « Un cep de « vigne *moissonné* de raisins. » (Favin, Offic. de la cour de France, p. 111.)

Moissonneor. [Moissonneur : « Celes herbe ne « fera ja bien à *moissonneor* ; car ne puet atendre « tant de meurer. » (Psaut. f. 161.)]

Moissonner. [Faire la moisson : « Après Pen- « tecoste, en esté, Et après qu'on a *moissonné*. » (Unicorne et serpent, XIIIe siècle.)]

1. Moissonnier. Moissonneur : « Le froid « refrigere les *moissonniers* en la saison des mois- « sons. » (Hist. de la Toison d'or, II, f. 230.)

2. Moissonnier. Qui tette : « Chevreau *mois- « sonnier*. » (Cotgrave.)

Moiste. 1° Humide : « Temps *moeste*. » (Chr. de S. Denis, II, 210.) — « Le sanc est chaud et *moiste*. » (Modus, f. 209.) — « La dicte année feut fort *moiste* « ...et y eut de grans tempestes en divers lieux. » (J. de Troyes, Chr. an. 1466.) — 2° Froid de carac- tère : « Anglois sont plus mous et plus *moistes* « que ne sont Portingalois. » (Froissart, éd. Buchon, II, III, f. 83.)] — 3° Enveloppé d'une douce chaleur :

Se tiennent *moistes*, fourrez et chaulx ;
Et un ouvrier, ou uns povres chartons
Va mauvestuz, deschirez, et deschaux. *(Desch. f. 40.)*

Moisteur—our. [1° Humidité : « Lors estanche « la *moistour* de la nue, qui maintenant devient « blanche et legiere. » (Brun. Lat. Trésor, p. 118.) — 2° Fraicheur : « Lorsque la chaleur et la *mois- « teur* est grant au jouvencel, environ l'aage de son « adolescence. » (Christ. de Pisan, I, 9.) — 3° Tem- pérament froid : « Ceste maladie est venue au roy « de tourble ; il tient trop de la *moisteur* de la « *mere*. » (Froiss. XV, f. 49.)]

Moistre. [Emplâtre, dans Gulleville : « Et non « pour quant maugré ses boistes, Et ses emplastres « et ses *moistres* Et ses empotionnemens. » (Gulle- ville.)]

Moitable. [Méteil : « .XXIII. muis de grain *moi- « table* et l'autre avaine. » (Cart. de Corbie, f. 18^b^, an. 1415.)]

Moitai (à). [A moitié, en métayage : « Avons « baillé à Ricart Heket de Vaucheles *à moitai*, qua- « rente deux journeux de terre. » (Du Cange, sous *Medietarius*, an. 1317.)]

Moitaiere. [Métairie : « Nous avons ottroié et « ottroions aus freres prescheurs du couvent du « Mans la *moitaiere*, appellée le Plexeis, assise en « la parroisse de Cepoy. » (JJ. 69, p. 281, an. 1335.)]

Moitain. [Qui appartient aux classes moyennes : « Et ne demandoit riens as *moitains* ne as petis. » (Froissart, X, p. 197.)]

Moitangé. [Méteil : « Il nous doit payer et « rendre audit jour, en nostre dit chastel un sextier « de blé *moitangé*. » (Cart. de Commercy, an. 1336.)]

Moitarie. [Partage à moitié, dans D. C. sous *Mediatoria* : « Il ne doivent nulles coustumes de « leur propre bestail norri en leurs maisons, soit « en *moitarie* ou autrement. »]

Moité. Moitié :

Qui femme prent, plus est que sot,
Il est à *moitié* hors du sens. *(Desch. f. 516.)*

Moiteen. [Méteil : « Blé *moiteen*, » au Cart. de Compiègne, f. 182, an. 1257.]

Moiteerie. [Partage à moitié, au Cart. de la Maison-Dieu de Pontoise, an. 1285 : « Tenir à « *moiteerie*. »]

Moiteon. [Mesure (voir Moiton) : « Le cheval « paiera cinq *moiteons* de blef, moitié fourment et « moitié aveine. » (JJ. 72, p. 188, an. 1271.)] — « Vendre à *moiteons*, ne à boisseaux. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 466.)

Moiterie. [Métairie, au Cart. de Namur, Ch. des Comptes de Lille, f. 41, an. 1291.]

Moitesrie. [Partage à moitié, dans Beauman. ch. 27, f. 67^d^ du ms.]

Moiteur. Mollesse : « Je sens mon cueur.... « eslongé de la fortune en laquelle il souloit pren- « dre sa *moiteur*. » (D. Florès de Grèce, f. 146.)

Moiteux. Humide :

Auster *moiteux* jetta pluye ordinaire. *(C. Marot, p. 511.)*

« *Moiteuse* paupière. » (Rem. Bell. I, p. 168.)

Moitié. [« Li seaus de la lettre estoit brisiez, si « que il n'i avoit de remenant fors que la *moitié* « des jambes de l'ymaige dou scel le roy, et l'escha- « mel sur quoy li rois tenoit ses piez. » (Joinville, § 66.) — « Chievre, j'ai deus jorz de bonne terre « ahennable d'aragis de vigne, si te lo que tu les « faces à *moitié*. » (Mén. de Reims, § 405.)] — « Il « vaut miex bien plus la *moitiée*. » (Poës. à la suite du Rom. de Fauv. fol. 60.) — « Tout soit conquesté « *moitié par moitié*. » (Froiss. liv. II, p. 35.)

Je tiens trois chievres à *moittié*. *(Desch. f. 208.)*

« Herbelin de S. Pol fu *moitié* homme, et *moitié* « feme, et la tierce part chevaux. » (Erberie, ms. de S. Germ. fol. 90.)

Plus vous amoie la *moitié*...
Que ne fesoie moi mesmes. *(Ms. 7218, f. 10.)*

« La *moitié* passe le tout. » (Pasq. Lett. I, 760.)

Moitiement, *s. m.* Terme de pratique. « En « tous baux et fermes de cens et metaries, usuines, « droits seigneriaux et autres choses semblables, « faits à outrée, et enchere publique, il y a regulie- « rement, tiercement, *moitiement* et croissement, « qui doivent estre faits dedans 40 jours, à prendre « du jour de l'entrée premiere, et principale. » (C. G. II, p. 1068.)

Moitoien, Moitoier. [Métayer, au propre, au

reg. JJ. 106, p. 202, an. 1374, et dans Beaumanoir, ch. 27, f. 63 d.] De même au figuré :

> Cueur amant est *moitoier*
> A part egale
> De s'amour seule et principale
> Soit l'aventure bonne ou male
> Rire, plourer, courroux, ou gale. *(Al. Chartier, p. 626.)*
> Sire Tibout le *moitoyer*
> Qui les blez ex moines gardot. *(Fabl. de S. G. p. 84.)*

Moitoier, *v*. Partager par moitié.

> La vit on maintes armeures,
> Maintes riches desguiseures
> Qui nostre dame en l'isle aloient,
> Et au jeudi se *moitoioient*. *(Ms. 6218, f. 81.)*

Moitoierie. Partage à moitié : « Hiretage... fez « par loial minage, ou à *moitoierie*. » (Beauman. page 121.)

Moiton. [Mesure : « Les deux mesures font ung « *moiton*, les deux *moitons* font ung bichot ; les « deux bichots font une émine, les deux emines font « ung setier ; douze setiers font ung muy de blé. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, ms. anc. 9898 ².)]

Moitoyen. Mitoyen : « Qui veut faire chemi- « nées, et astres contre le mur *moitoyen*, doit faire « contre mur... de demy pied d'espoisseur. » (Cout. Gén. t. I, p. 34.)

Moitoyennerie. Séparation de deux héritages contigus. (Cotgrave.)

Moitoyrie. Métairie : « Il nous faut acheter « deux bœufs pour nostre *moitoyrie* de tel lieu. » (Les XV Joyes du Mariage, p. 20.)

Moitrier. Métayer : « Admodiateurs, fermiers, « locataires, *moitriers*. » (N. C. G. II, p. 1092.)

Mol, *adj*. 1° Mou : « Est bon avoir grant garnison « de potz plains de *mol* savon. » (Le Jouv. f. 90.) — 2° Tendre : « Une des *molles* pennes de l'esle du « heron. » (Modus, f. 122.)

> Quant mes dox amis m'acole,
> Et il me sent grasse et *mole*. *(Ms. 7989 ², f, 79.)*
> . . . . Comme il est gracieux.
> Tendres, et *mols* comme un petit oison. *(Desch. f. 207.)*

3° Sans force : « Vins *mols*. » (Desch. f. 112.) — 4° Humain :

> L'autre *moles* et debonnaires. *(Froiss. poës. f. 142 b.)*
> Se je *mol* envers moi le truis. *(Ms. 7615, II, f. 175.)*

Expressions : 1° « Sourcil *mol*. » (Rab. V, p. 137.) — 2° « *Mol* en putain de Bordeau. » (Cotgrave.) — 3° « L'un veut du *mol*, l'autre du dur ; et par ainsy « tout se mange. » (Oudin.)

Subst. [1° Poumon des animaux : « Le *mol* ou « poumon, car c'est tout un. » (Ménagier, II, f. 5.) — 2° Mollet : « Icellui Valete..... en tumbant se va « ataindre de la coignie qu'il tenoit, en la rabe ou « *mol* de l'une de ses jambes. » (JJ. 187, p. 255, an. 1455.) — « Deust-il vendre, quoy qu'il luy griefve, « Ce dont on ceuvre *mol* et greve. » (Villon, p. 61.)]

Molable. [Qui doit être moulu au moulin du seigneur. Ch. d'Etampes, an. 1378, dans Du Cange, sous *Molare*, 3.]

Molage. 1° Droit de mouture : « A iceux vrais « escholiers (de l'Université de Paris), et à leurs « bedeaux, avons octroyé et octroyons par ces pre- « sentes qu'ils seront francs et quittes, sans nous « payer aucunes aydes, c'est à sçavoir de *molage* « de bleds. » (Ord. V, 222, an. 1369.) — 2° [Trémie : « Quant le suppliant fu entré ou moulin, il se baissa « et regarda par dessus le *molage* dudit moulin. » (JJ. 172, p. 23, an. 1419.) — « Le suppliant geta le « blé dedans le *molagé* du molin, et puis descendi « de ladite entremuye. » (JJ. 201, p. 195, an. 1478.)]

Molaine, *s*. Dans le blason des herbes (Recréat. des Devis amoureux, p. 62), *molaine* est le symbole de la délicatesse ; on voit, dans Menestrier, que la « fleur de *moly* » entroit dans les devises, et dans l'opéra de Circé, on lui attribue la vertu de détruire les enchantemens.

Molard. [Colline, dans les Dombes, d'après Du Cange, sous *Molaris*.]

1. Mole. Moule, coquillage :

> Ci dist c'uns aigles vit, volant
> Joste la mer, poisson noant :
> Une *mole* trouva entiere ;
> Mais ne sait pas en quel maniere
> Peust l'escaille despecier. *(Fabl. de S. G. f. 16.)*

2. Mole. 1° Meule à moudre : « Plus pesant que « *mole*, » (Desch. f. 433.) — [« Se *moles* y faillent ou « gros merriens... li sires du molin le doit refere. » (Beaum. XXXVIII, 17.)] — 2° Meule à aiguiser :

> . . . . Ainsi con la *mole*, ou la coz,
> Fait cler, et tranchant le costel,
> Quant il est moluz de novel. *(Ovide de arte, f. 96.)*

3. Mole. Mâchoires, dents molaires :

> Tes ventres crie et soir et mein
> Que porrai ge menger demain,
> Tu t'enraiges quant tu n'engoles,
> Tu ne dorroies un chartein
> Ou t'ame voist au derreain,
> Mais qu'aies pleines les *moles*. *(Fabl. de S. G. f. 35.)*

4. Mole. Moelle ; on a dit de l'amour de Pyrame et Thysbé :

> Si les travaille jor et nuit
> Et de mortel ardor les cuit.
> Cil feus et cele flambe sole
> Retrait les ners, et art la *mole*. *(Pirame et Thisbé, 938.)*

5. Mole. 1° Monceau, meule : « Il fit faire *moles* « de la terre plus haultes que les murs, dont ils « grevoient moult les ennemis. » (Triomphe des IX Preux, p. 140.) — [2° Botte : « Que nul ne puist « vendre osier... fardé de pire osier dedens les « *moles* que dehors. » (Ord. VIII, p. 369, an. 1398.)] — 3° Racine du bois des cerfs : « *Mole* grosse près « de la teste. » (Gace de la Bigne, f. 106.)

6. Mole. [Caractère d'imprimerie : « Cinq livres « escriptz à la main, sept autres petits livres en « *mole*. » (Inv. du château de Nevers, an. 1566.)]

7. Mole. [Fondement : « Plus est ferms que la « pierre qui siet sur vive *mole* ; Vicaires est saint « Pierre. » (Thom. de Cantorb. f. 86.)]

Molé. [Moulé : « Lors s'en torna la bele al cors « *molé*. » (Aiol, v. 2140.)]

Molechin. [Molequin (voir Molekin), étoffe vert de mauve : « Chascune eut vestue chainse blanche,

« Plus blans que ne soit nois sor branche Et *mole-* « *chins* moult avenant. » (Fabl. I, f. 217.)]

Molée. [1° Moulard, moulée, poudre de pierre et de fer qui tombe de la meule des taillandiers; elle servait de teinture: « Que nulz ne tainde de « *molée* florée. » (JJ. 78, p. 49, an. 1320.) — « Ordi- « natum fuerat quod non venderentur panni..... « tincti mala tinctura, ...quarum una moleya, vul- « gariter en *molée*. » (Arrêts du Parlement, t. VIII, 13 février 1395.) — 2° Noir de fumée: « Aucun ne « mettra... noir de chaudiere, que on appelle à Paris « *molée*. » (Cout. de Sᵗᵉ Geneviève, f. 24, an. 1391.)]

Molekin. Etoffe (voir Molechin):

Li Audouins qui n'est mie hom
Doit bien un *molekin* ploier
De se feme, por mius loier,
Et escourcier se souskanie,
Tant k'ele soit par tout ounie. *(Poët. av. 1300, IV, 1340.)*

Molement. [Mollement: « Tybert s'escuse « *molement* Que vers lui corpable se sent. » (Renart, v. 2204.) — « Et parla à eus et leur conta son be- « soing, et il li respondirent *molement*. » (Ménest. de Reims, § 402.)]

Molequin. [Etoffe (voir Molechin): « Cendaus, « *molequins* arabis. » (Rose, v. 21206.)]

Moler, *v.* Mesurer au moule.

Vaiches, brebis, moutons aux champs,
Poulains, froment pour moy aidier,
Foins, avecques buche à *moler*,
Feves, poix, noix dont hulle sault. *(Desch.)*

Moleres. [Mouleur: « Quiconque veut estre « fonderes et *moleres* à Paris, c'est à scavoir de « boucles et de mordans, et de fremaus, ...estre le « puet franchement. » (Liv. des Mét. p. 91.)]

Molesce. [Mollesse: « Quant Soheladins aperçut « sa *molesce* et sa nicetei. » (Mén. de Reims, § 7.)]

Molestation. [Action de molester: « Et crient « merci des *molestations* Et des grans batemens et « des derisions. » (Gir. de Rossillon, v. 2139.)] — « Les griefs empeschemenz et *molestations* qui ont « esté et sont faiz de jour en jour aus diz mar- « chans. » (Ord. t. III, p. 348.)

Moleste. [1° Action d'inquiéter, d'empêcher: « Et d'enqui en avant li rois tint Normandie et « toute la contrée en pais, ne ne fu qui l'en feist « *moleste*. » (Ménest. de Reims, § 267.) — « Et se « doubtoient ses gens que il ne fesist aucuns griefs « et *molestes* en son pays. » (Froiss. VII, p. 83.)] — « Grever et faire *moleste* ou royaume de France. » (Chr. de S. Den. I, f. 221.) — « Touz empeschemens « et *molestez* qui mis y sont, ostant ou facent oster « sans delay. » (Ord. t. III, p. 580.)

En cest monde n'a que *moleste*,
C'est la mer qui tousjours tempeste. *(Modus, f. 332.)*

2° Peine, difficulté:

Quant fu venu, demande une arballeste
Que bender fist o grant peine, et *moleste*. *(Faifeu, p. 60.)*

3° Importunité:

S'a la porte fais plus *moleste*,
Ce revenra parmi la teste.
Gets crient: « laist la menacier. » *(Desch. f. 460.)*

Moleste, *adj.* Incommode: « Estre *molestes* « l'un à l'autre, fascheux, ou ennuieux. » (L'Am. ressusc. p. 133.)

Molestement, *adv.* D'une façon incommode. (Cotgrave.)

Molester. [Incommoder: « De repoulser ceulx « qui nous *molestent* impudemment et effrontée- « ment, en ne nous laissant point vaincre à la « honte. » (Amyot, de la Mauvaise honte, 15.)]

Molestour. Incommode. (Cotgrave.)

1. Molet. [Mollet: « Se leur ny n'est bien « *molet*. » (Ménagier, III, f. 2.)]

2. Molet. [Même sens que molée: « Item que « nul ne puisse mettre tainture de charbon, ne de « *molet*, ne d'ocre, ne d'autre painture, fart, ne « polissement, en cuyr, ne en poil, ne en peaulx. » (JJ. 201, p. 67, an. 1470.)]

Molete, *s.* Molleton, embourrure délicate, laine fine:

Li panel resont bien ouvré:
De pezaz ne sont pas forré,
De *molete* sont anpli.
Plus sont riche que je ne di
Ne que deviser ne porroie:
Les sanbues furent de soie. *(R. de Florence, f. 41.)*

Molettement, *adv.* Diminutif de mollement.

Et du laict nourrissier, qui de mes tetins blancs
Enflant *mollettement* la voulture arondie,
Je nourris un enfant qui jeune m'a nourrie.
Nuits de Strapar. t. II, p. 112.

Molez, *s.* Œufs mols. « *Molez* de gelines. » (Chasse de Gast. Phéb. p. 212.)

Molher. Epouse: « Sa femme ou *molher*. » (JJ. 170, p. 232, an. 1418.)]

Molibdaine. Plombagine. (Cotgrave.)

Molier. [Tailleur de meules: « Comme Aubelet « Gouvet ouvrier et faiseur de moles à moulin alloit « aus vespres pour la solennité de S. Ligier, dont « les *moliers* faisoient la feste. » (JJ. 105, p. 439, an. 1374.)]

Moliere. [Terre grasse et marécageuse: « Item « le bois de Bruisselle.... item les *molieres* de ce « bois. » (Chart. de Blanche de Navarre, f. 218.)]

...... Il n'i a val,
Ne rochier, ne *moliere* tendre
Par ou on ne puist bien descendre. *(G. Guiart, f. 76.)*

Molin. [Moulin: « Le *molin* à vent delès Saint « Antoine. » (Liv. des Mét. p. 309.) — « Si n'avoit « audit lieu (Corbye) que trois *molins* seulement, « dont l'ung nommé le *molin* braseret n'estoit que « à molre braie, grain à brasser cervoise ou gou- « dalle. » (Cart. de Corbie, f. 23, an. 1448.) — « Un « *molin* à pasteiller, autrement dit *molin* à guedes. » (JJ. 179, p. 169, an. 1449.) Voir Moulin.]

Molinel. [Petit moulin à eau ou à bras: « Del « bruit de l'eve tornent un *molinel*. » (Garin.)]

Mortier, et *molinel*,
Et pilete, et pestel.
Oustillement au vilain, ms. 7615, t. II, f. 212.

Molinet. [Bâton à deux bouts, pour faire le

moulinet : « Un baston nommé *molinet* de poignée. » (JJ. 170, p. 277, an. 1418.)]

Molinier. [Meunier, dans D. C. s. *Molinarius.*]

1. Molir. Devenir mou. (Nicot.)

2. Molir, *v.* Ruiner : « Les nations barbares.... « ont estimé aussi facile de *molir* le firmament, et « les abysmes eriger au dessus des nues, que de- « semparer vostre alliance. » (Rabel. t. I, p. 202.)

Molition, *s.* Construction : « (Alexandre) assie- « geoit la forte ville de Tyre, et la battoit de touttes « ses forces ; mais c'estoit en vain : rien ne proufi- « toient ses engins, et *molitions*, tout estoit soudain « demouli et remparé par les tyriens. » (Rabelais, t. I, p. 160.)

Mollage. [Droit des mouleurs de bois : « Item « les molleurs et compteurs auront droit de comp- « taige et *mollage* de toute maniere de busche « vendue et livrée à Paris à compte et à *molle.* » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)]

1. Molle. [1° Moule : « Li seliers apele chose « emprainte ou empastée, quant aucuns fet euvres « par *molles*, de quelque *molle* que ce soit. » (Liv. des Mét. p. 209.) — « .II. grans *molles* de cuivre à « faire plombets pour les grandes couleuvrines. » (Ch. des Comptes de Nantes, 1460.) — 2° Ancienne mesure de bois à brûler, faite de deux traverses entre lesquelles on rangeait les bûches. (Voir sous Mollage.) — 3° Caractère d'imprimerie : « Item pour « .I. doctrinal getté en *molle*, envoyet querir à « Bruges, par Marquat, écripvain à Vallenciennes. » (Mémoriaux de Jean le Robert.)]

2. Molle. 1° Meule à moudre : « *Molles* à mou- « lin, chacune vingt deniers. » (Ordon. I, p. 600.) — 2° Meule à aiguiser : « *Molles* à fevre, chacune « sept deniers. » (Ordon. I, p. 600.)

3. Molle. Môle : « Un bras de mer couroit entre « la ville et la terre si roidement qu'on ne pouvoit « faire pont ne *molle.* » (Tri. des IX Preux, p. 136.)

Mollece. Mollesse, dans S. Bern. Ser. ms. 259.

Mollée. [Même sens que *molée*, aux Ord. VIII, page 379.]

Mollequinier. [Fabricant, marchand de mole- quins : « Jehan de Viller, *mollequinier*, ...qui est « un bon marcheant, et Nicaise Noel *mollequinier.* » (JJ. 100, p. 441, an. 1369.) Voir Molequin.]

1. Moller—ier. [Epouse : « D'une part fu li dus « et sa *mollier* de l'autre. » (Aiol, v. 87.)]

Puis l'epousa à *moller* et à per.
Guill. au Court Nez, dans Du Cange, sous *Muller.*

Par le desert quiert le *mollier.* (*Vie des SS. Sorb. 61, c. 33.*)

Tu jà l'euses à *molliere*, ni à espouse. (*Ms. 7989², f. 74.*)

2. Moller. Cracher dans la main :

Par maintes fois se sont *mollé*,
Por bien ferir les deus nevous. (*Ms. 7218, f. 154.*)

3. Moller. [1° Mouler : « Tis cors ben *mollez.* » (Rol. v. 3900.)]

Gent cors avoit, et bien *mollé.* (*Vie des SS. Sorb. 61, c. 4.*)
Bien estoit *mollée.* (*Poës. av. 1300, II, p. 687.*)

Si doit sont lonc, ses jointes lées
Moult sont bien fetes et *mollées.* (*Ms. 7218. f. 240.*)

2° [Se former à : « Ainçois estes mieux *mollés*-A « savoir de sirurgie. » (Chans. histor. I, p. 171.)] — On lit de Richard, fils de Guillaume Longue épée :

Bien sout paistre un oisel, et livrer et porter,
Em boiz sout cointement et berser et vener ;
As talevaz se sout et couvrir et *moller*,
Meitre pié destre avant, et entredeuls doubler. (*Rou, 65.*)

3° [Mesurer le bois à la moule ; v. sous Mollage.]

Mollerai, *adj.* Né d'une femme légitime. « Les « approuve à *mollerais.* » (Cout. de Norm. fol. 41.)

Mollette. Roulette : « Chaire de bois à *mollette.* » (Cotgrave.)

Molliere. Fondrière : « Terre tremblante, et « pleine de *mollieres.* » (Favin, Th. d'hon. I, 152.)

Mollification. Action de mollifier. (Cotgr.)

Mollifier. Amollir :

N'est il moyen de te *mollifier*
Par tel façon que grace en fust acquise ? (*J. Marot, 248.*)

Mollifieur. (Cotgrave.)

Mollir. [« Un mesme soleil *mollit* la cire et « endurcit la fange. » (Yver, p. 622.)]

Mollissement. Ramollissement. (Oudin.)

Molnier. [Meunier : « La femme Gilet s'en ala « bien matin à la maison du *molnier* pour molre « son blé. » (JJ. 176, p. 113, an. 1442.)]

Moloquin. [Molequin, étoffe : « Puis le revest en « maintes guises Robes faites par grant *mestrises*... « Cendaus, *moloquins*, galebruns, Indes, vermeus, « jaunes et bruns. » (Rose.)]

Molre. [Moudre (voir sous Molin et Molnier) : « Jehans proposa contre Pierre, et dist à Pierre « qu'il li devoit un quartier de blé, quant il *moloit* « dix mines à son molin. » (Beaum. XXVI, 2.)]

Molt. [Beaucoup : « Il ot à non Elies, *molt* fu « preus et ardis. » (Aiol, v. 31.)]

Molte. [Champart : « Comme le suppliant eust « chergié une cherrette de gerbes, sans paier de dix « sept gerbes une, pour la *molte*, ou seigneur de « Bienfaite. » (JJ. 173, p. 23, an. 1424.)]

Molu. [1° Aiguisé, passé à la meule : « Et prist « en son puin destre .I. roit espiel *molu.* » (Aiol, v. 5215.) — « Armé d'armes *molues*, c'est assavoir « d'un demy glaive, d'une espée et d'un grant « coustel. » (JJ. 108, p. 44, an. 1375.)] — De là au figuré, « parler à langue *molue.* » (Ms. 7996, p. 70.) — 2° Epicé :

Bonnes saulces, et bien *molues*,
D'espices bien à point agues. (*G. de la Bigne, f. 44.*)

3° [Broyé : « Lors hanstes fraites et lor espiez « *moluz.* » (Girard de Viane, v. 3139.) — 4° Droit de mouture : « Saouf et reservé franc *molu* audit « molin. » (Cart. 21 de Corbie, f. 312, an. 1380.)]

Molue, Mollue. [Morue : « Œufs durs, *mollue*, « viandes froides. » (Paré, t. I, f. 14.)] — « *Molue* « parée, » merlus. (Naudé, des Coups d'Etat, p. 71.)]

Molus (gros). Mal moulés :

Birques de lus velus, et gros *molus*,
Eschars malfeu soit tout vostre corps ars. *(Desch. 180.)*

Moly. [Pain mollet : « Sur la forme et maniere « de faire et vendre pain blanc, appellé *moly*. » (JJ. 190, p. 180, an. 1460.)]

Molybdoide. Molybdène. (Cotgr.)

Molyn. Moulin : « Ou de vacherie, ou *molyn* « *venteresse*, ou fumer, ou bercherie. » (Britt. des Lois d'Anglet. fol. 109.)

Momant. [Moment : « Quant saint Michié li « anges hot saint Pou tot mostré, An un petit *mo-* « *mant* l'a ou ciel transporté. » (Romania, 1877, page 16.)]

Mome. Railleur (?) dans Cotgr. : « Or cessent « donques les *momes* De mordre les escripts miens, « Puisqu'ils sont freres des tiens. » (Du Bellay, II, folio 49 b.)

Moment. Seconde, soixantième d'une minute : « J'ay passé d'Europe en Asye en ung *moment* « d'heure. » (Triomphe des IX Preux, p. 207 b.)

Sçavoir les heures, les temps, les minutes et les *moments*,
Pour sçavoir le commencement des jours et des nuits.
Desch. f. 394.

Momentain, *adj.* Qui ne dure qu'un moment.

Nostre vivre est *momentain*. *(G. Durand, p. 208.)*

Momentairement, *adv.* Subitement, à l'instant. « En tiltre de succession, l'hoir se peut dire « incontinent après la mort de son prédecesseur, « en possession et saisine des biens du trespassé « dont il se dit hoir.... et si *momentairement*, et « avant l'an et le jour de saisine, il s'apparent au- « cuns opposans ou empeschans, icelui peut contre « eux intenter le dict libelle, et soi aider de la « saisine à cause de la saisine de son prédecesseur, « et devancier. » (Gr. C. de Fr liv. II, p. 138.)

Momie. Malthe, baume momie : « *Momie*, mas- « tic, aloes cicotrin. » (Fouill. Faucon. f. 38.)

Momme. [Mascarade (voir Momoue) : « Comme « plusieurs bourgeois de la ville d'Aire feussent « alez esbatre à un esbatement, que on dit *momme ;* « ....lesquels demanderent ausdiz serviteurs dudit « Sohier, s'ilz estoient mommeurs, lesquelz respon- « direut oil ; et lors ledit Constant leur dist qu'ilz « mommassent à lui, et ledit Simonnet respondi « qu'ilz n'avoient point de clarté, car leur torche « estoit faillie ; et ne vouloient mommer à lui, ne à « autre. » (JJ. 156, p. 19, an. 1400.)]

Mommer, *v.* Faire des mommeries, des mascarades : « N'estoient nouvelles que de danser, de « *mommer*, de jouster, et de faire grande chere. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, p. 237.) — [Voir Momme : « Icellui suppliant... partist de l'ostel de son mais- « tre.... en entention de aler *mommer ;* et de fait y « ala desguisé, ainsi que l'on a accoustumé faire « au pais (Therouenne) en temps d'iver. » (JJ. 181, p. 515, an. 1454.)]

Mommerie. 1° Mascarade. Mathieu de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 679, est le plus ancien auteur où nous ayons trouvé *mommerie*. — [« Après le « banquet furent les dances et les *mommeries*. » (Monstrelet, III, f. 56, an. 1453.)] — « Les *momme-* « *ryes*, mascarades, ou danses, se faisoient au « commencement de l'année, vers le mois d'avril, « ou de may. » (Chasse d'amours, page 228.) — 2° [Momon, défi au jeu de dés, porté par des masques : « Icellui Darlenx commença à dire au sup- « pliant qu'il failloit jouer à la *mommerie* aux dez. » (JJ. 206, p. 1000, an. 1477.)]

Bien me souvient qu'au jeu de *mommerie*,
Ce mesme jour m'adressant à ma mie,
Le det me fist de son gage vainqueur ;
Mais je ne sçay a quel jeu ce peut estre
Que par son œil à gaigner tant à destre,
Et demeura maitresse de mon cœur. *(J. Tahur. p. 175.)*

Mommeur, *s.* Bouffon, masque qui porte un momon. « Ce nom *mommeur*, vient du latin *momus* « qui est à dire moqueur, nom convenable à tels « hommes masquez qui ne vont par les maisons « que pour se mocquer, bien qu'eux mesmes sont « dignes de moquerie. » (Duverd. Div. lec. p. 122.) Voir sous Momme.

Mommie. Momie mise en poudre, comme médicament : « Prenez, dit maistre Cassian, *mommie* « en pouldre. » (Fouilloux, Fauconnerie, f. 41 a.)

Mommon, *s.* Momon, jeu des masques en carnaval. Anneau, bague ou somme d'argent dans une tasse ou bassin, que portent de nuit des personnes masquées chez un ami, l'invitant à jouer sans parler. Pelote que portent ceux qui font des mascarades. — [« Les rois de France et de Pologne, sous couleur « de *porter un mommon*, entrent chez Nantouillet, « mettent tout par place, jusques à rompre les « coffres, piller la vaisselle et l'argent. » (D'Aub. Hist. II, p. 104.)

Expressions : « Couvrir le *mommon*, » 1° accepter le pari : « Quant (les Turcs) entendent que les « chrestiens arment en gros, aussi font ils de leur « costé, et sont si diligens qu'avant que nous « soyons à cinquante lieues de leurs frontieres, ils « ont déjà saccagé la moitié de la nostre, qui nous « doit faire croire qu'ils *couvryroient bientost le* « *mommon*. » (La Noue, Disc. polit. et milit. 303.) — 2° Cacher son jeu, en parlant des femmes qui se tuoient après la mort de leurs maris : « Il ne se « trouve plus de ces folles et sottes de jadis ; aussi « que nostre saint christianisme nous le deffend ; « ce qui sert beaucoup aujourd'huy à nos vefves « d'excuse, qui disent, s'il n'estoit deffendu de Dieu, « elle se tueroient et par ainsi *couvrent leur mom-* « *mon*. » (Brant. Dames gal. II, p. 178.)

Mommoneur. Masque. (Bouchet, Ser. I, 118.)

Momoue. [Nous avons vu sous Mommer, que dans le pays de Thérouanne, on se déguisait pendant les veillées d'hiver. Il en est de même dans la Vendée : « Bah, bah, c'est le *momoue*, n'ayons donc « pas peur ! » s'écrièrent à la fois toutes les jeunes filles... Le *momoue* est le bouffon de toute joyeuse veillée ; c'est le plaisant du village, qui, déguisé invariablement en chèvre ou en bouc, se jette au

milieu des assemblées, qu'il divertit par ses gambades ou épouvante par ses cornes menaçantes, à l'aide desquelles il se fait une grande joie de renverser quenouilles et rouets : c'est là le signal de la danse. Les joueurs de cornemuse et de bombarde, qui accompagnaient le *momoue*, montèrent donc sur des bancs, et on se mit à exécuter de tout cœur des rondes immenses et de sautillantes *frisées*. S'il est des érudits qui connaissent la géographie de la France par les diverses danses nationales, ce dernier mot leur indiquera positivement le lieu de la scène, les côtes du Poitou. (L'île des Cinq, par Ernest Fouinet, Tours, Mame, 1855, in-12, p. 97.)]

1. Mon. [Adj. possessif : « Si salvarai eo cist « *meon* fradre Karlo. » (Serment de Strasbourg.) — « Vous savez bien comment il est de *mon* sei- « gneur Robert. » (Mén. de Reims, § 4.)]

2. Mon. [Particule affirmative ; d'après Diez, elle viendrait de l'adverbe *munde* et signifierait certainement : « Si orent conseil que il envoieroient au « roi savoir *mon* se il vouroit metre conseil. » (Ménest. de Reims, § 446.) — « Ch'arés *mon*, » dist Aiols, « vos les rarés. » (Aiol, v. 315.) — « Et je « respondy en disant : Sire, ce feray *mon*, sans « faulte. » (Froiss. XV, f. 160.)]

Monacal. De moine : « Habit *monacal*. » (Rab. t. I, p. 43.) — Monsieur, frère du roy, s'étant, vers 1626, fait un royaume à l'instar du royaume de Marsingue, dont les courtisans ne disoient que des sottises, en fit le comte de Morat grand prieur, l'abbé de la Rivière « grand *monacal*, » et Patris un des grands vicaires. (Mém. du duc d'Orl. p. 54.)

Monacalement. En moine. (Oudin.)

Monachalisé, *adj.* Habitué aux sottises monacales. « Je sçay tels propos estre monachaux, mal « plaisans aux oreilles qui ne sont point *monachalizées*. » (Apol. d'Hérod. p. 490.)

Monachation, *s.* Etat ou profession monastique. « Pepin, tant par le decès de Charles Martel « son fils, que *monachation* de son frere Carloman, « se voyant seul maire du palais des deux Frances, « projetta de se faire roy. » (Pasq. Rech. p. 178.)

Monacorde. Instrument de musique :

> Simphonies, salterions,
> *Monacordes*, tympres, corrons. *(Brut, f. 80 b.)*

Monade, Monadie. Unité. (Cotgrave.)

Monaé. [Monnayé : « Dont on pressist .x. sous « de denier *monaé*. » (Aiol, v. 1786.)]

> J'ai maint bon denier *monaé*. *(Fabl. de S. G. f. 49.)*

Monarchal. Monarchique : « Autoritez *monarchales*, imperialles, royalles, et autres. » (Les Tri. de la Noble dame, f. 270.)

Monarche, *substantif.* 1° Monarchie : « Et « Tobie et Jacob et Noé qui fist l'arche, Qui tindrent « en leur temps du monde la *monarche*. » (J. de Meung, Test. p. 919.)] — 2° Monarque :

> *Monarches*, n'a, tetrarches ou empires,
> Qui n'ait tremblé soubz ses fureurs et ires. *(Marot, 49.)*

Adjectif. 1° Monarchique : « Des lors en avant ne « trouva Cesar aucun obstacle de rebellion contre « sa seigneurie *monarche*. » (Triomphe des Neuf Preux, p. 383 b.) — 2° Principal : « Paris ville *monarche* et capitale. » (Monstrelet, f. 1 b.)

Monarchial. Monarchique :

> Romme qui fut dame *monarchial*,
> Et qui soubmist la machine du monde. *(Desch. f. 349.)*

Monarchie. [« Après la mort Julius Cesar, fu « empereres Octaviens ses niés, et tint la *monarchie* de tout le monde. » (Brun. Latin. *Trésor*, page 47.)]

Moncaiart. Etoffe de soie. (Cotgr.)

Monceau-el-iau. [I° Monceau, petit mont, du latin *monticellus* : « Toute la terre trouverent sou- « giette à aus, et plusours citez que il avoient des- « truites, et grans *monciaus* d'os de gens mors. » (Joinville, § 472.)] — « Les dismeurs, après les dit- « tes depouille,... mises en diseaux, ou par *mon-* « *ceaux* separez, egaux, et uniformes. » (N. C. G. t. II, p. 51.) — « Trois *monceaus* en firent. » (Fabl. de S. Germ. p. 178.) — « La estoyent les deux cou- « reurs d'Escoce qui moult bien adviserent les « Anglois, et qui tantôt se partirent, et retourne- « rent à leur *moncel*. » (Froiss. liv. II, p. 17.)

II° Paquet : « Les entortilla tous en un *monceau*. » (Arest. amor. p. 207.) — « Avarice fait petit *mon-* « *ceau*. » (Cotgr.) — « De bien commun on ne fait « pas souvent *monceau*. » (Id.)

> Cil ont sur leur armeures,
> Si tres gentes que c'est merveilles,
> De soye inde, blanche, et vermeille
> Jaune, vert, sore, ardant, et perse,
> Netoiée de tache terse,
> Et n'est pas mise par *monciaus*. *(G. Guiart, f. 345.)*

> Dunoys, l'arcevesque, Tragnel
> Chancelier, alloient en ce lieu
> Tous troys ensemble *à ung moncel* :
> L'arcevesque estant au milieu. *(V. de Ch. VII, p. 125.)*

[III° Troupeau : « En faisant le partage desdittes « bestes à laine, Michiel Bascer s'efforca de pren- « dre... l'une des plus belles, qui feust ou *monceau* « et farat desdittes brebiz. » (JJ. 142, page 216, an. 1391.)]

Monceler. Amonceler. (Cotgr.)

Moncelet. 1° Monceau : « Ung petit *moncelet* « sur le bord de la riviere. » (Modus, fol. 30 b.) — [2° Paquet : « Consilliet fu que on le loia en un « *moncelet*. » (Froiss. t. IV, p. 267.)]

Moncelle. Troupe ; comparez *monceau* au sens de troupeau :

> Et tantost survindrent nouvelles
> Que Talebot et les Angloys
> Estoient aux champs en grant *moncelles*,
> Affin de trouver les Françoys. *(Vig. de Charles VII, 35.)*

Mondain. [1° Laïque : « Toutes justices, tant « ecclesiastes comme *mondaines*. » (Cart. de Vaucelles, an. 1335.) — « (Cosme de Medicis) estoit un « des plus sages *mondains* qui ait esté de nostre « temps. » (Montluc, Mém. t. I, p. 184.) — 2° Servile, mercenaire : « Pour ce que le jour de dimen- « che est jour solempne, et doit on cesser de toutes

« œuvres *mondaines* par tout feal crestien. » (Ord. V, 606, an. 1372.) — 3° Qui tient au monde et à ses vanités : « Et vous ostez de toutes pensées « terriennes et *mondaines*. » (Ménagier, t. I, p. 3.)]

De là les expressions suivantes : 1° « Mon *mondain* et mon bien *mondain*, » terme d'amitié, pour tout ce que j'ai de bien dans le monde. On lit de l'amour :

Mon *mondain* et mon chier mestre,
Dont toute ma joie me vient. *(Froiss. Poës. p. 159.)*

Mon cuer avez, m'amour, estes ma vye,
Mon *bien mondain*, mon honneur et ma joye. *(Desch. 157.)*

2° « Dieux *mondains*, » dieux terrestres :

Tu es d'amours *mondains dieux* en Albie,
Et de la rose en la terre angelique. *(Ibid. f. 62.)*

3° « *Mondain* paradis, » paradis terrestre :

C'est uns *mondains paradis*
Que d'avoir dame toudis
Ainsy fresche, ainsy nouvelle. *(Id. f. 174.)*

4° « *Mondaines* plaisances, » plaisirs mondains :

Echo querant ses *mondaines plaisances*,
Cuidant venir de son fait au dessus,
Non regardant les tres dures vengences
Que les haux dieux contre elle avoient conceuz,
Fut surprise de l'amour Narcissus. *(Coquillart, p. 177.)*

5° « Savoir des honneurs *mondains*, » savoir les usages de la politesse : « Lisiart qui des *honneurs* « *mondains sçavoit* assez. » (Gerard de Nevers, Ire partie, p. 10.)

Mondainement. [1° *adverbe*. D'une manière mondaine : « Celui cueur qui ne se veut elever à « Dieu, est comme une beste qui n'a point d'enten- « dement, et vit *mondainement* au plaisir de son « corps. » (Gerson, dans Dochez.)] — 2° *substantif*. Grâce, faveur royale :

S'il pleuvoit *mondainement*
Ja sur mon corps n'en cherroit une goutte. *(Desch. 241.)*

Mondaniser. 1° Façonner aux airs du monde. On lit des nouveaux soldats espagnols formés par les vieux : « Les vieux soldats les entreprenoient, « les tenoient en main, les *mondanisoient*, leur « prestoient de leurs habillemens, si bien qu'en « peu de temps on ne les eust reconnus. » (Brant., Cap. fr. IV, p. 63.) — « Vous me pourrez dire qu'on « est aux champs *mondanisé* comme aux villes, et « qu'il n'y a nul trafique avec les beaux esprits. » (Lett. de Pasq. III, p. 617.) — 2° Faire l'homme du monde. (Cotgr.)

Mondanité. Plaisir mondain : « Ils sont ama- « teurs, non des vanitez et *mondanitez*, ains des « vertus. » (L'Am. ressuscité, p. 386.)

1. Monde. [1° Univers : « A il mesaise au *monde* « qu'à la moie compere. » (Berte, c. XVIII.) — « De mainte guise a gent el *monde*, Que li un sont « de pechié monde, Et moult i en a d'entechez De « toz les creminies pechiez. » (Ren. v. 15646.) — 2° Vie mondaine, siècle par opposition à église :

Qui veut la conscience monde,
Il doit fuir le *monde* immonde. *(Cotgrave.)*

3° Abondance : « Un *monde* de baisers, de blan- « dices, et de caresses. » (Pelerin. d'amour, p. 532.) — « Tourmenté d'un *monde* d'ennuyeux pensers. » (Nuits de Strap. t. II, p. 343.)

Expressions : [1° « *Monde* d'or, » quartz résinite, hydrophane des minéralogistes, connu des bijoutiers sous le nom d'*œil du monde* : « Quant à la « restitution de l'escharboucle et *monde d'or* « qu'avons presentement en nos mains pour gaige. » (Testament de Marguerite d'Autriche, an. 1508.)] — 2° « Ainsi va le *monde*, quand l'un descend, l'autre « monte. » (Oudin.) — 3° « Avoir du *monde*, » avoir l'usage du monde. Expression nouvelle du temps du P. Bouhours, remarq. sur la langue, II, p. 248. — Nous disons aujourd'hui « savoir son *monde*. » (Oudin.)

4° Cil qui en ce point me veist,
Por rien du monde, ne deist
Que je fusse homme mortels. *(Ms. 7218, f. 958.)*

5° « A tous les jours du *monde*, » à perpétuité : « Nous voulons que tu nous affranchisses à *tous les* « *jours* du monde. » (Froiss. II, p. 139.) — 6° « La « moitié du *monde* ne sçait comme l'autre vit. » (Rabelais, II, p. 275.) — 7° « Le *monde* va toujours « à l'empire. » (Cotgr.)

2. Monde. [1° Pur : « Qui en ceste vengeance « iert pelerins verais, Quites sera et *mondes* de « trestouz les mesfaiz. » (Saxons, t. XV.)]

L'eve parestoit moult parfonde,
Mais si clere estoit, et si *monde*
Que n'i avoit point de limon. *(Ms. 7218, f. 359.)*

2° Dépouillé, nu :

Aussi *monde*,
Comme la verge qui est pelée. *(Ms. 7218, f. 150 r.)*

L'un veut devenir maistre Andrieu,
Sanz sçavoir science ou clergie,
Secretaire, avoir chanoinie,
Et li bon clerc sont povre et *monde*
D'avoir estat en ceste vie;
Ainsis va des choses du monde. *(Desch. f. 272.)*

Mondement. [Purement : « Et pour ce qu'ele « fut si monde Et que si *mondement* l'ama, En bon « repos l'ame mise a. » (Gaut. de Coinsy, Mir. page 127.)]

Monder. [Purifier : « Vous iestes tout confiessé « et *mondé* de toz pechiés et de toutes ordures de « vilenie. (Henri de Valenc. § 538.)]

Et saciés bien tout en apiert
Qu'al tans Clotaire et Dagobert
Son fil crut moult, et amenda
Li regne de France et *monda;*
Et sainte iglise et lor pastour
Furent en pais, et à honnour. *(Mouskes, f. 37.)*

Rimer me covient de cest monde
Qui de tous biens se vuide et *monde*. *(Ms. 7615, I, f. 72.)*

Les mesiaux pourris *mondiez*,
Et les morz ressuscitiez. *(G. Guiart, f. 93.)*

Mondice, *s.* Immondice, souillure, tache, péché :

Deffendez moi de tout *mondice*,
Et de tout autre menu vice. *(Ms. 6812, f. 222.)*

Mondificatif. Pur : « Un jeune frater cordelier « salutatif, *mondificatif*, et plus humble qu'une « pucele de vingt cinq ans. » (Contes d'Eutrapel, page 282.)

Mondification. Action de purifier. (Colgr.)

Mondifié. Purifié : « Commanda que la ville « fut *mondifiée* de toutes ordures. » (Chronique de S. Denis, t. II, fol. 91.)

Mondinet. Mignon, muguet. (Cotgr.)

Mondre, *adj*. Moindre :

Bien est la valors *mondre*. *(Ms. 7615, t. I, f. 65.)*

Moneé. [Monnayé : « *Moneés* deniers. » (Fl. et Blanch. v. 1142.)

Monege. Monnayage : « Du *monege* de la foible « monnoye qui se commença en avril 1295. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 213.)

Moneir. Mener :

Onour ont fait à esciant,
Et lou chardenal et lou roi,
Molt les ont *moneit* à beloy,
Par lou conseil dame Arsant :
Mais or iroit la paille avant,
Se panseroit chascuns de soi. *(P. av. 1300, t. IV, 1662.)*

Monette. « Je les appelle (les vieilles femmes) « non maunettes, mais *monettes*, comme la Juno « des Romains. » (Rabelais, t. III, p. 88.) C'est un jeu de mots par confusion entre *maunette*, malpropre, et *moneta*, monnaie.

Monfaucon (Banderolle à l'avenir de). Gibier de potence. (Cotgr.)

Mongauvre. Magyar, Hongrois : « Aus *Mongauvres* les vendi. » (Ms. 6812, f. 75 c.)

Mongentilhomme. Terme de familiarité. Une grande dame de la cour s'en servit parlant à M. de la Châtaigneraie, qui s'en tint très offensé et lui répondit en termes très durs. (Brantôme, Cap. Fr. t. I, p. 375.)

Mongniage. Vie monastique :

A plusors de sez homes descouvri son courage,
Qu'il vont prendre à Jumeges ordre de *mongniage*.
Rou, ms. p. 65.

Mongnon. Moignon. On lit d'une lionne dont les pattes de devant avoient été coupées : « Elle « chaut sur ses deux *mongnons* de devant, et ne se « peut plus ayder pour la grant planté du sang « qu'elle avoit perdu, et les pieds qu'elle avoit « couppés. » (Percef. vol. II, f. 52.)

Mongon, *s*. Moignon, pièce de la cuirasse qui cachoit l'épaule : « Au bras gauche il porte un grand « gantelet qui le couvre jusqu'au coude, et au droit « un petit *mongon* qui cache seulement l'épaule. » (La Noue, Disc. polit. et milit. p. 342.)

Moniage. [Vie monastique : « Et li dux (Guillaume) qui en toutes manieres desiroit à prendre « l'abit de *moniage* et entrer en religion. » (Chron. S. Denis, t. VIII, p. 344.)]

Si t'osteray de *moniage*,
Si te rendray ton heritage. *(Brut, f. 50.)*

Monial. 1° Monastique : « Dras *moniaus*. » (Ms. 7218, f. 118 b.) — [« Une provende *monial*. » (Cart. de Corbie, 21, f. 77, an. 1263.)]

Vous n'épargnez bigotte, *monialle*,
Et aussi peu chasteté vidualle.
Les Tri. de la Noble Dame, f. 58.

Moniau. [Trompette au son grêle : « La veissiez « les boisines tentir, Les *moniaus* et corner et « bondir. » (Garin le Loh. II, p. 162.)]

Monicion. Avertissement :

Je leur devoie donner
Et response, et conclusion,
En fait de leur *monicion*. *(Desch. f, 551.)*

Monje. [Moine : « Einz deit *monjes* estre en un « de cez mustiers. » (Rol. v. 1881.)]

Monigois. Monégasques, habitants de Monaco, petite ville d'Italie, sur la côte de Gênes : « A quoi « resisterent les *Monigois* de telle force, que des « Genevois plusieurs feurent renverséz. » (J. d'Aut. Ann. de Louis XII, p. 78.)

Monjoie. [Voir MUNJOIE et la XIe dissertation de D. C. sur Joinville, du cry d'armes. 1° Cri de guerre des Français ; c'était proprement le nom de l'enseigne de Charlemagne ou de l'oriflamme : « Si « fierent en meir à un tas, et prennent terre, et « escrient *Monjoie*. » (Mén. de Reims, § 375.) — « *Monjoie* le Karlon haut escriés. » (Aiol, v. 301.) — « Cil de France crient *monjoe*, Ceu lor est bel « que l'en les oe ; Guillaume crie. Dex aye, C'est « l'enseigne de Normandie. » (Rom. de Rou.) — Ce nom s'appliquait aussi à un château voisin de Saint-Denis : « In capitannia et custodia castri nostri de « *Montjoye* Saint Denis. » (JJ. 86, p. 615, an. 1358.) — 2° Monticule : « Tant i ot pierres aportées, C'une « *monjoie* i fu fondée. » (Le Lusidaire.) — « Celant « son pensier sor sa voie, Tant qu'il vinrent à la « *monjoie* Du chastel ou cela menoit. » (Du Cange, sous *Mons gaudii*.) — 3° Perfection : « De biauté la « *monjoie*. » (Chants historiques, I, 143.) — 4° Héraut d'armes du roi de France, par suite intermédiaire, conciliateur ; voir dans D. C. sous *Heraldus* « le couronnement de mesire *Monjoye* » : « Entre « Dieu et home (la Vierge) est *monjoie*, Toutes les « pais fait et ravoie. » (Mir. de Coincy.)]

Moniot. Petit moine. (Fauchet, Lang. fr. p. 141.)

Monission. [Monition, avertissement émanant de l'évêque avant l'excommunication : « Et s'il « n'obeist à lor *monission*, sainte Eglise les doit « condempner. » (Beaum. XI, f. 25.)]

Moniteur. Qui donne des avis. (Oudin.)

Monition. 1° Admonestation (Froiss. III, f. 6). — 2° Ordre (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 127).

Monitoire. [Lettres qui s'obtenaient des juges ecclésiastiques, en vertu de permissions des juges laïques ; on les publiait au prône des paroisses pour obliger les fidèles de venir déposer des faits contenus dans ces lettres sous peine d'excommunication : « *Monitoires* ou excommunication avec clause « satisfactoire... sont censées abusives. » (P. Pithou, page 35.)]

Monnage. [1° Dérivé de monnaie. Droit de marché. On lit dans un compte du domaine du comté de Boulogne, an. 1402 : « *Monnage*, c'est assavoir de « tous marchans forains et faisans residence hors « de la comté, qui doivent de toutes denrées et

« marchandises qu'ils vendent et achatent en ladite « ville et vicomté de Boulogne, 2 den. ob. pour « livre. » — 2° Droit de mouture, dérivé de *monnier*, meunier : « Nous devons au devant dit maistre « Jehan le monnée, le *monnage* et le moulture « avoekes toutes les frankises, les droitures et les « appartenances que nous aviens en le ville et sour « ville de Marke en Oustrevent. » (Charte de Guillaume, comte de Hainaut, B. N. anc. 10196, 2. 2. fol. 62[b], an. 1326.)]

Monne. [Moine : « En guise de *monne* se vorra « atourner. » (Baud. de Sebourc, II, 43.) — « Fonderoit abeye illuec en ce pourpris Et y feroit « entrer de *monnes* vint sis. » (Gachet, v. 1589.)]

Monneage. [On lit dans l'ancienne coutume de Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3 : « Le *monneage* « est une aide de deniers qui doit estre payée au « duc de Normandie de trois ans en trois ans, et « doit l'en recevoir de cele ayde tele monoie « comme elle est mise communement en la terre. » — On lit dans la Nouvelle Coutume, art. 76 : « Le « roy pour droit de *monneage* peut prendre 12 den. « de trois ans en trois ans sur chascun feu pour « son *monneage* et fouage, qui luy fut octroyé an« ciennement pour ne changer la monnoye. »]

Monnée. [Droit de mouture, v. sous Monnage.]

Monnester. Avertir. (Ord. I, f. 514.)

Monniage. Vie monastique :

> .... L'ordenes de tous *monniages*,
> Selonc le riule des plus sages,
> Commanda tenir li bons rois. *(Mousk. p. 72.)*

Monniaus. [Trompette aux sons grêles : « Sonnoient tymbre et cor et ces trompes d'argent, « Naquaires et buisines et *monniaus* gieltant vent. » (Gachet, Glossaire, Roman.) — « La oïst-on sonner « areinnes et *monniaus*. » (Ibid.)]

Monnie. Moine ; on lit de la fondation de Fécamp, par Richard, duc de Normandie :

> *Monnies* i mist, et assena,
> Et del sien assez lor dona. *(Mousk. p. 303.)*

Monnier. [Meunier : « Tuit cil sont quites de « cest aide (le monneage) qui ont membre de hau« berc, qui ont prevost, *monnier* et fournier, pour« tant que il aient molin à ban ou four. » (Anc. Cout. de Normandie, part. I, sect. 2, ch. 3.)]

Monnnie. Guenon. (Cotgrave.)

Monnoage, Monnoyage. Titre de la monnaie : « *Monnoage* 18ᵉ, 24ᵉ. » Terme de fabrication de monnoies, qui avoit commencé sous Philippe-le-Bel, et qu'on supprima sous Louis XI, en 1467. (Le Blanc, sur les monnoies, p. 312.) — [Voir aussi Du Cange, sous *Monetagium* : « La livre de *monnoyage*, « le sol de *monnoyage* et le denier de *monnoyage*, « en termes de monnoyes, vallent autant d'especes « que chacune d'icelles vaut de deniers de la mon« noye courante... »]

Monnoie. [Monnaie ; voir Monnoye, Monoie : « Et avec ce il jurerent que il ne partiront à vente « nulle que l'on face de nos rentes, de nos baillia« ges, ou de nostre *monnoie*. » (Joinville, § 698.) — « Je Jehan Hennequart, varlet de chambre et poin« tre de mon très redoubté seigneur, ms. le duc de « Bourgogne, confesse avoir reçu, pour avoir fait « plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles « *monnoies*, au nombre de trente manieres, dont « je fis quatre de couleurs, lesquelles m. d. s. choisit « entre autres. » (Ducs de Bourgogne, n° 4035, an. 1470.)]

Monnoier—yer. [Monnayeur : « Aval la ville « avoit maint *monnoier*. » (Aubery.) — « *Monnoier*, « varlet *monnoier*. » (Fagniez, Etudes sur l'industrie, 16, an. 1292-1300.)] — Ces monnayeurs étaient héréditaires : « Le suppliant *monnoyer* d'estoc et « ligne. » (JJ. 185, p. 109, an. 1451.) — On distinguait les « *monnoiers* du serement de France (Plaids du Parlement, 19 juil. 1374), et les « *monnoiers* du « serement de l'empire » (JJ. 120, p. 136, an. 1387) : « Comme de nostre droit à cause de nostre joieux « avenement en nostre duchié de Normandie nous « appartiengne et puissions faire et creer un *mon*« *noier* du serement de l'empire. »]

Monnoieries, s. Quartier de la monnoie, et chambres destinées à monnoyer, à marquer les espèces de leur propre coin. (Dict. de Monet, où l'on voit beaucoup de détails sur les termes de la fabrication des monnoies.)

Monnoye. Monnaie (voir Monnoie). Voir aussi dans Du Cange, t. IV, p. 483 à 531, l'article *Moneta* et les annexes.

Expressions : 1° « *Monnoye* blanche et noire, » la première d'argent, l'autre de cuivre. (Du Cange, sous *Moneta blancha*.) — 2° « *Monnoye* coursable, » ayant cours. (D. C. sous *Moneta*.) — 3° « *Monnoye* « de Morlas. » « C'est la *monnoye* qui se battoit « autrefois dans la ville de Morlas capitale du « Béarn. » (Laur.) — 4° « *Monnoye* de Paris, » monnaie parisis. — 5° « *Monnoye* le roy ou du roy, » celle que le roy faisoit battre. (Cotgr.) — 6° « *Mon*« *noye* premiere. » « Cette *monnoye* que d'autres « appellent gros, est cinq sols. » (D. C. sous *Moneta decima*.) — 7° « *Monnoye* deuxieme, » c'est dix sols. (Id.) — 8° « *Monnoye* troisième, » quinze sols. (Id.) — 9° « *Monnoye* douzième, » soixante sols, parce qu'en soixante il y a cinq fois douze. (Id.) — 10° « *Monnoye* quinzième, » soixante quinze sols. (Id.) — 11° « *Monnoye* de basoche. » (Cotgrave.) — 12° « *Monnoye* de belistres. » (Ibid.) — 13° « *Mon*« *noye* de cordelier, » remerciment. (Ibid.) — 14° « Payer en *monnoye* de singe, » en gambades. (Cotgr.) — 15° « Decrié comme la vielle *monnoye*, » cela se dit d'un homme perdu de réputation. (Pasq. Rech. p. 693.) — 16° « Ung marchand ne vault riens « sanz *monnoye*, ne ung jeune homme sanz con« duite. » (Percefor. III, f. 115.) — 17° « Payer en « semblable *monnoye*, » battre, étriller. (Nuits de Strapar. II, f. 142.) — 18° « Avoir plus de *monnoye* « que d'escuz. » (Chasse d'amours, p. 33.) — 19° « Il « ne le faut garder non plus que la fausse *mon*« *noye*. » (Oud.) — 20° « Faire de la fausse *monnoye* « pour une personne, » employer tout pour lui être

Mon petit d'avoir (Passer à). Devenir pauvre. (Ms. 7615, t. I, f. 102.)

1. Mons, Mont. [Monceau : « Ly uns sur l'autre chiet et viersent par grans *mons*... Tout abat « à ung *mont* le maistre et le destrier. » (Gachet.) — « Puis mist tout en ung *mont*. » (Baud. de Sebourg, t. I, p. 60.)]

2. Mons, Mont. [Monde : « Or vous pri pour « cellui à qui le *mons* apent... Se n'y ara el *mont* « payen ne sarrasin. » (Gachet.)]

Monseigneur. [« Quant aucuns cas avient de « *monseigneur* le conte contre ses homes. » (Beaum. t. XLVII, p. 18.)] — Ce mot, en général, a été employé pour les personnes d'un haut rang. (Pasq. Rech. p. 670.) — Anciennement le nom de monsieur étoit plus illustre que celui de *monseigneur*, et c'est le sujet d'un des paradoxes de S. Julien, dans ses Mélanges paradoxales, p. 39. — Le titre de *monseigneur* n'étoit pas encore fort en usage en 1630, pour les évêques, car le maréchal de Bassompierre, dans ses Mém. t. IV, p. 132, appelle le cardinal de Richelieu « monsieur. » — Un frère, parlant à un de ses aînés, lui dit : « Vous estes *monseigneur* et « mon frere. » (Lanc. du Lac, II, f. 130.) — Ce titre est presque toujours réservé à Gauvain, lorsque les autres chevaliers de la Table Ronde parlent de lui. (Ibid. t. III, f. 38.) — Les chevaliers avoient ce titre exclusivement, et les bannerets qui n'étoient point chevaliers en étoient privés. (La Roque, sur la Noblesse, page 26.) — On le donnoit aux maire et lieutenant de justice.(Mém. de Du Bell. édit de Lambert, t. VI, page 351.) — Le chancelier le donna au connétable de S. Paul près d'être jugé. (Lussan, Hist. de Louis XI, t. V, p. 195.) — Quelquefois on le joignoit à maitre : « *Monseigneur* maistre « Jehan. » (Le Jouvenc. ms. p. 261.) — Un marchand drapier appela *monseigneur*, le maître d'hôtel de l'abbé d'Esnay. (Histoire de Bayard, p. 3.) — On le trouve joint à messire, dans les Lettres de Louis XII, t. I, page 244. — La duchesse de Touraine appeloit son mari *monseigneur*. (Froiss., liv. IV, p. 113.) — Le même titre se donnoit aux maréchaux de France en 1675. (Lettres de Mme de Sévigné, t. II, p. 384, 389, 421.) — Les prévôts des maréchaux et les trésoriers de l'armée jouissoient de cette qualification. (Le Jouvenc. f. 54.) — Les saints se qualifioient de même. On lit « *monseigneur* S. Jacques, » dans Joinville, page 15. — Cette qualité se donne encore aux évêques. (La Roque, sur la Noblesse, p. 362.) — L'éditeur de Rabelais remarque que l'édition de 1553 est la première qui donne ce titre au cardinal de Châtillon. (T. IV, épit. dedic. p. 1.) — Soit qu'on parlât du roy ou au roy, on disoit : « *Monseigneur* « le roy. » La reine s'intitule régente pour l'occupation de « *monseigneur* le roy. » (Choisy, Vie de Charles VI, p. 494.) — En 1537, on dit *monseigneur* du dauphin. (Mém. de Du Bellay, f. 231.) — Il en est de même des ducs d'Anjou et de Bourgogne. (Disc. de La Noue, page 745), des ducs de Bretagne et du Maine. (Duclos, Preuves de l'Histoire de Louis XI, p. 276.) — Des chevaliers appeloient *messeigneurs* les coureurs ou compagnons qu'ils avoient sous eux pour battre la campagne, vers l'an 1409. (Hist. de Louis III, duc de Bourbon, page 378.) — Louis XI, parlant des Gantois qui traitoient avec ses ministres aux conférences d'Alost et d'Arras, sans prendre conseil de l'archiduc, les appeloit « *messeigneurs* « de Gand. » (Gaillard, Hist. de Marie de Bourgogne, p. 284.) — Le chevalier Bayard, comme le dit son Hist. p. 349, qualifioit de même ses gens d'armes. (V. le Jouvencel, f. 43.) — Du temps de Louis XI, les Suisses sont appelés « *messeigneurs* des « *ligues*. » (Chalons, Histoire de Fr. t. II, p. 212.) — Dans les Mém. d'Olivier de la Marche, liv. II, p. 523, on trouve *mon* pour « monsieur » ; de là notre mot « mons un tel » ou plutôt *monseigneur*. — « *Mons* « S. Loys. » (Ord. des R. de Fr. t. I, p. 389 ; t. IV, p. 413.) — Dans Perard, aux endroits cités, *monsegnor* et messire sont synonymes ; en parlant du duc de Bourgogne, et à la page 451, an. 1242, maistre est distingué de *monsegnor*. — *Monseignor* ou *monseigneur* s'ajoutoit aux noms des saints. (Duplessis, Hist. de Meaux, p. 165.) — On qualifioit l'abbé de S. Etienne et le doyen de la sainte chapelle de Dijon, « d'honorables barons *monseignor*. » (Perard, Hist. de Bourgogne, p. 520, an. 1269.) — L'archevêque de Besançon étoit nommé « redoutable et « honorable pere *monseignour*, » et on donnoit la simple qualité de *monseignour* à l'évêque de Langres. (Ibid. p. 458, tit. de 1254.) — Le titre de *monsignor* paroit donné à un supérieur, celui de « messire » à un inférieur. (Carpent. H. de Cambray, p. 31, an. 1269.)

Monsieur. L'abus est que chacun usurpe ce nom : « Il n'y a presque gentilhomme de la France « qui ne pensast avoir fait tort à sa noblesse, s'il « n'estoit appellé par ses enfans, *monsieur*, au lieu « de ce doux nom de pere. » (Pasq., Rech. liv. VIII, page 670.) — On trouve des observations générales sur ce mot et sur ce titre, dans la Dissert. 6e du P. Honoré de Ste Marte sur la chevalerie, page 413. — *Monsieur* se confondoit avec *monseigneur*. Mr de Vendôme, écrivant au duc de Berry, frère de Louis XI, traite le duc de Bretagne de *monsieur*, et appelle *monseigneur* les ducs de Bretagne et du Maine. (Duclos, Preuves de l'Histoire de Louis XI, p. 276.) — On joignoit parfois *monsieur* à *monseigneur* : « Les chevaliers avoient en France le titre « de *monsieur* et de *monseigneur*. » (Menestrier, de la Cheval. p. 127.) — On le joignoit également au titre de « messire, » qui se donne encore aujourd'hui à la grande noblesse : « *Monsieur* messire. » (Petit Jehan de Saintré, p. 228.) — *Monsieur* étoit plus distingué que « *monseigneur*, » suivant S. Julien, Mesl. histor. p. 39. — Il étoit plus distingué que le titre de « messire. » En effet, dans les Preuves de l'Hist. de Louis XI, par Duclos, p. 234, on lit : « *Monsieur* du Maine, *monsieur* le grand « senechal, et messire Guillaume Cousinot. » — Il avoit encore la préférence sur le mot « *sire*, » comme on lit dans les Seréez de Bouchet, livre III,

page 200. — Quelquefois on le joignoit au titre de « maistre, » en parlant aux conseillers du Parlement. (La Roque, sur la Noblesse, p. 320.) — On le distinguoit aussi de « maistre, » comme il paroit dans les Mémoires d'Oliv. de la Marche, p. 523. — Quand on parloit du roy, ou au roy, ou au régent, on disoit *monsieur*. « *Monsieur* le roy, » dit l'archiduc, en 1499, en parlant du roy au chancelier de Louis XII. (Tellier, Hist. de Louis XII, t. I, p. 134.) — L'avocat du roy s'appeloit l'avocat de *monsieur*. (Mém. de Mezerai, I, p. 37.) — Les princes du sang n'appeloient point autrement le roy avant la défection du connétable de Bourbon, mais depuis ils l'appellent sire, comme tous ses autres sujets. (Favin, Théât. d'honn. t. I, p. 793.) — Mademoiselle de Savoie, écrivant à Louis XII, en 1506, redouble le mot *monsieur*, en mettant pour suscription : « A *monsieur monsieur* le roy. » (Lett. de Louis XII, t. I, p. 95.) — C'étoit encore le nom du dauphin, et on le donna à François, mort en 1536. (Melin de S. Gelais, page 250.) — Le premier prince du sang s'appeloit *monsieur*, comme on voit du duc d'Anjou, depuis Henry III. (Brant. Cap. Fr. t. II, p. 383.) — On lit « *monsieur* le duc, » parlant du duc d'Angoulême. (Mém. de Rob. de la Marck, ms. p. 224.) — « *Monsieur* duc d'Alençon, » et non pas le duc d'Alençon. (Duclos, Ibid. p. 276.) — *Monsieur* étoit après le nom de baptême, en parlant des fils des princes souverains, et les distinguoit des enfants naturels, même avant Henri IV. (Journ. de Trevoux, nov. 1745, p. 1981.) — « Jehan, *monsieur*, heritier « du duc de Cleves. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. I, p. 125.) — Le titre de *monsieur* se donnoit aux évêques. « *Monsieur* de Montcallier, » pour l'évêque de Calien. (André de la Vigne, Voyages de Charles VII à Naples, page 173.) — On traitoit jusqu'aux saints de *monsieur* : « La ville de *monsieur* « S. Quentin, *monsieur* S. Acheu, *monsieur* « S. Jean. » (Duclos, Preuv. de l'Hist. de Louis XI, p. 411.) — Le nom de *monsieur* étoit exclusivement affecté aux chevaliers; on ne le donnoit ni aux écuyers, ni aux bacheliers même bannerets. (La Roque, sur la Noblesse, p. 26.) — Dans la bouche du roy, la qualification de *monsieur* suppose un grand seigneur. (Brant., Cap. Fr. t. I, p. 44.) — Un maître de requêtes s'appeloit *monsieur*, et les officiers du Parlement joignoient la même dénomination au titre de maître. (Miraumont, de la Chancellerie, p. 51.) — Dans les Pays-Bas, on désigna les personnes qui seroient ainsi qualifiées et on interdit ce titre à tous autres. (La Roque, sur la Noblesse, page 546.) — Au théâtre, on employoit le nom de *monsieur*, au lieu de « seigneur » que nous y avons substitué :

> Je ne croy pas, *monsieur*, que ce vieux roy d'Athenes.
> Pierre Corneille, Médée trag. acte II, sc. III.

> Du chevenon qui bien se scet laver
> *Messieur* Arnoul scet boire. *(Desch. f. 241.)*

Les fils de France se nommoient *messieurs* tout court, du moins Brantôme, Capit. Fr. t. II, p. 134, les appelle ainsi; les Mémoires de Tavannes, p. 214, distinguent *messieurs* de *sieurs*. — En Normandie, le titre de *messieurs* désigne les gentilshommes de race Verrière. (Journ. de Trevoux, octobre 1733, p. 1747.) — Le roy Henry de Transtamare appelle *messieurs*, les chevaliers et autres qui alloient combattre pour lui. (Du Guescl., Mesnard, p. 349.) — On appeloit encore « *messieurs* de ville, » ou simplement *messieurs*, les officiers de ville : « Par « le sergent de *messieurs*, ou par le massier de « cette ville. » (Nouv. C. G. t. I, p. 582.) — Dans les Mém. de Du Bellay, f. 279, les états de l'empire sont nommés *messieurs*. — Montluc, t. I, p. 631, de ses Mémoires, dit que Mr de Guise l'appeloit toujours *monseigne*. — On lit *monsieurs*, au pluriel, dans les Quinze Joyes du Mariage, p. 97 : « Plus grands « *monsieurs* qu'ils ne sont. » — Dans Modus, f. 255, la reine Racio appelle son mari *monsire* et *messire* : « Si touche l'honneur de *monsire*, si luy en parlez, « non mie à moy. »

Expressions : 1° « *Messieurs* du sang » ou « nosseigneurs des fleurs de lys du sang, » les princes du sang. (Choisy, vie du roy Jean, sous l'an 1356, page 302.) — 2° « *Messieurs* les François. » (Mémoires de Robert de la Marck, ms. p. 196.) — 3° « *Messieurs* parents, » messieurs mes parents. (La Jaille, Champ de bataille, folio 62.) — 4° « *Mon* « de, » monsieur de. (Des Acc. p. 34.) — 5° « *Monsieur* mon amy. » (Bouchet, Serées, liv. II, p. 11.) — 6° « *Monsieur* chacun. » (Le Jouvencel, p. 182.) — 7° « *Monsieur* de ceans. » (Oudin.) — 8° « *Monsieur* sans queue, » monsieur tout court. (Id.) — 9° « *Monsieur* tout court. » Mr le duc d'Epernon prit ce titre insolemment; mais le maréchal de Brissac refusa ce titre en Piémont. (Brantôme, Cap. Fr. t. II, p. 370.) — Ce titre est destiné aux princes du sang, comme il paroit par les Lettres de Louis XII, t. II, p. 194. — Dans les Honn. de la Cour, ms. p. 30, écrits par une femme de sa cour, il désigne le duc de Bourgogne. — 10° « *Monsieur* Sevin. » (Oudin.) — 11° « Etre appellé *monsieur* au village. » (Id.) — 12° « *Monsieur* de nul lieu, faute de place. » (Id.) — 13° « *Monsieur* vaut, ou ne vaut pas madame. » (Cotgr.) — 14° « Il ressemble *monsieur* de Bouillon, « quand il commande personne ne remue. » (Oud.) — 15° « Etre logé entre *monsieur* et madame, » être entre deux partis opposés, en parlant d'un gouverneur de place, embarrassé de concilier ses troupes avec les habitants qui sont de différents sentiments. (Mém. de Montluc, t. I, p. 275.) — 16° « *Monsieur* de trois au boisseau, et de trois à « une espée, » comme en la Beauce. C'est notre proverbe gentilhomme de Beauce. (Contes d'Eutrap. page 395.) — 17° « Aujourd'huy *monsieur*, demain « mouscheur. » (Cotgr.)

Monsoreau. Nom de lieu.

> Entre Cande et *Monsoreau*
> Là ne paist brebis, ne veau.

Ce proverbe donne à entendre le peu d'étendue et même la stérilité du terroir d'entre le château de Monsoreau et le bourg de Cande, qui ne sont séparés que par la Vienne et les sables de son rivage. (Le Duchat, sur Rab. t. IV, p. 88.)

Monstrance. 1° En terme de pratique, on entend par là la production de titres dans les procès, l'exhibition des pièces ou procédures, conclusions et autres écritures, ainsi que la montre et revue des biens qui sont en litige: « Ordonnant par « la cour avoir conclu en leurs *monstrances*. » (Cout. gén. t. I, p. 787.) — 2° Justification : « Tout « en tel maniere faisoit li rois d'Engleterre ses « *monstrances* et excusances en Alemagne. (Froiss. t. VII, 319). » — 3° Action de montrer :

Cele qui plus est bele et blanche,
Fet volentiers de li *monstrance*. *(Ms. 7218, f. 80.)*

4° Ostensoir pour les reliques.

Monstrant. [Démonstratif : « Pierre Labbé, qui « en sa vie estoit homme assez *monstrant* et de « diverse cole, incontinent se feust esmeu moult « chaudement contre ledit Thevenot. » (JJ. 151, p. 79, an. 1396.)]

1. Monstre. [Du latin *monstrum*, prodige : « Dont poroies veoir un molt horrible *monstre*..., « si tu les oylz del cuer avoies enlumineiz. » (Saint-Bernard, dans Leroux de Lincy, p. 562.)] — « Les « abbatoit et tuoit ainsi comme se ce fust ung *monstre*. » (Lancel. du Lac, III, f. 48.)]

2. Monstre. I° [Revue des troupes de terre et de mer : « Chy enssuit la *monstre* Johan le Boucher, « mestre d'un batel d'armée ordené à estre en la « riviere de Saine, de sept arbalestiers et dix-neuf « mariniers, receue le VIII° jour d'octobre, l'an mil « CCC LXIII. » (B. N. fr. 25764, n° 151). — De là l'expression *faire la monstre*, faire montre, expression encore employée au XVIII° siècle. « Je vous commande « que demain vous *fachiés vostre monstre* de vos « compagnons en le place devant le chastiel. » (Froiss. VIII, 182.)

II° Inspection : « Et après ce relivrerent leurs « chevaus à *monstre*. » (Froiss. II, 184.)

III° Vue : « Et se rangierent à la veue et monstre « de ceulx qui en Rouen estoient. » (Id. IV, 423.)

IV° Parade : « En ces *monstres* et en ces assemblées et ensi heriant et ardoiant l'un l'autre, avint « une fois. » (Id. IX, 81.)] — « Le comte de Navarre s'en « vint frontant devant la barriere de la ville, et « *faisant sa monstre*, et monstroit bien qu'il demandoit la bataille à ceux de dedans. » (Froiss. liv. III, « p. 106.)

[De là les expressions : 1° « Faire *monstre* et « visage », se ranger devant l'ennemi pour le braver : « Et devant environ une lieue pour faire *monstre* et visage, chevauchoient environ huit mille « Turs. » (Froiss. XV, 311.) — 2° « Faire sa *monstre* », se parer, s'ajuster. (Percef. I, p. 143.) — « 3° Faire ses *monstres* et grands jours de quelque « parure. » (Aresta amorum, p. 107.)

V° Apparence : « A meschant drap voulentiers « belle *monstre*. » (J. Marot, 157.) — « Escuyers « d'honneur, de bonne *monstre*, non apprentis « d'armes porter. » (La Jaille, du Champ de bat. f. 43.)

L'autre dit : ce n'est c'une *monstre*,
Et ainsis que buche vestu,
Or ne fait rien, et si se tue. *(Desch. f. 512.)*

[*Expression :* « Se mettre *à monstre* », faire mine : « Point n'y assallirent, car le conte de Saint Pol « estoit dedens atout deux cens lanches qui se « *mirent* tantost *à monstre* pour defendre le chité « se on l'eust assally. » (Froiss. XVII, 498.)]

VI° Etalage : « Quiconque amenera grains ou il y « ait embouchenre, c'est à scavoir qui ne soient « aussi bons dessous comme en la *monstre*, il perdera les denrées. » (Ord. t. II, p. 354.)

VII° « *Monstre* d'un maquignon de chevaux, le « lieu ou le maquignon monstre les chevaux qu'il « vend, pour en faire voir le pas, l'amble, le trot. » (Nicot.)

VIII° La *monstre* est en fauconnerie ce que la vue est dans la chasse aux cerfs : « Si tu treuves le heron « seant, si te metz en haut lieu à tout ton faulcon « nouvel au dessus du vent, et celui qui a le faucon « heronner fera chasser le heron, et quant il aura « laissé aller le faulcon au heron, regarde se le « heron qui volera prendra la *monstre*. » (Modus, fol. 66.)

IX° Pendule, montre, horloge et son aiguille : « Ils enleverent quantité de meubles, en outre la « *monstre* de table. » (Mém. d'Angoulesme, p. 111.) Dans Nicot, c'est « une horloge qui ne sonne point, « ains marque sans plus les heures par une fleche « tournée par ressort. » C'est aussi « l'aiguille de la « montre. » — « La *monstre* d'un horloge, la main de « fer qui par engins va par dehors tournant sur le « cercle marqué de 24 heures compassées par heures et demies. » — [« Mais tout ainsi que qui gaste « ou tourmente le mouvement et secret d'une « *monstre*, l'aiguille faut, et l'heure ne rencontre. » (Saint-Gelais, 177.)]

X° [Tasse pour faire l'essai des vins : « L'exposant « print et mist en son saing une tasse d'argent « appellée *monstre*. » (JJ. 153, p. 167, an. 1397.)]

XI° Descente sur les lieux ordonnée par la justice : « Doit estre *monstre* faicte en faveur de la justice « comme de la partie, affin que justice saiche...que « elle devroit faire si jugement en est fait. » (Anc. cout. de Bret. f. 95.)

XII° En terme de forêt c'est la marque apparente des ventes ou coupes de bois antérieures à celles qu'on veut faire : « S'il y a bois et autres forêts qui « ayent esté vendus (la veuve) les peut vendre, supposé qu'elle n'y ait que son douaire, en ensuivant « les *monstres* et ventes anciennes, et selon ce que « son mary vendoit. » (C. G. I, p. 85.)

XIII° Vue.

Expression : [« En le monstre », en face : « en le « *monstre* de la montaigne. » (Froiss. XVII, 23.)]

Monstrée. 1° Action du vassal par laquelle il faisait l'aveu et le dénombrement de son fief à son seigneur. « Quand le seigneur craignoit que son « vassal ne luy diminuat son fief, l'usage estoit « qu'il pouvoit obliger le vassal de lui en faire « *monstrée*.... Ces vues et *monstréez* ont été abolies « par le tit. 9 de l'ordon. de 1667. » (Ordon. t. I, p. 141). — 2° *Monstrée* de terre et d'héritage ; action de montrer un héritage qui est en contestation.

« *Monstrée* peut estre faite tant par instruction de « justice, que a la requeste de la partie, à ce que la « justice puisse faire son jugement plus certain, et « que l'execution du juge soit plus facilement faite. » (Cout. gen. t. II, p. 762.) — 3° Bois martelé : « Icellui « suppliant qui avoit prinse une *monstrée* de bois « des religieux, abbé et convent de Lorroys. » (JJ. 195, p. 1093, an. 1474.) — « Damo veve qui tient « doaire, se il y a aucuns forez qui oncques ne « furent vendues de nul souvenant d'omme, elle ne « les peut vendre, se ce n'est par le consentement « de l'eritier : et les autres forez qui autresfois ont « esté vendues, elle puet vendre le surfais du « bois, si comme il est accoustumé ou païs, et se « ses maris en avoit vendu aucunes *monstrées*, à « annéez qui ne fussent pas écheües, li marchiés « seroit tenus, et elle emporteroit et auroit l'argent « des vendues, au paiemens ». (Pithou, Cout. de Troyes, p. 445.) — 4° Démonstration : « Commencer « ses *monstrées*. » (G. Guiart, f. 22b.)

Monstréement. Revue : « Les barons de Camelide eurent assez honte, car ilz sont attains de « faulx jugement, ne oncques ne fist *monstréement* « en la cour du roy Artus. » (Lanc. du Lac, I, f. 134.)

Monstrer. [1° Découvrir : « Lors fut m'amors « descouverte et *monstrée*. » (Couci, VI.) — « Qui « si bele pucele *monstreroit* laide chere. » (Berte, c. XX.)] — « Leur *monstreront* qu'il sevent faire. » (G. Guiart, p. 320.) — 2° Remontrer :

S'il a home en vostre parage
Que l'en vuel le sien tolir...
Vous ne le devez pas s'offrir,
Droiz dit : ce li devez offrir,
Et *monstrer* trestot par loisir. *(Ms. 7615, t. I, f. 110.)*

3° Faire la *monstrée* judiciaire : « Pour une « plainte, ou faute de payement des rentes qui se « font sur les heritages ou maisons, se paye pour « *monstrer* le dit heritage ou maison au doigt et à « l'euil, 34 s. 6 d. » (N. C. G. II, 219.) — 4° [Avoir l'air : « Ha a ! beau frere, quel chose vous fault ? « vous *monstrés* à estre tout tourblé. » (Froissart, XIV, p. 321.)]

Expressions : 1° [« *Monstrer* la parole, » la porter : « Messire Loys de Sancerre *monstra* la parole « et dist. » (Id. XIV, 72.)] — 2° « Il ne lui faut que « *monstrer*. » (Oudin.) — 3° « *Monstrer* à son pere « à faire des enfans. » (Id.) — 4° « *Monstrer* le mou- « choir blanc. » (Cotgr.) — 5° « *Monstrer* semblant « de cruauté, » faire paroitre de la cruauté. (Gloss. sur les Cout. de Beauv.)

Monstreur. Qui montre. (Cotgrave.)

Monstreusement. Monstrueusement. (Rob. Estienne.)

Monstreux. Maitre d'école : « Une petite fille « qui va à l'escole chez un *monstreux*. » (Moyen de parvenir, p. 50.)

Monstruel. Monstrueux : « Par sa malice « *monstruel*. » (Hist. du Th. fr. II, p. 176.)

Monstrueux. « *Monstrueuse* foy en ses paroles, « et une conscience et religion en general, penchant « plutôt vers la superstition que vers l'autre bout. » (Montaigne, Essais, II, p. 20.)

Monstruosité. « L'un et l'autre se donnerent « merveilles de la force et *monstruosité* de c'est « entrepreneur. » (Dom Florès de Grèce, f. 153.)

Monsu. [Moussu : « Une fosse tote reonde Trove « tenebreuse et parfonde, Pleines d'espinois grans « et fiers Et de molt poignans aiglentiers ; Molt « estoit anciene et *monsue* Et si avoit petite issue. » (Rom. de la Rose.)]

1. Mont. [Beaucoup : « Et parloit d'amour *mont* « gracieusement. » (Brun de la Mont. v. 3621.)]

2. Mont. Monde :

El *mont*, à droiture,
N'a si belle creature. *(Poët. av. 1300, t. III, p. 1099.)*
. . . . Veritez est la maçue
Qui tot le *mont* occit et tue. *(Fauchet, p. 606.)*

[« Novele amor..... Me fait chanter de la plus de- « bonaire Qu'on puist el *mont* ne voer ne trouver. » (Couci, II.)]

3. Mont. [I° Montagne : « Dès le *mont* Saint « Michel jusqu'à Chastel Landon. » (Sax. XXV.)]

Du bon roy qui, par maladie
Les *mons* de pierre rapassa,
Et à Parpignan trepassa. *(G. Guiart, f. 9.)*

Expressions : 1° « Faire *mons* et merveilles, » faire l'impossible, aux Vig. de Charles VII, t. II, 85. 2° « Jurer les *mons*, les terres, et les vaus. » (Ms. 7218, f. 146.) — 3° « Au matin les *monts*, au soir les « fonds, » ou bien : « au matin vers les *monts*, au « soir vers les fonds. » (Cotgr.)

4° Robiers, Gillebiers, et Renaus
N'orent de tiere *mons*, ne vaus. *(Mousk. p. 480.)*

5° « Faire les *mons et vaux*, » faire des merveilles.

Là avoit bien deux cens Anglois
Voulans *faire les mons, et vaulx*.
Mais là laisserent leurs harnoys,
Et perdirent biens et chevaulx.
Vigil. de Charles VII, t. II, p. 41.

6° « A *mont*, » par delà :

Et li fius le roi cevaucha
Loeys *à mont*, et en cha. *(Mousk. p. 576.)*

7° [« A *mont*, » en haut : « Ils avoient trouvei « merveilles de diverses bestes sauvages.... qui les « venoient regarder dessus la riviere de l'yaue, « aussi comme ils aloient à *mont*. » (Joinv. § 190.) — 8° « Contre *mont*, » en haut : « Ainsi l'ont fait as « forches contre *mont* sus lever. » (Roncisv. 197.)]

II° [Monceau, tas : « Si comme s'il donne le *mont* « de buce à deniers sés. » (Beauman. LXVIII, f. 7.)] — « Si s'entre occirent par *montz* sans prendre « homme et rançon. » (Percef. IV, f. 82.)

III° [Paquet : « Et mirent le varlet tout en un « *mont* et en le fonde d'un engien. » (Froiss. t. IV, fol. 260.)] — « Cheurent luy et son cheval illecques « tout en un *mont*. » (Froiss. I, f. 226.)

IV° Intérêts : « *Monts* et gains. » (Bouteil. Som. rur. p. 370.)

V° Portion, part : « Du residu de tous les biens « tant meubles comme heritages, soient faits trois « *mons*, par juste inventaire... desquels trois *mons*

« mes... enfans auront les deux parts, et leur mere « la tierce part. » (Bout. Som. rur. p. 876.)

Montable. Qui a de la valeur. (Chron. des ducs de Norm. v. 16834.)

Montagne. Terme de droit. Masse dans le partage d'un cheptel, monceau à partager entre cohéritiers et associés. « Par autre coustume gardée a.... « Vic et Thiézac, quand il est question de partir « ou remplir une *montagne* par teste, la coustume « de faire le compte par testes est, qu'une vache « laictant tendriere, avec son veau, est comptée « pour une teste. » (Cout. Gén. II, p. 482.)

1. Montagner, *v.* 1° Elever en forme de montagne. On lit de la gorge d'une maitresse :

> Quel blanc rocher de Pare, en etofe marbrine,
> Ha tant bien *montagné* cette plaine divine. *(Tahur. 178.)*

2° Se former en montagne :

> On voit souvent au soir *se montagner* les nuées.
> Duverdier, Biblioth. p. 234.

2. Montagner. Montagnard : « Il y a un faucon « qu'on appelle montain ou *montagner*, qui a celà « de propre, qu'il regarde souvent ses pieds, et si « est fort despit. » (Budé, des Oiseaux, f. 114.)]

> Mon Dieu, que de plaisir de voir nos *montagneres*,
> Blanches comme le laict, dispotement legeres
> Bondir en petits saults, reculer, avancer,
> Et de mille façons leurs branles compasser. *(Despor. 592.)*

Montagnette. Petite montagne. (Des Accords, Bigarrures, p. 64.)

Montagnon. Même sens. (Cotgrave.)

Montagu. Nom d'un collège de Paris. « Espar- « vier de *Montagu.* » Poux, à cause de la pauvreté des écoliers. (Cotgrave.)

Montaignar. [Montagnard : « Les cantons d'Uri, « Schwits, Underwalt, Zug, Glaris, Appenzel, qui « sont vraies democraties, et qui retiennent plus « de liberté populaire pour estre *montaignars.* » (Bodin, Rep. II, p. 7.)

Montaigne. [Montagne : « Ainsi ot li rois toute « Normandie à reis de Gaillart, qui trop est forz et « siet ou regart de trois *montaignes.* » (Ménest. de Reims, § 260.)]

Montaigner. Soulever en montagnes : « La « tempeste n'est pas tousjours occupée à *montai-* « *gner* la mer. » (Pèlerin d'Amour, I, p. 261.)

Montaignete. [Petite montagne : « Il assem- « bloit les enfans de son age, puis alloit prendre et « saisir certaine place, comme une petite *montai-* « *gnete.* » (Boucicaut, I, p. 3.)]

Montaigneux. Montueux. (Cotgrave.)

Montaignolle. Petite montagne : « Aurois « monté une *montaignolle* au poinct du jour, pour « me rendre à la plaine. » (Montluc, t. I, p. 380.)

Montain—aine, *adj.* 1° Qui se plait sur les montagnes :

> . . . . Dyane la tres *montainne*
> Qui s'ombrioit à la fontainne. *(Froiss. poës. f. 372.)*

2° Ultramontain : « Les Italiens et *montains.* » (Chr. de S. Denis, t. III, fol. 41.)

Montaison. [Epoque où l'on monte une rivière: « Le premier navire qui viendroit tous les ans à la « *montaison*, chargé de vins. » (Carloix, I, f. 31.)]

Montalant. Espèce de jeu. (Rab. I, p. 147.)

Montance. [Valeur, montant : « Onques li « rialmes ne li valut noiant La blanche coife la « *montance* d'un gant. » (Mort de Garin, p. 93.)]

> La *montance* d'une maille. *(Ms. 7218, f. 202.)*

« La *montance* d'une lieue. » (L. du Lac, II, 41.)

Montanche. [Même sens : « Il ne prisoient « l'empereour le *montanche* d'un denier. » (Villeh. § 635.)]

1. Montant, *adjectif.* 1° Croissant en hauteur. « Les saulx et les autres arbres qui ne sont point « *montans*, dont on est de coustume d'abbatre ou « coupper les branches croissantes sur les testes et « tous les jets qui s'y trouvent, et encore ceux qui « sont dans le bois au dessous de trois ans, suivent « le fief. » (N. C. G. I, p. 596.) — 2° Brave : « Un fil « en ot prou et *montant.* » (Mousk. p. 35.)

2. Montant, *subst.* I° Terme de droit. Crue, excédant : « Si la femme va de vie à trespas, les « heritiers d'elle peuvent prendre la moitié des meu- « bles et acquests commun entre elle et son mary : « et si bon leur semble, peuvent renoncer à leur « ditte communauté dedans huitaine, et eux tenir au « mariage de la femme dont ils sont heritiers ; mais « en ce cas, la tierce partie de la pecune et deniers « que la femme auroit apportez en mariage leur « sera rendue, avec les autres biens par elle appor- « tez, simplement sans aucun *montant.* » (C. G. II, p. 629.) — De là l'expression : « Tiers denier en « *montant* » : « Quant aucun heritage tenus à bor- « delage est entièrement vendu, eschangé, ou « autrement aliéné, le seigneur prend pour son « droit de lods le tier denier en *montant*, qui est la « moitié de la somme totalle de l'achat ou estima- « tion de la chose eschangée. » (N. C. G. III, 1225.) On lit, p. 1226 : « Le *tiers denier en montant* pour « lods ; *verbi gratia*, de vingt livres ils en payent « dix livres. »

II° [Mesure agraire : « Item un *montant* de terre « au bout du prey devant dit, contenant environ un « bon quartier. » (Cart. de Commercy, an. 1497.)]

III° Coup d'escrime ou de raquette, coup d'avant main, opposé à revers ou arrière main : « Cingar « est à son costé, et soufflant de rage, combat « cruellement, donnant des coups orbes à droicte, « à gauche, des revers, des *montans*, il crie à balde « chacun l'oyant. » (Merlin Cocaie, t. I, p. 299.) — « *Montant* de raquette. » (Oudin.)

IV° Partie montante : « Les *montans* d'un lict, du « pied. » (Cotgrave.)

Montauban (Chapeau ou chapelet de). Armure de tête qui se fabriquoit dans la ville de ce nom : « Il estoit l'empereur armé portant à l'archon de sa « selle un *cappeau de Montauban.* » (J. Lefevre de St Remy, Hist. de Charles VI, p. 102.)

Monte. [1° Valeur : « Si que la maille de blanc « halberz tresliz Ne li valut la *monte* d'un samis. »

(Mort de Garin, p. 56.) — « Qui vaille pas la *monte* « d'une alie. » (Id. p. 99.) — « N'en averés vos ja le « *monte* d'un ballois. » (Aiol, v. 7905.) — 2° Intérêt, usure : « A *monte* et à usure si vont prestant. » (Aiol, v. 2667.)] — « Avec ce principal, luy estoyent « dues les *montes*. » (Hist. de la Tois. d'or, II, 207.)

S'il atent paiement, il aura tant de honte,
Jamais n'aura paié le chetel de la *monte* :
Ha ! la li endeté seront si mal venu.
Chantepleure, ms. de S. Germ. f. 104.

.... Je pris mes deniers à *monte*. *(Ms. 7218, f. 219.)*

« Doubles *montes*, » intérêts des intérêts. (Id. f. 244.) — « *Montes montes*, » même sens. (Edit de Ch. VI, de 1389, cité par Du Cange, sous *Montare*.) — 3° Quantité :

.... Les gens des contes,
Les generaux de la justice,
Les gens de la ville, et grans *montes*,
Tous en ordre et belle police. *(Vigil. de Ch. VII, p. 171.)*

4° [Mesure agraire ; voir *montant* II° : « Une « *monte* assise emprès la voye de Laignes Bou- « rieuses d'une part et la chauciée de la maison. » (JJ. 74, p. 519, an. 1343.)] — 5° Montée : « Trouverent « une haulte montaigne, qui avoit bien une lieue « de *monte*. » (Percef. I, fol. 45.) — 6° Action des bêtes qui s'accouplent. « Ils entrerent en chaleur « ne plus ne moins que les chevaux font à la saison « de leur *monte*. » (Charles IX, de la Chasse, p. 4.) — « Au temps de la *monte*, quand on faict saillir les « juments. » (Bouchet, Serées, 408.) — 7° « *Monte* « *monte* l'eschelette, » jeu. (Rab. I, 152.)

Montée, *s.* 1° Montagne :

Quant ung faulcon sain et entier,
A l'aesle viste et legier,
Est la sus en la *montée*,
Il a franchise et liberté. *(Gace de la Bigne, f. 150.)*

Expressions : 1° « A haute *montée* le faix encom- « bre. » (Cotgr.) — 2° « Après grande vallée, rude « *montée*. » (Id.) — 3° « Après grande *montée* « grande vallée. » (Id.)

2° Montoir, degré d'un escalier : « *Montée* de « logis. » (Oudin.) — « *Montée* et vis à monter aux « etages d'une maison. » (Rob. Est. Gramm. fr. p. 84.) — 3° [Eau montée d'un puits salin pour faire du sel : « Nos, Jeans cuens de Bourgoigne et sire de « Salins, façons savoir.... que tant de muyre, come « Estienes sire d'Oiseler nostre frere pourra con- « querir au puis de Laon, tant que à trois *montées* « de muyre. » (Ch. de 1251, dans Du Cange, sous *Montea*.)] — 4° Vol par lequel s'élève l'oiseau de proie. On lit, en parlant du faucon :

Le heron prent il de *montée*. *(Modus, f. 152.)*

5° [Action de monter la gamme : « Une harpe il « tint en ses mains Et harpe le lai d'Orphey ; « Onques nus hom plus n'en oï Et la *montée* et « l'avalée. » (Flore et Blanchefleur, page 862.)] — 6° Montée de la sève : « Le forel de la *montée* qui « doit estre fichée dessus la branche. » (Mod. f. 80.) — 7° [Augmentation de prix : « (Les tisserans) « firent compilations, taquehans, mauveises *mon-* « *tées* et enchierissemens à leurs volentez de leurs « euvres. » (JJ. 59, p. 414, an. 1319.)]

Monte-foy. [Qui fait foi, dans Joinv. L'édition de Wailly indique le § 510, mais le mot composé ne s'y trouve pas.]

Montement. 1° Montant : « Prendre de l'heri- « tage de son voisin jusques au *montement* de la « moitié du dit pied et demy. » (Cout. G. II, p. 795.) — 2° Action de monter. (S. Bern. Serm. ms. p. 92.)

Monteor. [Débarcadère : « Et que fors de la « nef issiez, Et si venez par ça entor Où il a moult « bon *monteor*, Par ou vous porrez bien monter. » (Ren. v. 22908.)]

Montepliement. [Accroissement : « Elle (la « nation des Francs) desirroit plus le *monte-* « *pliement* de la foi, que elle ne faisoit l'accroisse- « ment de la seignourie terrienne. » (Chron. de S. Denis, dom. Bouq. t. III, p. 153.)]

Monteploier. [Multiplier : « Es vous le cheva- « lier ou bonté *monteploie*. » (Gachet.) — « Si « volentiers le *monteplient*. » (G. de Coinsy, ms. 10747, f. 40.)]

Monter. I° *verbe actif*. 1° Elever :

Mors qui les *montez* fez descendre,
Et qui, des cors des rois, fais cendre. *(Ms. 7615, I, 103.)*
Cel jor fu moult le roy engrant
De l'eunor de France *monter*. *(Ms. 6812, f. 74.)*

2° Relever, remettre :

Ses braies *monte*... *(Ms. 7218, f. 68.)*

3° Surmonter :

Le beau faulcon... emprist
A *monter* le second hairon. *(Gace de la Bigne, f. 128.)*

4° [Equiper : « Et leur prioit que chacuns le vol- « sist sieuwir au mieux *montet* et appareillet qu'il « porroit. » (Froiss. II, 109.) — « Tous bien *montet* « et ricement estofet. » (Id. p. 115.)] — « *Monté* « comme un S. Georges. » (Oudin.) — « N'ont « enfant que luy, et pour ce le *montent* ils, et l'ap- « pareillent bien. » (Les Quinze Joyes du Mariage, page 146.)

Tout dis avés esté *montés*,
Et d'abis en hupelandes. *(Froiss. Poës. p. 427.)*

5° [Faire monter à cheval : « Et vinrent sus le « conte et le prisent et quatre chevaliers et le *mon-* « *terent* et puis se misent au retour. » (Froiss. IV, p. 250.)] — 6° Porter des coups en haut :

La *monte* cops, la les devale. *(G. Guiart, f. 256.)*

7° [Enrichir : « Si estoit par usure *montés* et « essauchiés. » (Aiol, v. 7064.)]

II° *verbe neutre*. I° Aller en haut :

Hastivement à la nef vont,
Par l'esciele *montent* amont. *(Ms. 7989 [2], f. 52.)*

« *Monter* au fruit sur un arbre, ou as oisiaux, » monter sur un arbre afin d'en prendre les fruits ou de dénicher les oiseaux. (Beaumanoir, p. 350.)

De là les expressions suivantes : 1° « *Monter* sur « l'asne. » (Cotgrave.) — 2° « N'estois pas si haut « *monté sur mes mulets de coffres*, que je voulusse « faire le prince. » (Mém. de Montluc, I, p. 538.) — 3° « *Monter* en son grand orgueil, » s'enorgueillir. (Chron. de S. Denis, t. I, p. 163.) — 4° « *Monter* au « grenier sans chandelle. » (Cotgr.) — 5° « *Monter*

« à la navire. » (Id.) — 6° « Qui plus haut *monte* « qu'il ne doit, de plus haut chet qu'il ne vou- « droit. » (Id.) — Dans les Poët. avant 1300, t. II, p. 921, on lit : « Ki haut *monte*, de haut descent. »

II° [Monter à cheval, partir : « Jà avoit elle disné « et estoit toute appareillée de *monter* quant « Jehans de Haynnau vint. » (Froiss. t. II, p. 52.)] — « Quand Lancelot fût appareillé comme du *monter*, « il entra en la chambre de la reyne pour prendre « congé. » (Lanc. du Lac, t. III, f. 69.)

III° [S'embarquer : « Et *monterent* à Douvres et « arriverent à Boulogne. » (Id. t. II, p. 26.)

IV° [S'élever, surgir : « Ungs grans troubles « *monta* en la ville. » (Froiss., II, 120.) — « Avint « que haynne *monta* si grande entre messire « Rogier sus le conte de Kent. » (Id. p. 240.)]

Ains *monte* aus premerains es testes,
Qu'il lancent jus les arbalestes. *(G. Guiart. f. 255.)*

V° [Valoir : « Et puisse di dedens l'année furent « il tout secq payet de tout ce que li cheval *mon-* « *toient*. » (Froiss., II, p. 183.)] — « Moult de gens « crient maintes fois guerre qui ne sçaivent que « guerre *monte*. » (Le Cheval. de la Tour, f. 73.)

Je ne sçai rien que amors *monte*,
Ne de ce que vos demandez. *(Fabl. de S. G. p. 247.)*

VI° [Importer : « A moi que *monte ?* » (Renart, v. 414.) — « Ce nous *monte* petite cose. » (Froiss., t. V, p. 102.) — « Jehan, à vous qu'en *monte* dou « savoir. » (Id. VI, 77.)] — S. Bernard dit dans ses Serm. p. 92 : « Ke *montet* ceste paix, » *quid est pax ista?*

VII° Etre comparable : « La plus grande piece ne « *montoit* la paulme. » (Percef. vol. V, f. 12.)

Sachiez que fame ne crient honte ;
Nus hardemens au sien ne *monte*. *(Ms. 7218, f. 241.)*

VIII° Appartenir, regarder : « Coneurent par l'as- « sise du royaume de Jerusalem que le bailliage « *montoit* au dit baill, pour ce que il estoit ainsné « dou conte de braine. » (Assises de Jérus., p. 204.) — « Tant comme *monte* à la question. » (Modus, folio 238.)

Montevin, *s.* Espèce de vaisseau de terre, servant à boire. (Cotgr. ; Bouchet, Serées, liv. I, p. 22.)

Monteure. [Monture : « Il avoit apparilliet « tant d'abis, d'armeures et de *monteures*. » (Froiss. t. IV, p. 281.)]

Montigene. Montagnard. (Cotgr.)

Montignolle. Petite montagne : « Les montai- « gnes et *montignolles*. » (Pelerin d'amour, f. 112.)

Montignos, *adj.* Aubains, étrangers : « *Monti-* « *gnos* qui valent autant à dire que aulbains. » (Pithou, Cout. de Troyes, p. 249.)

Montine. [Jeu, au reg. JJ. 182, p. 74, an. 1450 : « En la ville d'Arras les jeunes compaignons « enfans de bourgois de ladite ville et autres, ont « accoustumé de leur assembler et aler la veille de « la feste des roys es hostelz de leurs voisins des « diz bourgois et autres gens d'icelle ville, et por- « ter par esbatement et joye de la solempnité de « ladite feste aucuns petits joyaulx, dons ou pre- « sens, à son de menestrez ou autres joyeulx instru- « mens, et jouer en l'ostel du bourgois ou autre où « ils entrent, à ung jeu nommé *montine;* et se « iceulx compaignons perdent audit jeu aux gens « dudit hostel où ilz entrent, on les chasse dehors « par esbatement, sans leur donner à boire ; et se « ilz gagnent, on leur donne à boire et ont l'on- « neur. » Ce doit être un jeu de cartes; comparez l'espagnol *monte*.]

Montjoye. Voir Monjoie. 1° Monceau : « Toutes « manieres de menues gens.... entendirent à.... « apporter fagots devant la tente du roy, et en fit « on là une tres grande *montjoye.* » (Froissart, II, p. 257.) — « *Montjoyes* d'arenes mouvantes. » (Ess. de Mont. I, 318.) — « Ils vindrent en la *montjoie* du « chastel ou cele menoit. » (Fabl. de S. Germ. p. 331.) — 2° Enseigne, bannière de S. Denis, puis guide en général :

Il est la voye et seur chemin...
Ou jamais nul ne se fourvoye...
Sa croix nous y sert de *montjoye*. *(Marg. de la M. 246.)*

3° Perfection :

De voir la beauté la *montjoye*,
Vous devriez rire comme nous. *(Marg. de la Marg. 360.)*

4° Abondance : « Hercules conquesta de l'hon- « neur grand *montjoye* d'occire le fier monstre qui « vouloit faire proye d'Hesionne. » (Mém. d'Oliv. de la Marche, liv. II, p. 547.) — 5° Cri de victoire, de ralliement. (Voir Monjoie) : « Le comte (de Charo- « lois) rompit seize ou dix huit lances... chacun lui « donna le bruit de ceste jouste, et lui fut le soir « présenté le pris par deux princesses ; et fut crié « *montjoye* par les heraulx moult hautement. » (Mém. d'Olivier de la Marche, liv. I, p. 338.) — Les partisans du roy Jean prisonnier, et de son fils régent, crioient dans Paris : « *Montjoye* au riche « roy, et au duc regent. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 111.)

Montoir. [Grosse pierre pour monter plus aisément à cheval ; au moyen-âge, le synonyme était perron : « Entre lesquels murs (du Louvre, dans les « environs de la rue Froidmantel et de Champflore) « est le *montoir* du roi et de la reine. » (Compte des bâtiments royaux, an. 1368.) — « Pour ung « *montoir* qu'il avoit fait faire pour monter m. d. s. « à cheval. » (Ducs de Bourgog. n° 4929, an. 1427.)] — « Se renger au *montoir*, » cela se dit par métaphore d'une fille qui se laisse embrasser. (Cotgr.)

Montonage—enage. [Droit sur les moutons, dans la Coutume de Montreuil et aux Ordonn., III, p. 223, an. 1358. Voir Moutonnage.]

Montorgueil. Nom allégorique : « Vaine « gloire se parti de Maliferne, et s'en alla à *Mon-* « *torgueil*, et la trouva orgueil le roy des vices qui « estoit en son palais. » (Modus, f. 250.)

Montouer. [1° Montoir : « En la cour de nostre « palais royal à Paris, entre la pierre de marbre, « nostre *montouer* et nostre audience. » (JJ. 114, p. 289, an. 1378.)] — 2° Le côté gauche du cheval : « Fait semblant de descendre de cheval, et quand

1. Moraine. [Morillon : « Primaut qui plus « vesiez fu, Prist la huche, et à quelque paine, En « a brisée la *moraine.* » (Renart, v. 3114.)]

2. Moraine. [Laine enlevée de la peau d'un mouton mort de maladie. (D. C. sous *Morina.*)]

3. Moraine. Marraine (?).

Vous dame de toz angles,
Doiene et souveraine
Par dessus les apostles,
Soiez por moi *moraine :*
Met m'ame avoec les angles. *(Ms. 7218, f. 171.)*

Moraligier. [Moraliser, compiler les faits merveilleux relatifs à l'histoire des animaux, comme Richart de Fournival et les autres auteurs de bestiaires, les métamorphoses d'Ovide, comme Philippe de Vitry, leur donner la valeur de la tradition et y reconnaître des présages et signes moraux en rapport avec le mystère de la Rédemption.] — « *Moraligier* les bestes. » (Modus, f. 3.)

Moraliser. Même sens : « Fiction *moralisée.* » (Desch. f. 321 c.)

Moraliseur. Qui moralise. (Cotgrave.)

Moralité. [1° Caractère, mœurs : « Si comme « la cire reçoit la figure dou seel, tout autressi la « *moralité* des homes est formée par exemple. » (Brunet. Lat. Trés. 466.)] — 2° Bon sens : « Furieux « retourné à *moralité.* » (Bouteil. Som. rur. 194.) — 3° Soumission : « Pour la faction, et prudence de « Pompée, toute la cité fut remise à *moralité.* » (Tri. des IX Preux, p. 355.) — 4° [Moralité, sorte de poème dramatique, allégorie morale mise en action ; telle est la moralité de *mundus, caro* et *dæmonia.* D'autres sont de véritables paraboles, comme celles de l'*Enfant prodigue* et du *Mauvais riche.* Les dernières veulent mettre en lumière une vertu : « *Moralité* ou histoire rommaine d'une femme qui « avoit voulu trahir la cité de Romme, et comme sa « fille la nourrit six sepmaines de son lait en pri- « son... » — « Fais ès villes et ès cités, Fainctes, « jeux et *moralitez.* » (Villon, p. 87.) — « Certaine « *moralité* ou farce, que les escolliers de Pontoise « avoient fait, ainsi qu'il est de coustume. » (JJ. 201, p. 189, an. 1477.)] — « Nos *moralitez* tiennent « lieu entre nous de tragedies et comedies indiffe- « remment, et nos farces sont vrayment ce que les « Latins ont appellé mimes ou priapées, la fin et « l'effet desquels estoit un ris dissolu, et pour ce, « toute licence et lascivie y estoit admise comme « elle est aujourd'huy en nos farces. » (Art. poët. de Sibilet, liv. II. fol. 124.) — « Quand monologue « passe deux cens vers, c'est trop : farces et sottises, « cinq cens, *moralitez* mil, ou douze cens au plus. » (Duverd. Biblioth. p. 427.)

J'ay leu et veu une *moralité,*
C'un chascuns puet assez avoir advis. *(Desch. f, 9.)*

Morans, *adj.* « Faucons *morans,* lesquels on « prent sur la falaise de la mer, que nous avons « nommé pelerins, parce qu'ils n'ont gueres esté, « ne sejourné en leur pays. » (Budé, des Ois. 122.)

Moraulx. Ouvrages de morale. « Voluntiers me « delecte à lire les *moraulx* de Plutarche. » (Rabel. t. II, p. 93.)

Morbement. [Mollement : « Oïl, il l'avoa voire- « ment, mais il sembla au duc que ce fust assés « *morbement.* » (Froiss. IX, p. 425.)]

Morbieu. Morbleu, dans le Franc Archer de Bagnolet, p. 39.

Morbifique. Qui cause des maladies. (Cotgr.)

Morbilles. Rougeole. (Id.)

Morbolisant, *adj.* « Il ressembloit ces vieux « sergens du Chastellet, qui ont fait faire leur barbe « de pipeux, je cuidois dire depuis peu, aussi sça- « voit-il de vilaines fessées de prudence, tesmoins « les *morbolisantes* estafilades de discretion que « l'on reconnoissoit aux cicatrices de sa felonie. » (Moyen de parvenir, p. 15.)

Morceau, Morcel. [I° Bouchée, par suite repas : « Chansonnettes, mos, fableaux, Pour gaigner « les bons *morceaux.* » (Hist. litt. de la France, XXIV, fol. 449.) — « Et quelque gros *morcel* qui y « soit, il convient qu'il passe outre le neu de la « gorge. » (Mén. I, f. 3.)]

En la ville n'a bon *morcel*
Don vos n'aiez, se vos volez. *(Ms. 7615, I. f. 105.)*

Expressions : 1° « Le *morceau* d'Adam, » le nœud de la gorge. (Oudin.) — 2° « Le *morceau* de la nour- « rice. » (Id.) — 3° « Le *morceau* honteux. » (Id.) — 4° « Avoir toujours le *morceau* au bec. » (Id.) — 5° « Se courroucer contre ses *morceaux.* » (Cotgr.) — 6° « Croupir aux escoutes de gras *morceaux.* » (Id.) — 7° « Les premiers *morceaux* nuisent aux « derniers. » (Oud.) — 8° « Arracher les *morceaux* « de la bouche de quelqu'un. » (Id.) — 9° « A *mor-* « *ceau* restif, esperon de vin. » (Cotgr.) — 10° « Au « serviteur le *morceau* d'honneur. » (Id.)

II° [Sortilège : « Perrette la Baudoyne empoisonna « le suppliant et lui bailla un mauvais *morceau,* « tellement que à cause de ce et depuis ledit temps « il ne s'est peu, ne ne peut aider, labourer, ne « gaigner sa vie. » (JJ. 206, p. 554, an. 1480.)]

Morcelaire. Morcelé. (Cotgrave.)

Morcelet. Petit morceau :

Du pain, ou *morcelet,* ou pièce. *(Ms. 7218, f. 4.)*

Morcereus. Qu'on peut morceler : « Caus fer « n'est mie *morcereus.* » (Ms. 7989 ², f. 45.)

Morcillant. Mordant, piquant : « Œil *morcil-* « *lant.* » (Cotgrave.)

Mord. Morsure :

Quand je presse, en baisant, la levre
A petits *mords.* *(Remi Belleau, Berg. p. 134.)*

Mordacité. Qualité corrosive. (Cotgrave.)

1. Mordant—aunt. [*Subst.* I° On lit au Gloss. de De Laborde : « Le *mordant* n'est pas l'ardillon « de la boucle, comme on le dit dans le Gloss. de « Du Cange, et encore moins le mors ou mors de « chappe... C'est la pièce de métal qui s'applique à « l'extrémité de cette partie de la ceinture qu'on « laissait pendre, après le nœud formé autour de la

« boucle, de trente centimètres chez les hommes, « jusqu'à terre chez les femmes. » Dans le Guide du langage, de Gautier de Biblesworth, on distingue la boucle, l'ardillon, le *mordant* et la courroie : « Femme par homme est enceynte, Et de une ceyn- « ture est ceynte; De la ceynture le pendaunt Passe « parmi le *mordaunt* Q'einsy doit le hardiloun « Passer par tru de subiloun. »] — « Pour faire et « forgier la garnison toute blanche d'une espée dont « l'alemelle estoit à fenestres. C'est assavoir faire « la croix, le pommel, la boucle et le *mordant* et « un coipel. » (Compt. de 1352.) — « La grande « espée de parment du roy, dont le pommeau, la « croix ou croisée, la boucle, le *mordant*, et la bou- « terole de la gaine estoient de fin or. » (J. Chart. Hist. de Ch. VII, p. 181.) — [Le mordant est donc un bijou ; il est orné de pierres, de perles et d'or : « Une petite ceinture qui fu à la royne Jehanne de « Bourbon, dont la boucle et le *mordant* sont d'or « et garniz de perles. » (Inv. de Charles V, 1380.) — « D'une pierre estoit li *mordens* qui garissoit du « mal des dens. » (Rose.)]

II° [Fermoir : « Un *mordant* d'argent à livre. » (JJ. 148, p. 315, an. 1395.)]

2. Mordant. *adj.* 1° Qui mord : « Bestes *mor-* « *danz.* » (Gast. Phéb. p. 63.) — [2° Dont la parole mord en quelque sorte : « Car veez cum li peres « chastie sun enfant Par mult dulce parole e par « aspre e *mordant.* » (Th. de Cantorb. p. 78.)] — 3° Avide : « Or avoit-il avecques luy gens qui ne « demandoyent qu'a gaigner, et tous *mordanz*, « auxquels departoit esgallement les butins. » (J. d'Auton, fol. 22.)

Mordement. [*Adv.*, en mordant, dans D. C. sous *Rosim.*]

Morden. [Chatnage, dans une muraille : « Una « nova turris, quæ exeat extra murum per unam « cannam, et fiat in latitudine, prout protenditur « de una *morden* in altera *morden* dicti antiqui « muri. » (Ord. II, p. 195, an. 1357.)]

Mordeor. Qui aime à mordre, caustique :

Li frere precheor
. . . . Sont *mordeor.* *(Ms. 7615, I, f. 64.)*

Mordere. Meurtrier :

Fel, desloiaus, et faus *mordere.* *(Ph. Mousk. p. 212.)*

Mordiable. Par la mort du diable. (Oudin.)

Mordication, *s.* Action de mordre. (Cotgr.)

Mordienne. Mordieu, juron. (Cotgr.) — « Par « la *mordienne.* » (Rabelais, IV, f. 57.)

Mordiller. Mordre légèrement et fréquemment : « *Mordillante* secousse. » (A. Jamyn, p. 255.)

Ha Dieu qu'il fait bon *mordiller*
Ces belles roses, et piller
Un million de mignardises. *(J. Tahur. p. 271.)*

Mordillure. Action de mordiller :

Par petites chatouillures,
Et mignardes *mordillures*,
De sa bouche elle me bat. *(Durant. Poës. p. 105.)*

Mordong. Espèce de jurement : « *Par la mor-* « *dong*, toutes les femmes sont putains. » (Moy. de parvenir, p. 55.)

Mordre. [1° Mordre : « Et destre braz li *morst* « uns urs. » (Rol. v. 727). — « E porc e chien le « *mordent* e defulent. » (Id. v. 2951).]

Ains que la mort nos *mort*,
Qui tot *mort*, et devore. *(Ms. 7615, t. II, f. 144.)*

Depuis le temps qu'Eve *mort* en la pomme. *(Desch. 143.)*

Là sans estre *mort* de fourmi,
Un petitet mi endormi. *(Ms. 6812, f. 61.)*

Cil Diex qui par sa mort
Vost la mort d'enfer *mordre.* *(Ms. 7615, I, f. 64.)*

2° [Causer du remords : « Penssons que, quant « li homs est en travail de mort, Ses biens ne ses « richesses n'i valent un chat mort, Ne li pueent « oster l'angoisse qui le *mort.* » (J. de Meung, Test. page 315.)] — 3° Critiquer : « Reprendre de *mordre.* » (Ms. 7615, I, f. 319.)

Cui blef ne faut
Sovant puet *mordre.* *(Id. f. 67.)*

4° Atteindre : « Briement les nommerai sans ordre, « Por plus tost à ma rime *mordre.* » (Rose, V. 10488.) — « Ils approucherent près d'une lieu d'Estallon, « sans ce que le jouvencel et sa compaignie y puis- « sent riens *mordre*, tant allerent serrez en belle « ordonnance. » (Le Jouvenc. p. 223.)

Expressions : [1° « (A la bataille de Montlhery) du « costé du roy fust un homme d'estat qui s'enfuit « jusques à Luzignan, sans repaistre et du costé « du comte de Charolois, un autre homme de bien « jusques au Quesnoy le Comte ; ces deux n'avoient « garde de se *mordre* l'un l'autre. » (Commin. Mém. I, p. 4.)] — 2° « A present, quand on voit quelqu'un « à la cour avec l'habillement de l'an précedent, on « lui dit : *nous le connoissons bien, il ne nous* « *mordra pas;* c'est un fruit surané, et par telles moc- « queries, il est contraint de le quitter. » (La Noue, Disc. polit. et mil. p. 195.) — 3° *Mordre* à la grape. » (Oudin). — 4° « L'on est aussi bien *mordu* d'un chien « que d'un chat. » (Caquets de l'accouchée, p. 136.) — 5° « Se *mordre* les doigts, ou les pouces. » (Oud.) — 6° « On ne sçait qui *mord*, ni qui rue. » (Rab. III, page 12.) — 7° « Tel rit qui *mord.* » (Cotgr.) — 8° « Avoir plus grande envie de *mordre* que de ruer. » (Oudin). — 9° « *Mordre* au baston pour le faire *mor-* « *dre.* » (Cotgr.) — 10° « Chien qui abboye ne *mord* « pas. » — 11° « Homme mort *mord* jusques, et par « delà la mort. » — 12° « Homme mort ne *mord* « pas. » — 13° « Mauvais chien ne trouve où *mor-* « *dre.* » — 14° « Tel estrille fauveau, qui puis le « *mord.* » (Id.)

15° Qui paist gaignon de pain,
Tost est *mors* en la mein. *(Prov. du Cte de Bret. 114.)*

Mordreur. Meurtrier :

. . . . Grant foison d'ames dampnées
Qui en enfer sont ostelées,
De champions et de *mordreurs*
Et de larrons, et de robeurs,
Faus peseur, faus mesureur. *(Ms. 7218, f. 242.)*

Mordrier. Meurtrier : « Cas *mordrier* », crime d'assassinat, au C. G. II, 93.

Mordrir. [Tuer : « Les pelerins *mordrissent* à « doel et à pechié. » (Aiol, v. 6655.)]

1. More. [Mûre : « Lors fu plus noirs que *more* « de morer. » (Aubri, p. 154ᵃ). — « Par icellui Dieu « qui ne meut se vous jamés parlés à li Vous en « aurés le vis pali, Voires certes plus non que *more.* » (Rose, v. 8379.)]

2. More. [1° Maure ou nègre : « Comme un *more* « me puet on figurer. » (Desch. f. 205.) — « Il se « mit sur ses vieux jours à aimer une *More* qu'il « aima et tint en ses delices, de telle sorte qu'il « dedaigna toutes sortes de beautez et toutes autres « dames honnestes. » (Brant. Cap. fr. IV, 349.)

Expressions : 1° « Il a esté pris comme le *More.* » Louis XII fit enfermer dans la tour de Loches Ludovic, duc de Milan, surnommé le *More.* (Cotgr.) — 2° « Le pauvret ne fut esloigné de nous de beau- « coup qu'il ne fust *grippé comme le More Comil.* » (Contes d'Eutrapel, p. 304.)

II° De couleur brune : « Deux volumes couvers de « veluyau *moré.* » (Invent. des livres de Charles V, art. 848.)

1. Moré. [Hydromel : « On vent chaiens boin « vin et boin *morés.* » (Aiol, v. 2545.) — « Lequel « Bertier faisoit taverne d'un beuvrage fait de miel « et d'eaue que l'en appelle *moré.* » (JJ. 166, p. 282, an. 1412.)]

Moult furent servi richement
De plusors més, et de bons vins ;
De forz *morez*, de clarez fins. *(Ms. 7615, II, f. 176.)*

[Ce breuvage avait une couleur brune, comme les Mores.]

2. Moré, *Participe.* Demeuré, resté.

Ni a plus cevalier *morés*,
Quant la mort a ces II ocis. *(Mousk. p. 817.)*

Moreau, *Adjectif et subst.* Noir, cheval noir : « Peu de *moreaux pareils.* » (Brant. Cap. fr. I, 94.)

Qui belles amours a souvent sy les remue
L'autrier quant chevauchoye à Paris la grant rue
Sur mon cheval *moreau* qui souvent sault et rue.
Chansons du XVᵉ siècle, page 102.

Pesante nuit, gallope tes *moreaux*,
Haste ton cours par l'humide carriere. *(Jamin, p. 63.)*

« Tire toy arriere, *moreau* rue. » Horace disoit : *fœnum habet in cornu, longe fuge.* (L'Amant rendu cordel. p. 585.)

Morée. 1° Cerise. (Cotgr.). — 2° Etoffe brune : [« Trois aulnes d'escarlate *morée* à faire chausses. » (Mandem. de Charles V, 1373, p. 533.)] — « 44 aunes « de sanguine *morée*, et de bruns marbrez. » (Du Cange, sous *Miles.*)

Moreillon. Raisin noir et doux : « Trois manie- « res de vin, c'hest à savoir, vin fourmentel, vin de « *moreillons*, et vin de gros noirs. Le vin de four- « mentel, à le mesure de Clermont, doit estre « prisé, chascun mui, douze sols de rente, et le vin « de *moreillons*, chascun mui, neuf sols de rente « chascun an, et le vin de gros noirs, ou de goix, « chascun mui, six sols de rente ». (Beaum. p. 141.)

Moreine. [Murène : « *Moreine* est apelée porce « que ele se ploie en meint cercles ; de quoi li « pescheor dient que toutes *moreines* sont femeles, « et que ele conçoit de serpent. » (Brun. Latin, Trésor, p. 184.)]

1. Morel. [Noir et cheval noir : « Et fu monteiz « sous un cheval *morel* amblant. » (Ménestrel de Reims § 320.) — « Si issi hors as chans sur .I. *morel* « coursier. » (Brun, v. 2074.) — « Et ce que je di de « *morele* Et de Fauvel et de Fauvele, Et de liart et « de *morel*, Di ge de vache et de torel. » (Rose).] — Charles V envoya à l'empereur qui vint le visiter à Paris en 1377, et à son fils, chacun un « destrier « *morel*, et le leur donna appensement, d'ung poil « qui est la plus longue, et à l'opposite du blanc », à cause que l'empereur avait coutume de faire ses entrées dans les villes de ses états sur un cheval blanc, et qu'il ne vouloit pas qu'il y eût rien qui ressemblât à la domination dans son entrée à Paris. (Chron. de Sᵗ Den. III, f. 35.)

2. Morel. Moral :

De philosophie *morele*
Et celle qui est naturele. *(Desch. f. 419.)*

Morele. Femme more :

. . . . Se plus foulz n'estiez
Que franche *morele*,
Ja ainsi ne respondriez. *(Vatic. nº 1522, f. 154.)*

Morelle. Plante de la famille des solanées : « Jus « de *morelle* ou d'aluine. » (Budé, des Oiseaux, p. 120.)

Morene. Hémorrhoïdes. (Cotgr.)

Morengue. Espèce d'olive. (Cotgr.)

Morenne. [« Une petite bourse de soye, garnie « de petites *morennes* ou sonnettes d'argent. » (JJ. 142, p. 284, an. 1392).]

Morens, *adj.* « Faulcons *morens*, qui ont esté « prins sur la faloise de la mer en loingtain pays... « qui sont nommez pelerins. » (Mod. f. 58.)

Morequin. [« Cinq aulnes de drap noir, appelé « *morequin*, du pris l'aulne de .XXV. sols tourn. » (JJ. 183, p. 209, an. 1456.)]

Morer. [Mûrier : « Lors fu plus noirs que more « de *morer.* » (Aubri, p. 154ᵇ).]

Moresque. 1° Danse espagnole ou moresque : « Jeux, montres, masques, *moresques.* » (Débat de folie et d'amour, p. 102ᵇ). — [2° Monnaie espagnole : « Ils sont courrouchiés de ce que ils me donnerent « dix *moresques* à si petit de peyne. » (Froissard, XI, p. 427.)] — Elle valait un florin : « Allez, dit-il au « herault, et faites bien la besogne, et nous vous « donnerons vingt *moresques* : quand le herault oüit « parler le preud'homme, et promettre vingt florins, « il fut resjouy, et dit, ça les florins, et tantost luy « furent baillées. » (Froiss. liv. III, p. 140.)

Moresse, *subst. fém.* Amorce. [Il vaudrait mieux lire *l'amorsse*]. « Tant plus fera froit, de « nege, ou de glace, et plus voulentiers viendront « à la *moresse*.... manger, et en celle place tu ten- « dras ton tomberel lequel descendra tout par luy « quant le chevreul tirera à la viande que tu luy « auras donnée. » (Mod. f. 53.)

Moretaigne, *subst.* Mauritanie.

Il a plus noir du chief la chaigne
Que n'est un Mor de *Moretaigne.* (*Blanch. f. 186.*)

Moreton. Peut-être blaireau :

Si vous prie que nous regardon
Si deça vole le faucon,
Et prenne blaire ou *moreton.* (*G. de la Bigne, f. 109.*)

Morfe. Ripaille, en argot : « L'un de nous condamné payer sa bien venue, et faire la *morfe,* « invita aussi messieurs nos maistres. » (Contes d'Eutrap. p. 356.)

Morfiaillé. Mangé goulûment, dans Rab. I, 28.

Morfiailleres. Gourmand. (Cotgr.)

Morfier. Manger goulûment. (Le Duchat, sur Rab. I, p. 28.)

1. Morfil, *subst.* 1° Fil lâche : « Quand vous « tendrez (les panneaux pour loup) vous leur don« nerez beaucoup de *morfil* ; je veux dire qu'il faut « retirer du panneau en l'etendant assez pour estre « lasche, affin que le loup s'y maille, et s'y « embrouille. » (Salnove, Vén. p. 276.) — 2° Aspérités microscopiques d'une lame fraichement repassée : « Le *morfil* d'un couteau. » (Cotgr.)

2. Morfil. Ivoire. (Oudin). En espagnol *morfil,* mot d'origine arabe.

Morfondement, *s.* Rhume : « Si l'apoplexie « assoupit et esteint tout à fait la veue de nostre « intelligence, il ne faut pas douter que le *morfon« dement* ne l'éblouisse. » (Mont. Ess. t. II, p. 426.)

Morfondre. [1° Prendre un coryza nasal, en parlant du cheval : « S'aucun cheval est *morfondu,* « il le convient tantost faire seigner des jambes « devant au plus bas, et au hault du plat des cuis« ses, et recueillir le sang, et d'icellui oindre les « piés, puis torchier de foing mouillé. » (Ménag. II, p. 3.) — « Eux et leurs chevaux, après la grand « chaleur du soleil que il auront eue le jour, *mor« fondront,* ne jà ne s'en sauront garder. » (Froiss. éd. Buchon, II, III, 61.)] — 2° Prendre froid :

Sans nul taudis, couverture, et auvent,
Voyre en peril eminent de *morfondre.* (*Cretin, p. 187.*)

Morfondu. Homme incommodé de biens. (Oud.)

Morfonture. [Catarrhe nasal, coryza des chevaux : « Et porra estre que l'un de ses chevaulx se « recroira, ou demourra par aucun accident de « *morfonture,* de releveure ou d'aultre chose. » (Les Quinze Joyes du Mariage, p. 82.)]

1. Morgant. [Fermail (voir MORDANT) : « Une « çainture avoit de fin or reluisant A pieres pre« cieuses, tout jusques au *morgant.* » (Gachet.) — « Item, une seinture d'un rouge tissu, la bocle, le « *morgant* et trois cloux d'or. » (Livre des Métiers, p. 64.)] — « Le pommeau, la croix, la blouque, le « *morgant,* et la bouterole de la gaine estoient cou« vertes de veloux azur. » (Monstrelet, III, p. 22.)

2. Morgant. Qui a de la morgue : « Si dedai« gneux et si *morgant.* » (Mont. Ess. t. III, p. 262.)

Morgeline. Mouron. (Cotgr.)

Morgengave. [Présent du matin, de l'allemand *Morgengabe.* Don en terres, argent, bijoux, que, d'après la coutume germanique, le mari faisait à sa femme le lendemain des noces. Ce morgengab était la propriété de la femme et se transforma en douaire ou *vivelot :* « Com Raouls, jadix roys des « Romains, nostres tres chiers sires et amez com« peins, hait promis doner à nos, pour nos et pour « nos hoirs, en don fait au matin, que l'on appele « vulgaument, selonc les us d'Alemaigne, *morgen« gave,* trois mile marcs d'argent. » (Hist. de Bourg. preuves, t. II, p. 122, an. 1305.)]

1. Morgue. [Mine, contenance : « Jupiter, con« tournant la teste comme un singe qui avalle pil« lules, feit une *morgue* tant espouvantable que le « grand Olympe trembla. » (Rabel. Pantagr. t. IV, nouv. Prol.)] — « Le roy pensoit que c'estoit quel« que honneste gentilhomme et d'apparence à le voir « si resolu, et tenir si bonne *morgue.* » (Apol. d'Hérod. p. 155.) — 2° Railleries : « Exposé à la *morgue* d'une « assemblée. » (Favin, Th. d'honn., t. II, p. 745.)

2. Morgue. [Nom de fée ; Morgane, sœur d'Arthur et élève de Merlin : « Sire, dit li varlés, « c'est verité prouvée Que la cousine Artu, c'on dit « *Morgue* la fée Qui d'Ogier le Danois fu moult lonc « temps privée. » (Brun. v. 3251.)]

Là le trouverent .IIII. fées
Moult cortoises, et moult sencées,
Si li donerent tel entret,
Dont il redrece maint contret :
En cel entret à une rée,
Que li dona *Morgue* la fée. (*Fabl. de S. G. f. 64.*)

3. Morgue. Petite chambre à l'entrée d'une prison, où le prisonnier est d'abord enfermé pour être reconnu des guichetiers. (Cotgr.)

Morguer. Narguer : « Cela vient d'un naturel « altier et farouche dont ils *morguent* et desdai« gnent les autres hommes. » (Charron, Sagesse, p. 262.) — « Qui *morgue* le ciel et fait gambades à « la terre. » (Cotgr.)

Morgue-soupe. Gourmand, dédaigneux de soupe. (Cotgr.)

Morgueur. « Celuy qui tient le guichet de la « morgue, il y a toujours deux ou trois *morgueurs* « dans les grandes prisons. » (Cotgr.)

Morgueux. Qui fait la mine. (Cotgr.)

Morguoy. Juron, le même que morguienne. (Oudin.)

Moriane. [Mauritanie, ou plutôt le val de Moriane de la Chanson de Roland, v. 2318 : « Carles « estoit es vals de *Moriane.* »]

Et Hongrerie et *Moriane,*
Et Puille, et Calabre, et Toscane. (*Ms. 7218, f. 4.*)

Morianne. [Poupée représentant une Moresque et servant de cimier à un heaume de tournoi : « Portoit sur son heaume un *morianne.* » (Math. de Coucy, Hist. de Charles VII, p. 680.)]

Moricaut. Brun comme un Morisque : « D'au« cuns *moricauts* passent bien les blonds en beauté, « comme les femmes brunes passent les blondes. » (Brant. Cap. Fr. t. I, p. 341.) — « (Henri II) estoit

« beau, encore qu'il fust un peu *mauricaut;* mais « ce teint brun en effaçoit bien d'autres plus « blancs. » (Id. t. II, p. 59.)

Morié. Perte, dommage :

Et ne fut mie grand *morie*
S'elle morut, ne grant pechié. *(La Rose, cité par Borel.)*

Moriel. [Cheval noir : « Et ly roys Lucquabiel « siet sur le noir *moriel.* » (Gachet.)]

Là furent destrier à lagan ;
Cil prent ferrant, et cil *moriel*,
Et cil vairon. *(P. Mouskes, p. 185.)*

Morien. 1° Maure : « Escu à la *morienne.* » (Percef., vol. VI, f. 36.) — 2° Troupes de Ludovic le More : « Les estradiots du seigneur Ludovic n'es- « toyent par les François mis à l'espargne, aussi « n'estoyent les François par les *moriens* laissez à « repos. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 94.)

Morier. [Mûrier : « Li ors sont tapiz ès rochiers « E li dragon ès noirs *moriers.* » (Parton., v. 5889.) « E ocist en grisille les lur vignes, et les *moriers* « d'els engeleda. » (*Lib. psalm.*, p. 109.)] — « Les « *moriers* ne porterent nulles mores en 1435. » (Journ. de Paris, sous Charles VII, p. 162.)

Moriginé, *adj.* Qui a de bonnes mœurs : « *Mo- « riginé*, et de raison garni. » (Percef, II, f. 88.) — « Vaillant aux armes et bien *moriginé.* » (Boucic., t. III, p. 1.)

Morille. Maladie du cheval. Le chien de Froissart dit à son cheval dont il envie la condition :

.... Tu te dois bien plaindre :
Ains qu'on puist la chandele estaindre,
On te frote, grate, et estrille,
Et te cueure on pour la *morille.* *(Froiss. Poës. p. 82.)*

Morillon. 1° « Raisin noir, dont on fait bon vin « à Orleans, Paris, et aillieurs. » (Monet.) — [« Ung « traict but de vin *morillon.* » (Vill. p. 100.)] — [« Buvons, buvons de ceste purée Qui est degoutée « De ces *morillons.* » (Rev. Crit. 5° année, 2° semestre, p. 386, XIV° s.)] — 2° Canard de couleur noire :

Enprès vinrent deus *morillons*,
En une broche coste à coste. *(Bat. de Quaresme, f. 92.)*

3° Champignon, morille :

L'une a visaige de marmotz,
Enluminé de vermillon,
Et l'autre sent l'ombre des brots,
Ou la *graine de morillon.* *(Coquillart, p. 63.)*

1. Morine, s Marée, mer : « Et en esté sera sus « les pors la *morine.* » (Ms. 7218, f. 207.)

2. Morine. [1° Mortalité des bestiaux, aux Ord. t. VII, 253, an. 1360. — 2° Laine coupée sur la peau d'un animal mort de maladie. (Du Cange, sous *Morina*, 1.)]

Morion. [1° Casque à jugulaires et à crête continue, aux bords rabattus sur les yeux; si les bords étaient relevés, on le nommait cabasset : « Deux « capporaulx d'harquebusiers portans *morions*, « chacun 18 livres. » (Ordonn. du 12 déc. 1553.)] — « Dedans chacune cage avoit six soldats avec jaques « et manches de mailles, le *morion*, l'espée, le poi- « gnart, et la rondelle. » (Mém. de Du Bellay, f. 299.) — 2° Punition militaire; elle consistait en coups de hallebarde donnés dans le corps de garde. (Daniel, Milice française, t. II, p. 588.)

Morionné. [Coiffé d'un morion : « Cinq anspes- « sades harquebusiers *morionnez*, chacun 8 livres. » (Ord. du 12 déc. 1553.)]

Morir. 1° Mourir :

Riens ne puet avenir
Si bien con au *morir.* *(Marcoul et Salem. f. 116.)*

Fai com deusses tost *morir*,...
Con deusses vivre toz dis. *(Fabl. de S. G. f. 14.)*

Clers suige voirement, estre en devez joiant,
Tos vos ferai confés aucui en *moriant.* *(Parton. f. 171.)*

..... Assez d'ordure en pain mirent,
Dont le plus de la gent *morirent.* *(Ms. 6812, f. 89.)*

2° [Tuer : « Se par leur vasselaige il ne se fuis- « sent hardiement tenu et deffendu, il euissent esté « tout mort et sans remede. » (Froiss. t. II, p. 417.)]

Morisager. [Apprécier : « Et a ledit seigneur « de Buffaloise court et usaige,... laquelle court et « usaige feust *morisagée* et jugie valoir de rente « .xx. solz tournoiz. » (JJ. 128, p. 51, an. 1385.)]

Moriscle. [Monnaie d'Espagne; voir Moresque : « Icellui prisonnier n'avoit que or d'Espaigne, c'est « assavoir *moriscles*, jusques la somme de quatre « cenz soixante et cinq. » (JJ. 151, p. 255, an. 1397.)]

Morisque. 1° Mores d'Espagne : « Les *Moris- « ques*... s'estoient, du temps du feu roy, adressez « à monsieur de la Force, avec offre de se rebeller « en Espagne. » (Mém. de Bassompierre, p. 316.) — 2° [Monnaie : « Une grant piece de monnoie d'or, « nommée double *morisque* d'Espaigne. » (Ducs de Bourgogne, n° 4182, an. 1420.)] — 3° Voile : « Le « vent ouest nord ouest commença à enfler les voi- « les, papefils, *morisques* et trinquets. » (Rabelais, t. IV, p. 273.) — 4° Danse, mascarade : « (Au festin « des ambassadeurs de Bohême) il y eut des entre- « mets de *morisques*, mommeries. » (J. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 296.) — « Fol de *morisque.* » (Rabel. t. III, p. 206.) — [« Se midrent à dancer par « maniere de *morisque*,... et se habillerent les uns « de chanvre, les autres retournerent leurs robbes « à l'envers et les autres se habillerent diversement, « ainsi que à chacun venoit à appetit. » (JJ. 205, p. 331, an. 1479.)] — 5° [« A la *morisque*, » en forme d'arabesques : « Deux tableaux de bonne paincture « d'une mesme grandeur, le bord ouvré à la *moris- « que.* » (Inv. de Charles Quint, p. 1536.)]

Morlain—an. Espèce de monnoie, ainsi appelée parce qu'on la battoit dans la ville de Morlas, capitale du Béarn : « La livre *morlane* excedoit la « tournoise, non seulement du parisis, qui est un « cinquieme de plus, mais d'un triple, c'est à dire « qu'une livre *morlane* en valois trois de tournoise, « et par conséquent les sols et deniers *morlans* « etoient de la valeur de trois sols et de trois « deniers tournois. » (Boullainv., Ess. sur la Nobl. p. 158.) — « Quatre cens sols *morlans* valent « soixante livres tournoises. » (N. C. G. IV, p. 906.) — « En lui priant que s'il veoit (Audet Baragin) il « l'arrestast à sa requeste sur peine de .VI. *mor-*

(Id.) — 2° [Agrafe qui retient sur la poitrine les bords de la chappe : « .III. chapes à *mors* d'argent « esmaillées. » (Nouv. Comptes de l'Arg. f. 65.) — « Deux *mors* de chappe, en un estuy de cuir bouly, « lesquels sont d'une gesine de Nostre Dame esmail- « liez de Flandre, de Dreux et d'un quartier de « Bretaigne. » (Inv. de 1380.)]

Doulx yeulx marchans sur le duvet,
Qui portent *mors* à patenostres,
Et ceulx là dient : adieu, fleuret,
Laissez les aller, ils sont nostres. *(Am. rendu Cord. 585.)*

4. Mors. [Mort, au vocatif: « Ha, *mors*, comme « ies hardie quant tu osas assaillir le roi Richart. » (Ménest. de Reims, § 132.)]

Morsel, Morseau, Morsiau. [Morceau : « Chevauché as les grans chevaus Et devoré les cras « *morsiaus.* » (Les vers du monde.) — « Que j'eusse « un hanap de vin tant seulement Et trois *morseaux* « sans plus de bon pain de froment. » (Cuvelier, v. 11540.) — « Ki del *morsel* fu estranglez. » (Wace, Rou, v. 10723.)]

De tel *morsel* vous say-je paistre. *(Brut, f. 90.)*
Les granz *morsiaus* les gens estranglent. *(Ms. 6812, 88.)*
Gisent aucuns çà et là las ;
Qui le *morsel* de mort engloutent. *(G. Guiart, p. 317.)*

« *Morsel* trop gros a tant petite conduycte. » Expression figurée pour dire entreprise trop dificile, au-dessus des forces. Nous disons dans ce sens : « *Morceau* de dure digestion. » (Percef. IV, f. 118.)

Qui bon *morsel* met en sa bouche,
Bonne novele envoie à son cuer. *(Prov. du Vilain. f. 75.)*

Morselet. 1° Petit morceau : « Et de la char de « petitz *morselez.* » (Faifeu, p. 42.) — 2° Friandise: « On apporta *morselets*, amandes, pignons, mas- « chepains. » (Merlin, Cocaie, I, f. 25.)

Mors-namps. [Mort gage : « Jehan le boucher « trouva en son dommage certaines bestes à laine, « qui estaient à Geffroy le jeune, lesquelles bestes « ledit Jehan print et mist en parc, selon ce que par « la coustume du pays lui loisoit à faire ; et venu à « la cognoissance dudit Geffroy ala en l'ostel dudit « Jehan, vouloit et soy efforçoit avoir ses dites « bestes parmi baillant *mors-namps.* » (JJ. 125, p. 90, an. 1384.)]

Morsure. [« Maufès, com m'avez mors de mau- « vese *morsure.* » (Ruteb. II, p. 96.)] — « En maigre « poil à *morsure.* » (Cotgr.) — « Telle dent, telle « *morsure.* » (Id.)

1. Mort. [Fin de la vie : « La *mort* li est près. » (Rol. v. 2270.) — « Si calengez e voz *morz* et voz « vies. » (Rol. v. 1926.) — « Des quiez il y en a au- « cuns, qui par doubte et paour qu'il ne feussent « mis à *mort*, ont jà composé au dit capitaine pour « certaine somme d'argent. » (JJ. 90, p. 51.)]

Expressions : 1° « *Mort* de chandelle, » extinction de chandelle, qu'on appelle feu dans les enchères. (Nouv. Cout. Gén. II, p. 189.) — 2° « *Mort* acquise, » mort violente : « Pour les perilz que je voyes signes « apparans, il m'est engendré au cueur une estin- « celle qui ne peult estre esteinte sinon d'ung plus « sage que moy qui suffisant soit de la esteindre, et « guerre demener, ou mourir de *mort acquise*, car « en portant celle douleur, je ne pourroye longue- « ment vivre. » (Percef. IV, f. 66.) — 3° « *Ma mort* « et ma vie, » expression de tendresse : « Si vous « prie pour Dieu que je puisse parler à luy, car « c'est *ma mort et ma vie.* » (Id. t. I, fol. 43.) — 4° « Mourir de la *mort* Roland, » de soif. (Cotgr.) — 5° « Crier à la mort, » au meurtre. (Ord. III, f. 659.) L'éditeur renvoie au Gloss. du Dr. fr., sous « cri de « feu ou de meurtre. » — 6° « Haïr de mort, de « mauvaise *mort*, ou de *mort* noire, » haïr à la mort : « Quant je sceuz sa mort, comment le roy « Perceforest l'avoit occis, je l'en *hays de mauvaise* « *mort*, et toute sa chevalerie, dont plusieurs en ay « occis de ma main. » (Percef. IV, f. 108.)

Feme est plus escoulant que n'est darset en Loire,
Feme si het por mains que le tronc d'une poire,
Quar celui que l'en cuide qu'ele *het de mort noire*,
Cil aime ele d'amors, si en fait mains accroire.
Chastie Musart, f. 107.

7° « En vouloir de *mort* à quelqu'un, » vouloir du mal : « Ne voulant pour riens cheoir entre les « mains du pape, *qui de mort luy en vouloit.* » (J. d'Auton, an. 1506.) — 8° « Terminer vie par *mort*, » mourir. (C. G. II, p. 866.) — 9° « Estre plus près de « la *mort*, et plus loyns de la vie, » être en grand danger de perdre la vie. (Britt. Lois d'Angl. f° 18.) — 10° « Tenir à *mort* les cœurs en sa main, » s'attacher les cœurs pour la vie. On dit dans le même sens s'attacher quelqu'un pour la vie. (Percef. IV, f. 85.) — 11° « Aim la *mort*, » j'aime la mort :

Il me desplait d'estre vive
Et *aim la mort.* *(Ms. 6812. f. 60.)*

12° « Estre en son *mort*, » être dans une position qui représente un mort. On lit, parlant de sculpture : « Ceste sepulture est faite et cizellé de marbre « blanc et noir, de jaspe, d'albastre et de porphyre. « Au bas le prince *est en son mort*, à dessus vivant « et priant avec ceste venerable dame sa bonne et « fidele compaigne. » (Remi Bell. Berg. I, p. 20.) — 13° « *Mort* n'a ami, » la mort n'épargne personne. (Cotgrave.) — 14° « *Morz* de sa *morz*, » de sa belle mort. (Villeh. p. 89.) — 15° « Chascun het *mort*, » tout le monde hait la mort. (Marc et Salem., 117.)

16° *Mort* a la seignorie
Sor tote riens en vie. *(Ibid.)*

La mort est la maîtresse de tout ce qui a vie. — 17° « C'est une merveille à veoir comment (les bles- « sés dans un tournoy) pouvoient tant souffrir ; « mais *tant dure l'homme qui sent la mort.* » (Perceforest, I, f. 89.) — « N'est chose si certaine que la « *mort.* » (Froiss. III, p. 274.) — 18° « Vendage, « *mort*, ou mariage corrompt, ou dissout tout. » (N. C. G. t. II, p. 418.)

Mainte gent sont irié,
Quant il sont deshetié,
Ce dit Salemons :
Mors mielx qu'à foagie
Vorroient tex saigie :
Marcol li respont. *(Marc. et Salem. f. 116.)*

19° « A longue corde tire qui d'autruy la *mort* « desire. » (Cotgrave.) — 20° « A toutes choses à « remede fors à la *mort*, » c'est le latin *contra vim*

mortis, non est medicamen in hortis. (Pasq. Rech. p. 561.) — 21° « Par la *mort* dont Dieu vint à vie, » espèce de jurement. (Desch. f. 32.) — 22° « La *mort* « n'a pas faim. » (Oud.) — 23° « Après la *mort* le « medecin. » (Id.) — 24° « Avoir la *mort* entre les « dents. » (Id.) — 25° « Il est bon à aller chercher « la *mort*. » (Id.) — 26° « Contre la *mort* nul est « qui en eschappe. » (Cretin, p. 205.) — 27° « Telle « vie, telle *mort*. » (Pasq. Rech. liv. VI, p. 531.) — 28° « *Mort* d'enfer, » damnation. (Cotgrave.) — 29° « Bonne la *mort* qui nous donne la vie. » (Id.) — 30° « Haine de prince signifie *mort* d'homme. » (Id.) — 31° « *Mort* aux oyes, » ligue (Oudin.) — 32° « *Mort* aux rats, » ratière, arsenic. (Id.) — 33° « *Mort* aux bœufs, » herbe. (Rob. Estienne.) — 34° « *Mort* aux chiens, » herbe. (Nicot.) — 35° « Homme « mort mord jusques et par delà la *mort*. » (Ibid.) 36° « La pourpre au sac, *mort* d'egal poix balance, » c'est le *mors æquo pede*, d'Horace. (Ibid.)

2. Mort. [1° Qui a cessé de vivre : « Par iceste « signifiance Poons entendre quel creance Doivent « avoir li *mort* es vis. » (Marie, fable 33.) — 2° Qui a été tué : « Quant cil de Mielent virent *mort* leur « compaingnon, si furent tuit enragié et crierent : à « la mort, à la mort. » (Mén. de Reims, § 221.) — 3° Desséché : « La riviere estoit si basse et si *morte* « qu'il la passoient à leur aise. » (Froiss. IV. 412.)]

Expressions : 1° « *Mort* herbage, » droit de pâture payé pour la nourriture de neuf bêtes et au dessous de ce nombre. Lorsque les bêtes sont au nombre de dix et au-dessus, on dit vif herbage. [« Li sires de « Demenchecourt demandoit à avoir vif herbage de « .xvi. bestes que chil Ernouls avoit en sa maison ; « et chils Ernouls disoit que il ne devoit fors que « *mort herbage*, pour chou que sa fille avoit .vii. « bestes en ces .xvi. bestes. Il fu rendu par juge- « ment que li dis Ernouls devoit paier vif herbage, « pour chou que se fille estoit à sen pain et à sen « pot. » (Liv. Rouge d'Abbeville, f. 34 b, an. 1287.)] — 2° « *Mort* bois, » arbre vivant sur pied, mais de peu de vigueur et usage, comme sauls, marsauls, chevrefeuil, bouleau. (Monet ; Fouill. Vén. fol. 28.) [Le *mort* bois est distinct du bois *mort*, bois sec.] — 3° « Se faire *mors*, » mourir. (Ph. Mousk. p. 337.) — 4° « Terme de *mors*, » délai accordé en justice à quelqu'un pour répondre aux demandes ou actions du fait de ses défunts prédécesseurs. « Celuy defen- « seur avoit une dilacion qu'on appeloit *terme de* « *mors*. » (Ord. des ducs de Bret. f. 192.) — 5° On croyoit autrefois que les morts savoient si les vivans suivoient leurs dispositions testamentaires, et cela par le moyen de leurs bons anges, qui habitent entre les vivans, en l'air, et qui savent et voient tout ce qui se fait sur la terre. (Bouteil. Som. rur. p. 741.) — 6° « *Mort* à *mort*, les vis as vis, ou *mors* « à *mors*, les vis as vis, » qui est mort est mort. (Ph. Mousk. p. 627.) — 7° « Deviser avec les *morts*, » lire. (Nuits de Strap. I, p. 132.) — 8° « Jetter comme « à la pellote d'un *mort*, » jeter un homme comme mort en se le renvoyant des uns aux autres en guise de balle. (Percef. IV, f. 109.) — 9° « Devenir « *mort* comme terre, » devenir d'une couleur terreuse, comme un mort. (Percef. vol. III, f. 145.) — 10° « Se faire *mort* d'un fief. » En terme de droit, c'est une espèce de fiction par laquelle le père se fait mort, pour passer son fief à son fils. (Bout. Som. rur. p. 865.) — 11° On lit « se faire *morte*, » dans Beauman. p. 152, en parlant d'une femme qui encourt la privation de son douaire par faute d'acquitter le fief en quoi il consiste. — 12° « La « cause en est *morte*, » a cessé. (Percef. V, f. 104.) — 13° « Faire la *morte*, » faire la carpe pâmée, affecter la langueur.

Puis se monstrent de rue en rue
Pour leur dame qui *fait la morte*. *(Am. rendu Cord. 585.)*

14° « Estre morte, » perdue de réputation.

Certes bien suis honie, et *morte*. *(Ms. 7615, II, f. 181.)*

15° « Angle *mort*, » qui n'est flanqué de rien. (Pelisson, Hist. de Louis XIV, tome III, page 105.) — 16° « Chevel *mort*, » faux cheveux coupés sur la tête d'un mort. (Ms. 7615, II, f. 143.) — 17° « Color « *morte*, » pâle. (Ibid. I, fol. 71.) — 18° « Drapeau « *mort*, » brûlé. (Bouchet, Serées, liv. I, page 187.) — 19° « *Morte* du siècle, » trépassée. « La roine.... « estoit *morte de ceste siecle*. » (Continuat. de G. de Tyr, Mart. tome V, c. 715). — 20° « *Mort* et occis. » (Ibid. V, c. 676). — 21° « *Morte* char, » chair morte. (Confession de Vourdreton, A. N. J*. Nav., pièce XI, p. 16). — 22° « Homme *mort*, » qui n'a ni force ni pouvoir. (Froiss. liv. III, p. 351.) — 23° « *Morte* ne « vive, » aucune.

N'est pas sages qui fame croit
Morte ne vive, ou qu'ele soit. *(Ms. 7615, II, f. 153.)*

24° « La saison est *morte*, je ne croy pas que vous « puissiez rien besongner. » (Le Jouv. page 235). — 25° « *Mortes* terres, » terres sauvages, incultes. (Anc. cout. de Norm. f. 57). — 26° « *Treves mortes*, » trèves rompues, annulées. (Continuat. de G. de Tyr, Mart. V, 697). — 27° « *Mortes* veues, » fenêtres à verre dormant, à 7 pieds et demi au-dessus du plancher. (C. G. II, p. 793). — 28° « Le *mort* a tort, « et le battu paye l'amende. » (Beaum. page 449). — 29° [Dans les duels judiciaires], « par la coutume « générale de France, *le mort saisit le vif*, son « prouchain heritier habile à lui succeder. » (Procès de Jaq. Cuer, Ms. p. 61). — 30° « Plus *mort* que vif. » (Contes de la reine de Navarre, page 429). — 31° « D'homme *mort* le plait est *mort*. » (Loysel, II, p. 331). — 32° « *Morts* ne mordent point. » (Naudé, des Coups d'Etat, t. I, p. 305). — 33° « Homme *mort* « ne fait guerre. » (Cotgr.). — 34° « La guerre est la « feste des *morts*. » (Id.) — 35° « Qui se combat n'est « pas *mort*. » (Id.) — 36° *Mort*, terme de coutume : « Celui qui est decedé sans enfans, freres, sœurs, « ny descendans d'eux, et sans pere, mere, grand « pere, ni grand mere. » (N. Cout. G. II, p. 406). — 37° [*Rouleaux des morts*. C'était une habitude répandue dans les couvents du moyen âge, lorsque mourait un religieux, surtout un abbé ou un personnage marquant, d'annoncer sa mort par une lettre circulaire que l'on inscrivait en tête d'un long rouleau de parchemin ; on envoyait ensuite porter

ce rouleau dans les autres couvents, proches ou éloignés, afin d'obtenir des prières pour l'âme du défunt. Chaque monastère, avant de laisser partir le porteur du rouleau, y inscrivait le nom du monastère, la date du passage, la mention des prières faites pour le religieux mort; parfois on ajoutait des morceaux littéraires ou une pièce de vers. Voir au Musée des archives départementales, pl. 35 de l'album, p. 135 du texte, le rouleau mortuaire d'un abbé de Solignac.]

Mortable. [Mortel, qui cause la mort: « Depuis « fu envoyez un barbier pour visiter et cirurgier « Jehan Langlois, lequel dist et raporta en verité « que la plaie estoit curable et non *mortable.* » (JJ. 148, p. 23, an. 1395.)]

Mortage, décès. On lit d'un père qui par testament donne plus du tiers de ses biens à ses filles :

> Ses hoirs en l'an de son *mortage*
> Et jour, par enqueste pourront
> Revoquer ce don, quant vourront. *(Cout. de Norm. 79).*

Mortaigne. Mauritanie.

> Un Mor de *Mortaigne.* *(Ms. 7615, II, f. 187.)*

Mortaillable, *adj.* Serfs sujets à payer le droit de mortaille : « Ce sont certaines personnes à qui « des terres ont été données à condition de les « cultiver : ils ne peuvent les quitter sans permis- « sion de leurs seigneurs, lesquels ont droit de « suite. Cela a particulièrement lieu en Bourgogne. » (Laurière).

Mortaillablement. (Cotgr.).

1. **Mortaille.** — [Droit que le seigneur avait de prendre et d'appliquer à son profit la succession des hommes et des femmes de chef et de corps. — « Item, les hommes, femmes et enfans, serfs de « chief et de corps que ledit Ferri a et peut avoir au « dit lieu de Cornai, et tous les proffits, seigneuries, « tailles, *mortailles* que il a et peut avoir sur lesdits « hommes, femmes et enfans... » (1405. Aveu de la seigneurie de Cornai). L. C. de D.] — « Quant aucun « serf décede sans enfans legitimes, ny parens ou « lignagniers, aussi de condition servile, lors le « seigneur succede, et prend les biens, tant meubles « que immeubles.... et s'appelle telle façon de suc- « ceder, *mortaille.* » (La Thaumass. Cout. de Berry, page 161.)

2. **Mortaille.** 1° Carnage :

> . . . . . Quel *mortaille !*
> Quele ocision, quel bataille! *(G. Guiart, f. 124.)*
>
> Après la fin de la bataille
> Ou tant ot eu grant *mortaille.* *(G. Guiart, f. 133.)*

2° [Funérailles : « Comme le suppliant venoit des « *mortailles* ou obseques de sa mère. » (JJ. 168, page 83, an. 1414.)]

Mortailler. Imposer *mortaille* (Monet).

Mortaise. « Et nud à nud, pour mieux leurs « corps ayser, Les vy tous deux par ung trou de « *mortaise.* » (Villon.)

Mortalier. [Qui lève la mortaille : « Symon « Cronay, nostre sergent et *mortalier* ou bailliage « de saint Pere le Moustier. » (JJ. 165, page 279, « an. 1411.)]

Mortaliteit, ei, é. [1° Condition des êtres vivants : « La fragiliteit de nostre *mortaliteit.* » (Job. 449.) — 2° Misères : « Et firent escrire unes « letres es queis il avoit escrit leur mesaise et leur « *mortalitei.* » (Mén. de Reims, § 159.)] — 3° Peste : « Alors fut la *mortalité* si grande, sans plus de « deffence, comme ce ce fust de brebis ; mais la « bataille des gens à cheval dura tres longuement. » (Petit Jehan de Saintré, p. 499.)

Expression : « Il y a grande *mortalité* à l'hopital. » On y tue force poux. (Oud.)

Mortaus. [Mortel : « La fu desour les camps ly « estour sy *mortaus.* » (Gach.)] — « Plaies *mortaus.* » (Ms. 7615, II, f. 157.)

Morte. Mort : « S'il luy dit l'injure en sa maison, « il le battera tant qu'il voudra, sans *morte,* et « perdition de membres. » (N. C. G. II, p. 265.)

Mortefié, *partic.* Sujet à la mort : « Nous « sommes *mortefié,* » *morte afficimur.* (Règle de « Saint Benoit. ch. 7.)

Morte garde, terme de droit. Garde d'une chose morte, sequestre : « Aux arrets de biens immeubles « establir *morte garde.* » (N. C. G. II, p. 110.)

Morteil. [De mort : « Li roys Loueys, ses peres, « que on apeloit Poe Dieu, ajut au lit *morteil.* » (Mén. de Reims, § 16.)]

Morteile. [Moutarde, dans les Dombes ; D.C. sous *Mortella.*]

Morteins. Atteinte mortelle :

> Cil maus que j'ay portey tant
> Ne porroit etre sans *morteins.* *(Poë. av. 1300, I, f. 1437.)*

Morteis. [Perle : « Tous lor biens il puent « meneir et rameneir à Treves, sauvement et en « nostre conduict... sauf ce que nous n'entreprenons « rien des *morteis* faictes. » (Hist. de Trèves, II, 15, an. 1302.)]

Mortel, és, ex, eus. 1° Sujet à la mort : « Durant « la vie mortel. » (Ord. V, 113.) — 2° Qui cause la mort : « Crimes *mortés.* » (Ms. 6812, f. 78.) — [« Que « chus conte encouppe d'un fait qui est *mortés.* » (Gachet.)] — Toute autre angoisse est joie, et la mort est *mortex.* (Ms. 7812, f. 345.) — [« Anchois « est si cruens bataille et si *morteus.* » (Henri de Valenc. § 530.)]

Mortelayras. [Maçonnerie : « Pour maintenir « en estat lesdites salines, cabanes, *mortelayras,* « divers pons et plusieurs gorges nécessaires à la « façon du sel. » (JJ. 179, p. 72, an. 1449.)]

Mortelerie. [Travail du mortelier : « En la rue « de la *Mortelerie,* devers Saine, où l'on fait les « mortiers. » (Cart. de N. Dame, III, 360.)]

Mortelier. [1° Mortellier, fabricant de mortier; de là le nom de la rue de la *Mortelerie.* (Fagniez, Etud. sur l'Industrie, page 16, an. 1292-1300). — 2° Qui fait les vases appelés mortiers : « Li *mortelier* « doivent jurer qu'il ne feront nul mortier fors de

« bon liois. » (Liv. des Mét. 110.)] — [« Li *mortelier* « et li plastrier sont de la mesme condition et du « mesme establissement des maçons en toutes « choses. » (Livre des Métiers, dans Du Cange, sous *Mortarium*, 2.)]

Mortellement. 1° En homme : « Parler *mor-* « *tellement*. » (Desch. f. 171.) — 2° D'une manière peu aimable : « Le duc (de Normandie) et le roy (de « Navarre) s'entre saluerent assez *mortellement*. » (Chr. de Saint Denis, II, 239.)

Mortelment. [Mortellement : « Et si tost « comme Blac et Commain connurent le desconfiture « ki sor eus tornoit si *mortelment* et si cruelment. » (Henri de Valenc. § 540). — « Tant fist que *mor-* « *telment* partout se fist haïr. » (Berte, c. LXIII.)]

Mortemain, *subst.* Droit des seigneurs sur les biens de ceux qui meurent sans hoirs. (Voir Main-morte). « *Mortemain*, c'est a dire que quand ils « meurent sans hoirs procréez et descendus de leurs « corps, le seigneur prend tous leurs biens, et « succede a eux. » (Gr. Cout. de Fr. liv. II, p. 121.)

Expressions : 1° « Receptes, et sergens des « *mortemains*. » (Laurière). — 2° « La court des « *mortemains*. » Celle en laquelle le receveur général des mortemains tient les plaids et juge des procès. — 3° « Droit de *mortemain*. » (Laurière). — 4° « L'homme ne peut vendre à l'un de ses enfans, « sans le consentement des autres... même ne leur « peut donner aucun heritage, mais leur peut *faire* « *mortemain* de qu'écheoir leur peut de par icelui : « il peut vendre à un sien gendre, car la fille morte, « le gendre ne luy est rien. » (N. C. G. II, p. 425.)

Mortement. Sans vigueur, lâchement. (Monet).

Mortenel, *subst.* Espèce de mets.

Bons flaons, et bon *mortenel*,
Et bon lait bien boilli, et cuit. *(Ms. 7218, f. 116.)*

Morteor, *subst.* Meurtre.

D'ommes ocision, et *morteor* sera,
Et li uns princes l'autre, se il puet ocira. *(M. 7218, 207)*

Morte paye, *subst.* Soldat encore en garnison, entretenu et compté sur l'état dans l'ordinaire des guerres. (Daniel, Mil. fr. I, p. 357.)

Morteté. Mortalité.

Deluges et tempestes sera, et *morteté*. *(Ms. 7218, 207.)*

Mort gage. Espèce d'usure encore d'usage en Pologne : « Est... une autre manière de usure « que li aucun apelent *mort gage*, si come aucuns « prestent une somme d'argent sur aucuns hireta- « ges.... en tele maniere que, tant comme li « empruntierres tenra les deniers, li prestierres « tenra l'hiretage, et seront les despueilles sienes « dusques à tant que il rait la somme d'argent, que « il presta. » (Beaumanoir, p. 345). — Bouteiller, Somme rur. p. 459, appelle *mort gaige* une somme assignée par un aîné sur son fief, à ses frères et sœurs, pour la portion qui leur vient de leurs biens paternels. (C. G. I, p. 755). — « Obligation de *mort* « *gaige*. » « C'est obliger un heritage, et mettre en « main d'aucun pour le tenir, tant et si longuement « que celui à qui l'heritage doit appartenir par « droit, l'aura racheté.... sans défalquer, ne rabatre « tous les fruits et emolumens que on en parçoit. » (Bout. Som. rur. p. 138.)

Mort goy. Juron : « Quand ils dirent vertugoy, « sangoy, *mort goy*, ils voulurent, sous mots cou- « verts, dire tout autant que ceux qui disent vertu « dieu, sang dieu, mort dieu. » (Pasq. Rech. p. 658.)

Mortiau. Mortel. (Poët. av. 1300, II, 567.)

1. Mortier. [1° Vase à piler : « *Mortier* et molinel. « (Oustillement au vilain.) » — « Phieles e *mortiers*, « e encensiers, tut de fin or. » (Rois, page 257.)] — « Toujours veut *mortier* qu'on besogne, » expression figurée et très obscène. (Desch. f. 333.)

Toujours sent le mortier les aux,
Et le feu monstre sa fumée. *(Ms. 6812, f. 72.)*

2° Vase ayant forme de mortier ; on l'emplit d'eau sur laquelle surnage un morceau de cire jaune avec un lumignon : « L'ombre de la lumiere de son « *mortier* plein de cire. » (Brant. Dames gal. t. II, page 86.)

En la chambre lumiere n'ot,
Fors d'un *mortier* qu'iluec ardoit. *(Ms. 7218, f. 199.)*

« Approchant le *mortier* de cire qui brusloit. » (D. Florès de Gr. f. 53). — 3° [Chaux pilée dans un mortier : « Li murs... Tot entor est fait à compas, « Et est fait trestous d'un *mortier* Qui ne doute « pikois d'acier. » (Flore et Blanchefl. 1789.)]

Fist, et frema une meson :
Tant y a fait, et tant muré,
Que de palis, que de fossé,
Que de *mortier*, que de quarrel,
Qu'il a fait un fort chastel. *(Rou, p. 178.)*

« Jettent trait, pierres, tuile, *mortiers*.... en « maniere qu'on les garde de plus avant entrer en « la ville. » (Le Jouv., f. 88.) — De là l'expression : « Durer que de carel, et de *mortier*. » Durer longtemps, comme fait à chaux et à ciment :

Pour la paiz touz temps remembrer,
Qui touz temps devoit mez *durer*,
Que de carel et de mortier. *(Rou, f. 273.)*

4° Terre gluante comme le mortier :

. . . . Le *mortier* de plastre
Où on entre jusqu'aux genoux,
Toute fois que le temps est moulx. *(Desch. f. 428.)*

5° Cuvette ayant forme de mortier : « Quiconque « a un egout par dedans la maison, ou l'heritage de « son voisin, il doit mettre un treillis de fer dans le « trou de son mur, ou de l'heritage où l'eau passe « à petit trou, et faire un mortier devant le treillis « du côté dont l'eau vient. » (Nouv. Cout. Gén. I, page 525.) — 6° Pots à feu, bombes : « Chargerent « un *mortier*, puis mirent le feu dedens, et vint « choir tout droit sur la nef de l'église, et rompit la « dite nef. » (André de la Vigne, Voyage de « Charles VIII, p. 134.) — Au siége de Padoue, en 1509, « on avoit une maniere de pettreaux que nous « appellons *mortiers*, lesquels firent tant de mal a « la ville qu'il n'est point a dire, car ils effondroient « tout. » (Mém. de Rob. de la Marck, page 68.) — 7° Bonnet des magistrats, de velours ou de drap d'or : « A l'entrée de Charles Quint dans Paris, en « 1539, le premier huissier du parlement avoit le

« *mortier* de drap d'or en la teste. » (Mémoires de du Bell. VI, p. 431.)

Abusé m'a et faict entendre
Toujours d'ung que ce fust un aultre,
De farine que ce fust cendre,
D'ung *mortier*, un chapeau de feautre. *(Villon.)*

2. Mortier. Cloche; lire peut-être *mostier:*

L'arme dit : fol pecherre,
Va à ta confession ;
J'oi du *mortier* le son. *(Ms. 7615, II. fol. 144.)*

Mortiex. Mortel : « Cop *mortiex.* » (Chanson du XIIIe siècle, folio 212.)

Mortifere, *adj.* Qui porte la mort. Phaëton demandant à Phébus la conduite de son char, le soleil lui répond :

. . . . . Afin que d'un don *mortifere*,
Je ne t'estrene, helas, mon fils, differe. *(Marot, p. 551.)*

Mortificacion. [« Ung livre de la *mortificacion* « de l'ame. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, 6e série, tome I, page 358.)]

Mortifiement, *s.* Mortification. Ce mot, dans St Bern. répond au latin *mortificatio.* « *Mortifiement* « de la chair ; » en latin *interitus carnis.* (Règle de Saint Benoît, chap. 25).

Mortifier. 1° Se corrompre : « Jamais grain ne « fructifie, si premier ne se *mortifie.* » (Cotgr.) — [2° Affliger son corps par des privations, des fatigues : « Vos vos *mortifiez* chascun jor, chier frere, « en maintes geunes et en labors sovent. » (Saint Bernard, p. 572.)]

Mortifieur. Qui mortifie. (Cotgr.).

Mortoire. [1° Mortalité : « Uns si grans *mortoires* « se bouta en l'ost que des cinq en moroient les « trois. » (Froiss. t. IX, p. 66.)] — 2° Meurtrier : « Espée *mortoire.* » (Molinet, p. 153.)

Mortoise. [Mortaise : « Fers a fere *mortoise* Et « en pierre et en boise. » (Oust. au Vilain.)]

Mortreux. [Soupe au lait : « Après out chacun « une ribellette de lart routi sur le greil, chacun « une esculée de *mortreux*, fait de pain et de lait, « et à boire, tant qu'ils veulent, cidre ou cervoise. » (JJ. 185, p. 61, an. 1450.)]

Mortuage. *subst.* Droit appartenant aux églises de Bretagne, sur les morts ou sur leurs legs. (Du Cange, sous *Judicium defunctorum.*) On appela aussi ce droit *neufme*, parce qu'on prélevait le neuvième du bien. Laurière cite des arrêts du XIVe siècle qui reconnaissent et confirment ce droit. Vers le milieu du XVIe siècle il fut réduit au neuvième du tiers des meubles de la communauté du décédé. Des curés en Poitou prétendaient à un autre droit de *mortuage ;* ils réclamaient le lit des gentilshommes morts dans leur paroisse. (Voir Laurière, sous *Corbinage.*)

Mortuaire, *subst.* [1° Peste noire : « Après la « *mortuaire* fu le temps si très chier Que povres « gens n'avoient pas grantment à mangier ». (Les aventures advenues en France de 1214 à 1412, dans D. C. sous *Mortuarium.*)] — 2° Collection de morts : « Tout estoit plain de *mortuaire.* » (Manusc. 6812, folio 68.) — 3° Oraison funèbre, service funèbre : « Ces personnes qu'on loue aux *mortuaires* pour « aider à la ceremonie du deuil. » (Mont. Ess. t. 3, p. 91.) — « Banquet de *mortuaire.* » (Cotgrave). — 4° [Revenu d'une commanderie, échu depuis la mort du titulaire jusqu'au premier mai suivant : « Selon « les ordonnances et constitutions de leur dit ordre « (de l'Ospital Saint Jehan de Jherusalem) les « *mortuaires* et vaccans des prieurés, chastelainies « et commanderies du dit hospital appartiennent « au comun tresor de Rodes. » (Ordon. VIII, 479, an. 1401.)] — 5° [Les registres *mortuaires* les plus anciens que l'on connaisse en France sont celui de Montarcher (Loire), rédigé en 1469, et celui de la Madeleine de Châteaudun, rédigé en 1478. (Voir Musée des Archives départementales, nos 135 et 138.)] — *Adjectif.* Qui tient aux morts : « Les testaments, « les legs, ou les dispositions du deffunt faits par « sa derniere volonté, et tous les autres debtes « *mortuaires*, scavoir la sepulture, l'enterrement, « le convoy, etc., les heritiers, ou l'heritier les doit « payer seul. » (N. C. G. tome I, p. 495.) — « Par la « coustume (de Lille) les biens meubles de un « trespassé sievent le corps, et se partissent selon « la coustume du lieu de la *maison mortuaire.* » (C. G. I, p. 765.)

Mortvent. Ventosité intestinale.

. . . . les ventositéz déchasse,
Et tire de corps le *mortvent. (Despaigney, cité par Borel.)*

Mortuore, *adj.* Mortuaire :

Al monstier vint, et le service
Fist *mortuore* haut et rice,
Pour le roi Felippe de France. *(Mousk. p. 651.)*

Morvat. Morveau, humeur pituitaire : « *Morvats* « durs des narilles. » (Fouill. Faucon, f. 81.)

Morue. [1° Poisson : « Quiconque achate *morues* « baconnées et maqueriaux salés. » (Livre des Mét. 271.)] — 2° Hémorroïdes : « Reprimer le sang « des *morues* et hémorrhoïdes. » (Cholières, f. 18.)

Morve. [Maladie du cheval : « Un vendeur de « chevaux n'est tenu de leurs vices fors de *morve*, « courbes et courbatures. » (Loysel, p. 418.)]

Morveau. 1° Humeur pituitaire : « Lecher le « *morveau*, » baiser continuellement. (Oudin). — 2° Bout de chandelle. (Id.) — 3° Bout du nez. (Id.)

Morvement. Paresseusement, dans Jean de Saintré, p. 530.

Morver (se). Se moucher. (Cotgrave). — « *Se* « *morver* en archidiacre, » se moucher souvent. « *Se morvoit en archidiacre ;* comme un archidiacre « à qui sa prebende plus considerable que les « simples benefices de son chapitre, fournit les « moiens de faire meilleure chere, et par consequent « d'amasser plus d'humeurs, que ne font de simples « chanoines. » (Le Duchat, sur Rab. t. I, p. 132.)

Morveux, oux. [1° Paresseux, qui aime à roupiller : « Or s'en iront cil vaillant bacheler, Ki « aiment Dieu et l'onour de cest mont, Ki sagement « voelent à Dieu aler ; Et li *morveus*, li cendreus

« demourront. » (Thib. de Champagne, II, p. 133.)] — « Li *morvoux*, li cendrox. » (Poës. av. 1300, t. I, p. 471.) — 2° Qui a la morve au nez, comme les vieillards et les enfants. On lit de Nestor : « Celuy « des Grecs estoit un vieux penard qui ne bougeoit « de sa tente.... assis comme une statue immobile, « et donnoit ainsi ses avis et conseils à la mode d'un « *morveux* president. » (Brantôme, Cap. fr. II, 119.) — « Les *morveux* veulent moucher les autres. » (Oudin). — « Il vaut mieux laisser son enfant « *morveux*, que de lui arracher le nez. » (Cotgr.) — « Qui sera *morveux* si se mouche ; je ne crains que « Dieu et le roy. » (Coquillart, p. 174.) — 3° Qui est malade de la morve : « Morfonduz sont voz chevaulx « et *morveux*. » (Desch. f. 227.) — 4° Femme de petit état : « N'y avoit si meschante *morveuse* qui « ne les (habits) face faire plus excessifs. » (Aresta Amor. p. 287.) — 5° Qui a besoin d'être mouchée : « Chandelle *morveuse*. » (Oudin).

Morxion. [« En laquelle boursette ladite femme « avoit pris quatre petites vergettes d'argent, une « piece d'argent, appellée *morxion*. » (JJ. 127, p. 41, an. 1385.)]

Mos. Mous :

Je voy faucon, quand il jette sa croe,
Et lanneret que pluseurs sont si *mos*
Qu'il faillent bien, car le temps les esbloe. *(Desch. 229.)*

Mosaïque, *subst.* Ouvrage de marqueterie : « *Marquetterie*... est un ouvrage que les Latins « appellent *tessellata opera ;* nos François pièces « rapportées, et l'ancien vulgaire *mosaïque*. » (Saint Julien, Mesl. hist. avant propos, f. 13.)

Moscé. [Musqué, muscade : « Ceste ysle (de « Java) est de moult grant richece. Ils ont pevre e « noces *moscées* et espi, e galanga, e cubebe, e « garofali, e de toutes cheres espiceries que l'on « peut trover au monde. » (Marco Polo.)]

Moschet. [Emouchet, dans la Chron. des ducs de Normandie, v. 11,828.] — « De treis fleches et « d'un *moschet* Deit assez aveir teu vaslet jeune « garçon. » (Benoit de Saint More, I, p. 592.)]

Moschoir. [Mouchoirs, dans Escallier, vocab. lat. fr. XIV° siècle, p. 1700.]

Mose. [« Si le vendeur et l'acheteur s'accordent « que haran soit compté, le vendeur prendra une « *mose* et l'acheteur une autre par main estrange, « et à la revenue que ces deux reviendront, doit « revenir tout le remanant du haran. » (Ordon. II, p. 358, an. 1350.)]

Mosle. [Moule ; de là les sens suivants : 1° Caractère d'imprimerie : « Plusieurs livres, tant en « parchemin que en papiers, à la main et en *mosle*, « tant d'eglises que autres, qui estoient audit « chasteau d'Amboise. » (Inv. d'Anne de Bretagne, an. 1498.)] — 2° Partie qui distingue le sexe. On lit d'une femme pauvre qui pendant l'absence de son mari devient riche :

Semble qu'il y ait conjecture
Que sa femme ait esté d'accord
D'entretenir la creature,
Prester le *mosle* à la pasture. *(Coquillart, p. 21.)*

Mosnant, Mosneie, Mosnée. [Meunier, droit de mouture, blé moulu : « Les *mosneies* et li « *mosnant* et li buirons sont tout nostre... sires « Bauduins n'i retient fors ke... se *mosnée* mobre « franquement. » (Charte de Cambrai, an. 1235.)] — « Nuls *moniers* ne peuvent chasser, ne venir querir « *mosnée* en la dite seigneurie, sinon le monier de « la dite seigneurie. » (N. C. G. t. I, p. 393.)

Mosnier. Meunier : « Li *mosniers* sa mouture « en a. » (Ms. 7218, f. 175.)

Mosquellie. Muscade :

Il ot ens skitonal, canouele, dragie
S'il eut ens grans d'escoufle, quatre nos *mosquelie*.
Poës. av. 1300, t. IV, p. 1367.

Mosquette. [Mosquée, dans Ronsard, p. 695.]

Mosrrage. [Mouture : « Li moulin devant dis « ne puet souffire au *mosrrage* de la ville de « Hulst. » (Cart. de Flandre, an. 1254.)]

Mossez. [Compagnie de banquiers italiens : « Certaines debtes qui furent jadis données aux « compaignies des Magalez et *Mossez*. » (JJ. 74, p. 536, an. 1340.)]

Mossu. [Moussu, au figuré : « L'orde vieille, « puant, *mossue*. » (Rose, v. 4120.)] — « Les oreil- « les avoit *mossues* Et trestotes les dents perdues. » (Id. p. 355.)]

Sire... ainz m'ociez
Que vos monée me donez
Li aufaiges est toz *mossuz*,
Et le muafles toz peluz,
Mielz ameroie un damoisel. *(Blanchandin, f. 187.)*

Mostaige. [Moût de vin : « Et pour lo cens de « ceste vigne dovons nos raudre... deus mues de « vin à *mostaige* ou cours de vandenges. » (Cart. de S. Pierre du Mont, an. 1254.)]

Moster. Monter :

La pucele chai pasmée
Qui en la tor estoit *mostée*. *(Blanchandin, f. 186.)*

Mostier. [Moutier, église : « Uns vileins ala au « *mostier*, Soventes fois por Dieu proier. » (D. C. sous *Monasteria*.) — « Li message vindrent el *mos-* « *tier*. » (Villeh. § 26.)]

1. Mostre. [Monstre : « Il atendoit que li poinz « apareust et li *mostres* que Merlins li dist ; mais « ne demora puis gaires que li *mostres* lor aparut « en l'air. » (Merlin, f. 51 b.) — « Et quand ele (une « infirme) aloit, elle portoit son chief près de terre « pié et demi, apuiée d'un baston, et sembloit un « *mostre*, si que quand les enfanz la veoient, il « s'enfuioient. » (Mir. de S. Louis, p. 127.)]

2. Mostre. [Monstrée de terre : « Et le reque- « rant li deit fairre la *mostre*, mais non mie de « totes choses. » (Assises de Jérusalem, p. 62.)]

Mostrer. [Montrer : « Cel jour *mostra* mout « bien son vasselage. » (Roncisvals, p. 64.) — « Anuit verrons nostre grant droit *mostré*. » (Id. p. 180.)]

Mot. [1° Parole : « Cist *mot* mei est estrange. » (Rol. v. 3717.) — « N'i ad paien ki un sul *mot* res- « pundet. » (Id. p. 22.) — « Li lai qui ont à plaidier

« contre aus en cort laie, n'entendent pas bien les « *mos* meismes qu'il dient en franceis. » (Beauman. t. VI, p. 1.) — 2° Accord : « Puis sonne son cor et « justise, Si assiet bien les *mots* de prise. » (Parton. v. 601.) — « Quand tu auras trouvé le cerf du « limier, tu dois corner pour les chiens long *mot*. » (Modus, fol. 20.)] — 3° Motet : « Les rithmes qu'ils « ont faictes et composées, les ont nommées chant, « chanson, sonnet, *mot*, comedie. » (J. de Nostre Dame, des poëtes provençaux, p. 14.)

Expressions : 1° [« Il n'en set *mot ;* n'i ad culpe « li ber, » il n'en sait rien. (Roland, v. 1173.) — 2° « Ne voeil que *mot* en suns, » que tu n'en sonnes plus mot. (Id. v. 1027.) — 3° « De nos Franceis vait « disant si mals *moz*, » répandant de mauvais bruits. (Id. v. 1190.) — 4° « Ai hardement pris, Por *mot à* « *mot* mettre en escrit, Le tornoiement Antecrist. » (Huon de Meri, dans Holland, Chrestien de Troies, page 12.)]

5° Et puis s'escria à plain *mot :*
Traï vos a cil ki vos ot
A guier et à maintenir. *(Mouskes, p. 189.)*

C'est-à-dire à pleine voix.

6° [« Il doit requerre à le cort que se procuration « soit transcrite *de mot à mot*. » (Beaum. IV, p. 28.) — 7° « Mult i a dolor et destrece, Quand l'en chiet « en autrui dangier, Por son boivre et por son man- « gier ; Trop i convient *gros mos* oïr. » (Ruteb., II, p. 81.) — 8° « Couteau à un *mot*, » c'est-à-dire à devise : « Lacha le suppliant un petit *coutel à un* « *mot* qu'il avoit à sa sainture bonté parmi sa « tasse. » (JJ. 98, p. 24, an. 1364.) — On lit encore aux Ducs de Bourgogne, p. 78, an. 1405 : « Pour « avoir fait tailler et graver les armes de M. S. et « son *mot* sur ycelles vervelles. »]

Motacille. Bergeronnette. (Cotgr.)

Motage, Motaige. [1° Mottes de terre : « Le « prieur (de S. Nicolas de Courbeville) peuet pren- « dre mote et *motage* en touz noz frouz, pour la « reparation de touz leurs molins, lices et chau- « cies. » (Cartulaire de S. Jean en Val, an. 1330.) — 2° Droit de creuser des canaux ; en Normandie les fossés entourant les manoirs sont dits *motes :* « Item, l'étang de Tillay,... item, le *motaige* pour « ledit étang. » (1404, Aveu du moulin de Lesplat.) (L. C. de D.) — 3° Service d'estage : « Avons baillié « à Regnault Villot... en pur fieffagé... nostre ma- « noir de Berengerville... avecques certaines fran- « chises c'est assavoir... estre franc de *motage* et de « guet en nostre chastel. » (JJ. 92, p. 10, an. 1361.)]

1. Mote. [1° Motte : « Vilcins à pié qui lour ge- « toient *motes* de terre. » (Joinv. § 240.) — 2° Monticule : « La *mote* d'un moulin à vent. » (Froissart, t. VIII, p. 352.) — 3° Butte artificielle qui portait les châteaux en bois du XIe siècle ; colline sur laquelle s'élevait le château féodal ; de là les noms de lieux, tels que La *Motte* Beuvron (Loir-et-Cher) ; La *Motte* Bourbon (Maine-et-Loire.)

Juit chapelerent sur Aristote
Qui fu fier comme chastel sur *mote*.
La Bataille des Sept Arts.

.... La fist une *mote* faire
U il peuist avoir repaire. *(Mouskes, p. 344.)*

4° [Atterrissement, alluvion : « Gautier de Bon- « nelle recevant une *mote* appelée atterrissement « en l'yaue de Saine. » (JJ. 74, p. 578, an. 1342.)] — De là l'expression de *mote* ferme : « Conservative « au seigneur propriétaire, et tréfoncier en telle « maniere que si la riviere noye et inunde une « partie de l'heritage d'aucun seigneur, la partie « qui demeure en terre ferme et non inundée, con- « serve droict au proprietaire en la partie inundée. » (Cout. de Bourbonnois, dans le Cout. Gén. t. II, p. 394.) — [5° Service d'estage : « Tous les hommes « de icellui fieu (de la Roque) estoient et sont tenuz « faire service de *mote* et de manoir. » (JJ. 109, p. 364, an. 1376.)]

2. Mote. Enquête par tourbe, en Ecosse. (D. C. sous *Mota*, 2.)

3. Mote. [Grue élévatoire : « Phalange, gall. « *motes* vel motines. » (Gloss. lat. 4120, an. 1348.)]

Moté. Dont on parle : « Choses *motées*, » aux Ord. t. I, p. 208.

Moteau. [Petite motte : « Perrin de S. Denis « prist un *moteau* de terre de forge et le jeta par « jeu à Guillot. » (JJ. 86, p. 114 bis, an. 1358.)]

Moteler. [Motiver : « Lesqueles raysons nous « voulons que soient eues pour expressement « *motelées* e nommées. » (Hist. de Savoie, p. 246, an. 1313.)]

Motel. Motet : « Chantoient les dictes filles ron- « deaux, couplets et *motelz*. » (Mém. de Du Bellay, t. VI, p. 292.)

.... Chanter *motelz*,
Et rondeaux... *(Gace de la Bigne, f. 134.)*

Motelé. En forme de motet : « Couplet *motelé*. » (Départ. d'amour, p. 454.)

Motelle. Lamproie. (Cotgr.)

Motement. Précisément. (Gloss. sur les Coutumes de Beauvoisis.)

Motet. [Poésie (voir Diez, H. des Troubadours, p. 85) : « Savoir se bon seroit Qu'il feist rimes joliet- « tes, *Motez*, fableaux ou chançonnetes, Qu'il « vueille à s'amie envoier, Por li chevir et apaier. » (Rose, v. 8380.)] — « Ha ! petits oysillons que vous « me chantez, et montrez bien ma leçon : que « nature est bonne mere de m'enseigner, par vos « *motez* et petits jeux, que les creatures ne se peu- « vent passer de leurs semblables. » (Cymbalum mundi, p. 114.)

Je vi l'autre jor le ciel la sus fendre ;
Dex voloit d'Arras les *motés* aprendre.
Poës. av. 1300, t. IV, p. 1207.

Moteur. [Qui donne le mouvement : « Du pre- « mier ciel et grand *moteur* Est mon savoir guber- « nateur. » (Nature à l'alchimiste errant, p. 380.)]

Motiau. [Motte : « Lesquelx venoient recevoir « les guedes, que leur pere avoit acheté dudit deb- « teur, chacun cent de *motiaux*, le prix de trois « solz parisis. » (JJ. 135, p. 26, an. 1388.)]

1. Motier. Motiver : « Se deux gens metent « ensamble leurs bleds, ou leurs vins... sans deviser « et sans *motier* quele partie chascun i a ; l'on doit « entendre que chascuns i ait le moitié. » (Beaum., page 127.)

2. Motier. [Qui doit le service de *mote* ou d'estage : « Se il avenoit que entre ledit chevalier et les « siens d'une part, les homes baniers ou *motiers* « d'autre, eust contens. » (Ch. de 1308, dans D. C. sous *Homo motarius*.)]

Motif, *adj.* [1° Qui donne le mouvement : « Nerf « est ung instrument sensible et *motif.* » (Lanfranc, folio 9.)] — 2° Qui remue, qui pousse à l'action : « Raisons *motives.* » (Jeannin, Négoc. II, p. 63.)

Amour est froid, amour est chaud,
Amour est paisible et *motif,*
Amour est hastif et tardif. *(Devis amoureux, p. 33.)*

3° Turbulent : « Vous scavez les subtilitéz des « Lombards, et leurs partialitéz, si vous laissez « ceste cité dégarnie, les gens sont *motis,* et est « doute qu'ils ne facent quelque rebellion. » (Louis III, duc de Bourb. p. 387.)

Substantif. 1° Mouvement : « Duquel avons et « l'estre et le *motif.* » (Marg. de la Marg. p. 35.) — 2° Incitation : « Combien qu'il ne se trouvoit point « qu'il eust pourchassé le tiltre, et honneur ducal, « mais que par le *motif* du peuple, il eust esté esleu « duc de Gennes. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, page 251.)

Motion. [1° Emeute : « Il fist prendre tous « chiaus pour lesquels li *motion* avoit estet faite et « leur fist sur la place coper les tiestes. » (Froiss., t. V, p. 356.)]

S'il a (le paysan) bon fruict, et de biens opulence,
Tant est ingrat, et prompt à *motions*
Que sourdre fait grandes commotions. *(Cretin, p. 14.)*

2° Instance, sollicitation : « Voulons que diligemment sollicitéz à nostre... cousine l'archiduchesse « que... vueille effectuellement faire souvenir au « dit empereur pour le seur accomplissement de ce, « pour sa part, en toutes les choses contenües au « dit traité; quelconque *motion* qui luy pourroit « estre faicte au contraire, nonobstant, comme « semblablement il n'y aura faute de nostre part. » (Lett. de Louis XII, t. IV, p. 255.)

Motir. Désigner quelque chose en jugement. (Laur.) — « Quiconques ameine harenc en la ville « de Paris, en panier ou en banne, et le panier se « deffaut de plus de trente harencs que il l'aura « *moti* au vendre, le panier de harenc est acquis au « roy. » (Ord. t. I, p. 576.)

Ja s'il fust vileins, cist respiz
Par sa bouche ne fu *motiz;*
Mais, por ce fu vileins nomez,
Qu'il fu de labor apelez. *(Partonop. f. 165.)*

[« Puisque l'on demande conseill, sans *motir* de « quoy. » (Assises de Jérusalem, ch. 12.)]

Motison. Déclaration. On lit d'une confrérie de S. Adrien : « En cele frairie avoit establissement, « devise, et *motison,* et privileges. » (Contin. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 708.)

Motissement. [Déclaration : « Et aucune fois « avient ke le cose meismes fait le covenant sans « autre *motissement.* » (Conseil de Pierre de Fontaines, ch. XV, art. 23.)]

1. Motoier, *v.* Sonner du cor. [Voir dans la Vénerie de Du Fouilloux, le chap. XLI : « Comme il « faut que les piqueurs sonnent de la trompe et « parlent aux chiens pour le cerf. »] — « Celui qui « chasce, et est avec les chiens, doit corner un long « mot, et puis bien menuement *motoiant* courz « moz, tant comme li plaira. » (Chasse de Gaston Pheb. p. 140.)

2. Motoier, *adj.* « Les *motoiers* estoient tellement attachéz à la terre, ou motte, qu'ils cultivoient, qu'ils ne pouvoient l'abandonner : ils ne « pouvoient prendre la tonsure sans la permission « de leur seigneur, qui leur succedoit, s'ils mouroient sans enfans males, à l'exclusion des filles, « et des autres parens. » (Gloss. de l'Hist. de Bret.) [C'étaient donc des serfs ou mortaillables.]

Motoiere. Affermé à moitié : « Terre *motoiere.* » (Beauman. p. 138.)

Motonage. [Droit ; voir *moutonnage :* « Après « vient la pasque florie, Feste que Dex a establie, « Que il (les vilains) doivent les *motonages ;* Il en « tienent les heritages. » (Censier de Verson, arrond. de Caen, canton d'Evrecy, au Musée des archives départ. p. 203.)]

Motot. Motet :

A cest *motot* me reclaim
Je sui soliz por ce que j'aim. *(P. av. 1300, t. I, p. 441.)*
. . . . . En espoir de merci,
Li ert cist *motoz* chantez,
Dame merci, vos m'aciez. *(Ibid.)*

Motoyen. Mitoyen : « *Motoyenne* partie, » dans la Chron. ms. de Nangis, p. 6, an. 1286.

Motte. [Voir Mote. Butte artificielle ou naturelle sur laquelle est construit un château : « Le *motte* « de men manoir de Caieux et les fossez entour. » (Cart. de Corbie, 21, f. 195, an. 1331.) — Quand les rois devinrent absolus, après la guerre de cent ans, ils défendirent d'élever sans autorisation des châteaux forts; de là le « droit de *motte* et de pont « levis, » dans Rapine, Estats de 1614, p. 50.] — « S'en un pourpris avoit deux *mottes* tout enclos « de fossez, puisqu'il n'y auroit que une entrée et « une issue, il n'y charroit que une *motte* ou le « chef lieu seroit. » (Bout. Som. rur. p. 430.)

Motté. [Caché derrière une motte de terre, en parlant de la perdrix : « (Le chien) se tient ferme « planté tant qu'il voye la place Et le gibier *motté* « couvert de la tirace. » (Ronsard, 939.)]

Motteret. [Terre d'alluvion : « Derechief demy- « journée de pré assis aux *motterets* de la rivière. » (1404, Aveu du moulin de Lesploit ; L. C. de D.)]

Mottet. Motet : « *Mottetz,* strambots, barze- « lottes..... diverses sortes de poesie..... *mottetz* et « servantz. » (Goujet, Biblioth. fr. XI, p. 148 et 402.)

Mottion. Trouble, désordre :

Premiers fut ma demission
De bailly, puis secondement
De tresorier ; tel *mottion*
M'a fait despendre mon argent. *(Desch. f. 340.)*

Mottoyer, *v.* Amodier, affermer à la moitié. « Les fermiers ne peuvent *mottoyer*, ni ecorcher « les franchises, et issues de leurs tenues, sous « pretexte de manisser leurs terres labourables ou « autrement, à peine d'amende arbitraire et de « dedommagement. » (N. C. G. IV, f. 411.)

Motu, *adj.* Elevé en forme de motte.

Puis courbé s'asseant sur un gazon *motu*,
Contempla le vergier d'autonne revestu. *(Baïf, p. 229.)*

Motu proprio. Espèce de bref, signé du pape et non scellé de l'anneau du pêcheur ; ils sont ainsi appelés de ce que les papes les donnent de leur pleine autorité et de leur propre mouvement :

Demain nous parlerons d'aller aux stations,
De *motu proprio*, de reformations,
D'ordonnances, de briefs, de bulles et dispenses.
Joach. du Bell. p. 411.

Motus. Silence. « *Motus*, la canne pond. » (Oudin, Cur. fr.)

Mou, *adv.* Beaucoup, comme moult.

Por vos sui en prison mis,
En ce celier souterin,
Ou je fai *mou* male fin. *(Ms. 7989², f. 71.)*

Mouac. Cri des grenouilles. Interjection pour rejeter quelque chose et pour faire entendre qu'il y a de la tromperie ou de la saleté en une affaire. (Oudin.)

Mouaillon. Moellon : « Mur de pierre, brique « ou *mouaillon*. » (N. C. G. I, f. 1031.)

Mouaire. Moire, étoffe. (Borel.)

Mouard, *adj.* Qui fait la moue. « De grosses, et « *mouardes* lippes. » (Malad. d'am. p. 27.)

Mouargie, *s.* Sorte de plante.

Plantés de la *mouargie*
Puis ça, puis là pour lartis,
Et n'espargnez point la fogie
Des doulx dieulx sur les patis. *(Villon, p. 111.)*

Mouce, *s.* Mousse. (Cotgr.) — [« Trente soulz « tournoiz... pour faire venir de la *mouce* pour les « barges que l'en fait à présent au clos des galées. » (B. N. fr. 26009, n° 812, an. 1369.)]

Mouchache. De l'espagnol *mouchacho*, ânier : « Les *mouchaches* qui suivent les mulets, portent « ordinairement une roupille à la moresque. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 219.)

Mouchard. Espion : « La reine mere qui haïs« soit et se voyoit haïe du duc d'Anjou, et avoit par « ses espions et *mouchards* decouvert ce qui se « projettoit pour la desauthoriser et empescher le « retour du roy de Pologne. » (Sully, Mém. I, 80.)

Moucharder. Espionner. (Cotgr.)

1. Mouche. Mousse : « *Mouche* de vaisseau. » (Oudin.)

2. Mouche. [1° Insecte diptère : « Messires « Geffroys de Sergines le deffendoit des Sarrazins, « aussi comme li bons vallez deffent le hanap son « signour des *mouches*. » (Joinv. § 309.) — 2° Flèche : « Et se queuvrent au mieus qu'il pevent Pour les « *mouches* qui entre eus saillent. » (G. Guiart, vers 17368.)] — 3° Boussole :

Scevent bien là les noms nommer
Des estoilles, de plusieurs vens,
Et sçavoir en leurs nefs deden,s
Par la *mouche*, à la transmontaine,
Ou le patron la nave maine ;
Par la quarte qu'ils ont marine,
Scet chascuns d'eulx ou il chemine. *(Desch. f. 470.)*

4° [Espion : « Il n'y a rien qui rende tant odieux « les tyrans que les *mouches*, c'est à dire les espions « qui vont partout espiant ce qui se fait et ce qui « se dit. » (Amyot, de la Curiosité, f. 27.)]

Mouchement. Action de se moucher. (Cotgr.)

1. Moucher. [Moucharder : « Vous estes bien « à loisir d'aller à ceste heure *moucher ;* Il est « temps de s'aller coucher. » (Pas. de Faifeu, xvᵉ s.)]

2. Moucher—ier. [1° Se moucher : « Un temps « fut que sans grant respect, On la choit à table le « pet.... Et qu'on se *mouchoit* à la nappe. » (Saint Gelais, f. 75.) — « Celui qui trop se *mouche*, comme « dit le proverbe, attrait le sang. » (Le Bureau du concile de Trente, 1586, p. 11.) — 2° Moucher la chandelle : « Que ses doiz arde à les *mouchier*. » (G. de Coinsy, p. 571.) — « Pour ung sysiaux à « *moucher* la chandelle. » (Compte de 1552.) — 3° Berner : « Comment il a esté *mouché ?* N'ai je pas « bien fait mon devoir. » (Pathelin.)]

3. Moucher. Chasser les mouches : « Or nottez, « amiables freres, et dressez les oreilles comme la « queue d'une vache qui *mouche*. » (Moyen de parvenir, p. 125.)

Moucheron. 1° Petite mouche ; de là les expressions : « Avoir des *moucherons* en teste, » être fantasque. (Oudin.) — « Autant chie un bœuf que « mille *moucherons*. » (Cotgrave.) — 2° Espèce de mèche qu'on portoit la nuit pour s'éclairer, comme on en porte encore dans les villes de guerre : [« Thomas Michelot soufla et estaingny la chandelle, « et n'en demoura que un *moucheron*, dont l'en ne « veoit gueres cler en la chambre où ilz estoient. » (JJ. 163, p. 485, an. 1409.) — « Le suppliant respondi « qu'il n'avoit point de chandelle ; et ce nonobstant « leur en fist bailler par sa femme ung *moucheron*. » (JJ. 176, p. 628, an. 1448.)]

Mouchet, *s.* Emouchet : « Le masle de l'esper« vier s'appelle *mouchet*. » (Guill. Budé, des Oiseaux de proie, fol. 114.) — Au figuré : « Ces obereaux et « *mouchets* de noblesse qui etant yssus de bonnes « et honnestes familles des villes et citez de ce « royaume ; après le decez de leurs peres, lesquels « a grand travail ont acquis plusieurs biens et sei« gneuries, venans à apprehender leurs successions, « changent incontinent le surnom d'iceux, comme « ils desdaignoient de se dire, et faire remarquer « leurs enfans. » (Des Acc. Bigarr. liv. IV, p. 12.)

Mouchete. [1° Essaim d'abeilles : « Se il avenoit « que lesdiz habitans trouvassent une *mouchete* ou

« plusieurs ou finage de Poilly, les trouveurs au- « ront la moitié de ladite trouveure pour leur part. » (JJ. 74, p. 68, an. 1341.) — « Le suppliant avoit « emblé environ six bezennes ou paniers de *mou-* « *chettes*. » (JJ. 161, p. 297, an. 1407.)] — 2° Traits d'espringale (comparez MOUCHE) :

Ne nuls tels dars ne puet meffaire,
Com bien que on i sache traire
Malvelsine, les sajetes,
Ne espringale ses *mouchetes*. *(D. C. sous* Muschetta.*)*

Moucheter. [« Armines *mouchetées*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartes, 6° série, I, p. 349.)]

Moucheteur. Découpeur. (Oudin.)

Mouchon. Champignon d'une chandelle : « Il « gaste une chandelle pour trouver un petit *mou-* « *chon*. » (Cotgrave.)

Mouchote. [Essaim : « Quiconque trouve *mou-* « *chotes* en la ville et finage de Chastillon et il la « recoit en son vaissel. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, B. N. anc. 9898².)]

Mouchouer. [Mouchoir : « Oudit coffre a troys « *mouchouers* brodez d'or et de soye. » (Bibl. des Chartes, 1re série, I, f. 354.)]

Moucquilleux. Morveux :

Les jours auront trop plus de nonnes
Que d'abbesses, ne de chanonnes ;
Et si seront fort perilleux
De noyer aux gens *moucquilleux*. *(Molinet, p. 194.)*

Moudre. [1° Moudre le grain : « Haquet de Verberie, qui avoit servi nos ennemis de Creil à garder « leur moulin et ycelui faire *moudre*. » (JJ. 90, p. 388.) — 2° Droit de mouture, infinitif pris substantivement : « Les autres dismes que les diz reli- « gieux avoient en ladite ville, rabatuz les *moudres* « francs et coustumenz ou pris de dis livres. » (Liv. rouge de la Chambre des Comptes, fol. 344 b, an. 1308.) — 3° Aiguiser, aux Coutumes de Sainte Geneviève, an. 1330.]

Moudreux. Meurtrier : « Hardy couart, *mou-* « *dreux* en trahison. » (Desch. f. 154.)

Moudrir. Tuer :

Du fort venin qui *moudris* Alixandre. *(Desch. f. 212.)*

Moudure. Son : « Un pain de *moudure*. » (La Thaumassière, Cout. de Berri, p. 163.)

1. Moue. 1° Grimace : « Onques vieil singe ne « fit belle *moue*. » (Cotgr.) — 2° [Gueule : « Vous en « avez pris par la *moue* ; Il doit venir manger de « l'oue. » (Pathelin, dans Borel.)

2. Moue, Mouée. [Mesure agraire, voir MOÉE : « Item une mestarie assise audit lieu de Bari, con- « tenant douze *moues* de terre..... une *mouée* de « terre. » (Aveu pour le château de Buri, an. 1366.)]

Move. [Mouvement : « Propre *move*, » aux Ord. IV, 522, an. 1364.]

Mouée. 1° Multitude. (Cotgr. et Rabel. V, 17.) — 2° Soupe de chiens courants, composée de pain, de lait mêlé du sang de la bête forcée : « Prendre le « drap de curée par les coings pour remuer, et « mêler la *mouée*, jusqu'à ce que le pain soit imbu « du sang, et du laict. » (Salnove, Vén. p. 165.) On lit « *mouée* du sein de pourceau », p. 156.

Moueillier. Mouiller : « *Moueilliez* la char que « vous donrrez à vostre oisel. » (Mod. f. 131.)

Moueillouer. [Petit moulin : « Une douzaine « cueillers d'argent et ung petit *moueillouer* d'ar- « gent, le tout pesant environ deux marcz. » (Inv. de Charles, comte d'Angoulême, an. 1407.)]

Mouelle. Moelle : « *Mouelle* de l'arbre. » (Lancelot du Lac, III, f. 96.)

Mouelon. Moellon. (Borel.)

Mouete, Mouette. [« Si estoit la voix du « peuple comme les *mouetes*, qui par leur cry « denoncent le flot de la mer. » (A. Chartier, Quadriloge invectif, p. 431.)]

.... Quand dessus le sec, ou les moittes sablons,
En foulle de la mer retourne la *mouette*,
Et grosse de jargon de sa bouche caquette,
Puis se reporte en mer, c'est un signe de voir,
Tost après sur les eaux, un grand vent esmouvoir.
Remi Belleau, p. 120.

Mouffle, Moufle. 1° Gant sans doigts séparés : « Caucier sa *moufle*. » (Poët. av. 1300, IV, f. 1360.)

Braies, et chemises,
Et *moufles* pour la bise. *(Ms. 7218, f. 259.)*

2° Injure, chose sans valeur ; on employait de même le mot gant :

Vielle borgne, vieille ridée,
Vieille *mouffle*, vieille mitaine. *(Recr. des Devis am. 93.)*

Et l'autre dit ; que je suis bien rentez !
Qui mainte fois n'a vaillant une *moufle*. *(Desch. f. 222.)*

Expressions :

1° Au roy *fist-on de moufle gant* ;
Lors fist si son royaume escumer,
Car il fu bon pour tost humer. *(Ms. 6812, f. 82.)*

2° Et puis fortune en l'oreille me soufle,
Qu'*on ne prend point* tels *chats sans moufle*.
Marot, t. II, p. 94.

Mouffler, Moufler. 1° Rembourrer : « Com- « batte en lice et harnois de guerre et doubles « pieces, sans estre guindez, ny *moufflez*. » (La Colomb. Théât. d'honn. I, p. 188.) — 2° Prendre le nez et les joues ensemble à quelqu'un et le rendre boursouflé : « Vos dames de Montelimart sont bonnes « à *moufler* avec leur carton doré. » (Lett. de mad. de Sévigné, III, p. 335.)

Mouflard. Visage plein et rebondi : « Donner « sur le *mouflard*. » (Léon Trippault.) — « Un vieil « bonhomme qui ne pouvoit autre chose faire que « de fraper de la main le *mouflard* de sa nouvelle « mariée. » (Contes de Chol. f. 201.)

1. Mouflet. [Pain mollet : « Pain d'orge vaut « pain *mouflet*. » (Mir. de Coinsy.)]

2. Mouflet, *s.* Camouflet, parfum pour éveiller les endormis, en leur faisant sentir du soufre ou autre chose. (Borel.)

Mouflette.. Petite moufle :

Pastours portans croce, en lieu de houlette,
Gand pour *mouflette*. *(Molinet, p. 142.)*

Mouillement. Action de mouiller. (Cotgr.)

1. Mouiller. [1° Trop boire, au moyen et à l'actif : « Or dit que trop souvent se *mouille* pour « le proufit de sa maison. » (Desch. Miroir du mariage, p. 70.) — « Je *mouille*, je humelte, je boy « et tout de paour de mourir. » (Rab. I, fol. 5.)] — 2° Ensanglanter : « Le sang lui sault parmy les « costez, et de toutes pars luy court contre val le « corps, si que le roussin en est tout *mouillé*. » (Lanc. du Lac, t. I, fol. 143.) — « Tostées qui sont « *mouilliées* au sanc. » (Modus, f. 50.)

Expressions : 1° « Qui se garre dessous la feuille, « deux fois se *mouille*. » (Cotgr.) — 2° « Mouillons, « il fait beau secher, » buvons. (Oud.)

2. Mouiller, *subst.* Bateau à voiturer le sable : « Les bateaux à vin, dont les plus grands que nous « appellons foncets, et troncs, portent quelquefois « quinze cens tonneaux, et les moindres que le « vulgaire appelle lusandes, n'en portent que trois « cens. Ulpian les appelle nefs vinotières : du même « genre sont les bateaux à bois, *mouillers* à sablon, « foignies, et à charbon. » (Du Verdier, Diverses « leçons, p. 119.)

Mouillier. [Epouse : « Il la prist à *mouillier*, à « oisser et à per. » (Mousk. I, p. 611.)]

De l'ordonnance de Modus
Et de Racio sa *mouillier*. *(Modus, f. 1.)*

Mouilloir, *subst.* Jatte à laver les mains. (Cotg.)

Mouillure. Etat de ce qui est mouillé : « Ung « peu du jour demoura le chevalier en tel point, « tant qu'il fût essuyé de sa *mouillure*. » (Percef. V, f. 86.)

Mouineus. [« Moyeu d'œuf, cole vitrine ki est « samblans à *mouineus* d'ues. » (Alebrant, f. 15.)]

Moulage, *subst.* Mécanisme qui fait tourner les meules : « Du moulin à eaue peux et dois sçavoir « que tout ce qui se tourne, et qui se meut, si « comme la grant roe, l'arbre de la roe, le rouet, le « ferrage à ce appartenant, les meules et les « trieulles sont meuble, et tout le demeurant est « heritage, si comme le sault du moulin, l'estan- « chement qui porte le *moulage*, soit de bois, ou de « pierre. » (Bout. Som. rur. p. 431.)

Moulange. « Le droit de *moulange*, est que « quand on a baillé bled net, et curé, les seigneurs, « ou leurs meusniers, ou fermiers doivent rendre « pour boiçeau ras, boiçeau comble de farine.... et le « demourant qui reste de la farine, appartient au « seigneur ou au meusnier pour son droit. » (Cout. Gén. t. 2, p. 652.)

Moulant. 1° Qui fait moudre son blé : « Se « l'homme *moulant* mesure son bled, et il le « apporte au dedans du seuil du moulin pour mou- « dre là, puis il viegne querre sa farine, et il la « mesure aussi comme il fit le bled, et il ne « trouve son compte, il en sera dedomagé sur le « mounier du moulin. » (Ordon. t. I, p. 198.) — 2° Moulant d'eau, volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé : « Sont tenus les « puisnéz de contribuer aux frais des *moulans*, « tournans, et travaillans du dit moulin. » (Cout. « Gén. t. I, p. 26.)

Mouldre. Moudre, au propre et au figuré : « *Mouldre* de coups, » donner quantité de coups. (Oud. Cur. fr.) — « Qui ne peut *mouldre* à un « moulin, aille à l'autre. » (Cotgr.). — « Qui premier « arrive au moulin, le premier doit *mouldre*. » (Ibid.)

Orgueil *meult* en leur moulin. *(Desch. f. 78.)*

Moulduranche. [Blé de mouture : « Des « molins de Romorantin, lesquelx ont estos baillez « à la quantité de sis muis douze sentiers... recepte « de *moulduranche*. » (1508. Compte du domaine.) L. C. de D.]

1. Moule. 1° Forme, au propre et au figuré : « Le bourreau, lequel luy osta le *moule* de son « chaperon, c'est à sçavoir la teste et puis fu escar- « telé. » (Monstrelet, III, f. 64.)

Expressions : 1° « Le *moule* du pourpoint, » le corps. (Oudin). — 2° « Laisser le *moule* du pour- « point, » mourir. (Ibid.). — 3° « Dieu me saulve le « *moule* du bonnet, » Dieu me conserve la vie. (Rab. I, p. 57.)

2° [Mesure pour le bois à brûler : « Et à ceste « cause ne vint point de bois à Paris par la riviere « de Seine, et fut bien chier, comme de sept à huict « sols pour le *moule*. » (Jean de Troyes, an. 1467.)] — 3° [Caractère d'imprimerie : « (Les Turcs) ont « une forme taillée en bois où il y a quelque belle « fleurette, laquelle forme ils frottent de couleurs, « comme quand l'on imprime quelque chose en « *moule*. » (Belon, an. 1553.)]

2. Moule. Moelle : « Le roy ne peut estre guery « jusques à donc que Olofer... luy apporta loingne- « ment qui fut faict de la *moule* du dent au pore « merveilleux, dont le gentil roy fut navré. » (Percef. II, f. 26.) — A l'occasion du commerce charnel, on lit dans Deschamps : « Perdre les *moules* « et les os. »

3. Moule. Môle : « Chassa une fuste genevoise « jusques dedans le tercenal de Gennes, qui est un « lieu au bout du *moule*, et contre la ville, où les « bargues et fustes qui apportent vivres à Gennes « viennent aborder pour faire leur descharge. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 124.)

4. Moule. [Coquillage : « *Moules* soient cuites « en grand feu et hastivement en très petit d'eaue et « de vin sans sel. » (Ménag. II, p. 5.)] — « Donner « du potage aux *moules*, » faire mauvaise mine, traiter mal une personne. (Oud.)

Moulée. [Sorte de teinture (voir Molée) : « Item « aucun ne pourra vendre... draps teints en *moulée* « pure, pour ce que c'est une teinture corrosive, « mauvaise et ardente de son. » (D. C. sous *Moleya*.)]

Mouleeur. [1° Ouvrier qui fondait dans des moules, des boucles, des sceaux et autres petits objets en cuivre et en archal. (Fagniez, Etudes sur l'Industrie, p. 16, an. 1292-1300.) — 2° Qui moud son blé au moulin banal : « Et se il avenoit que li « mousniers feist dommage à aucun de ses *mou-*

« *leeurs*. » (Etablissements de Saint Louis, Ord. I, p. 197, an. 1270.)]

Mouler. 1° Modeler : « Demain vendra m'amie « Ermentru, bien *moulée*. » (Ms. 7218, f. 278.) — 2° Endosser une armure : « Il retourna vers les « ennemis, puis *se moula* en armes, et s'acesma « pour combattre. » (Chron. de Saint Denis, f. 17.) *Expression* : « En faire *mouler*, » maltraiter. (Oudin.)

Moulette. [Molette d'éperon : « Il fisent porter « la plus grant partie de leurs esperons et enfouir « en terre, les *moulettes* par-dessus. » (Froiss. VI, p. 136.)]

Mouleur. Qui jette en moule, qui imprime. (Oudin.)

Mouleure. 1° Moulure, terme d'architecture. (Oudin). — 2° Fumées du cerf. (Salnove, Vénerie, p. 88.)

Mouliere. Fondrière : « S'il y a point de *mou-* « *liere* ou pays, ou se il y a champ mol, ou riviere, « ou bois fort par où l'en puisse marcher. » (Le Jouv. f. 44.)

Moulin. [Voir, sur les moulins à bras et les moulins en général, l'Histoire de la vie privée des Français par le Grand d'Aussy. — Des *moulins* à farine étaient amarrés aux arches du Grand Pont, en aval de la Seine. Leur mécanisme était placé sur un bateau ; c'est ainsi qu'une miniature du XIV° siècle, reproduite dans le Magasin Pittoresque, t. XIV, nous représente le moulin du Pont aux Meuniers. Voir dans les Etudes sur l'Industrie de G. Fagniez, 1877, Vieweg, in-8°, l'énumération de toutes les parties d'un de ces moulins, d'après une charte des A. N. S. 29, n° 8, 15 mai 1408.]

J'ai veu mille *moulins* moulens
Moudre sans eaux, et sans venter. *(Desch. f. 444.)*

Expressions : 1° [« Moulin *bastart*, » construit sur batardeau : « Ottroyons au dit bureau de Trey,.... « que son *moulin* soit *bastart*, banier et privilégié, « comme les autres *moulins bastars* et banniers. » (Reg. JJ. 170, p. 125, an. 1417.) — 2° « *Moulin à* « *choisel*, » moulin à écluse, au reg. JJ. 59, p. 243, an. 1319. — 3° « *Moulin drapier*, *folerez*, » moulin à fouler le drap, dans D. C. sous *Molendinum*. — 4° « Quand les compaignons furent en ung *moulin* « *pastellier*, » à pastel, au reg. JJ. 195, p. 521, an. 1470. — 5° « Item le *moulin pendus*, que nous « avions sur le pont d'Orliens. » (JJ. 40, page 117, an. 1306). Moulin suspendu. — 6° « *Moulins* par- « chonniers, » aux Etablissements de Saint Louis, t. I, ch. 106.] — 7° « Qui ne peut à un *moulin*, aille « à l'autre, » que celui qui ne peut s'accommoder en un lieu, cherche ailleurs. (Oud.) — 8° « Vestu « comme un *moulin* à vent, » habillé de toile. (Id.) — 9° « Le *moulin* est fermé, les ânes s'ébattent, ou « se jouent. » (Ibid.) — 10° « Son *moulin* va « toujours. » (Ibid.) — 11° « Assez va au *moulin* « qui son asne y envoye. » (Cotgr.) — 12° « C'est au « four, et au *moulin* où l'on sait des nouvelles. » (Id.) — 13° « Chacun ira au *moulin* avec son propre « sac. » (Id.) — 14° « Le four appelle le *moulin* « bruslé. » (Id.) — 15° « On ne peut estre ensemble « au four et au *moulin*. » (Id.) — 16° « Prodigue, et « grand buveur de vin, n'a du sien ne four, ne « *moulin*. » (Id.) — 17° « Officier d'un *moulin*. » (Id.) — 18° « Qui entre dans un *moulin*, il convient « de necessite qu'il s'enfarine. » (Id.) — 19° « Qui « mieux aime autruy que soy au *moulin*, il meurt « de soif. » (Id.) — 20° « Qui premier arrive au « *moulin*, le premier doit mouldre. » (Id.) — 21° « Raison est au *moulin*. » (Id.) — 22° « Sous « ombre d'asne entre chien au *moulin*. » (Ibid.) — 23° « Chascun trait à son *moulin*. » (Ms. 6812, f. 79.)

Moulinet. [Petit moulin à vent : « Il y avoit une « image de Notre-Dame qui tenoit par figures un « petit enfant, lequel enfant s'esbattoit par soi à un « *moulinet* fait d'une grosse noix. » (Froiss. éd. Buchon, III, IV, 1.) — « A Jehan du Vivier, orfevre, « et varlet de chambre du roy, pour avoir rappa- « reillié et mis à point un petit *moulinet* d'or, garni « de perles et de balais petis, pour l'esbatement de « madame Ysabel de France. » (Compte de 1390.)]

Moulinier. Meunier : « Les *mouliniers* ne peu- « vent admettre varlets es... moulins qu'ils n'aient « fait le serment es mains des.... maieurs et « eschevins. » (N. C. G. I, p. 368.)

Moulle. Mesure pour le bois : « Nostre entention « est que les dons que nous et noz prédecesseurs « avons acoustumé à faire, par charrettées ou par « *moulles*, de an en an, aus povres mendians de « nostre royaume, comme aux freres prescheurs... « seront livrées par les baillis et seneschaus des « lieux. » (Ordon. I, p. 709.)

Mouller, Moullier. Epouse :

Ses gens eurent duel amer,
Et sa *moullers*..... *(Phil. Mousk. p. 216.)*

« Belisaire.... print à *moullier* Antoyne, la seur « l'empereur. » (Chron. de Saint Den. I, f. 19.)

Mouller. Mouiller :

. . . . il n'a sous ciel fer, s'on le *moulle*
Pour qu'il soit bien caus, qu'il me boulle. *(Ms. 7989, 45.)*
En mon vivier, en mes marests,
On s'y *moulle* jusques aux guerests. *(Molinet, p. 187.)*

« Deux pucelles... tenoient une chemise *moullée*, « et la vouloient pendre à la branche d'ung arbre « pour secher. » (Percef. VI, f. 56.)

Moulleure. [Mouillure : « Hennericq d'un « baston qu'il avoit frappa en ladite eaue, tellement « que la greigneur partie des supplians furent « esclabotez et moullez ; on contempt de la ditte « *moulleure* et esclaboteure. » (JJ. 189, p. 513, an. 1461.)]

Moullon. 1° Meule : « Bleds qui estoient aux « champs en *moullons*. » (Mem. de du Bell. liv. VII, f. 200.)

Moulnier. [Meunier : « Jehannin Consmarcle « varlet du *moulnier* de Creppy. » (JJ. 47, p. 261, « an. 1395.)]

Moulon. Moelon :

Il li devise une meson
Tout sanz carrel et sans *moulon*. *(Estrubert, p. 26.)*

Moult. [Beaucoup : « Et de *moult* de sa gent fu « li rois retrouvés. » (Berte, coupl. 121.)]

Moulte. 1° Droit de mouture. (Voir D. C. sous *Molta* 2 *viridis.)* — On lit des gens d'Eglise : « Yront leurs mestayers, et gens roturiers, demeu« rans ès lieux et feages nobles, au dict four, « moulin, et pressoir : car le privilége de non y « aller descend des personnes, et non des lieux ; et « ne pourront aucuns doresenavant user de *vertes* « *moultes*. » (C. G. t. II, p. 121.) — [2° Champart : « Comme Robert Vasse demourant à Caudebec ait « tenu certaines terres sur lesquelles Colart de « Villequier chevalier, à cause de son fié, seignorie « et juridiction qu'il a à Villequier, se dit avoir droit « de *moulte*, qui est un droit et proffit, qui se doit « sur les fruiz, qui viennent ès dites terres. » (JJ. 136, p. 156, an. 1389.)]

Moultent. [Qui doit faire moudre au moulin banal : « Lesquels religieux demandoient que « icellui Gieuffroy feust banier et *moultent* de leurs « moulins. » (JJ. 173, p. 548, an. 1305.)]

Moulture. 1° Mouture : « Tirer d'un sac deux « *moultures*. (Oud.) — 2° « Moulture (voir Moulturer) « est ce que le meusnier peut retenir quand « on baille au meusnier le bled nettoyé et curé, il « doit rendre, du boisseau de bled rez, un comble « de farine bien moulue, et rendre treize pour « douze, et le meusnier peut seulement retenir « l'outre plus. » (Laur.)

Moulturer. [Prendre le droit de mouture : « Lequel prestre dist au meunier qu'il esmoutast « ou prist moulture de Guillaume de Banquemare « qui lors mouloit ; auquel il respondi qu'il estoit « bien tost de l'esmouter ou *moulturer* et qu'il « n'avoit à piece moulu. » (JJ. 165, p. 268, an. 1411.)]

Moulu, *adj.* 1° Emoulu, affilé : « Les dards *mou*« *luz*. » (G. Guiart, fol. 291.) — 2° Moulé, formé : « Il y a des fumées qu'on appelle les biens *moulues* « et les autres mal. » (Salnove, Vén. p. 99.) — « Grosses pennes bien *moulues*. » (Modus, f. 109.)

Moulure. Mouture : « Droit de *moulure*. » (Cotgrave.)

Moument. [Moment : « Escrie me, si ne t'es« poent, Qu'en une hore e en un *moument* Ne seit « passée ta puissance. » (Benoit, Chron. v. 40709.)]

Mounant. [Qui doit moudre au moulin banal : « Encor a li cuens les *mounans* à ses molins vers « Golesines. » (Revenus du comté de Namur, an. 1289.)]

Moune, Mounie. Moine :

... Coume *moune* le tondi. *(Mousk. p. 45.)*

.... *Mounie* en clostre l'avoit fait,
Pour espaneir son meffait. *(Ibid. p. 114.)*

Mounlment. [Pièces appuyant une cause, aux Ord. t. III, p. 640, an. 1363.]

Movement. [Mouvement : « Dex dona u ciel « *movement* Qui va si tres parfeitement. » (Image du Monde, p. 11.)]

Movoir. [1° Se mettre en mouvement, partir, venir : « Après lui dist : Cuivert, mar i *moistes*. » (Rol. v. 1335.) — « Il fu esgardé et jugié... qu'il ira « outre mer et *movra* dedans les octieves de la « S. Remi. » (Cart. de Fossé, fol. 51, an. 1278.) — 2° Bouger : « Et d'enqui ne se *movroient*. » (Villeh. § 356.)]

Mourant. 1° Temps de la mort. (Rou, p. 265.) — 2° Pâle : « Bleu *mourant*. » (Oudin.) — 3° « Homme vivant et *mourant*. » (Cotgr.) — [Afin d'ouvrir contre les abbayes le droit de mutation, on eut l'idée de représenter la corporation, l'abbaye par exemple, par un individu qui prêtait hommage au suzerain et dans laquelle elle se personnifiait, si bien qu'à sa mort l'abbaye semblait mourir et devait payer les droits de mutation. Le rôle de cet individu lui fit donner le nom d'homme *vivant et mourant*.] « On s'avise tard en *mourant*. » (Cotgr.)

Mourciau. Morceau : « Mes diz est convoiteuz « *mourciauz*. » (Ms. 7615, t. II, f. 138.)

Mourdre. [Meurtre. (Froiss. t. IV, p. 413.)]

Mourdreur. [Meurtrier : « Homicidas qui vulgo « *mourdreurs* appellantur. » (Lois de Godefroy, év. de Cambrai, an. 1227, art. 41.)]

Mourdreux. Même sens :

Ribaulx salles et deslavez
Ruffler, *mourdreux* et larron
Espierres qui bien scavez
Aller es boys ou il fait bon
Desrober... *(Desch. f. 450.)*

Larron, *mourdreux*, rencontreux, et espie. *(Desch. 349.)*

Mourdrier. [Meurtrier : « Iestes vous là, *mour*« *drier*. » (Gachet, Glossaire roman des chroniques rimées de Godefroy de Bouillon, etc.)]

Mourdrir. [Tuer : « Nous doutons qu'elle ne « vous face *mourdrir*. » (Mén. de Reims, § 11.)]

Mourdris. Meurtre :

Pour *mourdris*, au derrain pendus
Par crain à queue de roussin. *(Desch. f. 212.)*

Mourdryer. [Mettre à mort : « Moradin le felon « que je hae durement Feray à nuit *mourdryer* en « son lit proprement. » (Gachet.)]

Moure. Mousse :

Pierre volanz ne quelt *moure*. *(Prov. du Vilain, f. 76.)*

Mourer, *v.* Demeurer. (Jurain, Histoire du comte d'Auxonne, p. 26, tit. de 1229.)

Moureux. Languissant : « Se tu me demande « que c'est que vie curialle, je te respons, frere que « c'est une povre richesse, une habondance misera« ble, une haultesse qui chiet, un estat non estable, « ainsi comme un pillier tremblant, et une *mou*« *reuse vie*. » (A. Chartier, Curial, p. 399.)

Mourez, *s.* Mûre : « Sirop de *mourez*. » (Arteloque, Faucon. f. 95.)

Mouricle. [Monnaie d'Espagne : « Ouquel « sachet avoit environ 462 pieces d'or appelées « *mouricles*. » (JJ. 151, p. 328, an. 1397.)]

Mourie. [Endroit où se fait le sel : « Segus, « *mouries.* » (Gloss. 4120.)]

Mourineux. Malade :

Les noires brebis douleureuses,
Lasses, chaitives, *mourineuses.* *(D. C. sous* Morina.*)*

Mourir. [1° Tuer : « En fuiant en ont *mort* ne « say v c ou six. » (Gachet.) — « Andeus mes fius « ont il *mors* et ocis. » (Raoul de Cambrai, p. 104.)]

. . . . . Peuple de fain
Avez *mouru* ; nous sentons vostre clam ;
Moult de meschiez aussy souffert avons. *(Desch. f. 135.)*

2° Mourir :

Qui *meurt*, à ses hoirs doibt tout dire. *(Villon, p. 39.)*
Qui bientost *meurt*, on dit qu'il languist moins.
J. Molinet, p. 138.

Expressions : 1° « *Mourir* comme les melons, ou « les citrouilles, la semence dans le corps. » (Oud.) — 2° « *Mourir* avant ses jours, » d'une mort prématurée. (Arest. am. p. 211.) — 3° « *Mourir* sur les « coffres, » mourir misérablement, en suivant la cour. (Cotgr.) — 4° « *Mourir* tout en vie, » languir. (Contes de Des Perr., t. II, p. 47.) — 5° « Aussitost « *meurt* veau que vache. » (Cotgr.) — 6° « Va ou tu « veux, *meurs* ou tu doys. » (Percefor., I, f. 31.) — 7° « *Mourir* de faim près le mestier. » (Cotgrave.) — 8° « C'est trop aimer quand on en *meurt.* » (Id.) — 9° « En la peau où le loup est, lui convient *mourir.* » (Id.) — 10° « Envieux *meurent*, mais envie ne « *mourra* jamais. » (Id.) — 11° « Il commence bien « à *mourir* qui abandonne son desir. » (Id.) — 12° « L'un *meurt* dont l'autre vit. » (Id.) — 13° « Qui « bien veut *mourir*, bien vive. » (Id.)

Mourmaistre. [Maître des digues et moëres : « Donnons plain povoir de exercer bien et deuement « ledit office de *mourmaistre*, de visiter et aviser « soigneusement et faire visiter nostre dit mour et « les digues de la mer. » (Charte de Philippe, comte de Flandre, an. 1389.)]

Mourne. Morne :

. . . . Fortune
Par tout le monde est commune,
Et sa roe, joians et *mourne*,
Tourne adès, et torne, et retourne :
Ne voit goute, ains est aveule. *(Mouskes, p. 712.)*
Par necessité, il faut
Aidier coer *mourne.* *(Froiss. Poës. p. 112.)*

Mouron. [« L'en donne aus petis oiseaulx *mouron* ou lasseron. » (Ménag. t. II, p. 5.)]

Mourre. Moudre :

Et si set bien s'avaine *mourre.* *(Ms. 7218, f. 249.)*

Mourrin. Charançon : « La calamité des mulots, « le deschet des greniers, et la mangeaille des cha- « rançons et *mourrins.* » (Rab. t. III, p. 13.)

Mourrion. Morion :

Vois tu comment au plus haut de sa teste
Son *mourrion* s'esleve à double creste. *(Du Bellay, 278.)*

Mours. Mœurs. Dans les Serm. de S. Bernard, p. 77, *mours* répond à *mores :*

Pour remembrer des ancessours
Les fez, et les diz, et les *mours*,
Doit on les livres et les gestes,
Et les estoires lire as festes. *(Rou, p. 1.)*

1. Mousche. [Mouche : « Diex me fait le tens « si à point : Noire *mousche* en esté me point, en « yver blanche. » (Ruteb. p. 26.)]

Expressions : 1° « Se jettant au beau milieu de la « foire, comme une *mousche sans teste*, » (Bouch. Serées, liv. III, p. 4), c'est-à-dire étourdi. — 2° Auparavant de mourir, Colin, fol de Mr d'Etampes, « se « mit à jouer (avec les mouches) comme l'on void « les pages, les laquais... et en ayant pris deux au « coup... *je m'en vais*, dit il, *au royaume des* « *mousches*, et se tournant de l'autre costé, le gal- « lant trespassa. » (Brant., Dames gal. t. II, p. 430.) — 3° Un homme prêt à voyager dit à sa femme : « Si (mes freres) arrivoient, cependant que je n'y « suis pas... que tu ne les recoives aucunement ; « car ils sont meschans tout outre, et te pourroient « bien donner quelque trousse, puis s'en aller au « diable, et *demeurerois* cependant *avec les* « *mains pleines de mouches.* » (Nuits de Straparole, t. I, p. 392), c'est-à-dire je serai dupe. — 4° « Je *cognoy* bien *mousches en lait.* » (Villon, Ballade.) — 5° « Les *mousches* vont toujours aux « chevaux maigres. » (Cotgrave.) — 6° « Chasser les « *mouches* de dessus les espaules, ou de dessouz la « vertugade, » donner le fouet. (Oudin.) — 7° « Dis- « courir à faire rire les *mousches*, et à dormir de- « bout. » (Garasse, Rech. des Rech. p. 158.) — 8° « Frere Jean, à coups de bedaines, les abatoit (les « andouilles) *menu comme mousches.* » (Rabelais, t. IV, p. 175.) — 9° « Faire perdre les pieds aux « *mousches.* » (Rab. t. I, p. 65.)

2. Mousche. Mosquée ; de là, dans la Départie d'amours, p. 249 : « Belzebut, le gouverneur des « *mousches.* » Il est en compagnie de Mercure et Bacchus.

Mousche-bout. (Cotgrave.)

Mousche nèz. Mouchoir : « Ung *mouschenez* « beau, et bien ouvré, qu'il avoit desrobé à la belle « lingiere du palais. » (Rab. t. II, p. 164.)

Mouscheter. Moucheter. (Rob. Est.)

Mouscheture. Moucheture. (Id.)

Mouscheur. Moucheur de chandelles : « Aujour- « d'hui monsieur, demain *mouscheur.* » (Cotgr.)

Mouscoir. [Mouchoir. (Escallier, voc. lat. fr. XIVe siècle, p. 897.)]

Mouscorde. [Instrument de musique : « Buis- « sine, eles, *mouscordes*, Ou il n'a c'une seule « corde. » (Thib. de Champ. t. I, p. 248.)]

Mouse. [Museau. (Voir Muse, 3) : « Tous les « jours une talemouse Pour bouter et fourrer sa « *mouse.* » (Villon, Grand Testament.)]

Mousket, s. Emouchet :

. . . . L'alloe
Fuit le *mousket*, et l'esprevier. *(Mouskes, p. 186.)*

Mousque. [Traits ; voir Mouche : « Tout entour « lui oste les *mousques ;* Plusours en fait et clos et « lousques. Des Sarrazins qu'il mehaigne Est cou- « vierte toute la plaigne. » (Rob. le Diable.)]

Mousque-mue. [On lit aux Mir. de Coinsy :

« Mors a le glaive qui tout tue, Mors fait juer à « *mousque mue.* »]

Mousquet—ette. [Arquebuse à fourchette, rendue plus tard portative : « Car les hommes plus « forts sont aujourd'hui tuez d'un poltron en « cachette A coups de harquebuze ; ou à coups de « *mousquette.* » (Rons. p. 936.) — « Les *mousquets* « poitrinals, que l'on ne couche en joue, à cause « de leur calibre gros et court, mais qui se tirent « de la poitrine. » (Paré, *préface*, IX.)]

Mousquetade. [Décharge de mousquets : « En « marchant ceste cavallerie viendroit agacer les « nostres, mais on lui donneroit tant de *mousquetades*, qu'elle s'escarteroit bien. » (Lanoue, 446.)]

Mousquetaire. [Soldat armé du mousquet : « Lors Julian Romero, qui menoit la teste, fit avan- « cer Sarmiento avec 700 *mousquetaires*, desquels « l'invention commença par les Espagnols. » (D'Aub. Hist. t. II, p. 68.) Strozzi les introduisit en France après l'entrevue de Bayonne, 1565.]

Mousqueterie. [Troupe de mousquetaires : « Medelin, connoissant sa resolution, faict affuster « sa *mousqueterie.* » (D'Aub., Mém., éd. Lalanne, page 74.)]

Mousqueton. [Mousquet à canon court : « Plus « de cent soldats avec des *mousquetons.* » (D'Aub., Hist. t. III, p. 499.)]

1. Mousse, *adj.* 1° Emoussé : « Leurs petites « pointes *mousses.* » (Giles Durant, p. 96.) — 2° Inerte, sans force : « L'ignorance des maux est « un *mousse* remede. » (Mont. Essais, t. II, p. 292.) — 3° Bas : « Remuant les levres à voix *mousse* pour « n'estre ouy. » (Id. t. I, p. 550.)

2. Mousse. Garçon qui apprend le métier de marin : « Pantagruel demandoit cependant à ung « *mousse* de leur esquif. » (Rabelais, Pantagruel, t. IV, p. 48.)

3. Mousse. Plante : « Voyez ici frere Jan des « Entommeures ; la *mousse* luy est creue ou gou- « sier par faulte de remuer et exercer les badigoinces et mandibules. » (Rabel. Pantagr. IV, p. 49)

> L'en treuve ez droiz de la Champaigne,
> Que la Brie est sa serve, et sa chambriere...
> Pour ce, doivent livrer en la fourriere
> Ceulx de Brie la *mousse* aux Champenois. *(Desch. 232.)*

« Il n'y a point de *mousse*, c'est tout jeune bois ; » allusion impertinente du vulgaire, de *mousse* à monsieur, dont il se sert pour dire qu'il n'est pas besoin d'appeler monsieur une personne qui n'en mérite pas le titre. (Oudin.)

Mousseau. Monceau, en Bourgogne.

Mousser, *v.* Emousser :

> Mes chansons non mourir ne doivent,
> Si les belles ne me deçoivent ;
> Mais immortellement vivans
> Doivent *mousser* la faux rebelle
> Du temps par les ages suivans. *(Baïf, p. 33.)*

Mousserons, *s.* Espèce de champignon. Parlant des gens de rien qui s'élèvent dans une nuit, on lit : « Ces nouveaux *mousserons* par tels surnoms, « le plus souvent, s'entremeslent avec confusion « parmy d'autres races signalées. » (Des Accords, Bigarrures, p. 14.)

Moussienne. [Poignée de branches de vignes où les raisins sont encore attachés, que le vendangeur, en finissant la vendange, a coutume de s'approprier : « Payant par iceux détempteurs, par « chacun arpent, une *moussienne* de raisins..... » (1679, Choisy-aux-Loges, Aveu ; L. C. de D.)]

Moussine. Même sens : « Les taborineurs « avoient defoncé leurs taborins pour les emplir de « raisins ; les trompetes estoient chargéez de *mous- « sines.* » (Rabel. I, p. 193.)

1. Moussir. Moisir. (Oudin.)

2. Moussir. Mettre la tête hors de quelque lieu. (Oudin.)

Mousson. [Moineau : « Se *moussons* y gargon- « nent ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air « et de bonne fortune. » (Evang. des quenouil. 37.)]

1. Moussu. [Couvert de mousse ; poilu : « Oreilles pendens et *moussues.* » (Villon, Regrets de la belle Heaulmière.)]

2. Moussu. Emoussé : « Si le fer est *moussu*, le « plus fort aura peine de le mettre en eclats. » (Poës. de Remi Belleau, I, p. 90.)

> Ses cornes va trainant rebouches, et *moussues*.
> Remi Belleau, t. I, p. 119.

Moust, *s.* 1° Vin nouveau, moût de vin, en latin *mustum*.

> Il faut un peu le *moust* happer,
> Curé, car je ne beuz pieça. *(Pathelin, Test. p. 133.)*

2° Sauce faite de moût de vin. (Rab. V, p. 139.)

Moustache. I° Barbe qui mousse sur la lèvre supérieure : « Eutrapel a ceste houre, avec ses « *moustaches* cordées apporte icy ses contredits « accoustumez. » (Contes d'Eutrap. p. 318.)

Expressions : 1° « Relever la *moustache* à quel- « qu'un, » frapper au visage. (Oudin.) — 2° « Avoir « la *moustache* bien relevée, » être bien étonné. (Id.) — 3° « Hausser les *moustaches* à quelqu'un, » même sens. (Cotgr.) — 4° « Filer ses *moustaches* ; » cette expression désigne la contenance d'un homme peu content de la compagnie où il se trouve. (Rab. III, f. 166.) — 5° « Vous voulez frapper sur le babil « des femmes ; gardez qu'elles ne vous donnent sur « votre *moustache* » (Chol. II, p. 158), c'est-à-dire ne vous frappent au visage.

II° Coup sur la bouche : « Il se retire en arriere « soudainement et luy baille une rude *moustache*, « et, redoublant, luy donna un si fort revers qu'il « lui fait tomber deux dents de la bouche. » (Merlin Cocaie, II, f. 186.)

III° [Soldat : « Pour les charges de cavalerie et à « chaque *moustache*, du front, il y avoit quatre « canons. » (D'Aub. Hist. III, f. 392.)]

IV° Mèche de cheveux, repentir qui pendait le long de la joue. (Oudin.)

Moustaché. (Cotgrave.)

Moustaige. [Voir Mostaige : « Demi mui de vin

« à *moustaige* au cours de vendange. » (Charte de 1254.)]

Moustamoulue. Nom de cuisinier. « *Mousta-* « *moulue*, balafré, galimafré, tous ces nobles cuisi- « niers portoient en leurs armoiries en champ de « gueule, lardouoire de Sinople, fessée d'un chevron « argenté penchant à gausche. » (Rab. IV, p. 169.)

Moustapha. Nom d'un général turc tué en 1580. (Hist. de Thou, trad. t. VIII, p. 436.) De là l'expression : « Gros *moustapha*, » gros joufflu, gros pansu.

Moustarde. [Moutarde : « En icelluy temps « chantoient les petits enfans au soir, en allant au « vin ou à la *moustarde*. » (Journ. d'un bourgeois de Paris, an. 1413.) — « Mais quand ce vint au fait de « la despence, Il restraignit eufs, chandelle et « *moustarde* Et oublia pain, vin, char et finance. » (Deschamps.)]

Expressions : 1° « De la *moustarde* après diner, » une chose hors de temps. (Rabelais, t. II, p. 64.) — 2° « *Moutarde* de Dijon. » — « L'origine de ce dire « a pris sa source..... soubs le roy Charles sixième « en l'an 1381, lorsque luy, avec Philippes le Hardy « son oncle, furent au secours de Loys comte de « Flandres beau père du dit duc. Les Dijonnois..... « se monstrerent si zelez, que de leur mouvement, « ils envoyerent mille hommes, conduits par un « vieil chevalier jusqu'en Flandre ; ce que recon- « noissant ce valeureux duc, leur donna plusieurs « privileges, ...et notamment voulut qu'à jamais la « ville portast les deux premiers chefs de ses armes « ...luy donna sa devise.... qu'il fit peindre en son « enseigne, qui estoit *mout me tarde*... plusieurs... « ne prenans garde au mot de *me*.... allerent dire « qu'il y avoit *moustarde*, que c'estoit la troupe des « moustardiers de Dijon. » (Des Acc. Bigarr. p. 30.) [C'est un dérivé de *mustum*, moût.] — 3° « Aller à « la *moustarde* d'une chose, » s'en moquer. Nous disons : On en bat la moutarde :

> De leurs chansons on *va à la moustarde*.
> Contred. de Songecr. p. 170.

4° « Les enfans en vont à la *moustarde*, » l'affaire est connue de tout le monde. (Oud.) — 5° « Prendre « verjus, et *moustarde*. » (Contred. de Songecr. fol. 49.) — 6° « S'amuser à la *moutarde*, » s'arrêter à une chose de peu de conséquence. (L'Am. ressusc. p. 215.) — 7° « Prendre *moustarde* en plusieurs « lieux, » faire l'amour de plusieurs côtés.

> Ceuls qui ont *pris moustarde en plusieurs lieux*
> Doivent sçavoir que le porter en vault,
> Car, de raison, ils se congnoissent mieux,
> Aussy doivent mieulx scavoir li ribault
> Ce qu'ils ont fait ou temps qu'ilz furent chault.
> Desch. fol. 287.

8° « Baveux comme un pot à *moustarde*. » (Cotgr.)

Moustardier. 1° Vase à moutarde. (Desch. f. 380.) — [« Ung *moustardier*, le tout d'estaing. » (Inv. de Charles, comte d'Angoulême, an. 1497.) — 2° Fabricant de moutarde : « Aucun ne pourra faire « fait de maistre buffetier, vinaigrier et *moustardier* « à Paris qui. » (Ord. sept. 1514.)]

Expression : « *Moustardier* de Dijon, » sorte d'injure : « Un mignon effeminé ...faisoit la guerre « par gausserie à un vieil capitaine, l'appellant « gros tripaut, ventre de Suisse, bandoulier de « cuisine, tripier d'Amboise, *moustardier de Dijon*, « et saucier de Nantes. » (Cont. d'Eutrap. p. 312.)

Mouste. [Droit de mouture : « Et avecques ce « toutes les *moustes* seiches et moistes et tous les « baniers. » (Liv. Rouge de la Chambre des Compt. fol. 302.) — On lit au reg. JJ. 56, p. 392, an. 1318 : « *Moltis* siccis et viridibus. »]

Moustele. Belette. (Nicot.)

Mousterange. [Blé de mouture : « .VIII. muis « de froment, .XII. muis de *mousterange*, et .X. muis « d'aveine. » (Ch. de 1300, dans Du Cange, sous *Mousdurachia*.)]

Moustier. [Moutier, église, monastère : « Bap- « teme li dona en son *moustier* petit. » (Aiol, vers 58.) — « Il se leva et ala au *moustier* prier Dieu. » (Ménest. de Reims, § 79.)] — *Expression :* « Voie de « *moustier*, » visite des églises.

> De joste lui vient sa mestresse,
> Qui en a perdu mainte messe,
> Et mainte *voie de moustier*
> Por lui duire et chastier. *(Blanchandin, f. 177.)*

Moustille—oille. Belette. (Monet.)

Moustison. [Temps de vendange, où l'on fait le moût : « Moult souvent par le trop boire, car « c'estoit en *moustisons*, il avoient le plus la foire. » (Froiss. XI, p. 349.) — Comparez Fenaisons, temps où l'on fait les foins.]

Moustranche. [Moustrée de terre : « Faire « certaine *moustranche* des fiés que je tenoie de « lui. » (Cart. de Corbie, an. 1280.)]

Moustrée. [Désignation sur place des fiefs qu'un vassal tient du seigneur : « Et fu jours asse- « neiz de faire la *moustrée*, Liprevoz de Loon vint « à Rains et fit la *moustrée* en lieu dou roi ; et « *moustra* à la gent l'arcevesque l'eglise Saint « Remi et le chastel, et les viles Saint Remi jusqu'à « vint quatre ; et leur dit que encore leur en mous- « treroit se il vouloient ; et il dirent que il s'en « tenoient bien à paié. » (Mén. de Reims, § 470.)]

Moustrer. [Faire la *moustrée* de terre. Voir le précédent.]

Mousturage. Mouture : « Grain de *mousturage*. » (Gr. Cout. de France, II, p. 238.)

Mousturenche. [Même sens : « Jehan Fouguet « le genne et Estevenon sa femme..... recognurent « eus avoir vendu deux sextiers de *mousturenche* « à la mesure de Chastillon. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 11, an. 1297.)]

1. Mout. Vin doux :

> Ils ont beu à ce matin,
> Ils ont de *mout* remply la teste. *(III Maries, p. 203.)*

2. Mout. [Beaucoup : « Il i ot un des pers qui « *mout* estoit sages et creuz. » (Mén. de Reims, § 3.)]

Moutarde. [« Ne trouvant point de *moutarde* « à mengier sa viande. » (JJ. 86, p. 374.)]

Moutardelle. [Fourche à foin : « La femme de « feu Fremin vint illeç dire audit Cotier qu'elle avoit « prins ladite *moutardelle* ou fenerier et qu'elle la « rendroit voluntiers. » (JJ. 182, p. 328, an. 1453.)]

Moutardier. [Champion, dans le sens ironique : « Duquesnel eust demandé a... Froidet qui estoit ce « ribault, à quoy il eust respondu que c'estoit ce « *vaillant moutardier* Jehan Troust. » (Trés. des Chart. JJ. 167, p. 197, an. 1413.)]

Moute. [Mouture : « Ne puent (les vilains) une « heure aveir paiz, Tiez en jur sunt semuns de « plaiz... plaiz de biés, plaiz de *moutes*, Plaiz de « fautez, plaiz de toutes. » (Wace, Rou, 6007.)]

Moutepliance. [Intérêt : « Mettre de l'argent « en *moutepliance*. » (Froiss. II, f. 94.)]

Mouteplicement. Accroissement : « Les or- « dennances faites... sur le fait, et le cours de nos « monoies, pour le *mouteplicement*, et accroisse- « ment du profit commun de nostre royaume. » (Ordon. II, p. 150.)

Mouteplier—oier. [1° Pousser, après ensemencement : « Et la chievre fist la terre, et ahenna « de froument ; et *mouteplia*, et fu en point de « messonneir. » (Ménestrel de Reims, § 407.)] — 2° Grandir, augmenter :

Vos grans valors tot adès *mouteploie*.
Poës. av. 1300, t. III, p. 1126.

Droiz dit que, s'en voit aucun gent
Mouteplier et bel, et gent,
Qu'an nés doit mie destorbier,
Ains doit l'en avoir cuer joiant
Quant Dieu lor donne avancement,
Por qu'il se puissent amander. *(Ms. 7615, I, f. 109.)*
Trop le mal *mouteploier*. *(Ms. 7218, f. 255.)*
Ton scavoir qui tousjours *mouteplie*. *(Desch. f. 337.)*

[« Et de jour en jour (Arteveld) *mouteplioit* en « grant honneur. » (Froiss. II, f. 413.] — 3° S'accroître : « Quant chil de la ville virent le pooir la « dame et si efforciement venir et *moutepl*y*er*. » (Froiss. II, f. 76.)]

Mouteus. Muet. Voir sous *Medisant*.

Moutif. Motif :

Enquerant de loin ses *moutifs* ;
Mais combien qu'ils fussent faintifs,
Il les monstroit tout clerement. *(G. de la Bigne, f. 149.)*

Mouton. [1° Bélier châtré qu'on engraisse : « Il « ont les greigneurs *moutons* du monde. » (Marc. Pol. p. 631.) — « Je vueil mangier char de *mouton*. » (Mén. de Reims, § 205.)]

Expressions : 1° « Bœuf sanglant, *mouton* beelant, « et porc pourry, tout n'en vaut rien s'il n'est bien « cuit. » (Desperr. II, p. 119.) — 2° « Estre *mouton*, » se disait chez les anciens, non d'un sot, mais de celui qui avoit la simplicité de l'ancien temps. (Apolog. d'Herod. p. 21.)

3° Devant les gens font cy les gracieux
Qu'a peine est il de leurs corps poux, n'aleyne,
Mais ce font ils comme malicieux,
L'on *congnoist* mie *le mouton à la laine*. *(Desch. f. 218.)*

4° « Retourner, ou revenir à ses *moutons*, » revenir à son premier propos. (Pasq. Rech. p. 750.) [L'origine de ce dicton est la farce de Pathelin : « Sus revenons à ces *moutons* ; qu'en fut-il ? »] — 5° « Aller après quelqu'un comme le *mouton* après « celui qui lui monstre un rameau, » se laisser mener par le nez. (Apolog. d'Herod. p. 21.) — 6° « Chercher cinq pieds en un *mouton*. » (Cotgr.) — 7° « A petite ochoison le loup prend le *mouton*. » (Id.) — 8° « Chair de *mouton*, manger de glouton. » (Id.) — 9° « Garder les *moutons* à la lune. » (Oud.) — 10° « C'est un *mouton* de Berry, il est marqué sur le nez. » (Id.) — 11° « De *mouton* à courte laine on « n'aura jà bonne toison. » (Coquillart, p. 20.)

II° [Monnaie d'or, la même que l'agnel ou l'agnelin ; elle fut d'abord émise par Saint Louis : au droit est un agneau passant, dont la tête nimbée est tournée vers un étendard surmonté d'une croix ; le nom du roi est entre les pattes de l'agneau ; la devise est : « Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, « miserere nobis. » Au revers est la croix fleuronnée avec la devise que nos monnaies conservèrent jusqu'en 1789 : « Christus vincit, Christus regnat, « Christus imperat. » — « Icellui Mahiet lui dist « qu'il lui avoit presté un *mouton* rex et dix sols. » (JJ. 115, p. 18, an. 1379.) — « Li troy estat fissent « forgier nouvelle monnoie de fin or que on « clammoit *moutons*. » (Froiss. VI, p. 3.)]

On distinguait : 1° « *Mouton* à la grande laine ; » ils avaient d'un côté l'image de Saint-Jean-Baptiste et de l'autre un mouton avec sa toison en la gueule, d'où sortait une banderole avec ces mots : *Ecce agnus Dei*. (Rab. I, p. 49.) — 2° « *Mouton* à la « petite laine. » (Le Blanc, sur les Monnoyes, p. 187.) — 3° « *Mouton* de Flandre ou de Brabant ; » il valait 14 s. parisis. (Ordonn. t. III, p. 551.) — 4° « *Mouton* « de Montpellier, » 15 s. tournois. (Cout. de Norm. en vers, f. 17, an. 1470.) — 5° « Florins au *mouton*. » (Froiss. liv. I, p. 217.) — 6° « Demi *mouton*. » (Le Blanc, sur les Monn. p. 257.) — 7° « *Mouton* d'or, « ou agnel que Saint Louis avait fait frapper. Il valait 15 s. 5 d. tournois. (Borel.) — 8° « Petit *mouton* ; » cette monnaie était de l'an 1357 ; elle était d'or fin, à la taille de 104 au marc, et valait 12 s. 6 d. (Dict. de Trevoux qui cite Le Blanc.)

III° [Bélier, machine de guerre : « Les perrieres « reprendrent, s'ont les berfrois levez, sour pons et « sor roieles les grans *moutons* ferrez. » (Fierabras, v. 5335.) D'après Froissart, ils ne servaient pas à ébranler les murailles, mais à lancer des pierres comme les trébuchets : « Un engin qui estoit mer- « veilleusement grant ; lequel avoit vingt piez de « large et quarante piez de long ; et appelloit-on « celui engin un *mouton*, pour getter pierres de faix « dedens la ville et tout effondrer. » (Froiss. X, p. 60.)] — « Getter, et copper le *mouton* à une fau- « cille. » (Tres. des Chart. reg. 133, pièce 235), couper la corde qui tient suspendue la poutre du bélier.

Moutonchel. [Mouton, monnaie d'or : « .XII. « *moutoncheaux* d'or et dix frans en vieulx blans. » (Cart. de Flandre, 9 fév. 1472.)]

Moutonciaux, *s. p.* Diminutif de mouton :

Je connois trop mieulz mes agniaus,
Mes brebis, et mes *moutonciaux*. *(Froiss. poës. p. 278.)*

Le Fèvre de Saint Remy nomme *moutonceaulx* les pièces d'or dites moutons.

Moutonnage, aige. [Voir *Motonage* et *Mort herbage*. Droit sur les moutons payé en argent ou en nature : « De .xiii. bestes prent on une, et se tant « n'en y a, chascune doit .i. denier jusques à « .xii. deniers ; Si appiel l'on ceste valeur *mouton-* « *nage ;* si le prent-on à l'Ascension. » (Rev. du comté de Hainaut, an. 1265.) — « Receptes de « *moutonnages* qui se payent au jour de Saint-Jean « Baptiste, en paine de .ix. sols d'amende ; est à « sçavoir pour chascune beste à laine, un denier. » (Compte du domaine d'Etaples en Boulonnais, 1475.)]

Moutonnaille. Troupeau de moutons. (Cotgr.)

Moutonne, *s. f.* Coiffure de femme qui a été longtemps en usage : c'était une tresse de cheveux fort touffue et frisée qu'elles mettaient sur leur front. (Dict. de Corneille.)

Moutonner. S'agiter en écumes blanchissantes : « Je fai par mes gens voltiger les chevaux, les « flechir, contourner, donner quarriere, arrester « court, cabrer, *moutonner*, soubzlever, ruer, « petarrader. » (Alect. rom. p. 67.)

Moutonnet. [Diminutif de mouton, monnaie d'or, au liv. rouge d'Abbeville, f. 198, 15 fév. 1426. On trouve encore au reg. JJ. 172, p. 60, an. 1422, le pluriel *moutonneaulx*, qui suppose le singulier *moutonnel :* « La somme de soixante-quinze escuz, « c'est assavoir deux dourderes et trois *mouton-* « *neaulx* en or et le residu en blanche monnoye. »]

Moutonnier. [1° Berger de moutons : « Que li « estans as bouviers et as *moutonniers* de la dite « boucherie seront assis à linet par devant. » (Varin, Arch. de Reims, II, Ire partie, p. 26, an. 1303.)] — « Panurge ayant payé le marchand, choisit de tout « le troupeau ung beau et grand mouton, et l'em- « portoit criant et bellant... Cependant le marchand « disoit à ses *moutonniers* : ô qu'il a bien sçeu « choisir le challant. » (Rab. t. IV, p. 29.) — On lit « vilain *moutonnier* » comme injure, dans Merlin Cocaïe, t. I, p. 325. — [2° Celui qui lève le *mouton-nage :* « Et pareillement est l'un des *moutonniers* « avec le quart frans fiefvés, et eux deux ensemble « sont tenus de cacher le moutonnage, dont pour ce « il doibt avoir pour sa part au jour Saint Jehan « deux moutons. » (Reg. des fiefs de Cambrai.)] — 3° Qui a la nature du mouton : « La nauf vuidée du « marchant et des moutons ; reste il icy, dist « Panurge, ulle ame *moutonniere*. » (Rabel. IV, 3.)

Moutonniere. [Cachot : « Certains lieux de la « geolle, nommez les *moutonnieres*, qui sont les « lieux où l'en a accoustumé mettre et tenir les « prisonniers detenuz pour cas de crime. » (JJ. 205, p. 258, an. 1479.)]

Mouvable. Mobile : « Beste mouvable. » (Modus, f. 210b.) — « Tholomée si dit ainsi : le premier ciel « qui tout contient, lequel est sur les estoilles, est « dit le premier *mouvable*. » (Id. f. 315.) — « Pour « valablement faire une execution, est requis pre- « mier addresser sur les biens *meubles mouvables*, « et en faute d'iceux, sur les maisons et heritages. » (Cout. Gén. I, p. 778.)

Mouvance, *s.* Dépendance : « *Mouvance* de fief. » « Un fief est tenu, et mouvant d'un autre fief, auquel « il doit la foy et homage et autres devoirs. » (Laur.)

Mouvant. [Depuis : « *Mouvant* d'Espaigne, du « port de Seville, jusqu'en Pruce ne demoura nuls « gros vaisseauls sur mer. » (Froiss. t. XI, p. 358.)] — « Le sire de Coucy estoit ordonné, et constitué de « par le roy, à estre capitaine et souverain regard « de tout le païs, *mouvant* de la mer de la Rochelle « et retournant, et comprenant jusqu'à la riviere « de Dordonne, en allant jusques à Bordeaux sur « Gironde. » (Froiss. liv. IV, page 62.) — « Espagne « *mouvant* de Saint Jean de Pors est durement « grande. » (Id. liv. III, p. 215.)

Mouvement. 1° Tremblement de terre : « L'ung « des chevaliers commis à la garde de Jesus dist : « Nous gardans le monument, *mouvement* de terre « fut fait, et vismes l'ange de Dieu. » (Percef. t. VI, f. 124.) — 2° Instigateur : « Vous avez esté le pre- « mier *mouvement* de ceste election. » (Id. VI, f. 57.)

Expressions : 1° « En un *mouvement*, » à l'instant :

A luy se rendirent aussi
Tout a cop *en un mouvement*. *(Desch. ch. VII, p. 111.)*

2° « En un *mouvement* d'œil, » en un clin d'œil. (Id. I, p. 13.) — 3° « *Mouvemens* des moulins, » pièces tournantes et mouvantes. (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 339.)

Mouvent, *adj.* Inquiet :

. . . . . . Flandres
Dont le peuple est *mouvent*, rebelle et tendre.
Desch. folio 213.

Subst. Mouvement :

Dont peut venir de ce le *mouvent*. *(Id. f. 28.)*

Mouveté. Mouvement : « C'est un des accom- « plissemens des œuvres que Dieu a commencées « aucunes fois, par petites *mouvetez*, et occasions, « et en donnant la victoire aucune fois à l'un, et « aucune fois à l'autre. » (Mém. de Commines, 27.)

Mouveur. Brouillon. (Bouchet, Serées, p. 390.)

Mouvoir. [1° Exciter une personne, une chose : « A *mouvoir* vertueuse guerre Pour nostre adver- « saire conquerre. » (Jean de Meung, Trésor, 27.)] — « Par ces paroles, fut *meu* Alixandre de luy « donner et pourvoir d'estat, et le fist chevalier. » (Le Jouvenc. f. 38.) — 2° Lever un cerf : « Narcisus « ot un cerf *meu*. » (Ms. 7989² f. 62.) — 3° Emouvoir :

Trestoz leur cuers sont esmeus,
Et leur corages si *meus*,
Que de la pitié qu'eles ont,
Pleurent ausi, comme cil font. *(Ms. 7218, f. 358.)*

4° [Engager à : « Ceste emprise dont vous nos « *mouvés* maintenant. » (Froiss. VII, page 97.) — 5° Partir : « Si fist commander que nuls de son « royaume ne se *meuist*. » (Froissart II, p. 38.)] —

« Lancelot commanda à ses gens qu'ils appareillas-
« sent touttes leurs armes, et aussi toutes leurs
« besongnes, car il vouloit *mouvoir*... le lendemain
« pour aller à la mer pour passer en Gaulle. »
(Lanc. du Lac, III, t. 143.)

En Alixandre est revenus
En le cité dont fu *meus*. *(Vies des SS. Sorb. col. 46.)*

6° Infinitif pris substantivement ; départ : « Quant
« elle veit qu'ils estoient au *mouvoir*, elle commença
« à faire tel dueil qu'il n'est homme qui n'en eust
« grant pitié. » (Lanc. du Lac, III. f. 69.) — 7° Intenter
un procès : « L'en tient que la ou aulcun veult
« *mouvoir* contre aulcun riche homme, qui ne soit
« levant ne couchant en Berry, combien qu'il y ait
« plusieurs dommaines, se l'action est réelle, le sire
« soubs qui la chose siet le peult mander, adjourner
« par son sergent. » (La Thaumass. Cout. de Berry,
p. 263.) — 8° [Relever, en terme de féodalité : « Li
« royaume d'Escoche *mouvoit* de lui en fief. »
(Froiss. II, 248.)] — 9° « Se *mouvoir* de quelqu'un, »
s'en détacher : « Car ne me puis de lui *mouvoir*. »
(Poët. av. 1300, III, p. 1041.) — 10° « Se *mouvoir* de
« parler, » commencer à parler : « Quant la reyne
« le veyt ainsi musfer, elle *se meut de parler*, et
« dist. » (Percef. V, f. 73.)

Expressions : 1° « Quand le roy eût leu la lettre,
« laquelle la damoiselle luy avoit envoyée, le cueur
« luy print tout à *mouvoir en terre*, car il aymoit
« la damoiselle de grant amour. » (Percef. I, f. 39.)
— 2° « Madame, mon cueur ne peut parler, il est
« pauvre, pourchasser le convient : *à bon beuf,*
« *meut-on la chair*. » (Ibid. VI, f. 74.)

Moy. Moi : « Vostre plaisir soit *moy* donner
« congié. » (Jean de Saintré, p. 198.) — « Que la
« bataille se fist *moy* et vous » (Percef., VI, f. 101),
c'est-à-dire entre moi et vous. — « Il lui semble
« bien que lui ce n'est pas *moy*, » il est glorieux.
(Oudin.)

1. Moyau. 1° Moyeu : « *Moyaux* d'œufs battus. »
(Froissart, t. III, p. 120.) — 2° Milieu : « Moy qui
« suis assis dans le *moyau* de tout le trouble des
« guerres civiles de France. » (Mont. Ess. II, p. 68.)

2. Moyau. [Cuve : « Lesquelx par maniere de
« blasonnement, de injure ou autrement mistrent
« le suppliant en un *moyau* ou cuve,... et lui gette-
« rent grant quantité d'eau. » (JJ. 130, page 268,
an. 1387.)]

1. Moye. 1° Meule : « Tout ce qui est moissonné,
« entassé, et mis en *moye*, ou en mulle, et
« engrangé. » (N. C. G. t. I, p. 1055.) — 2° [Charge
d'un cheval de trait : « *Moye* et roupes chascun
« collier de peage. » (Mantellier, Gloss. xv° s. p. 45.)]
— 3° [Mesure de terre contenant un muids de se-
maille : « Ou terroir de Marchais onze *moyes* de
« terre à la mesure dou liu. » (Annales de Prémon-
tré, Preuves, t. I, an. 1280.)]

2. Moye. Mienne :

De sa santé, et de sa joye,
Despend et vient toute la *moye*. *(Desch. f. 457.)*

1. Moyen. « *Moyen* et toyen sont des mots usur-
« péz des anciens François pour mien et tien. »
(Pasq. Rech. p. 727.) — « Auquel je fis commande-
« ment qu'il vuidast sa main en la *moyenne*. »
(Bout. Som. Rur. p. 894.)

2. Moyen, *adj.* Qui est au milieu, entre deux
personnes ou deux objets : « *Moyen* fils. » (Percef.,
vol. IV, f. 142.) — « En temps *moyen*. » (Chron. de
S. Denis, t. II, f. 166.) — « Voye *moyenne*. » (Id. II,
fol. 149.) — On lit, à l'occasion de l'assistance aux
gages de bataille : « Quatre autres chaires en devise
« en son chaffaut, la sienne *moyenne* et tapissée,
« les trois comme dessus. » (La Jaille, Champ de
bataille, fol. 40.) — 2° Modéré : « Ils sont plusieurs
« amans par fort aymer si anéantis qu'ilz cuident
« d'honneur que ce soit honte, et en prennent à
« avoir les consciences si estroictes qu'ilz en sont
« aucunes foiz deceuz, tellement qu'ils en perdent
« le plus pour le moins ; et pour ce, il fait à la fois
« bon estre attrempé et *moyen*. » (Percef. V, f. 44.)
— « Prendre un *moyen* parti, » prendre un milieu.
(Mont. Ess. I, p. 334.) — 3° Médiocre : « A Paris, eu
« regart à touz les vins françois dont les uns valent
« trop plus que les autres, le *moyen* pris peut etre
« de environ treize livres tournois fort monnoye. »
(Ordonn. t. III, p. 436.)

Substantif. I° Intermédiaire : « Qui defaut de
« bons chefs, il defaut de bon *moyen*, et de bon pié ;
« et qui n'a bon pié, il ne peut faire chose qui
« vaille. » (Froiss. liv. III, p. 314.)

Expressions : 1° « Sans *moyen*, » immédiatement :
« Deux escuyers du corps marchoient, *sans moyen*,
« devant le roy Charles V, lorsqu'il alla au devant
« de l'empereur qui venoit à Paris le visiter en
« 1377. » (Chroniq. de S. Den. III, f. 35.) — 2° « Par
« moyen, » médiatement : « Un fief est tenu en fief
« *par moyen* dont on a homme dessous luy, par la
« nature du dit fief, et toutes fois il est tenu d'autre
« seigneur : si comme Jean qui est seigneur du
« bois ou il a justice de vicomté, ou fonssiere, et le
« tient du seigneur. » (Bout. Som. Rur. p. 484.) —
Ce mot a également signifié « modérément : » « Les
« suspicions se doivent prendre *par moyen*, car
« l'estre trop n'est pas bon. » (Mém. de Commines,
p. 194.) — 3° « Y a-t-il *moyen* de moyenner ? »
y a-t-il lieu de faire ou d'obtenir quelque chose ?
(Oudin.) — 4° « Parmi un *moyen*, » moyennant :
« Fut le roy conseillé par les seigneurs... de pren-
« dre toutes ces gens à mercy, *parmi un moyen*
« qu'il eut : c'est assavoir que les chastellenies,
« terres, et villes... payeroient au roy, pour ses
« menus fraiz, soixante mille francs. » (Froissart,
liv. II, p. 215.) — 5° « *Moyen* expedient, » moyen,
qui vient comme entre deux. (Contes de la reine de
Navarre, t. II, p. 128.)

II° [Médiation, négociation : « Ne plaise jà à Dieu
« que nous nos abaissons de tant que sus doi grans
« despis que on a fait en nostre pays de Haynnau,
« nous requerons nul *moyen*. » (Froiss. III, p. 95.)]

III° Médiateur : « Le duc fut fort esbay, et ne
« sceust plus trouver de remede en son fait, sinon
« qu'il quist, et serche tous les traictiez qu'il peut

« avecques le roy Amidas, et envoya devers le jou-
« vencel pour estre son *moyen*. » (Le Jouv. p. 587.)
IV° [Remède; les pénitences des flagellants avaient arrêté les ravages de l'épidémie : « Ou en devant on « ne povoit venir par *moyens* ne aultrement. » (Froiss. t. V, p. 275.)] Voir Moien.

Moyenne. [1° Milieu : « En le *moyenne* de le « montaigne. » (Froiss. III, 241.) — « En le *moyenne* « del mois d'aoust. » (Id. IV, 123.)] — « Une moult « belle salle, et moult grande, et toute ronde, et « avoit *à la moyenne* ung pillier qui soustenoit la « voulte. » (Percef. I, f. 36.) — 2° Artillerie de campagne de moyen calibre : « 12 canons, six bastar- « des, et six *moyennes*, en 1528. » (Mém. de du Bellay, liv. III, f. 82.)

Moyenné, *adj*. Riche, qui a des moyens : « Un « gentilhomme grandement *moyenne* et riche. » (Contes d'Eutrapel, p. 207.)

Moyennement. [1° Pour le moment : « Si « s'avisa le sire de Coucy que il se dissimuleroit « *moyennement* de l'un roy et de l'autre. » (Froiss. t. VII, p. 419.) — 2° D'une manière moyenne : « La « memoire des grands maux que sa presence (le « cardinal de Bourbon) nourrissoit en la France, « et qui, en sa mort, semblent approcher de leur « fin, me fait porter patiemment sa mort, et vestir « un deuil *moyennement* triste. » (Lettres de Catherine de Navarre, Bibl. des Chartes, IV° série, t. III, p. 138.) Voir pour les autres sens Moiennement.]

Moyenner. [1° Interposer : « Par bons moyens « *moyennés*. » (Froiss. VI, 306.) — 2° Terminer par médiation : « Il n'est chose qui ne s'appaise et « *moyenne* par or et par argent. » (Id. t. XV, 357.)] — 3° Infinitif pris substantivement, milieu : « Quant « gens ont entreprins une besongne doubteuse au « commencer, et perilleuse au *moyenner*, et en « après ont fin à leur honneur, ils ne se doibvent « soucier des perilz passéz. » (Percef., vol. I, f. 83.)

Moyenneté, *s*. Médiation : « Le roy d'Armenie « eut plaisance... d'aller en Angleterre pour parler « au roy... et à son conseil, en cause de *moyenneté*, « et pour veoir s'il pourroit trouver par ce, treves « nulles, ou on se peust conjoindre, n'aherdre à « paix. » (Froiss. liv. III, p. 146.)

Moyenneteit, *s*. Milieu : « Entre la *moyenne-* « *teit* des montagnes trespessent les eaues. » (S. B. Serm. ms. p. 316.)

Moyenneur—resse. Médiateur, médiatrice : « Chez les Romains, les vestales avoient... telle « authorité, que bien souvent ont elles esté creües, « et *moyenneresses* à faire l'accord entre le peuple « de Rome et les chevaliers. » (Brant., Dames gal. t. II, p. 243.) — « Arbitre, et *moyenneur* de cette « paix. » (Mém. de Du Bell. f. 223.)

Moyette. [Bâton : « Le suppliant prist une « *moyette*, qui estoit enmi la place, de laquelle il « feri icellui Enquerran. » (JJ. 147, page 211, an. 1395.) — « Lesquels prindrent chascun un gros « baston appareillié que l'en appelle [boise de « *moiette*. » (JJ. 97, p. 220, an. 1366.)]

Moyeu. Jaune d'œuf :

Chascun son beau pasté de veau
Aux *moyeux* d'œufs ; le beau vin blanc,
Que faut-il de plus ?... *(Coquillart, p. 166.)*

Moyneaulx. Petits moines, novices. (Petit Jehan de Saintré, p. 405.)

Moyniage. Même sens que *moniage*. On lit de l'Antechrist :

Toy concevra femme de *moyniage*. *(Desch. f. 309.)*

1. Moyse. [Moise : « Chalans couvers de « *moyses*, esquelx estoient les musiciens et les « joueurs d'instrumens. » (Mantell. Gloss. xv° s., p. 45.)]

2. Moyse. Moïse : « Taules *Moyse*, » tables de la loi, dans S. Bernard, Serm. fr. p. 350. — « Parent « de *Moyse*, » cocu. (Cotgr.)

Moysen. Moïse :

. . . . N'oistes vous onques de *Moysen* parler.
Vies des SS. ms. de Sorb. n° 27, col. 21.

Moysir, *v*. Moisir : « La peau de dessus moy qui « ce a couvert, s'en retrait, et *moysist* près des os. » (Percef. vol. IV, f. 67.)

Moysonneur. [Métayer : « Le fermier ou « *moysonneur*, » aux Ord. VII, p. 526, an. 1392.]

Moyste. Humide : « S'en alla reposer sur le « ruysseau d'une fontaine, et s'endormit pour le « lieu qu'il trouva frais, et *moyste*. » (Lancelot du Lac, t. III, f. 129.)

Moyteur. Humidité : « La *moyteur* du serain. » (Percef. vol. V, f. 32.)

Moyton. [Mesure pour le blé, au reg. JJ. 61, p. 17, an. 1321.]

Mu. [Muet : « *Mu* le fera tenir et quoy. » (Rose, v. 16767.] — « Je voudroie que mesdisant fuissent « sourt, et avugle, et *mu*. » (Chans. du xiii° s., ms. Bouhier, f. 141.)

Ele se pasme, si fu *mue*. *(Ms. 7615, II, f. 176.)*

Ne furent pas tezans, ne *mues*,
Ains parlerent moult hautement. *(Ms. 7218, f. 172.)*

Muable. [1° Qui va muer, en parlant d'oiseaux : « Set cenz cameilz e mil hostiers *muables*. » (Rol., v. 183.)] — 2° Versatile : « Car tousjours se doub- « toit il des Flamens, car il les sentoit *muables*. » (Froissart, t. IV, p. 319.) — « *Muable* chief. » (Ms. 7218, f. 250.)

. . . . . Ung faulx rapport vault pis que de canon ;
L'honneur meurtrist, desrobe bon renom,
Et rend le cueur de l'escoutant *muable*. *(J. Marot, 180.)*

Amour de chien n'est pas *muable*. *(G. de la Bigne, f. 72.)*

3° Mobile : « Les festes *muablez*, » dans l'Inv. des livres de Charles V. — 4° Amovible, dans le Gloss. de l'Hist. de Paris. — 5° Réformable : « Passelion « peult estre nommé pour le plus puissant cheva- « lier de son corps qu'on sache, mais qui adjousta « y vouldroit faitz amoureux, il est en cela *muable*. » (Percefor., vol. V, fol. 71.) — 6° Faux : « Olivier du

« Guesclin se meit en embusche en *muables* ensei-
« gnes delez la... forteresse. » (Froiss. liv. I, p. 459.)

Muablece. [Inconstance : « Il leur respondi « que moult s'esmerveilloit de la legiereté et de la « *muablece* de leurs cueurs. » (Dom Bouquet, III, p. 160.)]

Muablement. D'une manière inconstante. (Monet.)

Muableté. [Mobilité : « Et lor promest estableté « En estat de *muableté* Et tous les pest de gloire « vaine En la beneürté mundaine. » (Rose, v. 4874.)]

Diex qui est perdurabletez,
Et nous donnas *muabletez*. *(Ms. 7218, f. 115.)*

Muafle. Museau :

Li aufaiges est toz mossuz,
Et la *muafle* toz peluz :
Mielx ameroie un damoisel. *(Blanchandin, f. 187.)*

Muage. [Droit de mutation : « Appartiendront « ausdits religieux les hommages, investions, « ventes, surventes, *muages*, reconnaissances, « saisines de toutes et chascunes les possessions. » (Ch. de 1352, dans D. C. sous *Muta*, p. 2.)

Muaille. Changement de père :

Ta mere n'ot que demie
Par *muaille* venis en vie ;
Es bordiaus fu la char norrie
Dont tu issis....... *(Ms. 7218, f. 78.)*

Muance. [1° Mutation : « A *muance* de seigneur, « changement de loix. » (Carloix, t. VI, p. 6.) — 2° Changement : « Car honors ne font pas *muance* « Mes il font signe et demonstrance Queus meurs « en eus avant avoient. » (Rose, v. 6303.)] — « La « *muance* de tous les tans. » (Ms. 7218, f. 258.)

Muardie. Langueur :

La douceur, et la melodie
Me mit au cœur tel *muardie*. *(Guill. de Lorris, c. p. Borel.)*

Muaule. Changeant. (Voir *Muable*) :

Voirement estes vous *muaules*,
Quant faitures si delitaules
Avez si beement oubliées. *(Vatic. n° 1490, f. 152.)*

Muce. [Cachette : « Une condempnation de trois « cenz livres... sus Michiel Sautier et Juliane la « Giraude... pour cause d'une *muce* d'argent que il « avoient trouvée,... laquelle *muce* il avoient « recellée. » (JJ. 64, p. 56, an. 1325.)]

Muceement. [Secrètement : « On imposoit au « suppliant qu'il avoit fait et forgié monnoie « *mucéement* et en repost. » (JJ. 165, p. 29, an. 1410.)]

Mucer, mucier. [Cacher : « Li chien s'en vont, « et se *mucent* au bureau d'esteule. » (Ménest. de Reims, p. 412.) — « Et dedens la forest s'en alerent « *mucier*. » (Brun de la Montagne, v. 1565.) — « Li « convenoit porter ses enfans, *mucer* en boissons, « hayes ou autres lieux, en eulx demorant illec « comme bestes sauvages. » (JJ. 105, p. 362.)] — « Tout cil qui ameine poisson à Paris, pour vendre « en charette ou à sommier, il convient que il « viegnent descendre dedens les halles... sans riens « *mucier* en meson, ne ailleurs. » (Ord. II, p. 579.)

.... S'elle (la mort) approche une ville ou bourgage
Le plus hardy se *muce*, ou chet malade,
Ou meurt de peur..... *(Marot, p. 457.)*

L'ombre l'oscurté senefie
Qui est ou mauves cuer *mucie*. *(Ms. 7218, f. 362.)*
Losanger se va *muçant*. *(Ms. 7615, f. 109.)*

Voir *Muchier*, *Musser*.

Much, *s*. Musc, sorte de parfum. « Eaue de nard, « de pouldres, et *much* ensemble meslez. » (Peregr. d'amour, f. 64.)

Muche. [1° Cachette : « Icelle chapelle a une « retraite en maniere de ung bouelet ou *muche*, qui « est maçonnée. » (JJ. 201, p. 107, an. 1470.)] — 2° Filet : « Que nul ne pesche... a harnas que on « appelle *muche*, qui est pescherie de roches, sur « l'amende de 50 sols. » (Bouteill. p. 507.)

Muchette. Cachette : « Le Besgue de Villaines... « s'en vint en *muchettes*.... et print le roy don « Pietre. » (Triomphe des IX Pr. p. 585.)

Mucheure. [Cachette : « Du sorplus qui li « ramenoit As povres Dieu le departoit, Ne fait « tresor ne *mucheure*. » (Vie des Saints dans D. C. sous *Mussia*.)]

Muchier. [Cacher : « Hutes et maisoncelles pour « yaux *muchier*. » (Froiss. II, p. 151.) — Voir au gloss. de l'éd. Kervyn par M. Scheler, les suppositions faites sur l'etymologie de ce mot.]

1. Mue. [1° Changement des plumes, des poils, des cornes : « *Mue* d'un cerf. » (Cotgr.) — « Espervier « de tierce *mue*. » (Percef. II, f. 35.) — « Muer en « *mue*. » (Ms. 7615, I, f. 102.) — 2° Cage où l'on met l'oiseau qui mue : « Souvent se retournoit com « oisiaus pris en *mue*. » (Brun de la Montagne, v. 812.) — « La mue de l'oiseau doit estre une mai- « sonnette en lieu solitaire, sans poudre et fumée, « et ou les poulles ne puissent venir, afin que les « pouls ne tombent dedans la *mue*, qui gasteroient « l'oiseau. » (Fouill. Fauc. f. 72.)

Or s'esmeut, or ne se remue,
Or se tient comme oisel en *mue*. *(Ms. 7615, I, f. 107.)*

3° Chaumière étroite comme une mue : « Il me « suffist de coucher dans ma *mue*. » (Desch. f. 102 d.) — 4° [Lieu de séquestration, de gêne : « Mors qui « m'a mis muer en *mue* En tel estuve ou li cors « sue. » (Helinau.) — « Sire qu'est ce que votre « niece Est demeurée si grant piece, Que n'est à « Karoles venue ; Ne sai se l'avés mise en *mue*. » (D. C. sous *Muta*, p 3.)]

Hélas ! amours m'a bien mis en sa *mue*,
Quant je ne puis voler, n'avoir deduit,
Ne veoir l'air de la tres belle nue
Qui de beauté comme la souleil reluit. *(Desch. f. 169.)*

5° Camp :

Anglois sont issus hors de *mue*,
Hui c'est jour, se bien le querrez. *(G. Guiart, f. 226.)*

2. Mue. [Féminin de *mu*, muet : « Eulx mors, « leur a esté denyée sepulture, mesmement en terre « prophane ; mais ont esté gettez sur terre pour « estre mangiez par les chiens, oiseaulx et bestes « *mues*. » (Lett. de Charles VI, an. 1413.)] — « Rage « *mue*. » (Fouill. Vénerie, f. 79.)

Mué. [Qui a mué : « Mil hosturz *muez*. » (Rol. v. 129.)] — Par suite, on a dit substantivement :

Et puis ung niez en prendrez
Ou ung bon *mué*. *(G. de la Bigne, f. 145.)*

Expressions : 1° « *Mué* de bois, » faucon distingué de celui qui est « prins de repaire. » (Modus, f. 59.) — 2° « *Mué* de haye. » (G. de la Bigne, f. 93.)

Mueau. Muet :

Ce dimence Dieu fit miracle
Publiquement, qui fut bien beau :
Il guerit un demoniacle,
Duquel l'esprit estoit *mueau*. *(Borel.)*

Mueblaige. [Fourniture : « Item pour les esploiz « dou *mueblaige* de la prevosté de Gaillefontaine. » (JJ. 45, p. 135, an. 1310.)]

Mueble. [Meubles : « Face l'on crier en l'ost que « tuit li autre *mueble* fussent aporteis en l'ostel ou « legat. » (Joinv. § 167.)] — Dans Perard, Hist. de Bourg, p. 486. tit. de 1257, *meuble* est opposé à héritage, comme meubles à immeubles : « Se ainsie « avenoit que li gentilhome allast de vie à mort sans « fere partie à ses gens, et il n'eust point de fame, « tuit li *mueble* seront à l'aisné ; mes il rendroit les « detes de son pere loyaument. » (Ordonn. I, p. 115.)

Muef. Mode, terme de grammaire :

Ils sont du nombre pluratif,
Et du grand *muef* infinitif. *(Desch. f. 405.)*

Mueiller. 1° Pleurer :

Tous me deconfis, et *muel*. *(Poës. av. 1300, III, 1206.)*

La nuit, quant... dormir vueil,
Souvent *mueil*
Mon vis, tant pleurent mi œil. *(Id. II, p. 569.)*

2° Etre humide :

Li tens *mueille*. *(Id. IV, p. 1444.)*

Muel. Muet :

Contrait, *muel*, mesel *(Ms. 7218, f. 232.)*

A moy ne soyez pas *muele* *(Borel.)*

« Les *lettres mueles*, et qui point ne donnent de « son, ne de fin en sillabe se trop po non sont IX, « c'est assavoir b. c. d. f. g. h. p. q. t. » (Desch. f. 396.)

Muel de masson, *s.* Les étrennes données par le duc de Bourgogne, en 1409, « se montoient bien « quatorze mille florins d'or en certaine significa- « tion, c'est à sçavoir faits à semblance de ligne « qu'on appelle *muel de masson*, tant d'or comme « d'argent doré, et à chacun bout de chacun *muel* « pendoit une petite chainette dorée à la semblance. » (Monstrel. I, p. 95.)

Muele. Meule :

. . . . . marcheans de lin,
De *mueles*, de fer de molin. *(Ms. 7218, f. 283.)*

Muelequin. Etoffe, molequin :

Chascune ot vestu chainne blanche,
Plus blanc que ne soit flor sur branche,
Et *muelequins* moult avenant. *(Ms. 7218, f. 59.)*

Muelin. Moulin :

Et concordé ont, ce me semble,
K'il feront un *muelin de vent*,
De ceus ki ventent plus souvent. *(Poët. IV, p. 1335.)*

1. Muelle. Meule : « Se aucun avoient moulin « parçonnier, et il fausist *muelles* en ce moulin. » (Ord. I, p. 98.)

2. Muelle. [« Un cuir fort, autrement dit *muelle*, « coppé en deux ou trois pieces, et la teste de la « ditte *muelle* coppée en trois. » (JJ. 163, p. 166, an. 1408.)]

Muement. Changement : « Nous deffendons à « nos.... officiaux qu'il ne travaillent nos subgiez. « En cause que il ont par devant eulz, par *muement* « de lieux sans cause raisonnable, ainçois aient les « besoignes que ils ont par devant eulz, ès lieux ou « elles ont esté accoustumées à oir. » (Ord. I, p. 81.)

1. Muer. [Qui a mué : « Mil hosturs *muers*. » (Rol. v. 31.)]

Que si veulx ung beau faulcon prendre,
Et tu le voultes affaictier
Tout sauvaige, sour, ou *muer*,
Se tu l'aymes parfaictement,
Tu le regarderas souvent. *(G. de la Bigne, f. 22.)*

2. Muer. [1° Changer : « Li reis Marsilies ad la « culur muée. » (Rol. v. 441.) — « *Muer* air. » (Froiss. XIV, p. 389.) — « Trestous li sans del cors « li est *mués*. » (Aiol, v. 3577.)]

Comme cil qui ne puet ne *muer* ne saillir. *(Ms. 7615, II, f. 141.)*

2° Nuancer :

Entor avoit blanches maisseles
Fesans au rire des foisseles,
Un poi *muées* de vermeil. *(Ms. 7218, f. 251.)*

3° [Dissimuler : « Ne poet *muer* que des oilz ne « plurt. » (Rol. v. 773.)]

Quant li preudome ot li folie,
Ne pot *muer* qu'il ne s'en rie. *(Vie des SS. c. 6.)*

4° Mettre en mue :

Et prist son espervier mués,
Qu'il meismes avoit *mué*. *(Ms. 7615, II, f. 149.)*

5° S'éclipser : « Si se *mua* le soleil, qu'il sembla « bien qu'il fust nuit. » (Cont. de Guill. de Tyr, Mart. V, 612.) — 6° Infinitif pris substantivement ; changement :

Les hommes qui ont franc arbitrage,
Qui par doucour muent comunement
Les *muers* d'un sage foul qui depuis devient. *(Desch. 29.)*

Mueson. [1° Mesure, comme *moison*, aux Ord. VII, p. 216, an. 1388. — 2° Droit de remuage pour les vins. « Comme à la requeste des fermiers de la « viconté de l'eaue de Rouen, les vins de religieux « hommes l'abbé et le convent de Jumieges, qui « avoient creus en leurs vignes eussent esté arres- « tez en la vicomté de l'eau de Rouen, pour ce que « l'en leur demandoit la *mueson* de leurs vins « vendus ; et les dits religieux avoient maintenus « que riens n'en debvoient. » (Cart. de Jumieges, an. 1358, dans D. C. sous *Mutaticum*.)]

Muet. Muet : « Aveugle fault estre, *muet* et « sourt ; Trop de perilz sont à suir la court. » (Desch.) — « *Muet* comme un francolin pris. » (Cotgrave.)

Muete. 1° Départ : « Loeis le roi de France..... « fist son ator, et son apareil pour passer en la « terre de Surie, et envoia, un an devant sa *muete*,

« de ses gens qui arriverent en l'isle de Chipre. » (Cont. de G. de Tyr, Martène, V, c. 733.) — [« Et se « croisa, et esmut grant gent avec lui, et atourne- « rent leur *muete*. » (Ménestrel de Reims, § 6.) — 2° Expédition : « Quites et delivrés..... de tout don, « de toute taillée, de chevauchiée, deue à nous ou « à autres par nous de nous, par *muete* de guerre, « par don de nosces. » (Liv. Rouge de la Chambre des Comptes, f. 132, an. 1300.)] — 3° Meute :

Un cerf troverent maintenant,
De .XVI. ramers fiers et grant,
Li *muetes* li ont descoplées
Baudes, et bien entalentées. *(D. C. sous* Mota 6.*)*

Muetemakers. [Séditieux : « Item s'il fust « que aucun donnast malvais parlers ou reproches « pour aucuns dedens les guerres, en appellant « stershomme ou *muetemakers*. » (Supplique remise par les Gantois au duc de Bourgogne, Martène, Anecd. I, col. 1623.)]

Muette. 1° Meute. [Dans les diphthongues on transposait les lettres ; de là château de la *Muette*, au bois de Boulogne, pour château de la *Meute*.]

Regarde des chiens la *muette*
Qui est si belle et si nette. *(G. de la Bigne, f. 101.)*

2° [Logis pour les chiens, les veneurs, les piqueurs : « Eulx estans à la *muette* du chastel tirerent « deux viretons. » (JJ. 172, p. 556, an. 1423.)] — 3° Cloche de l'effroy qui sert à annoncer l'alarme et les cérémonies principales, et assemblées du corps de ville. On a vu *muete* dans le sens de mouvement, sédition ; et cette signification a été donnée, comme à Metz entre autres, à la cloche qui annonce la rentrée du Parlement et le feu. — « Quant aux « heritages en faute de biens meubles, criées s'en « font.... es jours de dimenches aux eglises paroi- « chiaux, et ez jours de marchié à la *muette* de la « ditte ville, et s'en passe le decret à la *muette* par « fin de chandelle qui lors s'en allume par devant « le dit chastelain et echevins. » (N. C. G. I, p. 321.)

Mugade. [Muscade : « Itel fruit cum sont noix « *mugades*. » (Rose, v. 1343.)]

1. Muge. [Musc : « Que plus que *muge* ne que « mente Flaira souef lor renomée. » (Coquillart, Mon. du Puys.)]

2. Muge. Mulet : « Quand entre les poissons « qu'on appelle *muges*, le masle est pris, attachez « le à cordelle, et le tirez le long de la mer, tout « aussitost toutes les femelles qu'il a frayées voulans « mourir avec lui, se laissent prendre. » (Pasquier, Lett. t. I, p. 593.)

Mugeit. [Muguet : « La nuit quant me doit « endormir, En vision si vic venir Un home sor un « blanc keval Trestot couvert jusqu'à aval De floretes « et de *mugeit*. » (Bibl. des Chart. 6° série, III, 141.)]

Mugelaine. [Etoffe : « Cinq aunes de *mugelaine*, « presié 60 s. par. » (Nouv. Compt. de l'Arg. p. 72.)]

Muger, *s.* Mugissement : « *Muger* des bœufs. » (Doctrin. de Sapience, f. 34.)

Mugier. Mugir : « *Mugier* d'une voix oursine. » (Percef. II, f. 57.)

Mugir. S'est dit du cri des biches. (Perceforest, t. II, fol. 130.)

Muglias. [Parfum : « .VI. boutons de *muglias ;* « sur chascun une perle. » (Inv. de Charles V, an. 1380.) — « Une patenostre d'or, plaines de *muglias*. » (Id.) — « Une petite cagette d'argent dorée à faire « ardoir *muglias*. » (Id.) — « On ne sentoit que « *muglias*, marjolaines et rommarins. » (Coquill. Mon. du Puys.)]

Mugnier. [Meunier : « Les *mugniers* doivent « prendre d'un moiton une escuelle et non plus. » (Cout. de Châtillon-sur-Seine, anc. 9898 ².)]

Mugotter. Faire un magot. (Cotgrave.)

Muguaute. [Muscade : « Chascune livre de « saffran, de noix de *muguautes*, de girofle. » (Cout. des foires de Troyes, anc. 8312, 5, f. 150.)]

Muguelias. [Voir MUGLIAS : « Il fut bouté, par « grant humblesse, Avec les robbes de l'hostesse, « Qui sentoyent le *muguelias*. » (3° Repue franche, éd. Jannet, p. 204.)]

Muguet—te. [*Subst.* 1° Plante aromatique : « Si « dirent... Dedens nostre loge manjons sur le *mu-* « *guet* et sur le jons. » (Bl. et Jehan, 3537.)] — 2° Jeune élégant, jeune élégante : « Une petite *mu-* « *guette* de la rue Saint Martin entra dans le logis. » (Caq. de l'Accouchée, p. 185.) — [« Fuyez aussi toute « accointance De ces *muguets* pleins d'apparence. » (Desporte, Amours d'Hippolyte, 88° chanson.)] — *Adjectif.* Muscade : « Poivre long, nois *muguettes*, « fleur de canelle. » (Ord. II, f. 320.)]

Mugueter. 1° Faire la cour : « *Mugueter* un « mari, » lui faire la cour pour arriver auprès de la femme. (Brant. Dames gal. I, fol. 14.) — « Lequel, « suivant la coustume des jeunes gens, *muguetant* « l'une, tantost l'autre et les trouvant toutes à son « plaisir. » (Nuits de Strap. I, f. 113.) — 2° Conter fleurette : « Devisé et *muguetté*. » (Arest. Amor. p. 408.) — « Il advisa un coq qui *muguettoit* une « poule. » (Des Perriers, p. 220.) — 3° Rechercher : « Si nostre roy sentoit qu'un prince voisin voulust « venir *mugueter* la frontiere. » (Lanoue, *Disc. Polit.* p. 432.)

Muguette. Glande : « *Muguette* de mouton. » (Cotgrave.)

Muguetteries, *s. f.* Cajoleries. (Oudin.)

Muguetteur, *s. m.* Cajoleur. (Oudin.)

Muguos. Muguets, flatteurs. On lit, du comte de la Marche, époux de la 2° Jeanne, reine de Sicile, chassé de ses Etats et réduit à traîner, à Venise, une vie misérable : « Ce n'est pas merveille, car les « seigneurs trop gouvernez, et trop subjects à leurs « vicieux *muguos*, Dieu veult qu'il leur en preigne « ainsi. » (La Salad. f. 42.)

Muguot. [Magot : « Nous decouvrimes à peu de « frais le beau et ample *muguot* de Molan. » (Sat. Ménippée, harangue de M. le lieutenant.)]

Mui. [Muid : « Car tex n'a pas vaillant deus « miches Qui est plus aese et plus riches Que tex à

« cent *muis* de froment. » (Rose, v. 4997.) — Voir dans D. C. IV, p. 459 et 460, la valeur des muids de France, d'après le reg. de la Ch. de Comptes Noster.] — « On vendoit un *muis* de froment .L. besans, et « le mui de farine .LX. » (Continuat. de G. de Tyr, Martène, t. V, col. 630.) — Cette mesure de grains contenoit dans quelques pays 12 mines et 14 dans d'autres. (Beauman. p. 134.) — « Le *mui* de vin « contenoit 24 setiers. » (Ibid. p. 135.)

Muiauls—aus. Muet :

Il faut estre *muiauls*, et sourt. *(Desch. f. 81.)*

. . . . Cil a trop le cuer aver
Qui est eschars de biau parler,
Puisqu'il ne soit sours, ou *muiaus :*
Mes diz est convoiteux mourciaus. *(Ms. 7615, II, f. 138.)*

Muid. « *Muid* de clergie. » (Cotgr.) — On se servoit à la guerre, en 1610, de *muids* à guichet : « Demi lunes, tentes, caques, barils, *muids à gui-* « *chet*, metaux, drogues, alliages, clayes, tombe- « reaux. » (Mém. de Sully, II, p. 484.)

Muiée. [Mesure de terre qui contient un muid de semailles : « Deux *muiées* de terre ahanaule. » (Hist. de Cambrai, 4ᵉ partie, p. 36, an. 1290.)]

Muiel. Muet :

. . . . Parlerent
Trestot cil ki la *muiel* erent. *(Mousk. p. 291.)*

Parole en langue *muiele. (Poës. av. 1300, II, p. 806.)*

Je vodroie, par S. Remi,
Qu'il fuissent or droit en mi
La grant mer, en une escuielle,
Ou la langue euissent *muielle. (Froiss. poës. p. 378.)*

Muiement. [Mugissement, en parlant de la panthère : « Jete un si grant *muiement* C'on la puet « oir clerement. » (Bestiaire, dans Du Cange, sous *Mugulare.*)]

1. Muier. Qui a mué :

Que mi vault mieus ? pour lui regaaignier,
Ou li *muiers* qui ait assez volé,
Ou li niais qui est à afaitier. *(Vat. nº 1522, f. 152.)*

2. Muier, *v.* Mesurer.

A povre muison tout autre chose *muie. (Ms. 7218, f. 338.)*

Muieur. [Mesureur : « Se il avenoit que li abbes « et li convens donnaissent leur disme à moison, « ou qe il fesissent cuellir par leur propre serjant, « il me feroient avoir le serment des *muieurs* ou « de leur propre serjant... de garder toute ma droi- « ture. » (Cart. de Compiègne, 182ᵛ, an. 1257.)]

Muifle, *s.* Mouton de Sardaigne, dont la toison est semblable à celle des chèvres. (Cotgr.)

Muillere. Femme légitime. On lit au fol. 46 du Gr. Cout. de Norm. « les tient à loyaux » : « Come « deux soers eyent arraing à assise vers un tenant « et dount la une soit *muillere*, et l'autre soit bas- « tarde, tout die l'assise que la une fuit née dens « esposailles, et l'autre devant. Ja pur ceo ne re- « meine que la seisine ne soit juge à l'un et l'autre, « sauve à la *muillere* sa accion à recoverer la « partie de la bastarde par brefe de droit, puisque « ele avera age de ceo faire, et la soit dedust la « replication ; de mesme la batardy. » (Britt. Loix d'Anglet. f. 212.)

Muillon. [Petite meule de blé ; Chron. des ducs de Norm., II, v. 22064.]

Muire. [Mugir : « S'escrioit ausi com en *muiant.* » (Mir. de S. Louis, p. 428.)]

Li puissanz s'enfuient, beuf ne vache ne *muit (Rou, 28.)*
Li fuiant qui braient, et *muient,*
A grant routes vers l'ille bruient. *(G. Guiart, f. 300.)*
Crians, *meuyans*, et tout ce nuit. *(Desch. f. 325.)*

Muisi. Moisi :

. . . . Pain noir, dur, et haslé,
Tout *muisi*, et tout tresalé. *(Ms. 7218, f. 286.)*

Muisnage. [Droit de mouture : « Item la *muis-* « *nage* en ladite ville pour .xx. solz. » (Charte du vicomte de Falaise, f. 242, an. 1295.)]

Muison. Mesure (voir Muier 2) :

Ce me fu cois droit au buisson,
Dont je ne scai pas la *muison*
Volumer, ne le compas prendre
Car je poroie bien mesprendre
Au mesurer bien et à point. *(Froiss. poës. p. 359.)*

Muiste. Frais : « Rose est *muiste* et le soleil « chaus. » (Froiss. poës. p. 433.) Voir Moiste.

Muistement. Délicatement : « Et le nourrist « tres *muistement.* » (Froiss. poës. p. 363.)

Mul. [Mulet : « Ne *mul* ne mule que poissiez « chevalcher. » (Rol. v. 480.)] — « Chevaus et ron- « cins, et palefroiz et *muls* et mules. » (Villeh. 53.)

Mulcter. Condamner à l'amende : « Agesilaus « fut *mulcté* par les ephores, pour avoir attiré à « soy seul le cœur et la volonté de ses citoyens. » (Mont. Ess. t. II, p. 711.)

Mulctoire. Qui mérite amende. (Cotgr.)

Muldrieux. [Meurtrier : « *Muldrieux* et autres « malfaiteurs. » (JJ. 103, p. 6, an. 1370.)]

Mule. [Mule : « Une *mule* d'Arabe. » (Roland, v. 3943.)]

En mer se mist, à nos s'en vint,
Des granz ondes nul plet ne fist,
Au pié du mont de mer oissi,
Iluec s'escolt le maufé, si
C'une grant *mule* fist de soi,
Puis monta sur le mont vers moi. *(Parton. f. 166.)*

Expressions : 1º « Brider la *mule* aux despens « d'autrui, » se fournir de ses nécessités aux dépens des autres : « Faisant le devot hypocrite, le « frere, jugeant autruy hardiment, et se justifiant « impudemment, jamais ne jurant qu'il n'y eust « mensonge lucrative à parjurer sur quoy fauce- « ment il faisoit fin de plaid, et *brider la mule.* » (Alect. Rom. p. 38.) — 2º « Faire garder, ou tenir « la *mule,* » faire attendre à la porte : « La reyne « d'Angleterre ne faisoit grand cas du prince (Casi- « mir, général des reistres), et plusieurs fois lui a « fait *tenir la mule*, celà s'entend qu'il entroit ordi- « nairement dans la chambre de la reyne, et que le « dit prince demeuroit en l'antichambre, et non « sans estre brocardé d'elle, comme elle sçait bien

« faire. » (Brant. Cap. fr. III, p. 49.) — 3° « Chevau-« cher la *mulle* » :

Samedy prochain toutes fois
On doibt lire la loy civile,
Et tant de veaux qui vont par ville
Seront bruslez, sans faute nulle,
Car ils ont *chevauché la mulle*,
Et la chevauchent tous les jours. *(C. Marot, p. 121.)*

4° « Enseigner à harper dix *mules* » :

Autant vaudroit battre son cul en chaut,
Ou *enseigner à harper dix mules*,
Que de parler à lui, ne bas, ne hault :
Chantez à l'asne, il vous fera des pés. *(Desch. f. 23.)*

5° « Opiniastre comme une *mule*, » extrêmement. (Oudin.) — 6° « Ferrer la *mule*, » dicton tiré de l'histoire de Vespasien : un de ses serviteurs fit ferrer la mule de l'empereur, pour laisser approcher un solliciteur qui l'avait corrompu. (Oudin.) — 7° « A vielle *mule* frein doré. » (Cotgrave.) Les vieilles femmes aiment la parure. — 8° « Il ressem-« ble à la *mule* du pape, il ne boit qu'à ses heures. » (Rabelais, t. I, p. 22.) — 9° « *Mules* d'Arragon. » (Poës. av. 1300, IV, p. 1653.) — 10° « Bonne *mule*, « mauvaise beste ; belle femme, mauvaise teste. » (Oud.) — 11° « Aller sur *mule*. » (Id.) — 12° « Bailler « du foin à la *mule*. » (Id.) — 13° « Qui ne s'avan-« ture, n'a cheval, ny *mule*, » (Id.) d'après Rabelais. — 14° « Qui trop s'avanture, perd cheval et *mule*. » (Id.)

2. Mule. Meule : « Grosses *mules* et pierreuses. » (Gast. Phéb. p. 160.)

3. Mule. Estomac du bœuf qu'on nomme caillette chez le mouton. (Nicot.)

4. Mule. [Fissures qui surviennent à la peau du paturon et du boulet chez le cheval : « Il ha les « *mules* traversainnes Qui ne sont pas en yver « sainnes. » (Machaut, p. 80.)]

Mulerie. [Mariage, dérivé de *mulier* : « Lequel « Regnald engendra Simon de Asseles en *mulerie*. » (D. C. IV, p. 568*.)]

1. Mulet. [I° Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument : « De sus le fer fust un *mulez* trus-« sez. » (Rol. v. 3154.) — « Li clers vint sur un « *mulet* amblant. » (Roncisv. 163.)]

Expressions : 1° « Ferrer le *mulet*. » (Cotgr.) — 2° « Tour de *mulet*. » (Ibid.) — 3° « Faire garder le « *mulet*, » faire attendre longtemps à une porte. (Oudin.) — 4° « Il m'avoit *donné le coup de pied de* « *mulet*, et fait le tour d'un ami ingratissime. » (Brant. Cap. fr. IV, f. 311.)

II° Jeu :

Juiens nous au roy qui ne ment,
. . . .
Au *mulet*, au sallir plus hault. *(Froiss. poës. p. 80.)*

III° *Mulet Odet*, nom d'un esprit courant la nuit par les rues d'Orléans. (La Planche, Etat de la France sous François II, p. 211.)

2. Mulet. Poisson :

Au *mulez*, et au lievre pris,
Et à la menue peschaille... *(Bataille de Quaresme, f. 91.)*
Mulés, saumons, estorjons. *(Ms. 7615, I, f. 104.)*

Muletaille. Haras de mulets. (Cotgr.)

Mulete, *s.* Caillette de veau ; gésier des oiseaux de proie. « *Mulete*, gesier...., de gros et ferme car-« tilage, dans la toile des intestins de la volaille, à « l'opposite des reins, dans laquelle descend, du « jabot, la mangeaille des oiseaux, et s'en acheve « la digestion : pochete, qui se nomme gesier au « general de la volaille, et *mulete* es oiseaux de « fauconerie. » (Dict. de Monet.)

Muliebre. Qui appartient à la femme. (Cotgr.)

Muliebrement. A la façon d'une femme. (Cotgr.)

Muliebrité, *s. f.* Etat, essence de la femme. « La nature forgeant la femme, ha eu esgard à la « sociale delectation de l'homme, et à la perpetuité « de l'espèce humaine, plus qu'à la perfection de « l'individuale *muliebrité*. » (Rab. t. III, p. 176.)

Mulin. Qui tient du mulet. (Cotgr.)

Mulle. [Meule : « Et nous muschames en ung « grant *mulle* de fain. » (Froiss. XI, p. 120.)]

Mullequinier. [Fabricant de toiles fines, mulquinier : « Lorin Bretoul *mullequinier* de queuvrechiez « nez du Chastel de Cambresis. » (JJ. 143, p. 204, an. 1392.)]

Mullet. Mulet, poisson :

Gardez vous bien de mangier maqueriaux,
Et ces *mullés*, c'est viande pourrie. *(Desch. f. 214.)*

Mullon. [Petite meule, *mulon* dans l'ouest] : « Le fain ont mis en un *mullon*. » (Ms. 7218, f. 215.)

1. Mulot. Meule : « Si quelqu'un en colere « menaçoit un austre de brusler ses edifices, ou ses « fruits dans sa grange, ses moissons en *mulots* ou « amassez.... il sera rigoureusement puni. » (N. C. G. I, p. 843.)

2. Mulot. [Souris des champs : « Me courrouçant « contre la taupe et *mulots* qui me font tant de « mal. » (Contes d'Eutrapel, ch. 34.)]

Muloter « est quand le sanglier va chercher les « caches et greniers des mulots, auxquels ils ont « assemblé le bled, gland, et autres fruicts. » (Fouill. Vén. f. 58.)

Muloteur, ier. Chasseur de mulots. (Cotgr.)

Mult. [Adverbe ; beaucoup : « *Mult* granz « amistez. » (Rol. v. 29.)]

1. Multe. [Adjectif ; nombreux : « Escuz unt « genz, de *multes* cunoisances. » (Rol. v. 3090.)]

2. Multe, multer. [Amende, condamner à l'amende, aux Ord. V, p. 149, an 1368 ; au reg. JJ. 137, an. 1389.]

Multicuple, *adj.* Composé de plusieurs ; nombre qui en contient un autre plusieurs fois. (Cotgr.)

Multilatère. [Héritage qui a plusieurs tenants : « Une grande pièce de brueres.... ayant plusieurs « costés *multilatères*. » (1680. Aveu de Châteauvieux.) L. C. de D.]

Multipliable, *adj.* Qu'on peut multiplier. (Cotgr.)

Multiplianz. Fécond, dans les Serm. de Saint Bern. p. 296, en latin *multiplex*.

Multiplication. [1° Opération d'arithmétique : « Quand tu averas tot divisé, que li nombre deseure « sera meures de celi dessous, tu garderas ce nom« bre dehors et le provera après par *multiplication*. » (Comput du XIII° siècle, B. N. 7929, folio 15.)] — 2° Multitude : « Son cors fut mis en sepulture à « grande *multiplication* de chevaliers et d'escuyers. » (Al. Chartier, Hist. de Charles VII, p. 10.)

Multipliciteit, *s*. Multiplicité, en latin *multiplicitas*. (Serm. Fr. ms. de Saint Bern. p. 281.)

Multipliement. Multiplication, dans S' Bernard, Serm. ms. p. 57.

Multiplier. Etendre : *Multiplia* à sa seigneurie. (Chr. de Saint Denis, I, f. 34.) — « *Multiplierent* tout « en rien, » c'est-à-dire se ruinèrent, comme les alchimistes qui de tout ne font rien. (Des Acc. Bigarr. f. 43.)

Multiplieur. « C'est un enchanteur et un *multiplieur* de parolles, » un grand parleur. (Lanc. du Lac, III, f. 85.)

Multitude. [Foule, grand nombre : « En toutes « batailles *multitude* ne vaut pas tant comme « vertuz. » (J. de Meung, Végèce, I, p. 8.) — « Et « fist mettre grant *multitude* de femmes en l'ostel, « qui par povretei s'estoient mises en pechié de « luxure. » (Joinv. § 725.)]

Multitudine. Même sens, fait sur l'accusatif *multitudinem*, dans Saint Bern. Serm. ms. p. 21.

Multon, um. [Mouton : « Le *multon* qu'il volt « tuer. » (Rois, p. 50.) — « A set pas que cil firent « qui l'arche porterent l'um sacrifiout un buef e un « *multum*. » (Id. 141.)]

Mument. Changement, mutation : « Nous serons « tenus à *mument* de seigneur, chacun masles, et « femeaux tenant feu et lieu, une livre de cire, et « plus ne leur pourrons demander, ne nos hoirs et « successeurs. » (Beauman. p. 440.)

Mumie. [Momie. On croyait, au XVI° siècle, que la poudre de momie d'Egypte était efficace dans les contusions et tenait lieu de vulnéraire. Ambroise Paré a fait un discours contre cette croyance : « Vous me feistes cest honneur de discourir de plu« sieurs belles choses, entre les autres, comme on « ne vous avoit point donné à boire de *mumie* ; lors « je vous feis responce que j'en estois joyeux, parce « qu'elle pouvoit beaucoup plus nuire que aider. »]

1. Mun. [Affirmation : « E ceaus qu'um ne purra « aveir ne asembler, Lur mesage od lur letres i « deivent faire aler, Saveir *mun* s'il voldrunt cel « sacre graanter. » (Thom. de Cantorb. p. 127.)]

2. Mun. [Accusatif de *meus* fait sur *muum*, par assimilation à *suum* : « Il me sivrat ad Ais à *mun* « estage. » (Rol. v. 188.)]

Munde. Pur : « Saint-Jean a dit : c'est l'agneau « pur, et *munde*. » (Molinet, p. 121.)

Munder. Purifier. On a dit de Dieu :

De tout pechéz sa justice nous *munde*. *(M. de la Marg. 35.)*

Mundisses. Action de nettoyer. (Règle de Saint-Benoit, ch. 35.)

Muneé. [Monnayé : « E bien seissante livres « d'argent tut *muneé*. » (Thom. de Cantorb. 152.)]

Municipe, *s. m*. « Bourg, ville d'Italie hors le « terroir de Rome, dont les habitans furent jadis « qualifiés du droit de bourgeoisie romaine, ou « antier, ou limité, à condition pour le fait de l'an« tier, de transmarcher leurs familles dans la ville « ou la banlieue de Rome, à faute de quoi, ils ne « jouissoient que du titre honoraire de citoiens « romains, et du droit de legion qui estoit de mar« cher, et camper dans le cors des legions romaines. » (Monet.)

Munje. [Moine : « *Munjes*, canunjes, pruveires « curunez. » (Rol. v. 2956.)]

Munificance, *s. f*. Libéralité extraordinaire. (Monet.)

Muniments, *s. pl*. Pièces justificatives, titres, chartres, documents : « Les chartres, et les *muni*« *mens* que les preud'hommes donnerent qui les « eglises avoient fondées par leur devotion. » (Chron. de Saint Den. I, f. 8.) — « Les registres..... « et autres titres, et *munimens* anciens. » (Cout. Gén. I, p. 96.) — « Veu par nous les escriptures « desdits demandeurs seulement, leurs lettres, « titres, actes et autres *munimens*. » (1505. Aveu de l'Isle ; L. C. de D.)

Munjoie. [Voir Monjoie et Montjoie ; enseigne de Charlemagne : « Gefreid d'Anjou porteit l'orie« flambe ; Seint Pierre fut ; si aveit num Romaine ; « Mais de *Munjoie* iloec out pris eschange. » (Rol. v. 3093.) — « *Munjoie* escriet, ço est l'enseigne « Carlun. » (Id. v. 1234.) Voir sur l'origine de ce mot l'Histoire du Drapeau, par M. Marius Sépet, p. 25 et suiv. ; p. 229 et suiv. ; *Montjoie Saint-Denis* d'Ad. Baudouin, dans les mémoires de l'Académie de Toulouse ; les Drapeaux français, par Desjardins, 1874, in-8°.]

Munir. [Fortifier : « Un roy ne peult avoir for« teresse plus forte, ne plus *munie* que l'amour, la « foy et la bienveillance des hommes. » (Amyot, Aratus, p. 60.)]

Munité. [Lieu qui a privilège d'immunité : « En « la vile et cité de Rouen avons un ancien manoir, « la chapelle Saint Philebert dudit ancien manoir, « où sont plusieurs maisons et jardins clos de hauts « murs, anciennement nommé *Turris Alneredi*, et « de present la Poterne, qui est lieu d'aumosne, « franchise et *munité*, assis près le Palais, en la « paroisse Saint-Lo. » (Cart. de Jumièges, I, p. 10.)]

Munition. [1° Fabrication : « S'ensuit la façon « de faire la *munition* et composition du feu gré« geois. » (Liv. de Canonnerie, dans Reinaud et Favé, du feu grégeois, p. 142.) — 2° Provisions de guerre et de bouche : « *Munition* de gueule. » (Oud.) — « *Munition* de pain. » (Du Bellay, liv. VIII, 267.)

Murtrisseresse. Meurtrière :

. . . . Je sui une pecheresse,
Et de m'ame *murtrisseresse.* *(Ms. 7615, f. 320.)*

1. Mus. [1° Muet : « Et si fu chascun d'eus plus « simples et plus *mus* C'onques ne fu nonnains en « habit de reclus. » (Brun. v. 1683.)]

Ains serai tout adès cois, et *mus* et laisans.
Ms. 7218, fol. 257.

« Autres manieres y a de chiens *muz*..... *Muz* « s'appellent pour ce que si un cerf vient au change, « ils iront après, mais ils ne diront mot, tant « comme ils seront avec le change. » (Chasse de Gast. Pheb. ms. p. 126.) — 2° Silencieux : « Païs « d'Artois, qui si est *mus*, et destrois, pour ce que « li bourjois ont esté si fort mené qu'on n'i rant drois, « ne lois. » (Chan. du XIII° s. ms. Bouhier, f. 288.) — 3° Insensible, impuissant :

Li rois Ricars n'i fu pas *mus*,
Ains estoit doutez et cremus. *(Mousk. p. 520.)*

Amour est de ceste maniere
Qu'il esveille les esprits *muts*,
Et les plus sages rend camus. *(Recr. des Devis am. p. 33.)*

2. Mus. [Musc : « Quatre patenostres d'or, à « façon de Venise, plaine de *mus* et d'ambre et au « bout ung reliquaire. » (Ducs de Bourg. n° 3161, an. 1467.)]

Musable, *adj.* Egaré.

Qui que les iex (yeux) a trop *musables*,
L'en dit, li cuers n'est mie estables. *(Ms. 7218, f. 131.)*

Musage. 1° Etat du faucon mis en mue, au propre et au figuré :

Se serrez fust de totes parz
Nez de vileins il fust buisarz,
Li essorez est d'essoraige,
Et li muiers *sort de musaige.* *(Parton. f. 165.)*

2° [Paresse, inaction semblable à celle de l'oiseau tenu en mue, contemplation immobile : « Damoi- « siaus, dit-il, gentis homs, Que fais-tu en ceste « prison ? Trop y a rendu le *musage ;* Viens t'en, « laisse ce reclusage. » (Ovide, ms. dans D. C. sous *Reclusagium.*)]

Grant talent li prant de manger,
Et fain et soi tant le domaige,
Qu'il en oublie le *musaige.* *(Parton. f. 127.)*

Expressions : 1° « Issir du *musage*, » cesser d'aimer sans succès :

Mais j'ai conquis, bien m'en vaut,
Ce que j'aloie querant,
Et suis *issus du musage.* *(Vat. n° 1522, f. 163.)*

2° « Payer ou faire payer le *musage*, » payer ou faire payer la folie qu'on a eu d'attendre, de perdre son temps. « Honte seroit à une pucelle, s'elle lais- « soit le premier amy pour le second, se trop « grande n'en estoit la raison ; et pour ce que les « pucelles ne veullent nuyre que si preux chevalier « comme il est, et qui tant les a servi à gré, *paye* « *le musage.* » (Percef. V, f. 83.)

Secourez moy ; de quoy ? des maulx d'amer.
Et quels sont ils ? ils passent toute rage ;
Ils sont ardans, ils font couleur muer,
Ils font un fol estre d'un homme saige,
Ils font trembler, et paier le *musaige*,
Aler, venir, panser, et pou dormir. *(Desch. f. 145.)*

3° « Querir le *musage*, » chercher le moyen de muser :

Fauls espoirs a .v. cens amans honnis,
Qui tout adez va querans le *musage.*
Vatic. n° 1522, f. 169.

4° « Prendre le *musage*, » perdre son temps, aimer en vain :

Tant ne me sai de li servir pener,
Qu'à tous besoings ne la truis sauvage,
En li amer ai *rendu le musage.*
Poët. av. 1300, IV, p. 1473.

..... Un visage
Si beau, si dous, quar nule image
Ne fist tant *rendre le musage*
Com fet le sien. *(Ms. 7218, f. 204.)*

Musaicq. Mosaïque : « La chapelle de Saint Marc « (de Venise) qui est la plus belle et riche chapelle, « toute faite de *musaïcq* en tous endroits. » (Commines, p. 611.)

Musangere. Mésange. (Cotgr.)

Musaraigne. « Muset, musete, petit rat au « muffle long et pointu, de morsure venimeuse. » (Dict. de Monet.)

Musard, art. 1° Paresseux, comme l'oiseau tenu en mue ; celui qui perd son temps à faire l'amour :

Je ne vueil plus à vous, dame muser,
Vous povez bien querir autre *musart*,
Car m'appercoy qu'on m'a fait amuser. *(Desch. f. 398.)*

« Gens estourdis, et *musarts* de nature. » (Rab. t. V, Prognost. p. 1.)

Cil est *musart* qui a tel feme bée.
Poët. av. 1300, IV, p. 1406.

Et la contesse reparole
Qui n'estoit *musarde*, ne folle. *(Ms. 7615, II, f. 211.)*

On lit aux poëtes avant 1300. (IV, p. 1651) : « *Musart* « de Verdun. »

Mielx se doit essorer
Musart, que esprouver,
Ce dit li vilains. *(Prov. du comte de Bret. f. 115.)*

« Chastie *musart*, » nom d'une poésie contenant des reprimandes contre ceux qui s'amusent à aimer. (Fabl. ms. de Saint Germ. f. 105.) — On lit « chastier « *musart* » au ms. 7615, II, f. 138.) — « Fere muser « *musart.* » (Chans. du XIII° siècle, ms. Bouh. f. 46.) — « Faire du *musart*, » tergiverser. (Brant. sur les duels, p. 283.) — 2° [Sot, fou, étourdi : « Quant li « rois et li legaz et li autre baron virent qu'ainsi « estoit, si se tinrent à *musart.* » (Mén. de Reims, § 178.) — « Quant il al daerain n'en set issir, Por « fol et por *musart* S'en fait tenir. » (Aiol, v. 3218.) — « Vous deistes comme bastis *musarz.* » (Joinv. § 27.)] — « Il les tint à fous et à *musars.* » (Contin. de Guill. de Tyr, dans Martène, V, col. 691.) — « Il « est bien *musars* qui tence à fole gent. » (Ms. 7218, f. 175.) — « *Musars* et nices. » (G. Guiart, f. 96.)

De ses amis en fu blasmée,
Et ledengiée, et mesamée,
Et clamée folle *musarde.* *(Ms. 7218, f. 290.)*

3° Femme de mauvaise vie :

Vous maintenez une *musarde*
Qui vous honnit, et vous afole,
Et tous li mondes en parole. [illegible]

Musardiaus. Niais, qui sort de mue, comme le faucon niais sort du nid ;

..... Uns *musardiaus*,
Quant biens li est destinez,
N'est point si lies c'uns ainsnés. *(Vatic. n° 1490, f. 170.)*

Musardie. 1° Folie ; on lit dans le portrait d'un personnage allégorique :

..... En son chief en crois tondu,
Ot folie un hiaume agu,
A un cercle de *musardie*. *(Ms. 7615, II, f. 193.)*

2° Lâcheté, indolence, dans Al. Chartier, Quadriloge invectif, p. 409.

Musc, muscq, muscz. [Musc : « Un autre luy « apporta une grande chaisne, qui estoit en deux « ou trois doubles, de grains de *musc*, entremeslez « de perles et de petits grains d'or. » (Ile des Hermaphrodites, an. 1588.) — « Pour une grande chesne « de *muscq* de Levant, ambre gris et civette, faisant « trois tours. » (Comptes royaux, an. 1591.)] — « *Musc* bastard, » excrémens. (Oudin.)

Leurs habitz sentoyent le cyprès,
Et le *muscz* si abondamment
Que l'on n'eust sceu estre au plus près
Sans esternuer largement. *(Aresta Amorum, p. 14.)*

Muscadet. [1° Raisin muscat : « Lesquels com« paignons estans en ung jardin assis prez la « muraille de la ville de Romans, où ilz estoient « allez en intention de y trouver des *muscadés*. » (JJ. 194, p. 370, an. 1473.) — 2° Vin muscat : « Et « buvoient de ces bons vins et de ces bons *musca*« *dés*. » (Froiss. V, 352.) — « *Muscadet* et malvoisie. » (Contred. de Songecreux, f. 120.) — « Vin bastart, « *muscadet*, ou autres semblables vins. » (JJ. 170, p. 1, an. 1415.)] — « Vin grec et du vin *muscade*. » (Desch. f. 516.)

Muscadins, *s*. Petites pastilles qu'on mange pour avoir bonne haleine, ainsi appelées du musc qui entre dans leur composition. [« Garnir el bas et « haut de roses et de nœuds, Les dents de *musca*« *dins*, de poudre les cheveux. » (D'Aub. Tragiques ; Princes.)]

Muscagineux. Mucilagineux. (Cotgr.)

Musche. [1° Mouche : « Il dict, e vint *musche* et « wibez en tuz les fins d'els (Egypte.) » (Lib. Psalmor. p. 156.)] — 2° Mouche artificielle, engin de pêche : « Qui est trouvé peschant depuis la St Jean jusques « à Pâques, à harnas qu'on appelle *musche*, chet en « amende de soixante sols. » (Bout. Som. Rur. p. 860.)

Muscle. [« *Muscle* est l'instrument du mouve« ment volontaire. » (Paré, I, p. 8.)]

Muscosité. Mucosité. (Cotgr.)

1. Muse, terme de vénerie ; plaisir qu'a le cerf à flairer la biche : « Du rut, et *muse* des cerfs. » (Fouill. Vén. f. 16.)

2. Muse. [1° Action de muser, de faire le musart : « Le tens vient, la journée passe, Li roys de France « fait la *muse ;* Jouhan ne vient, nul ne l'excuse. » (G. Guiart, v. 2818.) — « Cum iestes or musart et fol « Qui de *muse* a depechiet fol. » (Renart, v. 2838.)] — 2° Tromperie : « Prince qui sçavoit par belles « promesses donner la *muse* à ses ennemis, et « rompre tout d'une suite et leurs choleres et leurs « desseins. » (Pasquier, Lett. I, p. 154.) — 3° Amusement :

Tant bien dansans au son des cornemuses,
En ce plaisir souvent ell' font leurs *muses*
D'esprit ramage et cœur de gayeté,
En conspirant toute joyeuseté. *(Fouill. Vénerie, f. 92 b.)*

3. Muse. Museau : On lit d'un mari qui avait longtemps frappé à la porte, et qui prêtait l'oreille tandis qu'on cachait le galant :

Plus ne repostrent, ne ne firent :
Tot maintenant la porte ouvrirent
Au borgois, qui tendoit la *muse*. *(Fabl. de S. G. f. 65.)*

4. Muse. Cornemuse : « *Muses*, calemelles, « naquaires, trompes et trompettes. » (Froiss. II, p. 150.) [Voir sur les différentes espèces de *muses*, et sur les instruments de musique au moyen âge, le mémoire de M. Bouttée de Toulmon, au t. VII de la Société des antiquaires de France, IIe série.]

..... Avec eux estoit gens
Qi leur cant, et kalemel,
En la *muse au grant bourdon*. *(Vatic. n° 1490, f. 113.)*

1. Musel. [Qui passe son temps à muser, à aimer sans espoir de retour : « Deus confonde le *musel* ki « n'aime joie et baudor. » (Chansons de Colins Musés, Wackern. p. 75.)]

2. Musel, seau, siau. [Museau : « Rainsant le « pié a destendu Et Ysengrin a si feru Entre le pis « et le *musel ;* Tout coi le jeta el prael. » (Ren. v. 7699.)]

..... Tendre le *musel*
A tous vens..... *(Poët. av. 1300, IV, p. 1361.)*

« Courut sus au lyon,... et le fiert tellement par « le *museau* qu'il luy couppe tout. » (Lanc. du Lac, « t. II, f. 54.)

Et leurs *musiaux* plains, et remplis. *(Desch. f. 417.)*

« Fournir son *musiau*, » manger, avaler en gourmand, goinfrer. (Comparez « fourrer sa *mouse* » dans Villon.)

..... *Fournissent leurs musiaux*
De cras loppins, et de bon vin sur lye. *(Desch. f. 214.)*

Musele, *s*. Cornemuse :

Qui a plus gros tabour, et plus grosse *musele*,
Et qui miex set muser, et plus haut la fet brere.
Ms. 7218, f. 279.

Muselées, *s. pl*. Coups sur le museau :

Lors les veissiez entrebatre,
Et donner meriaus, et poingnies,
Et *muselées*, et groingnies,
En lieu de gastelez rasiz,
Si tres grant que par les naséz
Leur saut le sanc plenierement. *(G. Guiart, f. 332.)*

Museleux, ier, *adj*. Qui se met au museau : « Licol *museleus*, ou *muselier*. » (Cotgr.)

Muselière, *s*. Inclination musarde et fainéante dont Rabelais accusait la noblesse du royaume. (Le Duchat, sur Rab. t. II, p. 76.)

Musement. 1° Action de muser, dans l'Hist. de Louis de Bourbon, p. 109. — 2° Amusement : « Si

« n'estoient pas espargnez en son *musement* les « tresors.... car le noble roy Henry d'Angleterre se « penoit de le (Louis VII) grever de toutte sa force. » (Chroniq. de Saint Den. I, p. 242.)

Musequin. Minois, petit museau :

Ses dentelettes d'yvoire,
Et la barbelette noire
De son *musequin* friand. *(J. du Bell. f. 465.)*

On employait ce terme pour caresser sa maitresse :

Mon beau petit *musequin* doulx,
Ouvre nous l'huys, ma doulce amye.
Histoire du Théâtre Français, p. 346.

[« Adieu, petit *musequin*, A Dieu soyez, ma « popine. » (Chans. du xv° siècle, p. 8, v. 25.)]

1. Muser. Terme de vénerie. Etre prêt d'entrer en rut, en parlant du cerf : « Environ de la Magde« leinne, le cerf *muse*. » (Fontaine Guérin, Trésor de Vén. p. 44.)

2. Muser. [Jouer de la muse : « Chaus qui *musent* « et qui flagolent. » (Mir. de Coinsy, liv. III.)

3. Muser. [1° Faire le musart, perdre son temps : « Tout ce li disoit ele pour li faire *muser*, Pour avoir « plus d'espace de leur chose areer. » (Berte, coupl. XVII.) — « Il (Narcissus) *musa* tant à la fon« taine Qu'il ama son umbre demaine. » (Rose, v. 1501.)]

Lonc tens a à moi *musé*,
Et n'i a merci trouvée. *(Poës. av. 1300, t. IV, p. 1516.)*

Cil qui plus se sont delité
En toi servir, plus ont *musé* ;
Car servi ont ne sevent qui. *(Ms. 7218, f. 208.)*

Tant y *musay* que perdi l'apetit. *(Loy. des f. amours, 303.)*

« Puis-ge garder un musart de *muser*. » (Marg. de la Marg. f. 293 *.) — « Tandis que le loup *muse*, « la brebis entre au bois. » (Dict. de Cotgrave.) — « Tel cuide aimer, qui *muse*. » (Ibid.) — 2° Retarder, arrêter : « En celle porte il fist *muser* la royne. » (Lanc. du Lac, t. I, f. 46.)

Grosses pierres de lancier prestes
Leur lessent cheoir sur les testes,
Tant leur *musent*, tant leur meffont
Qu'a force reculer les font. *(G. Guiart, f. 298.)*

« Ainsi qu'elle *musoit* trop, sa mere dit au valet, « Jean va t'en querir celle fille. » (Moyen de parven. p. 66.) — 3° Tromper :

Por ce qu'il estoit desguisez,
Fesoit *muser* tote la gent,
C'est li escus de faus argent. *(Ms. 7615, t. II, f. 191.)*

Le pannetier leur exposa
Leur songe, et onques n'y *musa*,
Et virent, en conclusion,
Vraie son exposition. *(Desch. f. 472.)*

4° Réfléchir : « Ils *musoyent* comment ils pour« royent trouver passage. » (Froiss. liv. II, p. 152.) — « Se (la femme) est sage, elle doit penser, et « *muser* à quelle fin, ou bien, ou mal, la chose « poult venir. » (Le Chev. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 24.)

. . . . Que chascuns voie, et *muse*,
De quoi dieux le voult consire. *(Desch. f. 89.)*

Museras. [Javelot : « Il lancent lor e lances « e espiez, Wigres e darz e *museras*. » (Roland, v. 2075.) — « *Museraz* empennez. » (Id. v. 2156.)]

Muserie. 1° Action de muser :

Prince, l'ottroy vueil, ou le reffuser
A un seul coup, sans trop grant *muserie ;*
A madame va cil, pour ce demander :
M'aymerez vous, ou m'aymerez vous mie. *(Desch. 168.)*

2° [Sottises : « Lequel (bateleur) faisoit agenoiller « les bonnes gens devant lui et leur preschoit plu« sieurs gabuseries et *museries*. » (JJ. 179, p. 191, an. 1448.)] — 3° Rêverie : « Comme (le chevalier) « se delectoit en soi mirant en la beaulté du viaire « de la pucelle, il luy survint empeschement cui« sent à luy, et deduysant aux regardans, car bien « estoit sa *muserie* veue de plusieurs pucelles : car « luy comme ententif estoit moult embronché en la « fontaine clere, et luysant. » (Perceforest, V, f. 85.)

Je sui tout plain de *muserie*. *(Ms. 7615, t. II, f. 130.)*

Muserolle. Partie de la bride du cheval. (Cotgrave.)

Musés, Muset. [Souriceau : « Dou *muset* ki « quist fame. Jadis fu si enorguelliz Li *musés* « k'um claime suriz Qu'il ne pooit en sun paraige, « En sun semblant, n'en sun lignaige, Fame truver « qu'il presist. » (Marie de France, dans Crépet, t. I, p. 212.)]

Muset, *s*. Air de musette :

Si li ai chanté le *muset*,
Par grant amor... *(Poës. av 1300, t. II, p. 710.)*

Museteeur. [Musard : « Ne soyons pas *muse*« *teeur* Mais tout adès aions peeur. » (Miracle de Coinsy.)]

Musette. [Instrument de musique; voir l'article déjà cité de Bottée de Toulmon.]

Tous trois sur l'erbelette,
Et chantoient, par mos gentieus,
Avec une basse *musette*. *(Froiss. Poës. p. 279.)*

Pipes, canemeaus, et flagos,
Et *musettes* à bourdons gros. *(Id. f. 282.)*

« Ung grant gayant... en sa main tenoit ung gros « roseau à maniere de *musette* dont il s'esbatoit « armonieusement. » (Tri. des IX Preux, p. 371.)

Musgode. [Magot, mugot : « N'en fait *musgode* « pour son cors engraissier. Mais as plus poures « le donet à mangier. » (Vie d'Alexis, str. 51.)]

Musguet. [Muguet : « Robin cueilloit le *mus*« *guet* Quant oï son compaignon Un sien petit « aignelet Ferir de son croceron. » (Robin et Marion, p. 36.)]

1. Musical. « Dix paires de menestriers son« nans d'instrumens *musicaulx*. » (Monstrelet, ch. 62, p. 97.)

2. Musical. [Musico, café chantant aux Pays-Bas : « S'estant desgouté de l'estude, il acheva de « se perdre dans les *musicaux* de la Hollande « parmi les filles de joie. » (D'Aubigné, Vie, ch. 111.)]

Musicant. 1° Musicien : « Clercs *musicans*. » (Desch. fol. 28.) — 2° Musical : « Le chant *musicant*

« n'avoit point lieu pour la haulteur d'icelui et la « triplicité des voix. » (Desch. f. 395.)

Musicien. « Les mauvais *musiciens* ne sont « jamais ennuieux à eux-mesmes. » (Cotgr.)

Musike—ique. Qui appartient à la mosaïque; on lit à propos des présages de la mort de Charlemagne :

. . . . . Ses noms ki estoit escris,
A or *musike*, en la glise,
Se deffaça par un tel guise,
Que hom, ne feme n'i touça. *(Mouskes, p. 302.)*

Li auvent des palais trestuit,
Qui luissent contre mienuit,
Devers la vile sont torné,
Et sont d'or *musique* aorné. *(Partonop. f. 127.)*

Musique. [1° Voir sur la musique au moyen âge le Dictionn. des institutions et Coutumes de la France, t. II, de Chéruel, qui a beaucoup emprunté au dictionnaire des antiquités de La Curne encore inédit, et au mémoire de Bottée de Toulmon : « Tous les fredons de la papisterie, et tout ce qu'ils « appellent *musique* rompue et chose faite, et « chants à quatre parties, ne conviennent nulle- « ment à la majesté de l'Eglise. » (Calvin, Instit., p. 711.)] — « *Musique* enragée, ou de S. Innocent, » musique discordante, mauvaise. (Oudin.) — « Un « asne n'entend rien en *musique.* » (Cotgrave.) — 2° [Composition musicale savante, par opposition aux chants populaires : « L'oyseau vous donra « secours Dont le chant passe *musique.* » (Ch. du xve s., p. 21, v. 35.)] — 3° « *Musique* en pleur est « ennuieuse narracion, c'est à dire que autant « vault parler devant celluy à qui il ennuye, comme « à chanter devant celluy qui ploure. » (Le Cheval. de la Tour, Instr. à ses filles, f. 73.)

Musnier. Meunier : « Je suis *musnier*, j'abreuve « les asnes. » (Oudin.)

Musnieres, *adj. pl.* De la couleur des meuniers, blanches : « Puces *musnieres,* » c'est-à-dire poux. (Cotgr.)

Musque. [Musc : « Une pomme d'or pleine de « *musque*, à une grosse perle au bout. » (Comptes royaux, an. 1400.)]

Musquer. [Parfumer : « Cent fleurs lui *mus*- « *quent* le sein. » (Yver, p. 527.)]

Musquette. Mosquée. Après la prise de Damiette, « sainct Loys fist dedier le plus solennel « temple de la cité, que les Sarrazins appelloient « *musquette.* » (Hist. de la Tois. d'Or, I, f. 81.)

Musse. Cachette. (Voir sous Muyot) :

. . . . . . Je veux
Te tuer, fascheuse puce,
Au lieu où tu fais ta *musse.* *(Œuv. de Pasq. p. 575.)*

Misséement. Secrètement : « Nulle chose, « tant soit secrettement ne *misséement* faicte, ne « peut estre celée, qu'elle ne soit sçeue. » (Monstr. vol. III, f. 64.)

Musser, Mussier. [Cacher : « Maintenant il « me fault repondre et *mussier*, car mes ennemis « me chassent. » (Froiss. t. X, p. 37.)] — « Nous ne « cherchons que quelque coin pour nous acroupir, « et *musser* de la vue des hommes. » (Sagesse de Charron, p. 148.) — « Mal se *musse* à qui le cul « put. » (Poës. d'Al. Chart., p. 718.) — « Ung escu « devant son pis dont il estoit couvert, et *mussé.* » (Chron. de S. Den. t. I, f. 24.)

Mussette (en), *adv.* Secrètement, en cachette : « Se il se venge *en mussette*, ou occultement, c'est « argument d'homme couart, et pusillanime. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. I, f. 12.) — « Regardoit « sur eulx en *mussettes*, sans soy monstrer. » (Hist. de la Toison d'Or, vol. II, f. 183.)

Must. [Musc : « Une belle pomme de *must* qui « se euvre par le milieu. » (Inv. du duc de Berry, an. 1416.)]

Musteaus, *s. p.* Jarrets : « Les jambes sont d'os « tres forts faits comme colonnes propres à porter « la pesanteur du cors, les os par le haut et der- « riere sont vestus de chair, et de *musteaus*, affin « qu'elles ne soient blessées. » (Les Tri. de la Noble Dame, f. 106.) — [On lit *mustiau*, dans la Chron. des ducs de Normandie.]

Muster. [Eglise, moûtier : « E fist la cartre el « *muster* de Loüm. » (Rol. v. 2097.)]

Mustiller. Emoustiller, faire tomber; on a dit de la Fortune :

Conduit le haut de sa roue mobile
Au lieu auquel malheur la gent *mustille*,
Et poursuit tant que ung riche perira,
Et de le voir un malheureux rira.
Triomph. de Petrarque, par le baron d'Oppede, f. 54.

Mustrer. [Montrer : « Cez lur espées tutes nues « i *mustrent.* » (Rol. v. 3581.)]

Mut. Muet. « Chien *mut*, » chien qui n'aboie pas. (Cotgr.)

Mutabet. [Etoffe : « Et mitaines de *mutabet.* » (Partonop. v. 5070.)]

Mutabilité. [Inconstance : « Ha, fortune, for- « tune, trop fol est cil qui ne redoubte la *mutabi*- « *lité* de tes doubles visaiges, et qui toujours te « cuide tenir en esgale beauté. » (Bouciq. I, p. 23.)]

Mutance. Terme de danse. (Dialog. de Tahur., page 50.)

Mutandue, *s.* « Les valets de boulangers n'ont « point de haut de chausses; mais seulement une « devantiere... semblable à celle des capucins qu'ils « nomment une *mutandue.* » (Moyen de parvenir, page 346.)

Mutation—cion. 1° Métamorphose. On lit de la nymphe Echo :

En gemissant fut en voix convertie,
Et endura *mutation* subite. *(Coquillart, p. 178.)*

2° Echange :

L'un change à l'autre d'oisel,
Tant y avoit *mutacions;*
En faisant permutacions
De lancretz à tiercelets,
Et de faulcons à lancretz. *(Gace de la Bigne, f. 129.)*

3° [Révolution, trouble : « Jonesce met homme es « folies Es boules et es ribaudies, Es luxures et es

« outrages, Es *mutacions* de corages. » (Rose, v. 4482.)] — « Antipater, à force de gens de guerre, « oppressa celte *mutation* en sa premiere nais- « sance, et par telle vigueur se combatit que le roy « Agis y fut occy, et les Lacedemons vaincus à « toute exterminacion. » (Tri. des IX Preux, p. 162.) — 4° Saute de vent : « Ceste *mutation* fut si sou- « daine, que nos gens à peine eurent loisir, ne la « commodité de girer les proues. » (Mém. de du Bell., folio 389.)

Mutatoires, *adj.* Changeant. Etoffe de moire.

. . . . . . Les muremiles flairables
Quelles portent en leurs narines,
Les pierres pendant aux poitrines,
Et ès frontiaulx sur leurs sourcis,
Mutatoires pailles aussis,
Leurs aguilles, et leurs miroirs
Seront convertis en plouroirs. *(Desch. f. 532.)*

1. Mute. Meute : « *Mute* de chiens est quant il « y a douze chiens courans, et ung limier. » (Mod. et Racio, f. 2.)

2. Mute. [Butte d'un tir : « Comme le suppliant « et autres compaignons arbalestriers s'esbatoient « à traire aux bersaux ou *mutes* accoustumez « à traire en la ville de Moustierviller. » (JJ. 116, p. 78, an. 1379.) — « Pour ce que lors le temps « estoit obscur et chargié, et veoit l'en à grand « peine de l'une des *mutes* ou enseignes jusques à « l'autre. » (JJ. 142, p. 24, an. 1391.)]

Mutelette. [Diminutif du précédent : « Comme « le suppliant.... eust trouvé en un champ.... plu- « sieurs *mutelettes* et huiz faiz et ordonnez par « maniere de bersaulx ou bustes. » (JJ. 168, p. 16, an. 1414.)]

Mutette, *s.* Prison : « La fille du roy de Hongrie « se coupe la main, parce que son pere la vouloit « epouser ; un estangon la garde sept ans en sa « *mutette*, Notre Dame lui remet. » (Beauchamps, Rech. des Théât. I, p. 438.)

1. Mutie, *s.* Emotion, bataille :

Li quens d'Artois lor a tolu
De lor gent une grant partie,
Entor Furnes, cele *mutie*
Ou en chevauchant s'encontrerent. *(Ms. 6812, f. 67.)*

2. Mutie. Silence :

. . . . . Tristesse qui m'assaut,
Qui maint triste et dolent assaut
M'estot faire la *mutie*,
Lasse ! je pleure. *(Desch. f. 175.)*

Mutier. [Cacher : « XI francs d'or... que ja pieçà « du feu père, par le temps des guerres, lequel « étoit riche homme, les avoit mis, reposés et *mutiés* « oudit hostel. » (1389. Assises de Montargis.) L. C. de D.]

Mutilation. [« Agait et de fait appensé, desquel- « les coses plusieurs occisions, *mutilations* et « plusieurs autres injures souventesfois avenoient. » (Ord. I, p. 57.)]

Mutiler, iller. [1° Mutiler : « Et ainsi fu li dit « povre homme mahengniez et *mutilez*. » (Bibl. de l'Ec. des Chartres, IVe série, II, 58.) — « Et en voit-on « plusieurs mourir et *mutiller*, en faisant le dit « ouvrage, tant pour la puanteur qui est esdites « mines, comme pour les autres perils qui sont « d'aller sous la terre minant. » (Lett. patentes du 30 mai 1413.)] — 2° Fatiguer : « Il se mist en la forest « moult travaillé de la bataille, et blessé en plusieurs « lieux, non pas perilleusement : toutefois se mist « il en celle forest pour ce qu'il se sentoit ainsi « *mutillé*, et travaillé. » (Percef. III, f. 12.) — « *Mutilé* des deux yeux, » aveugle. « L'avoit aguetté, « et tellement navré, et courru sus, que pour mort « le tenoit, et que par la navreure l'escuyer en estoit « demeuré *mutilé des deux yeux*. » (Bout. Som. Rur. p. 820.)

Mutilure, *s.* Mutilation, blessure : « Il n'appert « à ce corps mort, sang, blessure, ne *mutilture*. » (Percef. V, f. 15.) — [« Lesquelz ferirent ledit Jehan « le gueux sans aucune *mutilure*. » (JJ. 104, p. 67, an. 1372.)]

Mutin. 1° Révolté : « Homme *mutin*, brusque « roussin, flascon de vin, prennent tost fin. » (Cotg.) — 2° Révolte : « Esleverent les Gennevois un duc du « peuple, lequel estoit taincturier, et nommé Paul « de Nove, auquel baillerent gens et estat, et à lui « du tout soubmirent leur affaire ; pour ce que à « leur *mutin*, s'estoit monstré toujours pour la « querelle populaire. » (J. d'Auton, Ann. de Louis XII, p. 64.)

Mutinacer (se), *v* Se mutiner : « Ceux de Gand « se commencerent à *mutinacer*, et tous, d'une « commune opinion, courrurent au marché. » (Oliv. de la Marche, liv. II, p. 632.)

Mutinados, *adj.* Mutin : « (A Rome) après avoir « ouy les accusez en leurs deffences, s'elles estoient « impertinentes, le tribun les poussoit du bout de « sa houssine et baston fait d'un cep de vigne, et « alors la multitude des soldats se jettoient sur ces « *mutinados* qu'ils assommoient de coups de pier- « res. » (Favin, Theat. d'Honn. II, p. 1821.)

Mutination. Révolte : « Tous tumultes, desor- « dres et *mutinations* procedent quelquefois de « legitimes causes. » (Mem. de Sully, II, p. 478.)

Mutinement. Révolte : « Estoit autheur de tout « ce *mutinement* Hansse Ludovic de Landsberg. » (Mém. de du Bellay, liv. VIII, f. 263.) — [« Il eust « mieux valu qu'il (François Ier prisonnier) les eust « entretenus (des soldats espagnols révoltés), en cet « humeur et *mutinement*. » (Brantôme, Cap. Estr. de Launoy.)]

Mutiner, *v.* Soulever : « Y avoit... un gros capi- « taine lequel voulloit *mutiner* les lansquenets, et « parler à eulx, et fut là tué. » (Mem. de Rob. de la Marck, ms. p. 282.)

Mutinerie. [Révolte : « Par la *mutinerie* des « gens de guerre. » (D'Aubigné, Hist. I, p. 313.)]

Mutinier. Mutin : « Il eut les noms de tous les « *mutiniers*, desquels l'une part estoit en la ville, « et les autres estoient fuitifs. » (J. d'Aut. Annal. de Louis XII, p. 200.)

Mutre. [Meurtre : « *Mutre* est quant home est

« tué de nuit, ou en repos, dehors ou dedans la « vile. » (Assise de Jerusalem, ch. 77.)]

Mutte. 1° Troupe de cerfs : « Il pourra choisir « le cerf qu'il voudra courir, et qui sera en la plus « belle *mutte*. » (Fouill. Ven. f. 34.) — 2° Emeute, tocsin : « Après avoir sonné par trois fois la grosse « cloche de *mutte*... les... bans seront publiez. » (Cout. du pays Messin, C. G. I, p. 1161.)

Mutue, *adj.* Réciproque, mutuelle : « Ou mur y « ha, et devant et derriere, y a force murmur, « envie, et conspiration *mutue*. » (Rab. I, p. 308.) — On lit « donation *mutue*, » dans le Cout. Gén. t. II, p. 615.

Mutuel. « Action *mutuelle*, si comme quand « aucun a faict autre convenir devant le juge, et le « convenu faict devant le mesme juge convenir « celuy qui l'a premierement faict convenir pour « respondre à luy. » (Bouteill. Som. Rur. tit. 27, p. 157.)

Mutuellement. [« Mari et femme n'ayant enfans « se peuvent entre donner *mutuellement*, pourvu « qu'ils soient egaux en santé, age et chevance. » (Loysel, p. 128.)]

Muy. [Mesure : « *Muy* de bled à denier, si est « dolent celui qui ne l'a (le denier), » dans Froiss. t. II, p. 410. — « Pour .x. *muys* de cauch, achatée « pour garnison livrée ou chastel. » (Musée des Archives départ. p. 192, an. 1288. Comptabilité du comté d'Artois.)]

Muyage. [Fermage : « Comme Jehan Mauclerc « eust tenu à ferme ou *muyage* partie des terres à « blés de Jehan Daridel. » (JJ. 104, p. 91, an. 1372.)]

Muyau. Muet :

Donnez au povre qui ne voit,
Au *muyau* qui ne puet parler. *(Desch. f. 282.)*

Muyer. Qui a mué. (Voir Muier) :

. . . . Chacune avoir esparvier,
L'un sort estoit, et l'autre *muyer*. *(Ms. 7218, f. 130.)*

Muyment. [Mugissement : « Les bestes marines « apparistront sur la mer et donneront *muyment* « dusques au ciel. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

Muyot. [Monceau : « Le suppliant trouva icelle « musse, et deffouy le *muyot* de terre, et print les « biens qui y estoient. » (JJ. 172, p. 285, an. 1423.)]

Muyr. [Mugir : « Toutes les bestes as chans « *muyans*. » (Ms. Saint Victor, 28, f. 3.)]

Muyson. Mesure. (Voir Moison) : « Doivent avoir « Waugrin telle *muyson* de logure, et de clogure. » (Cout. Gén. I, p. 814.)

Muz. [Muet : « Nostres sires gita un deable de « cors à home, et si dit li evangiles que cil deaubles « estoit *muz*, por ce qu'il avoit l'ome amui, an cui « cors il estoit. » (Ms. Saint Victor, Sermon du xive siècle.)]

Muze, *s.* Muse, commencement du rut pour les cerfs : « C'est un plaisir de les voir.... faire leur « *muze*, parce que, quand ils sentent la nature de « la biche, ils levent le nez en l'air regardans en « haut, pour remercier nature de leur avoir donné « un tel plaisir. » (Fouill. Ven. f. 17.)

1. My. Mien :

Et si n'estoit jamais retif :
Farrouche, ne dur à l'esperon
Et la tenoit en son giron
Baiser assez, *tel ty, tel my*. *(Coquillart, p. 74.)*

2. My. Milieu : « La Saint Jehan de la *my* esté. » (N. C. G. I, p. 523.) — « L'heure de *my* jour. » (Rab. t. IV, p. 205.)

Expressions : 1° *My-certain*, à demi certain. (Poët. de Loys le Caron, fol. 49.) — 2° *My-cornu*, à demi-cornu. (Cotgr.) — 3° *My-disner*, le milieu du disner, « venir au *my-disner*. » (Brant. Cap. Fr. III, p. 112.) — 4° *My-fourchu*, à demi-fourchu. (Cotgrave.) — 5° *My-gale*. (Cotg.) — 6° *My-hiver*, milieu de l'hyver. (N. C. G. t. I, p. 894.) — 7° *My-levé*, à moitié levé. (Poës. de L. le Caron, f. 37.) — 8° *My-mars*, le milieu de mars. (N. C. G. I, p. 548.) — 9° *My-mois de septembre*. (Bout. Som. Rur. p. 430.) — 10° « Au *my* « temps de mes jours. » (Cartheny, Voyage du Chevalier errant, f. 110.) — 11° « *My* toucher, » toucher à demi. (Loys le Caron, f. 54.)

Myaudement. Miaulement :

Se plaignoit mignardement,
D'un enfantin *myaudement*. *(J. du Bell. p. 469.)*

Myaulement. Miaulement :

. . . . . De nuit n'alloit point criand,
Comme ces gros marcous terribles,
En longs *myaulemens* horribles. *(J. du Bell. f. 470 b.)*

Mycroist. Bail à moitié, métairie : « Choses « bailléez à *mycroist* ou à mestairie. » (D'Argentré, Cout. de Bretag. p. 1551.) — On lit dans le latin : *datæ... partiario colono, vel ut ad medietatem colantur.* « On peut faire execution sur bestes bail« lées à *mycroist* pour la part et portion appartenante « au debteur. » (Cout. Gén. II, p. 768.) — « Bail de « bestes à *mycroist*. » (Cotg.) — « Bailleur de febves « à *mycroist*. » (Cotgr.)

Mye. 1° Mie, parcelles : « *Myes* d'aresne. » (Cymbal. Mundi, p. 81.) — [2° Négation : « Et n'y « faillit *mye*. » (Villon, p. 202.)]

Mygre. [Grenadier. (Voir Migraine) : « Laquelle « fille dist au suppliant qu'elle auroit sa part ausdi« tes pommes, et que c'estoit leur *mygre*. » (JJ. 195, p. 149, an. 1468.)]

Mymonnet, *s.* Pièce de blason : « Il ne portoit « point ses droictes armes, ainçois portoit ung escu « et d'azur à ung *mymonnet* d'or. » (Percef. III, 44.)

Mymy. *Miserere.*

Lors se chanta la messe de *mymy* :
Au travail suis, et *cujusvis toni*,
La messe aussi exquise et tres parfaicte
De *requiem* pour le dict deffunct faicte. *(Cretin, 45, 46.)*

Mynaige. Marché. (Voir Minage) : « De tout temps « et d'ancienneté le marché ou *mynaige* de la ditte « ville de Lagny eust accoustumé de seoir et estre « tenu trois fois la sepmaine.... auquel marché et « *mynaige* venoient et affluoient esdis jours grant « quantité de marchands forains et autres qui y « admenoient... plusieurs denrées et mesmement

« et par especial blés, toutes manieres de grains. » (D. C. sous *Minagium.*)

Myne, myner. Mine, miner :

> . . . . . On ne fine
> De *myner*, par *myne* profonde,
> Or, n'argent, et tout s'en va. *(Desch. f. 431.)*

Mynerve. « Je ne veuil pas, pour ce, *enseigner* « *Mynerve.* » (Cretin, p. 207.) Ce proverbe nous est venu du latin : *Ne sus Minervam.*

Mynettes. Petites mines, cajoleries :

> Pour à son plaisir satisfaire,
> Tantost me prins à barbeter,
> Deviser, gaudir, caqueter,
> En faisant ung tas de *mynettes.* *(R. de Collerye, p. 53.)*

Mynoise. Minaudier : « Les *mynoises* et extor- « sionneres prononciations des autres langues. » (Quintil Censeur, p. 189.)

Mynon. Chat :

> . . . . . Il convient, comme dist la souris,
> Voir qui pandra la cloquette au *mynon.* *(Desch. f. 286.)*

Mynuer. Diminuer, appauvrir ; on a dit de Carthage :

> Malle cité
> Que cecité
> A dominée
> Necessité
> M'a excité
> Te voir *mynuée*
> Examinée
> Et remuée. *(G. Cretin, p. 124.)*

My-pris. La moitié du prix : « Si les terres « estoient endouairées, ou en bien fais, ou que « autres les teneissent à viage, ilz devroient estre « baillées à *my-pris.* » (Anc. Cout. de Bret. f. 163.)

Myre. Médecin : « Monseigneur Yvain demoura « là si navré, qu'il avoit bien mestier de *myre.* » (Lanc. du Lac, II, f. 91.)

My-regarde (A). A garde faite, exprès, de dessein formé :

> A my regarde à ce recit d'hyver,
> *A my regarde*, et qu'à recidiver
> J'a ne te face. *(Cretin, p. 226.)*

Myrobolan. Fruits desséchés : « Une jeune « Corinthiace qui m'avoit apporté un pot de *myro-* « *bolans* emplies confits à leur mode. » (Rabelais, II, 144.) On lit dans Fouill. Faucon. f. 13 : « *Myro-* « *bolans*, belleris, indes, emplis. »

Myrouer. Miroir, modèle :

> Il a esté de vertu enseigneur,
> L'appui, l'apport, le seul pillier d'honneur,
> Et cler *myrouer* des ecclesiastiques. *(Cretin, p. 50.)*

Myrrhe. [Parfum ; voir sous Mire.]

Myrteux, *adj.* Qui appartient au myrte :

> Soubs la forest brune-verte,
> D'ombrages *myrteux* couverte. *(G. Durant, p. 207.)*

Myrtin. Même sens :

> Lors soubs les branches *myrtines*,
> Parmy tant d'ames divines,
> Libres, nous nous aimerons. *(G. Durant, p. 208.)*

Mysantrope. « On a aussi appelé *mysantrope* « une voiture à une seule place. » (Valesiana, 20.) [On dit aujourd'hui un égoïste.]

Mystère. 1° Cordage, engin : « Les dames de « Romme firent coupper leurs blons cheveux.... « pour faire cordes.... et consentirent leur plus « chier et naturel aornement estre converti en rude « *mystere.* » (Al. Chartier, Quadrilogue invectif, p. 426.) — 2° Office, ministère : « Veut que les « accusez repondent par leurs bouches, sans con- « seil, ne *mystere* d'aucune personne. » (Bout. Som. rur. p. 212.) — « Nous mena dans le trou du « fossé pour en estre à couvert, et n'y fusmes pas « plutost que la mine joua son violent *mystere* « contre les nostres. » (Brant. Cap. fr. IV, p. 83.) — 3° Machine théâtrale, pantomime, tableau vivant: « Le dit Jazon se mist en defense fort bien et en « bonne maniere, et faisoient le serpent et l'homme « si bon devoir que ce sembloit aigre bataille sans « *mystere.* » (Mat. de Couci, Charles VII, p. 671.) — — 4° Cérémonie : « De là il s'en ala au disner, et « estoit environ l'heure de douze heures, et quand « ledit *mystere* fu commencé, il estoit entre cinq et « six heures du matin. » (Monstrel, ch. 62, I, p. 97.) — 5° [Représentation théâtrale des événements les plus remarquables de l'histoire sacrée, sortie par un développement naturel des cérémonies catholiques, de la même manière que le théâtre était né chez les Athéniens du culte de Bacchus. Voir dans l'hist. de la Langue française, par Littré, t. II, l'étude sur le mystère d'Adam, p. 59 et suiv.; voir encore au catalogue du ministère de l'instruction publique à l'Exposition de 1878 (t. II, p. 64), les éclaircissements de M. Heuzey sur le mystère de Valenciennes.]

Mysterieux—euse, *adj.* Dans Rabelais, t. V, p. 63, « furent sur les fiansez dicts mots *myste-* « *rieux*, » signifie les paroles sacramentales des fiançailles.

Mystigorfier, *v.* Adorer comme une idole : « Se faire *mystigorfier*, comme petits démons, sur « le plat d'une pelle. » (Moyen de parvenir, p. 411.)

Mytainnerie. [Fabrique de mitaines : « Nous « avons receu l'humble supplication des maistres « et ouvriers du mestier de chapellerie, aumusse- « rie, bonneterie, *mytainnerie*, de nostre ville et « banlieue de Rouen. » (Ord. mars 1450.)]

Mytié. Mortié : « Une lettre *mytié* doulce et « aigre. » (Lett. de Louis XII, t. II, p. 271.)

Mytologe, *adj.* Mythologue. (Oudin.)

Mytologiser, *v.* Donner un sens aux fables, les examiner pour en tirer un sens, les moraliser : « La pluspart des fables d'Esope ont plusieurs sens, « et intelligences; ceux qui les *mytologisent*, en « choisissent quelque visage qui quadre bien à la « fable. » (Mont. Ess. t. II, p. 137.)

Mytouflé. Emmitouflé, embarrassé :

> Mon povre sens en est tout *mytouflé*,
> De deuil enflé, assopi, esronflé. *(Chasse d'Amours, p. 42.)*

Niort. — Typographie de L. Favre.

